RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.



PARIS. IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36

(2

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XLVI.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVIII.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Supplément à la lettre P.

PARIS (*Lutetia Parisiorum*), capitale de la France et, depuis l'avénement des capétiens, siége de son gouvernement, était une des plus anciennes villes de la Gaule ; mais ce serait s'égarer dans le champ des vaines conjectures que de vouloir fixer, même approximativement, la date de la fondation de cette cité. On n'est pas d'accord non plus sur l'origine de son nom. Quelques-uns font dériver celui de *Lutetia*, que lui donne César, du mot latin *lutum* (boue), parce que Paris fut originairement établi dans un lieu marécageux. Strabon l'a nommée *Leukotokia* (ville blanche). Les opinions varient également sur la signification du mot *Paris* ; nombre d'érudits l'ont tirée du grec *para Isidos* (près d'Isis), parce que non loin de l'île de Lutèce était un temple d'Isis ; mais les auteurs de cette supposition ne pouvaient ignorer que les Parisiens étaient une grande peuplade dont les frontières orientales s'étendaient jusqu'aux pays des Sénonais, et que les peuplades de la Gaule ne prenaient pas le nom de leurs villes ; qu'au contraire la plupart de ces villes portaient, comme Lutèce, le nom des peuplades auxquelles elles appartenaient. Ceux qui ont voulu chercher dans la langue celtique l'étymologie du nom de *Lutèce* varient également entre eux : selon les uns, ce nom est formé de trois mots : *luth* (rivière), *thoueze* (milieu), et *y* (habitation), c.-à-d. habitation au milieu de la rivière ; les autres prétendent que *lut*, en langue celtique, signifiait *corbeau*, et *etia* île, c'est-à-dire l'*île aux corbeaux*, parce que ce lieu en était ordinairement couvert avant qu'il fût habité. Mais, laissant de côté toutes ces hypothèses, contentons-nous de dire qu'au temps de Jules-César, et même quelques générations auparavant, les Parisiens étaient un des 64 peuples qui composaient la république de la Gaule celtique. César, dans ses *Commentaires*, donne à Lutèce, que ce peuple fonda dans une île de la Seine, la qualification d'*oppidum* (petite ville), ce qui prouve qu'elle était peu considérable en elle-même; mais elle avait une véritable importance militaire : en effet, par sa situation insulaire, elle commandait le cours de la Seine et s'échelonnait sous ce rapport avec *Melodunum* (Melun), bâtie dans une position tout-à-fait semblable. Du reste, les habitations de Lutèce étaient en bois, de forme ronde, et défendues par

de faibles remparts. L'an 54 avant notre ère, craignant d'être forcés dans leur île par Labienus, lieutenant de César, les Parisiens en sortirent après avoir mis le feu à celles de leurs maisons qui étaient le plus près de la rivière ; ils rompirent les ponts et allèrent au-devant de l'ennemi. Labienus les trompa par une fausse marche et les surprit au bas de la colline où l'on voit aujourd'hui Meudon. La bataille fut sanglante ; les Parisiens la perdirent, et Camulogène, qu'ils avaient choisi pour les commander, fut tué sur place. Trois ans après, César, pour prévenir une ligue des Gaulois à laquelle les Parisiens allaient prendre part, transféra dans Lutèce l'assemblée générale de la nation. Ce fut à cette époque qu'il fit construire un fort à l'extrémité de chacun des ponts qui communiquaient avec l'île, où était alors située toute la ville, qu'il fit aussi entourer de fortes murailles. L'enceinte de Paris ne renfermait alors que 44 arpents. Il a fallu près de 19 siècles pour l'agrandissement successif de cette ville, si petite d'abord, mais destinée à devenir si considérable. On a calculé qu'elle a eu 10 clôtures différentes :

	Arpents.
1re clôture sous Jules-César, 56 ans avant J.-C.	44
2e clôture, sous Julien, en 358 après J.-C.	113
3e clôture, sous Philippe-Auguste, en 1190	739
4e clôture, sous Charles V et Charles VI, de 1367 à 1384. .	1,284
5e clôture, sous François Ier et Henri II	1,414
6e clôture, sous Henri IV, 1604.	1,660
7e clôture, sous Louis XIV, 1671	3,228
8e clôture, sous Louis XIV et Louis XV, 1715-1717 . . .	3,910
9e clôture, sous Louis XVI, 1785-1788.	9,910
10e clôture, sous Napoléon et Louis XVIII, 1804-1824 . .	10,719

— La résistance que la Lutèce des Parisiens avait opposée à Jules-César la fit ranger par le vainqueur au nombre des villes tributaires. Le proconsul chargé du gouvernement de la Gaule celtique fit sa résidence à Lutèce. Dès lors, la langue latine s'y introduisit, et peu à peu la langue celtique ou gauloise y fut oubliée. Les Romains mirent un grand intérêt politique à établir dans cette cité, comme dans le reste de la Gaule, le culte de leurs divinités; car la religion druidique entretenait parmi les populations celtiques un esprit hostile à la domination romaine. De là ces temples et ces autels dont on a retrouvé les vestiges et les ruines dans les fouilles successivement faites sur le sol où s'élève actuellement notre grande ville. Rien de plus célèbre sous la domination romaine que le séjour de Julien *dans sa chère Lutèce ;* et l'on aime à rappeler le témoignage authentique qu'il rend à la candeur et aux douces qualités de ses habitants. On attribue à Julien une partie des embellissements que Paris reçut sous les Romains. Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis qu'un proconsul résidait à Lutèce, elle avait été ornée de monuments à l'instar de Rome; et tout porte à croire que les fameux *Thermes* dits *de Julien* ont été construits antérieurement au séjour de ce prince en Gaule. Un enclos qui se nommait encore en 1284 le *Champ des arènes*, et qui s'étendait de la rue des Fossés-Saint-Victor à la rue Saint-Victor, a fait conjecturer qu'il y avait un amphithéâtre dans cet endroit. L'on a encore connaissance de plusieurs temples qui existaient autrefois aux environs de Paris : l'un était bâti sur le haut de la butte Montmartre, dédiée à Mars, *Mons Martis*, désignation que plus tard on a pu facilement changer en celle de *Mons martyrum*, mont des martyrs, en mémoire de saint Denis et de ses compagnons. On en voyait encore des vestiges dans les murailles de l'ancienne abbaye de Montmartre. Deux autres temples étaient situés dans une partie de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui Paris, l'un consacré à Mercure, là où l'on construisit l'ancienne église de Notre-Dame-des-Champs, remplacée depuis par les dames carmélites du faubourg Saint-Jac-

Google

ques; l'autre dédié à Isis, à l'endroit où l'on voit encore le palais abbatial de Saint-Germain-des-Prés. Isis avait aussi un temple dans un village près Paris qui a retenu le nom d'*Issy*. Des savants contestent que le culte d'Isis ait été connu à Paris; mais les mêmes traditions se retrouvent à Melun, où l'on signale encore les vestiges d'un temple de cette déesse; et l'on n'a pas su fonder sur des preuves bien convaincantes la dénégation d'un fait qui paraît sanctionné par le témoignage des siècles. — Il faut se figurer la petite Lutèce située au milieu d'une campagne que fertilisaient la Seine et plusieurs ruisseaux limpides, aujourd'hui taris ou infectés par les usines: là s'élevaient des forêts séculaires; partout la campagne était variée, accidentée par de petits cours d'eau et de beaux étangs. Aujourd'hui, tout cela a disparu pour faire place à d'immenses constructions; les champs qui environnent de plus près Paris sont sillonnés par des carrières, dépourvus d'eau et d'arbres. Rien de plus aride que les plaines de Montrouge, de Vaugirard et de Grenelle. La sécheresse de la plaine qui s'étend de Paris à Saint-Denis était passée en proverbe avant que des travaux récents l'eussent ravivée, en y amenant les eaux de l'Ivette par le canal de l'Ourcq. Le coteau d'Ivry, la vallée de Gentilly, ne sont pas encore assez défigurés par la main de l'homme pour qu'on ne puisse se faire une idée de l'agrément du lieu où fut situé Paris. Nos anciens rois ont pu se livrer au plaisir des grandes chasses à la bête fauve aux lieux où s'élève aujourd'hui le Louvre et les plus riches faubourgs.

Quelques mots sur la statistique actuelle de Paris.

Cette capitale est située à 20 deg. moins 6 min. 1/4 de long. du méridien de l'île de Fer, et à 0 de celui de l'Observatoire de Paris; sa lat. septentrionale (à l'Observatoire) est de 48 deg. 50 min. et 14 secondes. Le sol de la ville s'élève au-dessus du niveau de la mer de 73 mètres 37 toises. Paris est arrosé par deux rivières: la Seine et la Bièvre. La Seine, déjà grossie de l'Yonne et l'Yères, reçoit à peu de distance de Paris la Marne, dont les eaux troublent la limpidité de son cours, divise Paris en deux parties inégales, et forme trois îles: Louviers, Saint-Louis et la Cité. Sa largeur au pont d'Austerlitz est de 166 mètres et de 263 au-dessous du Pont-Neuf, confluent de ses deux bras, divisés par ces îles qui jadis en formaient cinq; mais deux d'entre elles, l'île aux Juifs ou aux Vaches, et l'île Bucy, ont été réunies à celle de la Cité. La Seine est sujette à des débordements qui naguère inondaient les quartiers les plus populeux de Paris; mais cet inconvénient n'existe plus, grâce à ce magnifique système de quais qui depuis 30 ans sont en construction, et qui finiront par border entièrement ses deux rives, depuis la barrière de Bercy jusqu'à celle des Bons-Hommes. La Bièvre prend sa source dans les environs de Versailles; après un parcours d'environ huit lieues, elle entre dans Paris par le boulevard des Gobelins, dont elle reçoit le nom, traverse, presque toujours cachée par les usines qu'elle alimente, les faubourgs Saint-Marcel et Saint-Victor; ensuite ses eaux, dénaturées par les résidus des blanchisseries, tanneries, brasseries et teintureries, vont se jeter dans la Seine, sur le quai de l'Hôpital. Trois mètres forment la largeur ordinaire de cette rivière, dont jadis les débordements furent si funestes aux faubourgs qu'elle arrose, notamment, en l'année 1579, que ses eaux s'élevèrent à 14 ou 15 pieds. Les ponts ou ponceaux établis sur cette petite rivière sont au nombre de sept. Il existait à Paris un ruisseau dit de Ménilmontant, qui, après avoir traversé les faubourgs St-Martin et St-Denis, et passé par la Ville-l'Evêque et au bas du Roule, allait se jeter dans la Seine, sur le quai des Bons-Hommes ou Debilly, au bas de Chaillot. Les eaux de cette source, absorbées par l'exploitation des carrières à plâtre, ne coulent plus; son lit, qui existe encore, caché par une voûte de maçonnerie, forme ce qu'on appelle le *grand égout* de

la ville. Un autre ruisseau, venant des côtes de Bagnolet et de Montreuil, traversait une portion de la rue de Charenton, dans cette localité qui a porté jadis le nom de *vallée de Fécan*, et se jetait dans la Seine près du petit Bercy. — Le sol originel de Paris est un gypse marneux; le sol éventif est composé d'une couche de limon d'atterrissement, déposé par le débordement de la Seine sur ses rives. Ce sol s'est beaucoup exhaussé, d'abord par l'effet naturel des alluvions du fleuve, ensuite par le besoin de se préserver des inondations, par celui d'adoucir les pentes, par le pavage des rues, notamment par la construction des ponts sur la Seine. L'élévation des arches nécessitait l'élévation de la route de ces ponts, et par suite rendait nécessaire l'exhaussement des rues y aboutissant, puis, de proche en proche, celui des rues adjacentes. En d'autres endroits, on a dû également exhausser le sol pour faire disparaître les cloaques dont Paris était autrefois infecté. C'est surtout dans le quartier Saint-Jacques et dans l'île de la Cité que les témoignages historiques et les fouilles faites en différents temps attestent combien cet exhaussement a été considérable. Chaque jour, sous nos yeux, en exécutant de nouvelles constructions, on élève certaines parties du sol de notre ville, comme on l'a élevé autrefois, et jamais on ne le rabaisse. Ainsi, dans les années 1807 et 1808, on a exhaussé de plusieurs mètres le sol de la nouvelle halle du marché Saint-Germain et des rues adjacentes. Il n'est pas douteux que les nombreux cimetières qui se trouvaient de temps immémorial dans l'enceinte de Paris n'aient encore contribué à cet exhaussement factice. Une des causes principales de l'inégalité du sol de Paris consiste dans la diversité des enceintes qu'a successivement eues cette ville. Pour les former, il fallait creuser des fossés, exhausser des remparts; de là ces ondulations qui défiguraient la belle promenade des boulevards intérieurs, surtout aux portes St Denis et St-Martin, avant que des travaux immenses et tout récents ne les eussent fait en partie disparaître. Aux rues si abruptes de Saint-Hyacinthe et de Clovis, on remarque encore aujourd'hui les vestiges des anciennes clôtures de la ville. Une autre cause factice de l'inégalité du sol consistait dans l'usage d'entasser sur différents points les immondices et les gravois. De là l'origine de la butte des Moulins ou Saint-Roch, du monceau Saint-Gervais, enfin de la butte des Copeaux, qui aboutissait à la rue de ce nom, et qui aujourd'hui est devenue, avec un monticule voisin, un des plus agréables ornements du Jardin-des-Plantes : le grand et le petit Labyrinthe n'ont pas d'autre origine. — Les travaux de MM. Cuvier et Brongniart sur la géographie minéralogique des environs de Paris ont fait connaître les substances dont se compose le sol sur lequel gît cette grande ville. Cette contrée est, selon eux, l'une des plus remarquables par la succession des divers terrains qui la composent et par les restes extraordinaires d'organisation ancienne qu'elle recèle. Des milliers de coquillages marins, avec lesquels alternent régulièrement des coquillages d'eau douce, en font la masse principale; des ossements d'animaux terrestres entièrement inconnus en remplissent certaines parties. D'autres ossements, d'espèces dont on ne trouve quelques congénères que dans des pays fort éloignés, sont épars dans les couches les plus superficielles. Un caractère très marqué d'une grande irruption des eaux venue du sud-est est empreint dans les directions des collines principales. La longue colline qui s'étend de Nogent-sur-Marne à Belleville est de formation entièrement gypseuse; elle est recouverte, vers son milieu, de sables rouges argilo-ferrugineux, sans coquilles, surmontés de couches de sables agglutinés, ou même de grès. Au sud-est de Romainville, le grès marin forme une couche qui a plus de quatre mètres d'épaisseur. Entre Montreuil et Bagnolet, glaises, bancs de plâtre de la première masse; les marnes qui la recouvrent ont une épaisseur de 17 mètres;

la marne verte qui en fait partie a environ quatre mètres. On y compte quatre lits de sulfate de strontiane ; on y voit un cinquième lit de ce sel pierreux dans les marnes d'un blanc jaunâtre qui sont au-dessus des vertes, etc. Les carrières de Ménilmontant sont célèbres par les cristaux de sélénite que renferment les marnes vertes, et par les silex ménilites des marnes argileuses feuilletées. Mais c'est la montagne de Montmartre, haute de 103 mètres, qui a fourni aux deux savants géologues le sujet le plus fécond d'observations curieuses. La partie supérieure présente un banc de sable et de grès quartzeux contenant des coquilles marines dont on a reconnu quatorze espèces, et un banc de sable argileux. L'épaisseur de ces deux bancs est de 28 à 30 mètres. Au-dessous, six bancs de marne calcaire, puis argileuse, de diverses couleurs ; contenant des coquilles marines et des coquilles d'huîtres. Après 32 bancs, ensemble d'environ 23 mètres d'épaisseur, se trouve une masse de gypse marneux, entremêlée de marne calcaire ; elle a 15 à 20 mètres d'épaisseur. Sa partie inférieure est exploitée par les plâtriers. C'est là qu'on a trouvé un tronc de palmier d'un volume considérable, pétrifié en silex. La seconde masse gypseuse, de dix mètres d'épaisseur, se compose de 30 bancs de gypse et de marne calcaire sur une épaisseur de 10 mètres. Le huitième banc est formé d'une marne argileuse verdâtre qui se vend sous le nom de *pierre à détacher*. La troisième masse gypseuse, divisée en 31 bancs, présente à son 18e banc, formé de marne calcaire jaunâtre, le témoignage authentique de la présence des eaux de la mer dans ces parages. Cette troisième masse a 12 mètres d'épaisseur. Elle se termine par une couche de craie argileuse épaisse de 9 mètres, qui, à sa partie supérieure, offre des empreintes de divers coquillages et des espèces de crustacés roux. Près de la porte Maillot, au-dessous d'une couche de sable mêlée de cailloux roulés, et qui a quatre mètres d'épaisseur, on trouve les premières couches de la formation calcaire, caractérisées par des lits de marne calcaire blanche, renfermant de petits cristaux de quartz et de calcaire spathique. A la butte de l'Étoile, formant le plateau le plus élevé de l'avenue de Neuilly, on a reconnu, à huit mètres de profondeur, en creusant les fondations de l'Arc-de-Triomphe, 12 couches de calcaire, de marne, de sable divers. A Passy, bancs calcaires de 12 à 13 mètres. Sur la rive gauche de la Seine se trouvent les plateaux d'Ivry et de Montrouge, séparés par la rivière de Bièvre. Les couches de ce sol diffèrent peu dans leur ordre et par leur nature de celles qui composent la partie septentrionale de Paris. Ce sol est percé de carrières dans une multitude de points. Entre Vaugirard et Montrouge, on trouve dans les carrières, après une masse de trois mètres d'épaisseur, composée de 18 lits, des bancs considérables de formation marine, abondants en coquilles. Entre deux de ces bancs se voit une couche de calcaire marneux, présentant de nombreuses empreintes de feuilles. Une portion considérable des excavations formées par les anciennes carrières exploitées dans la plaine de Montrouge a été consacrée aux *catacombes*, abîmes profonds qui s'étendent du sud au nord, depuis Gentilly, Montsouris et Montrouge, jusqu'aux rues de l'École-de-Médecine et du Vieux-Colombier; et de l'est à l'ouest, depuis le muséum d'histoire naturelle jusqu'à la barrière de Vaugirard. Voici le tableau des diverses couches de terrain observées dans ces carrières, tel qu'il a été relevé par M. Héricart de Thury, dans sa *description des Catacombes*, dont il est l'ingénieur en chef :

Bancs.	Mètres.	Cent.
1° Terre végétale argilo-sablonneuse, sable quartzeux.	2	60
2° Marnes gypseuses coquillières	1	95
3° Marnes siliceuses spathiques sans coquilles . . .	5	10
4° Marnes calcaires à coquilles marines	2	95
5° Pierres calcaires marines à coquilles	16	»
	28	60

Bancs.	Mètres, Cent.
Report. .	28 50
6° Glaise.	10 50
7° Craies, chaux carbonatée, etc., etc.	40 »
Épaisseur totale	79 »

Ces 79 mètres équivalent à 243 pieds.— Les carrières à plâtre des environs de Paris recèlent dans leurs profondeurs des témoignages incontestables de l'existence d'un sol habité très anciennement par des quadrupèdes, des reptiles, des oiseaux et des poissons d'eau douce. L'immortel Cuvier, en rassemblant avec un art admirable leurs ossements épars, a rendu une existence nouvelle à ces animaux, dont la plupart appartiennent à des espèces anté-diluviennes, et qui sont entièrement perdues. — Le point le plus élevé du sol de Paris est le seuil de la porte du nord de l'Observatoire, à 33 mètres au-dessus du pont de la Tournelle.

Paris est le siége du gouvernement, la résidence du roi des Français, des deux chambres, du conseil d'état, de la cour de cassation, de la cour des comptes, du conseil royal de l'instruction publique, des divers ministères et administrations du royaume; le siége d'une cour royale, d'un tribunal de première instance, d'un tribunal de commerce, d'un conseil de guerre, d'un hôtel des Monnaies, de l'administration des télégraphes, de celle du cadastre, de la direction générale des mines, des archives du royaume, de l'imprimerie royale, etc. Il est administré spécialement par deux préfets, celui de la Seine et celui de police; par un général commandant la 1re division militaire et par un général commandant la place. Les autres institutions militaires sont la direction de l'artillerie, celle du génie, celle des poudres et salpêtres, celle des subsistances. Il y a une prison militaire, l'Abbaye. Les prisons civiles, au nombre de sept, sont la Conciergerie, la Force, la prison de la rue de la Roquette, Sainte-Pélagie, le dépôt de la préfecture, et la prison de la garde nationale : la prison de la Dette a été transférée dans un local bien aéré rue de Clichy. Les prisons pour femmes sont les Madelonnettes et Saint-Lazare. — La ville se divise en 12 mairies, et sa garde nationale en 12 légions, outre la légion de cavalerie. Il y a un archevêque, dont les suffragants sont les évêques de Chartres, de Meaux, d'Orléans, de Blois, de Versailles, d'Arras et de Cambrai. Le culte y est desservi dans 12 paroisses et dans 24 succursales. Il y a un consistoire de la confession d'Augsbourg, un consistoire calviniste, un consistoire israélite. Paris possède en outre l'institut, composé de cinq classes : 1° l'académie des sciences; 2° l'académie française; 3° la classe des sciences morales rétablie par le roi Louis-Philippe; 4° l'académie des inscriptions et belles lettres; 5° l'académie des beaux-arts. Cette capitale possède de plus l'académie royale de médecine et plusieurs sociétés libres, parmi lesquelles on cite la société philotechnique, l'institut historique, la société royale des antiquaires, la société d'histoire de France, la société pour l'instruction élémentaire, etc. Les musées royaux du Louvre, la manufacture royale des Gobelins, la manufacture royale de mosaïque, le muséum d'histoire naturelle Jardin-des-Plantes), l'Observatoire, attirent à Paris de nombreux étrangers; ses principales bibliothèques sont : la Bibliothèque du roi, rue Richelieu, la plus riche du monde entier; la bibliothèque de la Ville, la bibliothèque Mazarine, celles du conseil d'état, de l'institut, de la Sorbonne, de Sainte-Geneviève, de l'école de Médecine, de l'Arsenal. Centre de l'université de France, Paris possède une école de droit, une école de médecine, une école de pharmacie, une école des arts et métiers, une école de dessin, etc.; on y compte cinq colléges royaux, Louis-le-Grand, Henri IV, Charlemagne, Bourbon, St-Louis, et deux colléges de plein exercice, Stanislas et Rollin. Au collége de France (place Cambrai), à l'académie de Paris (à la Sorbonne), sont ouvertes une foule de chaires où des hommes du premier mérite enseignent les hautes

Digitized by Google

sciences et les belles lettres. On doit citer en outre les écoles royales Polytechnique, des ponts-et-chaussées, des mines et d'état-major, le Conservatoire de musique et le Conservatoire des arts et métiers.— Les établissements de bienfaisance sont nombreux dans Paris. On y compte plus de 20 hôpitaux civils; il y a deux hôpitaux militaires (*v.* HÔPITAL).— La population de Paris, dont le recensement se fait tous les cinq ans, était, en 1806 de 547,756 individus, selon certains calculs; elle s'élevait selon d'autres à 632,000. En 1808 elle était réduite à 580,609. Elle s'élevait en 1817 à 714,596; en 1828 à 713,996; en 1831, à 774,338; enfin en 1836, époque du dernier recensement fixé par une ordonnance royale, elle était de 909,126 habitants. La population indigente, loin d'augmenter dans la même proportion, a, au contraire, décru; et le dernier recensement présente une diminution de 18,711 individus.

Mouvement de la population pendant quelques années.

1820.	Naissances	24,214
	Mariages	6,313
	Décès	22,313

La Morgue est comprise dans ce dernier chiffre pour 197 individus.

1822.	Naissances	26,880
	Mariages	7,152
	Décès	23,282

La Morgue est comprise dans ce nombre pour un chiffre de 257 individus. Les suicides suivis de mort y sont au nombre de 215; morts violentes ou accidentelles, 608. Enfants morts-nés, 1422.

1823.	Naissances	27,070
	Mariages	7,504
	Décès	24,600

La Morgue comprise pour 277. Enfants morts-nés, 1,508. Morts violentes et accidentelles, y compris trois suppliciés, 690; suicides, 390.

1829.	Naissances	28,721
	Mariages	7,123
	Décès	25,591

La Morgue comprise pour 270. Enfants morts-nés, 1,713.

1830.	Naissances	28,587
	Mariages	7,324
1830.	Décès	27,466

La Morgue comprise pour 375. Augmentation de nombre causée par une centaine de cadavres déposés après les journées de juillet. Enfants morts-nés, 1,727.

1832.	Naissances	26,283
	Mariages	6,767
	Décès	44,463

La Morgue comprise pour 344. Augmentation causée par les cadavres déposés après les émeutes de juin. Le choléra a produit une augmentation de 18,402 décès du 26 mars au 30 septembre. Enfants morts-nés 1,720

1835.	Naissances	29,520
	Décès	24,792

La Morgue comprise pour 268. Centenaires décédés en 1835, 2.

	kil. carrés.
Superficie du département de la Seine	483, 11
Paris, sur cette superficie, est pour	34, 11

— Paris contient en nombre rond, d'après les derniers calculs de M. le B[on] de Prony, 22,445 individus par kilomètre carré, ou 224 par hectare, ce qui donne une *population spécifique* égale à 372 fois celle de la France. Le surplus du département ne contient que 357 individus par kilom. carré, et cette *population spécifique* est cependant encore sextuple de celle de la France.

Inhumations. L'administration de la ville de Paris emploie un grand nombre d'agents pour les inhumations, entre autres, 35 médecins délégués pour constater les décès, un inspecteur-général des pompes funèbres, 12 ordonnateurs particuliers, qui ont sous leurs ordres un ou plusieurs ordonnateurs suppléants selon la mortalité, enfin, des porteurs, appelés par le peuple *croque-morts*. Ces divers agents sont délégués par chaque municipalité. L'entreprise particulière des *pompes funèbres* possède un matériel considérable, et occupe, outre une vingtaine de commis et de magasiniers, un grand nombre de tapissiers, de cochers, d'hommes de service. Elle doit verser aux fabriques et consistoires 72 1/2 p. 0/0 des produits de

son exploitation. La pompe funèbre des pauvres coûte 26 f. compris la bière, que fournit chaque mairie. Le service de l'église se paie à part. — En 1824, Paris possédait 6 cimetières, mais ceux de Ste-Catherine et de Clamart sont fermés depuis plusieurs années; celui de Vaugirard depuis 1834. Il n'en existe plus que trois : le cimetière du nord ou Montmartre (35 arpents), destiné aux inhumations du 1er et du 2e arrondissements de Paris; le cimetière de l'est ou de Mont-Louis, ou du Père-Lachaise (72 arpents), destiné aux inhumations des 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e et 9e arrondissements. Cependant, comme ce cimetière a la vogue, nombre de personnages distingués des autres arrondissements y sont inhumés, et l'administration n'en refuse jamais l'autorisation aux familles. Le troisième cimetière est celui du Mont-Parnasse (50 arp.), ouvert depuis 1825.— Chaque arrondissement de Paris possède un maire, deux adjoints, un juge de paix et quatre commissaires de police, c.-à-d. un pour chacun des 48 quartiers de Paris. Au-dessous des commissaires de police sont des officiers de paix qui reçoivent directement les ordres du préfet de police. La garde municipale, les sergents de ville, au nombre de 12 à 1500, et des agents en habits bourgeois, secondent de diverses manières l'action de la police de Paris. On doit reconnaître que cette action sur la décence et la propreté publique a été fort efficace depuis 10 ou 12 années. La prostitution n'ose plus se montrer aussi effrontément qu'autrefois. La suppression de la loterie et des maisons de jeu est encore un grand bien pour notre capitale. — L'éclairage au gaz, la multiplicité des bornes-fontaines, contribuent depuis plusieurs années à son assainissement et à sa sûreté.— Le service de la poste, chaque jour plus expéditif et plus sûr, se fait par le bureau central, rue J.-J. Rousseau, et par neuf grands bureaux. Trois autres sont affectés au service de la cour (place du Palais-Royal), de la chambre des pairs et de la chambre des députés. On compte en outre 200 boîtes particulières disséminées dans les différents quartiers.—Paris possède cinq théâtres royaux : l'Opéra, le Théâtre royal italien, les Français, l'Odéon, l'Opéra-Comique, et 19 théâtres secondaires : Vaudeville, Gymnase, Palais-Royal, Porte-Saint-Martin, Ambigu-Comique, Gaîté, Cirque-Olympique, Folies-Dramatiques, Panthéon, Porte-Saint-Antoine, Luxembourg, Jeunes-Elèves ou théâtre de M. Comte, Funambules ou théâtre de M. Dorsay (ci-devant Mme Saqui), Lazary, Gymnase des enfants (passage de l'Opéra), Ombres chinoises de Séraphin (Palais-Royal), Diorama (boulevard du Temple). — Il s'imprimait à Paris, en 1837, 245 journaux politiques, scientifiques, religieux, industriels, littéraires. — On y comptait 1,100 fiacres, 1,000 cabriolets publics, 2,600 voitures de maîtres, 6,000 charrettes et haquets, 5,000 autres différentes voitures, cabriolets bourgeois ou tapissières. — Une révolution avantageuse, surtout à la petite propriété et aux prolétaires, s'est opérée depuis dix années par l'établissement de voitures publiques à 15 places du prix de 30 centimes. Plusieurs de ces voitures conduisent non seulement d'une barrière de Paris à l'autre, mais vers les banlieues les plus fréquentées. Ce sont les *Batignolaises*, les *Béarnaises*, les *Citadines*, les *Dames-Blanches*, les *Diligentes*, les *Écossaises*, les *Favorites*, les *Hirondelles*, les *Omnibus*, les *Tricycles*, les *Parisiennes*, les *Dames-Françaises*, les *Orléanaises*. Ces dernières voitures ont été ainsi appelées parce que c'est dans une d'elles que lors de la révolution de juillet Louis-Philippe s'est rendu de Neuilly à Paris avec sa nombreuse famille. Il résulte des différentes combinaisons du parcours de ces voitures que l'on peut faire le plus long trajet pour 30 centimes, en changeant de voiture aux lieux de station. Tout dans ce service a pour but le plus grand avantage des *voyageurs*, car c'est ainsi qu'on est convenu d'appeler les nombreux chalands qui se succèdent incessamment dans

ces diligences de ville depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures et demie du soir. Il ne paraît pas que ces voitures aient nui aux entreprises de fiacres et de cabriolets : le nombre de ces derniers n'a pas diminué. Les fiacres sont devenus plus commodes et plus propres, et ont subi la plupart, sous le nom de *berlines du Delta*, d'*Urbaines*, de *Lutéciennes*, etc., une amélioration sensible. Grâce à la concurrence, le cocher de fiacre est devenu généralement moins brutal et moins exigeant. Les *Citadines*, voitures à un cheval et à trois places, sont un moyen de transport très agréable. Les *cabriolets compteurs* ou *à la minute* ont également surgi au milieu de cette multitude de voitures de toute forme qui rendent si prompte et si facile toute espèce de communication dans Paris. Toutefois, comme quelque mal est toujours à côté du bien, jamais les piétons n'ont été si peu à leur aise sur le pavé des rues populeuses, surtout dans celles qui n'ont point de trottoirs, ou qui ont des trottoirs trop étroits. — Le nombre moyen annuel des personnes appelées à former le contingent de Paris, en vertu de la loi de recrutement, est de 4,227. — On porte à 77,192 le nombre des indigents secourus à domicile (par les bureaux de charité des divers arrondissements. Sur ce nombre, le 1er arrondissement ne fournit que 3,723 indigents, et le 12e, 13,542. — On a consommé à Paris, en 1824, 967,465 hectolitres de vin, 53,313 hect. d'eau-de-vie, 154,405 hect. de bierre, 79,627 bœufs, 10,941 vaches, 76,811 veaux, 383,807 moutons, 89,110 porcs et sangliers, etc. Et en 1835, 932,402 hectolitres de vin, 36,912 hectolitres d'eau-de-vie, 17,024 hectol. de cidre et poiré, 18,575 hect. de vinaigre, 110,621 hect. de bierre, 71,634 bœufs, 16,439 vaches, 73,947 veaux, 364,875 moutons et 86,904 porcs et sangliers.

Montant de la vente sur les marchés :

Volailles et gibiers. . .	7,993,000 f.
Poissons d'eau douce . .	510,939
Œufs.	4,592,424
Marée.	4,489,098
Huîtres	1,120,582

Fourrages et grains :

Foin	7,814,377 bottes.
Paille	11,903,606 *id.*
Avoine.	987,889 hect.

Paris, vers la fin du XIIIe siècle, comptait 309 rues; au commencement du règne de Louis XV, il y en avait 989 ; aujourd'hui Paris renferme :

Rues (y compris les rues projetées)	1094
Ruelles.	27
Carrefours.	32
Places	42
Passages ou galeries vitrées et non vitrées (environ)	127
Halles ou marchés	147
Impasses	119
Boulevards intérieurs	22
Barrières	60
Avenues	17
Esplanade (des Invalides) . .	1
Ports (rive droite)	6
Ports (rive gauche).	4
Quais (14 sur la rive droite, 11 sur la rive gauche, 4 dans l'île St-Louis, et 4 dans l'île de la Cité).	33
Ponts	21
Cours	22
Cloîtres	8
Cours appelés *cités*.	4

Après ces résultats, que j'aurais pu multiplier, il me resterait à parler de l'histoire politique et monumentale de Paris; mais cette tâche sera remplie par un collaborateur qui a consacré sa vie à l'étude et à la conservation des monuments de Paris et de la France. Toutefois, pour la régularité du plan de cet article, entre ce dernier travail et le nôtre, une lacune reste à remplir, et nous cédons d'abord la plume à l'honorable préfet de la Seine, M. le comte de Rambuteau.

Ch. Du Rozoir.

Coup d'œil sur le commerce, l'industrie et l'état moral des classes populaires de Paris (juillet 1838).

Je me bornerai à quelques indications principales, à quelques chiffres qui seront plus éloquents que bien des paroles.

— La crise commerciale qui avait signalé l'année 1837 est déjà loin de nous. Les causes qui l'avaient amenée ont peu à peu disparu, et Paris présente aujourd'hui une notable amélioration industrielle et commerciale. — Le nombre des notables commerçants qui, dans les années antérieures à 1837, n'était que de 784, s'est élevé en 1837 à 920. On peut en quelque sorte attribuer cette augmentation à celle du nombre des patentés à Paris : depuis 1830, ce nombre a toujours été croissant. — En 1831, le nombre des patentés payant un droit fixe était de 44,726, et le montant du rôle de 5,550,561 fr. En 1836, le nombre des patentés s'est élevé à 70,753, et le montant du rôle à 7,422,041 fr. 12 c. Enfin, en 1837, le nombre des droits fixes s'est élevé à 75,844, et le chiffre du rôle à 8,187,708. — Une diminution sensible s'est manifestée dans les frais de poursuites, ce qui prouve que les contribuables ont plus de facilité pour se libérer : aucune poursuite rigoureuse n'a été mise à exécution sans que la position des redevables ait été examinée. Les ventes des meubles, effectuées en très petit nombre dans le cours de 1836 et 1837, ont toutes été nécessitées, soit par la disparition, soit par l'état de faillite des redevables. — Depuis quelques années, le fonds de 13 centimes des patentes, destiné à couvrir le montant des non-valeurs, a toujours présenté des excédants considérables. En 1831, ce fonds n'était que de 721,572 fr. ; en 1837, il est arrivé à 909,716 fr. Le nombre des non-valeurs prononcées en 1837 présente sur 1836 une diminution notable. Enfin, en 1831, le fonds destiné à couvrir les non-valeurs s'est trouvé en déficit de 113,746, et en 1835 l'excédant a été de 294,000 fr. ; depuis, il s'est toujours maintenu dans une proportion semblable. — Quatre grands faits sont aujourd'hui liés ensemble : augmentation de la population, progrès dans l'aisance générale, augmentation du nombre des patentés, et, par suite, de celui des notables commerçants. — Examinons maintenant le mouvement du commerce parisien de 1830 à 1838. — Les exportations déclarées à la douane de Paris ne s'élevèrent en 1830 qu'à 64,231,108 fr. ; elles atteignirent en 1836 le chiffre de 134,647,017 fr. (dont 83,200,400 pour les exportations ordinaires, et 51,446,617 pour les exportations avec prime). On a donc sur 1830 une augmentation de 70,415,909 fr. — En 1837, une notable diminution s'est fait sentir ; les exportations n'atteignirent que le chiffre de 94,065,280 fr. La diminution sur les exportations *ordinaires* paraît devoir être exclusivement attribuée à la crise financière des États-Unis de l'Amérique ; la même cause peut être attribuée à la diminution sur les valeurs des exportations *avec primes*, mais il ne faut pas prendre pour point de comparaison l'année 1836, qui a présenté, sur toutes les années antérieures, une augmentation disproportionnée. L'année 1838 s'annonce comme devant être fort productive, et le mouvement de progrès se manifeste de nouveau ; en 1837, les six premiers mois avaient présenté le chiffre de 45,133,057 fr. pour les valeurs exportées ; les six premiers mois de 1838 s'élèvent à la somme de 51,305,304 fr., ce qui fait pour 1838 une augmentation de 6,172,247 fr. pendant le premier semestre. Enfin, nous avons toujours pour le même espace de temps 3,774 colis de plus que l'année dernière, et 160,128 kilog. de plus dans le poids des marchandises. — La consommation de Paris offre la même progression : les produits de l'octroi, qui, en 1830, étaient tombés à 24,111,634 fr., se sont élevés en 1837 à 30,861,156 fr. Le premier semestre de 1838 est supérieur à celui de l'année dernière de 539,032 fr. Cette augmentation est due surtout à l'introduction des boissons, liquides, combustibles et matériaux. En effet, plus de 400 maisons sont en construction, et les travaux publics sont dans un développement immense. — Le conseil municipal, profitant de l'accroissement des revenus de l'octroi, et toujours désireux de rendre

meilleure la condition des commerçants et des industriels, a diminué sensiblement les droits sur le charbon de terre, matière qui est devenue d'un usage si universel dans l'industrie : aussi l'année courante est en progrès sur les autres pour le mouvement du commerce et de l'industrie, tant au-dehors qu'au-dedans de la capitale. — Ces résultats parlent bien haut. On ne peut se dissimuler qu'ils ont une étroite connexité avec les améliorations introduites dans l'éducation populaire : largement et sagement répandue, elle éclaire, elle améliore l'esprit public, elle assure l'ordre et la paix, elle fait les bons ouvriers, les hommes utiles et laborieux ; la sagesse et la sagacité des masses aide et centuple les efforts de l'industrie, et l'industrie répand ces richesses dont nous nous félicitions tout à l'heure. — C'est donc avec raison que l'administration municipale travaille à multiplier les bienfaits de l'instruction primaire. En effet, à peine l'enfant est-il livré à lui-même que les *asiles* lui sont ouverts ; bientôt les *écoles* le reçoivent ; plus tard s'offrent à lui les *ouvroirs*, les établissements destinés aux adultes ; le chant, le dessin, le modelage, la sculpture d'ornements, l'industrie du bronze, sont pour lui autant de ressources appropriées à ses goûts et à ses capacités. — Comparons ce qui existait en 1830 avec les résultats obtenus en 1838. Au 30 septemb. 1830, il y avait à Paris six asiles contenant 800 enfants, et 151 établissements, tels qu'écoles mutuelles ou simultanées, ouvroirs, écoles d'adultes, contenant 20,669 enfants ; au total, 157 établissements et 21,469 enfants. — Au premier janvier 1838, on comptait 23 asiles pour 5,225 enfants, et 175 établissements d'écoles, ouvroirs et autres, contenant 31,149 enfants ; total, 197 établissements et 36,374 élèves. Si l'on ajoute à cela le écoles privées de toute espèce, passées aujourd'hui sous la surveillance de l'administration, et qui sont au nombre de 524, contenant 23,821 enfants, on verra qu'en ce moment Paris possède 721 établissements d'instruction primaire où sont admis 59,655 enfants, dont 35,157 garçons et 24,498 filles. Les dépenses de l'instruction primaire, à Paris, sont portées au budget pour la somme de 832,970 fr. — C'est de cette manière que l'administration municipale assure au plus grand nombre les avantages de l'instruction : ses efforts ne sont pas inutiles, car les enfants puisent dans nos écoles les leçons d'une sage prévoyance. Bientôt, ils comprennent que le travail est destiné à leur assurer des ressources, et ils veulent faire fructifier leurs salaires : possesseurs d'une légitime épargne, ils acquièrent le goût de l'ordre et de la conservation. — Tels sont les bienfaits développés de plus en plus par les caisses d'épargne. Celle de Paris a reçu en 1817 (en 178,818 versements) la somme de 24,553,694 fr. ; en 1830, les versements, au nombre de 113,808, avaient produit 5,195,951 fr. Depuis cette époque, la progression ne s'est pas ralentie. Les craintes éprouvées un instant par la classe industrielle, en 1837, ralentirent pendant quelques mois les versements ; mais cette crise n'a pas duré, et les six premiers mois de cette année annoncent que les caisses d'épargne sont plus recherchées que jamais. Les versements pendant le premier semestre ont été de 15,118,490 fr. — On est frappé des immenses ressources que peuvent procurer le travail et la paix : comment ne pas applaudir à la sagesse, à la libéralité de nos institutions, que maintient fermes et intactes un souverain aussi habile que juste et courageux ? Par ses soins, par l'amour de la nation, dont le vœu l'a appelé au trône, la France est libre et riche ; Paris offre l'exemple d'une prospérité commerciale et industrielle jusqu'ici sans exemple. Cte DE RAMBUTEAU, pair de France.

Histoire de Paris, ses antiquités et ses monuments.

Ire ÉPOQUE. *Domination romaine.*

On a déjà indiqué l'origine présumée de la ville de Paris. Lors de la conquête de César, ce n'était qu'une

simple bourgade composée de quelques cabanes éparses, de forme ronde, très petites, sans cheminées, bâties de bois et de terre, et couvertes de paille et de roseaux. L'empereur Julien dans ses écrits nous atteste que les *Parisii*, comme il les nomme, se servalent de fourneaux pour faire cuire les aliments nécessaires à la vie, et se garantir du froid pendant l'hiver.—Les antiques fragments en marbre dont parle le savant Caylus, un tombeau aussi en marbre, des vases et des poids en verre découverts dans la rue Vivienne, et dans les foullles qui ont été faites de nos jours pour la construction de la Bourse, ainsi qu'une tête de Cybèle en bronze, retirée des fondations d'une ancienne tour, près la pointe Saint-Eustache, sont la preuve incontestable que les Romains, pendant leur séjour à Paris, avaient construit des maisons de plaisance sur ce terrain-là. —Le côté du midi offrait un pré très vaste, un bois et un marais. Au milieu était un temple d'Isis, sur les ruines duquel le roi Childebert Ier fit élever l'église de Saint-Germain-des-Prés, qu'il consacra sous le titre de *St-Vincent*. Vers l'extrémité du bois était le temple de Cérès. Des pièces d'or à l'effigie de *Philippe*, *roi de Macédoine*, découvertes en ma présence le 12 septembre 1805, dans les fondations d'une construction antique, sur les bords da la Seine, en face de l'hôtel de Bouillon, et dans l'axe du terrain des Petits-Augustins, prouveraient que les Gaulois *Parisii* admettaient ces petites médailles comme monnaie ayant cours chez eux. Au revers était un bige conduit par la Renommée, et au-dessus le nom de *Philippe*, en caractères grecs. Cette découverte a été suivie d'une autre dans le jardin des Petits-Augustins, situé sur l'emplacement du Pré-aux-Clercs. Elle consistait en trois squelettes, enterrés à plus de 15 pieds en terre franche, recouverts par une dalle de pierre, entourés de quelques débris d'instruments tranchants, et d'une quantité de cornes et d'ossements de bœufs. C'étaient probablement les sacrificateurs du temple d'Isis que l'on avait enterrés là; car, sur l'ancien plan de Paris, on trouve à cet endroit l'indication de deux ou trois petits bâtiments qui auraient été l'habitation des sacrificateurs. On pourrait supposer encore que ces trois squelettes sont ceux de quelques-uns des chefs de l'armée de Camulogène, qui auraient péri dans cet endroit, où ils furent défaits par Labienus. Le savant Cuvier, qui a mesuré les ossements de ces squelettes, a déclaré qu'ils avaient appartenu à des individus humains d'une haute taille, et il a évalué cette taille à 6 pieds environ. — Les cartes qui représentent l'ancien emplacement de Paris, indiquent encore des bâtiments où se sont trouvés des antiquités curieuses, entre autres un taureau sculpté, provenant d'un zodiaque, et autres fragments que j'ai moi-même retirés de l'église St-Marcel, où était antérieurement le temple de Cérès. Ce sont quatre bas-reliefs, dont le premier représente *Belenus* ou le Soleil; le second une tête de femme ailée, que l'on regarde comme le *Crépuscule* ou le soir; le troisième, qui a l'apparence d'une tête de Méduse, pourrait bien figurer la déesse *Onuava*. Les uns y ont vu la Vénus céleste, d'autres Diane ou la Lune. Le quatrième bas-relief représente une femme voilée, dont la tête porte deux ailes de chauves-souris : c'était le symbole de la *Nuit* ou de la *Mort*. — On entrait dans Lutèce, alors enfermée dans une île, par deux ponts de bois, que César fit construire, l'un sur le bras septentrional de la rivière, où est aujourd'hui le pont au Change; l'autre, sur le bras méridional, où depuis on a bâti le Petit-Pont-de-l'Hôtel-Dieu. Au bout de chaque pont fut érigée en même temps une forteresse pour en défendre l'accès, l'une au nord, nommée le *Grand-Châtelet*, et l'autre au midi, appelée le *Petit-Châtelet*. Ces forteresses, et les ponts qu'elles protégeaient, étaient défendues par de fortes murailles aboutissant à la rivière. Dans le centre de l'île était un temple consacré à Jupiter, sur les ruines duquel Childebert Ier

a fait bâtir l'église Notre-Dame. On peut fixer, non pas l'origine, mais l'existence de ce temple au règne de Tibère, d'après les autels que l'on découvrit en 1711 dans le chœur de l'église Notre-Dame, en faisant des fouilles pour l'érection de l'autel, consacré par un vœu de Louis XIII. Ces autels portent une inscription en caractères romains, constatant qu'ils ont été mis en place et consacrés à Jupiter, avec la permission de l'empereur Tibère, par les *Parisii*, navigateurs et chefs du commerce qui se faisait alors sur la rivière de Seine. Cette inscription est ainsi conçue : *Tib. Cæsare. Aug. Jovi optvmo. maxumo. aram Navtæ Parisiaci publicè posiervnt.* Les *Nautes* parisiens étaient de riches négociants, jouissant de grands priviléges, et souvent honorés des charges municipales. Une autre face de l'autel fait voir les mêmes négociants-mariniers marchant en corps, ayant en tête leurs druides, et participant à l'érection du monument. On trouve dans tous les historiens de Paris la description des autres bas-reliefs, représentant *Jupiter*, *Vulcain*, *Hésus* coupant le *gui* du chêne, etc. Au mois d'août 1784, en travaillant au palais de Justice, en face de la Sainte-Chapelle, on trouva à une grande profondeur en terre un cippe en marbre, sculpté et figurant des divinités qui pourraient bien faire suite aux précédentes. La première représente *Mercure*. Dulaure croit que la seconde est *Maïa*, mère de Mercure; mais j'ai découvert une paire de tenailles qu'elle tient dans sa main, ce qui me fait supposer que ce pourrait être *Junon-Martialis* ou la *Belisama* des Gaulois, nom qu'ils donnaient à Minerve, à Junon, à Vénus et à la Lune. Son nom signifie *reine du ciel*, et les *Parisii* l'invoquaient comme l'inventrice des arts et la protectrice des manufactures. La troisième figure paraît dans la fonction des *nautæ*: c'est un homme à demi nu, couvert seulement d'un *paludamentum*: d'une main il tient un aviron, et de l'autre un poisson. Le quatrième personnage, debout et presque nu, ayant les épaules couvertes de la chlamyde, et tenant à sa main un globe, symbole du gouvernement, pourrait être *Belenus*, ou le Soleil lui-même, dont l'ascension serait caractérisée par son pied droit, qui est levé, en même temps que sa course céleste serait exprimée par les ailes qu'il a sur la tête. Ce monument est à la Bibliothèque du roi, où l'on voit également un marbre découvert à Maisons, près d'Andrésy, vers le milieu du siècle dernier. Caylus pense qu'il fut l'objet d'un vœu, et qu'il aurait été consacré par le collége des nautes ou des navigateurs de Paris, qui possédaient un entrepôt de marchandises à Andrésy. On y voit quatre figures nues : 1° un vieillard ou le dieu Neptune ; 2° un homme dans l'âge viril portant une gerbe de blé ; 3° une femme qui tient un serpent : ce serait la déesse Hygie ; 4° une Vénus marine désignée par un aviron qu'elle a dans sa main. Toutes ces figures sont debout et posées sur un courant d'eau pour désigner la Seine, dont la salubrité est exprimée par la présence d'Hygie. Ce serait donc un vœu adressé à Vénus marine, par un des nautes de la capitale faisant le commerce des grains. Enfin, une découverte plus récente encore est celle qui a été faite dans la Cité, de trois autels, lors de la démolition de l'église Saint-Landry, bâtie sur les ruines d'un temple de Mercure. Ces sculptures sont un Mercure, un Mars et une Victoire. Un autre fragment tout-à-fait fruste représente un combat. — Le côté du sud de l'ancien Paris, c'est-à-dire les quartiers Saint-Jacques et du Luxembourg, renfermait des édifices publics d'une grande importance, savoir : un *amphithéâtre*, qui, suivant un titre de 1284, aurait existé sur le terrain où depuis fut bâtie l'abbaye Saint-Victor, à la place où est aujourd'hui la Halle-aux-Vins ; un *cirque* et des *arènes*, un *forum* et des *thermes* ou bains chauds, dont les débris existent encore rue de la Harpe, et où les eaux arrivaient du village d'Arcueil, dans lequel, malgré les restaurations successives, on découvre encore des restes de l'ancien aqueduc ;

plusieurs temples d'Isis et de Cérès ; enfin, un élysée nommé le *Champ-des-Sépultures*. — Quant au palais des Thermes, dont on attribue à tort la construction à Julien, Dulaure a voulu que ce fût l'ouvrage de Constance-Chlore père de Constantin et aïcul de Julien. Pour moi, j'en rapporte la construction au temps de Tibère, vers l'an 35 ou 36 de notre ère, c'est-à-dire à la même époque où fut construit l'autel que je viens de décrire. Pour s'en convaincre, il ne faut que comparer la sculpture des deux monuments. Quoi qu'il en soit, il existait sur la montagne Sainte-Geneviève un palais avec des dépendances et des jardins qui occupaient tout ce quartier, et descendaient jusqu'à la rivière. Ce palais, qui fut habité par les rois de la première et de la seconde race, était encore appelé le *Vieux-Palais*, lorsque Hugues-Capet fixa sa demeure au palais des comtes de Paris, où se rend aujourd'hui la justice, et auquel on donna simplement le nom de *Palais*. Le Champ-des Sépultures occupait la place Saint-Michel, une partie de la rue d'Enfer, jusqu'à l'église Saint-Marcel, où s'élevait alors le temple de Cérès, et se prolongeait jusqu'à la Tombe-Issoire, où s'étend aujourd'hui l'ossuaire le plus considérable de Paris, connu sous le nom de *Catacombes*.—Durant cette première époque, le christianisme s'était introduit dans les Gaules. Vers l'an 250, saint Denis arriva à Paris pour y prêcher la foi évangélique. Il était accompagné de Rustique et du diacre Eleuthère. Tous trois, victimes de leur zèle, eurent, selon la coutume des Romains, la tête tranchée hors de la ville, sur la butte Montmartre, près du temple de Mars. Les disciples de saint Denis, saint Yon, saint Lucain, saint Paixsnt, saint Eugène et saint Justin furent martyrisés, comme lui, dans le diocèse de Paris. — Saint-Denis-de-la-Chartre, dans la Cité, était la prison publique de l'ancien Paris; là saint Denis fut jeté dans un cachot obscur, que l'on montrait encore avant la destruction de cette église. Pour y entrer, il fallait descendre plus de 20 marches, preuve signalée de l'exhaussement factice du sol dans ce quartier. — Vers l'an 366, sous Valentinien, successeur de Julien, Paris vit naître Marcellus, le plus illustre et le plus célèbre de ses évêques après saint Denis. Le poète Fortunat, qui a écrit la vie de Marcellus ou *Marcel*, rapporte les miracles de ce prélat ainsi que les conversions qu'il fit dans Paris. Après sa mort, son corps fut inhumé hors de la ville, dans une chapelle dédiée à saint Clément attenant au Champ-des-Sépultures. Sous Louis-le-Débonnaire, cette chapelle, convertie en église paroissiale, reçut le nom de *Marcel*, et donna naissance au gros bourg de *Saint-Marceau*. La légende rapporte que saint Marcel délivra Paris d'un monstre affreux qui empestait la ville de son haleine, et qui dévorait les enfants. Cet animal fantastique, que j'ai vu en l'année 1790, dans l'église où on l'avait appendu à la voûte, n'était qu'une espèce de cétacé empaillé, auquel on avait ajouté des cornes de bœuf. On remarquait encore dans la nef de l'église la tombe de Pierre Lombard, évêque de Paris, que son savoir, sa vertu et son intégrité, firent nommer le *Maître des sentences*. Il mourut en 1164. Sa tombe ayant été ouverte en 1794, on le vit parfaitement conservé avec ses habits pontificaux, qui étaient d'une étoffe de soie brune, brochée en or.

II° ÉPOQUE. *Mérovingiens.*

Vers la fin du quatrième siècle, Lutèce, devenue, après Sens, la cité la plus importante de la grande province Sénonaise, était la résidence de deux préfets, celui des nautes et celui des Sarmates, peuplade étrangère à qui le fisc romain avait donné à cultiver les terres situées entre Paris et la Bourgogne. Lutèce avait alors changé son nom primitif en celui de *Parisii*. Je laisse les plus crédules compilateurs faire régner à Paris Pharamond, qui, s'il a existé, n'a jamais franchi la Meuse. La légende de sainte Geneviève rapporte que les prières de la pieuse vierge de Nanterre détournèrent

l'approche d'Attila, qui menaçait Paris. La même légende, ici surtout fort suspecte, nous représente Childéric Ier, fils et successeur de Mérovée, tenant pendant dix ans Paris assiégé sans parvenir à s'en emparer. Ce siége de dix ans est aussi probable que la tradition qui veut que Paris ait été fondé par Pâris, fils de Priam. Il paraît du moins certain que Clovis choisit cette ville pour son séjour, l'an 506. Si on consulte l'ancien plan de Paris, composé d'après les narrations de César, de Strabon, de l'empereur Julien et d'Ammien-Marcellin, et publié par le commissaire Delamarre, on verra que l'enceinte de Paris a reçu peu d'accroissements sous les rois de la première et de la seconde race. Une nouvelle ville fut bâtie au nord, et sur les bords de la Seine, ce qui fut cause que l'on donna le nom de *Cité* à l'ancienne ville; les temples des faux dieux furent démolis, et quelques églises bâties à leur place. Dans la Cité se trouve le palais des comtes de Paris, nommé le *Grand-Palais*, aujourd'hui le *Palais-de-Justice*. L'église Notre-Dame fut bâtie au centre de l'île, sur les ruines de l'ancien temple que les *Parisii* avaient consacré à Jupiter; dans le voisinage était la chapelle dite *Saint-Denis-de-la-Chartre*, démolie en 1810 (*v.* ci-dessus page 14). Près de l'emplacement où est le Pont-Neuf, on bâtit dans l'Ile-aux-Juifs, une petite forteresse, pour servir de défense au Grand-Palais. Sous Charles V, cette île fut jointe à la Cité; et, comme elle reçut des constructions sous Louis XIII, qui n'était encore que dauphin, elle fut appelée *place Dauphine*. Sur le même plan, on voit au midi la place où se trouvait le temple d'Isis, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés, qui donna son nom au faubourg où est encore cette église; le Pré-aux-Clercs, le bâtiment des Thermes, le palais de Clovis, et l'église Sainte-Geneviève; le clos du Vallon-Vert, où le roi Robert se fit bâtir une maison de plaisance, à laquelle il donna le nom de *Château-de-Vauvert*; et enfin le temple de Cérès, qui fut remplacé par l'église Notre-Dame-des-Champs, où maintenant se trouve le boulevard qui conduit à l'Observatoire. Clovis fit élever plusieurs édifices remarquables pour éterniser la mémoire de sa conversion, entre autres la tour de Montjoie-Saint-Denis, et une coupole triomphale à l'endroit où depuis on a bâti l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce superbe édifice fut décoré de la statue du vainqueur, de celle de Clotilde, sa femme, de Childebert et de Chlodomir, ses fils; d'Ultrogothe, femme de Childebert; enfin, de la statue de saint Remi. Là, furent déposés les trophées enlevés aux ennemis, et aussi les ornements qui avaient servi à la cérémonie du baptême et du sacre du roi : ce monument passait pour un chef-d'œuvre d'architecture et de sculpture. Dans la partie la plus élevée, on plaça une cloche : ce fut la première fois que les Parisiens furent avertis de l'heure où ils devaient se rendre à l'office divin. — Afin d'accomplir un vœu qu'il avait fait en allant combattre les Visigoths, Clovis fit encore bâtir sur la partie la plus élevée du mont *Locutitius* (montagne Sainte-Geneviève) une église sous l'invocation de saint Pierre et de saint Paul. Pour la décoration de cette église, Clovis employa les plus habiles artistes de son temps : on y admirait les nombreuses mosaïques servant de pavé, riches en couleurs variées, imitant les plus beaux tapis de l'Orient. La vierge de Nanterre, étant morte à Paris le 3 janvier de l'année 509, fut inhumée dans cette basilique, nommée *Sainte-Geneviève* après sa canonisation. Les fidèles élevèrent au-dessus de sa tombe un oratoire en bois où l'on venait prier et intercéder la sainte pour la guérison de toutes les maladies. Dans les grandes calamités, on portait solennellement sa châsse dans les rues de Paris. La dévotion à Sainte-Geneviève a survécu à toutes les révolutions. Sa fête attire à St-Etienne-du-Mont une nombreuse population des campagnes; et pendant neuf jours une petite foire se tient sur la place de cette église. Du-

rant toute l'année, c'est un pélerinage continuel vers la pierre de son tombeau. Clovis expira en 511, à l'âge de 45 ans, avant d'avoir terminé son église; la reine Clotilde, sa veuve, la fit achever, et l'enrichit de donations considérables: la dédicace en fut faite solennellement par l'évêque Rémi. Clovis fut inhumé dans la sacristie, ainsi que Clotilde, qui mourut à Tours, en 548, à l'âge de 70 ans, et dont le corps fut apporté à Paris en grande pompe. Les tombes du roi et de la reine furent ornées de leur image, et d'inscriptions au carmin, comme le dit Grégoire de Tours. Mais l'incendie de l'église par les Danois en 857 les ayant fait disparaître, la figure du roi seule fut rétablie. — Les quatre fils de Clovis se partagèrent ses conquêtes; et Paris fut avec Orléans, Soissons et Metz, au nombre des quatre villes servant de résidence royale; mais ce qui prouve l'importance de cette future capitale de la France, c'est qu'elle resta indivise entre les 4 frères, et qu'aucun d'eux n'y pouvait entrer sans l'agrément des deux autres. Paris fut à cette époque le théâtre d'une scène atroce. Chlodomir, roi d'Orléans, étant mort, Childebert et Clotaire égorgèrent deux de ses fils pour s'emparer de leur héritage; le troisième, sauvé par les leudes gaulois, fut tonsuré, fait prêtre, et l'église l'a canonisé sous le nom de saint Cloud. Childebert Ier, qui alors fixa sa résidence à Paris, alliait le crime et la débauche à la dévotion. L'évêque de Paris, Germain, fut son conseiller et son archi-chapelain. Au retour d'une expédition contre l'Espagne, l'an 543, le roi fit bâtir sur les ruines du temple d'Isis, une église pour y déposer, avec la tunique de saint Vincent, une croix d'or enrichie des plus belles pierres d'Orient. L'église terminée fut consacrée sous le nom de *Sainte-Croix* et de *Saint-Vincent*. Ce ne fut qu'après la canonisation de Germain qu'elle prit le nom de ce saint, mort le 28 mai 576. — Childebert porta si loin son zèle pour la religion qu'il devint l'iconoclaste le plus ardent; il rendit une loi contre l'idolâtrie, dont il y avait encore des vestiges à Paris; elle ordonnait la destruction des temples païens et des figures consacrées au démon. Quatre conciles se sont tenus à ce sujet sous son règne, deux entre autres à Paris. Childebert fit des dépenses considérables pour la décoration de *son église*: c'est ainsi qu'il la nommait. Suivant Grégoire de Tours, les voûtes s'appuyaient sur des colonnes de marbre; les lambris étaient dorés; les murailles ornées de peintures faites sur des fonds d'or; le pavé en mosaïque; enfin, la toiture en cuivre doré, ce qui lui fit donner le surnom de *Saint-Germain-le-Doré*. — Childebert mourut peu de jours après avoir assisté à la dédicace de son temple; il y fut enterré, entre le second et le troisième pilier de l'abside. Son tombeau, ayant été refait à l'époque de la réédification de cette basilique, fut placé dans le milieu du chœur. C'était une pierre sculptée en relief, figurant le monarque couché, vêtu de la tunique et du manteau royal, tenant d'une main le modèle de son église, et de l'autre un sceptre. L'effigie de la reine Ultrogothe, sa femme, ne fut point sculptée sur ce tombeau, que j'avais fait transporter et rétablir au musée de la rue des Petits-Augustins; il est maintenant à Saint-Denis. Après la mort de Childebert, l'église Saint-Vincent devint la sépulture ordinaire des rois et de la famille royale, jusqu'à l'époque où Dagobert la fixa à Saint-Denis. Dans le chœur de l'église on voyait sur leurs tombes les figures de Chilpéric, de Frédégonde sa femme, de Clotaire II, de Bertrude, sa première femme, de Childéric II, et de sa femme Bilichilde. Quelques-uns de ces tombeaux ont été reconstruits lors d'une troisième restauration, sous le règne de Louis XIV. On remarquera que Chilpéric est figuré tenant sa barbe: c'était alors la manière d'indiquer une mort violente. — Sous le règne de Chilpéric Ier, Paris, ainsi que les provinces, fut accablé d'impôts. Poussé par Frédégonde, ce prince commit toute sorte de forfaits; l'an 584, il fut as-

sassiné à Chelles, près Paris ; son épouse et Landri, qu'elle aimait, furent soupçonnés d'avoir payé ce meurtre. Grégoire de Tours appelle Chilpéric *le Néron et l'Hérode* de son temps. Ce prince, dit-il, avait du goût pour la poésie, et possédait très bien la langue latine. Il ordonna qu'on se servît dans l'écriture des lettres doubles des Grecs, usage qui s'est conservé jusqu'au XIII[e] siècle. Nous en avons la preuve par des inscriptions gravées sur marbre et dans les manuscrits. A Paris, sur le portail de Notre-Dame, on avait sculpté en pied la statue de Chilpéric I[er], ayant un violon à la main, pour exprimer ses talents en poésie et en musique. Frédégonde mourut à Paris, en l'année 597. Son corps, transporté dans l'église Saint-Vincent, fut placé à côté de celui de son époux. — Sous Dagobert I[er], fondateur de l'abbaye de St.-Denis, fut établie la foire du Landy, qui, par la suite, devint au mois de juin de chaque année un lieu de promenade pour les élèves de l'université de Paris. Dagobert eut pour intendant de ses finances l'orfèvre saint Éloi, à qui il confia la direction des monnaies qui se fabriquaient à Paris. On en possède qui conservent son monogramme. Clovis II, fils et successeur de Dagobert, eut pour ministre et pour conseiller intime saint Landri, évêque de Paris, qui fonda dans cette ville un hôpital pour les pauvres malades (*v.* p. 27). En 1747, on voyait encore au parvis Notre-Dame une statue colossale représentant suivant les uns un Esculape, suivant d'autres Archambauld, maire du palais, qui avait fait l'abandon de son château à saint Landri pour faire construire son hôpital. Cette statue fut renversée en 1748. Ch[er] ALEXANDRE LENOIR.

III[e] ÉPOQUE. *Carlovingiens.*

Sous la seconde race, Paris perdit beaucoup de son importance, grâce à l'immense étendue de l'empire des premiers carlovingiens. Le chef de cette dynastie, Pépin-le-Bref, était à Paris lorsqu'il fut atteint de sa dernière maladie. Il se fit transporter à l'abbaye de Saint-Denis, où il mourut au bout de quelques jours. Charlemagne résida rarement à Paris ; mais cette ville ne fut point oubliée dans les soins qu'il se donna pour la civilisation : il fit venir à Paris des grammairiens, des chantres, et y fonda des écoles publiques. L'origine des chanoines de Paris date de son règne. Sous ses faibles successeurs, cette ville devint le patrimoine particulier de comtes héréditaires, qui sont la tige de la race capétienne. Au règne de Charles-le-Chauve, en 845, se rattache la première attaque des Normands contre Paris. Ils se jetèrent sur la Cité, où ils ne laissèrent que des ruines. En 856, nouvelle invasion des Normands ; ils incendient l'église de Saint-Pierre et de Saint-Paul, pillent celle de Saint-Vincent, et portent ensuite le fer et la flamme dans la Cité. En 861, les Normands rompent le Grand-Pont ou *pont au Change*, dont le arches interceptaient le passage de leurs bateaux. Mais Charles-le-Chauve le fit réparer. Ils reparaissent en 885, et, après huit assauts donnés à la Cité dans l'espace de 13 mois, ils se vengent en commettant d'horribles ravages. L'évêque Goslin et le comte Eudes avaient dirigé l'énergique défense des Parisiens. Ce fut alors (886) que le roi Charles-le-Gros, qui arrivait à la tête d'une armée, acheta lâchement la retraite des Normands, au prix de quatorze cents marcs d'argent, payables l'année suivante. Les Normands, pour remonter la Seine sans endommager le *Grand-Pont*, tirèrent leurs barques hors de l'eau, et les remirent à flot au-dessus de la ville. La même année (886), un débordement de la Seine ayant renversé le *Petit-Pont*, les Normands brûlèrent la tour du Sud, qui se trouvait ainsi séparée de la ville. — L'avénement du vaillant Eudes au trône de France ne laissa pas de donner une nouvelle importance à Paris, dont il était comte. Comme si ce n'eût pas été assez des ravages des Normands, on vit, en 978, sous le règne du carlovingien Lothaire II, cette ville attaquée par le roi des

Allemands, Othon II, qui brûla le faubourg septentrional, et se donna le plaisir de frapper de sa lance une des portes de la Cité. Le lendemain, il fuyait en déroute. Durant cette période, Paris, sur 23 ans, en eut 14 de famine; dans les années 850, 855, 868 et 873, les hommes se dévoraient entre eux. A la suite de ces nombreuses disettes vint une épidémie nommée *feu sacré*, *mal des ardents* ou *mal d'enfer*, fléau affreux, auquel on a comparé le *choléra* de 1832. CH. DU ROZOIR.

IVe ÉPOQUE. *Capétiens. Depuis Hugues-Capet jusqu'à Philippe-Auguste.*

Hugues-Capet, comte de Paris, chef de la troisième race, devenu roi de France en 987, habita le palais de ses ancêtres. L'époque de la fondation de cette résidence est inconnue; ses murs étaient baignés par la rivière de Seine, et flanqués de plusieurs tours, dont trois existent encore. Hugues-Capet fit, dit-on, une église d'une portion de son palais : c'était probablement Saint-Barthélemi, démoli depuis la révolution, pour en faire une salle de spectacle et un passage nommé *Le Prado*, où l'on donne aujourd'hui des bals fréquentés par les courtauds de boutique, les étudiants et les grisettes. — Le palais des comtes de Paris fut habité par plusieurs rois jusqu'au règne de Charles VII, qui l'abandonna entièrement au parlement; depuis, ce palais n'a pas cessé d'être consacré à la justice. — Robert, surnommé *le Pieux*, fils et successeur de Hugues-Capet (998), fit rétablir ou restaurer à Paris trois églises, qui avaient été incendiées ou dévastées par les Normands, savoir, Notre-Dame, Sainte-Geneviève, et Saint-Germain-l'Auxerrois; il résida et mourut à Paris, à l'âge de 61 ans, l'an 1031. Sous son règne, le *mal des ardents* répandit encore une fois ses ravages dans cette capitale, en 996. On voit à l'église Saint-Roch un très beau tableau, peint par Doyen, où cette peste est parfaitement exprimée. — L'an 1014, le roi Robert fit rebâtir de nouveau l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés sur les fondements de celle que Childebert avait construite. Elle avait alors pour abbé le vénérable Morard. La partie inférieure de la principale tour me paraît être un reste de la première construction; le portail aurait été ajouté par Morard. Du côté gauche en entrant, il était orné des statues de saint Germain, de Clovis, de Clotilde et de Chlodomir; de l'autre côté étaient celles de Chilpéric, de Childebert, d'Ultrogothe et de Clotaire : toutes ont été renversées et mises en pièces par les révolutionnaires de 1793. En 1653, on refit une voûte, on ouvrit les deux côtés de la nef; enfin, le chœur fut entièrement refait, en 1704, sur les dessins d'Oppenord. L'église de l'abbaye fut convertie en paroisse en 1791. En 1793, on y établit une usine de salpêtre; le feu y prit et ruina les fondations des piliers de la nef, qui furent refaits dans les années 1827 et 1828, par M. Godde, architecte de la ville. Trois clochers, dont la construction était historique, couronnaient la toiture de cette église antique : on ne sait pourquoi cet architecte en a fait abattre deux. Cette démolition a ôté à l'édifice tout son caractère. — En 1793, en faisant des fouilles pour la recherche du salpêtre, on découvrit le tombeau de l'abbé Morard. Cette tombe ayant été ouverte en ma présence, je vis un squelette couvert de draperies, formant deux vêtements bien conservés: l'un était une tunique longue de laine, et l'autre un manteau très ample, d'un satin fort, à grand dessin moiré, dont la couleur paraissait avoir été d'un rouge foncé ou cramoisi. Ce tombeau de pierre, recouvert d'un marbre antique orné de sculptures, avait fait supposer à Montfaucon que cette tombe, découverte pour la première fois en 1704, renfermait le corps de Caribert, roi de Paris, qui avait été inhumé dans cette église. En suivant les mêmes fouilles en 1793, on découvrit un autre sarcophage de pierre, qui contenait un cercueil en bois, dans lequel était enfermé le corps d'Ingon, abbé de cette maison; il était

parent du roi Robert-le-Pieux, et fut comme lui élève de Gerbert. Ingon, qui mourut en 1025, succéda à Morard, et fut comme lui enterré avec ses habits pontificaux. Son squelette, trouvé intact, était vêtu comme le précédent : tous deux portaient la mitre. — L'ancienne châsse d'or de saint Germain, donnée par Eudes, comte de Paris, ne pouvant plus servir, fut fondue en 1408, par ordre de Guillaume III, qui en fit faire une semblable de deux pieds de long; il fit également présent à l'église du beau bas-relief qui formait le devant du maître-autel. Ces morceaux, que l'on considérait comme des chefs-d'œuvre d'orfévrerie, ont été portés à la monnaie en 1793. Guillaume, dit *l'évêque*, 63e abbé de Saint-Germain-des-Près, mourut en 1418 : son corps, exhumé à plusieurs époques, et qui le fut en ma présence, s'est toujours trouvé sain et sans altération : c'était une momie sèche. J'ai comparé son visage avec celui d'un tableau où il s'était fait peindre avec sa famille aux pieds de Jésus déposé de la croix; il ressemblait parfaitement au portrait que le peintre avait fait d'après nature. J'ai fait porter à St-Denis ce tableau, que l'on avait conservé soigneusement depuis la fin du XIVe siècle. —Les mausolées les plus remarquables de l'abbaye Saint-Germain, après les tombes royales, sont ceux de Guillaume et de Jacques Douglas, de Jean-Casimir, roi de Pologne, et du cardinal Furstemberg. Ces marbres, conservés pendant la révolution au musée de la rue des Petits-Augustins, ont été restitués en 1815. A la même époque, on y a également transporté le corps de Boileau, celui de Descartes, et aussi les restes de Mabillon et de Montfaucon, que j'avais réunis dans ce musée au moment de la destruction des églises. — *Notre-Dame*. L'église Notre-Dame, fondée, comme nous l'avons dit, par Childebert, est un des plus beaux édifices qui aient été bâtis dans le goût que l'on nomme improprement *gothique*. Elle fut réparée par Robert-le-Pieux; les travaux continuèrent sous Louis-le-Jeune, puis sous Philippe-Auguste. — On attribue à Henri Ier, fils et successeur de Robert (1031), la fondation de l'église collégiale de Saint-Étienne-des-Grès, située rue Saint-Jacques. Henri la donna à Imbert, évêque de Paris, et à Notre-Dame. Ce roi a également fait bâtir le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, qu'il dota richement; il y mit des chanoines, et nomma lui-même Ingelard abbé de ce monastère. Dans la charte de fondation, le roi dit : « Que cette nouvelle réédification est pour relever les ruines d'une abbaye de Saint-Martin qu'il y avait eu à cet endroit, et qui avait été entièrement détruite par la fureur des Normands. » Le fait est prouvé par une charte de Childebert III, qu'a rapportée D. Ruinart. En entrant dans ce monastère par la rue Saint-Martin se trouvaient l'église et la chapelle Saint-Michel à droite. La porte a été abattue et remplacée par une grille. Aujourd'hui, rien de tout cela n'existe, et la cour forme une rue. De la cour, on entrait dans un grand cloître, qui, par son étendue et la quantité de colonnes dont il était orné, passait pour le plus beau qu'il y eût alors à Paris. Sur la porte de ce cloître qui conduisait à l'église était la figure du roi Henri Ier, tenant son sceptre de la main droite, et de l'autre une église. D'un côté de cette même porte était la statue aussi en pied du roi Philippe Ier, de l'autre celle de Louis VI, dit *le Gros*. Cet ancien cloître a été démoli. En 1702, on commença d'en bâtir un autre qui ne fut achevé qu'en 1720. On y pratiqua un grand escalier à deux rampes, qui fait encore aujourd'hui l'admiration des connaisseurs de Paris. Du côté de la tour qui servait de clocher se trouve une grande salle bâtie en pierre de taille, dont la construction est merveilleuse pour l'acoustique. Le réfectoire, construit sous le règne de saint Louis, par Pierre de Montereau, passe pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique. — Dans l'église, on remarque le maître-autel, qui est de François Mansart, premier architecte de

Louis XIV. On admire également les quatre chefs-d'œuvre de Jean Jouvenet : *Jésus-Christ chez le pharisien*, la *Résurrection de Lazare*, les *Marchands chassés hors du temple* et la *Pêche miraculeuse*. — En 1792, le comité d'instruction publique de la convention nationale abandonna l'église et les bâtiments du monastère à M. Molard, qui avait conçu le projet d'établir à Paris un *conservatoire des arts et métiers* (*v.*). — La prison Saint-Martin servait d'entrepôt pour les filles publiques. La fontaine qui est au coin de la rue du Vertbois et de la même rue Saint-Martin fut bâtie en 1712, sur un terrain cédé à la ville par les moines de l'abbaye de Saint-Martin, à condition qu'ils jouiraient d'une partie de l'eau qu'elle fournit. — L'église de Saint-Nicolas, située dans la même rue, est aussi d'une antiquité reculée. La paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs n'était, dans le principe, qu'une chapelle attenante à l'abbaye Saint-Martin : toutes deux étaient hors de Paris, et par conséquent dans les champs ; de là le surnom que l'on ajouta à celui du saint auquel elles avaient été dédiées. Une bulle du pape Calixte II, datée de 1119, et une autre du pape Innocent II, de 1142, font mention de cette chapelle comme appartenant à Saint-Martin-des-Champs. Par la suite, s'élevèrent des habitations qui formèrent un faubourg de Paris; et la chapelle de Saint-Nicolas fut convertie en paroisse. Vers 1420, elle fut agrandie et bâtie comme on la voit aujourd'hui. En 1575, elle reçut des augmentations et des améliorations qui s'aperçoivent à la façade de l'église et dans son intérieur. Le savant Guillaume Budé et Gassendi y furent inhumés. Plus bas, dans la même rue, existait, sous l'invocation de saint Pierre, une chapelle où était le tombeau de saint Merry, ou Médério, mort le 9 août 700. Vers l'an 1010, Renaud de Vendôme, évêque de Paris, donna cette chapelle au chapitre de Notre-Dame ; il y mit sept chanoines pour y faire le service divin. En 1200, on bâtit une église à la place de la chapelle, et on l'érigea en paroisse sous le nom de *Saint-Merry*. Pour satisfaire aux besoins du quartier, l'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, fut agrandie sous le règne de François I[er], et ne fut totalement terminée qu'en 1612. Lorsqu'on démolit l'autel de l'ancienne chapelle, on trouva dans un tombeau de pierre le corps de son fondateur *Odo Falconarius*, ayant des bottines de cuir doré aux jambes. Vers le milieu du siècle dernier, en 1754, on a refait le chœur de cette église, ainsi qu'une chapelle de la communion ; mais leur architecture et leurs ornements ne sont pas en harmonie avec le reste de l'édifice. On a restauré dernièrement le portail de Saint-Nicolas-des-Champs, et celui de Saint-Merry, sans respecter davantage le style de l'ancienne architecture saracénique. Derrière l'église, rue Saint-Merry, est l'*Hôtel-des-Consuls*, où, jusqu'à la fondation de la Bourse, les juges du tribunal de commerce de Paris tenaient leur siége. Je ne puis m'empêcher de rappeler ici les scènes sanglantes dont ces localités furent le théâtre au mois de juin 1832. — Sous Philippe I[er] (1060-1108), Pierre-l'Hermite, en prêchant la croisade, engagea 15,000 Parisiens à partir pour la terre sainte : c'était le rebut de la population, et la capitale gagna à cette émigration, dont il ne revint pas un seul homme. — Sous Louis-le-Gros (1108-1173), Paris fut illustré par les leçons des professeurs de l'université entre autres de Guillaume de Champeaux et de son disciple Abeilard. On montre encore dans la Cité la maison du chanoine Fulbert, oncle d'Héloïse. Alors existait avec éclat l'abbaye de Saint-Victor, sur l'emplacement où est aujourd'hui la Halle-aux-Vins. François I[er] fit rebâtir cette abbaye près de laquelle on voyait encore, en 1570, une porte de la ville, nommée *porte Saint-Victor*. Le prévôt des marchands ordonna sa démolition en 1684 : elle tenait à un séminaire nommé des *Bons-Enfants*, qui avait été fondé en 1250 par Gauthier de Château-Thierry, évêque de Paris, sous l'invocation de Saint-Firmin, et plus connu sous ce nom.

C'est là que le 2 sept. 1792 furent massacrés un grand nombre de prisonniers. Dans ce même quartier, rue Mouffetard, se trouve encore aujourd'hui la paroisse St-Médard, qui, dans l'origine, donna son nom à un bourg. Elle relevait de l'abbaye Sainte-Geneviève; Sauval assure que les rois Robert, Henri Ier et Philippe Ier, en confirmant la possession des biens, priviléges et franchises octroyés à cette abbaye par Clovis, firent mention du bourg de St-Médard. Vers le milieu du siècle dernier, le cimetière de Saint-Médard fut le théâtre scandaleux de prétendus miracles opérés sur le tombeau du diacre Pâris, zélé janséniste. Le célèbre avocat Patru fut enterré dans ce lieu (1681). Plus bas, même rue, se trouvait le cloître et l'église Saint-Marcel, dont il a été parlé. Dans le cloître était une paroisse sous l'invocation de Saint-Martin; elle avait été fondée en 1158. Dans la rue de l'Oursine, était une autre paroisse dédiée à saint Hippolyte, et dont la fondation remonte à 1158. A l'entrée de cette même rue se trouvait une *maladrerie* sous le nom de *Sainte-Valère*, et le couvent des cordelières, dit de *Sainte-Claire* et de *Saint-François*, dont la fondation, en 1294, est attribuée à Blanche, fille aînée de saint Louis. Cette princesse avait, près de là, une maison qui existe encore, et se nomme *maison de la reine Blanche*, parce que l'on a confondu cette princesse avec Blanche, mère de saint Louis. — Louis VII, dit le *Jeune*, succède à son père en 1137 : ce prince, pour expier l'incendie de Vitry (*v.* Louis VII), non content de se croiser pour la Terre-Sainte, se laissa persuader par Pierre Lombard, évêque de Paris, de faire publiquement, par humilité, le sacrifice de sa barbe; et le prélat la lui coupa de sa propre main, dans l'église Notre-Dame. Les Parisiens et les Français, qui avaient jusque là conservé la barbe, se firent un plaisir d'imiter leur roi; et la barbe en France ne fut reprise que sous le règne de François Ier. Louis-le-Jeune mourut à Paris le 18 septembre 1180; il voulut que son corps fût transporté près de Fontainebleau, à l'abbaye de Barbeau, qu'il avait fondée, et où sa troisième femme, Alix de Champagne, lui fit élever un magnifique mausolée. Charles IX, étant à Fontainebleau, eut la curiosité de faire ouvrir ce tombeau; on y trouva le corps bien conservé et les ornements royaux à demi consumés. Il avait des anneaux aux doigts et une croix d'or au cou; le roi Charles et les princes qui étaient présents les prirent pour les porter en mémoire d'un si bon et si religieux prédécesseur. L'abbaye de Barbeau ayant été vendue, vers 1791, le tombeau de Louis VII et la statue de ce prince, qui était couchée dessus, furent détruits, mais on déposa le corps du monarque dans une fosse creusée exprès dans l'église : il y demeura jusqu'au 1er juillet 1817. Louis XVIII, rétabli sur le trône de ses pères, voulut que le corps de Louis-le-Jeune fût transporté à Saint-Denis, et qu'on lui rendît les honneurs funèbres usités à l'enterrement des rois. Je fus nommé commissaire de cette cérémonie. Il était naturel de voir arriver à Saint-Denis le corps, non pas du fondateur de l'église, mais du monarque qui, après les dévastations des Normands, la fit rebâtir sur un nouveau plan. — Sous le règne de Louis-le-Jeune, la ville de Paris se composait de six petits bourgs du côté du nord et de quatre du côté du midi, avec un petit faubourg. Le plus gros des bourgs du midi se nommait le *Beau-Bourg*, et à la suite était un autre bourg nommé *Thibout*, d'une ancienne famille de Paris. Les rues qui ont conservé ces noms indiquent encore aujourd'hui l'emplacement de ces bourgs. Les églises et les palais qui furent bâtis dans la campagne aux environs de la ville peuvent être considérés comme les prémices de la gloire et de la grandeur future de cette capitale. Les princes, les principaux officiers de la couronne, les magistrats et les courtisans, voulant se loger près du roi, achetèrent des terrains sur lesquels ils firent

Digitized by Google

bâtir des hôtels. Les abbayes, par des acquisitions et des constructions nouvelles, s'augmentèrent aussi considérablement. Enfin, des artisans et de riches laboureurs attirèrent le commerce dans les différents quartiers; des négociants s'y établirent. Louis-le-Jeune, en 1175, augmenta la foire Saint-Germain, dont l'établissement primitif est d'une époque inconnue. Philippe-Auguste allait bientôt encourager la foire de Saint-Laurent, qui avait été précédemment établie au profit des religieux de St-Lazare(*v.*). Alors aussi se formèrent les autres bourgs, sous les noms de *Sainte-Geneviève*, *Saint-Germain-des-Prés*, *Saint-Germain-l'Auxerrois*, *Saint-Éloi*, *Saint-Marcel* ou *Marceau*, *Saint-Victor* et *Bourg-l'Abbé*, bâti sur un terrain dépendant de Saint-Martin-des-Champs. Vers la fin du règne de Louis-le-Jeune, en 1175, fut faite une nouvelle reconstruction de Sainte-Geneviève. La tour et la crypte seulement présentaient quelques parties de la première construction; le portail, extrêmement simple, paraissait aussi être plus ancien que la restauration qui se fit sous le roi Robert. Le tombeau de sainte Geneviève, en marbre, entouré d'une grille, était au centre de cette crypte; son corps en fut retiré et déposé dans une châsse d'un grand prix, qui fut placée derrière le chœur, et supportée par quatre colonnes d'un marbre précieux. Dans les grandes calamités, cette châsse était promenée processionnellement dans les quartiers et les rues de Paris. En 1793, elle a été portée à l'hôtel des Monnaies pour y être fondue; et les reliques de la sainte ont été brûlées publiquement sur la place de Grève. Lors de la reconstruction de l'église de Sainte-Geneviève, sous Louis-le-Jeune, les corps de Clovis et de Clotilde, que l'on avait inhumés dans la sacristie, ayant été relevés, on les déposa au milieu du chœur dans un tombeau de pierre. On y sculpta la statue couchée du roi, qui, après avoir été conservée au Musée de la rue des Petits-Augustins, a été transportée à Saint-Denis en 1816. J'ai également fait enlever de l'église les chapiteaux des gros piliers du chœur : c'était un véritable zodiaque sculpté en relief, où, pour indiquer le commencement de l'année, on avait représenté la *Création de l'homme et de la femme*, et pour la fin *Adam et Ève chassés du paradis terrestre*. — Dans une chapelle, près du maître-autel, était un magnifique tombeau, où l'on voyait la statue en marbre et à genoux du cardinal de la Rochefoucauld. Sur un des piliers de la nef, il y avait en médaillon le portrait de René Descartes, qui mourut en Suède en 1650. Son corps, resté à Stockholm jusqu'en 1666, fut apporté à Paris, par M. d'Alibert, trésorier de France, et déposé au-dessous d'un petit mausolée, où se lisaient des inscriptions honorables en latin et en français. Le corps de ce grand philosophe ayant été relevé en 1792 par mes soins, et en présence de l'abbé de Saint-Léger, ancien génovéfain, il fut porté au musée de la rue des Petits-Augustins. — La bibliothèque de Sainte-Geneviève, que l'on doit aux libéralités du cardinal de La Rochefoucauld, est, par sa distribution, la mieux entendue qu'il y ait à Paris. Les peintures du dôme, par Jean Restout, représentent *saint Augustin que deux anges enlèvent au ciel*. Cette bibliothèque est devenue une des plus considérables et des plus curieuses qu'il y ait à Paris. Elle est ouverte au public tous les jours, et même le soir, en vertu d'une décision qui fait honneur à M. de Salvandy, ministre actuel de l'instruction publique. A la suite de la bibliothèque, se trouve un cabinet d'antiquités, contenant les pièces les plus rares. Le duc d'Orléans, bisaïeul du roi régnant, qui s'était retiré à Sainte-Geneviève, le fit rebâtir magnifiquement en 1753; il l'augmenta d'une collection de médailles et de pierres gravées antiques d'un grand prix. — Le château du Louvre (*v.*) fut construit, selon les uns, par Louis-le-Gros, et selon d'autres, par Philippe-Auguste, qui fit bâtir la Tour-Neuve, qu'on a nommée depuis la *Grosse-Tour-du-Louvre*. Les ducs de Bretagne

avaient un hôtel derrière le Louvre et tout près de la vieille église de St-Thomas-du-Louvre ; cet hôtel et son parc s'appelaient la *Petite-Bretagne*. Sur cette même rive de la Seine se trouvaient encore le Temple, qui a donné son nom à un des quartiers de Paris, le palais du roi Robert, l'hôpital Saint-Gervais, etc. Ce que nous appelons la *Ville-l'Évêque* n'était encore qu'un grand clos en culture. Au côté nord de la ville s'élevait une chapelle sous l'invocation de saint André, à la place de laquelle, en 1212, fut bâtie la paroisse Saint-André-des-Arcs, reconstruite encore vers 1600. On voyait plus loin, dans le même quartier, celle de la Trinité de St-Bacq, ou Saint-Benoît : cette église fut accordée en 1290, par le roi Henri Ier à Imbert, évêque de Paris. — Nous avons déjà parlé du château de Vauvert, bâti par le roi Robert, et qui, sous saint Louis, devint célèbre par la ruse, on peut dire d'enfer, que les chartreux employèrent pour se faire donner ce château avec ses dépendances. Près de la rivière de Bièvre qui traverse ce quartier, et du même côté, sont deux clos. L'un appelé *Chardonnet*, prit son nom de la grande quantité de chardons dont il était couvert. En 1230, Guillaume, évêque de Paris, y fit bâtir une chapelle qu'il convertit en paroisse, l'an 1243 ; elle fut ensuite reconstruite vers 1656, telle qu'on la voit aujourd'hui. L'autre clos, dit le *Clos-Mouffetard*, donna son nom à la rue qui commence à la Montagne-Sainte-Geneviève et conduit à la barrière des Gobelins. De l'autre côté de la Bièvre, se trouvait encore le clos Saint-Victor, où Louis-le-Gros fit bâtir l'abbaye de ce nom avec ses dépendances et quelques maisons. A la suite s'étendaient les terrains dits *Copeau* et d'*Alet*; enfin, à l'extrémité et au bord de la même rivière s'élevait l'église Saint-Marcel (v. ci-dessus, p. 14).

Ve ÉPOQUE. *Depuis Philippe-Auguste jusqu'à Jean II.*

Philippe II, surnommé *Auguste* (1180), est un des rois qui ont le plus contribué à l'embellissement de Paris; il fit paver les rues et les places, et entourer la ville de murailles flanquées de tours. On voit encore aujourd'hui, à l'extrémité de la nouvelle rue Clovis, des restes de cette grande et forte muraille, bâtie par encaissement. En 1214, après la victoire de Bouvines, ce monarque entra dans Paris, menant captifs à sa suite cinq comtes, entre autres Ferrand, comte de Flandre; ils avaient, tous, les pieds et les mains chargés de fers. Les Parisiens firent une pompeuse entrée au roi et célébrèrent sa victoire par des réjouissances qui durèrent huit jours.— Sous ce règne, en 1202, fut fondé hors des murs, dans l'emplacement qui répond au quartier Saint-Denis, un hôpital pour les pèlerins et les voyageurs attardés; car alors on fermait les portes de Paris après le coucher du soleil. Cet hôpital, espèce de karavanserail, fut d'abord nommé *hôpital de la Croix-de-la-Reine*, et cinq ans après, en 1207, *hôpital de la Trinité*. Il était situé dans le Bourg-l'Abbé. En 1568 on y reçut à l'aumône les enfants des pauvres ouvriers qui justifiaient d'une bonne conduite. Ces enfants, nourris et entretenus aux frais de l'état, portaient une robe de drap bleu avec un bonnet de la même couleur; et jusqu'en 1790, moyennant une petite rétribution, ils assistaient aux enterrements en portant une torche allumée. Plus bas, rue Saint-Denis, un autre hôpital fut fondé en 1324, par Louis de Bourbon, premier du nom, comte de Clermont, pour y recevoir les pèlerins de Jérusalem qui passaient par Paris : c'était une confrérie, qui, dans la suite, fut érigée en paroisse sous le nom de *Saint-Sépulcre*. Depuis la révolution de 1789, l'hôpital et l'église ont été démolis. A la place, on a construit la *Cour-Batave*.—*Cimetière et église des Saints-Innocents*. Plus bas, même rue, près de la Halle, était l'église et le cimetière des Saints-Innocents. Ce cimetière, l'ossuaire le plus considérable et le plus célèbre de Paris, fut clos de murs par l'ordre exprès de Philippe-

Auguste, parce que la canaille y commettait toutes sortes d'indécences. Au centre était une tour octogone fort élevée et fort ancienne, nommée *Tour-des-Bois*, à cause de sa situation primitive, et qui servait de corps-de-garde ou de phare, pour éclairer les environs et la rivière pendant la nuit. Quelques auteurs font remonter l'antiquité de cette tour au temps des Romains. Je l'ai examinée lorsqu'elle existait encore, et je crois qu'il est plus raisonnable de la rapporter au règne de Philippe-Auguste, qui l'aurait fait bâtir en même temps que les murs du cimetière. Le style de la construction indique évidemment l'époque que je lui assigne. Vers la partie inférieure de la tour était un autel avec une image de la Vierge, protégée par un auvent en bois. Au côté opposé, on voyait une espèce de coffre renfermant un squelette en albâtre blanc, dont l'auteur est inconnu, et que l'on montrait au public seulement le jour des morts. Les historiens qui ont écrit sur Paris, pour la plupart peu versés dans la connaissance des arts, ont attribué ce squelette au ciseau de Germain Pilon, célèbre sculpteur du XVIe siècle. Il lui est antérieur de plus de 80 ans, époque où l'étude de l'anatomie était défendue dans les ateliers de peinture et de sculpture. Ce n'est qu'en se cachant que les chirurgiens pouvaient se livrer à l'étude de cette science. Les épitaphes et les tombeaux que renfermait le cimetière des Saints-Innocents étaient nombreux; plusieurs étaient remarquables par leurs sculptures. Vers l'extrémité du cimetière, on voyait un petit édifice carré, en pierre de taille, terminé en façon de pyramide. C'était probablement un tombeau dont la tradition s'est perdue : on le nommait le *prêchoir*, parce que les fougueux prédicateurs de la Ligue s'y rendaient pour animer le peuple contre Henri III; il y avait à l'entrée un stylobate sur lequel ils montaient. Là était le point de départ des trop fameuses processions de la Ligue. Tous les monuments dont je viens de parler ont été détruits en 1786, lorsque, par les ordres de M. Thiroux de Crosne, lieutenant-général de police, le cimetière des Innocents a été converti en marché. A cette époque, on a transporté au centre de la place la belle fontaine des Innocents, dont l'architecture est due au talent de Pierre Lescot (*v.*), et la sculpture au ciseau de Jean Goujon (*v.*); elle faisait le coin de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers. Le Grand et Molinos, architectes de la ville, ont été chargés de la translation, et des changements à effectuer sur la place qu'elle occupe maintenant. Pajou a restauré les sculptures et fait les additions nécessaires. Depuis quelques années, les plus beaux bas-reliefs de la fontaine ont été transportés au musée du Louvre. — Le nombre des morts qui ont reçu la sépulture dans ce local est considérable; les charniers, encombrés d'ossements depuis plus de mille ans, offraient un spectacle hideux. Tous ont été relevés et transportés hors de la barrière Saint-Jacques, dans un lieu nommé la *Tombe-Issoire*, où ils ont reçu une nouvelle sépulture avec les cérémonies usitées par l'église. Plusieurs corps qui se sont trouvés en momies grasses et bien conservées ont été portés à l'école de Médecine. Il faut lire dans la *Chimie* de Fourcroy les détails qu'il donne sur cette espèce de momies, dont il a constamment suivi l'extraction. L'église des Saints-Innocents, consacrée et dédiée, en 1445, par Denis Desmoulins, patriarche d'Antioche et évêque de Paris, n'était dans l'origine qu'une petite chapelle pour desservir le cimetière auquel elle était annexée. Ce fut ce même Denis Desmoulins qui, en 1440, tint fermé ce cimetière pendant quatre mois, parce que les parents des défunts se refusaient à payer la taxe exorbitante que ce prélat avide exigeait pour six pieds de terre, mesure ordinaire des fosses particulières. — En remontant la rue Saint-Denis à gauche, près de la halle, on trouve les rues de la Petite et de la Grande-Truanderie, alors habitées par une population de

gueux et de mendiants qu'on appelait *truands*. Là, au milieu d'une place, on voyait encore du temps de Sauval, en 1660, le célèbre *puits d'Amour* ou de l'*Ariane*, ainsi nommé de ce que, sous ce règne, une jeune fille noble, Agnès Hellebis, s'y précipita par désespoir d'amour. Ce puits devint un rendez-vous pour les amants du quartier. — Philippe-Auguste fonda une maladrerie hors de l'enceinte et au midi de la ville; il fit clore de murs les halles de Paris, et construire audessous du pont au Change un pont qui fut nommé *pont aux Colombes*. Au règne de ce grand prince appartient l'achèvement de l'église de Notre-Dame, déjà reconstruite sous le pieux roi Robert, et dont l'évêque de Paris Maurice de Sully avait commencé une troisième reconstruction, avec plus de magnificence, sous le règne de Louis-le-Jeune. Les travaux furent continués avec zèle par l'évêque Eodes de Sully, parent de Philippe-Auguste et de Henri Ier, roi d'Angleterre. On démolit alors la vieille église de Saint-Etienne, qui gênait pour la construction des ailes du côté méridional. Après la mort de Eudes, arrivée en 1208, Pierre de Nemours et les évêques ses successeurs terminèrent la totalité de la nef, à laquelle on travaillait encore en 1257. Philippe-le-Bel fit bâtir, en 1313, le portail septentrional, et Charles VII abandonna, en 1447, le produit du droit de *régale* pour l'achèvement de cette basilique.—La disposition des plans du rez-de-chaussée et de la partie supérieure de l'église, que j'ai fait lever avec soin, doivent tenir le premier rang dans l'architecture que nous sommes convenus d'appeler *sarracénique*, et non pas *gothique*. Ils sont conçus avec un tel art que l'œil n'aperçoit aucune de leurs irrégularités, et qu'on ne les trouve qu'en relevant les lignes et les divisions qui composent l'ensemble de l'édifice. — Contre le dernier pilier de la nef, à droite, on voyait encore, en 1791, la statue équestre de Philippe IV, dit le Bel, posée sur deux colonnes et érigée en cet endroit en mémoire d'un vœu qu'il avait fait à la Vierge, s'étant trouvé en très grand danger à la bataille de Mons-en-Puelle, le 8 août 1304. Le roi, étant de retour à Paris, entra dans l'église Notre-Dame à cheval et armé de pied en cap, tel qu'il était représenté pour y faire sa prière et accomplir son vœu. Ce monument, historique et curieux, de grandeur naturelle, et sculpté en bois, a été détruit, en 1792, par l'armée révolutionnaire. — Maintenant, si on jette un coup d'œil sur le grand portail de Notre-Dame, on admire la sévérité du style, la masse considérable de l'édifice, les nombreuses sculptures qui le décorent, et l'élévation des tours, dont la hauteur, à partir du sol, est de 404 pieds. Cette façade principale se compose de trois grands portiques, pratiqués sous des voussures fort élevées, construites en ogives. Ces divisions architecturales, par le nombre de leurs nervures, représentent la voûte céleste, les anges, les chérubins, les vierges, les saints, les martyrs; Jésus-Christ assis sur son trône, la vierge Marie, saint Jean, la réunion des patriarches, ainsi que le jugement dernier. Tout cela forme un tableau curieux, qui a été sculpté avec art pour l'époque de son exécution. La division du côté de l'archevêché, qui est la plus ancienne, représente les histoires de la vie de la sainte Vierge; celle du côté du cloître offre un zodiaque et les travaux agricoles qui se font dans chaque mois de l'année. Toutes ces sculptures, à l'imitation de l'ancienne architecture orientale, ont originairement été peintes et dorées; on peut juger, par les traces qui en restent encore, de l'éclat et de l'effet que devait produire l'ensemble de la décoration de cette grande façade. L'ajustement des trois portes, celui de la grande galerie et de la rosace, mis en opposition avec les parties lisses de ce monument, en ressortent mieux et produisent un bel effet. La grande galerie formant une colonnade, qui fixe la plate-forme sur laquelle reposent les deux tours, était garnie de 28 statues colossales de 14 pieds de

haut: c'étaient celles des rois de France, depuis Childebert, fondateur de l'église, jusqu'à Philippe-Auguste. Elles ont été renversées aux premières époques de la révolution ; il conviendrait de les refaire pour rendre cette belle colonnade à son premier état. La petite porte du côté du cloître, dite *Porte-Rouge*, se fait remarquer par des bas-reliefs intéressants ; on y voyait encore il y a quelques semaines une statue de la Vierge fort estimée des amateurs, et dont la tête a été artistement détachée et volée pendant la nuit, sans doute par quelque brocanteur. Les riches ferrures arabesques qui couvrent les portes du portail, sont attribuées à un nommé Biscornet, fameux serrurier du XIIIe siècle. — Le chœur de l'église, tel que nous le voyons, est dû à la munificence de Louis XIV. Louis XIII, ayant fait vœu à la Vierge d'ériger un maître-autel, fut surpris par la mort, et laissa au roi son fils l'accomplissement de ce grand et bel ouvrage, dont les dessins sont de Robert de Cotte. Commencé en 1699, il ne fut achevé qu'en 1714. L'autel est orné d'un groupe colossal en marbre, par Guillaume Coustou, représentant une *Descente de Croix* ; ce groupe est accompagné des statues aussi en marbre de Louis XIII, par Nicolas Coustou, et de Louis XIV, par Coysevox. Ces rois, figurés à genoux, présentent leur sceptre et leur couronne à la Vierge. La riche boiserie, les sculptures qui décorent le pourtour du chœur, ainsi que les anges en bronze, sont dus aux plus habiles sculpteurs de l'époque. — Dans l'intérieur de l'église, vis-à-vis la porte du grand portail, du côté du cloître, on voyait en entrant une statue gigantesque et de mauvais goût, représentant saint Christophe portant l'enfant Jésus dans ses bras, et lui faisant traverser un fleuve. L'érection de ce colosse, de 28 pieds de haut, eut lieu en 1413, par suite d'un vœu d'Antoine des Essarts, conseiller et chambellan du roi Charles VI. Conjointement avec son frère aîné, Pierre des Essarts, surintendant des finances, il avait d'abord suivi la bannière du duc de Bourgogne, mais l'un et l'autre changèrent de parti; Pierre, pouvant échapper au ressentiment du duc, eut la tête tranchée aux halles de Paris le 1er juillet 1413. Antoine, son frère, qui avait été arrêté avec lui, rêva dans sa prison que saint Christophe brisait ses chaînes et l'emportait dans ses bras. Quelques jours après ce rêve, il fut mis en liberté ; et dans sa reconnaissance il fit faire l'énorme statue de saint Christophe, qui fut abattue vers 1786. Antoine des Essarts s'était fait sculpter en prières et à genoux, cuirassé et armé de toutes pièces, devant le colosse : cette statue était posée sur une colonne élevée. — Un grand nombre de prélats, de cardinaux, principalement les évêques et archevêques de Paris, et d'autres personnages de distinction, furent inhumés dans l'église Notre-Dame. Les monuments qu'on y voyait encore en 1789 étaient les statues à genoux de Jean Jouvenel des Ursins, président au parlement de Paris, mort en 1431, et de Michelle de Vitri, sa femme, morte en 1456; de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et d'Albert de Gondi, son frère, conseiller intime de Charles IX. Ces statues, qui maintenant font partie de la collection historique de Versailles, avaient été par mes soins conservées et restaurées au musée de la rue des Petits-Augustins. Le mausolée du maréchal d'Harcourt, par Pigalle, a été restitué à l'église en 1816. Dans la chapelle dite de la *Décollation de saint Jean-Baptiste*, on voit un mausolée composé de quatre figures colossales en marbre blanc, d'une exécution au-dessous de ce que l'on devait attendre du statuaire Deseine. Ce mausolée est celui du vertueux Jean-Baptiste de Belloy, cardinal, archevêque de Paris, qui mourut à l'âge de 98 ans, le 21 juin 1808 ; il fut mis en place en 1818. — La dévotion était grande à l'époque de la restauration de Notre-Dame par Philippe Auguste : on comptait alors dans la Cité 15 églises, dont la plupart étaient des paroisses, savoir : Saint-

Denis-du-Pas, bâti derrière la cathédrale; Saint-Jean-le-Rond, paroisse du cloître Notre-Dame, démoli en 1749; Sainte-Marine-Saint-Aignan, paroisse de l'archevêché; Saint-Christophe, érigé en paroisse en 1390, rebâti en 1494 et démoli en 1747; Sainte-Geneviève-des-Ardents, appelée aussi Notre-Dame-la-Petite, fondée, en 1113, à l'occasion du feu ardent, peste qui régnait à Paris, et qui cessa, dit-on, par l'intercession de sainte Geneviève, dont on promena la châsse par la ville. On y voyait la statue de Nicolas Flamel, entrepreneur d'écritures, qui, en 1402, donna une somme considérable pour la rebâtir; cette église a été démolie en 1747, ainsi que l'ancien hôpital des Enfants-Trouvés, qui fut entièrement reconstruit, en 1750, par Boffrand, architecte célèbre de l'époque. Saint-Landri, petite église, s'élevait sur le bord de la Seine à la place d'une petite chapelle où saint Landri, évêque de Paris, mort en 660, allait faire sa prière (*v.p.*17). Cette chapelle avait remplacé un temple dédié par les *Parisii* à Mercure. Maurice de Sully, évêque de Paris, fit laver, en 1171, le corps du saint évêque, qui fut mis dans une châsse. Dans cette église, on voyait le tombeau en marbre de Girardon, sculpté par Nourrisson et Le Lorrain, ses élèves; abattue il y a peu d'années, plusieurs bas-reliefs antiques ont été découverts dans ses fondations. *Saint-Denis-de-la-Chartre* a été démoli vers 1791(*v.* ci-dessus, p. 15). *Saint-Symphorien*, nommé ensuite église *St-Luc*, avait été bâti, en 1207, par Eudes de Sully, évêque de Paris, qui donna pour sa construction une grande place et une maison qui lui appartenaient. En 1704, cette chapelle fut cédée à la communauté des peintres, sculpteurs, graveurs, enlumineurs de Paris, qui s'y réunissaient avec le titre d'académiciens de St-Luc. Cette ancienne institution avait reçu de Charles VI et de Charles VII, des encouragements et des privilèges. Sainte-Madeleine était une ancienne chapelle dite Saint-Nicolas, bâtie en 1140. Ste-Croix-de-la-Cité, ainsi nommée dès l'an 1116, avait été bâtie sur le terrain du prieuré de Saint-Éloi. Saint-Pierre-des-Arsis ou Arcis était originairement un petit monastère, réuni en 1107 à un autre pour en faire une paroisse, qui portait le nom de *Saint-Martial*. Saint-Pierre-aux-Bœufs, petite église, dépendait de l'abbaye de Saint-Martial, où étaient les religieuses de Sainte-Aure; en 1107, on l'en sépara pour en faire une paroisse. Les bouchers y avaient une confrérie d'où elle a tiré son nom. Avant la révolution, on voyait encore de chaque côté de la porte une tête de bœuf colossale. La démolition de cette église a eu lieu dernièrement. Le portail, qui n'a rien de remarquable, a été transporté à St-Severin pour être placé à l'une des portes de cette paroisse. Saint-Germain-le-Vieux fut bâti par les soins de saint Germain, qui n'était qu'abbé de Saint-Symphorien : cette église fut érigée en paroisse en 1368. En 1560, on bâtit le portail et le clocher, et le vaisseau fut agrandi du côté du marché Neuf.—Dans l'église St-Éloi, nommée depuis les *Barnabites*, Galon, évêque de Paris, mit des religieux de la congrégation de Saint-Maur, qui y demeurèrent jusqu'en 1530. Jean du Bellay, autre évêque de cette ville, y plaça des prêtres séculiers; mais Jean-François de Gondi, premier archevêque de la capitale, donna ce temple à des moines de la congrégation de Saint-Paul, nommés *Barnabites*, à condition qu'ils la feraient rebâtir. En 1791, l'église et le couvent servirent d'atelier pour la fabrication des monnaies de billon, résultant de la fonte des cloches et du produit des cuivres dus à la suppression des églises et sacristies de Paris. L'abbé Rochon, de l'académie des sciences, eut la direction de ce travail, dont l'exécution fut confiée aux frères Domi. La petite place qui était devant les Barnabites a été faite aux dépens de la maison du père de ce Jean Châtel, qui tenta d'assassiner Henri IV. La ville de Paris, en 1594, fit élever sur cette place une pyramide où se li-

saient les circonstances de cet attentat, et l'arrêt du parlement qui condamnait le régicide à mort et les jésuites au bannissement. Ce monument a été renversé, en 1605, par un effet de la bonté du roi, qui fut assassiné cinq ans après par un suppôt de la même faction.— J'ai déjà parlé de l'église de Saint-Barthélemi (*v.* page 18). — Toutes ces églises, qui n'existent plus, appartenaient au quartier le plus ancien de Paris. Ce quartier vient de recevoir de grands changements, d'éprouver de nombreuses démolitions : il était donc convenable d'en faire mention. —Le règne de Louis VIII fut trop court (de 1223 à 1226) pour qu'il pût continuer les travaux de son père en faveur de Paris. Il ne s'occupa que de faire contre les albigeois (*v.*) une guerre où il trouva la mort. Son corps fut mis dans un sac de cuir et apporté à Paris, pour être inhumé à Saint-Denis à côté de son père. J'ai vu la disposition de ce corps lorsque les révolutionnaires de 1793 ont exhumé tous les rois. —Passons à Louis IX, roi en 1226, mort en 1270. Ce prince, au retour de sa première croisade, en 1252, fit bâtir, près de son palais, une chapelle royale pour y déposer la couronne d'épines et les autres reliques qu'il avait obtenues de Baudouin, empereur de Constantinople, au prix d'une somme considérable. Cette église, consacrée d'abord, en avril 1246, sous le titre de la *Sainte-Couronne* et de la *Sainte-Croix*, fut construite par Pierre de Montereau ; plus tard, on la désigna par le nom de *Sainte-Chapelle*. L'architecture sarracénique commençait à s'épurer : on peut regarder cette chapelle comme une église modèle, autant pour la pureté du plan et l'élégance de sa construction que pour la richesse des sculptures qui la décorent. Les plus beaux vitraux, admirables par l'expression du dessin et la vivacité des couleurs, garnissent les croisées; ils représentent l'histoire de l'Ancien et du Nouveau-Testament. Les douze apôtres, adossés aux principaux piliers, sont remarquables par la pureté du dessin, l'élégance et le bon goût des draperies, ainsi que par la pureté de l'exécution. On est surpris de trouver autant de perfection dans un temps où la statuaire sortait à peine de la barbarie. Derrière le maître-autel, au rond-point de l'église, est une voûte posée sur quatre piliers formant une grande arcade en ogive et en pierre, ornée de sculptures, de dorures et d'incrustrations imitant les pierres précieuses d'Orient. C'est là que se trouvait la châsse renfermant les saintes reliques, c'est-à-dire la couronne d'épines, un morceau de la vraie croix, le fer de la lance dont le côté de Jésus fut percé, une partie de l'éponge qui servit à lui donner à boire, un fragment du roseau, etc. En l'année 1791, ces reliques furent retirées de leurs châsses, qui étaient d'or et garnies des plus belles pierres de couleur que produise l'Orient. Ce dépouillement se fit en présence de M. Bailly, maire de Paris; de M. Gobel, évêque de Paris; du chantre de la Sainte-Chapelle, de M. Ponltier, huissier priseur; de M. Doyen, peintre du roi, et de moi, commissaire des objets d'arts. Les reliques furent remises à l'évêque de Paris pour être déposées à l'église Notre-Dame ; les pierres précieuses furent portées à l'hôtel des Monnaies. J'étais jeune et inconsidéré : la couronne d'épines, étant débarrassée de sa châsse, me parut si volumineuse que j'eus la curiosité de l'essayer ; je la posai sur ma tête, et à mon grand étonnement elle me descendit sur les épaules. Cette couronne, enfin, n'aurait pas tenu sur la tête d'un homme de neuf pieds : elle était faite de jonc marin et d'une plante épineuse. — On conservait également dans le trésor de la Sainte-Chapelle le buste de Titus (*v.* Sainte-Chapelle, t. xiii, p. 45), et la fameuse *agathe onyx*, superbe camée antique d'une grandeur extraordinaire, représentant en trois tableaux l'apothéose d'Auguste. Cette antique fut aussi vendue à saint Louis par Baudouin. — Louis IX étant en Syrie fut édifié de la vie des solitaires du mont

Carmel; il en amena six à Paris et les établit à l'endroit où étaient les Célestins. On les nomma *barrés* à cause de la bigarrure de leur manteau, et la rue voisine, que l'on appelle encore rue des *Barrés*, prit leur nom. En 1309, Philippe-le-Bel donna à ces moines la maison du Lion, située au bas de la montagne Sainte-Geneviève et la place Maubert; ils furent alors nommés *Carmes*, du mont Carmel, d'où ils venaient. Leur église, d'une grandeur immense, dénuée d'ornements, et peu agréable par sa construction, a été démolie pour établir le marché de la place Maubert.—Saint Louis fonda et fit bâtir l'hôpital des Quinze-Vingts, en 1254, pour 300 pauvres aveugles, et non pas, comme on l'a dit, pour 300 chevaliers, auxquels les Sarrasins avaient crevé les yeux. L'église, terminée en 1260, avait un portail simple de forme et de style; il était décoré des statues en pied du roi et de la reine, qui passent pour deux chefs-d'œuvres de ressemblance et d'exécution. Elles sont en effet remarquables pour la perfection du modelé. Ces deux statues, que j'ai conservées lors de la démolition de l'hôpital, qui se fit vers 1787, sont mainteoant à Saint-Denis. Les Quinze-Vingts, qui étaient situés au coin des rues Saint-Nicaise et Saint-Honoré, ont été transférés dans la rue de Charenton, faubourg St-Antoine (*v.* Aveugles). La rue St-Nicaise tire son nom d'une chapelle sous l'invocation de ce saint, dépendante des Quinze-Vingts, et qui fut abattue pour ouvrir la rue où était la porte Saint-Honoré. Cette porte, démolie le 15 juin 1735, était construite dans le goût de celle de la Conférence, qui fut également abattue en 1730. Ces deux portes, d'une architecture lourde, ne sont aucunement à regretter. La rue Saint-Honoré fut ainsi appelée de l'ancienne collégiale qui existait près du Palais-Royal. L'église Saint-Honoré, fondée vers 1204, était bâtie sur un terrain considérable, près des murs de Paris, dans la partie méridionale de la ville.—Saint Louis fit de nouvelles donations à l'Hôtel-Dieu, que l'on nommait *la maison de Dieu*, et comme cet édifice tombait en ruines, il le fit restaurer complètement, ce qui a donné lieu à quelques écrivains d'en attribuer la fondation à ce prince. Il fit aussi bâtir l'église des frères mineurs, auxquels on donna le nom de *cordeliers*, à cause de leur ceinture de corde. A cet effet, le monarque, moyennant une rente annuelle, se rendit adjudicataire d'un terrain qui appartenait aux moines de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés. Cet emplacement se trouve aujourd'hui entre la rue de l'Observance et la place de l'École de Médecine. La dédicace de l'église se fit en l'année 1263, au retour du roi, sous l'invocation de Sainte-Madeleine. Le portail, d'un goût gothique, n'était curieux qu'à cause de la statue du fondateur, qui a été renversée et mise en pièces. Ce fut dans cette église qu'en 1793 s'établit la réunion fameuse connue sous le nom de *club des cordeliers*. Les tombeaux, les statues et les bustes des personnages qui avaient leur sépulture dans cette église, ont été conservés au musée de la rue des Petits-Augustins. L'église des Cordeliers a été démolie en partie depuis la fermeture du club, en 1794. Depuis quelques années, on a construit sur l'emplacement des salles de clinique à l'usage de l'école de Médecine. — On doit encore à saint Louis la fondation du prieuré et de l'église de Sainte-Catherine-du-Val-des-Écoliers, en 1201. Les sergents d'armes ou archers de la garde du roi, chargés, en 1214, à la bataille de Bouvines de la garde d'un pont, voyant Philippe-Auguste en danger, firent vœu d'élever une église sous l'invocation de Sainte-Catherine, si Dieu sauvait le roi. Les libéralités du roi Louis IX et de sa mère les mirent en état d'exécuter leur promesse. On peut regarder le corps des sergents d'armes, institué par Philippe-Auguste, comme l'origine des gardes-du-corps du roi. — Saint Louis étant mort en Afrique, ses os furent apportés en grande pompe à Paris, et de là à Saint-Denis, le 11 août 1297,

par les soins de son fils Philippe-le-Hardi, qui, les pieds-nus, porta le cercueil sur ses épaules, depuis l'église Notre-Dame de Paris jusqu'à Saint-Denis. Les haltes que fit ce prince pendant ce voyage pieux furent indiquées par des monuments en pierre élevés de distance en distance sur la route, afin de consacrer le souvenir de cet acte de piété filiale. Ces monuments s'élevaient à 40 pieds de terre; c'étaient des espèces de tours d'un style gothique, à quatre faces, surmontées d'une croix, ornées de fleurs de lis dans le soubassement, et ayant quatre niches qui contenaient les statues en pied et de grandeur naturelle de saint Louis, du roi Philippe III, du comte de Nevers, et du comte de Clermont, ses fils. J'ai compté quatre de ces tours remarquables depuis le faubourg Saint-Denis, où se trouvait la première en face de Saint-Lazare, jusqu'à l'abbaye. Les révolutionnaires de 1793 ont renversé ces monuments historiques; ils ont brisé les statues, sans qu'il fût possible d'en conserver une seule. — Au règne de saint Louis appartient la fondation de la maison de *Sorbonne*, par Robert Sorbon, chapelain du roi. Pour cette fondation, destinée à recevoir et entretenir de pauvres écoliers, saint Louis fit don, en 1250, d'une maison qui était dans la rue *Coupe-Gueule*, devant le palais des Thermes. Cette rue, qui eut aussi le nom de *Coupe-Gorge*, n'existe plus. En 1258 et en 1263, le pieux roi donna encore à Robert Sorbon deux autres maisons du même quartier qui lui appartenaient. — Le collége de Sorbonne, jusqu'au cardinal de Richelieu, ne fut célèbre que par l'importance de ses décisions théologiques. Les bâtiments tombaient en ruines, lorsque le cardinal le fit rebâtir en totalité par Jacques Lemercier, architecte. Il en posa la première pierre le 4 juin 1629. Une rare magnificence se fait remarquer dans les bâtiments qui existent encore. Le cardinal de Richelieu, mort à Paris le 4 décembre 1642, à l'âge de 57 ans, fut inhumé au centre de la chapelle, sous un dôme orné de belles peintures par Philippe de Champagne. On plaça sur sa tombe un superbe mausolée de marbre, que l'on regarde comme le chef-d'œuvre de Girardon. Le cardinal, de grandeur naturelle, est couché sur un lit de repos; la Religion, qui est près de lui, le soutient, et l'Histoire, renversée à ses pieds, pleure la perte de ce grand ministre. En 1793, j'ai sauvé ce mausolée comme par miracle, et non sans avoir reçu plusieurs blessures des soldats révolutionnaires qui le frappaient à coups de baïonnettes. Un des commissaires du comité de salut public de la convention fit ouvrir le cercueil en ma présence pour en extraire le plomb; le corps s'étant trouvé dans l'état d'une momie sèche, il lui coupa la tête et la montra au peuple en proférant de grossières injures contre la mémoire de Richelieu. Le peuple y répondait par des cris répétés de *vive la république!* Ce mausolée fut transporté par mes soins au musée français de la rue des Petits-Augustins jusqu'en 1816, époque où, sous le ministère du duc de Richelieu, il a été replacé dans la chapelle. — A cette époque, les autres colléges du quartier de l'Université étaient: 1° le collége de Clugny, fondé en 1269 par Yves de Vergy, abbé de Clugny; 2° celui d'Harcourt fondé, en 1280, par Raoul d'Harcourt, chanoine de l'église de Paris; depuis quinze ans, ce collége, réparé et agrandi, est devenu un des cinq colléges royaux de Paris, sous le nom de Saint-Louis; 3° le collége de Bayeux, qui remonte à l'année 1308: sa cour forme un passage allant de la rue de la Harpe à celle des Maçons-Sorbonne; 4° le collége de Justice, du nom de Jean de Justice, son fondateur, situé dans la rue de la Harpe; 5° le collége des Cholets, qui a laissé son nom à l'ancienne rue Saint-Symphorien-aux-Vignes (1292), formant aujourd'hui le jardin de l'infirmerie du collége Louis-le-Grand: on doit déplorer la barbarie des architectes qui sans nécessité ont abattu la tour des Cholets, dont l'entrée était d'une architecture remarquable;

6° le collége du cardinal Lemoine, rue St-Victor (1313).—Le quartier de la rue de la Harpe, ceux de la Sorbonne, de la rue St-Jacques et de la Montagne-Ste-Geneviève, furent, comme on le voit, préférés aux antres pour l'établissement des colléges relevant de l'université de Paris. Les écoliers, en effet, s'y trouvaient à la proximité du centre des études. Dès lors, cette partie de la capitale fut appelée l'*Université*: ce quartier conserve encore aujourd'hui et son aspect d'antiquité et son vieux nom de *Pays-Latin* (*v.*). Enfin, pour terminer sur ce sujet, nous dirons qu'au xv° siècle le goût de l'instruction était si répandu à Paris que cette époque fut marquée par la fondation de plus de 40 colléges et de 15 séminaires. — En remontant la rue de la Harpe, se trouvait une porte qui, anciennement, s'appelait *Gilbert* ou *Gilbart*, du nom d'un vignoble voisin. On lui donna ensuite celui de *porte d'Enfer*, parce qu'elle condnisait au palais Vauvert, qui, disait-on, avait été habité par les diables, et à la rue d'*Enfer* (*via Infera*). Le roi Charles VI, l'ayant fait rétablir et agrandir, voulut qu'on lui donnât le nom de *porte Saint-Michel*, tant parce que les rois ses prédécesseurs avaient choisi cet archange pour protecteur du royaume qu'à cause d'une de ses filles, *Michelle*, née en l'année 1394. Cette porte fut abatue en 1684, et on y bâtit, sur les dessins de Bullet, architecte, une niche sous une arcade élevée, ornée de deux colonnes doriques; elle sert encore aujourd'hui de fontaine publique. — *Philippe III*, dit *le Hardi* (1270). L'église paroissiale de Saint-Côme avait été bâtie, en 1212, aux dépens des religieux de Saint-Germain-des-Prés, au coin des rues de la Harpe et des Cordeliers (elle vient d'être démolie pour ouvrir la rue Racine).La *maison de Saint-Côme*, qui se trouvait près de l'église, fut établie en forme de confrérie, sous l'invocation de saint Côme et de saint Damien, par le roi saint Louis. Plus tard, à la sollicitation de Jean Pitart, chirurgien des rois Louis IX, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel, cette première institution prit le caractère d'une école spéciale, qui fut confirmée, en 1278, par Philippe-le-Hardi. Cette école, telle qu'elle est aujourd'hui, avait été rebâtie en 1694. En 1765, par ordonnance du roi Louis XV, à la sollicitation de Jean-Jacques Bachelier, peintre d'histoire, professeur à l'académie royale de peinture, et avec l'autorisation du lieutenant-général de police de Paris, M. de Sartine, on y établit une école gratuite de dessin pour les enfants pauvres qui voudraient se livrer aux arts industriels. Cette école existe encore aujourd'hui; seulement,depuis la révolution de juillet on a fait disparaitre, je ne sais pourquoi, l'inscription qui relatait la part qu'avait eu Louis XV à cet utile établissement. — *Philippe IV* dit *le Bel* (1286), roi de France et de Navarre, prince habile, mais encore plus fiscal. En 1306, le peuple de Paris, écrasé sous le poids des impôts et de l'altération des monnaies, pilla et démolit la maison du financier Etienne Barbette, qui a laissé son nom à une rue du quartier du Temple. — Rien de plus célèbre sous ce règne que le supplice des Templiers, qui furent brûlés vifs, dans les années 1310,à la porte Saint Antoine, et au mois de mars 1314, à la pointe de l'île Notre-Dame, où se trouve aujourd'hui le terre-plain du Pont-Neuf, qui alors n'était qu'un îlot entouré d'arbres.— Le Juif Jonathas, accusé par une vieille femme d'avoir mutilé une hostie consacrée, avait déjà été brûlé en place de Grève; et ses biens immenses confisqués (1302). Le roi prit les trésors du Juif, et donna une partie des maisons et terrains qui lui avaient appartenu à des religieux nommés *Billettes*, qui, en reconnaissance, se chargèrent de prier pour le roi. Depuis ce temps, la rue qui traverse le quartier fut appelée rue des *Billettes*. En 1788, dans l'église Saint-Jean en Grève, on fêtait encore l'anniversaire du supplice de ce malheureux Juif par une procession solennelle. Un bourgeois de Paris, Regnier Flaming, fit bâtir sur l'empla-

cement de la maison qu'avait occupée Jonathas une chapelle que l'on nomma *Maison des miracles*. On lisait sur la porte : *Ci-dessous le Juif fit bouillir la sainte hostie*. Une autre partie de cet emplacement fut occupée, à titre d'hôpital, par les frères de la charité de Notre-Dame. Depuis la révolution, l'église des Billettes est consacrée au culte luthérien. — Le collége de Navarre, situé sur la montagne Sainte-Geneviève, a été fondé et bâti, en 1304, par les ordres et avec les libéralités de Jeanne de Navarre, femme de Philippe-le-Bel. C'était le seul collége de Paris où l'on enseignât le complément des humanités. En 1792, on voyait encore sur la principale porte les statues pédestres de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Navarre; elles furent renversées lorsque la convention nationale, en fondant à Paris une école Polytechnique, lui donna ce collége et toutes ses dépendances. — Philippe-le-Bel fit agrandir le palais de Justice; alors fut embellie la grande salle, et posée la fameuse table de marbre. Un incendie consuma l'une et l'autre (1618). Ce roi, qui rendit le parlement sédentaire à Paris, établit la chambre des comptes, la cour des aides, la cour des monnaies, le grand conseil, et d'autres juridictions subalternes. Il résidait tantôt au palais, tantôt au Temple, dont il s'empara après la destruction de l'ordre des Templiers. Il régularisa par deux ordonnances la juridiction de la prévoté et de la vicomté de Paris, qui siégeaient au Châtelet. Il réduisit à 60 le nombre des notaires de cette ville, et recruta pour la police judiciaire et administrative un corps de 80 sergents à cheval et autant à pied. — Le règne de Louis X, surnommé le *Hutin*, fils aîné et successeur de Philippe-le-Bel (au mois de novembre 1314), fut inauguré par le supplice d'Enguerrand de Marigny, pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait, dit-on, fait construire. Alors, les Juifs furent autorisés, moyennant grosse finance payée au prince, à demeurer treize ans dans Paris. Ils avaient une synagogue rue de la Juiverie, une autre au cloître Saint-Jean-en-Grève, dans la vieille tour du Pet-au-Diable, et deux cimetières, dont un rue Galande. Non loin de là, sur le bord de la Seine, était un moulin uniquement consacré aux Israélites. — Philippe V, dit le Long, succéda à son frère Louis X (1317). Sa femme, Jeanne de Bourgogne, voulut, par son testament, que son hôtel de Nesle fût vendu, et que du produit de cette vente on fondât un collége pour vingt pauvres écoliers séculiers du comté de Bourgogne. Les exécuteurs testamentaires achetèrent, des deniers de la vente de l'hôtel de Nesle, une maison située rue des Cordeliers, auprès du couvent des religieux de l'ordre, et la nommèrent *maison des écoliers de madame Jeanne de Bourgogne, reine de France*; le nom de *collége de Bourgogne* seulement lui resta. Il y avait alors une porte nommée la *porte de Nesle*, située sur l'emplacement qu'occupe la cour du collége des Quatre-Nations. L'hôtel de Nesle avec ses jardins couvrait une partie des dépendances de ce collége, les maisons d'alentour, la place Conti, la rue Guénégaud, en suivant la rivière jusqu'au Pont-Neuf. La reine Jeanne, princesse très décriée pour ses mœurs, y demeura après la mort de Philippe-le-Long, son mari; elle y mourut en 1329, et voulut être enterrée aux Cordeliers, d'où j'ai retiré son tombeau, qui est à Saint-Denis. On croit généralement que c'est de cette reine que Brantôme et Villon veulent parler, quand ils rapportent qu'une princesse qui habitait l'hôtel de Nesle faisait le guet aux passants; puis, après avoir fait venir auprès d'elle ceux qui lui agréaient le plus, les faisait jeter dans la Seine au bas de la tour. Un bel écolier de l'université, Jean Buridan, célèbre, d'ailleurs, par son savoir, fut précipité de la sorte; mais il ne se noya point : car il vivait encore en 1348. Suivant Sainte-Foix, ce fut à ce même hôtel de Nesle que Henriette de Clèves, femme de Louis de Gonzague, duc de Nevers, apporta la tête de Coconas, son

amant, décapité en 1574. On l'avait exposée sur un poteau sur la place de Grève. La princesse alla elle-même enlever durant la nuit cette triste relique; elle la fit embaumer, la garda longtemps dans l'armoire d'un cabinet derrière son lit, et trouvait sa consolation à l'arroser de ses larmes. C'est à tort que des écrivains ont attribué ce fait à la reine Marguerite, première femme de Henri IV. En 1837, les propriétaires d'un chantier de bois au Gros-Caillou, à l'endroit où était l'île des Cygnes, en pêchant sur les bords de la Seine, ont amené un coffret, contenant une tête d'homme qui leur a paru avoir été embaumée très anciennement. Des papiers écrits devenus indéchiffrables se trouvaient dans ce coffre. Sans trop s'avancer, on pourrait supposer que cette tête est celle de Coconas, que l'on aurait jetée des fenêtres de l'hôtel de Nesle, et que les eaux auraient roulée jusqu'à l'endroit où le coffret a été trouvé. — C'est au règne de Philippe-le-Long et de ses successeurs immédiats qu'appartient la fondation des colléges des Prémontrés, au coin des rues Hautefeuille et Pierre-Sarrazin; de Tours (1333), rue Serpente; de Grand-Mont (1343), fondé par Jean Mignon, dans la rue à laquelle il donna son nom; de Boissy, rue du Cimetière-Saint-André; du cardinal Bertrand ou collége d'Autun (1337), près de la rue Saint-André-des-Arcs; de Lisieux, rue des Prêtres-Saint-Séverin (1336); de Damville, fondé en 1380, rue de la Harpe; de Séez, bâti en 1427; de Sainte-Barbe (1430), qui est encore aujourd'hui une de nos meilleures institutions universitaires; de Montaigu, rue des Sept-Voies, bâti en 1314, agrandi en 1388, et qui, après avoir servi de prison militaire depuis 40 ans, va être démoli; de Reims (1412), rue de ce nom, formant aujourd'hui une dépendance du collége Sainte-Barbe: (en 1443, le collége de Reims avait été réuni au collége de Rhetel); des Lombards (1334), fondé rue des Carmes par quatre Italiens; des Grassins, rue des Amandiers (1569), qui a reçu le nom de Pierre de Grassins, son fondateur; d'Huban, plus connu sous le nom d'*Ave-Maria*, place Saint-Étienne-du-Mont (1339); de Boncourt (1353), rue Bordet; des Écossais (1325), rue des Fossés-Saint-Victor; des Bernardins (1244); de Chanac, rue de Bièvre (1348): ce collége s'appelait aussi de Pompadour ou de Saint-Michel: son fondateur était l'évêque de Paris, Guillaume de Chanac, de l'ancienne maison de Pompadour; de Dormans ou de Beauvais, fondé, en 1370, rue St-Hilaire, par Jean de Dormans, évêque de Beauvais, dans les bâtiments de l'ancien collége de Laon. Il faut encore citer le collége de Cambrai (1348), aujourd'hui le Collége de France (*v.*); et celui du Plessis, fondé, en 1322, par Geoffroi du Plessis-Balisson, secrétaire du roi Philippe-le-Long. Du Plessis donna pour la fondation de ce collége une maison qu'il possédait rue Saint-Jacques, avec tous ses *jardins, vergers, droits, appartenances et dépendances*, et voulut que ce nouvel établissement fût nommé le *collége de Saint-Martin-du-Mont*; mais on s'obstina à lui donner le nom de *du Plessis*. Ce collége tombait en ruine, lorsque le cardinal de Richelieu, ayant l'intention de réunir à la Sorbonne un autre collége, voulut transférer celui de du Plessis sur un terrain qui était entre la rue de la Sorbonne et celle des Maçons. En mourant, il laissa une somme considérable pour effectuer ce projet; mais ses héritiers aimèrent mieux faire restaurer la maison de du Plessis, à cause de l'analogie de ce nom avec celui de leur famille. Depuis, ce nom est resté à ce collége, dont les bâtiments ont été abandonnés en partie au collége de Louis-le-Grand. Le reste, en fort mauvais état, sert provisoirement de local à l'école normale. — Les séminaires qui datent de l'époque dont nous parlons sont ceux de Saint-Firmin, déjà mentionné, et de Saint-Magloire, fondé, en 1286, par Philippe-le-Bel: c'était d'abord un hôpital connu sous le nom de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, parce qu'il était situé dans la

Digitized by Google

partie la plus élevée de la rue Saint-Jacques. En 1578, il a été converti en paroisse succursale, et conserve encore aujourd'hui cette destination. — En quittant la rue Saint-Jacques, si l'on dépasse la place Sainte-Geneviève, ou du Panthéon, on trouve sur une place voisine une des plus jolies églises de Paris : c'est Saint-Étienne-du-Mont, dont la fondation remonte à 1202. La population de ce quartier étant devenue trop considérable pour pouvoir tenir dans l'antique oratoire de Sainte-Geneviève, l'évêque de Paris consentit à la construction d'une nouvelle paroisse sous l'invocation de saint Étienne.—Cette paroisse n'avait originairement qu'une seule entrée par l'église Sainte-Geneviève ; disposition incommode qui subsista jusqu'en 1491, époque à laquelle Saint-Étienne-du-Mont fut agrandi. En 1588, on y ajouta une partie de la nef, et quelques chapelles en 1538. Elle fut encore augmentée, en 1605 et en 1606, de la chapelle de la communion et des charniers, où sont de fort belles peintures sur verre de Nicolas Pinaigrier. La reine Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, donna 3,000 livres pour la construction du grand portail, ouvrage assez médiocre ; elle en posa la première pierre en août 1610. Dans l'intérieur de l'église, on voit des arabesques sculptés, d'une grande légèreté et d'un excellent goût. Le jubé travaillé à jour, avec ses deux escaliers par lesquels on monte à la balustrade qui le couronne, est un chef-d'œuvre d'exécution. La chaire, sculptée en bois de chêne par Claude Lestocart, d'après les dessins de Laurent de La Hire, offre un morceau hardi et d'une grande perfection. La statue colossale de Samson supporte le corps de cette chaire, qui est ornée de belles statues figurant les vertus théologales, et de bas-reliefs représentant les principaux faits de la vie de saint Étienne. On voit aussi à Saint-Étienne-du-Mont les tableaux des échevins de Paris, peints par Rigaud et Largillière : ces tableaux étaient dans l'ancienne église de Sainte-Geneviève. — En descendant la rue Saint-Jacques, on rencontre, dans une rue adjacente, l'église Saint-Séverin. Il est prouvé, par une charte datée de 1031, et confirmée par Henri Ier, qu'un solitaire nommé Séverin, qui vivait sous le règne de Childebert, en avait été le titulaire ; néanmoins, il n'est pas question dans ce document de l'époque où cette église fut construite. On sait seulement que l'évêque de Paris l'érigea en paroisse vers 1495, et qu'en 1684, elle reçut des agrandissements et des augmentations considérables. Plusieurs hommes célèbres y ont été inhumés. Sa construction n'offre rien de remarquable, sinon une suite de colonnes torses, placées derrière le chœur ; elles paraissent s'écraser sous le poids qu'elles soutiennent. Ce genre d'innovation ne peut être admis en architecture, parce qu'il n'est pas rassurant, et que le spectateur cherche à se rendre compte du point d'appui qu'il ne conçoit pas au premier aperçu. Cette église vient d'être en partie restaurée, et ses abords rendus moins étroits.—Sous les règnes de Charles-le-Bel (1321) et de Philippe de Valois (1328), il ne se fit rien de remarquable pour l'embellissement ou l'utilité de Paris. Si de nouveaux colléges furent fondés, ainsi que je viens de le dire, on ne peut en faire honneur à ces princes, mais au zèle des particuliers. En 1346, sous Philippe de Valois, Paris fut affligé d'une peste effroyable, à laquelle vint bientôt se joindre la famine. — Jean II, surnommé *le Bon*, fils et successeur de Philippe de Valois (1350), ayant été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, son fils aîné, le dauphin Charles, âgé de 20 ans, prit le titre de lieutenant-général du royaume. Les états-généraux, rassemblés à Paris (1356), lui donnèrent un conseil, dit des *trente-six*, composé de 12 prélats, 12 nobles et 12 bourgeois. Étienne Marcel, prévôt des marchands, l'un des membres les plus influents de ce conseil fut chargé de mettre Paris en état de défense. L'enceinte de cette ville n'éprouva point de changement du côté du midi. On se

borna à réparer les murailles, à munir les portes de tours, à creuser les fossés plus profondément, et à y introduire dans certaines parties les eaux de la Seine. Du côté du nord, de nouveaux remparts furent construits, à partir de la rive droite du fleuve, vers le quai des Ormes, depuis l'ancienne porte Barbette jusqu'à l'endroit où le fossé actuel de la Bastille débouche dans la Seine. A l'angle formé par ce fossé et le fleuve, fut élevée la grosse tour de Billy. De là, les remparts suivaient la direction du fossé jusqu'à la la rue Saint-Antoine, où fut construite une porte flanquée de tours, dont plus tard Charles V forma une forteresse appelée *la Bastille*. De cette porte, le nouveau mur d'enceinte, laissant le boulevard actuel en dehors, suivait à peu près la direction des rues Jean-de-Beauvais, Meslay, Sainte-Apolline, Bourbon-Villeneuve, Neuve-Saint-Eustache, des Fossés-Montmartre, la place des Victoires, les rues des Bons-Enfants et de Valois, et, longeant ensuite la petite rue du Rempart et la rue Saint-Nicaise, s'étendait jusqu'à la Seine, où s'élevait une haute tour nommée *la tour du Bois*. Les principales portes étaient les portes Saint-Antoine, du Temple, flanquée d'une tour; Saint-Martin, Saint-Denis, flanquée d'une tour; Montmartre et Saint-Honoré, flanquée d'une tour. L'île Saint-Louis fut munie d'un fossé qui la partageait en deux, et d'une forteresse appelée *la tour Loriaux*. Le cours de la Seine était coupé par des chaînes. Sept cents guérites furent attachées aux créneaux par des crochets de fer. On a prétendu que des canons furent disposés sur les remparts. Les travaux furent achevés en quatre ans (de 1356 à 1360). L'enceinte de Philippe-Auguste en avait exigé 30. Marcel ne vit pas la fin de ces travaux; il périt, en juillet 1358, victime d'événements politiques dont la détail m'entraînerait trop loin, et qu'on trouve, d'ailleurs, indiqués aux articles que nous avons consacrés à Jean Maillard (*v.*), à Marcel (*v.*) et à Charles V (*v.*). Je remarquerai seulement que les scènes d'émeute et de carnage qui se passèrent alors à Paris, sous les yeux du dauphin, se sont reproduites vers la fin du dernier siècle, sous les yeux de l'infortuné Louis XVI, principalement dans la journée du 20 juin. Au règne si malheureux du roi Jean appartient cependant une institution salutaire, l'établissement de petites écoles dans les différents quartiers de la capitale; elles étaient sous l'autorité du grand-chantre de Notre-Dame.

VIe ÉPOQUE. *De Charles V à François Ier* (1364-1515).

Charles V monta sur le trône en 1364. Paris doit de grands embellissements à la magnificence de ce roi spirituel, éloquent, ami des sciences et des arts. Il fit reconstruire le château de Vincennes vers 1373, et sa chapelle, dont on admire l'architecture, quoi qu'elle soit dans le style gothique. On lui doit la partie du Louvre qui existait encore lorsqu'on entreprit la construction de la colonnade; enfin, les façades de l'intérieur de la cour qui s'y joignent. Mais, comme les Anglais inquiétaient la France, il fallut pourvoir à la sûreté de la capitale et des faubourgs qui s'étaient formés au dehors. Charles V, après avoir fait bâtir une double enceinte de fossés de 30 pieds d'ouverture sur 15 pieds de profondeur, ordonna à Hugues-Aubriot, prévôt de Paris, de faire clore aussi de murs le côté de la ville depuis le bord de la rivière, où était la tour de Billy, et où est aujourd'hui l'arsenal, jusqu'au-delà du Louvre, et d'y renfermer les faubourgs: ce travail fut commencé en 1367, et achevé en 1383. Alors fut construite la Bastille, qui devait défendre le faubourg Saint-Antoine et l'entrée de la ville de ce côté. Le roi fit également bâtir le palais des Tournelles, où est aujourd'hui la place Royale; puis, non loin de là, une maison de plaisance accompagnée de jardins, qu'il nomma l'*hôtel Saint-Paul*. Charles V fit encore construire l'hôtel de Sens, tout près de l'hôtel Saint-Paul. Cet édifice, d'une architecture remarquable pour l'époque, sous le rapport de la pureté

des ornements, a été affreusement mutilé par les révolutionnaires. Il est aujourd'hui occupé par un aubergiste tenant roulage. Sur la façade principale est incrusté un obus portant la date de juillet 1830. Le portail de l'église des Célestins, que Charles V fit encore construire, était d'une architecture simple et de style gothique; il était orné de trois bonnes statues pour l'époque : celles de Charles V, et de Jeanne de Bourbon sa femme; puis, au centre, celle de Pierre Célestin, vêtu en bénédictin, tenant d'une main sa tiare, et de l'autre les clés de saint Pierre. Parmi les nombreuses sépultures de cette église, se trouvait celle de Léon de Lusignan, roi d'Arménie. Chassé de ses états par les Turcs, il vint en France, en 1383, où il fut généreusement accueilli à la cour de Charles V. La statue en marbre qui couvrait sa tombe, conservée au Musée des Petits-Augustins, est maintenant à Saint-Denis. — Les accroissements de Paris nécessitèrent la construction de deux nouveaux ponts, celui de Saint-Michel, du côté de l'université (1384); et celui de Notre-Dame, du côté de la ville (1414). Sur l'autre rive de la Seine, le faubourg St-Victor commençait à se peupler; celui de Saint-Marceau comptait un plus grand nombre d'habitants. Le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, le Louvre, les Tuileries, Saint-Sulpice, l'hôtel et la tour de Nesle, étaient encore hors des murs. Au milieu de terres en friche, se trouvaient le couvent et l'église des Chartreux, l'hôtel de Valois, appartenant à Louis de Bourbon, l'hôpital et les cordeliers de Saint-Marcel. Quelques maisons furent bâties, comme l'indiquent les anciens plans, autour des portes Saint-Honoré, Montmartre, Saint-Denis, Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine; elles furent le commencement de ces quartiers devenus si populeux : les portes Saint-Denis et Saint-Martin n'étaient pas ce qu'elles sont maintenant. L'abbaye Saint-Antoine existait au milieu des champs, ainsi que le monastère et le clos Saint-Lazare. Charles V fit sa bibliothèque de l'ancienne tour du Louvre, qu'il habitait : on y déposa les rouleaux, les manuscrits et les livres appartenant à la couronne : telle fut l'origine de la Bibliothèque royale, aujourd'hui rue de Richelieu. — Charles V avait épousé, en 1349, Jeanne de Bourbon, fille de Pierre, duc de Bourbon, et d'Isabelle de Valois; elle mourut en couches à Paris, le 6 février 1377, à l'âge de 40 ans. Son corps fut porté à Saint-Denis, où elle avait un tombeau et une épitaphe. Exhumée, en ma présence, en 1793, elle conservait encore sa belle chevelure, dont je gardai la principale tresse. — Charles VI, fils aîné de Charles V, lui succéda en 1380, à l'âge de 12 ans : roi enfant, il vit ses oncles, avides, débauchés, cruels, exploiter à leur profit sa minorité. Ils devaient être les tuteurs de l'état, ils en devinrent les tyrans. Alors, par suite des exactions du duc d'Anjou, qui s'était arrogé la principale part du pouvoir, éclata dans Paris la révolte des *maillotins* (*v.*). Pendant tout ce règne, cette ville fut tour à tour le théâtre de scènes sanglantes et de fêtes dispendieuses, funestes par leur prodigalité et quelquefois par leurs suites. Tous les historiens de Paris ont donné les détails des réjouissances qui eurent lieu à l'occasion du mariage du roi avec Isabeau de Bavière. Jamais la cour de France n'avait été plus brillante et plus prodigue. Les rois de Bohême et de Naples venaient y grossir la foule des seigneurs; mais le luxe était alors aussi grossier qu'excessif, comme les mœurs des grands étaient à la fois dissolues et barbares. Dans la nuit du 13 juin 1391, Craon, seigneur de Sablé, chambellan et favori de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, se porta avec vingt spadassins, au coin des rues Culture-Sainte-Catherine et Saint-Antoine, et attendit le connétable de Clisson, qui fut percé de plusieurs coups sans en mourir. Pendant la nuit encore plus fatale du 29 janvier 1393, le roi Charles VI, déguisé en sauvage, pensa périr de la manière la plus affreuse, brûlé dans son costume

formé de lin et d'étoupes. Cet accident, qui eut lieu par l'imprudence du duc d'Orléans, acheva d'égarer la raison déjà ébranlée de ce jeune monarque; et durant 30 ans la France eut un roi fou. Les moines célestins de Paris, dans lesquels le duc d'Orléans avait beaucoup de confiance, et dont il aimait l'église, lui persuadèrent de bâtir une chapelle portant son nom pour expier son imprudence. Cette chapelle, richement décorée, devint un véritable musée de sculpture française. Outre les tombeaux et les statues en marbre de la famille d'Orléans, les plus grands seigneurs de la cour voulurent y avoir leur sépulture. On y remarquait une foule de monuments précieux, auxquels j'eus le bonheur de donner asile dans le Musée de la rue des Petits-Augustins; ils y furent restaurés, et maintenant ils forment au Louvre une salle de la sculpture française. — Le duc d'Orléans n'évita pas le sort qu'il avait voulu faire subir à Clisson: un soir, comme il sortait de l'hôtel Barbette, situé à la porte de Paris, et que la reine Isabeau appelait son *petit séjour*, il fut tué par des assassins qu'avait apostés le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur.—En remontant la rue Saint-Antoine, on voyait encore, il y a environ 40 ans, la paroisse Saint-Paul. Si l'on en croit les vieilles chroniques, c'était une chapelle que saint Éloi fit bâtir sous l'invocation de saint Paul, hors Paris, dans la maison que Dagobert Ier lui avait donnée : on la nommait alors la *chapelle de Saint-Paul-des-Champs*. Vers l'an 1107, elle fut érigée en église paroissiale, et plus tard elle devint paroisse royale, à cause du séjour que les rois faisaient tant à l'hôtel Saint Paul qu'au palais des Tournelles, ainsi nommé à cause du grand nombre de ses tours et tourelles. Le bâtiment de l'église Saint-Paul, tel qu'on le voyait à l'époque de sa démolition, fut élevé sous le règne de Charles VI; Jacques du Châtelier, évêque de Paris, en fit la dédicace sous le règne suivant, en 1431. Il y avait dans l'intérieur de l'église des peintures sur verre très curieuses, entre autres un portrait en pied de Jeanne-d'Arc : elles ont été brisées à l'époque des guerres de religion. François Rabelais, curé de Meudon, mort en 1553, avait sa sépulture dans le cimetière de cette paroisse. Auprès du maître-autel, furent aussi inhumés les trois mignons du roi Henri III, Louis de Maugiron, Jacques, comte de Quélus, tués en duel au Marché-aux-Chevaux, près de la Bastille, le 27 avril 1578, et Saint-Mégrin, assassiné rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue du Louvre, le 21 juillet de la même année. Henri III les pleura amèrement, et leur fit ériger des mausolées magnifiques en marbre, sur lesquels étaient leurs statues à genoux, sculptées par Germain Pilon. Ces trois mausolées furent démolis, et entièrement ruinés, le 2 janvier 1588, par le peuple en fureur, qui disait hautement que les corps de ces trois favoris étaient plus dignes du feu que d'une telle sépulture. François Mansard et Hardouin-Mansard, son neveu (*v.*), tous deux successivement premiers architectes de Louis XIV, l'un mort en 1666, l'autre en 1691, ont été inhumés dans l'église Saint-Paul, où ils avaient un mausolée de marbre.—L'église de Saint-Gervais, rue du Monceau-Saint-Gervais, fut reconstruite sous ce règne. La façade de la première était ombragée par un grand orme sous lequel on se réunissait après la messe pour recevoir le paiement des rentes, et ouïr les discussions de la justice. Non loin de la place où s'élevait cet orme, une boutique porte encore pour enseigne à l'*Orme de Saint-Gervais*. Sous ce règne fut également bâti le pont Notre-Dame; et la révolte des *maillotins* (*v.*) engagea le gouvernement à hâter l'achèvement de la Bastille. Sur le rempart de la ville, on éleva un châtel de bois, attenant au Louvre, destiné à contenir les mutins. A l'occasion de cette révolte, la prévôté, l'échevinage, les maîtrises, furent abolis, leurs droits et revenus confisqués au profit de la couronne, et l'Hôtel-de-Ville devint la prévôté de Paris.

Plus tard, l'assassinat du duc d'Orléans fit naître les factions des Bourguignons et des Armagnacs, qui rivalisaient de barbarie. Les Parisiens penchaient pour les Bourguignons. Dans ces désordres, Caboche, syndic des bouchers, et le bourreau Capeluche jouèrent un grand rôle. On vit dans maintes circonstances le duc de Bourgogne Jean-sans-Peur toucher publiquement la main à celui-ci. Aux massacres qui se renouvelaient sans cesse se joignit une maladie contagieuse qui fit mourir 50,000 habitants en cinq semaines. La passion des spectacles se manifesta au milieu de tant de calamités. Des funambules signalèrent leur légèreté durant les noces de Charles VI. Les *Confrères de la Passion*, qui jouaient des tragédies latines dont le sujet était les miracles ou le martyre de quelques saints, s'étaient fixés sous le règne précédent dans le bourg de St-Maur-les-Fossés; ils représentaient aussi des scènes de la passion de Jésus-Christ. Contrariés par le prévôt de Paris (1398), ils se plaignirent à Charles VI, qui, ayant assisté à leur spectacle, en fut si satisfait que, par lettres-patentes du 4 nov. 1402, il leur permit de s'établir dans Paris même, et d'y continuer leurs représentations. Après avoir joué à des jours fixes les martyres en différents locaux, ils finirent par s'établir dans la grande salle de l'hôpital de la Trinité, rue Saint-Denis, au coin de la rue Grénetat.—Appelé par Jean-sans-Peur, l'étranger vint ajouter à tous les maux de la France. Vainqueur à Azincourt (1415), le roi d'Angleterre, Henri V, voit bientôt le traité de Troyes (1420) lui donner Paris et la régence du royaume, avec le titre d'héritier présomptif de Charles VI. Il meurt en 1421, Charles VI le suit au tombeau, deux mois après, le 22 octobre 1421. Cet infortuné prince, qui résidait au palais de Saint-Paul, était dans un tel état de dénuement que pour subvenir aux frais de son enterrement le parlement ordonna la vente à la criée des *bons meubles du feu roi*. Sur son cercueil, fut proclamé Henri VI fils de Henri V et de Catherine de France. Paris encore, pendant 16 ans, resta sous le joug des Anglais. Le duc de Bedford, régent du royaume, résidait au palais des Tournelles, qu'il fit agrandir. Le duc de Clarence était gouverneur de Paris. Alors, en 1423, fut en grande partie reconstruite l'église de St-Germain-l'Auxerrois. Un honnête bourgeois fondait à la même époque l'hôpital ou hôtel des pauvres femmes veuves, situé rue de Greuèlle-St-Honoré (1425). —Charles VII, fils de Charles VI, héritier légitime du trône, après une vaine tentative faite sur Paris, en 1429, n'y rentra qu'en 1437. Il en était absent depuis 20 ans. Ce prince, tout occupé de rétablir l'ordre dans le royaume, fit peu pour l'embellissement de la capitale. Sous Louis XI, qui monta sur le trône en 1461, Paris fut enrichi de plusieurs établissements utiles: nous citerons l'*imprimerie*, que favorisa constamment ce roi despote; les *écoles de médecine*, alors situées rue de la Bucherie, n° 15; enfin la *Poste aux lettres*. Du reste, Louis XI, ainsi que son père, résida peu à Paris. Pendant les séjours qu'il y faisait, il aimait à se familiariser avec les bourgeois, venait sans façon se mettre à leur table, et les traitait bien plus doucement que ses courtisans. Enfin, il voulut que la ville de Paris tînt son fils sur les fonts de baptême. C'est à ce monarque que le peuple dut le premier abaissement des grands. La justice fut rendue avec autant de sévérité que d'exactitude sous son règne. Paris, désolé en 1466 par une contagion désastreuse, fut repeuplé par ses soins; une police rigoureuse y régnait. Si Louis XI eût vécu plus long-temps, les poids et les mesures auraient été uniformes dans toute la France, avantage qui n'a été réalisé que par la révolution de 1789. Il encouragea le commerce, fit venir de la Grèce et d'Italie un grand nombre d'ouvriers pour fabriquer des étoffes précieuses; il exempta de tout impôt ces artisans et les Français qui établirent des manufactures, non seulement à Paris, mais dans tout le royaume. Par lettres-patentes du mois de mars 1482, il

conféra aux abbés et religieux de Saint-Germain-des-Prés le droit d'établir dans le faubourg Saint-Germain une foire franche. Ces religieux, dès l'année 1486, bâtirent pour cet usage 140 loges, que l'abbé Guillaume Briçonnet fit rétablir en 1511. Ces constructions, en charpente, justement admirées, devinrent la proie des flammes en 1763. On les rétablit l'année suivante. L'emplacement fut divisé en 8 rues ou galeries vitrées : on y voyait, outre de riches boutiques, des cafés, 4 théâtres, et un vauxhall d'hiver où l'on dansait. Tous ces lieux de plaisir, qui contribuaient à augmenter le revenu des moines, ont disparu pour faire place au marché Saint-Germain. — Charles VIII, fils de Louis XI (1483), ne fit rien pour l'embellissement de Paris. Ce roi, mineur d'abord, ne fut, dès qu'il eut atteint l'âge d'homme, occupé que de ses guerres d'Italie ; puis, à son retour, de bâtir le château d'Amboise en Touraine.—Louis XII, duc d'Orléans, qui lui succéda (1498), mérita le surnom de *père du peuple*. Il réforma la pratique du parlement. Lui-même, traversant Paris sur sa mule, venait rendre la justice au Palais. Il diminua d'un dixième et ensuite d'un tiers les impôts de cette ville. Sous ce règne, le pont Notre-Dame s'écroula (1499) et fut rétabli en 1512. Une horrible débâcle emporta le Petit-Pont et le pont Saint-Michel (1408). Le premier fut entièrement reconstruit l'année suivante, le second en 1412. Paris était alors alimenté par seize fontaines publiques. Les plus anciennes étaient celles des *Innocents*, des *Halles*, et la fontaine *Maubuée*, dont la construction remontait à Philippe-Auguste. — Les théâtres se multiplièrent : outre les *confréries de la Passion*, les *clercs de la Bazoche*, les *enfants sans souci*, les écoliers de plusieurs collèges jouaient farces, mystères et comédies. Le bon roi Louis XII leur accorda toute liberté; mais un an après sa mort, le parlement, par un arrêt du 2 janvier 1516, fit défense aux écoliers comme aux bazochiens de jouer comédies où il seroit mention des princes et princesses de la cour.—En 1504, Louis XII fit construire dans la cour du Palais de Justice, et en face de la Sainte-Chapelle, par Jean Joconde de Vérone, religieux bénédictin et architecte, un grand bâtiment pour la chambre des comptes. La façade de ce bâtiment était surchargée d'arabesques riches et variés, selon le goût du temps, et semblables à ceux qu'on voit encore à l'hôtel de Cluni, rue des Mathurins-St-Jacques. Sur la façade principale de la chambre des Comptes, étaient cinq statues de grandeur naturelle, représentant les quatre vertus cardinales : celle de Louis XII était au centre. Elle était coloriée sans doute; car, dans la description que l'on en donne, il est dit que le roi est vêtu d'un manteau dont le fond est d'azur, semé de fleurs de lis d'or. Le bâtiment incendié le 27 octobre 1737 a été entièrement reconstruit tel qu'on le voit aujourd'hui par Jacques Gabriel, premier architecte du roi. Les deux figures qui décorent le fronton de la porte d'entrée sont d'Adam l'aîné. Pendant son séjour à Paris, Joconde restaura la grande chambre du Palais et bâtit les maisons du pont Notre-Dame, où se trouvaient de distance en distance des niches avec des arabesques et des statues. Ces maisons ayant été démolies pendant la révolution, je me suis procuré pour mon musée la dernière niche existante. — Louis XII avait épousé en troisièmes noces Marie d'Angleterre; il oublia trop son âge et la faiblesse de sa santé auprès de sa jeune épouse, et mourut à Paris au palais des Tournelles le 15 janvier 1515. Les crieurs disaient le long des rues, en sonnant leurs cloches : *Notre bon roi Louis XII, le père du peuple, est mort!* C'était dans la capitale un deuil universel. Son corps, transporté à Saint-Denis, fut mis dans un magnifique tombeau de marbre, que lui éleva François Ier, son successeur. Conservé au Musée de la rue des Petits-Augustins, il a été restitué à l'église Saint-Denis en 1817, où je l'ai fait rétablir et restaurer pour la seconde fois.

VIIe ÉPOQUE. *François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III.*

François Ier, duc d'Angoulême, succéda à son beau-père Louis XII en 1515. Il ordonna au parlement de Paris de rendre en français la justice, qui, depuis la fondation de la monarchie, avait été rendue en latin. Pour cacher une blessure qu'il avait reçue en 1521 en jouant avec de jeunes seigneurs de la cour à Romorantin, il introduisit la mode de porter les cheveux courts et la barbe longue. Ce roi mourut au château de Rambouillet le 31 mars 1546. Son cœur, porté dans l'église des religieuses de Hautes-Bruyères, fut déposé dans une urne de marbre blanc, ornée de riches sculptures par Pierre Bontemps, Parisien. Son corps, transporté avec pompe à Paris, puis à Saint-Denis, fut mis dans un mausolée de marbre, exécuté par Jean Goujon et Pierre Bontemps, d'après les dessins de Primatice. Ces deux monuments, que j'avais recueillis aux Petits-Augustins, sont maintenant à Saint-Denis, où je les ai rétablis et restaurés, pour la seconde fois, en 1819 et 1820. Sous le règne de François Ier, Paris s'accrut d'édifices et de bâtisses remarquables ordonnées par le roi. Des additions et des constructions eurent lieu au *château des Tuileries*, ainsi que des augmentations dans le jardin. Suivant nos chroniques, le palais des Tuileries est fort ancien. En 1342, Pierre des Essarts possédait une maison de plaisance appelée l'*hôtel des Tuileries*, dans cet endroit, qui paraît avoir été originairement une fabrique de tuiles. François Ier acquit cette propriété du sieur de Villeroi, pour en faire présent à la duchesse d'Angoulême sa mère, qui ne se plaisait point au palais des Tournelles. Bientôt elle se dégoûta de ce nouveau séjour, et le donna, pour en jouir sa vie durant, à Jean Tiercelin, maître-d'hôtel du dauphin. — Charles IX, en 1564, ayant ordonné la démolition du palais des Tournelles, Catherine de Médicis voulut en faire bâtir un autre : elle choisit la maison des Tuileries, acheta des bâtiments et des terrains, et fit commencer le palais et le jardin par Philibert de Lorme et Jean Bullant, qui en avaient donné les plans. Les jardins furent environnés d'un mur, à l'extrémité duquel on fit commencer les fortifications, du côté de la rivière, par un bastion dont on posa la première pierre le 11 juillet 1566. On ne sait pourquoi Médicis, prenant en dégoût ce nouveau palais, en suspendit la construction pour faire bâtir l'*hôtel de la Reine*, qu'on a nommé depuis l'*hôtel de Soissons*, et qui est remplacé aujourd'hui par la *halle au blé*. Médicis, qui avait le goût de l'astrologie, voulut que Bullant, son architecte, y élevât une espèce de tour en façon de colonne, d'où elle pût consulter les astres. Cette colonne historique a été conservée; on la voit encore : elle sert de fontaine. Louis XIV, en 1664, ordonna la restauration et l'embellissement du palais des Tuileries : Colbert y fit aussitôt travailler, et en donna la direction à Louis Leveau et à François d'Orbay, son élève. En 1834, Louis-Philippe a fait démolir le grand escalier, qui a été reconstruit près de l'entrée du jardin, dans la galerie du rez-de-chaussée. — A l'extrémité de la rue Dauphine, près de celle de Bussy, était une *porte* de ce nom, qui lui venait d'un certain Bussy, conseiller du roi en 1350 ; il l'avait achetée des religieux de St-Germain-des-Prés, auxquels Philippe-Auguste l'avait vendue avant qu'elle fût achevée. Cette porte ayant été livrée en 1418 aux gens de la faction du duc de Bourgogne, fut murée et condamnée. François Ier la fit rouvrir en 1539, mais on l'abattit en 1672, en vertu d'un arrêt du 19 août, et, pour en conserver la mémoire, on grava sur une table de marbre l'époque de sa démolition. Cette table existe encore rue Dauphine à la place où était cette porte, dont les fondations se trouvent conservées dans une cave voisine, où on peut les voir. Il est question de cette porte dans le récit du siége de Paris par Henri IV. — C'est à François Ier que Paris est redevable de son Hôtel-de-Ville, dont l'origine se trouve suffi-

samment expliquée dans un article de ce *Dictionnaire* (v. t. XXXII, p. 178 et 179). Les travaux, commencés en 1533, continuèrent sous Henri II, qui en 1549 autorisa la construction du premier et du second étage. Ce ne fut qu'en 1605 que cet édifice remarquable fut achevé, et porté au point où nous le voyons. François Miron, lieutenant civil au Châtelet de Paris et prévôt des marchands, fit faire le perron, le grand escalier, le portique, et sculpter la statue équestre de Henri IV, par Pierre Biard. Cette statue, ayant été abattue en 1793, a été refaite sous la restauration par un artiste qui s'est parfaitement conformé au modèle de celle qui existait. — Le 23 juin 1654, la veille de la Saint-Jean, le prévôt des marchands et les échevins élevèrent sur un piédestal, dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Paris, une statue de Louis XIV, qu'ils avaient fait sculpter par Jacques-Sarrazin; ils se rendirent en cérémonie au pied de la statue, et allumèrent, selon l'usage, le *feu* dit *de la Saint-Jean*. Le monarque était figuré vêtu à la romaine, foulant sous ses pieds la Fronde, et la montrant vaincue avec le bâton de commandement, qu'il tenait de la main droite. Cette statue resta en place jusqu'au 30 janvier 1687, que Louis XIV vint dîner à l'Hôtel-de-Ville, un jour de réjouissance publique; il dit en entrant dans la cour : *Otez cette figure; elle n'est plus de saison.* —De Fourcy était alors prévôt des marchands. La nuit même, on ôta la statue; elle fut portée à Chessy, dans la maison de campagne de ce magistrat, qui la fit élever dans ses jardins. Quelque temps après, la maison de Condé fit l'acquisition de cette statue, qui fut enterrée par ses ordres. Après l'émigration du dernier prince de Condé, je retirai des caves où il était ce groupe historique et curieux, et je le fis transporter au Musée de la rue des Petits-Augustins, où il a été conservé jusqu'en 1816. Le 14 juillet 1690, deux ans après le déplacement de la statue de la Fronde, on éleva à Louis XIV dans la même cour et à la même place une statue de bronze et en pied, faite par Coysevox : on la voit encore aujourd'hui. En 1792, Mannel, procureur-général de la commune de Paris, proposa à l'assemblée législative de faire fondre cette statue pour en faire des canons; son discours se terminait par cette phrase : « Citoyens, Louis XIV fera du bruit, même après sa mort. » La statue fut enlevée, demeura cachée jusqu'au règne de Napoléon, et fut remise alors sur son piédestal. —Au moment où j'écris, l'Hôtel-de-Ville agrandi et embelli s'orne de deux nouvelles façades, l'une à droite et l'autre à gauche du vieux corps de bâtiment. L'architecte chargé de ce travail se conforme exactement, pour les constructions à faire, à l'ancien style du monument. Déjà la façade primitive, où étaient pratiquées 16 niches, a reçu 11 statues représentant des personnages qui se sont rendus utiles à la ville de Paris par leurs travaux comme artistes, ou par leurs services comme administrateurs. Ce sont celles de Perronnet, et de P. Delorme, architectes; de Le Sueur, et de Le Brun, peintres; de Landry, et de Maurice de Sully, évêques; de Boisleau, prévôt des marchands sous saint Louis; du président Viole, de Turgot, de Bailly, etc. —A François Ier, on doit encore la fondation du *collége de France* (v. t. 15, page 175). L'établissement des colléges de la Merci (1515), rue des Sept-Voies, n° 9, et du Mans, rue de Reims (1526), appartient à ce règne. L'église de Saint-Merry, rue Saint-Martin, et l'abbaye Saint-Victor; les églises de Saint-Étienne-du-Mont, de Saint-Gervais, de Saint-Eustache et plusieurs autres, furent réparées ou reconstruites à cette époque. Le village de Ville-Neuve, bâti sous les murs de Paris, à l'ouest de la rue Saint-Denis, obtint l'érection en paroisse de l'église de Bonne-Nouvelle, qui, ruinée lors du siége de Paris par Henri IV en 1592, et rétablie sous Louis XIV en 1624, a encore été reconstruite de nos jours. On s'occupait avec activité des fortifications de Paris. Cinq cents ouvriers faisaient disparaître les immondices ou

monticules qui gênaient la circulation et infectaient l'atmosphère. Au double fossé qui, du côté du nord, entourait une partie de la ville, en succédait un seul plus profond. — L'établissement des loteries et de la vénalité des charges, la propagation du protestantisme, dont François I[er] faisait brûler les sectaires à Paris, tandis qu'il s'alliait avec les luthériens d'Allemagne, voilà ce qu'on peut appeler la partie honteuse du règne de ce prince. La persécution continua sous son successeur. — Henri II, fils de François I[er], sacré en 1547, avait de l'esprit et une grande facilité à s'exprimer. Comme son père, il se distinguait par son amour pour les belles-lettres et les arts, ainsi que par ses libéralités envers les savants et les artistes. Diane, sa maîtresse favorite, entretenait ces dispositions en attirant chez elle les hommes les plus habiles, et les plus beaux esprits de son temps. Ce monarque, enivré de plaisirs auprès de Diane, bâtit pour elle un palais magnifique à Anet, sur les bords de l'Eure. Philibert de l'Orme en fut l'architecte, Jean Goujon et Jean Cousin les décorateurs. Afin que tout le monde connût son amour pour cette femme, Henri II voulut que l'on vît dans les tournois, sur ses ameublements, dans ses devises, et même sur les frontispices de ses bâtiments royaux, un croissant, des arcs et des flèches, qui étaient les attributs de la déesse dont elle portait le nom. Ces emblèmes amoureux, si bien caractérisés sur le château d'Anet, apparaissent encore à la principale façade, que j'ai fait transporter à Paris, sous le Consulat, et restaurer dans la première cour du musée des monuments français, où elle est conservée. Le corps de Diane reposait dans la chapelle du château. Son tombeau, dispersé dans le village et acheté par moi, a été également transporté aux Petits-Augustins, où je l'ai fait restaurer avec soin et avec luxe. Réclamé en 1816 par le duc d'Orléans, ce tombeau fut reporté à Dreux, où il est placé dans une chapelle sépulcrale que ce prince a fait construire. On voit aussi les chiffres de Diane sur les murs du château de Fontainebleau; ils décorent les parties du Louvre, construites sous Henri II et Catherine de Médicis. — Le palais du *Louvre* (*v.*), le plus magnifique qui soit en Europe, est au nombre des monuments qui durent à Henri II des augmentations et embellissements considérables. — Ce prince, ayant été blessé mortellement par Montgommeri d'un coup de lance, dans un tournois donné rue Saint-Antoine, à l'occasion de la paix de Cateau-Cambrésis, mourut onze jours après, au palais des Tournelles (10 juillet 1559), où il avait été transporté. Il avait 40 ans. Sa veuve, Catherine de Médicis, voulut que le cœur de son époux fût déposé dans une urne portée par les trois Grâces, groupe sculpté dans un seul bloc de marbre, par Germain Pilon. Elle fit aussi élever à Saint-Denis un mausolée, de la composition de Primatice, et une chapelle sépulcrale de la plus riche ordonnance pour recevoir le corps de son mari. Les nombreuses sculptures de ce tombeau sont de Germain Pilon. La reine voulut être représentée à côté de son mari : cet habile sculpteur l'a figurée couchée dans une attitude gracieuse, et qui ne rappelle aucune idée de la mort. Ces deux monuments, dignes de la magnificence des Médicis, conservés au Musée français de la rue des Petits-Augustins, depuis 1792 jusqu'en 1816, ont été placés, le premier au Louvre et le second à Saint-Denis. — A ce règne appartiennent la reconstruction de la fontaine des Innocents (en 1550), sur les dessins de Pierre Lescot, et avec les sculptures de J. Goujon; la fondation de l'hôpital des Petites-Maisons (1552), la translation des enfants trouvés à l'hôpital de la Trinité (1552), une nouvelle reconstruction (1548) du pont Saint-Michel, qui l'année précédente avait encore une fois été emporté par les eaux; l'érection de la chambre des Monnaies en cour souveraine (1552), etc. Henri II, effrayé de l'accroissement de Paris, en fixa l'étendue à 1,414 arpents, et défendit de bâtir au delà. Le commencement

Digitized by Google

de son règne fut marqué par les désordres que commettaient les écoliers de l'université, se prétendant propriétaires du Petit-Pré-aux-Clercs, que revendiquait de son côté l'abbé de St-Germain-des-Près. Il y eut collision sanglante entre les écoliers et les moines (1548): l'abbaye fut assiégée et ses jardins dévastés. Les faubourgs Notre-Dame-des-Champs et Saint-Jacques d'une part, et le faubourg Saint-Marcel de l'autre, vivaient aussi dans une hostilité continuelle. Le parlement (1552) fit défense à tout habitant, valet de boutique, page, clerc, laquais, artisan, de porter armes ou bâtons; il fit planter des potences en divers lieux pour y attacher les contrevenants *sans figure de procès*. Quant aux étudiants, une liste complète en fut dressée, et défense leur fut faite d'habiter les faubourgs. Peu effrayés des menaces de l'autorité, les écoliers envahissent en armes le Pré-aux-Clercs (1557), incendient trois maisons, et mettent en pièces un sergent. Le parlement, qui se déclare en permanence, mande le recteur, qui confesse n'avoir pas le pouvoir de faire cesser l'émeute. Le roi, qui était à Villers-Cotterets, envoie des troupes, que les écoliers accueillent par une grêle de pierres. Cependant, à la faveur de la nuit, le lieutenant civil, à la tête d'une compagnie d'archers, pénètre dans quelques colléges, et fait treize prisonniers. Bientôt après (juin), le roi fit enclore de murs le Pré-aux-Clercs, et mettre en liberté les écoliers prisonniers. Cette jeunesse turbulente, ainsi expulsée du théâtre ordinaire de ses désordres, alla, au mois d'août suivant, dévaster les vignobles des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Marcel. Enfin, au mois de janvier 1558, nouvelle attaque des maisons du Pré-aux-Clercs par les écoliers, dont les excès se perpétuèrent sous les règnes suivants.— Henri II fut un cruel persécuteur des religionnaires; les fêtes qui accompagnèrent son entrée solennelle à Paris, en 1549, furent couronnées par le supplice de plusieurs d'entre eux : toute la cour y assista, le roi lui-même, avec Diane de Poitiers, sa maîtresse : car alors la dévotion n'excluait pas le scandale. Cependant, le calvinisme se propageait dans Paris malgré les arrêts du parlement, les bûchers de l'inquisition diocésaine et l'opposition du petit peuple, qui, en cela, n'était pas moins fanatique que le roi et ses conseillers. Une maison située rue Saint-Jacques, en face de l'ancien collége du Plessis, fut le premier prêche des réformés. En 1557, 3 à 400 d'entre eux, assemblés dans ce local, sont assaillis par le peuple et les écoliers; quelques-uns sont tués, d'autres conduits dans la prison du Châtelet, sept brûlés vifs. Les réformés, loin de se laisser intimider, choisissent le Pré-aux-Clercs pour y chanter les psaumes de David en vers français. La foule les entoure, et prend part à leurs chants. Ce concert devient à la mode; il se renouvelle chaque jour. La force armée dissipa ces réunions, qui auraient fini par troubler l'ordre public. L'histoire ne doit pas pardonner à Henri d'avoir violé le sanctuaire de la justice et dégradé l'autorité royale (1559), en faisant, en sa présence, saisir sur leur siége et conduire en prison Anne Dubourg et quatre autres conseillers au parlement, qu'on accusait d'hérésie. Le supplice d'Anne Dubourg marqua les premiers mois du règne suivant.—François II, fils aîné et successeur d'Henri II, ne régna que 17 mois (1559-1560); mais cet intervalle si court fit éclore les maux qui désolèrent la France jusqu'à l'avénement de Henri IV. Toutefois, la persécution se ralentit, grâce à la modération du chancelier de l'Hospital; mais la conjuration d'Amboise, qui eut pour chef invisible le prince de Condé (*v.*), prépara la guerre civile. François II avait eu, comme ses frères, le savant Amyot pour précepteur; il avait profité des leçons de son maître, et l'on ne peut louer dans ce petit roi que son goût pour les lettres. Il mourut à Paris, de phthisie, le 10 février 1584. Son corps, transporté à Saint-Denis, reçut la sépulture dans le tombeau des Valois; son cœur, déposé aux

Célestins de Paris, a été placé dans une urne portée par une riche colonne de marbre, et ornée d'un groupe de trois enfants, parfaitement sculpté par Germain Pilon. Ce beau monument, conservé au Musée de la rue des Petits-Augustins pendant le régime révolutionnaire, a été transporté à Saint-Denis, en 1816. Sous ce règne fut fondé l'hôpital de l'Oursine ou de la Charité-Chrétienne, faubourg Saint-Marcel (25 septembre 1559), destiné aux pauvres affectés de la maladie vénérienne, alors fort répandue en France, et qu'on appelait indifféremment le *mal de Naples* ou le *mal français*. A la même époque, Nicolas Houel, épicier, bourgeois de Paris, imagina l'établissement d'une maison de charité, où des orphelins devaient être élevés et instruits dans l'art de soigner les malades. Il demanda au roi une partie des bâtiments de l'hôtel des Tournelles, alors abandonné. On lui accorda la maison des Enfants-Rouges, que son hospice occupa jusqu'en 1578. L'hôpital de l'Oursine était dans un état languissant; Houel obtint la permission d'y transporter son établissement (2 avril 1579), qui désormais reçut le nom d'hôpital de la *Charité-Chrétienne*. Houel étendit cette maison jusqu'à la rue de l'Arbalète; il y établit un jardin botanique, qui existe encore aujourd'hui, et dépend de l'école de Pharmacie. — Charles IX, frère de François II, lui succéda le 15 décembre 1560; il avait un peu plus de dix ans. Catherine de Médicis gouverna sous son nom pendant sa minorité, et même pendant tout le cours de son règne. Ce fut pour Paris une époque de fanatisme et de dissolution, de fêtes et de massacres. Cependant, grâce à la modération courageuse du chancelier de l'Hospital, on vit publier d'admirables ordonnances : c'était le génie du bien au milieu d'un enfer. Paris doit à ce grand homme l'institution des tribunaux de commerce, sous le nom de *juridiction consulaire*. La persécution contre les protestants s'était arrêtée, grâce à l'édit d'Amboise, qui leur accordait la permission de s'assembler; mais le fanatisme de la populace s'opposa toujours aux velléités conciliantes d'un gouvernement faible et sans ensemble. Le 24 avril 1561, attaque par les écoliers de la maison du sieur de Longjumeau, où les protestants se livraient à leurs exercices religieux; quelques jours après, échauffourée semblable dans la maison et le jardin de la Cérisaie; le 27 décembre, émeute des habitants du quartier Saint-Marcel, excités par les prêtres de Saint-Médard, contre deux mille protestants réunis dans la maison du Patriarche, sur l'emplacement duquel on voit encore aujourd'hui un marché de ce nom. Les protestants, vainqueurs, font une espèce d'entrée triomphale dans la ville. Le 31 décembre, invasion du temple protestant de la rue Popincourt par le connétable Anne de Montmorency (*v.*), qui, dans cette occasion, mérite le surnom de *capitaine Brûle-Bancs*; 4 avril 1562, autre expédition de ce connétable dans le même temple de Popincourt et dans celui de Jérusalem, rue St-Jacques. Ces violences autorisent la populace à piller les maisons des protestants, qui ne peuvent plus se montrer dans Paris sans être insultés. En décembre 1568, arrêt du parlement qui leur ordonne, *pour éviter les meurtres qui pourroient survenir*, de rester dans leurs maisons. Ces scènes déplorables troublent et ensanglantent Paris jusqu'en l'année 1570; alors un édit de pacification plus favorable qu'aucun de ceux qui l'avaient précédé rend aux protestants une liberté perfide. La cour, pour mieux tromper les protestants, attire à Paris leurs chefs sous prétexte d'assister au mariage de Marguerite de Valois, sœur de Charles IX, avec Henri de Béarn, depuis Henri IV. Les noces furent célébrées le 18 août 1572, dans l'église Notre-Dame, et suivies de quatre jours de réjouissances. Deux mois auparavant, Jeanne d'Albret, reine de Navarre et mère de Henri de Béarn, était morte à Paris, empoisonnée, à ce que l'on supposa. Quatre jours après la noce, Coligni, sortant du Louvre pour se ren-

Google

dre en son logis, rue Béthisy, fut atteint d'un coup d'arquebuse qui lui coupa un doigt et le blessa au bras gauche. Ce fut le prélude de la Saint-Barthélemi (v. 24 août). Dans cette occasion, le peuple, et surtout le bourgeois de Paris, si paisible quand il est rudement gouverné, montrèrent un odieux caractère. — Charles IX, ce roi sanguinaire, n'était pas insensible aux charmes de la littérature : digne élève d'Amyot, il était éloquent, et fit les meilleurs vers de son temps; il voulut établir à Paris une académie de poésie et de musique. Sous son règne, Pierre Lescot poursuivit la construction du Louvre. L'arsenal fut rebâti sur un plus vaste plan et continué sous ses successeurs, le pilori des halles remis à neuf (1571); enfin, les jésuites, déjà rivaux de l'université, ouvrirent, en 1564, le collége de *Clermont*, rue Saint-Jacques, dans les bâtimens qui sont aujourd'hui ceux du collége de Louis-le-Grand. — Henri III succède, l'an 1574, à son frère Charles IX. Il avait été un des principaux auteurs de la Saint-Barthélemi, et cependant il devait, pendant tout son règne, être en butte au fanatisme, et périr enfin sous le poignard du moine Jacques Clément. Paris fut alors témoin des drames les plus ridicules et les plus tragiques. Aux débauches de Henri III, à ses processions publiques avec ses mignons et ses petits chiens, se mêlent la formation de la Ligue, l'organisation de la faction des *Seize*, ainsi nommée des 16 quartiers de Paris; les prédications furibondes et ridicules de curés et de moines fanatiques, la journée des *Barricades (v.)*, le siége de Paris par les rois Henri III et Henri de Navarre; enfin, l'assassinat du dernier des Valois à Saint-Cloud, au moment où il allait rentrer de vive force dans sa capitale, et y exercer, comme il s'en flattait, des vengeances cruelles. — L'église des Grands-Augustins de Paris fut choisie par Henri III pour la tenue du chapitre des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, qu'il institua en 1578, et dont il était le grand-maître. Il y fit faire des réparations, et construire en 1579 une chapelle sous l'invocation du Saint-Esprit, en mémoire de l'institution de son ordre. Il avait fait peindre par Jacob Bunel, né à Blois en 1558, un tableau où il était figuré donnant le collier à plusieurs chevaliers. Ce tableau subsista jusqu'à la mort du duc et du cardinal de Guise; mais les ligueurs, ayant appris que ces deux rebelles avaient été tués à Blois par ordre du roi, vinrent en fureur aux Grands-Augustins, et mirent en pièces le tableau et l'inscription qui était au bas. En 1791, ces moines furent expulsés de leur maison, l'église démolie, et la ville de Paris fit construire à la place, par M. La Hure, architecte, le marché à la volaille. Dans l'église, on voyait une très belle chaire, sculptée par Germain Pilon, et un saint François d'Assise, du même auteur, figuré en habit de capucin, à genoux, et recevant les stigmates. Cette statue, de grandeur naturelle, qui n'est qu'en terre cuite, portée en 1791 aux Petits-Augustins, a été érigée depuis dans le parc de la Malmaison, à l'entrée d'une grotte. La même statue avait été sculptée en marbre par son auteur pour la chapelle des Tuileries; mais, n'ayant jamais été mise en place, elle resta dans les magasins, où elle fut mutilée. En 1792, je la fis enlever et placer plus tard dans l'église de St-François au Marais. La tête de cette statue est un chef-d'œuvre d'expression et d'exécution. — Dans le chœur de l'église des Grands-Augustins étaient six tableaux représentant *la Réception des chevaliers de l'ordre du St-Esprit*. Dans le premier, peint par Vanloo aîné, Henri III remplissait les fonctions de grand-maître. Dans le second, Henri IV reçoit les chevaliers; il est de Troy. Dans les autres sont peints Louis XIII, par Philippe de Champagne; Louis XIV et Louis XV, par Vanloo. Le tableau de Louis XVI passant le collier de l'ordre à son frère, *Monsieur*, depuis roi de France sous le nom de Louis XVIII, avait été commencé par

Gabriel-François Doyen, et n'était pas entièrement achevé à l'époque de la révolution de 1789. Il fut vendu en 1792, et acheté par un des élèves de Doyen, Lethiers, qui le fit couvrir d'une couleur grise pour peindre dessus son tableau de *la Condamnation des fils de Brutus*, qu'on voit au Musée du Louvre. Lethiers, au lieu d'anéantir un bel ouvrage de son maître, n'aurait-il pas dû le terminer? Cela lui était d'autant plus facile que Doyen en avait fait une réduction très soignée. Le tableau aurait aujourd'hui une place au musée de Versailles, où sont les autres que j'ai eu soin de conserver. — On remarquait dans l'église des Grands-Augustins le tombeau de Philippe de Comines; sa statue, celles d'Hélène de Chambes, sa femme, et de Jeanne de la Clite, sa fille. Ce tombeau, que j'ai fait restaurer, a été déplacé et divisé en 1817 : les beaux bas-reliefs dont je l'avais orné sont au Musée du Louvre, et les trois statues à celui de Versailles. On voyait aussi aux Grands-Augustins les sépultures de Rémi Belleau, poète français qui mourut le 6 mars 1577; de Gui du Faur, sieur de Pibrac, si connu par ses emplois et ses quatrains, mort le 12 mai 1584. — Dans ce couvent se tenaient les assemblées générales du clergé; les chevaliers du St-Esprit y siégeaient, et c'était un prélat nouvellement reçu qui prononçait le discours. Ce fut aussi dans ce couvent que Henri III établit la confrérie des Pénitents. Le parlement y faisait tous les ans, le 22 mars, une procession générale, en mémoire de la réduction de Paris sous l'obéissance de Henri IV, qui eut lieu à pareil jour en 1594. Ce fut enfin dans une salle de ce couvent que Marie de Médicis fut déclarée régente. — A l'angle que l'église des Augustins formait au coin de la rue et du quai du même nom, était un bas-relief gothique, dont les figures représentent une satisfaction publique qui fut faite aux Augustins et à l'université; en 1440, pour réparation d'un assassinat commis sur deux religieux du couvent, dont l'un fut tué, par Jean Boyart, Calin-Feucher et Arnoult Pasquier, huissiers à verge. Lorsque l'église fut démolie, je n'ai pas négligé de recueillir ce bas-relief : on en trouve la gravure et l'explication dans ma *Description du Musée des monuments français*, t. 2, p. 123. Il est placé maintenant dans la deuxième cour de l'école des beaux-arts. — La rue des Grands-Augustins, en 1613 et 1614, se nommait encore la *Petite rue de Seine*, parce qu'elle aboutissait au quai qui borde cette rivière. Au coin de cette rue, du côté du quai, était anciennement l'*hôtel d'Hercule*, ainsi nommé parce que les travaux d'Hercule y étaient peints. Louis XII le donna à Antoine Duprat, qui fut sous François Ier chancelier de France, et qui occupa cette habitation jusqu'à sa mort. Ce fut dans cette maison que François Ier se saisit, en 1536, de 100,000 écus d'or qui s'y trouvèrent dans des coffres bardés de fer. Ce fut aussi dans cet hôtel qu'en 1573 Charles IX, le duc d'Anjou, depuis Henri III, et Henri de Bourbon, rois de Navarre, faillirent être assassinés par un certain Duprat-Viteaux, petit-fils du chancelier. Là aussi, suivant Sauval, le roi Henri III tint les premiers chapitres de l'ordre du Saint-Esprit, et y reçut en 1585 l'ordre de la Jarretière, que lui apporta le comte Derby, ambassadeur extraordinaire d'Elisabeth, reine d'Angleterre. — Si, en partant de ce point, nous suivons les rues Pavée et Gilles-Cœur, parallèles à celle des Grands-Augustins, nous trouvons, à gauche, d'abord le pont Saint-Michel, ainsi nommé dès 1424, parce qu'il conduisait à la place Saint-Michel; avant cette époque, on le nommait le *Petit-Pont-Neuf*: il était en bois, et ne fut construit en pierre qu'en 1618; puis le pont Notre-Dame, bâti par Jean Joconde, et qui a été achevé en 1507; le pont au Change, ainsi appelé à cause d'une ordonnance du roi Louis VII, rendue en 1141, qui permettait aux changeurs de Paris d'y demeurer; il était en bois; on commença à le rebâtir en pierre vers 1639, mais il ne fut achevé que le 20 octobre 1647. Les fêtes et

les dimanches, il était permis aux oiseleurs d'y vendre leurs oiseaux, à condition d'en lâcher 200 douzaines au moment où le roi et la reine passeraient sur ce pont le jour de leur entrée triomphale dans Paris. Viennent ensuite le pont Marie et le pont de la Tournelle, appelé le pont *Fust* lorsqu'il n'était qu'en bois. Tous deux furent construits en pierre, et achevés en 1635. Ces ponts, ainsi que le pont au Change, étaient couverts de maisons, qui furent démolies dans les premières années de la révolution, en exécution d'un ancien plan arrêté par le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, sur les embellissements à faire dans Paris. Au bout du pont au Change était un monument composé de trois statues de bronze de grandeur naturelle, et d'un bas-relief en pierre, le tout très bien sculpté par Simon Guillain. On y voyait Louis XIV à l'âge de 10 ans, élevé sur un piédestal, et couronné par une victoire; Louis XIII et Anne d'Autriche debout, vêtus de leurs habits royaux. Une inscription gravée sur le piédestal indiquait que ce pont, commencé le 19 septembre 1639, sous le règne de Louis-le-Juste, avait été achevé le 20 octobre 1647, sous la régence d'Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. — Sur le quai Saint-Bernard, on voyait encore, en l'année 1791, une des tours du mur d'enceinte bâti par les ordres de Philippe-Auguste. Cette tour servait de dépôt, en dernier lieu, aux galériens qui devaient partir pour la chaîne. Le 3 septembre 1792, lors du fameux massacre des prisons à Paris, une bande d'égorgeurs se transporta dans cette prison, où étaient 73 condamnés aux fers qui devaient partir le lendemain pour leur destination; ils furent tous massacrés, à l'exception de trois, qui durent leur vie et leur liberté aux amis qu'ils reconnurent parmi les assassins. La tour, et la porte Saint-Bernard, qui y était attenante, furent démolies peu de temps après. Enfin, ce fut sur le pont Notre-Dame que l'infanterie ecclésiastique de la Ligue fut passée en revue par le légat, le 3 juin 1590. Capucins, minimes, cordeliers, jacobins, carmes, feuillants, tous la robe retroussée, le capuchon bas, le casque en tête, la cuirasse sur le dos, l'épée au côté et le mousquet sur l'épaule, marchaient quatre à quatre, l'évêque de Senlis à leur tête; les curés de Saint-Jacques-la-Boucherie et de Saint-Cosme, forcenés ligueurs, faisaient les fonctions de sergents-majors. Plusieurs de ces miliciens novices, sans penser que leurs fusils étaient chargés à balles, voulurent saluer le légat, et tuèrent à côté de lui un de ses aumôniers; aussi S. Em., trouvant qu'il faisait trop chaud à cette revue, donna promptement sa bénédiction, et s'en alla. Je possède un tableau peint sur bois, par un contemporain, Jean Brughels, où cette procession est parfaitement rendue : ce tableau a été gravé. — En partant des Grands-Augustins et en montant à droite la rue d'abord nommée *Guy-le-Comte*, puis *Gilles-Cœur*, depuis 1397, d'un descendant du fameux Jacques-Cœur, qui y demeurait, on trouve à l'extrémité l'emplacement de l'ancienne église Saint-André-des-Arcs, vendue et démolie vers 1807. Cette paroisse avait été bâtie au commencement de l'an 1000, à la place d'un ancien oratoire, sous l'invocation de saint Andéol. L'architecture en était agréable, les sculptures délicatement travaillées dans le goût de l'époque. Suivant l'abbé Lebœuf, on y voyait encore des parties gothiques du XIIIe siècle. L'église Saint-André renfermait quelques sépultures importantes, entre autres le mausolée de Jacques-Auguste de Thou, construit par Antoine Lepautre, habile architecte. Le buste en marbre de Christophe de Thou était accompagné de deux Vertus et d'accessoires : le tout était sculpté par Barthélemi Prieur. Ce buste, d'une rare beauté, a passé au musée du Louvre, après avoir été exposé aux Petits-Augustins. Le mausolée de l'historien Jacques-Auguste de Thou, sa statue à genoux, deux cariatides et un bas-relief en bronze représentant la

muse de l'histoire; enfin, la statue à genoux de Marie Barbançon-Cani, première femme de ce magistrat, sont dus à l'habileté et au ciseau de François Anguier; Gasparde de la Chastre, sa seconde femme, figurait également dans cette chapelle. Dans le chœur de l'église était un monument en marbre, sculpté par Coustou, élevé à la mémoire de François-Louis de Bourbon, prince de Conti, mort à Paris en 1709. Celui de Marie Martinozzi, princesse de Conti, morte en 1672, chef-d'œuvre de François Girardon, était attaché au principal pilier du chœur. Ces monuments précieux, qui appartiennent à notre histoire, et que j'ai fait acheter à la vente de la paroisse Saint-André, ont été replacés et restaurés par mes soins au Musée des monuments français. Plus tard, le bas-relief de Marie Martinozzi, donné à l'impératrice Joséphine, a été transporté dans le parc de la Malmaison, où on allait l'admirer. — Maintenant, si on remonte la rue de la Harpe, à gauche, vers le milieu, on trouve le palais des Thermes, dont il a été parlé. Ce bâtiment antique, dont la face principale est sur la rue de la Harpe, s'étend jusque vers une rue voisine, nommée anciennement rue *des Thermes* ou rue *du Palais-des-Bains*, mais qui avait pris le nom de rue *des Mathurins*, à cause du couvent des religieux de la Sainte-Trinité de la rédemption des captifs, dont l'église était sous l'invocation de St-Mathurin. Cet ordre avait été institué l'an 1209 pour le rachat des chrétiens tombés dans les fers des musulmans. L'ancien cloître datait de 1219; il fut reconstruit en 1761, et l'église, telle que nous l'avons vue avant sa démolition, était due aux libéralités de Louis Petit, supérieur de l'ordre, qui la fit bâtir en 1630. Le chœur était fermé d'une grille, maintenue par huit colonnes d'ordre ionique, de huit pieds de haut, en brocatelle de vieille roche, que les religieux avaient fait venir d'Espagne. Ces colonnes précieuses, d'un marbre rare, que j'ai conservées, sont au Musée du Louvre. La boiserie du chœur, parfaitement sculptée, contenait douze tableaux de la vie de Saint-Jean de Mathe, peints par Van Thulden, élève de Rubens. Dans la nef était un tableau curieux de Bertholet Flémael, représentant les tortures et les supplices que les Turcs et les Algériens faisaient subir aux esclaves chrétiens. — A côté de cette maison, se trouve l'hôtel de Cluni, qui, en 1490, fut bâti, tel que nous le voyons, par Jacques d'Amboise, abbé de Cluni et évêque de Clermont. Cet hôtel est orné de sculptures du travail le plus riche et le plus délicat; parmi les ornements, on remarque une quantité de coquilles et de bourdons. La chapelle, conservée intacte, passe pour un modèle de l'architecture du XVe siècle: le plafond en pierre est sculpté à jour en façon de filigrane. M. du Sommerard, référendaire de la cour des comptes, amateur éclairé, occupe aujourd'hui cet hôtel; il y a réuni une collection précieuse de tableaux et d'antiquités du moyen âge, classés et divisés par époque. — Une institution semblable à celle des Mathurins existait dans la rue du Chaume, au Marais, sous le nom de *religieux de la Merci*. Ce monastère avait été fondé et bâti sous l'invocation de Notre-Dame, pour la rédemption des captifs, en 1613, par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV. Pour accomplir cet acte de piété, elle fit l'acquisition d'un hôpital et d'une chapelle que Arnould de Bracque, bourgeois de Paris, avait fondés en 1348. C'est lui qui a donné son nom à une rue du Marais.—Près de là se trouve encore aujourd'hui l'hôtel de Soubise, qui appartenait, en 1393, à Olivier de Clisson, et qui, depuis 1556 jusqu'en 1697, fut occupé par la maison de Guise. En 1706, François de Rohan, prince de Soubise, l'acheta des héritiers de Marie de Lorraine, duchesse de Guise et de Joyeuse, qui mourut à Paris, en 1688, à l'âge de 73 ans. Ce bel hôtel a été bâti tel que nous le voyons par Le Maire, architecte, qui, dans sa construction, s'est permis des innovations contraires aux règles de l'art. Peu d'années avant la ré-

volution de 1789, le cardinal prince Louis de Rohan, nommé coadjuteur de Strasbourg, y faisait sa demeure en 1760. Aujourd'hui, l'hôtel Soubise est occupé par le dépôt général des archives de France, et par l'imprimerie royale. L'entrée des archives est par la rue du Chaume; la principale entrée, qui sert à l'imprimerie, est par la rue du Temple. — Le *Temple*, qui a donné ce nom à la rue où il fut bâti, appartenait à l'ordre des Templiers, fondé en 1118, auprès du temple de Jérusalem, dont ces chevaliers s'étaient constitués les gardiens. Établis à Paris, selon les uns, en 1148, selon les autres en 1211, les Templiers agrandirent considérablement leur maison. En 1279, Philippe III leur conserva justice basse, moyenne et haute sur toutes les terres et maisons qu'ils possédaient au-delà des murs de la nouvelle enceinte de Paris, c.-à-d. depuis la porte du Temple jusqu'à la rue Barbette. Quant aux terres enfermées dans les murs de la ville, le roi ne leur laissa que la justice foncière ou basse. Le monastère de ces religieux occupait un grand terrain enfermé de hautes murailles à créneaux, fortifiées d'espace en espace par des tours. La plus grosse de ces tours, flanquée de quatre tourelles, fut bâtie par le frère Hubert, qui mourut en 1222 : ce fut dans cette grande tour qu'on enferma l'infortuné Louis XVI. Après la destruction de l'ordre par Philippe-le-Bel, les biens des Templiers furent attribués en partie aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui firent du Temple la maison provinciale du grand-prieuré de France. Ce grand enclos était rempli par l'église, par la grosse tour, et par des maisons, dont plusieurs avec des jardins. Les plus petites se louaient à des marchands et à des artisans, qui y jouissaient du droit de franchise. L'église, d'une forme gothique, était bâtie, disait-on, sur le modèle de celle de Saint-Jean de Jérusalem. Jacques de Souvré, grand-prieur de France, en 1720, fit faire des agrandissements considérables aux bâtiments de cette maison; il avait dans l'église un tombeau magnifique, sculpté en marbre par Michel Auguier, qui, lors de la démolition de l'église et du monastère, fut porté au Musée de la rue des Petits-Augustins, ainsi que quelques belles peintures sur verre. Aujourd'hui, l'emplacement du Temple, sur lequel on a construit une rotonde à colonnes, est occupé par des marchands fripiers et de vieux linge, qui, autrefois, avaient la permission d'étaler leurs marchandises sur la place de Grève, devant l'église du Saint-Esprit.—Le couvent des capucins du Marais, situé rue d'Orléans, quartier du Temple, ne fut institué qu'en 1623, par le père Athanase Molé, capucin, frère de l'illustre Matthieu Molé. Ce couvent ne différait en rien des autres de cet ordre; l'église fut érigée en paroisse plusieurs années après l'expulsion des religieux.

VIII[e] Époque. *Henri IV* et *Louis XIII* (1589-1643). — (1[re] partie). *Louvre. Sorbonne. Musée des Petits-Augustins. Marché Saint-Joseph. Maison où est né Molière. Palais-Royal. Jardin du Roi.*

Henri IV, surnommé *le Bon* et *le Grand*, duc de Bourbon et roi de Navarre, prend le titre de roi (2 août 1589), qu'il tient de sa naissance, et que lui assurera son épée. Les ligueurs, qui dominent à Paris, apprennent avec une joie féroce l'assassinat du dernier des Valois, et proclament, sous le nom de Charles X, un fantôme de roi, le vieux cardinal de Bourbon, qui meurt au bout de quelques mois, prisonnier de Henri IV, son neveu. Mayenne n'en reste pas moins à la tête de la ligue avec le titre de lieutenant-général du royaume. Henri IV, abandonné par une partie des catholiques de son armée, se voit réduit à 6,000 hommes. Cette vaillante élite, couronnant les hauteurs de Gentilly, de Montrouge et de Vaugirard, attaque le faubourg Saint-Germain, y pénètre, et passe au fil de l'épée 400 Parisiens, qui se laissent égorger sans défense. Quelques soldats, forçant la porte de Nesle, s'élancent dans Paris, mais n'étant point sou-

tenus, ils se voient forcés à la retraite. L'année suivante, Henri, vainqueur à Ivry-sur-l'Eure, vient assiéger une seconde fois Paris. La famine fut extrême; la mortalité suivit la disette. Une mère ayant vu mourir ses deux enfants, les dépeça, les sala, aidée de sa servante, et en fit un horrible festin, auquel ni l'une ni l'autre ne survécurent: cette femme était riche, qu'on juge du dénuement des plus pauvres! La faim aurait livré Paris à Henri IV, si ses capitaines l'eussent mieux secondé, et si lui-même eût voulu presser le siége. Enfin, l'armée espagnole, commandée par Alexandre Farnèse, vint le lui faire lever. Dans son triomphe, le roi d'Espagne, Philippe II, ne disait plus que *ma ville de Paris*: il avait dans ses intérêts les Seize et la partie démocratique de la ligue. Ces furieux, ayant à leur tête Bussi-Le-Clerc (*v.*), mettent à mort le président Brisson et deux conseillers au parlement, qu'ils accusent de tiédeur. Mayenne, qui s'appuyait sur la noblesse et sur la haute bourgeoisie, châtia sévèrement de tels excès; dès ce moment, la ligue était vaincue dans la capitale, car elle était divisée. Mayenne convoque à Paris les états-généraux (1593). Le parti espagnol et le parti français sont en présence. Tandis que les députés hésitent, le parlement rend un arrêt pour empêcher que le trône ne soit donné à un étranger. Cet arrêt du 22 juin 1593 fut le commencement de la transaction entre Paris et son roi. Le 21 mars, Henri abjura le protestantisme dans la basilique de St-Denis. Le lendemain, à la pointe du jour, la capitale lui fut livrée par Brissac, récemment nommé gouverneur, qui la lui vendit 1,700,000 liv. Ce ne fut pas le seul qui fit payer sa soumission: aussi le roi disait: « On ne m'a pas rendu, mais vendu Paris. » Brissac était secondé par le prévôt des marchands, Lhuillier, et par les échevins Méret et Langlois. Quelques divisions de troupes précédèrent le roi: une d'elles attaqua un poste d'Allemands sur le quai de l'École, lui tua 30 hommes, et jeta le reste à la Seine. Là se termina l'effusion du sang. A sept heures du matin, Brissac sortit à la rencontre du roi, qui entra par la porte Neuve, sur le quai des Tuileries. Il se rendit au Louvre, dont il prit possession, et de là à Notre-Dame, où il entendit le *Te Deum*. Il laissa sortir la garnison espagnole avec les honneurs de la guerre. Bientôt le parlement, dont une partie avait suivi Henri III à Tours, est rétabli à Paris; le conseil municipal s'épure de lui-même, et tout rentre dans l'ordre. Henri IV désormais donna tous ses soins à la guérison des plaies de la France, épuisée par plus de 30 ans de guerres civiles; il le fit avec un tel succès qu'après la paix de Vervins, en 1498, l'ambassadeur d'Espagne ne pouvait plus reconnaître Paris: «C'est qu'alors le père de famille n'y était pas, répondit Henri IV.» Ce prince, après avoir plus de douze fois échappé au poignard des assassins, périt de la main de Ravaillac en se rendant du Louvre à l'Arsenal. On voit encore, rue de la Féronnerie, vis-à-vis celle de la Lingerie, près de la Halle, une inscription qui, avec le buste de Henri IV, indique le lieu où il fut frappé. On le transporta sur-le-champ au Louvre, où il expira dans l'escalier à droite du pavillon du milieu, près de la porte de son appartement. A l'instant même, on prit l'empreinte de son visage, dont on trouve encore des épreuves dans le commerce: son corps fut embaumé avec beaucoup de soin, et porté à Saint-Denis. En 1793, lors de l'exhumation des rois, le 12 octobre, ses restes, parfaitement conservés, furent retirés du cercueil; on les appuya contre un des piliers de l'église souterraine où était le caveau des Bourbons: c'était l'ancienne crypte, bâtie par Pépin. Le corps de Henri resta ainsi exposé, pendant deux jours, à la curiosité publique. Le 14, on le jeta dans la fosse destinée aux Bourbons. Présent, dans l'intérêt de la conservation des monuments, à l'exhumation des rois, j'ai vu un soldat couper avec son sabre une mèche de sa barbe pour s'en faire des moustaches, disant qu'avec ce talisman il allait vaincre les

ennemis de la république. Celui qui, au milieu de ces excès déplorables, aurait manifesté la moindre improbation courait le danger de perdre la vie. Les corps des rois, des reines, des princes et des princesses, furent mis dans deux fosses profondes que l'on avait creusées sur le terrain dit des *Valois*, l'une pour les deux premières races depuis Dagobert, en 638, jusqu'à 1610, l'autre pour les Bourbons décédés depuis Henri IV jusqu'à Louis XV, qui mourut le 10 mai 1774. Le 24 avril 1816, je fus l'un des commissaires chargés par Louis XVIII de veiller à la recherche des cendres royales et à leur réintégration dans les caveaux de Saint-Denis, que ce monarque avait fait rétablir par l'architecte de l'église (*v.* les tomes 2 et 7 de mon ouvrage sur le *musée des monuments français*, et mes *Notes historiques sur les exhumations faites à St-Denis* en 1793).—Henri IV protégea et récompensa les artistes. Son goût particulier pour les bâtiments concourut efficacement à l'embellissement de la capitale, qu'il appelait volontiers sa *bonne ville*. L'Hôtel-de-Ville, laissé imparfait par François Ier, fut achevé, les limites de Paris reculées, de nouvelles portes construites et des rues élargies. Henri IV fit relever les quais, et construire plusieurs palais, entre autres celui du Luxembourg, dont il ne connut guère que les plans. Miron, prévôt des marchands et lieutenant civil, seconda avec zèle les intentions du grand roi. Henri IV fit encore terminer le Pont-Neuf par Androuet du Cerceau, le même architecte sur les plans duquel on construisit à Paris les hôtels de Sully, de Mayenne, des Fermes générales, etc. — Par des lettres-patentes du 24 décembre 1608, ce prince accorda aux artistes peintres, sculpteurs, horlogers, orfèvres et graveurs en pierres fines, qui se distinguèrent de son temps, des récompenses honorables et des logements dans une partie de la galerie du Louvre qu'il avait fait bâtir. « Je tiens à honneur, disait-il, dans le préambule de cette ordonnance, de m'entourer des hommes qui se rendent utiles à leur pays par l'industrie, et que j'estime particulièrement. » Les rois Louis XIII, Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, ont suivi les vues du roi Henri-le-Grand ; ils ont continué à donner des logements aux artistes et aux industriels. Lorsque Napoléon fit terminer le Louvre, on logea les artistes à la Sorbonne. Mais en 1816, cette maison célèbre, tombée dans un état complet de dégradation, fut restaurée par les soins de l'abbé Nicolle, recteur de l'académie de Paris, et exclusivement consacrée à l'instruction publique ; on fit des salles pour les cours publics, un bâtiment fort laid et fort incommode pour le concours général ; enfin, on arrangea avec soin des logements pour quelques fonctionnaires de l'université. Les artistes délogèrent alors une seconde fois; mais il leur fut accordé une indemnité annuelle et à vie, qui se paie régulièrement. — Henri IV donna ses soins à la continuation du Louvre. La partie faite sous ce règne commence au gros pavillon du milieu, où est le guichet qui sert de passage au nouveau pont de fer, conduisant rue des Saints-Pères ; elle continue jusqu'à la partie du château bâtie sous Henri II. Le reste de la galerie, jusqu'au pont Royal, est dû à Louis XIV, comme l'indique la figure du soleil, qui fait le principal ornement des frontons. On voyait autrefois dans cette galerie les plans en relief des principales forteresses de France et de l'Europe : l'exécution en est due à Jean Berthier ; maintenant, ils sont exposés dans une salle à l'hôtel des Invalides : cette salle est ouverte au public. C'est dans la galerie du Louvre que sont placés les tableaux les plus précieux des grands peintres des anciennes écoles italienne, flamande, allemande, hollandaise et française. Louis-Philippe, en chargeant M. le baron Taylor d'acheter en Espagne une collection de 200 tableaux environ, a voulu enrichir notre collection nationale des plus belles peintures de l'école espagnole, dont nous avions fort peu d'ouvrages. La même galerie

sert aussi à l'exposition annuelle des artistes vivants. Les galeries du rez-de-chaussée contiennent les statues, les bas-reliefs et les autres monuments antiques, dont nous sommes redevables aux conquêtes de Napoléon en Italie. Elles renferment aussi divers objets d'art qui ornaient la galerie de Versailles et les autres châteaux royaux; enfin, toutes les richesses de la galerie Farnèse, dont le général Bonaparte avait fait l'acquisition, et dont Louis XVIII, en 1816, a complété le paiement. — Le 18 août 1572, Henri IV avait épousé à Paris, en premières noces, Marguerite de France, duchesse de Valois, fille de Henri II et de Catherine de Médicis. Ce mariage ayant été déclaré nul en 1579 par le pape Clément IX, le roi épousa en 1600 Marie de Médicis, fille de François II de Médicis, grand-duc de Toscane, mais il ne fut pas plus heureux avec cette nouvelle épouse qu'il ne l'avait été avec la première. Peu de femmes ont été plus décriées que Marguerite de Valois: à la vérité, elle était légère et aimait le plaisir. De son temps, les anecdotes les plus scandaleuses couraient sur son compte, entre autres celle d'un rendez-vous qu'elle eut dans une certaine chambre, pour donner à son royal époux un héritier qui ne fût point de lui. On l'a accusée aussi d'avoir, avec la duchesse de Nevers et la femme d'un des favoris de Henri III, entraîné Coconas, l'amant de toutes trois, dans la folle conspiration qui le conduisit à l'échafaud sur la place de Grève. Exilée de la cour, Marguerite se retira d'abord à l'hôtel de Sens, puis au palais qu'elle fit bâtir au faubourg Saint-Germain, rue de Seine. Là, elle se forma une nouvelle cour composée de femmes aimables, et des hommes les plus spirituels de son temps. — Cette princesse, si généreuse « qu'elle ne fit jamais don à personne, dit Mézerai, sans s'excuser de donner si peu, » aimait passionnément les arts, et cultivait la poésie avec succès. On trouve à la Bibliothèque royale plusieurs manuscrits intéressants de Marguerite de Valois. — Le 26 septembre 1609, elle avait fait l'acquisition d'une portion du Pré-aux-Clercs, situé sur le bord de la rivière, près de son palais. Elle y fit bâtir une maison spacieuse et une église pour les Augustins réformés, qui prirent le nom d'*Augustins de la reine Marguerite*, et, par la suite, tout simplement celui de *Petits-Augustins*: cette fondation a donné et laissé ce nom à la rue où se trouvait le couvent. Lorsque Marguerite de Valois mourut, le 27 mars 1615, son cœur fut déposé dans l'église des Petits-Augustins, où elle avait son oratoire et une chapelle particulière. — En 1790, l'assemblée nationale décréta que les biens nationaux ecclésiastiques ou séculiers ne seraient vendus qu'après qu'on aurait préalablement enlevé tous les objets d'art dignes d'être conservés par la nation. Cette mesure fut adoptée sur la proposition que, de concert avec Doyen, mon maître, j'avais fait présenter à l'assemblée, par Bailly, premier maire de Paris, qui trouva convenable que je fusse chargé d'opérer cet enlèvement, avec les commissaires nommés pour dresser les inventaires, et les membres de la *Commission des monuments*. Cette commission devait indiquer les objets à conserver; mais, comme toutes les commissions, elle demeura inactive, se fiant au zèle des fonctionnaires spécialement chargés des enlèvements. Ce fut alors que l'abbé Le Blond, membre de l'académie des inscriptions, et son confrère Ameilhon, sauvèrent du pillage les livres de nos bibliothèques publiques. Plus tard, les rapports de l'abbé Grégoire à l'assemblée contribuèrent aussi à la conservation des monuments. D'après le vœu du duc de la Rochefoucauld-Liancourt, président du comité d'aliénation des biens nationaux, l'assemblée nationale désigna le couvent des Petits-Augustins pour servir de dépôt aux objets d'art: je fus compris dans cet arrêté. — Dès le 8 octobre 1790, ce local fut mis à ma disposition. Déjà j'avais été appelé par les commissaires des domaines nationaux pour dresser l'état des tableaux, des statues et des

mausolées qui se trouvaient dans les abbayes, les couvents et les églises supprimés par le décret précédemment cité. La statue de Saint-François-d'Assise, et celle de Germain Pilon, qui étaient aux Grands-Augustins, furent les premiers objets qui entrèrent au dépôt. — La précieuse collection des Petits-Augustins fut prodigieusement augmentée lorsqu'en 1793, fort des décrets de la convention, je parvins à sauver de la fureur révolutionnaire presque tous les monuments qui décoraient les églises et les monastères de la capitale. Les tombeaux des rois qui étaient à Saint-Denis, où, sur la fausse interprétation d'un décret de la Convention nationale, ils avaient été mutilés par le peuple, ne furent pas négligés. Ceux des mausolées royaux qui se trouvaient dans les départements furent également recueillis : mais cette réunion précieuse des monuments de notre histoire ne se fit pas sans de grands dangers pour ma personne. J'ai déjà parlé de celui que je courus à la Sorbonne pour sauver le tombeau du cardinal de Richelieu. — Enfin, en l'année 1795, ayant rassemblé aux Petits-Augustins près de 500 reliques de notre passé, je présentai au comité d'instruction publique de la Convention le projet de convertir le dépôt en musée avec le titre de *Musée national des monuments français*, titre qui excluait de la collection tous les monuments qui n'appartenaient pas à l'histoire de France. Le comité trouva mon projet si national qu'immédiatement après la lecture que je lui en fis, il l'adopta en ma présence, et le fit voter par la Convention entière, qui me préposa à son exécution. Ce fut sur le rapport de la commission temporaire des arts que ce même comité d'instruction publique autorisa l'admirable institution de l'école Polytechnique, placée d'abord au Palais-Bourbon, puis au collége de Navarre, rue de la montagne Sainte-Geneviève, où elle est maintenant. C'est encore au zèle des Bertholet, des La Place et des Monge, qu'à cette même époque l'on doit la riche et belle collection des *mines*, et l'école établie d'abord à l'hôtel d'Aiguillon, rue de l'Université, ensuite transportée au Petit-Luxembourg, et enfin rue d'Enfer, à l'hôtel Vendôme, dont l'acquisition n'a été faite par le gouvernement qu'en juillet 1837. Le même comité de la Convention nationale a aussi fondé le musée des arts et métiers, établi par M. Mollard, dans l'ancienne église de Saint-Martin-des-Champs; le Conservatoire de musique, sous la direction de M. Sarret; et la collection des armes offensives et défensives du moyen âge, du XVIe siècle et des temps modernes. Ces armes avaient été trouvées, tant au garde-meuble de Paris qu'à Chantilly, et dans les hôtels des émigrés. Formé originairement rue de l'Université au dépôt d'artillerie, dans les attributions du ministère de la guerre, le Musée d'artillerie a été établi définitivement à l'ancien couvent des Jacobins, entre les rues du Bac et St-Dominique, et à certains jours de la semaine il est ouvert à la curiosité du public. L'église des Jacobins réformés, qui tenait à cet établissement, avait été fondée en 1631 par le cardinal de Richelieu, et bâtie sur les plans et les dessins de Pierre Bullet, architecte; elle a été convertie en paroisse sous le nom de *Saint-Thomas-d'Aquin*. Mais je reviens au dépôt des Petits-Augustins. Ce dépôt ayant été érigé en musée, je fis passer immédiatement à celui du Louvre plus de 200 tableaux de nos plus grands peintres de l'école française, ainsi que des statues antiques, parmi lesquelles était un Bacchus des plus beaux temps de l'art grec, et les deux esclaves en marbre, que Michel-Ange avait sculptés pour le tombeau de Jules II. Je les avais arrachés, en septembre 1792, des mains de ces hommes formant ce qu'on appelle la *bande noire*; ils se disposaient à en faire l'acquisition, rue de l'Union, nommée aujourd'hui d'*Angoulême*, faubourg Saint-Honoré, chez la veuve du dernier maréchal de Richelieu, dont on vendait le mobilier. J'envoyai encore au même Musée plus de 150 colonnes en marbre précieux, et d'autres objets qui n'en-

Digitized by Google

traient pas dans le plan que je m'étais proposé. Alors, je commençai le placement et la restauration des monuments, en les classant par ordre chronologique, dans autant de salles que l'art présente d'époques depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours. Ces salles, au nombre de huit, étaient construites elles-mêmes avec les débris d'anciens monuments; leur décoration rappelait les couleurs employées dans les constructions anciennes, selon les siècles auxquels chacune d'elles était consacrée : ce Musée était par le fait une véritable histoire *monumentale* de la monarchie française. — Dans l'ajustement et la décoration des trois cours qui existaient aux Petits-Augustins, voulant suivre le système chronologique que j'avais adopté pour l'intérieur, je fis transporter et restaurer à Paris, après les avoir acquis des propriétaires qui les démolissaient, les façades principales des châteaux d'Anet (Eure) et de Gaillon (Seine-Inférieure), l'un bâti de l'an 1536 à 1542, par ordre du roi Henri II, pour Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, d'après les dessins et sous la direction de Philibert de l'Orme; l'autre construit de l'an 1498 à 1500, par Jean Joconde, pour le cardinal Georges d'Amboise, premier ministre et ami de Louis XII. La troisième cour se composait de façades, de portes, de balcons et d'autres décorations également construites avec d'anciens fragments, dans le style et le goût de l'architecture du XIVe siècle, de sorte que ces cours formaient un ensemble correspondant aux salles de la même époque. — En sortant des cours, on entrait dans un jardin dessiné et planté en façon d'Élysée : là, dans des sarcophages de forme antique, posés sur des pelouses d'un gazon toujours vert, sous des peupliers et des platanes, reposaient, légèrement ombragés par des lauriers qui se mêlaient aux cyprès, aux myrthes et aux rosiers, les cendres du maréchal de Turenne, d'Héloïse et d'Abeilard, de Descartes, de Molière, de La Fontaine, de Boileau, de Mabillon, de Montfaucon, et aussi le cœur de Jacques Rohault, l'un des zélés continuateurs de la doctrine de Descartes. Sur le sarcophage de celui-ci, on lisait cette simple inscription : *Restes de René Descartes, mort en Suède en* 1650; et sur la colonne de marbre noir qui portait dans une urne, aussi de marbre, le cœur de Rohault, celle-ci : *Ici est déposé le cœur de Jacques Rohault, disciple et ami de Descartes, mort à Paris en* 1674. Sur le tombeau de Turenne était écrit : *Passant, va dire aux enfants de Mars que Turenne est dans ce tombeau!....*; et, au côté opposé, on lisait les vers suivants :

Le temps a respecté ces débris d'un grand homme,
Frappé du coup mortel en combattant pour nous.
Héros de la Grèce et de Rome,
Turenne eût mérité de naître parmi vous! (PALISSOT.)

— Lorsqu'en 1793, les exhumations se firent à Saint-Denis, le corps de Turenne, réduit à l'état de momie sèche, s'est trouvé dans un état de parfaite conservation. Les révolutionnaires l'envoyèrent au Jardin-des-Plantes, où il fut déposé dans le cabinet consacré aux momies et aux oiseaux empaillés. Le 15 floréal an VII, à ma sollicitation, il me fut remis par un arrêté du directoire exécutif, qui m'invitait à ne pas le déposer dans le tombeau qu'il avait à Saint-Denis, mais dans un sarcophage particulier. En 1805, Napoléon voulut que le corps de Turenne et son tombeau, qui étaient aux Petits-Augustins, fussent transportés dans l'église des Invalides et placés dans l'intérieur du dôme. Cette translation se fit avec la plus grande solennité. Lors de la remise du corps aux généraux français chargés d'accompagner le char et de le conduire à sa destination, je prononçai un discours auquel répondit le ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte. A l'arrivée du corps aux Invalides, le ministre de la guerre, Carnot, prononça l'oraison funèbre du maréchal. Le duc de Bouillon, son petit-neveu, qui m'avait remis pour la cérémonie le boulet dont Turenne fut frappé, et l'épée qu'il portait le jour de sa mort, ne pou-

Digitized by Google

vant suivre le convoi à cause de son grand âge et de ses infirmités, m'envoya son carrosse, en me priant de le représenter. Je fus donc placé entre les deux ministres. Une musique guerrière, à grand orchestre, termina cette apothéose vraiment nationale. — Revenons à notre Élysée. Près du tombeau où était le corps de Turenne se trouvaient les sarcophages des deux savants bénédictins Mabillon et Montfaucon, qui avaient été enterrés, le premier en 1707, le second en 1741, dans la chapelle de la Vierge à St-Germain-des-Prés. J'ai fait relever leurs corps lorsqu'en 1791 on a vendu et démoli cette chapelle, dont on voit encore quelques débris rue de l'Abbaye, et qui avait été bâtie en 1245 par P. de Montereau ou de Montreuil, architecte de saint Louis. Il est bon d'ajouter qu'on a donné à deux rues voisines du marché Saint-Germain les noms de *Mabillon* et de *Montfaucon*. — En 1792, l'église Saint-Joseph, paroisse succursale de Saint-Eustache, située rue Montmartre, ayant été convertie en marché, les corps de Molière et de La Fontaine, qui avaient été déposés dans le cimetière de cette église au pied du crucifix, suivant les actes mortuaires de Saint-Eustache, furent relevés en présence des commissaires de l'autorité, et transportés au musée des monuments français pour être placés dans des tombeaux particuliers, construits sur mes dessins et par mes soins. J'ornai celui de Molière de masques comiques et des attributs de la muse qu'il avait chérie et affectionnée. Sur le bandeau était gravée l'inscription suivante : *Molière et Thalie reposent dans ce tombeau*. — C'est ici le lieu de rappeler qu'en 1799, avec l'agrément du propriétaire de la maison où est né Molière, n. 3, en entrant par la rue Saint-Honoré, je fis placer rue de la Tonnellerie, sous les piliers des Halles, le buste du grand homme, avec cette inscription gravée sur un marbre blanc : *Jean-Baptiste Poquelin de Molière est né dans cette maison le* 15 *janvier* 1620. Au-dessous, on traça la devise que fit Santeuil pour le rideau du théâtre Italien : *Castigat ridendo mores*. Je dois dire que, pour la date de la naissance de Molière, j'ai suivi l'ancienne tradition, qui porte que sa mère se nommait Anne Boudet ou Boutet; mais une autre version veut qu'il ait été baptisé à la paroisse Saint-Eustache, le 15 janvier 1622; sa mère, d'après cette version, se nommerait Cressé, d'une famille de tapissier établie aux Halles. Mais ce n'est pas la seule difficulté : M. Beffara, ancien commissaire de police à Paris, dans une brochure publiée en 1821, a prétendu que ce grand poète était né rue Saint-Honoré, au coin des piliers des Halles, et non pas sous les piliers mêmes; que le jour de son baptême à Saint-Eustache, l'enfant et les personnes appelées à la cérémonie étaient sortis par une porte donnant sur la rue St-Honoré. Ceci est exact, mais, pour rétablir les faits, je dois dire que la maison occupée rue de la Tonnellerie par Poquelin père, et celle du coin de la même rue donnant sur la rue St-Honoré, étaient communes alors, et n'en formaient qu'une; car, après avoir visité les localités, j'ai remarqué dans la cour que les deux propriétés n'étaient séparées que par un mur très bas; et qu'au centre était un ancien puits servant à toutes deux. Enfin, étant monté à la chambre donnant sur le derrière, dans la cour, chambre où, d'après la tradition, serait né notre célèbre auteur, j'y ai reconnu des corniches et d'autres détails d'architecture qui indiquent le siècle de Louis XIV. Une seconde observation va confirmer ce qu'a dit M. Beffara de l'entrée de cette maison et ce que j'ai avancé. Lorsque je visitai la maison de la rue de la Tonnellerie, elle n'avait point d'entrée, et je fus obligé de passer par la boutique du marchand qui l'occupait pour arriver à l'ancien appartement de Poquelin. Il n'y avait donc à cette époque que la sortie donnant sur la rue Saint-Honoré. Il est probable encore que le père de Molière, qui était valet de chambre tapissier du roi, avait des ateliers considérables et occu-

pait la maison entière, dont, par la suite, on aura fait deux maisons. J'ai donc eu raison de placer l'inscription sur le principal trumeau de la maison donnant rue de la Tonnellerie. La boutique de cette maison était occupée par un fripier qui professait un grand respect pour la mémoire du sublime Poquelin. Plusieurs années après, un autre marchand fripier ayant fait repeindre la devanture de sa boutique, le buste de Molière, chef-d'œuvre de Houdon, fut barbouillé en noir avec cette indication : *A la tête noire*. La police, indignée de l'affront fait à la mémoire d'un homme de génie, ordonna au fripier mal appris de rétablir les choses dans leur ancien état. Quelques années plus tard, la maison ayant été vendue et la façade rebâtie, un nouveau buste de Molière, sculpté par Coysevox, son contemporain, fut mis à la place de celui de Houdon, si honteusement défiguré par ce boutiquier vandale; la niche fut ornée des attributs de Thalie, de plusieurs masques comiques, et la même inscription y fut replacée. Le nouveau propriétaire fit complètement restaurer la maison; elle est aujourd'hui une des plus agréables du quartier, qui a été lui-même considérablement dégagé, élargi et embelli. Au moment où j'écris, un autre monument à la gloire de Molière s'élève sur une petite place formée par l'embranchement des rues du Hasard et de Richelieu. Ce monument, qui doit en même temps servir de fontaine, est le produit d'une souscription ouverte et dirigée par un comité de comédiens français et d'auteurs dramatiques, sous les auspices du préfet de la Seine. —Reprenons encore notre promenade au Musée des monuments français. — Auprès du tombeau de Molière, j'avais fait élever un autre sarcophage d'une forme différente, où reposait le corps de La Fontaine, mort en 1695. Ce tombeau était décoré de deux bas-reliefs représentant la fable du *Loup* et de l'*Agneau*, et celle du *Loup* et de la *Grue;* au-dessus du sarcophage était un renard sculpté en relief. On lisait d'un côté de ce monument :

Jean s'en alla comme il était venu,

et de l'autre :

Jean de La Fontaine est dans ce tombeau.

—Je ne séparai point Nicolas Boileau de ses deux amis les plus chers. Les restes de l'auteur de l'*Art poétique* et du *Lutrin*, relevés de la Sainte-Chapelle basse, où il avait été enterré le 16 mars 1711, étaient déposés dans un piédestal en pierre, creusé dans sa masse, sur lequel était un vase d'un beau marbre, couronné d'étoiles d'or, symbole d'immortalité. Sur les faces de ce monument on lisait les vers suivants :

Ainsi que mes chagrins, mes beaux jours sont passés :
Je n sens plus l'aigreur de ma bile première,
Et laisse aux froids rimeurs une libre carrière.
(Boileau, *Epit.* v.)

A gauche, en entrant dans notre Musée, au centre d'une touffe de rosiers, de myrtes, de melèses et de cyprès, s'élevait une chapelle antique, dont les voûtes en ogives alongées couvraient religieusement les cendres d'Héloïse et d'Abeilard. J'ai vu plus d'une larme couler sur le marbre de cette chapelle gothique; j'y ai vu déposer plus d'une couronne. — Lors de la vente du Paraclet, les restes d'Héloïse et d'Abeilard ayant été extraits de leurs cercueils, j'avais été autorisé, par le ministre de l'intérieur Lucien Bonaparte, à réclamer de la municipalité de Nogent-sur-Seine ces précieuses reliques. Héloïse, première abbesse du Paraclet, y était morte à l'âge de 63 ans, le 17 mai 1163. Conformément à ses ordres, son corps avait été réuni à celui de son époux Abeilard, mort, après de longues souffrances, à l'âge de 63 ans, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône, où il s'était retiré le 21 avril 1142. C'est au prieuré même de Saint-Marcel que j'obtins, le 10 germinal an 8, de M. Baisset, médecin, le tombeau qui avait contenu le corps d'Abeilard jusqu'au 16 nov. 1142 : car alors il en avait été secrètement enlevé de nuit et déposé au Paraclet par Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, son disciple et son ami. En commettant ce pieux enlève-

ment, Pierre avait cédé aux instantes prières d'Héloïse. C'est dans ce même tombeau, resté vide pendant près de huit siècles, que j'ai réuni les deux époux pour la seconde fois. — De toutes ces exhumations et translations, il a été dressé des procès-verbaux authentiques, tant à Nogent qu'à Paris (*v.* tome 8 de mon ouvrage, page 61 jusqu'à 172). — En 1816, on eut l'idée véritablement barbare de détruire le Musée des monuments français. La restauration ne respecta pas cette belle et riche collection, qui, comme je l'ai dit, réunissait plus de 500 monuments de la monarchie. Cette mesure désastreuse, qui occasionna la perte de tant d'objets précieux, brisés dans le transport ou non remis en place, semble n'avoir été avouée par personne. Louis XVIII, en voyant les dessins des salles du Musée, dit à l'artiste qui les lui montrait : *Ce n'est certainement pas moi qui ai donné ces ordres-là.* On a su depuis qu'on avait l'intention de rendre au clergé le domaine des Petits-Augustins, qui n'était pas vendu. M. Lainé, ministre de l'intérieur, s'opposa à cette mesure anti-nationale; et le local avec ses dépendances fut donné à l'école des beaux-arts, dont les premiers travaux furent confiés à M. De Bret, architecte, membre de l'institut. Depuis la révolution de 1830, M. Thiers, ministre de l'intérieur, a confié la continuation des travaux à M. Duban : l'édifice est aujourd'hui terminé. Quantité de mausolées ont été remis aux paroisses de Paris, les uns à titre de restitution, les autres en pur don, parce qu'ils n'avaient plus d'asile : la plupart sont placés sans goût et d'une manière négligée dans des chapelles obscures ou isolées. Plusieurs, qui avaient été transportés au mont Valérien, sont brisés ou perdus ; entre autres, le joli monument de Nogent, où étaient figurés des chasses, des amours, et les chiffres enlacés de Henri II et de Diane de Poitiers. Ce monument de la galanterie d'un roi aurait-il pu être convenablement placé dans un lieu de dévotion, où tout rappelle les souffrances de Jésus crucifié ? — Nommé en 1816, par ordonnance du roi Louis XVIII, administrateur des monuments de Saint-Denis, j'ai fait reporter dans ce local antique non seulement les mausolées et statues royales que j'avais sauvés de la destruction dans cette même basilique, en 1792 et 1793, mais encore tous les monuments appartenant aux dynasties de nos rois qui provenaient des couvents et des églises supprimés, tant à Paris que dans les départements, et que j'avais réunis dans le même local : je les ai fait placer et restaurer de suite, conjointement avec M. De Bret, suivant les localités et leur ordre de date. J'ai aussi fait graver en lettres d'or sur deux tables de marbre noir la chronologie des rois de France qui ont été inhumés à St-Denis : cette table a été placée sur la nouvelle tombe où repose aujourd'hui le peu qui restait de leurs dépouilles mortelles. — Voilà en abrégé l'histoire du Musée des monuments français, dont je fus le créateur, et qui, en 1790, fut établi dans la maison des Petits-Augustins de la reine Marguerite.

VIIIe époque (2e partie). *Louis XIII. États-généraux de Paris. Palais du Luxembourg. Couvent des Chartreux. Carmes de la rue de Vaugirard. Hôtels Bretonvilliers et Lambert. Place Royale. Minimes de la place Royale. Église des jésuites. Saint-Gervais. Palais-Royal. Château d'eau. Jardin des Plantes. Hôpital St.-Louis.*

Louis XIII, né le 27 septembre 1601, avait neuf ans, le 14 mai 1610, lorsque le poignard de Ravaillac rendit vacant le trône. Peu d'heures après ce coup fatal, le duc d'Épernon, escorté des gardes françaises et des Suisses, se présente au parlement de Paris. La menace à la bouche, la main sur la garde de son épée, il réclame la régence pour la reine. Marie de Médicis, durant les sept années que dura cette régence, ne gouverna que par les conseils du Florentin Concini et de son épouse Éléonora Galigaï. Elle éleva ce parvenu, qui

n'avait jamais fait la guerre, à la dignité de maréchal de France. Le maréchal d'Ancre était ainsi l'arbitre de l'état. Cependant, il y eut des soulèvements dont les chefs ne songeaient qu'à vendre leur soumission le plus chèrement possible. Au milieu de ces misérables tracasseries, les états-généraux furent demandés ; l'ouverture s'en fit à Paris le 21 octobre 1614. Ces états, remarquables en ce qu'ils furent les derniers de l'ancienne monarchie, jusqu'en 1789, ne produisirent rien. Louis XIII, fatigué de la tutèle de sa mère et de Concini, prêta l'oreille aux conseils de son jeune favori Albert de Luynes, et fit assassiner le maréchal d'Ancre sur le pont du Louvre le 24 avril 1617. La populace de Paris enleva, la nuit, le corps de Concini de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où on l'avait inhumé sans aucune cérémonie. Son cadavre, traîné par les rues jusqu'au bout du Pont-Neuf, ensuite pendu à une potence, et horriblement mutilé, fut brûlé sur le même pont, devant la statue de Henri IV. La fureur fut si grande que chacun voulait avoir un morceau du maréchal : on vendit fort cher ses oreilles, ainsi que ses cendres, qui se payaient un quart d'écu l'once. On assure qu'un homme lui arracha le cœur, le fit cuire sur des charbons et le mangea publiquement. La femme du maréchal, Éléonora Galigaï, ayant été conduite à la Bastille, le parlement lui fit son procès ; elle fut condamnée, comme sorcière, à avoir la tête tranchée, et son corps fut brûlé en place de Grève. Marie de Médicis, reléguée à Blois, voulut exciter un soulèvement contre Luynes, qui avait succédé à toute l'autorité du maréchal d'Ancre. Le duc d'Épernon arma pour elle (1619) ; mais Richelieu, qui débutait alors dans la carrière politique, sut si bien ménager l'esprit du nouveau favori, qu'il réconcilia la mère avec le fils, circonstance qui a fourni à Rubens le sujet de deux tableaux, qui sont au Musée du Louvre. Il serait trop long d'indiquer ici la suite des intrigues de cour, qui se terminèrent par l'élévation de Richelieu au ministère, et par la disgrâce de la reine mère, qui se retira à Bruxelles en 1631, et mourut, en 1642, à Cologne, dans l'indigence. — La régence de cette princesse ne fut pas inutile à l'embellissement de Paris. En 1620, elle fit terminer le vaste palais d'Orléans, plus connu sous le nom de *Luxembourg*. Henri de Luxembourg, duc de Piney, avait cédé au roi, moyennant la somme de 90,000 livres, son hôtel, sur l'emplacement duquel Marie de Médicis fit bâtir ce palais. L'architecte fut Jacques de Brosses, qui prit pour modèle le palais Pitti de Florence, ainsi que la reine l'avait ordonné. Ce palais, qui, après celui du Louvre, est le plus magnifique qu'il y ait à Paris, est surtout remarquable par son architecture en bossage, qui était celle de l'époque, et par la régularité de ses proportions. La façade qui est du côté de la rue de Tournon forme une terrasse ornée de balustres, au milieu de laquelle s'élève un pavillon terminé par un dôme avec sa lanterne. Le pavillon est composé des ordres toscan et dorique, l'un sur l'autre, et entouré de plusieurs statues. Cette terrasse se termine des deux côtés par deux gros pavillons carrés, dont anciennement les faces étaient décorées des statues en marbre et en pied de Henri IV et de Marie de Médicis. Ces deux pavillons sont joints au grand corps de logis par des galeries soutenues de neuf arcades qui éclairent de larges corridors très bien voûtés. La cour qui est formée par tous ces bâtimens est grande et carrée ; elle était autrefois garnie de statues de marbre, qui furent vendues avec les meubles de Marie de Médicis, lorsque les mauvais traitements du cardinal de Richelieu obligèrent cette princesse à quitter Paris et à sortir du royaume. — De 1733 à 1736, Louis XV fit faire de grandes réparations au palais du Luxembourg, et meubler à neuf les appartements en 1750. Ils furent décorés de tableaux d'un certain nombre de dessins des premiers maîtres des trois écoles d'Italie et des écoles flamande et française. Ces appartements, désignés sous le nom de *ca-*

Digitized by Google

binet du roi, furent ouverts au public et à l'étude des jeunes peintres, sous la direction de Sylvain Bailly. Tous ces chefs-d'œuvre de l'art sont maintenant au Musée du Louvre, ainsi que les 21 tableaux de la vie de Médicis, que Rubens, appelé à Paris, peignit, de 1621 à 1623, pour orner la galerie qui était à droite en entrant dans le palais. Au bout de la galerie, sur la cheminée, on voyait Marie de Médicis debout, figurée en Pallas, et au-dessus des portes les portraits aussi en pied du grand-duc François de Médicis et de la grande-duchesse d'Autriche, père et mère de cette reine, également peints par Rubens. — Les jardins sont très vastes; le parterre situé en face du palais est grand et beau; on y voyait encore, en 1770, un bassin spacieux au centre, et autour des plates-bandes, de distance en distance, des jets d'eau qui retombaient dans des coupes de marbre, dont le surplus des eaux formaient des cascades. Le terrain des Chartreux venait jusqu'au bassin; mais la reine, voulant agrandir le jardin du Luxembourg, les indemnisa en leur donnant un grand terrain dans la campagne. A l'entrée du jardin, et au fond de la première partie à gauche, on remarque une fontaine d'un genre particulier. Dans la partie supérieure de cet édifice pittoresque, et à côté de l'attique, sont deux figures colossales couchées sur l'entablement, d'un grand style et d'une bonne exécution : l'une représente un Fleuve et l'autre une Naïade. Ce monument, isolé et presqu'en ruines aujourd'hui, est dû au talent de Jacques de Brosses. Il se rattachait à une suite d'arcades qui formaient la cour où se trouvaient les écuries, et se prolongeaient jusqu'au séminaire Saint-Louis, dont l'entrée était rue d'Enfer, un peu au-dessus de la place St-Michel. Le séminaire St-Louis sert aujourd'hui de caserne aux vétérans faisant le service du palais. On voit encore quelques débris de ces arcades. François Blondel, dans son *Cours d'architecture*, cite cette fontaine comme un modèle d'architecture rustique. Marie de Médicis fit en même temps construire à Arcueil un aqueduc pour fournir des eaux à son palais du Luxembourg et à ses jardins. Au mois de mai 1625, elle posa la première pierre du couvent des religieuses du Calvaire, de l'ordre des bénédictines, situé rue de Vaugirard, tenant à ce que l'on nomme le *Petit-Luxembourg*. Aujourd'hui, ce couvent sert de prison aux criminels d'état qui sont mis en jugement devant la cour des pairs. — Louis XVI avait donné le Luxembourg à son frère, *Monsieur*, depuis roi de France sous le nom de *Louis XVIII*, qui l'habitait en 1789, époque de la première révolution. Ce prince fit rétrécir le jardin, et vendit la portion de terrain qui forme aujourd'hui la rue Madame. — Sous le gouvernement de Napoléon, le sénat conservateur a fait achever les embellissements commencés dans le palais du Luxembourg par le directoire, qui y avait établi le siége du gouvernement francais. Jean-Baptiste Chalgrin, architecte de ce palais, a construit une galerie pour l'exposition publique des tableaux et des statues exécutés par nos artistes vivants, et dont le gouvernement fait l'acquisition chaque année. Après la mort des artistes, les ouvrages passent au Musée du Louvre. Le grand escalier du palais du Luxembourg a été construit à la place de la grande galerie qu'occupaient les tableaux de Rubens. Il est majestueux, richement décoré, et orné de 14 statues, dont 7 représentent des généraux et 7 les législateurs les plus marquants de la révolution. Les généraux sont : Kléber, Hoche, Desaix, Dugommier, Joubert, Caffarelli et Marceau; les législateurs sont : Beauharnais, Mirabeau, Thouret, Barnave, Chapelier, Vergniaux, Condorcet. Dans les appartements consacrés au service de la chambre des pairs, on admire la commodité des dispositions et la richesse élégante des décorations et des ameublements. La chambre des pairs possède déjà une assez belle collection de livres. Il avait été question de transporter dans le palais du sénat conservateur la riche bibliothèque du mar-

quis Paulmy d'Argenson, qui est à l'Arsenal. — L'architecte Chalgrin a singulièrement agrandi le jardin, en prenant une portion du terrain des Chartreux, et en engageant le gouvernement à acheter du propriétaire de l'ancien hôtel de Vendôme une partie considérable du jardin de l'hôtel. Dans les fouilles qui y ont été faites, on a découvert des poteries antiques et les fours pour les cuire; des médailles gauloises et du Bas-Empire. MM. les pairs ont jugé à propos d'augmenter le palais du côté du jardin d'un avant-corps et de deux ailes; il est à craindre que cette addition ne gâte l'ensemble du parterre et ne produise pas l'effet que l'on s'est proposé. Monsieur, frère de Louis XVI, avait fait construire pour Mme de Balbi, sa maîtresse, une jolie maison, avec un jardin anglais, donnant à l'extrémité du jardin du Luxembourg, et dont l'entrée se trouve, aujourd'hui, par la rue Madame. Le directeur Barras a occupé cette maison, où il a souvent donné des fêtes. En 1793 et 1794, sous le régime révolutionnaire, on fit du palais du Luxembourg une prison; on y avait enfermé plus de 2,000 individus des deux sexes, de tous les rangs, de tous les partis et de toutes les factions, entre autres notre célèbre peintre David. On transportait ceux que l'on regardait comme moins coupables, ou que l'on voulait sauver, dans la maison dite des *Oiseaux*, sur le boulevard des Invalides, où ils sont restés tranquilles jusqu'au 9 thermidor. Le jardin du Luxembourg est orné de médiocres statues copiées d'après l'antique, pour la plupart mutilées, et que l'on a retirées du parc de Marly.—Le couvent des Chartreux, comme nous l'avons dit, avait été bâti sur l'emplacement du château de Vauvert. Le monastère tenait la droite de la rue d'Enfer; les jardins, mitoyens avec le jardin du Luxembourg, se prolongeaient jusqu'aux boulevards, et se trouvaient fermés par un mur qui descendait jusqu'à la rue de Vaugirard. Le jardin potager avait seul 18 arpents; les moines faisaient un commerce considérable d'arbres fruitiers; leur pépinière contenait 90 arpents. Ce jardin immense produisait aussi toutes les espèces de graines à l'usage de la table; il y avait jusqu'à un moulin à vent, pour moudre leur blé, et un pressoir pour faire le vin avec les raisins que ces bons religieux récoltaient. Chacun d'eux avait sa maison et son jardin particulier. Leur église était vaste, modestement décorée, ornée seulement de 13 beaux tableaux des plus habiles peintres de l'école française. Elle occupait l'emplacement où se trouve maintenant la grande allée du Luxembourg, qui conduit à l'Observatoire. On y remarquait plusieurs sculptures intéressantes. Les Chartreux avaient fait présent au roi des peintures de la vie de saint Bruno, qui décoraient le petit cloître. Ces tableaux, qui ornent aujourd'hui le Musée du Louvre, sont regardés comme le chef-d'œuvre d'Eustache Le Sueur, qui les peignit dans le couvent même, où il s'était retiré. — Le 25 mars 1585, Henri III, voulant ramener à lui l'opinion du peuple, partit à pied du couvent des Chartreux, pour aller en procession à l'église de Notre-Dame-de Chartres, d'où il revint deux jours après. Les rues de l'Est et de l'Ouest, qui longent le Luxembourg, l'une à droite et l'autre à gauche, ont été bâties aux dépens du terrain des Chartreux. Le milieu de ce terrain a été divisé en trois parties: l'une, occupée encore aujourd'hui par une pépinière, la seconde par l'allée dite de l'Observatoire, la troisième par un jardin botanique. — La fondation du couvent des Carmes déchaussés de la rue de Vaugirard est aussi due à Marie de Médicis, qui posa la première pierre de l'église le 20 juillet 1613; elle ne fut achevée qu'en 1620; et la dédicace en fut faite, en 1625, sous l'invocation de saint Joseph. Dans cette église, d'une architecture dont le style est celui de l'époque, on voit une coupole à fresque peinte par Bertholet-Flemael: elle représente Élie enlevé aux cieux dans un char de feu. On remarquait encore dans l'église des Carmes plusieurs

Digitized by Google

tableaux de Philippe de Champagne et de Michel Corneille, tous deux habiles peintres du siècle de Louis XIV. Il s'y trouvait aussi une excellente peinture de Quintin-Varin, qui passait pour avoir été le premier maître de Nicolas Poussin. Cette peinture curieuse, qui devrait avoir sa place au musée du Louvre, est abandonnée dans un coin de l'église Saint-Germain-des-Prés. — La reine Marie de Médicis avait dans l'église des Carmes une chapelle dédiée à la Vierge Marie, où elle assistait publiquement aux grandes solennités. Dans la même chapelle se trouvait une statue colossale et en marbre de la Vierge et de l'enfant Jésus, chef-d'œuvre que l'on attribue au cavalier Bernin ; mais elle est d'Antonio Raggi, qui l'avait exécutée d'après le modèle de son maître. Cette belle statue a été transportée du Musée des Petits-Augustins à Notre-Dame en 1812. En 1791, on avait fait du couvent des Carmes une maison d'arrêt destinée aux prêtres insermentés. En 1792, on y enferma des laïques, dont un grand nombre furent égorgés le 7 septembre de la même année, avec 172 prêtres. M. de Sombreuil y périt, malgré les efforts que sa fille fit pour le sauver. Mme de Beauharnais, depuis épouse de Napoléon et impératrice des Français, détenue dans cette maison, avait obtenu la liberté, comme par miracle, peu de temps avant ces affreux massacres. J'allais souvent visiter cette excellente princesse dans sa prison, et, quand je ne pouvais pas la voir, je lui laissais un bouquet cueilli dans le jardin des Petits-Augustins, pour lui indiquer que j'étais venu. — Lorsque Bonaparte eut permis l'exercice des cultes, Mme la comtesse de Soyecourt fit, en 1796, l'acquisition du couvent et de ses dépendances, pour y établir des Carmélites. Sur ses instances, je participai à la restauration de l'église, et j'engageai cette dame à faire mouler la Vierge du Bernin, et à mettre ce modèle à la place de l'original : ce qu'elle fit. L'église des Carmes est maintenant ouverte au public. Dans le couvent était une superbe et grande bibliothèque qui contenait un manuscrit précieux de Frodoard, chanoine de Reims, qui a composé une *Chronique* depuis l'an 919 jusqu'en l'an 966. — Paris, sous le règne de Louis XIII, avait failli être le théâtre d'une seconde Saint-Barthélemi, le 26 septembre 1621. Pour exécuter leur affreuse résolution, les catholiques résolurent de profiter de l'absence du roi, qui combattait les protestants dans le Poitou. Le gouverneur de Paris, instruit du complot, fit accompagner par une escorte nombreuse les protestants qui se rendaient au prêche à Charenton; mais, dans l'après-midi, ils furent attaqués par une troupe de fanatiques armés. Repoussés par les archers après un combat sanglant, ceux-ci se portent sur Charenton, mettent ce bourg au pillage et incendient le temple; puis, à leur retour à Paris, ils tombent sur les protestants, et massacrent de la manière la plus atroce un de leurs ministres, qui veut opposer à leur fureur des paroles de paix. Cette troupe se composait non seulement d'hommes du peuple, mais de pages, de laquais, de clercs et d'écoliers. L'année suivante, pillage par le peuple de la maison du financier Jean de Bryais. En 1622, l'évêché de Paris, qui, jusqu'alors, avait relevé de l'archevêché de Sens, fut érigé en archevêché en faveur de François de Gondi. Richelieu, après avoir pendant 20 ans gouverné le royaume, mourut le 4 décembre 1642, léguant au roi Louis XIII, qui le suivit au tombeau le 4 mai 1643, trois millions qu'il tenait toujours en réserve. On doit à ce grand ministre l'institution de l'académie française ; il faisait représenter dans son palais des pièces de théâtre, à la composition desquelles il contribuait. Au milieu de ces agitations politiques, il fondait l'imprimerie royale, rebâtissait la Sorbonne, élevait le Palais-Royal, établissait le jardin des Plantes, etc. —Sous Louis XIII, comme sous Henri IV, de riches particuliers contribuèrent à l'embellissement de Paris. Un grand nom-

bre de maisons et d'hôtels furent bâtis dans le Marais, où l'on vit terminer la place Royale. L'île Saint-Louis se couvrit de belles maisons. La première fut construite vers l'an 1600, par Nicolas le jeune, maître couvreur, qui avait ses ateliers dans cette île. Il y bâtit aussi une chapelle, où il faisait dire la messe les dimanches et les fêtes. L'île s'étant rapidement peuplée, la chapelle fut érigée en paroisse, l'an 1623, par l'archevêque Jean-François de Gondi. Cette église, placée au centre de l'île, fut reconstruite sur les dessins de Louis Levau, premier architecte de Louis XIV. L'archevêque Péréfixe en posa la première pierre le 1er octobre 1664, et elle fut consacrée sous l'invocation du roi saint Louis. Le poète Quinaut a été inhumé dans cette église en 1688. Deux magnifiques hôtels furent construits dans l'île Saint-Louis vers cette époque. Le plus grand et le plus beau est situé à la pointe de l'île, dans une position si admirable qu'on dirait que la Seine a été conduite au pied de son quai exprès pour lui servir de canal. Il fut bâti par les ordres du président Le Ragois de Bretonvilliers. On y voyait une galerie spacieuse et richement décorée, peinte par Sébastien Bourdon. Dans les salles du rez-de-chaussée étaient d'excellents tableaux de Mignard, imités des plus beaux originaux de Raphael. Une autre pièce était ornée de quatre grands tableaux de Nicolas Poussin : le *Passage de la mer Rouge*, l'*Adoration du veau d'or*, l'*Enlèvement des Sabines* et le *Triomphe de Vénus*. En 1719, les fermiers généraux ayant loué cet hôtel, y transportèrent leur administration et les aides pour les entrées de Paris : on y plaça les bureaux. Depuis ce temps-là, ces beautés de l'art furent pour ainsi dire perdues. Toutefois, dans ma jeunesse, les élèves de l'académie allaient dessiner à la galerie de Bourdon quelques fragments de peintures qui n'étaient point masquées par les cartons de la ferme générale. Ce fut dans l'hôtel Bretonvilliers que les agents du fisc concurent pour la première fois le projet de fermer Paris de hautes murailles, pour empêcher la libre entrée des denrées de consommation. — Aujourd'hui, l'hôtel de Bretonvilliers, encombré d'ignobles constructions, est occupé par plusieurs entreprises industrielles, entre autres par celle des *hydrothermes*, qui a pour but de transporter par tout Paris, dans des tonneaux suspendus, de l'eau chaude presque toujours froide et des bains le plus souvent trop chauds. — L'hôtel Lambert, bâti dans le voisinage pour le président Lambert de Thorigny par l'architecte Levau, avait l'aspect le plus imposant. En entrant, est un vestibule où l'on voit encore aujourd'hui un *fleuve* peint en grisaille par Eustache Le Sueur. Ce vestibule conduit à un appartement où était l'*Enlèvement des Sabines*, chef-d'œuvre de Jacques Bassan. Dans un cabinet qui suit le salon, sont des lambris peints par Patel, par Hermans, et cinq grands tableaux représentant l'*Histoire d'Énée*, par Romanelli. Le plafond a été peint par Le Sueur. Outre ces richesses en peinture, la galerie de l'hôtel, grande, spacieuse, donnant sur la rivière, était une des plus belles et des plus riches de Paris; elle avait été décorée par Charles Le Brun, qui peignit sur le plafond les *Travaux d'Hercule* en plusieurs tableaux, dont chacun peut être considéré comme un des meilleurs ouvrages de ce maître. De l'autre côté de la galerie était un appartement entièrement peint par Le Sueur. Pour le plafond, ce grand artiste avait représenté *Phaéton qui demande au Soleil la conduite de son char*; pour les dessus de porte, les *Heures et l'Aurore*. Les panneaux de l'appartement figuraient les *Neuf Muses*, ce qui le fit nommer le cabinet des Muses. Ces belles peintures de Le Sueur sont maintenant au Musée du Louvre, où, détachées, elles ont perdu l'opportunité de l'emplacement et le charme de l'ensemble. Le ministre Chaptal, durant la révolution, voulant conserver ce monument aux arts et le soustraire à la *bande noire*, en fit

l'acquisition : malheureusement il n'a pu le garder, et l'hôtel Lambert sert aujourd'hui de dépôt de marchandises. En 1831, après la démolition de l'archevêché par le peuple, il fut un instant question d'offrir cet hôtel à M. de Quélen.— La place Royale, nommée *des Vosges* pendant la révolution, est située entre la rue Saint-Antoine et le quartier du Marais. Elle fut commencée par Henri IV, dans le lieu où était autrefois le jardin du palais des Tournelles, bâti par Charles V, et que les rois ses successeurs habitèrent jusqu'à Charles IX, qui en fit démolir une partie. Henri IV, voulant établir à Paris une manufacture de tapisseries et d'étoffes de soie d'or et d'argent brochés, fit ajouter à ce qui restait du bâtiment des Tournelles une construction assez vaste pour y loger 200 ouvriers et les ateliers. Mais, en 1605, il eut l'idée de transformer en place publique le parc de l'ancien palais. Cette place, bien symétrisée, forme un carré parfait de 72 toises. Le bâtiment se compose de 35 pavillons, dont deux plus considérables que les autres, sont au centre des ailes principales. Henri IV voulut qu'on nommât *pavillon Royal* celui qui fait face à la rue Saint-Antoine, et *pavillon de la Reine* celui qui est en face de la rue des Minimes : le reste des bâtiments forme de beaux hôtels. Cette place, achevée sous la régence de Marie de Médicis, et fermée d'une grille en fer, est divisée par des tapis de gazon, plantée d'arbres, et rafraîchie par quatre petits bassins-fontaines. On voyait au centre la statue équestre, en bronze, du roi Louis XIII; elle fut posée sur un piédestal en marbre blanc, le 13 septembre de l'année 1639. Le cheval, qui avait été fait pour une statue du roi Henri II, avait été modelé et fondu par Daniel de Volterre; mais, cet habile sculpteur étant mort en 1556, il ne put faire la figure du roi pour lequel il était destiné. La statue de Louis XIII que l'on a placée sur ce cheval était de Biard fils, élève de son père, qui fut disciple de Michel-Ange, et mourut en 1609. Le piédestal fut orné d'inscriptions en l'honneur de Louis XIII et du cardinal de Richelieu. Le 5 août 1612, Marie de Médicis donna dans cette place le spectacle d'un superbe carrousel, à l'occasion de la double alliance entre la France et l'Espagne. La statue de Louis XIII ayant été renversée en 1792, l'empereur Napoléon en ordonna le rétablissement; et elle a été remplacée, sous la restauration, par une figure en marbre blanc, également équestre, sculptée par Dupaty. Louis XIII est habillé à la romaine, ce qui paraît un contre-sens au milieu de la place Royale, où une statue dans le costume si pittoresque de l'époque eût produit un bon effet.—*Minimes de la place Royale*. Ces religieux, depuis l'an 1493, avaient déjà à Chaillot une maison qu'ils tenaient de la libéralité d'Anne de Bretagne, femme de Louis XII : le peuple les appelait *bons hommes*, nom que conserve encore le local qu'ils occupaient. En 1611, Marie de Médicis fit bâtir pour ces religieux un monastère et une église sur une partie des jardins de l'ancien palais des Tournelles. L'église fut richement décorée en marbres précieux et en beaux tableaux. On y remarquait les mausolées, les statues, les cénotaphes et les épitaphes de la famille Colbert, de Charles de la Vieville, ministre d'état, mort en 1663; de Diane de France, duchesse d'Angoulême, fille légitimée du roi Henri II, morte en 1619, à l'âge de 80 ans; de Charles de Valois, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet, mort à Paris en 1650. Tous ces marbres ont été conservés aux Petits-Augustins; plusieurs ont été transportés à St-Denis, d'autres au musée de Versailles en 1836. — Je ne négligerai pas de rappeler deux tableaux curieux, peints dans le cloître par le père Nicéron, minime, et l'un des plus savants mathématiciens de son temps: l'un figurait *Saint-Jean assis sur un aigle, écrivant son Apocalypse*; l'autre représentait la *Madeleine en contemplation*. Ce père a mis en œuvre dans ces deux morceaux les prestiges de la perspective et de l'optique, de manière

qu'en se plaçant à un point de vue on voit saint Jean et la Madeleine seulement, et qu'à un autre point, le saint Jean et la Madeleine disparaissent, et l'on ne voit plus qu'un paysage champêtre. — — La maison et l'église des jésuites, rue Saint-Antoine, furent bâties, en 1619, à la place d'un ancien hôtel que Charles, cardinal de Bourbon, donna à ces religieux le 12 janvier 1580, pour y faire leur maison professe. Louis XIII ajouta à cette première concession les terrains des anciens murs et fossés de la ville de Paris, qui passaient dans cet endroit. Cette grande et magnifique église, qui existe aujourd'hui encore, et dont le roi posa la première pierre, en 1627, fut mise sous l'invocation de saint Louis. Le père François Derraud et le frère Martel-Ange travaillèrent de concert aux projets et dessins de l'édifice. Le frère Ange, homme habile dans son art, s'était proposé d'imiter l'église de Jésus de Rome, bâtie par le fameux Vignole : le projet de Derraud fut préféré. Le 9 mai 1641, Richelieu célébra la première messe dans cette église, en présence de Louis XIII; de la reine et de Gaston d'Orléans, frère du roi, qui y reçurent la communion des mains du cardinal. De chaque côté du maître-autel on voyait deux anges de grandeur naturelle, en argent, dont les draperies et accessoires étaient en cuivre doré, et non pas en vermeil, comme on l'a imprimé dans les descriptions de Paris. Les deux anges du côté de l'Évangile, modelés, fondus et ciselés par Jacques Sarrazin, portaient le cœur de Louis XIII, qui était enfermé dans une boîte de vermeil. Les deux autres anges, ouvrages de Coustou, étaient du côté de l'Épître et portaient le cœur de Louis XIV. Ce dernier groupe était dû à la libéralité de Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume, qui le fit mettre en place en 1720. La chapelle de Saint-Ignace avait dans son enceinte un monument d'une beauté et d'une magnificence extraordinaires, que Perrault, président à la chambre des comptes, fit ériger à la mémoire du prince de Condé, dont il avait été le secrétaire des commandements. Ce monument considérable, entièrement en bronze, et dû au talent de Jacques Sarrazin, se composait de quatre Vertus de grandeur naturelle et des accessoires qui les caractérisent; de quatorze bas-reliefs, représentant des histoires de l'Ancien-Testament, et de plusieurs allégories relatives aux principales actions du prince. Il fut préservé de la fonte en 1793 par un innocent artifice : on le peignit en blanc, comme s'il eût été de plâtre. Conservé au Musée de la rue des Petits-Augustins, il a été mis le 8 mars 1816 à la disposition du prince de Condé. Quant aux anges d'argent ci-dessus mentionnés, ils ont été livrés à l'administration du Musée du Louvre le 16 brumaire an XIII pour fondre la statue colossale de la *Paix* qu'on voit dans les appartements des Tuileries, et qui fut mise en place en mémoire des conquêtes de Napoléon; l'orfèvre Lemoine l'a fondue sur le modèle fait par le sculpteur Chaudet. Il y avait dans la maison professe des jésuites une bibliothèque considérable et un cabinet de médailles. Aujourd'hui, l'église des jésuites remplace la paroisse Saint-Paul, que l'on a démolie; et la maison est employée à l'instruction de la jeunesse sous le nom de *collège Charlemagne*. — Plus bas, même rue Saint-Antoine, est située l'église Saint-Gervais, remarquable par son portail, que commença, en 1616, Jacques de Brosses, architecte de la reine Marie de Médicis. Le défaut de ce portail est de se composer de plusieurs ordres d'architecture les uns sur les autres, et de représenter, comme celui des Grands-Jésuites, la devanture d'une chapelle. Ce mauvais goût a prévalu, et c'est ainsi que l'on a continué à construire la façade des églises jusqu'à l'époque où Soufflot a pris un autre système pour la nouvelle église Ste-Geneviève. Quoi qu'il en soit, les immenses travaux qui se font aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville et dans ses abords démasqueront le portail de St.Gervais, et mettront chacun à même d'en apprécier le mérite et les défauts. — Le *Palais-Royal*. Ce fut le cardinal de Richelieu qui fit

bâtir ce palais par Jacques Le Mercier, le plus célèbre architecte de son temps. (*v.* Palais-Royal.) Les fondements furent jetés, en 1629, sur les ruines des hôtels de Mercœur, de Rambouillet et de quelques autres maisons fort anciennes, dont le cardinal fit l'acquisition. Ce palais ne fut complètement achevé qu'en 1636. La décoration intérieure de toutes les pièces du Palais-Royal, telle qu'elle existait encore en 1788, était due au talent d'Oppenord, architecte du cardinal, et qui passait pour très habile dessinateur. Amateur éclairé de peinture, et peintre lui-même, le duc d'Orléans, régent, fit acheter de tous côtés les plus excellents tableaux des grands peintres des écoles romaine, lombarde, vénitienne, florentine, flamande et française, dont il décora ses appartements. La collection de pierres gravées qu'il a laissée était la plus considérable, la plus riche et la plus belle qu'il y ait jamais eu au monde, sans même en excepter celles du roi de France et de l'empereur d'Autriche. Cette multitude de chefs-d'œuvre, vendue en 1789, est passée en partie en Angleterre, et les pierres gravées en Russie. Le régent, qui avait reçu des leçons d'Antoine Coypel, avait peint dans son palais une petite galerie où il avait représenté les principaux sujets de la fable de *Jason* et de *Médée*. Ces peintures, que j'ai vues, auraient dû être enlevées à l'époque de la démolition de ce cabinet. Ce prince avait fait peindre par le même Coypel une grande galerie, qui longeait la rue de Richelieu, où est aujourd'hui le Théâtre-Français. Dans un plafond d'une grande composition et riche de coloris, Coypel avait représenté les principaux sujets de l'*Énéide*. Six tableaux du même genre décoraient les trumeaux de cette galerie. Enfin, le duc d'Orléans grand-père du roi actuel fit construire pour son usage un vaste corps de logis qui régnait alors le long de la rue des Bons-Enfants : on y voyait un plafond de Jean-Baptiste-Marie Pierre, son premier peintre. Le roi régnant a occupé cet appartement à son retour en France, avant de monter sur le trône. — Les appartements de ce palais ont subi plusieurs métamorphoses pendant la révolution. Après la mort funeste de Philippe d'Orléans en 1794, on en fit des salles de vente, des cafés, des tabagies et des salles de jeu; on y donnait aussi des bals. En 1796, une commission militaire y fut installée. Plus tard, l'architecte Beaumont y construisit une belle salle pour le tribunat. Le président et les questeurs logeaient dans ce palais. — Le duc d'Orléans, père du roi actuel, avait fait élever dans les cours de son palais les fameuses galeries de bois, si vivantes et si marchandes; puis, dans le milieu du jardin, un cirque qui renfermait une salle de spectacle et plus de cinquante boutiques. En 1792, le chevalier des Audrets fonda dans ce local un *Athénée des arts*, où furent ouverts des cours publics. Au-dessus de ce bâtiment, qui était sous terre, était un joli jardin suspendu. Ce cirque et cette salle ont été incendiés le 15 novembre 1799. Depuis 1788 jusqu'en 1794, le Palais-Royal fut le rendez-vous de toutes les factions, et le théâtre de la prostitution la plus effrontée. Le Palais-Royal conserva ce dernier caractère sous le régime impérial; mais depuis la restauration les galeries de bois ont fait place à la belle galerie vitrée d'Orléans; la prostitution, les maisons de jeu, ont été expulsées de cette belle résidence; les bâtiments sur la cour d'honneur et sur la cour du côté de la place du Palais-Royal sont réservés au prince royal, duc d'Orléans. — Le *Château-d'Eau*. La vue du Palais-Royal se trouvait bornée, du côté de la rue Saint-Honoré, par l'hôtel de Sillery et par d'autres maisons : Anne d'Autriche ordonna la destruction de ces bâtiments, pour faire une place et bâtir des corps-de-garde. Cette place se trouvait encore bornée par de vieilles maisons d'un vilain aspect; mais, en 1719, Philippe, duc d'Orléans, régent du royaume, fit abattre ces maisons, et élever sur l'emplacement, par Robert de Cotte, premier architecte du roi, un grand corps de bâtiment que

l'on nomme le *Château-d'Eau*, parce qu'il contient des réservoirs d'eau de la Seine et d'eau d'Arcueil, qui en fournissent au Palais-Royal et aux Tuileries. Ce bâtiment, dont l'architecture est en bossage rustique vermiculé, s'étend sur toute la largeur de la place; ses angles forment, l'un le coin de la rue Froid-manteau, et l'autre celui de la rue Saint-Thomas-du-Louvre; il est assez mal entretenu. Le projet est, dit-on, de l'abattre, ainsi que les bâtiments environnants, pour construire une nouvelle salle d'opéra.—Le *Jardin-du-Roi* ou *des Plantes*, situé au haut de la rue St-Victor, près de l'hôpital de la Pitié, est encore au nombre des établissements qui eurent, à leur naissance, Richelieu pour protecteur (*v.* Botaniques [Jardins]). Des acquisitions de terrain considérables ont agrandi ce jardin, qui comprend aujourd'hui le vaste îlot compris entre les rues Neuve-de-Seine, de Buffon, du Jardin-du-Roi, et la place qui conduit au pont d'Austerlitz. Depuis 1792, que l'on a supprimé la ménagerie de Versailles, on a réuni au Jardin-du-Roi une grande quantité d'animaux les plus rares, envoyés de toutes les parties du monde. Il y a la ménagerie des animaux féroces, celle des singes, celle des oiseaux de proie, celle des oiseaux aquatiques, etc.; enfin, les animaux ruminants sont enfermés en plein air dans de vastes parcs, abrités par de beaux arbres, et dont la verdure donne à ces lieux l'aspect le plus champêtre. Pour chaque animal et pour sa famille sont construites des cabanes rustiques de formes variées et d'un excellent goût. —Le Jardin-du-Roi se divise en haut et bas jardin. Le premier était autrefois un monticule que l'on appelait le *champ* ou la *butte des Copeaux*, dominée par un moulin à vent; de là, le nom de *Copeau* donné à la rue qui se trouve dans le voisinage. Cette petite montagne est pratiquée aujourd'hui en spirale : on la nomme le *labyrinthe*. Lorsqu'on est parvenu à son sommet, qui est surmonté d'un joli pavillon entièrement fait en cuivre, on jouit de la vue la plus étendue. — Dans les deux jardins se trouvent les arbres, les arbustes et les plantes les plus rares. On cultive et on conserve les espèces exotiques dans de vastes serres chaudes vitrées, qui ont été bâties dernièrement, et qui sont d'une grande beauté. Nous ne pouvons en dire autant du vaste bâtiment qui vient d'être construit le long de la rue de Buffon, et qui doit servir à loger la bibliothèque et les collections minéralogiques. Il y a un cabinet d'histoire naturelle où se trouvent les objets les plus curieux en minéraux, en fossiles, en diamants, agates, jaspe, et autres pierres précieuses. On y voit aussi une superbe collection d'oiseaux, de papillons et d'insectes. Outre les animaux que l'on conserve empaillés ou en momies, tous ceux qui meurent dans les ménageries sont disséqués et empaillés avec soin. Il y a un cabinet d'anatomie comparée où sont les squelettes de toutes les races d'animaux connus. Cette collection précieuse est due au zèle et aux soins du célèbre professeur Cuvier, qui a passé une partie de sa vie à la former. Louis XVI, voulant récompenser Buffon de ses immortels travaux et de ses importants services, fit faire sa statue en pied et en marbre, de grandeur naturelle, par Augustin Pajou : cette statue fut solennellement placée en l'année 1780, à l'entrée du cabinet. — A l'époque du règne de Louis XIII appartient encore une belle et utile construction. La peste ayant affligé Paris en 1606, Henri IV entreprit l'année suivante (mars 1607) la construction de l'hôpital Saint-Louis, qui ne fut terminé que cinq ans après, sous le règne de Louis XIII. Pendant la peste, les malades qui encombraient l'Hôtel-Dieu furent transportés dans un ancien hôpital que Marguerite de Provence, veuve de saint Louis, avait fondé et fait bâtir dans le faubourg Saint-Marceau sous le nom de *Charité-Chrétienne*. On avait pensé d'abord à construire le nouvel hospice à la place de celui-ci; mais ce local n'offrant que très peu d'étendue, on fit choix d'un terrain situé hors de la ville, entre

la porte du Temple et la porte Saint-Martin. La première pierre en avait été posée le 13 juillet 1607. Le roi Louis XIII fit meubler convenablement ce nouvel hospice, et lui donna le nom d'*hôpital Saint-Louis*. Celui du faubourg Saint-Marceau fut conservé et réparé sous le nom d'*hôpital Sainte-Anne*; tous deux furent d'un grand secours, en 1619, lors que la ville de Paris fut de nouveau affligée de la peste. L'hôpital Saint-Louis, tel qu'il existe maintenant, est un des mieux bâtis et des mieux situés de Paris, tant pour son étendue que pour la salubrité de l'air. Comme l'Hôtel-Dieu, il est desservi par des religieuses.

IX[e] ÉPOQUE. *Louis XIV.* (1[re] partie. 1643-1663). — *Régence. Mazarin. Fronde. Val-de-Grâce. Couvent des Jacobins. College Mazarin. Palais Mazarin. Théatins.*

Louis XIV, né le 5 septembre 1638, succède à son père Louis XIII, le 17 mai 1643. Son règne s'ouvre par une régence comme celui de son prédécesseur. Anne d'Autriche, nommée régente par le parlement de Paris le 18 mai, abandonne toute l'autorité au cardinal Mazarin, que l'on soupçonne d'avoir été son époux en secret. Cette princesse, belle et gracieuse, réunissait toutes les qualités faites pour plaire et charmer; ce fut à elle que la cour de France dut les agréments et la politesse qui la distinguaient des autres cours de l'Europe, sous le règne de Louis XIV. L'avidité de Mazarin, l'augmentation des impôts, fatiguèrent le peuple et préparèrent les troubles de la fronde, qui éclatèrent en 1648. (On peut en voir les détails aux articles de notre dictionnaire : CONDÉ, FRONDE, MAZARIN, MOLÉ, etc.). On ne fit d'abord au premier ministre qu'une guerre d'épigrammes et de chansons. Un jour qu'il venait d'établir un nouvel impôt, il demanda *si les Parisiens chantaient toujours*. — *Oui*, lui répondit-on. — *En ce cas, ils paieront*, reprit le ministre. Enfin, la patience se lassa; le parlement rendit des arrêts contre la cour; on courut aux armes. La cour fut obligée de quitter Paris. Alors s'y renouvela, comme du temps de la Ligue, une journée des barricades; alors un prince du sang d'Henri IV, le duc de Beaufort, se rendit cher à la canaille sous le titre de roi des Halles, tandis que le cardinal de Retz était le vrai roi des Frondeurs; alors on vit aux prises, à la porte St-Antoine, Condé et Turenne; alors enfin mademoiselle d'Orléans-Montpensier, en faisant tirer contre l'armée royale le canon de la Bastille, *tua son époux*, car le jeune roi, qui songeait, dit-on, à l'épouser, ne lui pardonna jamais. — Les troubles s'étant enfin apaisés, la reine mère revint à Paris. Depuis lors, elle consacra son temps aux exercices de piété, et se retira dans la rue Saint-Jacques, au monastère du Val-de-Grâce ou de Notre-Dame-de-la-Crêche, qu'elle avait commencé de faire construire en 1645. Elle y mourut le 20 janvier 1666, à l'âge de 64 ans. — Mansard fut d'abord l'architecte du Val-de-Grâce et de sa magnifique église, le plus beau monastère de femmes qu'il y eût à Paris. Par un motif qui n'est pas connu, ce grand artiste se vit forcé d'abandonner le monument qu'il avait conçu, et dont il avait commencé les travaux. Voyant ses plans livrés à un talent fort au-dessous du sien, il entreprit au château de Fresne, à sept lieues de Paris, chez le père de l'illustre chancelier d'Aguesseau, une chapelle qui, dans ses proportions réduites, était l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grâce. Mansard voulait ainsi prouver tout le mérite de son projet. Cette chapelle fut généralement admirée, et l'heureux compétiteur de Mansard n'osa pas trop s'écarter de ce modèle. Dans l'église, il y a un dôme dont la coupole a été peinte par Pierre Mignard; elle représente le *séjour des bienheureux*, divisé en plusieurs hiérarchies. Molière, ami de Mignard, a célébré ces peintures dans un poème intitulé *la Gloire du Val-de-Grâce*, qu'il fit paraître en même temps qu'on les découvrait au public. Sur le maître-autel, qui est sous un baldaquin formé par six

colonnes torses, ornées de feuillages et de grappes de raisin, suivant le style et le goût du cavalier Bernin, était un groupe en marbre, sculpté par François Anguier, représentant, de grandeur naturelle, l'*enfant Jésus dans sa crèche*, la *sainte Vierge* et *saint Joseph* à genoux et en adoration. Ce groupe, considéré comme un chef-d'œuvre, est maintenant dans l'église Saint-Roch, où il fait le plus bel ornement de la chapelle de la Vierge. La reine Anne d'Autriche voulut que les cœurs des princes et princesses de la famille royale fussent déposés dans son église du Val-de-Grâce. Le premier qui reçut cette destination est celui de *Madame*, sa petite-fille. Ces cœurs, placés d'abord dans la chapelle de Sainte-Scolastique, furent transportés dans l'intérieur du dôme, le 20 janvier 1676, par ordre du roi. L'usage de transporter les cœurs des princes et des princesses de la famille royale dans cette abbaye a été rigoureusement suivi jusqu'en 1789. En 1792, on les retira de leurs boîtes de vermeil, qui furent portées à l'hôtel des monnaies avec l'argenterie de la sacristie, ainsi que l'oratoire en or de la reine et les reliquaires les plus précieux que cette maison devait à ses libéralités. Le couvent du Val-de-Grâce a été converti en hôpital militaire. Les aumôniers de la maison font le service divin dans l'église, où le public est admis. On cultive dans le jardin un grand nombre de plantes qui forment une collection destinée à l'instruction des élèves en médecine. — Dans la même rue Saint-Jacques, non loin de la Sorbonne, était le couvent des Jacobins, célèbre par les conférences qui s'y tenaient sur les plus hautes questions théologiques. Durant la Ligue, les fougueuses prédications des Jacobins étaient si courues qu'ils furent obligés de faire construire une chaire en plein air dans le préau de leur cloître, afin de contenir la multitude. Cette communauté avait commencé en 1217, par le zèle et la piété de sept religieux que saint Dominique envoya à Paris. Ils prirent le nom de *Frères Prêcheurs*, à cause des prédications auxquelles ils se livraient exclusivement; mais dans la suite on leur donna le nom de *Jacobins*, à cause de la rue où ils étaient établis, qui s'appelait alors rue *St-Jacques*. Ils n'avaient eu d'abord qu'une petite chapelle; saint Louis, en 1263, leur fit bâtir une église et un couvent, où était auparavant le siége de la justice et du conseil de la ville de Paris, appelé alors le *Parloir aux bourgeois*, dont il a été déjà fait mention. Plusieurs enfants de saint Louis, ainsi que d'autres princes et princesses de la famille royale, avaient dans cette église, leur tombeau et leur statue en marbre blanc. Ces tombeaux, conservés pendant la révolution au Musée de la rue des Petits-Augustins, ont été transportés à Saint-Denis, en 1814. Jean Clopinel, continuateur du roman de *la Rose*, et Jean Passerat, professeur au collége de France, furent inhumés dans cette église. Il y avait aux Jacobins une confrérie du rosaire qui attirait tous les premiers du mois un grand concours de peuple. La reine Anne d'Autriche engagea le roi Louis XIII, son époux, à entrer dans cette confrérie; il y fit inscrire Louis XIV, son fils, qui était encore au berceau. Depuis ce temps, la coutume s'est introduite de faire inscrire dans la confrérie des Jacobins les enfants de France peu de temps après leur naissance. Un religieux de Saint-Dominique était chargé de les recevoir, et s'obligeait de réciter pour eux le rosaire. Durant les troubles de la Fronde, le couvent des Jacobins fut témoin d'une scène de violence : la populace, furieuse, entra dans une des salles, où se faisait le cours de théologie, et frappa de trois coups de poignard le portrait du cardinal Mazarin. Aujourd'hui, ce qui reste des bâtiments de l'ancien couvent des Jacobins est consacré à une belle école primaire, qui reçoit les enfants du 11me et du 12me arrondissement. Auparavant, on y avait placé la prison des jeunes détenus, qui a été transférée ailleurs. — *Collége Mazarin.*

Quoique Mazarin eût cultivé les lettres pendant sa jeunesse, et qu'il eût la prétention d'être un savant et un bel esprit, il fit peu pour les sciences et les lettres, pendant les huit années d'une puissance absolue et tranquille : ce ne fut que quelques jours avant sa mort qu'il pensa à fonder un collége à Paris, pour l'éducation de 60 élèves, gentilshommes ou bourgeois, qui seraient nés à Pignerol, en Savoie, puis dans les provinces d'Alsace, du Hainaut et du Luxembourg, récemment réunies à la France. Le nombre était de 15 pour chaque province. Mazarin passa l'acte de cette fondation à Vincennes devant deux notaires de Paris, le 6 mars 1661; il voulut qu'elle portât le nom de *collége Mazarin*; mais le public, à cause de sa destination, lui donna celui de *collége des Quatre-Nations*. Le terrain sur lequel fut bâti ce collége, le mieux situé de Paris, faisait autrefois partie du grand et du petit hôtel de Nesle : la façade est précisément à la place qu'occupait la célèbre tour du grand hôtel. Louis XIV mit la dernière main à cette fondation ; par lettres-patentes du mois de mars 1688, il lui donna de nouveaux réglements. Levau, premier architecte du roi, commença les constructions dont il avait donné les dessins; Lambert et Orbay le terminèrent après lui. La chapelle était spacieuse : elle est de forme circulaire, et surmontée d'un dôme élevé. Ce dôme, à l'extérieur, était orné de plusieurs groupes représentant les Pères de l'église grecque et de l'église latine; l'intérieur du dôme était décoré des quatre évangélistes, sculptés par Desjardins. — Dans le fond de la chapelle, en entrant par la cour, on voyait le tombeau du cardinal fondateur, l'un des plus beaux ouvrages de Coysevox. La statue du défunt, de grandeur naturelle, à genoux et en marbre, était posée sur un sarcophage de marbre porte-or, richement décoré et accompagné de trois vertus allégoriques en bronze.—Le collége Mazarin a, pendant la révolution, été d'abord affecté à l'école centrale des Quatre-Nations, puis à l'institut de France, qui tient ses séances publiques dans la chapelle et son administration dans les bâtiments qui en dépendent. La restauration de cet édifice important a été confiée à MM. Vaudoyer et Lebas, tous deux membres de cette société savante. Dans la galerie qui sert d'entrée, se voient les statues en marbre, de Molière, par Caffieri; de Corneille, par le même; de La Fontaine, par Julien; de Racine, par Boisot; de Pascal, par Pajou; et de Montesquieu, par Moitte. Rolland avait sculpté une statue en pied et en marbre de Napoléon; on l'a fait disparaître en 1815, mais on aurait dû la remettre en place après les événements de 1830.— Le tombeau de Mazarin, conservé, élevé et restauré par mes soins aux Petits-Augustins, y est resté jusqu'en 1816 : on ignore ce qu'il est devenu. La bibliothèque Mazarine, ouverte tous les jours au public, est une des plus belles et des plus nombreuses en livres précieux et choisis qu'il y ait à Paris. Pendant les années 1793 et 1794, elle a été prodigieusement augmentée par le zèle, la science et les soins de Michel Le Blond, membre de l'académie des inscriptions et belles lettres, qui en était l'administrateur. — *Palais Mazarin*. Le cardinal avait acheté de Jacques Tubœuf, président à la chambre des comptes, un hôtel considérable et plusieurs maisons voisines, situées depuis la rue Vivienne jusqu'à la rue de Richelieu. Sur cet emplacement, il fit construire le palais Mazarin, qui, après les maisons royales, passait pour le plus magnifique qu'il y eût à Paris. Outre les appartements, superbement décorés, ornés de tableaux des grands maîtres, de statues antiques et de marbres précieux, il y avait une grande bibliothèque contenant plus de 40,000 volumes. Le cardinal avait résolu de la rendre publique; mais les troubles qui s'élevèrent dans l'état contre ce ministre firent avorter ce beau projet. — En 1719, Louis XIV fit l'acquisition de cet hôtel, et le donna à la compagnie des Indes, pour y tenir ses bureaux. Ce fut

Digitized by Google

aussi dans l'enceinte de cet immense hôtel que, par arrêt du conseil d'état, du 24 sept. 1724, on établit une place, appelée la *Bourse*, dont l'entrée principale était dans la rue Vivienne. Depuis la révolution, l'hôtel Mazarin a été joint aux bâtiments de la Bibliothèque royale. — *Les Théatins.* Le cardinal Mazarin ayant fait venir de Rome à Paris quelques religieux de l'ordre dit des *Théatins*, parmi lesquels étaient dom Ange de Bissari, son confesseur, il leur fit bâtir, le 26 mai 1642, un couvent et une église sur le quai Malaquais, dans la partie que, depuis la révolution, on nomma *quai Voltaire*, parce que le grand poète l'habita, et y mourut, quand il vint à Paris le 30 mai 1778. Le 7 août 1648, Louis XIV plaça de sa propre main sur le portail une *croix* que l'évêque de Dol venait de bénir en sa présence. Le roi déclara que son intention était que cette maison fût nommée *Sainte-Anne-la-Royale.* Anne d'Autriche enrichit cette église de ses dons. Après la mort du cardinal, on y déposa son cœur. Cette maison conserva son nom de Théatins jusqu'à ce qu'elle fut abattue pour faire place à un théâtre, qui, lui-même, fut démoli peu d'années après sa construction. Aujourd'hui l'emplacement est occupé par une maison particulière.

IX

IXᵉ ÉPOQUE. *Louis XIV* (2ᵉ partie, 1661-1715). — *Observatoire. Salpêtrière. Invalides. Gobelins. Savonnerie. Pont Royal. Place des Victoires. Porte St-Denis. Porte St-Martin. St-Lazare,* etc. *Résumé du règne de Louis XIV.*

Louis XIV, qui n'avait osé gouverner tant que vécut le cardinal Mazarin, qu'il appelait quelquefois le *Grand-Turc*, prit enfin les rênes de son empire; il les tint avec une fermeté dont on fut surpris dans un jeune monarque qui n'avait montré jusqu'alors du goût que pour les plaisirs. Il justifia ce que Mazarin en avait dit confidentiellement au duc de Grammont : « Il y a en lui l'étoffe pour faire quatre rois et un honnête homme. » Tout prit une face nouvelle. Louis XIV visait au grand. Paris doit à ce monarque, qui fut secondé par le génie de Colbert, l'achèvement de la galerie du Louvre, les pavillons de Flore et de Marsan au château des Tuileries, la Bibliothèque royale, rue de Richelieu, l'hôtel royal et militaire des Invalides, l'Observatoire, la Salpêtrière, le pont Royal, et beaucoup d'autres monuments d'utilité et de décoration publiques. Ce fut aussi sous le règne de Louis XIV que l'on construisit la place des Victoires, la place Vendôme, les portes Saint-Denis et St-Martin, l'arc de triomphe, aujourd'hui détruit, de la barrière du Trône, etc. — Le château de Versailles, que fit bâtir ce grand roi, est sans contredit la merveille de son règne, et en restaurant, sous le nom de *Musée historique de Versailles*, cette belle résidence, veuve de ses rois depuis 1789, Louis-Philippe s'est à jamais concilié la reconnaissance de ses contemporains et l'estime de la postérité. — L'*Observatoire* de Paris, situé dans le faubourg St-Jacques, en face du palais du Luxembourg, du côté du jardin, fut bâti, suivant la volonté de Louis XIV, par Claude Perrault. Le roi s'y rendit solennellement avec toute sa cour le 21 mai 1682; les astronomes Cassini, Picard et La Hire accompagnaient le monarque; ils lui expliquaient la construction des différents instruments à l'usage des observations astronomiques (*v.* OBSERVATOIRE). — L'*Hôpital-Général*. En 1649, le nombre des pauvres qui étaient dans Paris montait à 40 mille; le premier président, de Bellièvre, eut la pieuse idée de venir à leur secours, et de les réunir dans un lieu où ils seraient nourris et entretenus aux frais de l'état. Louis XIV, appuyant de toute son autorité une entreprise aussi utile, ordonna, par un édit du mois d'avril 1656, qu'il serait formé, sous le nom d'*Hôpital-Général*, un établissement pour les pauvres mendiants de la ville et des faubourgs de Paris. Il lui fit don des deux châteaux de Bicêtre et de la Salpêtrière, ainsi que de plusieurs fonds de terres et maisons (la Pitié, la

maison de Scipion), le gratifia en outre d'utiles privilèges, et ne laissa presque point passer d'année qu'il ne l'assistât par des libéralités considérables. L'Hôpital-Général fut ouvert, le 7 mai de l'année 1657, à tous les pauvres qui voulaient y entrer de leur propre volonté, et défense fut faite à tout mendiant de demander l'aumône dans Paris, sous peine d'être enfermé. — L'hôpital de la *Salpétrière* prit son nom d'une grande quantité de salpêtre qui se fabriquait dans un petit arsenal que Louis XIII avait fait construire en face du grand arsenal qui borde la rivière sur le quai des Célestins. L'église est simple et d'une architecture sévère. Dans les salles, on plaça les enfants au-dessous de quatre ans, et toutes les femmes, quels que fussent leur âge et leurs infirmités. On voyait, en 1720, deux grandes salles contenant chacune 800 petites filles, que l'on faisait travailler suivant leur capacité. Il y avait outre cela trois grands dortoirs composés de 250 cellules pour les vieilles gens mariés qui ne pouvaient plus travailler et gagner leur vie : ce lieu était nommé les *Ménages*. Dans une autre cour était la maison de force pour les filles et les femmes de mauvaise vie. En 1751, Louis XV ordonna qu'il fût construit un logement convenable pour les femmes folles et les imbecilles. Ce bâtiment considérable peut contenir jusqu'à 300 aliénées. Avant la révolution, on comptait dans cet hôpital sept à huit mille femmes indigentes, et autant de détenues à titre de correction. Il fut, en 1784, compris dans la nouvelle enceinte de Paris. C'est le plus vaste établissement de charité qui existe en Europe. La superficie des bâtiments, cours et jardins, contient près de 55 mille toises carrées. Livrée, en 1802, aux soins de l'administration des hospices, la Salpétrière a éprouvé des changements heureux. Aujourd'hui, le service est distribué en cinq grandes divisions : 1° les reposantes, ou femmes qui ont vieilli dans le service ; 2° les indigentes, aveugles, paralytiques, infirmes et octogénaires ; 3° les septuagénaires, les gâteuses, les cancérées, etc. ; 4° l'infirmerie, composée de 400 lits ; 5° les aliénées, les épileptiques. — *Hôtel royal des Invalides*. Cet hôtel fut fondé par Louis XIV pour servir de retraite aux officiers et soldats qui avaient passé 20 ans sous les armes, étaient blessés et hors d'état de service. Sa construction, commencée le 30 novembre 1671, par Libéral Bruant, architecte, fut continuée par Mansard, qui a donné le dessin du dôme et en a conduit toute l'architecture. Le dôme, vu de l'extérieur, est d'une aisance si extraordinaire dans ses dimensions générales, si juste dans la combinaison de ses lignes, et d'une légèreté si admirable dans son exécution, qu'on le regarde non seulement comme une des plus belles conceptions d'architecture qui soient en Europe, mais encore comme le plus étonnant chef-d'œuvre de pondération. En effet, ce dôme est tellement bien disposé dans ses proportions qu'il paraît être descendu du ciel pour se poser sur le portail de l'édifice. Une vaste esplanade plantée d'arbres, une superbe grille, une cour entourée de fossés, et dans laquelle sont placées douze pièces de canon de différents calibres, donnent à cette place le caractère d'une place de guerre. La porte d'entrée est accompagnée des figures colossales de Mars et de Minerve, et dans l'archivolte se voit la statue équestre de Louis XIV. Toute cette sculpture est de Constant le jeune. La cour est carrée ; les bâtiments qui l'entourent, d'un caractère sévère, servent de dortoirs aux soldats. Au rez-de-chaussée, sont des grandes salles à manger, décorées de peintures représentant les conquêtes de Louis-le-Grand, par Parocel. L'église est d'une architecture fort simple. Le pavé, entièrement en marbre, est incrusté à la manière des ouvrages en marbrerie de Florence. Les peintures de la coupole représentent la *gloire des bienheureux*, par Charles de La Fosse. Les évangélistes figurent dans les pendentifs, et les douze apôtres qui tournent autour de la lanterne sont

Digitized by Google

peints par Jouvenet. Le dôme, séparé de l'église, semble en former une seconde. C'est sur un des piliers ornés de bas-reliefs, figurant des sujets de la vie de saint Louis, que Napoléon voulut que fût placé le tombeau et le corps de Turenne (*v.* ci-dessus, page 54). Autour du plan circulaire du dôme sont six chapelles richement ornées de peintures et de sculptures. Quatre de ces chapelles sont dédiées aux Pères de l'église latine; chacune d'elles est surmontée d'un petit dôme peint à fresque par les plus habiles peintres de l'académie royale. Les chapelles St-Jérôme et St-Augustin sont l'ouvrage de Michel Corneille, celle de St-Ambroise est de Boulogne, et celle de St-Grégoire est l'ouvrage de Gabriel-François Doyen, que Louis XV chargea de renouveler ces peintures, parce qu'elles tombaient en ruine. — L'hôtel des Invalides peut contenir près de 5,000 hommes. Lorsque le roi vient aux Invalides, c'est à eux qu'est confiée la garde de sa personne. — Le 15 juillet de l'année 1789, le peuple de Paris enleva aux Invalides 30,000 fusils déposés dans les caves du dôme. Le peuple s'empara aussi des douze pièces de canon qui étaient dans la cour pour faire le siége de la Bastille. A la suite des conquêtes d'Italie, on plaça dans la nef de l'église les drapeaux que Napoléon avait pris sur les ennemis; ces trophées de nos victoires y restèrent jusqu'en 1814. Par arrêté du 7 février 1800, le premier consul, Bonaparte, a enrichi l'hôtel des Invalides d'une bibliothèque de 20,000 volumes du meilleur choix. Cette bibliothèque, les dimanches exceptés, est ouverte aux militaires et aux particuliers moyennant une permission du gouverneur. — Sous l'empire, les Invalides avaient eu pour gouverneur le maréchal Serrurier, que sa probité fit surnommer *la Vierge* de l'armée. Aujourd'hui, c'est le vertueux maréchal Moncey qui occupe ce poste d'honneur, confié par la restauration à un général de cour, le duc de Coigny. Ce fut aux Invalides que, lors de la création de la Légion-d'honneur, Bonaparte voulut faire la première distribution des croix. Sous son règne, l'église des Invalides fut pour ainsi dire encombrée des drapeaux des ennemis qu'après chaque campagne on appendait à ses voûtes. Avec les Bourbons, ils sont venus en reprendre une partie. Depuis lors, l'expédition d'Espagne, celle de Morée et celle d'Alger ont contribué à recouvrir un peu la nudité de ces murs consacrés à la gloire. Les canons d'Alger et d'Anvers ornent l'entrée de la cour d'Honneur des Invalides. On se rappelle encore bien douloureusement le service funéraire qui y fut fait en 1835 pour le maréchal Mortier et les victimes de l'attentat régicide de Fieschi. Au mois de décembre 1837, ont été célébrées, dans la même enceinte, les obsèques du général Damrémont, tué devant Constantine. Rien d'aussi magnifique que l'esplanade des Invalides. Au milieu avait été placé, sous Napoléon, le lion de St-Marc, que la réaction européenne nous reprit en 1815. A la place, on a construit une mesquine fontaine, ornée, depuis 1830, du buste de Lafayette : ce monument, perdu dans un immense espace, ne produit aucun effet. Revenons aux monuments du règne de Louis XIV. — Les *Gobelins*, un des établissements qui honorent le plus la France, ont été déjà décrits (*v.* Gobelins). Depuis quelques années, on y a réuni la fabrication des tapis de la couronne, qui se faisait au village de Chaillot, dans un établissement connu sous le nom de *Savonnerie*. — *La Savonnerie*. Cet établissement existait sur le quai Debilly, au bas de Chaillot; il a été ainsi nommé parce qu'autrefois on y faisait du savon. En 1604, on y établit une manufacture de tapis imitant ceux de Perse; Pierre Dupont, qui en était le créateur, en eut la direction. Simon Lourdet lui succéda en 1626; mais ils demeurèrent associés. Les ouvrages qu'ils produisirent plurent tant à Louis XIV qu'ils obtinrent des lettres de noblesse. La direction de cette fabrique, la seule de ce genre qu'il y eût en Europe, demeura à la famille Dupont; et en

1765, on voyait encore à sa tête Pierre Dupont, petit-fils du fondateur. Le tapis de pied qui couvrait tout le parquet de la grande galerie du Louvre, et qui se composait de 92 pièces, est un des plus grands et des premiers ouvrages de cette fabrique. Louis XIV voulut avoir un de ces riches tissus pour sa tribune dans la chapelle de Versailles : il en commanda également pour les châteaux de Trianon et de Marly, qu'il avait fait bâtir, et où il allait souvent.— *Le pont Royal*, qui communique du quai du Louvre au quai d'Orsay, n'était qu'en bois lorsque Louis XIV, à la suite d'un dégel qui emporta ce pont, ordonna, au mois de janvier 1685, son rétablissement en pierre. Le frère François Romain, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, entreprit la construction de ce pont, sous l'inspection de Mansard, architecte du roi. — *La place des Victoires*, située aux extrémités des rues des Fossés-Montmartre, Neuve-St-Eustache, des Petits-Pères, Neuve-des-Petits-Champs, etc., offrait le monument le plus fastueux peut-être qui ait jamais été dédié à l'orgueil d'un roi. En 1684, le maréchal d'Aubusson de la Feuillade, comblé d'honneurs et de biens par Louis XIV, voulut par-là signaler sa reconnaissance. La ville de Paris coopéra aussi de ses deniers à l'embellissement de cette place, dont la bâtisse fut confiée à Mansard : l'inauguration s'en fit le 28 mars 1686. Au milieu de la place s'élevait la statue pédestre de Louis XIV, revêtu de ses habits royaux; il foulait à ses pieds le monstre Cerbère, pour marquer la triple alliance dont le monarque français venait de triompher. Au bas étaient inscrits ces mots : *Viro immortali!* Derrière la statue était une Victoire tenant d'une main une couronne de laurier, dans l'action de la poser sur la tête du roi, et de l'autre un faisceau de palmes de branches d'olivier. Derrière les deux figures étaient un bouclier, un faisceau d'armes, une massue d'Hercule et une peau de lion. Ce groupe magnifique, en plomb doré, avait été modelé et fondu par Martin Desjardins, ainsi que les esclaves enchaînés, les bas-reliefs et accessoires en bronze qui accompagnaient le piédestal. Ces captifs, de douze pieds de proportion, faisaient allusion aux différentes nations dont la France a triomphé par la valeur de Louis XIV. Les bas-reliefs, d'une exécution parfaite, figuraient la *préséance de la France*, reconnue par l'Espagne en 1662; le *passage du Rhin*; la dernière *conquête de la Franche-Comté*, en 1674; la *Paix de Nimègue*, en 1678. Ce magnifique monument a été impitoyablement renversé en 1792. On fit des balles de fusils avec le plomb qui en provenait, et des canons avec le cuivre et le bronze. Ce fut à cette occasion que Manuel, procureur de la commune de Paris, dit à la tribune de la convention nationale : *Que Louis XIV ferait encore du bruit après sa mort*. J'ai été assez heureux pour soustraire de la fonte les quatre bas-reliefs, qui ont été exposés au Musée de la rue des Petits-Augustins jusqu'en 1815, et qui aujourd'hui sont au musée du Louvre. Les esclaves, également conservés, transportés aux Invalides, sont placés extérieurement à l'entrée de la grande porte du côté de l'esplanade. — Dans son admiration et son amour pour Louis XIV, le maréchal de Lafeuillade avait dessein d'acheter une cave dans l'église des Petits-Pères, et de la conduire sous terre jusqu'au milieu de la place des Victoires, afin de se faire enterrer après sa mort, précisément sous la statue du roi, *son digne maître*, ainsi qu'il le nommait. — En 1807, on a vu au milieu de cette place la statue colossale en bronze du général Kléber; mais comme le sculpteur Dejoux l'avait représenté complètement nu, ce monument fut vivement critiqué. Napoléon le fit disparaître. Sous la restauration, il a été remplacé par la statue équestre de Louis XIV, en bronze, que l'on doit au talent de M. Bosio. Le même sculpteur a fait pour le piédestal des bas-reliefs généralement estimés. — *Petits-Pères* de la place des Victoires. Ce couvent,

situé à l'entrée de la rue Notre-Dame-des-Victoires, fut établi avec l'autorisation du roi Louis XIII et de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, le 30 janvier 1625. L'église telle qu'elle existe, bâtie par Pierre Lemuet, sous l'invocation de Notre-Dame-des-Victoires, ne fut commencée que le 8 décembre 1629. Louis XIII en posa la première pierre. Il n'y avait de remarquable dans cette église que les tableaux de la vie de saint Augustin, par Carle Vanloo, et le tombeau de Jean-Baptiste Lulli, célèbre musicien. — Pendant la révolution, l'église des Petits-Pères a servi à des clubs et à des réunions électorales. Plus tard, sous Bonaparte, elle a été consacrée aux transactions de la Bourse. Rendue au culte sous la restauration, cette église a été le théâtre de quelques scènes scandaleuses à l'occasion des missionnaires. — *Porte Saint-Denis*. Sous le règne de Philippe-Auguste, la porte Saint-Denis était située entre la rue Mauconseil et celle du Petit-Lion; sous Charles IX, elle fut reculée et placée sur le boulevard, entre les rues Neuve-Saint-Denis et Sainte-Apolline. Ce fut sur cet emplacement qu'en 1692 la ville de Paris fit ériger ce monument décrit ailleurs (*v.* Arc de triomphe). C'était l'arc le plus élevé qu'il y eût à Paris avant celui de l'Étoile. En 1793, sur la proposition d'un sculpteur plus que patriote, on a été à la veille d'abattre la porte Saint-Denis: on se contenta d'en supprimer les inscriptions à la louange de Louis XIV. Ce beau monument a été restauré avec soin sous le règne de Napoléon, et les inscriptions rétablies par Beauvalet, ancien sculpteur du roi. — *Porte Saint-Martin*. Cette porte, située au bout de la rue de ce nom, sépare la ville d'avec le faubourg Saint-Martin. Elle fut bâtie, en 1614, en forme d'arc de triomphe, et détruite sous le règne de Louis XIV, pour y élever, en 1674, celle que nous voyons aujourd'hui, et pour la description de laquelle nous renvoyons au même article Arc de Triomphe. — *Saint-Lazare*. Dans le faubourg Saint-Denis, se trouvait une maison considérable de missionnaires nommés *Lazaristes*. La première charte où il est parlé de la maison de Saint-Lazare est datée de l'an 1110; elle ne fait mention que des pauvres lépreux, en faveur desquels Louis-le-Gros érigea la foire Saint-Laurent, qui fut établie dans le même faubourg. Saint Vincent de Paul ayant institué l'ordre des missions, en 1632, on lui donna la maison de Saint-Lazare, pour y établir le chef-lieu de sa congrégation. Toutefois, on imposa au pieux fondateur l'obligation de continuer à recevoir les *lépreux*, qui étaient encore à cette époque très nombreux à Paris. Vincent de Paul, qui mourut à Paris, le 26 novembre de l'année 1660, à l'âge de 84 ans, ayant été béatifié par le pape Innocent XIII, le 13 août 1729, son corps, qui avait été inhumé dans la chapelle Saint-Lazare, fut exhumé en présence de l'archevêque de Paris, mis dans une châsse d'argent, et exposé sur l'autel à l'adoration des fidèles. Cette châsse fut détruite en 1793. Nous l'avons vu sous la restauration renouvelée avec luxe, et devenir en 1830 le sujet d'un procès entre M. l'archevêque de Paris et M. Odiot, orfèvre, qui réclamait 50,000 fr. pour prix de son riche et beau travail. — Saint-Lazare a servi long-temps de maison de réclusion. On y enfermait les mauvais sujets, des hommes détenus pour dettes et autres causes plus ou moins graves; il y avait des *cabanons* sans fenêtres, fermés avec des barreaux de fer et une toile. Le supérieur de cette maison entretenait une correspondance journalière avec le lieutenant-général de la police de Paris. — Les Lazaristes possédaient l'enclos le plus vaste qu'il y eût à Paris. En 1789, le 13 juillet, le peuple se porta à la maison de St.-Lazare, pour demander du blé et de la farine, dont on savait que ces moines avaient une provision considérable; ils répondirent qu'ils n'en avaient tout au plus que pour leur consommation; perquisition faite, on en découvrit 50 voitures, qui fu-

rent conduites à l'Hôtel-de-Ville. Le peuple, indigné, mit au pillage la maison des Lazaristes, qui, heureusement pour eux, eurent le temps de fuir. Les caves furent forcées : on y trouva d'excellents vins; les pillards, ivres, mirent le feu aux granges, et, sans de prompts secours, tout le quartier Saint-Laurent serait devenu la proie des flammes. De cet incendie, j'ai retiré, trois jours après le tumulte, une superbe répétition d'un tableau de Raphael, représentant *Jésus porté au tombeau*. Cette répétition, qui passe pour avoir été faite sous les yeux du maître, avait été donnée aux Lazaristes par le cardinal Mazarin. Le nom de Raphael et la date du tableau étaient tracés en lettres d'or au bas de la robe bleue de la vierge Marie, qui faisait quelques efforts pour soutenir le Sauveur : ce tableau, envoyé au Musée du Louvre, n'a jamais paru dans les expositions. Dans les greniers de la maison de St-Lazare, je découvris un autre tableau de Tintoret, beaucoup plus grand, représentant le *Déluge*. Il avait été coupé en morceaux. Restauré par mes soins, comme le précédent, ce tableau fut envoyé au Musée du Louvre. — Aujourd'hui, la maison de Saint-Lazare est destinée à la réclusion des femmes condamnées par la cour d'assises.—Les terrains immenses que possédaient les Lazaristes-missionnaires dans le faubourg Saint-Denis ont été vendus au profit du domaine public. On en a fait un nouveau quartier, qui a été percé de grandes rues aboutissant dans le faubourg Poissonnière; on y a construit des maisons, un marché, une place; enfin, une église s'y élève sur les dessins et la conduite de M. Hitorf, architecte de la ville. — Dans le faubourg Saint-Martin, en face de l'église Saint-Laurent, près de laquelle se tenait une foire célèbre et fort ancienne, est le monastère des *Récollets*, qui a été bâti en 1614. Marie de Médicis en posa la première pierre. On employait ces religieux dans les armées en qualité d'aumôniers; on les envoyait aussi dans les colonies; et, en cas d'incendie, ils prêtaient, ainsi que les capucins, des secours aux pompiers. L'église des Récollets fut le lieu de la sépulture de M[me] de Créqui, femme du duc de Sully, ministre de Henri IV, morte en 1657. Gaston, duc de Roquelaure et pair de France, connu par ses bons mots, mort le 13 mars 1682, fut aussi inhumé dans cette église. — On a fait une *hospice des Incurables* de la maison et de l'église des Récollets. Cet hospice est consacré à la réception des vieillards indigents, attaqués d'infirmités graves et incurables. Ch[er] Alex. Lenoir.

Tels sont les principaux monuments du règne de Louis XIV. Pour ne rien omettre d'essentiel, il resterait encore à parler de la place Vendôme, aussi régulièrement bâtie que la place Royale, mais infiniment plus belle. Louvois, qui avait fait commencer, en 1685, la construction de cette place, étant mort en 1691, les travaux en furent suspendus; mais, en 1698, le ministre Pontchartrain proposa au roi d'abattre toutes les constructions déjà faites, et d'en élever d'autres sur les dessins de Mansard. Les plans de cet habile architecte furent adoptés; on démolit pour reconstruire, et la ville de Paris, à qui l'on abandonna tous les emplacements acquis depuis 1687, et tous les matériaux, se chargea de rebâtir à ses frais toute la place. Dès le 1[er] oct. 1701, les quatre façades, telles qu'on les voit encore, furent achevées. Au milieu de la place, qui forme un carré parfait de 72 toises sur chaque côté, fut érigée, en 1689, la statue équestre de Louis XIV, exécutée d'après les dessins de Girardon, et fondue par J.-Balthasar Keller: elle avait 22 pieds de hauteur, et son piédestal 30. Le peuple l'abattit le 18 août 1792; et aujourd'hui, elle est remplacée par la colonne de la grande armée, érigée sous Napoléon. La place avait été d'abord nommée *place des Conquêtes*. Quand on y eut élevé la statue du monarque, on voulut lui donner le nom de *place de Louis-le-Grand*; et, pendant la révolution, celui de *place des Piques*; mais jamais le peuple n'a

Digitized by Google

perdu l'habitude de la nommer *place Vendôme*, nom qu'elle conserve encore aujourd'hui, et qui vient d'un hôtel que César, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV, avait possédé sur cet emplacement.— La colonnade du Louvre (*v.*), chef-d'œuvre de l'architecte Perrault, est peut-être, avec les Invalides, le plus beau monument de ce règne. Louis XIV fit, en outre, planter les Champs-Elysées (1670), dessinés par Le Nôtre; achever le jardin des Tuileries (1665), aplanir, pour y donner un carrousel, en 1662, le terrain vague qui se trouvait à l'est des Tuileries, et qui, dès lors, a porté le nom de *place du Carrousel*. Outre l'Observatoire, ce monarque fit commencer, en 1669, une méridienne, par Dominique Cassini et par Picard. Il fut le fondateur de l'académie des sciences (1666), de celle des inscriptions et belles lettres (1663), de l'académie de Saint-Luc (1770), de l'académie de peinture et de sculpture (1671), enfin, de celle d'architecture, autorisée la même année, mais qui ne reçut une existence légale qu'en 1717. La Bibliothèque royale reçut des accroissements immenses. Louis XIV commença ces belles routes qui font que, de quelque côté qu'on sorte de Paris, on voyage dans des allées fermes, larges et bordées d'arbres. « Les chemins construits par les anciens Romains, a dit Voltaire, étaient plus durables, mais non pas si spacieux et si beaux. » Louis XIV fut le créateur de la police de Paris. Il n'y avait ni clarté, ni sûreté, ni propreté. Chaque soir, la capitale était envahie par les voleurs : on en voit la preuve dans la fameuse satire de Boileau sur *les embarras de Paris*. Il fallut pourvoir à ce nettoiement continuel des rues, à cette illumination (1667) que des milliers de lanternes forment toutes les nuits; il fallut paver la ville tout entière, y construire quatre nouveaux ports, rétablir les anciens, faire veiller une garde continuelle à pied et à cheval pour la sûreté des citoyens. Le roi se chargea de tout en affectant des fonds à ces dépenses nécessaires. Il créa, en 1667, un magistrat uniquement pour veiller à la police. Le premier lieutenant de police fut La Reynie, de 1667 à 1697; le second, de 1697 à 1718, fut le marquis d'Argenson. Ce dernier acquit dans ces fonctions une réputation qui le mit au rang des premiers hommes d'état. Tandis que le roi bâtissait au Louvre, à St-Germain, à Versailles, les particuliers, à son exemple, élevèrent dans Paris mille édifices spacieux et commodes. « Le nombre s'en accrut tellement que, depuis les environs du Palais-Royal et ceux de Saint-Sulpice, il se forma dans Paris deux villes nouvelles, fort supérieures à l'ancienne (*Voltaire*). » Plus de 80 rues furent ouvertes, la butte Saint-Roch aplanie, le pont au Change, celui de la Tournelle et le pont Rouge, reconstruits; les anciens quais réparés; de nouvelles fontaines répandirent la propreté dans Paris. Les édifices religieux ne s'élevèrent pas sous ce règne à moins de trente-trois. Outre ceux dont nous avons déjà parlé, nous citerons l'*hospice des Enfants-Trouvés*, fondé par saint Vincent de Paul, rue d'Enfer; l'*hospice des Orphelins*, rue Saint-Antoine; *Sainte-Pélagie*, rue de la Clé, établie pour les femmes et filles condamnées à une pénitence forcée; la *Madeleine*, qui n'a été achevée que sous le règne de Louis-Philippe; Saint-Sulpice, rebâtie en 1655, pour l'être une troisième fois sous le règne suivant. Ce fut sous Louis XIV qu'on inventa les carrosses ornés de glaces et suspendus par des ressorts. Cet usage, qui a commencé dans Paris, se répandit bientôt dans toute l'Europe. Toutefois, on a dit avec raison que, s'il avait employé à embellir Paris, à finir le Louvre, la cinquième partie de ce qu'il lui en a coûté pour forcer la nature à Versailles, Paris serait dans toute son étendue aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries et du pont Royal. Cette capitale fut sous ce règne accablée d'impôts, comme le reste du royaume. Les Parisiens eurent à se plaindre de la suppression de 8,000,000 et plus de rentes acquises sur l'Hôtel-de-Ville,

Digitized by Google

et qui leur furent remboursées à vil prix par le trésor royal. Ils se plaignirent aussi du discrédit où tombèrent sous Colbert les billets de l'épargne, prodigués sous le précédent ministère : ces torts réels, même à une époque où l'on ne connaissait pas encore la science du crédit, rendirent les Parisiens fort peu sensibles au bien que faisait ce ministre : « Il y avait, dit Voltaire, plus de bourgeois que de citoyens : » absolument comme de nos jours. Dans la pénurie des finances, Louis XIV ordonna que tous les meubles d'argent massif que l'on voyait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs seraient portés à la monnaie. Lui-même donna l'exemple : il se priva de tous ses meubles en argent, candelabres, tables, canapés, chefs-d'œuvre de ciselure des mains de Ballin, exécutés sur les dessins de Le Brun. Ils avaient coûté dix millions ; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions : faible ressource en présence des besoins et comparés au sacrifice. Il en fut de même lorsque, dans l'hiver désastreux de 1709, le roi fit porter à la monnaie pour 400,000 fr. de vaisselle d'or, et ordonna aux courtisans et bourgeois d'en faire autant. En 1712, au milieu des désastres de la guerre de la succession, on crut plusieurs fois que les ennemis allaient marcher sur Paris. Heureusement, la bataille de Denain préserva de ce malheur la France et la capitale.—Dès que Louis XIV eut commencé à régner par lui-même, le parlement, si audacieux pendant la Fronde, devint muet. Les belles ordonnances de ce monarque sur le fait de la justice, mal exécutées dans le reste du royaume, le furent ponctuellement au parlement de Paris, notamment celle de 1772, qui défendait aux tribunaux d'admettre les accusations de sorcellerie. Un affreux épisode de l'histoire de Paris sous ce règne est le procès de la Brinvilliers, marquise empoisonneuse, et cette manie qui saisit, en 1676, les grandes dames de la cour et de Paris, de se débarrasser de leurs maris par le poison. — Par compensation, la médecine et la chirurgie firent les plus grands progrès sous ce règne. On venait à Paris de toutes les contrées de l'Europe, pour les cures et les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Paris était alors le seul pays où l'on fabriquât les instruments nécessaires aux opérations chirurgicales.

XIe ÉPOQUE. *Louis XV. — Régence. Ministère de Bourbon. Fleury. Caractère de Louis XV. Son inhumation et son exhumation. La Madeleine. Place Louis XV. École militaire. Palais Bourbon. Champ de Mars. Hôtel des Monnaies. École de Médecine. École de Dessin. Église Sainte-Geneviève. Panthéon. École de Droit. Église Saint-Sulpice.*

Né à Versailles le 15 février 1710, Louis XV, troisième fils du duc de Bourgogne, et arrière-petit-fils du feu roi, monte sur le trône le premier septembre 1715, sous la régence du duc d'Orléans. Paris, pendant cette régence, redevient le siége du gouvernement, que Louis XIV avait transporté à Versailles. Pendant que Louis-le-Grand s'en va tout seul et sans pompe à Saint-Denis, le duc d'Orléans fait casser par le parlement le testament du feu roi, qui avait trop limité les pouvoirs du régent au profit du duc du Maine, prince légitimé. Tout change de physionomie dans Paris : le régent rend au parlement le droit de remontrances que lui avait retiré le feu roi ; il invite les particuliers à donner leur avis sur les affaires ; il ouvre au public la Bibliothèque du roi. Les traitants, qui, sous le dernier règne, se sont engraissés des maux de la France, sont jugés par une chambre ardente, et forcés de rendre gorge. Cependant, il ne suffit pas de les condamner, il faut faire face à la dette de trois milliards que laissait Louis XIV. Le régent, dans son embarras, s'abandonne aux conseils de l'Écossais Law (*v.*), qui ouvre, en 1716, sa fameuse banque, et crée les actions du Mississipi. Les crédules Parisiens, sans sortir de chez eux, se rendent dans la

rue Quincampoix; ils échangent contre leur or et leur argent un papier-monnaie qui va ruiner cent mille familles, en élevant quelques fortunes scandaleuses. Quatre-vingts ans plus tard, la fureur des assignats devait produire à Paris les mêmes résultats. Law, que la clameur publique chasse de Paris, emporte à peine quelques louis; mais il a produit en France, et par suite en Europe, un mouvement qui détachera les esprits de la glèbe, qui volatilisera les fortunes; il ne fallait rien moins que ces grands ébranlements de 1718 et de 1790 pour donner naissance en France à la science de la banque et du crédit public. — Pendant l'administration du régent, Paris est témoin de la conspiration de Cellamare, des orgies du Palais-Royal et des crapuleuses débauches de la rue Saint-Honoré. Le régent meurt après avoir déjoué les projets de l'Espagne et formé la quadruple alliance. Après lui, la France est livrée aux mains du duc de Bourbon, premier ministre, dur, inhabile, débauché (1723-1726). Bourbon meurt à son tour; il est remplacé par le prudent et circonspect Fleury, vieillard plus que septuagénaire, qui, sans bruit, s'empare du pouvoir et le conserve jusqu'à sa mort, arrivée en 1745. Sous le gouvernement économe et timide de ce vieux prêtre, Paris n'est troublé que par l'affaire de la bulle *Unigenitus*, et les convulsions du jansénisme. — Louis XV, après les glorieuses campagnes de 1743 et 1744 en Flandre, tombe malade à Metz et reçoit des Parisiens le surnom de *Bien-Aimé*. Il a encore une glorieuse journée à Fontenoi (1748), mais à son retour, il devient le plus insouciant des monarques. Ce n'est pas qu'il ne fût peut-être la meilleure tête de son conseil, mais il ne savait pas y faire prédominer sa volonté. Il ne pouvait pas dire *si j'étais roi*, mais c'est lui qui a dit : « Si j'étais lieutenant de police, je supprimerais les cabriolets dans les rues de Paris. » CH. DU ROZOIR.

Après avoir pendant plusieurs années vécu dans une parfaite intimité avec Marie Leczinscka, fille de Stanislas, roi de Pologne, qu'il avait épousée à Fontainebleau le 5 sept. 1725, et dont il eut dix enfants, huit filles et deux fils, Louis céda enfin aux conseils des courtisans; il eut des maîtresses, et s'abandonna aux voluptés d'un sérail que l'on nomma le *Parc-aux-Cerfs*. Il sortit de cette maison une grande quantité d'enfants naturels provenant du roi, et pour l'entretien desquels le trésor de l'état fut plus ou moins grevé. Le 5 janvier 1750, Louis XV fut blessé d'un coup de couteau à Versailles, par un certain Robert-François Damiens (*v.*). Ce grand criminel avait été, en 1738, au service du collége des jésuites de Paris. Cette société, que les parlements avaient déjà chassée de leur ressort en 1762, fut entièrement abolie en France par un édit du roi donné au mois de novembre 1764. Louis XV mourut de la petite vérole au mois de mai 1774. Après sa mort, son corps était dans un état de décomposition tel que les chirurgiens refusèrent de l'embaumer. On l'étendit dans un cercueil de plomb sur une grande quantité de sel marin; on le couvrit complètement de cette substance, et le cercueil fut fermé de suite et soudé hermétiquement. En 1793, lors de l'exhumation des rois dans l'église de Saint-Denis, je me trouvais à l'ouverture que les révolutionnaires firent de ce cercueil. Le corps de Louis XV fut trouvé baignant dans une saumure considérable que le sel en fondant avait formée. Il était parfaitement conservé et entièrement débarrassé des caractères de putridité qui avaient causé sa mort. Les chairs fraiches et colorées de ce corps, cadavre depuis 19 ans, étonnèrent les ouvriers qui procédaient à son extraction. Mais l'odeur qu'il répandait était si infecte que plusieurs des hommes employés à cet horrible service en furent suffoqués, et que l'on fut obligé de brûler une grande quantité de poudre à canon pour purifier l'air et le rendre respirable. On le jeta de suite dans la fosse que l'on avait préparée exprès pour la famille des Bourbons. —

Louis XV avait le goût des beaux-arts. On lui doit la continuation des grandes routes, dont on a fait autant de promenades par des plantations régulières. Il a bâti l'École-Militaire, l'École de Médecine, la colonnade de la place qui porte son nom. Cette colonnade, où était le garde-meuble de la couronne, sert aujourd'hui au ministère de la marine et des colonies. Il a commencé les constructions de l'église de la Madeleine et celle de Sainte-Geneviève, aujourd'hui le Panthéon. — *La Madeleine*, paroisse du faubourg Saint-Honoré, située sur l'ancien terrain de la Ville-l'Évêque, et près de la rue d'Anjou, n'était, dans l'origine, qu'une chapelle fondée sous l'invocation de la Madeleine par Charles VIII, qui en posa la première pierre. Elle fut érigée en paroisse l'an 1639 et rebâtie en 1660. Lorsqu'en 1763 on décora la place Louis XV, on voulut que la Madeleine servît de décoration à cette place; en conséquence, on abattit la vieille église pour en reconstruire une avec magnificence, sur les plans et dessins de Contant d'Ivry. Cet architecte, étant mort au milieu de sa construction, eut pour successeur Couture. Plusieurs colonnes du portail avaient été élevées, mais l'ouvrage demeura imparfait jusqu'au règne de Napoléon, qui eut l'idée d'en faire le temple de la Gloire. Des projets et des plans nouveaux furent mis au concours; l'architecte Vignon, qui proposa de donner à l'édifice la forme d'un temple grec, fut admis à l'exécuter; mais il mourut sans l'avoir achevé. Enfin, depuis l'avénement de Louis-Philippe, M. Huvé a terminé ce beau monument. Les belles sculptures du fronton, de M. Lemaire, avaient été achevées sous le règne de Charles X. — Tous ceux qui ont été décapités sur la place Louis XV, pendant les années 1792 et 1793, ont été inhumés dans le cimetière de la Madeleine. C'est de ce cimetière qu'en 1814 on a retiré pour les transporter à l'église St-Denis quelques débris des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette sa femme, qui avaient été jetés dans la chaux vive après leur exécution. La même année, Louis XVIII ordonna qu'il serait bâti sur ce terrain une chapelle expiatoire. M. Fontaine, architecte du roi, a été chargé de son exécution. On y voit un fort beau groupe de l'apothéose de Louis XVI, sculpté en marbre par le baron Bosio. Tout ce monument a d'ailleurs parfaitement le style de sa destination funèbre.—*Place Louis XV, statue et colonnade*. La place Louis XV est une vaste esplanade, entourée de fossés défendus par des balustrades en pierre et terminée de chaque côté par quatre pavillons, dont l'architecture se ressent du mauvais goût du temps. L'on voyait au milieu la statue équestre et en bronze de Louis XV, posée sur un piédestal en marbre blanc, orné de bas-reliefs et de quatre Vertus de grandeur naturelle, aussi en bronze : c'étaient la Force, la Paix, la Prudence et la Justice. Edme Bouchardon, chargé de l'exécution de ce monument, mort en 1762, n'avait pu finir que la figure du roi à cheval et modeler qu'une seule des Vertus. Jean-Baptiste Pigalle termina ce que Bouchardon avait laissé imparfait. Cette statue, comme celles des autres places publiques de Paris, a été renversée en 1792, et les matières converties en canons.—Le palais *Bourbon*, situé au bout de la rue de l'Université, près des Invalides, fut, par les ordres de la duchesse de Bourbon, commencé en 1722 sur les dessins de Girardini, architecte italien, et terminé par Jacques-Gabriel. Le prince de Condé ayant fait l'acquisition de ce palais, y fit exécuter des changements et des augmentations considérables par Claude Billiard, dit Belisart, architecte du roi, principalement au petit palais Bourbon, qui était l'ancien hôtel Lassay, où le prince avait l'intention de demeurer. Le grand bâtiment donnant sur la rue de l'Université n'étant pas achevé, le directoire exécutif y fit construire par Gisors aîné une salle pour le corps législatif. Lemot et Michallon ont été chargés des sculptures et des décorations de l'intérieur. De grands travaux y ont été

exécutés depuis, tant sous Napoléon que sous Charles X et sous Louis-Philippe.— En 1816, on a eu l'intention d'ériger au milieu de la place qui donne sur la rue de l'Université la statue en bronze de Louis XVIII offrant la charte aux Français, ainsi que des bas-reliefs analogues. Le baron Bosio, fut chargé de l'exécution de ce monument, qui, n'ayant pas été mis en place à cause de la révolution de 1830, est resté dans l'atelier du sculpteur; le piédestal seul a été érigé sur la place du Corps-Législatif. L'école Polytechnique, qui occupe maintenant l'ancien collége de Navarre, fut établie jusqu'en 1805 dans les bâtiments de l'hôtel de Bourbon; c'est dans ce palais qu'en 1806 on a exposé pendant deux mois tous les objets de l'industrie française. Cette exposition a eu régulièrement lieu depuis tous les cinq ans. Plusieurs expositions se sont faites dans l'intérieur du Louvre; puis en dernier lieu sur la place Louis XV, où la ville de Paris a fait construire à grands frais des galeries et des boutiques. — L'*École-Militaire* fut fondée par Louis XV, en 1751, pour l'instruction de 500 enfants de gentilshommes sans fortune. C'est là que Bonaparte, avant de passer à Brienne, a commencé son éducation. Ce bâtiment, vaste et magnifique, a une entrée en face du Champ-de-Mars; il fut construit par l'architecte Gabriel; la principale entrée est du côté de la ville. Avant la révolution, on voyait dans le vestibule les figures en pied du vicomte de Turenne, par Pajou; du grand Condé, par Lecomte; du maréchal de Luxembourg, par Mouchy, et du maréchal de Saxe, par Duhez. La statue en pied et en marbre de Louis XV, par Jean-Baptiste Lemoine, était au milieu de la cour. — Dans la salle du conseil étaient quatre tableaux représentant la bataille de Fontenoi, les siéges de Tournai, de Lawfeld et de Fribourg. Ces peintures historiques des principales campagnes de Louis XV étaient de Le Paon, qui avait assisté à ces différentes actions. La chapelle, très simplement ornée, renfermait onze tableaux de la vie de saint Louis. Une machine hydraulique fort simple donne de l'eau à toute cette maison, qui sert actuellement de caserne.—Le *Champ-de-Mars*. En face de l'École-Militaire est un terrain vaste, régulier, entouré de fossés revêtus en maçonnerie, et d'une terrasse en talus. Ce terrain, depuis la fondation de cette école, servait aux exercices des élèves et aux revues des régiments des gardes françaises et des gardes suisses. Le Champ-de-Mars est devenu célèbre par les événements qui s'y sont passés depuis la révolution de 1790. A cette époque remonte la construction du plus vaste cirque qui ait jamais existé au monde: plus de 60,000 citoyens de Paris et de toutes les classes de la société y ont travaillé. Des ducs et pairs, des évêques, des abbés, des gentilshommes, des bourgeois, enfin des dames de la plus haute distinction, mêlés avec les ouvriers, se disputaient l'honneur de rouler les brouettes et les tombereaux qui servaient à conduire de la terre pour y former les talus. La population de Paris fit preuve de ce zèle extraordinaire pour ne pas retarder le moment de la fédération (*v.*), qui eut lieu le 14 juillet de la même année. Ce fut au Champ-de-Mars que le 17 juillet 1791, après la fuite du roi à Varennes, un grand nombre d'individus se réunirent pour faire une pétition. Le corps municipal, ayant le maire Bailly à sa tête, fut obligé de publier la loi martiale pour dissiper le rassemblement: il y eut du sang répandu. Ce fut au Champ-de-Mars que l'on célébra toutes les fêtes républicaines et les victoires nationales pendant le règne de la Convention et du directoire exécutif. Ce fut encore au Champ-de-Mars que Robespierre, suivi de la convention nationale, se rendit le jour de la fête de l'Être-Suprême. Le même lieu fut témoin, le 1er janvier 1793, d'une fête à l'occasion de l'abolition de l'esclavage; le 20 janvier 1794, d'une autre fête pour la reprise de Toulon; puis, le 21 janvier 1796, pour l'anniversaire de la mort de Louis XVI, le directoire exécutif s'y

rendit et prêta serment de *haine à la royauté*. En 1793, exécution au Champ-de-Mars de l'infortuné Bailly. Le 10 novembre 1804, Napoléon-Bonaparte, empereur des Français, après son couronnement, reçut au Champ-de-Mars le serment de fidélité et d'obéissance des députations de tous les corps d'armes. Sous la première et la seconde restauration, et dans la première année qui a suivi la révolution de juillet, les revues de la garde nationale parisienne ont eu lieu au Champ-de-Mars. Durant les cent-jours, la cérémonie dite du *Champ-de-Mai* s'y est faite avec une grande solennité. Enfin, dernièrement, lors des réjouissances pour le mariage du duc d'Orléans, de fâcheux accidents sont arrivés dans cet emplacement par l'imprévoyance de la police.— *Hôtel des Monnaies.* Sous Louis XV fut construit un nouvel hôtel des monnaies sur le quai Conti, près du collége Mazarin, et d'après les plans de l'architecte Antoine. L'abbé Terrai, contrôleur-général des finances, en posa la première pierre au nom du roi le 20 août 1775. La façade principale du côté de la rivière présente une masse fort simple de bâtiment sur un plan uniforme, ce qui lui donne le caractère convenable, c'est-à-dire celui d'une usine du premier ordre. Cette façade et celles qui donnent sur la cour, construites dans le même esprit, sont décorées de sculptures et de statues, ouvrage des plus habiles sculpteurs. A l'hôtel des Monnaies se trouve annexé un cabinet de minéralogie, formé avec l'agrément de Louis XVI, en 1778, par Balthasar Sage, membre de l'académie des sciences. Ce cabinet forme une salle immense décorée de colonnes de stuc, imitant le marbre jaune de Sienne. Des armoires vitrées renferment les minéraux les plus précieux. Le savant créateur de cette riche collection a mis plus de dix-huit ans à la former. Au milieu de ce cabinet est un amphithéâtre où se fait tous les ans un cours de chimie. Le cabinet des médailles, qui était au Louvre, a été transporté, en 1809, dans un bâtiment de la Monnaie donnant sur la rue Guénégaud. Pendant les années 1791, 1792 et 1793, les administrateurs du département et du domaine n'ont pas cessé de faire transporter à l'hôtel des Monnaies les richesses en diamants, en or et en argent qui étaient dans les sacristies des convents et des églises de Paris. — *Écoles de médecine et de chirurgie.* Les écoles de médecine et de chirurgie ayant été réunies sous le règne de Louis XV, et les anciens locaux où elles se tenaient ayant été démolis, le monarque fit construire le beau bâtiment qui existe aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, anciennement des Cordeliers. Cet édifice, confié à Jacques Gondouin, architecte du roi, n'a été complètement terminé que sous le règne de Louis XVI. Il a été construit sur l'emplacement du couvent et de l'église des Cordeliers, ainsi que les bâtiments consacrés aujourd'hui au dissections et aux leçons d'anatomie. Napoléon, qui avait ordonné la continuation de ces travaux, voulut qu'il y eût une fontaine sur cette place; l'architecte Gondouin en fit une d'un goût détestable, et qui n'était remarquable que par l'inscription latine ainsi conçue, laquelle n'a pas non plus échappé à la critique :

NEAPOLIONIS AUGUSTI PROVIDENTIÆ.
DIVERGIUM SEQUANA
CIVIUM COMMODO ASCLEPIADEI
ORNAMENTO.

Depuis 1830, cette fontaine a été supprimée; et l'on a pratiqué l'entrée des salles de clinique de l'école. Deux lourdes bornes-fontaines, qui ne donnent jamais d'eau, sont de chaque côté de cette entrée; et dans le fond, au centre, s'élève une statue d'Esculape. — *École gratuite de dessin.* A la sollicitation de Jean-Jacques Bachelier, professeur à l'académie royale de peinture, et sur la demande du lieutenant de police de Paris Sartines, Louis XV institua, par lettres-patentes de 1767, l'école gratuite de dessin en faveur de 1,500 enfants, destinés à des professions manuelles. Cette école existe encore aujourd'hui. On enseigne aux élè-

Digitized by Google

ves les lundis et jeudis la géométrie et l'architecture; les mardis et vendredis, le dessin de la figure et des animaux; les samedis, les fleurs et les ornements. Il y a des professeurs habiles pour chaque spécialité. Cette école philanthropique fut d'abord établie dans un ancien hôtel, rue Saint-André-des-Arcs, mais depuis plusieurs années on l'a transportée dans l'ancienne école de chirurgie, rue de l'Ecole-de-Médecine. Bachelier eut la direction de l'école dont on lui devait la création jusqu'à sa mort. Depuis 1830, on a supprimé, je ne sais pourquoi, l'inscription qui faisait honneur à Louis XV et à Sartines de cette utile institution.— *Nouvelle église Sainte-Geneviève. Panthéon français.* J'ai parlé de l'ancienne église Sainte-Geneviève; j'ai fait connaître l'époque de sa fondation et ce qu'elle contenait; il convient maintenant de dire un mot de la nouvelle basilique, qui fut bâtie sous les auspices de Louis XV. Ce prince, informé que l'ancienne église tombait en ruine, voulut qu'elle fût reconstruite, et pour subvenir à cette dépense, ordonna, par arrêt du 9 décembre 1754, qu'à compter du 1er mars 1755 les billets des trois loteries qui se tiraient chaque mois dans Paris, et dont le prix était de 20 sous, seraient augmentés d'un cinquième. Plusieurs projets et dessins de Soufflot, architecte, ayant été présentés au roi par le marquis de Marigni, directeur général des bâtiments royaux, Louis XV fit choix de celui qui a été exécuté tel que nous le voyons aujourd'hui. Les travaux furent commencés en l'année 1758. Mais comme les fouilles nécessaires aux fondations présentèrent des obstacles, le roi n'en posa la première pierre que le 3 décembre 1764. Le portail de l'édifice est une imitation de celui du Panthéon de Rome. Soufflot, entre la nef et l'autel, n'avait fait qu'une coupole; on voulut qu'il y eût au-dessus un dôme: l'architecte Rondelet fut chargé de le construire. Ce dôme est aussi écrasé, aussi lourd que celui des Invalides est gracieux et pour ainsi dire aérien.— Un décret de l'assemblée nationale a consacré cet édifice, sous le nom de *Panthéon français*, à recevoir les cendres des grands hommes; elle ordonna que l'inscription : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, fût gravée en lettres d'or au-dessus du fronton. Les ornements et les bas-reliefs de l'intérieur et de l'extérieur furent changés et remplacés par des sujets analogues aux vertus patriotiques. Des statues colossales et allégoriques furent placées sous le porche, à l'entrée du temple.—Le corps de Mirabeau fut déposé au Panthéon le 2 mars 1791; les cendres de Voltaire y furent portées en grande pompe le 11 juillet de la même année. Les mêmes honneurs furent décernés à Beaurepaire, à Lepelletier de St-Fargeau; et en 1793 à Barra, jeune tambour tué dans la Vendée pour avoir refusé de crier *vive Louis XVIII*. Les restes de Marat y furent déposés le 21 sept. 1793, le même jour où on en retirait le corps de Mirabeau; enfin, après la journée si célèbre du 9 *thermidor*, une multitude d'hommes du peuple alla enlever du Panthéon les cendres de Marat et les jeta dans l'égoût de la rue Montmartre. Les restes de Beaurepaire, de Lepelletier et du jeune Barra furent également bannis de leur glorieuse tombe. En 1791, M. de Girardin, père du législateur, ayant fait hommage à l'assemblée nationale de la dépouille mortelle de J.-J. Rousseau, elle fut déposée au Panthéon le 16 octobre de cette même année. En 1816, par ordre de Louis XVIII, ce monument fut rendu au culte (*v.* ci-après). — *École de Droit.* Elle fut construite par ordre de Louis XV, sur la place Ste-Geneviève (aujourd'hui du Panthéon), à droite de la nouvelle basilique. Commencée en 1771 sur les dessins de Soufflot, et achevée en 1783, cette école, qui devait servir à la décoration de la place, ne fait pas honneur à son architecte. La principale entrée est élevée sur un plan en partie circulaire, dont la forme vicieuse se reproduit sur la façade tout entière. Au-dessus de cette entrée est un médaillon représentant en relief la figure de Louis

Google

XV. Cette image a survécu à bien des révolutions. Auparavant, l'École de Droit, fondée en 1384 par Gilbert et Philippe Ponce, était établie dans la rue Saint-Jean-de-Beauvais. — *L'église Saint-Sulpice*, terminée sous le règne de Louis XV, avait été commencée, en 1646, sous le règne précédent, sur les dessins de Louis Levau. La première pierre en fut posée, le 20 février de la même année, par Anne d'Autriche. Cette belle et vaste église ne fut terminée qu'en 1733, et la première pierre du maître-autel fut posée au nom de Louis XV par le nonce du pape Clément XIII. La chapelle de la Vierge, que l'on doit à de Wailly, le plus habile architecte de l'époque, est remarquable par la beauté de sa construction et la richesse de sa décoration. Le plafond, qui avait été peint par Jean-Baptiste Le Moine, était un chef-d'œuvre de coloris, lorsqu'on s'avisa, en 1786, de le faire retoucher par Callet, peintre du roi, qui y fit de nombreuses additions. La statue en marbre de la sainte Vierge est de Pigalle : la manière dont elle est éclairée est magique, ce qui ajoute quelque chose de plus à la beauté de la sculpture. Le portail, que l'on doit à Servandoni, peintre, architecte et célèbre décorateur, n'a été terminé que vers 1764. Le curé Languet de Gergy, homme d'esprit, ardent et zélé pour son église, n'oublia jamais de recommander aux riches et aux mourants qu'il exhortait de faire un don pour participer à la construction du temple du Seigneur. Il fit faire en argent massif, par Bouchardon, une statue en pied et de grandeur naturelle de la sainte Vierge : le clergé la portait aux processions qu'il faisait dans les rues de Paris. On avait élevé à Languet dans son église un mausolée magnifique, sculpté par Michel-Ange Slodtz. Le peintre Callet fut chargé de reproduire son image dans le plafond de la chapelle de la Vierge. — Sous le directoire exécutif, les théophilantropes se rassemblaient à Saint-Sulpice et à Saint-Germain-l'Auxerrois pour célébrer leur culte. Le directeur La Réveillère-Lépaux était le grand pontife de ce nouveau culte. Son collègue Barras lui dit un jour : « Collègue, si vous voulez faire prendre votre religion, il faut vous faire pendre comme Jésus-Christ. » — Sur le pavé de cette église, on voit une excellente méridienne, qui a été tracée par Henri Sully, bon horloger et bon astronome. Sur les tours sont établis deux télégraphes : cette machine, connue des anciens, a été perfectionnée et construite par M. Chappe. Elle fut proposée à l'assemblée législative, en 1792, et adopté par la convention nationale le 27 juillet 1793. — Après l'incendie qui consuma, pour la première fois, l'opéra du Palais-Royal, Louis XV autorisa la ville de Paris, qui avait la direction de ce théâtre, à en faire représenter les pièces sur celui des Tuileries. Ce fut là que Servandoni, l'architecte de Saint-Sulpice, donna des fêtes et des ballets équestres, ce que nous avons vu se renouveler depuis au théâtre de Franconi. Les représentations de Servandoni firent courir tout Paris, autant par la nouveauté du spectacle que par la richesse et la beauté des décorations, que l'artiste avait dessinées lui-même. — *Fontaine de Grenelle.* Cette fontaine située rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, fut construite par les ordres du corps municipal de Paris, avec l'agrément du roi Louis XVI, sous la prévôté de Michel-Étienne Turgot, en 1739. Elle passe pour être le chef-d'œuvre d'Edme Bouchardon, qui l'a décorée de sept statues ; une représente, de grandeur naturelle, la *ville de Paris* assise, ayant la *Seine* d'un côté, sous une figure masculine, pour marquer que c'est un fleuve ; et la *Marne*, de l'autre. Ces deux rivières rendent hommage à la ville de Paris, et lui apportent des productions et des richesses de toutes les saisons ; ce qui est désigné par les statues des *quatre Saisons*, posées autour du groupe principal, qui est en marbre. Il est fâcheux que le peu de largeur de la rue de Grenelle ne donne pas à ce chef-d'œuvre de l'art un

encadrement digne de lui. — *Manufacture des glaces*, établie en 1634, rue de Reuilly, par Eustache Grandmont et J.-Antoine d'Anthonneuil. Cette entreprise languissait, lorsqu'en 1666 Colbert lui donna une nouvelle vie en l'érigeant en manufacture royale ; il fit construire les vastes bâtiments qu'elle occupe encore dans la rue de Reuilly. On sait qu'avant la fondation de cette belle usine, la France tirait les glaces de Venise, où elles étaient soufflées, et que ce fut un Français, nommé Thévart, qui le premier imagina de les couler. Depuis qu'on les coule à Saint-Gobin, en Picardie, le commerce de Venise est totalement tombé. Sous Louis XIV, on ne coulait encore à la manufacture de Paris que de petites glaces, comme on le voit par les miroirs à compartiments de ce temps-là. Ce fut Louis XV qui commanda à la manufacture de Reuilly une glace d'une grande dimension pour couvrir le beau portrait de Mme de Pompadour, que le célèbre Latour avait peint en pied au pastel. Cette peinture magnifique est conservée au Musée du Louvre. — *Élysée-Bourbon*. Nous ne dirons rien de ce palais, à la description duquel un article de ce Dictionnaire a été consacré (*v*. t. 24, page 127). Ch^er Alex. Lenoir.

Pour compléter cette esquisse rapide de ce qui concerne le règne de Louis XV, il faut parler de la famine qui désola Paris dans les années 1741 et 1752. On accusa les ministres de porter Louis XV à accaparer les grains à bon marché pour les revendre ensuite à un prix exorbitant, et d'avoir fait entre eux ce que le peuple appelait un *pacte de famine*. Le roi, se rendant à l'Opéra, n'entendit plus autour de sa voiture les cris d'allégresse de la foule. Ce silence l'affecta ; il fut longtemps sans revenir à Paris. Louis XV, pour rappeler une épigramme du temps, n'était plus alors le *Bien-Aimé de France*, mais seulement le *Bien-Aimé de l'Almanach*. Ses spéculations sur les grains avaient une telle publicité qu'on ne craignit pas d'insérer dans l'*Almanach* de 1772 le nom d'un sieur *Mirlavaut*, intendant des blés du roi. — Les dévots, jansénistes ou molinistes, ne cessèrent de troubler ce règne. Aux convulsions de Saint-Médard, succédèrent les caricatures contre le pape, l'archevêque et les jésuites, puis les *Nouvelles ecclésiastiques*, petit journal pieusement séditieux. Enfin, l'archevêque Christophe de Beaumont, prélat vertueux, mais fanatique, défendit aux jansénistes d'exercer toute fonction ecclésiastique, et ordonna à tout prêtre de n'administrer l'Eucharistie que sur un billet de confession signé d'un prêtre non janséniste. Cet ordre imprudent souleva les esprits, et pensa exciter dans Paris une guerre semblable à celle de la Fronde. Le parlement instrumenta contre le curé de St-Étienne-du-Mont, qui avait refusé le viatique à un malade qui n'était pas nanti du billet exigé. L'archevêque irrité alla trouver à Versailles le roi, qui cassa l'arrêt du parlement. Ce dernier adressa au monarque des remontrances qui le courroucèrent : « C'est une assemblée de républicains, dit-il à sa favorite ; heureusement qu'il y en a dans le nombre qu'on gagne avec des abbayes et des pensions secrètes... » Cela était vrai, sans doute ; mais l'opposition parlementaire persista ; les curés, de leur côté, présentèrent une requête au roi en faveur des billets de confession. Cette guerre ridicule se termina d'abord à l'avantage de l'archevêque, qui, plus tard, fut exilé, aussi bien que le parlement (1753). L'attentat de Damiens (31 déc. 1756) sur la personne du roi ne fit qu'exaspérer les esprits. Le moment était venu où la cause janséniste allait triompher : l'archevêque fut exilé ; puis, bientôt après, l'ordre des jésuites aboli (1762). La tranquillité qui résulta de cette mesure pour la capitale fut troublée, en 1765, par le renouvellement du *pacte de famine*. Vinrent aussi les désastres de la guerre de sept ans, auxquels les beaux esprits de Paris prirent une part si vive, par les épigrammes qu'ils ne cessaient de lancer contre la favorite, les ministres et les tristes généraux qui commandaient alors. Le règne de la com-

tesse Du Barry et le ministère Maupeou ajoutèrent encore à la déconsidération du pouvoir royal. Le parlement fut dissous par ce ministre (1768), qui lui substitua un conseil supérieur, appelé par dérision le *parlement Maupeou*, composé de ses créatures; et tandis que le parlement faisait de l'opposition janséniste, il condamnait à être brûlés par la main du bourreau, et presque toujours sans aucun discernement, les ouvrages des philosophes. Cependant, les lettres de cachet, sans aucune forme de justice, remplissaient la Bastille et les prisons d'état. Le scandaleux triomphe de la comtesse Du Barry, les débauches du roi, imitées par les moindres courtisans, introduisirent dans Paris une corruption de mœurs jusque alors sans exemple. — Les vieillards se souviennent encore avec effroi du sinistre effet que produisirent les malheurs occasionnés, le 30 mai 1770, par l'incurie du prévôt des marchands Bignon et des magistrats de Paris, lors des fêtes données pour le mariage du dauphin, petit-fils de Louis XV (depuis Louis XVI), avec Marie-Antoinette d'Autriche. On tira le feu d'artifice dans la place Louis XV, alors encombrée de matériaux, coupée de fossés. Pendant que la foule s'y portait, la circulation des voitures ne fut point interdite. Il en résulta la mort de 300 personnes, qui périrent écrasées ou étouffées. — Sous ce règne, se formèrent les beaux quartiers de la *chaussée d'Antin* et du *Roule*, où l'église de Saint-Philippe fut construite, de 1769 à 1784, par Chalgrin. Les faubourgs Saint-Honoré et Saint-Germain se décorèrent d'hôtels somptueux; l'enceinte de Paris fut prodigieusement agrandie. De nouveaux boulevards furent tracés; les Champs-Élysées furent replantés; la montagne de Neuilly fut abaissée, et, à sa base, il fut construit sur la Seine un des plus beaux ponts qui existent dans le monde. La petite poste fut créée en 1757, les réverbères substitués aux lanternes; on grava des inscriptions aux angles des rues pour diriger les passants. Enfin, il fut décidé que les expositions des tableaux, dont la première avait eu lieu au Louvre en 1699, se feraient régulièrement chaque année: cette décision subsista jusqu'en 1751, époque à laquelle elles furent réduites aux années impaires. Aujourd'hui, elles sont redevenues annuelles (*v.* Exposition).—Le Théâtre-Français s'était établi, en 1689, dans la rue de l'Ancienne-Comédie, au faubourg St-Germain; il joua les pièces de Corneille, de Racine, de Molière, de Crébillon, de Voltaire et de leurs imitateurs. Jamais ce théâtre n'avait réuni plus d'acteurs du premier ordre : Le Kain, Molé, Brisard, Préville, Mlle Le Couvreur, Mlle Gaussin, Mlle Clairon, etc. L'Opéra donna son premier bal, en 1716, sous les auspices du duc d'Orléans régent. Le théâtre Italien reprit alors faveur; ce prince, ami des arts, l'établit dans l'ancien hôtel de Bourgogne, situé rue Mauconseil. La troupe s'adjoignit alors celle de l'Opéra-Comique, qui se trouvait victime de la jalousie du Théâtre-Français. Audinot, acteur du théâtre Italien, fonda à la foire St-Germain un théâtre de marionnettes, qu'il transporta plus tard à l'Ambigu, sur le boulevard du Temple. Vint ensuite Nicollet, avec ses danseurs de corde et son singe : comme Audinot, il se vit persécuté par les grands acteurs du Théâtre-Français; mais il fut protégé par Louis XV, et surtout par le public. Le spectacle de Nicollet est devenu le théâtre de la Gaîté, qui existe encore sur le boulevard, et qui vient d'être rebâti à neuf depuis l'incendie qui le consuma en 1834.—Sous ce règne, le roi et les princes furent peu populaires à Paris, à l'exception du duc d'Orléans, grand-père du roi actuel, qui passait au Palais-Royal une grande partie de l'année. Louis XV l'appelait en plaisantant: *Le roi de Paris*.

XIIe Époque. *Louis XVI. Actes de bienfaisance de ce roi. Mouvements précurseurs de la révolution. Constituante. Législativ. Convention. Supplice de Louis XVI.*

Louis XVI, petit-fils de Louis XV, parvenu au trône en l'année 1774, si

gnala son avénement par des libéralités qui s'adressaient à la classe pauvre ; il rappela le parlement, supprima tout usage de la question, soit avant, soit après la condamnation, fonda le mont-de-piété, et mit un frein à l'abus des lettres de cachet. Toutefois, la seconde année de son règne fut troublée par une révolte à l'occasion de la cherté des blés. Des hommes armés, entrés à Paris par différentes portes, pillèrent les boutiques des boulangers ; plusieurs furent pris et deux furent pendus en place de Grève. Louis XVI fit les plus grands sacrifices pour alléger la misère du peuple de Paris, et mérita réellement le titre de *Bienfaisant*, qui lui fut alors décerné par l'enthousiasme et la reconnaissance. Dans le long et rigoureux hiver de 1783 à 1784, il écrivit au contrôleur-général qu'il l'autorisait à faire donner tous les secours nécessaires aux malheureux. Les Parisiens, dans leur reconnaissance, lui érigèrent, en janvier 1784, un singulier monument au coin des rues Saint-Honoré et du Coq, en face la porte du Louvre. C'était une pyramide de neige portant plusieurs inscriptions, entre autres celle-ci :

Louis, les indigents que ta bonté protège
Ne peuvent t'élever qu'un monument de neige,
Mais il plait davantage à ton cœur généreux
Que le marbre payé du pain des malheureux.

Une autre pyramide élevée par les habitants de la rue d'Angivilliers attirait la curiosité même des artistes. Elle était supportée par une base d'environ six pieds de haut, formant un carré parfait de douze pieds de large sur toutes ses faces. La pyramide, haute elle-même de quinze pieds, se terminait par un globe. Quatre bornes sur chacun des angles accompagnaient fort bien cet obélisque d'un genre si nouveau, et contribuaient à donner à tout l'ensemble un caractère monumental. — A la naissance du dauphin, premier né de Louis XVI, la ville de Paris célébra cet heureux événement par des réjouissances publiques et par un bal que le roi ouvrit, et où il combla les vœux de la bourgeoisie parisienne en dansant un menuet avec la femme du premier échevin. Cette fête et cette union du monarque avec ses sujets eurent lieu le 21 janvier 1782, et ce fut onze ans après, le même jour, que les mêmes bourgeois parisiens qui l'avaient comblé d'hommages, non seulement le virent tranquillement conduire à la mort, mais firent, comme gardes nationaux, la haie pour qu'aucun désordre ne troublât son supplice! — Le procès du collier (*v.*), que l'on peut regarder comme une des premières scènes de la révolution française, précéda immédiatement l'assemblée des notables. Le parlement fut heureux de signaler son opposition à la cour en ne prononçant qu'une peine bien douce contre le cardinal de Rohan. On sait que, dans les écarts de sa galanterie présomptueuse, ce prélat vicieux s'était rendu le jouet d'obscurs fripons et d'une courtisane qui avait osé prendre, dans un tête-à-tête avec le prélat, le nom de Marie-Antoinette. — Cependant le déficit des finances force de convoquer les notables le 22 février 1787. Cette assemblée ne produit aucun résultat. Au lieu d'argent, les notables donnent des avis ; ils se livrent à d'amères accusations. Brienne, promu aux finances à la place de Calonne, a recours à l'impôt du timbre et à la subvention territoriale. Le parlement de Paris refuse d'enregistrer ces deux impôts. Louis XVI tient, le 6 août, à Versailles, un lit-de-justice où l'enregistrement est imposé. Le parlement ne cesse ensuite de tenir des assemblées tumultueuses. La tourbe des clercs et des écrivains du palais applaudit à cette opposition sans mesure, sans but et sans bonne foi. Le 15 août, une lettre de cachet exile le parlement à Troyes. Il ne restait plus à Paris que la cour des comptes et celle des aides. Le comte de Provence (depuis Louis XVIII) est chargé, le 18 août, d'aller faire enregistrer les deux impôts à la cour des comptes. Ce prince, qui, dans l'assemblée des notables, avait professé des maximes d'opposition modérée et constitutionnelle, est reçu avec ap-

plaudissement par le peuple. Il n'en est pas de même du comte d'Artois (depuis Charles X), qui va remplir la même mission à la cour des aides. On savait que ce prince avait vivement appuyé l'établissement des impôts, et que même en parlant de l'embarras où la résistance des cours souveraines mettait le roi, il s'était écrié : *A sa place, avec six francs de corde, je saurais bien m'en tirer.* Les clercs du palais et le peuple le huent et le sifflent d'une manière si alarmante que le comte d'Agout, son capitaine des gardes, crie aux armes. Les soldats font volte face; à l'instant la multitude se précipite du haut du grand escalier du palais, et l'émeute paraît un instant dissipée; mais elle se montre plus bruyante que jamais après le départ du prince. Les deux cours protestent le lendemain contre l'enregistrement qui leur a été imposé. Chaque jour le palais présente de nouvelles scènes de désordre. Cependant le Châtelet continue de tenir ses audiences, mais sans rien juger; en vain le greffier appelle les causes, il ne se présente ni procureurs ni avocats pour plaider. Louis XVI cède à la révolte : il retire les deux impôts. Une déclaration du 20 septembre rappelle le parlement, qui, le 1er octobre, ouvre sa chambre des vacations. Cette rentrée fut un triomphe. Le peuple marque sa joie par de nouvelles émeutes. L'effigie de plusieurs ministres est brûlée sur la place Dauphine. Le 19 novembre, le roi vient en personne, avec les princes ses frères, faire enregistrer deux édits, l'un pour créer deux nouveaux vingtièmes d'impôts, l'autre pour rendre l'état civil aux protestants. La discussion s'engage comme en l'absence du roi. A la suite d'un débat qui avait duré depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, Louis déclara qu'il était suffisamment instruit, et ordonna l'enregistrement. Alors eut lieu la fameuse protestation du duc d'Orléans. L'enregistrement s'effectue, mais le lendemain, nouvelle protestation de toutes les chambres assemblées. L'exil du duc d'Orléans à Villers-Cotterets, l'incarcération des conseillers Fréteau et Sabathier de Cabres, mesure bientôt adoucie par un exil à quelques lieues de Paris, n'effraient personne, et le parlement, soutenu par la populace de Paris, continue d'agiter les esprits. Le roi veut en finir par une nouvelle organisation de la justice et par l'établissement d'une cour plenière exclusivement chargée de l'enregistrement des édits. Mais l'opinion égarée s'élève contre les sages dispositions de cet édit, et le faible monarque en suspend l'exécution jusqu'à la tenue des états-généraux, fixée au mois de mai 1789. Le 25 août 1788, Necker est appelé au contrôle général des finances; et le 6 novembre la seconde assemblée des notables se réunit pour régler la manière dont seront organisés les états-généraux. Ces états, les derniers de la monarchie, ouverts le 5 mai 1789, ne firent, comme on l'a dit, que décréter une révolution déjà faite. Ce fut à Versailles qu'ils se réunirent; mais l'émeute n'en était pas moins en permanence à Paris; et c'est de la capitale que la majorité de la nouvelle assemblée devait recevoir toutes ses inspirations. Sept jours avant sa réunion (le 28 avril), le pillage de la manufacture de Réveillon, au faubourg St-Antoine, annonça les intentions des révolutionnaires, et toute l'imprévoyance des autorités qui gouvernaient la capitale. Une jeunesse turbulente et bavarde, ayant à peine secoué la poussière de la classe, jouait aux Brutus et aux Cassius, dans le jardin du Palais-Royal. Là, du soir au matin se discutaient, en termes extravagants, les motions les plus incendiaires. Des publicistes imberbes faisaient ainsi du gouvernement en plein vent. Cette parodie devint bientôt tragique. Aux bains forcés dans le bassin succéda le jeu cruel de la lanterne. Les meneurs de l'assemblée trouvaient dans les *aboyeurs* du Palais-Royal des auxiliaires dont ils ne dédaignaient pas l'appui. Ce fut de là que partit d'abord la demande du renvoi des

troupes. Ici la multiplicité des événements me force à ne faire qu'indiquer sommairement les différentes journées révolutionnaires dont Paris fut le théâtre.—12 *juillet.* Tumulte dans Paris; échauffourée du prince de Lambesc, qui, à la tête des cavaliers du royal-allemand, fond dans le jardin des Tuileries, et blesse grièvement un vieillard. 14 *juillet.* La vengeance ne se fait pas attendre : le peuple court aux armes et s'empare de la Bastille. Meurtre commis de sang-froid sur la personne du gouverneur Delaunay et du prévôt des marchands Flesselles (*v.*), dont les têtes sont promenées en triomphe, par toutes les rues, au bout de piques. 15 *juillet.* Division provisoire de Paris en 60 districts avec 60 administrateurs; élection de Bailly comme maire de Paris; puis de Lafayette en qualité de commandant de la garde nationale parisienne, qui vient de s'organiser en 60 bataillons d'infanterie et 4 escadrons de cavalerie. 17 *juillet.* Tandis que les bras populaires démolissent la Bastille, Louis se rend à Paris. Le maire Bailly lui présente les clés de la ville en lui disant: « Henri IV avait reconquis son peuple; ici c'est le peuple qui a reconquis son roi. » Bailly offre en même tems au prince, qui l'accepte, la cocarde nationale. 22 *juillet.* Le peuple de Paris procède, avec des raffinements inouïs, au supplice de l'intendant Foulon et de son gendre Berthier. 20 *juillet.* Ovation de Necker à l'Hôtel-de-Ville. 5 *août. Te Deum* chanté à Notre-Dame, par l'ordre de l'archevêque Juigné, pour remercier Dieu de l'abolition des titres et des droits féodaux. 5 et 6 *octobre.* Le peuple de Paris se porte à Versailles; des gardes du corps sont massacrés; les jours de la reine sont menacés. Le roi est emmené de force à Paris avec sa famille. La populace entoure la voiture en portant au bout des piques les têtes des gardes-du-corps égorgés. Le roi s'établit aux Tuileries : depuis plus de cent ans, les rois n'y avaient résidé que momentanément. 6 *octobre.* Formation de la *société des amis de la révolution* dans une salle de la bibliothèque du couvent des jacobins de la rue Saint-Honoré. Le local a valu à cette société le nom de *jacobins.* Le duc d'Orléans fit inscrire son fils aîné parmi les membres. 19 *octobre.* L'assemblée nationale, transférée à Paris, tient sa première séance dans une des salles de l'Archevêché. 21 *octobre.* Proclamation dans Paris de la loi martiale contre les attroupements. 9 *novembre.* L'assemblée nationale s'établit dans une salle construite sur le *Manége*, local compris dans l'enclos des Feuillants, et attenant aux Tuileries. 22 *novembre.* Création des assignats. 26 *décembre.* Monsieur, comte de Provence (Louis XVIII), se rend de son palais du Luxembourg à l'Hôtel-de-Ville, pour désavouer toute participation au complot de Favras. 18 *février* 1790. Supplice de Favras en place de Grève. 12 *mai.* Formation du club des feuillants afin de balancer celui des jacobins. 27 *juin.* Organisation de Paris en une nouvelle municipalité composée d'un maire, de 16 administrateurs, de 32 membres du conseil, de 96 notables, d'un procureur de la commune, de 2 substituts, etc. Tous ces membres étaient élus par les 48 sections. La garde nationale fut divisée en 48 bataillons, dont chacun portait le nom de sa section. A la même époque, le clergé de Paris fut composé de 32 curés et de l'évêque métropolitain (Gobel). 14 *juillet.* Première fédération au Champ-de-Mars. 20 *juin* 1791. Départ du roi avec sa famille : il est arrêté à Varennes, et ramené à Paris le 25; il n'est plus aux Tuileries qu'un prisonnier gardé à vue. 17 *juil.* Bailly et Lafayette, en vertu de la loi martiale, dissipent par la force armée des groupes séditieux au Champ-de-Mars (*v.* p. 80). 14 *septembre.* La constitution est acceptée par le roi. 18 *septembre.* Louis XVI, à cette occasion, donne une fête magnifique aux Tuileries. 18 *novembre* 1791. Installation de Pethion de Villeneuve comme maire de Paris. 20 *juin* 1792. Invasion des Tuileries par le peuple des faubourgs pour forcer Louis XVI à sanctionner le décret contre les prêtres. Le peuple présente au roi le

bonnet rouge. L'infortuné prince le place sur sa tête comme, dans une journée pareille, le dauphin, depuis roi sous le nom de Charles V, avait accepté, pour protéger sa vie, le chaperon des partisans de Marcel. 10 *août*. Le roi, assiégé dans le château des Tuileries, se rend, avec sa famille, au sein de l'assemblée législative. Sa déchéance est prononcée : il est enfermé d'abord dans le palais du Temple; mais la commune de Paris, trouvant ce logement trop commode, décide qu'il sera transféré dans la tour de ce palais, qui avait été construite du temps des Templiers, sans jamais avoir été habitée. Sept guichets et huit portes en fer défendaient l'escalier qui conduisait à l'appartement du monarque. 2 et 3 *septembre*. Massacre des prisons. La commune de Paris, tout entière sous l'influence de Danton, paraît avoir stipendié ces meurtres. Il est certain du moins que, pendant qu'ils se commettaient, du vin et de l'argent furent distribués administrativement. 22 *septembre*. La Convention, succédant à l'assemblée législative, s'installe au château des Tuileries dans la salle qu'on lui avait préparée : elle s'arroge tous les pouvoirs, et proclame la république. 21 *janvier* 1793. Louis XVI, appelé par les jacobins *Louis Capet*, le *père Véto*, *Louis-le-Tyran*, *Louis-le-Dernier*, etc., est décapité sur la place Louis XV, *derrière la statue de la liberté*, qui avait remplacé sur cette place la statue de son aïeul. Pour toutes les personnes qui furent exécutées au même endroit, on plaça l'échafaud *devant* la statue. Ch. Du Rozoir.

Louis XVI, dont l'éducation politique avait été négligée, et qui était peu sensible aux productions des arts, ne manquait pas cependant d'instruction ni de goût pour l'étude. On a prétendu qu'il était le meilleur géographe de son temps : lui-même rédigea les instructions de La Peyrouse. Il s'amusait à faire de la serrurerie, et excellait dans cet art. Partisan de la liberté de la pensée, il permit que l'on jouât *la Partie de chasse de Henri IV*, par Collé, dont la représentation avait été défendue sous le règne de Louis XV; il voulut aussi voir représenter à Versailles *le Roi de Cocagne*, pièce bouffonne et satirique de Le Grand, restée, depuis Louis XIV, au répertoire. Louis XVI permit aussi aux comédiens français de jouer *la Folle journée* ou *le Mariage de Figaro*, par Beaumarchais. Le trait suivant fait voir combien il appréciait peu les objets d'art. Un jour qu'il devait faire un voyage à Fontainebleau, et qu'il convenait de réparer son appartement, on lui demanda comment il voulait qu'il fût décoré, et quelle espèce de tableaux il désirait qu'on y posât : « Oh ! dit-il, peignez-le en blanc, cela est plus gai !.... » Quoi qu'il en soit, il fonda pour l'instruction de douze jeunes artistes, peintres, sculpteurs et architectes, une pension où ils devaient être entretenus et instruits par des professeurs de l'académie royale, jusqu'à l'époque où, en gagnant le grand prix, ils deviendraient pensionnaires de Rome. Cette institution a produit Gérard, Gauffier, Taraval, Protsin et plusieurs autres artistes d'un talent distingué. Le comte d'Angivilliers, intendant des bâtiments, fit rendre une ordonnance qui prescrivait l'exécution, tous les deux ans, de six grands tableaux d'histoire et de six statues de grandeur naturelle et en marbre des hommes célèbres de la France : ces travaux devaient se partager entre les professeurs de l'académie de peinture et de sculpture. Louis XVI voulut également que ces tableaux fussent exécutés en tapisseries à la manufacture royale des Gobelins, et que les statues réduites en moyenne proportion fussent reproduites en pâte de porcelaine à la manufacture royale de Sèvres. Ces institutions honorables ont été conservées jusqu'à l'époque de la révolution.—Le baron de Breteuil, que Louis XVI nomma ministre de la maison du roi, ne fut pas plutôt en possession du portefeuille qu'il songea à travailler, d'après un plan régulier, à l'embellissement de Paris, trop négligé jusqu'alors, du moins dans son ensemble. Il se forma un conseil des bâtiments com-

posé des architectes les plus habiles; il leur ordonna de préparer des projets qu'il présenta au roi, et qui furent acceptés. Ce sont en partie ces mêmes projets que l'on met à exécution aujourd'hui. En 1793, Bertrand-Barrère, dans une conversation sur les arts que j'eus avec lui, me dit à ce sujet : « Le comité de salut public, réuni au comité d'instruction publique de la convention, veut s'occuper positivement des embellissements de Paris ; il s'est fait représenter les projets du baron de Breteuil, et nous allons les mettre à exécution. » — Napoléon s'est aussi occupé de réaliser ces projets; la restauration ne les a pas négligés, sous la préfecture de M. de Chabrol, mais jamais on n'en a poursuivi l'exécution avec plus d'ensemble et de célérité que depuis 1830. Par les soins du baron de Breteuil, les maisons bâties sur les ponts commencèrent à être abattues, ainsi que celles du quai de Gèvres. Nous allons indiquer quelques-unes des améliorations opérées dans Paris sous ce règne, ainsi que les principaux monuments qui appartiennent à cette époque. — *Marché des Innocents.* Nous avons déjà parlé précédemment de l'église des Innocents et de son cimetière, couvert en marché (*v.* ci-dessus, p. 24). Ce cimetière était séparé de l'église par un passage qui, de la rue aux Fers, aboutissait au coin des rues Saint-Denis et de la Ferronnerie. Un autre passage, pratiqué sous des maisons fort élevées, et qui existe encore en partie, longeait la rue de la Ferronnerie jusqu'à celle de la Lingerie, et fermait le cimetière de ce côté. Le charnier où l'on entassait les ossements des morts le fermait également du côté de la rue de la Lingerie et du côté de la rue aux Fers. Rien de plus connu sous l'ancien régime que les écrivains des charniers des Innocents, qui faisaient des placets pour cinq sous. Les placets pour le roi et pour les ministres se payaient douze sous, *attendu*, disaient les écrivains, *qu'il y entrait de la bâtarde, et que le style était plus relevé.* Ils vendaient aussi des billets de confession pour le même prix : c'étaient ordinairement les cordeliers et les capucins qui les fournissaient. Nicolas Flamel (*v.*), né sans fortune, exerça la profession d'écrivain sous les charniers des Innocents : il devint riche tout à coup, sans qu'on ait jamais pu bien expliquer la source de sa fortune ; ses contemporains crurent qu'il avait le grand secret, celui de faire de l'or. Nicolas-Flamel mourut à Paris, le 22 mars 1418 ; il fut inhumé avec Pernelle, sa femme, dans une chapelle qu'il avait fait construire sous les charniers mêmes des Innocents, où le mari et la femme eurent un mausolée et leurs statues en marbre. Cet homme singulier fit bâtir de ses deniers la tour de Saint-Jacques-la-Boucherie, monument très remarquable pour l'époque de sa construction. La paroisse Saint-Jacques ayant été vendue vers 1791, le propriétaire conserva la tour comme un morceau curieux d'architecture. Il y établit une fabrique de plomb pour la chasse. Depuis que la ville de Paris a le projet de percer la rue qui doit prendre depuis la place de la colonnade du Louvre jusqu'à la place de la Bastille, la tour Saint-Jacques se trouvant dans l'axe, l'administration en a fait l'acquisition en 1836. On y pratiquera une foutaine, et la tour occupera le milieu d'une place qui fait partie du projet. A la place du marché des Innocents aboutissent : 1° la halle aux fruits, dont la principale entrée est rue de la Fromagerie ; 2° la halle à la marée, au bout de la rue de la Cossonnerie ; 3° la halle ou marché aux poirées, qui s'étend rue de la Lingerie jusqu'à la rue de la Fromagerie ; 4° la halle aux poissons d'eau douce, rue de la Cossonnerie ; la halle à la saline, dont l'entrée est vis-à-vis le lieu où était le *pilori;* 5° la halle au beurre et aux œufs ; 6° la halle à la viande, ci-devant la halle au blé. Depuis quelques années, la ville de Paris a fait construire par son architecte Molinos, rue des Prouvaires, une nouvelle halle à la viande, tant de boucherie et charcuterie que de volailles. — Les dames de la halle formaient un corps qui jouissait de certains priviléges. Ces dames,

Digitized by Google

ainsi que celles de la place Maubert, avaient, à la naissance d'un fils de France, lors d'un mariage ou d'une victoire remportée, ainsi qu'au premier jour de l'an, le droit dont elles usaient d'aller complimenter le roi, la reine, les princes, les princesses, et de leur présenter un bouquet. On leur servait ensuite un bon dîner au Grand-Commun; un des officiers de la maison du roi était chargé de leur en faire les honneurs, et le roi leur faisait donner de l'argent. Napoléon, en rétablissant les institutions monarchiques, ne négligea point de rendre aux dames de la halle ces priviléges, qui avaient pour effet de mettre le trône en contact avec les plus humbles classes populaires. On pense bien que sous la restauration cet antique précédent n'a pas été négligé. Au mariage du duc de Berri, à la naissance du duc de Bordeaux, au sacre de Charles X, les dames de la halle ont joué leur rôle; et même à l'occasion d'une de ces solennités, un fort beau bal a été donné pour elles au marché à la volaille, sur le quai des Petits-Augustins.—Au milieu des anciennes halles était une tour, où se trouvait le *pilori*. Elle fut abattue sous le règne de Louis XVI, qui supprima ce genre de supplice barbare et féodal.—*Piliers des halles*. Les piliers des halles sont fort anciens; ils tiennent aux rues de la Tonnellerie et Saint-Honoré. C'est là que Charles V, encore dauphin, déclamait de toutes ses forces contre Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, quand il fut hué et sifflé, parce qu'il n'avait pas la bonne mine de son adversaire. La construction de ces piliers date du règne de Louis VI ou *le Gros*; l'emplacement fut augmenté sous Philippe-Auguste. A cette époque, il s'y faisait un grand commerce; les marchands de province venaient s'établir passagèrement sous les galeries. Maintenant, ces boutiques sont occupées par des tailleurs, des fripiers et des drapiers. — *Halle aux draps et aux toiles*. Cette halle est située entre le marché des Innocents et la rue de la Tonnellerie. Elle a été construite par ordonnance du roi, sous le ministère du lieutenant-général de police Lenoir, peu d'années avant la révolution de 1789. Le Grand et Molinos, architectes de la ville, ont employé pour les couvrir des planches posées de champ, et enchaînées l'une à l'autre par des tenons en fer, d'après le procédé de Philibert de Lorme. On a donné à la rue qui est en face le nom du magistrat auquel la ville de Paris est redevable d'un établissement qui manquait au commerce. — *Halle au blé et à la farine*. Cette halle magnifique est située près Saint-Eustache et la rue de Viarmes. Ce fut le prévôt des marchands de Viarmes qui conçut le projet d'élever une halle aux farines sur l'emplacement de l'hôtel de Soissons, que la ville de Paris venait d'acheter. Aidé de la protection du roi et du lieutenant-général de police Sartines, il en fit jeter les fondements par Mézière, architecte, en 1762. Ce bâtiment, terminé vers 1767, est, par sa forme ronde, assez semblable à celle d'un cirque; il a 68 mètres 19 c. de diamètre; il se distingue par une grande solidité de construction. Une galerie couverte, ayant un étage au-dessus du rez-de-chaussée, règne tout autour de l'édifice. Le milieu, qui était resté sans toit, ne fut couvert que long-temps après par Le Grand et Molinos, qui employèrent pour la première fois le procédé de Philibert de Lorme, dont ils firent usage depuis pour la halle aux draps. Cette coupole est de cent vingt pieds de diamètre. Ces artistes ont placé sur le principal pilier du centre les portraits en médaillons, sculptés par Roland, de Louis XV, de Louis XVI, de Philibert de Lorme, de M. de Viarmes, et des lieutenants-généraux de police Sartines et Lenoir. En 1804, le feu prit à cette couverture par l'imprudence de quelques ouvriers employés à la réparer, et elle fut entièrement consumée. La ville de Paris l'a fait rétablir, mais en fer. — Près des halles, dans ce carrefour si étroit, si passager, si dangereux pour les piétons, où

Digitized by Google

aboutissent les rues des Prouvaires, du Jour et Montmartre, se trouve l'église St-Eustache. Ce fut d'abord une chapelle construite au XIIe siècle sous l'invocation de sainte Agnès. Plus tard, on en fit une paroisse, et sa construction telle qu'elle existe aujourd'hui fut commencée le 19 août 1532. Ce fut Jean de la Barre, prévôt et lieutenant-général du gouvernement de Paris, qui en posa la première pierre : elle ne fut achevée qu'en 1642. L'architecture de cette église, l'une des plus grandes de la capitale, après la métropole, est dans le style que l'on appelle *gothique fleuri*. L'intérieur est d'une hardiesse vraiment surprenante : ce sont des groupes de piliers élancés, des colonnes légères réunies en faisceaux, qui s'élèvent jusqu'à la voûte, dont l'élévation a quelque chose de prodigieux. Cette voûte est riche en culs-de-lampe et autres ornements délicatement sculptés. Le petit portail donnant sur la rue des Prouvaires est un chef-d'œuvre de goût et de sculpture, si on considère l'époque de sa construction. Cette église contient les cendres de plusieurs hommes illustres: tels que Colbert, Voiture, Vaugelas, Chevert, etc. On y voit le tombeau, en marbre, de Colbert, sculpté par Coysevox. C'est à St-Eustache que les musiciens célèbrent chaque année, par un grand concert, la fête de sainte Cécile leur patrone. — *Théâtre de l'Odéon*. Ce théâtre, isolé de tout bâtiment, est situé en face de la porte du jardin du Luxembourg; il a été construit sur les dessins de Peyre l'aîné et de Wailly, avec l'agrément de Louis XVI, pour les comédiens français, qui alors avaient leur salle aux Tuileries. L'ouverture de ce théâtre s'est faite en 1782. L'escalier et le foyer, de l'invention de Wailly, sont très remarquables. C'est dans cette salle que l'on a donné la première représentation de la *Folle Journée* ou du *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais. La reine Marie-Antoinette y assista. Ce théâtre, le plus beau de Paris, a été consumé par un incéndie en 1799. L'empereur Napoléon en ordonna la reconstruction pour la troupe des comédiens de l'impératrice, dirigée par Picard, auteur comique et excellent acteur. Le théâtre de l'Odéon brûla une seconde fois sous la restauration, et fut reconstruit par MM. Baraguey et Provôt. C'est dans la salle de l'Odéon que le conseil des cinq-cents s'est réuni, le 19 fructidor, pendant que celui des anciens s'assemblait à l'école de Médecine. Là, un decret fut rendu pour proscrire les directeurs Carnot et Barthélemy. Dans cette salle encore, on établit une commission militaire pour condamner à mort le parti contraire à la réaction du jour. Depuis plusieurs années, l'Odéon a été érigé en second théâtre français; mais les représentations en ont été souvent interrompues. Jamais ce théâtre n'a pu prospérer, si ce n'est dans le temps où, sous Napoléon, il servait aux représentations des artistes italiens de l'Opéra-Buffa. — *Conservatoire de musique*. Cette école, dont Gossec fut le premier directeur, a été fondée sous le règne de Louis XVI, par le baron de Breteuil, sous le nom d'*École de chant et de déclamation*. On peut citer parmi ses professeurs Méhul, Cherubini, Rode, Kreutzer, Baillot, Pradher, Plantade, Le Sueur, Garat, etc., etc. Le Conservatoire a formé, surtout pour la partie instrumentale, un grand nombre de sujets distingués. Les professeurs de déclamation nommés, dans l'origine, par Louis XVI, étaient Molé, Dugazon et Fleury. La Porte, secrétaire de la Comédie-Française, était chargé de préparer les élèves à recevoir les leçons des professeurs; ils jouaient la tragédie et la comédie sur le théâtre des Menus-Plaisirs où se donnaient les leçons. Pendant le régime de la convention nationale et du directoire exécutif, M. Sarrette a dirigé le Conservatoire de musique avec un zèle et un talent digne des plus grands éloges (*v.* t. 17, p. 299). — Ce fut sous le règne de Louis XVI que Louis-Philippe, duc d'Orléans, fit bâtir dans le jardin du Palais-Royal les galeries de pierre, ainsi que les théâtres des Variétés et de la Montansier. Par suite, le théâtre des Variétés fut cédé aux comédiens français. Refait par Moreau,

architecte et peintre, élève de David, il a été aussi restauré par M. Fontaine. On y voit une très belle statue en marbre de Voltaire, par Houdon; en 1837, on y plaça celle de Talma, par M. David. — Le pont de la place Louis XV, qui conduit au corps législatif, fut commencé sous Louis XVI, en 1787, et terminé en 1791, sur les dessins de M. Peronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées. Douze statues colossales, en marbre, posées sur des piédestaux massifs, qui sont enclavés dans la balustrade du pont, en ont été retirées, dans les mois de mai et juin 1837, pour être placées à Versailles, dans la grande cour du château. Chev Alex. Lenoir.

XIIIe époque. *Suite des journées de Paris sous la Convention.*

25 *février* 1793. Dans son journal intitulé l'*Ami du Peuple*, Marat, qui doit plus tard demander 200,000 têtes, imprime qu'il serait bon, pour prévenir la cherté des denrées, de piller quelques magasins et d'en pendre les propriétaires. Le même jour, le peuple, docile à la voix de son tribun, envahit et pille les boutiques des épiciers. Un décret d'accusation lancé par l'assemblée force Marat à se cacher. 24 *avril*. Il est absous par le tribunal révolutionnaire. Le peuple le couronne de fleurs et le rapporte en triomphe au sein de la Convention, après l'avoir promené dans tout le jardin des Tuileries. Les commissaires de la commune de Paris, par leur présence à cette ovation, semblent lui donner la sanction de la seule autorité qui règne sans contestation dans la capitale. 31 *mai*. Lutte au sein de la Convention entre les *Montagnards*, ayant pour chefs Robespierre, Danton, Marat, etc. et les *Brissotins* ou *Girondins*. Les jacobins de Paris se rassemblent sur la place Louis XV et au Carrousel, traînant après eux des pièces de canon; les Tuileries sont cernées; le parti de la Montagne, soutenu par toute cette multitude, triomphe : aussitôt la Convention décrète d'accusation 73 députés. 24 *juin*. La constitution de 1793 est votée par la Convention : elle sera adoptée par le peuple le 10 août suivant. 14 *juillet*. Assassinat de Marat par Charlotte Corday (*v.*). On voit encore avec curiosité la maison obscure et sale, rue de l'École-de-Médecine, n. 18, où fut frappé ce révolutionnaire. Danton et Robespierre lui firent décerner par la convention des honneurs presque divins. Sur les différentes places de Paris, on lui érigea des arcs de triomphe, des cénotaphes; sur celle du Carrousel, on éleva en son honneur une espèce de pyramide, au-dessous de laquelle était un souterrain où fut placée son effigie, sa baignoire, sa lampe, son écritoire. Auprès de ce monument d'aspect sinistre, on posa une sentinelle, « qui, une nuit, dit Mercier dans son *Tableau de Paris*, y mourut de froid ou d'horreur. » Deux mois après, on décerna les honneurs du Panthéon à Marat, dont le cadavre fut plus tard, après la chute de Robespierre, traîné par les rues et jeté dans l'égoût Montmartre, par les mains de cette même canaille parisienne qui avait concouru à son apothéose. 10 *octobre*. Établissement du gouvernement révolutionnaire. Alors les 48 sections de Paris s'assemblaient et délibéraient. 48 comités civils et 48 commissaires de police étaient chargés de la police, sous la surveillance de la commune de Paris. Ces comités rendaient compte au comité de sûreté générale de la Convention nationale. On sait tout le mal qu'ont fait tous ces comités entièrement composés d'artisans sans éducation et de bourgeois peureux. Chaque comité exerçait la police selon sa passion ou son ignorance; chacun avait sa prison provisoire. Chaque section avait sa force armée : chaque citoyen de Paris devait, sous peine d'incarcération, être muni d'une carte de sûreté, qui ne lui était délivrée que sur un *certificat de civisme*. Sous ce régime de terreur, personne ne pouvait se soustraire à cette nécessité : une moitié des Parisiens était occupée à incarcérer l'autre. La guillotine était en permanence, tant sur la place de la Révolution qu'à la

barrière du trône. La garde nationale, livrée au commandement d'officiers terroristes, assistait l'arme au bras à tous ces assassinats, et y faisaient régner l'*ordre*. 17 *octobre*. La reine Marie-Antoinette, condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris, est exécutée sur la place Louis XV, *devant la statue de la Liberté* (*v.* ci-dessus, p. 89). La garde nationale de Paris assiste l'arme au bras à cette exécution. Un de mes beaux-frères (le notaire Léger), qui faisait partie de la haie, pâlit en voyant passer cette reine si malheureuse. Un officier remarqua son trouble, et venant à lui l'épée haute : *Tu pâlis, j... f...*, lui dit-il ! Voilà la liberté dont on jouissait à Paris sous la terreur. 31 *octobre*. Exécution de 22 députés girondins. 7 *novembre*. Supplice de Philippe, duc d'Orléans. Par un raffinement de cruauté, on arrête un instant le fatal cortége devant le Palais-Royal. L'exécution de Mme Rolland a lieu le même jour. 14 *novembre*. L'ancien maire Bailly, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, est traîné jusqu'au Champ-de-Mars, où, le 17 juillet 1791, il avait, de concert avec Lafayette, mis à exécution la loi martiale, et tiré sur les jacobins ameutés : exécution légale, qu'on affectait alors d'appeler *le massacre des patriotes*. Deux fois on remonta et démonta la guillotine en présence de la victime (*v.* t. 4, p. 94). 24 *mars* 1794. Supplice d'Hébert, auteur du journal sanguinaire et obscène intitulé *le Père Duchesne*, qui avait fait les délices des révolutionnaires parisiens. 5 *avril*. Camille Desmoulins et Danton, fiers adversaires de Robespierre, sont conduits à la mort. La terreur était à l'ordre du jour, et la guillotine décimait les chefs de toutes les factions. Au milieu de tant de débris, il ne restait debout que le comité de salut public, Robespierre et ses partisans. A ce comité comme à la Convention, Robespierre dominait en maître. La commune de Paris, les jacobins des sections, le tribunal révolutionnaire, étaient à ses ordres ; mais les collègues de Robespierre à la Convention, voyant qu'ils s'étaient donné un maître, n'eurent qu'à se compter pour faire tomber son inconcevable pouvoir, et ce moment ne se fit pas attendre. 11 *mai*. Exécution de Madame Élisabeth, sœur de Louis XVI. 11 *juin*. Fête de l'Être-Suprême, célébré dans le jardin des Tuileries et au Champ-de-Mars par la Convention nationale. Cette solennité, votée sur la proposition de Robespierre, semble pour lui un jour de triomphe ; c'est justement celui où ses ennemis secrets, irrités de la supériorité qu'il affecte, commencent à murmurer hautement contre lui. 28 *juillet* (9 thermidor an II). Robespierre et les membres de la commune de Paris, se voyant menacés, préparent une insurrection contre la Convention, dont la majorité leur échappe et les menace. Des pièces de canon sont braquées contre les Tuileries ; mais les amis du farouche Tallien puisent dans l'excès du danger une audace qui semble manquer à leur ennemi. Robespierre, son frère, plusieurs autres conventionnels, Henriot, commandant de la garde nationale, et 60 membres de la commune de Paris, sont mis hors la loi. 10 *thermidor*. Les deux Robespierre, Couthon, Saint-Just, et 18 municipaux, leurs amis, sont exécutés sur la place Louis XV. 11 *thermidor*. 70 autres individus, municipaux ou membres du tribunal révolutionnaire, ont le même sort. Pendant ces deux jours, la convention décrète l'épuration des commissions populaires de Paris, réorganise le tribunal révolutionnaire, et Barras exerce temporairement les fonctions de commandant général de cette capitale. Les prisons commencent à s'ouvrir. Paris en comptait alors plus de 30, où avaient été renfermés en même temps 7,500 individus de tout âge et de tout sexe. Qui le croirait? on s'excitait à la gaîté dans ces tristes demeures ; on se livrait à des jeux paisibles ; mais bientôt cette dernière ressource du malheur disparut. Des espions furent introduits dans toutes les maisons de détention ; de prétendues tentatives de révolte et d'évasion, dénoncées sous le nom de *conspira-*

tion des prisons, devinrent un nouveau prétexte de massacre. Chaque jour, le fatal tombereau venait chercher les infortunés destinés au tribunal révolutionnaire. La Conciergerie les recevait pendant 24 heures : elle était devenue le vestibule de la mort. Paris eut alors son *almanach des prisons*, qui parut pendant trois années de suite, et qui renferme une foule d'anecdotes curieuses sur ce temps désastreux; 12 *novembre* (22 brumaire an 3). Le 9 thermidor devait être bientôt suivi d'une réaction contre-révolutionnaire. Le club des Jacobins est fermé; le parti contre-révolutionnaire forme le club de Clichy. Le conventionnel Fréron, de montagnard furieux devenu thermidorien réactionnaire, rallie autour de lui des bataillons de jeunes gens distingués par leurs manières élégantes, surtout par leur mépris des institutions républicaines, et qu'on appelait *la jeunesse dorée* de Fréron. Cette faction signale son existence par des rixes et des désordres qui troublent souvent la tranquillité des rues et des jardins publics. La *jeunesse dorée* renversa les bustes de Marat dans tous les théâtres. 1er *avril* 1795. La populace de Paris, qui regrette le temps de la terreur, force la salle de la Convention, demandant *du pain et la constitution de* 1793. Cette émeute, réprimée par la force armée que commande Pichegru, amène la proscription des députés soupçonnés de l'avoir provoquée. 10 *mai*. Mort du dauphin (Louis XVII) dans la tour du Temple; 20 et 22 *mai* (1er et 2 prairial an 3). Nouvelle tentative des Jacobins contre la convention : son enceinte est envahie; assassinat du député Férand; les égorgeurs promènent sa tête au bout d'une pique. On se bat au sein même de la convention et sur plusieurs points de la capitale. Le parti constitutionnel et modéré l'emporte encore une fois, et les factieux sont réprimés. Quelques conventionnels instigateurs de ce mouvement sont livrés à une commission militaire, et la plupart condamnés à mort (25 prairial), entre autres Romme, Goujon, Duquesnoy, Bourbotte, etc. 22 *août*. Promulgation de la constitution de l'an III. Pendant les mois de thermidor et de fructidor, les sections de Paris, sous prétexte de poursuivre les terroristes, demandent la proscription de plusieurs conventionnels, et préparent une révolte armée. 18 *octobre* 1795 (13 vendémiaire an IV). Les sections de Paris attaquent la Convention. Le commandement de l'armée conventionnelle est décerné à Barras, ayant sous ses ordres Bonaparte. Les dispositions que fait ce jeune officier indiquent un rare coup d'œil militaire. Il traça une ligne qui s'étendait du Pont-Neuf aux Champs-Élysées, d'un côté, et de l'autre de la rue Saint-Nicaise aux boulevards. Les rebelles occupaient toute la rue Saint-Honoré, l'église Saint-Roch et le Palais-Égalité (Royal). L'attaque commença par la rue de l'Échelle. Les conventionnels, furieux d'une première attaque faite sans provocation, eurent bientôt balayé cette rue. Le combat fut plus long sur le perron de Saint-Roch. Un petit nombre de conventionnels, assaillis sur ce point par une foule de grenadiers sectionnaires, auraient succombé sans l'habile emploi que le jeune général fit sur ce point d'une pièce de canon. Après quatre heures de combat, les sectionnaires s'enfuirent, et la victoire demeura à la Convention. La façade de l'église St-Roch avait conservé les traces des balles jusqu'à la restauration, qui vient d'être faite assez récemment, de son perron et de son portail. 26 *octobre* (23 brumaire an II). La Convention nationale ferme sa session après avoir déclaré que sa mission est terminée. — Paris doit à cette mémorable assemblée une foule d'institutions grandes et utiles, dont quelques-unes ont reçu la sanction du temps; d'autres ne subsistent plus, mais elles ne déposent pas moins des intentions libérales de leurs auteurs : citons seulement l'*école Normale*, établie en vertu de la loi du 9 brumaire an III (30 novembre 1794), dans l'amphithéâtre du Jardin-des-Plantes; l'*école Polytechnique*, l'*Institut national*, le *bureau des longitudes* à l'Observatoi-

re, le *Musée des tableaux* à la galerie du Louvre, le *Musée d'artillerie* sur la place Saint-Thomas-d'Aquin, le *Musée des Monuments français*, dont il a été plus d'une fois question dans cet article; le *Conservatoire des arts et métiers*, l'*Administration des télégraphes* (*v.* ces différents mots). Les théâtres se multiplièrent sous la Convention; plusieurs prirent la couleur de l'opinion dominante, entre autres le théâtre de Marat, situé rue de l'Estrapade, près de la rue Dauphine. Il s'en trouvait un construit en bois sur la place Louis XV. Le théâtre Molière, situé rue Saint-Martin, qui fut établi en 1792 par le sieur Boursaut (*v.*), a été supprimé en 1807. On y a donné quelques représentations depuis 1830; mais cette entreprise n'a pas réussi. Le théâtre du Vaudeville, situé rue de Chartres, eut pour fondateurs, en 1792, Piis et Barré; la salle, originairement fort incommode, avait reçu, il y a quelques années, d'importantes améliorations. Elle vient d'être la proie des flammes dans la nuit du 16 juil. 1838; et ce n'est pas un mal pour le dégagement du quartier. Le théâtre de Louvois, situé dans la rue de ce nom, et construit sur les dessins de l'architecte Brongniart, fut ouvert le premier juillet 1793: on y a joué la comédie jusqu'en 1808. Il avait pour directeur Picard, dont les pièces firent la vogue de ce théâtre. Depuis lors, la salle Louvois a servi instantanément aux représentations du Grand-Opéra ou de l'Opéra-Italien. Aujourd'hui, cet édifice est consacré à des habitations particulières. En 1793, une compagnie, à la tête de laquelle était la Dlle Montansier, fit construire dans la rue de Richelieu, sur les dessins de l'architecte Louis, un édifice vaste et commode, qui fut nommé théâtre *National*, puis théâtre des *Arts*. Les artistes de l'Opéra y ont joué jusqu'en 1820, époque à laquelle l'assassinat du duc de Berry engagea le gouvernement d'alors à faire démolir cette salle, dont le voisinage était dangereux pour la Bibliothèque du roi. Par décret du 25 juin 1795, ce théâtre avait été déclaré propriété du peuple français, et les propriétaires reçurent une indemnité de 8 millions en assignats. — Sous la Convention fut achevée, par une compagnie de Hollandais, la construction de la cour Batave, rue Saint-Denis, sur l'emplacement de l'ancienne église du Saint-Sépulcre. — Durant les années 1793 et 1794 fut construit le marché Saint-Joseph, rue Montmartre, sur le local de la chapelle de ce nom. — Parmi les monuments éphémères érigés par la Convention, j'ai déjà indiqué le sanctuaire dédié à Marat, sur la place du Carrousel; mais il en est deux autres que je ne dois pas omettre. Le premier, construit en plâtre, érigé sur l'esplanade des Invalides, représentait sous la figure d'Hercule le parti de Robespierre ou de la Montagne, frappant à coup de massue les crapauds du marais, c.-à-d. les ennemis de la terreur. J'ai déjà parlé de la statue de la *Liberté* improvisée sur le piédestal de la statue de Louis XV, au centre de la place de ce nom, pour la cérémonie de l'acceptation de la constitution de 1793, célébrée le 10 août de cette année. Cette figure, ouvrage plus que médiocre du statuaire Lemot, était en plâtre, colorée en bronze; elle fut démolie le 20 mars 1800 par un arrêté des consuls, et remplacée par l'image en charpente et en toile peinte d'une colonne départementale. On voyait à la base de cette colonne gigantesque la peinture assez grossièrement faite de tous les départements, qui se tenaient par la main.

XVIe ÉPOQUE. *Paris sous le Directoire.* 25 *octobre* 1795 (3 brumaire an IV). Mise en activité de la constitution dite de l'an III. Le corps législatif nouvellement élu est divisé en deux conseils. — 26 *octobre*. Les législateurs appelés à faire partie du *conseil des anciens* restent dans la salle des Tuileries qu'avait occupée la convention nationale. Le *conseil des cinq-cents*, entouré d'une force armée imposante, va prendre en corps possession de la salle du *Manége*, qui avait été témoin des travaux de la con-

Digitized by Google

stituante et de la législative. 2 *novembre*. Organisation du directoire exécutif, qui fut logé dans l'hôtel du Petit Luxembourg. —Par la nouvelle constitution, Paris est divisé en douze municipalités, ayant chacune un maire, six administrateurs, un officier de l'état civil, un commissaire du pouvoir exécutif et un secrétaire de l'état civil. Chaque municipalité formait quatre divisions, lesquelles avaient chacune un juge de paix et un commissaire de police. L'administration centrale du département était, sous le nom de *directoire*, composée de cinq membres, dont l'un était président. 3 *novembre*. *Madame royale*, fille de Louis XVI, sort à quatre heures du matin du Temple, pour être conduite sur les frontières et échangée contre quatre députés de la convention nationale, qui avaient été livrés à l'Autriche par Dumouriez (Camus, Quinette, Drouet et Bancal). 28 *février* 1796. Le directoire fait fermer les clubs du *Panthéon* et du *Cercle-de-Fer*, qui demandaient la constitution de 1793. 8 *mai*. Arrestation du journaliste Gracchus Babœuf, dont les écrits et les menées entretiennent l'agitation dans Paris. 9 *septembre* (23 fructidor an v). Tandis que Babœuf et ses adhérents sont traduits devant la haute cour de Vendôme, les anarchistes de Paris font une tentative sur le camp de Grenelle; ils sont repoussés par les troupes dévouées au directoire. 15 *janvier* 1797 (nivose an v). Première séance des *théophilanthropes* (v.). 20 *mai* 1797. Ouverture de la session de l'an v; Pichegru, porté à la présidence des cinq cents. 16 *juillet*. Fondation du *Cercle constitutionnel*, que les directeurs veulent opposer au club monarchique de Clichy, qui dirige toutes les délibérations des deux conseils. 4 *septembre* Journée du 18 fructidor (an v). Triomphe de la majorité républicaine du directoire sur la majorité royaliste des deux conseils, lesquels sont dissous par la force armée aux ordres des généraux Augereau, Lemoine et Verdière. Proscription des deux directeurs Carnot et Barthélemi, d'un grand nombre de députés et de plusieurs journalistes, parmi lesquels se trouvent les agitateurs de vendémiaire. Le peuple de Paris reste complètement étranger à ce mouvement tout militaire, qui fut comme l'avant-coureur du 18 brumaire. 9 *septembre* (23 fructidor). Réaction directoriale. Les députés éliminés, des journalistes, des prêtres, sont déportés à la Guiane; enfin, une loi exile de France les restes infortunés de la maison de Bourbon (le prince de Conti, Mme d'Orléans et Mme de Bourbon). 10 *septembre*. Le conseil des cinq cents prend possession du palais Bourbon, qui vient d'être splendidement décoré. Les représentants du peuple, les directeurs s'affublent de costumes dont l'éclat insolite amuse le peuple de Paris. Depuis le 3 vendém., l'ardeur des émeutes s'était un peu calmée chez les Parisiens: ils redevenaient pacifiques comme leurs ancêtres l'avaient été sous la régence et sous Louis XV. La gaîté reparaissait; elle dégénéra même en licence. Barras avait une véritable cour, où l'immoralité se montrait à visage découvert. Parmi ses commensaux, on remarquait d'anciens courtisans de Versailles, entre autres le duc de Brancas-Lauraguais. Les salons, qui s'étaient rouverts depuis le 9 thermidor, perdirent insensiblement de leur couleur politique. A l'enthousiasme républicain succéda l'amour de la gloire et des triomphes militaires. On se livrait aux plaisirs avec une sorte de fureur. Jamais la passion des bals n'alla plus loin, et c'est à l'époque du directoire qu'appartient ce fameux *bal des victimes*, où n'étaient admis que ceux qui avaient eu quelque parent atteint sous la terreur par le couteau de la guillotine. De nouveaux théâtres s'élevaient, entre autres le *Théâtre-Olympique*, situé rue Chantereine, et celui *de la Cité*, sur l'ancien emplacement de l'église de Saint-Barthélemi. Jamais, depuis 1789, on n'avait joui de plus de liberté: l'exercice discret du culte catholique était toléré, aussi bien que les prédications solennelles des *théophilanthropes*. Ceux

qui ont passé le milieu de la vie peuvent se souvenir encore des belles fêtes données au peuple par le directoire. Ce fut à la suite d'une de ces fêtes qu'eut lieu la première exposition publique des produits de l'industrie française (*v.* ci-dessus, p. 80). Les différentes administrations avaient été organisées sur un pied d'ordre et de modération; mais on doit reprocher au directoire le rétablissement de la loterie. Il remit aussi en vigueur l'octroi municipal, qui semblera toujours une charge bien onéreuse au peuple de Paris. 30 *septembre*. La suppression des deux tiers de la rente (le tiers consolidé) rend à jamais le directoire impopulaire parmi la bourgeoisie. 10 *décembre*. Retour à Paris de Bonaparte, vainqueur de l'Italie. Réception brillante que lui fait le directoire dans le palais du Luxembourg. Le peuple mêle aux cris de *vive la république* celui de *vive Bonaparte!* 21 *mars* 1798 (1er germinal). Élections de l'an VI; scission des électeurs dans Paris, où les royalistes et les républicains sont en présence; mais point d'émeute; tout se borne à des discours, à des pamphlets, à des intrigues électorales, mises en jeu d'abord par le directoire. Les élections de l'an VII devaient présenter le même caractère. 31 *juillet* 1798. Installation du *Prytanée français*. 8 *juin* 1799. Cérémonie funèbre célébrée dans Paris en l'honneur des victimes de Rastadt (Roberjot, Bonnier et Jean de Bry). 18 *juin*. Journée du 30 prairial an VII: les directeurs Merlin, La Revellière-Lepeaux et Rewbell sont renversés par les conseils. 24 *juillet*. Rétablissement des sociétés populaires; formation de la société du *Manège* dans la salle de ce nom. Composé d'ardents républicains, ce club effraie les directeurs, qui lui interdisent la salle des Tuileries. 10 *août*. Célébration de l'anniversaire du 10 août 1792. Sieyes, qui préside le directoire, se déchaîne dans son discours contre ceux qu'il appelle les *terroristes*. 13 *août*. Fermeture du club du Manège, qui avait transporté ses réunions dans l'église des Dominicains, rue du Bac. On déclare la patrie en danger. 3 *septembre*. Le ministre de la police, Fouché, fait saisir à Paris les presses de 21 journaux, tant royalistes que patriotes, qui sont supprimés. 16 *octobre* (24 vendémiaire an VIII). Retour à Paris de Bonaparte, déserteur de l'armée d'Égypte: il est reçu avec enthousiasme par la population parisienne. 5 *novembre*. Un repas lui est offert par les deux conseils dans l'église de Saint-Sulpice, devenue le temple de la Victoire. Il se retire après les premiers toasts: c'était déjà affecter les manières d'un souverain. 8, 9 et 10 *novembre*. Révolution du 8 brum. Un décret illégal transfère hors de la capitale les deux conseils, qui vont siéger à St-Cloud. Un autre arrêté décerne à Bonaparte le commandement de la force armée dans Paris. Fouché et Réal, qui favorisent le mouvement, font fermer les barrières. Le directoire est dissous. Les directeurs Gohier et Moulins, seuls fidèles à la constitution, sont gardés à vue dans le palais du Luxembourg, tandis que la révolution s'opère, tant à Paris qu'à Saint-Cloud, au profit de Bonaparte, qui est nommé *troisième consul* après Sieyes et Roger-Ducos. 11 *novembre* (20 brumaire). Les trois consuls se hâtent d'envahir le palais directorial. Le directoire avait fait ajouter à ce palais (le Luxembourg) une aile de bâtiment qui fut abattue sous Bonaparte. Alors furent commencés les travaux de la grande avenue de l'Observatoire; plusieurs quais furent réparés, et le Jardin-des-Plantes, alors fort resserré, reçut un accroissement considérable.

XVe ÉPOQUE. *Paris sous Napoléon*. 1799-1814. — *Ponts. Quais. Canal de l'Ourcq. Fontaines. Marché. Abattoirs. Bornes fontaines. Cimetières. Tuileries. Carrousel. Les deux Arcs de triomphe. Colonne de la place Vendôme. Palais du roi de Rome*, etc.

24 *décembre* 1799 (3 nivose an VIII), proclamation de la nouvelle constitution (dite de l'an VIII), faite à Paris le 22 frimaire précédent, et qui nomme consuls

Bonaparte, Cambacérès et Lebrun. D'après la nouvelle constitution, la ville de Paris conserve sa division en 12 municipalités, chacune avec un maire, deux adjoints, un juge de paix, un percepteur des contributions, un receveur d'enregistrement et un comité de bienfaisance. Cette organisation s'est toujours maintenue depuis. 7 *février* 1800. Etablissement à Paris des préfectures de la Seine et de police. Frochot est le premier préfet de la Seine. Il a eu pour successeurs MM. de Chabrol, Alex. de Laborde, Odilon-Barrot, de Bondi et Rambuteau. M. Dubois est le premier préfet de police. Ses successeurs ont été MM. Pasquier, Bourrienne, Réal, Decazes, Anglès, Delavau, de Belleyme, Mangin, Bavoux, Vivien, Baude, Gisquet et Delessert. 17 *février*. Une loi établit à Paris la banque de France. 24 *décembre* 1800. Attentat du 3 nivose an IX, contre la vie du premier consul, au moyen d'une machine infernale qui éclata dans la rue Saint-Nicaise. Sauvé par l'adresse de son cocher, Bonaparte tira parti de cet événement pour se populariser en accordant des indemnités et des pensions à ceux des habitants du quartier qui, par l'effet de cette explosion, avaient souffert dans leurs personnes ou dans leurs propriétés. 5 *avril* 1802. Présentation du concordat à l'approbation du corps législatif. Le vénérable De Belloy (*v.*) est nommé archevêque de Paris. Il occupe ce siége jusqu'au 10 juin 1802, et est remplacé par l'abbé Maury, qui n'a pas laissé d'aussi bons souvenirs. 2 *août* 1802. Bonaparte est proclamé par le sénat consul à vie. 18 *mai* 1804. Napoléon Bonaparte est proclamé empereur des Français.—Sous le gouvernement consulaire, Bonaparte avait commencé ou conçu une partie des grands travaux dont l'exécution dans Parie illustra sou règne comme empereur. Je ne séparerai pas les deux époques. Je m'abstiendrai également de signaler chronologiquement l'histoire de Paris pendant ces quatorze années, si fécondes en grands événements. Qu'est-il besoin de rappeler, après tant d'autres, le retour de l'ordre, de la paix, de la confiance dans Paris durant les belles années du consulat? Quel mouvement commercial, quelle joie se manifestèrent au sein de cette grande capitale lors de la signature du traité d'Amiens, en l'année 1803? Quel effet contraire produisit sur l'opinion publique le meurtre du duc d'Enghien! Bientôt dans Paris ces sinistres impressions s'effacent au milieu des pompes du couronnement de Napoléon et de Joséphine (2 décembre 1804), par les mains du pape Pie VII. Paris alors se croyait revenu au temps de Clovis et de Charlemagne; car, usant de tous les moyens qu'il s'était arrogé pour influer sur l'opinion, Bonaparte se plaisait alors à rattacher le temps présent aux époques les plus glorieuses de l'antique monarchie. D'ailleurs, qui eut alors osé contredire un despote si habile à s'entourer de prestiges? La police règnait dans Paris : on craignait de s'épancher sur la politique, même en famille. La censure arrêtait tout essor de la presse ; les journaux de Paris, réduits à quatre, n'insèraient que ce qui agréait au gouvernement ; ils écrivaient pour ainsi dire sous sa dictée, et du cabinet de Bonaparte sortaient quelquefois les articles politiques les plus remarquables du *Moniteur*. Le moment vint où Napoléon voulut s'allier à la plus orgueilleuse maison de l'Europe. Le sénat (déc. 1809) déclara dissous son mariage avec Joséphine. Le 2 avril 1810, le vainqueur d'Austerlitz épousa, dans l'église Notre-Dame, l'archiduchesse Marie-Louise. C'était bien les mêmes magnificences qu'au couronnement, mais le vénérable Pie VII n'était plus là pour imprimer la bénédiction du ciel à la nouvelle union. L'enthousiasme des Parisiens était passé; le peuple regrettait la bonne Joséphine; il la regardait comme l'ange tutélaire de l'homme du destin, et, malgré la différence des caractères et des positions, on ne pouvait s'empêcher de se rappeler combien l'union de Louis XVI avec une autre archiduchesse avait été malheureuse. La naissance du

roi de Rome et les fêtes pompeuses qui la suivirent ne ranimèrent pas l'enthousiasme. Malgré tous les efforts des organes vendus ou muselés de la presse, l'opinion publique n'avait pas pris le change sur les énormes pertes qu'avaient occasionées les dernières victoires de Napoléon en Allemagne. La plaie de la guerre d'Espagne devenait chaque jour plus profonde et plus envenimée. Tandis que l'affreux incendie de Moscou et l'incomparable hiver de 1812 confondaient tous les plans du Napoléon au milieu des steppes de la Russie, une conspiration se tramait à Paris. Pendant deux heures, l'audacieux Mallet et quelques hommes résolus avaient interrompu la marche imposante du gouvernement impérial. Le préfet Frochot avait cru l'empereur mort et laissé faire les dispositions pour installer à l'Hôtel-de-Ville le nouveau gouvernement. Le préfet de police Pasquier, et Savary, son ministre, avaient un instant été prisonniers. L'astre de Napoléon avait pâli, et quand, pour la seconde fois, déserteur de son armée, il revint seul à Paris demander de nouveaux sacrifices, le sénat obéit; mais le corps législatif recouvra tout à coup la parole; Napoléon, qui avait toujours redouté l'opposition de tribune, s'empressa de dissoudre ce corps. Cependant Paris organisait de nouveau sa garde nationale. La campagne de Saxe, celle de France, en montrant que Napoléon était bien encore l'homme de Marengo et de Lodi, ne firent que retarder de quelques mois l'entrée de l'Europe en armes dans Paris. Après tant de conquêtes et de victoires, quel fut l'étonnement des bourgeois et du peuple parisien en voyant nos quais, nos ponts, nos boulevards envahis par des Écossais, des Suédois, des Allemands, des Baskirs et des Kalmouks! Il faut dire cependant qu'une partie de la garde nationale et la jeune école Polytechnique avaient bravement combattu sur les buttes de Saint-Chaumont (*v.* ci-après BATAILLE DE PARIS). Mais je détourne les yeux de cette funeste époque, et vais montrer ce que Napoléon avait fait de ce Paris où son obstination, aussi aveugle que son ambition était insatiable, avait fini par attirer l'étranger. — On peut diviser en deux classes les travaux exécutés dans la capitale par l'ordre de Napoléon : les uns sont d'utilité publique, les autres de faste et de pur agrément. — Je vais d'abord parler des travaux utiles : le *pont des Arts*, premier pont en fer construit à Paris; il fut commencé en 1802 et terminé en 1804 : il communique du Louvre au palais de l'Institut. Le *pont de la Cité*, servant de communication entre l'île de la Cité et l'île Saint-Louis, fut construit de 1801 à 1804 pour remplacer l'ancien *pont Rouge*, qui avait été emporté par un débordement. Le nouveau pont menaçant ruine par sa construction vicieuse, a été refait en 1819. Comme le pont des Arts, il ne sert qu'aux piétons, et l'on y perçoit un péage. Le *pont d'Austerlitz*, construit en face de la grille principale du Jardin-du-Roi, communique aux quais Morland et de la Rapée. Commencé en 1802, il fut ouvert aux piétons le premier janvier 1806, et le 5 mars 1807 aux voitures : on y perçoit un péage. Ses cinq arches sont en fer; il est sans ornement, mais la beauté de ses proportions en font un des plus beaux ponts de la capitale. Le *pont d'Iéna*, commencé en 1809 et terminé en 1813, communique du Champ-de-Mars au quai Debilly, près de la barrière de Passy. Il est en pierres, et se compose de cinq arches. C'est ce pont que le féroce et stupide général prussien Blucher voulut faire sauter en 1815. Les quais, dont l'achèvement, la reconstruction ou la première exécution sont dus à l'empereur, et dont la totalité embrasse plus de 1500 toises, sont les quais d'Orsay, des Invalides, Debilly (nom du général Debilly tué à la bataille d'Iéna), de la Conférence, Desaix, de la Cité, Catinat, Montebello ou Bignon, Morland (nom du colonel Morland, tué à la bataille d'Austerlitz), de la Tournelle. Ce fut sous le consulat (19 mai 1802) et sous l'empire que d'immenses travaux firent arriver à Paris les eaux de l'Ourcq,

prises à une distance de 24 lieues ou 96,000 mètres de la barrière de Pantin. Le canal de l'Ourcq amène dans le bassin de la Villette un assez grand volume d'eau pour suffire aux besoins de Paris. En second lieu, il établit une communication navigable entre la rivière de l'Ourcq et Paris; enfin, il forme au nord de cette capitale un canal de la Seine à la Seine, composé de deux branches navigables, appelées l'une canal St-Denis, et l'autre canal Saint-Martin. Du bassin de la Villette, sort d'un côté l'eau qui alimente le canal Saint-Martin, et de l'autre celle qui remplit l'aqueduc de ceinture qui s'étend du bassin de la Villette jusqu'à Monceaux, dans un espace de 4,350 mètres. — Sous Napoléon, les fontaines se multiplièrent à Paris; les plus remarquables sont : la fontaine du Palmier, place du Châtelet, de construction neuve et hardie; la fontaine de l'École, sur la place de ce nom; celle de l'Institut, formée de quatre lions vomissant de l'eau; la fontaine Desaix, place Dauphine, œuvre tout à fait manquée; la fontaine de la place Saint-Sulpice, chef-d'œuvre de sculpture; mais comme elle ne produisait aucun effet dans cette vaste place, on a eu l'heureuse idée de la transporter dans la cour du marché Saint-Germain; la fontaine égyptienne de la rue de Sèvres; la fontaine de Léda, rue de Vaugirard, au coin de la rue du Regard; la fontaine de Tantale, à la Pointe-Saint-Eustache; enfin, la fontaine de la rue de Bondi, superbe bassin orné de lions, et que le public a pris l'habitude d'appeler Château-d'Eau. Sur l'esplanade des Invalides était la fontaine du lion de Saint-Marc. Les étrangers ont repris le lion de Venise, noble trophée de nos victoires d'Italie. Aujourd'hui, elle est surmontée du buste pacifique de Lafayette (*v.* ci-dess., p.72). Au milieu de la place Royale, Bonaparte avait fait ériger la belle fontaine dite des Vosges. Elle a été détruite en 1819, et remplacée, en 1825, par la statue de Louis XIII. La terminaison de la fontaine gigantesque de l'Éléphant, projetée par Bonaparte sur l'emplacement de la Bastille', est encore attendue. — Le marché aux fleurs, sur le quai Desaix, le marché des Jacobins ou St-Honoré, la halle au vieux linge, enclos du Temple; le marché à la volaille, quai des Augustins; le marché Saint-Martin, celui des Blancs-Manteaux; le marché Saint-Germain, le plus vaste et le plus beau de Paris; celui des Carmes ou de la place Maubert; la halle à la viande, dans la rue des Prouvaires; enfin, le magnifique entrepôt et halle aux vins et eaux-de-vie, situé rue St-Bernard, datent encore du règne de Napoléon. Tous ces marchés sont rafraîchis par des fontaines. La fontaine égyptienne du marché Saint-Germain mérite encore d'être citée. — Pour remplacer les nombreuses tueries répandues dans Paris, et qui, indépendamment de l'infection causée par l'écoulement du sang, exposaient les habitants à des dangers, Napoléon ordonna en 1809 la construction de cinq abattoirs, trois au nord de la ville, ceux du Roule, de Montmartre et de Popincourt; et deux dans sa partie méridionale, ceux d'Ivry et de Vaugirard. Ces abattoirs occupent chacun un vaste espace de terrain. Leur construction est remarquable. Ils furent terminés tous les cinq en 1816, et depuis le 15 septembre de cette même année, ils ont été ouverts aux bouchers de Paris. — C'est encore à Napoléon que l'on doit le beau *grenier de réserve* qui s'élève sur le boulevard Bourdon, et dont les travaux ont duré depuis 1807 jusqu'en 1817. C'est lui qui a eu l'idée de ces *bornes-fontaines*, si utiles à l'assainissement de Paris : elles sont établies dans chaque quartier, et des inspecteurs, qui en ont la clé, en font jaillir les eaux à des heures fixes. Son attention s'étendit sur les égoûts de Paris; et l'on eut successivement l'égoût de Rivoli, achevé en 1807, celui de la rue Saint-Denis, achevé en 1800; celui de la rue du Cadran, terminé en 1813. De grands travaux furent exécutés dans les *catacombes* (*v.* ci-dessus, p. 6) pendant les années 1810 et 1811. Il est vrai d'ajouter que le grand homme

dont le génie saisissait les moindres détails, trouvait le temps de discuter les plans de tous ces travaux avec les architectes et les ingénieurs des ponts-et-chaussées. — Napoléon ordonna aussi l'ouverture des cimetières Montmartre, Vaugirard, Sainte-Catherine et du Père-la-Chaise. Déjà ceux de Vaugirard et de Ste-Catherine sont fermés depuis longtemps; ceux de Montmartre et du Père-la-Chaise ne se sont maintenus que par la possibilité de les agrandir. Depuis que le goût des sépultures s'est si fort répandu parmi la population parisienne, il est à craindre que la ville des morts ne devienne plus vaste que celle des vivants. A cet égard, on peut voir les justes alarmes et l'embarras de l'administration exprimés dans les diverses statistiques officielles de la ville de Paris. — Je passe à des monuments plus fastueux, et qui ne sont jamais inutiles dans une capitale, puisqu'ils y attirent les étrangers. Et d'abord nous citerons le palais de la *Bourse* (*v.* t. 8). Depuis son ouverture en 1824, la place de la Bourse, vaste, bien aérée, plantée d'arbres, a été entourée des plus beaux édifices, entre autres la salle de l'Opéra-Comique, la salle de vente des commissaires-priseurs, et les hôtels situés n°s 9 et 11. A ce bel emplacement, il ne manque qu'une fontaine abondante et de construction monumentale. Le palais Bourbon fut décoré en 1807, par Poyet, architecte du corps législatif, de la belle façade qui regarde le pont. Le palais de la Légion-d'Honneur, ci-devant hôtel de Salm, bâti en 1786 pour le prince de ce nom avec un grand luxe d'architecture, devint propriété nationale, et par la loi du 19 mai 1802 fut affecté à l'administration de la Légion-d'Honneur, qui y est encore établie. — *Tuileries, place du Carrousel et Arc-de-Triomphe.* Le 15 février 1800, lorsque Bonaparte établit sa résidence aux Tuileries, il nomma architectes de ce palais MM. Percier et Fontaine, sur la présentation du peintre David. Le premier consul fit décorer les appartements de ce palais avec un goût, une élégance remarquables. Il se souvenait du 10 août: il fit de suite isoler les Tuileries, abattre les maisons qui encombraient le Carrousel et percer une rue grande et large dans l'axe des Tuileries et du Louvre. L'explosion de la machine infernale, qui ébranla une partie des maisons de la rue St-Nicaise, justifia l'opportunité de ces travaux. Alors fut construite, à partir du pavillon Marsan, la galerie qui continue jusqu'à l'extrémité de la place du Carrousel, et qui est destinée à rejoindre les bâtiments du Louvre du côté de la rue Saint-Honoré. La rue de Rivoli fut bâtie sur l'emplacement de l'ancien-Manége, des écuries qui en dépendaient, ainsi que du terrain des Feuillants et des Capucins. Cette rue magnifique, qui commence à la rue de Rohan, se prolonge jusqu'au Garde-Meuble. Elle sert de rempart au château, qui de ce côté est fermé, ainsi que le jardin, par une grille. La grille qui entoure la cour des Tuileries du côté du Carrousel est divisée par trois entrées, qui sont accompagnées de figures colossales et allégoriques, sculptées par Dumont et Gérard. Au centre est un petit Arc-de-Triomphe, dont on trouvera la description dans ce *Dictionnaire* (t. 2, p. 479). On y verra également celle de l'*Arc-de-Triomphe de l'Étoile*. J'ajouterai seulement que la construction de ce dernier monument, commencée en 1810, avait été complètement abandonnée pendant neuf ans, depuis 1815, lorsqu'en 1823, après la campagne d'Espagne, Louis XVIII ordonna la reprise des travaux. Il a été entièrement terminé et inauguré en 1836, après vingt ans de travaux, exécutés sous la direction de neuf architectes, et sous quatre règnes différents. — *Colonne de la place Vendôme.* Ce beau monument, qui est une imitation de la colonne Trajane, fut élevé à la gloire de la grande armée. Commencé le 25 août 1806, il fut terminé le 15 août 1810, sous la direction de Denon, directeur-général des Musées, et de G-B. Lepère et Gondouin, architectes. La colonne est haute de 71 mètres, revêtue de 800,000 livres de bronze

provenant de 1,200 canons pris sur les Russes et les Autrichiens. La statue en pied de Napoléon avec ses habits impériaux avait été modelée par Chaudet : elle avait dix pieds de hauteur et pesait 5,112 livres. En 1814, elle fut arrachée de sa base et remplacée par une fleur de lis colossale, surmontée du drapeau blanc ; la révolution de juillet a fait justice de cette usurpation; et en 1833, la statue du grand homme a été replacée sur la colonne. Le statuaire Seur, consultant moins les convenances de l'art, que les exigences de l'esprit public, a représenté Napoléon dans son costume historique, avec la redingote et le petit chapeau. Le peuple de Paris rend un culte particulier à la colonne de la place Vendôme : chaque jour il vient y déposer des couronnes. Napoléon avait songé à consacrer encore à son armée l'église inachevée de la Madeleine. Il eut aussi l'idée de bâtir pour son fils un palais qui égalât en grandeur et en magnificence celui de Versailles. Pour son emplacement, il choisit le plateau situé sur les hauteurs de Passy, près de la barrière des Bonshommes, vis-à-vis le pont d'Iéna et le Champ-de-Mars. MM. Percier et Fontaine lui en présentèrent le projet. Toute la plaine qui s'étend entre Passy et le bois de Boulogne devait être transformée en un vaste jardin. Les maisons qui bordaient le quai jusqu'à la barrière furent achetées, démolies et les fondations du palais commencées, mais la chute de l'empire arrêta l'exécution de ce projet colossal. Sous la restauration, cet emplacement a été planté et disposé en promenade sous le nom de *Trocadero*.

XVIII° ÉPOQUE. *Paris sous Louis XVIII et pendant les cent-jours.* 1814-1824.

L'ère de la restauration de 1814 a pour avant-coureur *le 31 mars*, jour de l'entrée dans notre capitale des souverains alliés (le roi de Prusse et l'empereur de Russie) à la tête de 50,000 hommes d'élite. La foule parisienne court à cette solennité guerrière, qui est pour elle un spectacle comme un autre ; et, ici, la curiosité est d'autant mieux satisfaite que c'est par la magnifique barrière de l'Étoile que les étrangers s introduisent dans la ville. Une infinité d'hommes et de femmes reçoivent avec enthousiasme ces dominateurs, à l'approche desquels avaient fui et Joseph Napoléon, et le gouvernement de l'impératrice régente Marie-Louise, et cette princesse elle-même, dont la seule présence à Paris aurait pu changer les destinées de l'Europe. Les postes de la capitale se partagent entre les soldats alliés et la garde nationale parisienne, qui hésite sur la cocarde qu'elle doit garder ou prendre. — Le 1er *avril*, le sénat prononce la déchéance de Napoléon Bonaparte, et crée un gouvernement provisoire composé de cinq membres : Talleyrand, Beurnonville, l'abbé de Montesquiou, le duc de Dalberg et le Cte de Jancourt. Le même jour, les membres présents du conseil général signent à l'Hôtel-de-Ville une proclamation par laquelle ils déclarent renoncer à toute obéissance envers Bonaparte, et expriment le vœu que Louis XVIII soit rétabli sur le trône de ses pères. Cette proclamation produisit le plus grand effet, et, dans les cent-jours, Napoléon manifesta tout son ressentiment en proscrivant Bellart, qui l'avait rédigée. — *Le 2 avril*, le gouvernement provisoire nomme aux différents ministères des commissaires provisoires, maintient dans leurs fonctions les deux préfets (MM. De Chabrol et Pasquier), puis confie au général Dessoles le commandement de la garde nationale parisienne, et celui de la première division militaire. Le jour même de son installation, le comte de Nesselrode, au nom des souverains alliés, invite l'état-major de la garde nationale à faire prendre la cocarde blanche aux officiers de ce corps. Dessoles, qui n'ignorait pas combien, dans Paris, les esprits étaient partagés, fut d'avis de laisser chacun libre à cet égard ; son opinion prévalut ; l'entraînement et l'exemple firent le reste. La cocarde blanche, successive-

ment prise par chacun, n'excita aucune collision dans la garde nationale ni parmi les troupes de ligne. — 5 *avril*. Conseil tenu dans l'hôtel du prince de Talleyrand (rue St-Florentin), où l'empereur Alexandre était descendu : le rappel des Bourbons y est décidé. — 6 *avril*. Décret du sénat par lequel *le peuple français appelle librement au trône* Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi. — 10 *avril*. Une partie de la garde nationale prend spontanément la cocarde blanche. — 12 *avril*. Entrée à Paris de S. A. R. *Monsieur, comte d'Artois*, lieutenant-général du royaume. Ce prince, revêtu de l'uniforme de la garde nationale, est accueilli avec enthousiasme par une partie de la population, assez considérable pour faire foule sur son passage; il rassure les esprits inquiets par ces mots : *Plus de conscription! Plus de droits réunis! Il n'y a rien de changé en France; il n'y a qu'un Français de plus.* Il commence par aller rendre grâce à Dieu dans la basilique de Notre-Dame. Entré aux Tuileries, il s'écria : *Ah! qu'il est doux de se reposer dans le palais de ses pères!* puis, s'adressant aux maréchaux qui l'entouraient, il ajouta, *et sur vos lauriers, messieurs!* — 13 *avril*. Par arrêté du gouvernement provisoire, le drapeau blanc et la cocarde blanche remplacent le drapeau et la cocarde tricolore : tous les édifices publics subissent ce changement, qui commence à indisposer l'armée. — 23 *avril*. Trois jours après le départ de Napoléon de Fontainbleau pour l'île d'Elbe, le comte d'Artois signe à Paris, avec les souverains alliés, ces conventions par lesquelles il abandonne 53 places fortes au-delà des anciennes limites de la France, avec un matériel de 1,200 bouches à feu, 31 vaisseaux et 12 frégates : on a évalué ces pertes à 260,000,000 fr. Ces conventions, confirmées le 30 avril par le traité de Paris, n'ont pas peu contribué à dépopulariser le prince qui les signa avec tant d'abandon. 3 *mai*. Entrée solennelle de Louis XVIII dans Paris. La réception qui lui fut faite par les autorités municipales, la population, les chefs de l'armée, dut plaire à ce monarque, qui s'était préparé cet accueil par la déclaration de St-Ouen (2 avril), qui garantissait les droits publics des Français, et proclamait les dispositions fondamentales de la charte. Les Parisiens ne manquèrent pas de remarquer la toilette plus que simple de la duchesse d'Angoulême, l'habit bourgeois du roi avec deux grosses épaulettes, et surtout les guêtres de velours qui entouraient ses jambes invalides. Ce même jour, le commissaire de l'intérieur, Beugnot, avait fait ériger provisoirement sur le terre-plain du Pont-Neuf une statue en plâtre de Henri IV, avec cette inscription composée par ce ministre lui-même, latiniste distingué :

LUDOVICO REDUCE
HENRICUS REDIVIVUS.

— Tout eût été pour le mieux si le roi, prenant une allure ferme sur le trône, se fût contenté, en rentrant aux Tuileries, de *se coucher*, comme on l'a dit, *dans les draps de Napoléon*; mais dès le lendemain commença la série des fautes qui constituèrent l'*anarchie paternelle* de 1814, et amenèrent les cent-jours. Pas plus tard que le 5 avril, une ordonnance royale constitue aux Tuileries une cour à la vieille mode, avec de gros traitements, cour toute composée de vieux seigneurs émigrés, parfaitement inconnus à la nation. Le ministre de la guerre, Dupont, rétablit les compagnies des gardes-du-corps et des mousquetaires; d'autres ordonnances désorganisent l'armée de terre et de mer, et admettent à des grades supérieurs des gentilshommes qui n'ont jamais servi. Bientôt, le préfet de police est supprimé. 7 *avril*. Le duc de Berri passe en revue la garde à cheval et les 8e, 9e, 10e, 11e et 12e légions de la garde nationale de Paris. 13 *avril*. Le roi organise son ministère. Le ministre de la justice d'Ambray est revêtu du titre et de l'antique simarre de chancelier. 27 *avril*. Arrivée du duc d'Angoulême à Paris. 1er *juin*. Le sieur

de la Haye, roi d'armes de France, affublé du costume féodal, ainsi que ses acolytes, fait dans toutes les places et carrefours de la capitale la proclamation solennelle du traité conclu le 30 avril, et signé le 30 juin entre la France et les puissances alliées. 2 *juin*. L'empereur de Russie et l'empereur d'Autriche quittent Paris. Le beau-père de Napoléon, François II, n'y avait joué qu'un bien triste rôle. Quant au roi de Prusse, qui ne partit que le 4 juin, il s'était vu, dans toutes les circonstances, effacer par son auguste allié et ami l'empereur Alexandre. 4 *juin*. Séance royale au palais du corps législatif, qui fut dès lors nommé *palais de la chambre des députés*. Le roi Louis XVIII, après avoir proclamé la charte constitutionnelle, procède à l'installation de la chambre des pairs et de la chambre des députés; mais on ne vit pas avec plaisir dans cette solennité l'emploi de deux formules qui rappelaient l'étiquette de l'ancien régime : *Messieurs les pairs, asseyez-vous. — Messieurs les députés, le roi vous permet de vous asseoir*. Le chancelier d'Ambray commit en outre une grave inconvenance en qualifiant dans son discours la charte d'*ordonnance de réformation*. 7 *avril*. Une ordonnance du directeur général de la police Beugnot, relative à l'observance du dimanche, devient l'objet des quolibets du public. Les cafés, restaurants, cabarets, devront être fermés pendant l'office divin. 26 *juin*. Le roi congédie la garde nationale, qui jusqu'alors a fait le service auprès de sa personne, et s'entoure de ses gardes-du-corps et de ses mousquetaires. 15 *juillet*. Il rétablit la compagnie des gardes de la porte et celle des Cent-Suisses. 5 *août*. Ordonnance qui appelle la garde nationale à faire seule près du roi le service militaire, le 3 mai, jour anniversaire de l'entrée du monarque dans la capitale; qui ajoute un liseré bleu à la décoration du lis, créé pour cette garde; enfin, qui accorde la décoration de la Légion-d'Honneur à tous ses officiers supérieurs. 13 *août*. Rétablissement à Paris de la procession du vœu de Louis XIII. 29 *août*. Fête magnifique donnée au roi et à toute la famille royale par la ville de Paris. 7 *septembre*. Cérémonie au Champ-de-Mars pour la bénédiction et la distribution des drapeaux de la garde nationale. Le roi y assiste en personne, et la duchesse d'Angoulême attache les cravates aux drapeaux. La même cérémonie a lieu le 10 pour la troupe de ligne de la première division militaire. 2 *octobre*. Le duc d'Angoulême visite l'hôpital du Val-de-Grâce; on lui présente l'épée de Charles VIII, qui avait été enlevée du garde-meuble de la couronne en 1792. 13 *décembre*. S. A. R. *Monsieur*, en sa qualité de colonel-général de la garde nationale du royaume, distribue les décorations de la Légion-d'Honneur accordées à la garde nationale de Paris. 1er *janvier* 1815. Formation de la maison de *Monsieur* et de celle de *Madame*, duchesse d'Angoulême. Déjà depuis plusieurs mois, deux compagnies des gardes-du-corps avaient été organisées pour *Monsieur*. 20 *janvier*. Fouilles pour l'exhumation des restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans le cimetière de la Madeleine (*v.* ci-dessus, p. 79). Le roi ordonne que le 21 janvier de chaque année il sera célébré dans les églises du royaume un service pour le repos de l'ame de Louis XVI. 21 *janvier*. Translation à Saint-Denis de ces tristes reliques. Pour la première fois, les Parisiens revirent dans tout le luxe de l'ancien costume les compagnies des gardes-du-corps, des mousquetaires rouges et noirs et des Cent-Suisses. 17 *février*. Nouvelle organisation de l'université. Les lycées deviennent colléges royaux. Le lycée impérial prend le nom de collége royal de Louis-le-Grand; le lycée Napoléon, celui de collége royal de Henri IV; le lycée Bonaparte, celui de collége royal de Bourbon. Le lycée Charlemagne conserva seul son ancien nom. — Cependant, la marche faible, indécise et contradictoire d'un gouvernement qui ne savait ménager ni les intérêts ni les susceptibilités de la nation, avait excité

un mécontentement général. L'armée, surtout, était profondément blessée de voir dans les cadres de ses officiers des émigrés, ou qui n'avaient jamais servi ou qui n'avaient porté les armes que contre la France. Les bonapartistes, les anciens révolutionnaires, enhardis par l'aveuglement des ministres, avaient de fréquents conciliabules ; il y eut même un complot tendant à enlever le roi comme il se rendait au théâtre de l'Odéon. 7 *mars*. La nouvelle de l'invasion de Bonaparte tire la cour de sa profonde sécurité. Le roi convoque les chambres. Proclamation du chancelier d'Ambray, qui déclare Bonaparte traître et rebelle, et ordonne de lui *courir sus*, expression qui souleva l'opinion publique. Adresse du conseil municipal de Paris, qui proteste de son dévouement, et déclare que chacun de ses membres est prêt à mourir au pied du trône pour défendre son roi. 9 *mars*. Mêmes protestations de dévouement de la part de la cour de cassation, de la cour des comptes, de la garde nationale de Paris, etc. Ordre du jour du duc de Feltre (Clarke), ministre de la guerre, qui exhorte l'armée à se rallier autour de la bannière des lis. Une partie des élèves des écoles se font enrégimenter comme *volontaires royaux*. 10 *mars*. Les deux chambres votent une adresse au roi. 16 *mars*. Proclamation du corps municipal de Paris, qui appelle ses habitants à défendre le roi. Louis XVIII se rend à la chambre des députés avec tous les princes de sa famille. Il jure de maintenir la charte. *Monsieur* et les princes prononcent le même serment, serment tardif, et qui en présence du danger produisit peu d'effet sur l'opinion. *Monsieur* put facilement s'en apercevoir deux jours après, lorsqu'à la revue de la garde nationale, à côté de l'enthousiasme de quelques-uns, se faisait remarquer l'indécision du plus grand nombre. Ce fut dans ces circonstances que Louis XVIII eut aux Tuileries, et *Monsieur* chez la princesse de Vaudemont, une entrevue avec Fouché, qu'une foule de gens désignaient alors comme le seul homme capable de fonder la sécurité des Bourbons. Dans ces entrevues l'ex-conventionnel ne dissimula pas qu'il était trop tard pour arrêter le mouvement militaire; mais, assuré d'être appelé au ministère par Napoléon, il s'offrit à le trahir en faveur d'une seconde restauration. Les événements ont prouvé qu'il tint parole. 19 *mars*. Le roi, qui apprend que Bonaparte n'est plus qu'à quelques lieues de Paris, que pas un seul régiment ne s'est présenté pour le repousser, prend la résolution de fuir. A minuit un quart, il franchit le seuil de son palais, suivi de quelques serviteurs. Lui-même voulut que la peinture consacrât ce triste événement; et ce tableau, exécuté par le baron Gros, est aujourd'hui un des plus remarquables du Musée de Versailles. 20 *mars*. A neuf heures du soir, Napoléon est aux Tuileries. Une partie de la bourgeoisie parisienne est dans la stupeur ; le peuple manifeste le plus vif enthousiasme. Partout sur les édifices publics le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc. Les journaux de Paris, si bourbonniens l'avant-veille, ont changé de langage, et les effets publics sont en hausse. Bonaparte réorganise son gouvernement; il annule tous les changements faits par le roi dans les cours et tribunaux, dans l'armée de terre et de mer. M. de Chabrol de Volvic, préfet de la Seine, qui dans un discours adressé au roi s'était prononcé avec violence contre Napoléon, avait cru prudent de quitter son poste. Il est remplacé par M. le comte Taillepied de Bondi. Le maréchal Masséna est nommé commandant en chef de la garde nationale parisienne. Réal remplace le préfet de police Bourrienne. 22 *avril*. Publication de l'acte additionnel aux constitutions de l'empire. Un registre est ouvert dans diverses administrations pour que les citoyens puissent y déposer leur vote approbatif ou négatif. 4 *mai*. Formation de la confédération parisienne. Ses membres, dans une adresse aux habitants de la capitale, les engagent à prendre les armes pour repousser les Bourbons. 1er juin. Assemblée du Champ-de-Mai, dans lequel on publie le recen-

sement des votes sur l'acte additionnel. L'empereur, dans cette solennité, réunit au Champ-de-Mars, témoin de la fédération de 1790, les députés des départements, des gardes nationales et de l'armée. Ainsi qu'en 1790, l'autel sur lequel la religion doit consacrer le serment d'obéissance et d'union, s'élève au milieu de cette enceinte. La foule est immense, la garde nationale de Paris nombreuse; les ouvriers des faubourgs, qui se sont formés en corps de fédérés, brûlent de marcher à l'ennemi. Les lycées eux-mêmes sont enrégimentés; l'école Polytechnique témoigne la plus vive ardeur; les bras populaires travaillent sans relâche aux fortifications extérieures de la capitale. 3 *juin*. Ouverture des séances de la chambre des pairs nommés par Bonaparte, et de la chambre des représentants. 20 *juin*. Napoléon, vaincu à Waterloo, revient à Paris, croyant saisir la dictature; mais l'abdication l'y attendait. Fouché fait agir tous les ressorts de l'intrigue pour exciter la défiance entre l'empereur et la chambre des représentants. Aux bonapartistes, il persuade que les représentants veulent prononcer la déchéance de Napoléon; aux représentants, que l'empereur est décidé à dissoudre leur chambre. Ces insinuations portent leurs fruits... 22 *juin*. Lafayette, destiné à n'être toute sa vie que l'instrument passif d'hommes moins naïfs que lui, fit sa fameuse motion de la permanence de la chambre. La motion passe d'enthousiasme; il est décrété que toute tentative pour la dissoudre sera réputée crime de trahison. Lucien demande vainement pour son frère la dictature temporaire. Napoléon, voyant que l'opinion n'est pas pour lui, abdique en faveur de son fils Napoléon II, et se retire au palais de l'Élysée. Les deux chambres, acceptent purement et simplement l'abdication, et, sans reconnaître Napoléon II, nomment un gouvernement provisoire composé de cinq membres, Fouché, Carnot, Grenier, Caulaincourt et Quinette. 23 *juin*. Le gouvernement provisoire se réunit au palais des Tuileries. Fouché, qui en est nommé président, jugeant bien qu'en présence de l'Europe en armes, il y avait peu à espérer de la force, a recours aux manœuvres de la politique et de la diplomatie; il dirige ses plans de manière à être prêt pour toutes les éventualités. Il fait déclarer la guerre nationale, et propose d'envoyer des plénipotentiaires à tous les souverains alliés, y compris même Louis XVIII. Mais on ne déféra pas à cet avis, et ce fut pour les généraux alliés un prétexte pour ne point accueillir l'ambassade. 28 *juin:* Paris est mis en état de siége. Le gouvernement provisoire arrête que les approches de la capitale seront seules défendues par les troupes de la ligne, qui resteront campées hors des murs. La tranquillité sera maintenue dans l'intérieur par la garde nationale. Les tirailleurs (fédérés) de la garde nationale serviront, comme auxiliaires, avec les troupes de ligne à la défense des postes les plus rapprochés de la capitale. L'armée du nord se rendra sur-le-champ à Paris. Cependant, les négociations de Fouché continuent. 29 *juin*. Blucher arrive devant les lignes construites entre St-Denis et Vincennes; les abords septentrionaux de la capitale sont inondés; plus de 200 pièces de gros calibre menacent les coalisés, mais sur la rive gauche de la Seine les retranchements sont nuls. Quatre-vingt-dix mille hommes de troupes de ligne et douze mille fédérés parisiens occupent toutes les positions. Davoust protège Montmartre et Saint-Denis; Vandamme est à Montrouge. 30 *juin*. Blucher traverse la Seine à Saint-Germain; il s'empare du Plessis-Piquet, de Saint-Cloud, de Versailles, et, malgré une attaque audacieuse d'Excelmans, il pousse son avant-garde jusqu'à Meudon et Issy. Wellington s'est jeté dans la forêt de Bondy et occupe le village de Gonesse. Le gouvernement provisoire annonce aux deux chambres que les armées des alliés sont en vue de la capitale, et que, pour arrêter leur marche, tous les corps de l'armée du nord se sont réunis sur une seule ligne qui protège Paris. 1er *juillet*. L'opinion

royaliste, qui a constamment, pendant les cent-jours, trouvé des organes dans divers journaux, commence à se manifester publiquement : une fraction de la garde nationale veut prendre la cocarde blanche. La majorité des chefs de légions et officiers supérieurs publie une déclaration pour conserver les trois couleurs. La chambre des représentants, presque unanimement opposée aux Bourbons, mais qui ne peut se dissimuler la possibilité du retour de Louis XVIII, adresse une proclamation au peuple français, dans laquelle elle proteste d'avance contre cet événement, en déclarant « qu'il est de son devoir et de sa dignité de ne jamais avouer comme légitime chef de l'état celui qui, montant sur le trône, refuserait de reconnaître les droits de la nation, et de les consacrer par un pacte solennel. » 3 *juillet.* Wellington et Blucher acceptent une capitulation du maréchal Davoust, qui porte que l'armée française évacuera la capitale, et se portera derrière la Loire avec tout son matériel, et que le service intérieur de Paris continuera à être fait par la garde nationale et la gendarmerie municipale. A la nouvelle de cet armistice, les soldats, furieux, demandent le combat, se disent hautement que Davoust a vendu Paris et l'armée : ils s'éloignent cependant. 5 *juillet.* Publication à Paris de la proclamation de Cambrai, dans laquelle le roi, en promettant de pardonner à tous les Français égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où il a quitté Lille, excepte du pardon les instigateurs et auteurs de la conspiration du 20 mars. Placardé dans Paris, cet acte de l'autorité royale est partout arraché et lacéré. Le même jour, Fouché lance de son côté une autre proclamation dans laquelle, en faisant allusion *aux lumières, aux vertus, aux qualités personnelles d'un monarque*, il laisse pressentir l'issue imminente des événements. Les royalistes accueillent cet augure avec des transports indicibles de joie ; à ces démonstrations bruyantes, la chambre des représentants croit devoir opposer sa fameuse déclaration, effort désespéré d'un parti vaincu, mais encore plein de vie. 6 *juillet.* Depuis la veille, le roi était au château d'Arnouville, près de Gonesse, et Monsieur à St-Denis. Une foule de royalistes se rendirent à Arnouville pour engager Louis XVIII à hâter son retour à Paris. Cependant, les fédérés se tenaient au dedans des barrières ; ils insultaient tous ceux qui rentraient avec la cocarde blanche. Des gardes nationaux qui l'avaient prise furent sabrés par les gendarmes. La barrière Saint Denis est fermée. Des milliers de Parisiens se trouvent séparés de leur domicile, réduits à bivouaquer dans la plaine. Le lendemain, des compagnies entières de gardes nationaux sont désarmées. Ceux qui échappent aux gendarmes retournent à Saint-Denis, et y partagent pendant deux jours les bivouacs de la maison du roi, sous le nom de *bataillon de la fidélité.* — 7 *juil.* Quelques bataillons prussiens envahissent les Tuileries dans la soirée : aucune force armée n'est là pour les repousser. La commission de gouvernement annonce, par un message aux chambres, que, n'étant plus libre, elle cesse ses fonctions. Cependant, Fouché continue à gouverner Paris comme ministre de la police. La fermeture des chambres a lieu la nuit, par des gens armés. 8 *juillet.* Louis XVIII rentre dans Paris. Les royalistes font éclater un vif enthousiasme. Chaque soir aux Tuileries, sous ses fenêtres, ce sont des danses auxquelles se mêlent des dames titrées. Sur la place du Carrousel, on voit les bivouacs des Cosaques et des canons braqués. Un ordre des généraux Blucher et Wellington avait réglé que les troupes alliées occuperaient les points militaires de Paris, et que le service intérieur serait fait par la garde nationale, qui venait d'être remise au commandement du général Dessoles. La garde nationale et la gendarmerie reçoivent aussi des ordres du gouverneur de Paris, le baron de Muffling. 9 *juillet.* Au mépris de la convention de Saint-Cloud, on dégrade, sous les yeux de Louis XVIII, l'arc-de-triomphe du Carrousel ; on dévalise le musée

Digitized by Google

du Louvre. Le féroce Blucher veut faire sauter le pont d'Iéna (*v.* ci-dessus, page 101). On parlemente, et une ordonnance du roi rend aux places, ponts et édifices publics de la ville de Paris, les noms qu'ils portaient au 1er janvier 1790, assigne au pont d'Iéna le nom de *pont du Champ-de-Mars*, et au pont d'Austerlitz celui de *pont du Jardin-du-Roi*. 4 *août*. Jugement du conseil de guerre séant à Paris, qui condamne à mort le colonel Labédoyère. 8 *août*. Ordonnance du roi qui soumet tous les journaux de Paris à une commission de censure composée de cinq membres. 14 *août*. Le collége électoral de Paris élit ses députés sous la présidence de S. A. R. Monsieur. 15 *août*. Les pouvoirs attribués au grand-maître et au conseil de l'université sont dévolus à une *commission de l'instruction publique*, composée de cinq membres, et qui a pour président M. Royer-Collard. 16 *août*. La ville de Paris, pour subvenir aux charges extraordinaires de l'invasion, est autorisée à s'imposer additionnellement d'une somme de 3,000,000 francs. 7 *octobre*. Ouverture de la session des chambres. 9 *novembre*. Le conseil de guerre de la 1re division militaire, nommé pour juger le maréchal Ney, se déclare incompétent. 10 *novembre*. Dès le lendemain, une ordonnance royale défère l'infortuné guerrier devant la chambre des pairs. 12 *novembre*-6 *décembre*. Procès du maréchal. Condamné à mort sur le réquisitoire du procureur-général Bellart, il est fusillé le 7 *décembre*, à 9 heures 20 minutes du matin, dans l'avenue de l'Observatoire, hors de la grille du Luxembourg. On force la veuve de l'illustre maréchal à payer, dans les 24 heures, les frais de la procédure, montant à 25,000 francs, y compris les vivres fournis par le restaurateur Diguet à des fonctionnaires ou agents publics durant le procès. 21 *novembre*. Traité de Paris entre la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie, qui resserre encore plus que ne l'avait fait le traité de 1814, les limites du territoire français. 20 *décembre*. Évasion de Lavalette, ancien directeur-général des postes, condamné à mort par jugement de la cour d'assises de Paris comme un des auteurs de la conspiration du 20 mars. 12 *janvier* 1816. Publication de la prétendue loi d'amnistie, qui bannit, sous peine de mort, tous les membres de la famille de Napoléon; elle prononce la même peine contre tous les anciens conventionnels qui, ayant prononcé la mort de Louis XVI, ont, pendant les cent jours, voté pour l'acte additionnel, ou exercé des fonctions publiques. 21 *mars*. Une ordonnance dénature l'organisation de l'institut en substituant aux quatre classes quatre académies (française, des inscriptions et belles lettres, des sciences et des beaux-arts). Cette ordonnance destitue illégalement plusieurs académiciens célèbres, et les remplace par des sujets, la plupart fort médiocres. 13 *avril*. L'école Polytechnique est licenciée. Les ministres de l'intérieur et de la guerre ont ordre de préparer une nouvelle organisation de la même école. 15 *avril*. Ordonnance du roi qui prescrit que tout membre de la garde nationale de Paris décoré du lys prêtera, avec le serment de fidélité au roi, celui de révéler à l'instant tout complot contre sa personne. 2 *juin*. Adresse au roi présentée au nom de la garde nationale de Paris par le maréchal Oudinot, son nouveau chef, au sujet des troubles qui ont éclaté dans l'Isère. Ces troubles donnent lieu à une foule de condamnations à mort; et, de Paris, le télégraphe hâte le moment de l'exécution. 17 *juin*. Le mariage du duc de Berri avec la princesse des Deux-Siciles est célébré à Notre-Dame. 27 *juin*-4 *juillet*. Procès de Pleignier, Carbonneau et Tolleron, accusés d'avoir trempé dans le complot des *patriotes de* 1816. Ils sont exécutés le 28 juillet. On peut voir au cimetière du Mont-Parnasse la terre qui recouvre leur cendre, ornée de pierres funéraires, surchargées de couronnes et d'inscriptions patriotiques. 16 *octobre* 1816. Inauguration du monument expiatoire élevé dans le cachot de la Conciergerie qu'avait occupé la

reine Marie-Antoinette. 12 *décembre*. Ordonnance du roi qui porte l'effectif de la garde nationale de Paris à 32,000 hommes. 22 *mars* 1817. Troubles violents excités au Théâtre-Français par les gardes-du-corps qui veulent faire tomber la tragédie de *Germanicus*. *Août*. La disette se fait sentir dans Paris et dans tout le royaume ; des bandes de paysannes bourguignonnes, chassées de leur pays par la famine, viennent mourir de misère et de désespoir dans les environs de la capitale et dans ses hôpitaux. Le roi visite le salon et nomme le baron Gérard son premier peintre, devant le tableau de l'*Entrée de Henri IV dans Paris*. Ce tableau est aujourd'hui placé au musée de Versailles. 25 *août*. L'académie française, renouvelant un antique usage, fait célébrer dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, en mémoire de saint Louis, un service religieux, accompagné d'une oraison funèbre prononcée par un ecclésiastique : ce service n'avait pas été célébré depuis 1789. Depuis 1830, l'académie a laissé de côté cette cérémonie. 5 *septembre*. Fameuse ordonnance du roi qui dissout la chambre des députés, et annonce dans le gouvernement la volonté de marcher avec la charte. La joie et la confiance renaissent dans Paris. 30 *septembre* - 5 *octobre*. Procès ridicule de *l'épingle noire*, conspiration inventée ou provoquée par une police machiavélique : les accusés sont acquittés par la cour d'assises. 6 *décembre*. Toutes les tombes royales qui étaient au musée des Petits-Augustins sont rendues à l'église de Saint-Denis (voyez ci-dessus). 25 *mars* 1818. Ordonnance du roi pour la reconstruction de l'Odéon, détruit par un incendie quelques jours auparavant. 12 *mai*. Mort de Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, au palais Bourbon ; né en 1736, il avait près de 82 ans : il est inhumé à St-Denis. 9 *août* 1818. Une ordonnance du roi autorise la ville de Paris à faire un emprunt de 1,120,000 fr. pour l'exécution des travaux relatifs à l'entrepôt général des vins. 25 *août*. L'inauguration de la statue équestre de Henri IV, par Lemot, a lieu sur le Pont-Neuf avec une grande solennité. Cette statue est en bronze : on prétend que le fondeur a trouvé moyen de placer dans le bras du héros un petit modèle de l'effigie de Napoléon, qui était sur la colonne de la place Vendôme. La statue d'Henri IV avait été érigée au moyen d'une souscription ; la recette, au 1er novembre 1818, s'élevait à 408,830 fr. 30 c., et la dépense à 368,339 fr. 18 c. ; le prix du marché passé avec le statuaire Lemot, pour l'entière exécution de la statue, était de 337, 870 fr. 28 *octobre*. Ce jour-là fut témoin de l'arrivée à Paris *incognito* du roi de Prusse, de l'empereur Alexandre et du grand-duc Constantin. 10 *décembre* 1818. Dans son discours d'ouverture de la session des chambres, le roi annonce l'évacuation du territoire par les troupes étrangères. 18 *decembre*. Suppression du ministère de la police générale. 24 *mars* 1819. L'accroissement du nombre des étudiants donne lieu à une ordonnance qui divise l'école de droit en 2 sections. 10-14 *mai* 1819. Procès de Cantillon et Marmet, prévenus d'attentat à la vie de lord Wellington : ils sont acquittés par la cour d'assises de Paris. 20 *juin*. Procès de Pierre Coignard, assassin et forçat libéré, qui, en usurpant le nom de Pontis, *comte de Sainte-Hélène*, s'était fait colonel de la légion de la Seine, chevalier de plusieurs ordres, et jouissait de la confiance du roi et de l'intimité du duc de Berri. Il est condamné, ainsi que son frère, aux galères perpétuelles, au carcan et à la marque. 23 *juin* 1819. Ordonnance du roi qui réduit le service de la garde nationale à quelques postes d'honneur et de sûreté. 29 *juin*. Troubles dans l'école de droit de Paris, à l'occasion du cours de M. Bavoux, qui est suspendu de ses fonctions. 10 *juillet*. La chambre des députés passe à l'ordre du jour sur une pétition de 300 élèves de cette école, qui demandent que ce professeur leur soit rendu. 1er *août*. Arrêt de la cour d'assises, qui absout M. Bavoux de l'accusation d'avoir professé

Digitized by Google

dans son cours des maximes séditieuses. La conduite de M. Bavoux n'en est pas moins *censurée* par un arrêté de la commission d'instruction publique du 8 *septembre* suivant. 11 *août*. Arrêté du conseil général du département de la Seine, qui fixe à un million, pour l'année 1819, le remboursement de la cotisation, faite en 1814, à l'occasion du séjour des troupes étrangères à Paris. 24 *août*. Douze médailles frappées à l'hôtel des monnaies de Paris, pour servir à l'histoire du règne de Louis XVIII, sont présentées à ce monarque. 25 *août*. Ouverture des salles du Louvre pour l'exposition des produits de l'industrie française. 25 *novembre*. Troubles dans les écoles; placards affichés sur les portes de la Sorbonne. 25 *novembre*. Établissement au *Conservatoire des arts et métiers* de trois cours gratuits pour l'application des sciences aux arts industriels : savoir, de mécanique de chimie et d'économie industrielle. MM. La Rochefoucauld-Liancourt, Charles Dupin et Jean-Baptiste Say, sont mis à la tête de cet enseignement. Onze jours après, 6 décembre, l'abbé Grégoire, un des fondateurs du *Conservatoire*, nommé député dans l'Isère, est exclu de la chambre des députés pour *cause d'indignité*, mais non sans une vive opposition de la part de la minorité constitutionnelle. 18 *décembre*. Condamnation par le tribunal de police correctionnelle de Paris de MM. Gévaudan et Simon, convaincus d'avoir tenu chez eux une réunion de plus de 20 personnes, la *Société des amis de la presse*. 27 *décembre*. Acquittement par le premier conseil de guerre du général Savary, duc de Rovigo, compris dans les ordonnances du 26 juillet 1815, relatives aux auteurs du 20 mars. 13 *février*, 1820. Le duc de Berri, en sortant de l'Opéra, est atteint d'un coup de poignard par Louvel, garçon sellier, attaché aux écuries du roi. 15 *février*. Tandis que la cour des pairs se forme en cour judiciaire pour juger cet attentat, M. Clausel de Coussergues, député, propose à la chambre de décréter d'accusation le comte Decazes comme coupable de trahison. 20 *février*, M. Decazes se démet du portefeuille de l'intérieur, et reçoit le titre de duc. 22 *février*. Le corps du duc de Berri est transféré à Saint-Denis, où ses funérailles ont lieu le 14 mars. Ses entrailles sont transportées à Lille. 26 *mars*. Promulgation de la loi suspensive de la liberté individuelle. L'attentat de Louvel a servi de prétexte à cette mesure exceptionnelle. Le parti libéral répond à cette mesure d'exception par une *souscription nationale* en faveur des personnes qui pourraient en être victimes. Un jugement très rigoureux de la cour d'assises de Paris (*du 30 mai*), atteindra les signataires de cette souscription, ainsi que les journaux qui l'ont propagée, mais l'association n'en subsistera pas moins. 17 *mai*. Présentation faite au roi d'une médaille ayant pour but de consacrer la mémoire des soins paternels qu'il a donnés à la subsistance de ses peuples durant la disette de 1817. 2-7 *juin*. Procès de Louvel devant la chambre des pairs. Possédé de l'idée que le gouvernement des Bourbons est fatal à la France, il a conçu le projet de les faire tous périr. Telle est la déclaration énoncée dans son interrogatoire. Il est prouvé par le procès qu'il n'a pas eu de complices. Louvel, condamné à mort, subit en place de Grève son supplice avec autant de calme, autant d'impassibilité, qu'il en avait montré dans les débats. 4 *juin*. Pendant ce procès, Paris est dans l'agitation. Une ordonnance de police est publiée contre les attroupements. Une foule nombreuse entoure la chambre des députés, qui délibère sur une loi des élections. Des cris de *vive la charte!* qui sont le mot d'ordre de l'opposition anti-bourbonnienne, occasionnent des rixes violentes. La troupe se met en mouvement; elle tire sur les groupes, et le jeune Lallemand, étudiant en droit, est frappé d'une balle par derrière : il expire quelques heures après. Plusieurs individus sont blessés. Le député Chauvelin est gravement insulté en sortant de la chambre par des gardes-du-corps, qui

Digitized by Google

sont à leur tour repoussés par des étudiants. Ces scènes déplorables durent huit jours. Le jardin des Tuileries est fermé; mais, comme les étudiants seuls prennent part à l'émeute, que les ouvriers des faubourgs n'ont pas répondu aux tentatives faites pour les exciter à l'insurrection, l'autorité finit par avoir le dessus. 7 *juin*. Le préfet de police renouvelle ses défenses contre les attroupements; le 10 *juin*, de concert avec le préfet de la Seine, Chabrol, il publie une proclamation à tous les citoyens paisibles, pour les avertir de s'éloigner des rassemblements séditieux. 11 *juin*. Une adresse dans le même sens est faite aux chefs d'ateliers, artisans et ouvriers de la capitale, par M. de Chabrol. 19 *juin*. Une ordonnance du roi renforce la gendarmerie de Paris; enfin, le 5 *juillet*, une autre ordonnance prescrit des mesures rigoureuses, tant pour l'admission aux écoles de droit et de médecine que pour la discipline intérieure de ces établissements. Le dernier acte de ce drame politique est le procès de l'abbé de Pradt, qui, dans une brochure intitulée *De l'Affaire des élections*, avait raconté tous ces faits dans le sens de l'opposition. La cour d'assises de Paris acquitte l'accusé. 20 *juin*. Adoption de cette loi d'élection toute dans l'intérêt du pouvoir, et dont la discussion a causé tant de troubles dans Paris. 3 *juillet*. Adoption du projet de loi tendant à faire les fonds nécessaires pour l'achèvement de l'édifice de la Bourse de Paris. 18 *août*-23 *novembre*. Procès de Gravier et Bouton, prévenus d'attentat contre la personne de la duchesse de Berri, au moyen d'une explosion ayant pour but de faire périr l'enfant qu'elle portait dans son sein. Ils sont condamnés. 20 *août* 1820. Découverte d'un complot militaire formé par des officiers et sous-officiers des régiments de la garnison de Paris et de la garde royale : ils voulaient, dans la nuit du 19 au 20 août, marcher contre les Tuileries, et proclamer pour souverain un membre de la famille de Napoléon. Ce complot, déféré à la chambre des pairs, s'instruit avec beaucoup de solennité, et se termine, le 16 juillet 1821, par un arrêt qui condamne à mort trois inculpés, et six à un emprisonnement plus ou moins long; 23 sont acquittés. 29 *septembre*. Le canon annonce la naissance de Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné, duc de Bordeaux. Il est baptisé en grande pompe à Notre-Dame (le 1er mai suivant). Louis XVIII, à l'occasion de cet événement, accorde diverses amnisties pour crime de désertion militaire et pour des délits forestiers. Au milieu de la joie des royalistes et des réjouissances officielles, les condamnations des tribunaux se multiplient contre les auteurs de brochures politiques; car les journaux sont livrés à une impitoyable commission de censure. Ouverture de la souscription du domaine de Chambord en faveur du prince nouveau-né. Cette souscription, proposée par quelques ardents royalistes, devint obligatoire à tous les employés civils ou militaires salariés par le gouvernement. Il en avait été à peu près de même pour la souscription relative au monument à ériger au duc de Berri sur l'emplacement de l'Opéra. Celle de Chambord donne lieu à une piquante brochure de Paul-Louis Courier, qui est condamné par arrêt de la cour royale du 28 août 1821. 1er *novembre*. Le roi donne à la commission d'instruction publique une nouvelle consistance en l'érigeant en conseil royal. Fonctionnaire royaliste, mais très constitutionnel, M. Royer-Collard, président de cette commission, donne sa démission; il est remplacé par M. Corbière, un des chefs de la majorité ultra-royaliste de 1815. 2 *novembre*. Organisation nouvelle, et sur des bases larges et coûteuses, de la maison civile du roi. 25 *novembre*. Proclamation de Louis XVIII aux Français au moment des élections; il déclare que *les circonstances sont graves*; il engage les citoyens à écarter de leurs choix *les artisans de discorde*, *les fauteurs de l'anarchie*. Élections contestées à Paris; choix libéraux. 27-29 *janvier* 1821. Des

pétards font explosion sur le passage du duc d'Angoulême et dans les environs des Tuileries. Les chambres et les autorités constituées votent une adresse à Louis XVIII, dont la vie avait, dit-on, couru quelques dangers. Le roi dit au corps municipal : *Tout sera découvert*, et pourtant les auteurs de ces attentats restent inconnus. Les royalistes les attribuent aux libéraux; l'opinion accuse les royalistes de ces menées pour effrayer le roi et le porter à des mesures rigoureuses. 1er *février* 1821. En effet, la chambre des députés présente une adresse au roi pour provoquer les sévérités de la justice. 2 *février*. Par délégation de son collègue le préfet du Calvados, M. de Chabrol, préfet de la Seine, en présence de deux maires de Paris, remet une médaille d'or, décernée par le conseil général du Calvados, au sieur Paulmier, qui avait arrêté Louvel, assassin du duc de Berri. 22 *février*. Création d'une école des chartres à Paris; elle est établie à la bibliothèque du roi, et depuis 1830 elle a donné de bons élèves. 27 *février*. Rapport de M. Corbière, ministre d'état, président du conseil royal de l'instruction publique, tendant à donner à l'enseignement une direction plus religieuse. Le roi, par ordonnance du même jour, complète les attributions du conseil royal, et affecte les bâtiments de la Sorbonne au chef-lieu de l'académie de Paris. L'abbé Nicolle en est nommé recteur (*v.* ci-dessus, p. 51). 13 *avril*. Ouverture solennelle du canal de Saint-Denis, en présence des princes, des princesses et du corps municipal de Paris. 21 *juin*. Une ordonnance du roi, sous prétexte d'alléger le service de la garde nationale parisienne, ne lui laisse dans toute la ville que six postes, tant d'honneur que de sûreté ; cette mesure ajoute à l'impopularité du gouvernement. 23 *juillet*. Un crédit de dix-huit cent mille francs est voté par la chambre des députés pour acquitter les dépenses de la construction de la salle provisoire de l'Opéra : cette salle, située rue Lepelletier, est encore la seule qui existe. 20 *octobre*. Mort du cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris : son coadjuteur, M. de Quélen, lui succède. 20 *novembre*. M. Delavau est nommé préfet de police à la place du comte Anglès, qui ne présente pas assez de garanties au parti exagéré qui triomphe. 30 *novembre*. Louis XVIII refuse de recevoir la grande députation de la chambre des députés, et accueille dans son cabinet la simple députation, composée du président et de deux secrétaires. Une adresse *semi-libérale*, dont le monarque ne voulait pas entendre la lecture, l'avait porté à cette mesure insolite. «Je connais, dit-il, l'adresse que vous me présentez; j'aime à croire que la plupart de ceux qui l'ont votée n'en ont pas pesé toutes les expressions. » 14 *décembre*. Installation du ministère Villèle. Le roi, déjà vaincu par la maladie, obsédé par son frère, avait consenti malgré lui à donner cette satisfaction à ce parti *ultra-royaliste* qui traitait Louis XVIII de *jacobin*. 3 *janvier* 1822. L'église Sainte-Geneviève est de nouveau consacrée au culte, sous l'invocation de cette patrone de Paris. Les cendres de Voltaire, de Rousseau et des autres grands hommes, en sont expulsées. Les missionnaires font de cette église leur quartier général à Paris. 4 *mars* 1822. Troubles dans l'église St-Eustache et des Petits-Pères, à l'occasion des prédications des missionnaires. 5 *mars*. Troubles à l'école de droit : les étudiants se partagent en deux bandes : l'une a pour ralliement le cri de *vive le roi!* l'autre celui de *vive la charte!* Par arrêté du lendemain, le conseil royal de l'instruction publique suspend les cours de la faculté de droit. Un second arrêté du 14 exclut un certain nombre d'étudiants. Les cours de l'école de droit restent toujours suspendus; seulement, par décision du 20 mars, le conseil royal permet la reprise des examens et des thèses. 22 *avril* 1822. Tumulte au Théâtre-Français, à l'occasion de la tragédie de *Sylla*, par M. de Jouy, pièce remplie d'allusions à Napoléon, d'autant plus frappantes que l'extérieur du grand homme était

reproduit par Talma avec une merveilleuse exactitude. Aussi, un poète qui n'était pas bonapartiste fit-il sur Talma une épigramme dont voici le trait :

Je vais mettre aujourd'hui ma perruque à racettes.

10 *mai*. Troubles dans le huitième collége électoral de Paris, à la suite desquels le baron Louis, porté par les électeurs libéraux, est rayé de la liste des ministres d'état, sur le rapport du préfet de police Delavau. 1[er] *juin*. Ordonnance du roi qui porte que le chef de l'université prendra le titre de *grand-maître*. 10 *mai*. Réquisitoire présenté à la cour royale de Paris par le procureur-général Bellart, à l'effet d'évoquer l'affaire relative aux troubles de la Rochelle. Selon lui, ces troubles et tous les complots qui ont éclaté à Toulon, à Béfort, à Nantes, à Saumur, sont machinés à Paris, et les hauts directeurs de toutes ces menées sont MM. Lafayette, Laffitte, Benjamin Constant, Kératry, d'Argenson, Foy, etc. 5 *août*. Vingt-cinq accusés sont en conséquence traduits devant la cour d'assises de Paris. L'instruction et les débats de cette affaire excitent les plus violentes récriminations, dans la chambre des députés, de la part des membres inculpés par le parquet. L'avocat-général Marchangy remplit les fonctions du ministère public, et passe souvent toutes les bornes. Treize accusés sont acquittés, huit condamés à une détention de deux, trois ou cinq ans. La peine capitale est prononcée contre les jeunes sous-officiers Bories, Pomier, Raoux et Goubin. Ils subissent avec courage leur supplice, le 24 août, sur la place de Grève, au milieu d'un immense déploiement de forces militaires ; dans la nuit on dansa aux Tuileries. Huit ans après(août1830)plus de dix mille citoyens, élite de la population parisienne, viendront faire sur cette même place une sorte de procession civique en l'honneur de ces infortunés jeunes gens. Des discours seront prononcés ; et comme la police ne viendra point mêler son contact, toujours fâcheux en politique, à cette libre et touchante manifestation de la sympathie publique, rien ne troublera cette imposante solennité. 25 *août*. Inauguration en grande pompe, sur la place des Victoires, de la statue de Louis XIV, par Bosio (*v.* ci-dessus, p. 73). Le même jour, exposition des produits de l'industrie au Louvre. Les médailles d'or, d'argent et de bronze seront distribuées par le roi en personne le 23 octobre. 17 *septembre*. Organisation nouvelle de l'école Polytechnique, laquelle est mise sous la protection immédiate du duc d'Angoulême. 3 *octobre*. La cour de cassation rejette le pourvoi de Berton, Caffé, Fradin, Saugé, Sénéchaut et Jaglin, condamnés à la peine de mort par la cour d'assises de Poitiers pour la conspiration de Saumur. Quelques semaines après (14 décembre), autre arrêt de la cour de cassation qui déclare qu'il n'y a pas lieu à suivre sur les plaintes des sieurs Laffitte, Benjamin Constant, Kératry et Foy, contre M. Mangin, procureur-général à la cour royale de Poitiers, qui avait inculpé ces honorables députés dans son acte d'accusation. 9 *octobre*. Deux perceptions des contributions directes sont établies dans chacun des douze arrondissements de Paris. 18 *novembre*. Des troubles éclatent à la faculté de médecine de Paris. 20 *novembre*. Suppression de cette école. *février* 1823. Sa réorganisation. Des professeurs tels que Dubois, Chaussier, qui faisaient l'honneur de la nation, n'en font plus partie, et sont remplacés par des hommes que l'on dit affiliés à la congrégation. Pour diminuer le nombre des étudiants en médecine, le conseil royal impose aux jeunes gens qui désirent être admis aux cours de la faculté l'obligation d'être munis d'un diplôme de bachelier ès-lettres. Depuis 1830 le réglement est devenu encore plus sévère ; car l'on exige en outre le diplôme de bachelier ès-sciences. 3 *mars* 1823. Manuel, ayant dit à la tribune que la France avait vu revenir les Bourbons *avec répugnance*, la chambre des députés prend contre lui un arrêté qui l'exclut de ses séances pendant la durée de la session

de 1823. 4 *mars*. Sur son refus d'obtempérer à cette décision, Manuel est enlevé de sa place par des gendarmes de Paris. Le vicomte de Foucault, leur commandant, ne craint pas de leur dire, dans le sanctuaire de la législature : *Empoignez-moi cet homme !* Un peloton de gardes nationaux, commandé par le sergent Mercier, avait préalablement refusé de mettre la main sur un député. Quand Manuel sort, tous les membres du côté gauche le suivent; soixante-deux d'entre eux déposent une protestation sur le bureau. Quelques attroupements tumultueux criant *vive Manuel!* se forment autour du palais de l'Élysée-Bourbon. 7 *mars*. Ordre du jour des colonels des différentes légions de la garde nationale de Paris, qui protestent contre toute participation à l'acte d'insubordination commise par le sergent Mercier. 23 *mars*. Une ordonnance du roi le raie des contrôles de la garde nationale; mais une souscription libérale s'ouvre en faveur de cet honnête citoyen, que la révolution de 1830 a fait chevalier de la Légion-d'Honneur. 15 *mars*. L'intervention de la France en Espagne ayant, malgré les répugnances personnelles du roi, été imposée par la sainte-alliance, le duc d'Angoulême part de Paris pour la Péninsule comme généralissime des armées. 9 *octobre*. Le roi, pour perpétuer le souvenir de la valeur et de la discipline dont l'armée française a fait preuve, porte que l'arc-de-triomphe de l'Étoile sera immédiatement terminé. On sait avec quelle lenteur le ministère obtempéra à cet ordre. 23 *novembre*. Ordonnance du roi portant que les effets publics et les emprunts des gouvernements étrangers seront cotés sur le cours authentique de la Bourse de Paris. 1er *décembre* 1823. Proclamation de M. de Chabrol, préfet de la Seine, aux habitants de la capitale, à l'occasion du retour en France du duc d'Angoulême. 2 *décembre*. Entrée triomphale de ce prince; réjouissances publiques dans Paris. Le roi se montre à la principale croisée des Tuileries, et dit au peuple, en désignant le duc d'Angoulême : « Français, voilà mon fils. Je dirai de lui ce que disait Henri IV du brave Crillon : *Je puis le montrer à mes amis comme à mes ennemis.* » Témoin de cette scène, nous devons dire qu'il y eut alors un moment de véritable enthousiasme. 3 *décembre*. Amnistie accordée à tous les déserteurs de l'armée de terre et de mer. 4 *mars* 1824. Ordonnance du roi portant que le prix de vertu, fondé par Montyon, sera décerné par l'académie française. Autre ordonnance concernant un autre prix fondé par le même pour l'auteur qui aura composé l'ouvrage le plus utile aux mœurs. 10 *mars*. Louise-Adélaïde, princesse de Condé, meurt dans le palais du Temple, nouvellement restauré où, depuis le 3 novembre 1816, elle s'était renfermée avec les religieuses dont elle était la supérieure. Elle était, avec le duc de Bourbon son frère, le seul rejeton de l'illustre race des Condés. — Les derniers mois de la vie de Louis XVIII présentent peu d'événements qui intéressent la ville de Paris. Le calme est dans les places et dans les rues; les tribunaux de Paris ne cessent point de condamner les journaux indépendants, qui ne se lassent pas de faire de l'opposition, assurés qu'ils sont d'avoir pour eux l'opinion des commerçants de Paris, et les indemnités de la *souscription nationale*. 15 *août*. Cependant le gouvernement finit par craindre les suites de cette lutte à l'approche de la mort du roi, qui ne fait plus que languir : une ordonnance est rendue qui rétablit la censure préalable des journaux. L'indignation est générale : on conçoit celle des libéraux; mais les royalistes ne se plaignent pas moins haut. La manière occulte dont cette censure était exercée, la pudeur qui empêcha de se nommer les hommes qui avaient eu le malheur de se charger de ce ministère, tout contribua à amener le discrédit d'une mesure si impopulaire. 16 *septembre* 1824. Mort de Louis XVIII, à la suite de souffrances inouïes, suppor-

tées avec courage. Ce monarque s'était soumis pendant deux jours à toutes les cérémonies que l'église impose aux princes mourants, non qu'il fût personnellement religieux; mais il voulait accomplir jusqu'au bout ce qu'il regardait comme le devoir du roi *très-chrétien*. 18 *septembre*. Son corps embaumé et enfermé dans un cercueil de plomb recouvert de velours noir, est exposé aux Tuileries dans la salle du trône. 20 *septembre*. Un service funèbre est fait à Notre-Dame. 21 *septembre*. L'archevêque de Paris et tous les corps de l'état viennent aux Tuileries jeter de l'eau bénite sur le corps. Les deux préfets de la Seine et de police, le corps municipal, la garde nationale, les forts de la halle et les charbonniers de Paris, au nombre de 600, sont admis à remplir ce devoir. Les théâtres, la Bourse, sont fermés pendant une semaine. Tous les journaux, quelle que soit leur couleur, ne trouvent que des expressions respectueuses pour parler du feu roi. Les petits journaux littéraires, par le même sentiment des convenances, suspendent leurs publications pendant quelques jours. Toutes les compagnies judiciaires, plusieurs directions de théâtres, entre autres celles de l'Odéon, le corps des tapissiers, celui des bouchers, des perruquiers, des forts et des dames de la halle, enfin le corps des charbonniers et des ouvriers des ports de Paris, font célébrer chacun un service pour le monarque défunt. La même cérémonie a lieu dans la chapelle des différents collèges. 23 *septembre*. Transport du cadavre royal à Saint-Denis, où il reste déposé dans la chapelle de Saint-Louis, jusqu'au 25 *octobre*, jour de l'inhumation. Sous le rapport des arts, rien de plus beau que le char funèbre, le catafalque et toutes les décorations de la basilique de Saint-Denis, qui furent exécutées sur les dessins de MM. Hitorf et Lecointe. Le jour du transport à Saint-Denis, on ne remarqua dans le pompeux cortége aucun membre du clergé. Cette absence fut causée à ce qu'il paraît par des difficultés de préséance; motif bien ridicule et bien petit assurément, en présence de l'intérêt religieux de la cérémonie; mais ce n'était qu'un prétexte pour cacher la haine profonde que certain parti portait à l'auteur de la charte. — Quand on examine d'un œil impartial les diverses phases de sa vie politique, on voit que Louis XVIII fut toujours personnellement ce que nous appelons un homme constitutionnel. Sous le règne de son frère Louis XVI, il s'occupait dans son conseil privé à mettre en délibération les hautes questions politiques à l'ordre du jour. Il était le chef d'une opposition modérée et respectueuse. On sait qu'à la seconde assemblée des notables, il fut pour la double représentation du tiers. Pendant l'émigration, dont il ne donna pas l'exemple, il eut constamment en France des agents pris parmi les royalistes constitutionnels, et qui n'avaient aucune sympathie avec les agents plus nombreux, et surtout plus entreprenants, qu'employait exclusivement le comte d'Artois son frère. Roi, tant qu'il eut la force de choisir des ministres selon son cœur, il les prit parmi les hommes attachés à la charte comme à la dynastie. Quand il subit le ministère Villèle, ce ne fut que de guerre lasse, après avoir lutté, lui vieux, lui malade, lui peu aimé des siens, contre les impitoyables obsessions de son frère. Le plaindra-t-on? ce n'est pas du moins en songeant aux nombreux supplices par lesquels il a su défendre son trône, menacé par le parti libéral. Peut-on enfin, dans une histoire de Paris, oublier le télégraphe qui, de cette capitale, faisait agir la guillotine à Grenoble, lors des troubles de l'Isère? Fera-t-on un crime à Louis XVIII d'avoir souffert le gouvernement *occulte*, cette *camarilla* dont le ministère Villèle et Corbière n'était que l'enfant perdu? Assurément non, car il n'était pas plus maître de s'en délivrer, que de ne point subir l'existence de cette conspiration libérale en permanence, de ce *comité directeur*, dont le chef-lieu était à Paris, et dont les ramifications s'é-

Digitized by Google

tendaient dans toutes les contrées du monde civilisé. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que contre tant d'écueils Louis XVIII n'ait lutté en pilote habile, adroit surtout à louvoyer. Enfin, il a été enterré à Saint-Denis ; et c'était l'objet de tous ses vœux. Ce qu'on ne peut encore contester à ce monarque, c'est d'avoir aimé les lettres, protégé l'industrie et encouragé le commerce, compris les grandes questions d'exportation des grains, de crédit public. Il mit aussi sa gloire à seconder les chambres dans tout ce qui avait rapport à l'ordre des diverses comptabilités. Sous son règne, la ville de Paris a pris un essor inconnu jusqu'alors. Aucun des grands projets d'embellissement, de régularisation et d'assainissement des rues n'a été abandonné. Loin de là, le canal de l'Ourcq a été achevé, la Bourse continuée, les alignements des rues suivis avec rigueur ; on a commencé d'éclairer au gaz les places et les rues; enfin, l'établissement des bornes-fontaines a été propagé dans divers quartiers. Louis XVIII avait, sous le règne de son frère Louis XVI, soutenu de ses deniers le Musée, espèce d'académie fondée par l'infortuné physicien Pilatre du Rosier ; il avait aussi favorisé l'établissement à Paris de l'opéra Buffa; enfin, ce prince, à qui l'on peut attribuer à bon droit, dans sa jeunesse, la meilleure part dans la composition des poèmes de *Panurge* et de la *Caravane*, ne dédaigna pas sur le trône de travailler à la *Famille Glinet*, comédie politique, destinée à inspirer de la modération à tous les partis, et qui fut sifflée par les gardes-du-corps. Il fit aussi imprimer la relation de son *Voyage à Coblentz*, et s'occupait d'une *Traduction d'Horace*, qui n'a pas vu le jour, mais dont un libraire-éditeur très connu dans Paris a eu le manuscrit en sa possession. On sait combien Louis XVIII encouragea dans la personne de Mme Jacquotot le joli talent de la peinture sur porcelaine. Il fut généreux envers M. Bosio, l'auteur du *Louis XIV* de la place des Victoires; envers Gérard, l'auteur de *l'Entrée d'Henri IV* et des *pendentifs* non encore découverts de la coupole du Panthéon ; enfin, envers le baron Gros, qui acheva cette belle coupole. On doit à Louis XVIII l'acquisition du zodiaque de *Denderah*, transporté à Paris, à grands frais, par M. Saulnier fils. Sous son règne, la caisse de prévoyance fut fondée, et le régime des hospices et des prisons, amélioré. L'enseignement mutuel, introduit en France sous le ministère Carnot pendant les cent-jours, prit un essor d'autant plus utile, que les partisans des anciens systèmes ont été par cela même forcés d'améliorer leurs méthodes.

Paris sous Charles X.

16 *septembre* 1824. Avénement de Charles X. Ses réponses affables, ses actes de bonté facile, séduisent tout d'abord les mobiles Parisiens. En conférant le titre d'altesse royale à monseigneur le duc d'Orléans et à sa descendance, le nouveau roi voulut sans doute prouver au premier prince du sang qu'il était loin de garder contre lui cette défiance rancunense que Louis XVIII avait toujours témoignée au premier prince du sang. 17 *avril*. Les deux préfets, le corps municipal de Paris, la garde nationale, viennent à Saint-Cloud rendre hommage au nouveau roi. Charles X rappelle aux chefs des légions qu'il a été leur colonel-général, et leur annonce qu'il passera la revue de la garde nationale la semaine prochaine. 18, 19, 22 et 29 *septembre*, et 6 *octobre*. Diverses ordonnances d'amnistie sont rendues tant en faveur des militaires déserteurs que des Français faits prisonniers en Catalogne dans les rangs des insurgés espagnols. 27 *septembre*. Entrée du nouveau roi à Paris; il se rend à Notre-Dame au milieu d'un grand concours de peuple. *Point de hallebardes!* dit-il aux soldats qui veulent empêcher la foule d'entourer sa personne. L'enthousiasme est manifeste : la capitale est illuminée. On voit, selon l'expression de M. de Chateaubriand, que la mort de Louis XVIII, « objet de si justes regrets, a pourtant consolidé la restauration, en mettant un règne entre

les temps de l'usurpation et l'avénement de Charles X ». 29 *septembre*. Abolition de la censure. Cette mesure excite à Paris d'unanimes acclamations ; l'enthousiasme redouble. Cette fois, ce ne sont pas les édifices publics, mais les maisons des particuliers qui brillent d'illuminations. Le nouveau roi ajoute à l'enchantement général en faisant l'accueil le plus gracieux aux généraux Excelmans et Colbert laissés dans l'oubli sous le règne précédent. 30 *septembre*. Revue de la garde nationale et de la garde royale au Champ-de-Mars. Quelques jours après, un ordre du jour annonce à la milice parisienne que le 12 avril de chaque année elle sera seule admise à faire le service auprès de sa personne. 24 *mai* 1825. Charles X part de Paris pour aller se faire sacrer à Reims. Dans cette solennité, pour laquelle tous les arts du dessin produisirent de si belles choses, on sut mauvais gré à Charles X d'avoir suivi trop minutieusement le cérémonial des temps anciens. Paris et la France virent avec dégoût la médaille qui représentait le moment où le monarque des Français, agenouillé devant l'archevêque de Reims, recevait la couronne des mains de ce prélat. 6 *juin*. Néanmoins, à sa rentrée solennelle dans Paris, le roi fut reçu avec une nouvelle allégresse. Il y eut à l'Hôtel-de-Ville une fête aussi brillante qu'aucune de celles qui dans ce même lieu et en pareille occasion avaient été offertes à Napoléon. Aucun nuage encore n'avait troublé ces jours d'espérance ; et les poètes de toutes les nuances, entre autres Victor Hugo, s'empressèrent de célébrer l'aurore du nouveau règne. 28 *novembre*. Obsèques du général Foy; une foule immense y assiste. Les jeunes gens des écoles se disputent l'honneur de le porter à l'église et au cimetière du Père-Lachaise. Rien ne troubla ces funérailles, auxquelles l'autorité militaire prêta toutes ses pompes. Une souscription est ouverte à Paris pour les enfants de l'illustre général, mort sans fortune : en moins de six mois elle produit un million.... *Décembre* 1826. Cependant, les ministres, qui n'ont pas changé, abandonnent tout à coup ces principes de tolérance qui avaient rendu si facile et si douce la marche du gouvernement depuis le nouveau règne. Charles X, en ouvrant la session, annonce qu'il va sévir contre la presse, et une loi restrictive de cette liberté, ironiquement qualifiée de *loi de justice et d'amour*, est présentée par le garde-des-sceaux, Peyronnet. L'académie française, les journaux, les imprimeurs, les libraires réclament avec force contre cette mesure. On répond à ces réclamations en privant trois académiciens des fonctions qu'ils exercent près du gouvernement. Le projet de loi, adouci par la chambre élective, n'en est pas moins adopté par elle ; tous les yeux se tournent vers la chambre des pairs. Cependant, un de ses membres les plus illustres, le vertueux La Rochefoucauld-Liancourt (*v.*), meurt dans la défaveur du pouvoir; et grâce à l'intervention de la police, le 30 *mars* 1827, ses funérailles, qui se font à l'église de l'Assomption, où s'est portée la foule des ouvriers reconnaissants, sont troublées par un grand scandale : le cercueil tombe à demi-brisé sur le pavé. Cet incident, quoiqu'étranger à la discussion de la loi sur la presse, produisit un tel effet sur la chambre des pairs que le gouvernement ne dut plus compter sur son adoption. 17 *avril*. L'auteur même de cette malheureuse conception vint en faire le retrait; mais le coup était porté, et l'opinion publique ne pardonna point aux ministres. 29 *avril*. Le roi avait annoncé qu'il passerait la revue de la garde nationale au Champ-de-Mars. Quelques doutes s'élevèrent sur l'opinion dominante de cette garde ; il fut question de resserrer la revue dans la cour des Tuileries ; mais Charles X tint à sa première décision. Dès le matin les légions dans le plus bel ordre se rendirent au Champ-de-Mars. On cria unanimement *vive le roi*, mais aussi *à bas les ministres*, *à bas les jésuites!* surtout dans les 2e, 3e, 5e, 7e et 8e légions, c'est-à-dire dans celles qui appartiennent presqu'exclusivement

au commerce de la capitale. Cependant, en somme, le roi parut satisfait, et il chargea le maréchal Oudinot, commandant en chef de la milice parisienne, de lui témoigner sa satisfaction. Mais le soir, quelques bataillons, en passant sous les fenêtres des ministres, poussèrent des cris menaçants. Le conseil siégea fort avant dans la nuit. 30 *avril*. Ordonnance du roi, sans aucun préambule, qui déclare la garde nationale licenciée; de 6 à 7 heures du matin tous ses postes avaient été relevés par les troupes de ligne. On s'accorde généralement à regarder cette ordonnance du 30 avril comme l'une des causes les plus efficaces de la révolution de juillet. *Août* 1827. Formation du ministère *Martignac*. Le roi part de Paris pour visiter les départements du Nord. 24 *août* 1827. La tranquillité publique est encore une fois troublée à l'occasion de funérailles: ce sont celles de Manuel (*v.*), et toujours ces troubles ont lieu par l'intervention maladroite de la force armée, qui veut s'opposer aux honneurs que l'opposition veut rendre à ses illustres morts. 5 *novembre*. Ordonnance de dissolution de la chambre des députés: convocation des colléges électoraux. 19 *novembre*. Les élections qui se font à Paris sont un triomphe pour le parti libéral. Dès la chute du jour, les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin sont illuminés: l'air retentit de cris de joie et du bruit des pétards; mais vers 7 heures du soir, à ces manifestations inoffensives se joint l'apparition soudaine de quelques centaines d'individus qui parcourent les rues en jetant des pierres aux fenêtres de ceux qui n'illuminent pas; à 9 heures un détachement de gendarmes est assailli: la multitude, repoussée par la troupe, élève trois barricades, l'une devant l'église Saint-Leu, l'autre devant le passage du Grand-Cerf, la troisième vers le cul-de-sac des Peintres. La nuit entière se passe entre les troupes et les insurgés à défendre tour à tour et à rétablir ces barricades, sans qu'on ait pu savoir positivement si les auteurs de ces remparts improvisés étaient ou des agents provocateurs ou des émeutiers encore peu aguerris, mais qui devaient trois ans après prendre assez bien leur revanche. Quoi qu'il en soit, le sang avait coulé, des citoyens paisibles avaient été tués ou blessés; aucun individu ne fut saisi les armes à la main. Les plaintes des victimes se multiplièrent à un tel point que la cour royale de Paris se vit forcée d'évoquer l'affaire. Après une instruction de plusieurs mois, quatre-vingts individus mis en jugement furent renvoyés absous, et l'on ne trouva pas qu'il y eût lieu de suivre contre le directeur général de la police Franchet et le préfet de police Delavau. 20 *janvier*. Les élections de 1828 ayant porté Charles X à renvoyer son ministère (6 *février* 1828), M. de Belleyme est nommé préfet de police à la place de M. Delavau, dont la gestion, sous le rapport de la sûreté, de la salubrité et de la propreté de la capitale, avait excité de vives réclamations. On se rappelle encore de quel ridicule fut frappée l'ordonnance par laquelle ce préfet voulut obliger les cochers de fiacre à porter un uniforme gris. Jamais, depuis que Napoléon avait rétabli l'ordre en France, la prostitution en pleine rue ne s'était montrée plus éhontée. En un mot, tout occupé de rechercher les opinions politiques et religieuses, M. Delavau ne songeait nullement au bien-être des administrés, ni même à cette partie de la morale publique qui est du ressort de l'administration. M. de Belleyme donna une direction nouvelle à la police, qui fut toute paternelle sous son administration. Il créa le corps des sergents de ville, dans un but tout autre que celui auquel on a fait servir depuis cette institution. Quant à M. de Chabrol, qui s'était toujours habilement abstenu de prendre une couleur politique trop prononcée, le nouveau ministère se garda bien de le déplacer. Les premiers actes de ce nouveau ministère furent rassurants: la librairie fut affranchie d'une partie de ses entraves; la surveillance exercée à la douane de Paris sur les livres exportés à l'étranger fut supprimée. Les poursuites judiciaires

contre les journaux cessèrent ; l'école normale de Paris reçut une organisation qui lui rendait la vie et le pouvoir d'être utile ; les professeurs éloignés de leurs chaires, MM. Villemain, Cousin, Guizot, purent y voir affluer de nouveau une jeunesse avide de s'instruire. Enfin, par les deux ordonnances du 16 *juin* 1828, arrachées à Charles X, les petits séminaires furent soumis à la juridiction universitaire. Ces ordonnances soulevèrent le clergé et la congrégation contre le ministère, qui avait aussi contre lui le roi et la cour. Malheureusement, il n'était pas défendu non plus par le parti libéral qui le jugeait trop timide ; aussi, après la clôture de la session de 1828, Charles X n'eut-il rien de plus pressé que de se donner le ministère qu'il rêvait depuis 20 ans. 8 *août* 1829. Formation de ce trop fameux cabinet Polignac, qui rendra inévitable la révolution de 1830. L'opinion publique, à Paris comme par toute la France, est contre cette administration, qui, pourtant, dans ses actes quotidiens, montre une modération, ou plutôt une indécision, qui n'appelle point la confiance. La conquête d'Alger (juillet 1830) doit être pour ce ministère le moment de révéler tous ses plans, de démasquer toutes ses batteries... *Juillet* 1830. Charles X se rend à Notre-Dame pour assister au *Te Deum*, à l'occasion de la prise d'Alger. L'archevêque (M. de Quélen), dans son discours, parle au roi *des autres ennemis qu'il lui reste à terrasser*. Le moment n'est pas éloigné où le peuple déchaîné doit répondre à sa manière à ces paroles peu convenables dans la bouche d'un pasteur.... Mais ici, ma tâche se termine : une plume éloquente prendra le soin de peindre ce grand fait, qui fut la conséquence de toutes les fautes de deux règnes, ou plutôt de cette fatalité qui s'attache aux dynasties usées (*v.* Révolution de Juillet). — Charles X avait toujours été étranger aux lettres ; il parlait bien et avec facilité, mais là se bornait toute sa science. Sans être initié aux arts, il leur accordait sa protection parce qu'il regardait ce genre de sollicitude comme de bon goût dans un roi ; et personne plus que lui ne songeait aux convenances. Comme Louis XVIII, il récompensa par des décorations et de riches commandes les peintres et les sculpteurs les plus distingués. C'est à sa munificence que la France est redevable de son Musée d'*antiquités égyptiennes*. Sur la proposition de M. de Blacas, il fit l'acquisition des collections précieuses de Caillau et Drovetti ; on lui doit également la belle suite de vases grecs peints, ainsi qu'une foule d'autres objets curieux provenant des fouilles d'Herculanum, entre autres dix tableaux antiques représentant les muses et Apollon-Musagètes. Ces richesses si précieuses pour l'art et pour la science remplissent au Louvre deux galeries, dont les plafonds ont été peints par MM. Gros, Horace Vernet, Ingres, Mausaisse, Heim, Blondel, Coignet, Picot, etc. Sous le règne de Charles X furent achevés et inaugurés la Bourse et l'entrepôt des vins. Paris vit s'élever le pont des Invalides et le pont de la Grève, portant depuis les journées de juillet le nom de pont d'*Arcole*. Le Jardin du Roi continua de recevoir des augmentations et des embellissements remarquables. Sous ce prince fut faite l'inauguration de la statue de Louis XIII à la place Royale (*v.* ci-dessus, pag. 63). Charles X donna tous ses soins à la restauration des églises de Paris, dévastées pendant la révolution. On commença alors de construire l'église de Notre-Dame-de-Lorette, destinée à servir de paroisse aux habitants d'une partie de la Chaussée-d'Antin et du faubourg Montmartre. Sous les deux règnes de la restauration, quatre théâtres avaient été fondés : le *Gymnase dramatique*, depuis *Théâtre de Madame*, duchesse de Berri, qui en fut la zélée protectrice, bâti par Rougevin, et remis par la révolution de juillet en possession de son nom primitif ; le *Panorama dramatique*, boulevard du Temple, ouvert en 1821, fermé dès 1825 et converti en maison particulière. Les

Nouveautés, place de la Bourse, salle construite par De Bret, exploitée aujourd'hui par l'Opéra-comique, et qu'on parle de donner au *Vaudeville*, ruiné par un incendie dont les décombres fument encore au moment où j'écris ces lignes. Cet accident aura sa compensation, en ce qu'il hâtera le déblaiement depuis long-temps projeté de cette partie des Tuileries; enfin, le *Théâtre-Ventadour*, qui a servi sans succès à plusieurs exploitations théâtrales. Les particuliers, durant cette époque, ont poussé la manie des constructions nouvelles jusqu'au délire; j'en atteste ces maisons sans locataires ou à demi construites, qui s'étendent entre les faubourgs Poissonnière et Saint-Denis; la formation prématurée du quartier Beaujon, de la *Ville de François Ier* aux Champs-Élysées, enfin du village de Beau-Grenelle, dans cette plaine aride qui, pendant la révolution, avait été le théâtre de plusieurs événements, entre autres, de l'explosion de la pondrière qui y était établie.

XXIe ÉPOQUE. *Paris sous Louis-Philippe. Suite des hommes remarquables qu'a produits Paris. Auteurs qui ont écrit sur cette ville. Conclusion.*

Paris, pendant les deux premières années de ce règne, dont on trouvera l'historique dans notre article sur ce monarque (t. XXXVI, p. 225), ne devait entasser que des ruines. La bataille des trois jours avait détruit le pavé des rues, sillonné les murs du Louvre, des Tuileries, du palais de l'institut, endommagé des édifices publics et particuliers, pour ne laisser que quelques tombes éparses au Louvre, dans le marché des Innocents et dans un coin du Champ-de-Mars. Au mois de décembre 1830, pendant le procès des ministres, la *colère du peuple*, après avoir dévasté l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, qu'on vient de rendre au culte, a fait place nette au lieu où s'élevait l'archevêché. Plus tard (1832), l'émeute soulève les pavés à peine replacés, dans les rues Saint-Merry et Saint-Denis, et Paris est déclaré en état de siége. En 1833, des *assommeurs* autorisés se donnent carrière sur la place de la Bourse. Enfin, en 1834, nouvelle émeute dans le quartier Saint-Martin; massacres de la rue Transnonain. Jamais on n'oubliera non plus l'affreuse épidémie de 1832, qui, en quelques semaines, enleva plus de 18,000 individus. Citerai-je ensuite l'attentat de Fieschi, qui donna lieu à de si tristes et solennelles funérailles aux Invalides? Je me hâte de passer à un ordre de faits plus consolants, et dont heureusement la date est plus rapprochée. Sur toute la ligne septentrionale de Paris s'est exécuté un vaste système de redoutes et de petits bastions qui, en cas d'invasion étrangère, protégeraient efficacement Paris de ce côté. Plus occupé de réparer et d'achever les anciens monuments que d'en bâtir de nouveaux, Louis-Philippe a fait faire des additions considérables au palais des Tuileries. Les changements opérés sur la terrasse le long du château mettent de ce côté la résidence royale à l'abri d'un coup de main. Le beau pont des Saints-Pères ou du Louvre établit non seulement une communication nécessaire entre le Carrousel et le milieu du faubourg St-Germain, mais sa construction entre parfaitement dans un plan de défense du château en cas d'attaque. Nous avons vu achever Notre-Dame-de-Lorette, cette église élégante et coquette, ouverte et bénie par M. de Quélen le 15 décembre 1836; la Madeleine est également terminée, sauf quelques décorations intérieures; il en est de même de l'Arc-de-Triomphe, des nouvelles galeries et des nouvelles serres au Jardin du Roi, du palais des Beaux-Arts (rue des Petits-Augustins) et du vaste hôtel du quai d'Orsay. L'obélisque de Louqsor, amené en France d'après les instructions de M. le baron d'Haussez, qui fut le dernier ministre de la marine sous Charles X, orne aujourd'hui la place Louis XV, et le jour de son érection a été une des belles fêtes du règne de Louis-Philippe. Rien de plus

admirable pour le coup d'œil, mais en même temps de plus désespérant pour l'émeute, que cette immense ligne de quais, bordés d'arbres, ornés, des deux côtés, de larges trottoirs, qui s'étendent depuis les Tuileries jusqu'à l'Arsenal. Sur cette ligne, on rencontre le pont Louis-Philippe, devant lequel s'ouvre une large rue de ce nom, et qui joint les deux rives de la Seine à l'une des extrémités de l'île Saint-Louis; puis vers l'Arsenal, entre les îles Louviers et Saint-Louis, les deux jolies *passerelles* appelées pont de *Constantine* et pont de *Damiette*, qui facilitent pour les piétons la communication entre le quartier Saint-Antoine, l'île Saint-Louis et le faubourg Saint-Marceau. D'autres quais et plusieurs ports ont été achevés ou sont en pleine construction; jamais, l'on peut le dire, on n'a tant fait pour l'embellissement, de la ville de Paris. Les travaux pour le monument de juillet sur la place de la Bastille, conduits avec lenteur jusqu'à ce jour, seront, dit-on, achevés pour les solennités de juillet de l'année 1839. Au moment où j'écris (26 juillet 1838), on vient de découvrir sur la place de la Concorde les statues des villes de Lyon, Rouen, Bordeaux, Marseille, etc.; enfin, les constructions nouvelles de l'école Polytechnique se poursuivent avec activité. La porte monumentale de ce gymnase scientifique vient d'être achevée. Elle est ornée d'une figurine de Minerve, de bas-reliefs représentant les attributs des sciences mathématiques et du génie militaire; enfin, l'attique porte 5 médaillons, à l'effigie de La Place, La Grange, Monge, Berthollet et Fourcroy. Ce qui vaut bien des monuments nouveaux, depuis l'avénement de Louis-Philippe, de nombreuses percées ont assaini la Cité et tout le quartier de l'Hôtel-de-Ville; un nouveau système de chaussées a rendu les rues plus propres; et l'administration a éloigné du centre de la capitale le spectacle déplorable des exécutions à mort. Elles ne se font plus qu'à la barrière St.-Jacques, à la pointe du jour, et sans aucune solennité. — Telle est l'esquisse de l'histoire politique et monumentale de Paris. Combien, malgré tous nos soins, ce travail est encore incomplet! que de faits intéressants nous avons dû passer pour ne pas faire une histoire au lieu de rédiger un article! Il y aurait, par exemple, à donner la liste fort longue des hommes remarquables qu'a produits Paris; je me contenterai d'en citer un petit nombre : *Poètes*. Alexandre, inventeur du vers *alexandrin* (règne de Philippe-Auguste); D'Assoncy, Pavillon, Scarron, Boileau-Despréaux, Mme Deshoulières, Lamotte-Houdard, Racine le fils, J.-B. Rousseau, Montcrif, Dorat, Lebrun, Legouvé, Béranger, Parseval-Grandmaison. — *Poètes latins*. Le P. Delarue, Santeuil. — *Auteurs dramatiques*. Molière, Quinault, Régnard, Autreau, Duché, Voltaire (né, selon d'autres, à Chatenai, près de Sceaux), Favart, Lafosse, Marivaux, Sedaine, Arnauld, Beaumarchais, Chénier, Picard, Scribe. — *Géomètres, chimistes*. Malezieu, Cassini, Clairault, D'Alembert, La Condamine, Condorcet, Bailly, Lavoisier, Darcet, Deleuze, Delambre, Lacroix, Biot. — *Géographes*. Buache, Delisle, Robert de Vaugondy, D'Anville, Delamarche, Barbié du Bocage. — *Orientalistes*. Anquetil-Duperron, De Chézy, De Guignes, D'Herbelot. — *Historiens*. De Thou, P. de l'Estoile, le président Fauchet, Cordemoy, Catrou, Le Nain de Tillemont, Rollin, Crévier, l'abbé Fleury, Villaret, Anquetil, Le Beau, le président Hénault. — *Guerriers*. Catinat, Luxembourg, le maréchal d'Estrées, l'amiral d'Estaing, le prince Eugène de Savoie, Augereau, Eugène Beauharnais, Grouchy. —*Avocats, hommes d'état, ministres*. E. Pasquier, Loyseau, le cardinal de Richelieu, Antoine Arnauld, Matthieu Molé, Séguier, Lamoignon, D'Argenson, Malesherbes, Turgot, Gaudin, duc de Gaëte. — *Compositeurs de musique*. Berton, Lesueur. — *Peintres, sculpteurs, architectes*, etc. Jean Goujon, les deux Mansard, Le Nôtre, Perrault, Le Sueur, Falconnet,

Watelet, Lebrun, Vouet, Boucher, Coustou, Coypel, David, Gros, Cartellier, Chaudet, Gudin, Quatremère de Quincy, Alexandre Lenoir, Vernet père et fils. — *Voyageurs, navigateurs.* Chardin, Bougainville. — *Érudits.* Budé, Naudé, De Caylus, Dacier, Boulanger, Lamothe-le-Vayer. — *Philosophes.* Charron, Helvétius, Mallebranche, V. Cousin. — *Théologiens.* De Rancé, Arnauld, Nicolle. — *Bienfaiteurs de l'humanité.* Cochin, l'abbé de l'Épée. — *Littérateurs.* Le P. Bouhours, Dncerceau, Lancelot, Le Maistre de Sacy, Créhillon le fils, Dupont de Nemours, La Harpe, le duc de Niveruais, Arnauld, Mercier, Villemain. — *Typographes.* Les Étienne, les Didot, Herhan. — *Médecins.* Fagon, Petit, Hallé. — *Femmes illustres.* Ninon de L'Enclos, la marquise de Lambert, Mme Rolland. — *Artistes dramatiques.* Le Kain, Talma. — Les auteurs qui ont entrepris l'histoire de cette grande cité sont nombreux. Je ne rappellerai que Sauval, Félibien', l'abbé Le Bœuf, Piganiol de La Force, Delamarre, Jaillot, Sainte-Foix, Thierry, Prudhomme, Dulaure, et M. de Saint-Victor, dont le travail n'a pas fait oublier celui de Dulaure, tout répréhensible que soit le livre de celui-ci, par l'abus d'une érudition partiale et ordurière. — Quant au caractère parisien, il a été l'objet d'épigrammes trop connues pour que je consente à les répéter; et, après avoir accompli la tâche pénible de rappeler tant de sottises, de fautes et de crimes commis par les habitants de cette ville, je me sens encore moins disposé à faire leur apologie. Centre et foyer de la France, résidu d'une foule de populations mêlées, le Parisien a dû perdre, pendant 50 années de révolutions, cette simplicité native que voulait bien lui reconnaître l'empereur Julien; et, je le demande, dans quelle partie du quartier Saint-Denis, aujourd'hui si belliqueux sous le schakot du garde national, trouverait-on encore la précieuse bonhomie si bien famée du bourgeois de Paris? Cependant, il est un point de vue sous lequel cette grande capitale ne changera jamais : c'est l'énorme différence qui existe entre les mœurs comme entre l'aspect social de ses différents quartiers.

Ch. Du Rozoir.

Paris (Batailles de) en 1814 et 1830. La journée du 30 mars 1814 mérite certainement d'occuper une place importante dans nos annales. Si, d'un côté, les débris de nos valeureuses légions y ont ajouté un nouveau fleuron à leur gloire, de l'autre, on ne doit jamais oublier que de ce jour datent les maux que la trahison a développés sur notre patrie. Mais quelques écrivains se trompent étrangement en avançant qu'on vit alors pour la première fois les enseignes de l'ennemi déployées dans Paris; ils oublient que, en 1420, les députés de Paris avaient pris part, comme parties contractantes, à la convention d'Arras, qui livrait la France aux Anglais pour appartenir *indivisément* au royaume d'Angleterre, et que Henri V fut reçu à Paris, avec ses troupes, aux acclamations unanimes; et que, en 1590, autant en arriva aux Espagnols, appelés au secours de Paris contre Henri IV. Mais revenons à notre sujet. Nous avons déjà dit que les coalisés, appelés à Paris par la faction qui leur livrait la France, et non parce qu'ils auraient intercepté des dépêches de Napoléon, étaient en pleine marche pour s'y rendre, lorsqu'ils défirent, à Fère-Champenoise (*v.*), les corps des maréchaux Mortier et Marmont. N'ayant plus rien devant eux qui pût les arrêter, les coalisés continuèrent leur mouvement par Montmirail, la Ferté et Meaux, c'est-à-dire par la grande route de Châlons, et arrivèrent le 29 mars de bonne heure devant Bondy, en présence du général Compans, qui y était à la tête de 5,000 hommes, les seules troupes qui couvrissent alors Paris. Les chefs de la coalition se hâtèrent de prévenir leurs amis, à Paris, par une dépêche (qu'apporta un parlementaire) adressée non à la régence, mais au ministre de la guerre, et qu'on disait contenir des propositions de paix. Si le lieutenant-général de l'empereur,

son frère Joseph, ignora que toute l'armée ennemie était devant Paris, ce fut parce que cette dépêche arriva à sa véritable adresse, et y resta. — Les maréchaux Mortier et Marmont furent obligés de faire un détour pour se porter en hâte au secours de la capitale, dont ils aperçurent le danger; mais, ayant perdu plusieurs heures en inutiles délibérations à Allement, ils se trouvèrent prévenus à la Ferté-Gaucher par l'ennemi, et, n'ayant pu gagner Meaux, ils furent obligés de se détourner par Provins, Nangis et Melun. Cependant, les coalisés, que ne rassuraient pas tout-à-fait les promesses des conspirateurs, avaient marché assez lentement pour que les maréchaux arrivassent en même temps qu'eux. Le 29, à midi, ils passèrent la Marne à Charenton; le corps de Marmont s'établit entre Charonne et Saint-Mandé, et celui de Mortier, en seconde ligne, vers Bercy. Les troupes du général Compans occupaient Pantin et la Villette. Les corps de l'armée coalisée étaient placés à Villepinte, Aunai, le Bourget, Drancy, Noisy-le-Sec, ayant des troupes à Pantin et à Romainville. Leur quartier-général s'établit en première ligne à Bondy, d'où ils entretinrent pendant toute la nuit une correspondance active avec les meneurs de la faction qui les avait appelés : dans la nuit, les plans de la trahison et de la contre-révolution furent arrêtés. — Rien n'avait été fait pour la défense de Paris : à l'exception de quelques mauvais tambours en charpente, construits aux ponts de Saint-Maur, Charenton et Neuilly, aucun ouvrage de campagne ne défendait l'enceinte ni les barrières, ni les hauteurs qui dominent la capitale. Napoléon avait ordonné de réunir à Paris 200 bouches à feu, en grande partie de gros calibre; le ministre de la guerre n'en avait fait venir que 72 du plus petit calibre de campagne; 44 furent placées aux douze grandes barrières; les 28 autres formèrent deux réserves, l'une à la barrière du Trône, et l'autre à celle de Fontainebleau. La garde nationale de Paris comptait 30 mille hommes enrôlés; 7,000 seulement étaient armés, et 4,000 le furent, tant bien que mal, le 29 au soir et le 30 au matin. De ce nombre, 6,000 seulement furent employés pour la garde des quarante barrières; parmi les 5,000 autres laissés sans destination, il se présenta 3,000 volontaires, qui furent joindre notre petite armée. On eut cependant soin, pour amortir leur zèle, de leur distribuer un bon nombre de cartouches pleines de son. Quant aux volontaires qui se présentèrent en dehors de la garde nationale, on leur offrit des *piques* pour se battre en tirailleurs; il ne manquait cependant pas de fusils à Vincennes : on jugea plus à propos de les conserver pour les ennemis. Le dépôt d'infanterie de Versailles contenait plus de 2,000 hommes : on les y laissa. Le dépôt général des remontes pouvait fournir plus de 6,000 hommes montés, en grande partie officiers : ces officiers demandèrent, ils implorèrent même, la grâce de marcher à l'ennemi, et on se garda bien de les écouter. Les munitions manquèrent à l'armée vers deux heures après midi, et l'on fut obligé de ralentir le feu, lorsqu'il eût été urgent de le redoubler; cependant, il existait dans le magasin de Grenelle 250 millions de poudre, 5 millions de cartouches d'infanterie, 25,000 cartouches à boulets, et 3,000 obus chargés, mais on eut l'attention galante de les conserver aux ennemis, à qui on les remit le 31, fort à propos pour eux, car ils manquaient de munitions, et leurs parcs étaient trop en arrière pour qu'ils pussent hasarder une bataille le lendemain. — Le 30 mars, à la pointe du jour, les corps des maréchaux, auxquels s'était joint celui du général Compans, s'ébranlèrent pour se rendre à leurs postes de bataille. Le duc de Raguse, avec l'infanterie des généraux Ricard, Lagrange, Arrighi, Compans, Ledru des Essarts et Boyer, s'élevant à environ 9,000 hommes, et la cavalerie des généraux Chastel, Bordesoulle et Merlin, un peu plus de 3,000 chevaux, fut chargé de la défense de la droite, depuis Pantin jusqu'à

Montreuil. Le duc de Trévise, avec l'infanterie des généraux Michel, Curial, Christiani et Charpentier, et la cavalerie des généraux Roussel et Ornano, sous les ordres du général Belliard, faisant environ 9,000 hommes d'infanterie et un peu plus de 2,000 chevaux, devait tenir la gauche depuis Pantin jusqu'à St-Ouen; le front de nos troupes était couvert par 53 bouches à feu, dont 5 étaient sur la butte Montmartre, en place de 40, que le ministre de la guerre Clarke avait eu l'ordre d'y placer. La position de l'armée se ressentit de la faute qu'on avait faite la veille, en laissant les corps de Marmont et de Mortier entassés autour de Vincennes, au lieu de leur faire occuper de suite leurs positions de bataille. L'ennemi put occuper Pantin et Romainville, et la nécessité de les empêcher de déboucher de ces deux points obligea à réunir la plus grande partie des troupes combattantes à l'aile droite: il en résulta qu'on n'eut presque rien à opposer à Blucher, et que notre aile gauche fut débordée et tournée; mais, il faut convenir que l'occupation de Pantin et de Romainville par nos troupes aurait gêné la faction dans ses correspondances nocturnes avec l'ennemi. Les défauts de l'ordre de bataille auraient pu être réparés s'il eût existé de fortes batteries de position aux points désignés par l'empereur: c'est pourquoi il n'y en avait pas. — Les coalisés se mirent de leur côté en mouvement, et firent leurs dispositions d'attaque. A leur droite, Blucher, avec 52,000 hommes d'infanterie et 11,500 chevaux, fut chargé de l'attaque de notre gauche. Sa colonne se subdivisait en deux; Langeron, avec 14,000 hommes et 5,000 chevaux, devait attaquer Montmartre par le côté de Clichy; Kleist et York, ayant Woronzof de réserve, c'est-à-dire 38,000 hommes et 6,500 chevaux, devaient enlever la Chapelle et la Villette, et attaquer Montmartre par Clignancourt; au centre, Barklay de Tolly, avec 37,000 hommes et 10,000 chevaux, devait emporter les hauteurs de Romainville et de Belleville; à la gauche, le prince de Wurtemberg, à la tête de 30,000 hommes et 5,000 chevaux, devait occuper Saint-Maur et Charenton, et bloquer Vincennes. Ainsi, 23,000 Français, y compris seulement 5,500 chevaux, allaient avoir à combattre 140,000 ennemis, dont 26,000 chevaux. — L'intention de l'ennemi était de ne commencer le combat que lorsque ses colonnes seraient toutes à la même hauteur, et prêtes à s'engager; mais Barklay de Tolly, voyant les troupes de Marmont déboucher sur les hauteurs de Belleville, comprit que les postes de Pantin et de Romainville allaient être attaqués, et se hâta de faire avancer le corps du prince Eugène de Wurtemberg à l'appui de celui de Rajevsky, qui occupait déjà ces villages: ce dernier corps débouchait sur le plateau de Romainville lorsque la droite du corps de Marmont y arrivait par le vallon de Bagnolet, et que sa gauche attaquait Pantin. Le choc fut vigoureux de part et d'autre; mais, malgré la grande disproportion des forces, le plateau fut nettoyé, et les Russes rejetés au pied des hauteurs vers neuf heures du matin. Barklay de Tolly, voyant le corps de Rajevsky ramené de tous côtés, et craignant de perdre les deux villages, fit alors avancer deux divisions de grenadiers et la garde prussienne: le combat se ralluma de nouveau avec la plus grande vivacité. Nos troupes, quoique vivement pressées, se soutinrent avec la plus grande valeur; elles maintinrent leurs positions sur tout le front du corps de Marmont; mais l'ennemi nous débordait, et le village de Montreuil, en dehors de notre droite, fut occupé par une division d'infanterie et un corps de cavalerie russes. Il était alors onze heures, et le général Barklay, rebuté des pertes énormes qu'il avait faites, et de l'inutilité de ses efforts pour déboucher de Pantin et arriver aux barrières, se décida à suspendre son attaque jusqu'à ce que Blucher et le prince de Wurtemberg fussent entrés en ligne: il disposa cependant ses troupes pour l'attaque qu'il projetait alors sur un nouveau plan. Deux

divisions furent destinées à déboucher de Montreuil et occuper Charonne ; deux divisions devaient attaquer Belleville par Ménilmontant ; deux autres devaient attaquer Belleville par les Prés-Saint-Gervais ; les gardes russe et prussienne devaient déboucher de Pantin ; une division de cuirassiers devait soutenir l'attaque de Belleville, et un corps de cavalerie celle de Charonne : c'était plus de 40,000 hommes contre huit. De son côté, Marmont profita de ce temps de repos pour rectifier la position de ses troupes. — Dans ce moment, le roi Joseph, créé général en chef de notre armée, mais qui n'était que spectateur de la bataille, reçut les rapports des maréchaux, qui lui annonçaient la présence de toute l'armée coalisée ; un officier du génie, attaché à l'état-major de la place de Paris, fait prisonnier, disait-il, dans une reconnaissance, vint en même temps lui apporter, de la part de l'empereur Alexandre, des exemplaires de la proclamation convenue avec Talleyrand et consorts, et qui annonçait l'intention de changer le gouvernement. Un peu après, on vit se déployer le corps de Blucher, dans la plaine de Saint-Denis ; la brigade Robert (600 hommes), forcée de reculer devant plus de 60,000 hommes, quitta Aubervilliers après un court engagement, et se retira à la Chapelle. Dans cette position, le roi Joseph ne sut rien faire de mieux que d'adresser aux maréchaux l'autorisation de traiter pour l'évacuation de Paris, et de se mettre en sûreté lui-même en quittant sur-le-champ cette capitale. Il aurait été plus heureux qu'il fût parti deux jours plus tôt. — Pendant que ces événements se passaient, le prince de Wurtemberg, en suivant la Marne, arriva vers onze heures à Nogent. Là, il fit ses dispositions pour attaquer ce que ses rapports appellent les forces considérables qu'il avait devant lui. C'étaient environ 300 hommes au pont de Saint-Maur, et 450 au pont de Charenton, placés avec quelques pièces de canon derrière des tambours en planches, tracés en sens inverse, c.-à-d. sur la rive opposée à celle par laquelle l'ennemi arrivait. On conçoit que, malgré leur résistance, ces braves gens, au nombre desquels étaient les élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, furent forcés et dispersés. Pendant ces attaques, la cavalerie russe était descendue des hauteurs de Montreuil dans la plaine de Vincennes. Ce fut alors qu'une batterie, servie en partie par des élèves de l'école Polytechnique, s'étant avancée pour canonner cette cavalerie, fut chargée, et aurait été toute prise sans les lanciers de la garde et le 30e de dragons, qui la dégagèrent. Le prince de Wurtemberg s'avança jusqu'à Bercy, où il s'arrêta. — Le général Barklay, se voyant appuyé à droite par deux corps prussiens arrivés à Rouvray, et à gauche par le prince de Wurtemberg, porta de nouveau ses troupes en avant. Quatre divisions s'avancèrent sur Belleville, par Romainville et par le bois. Marmont n'avait sur ce point que 700 hommes réunis, le restant était dispersé en tirailleurs. Malgré toute la résistance qu'opposèrent les braves de la brigade Clavel, ils ne purent arrêter l'effort de plus de 20,000 hommes. Leur général fut pris, et Marmont, démonté lui-même, fut obligé de reculer le centre de son corps au télégraphe. A sa droite, les Russes occupèrent Bagnolet et Charonne, et s'avancèrent à la barrière de Fontarabie. Le maréchal Marmont concentra alors son corps dans une position plus rapprochée de l'enceinte de Paris, ayant sa droite sur les hauteurs de Mont-Louis, et occupant encore la Villette par sa gauche. Barklsy de Tolly continua son attaque. A notre droite, les Russes, malgré de grandes pertes, parvinrent à couronner les hauteurs de Mont-Louis ; la division Michel, commandée par le colonel Secrétant, se soutenait encore à la tête de la Villette, contre les efforts des Russes et des Prussiens réunis, couverte par une batterie de douze pièces de 12 ; mais, vers deux heures, cette batterie, ayant eu besoin de munitions, qu'il fallut aller chercher jusqu'à la rue du Bac, on eut soin de lui envoyer des

boulets de 8, et elle fut obligée de cesser son feu. Il en résulta que le colonel Secrétant fut refoulé sur la barrière, et la droite du maréchal Mortier obligée d'évacuer la Chapelle, où les troupes étaient prises en flanc et presque à dos.—Ce fut dans ces circonstances critiques que le général Dejean, envoyé par Napoléon, avec l'ordre de négocier une suspension d'armes, arriva près du duc de Trévise. Ce dernier, quoique devant commander en chef, comme le plus ancien, n'avait pas reçu l'autorisation donnée par le roi Joseph, et que Marmont avait gardée sans la communiquer. Il fit faire une proposition d'armistice aux ennemis, qui y répondirent par une sommation de poser les armes. Pendant ce temps, le corps de Marmont, après des efforts surhumains de valeur et de constance, fut acculé dans Belleville, et resserré contre l'enceinte de Paris. Alors, le maréchal Marmont, après avoir consulté son collègue, se décida à faire usage de l'autorisation du roi Joseph. Il envoya son aide-de-camp, Denis Danrémont, au quartier-général ennemi pour traiter, et on convint d'une suspension d'armes de deux heures, pour donner le temps à nos troupes de rentrer en dedans des barrières. Les hostilités cessèrent sur toute la ligne; il n'y eut que le général russe Langeron qui, bien qu'il eût aussi reçu l'ordre de cesser le feu, persista à vouloir s'immortaliser à sa manière. Montmartre était découvert; la cavalerie du général Belliard, qui avait d'abord occupé la plaine en avant des Batignoles, ayant été obligée de se retirer devant la nombreuse cavalerie de Blucher, Langeron s'avança héroïquement à la tête de 20,000 hommes, gravit les hauteurs sans combat, et eut la gloire d'en chasser les 200 sapeurs-pompiers qui y étaient. — Il y a bien peu de réflexions à faire sur la bataille du 30 mars, sous le rapport de la conduite des généraux français. Le maréchal Marmont commit une faute en retenant toute sa cavalerie, qui aurait été bien plus utile à la gauche. Mais tout examen stratégique disparaît devant celui des forces de part et d'antre. S'il a manqué des troupes dans quelques lieux où elles auraient été nécessaires, c'est qu'il en manquait presque partout. Soldats, officiers, généraux, tous ont noblement rempli leurs devoirs envers la patrie. Mais si la postérité équitable ne peut refuser des éloges aux valeureux défenseurs de Paris, que dira-t-elle de ceux qui, par leur situation et leur autorité, pouvaient en doubler le nombre et leur assurer les moyens de vaincre? La convention qui livra Paris aux ennemis, et fournit les moyens de consommer la trahison, fut négociée par les colonels Fabvier et Denis Danrémont, et conclue dans la nuit du 30 au 31. L'histoire a déjà jugé cet acte, et la postérité y trouvera un terme de comparaison pour l'infamie. Nous terminerons en citant, au sujet de la bataille de Paris, l'opinion, à coup sûr au moins impartiale, d'un officier de l'état-major des coalisés. « Si l'on avait été fermement résolu de défendre la ville à outrance, on pouvait arrêter les alliés un ou peut-être deux jours de plus, si, par des mesures énergiques et avec une volonté sincère, on avait tiré parti de sa position avantageuse; que la garde nationale eût été disposée, et qu'on eût armé la nombreuse population; on pouvait les arrêter jusqu'à ce que Napoléon fût arrivé avec son armée, qui s'avançait à marches forcées (*Plotho, guerre de* 1814, p. 402). »

Les événements des journées des 27, 28 et 29 juillet 1830 portent aussi le nom de bataille de Paris ou bataille des trois jours. Les uns ont dit que c'était un événement malheureux : cela est rigoureusement vrai pour les estropiés et pour les familles des morts, à qui il ne reste presque que ce souvenir. Il semblerait même que cette opinion est partagée par plusieurs des vainqueurs; et souvent les vainqueurs ne sont pas ceux qui remportent la victoire, mais ceux qui en profitent : en effet, on a vu les mieux nantis, dans leurs relations avec l'étranger, s'empresser de s'excuser sur la nécessité qui les avait forcés à profiter des fruits d'un événement aussi déplorable; d'autres en-

fin prétendent que ce fut une révolution: il y a de la modestie dans cette manière de voir, car, en vérité, on ne s'en aperçoit guère. Au milieu de ces opinions, ou bizarres, ou divergentes, nous croyons bien faire en nous abstenant de choisir le titre politique dû à ces journées et à leurs conséquences; le temps marche, et lui seul peut résoudre un problème dont nous lui abandonnerons la solution. Il y eut réellement, pendant ces trois journées, une bataille sanglante, où le peuple armé déploya une valeur qui aurait fait honneur même à nos vieilles légions dans les temps de notre gloire nationale, et une probité qui a dû prouver suffisamment que ce n'est pas dans ses rangs qu'il faut chercher les dilapidateurs de la fortune publique. Mais cette bataille ne fut elle-même composée que d'une série de combats partiels, sans liaison ni combinaison entre eux, et dont la direction générale, qu'ils prirent le 29, n'est due qu'à l'intelligence nationale et au bon sens des masses; ils ne leur firent jamais perdre de vue le but principal, et furent leur unique général en chef. Il est donc impossible de les assujettir à un examen et à une appréciation tactiques. Il est également impossible d'apprécier l'ensemble des combats des trois jours stratégiquement, c.-à-d. sous le rapport d'un plan général conçu et combiné pour des résultats qui devaient être la conséquence de l'obtention de l'objet qu'on se proposait. On conviendra facilement du disparate qui existe entre l'idée, née de la situation de l'opinion publique à cette époque, qui fit courir aux armes, et les résultats qu'on voit aujourd'hui. Il semblerait presque qu'un examen dans ce sens ne devrait donner d'autre résultat que de présenter les trois journées sous l'aspect d'une lutte entre des amateurs, qui, après avoir pansé leurs plaies, se sont trouvés n'avoir fait qu'une plaisanterie un peu vive. Il ne faudrait cependant plus y revenir; l'expérience instruit, et il se pourrait que la plaisanterie passât les bornes. C'est un avis dont nous pensons que chacun peut profiter.—On a critiqué le plan militaire suivi par le maréchal Marmont. En admettant même qu'il n'ait pas reçu l'ordre positif de placer ses troupes comme il le fit, il n'avait, dans les circonstances où il se trouvait, de choix qu'entre deux partis. Ou il devait sortir de Paris avec toutes les troupes, et bloquer la ville en dehors, ou les concentrer, comme il le fit, en les couvrant par des postes avancés, et poussant des attaques sur les points où il voyait le peuple armé se réunir en forces. Dans le premier cas, était-il assez sûr des troupes de la ligne pour ne pas craindre que les défections et les désertions ne le laissassent bientôt presque seul? Nous sommes fondé à assurer que non; que le mouvement ne s'en serait pas moins promptement propagé en France, et que des secours seraient arrivés de toute part à Paris. Dans le second cas, Marmont ne pouvait pas éviter les désastres qu'il éprouva; ses troupes, contenues par d'innombrables barricades, ne pouvant déboucher pour les attaquer que par des défilés où elles étaient fusillées de toute part, sans pouvoir se garantir, ne pouvaient échapper à une défaite totale. Une insurrection n'est pas une émeute. Dans ce dernier cas, l'attaque est presque toujours isolée, parce qu'elle est partielle, et la compression a tous les avantages. Mais lorsque l'insurrection est générale, et que la masse de la nation parle par sa voix, les troupes que la conscription a tirées de son sein, ou se réunissent à leurs concitoyens, ou succombent, parce que toujours elles se divisent. Voilà tout ce que nous pouvons dire sur la bataille des trois jours. G[al] de Vaudoncourt.

PITT (William), premier comte de Chatam, un des hommes les plus remarquables de l'Angleterre, né à Westminster, le 15 novembre 1708, mort le 11 mai 1778 (*v.* Chatam.)

PITT (William), était le second fils de lord Chatam. Les biographies anglaises le disent né le 28 mai 1759 à Hayes, comté de Kent; quelques autres témoignages et une tradition répandue encore à Angers établissent au contraire qu'il est

né dans cette ville en 1759, pendant un voyage de son père sur le continent, et qu'il a été mis en nourrice à Bouchemain, à une lieue d'Angers. Toutefois, à six ans, il était à Londres. Il eut pour précepteur le docteur Wilson, qui resta près de lui jusqu'à sa quatorzième année. Le comte de Chatam dirigea ses premières leçons, malgré ses infirmités, et quelque attention qu'il donnât toujours aux affaires. Le jeune Pitt, destiné à la carrière du barreau, fut envoyé à l'université de Cambridge : il y fut atteint par de graves maladies, mais qui ne suspendirent pas ses études; anciens et modernes, poètes et grands écrivains, la politiqne et l'administration, il y aborda tout; il apprit plusieurs langues vivantes. Une de ses dernières maladies le ramena chez son père. Rétabli, il revint à Cambridge; il alla ensuite à Lincoln, où il étudia les lois : il y fit remarquer cet esprit prématuré et grave qui signale ses premiers discours. Lorsqu'il perdit son père, il revint passer quelques semaines auprès de lady Esther Grenville sa mère; il retourna ensuite à l'université, où cette fois, il finit ses études, y compris la partie politique, et ne quitta Cambridge qu'en février 1780. Ses derniers maîtres furent Turner et Prettyram : l'un devint doyen de Norwich, l'autre évêque de Lincoln et doyen de Saint-Paul. — Pitt fut reçu avocat au mois de juin et plaida plusieurs causes avec distinction. Il parcourut deux fois, entre vingt et vingt-deux ans, les districts de l'ouest de la Grande-Bretagne. Alors, comme depuis plusieurs années toutes ses études avaient pour objet les affaires et le parlement, il s'appliqua au milieu de ses amis à prendre l'initiative des questions, à manier la réplique sur les questions du moment, à étudier l'organisme des communes et les évolutions des débats. C'est ainsi que préluda son beau génie, qui sut du même pas, en même temps, s'approprier le fond et la forme de l'éloquence. On lui avait traduit, et il avait recueilli lui-même, une collection d'excellentes versions anglaises des grands écrivains anciens et modernes, qu'il relisait tous les jours. Il se livrait tous les matins à la discussion avec quelques jeunes gens studieux destinés aux affaires publiques; mais dans la société il était silencieux.—Une élection générale ayant lieu dans l'automne de 1780, il se présenta à son université : sa candidatnre fut repoussée. Deux mois plus tard, en janvier 1781, il se présenta (sous le patronage de James Lowther, auquel le duc de Rutland l'avait vivement recommandé, à l'élection du bourg d'Appleby : ce bourg l'envoya au parlement. — Les circonstances étaient difficiles; la guerre d'Amérique durait toujours; les pertes étaient progressives pour l'Angleterre; elles étaient énormes; une partie de l'Europe faisait la guerre au cabinet ou nourrissait de mauvaises dispositions contre lui. Les hommes d'état avaient à remédier à cette situation, mais quel était le système, quelle était la direction à suivre? le temps seul devait le dire. Pitt alla se placer sur les bancs de l'opposition, et il y resta environ cinq semaines avant de demander la parole : il n'avait pas vingt-deux ans. Ce fut là qu'il interrogea les physionomies, les intérêts visibles, l'allure générale des esprits.—Depuis deux mois, depuis novembre, Shéridan était membre du parlement, où l'influence de Fox, son ami d'assez récente date, l'avait fait entrer. Shéridan était allé sur les bancs whigs, qui étaient alors sous la galerie publique. Pitt s'assit à ses côtés. Il prit la parole pour la première fois dans une séance de jour, à trois heures, à l'occasion de la seconde lecture du bill présenté par Burke sur une *réforme des dépenses de la maison du roi*. La chambre, qui était toute retentissante encore de la grande parole du vieux comte de Chatam, lui accorda sur-le-champ la plus vive attention. Elle était impatiente de l'entendre, d'autant plus que l'on disait depuis long-temps que ce *jeune homme* avait les rares talents de son père. Tous les bancs considéraient son apparition comme un événement parlementaire. Pitt posa en quelques instants sans hésiter les bases de son

argumentation que des murmures flatteurs couvrirent aussitôt de tous les côtés; murmures d'approbation qui furent ramenés plusieurs fois sur son discours, lequel fut une réfutation mesurée, spirituelle, des arguments de la cour, présentés par lord Nugent. Ce fut le vif et laborieux Dundas (depuis vicomte de Melville, et ami particulier de Pitt, son compagnon de fatigue) qui lui répliqua. — Il finit par de grands éloges sur ses talents; mais pendant l'improvisation de Pitt, lorsqu'à de courts intervalles sa parole colorait ses raisonnements, les élevait, les applaudissements revenaient aussi bruyants, et l'on entendait répéter ses mots les plus heureux; et quand enfin il se rassit, il put voir qu'il avait excité l'agitation la plus vive sur tous les bancs, et que la chambre était prête à le déclarer un de ses logiciens les plus clairs, un de ses orateurs liés et incisifs. Un discours d'une heure et demie venait de lui donner cette place. — Quelques traits particuliers ont signalé cette séance; nous les rapporterons; ils précisent d'ailleurs une qualité du talent de Pitt, sa présence d'esprit dans la réponse. Lorsque la chambre l'écoutait avec une attention si soutenue, il remarqua que deux membres de l'administration, distraits sans doute par quelque message, les lords Georges Germain et Welbore Ellis, causaient vivement, quoiqu'à voix basse et sans le suivre; impatienté de ce dédain, il s'arrêta, dit à la chambre, en portant les yeux sur les deux graves interrupteurs : « Je vais attendre que l'Agamemnon de nos jours ait fini son entretien avec le Nestor du banc de la Trésorerie. » Ce persiflage soudain fit rire tout le monde, même les deux membres, qui furent ramenés à une audition plus attentive. Pendant l'agitation qui suivit son discours, Burke disait à ses voisins, en faisant allusion au souvenir du père, « que ce jeune homme n'était pas seulement un fragment du vieux bloc, mais le bloc lui-même. » Fox, cette belle intelligence d'affaires, ce premier des orateurs positifs, s'était levé tout essoufflé pour mieux saisir les éloquentes déductions de son jeune collègue, et il lui avait donné sa chaleureuse approbation. — Ce fut Fox qui le présenta quelques jours après au club de Brook, où se rendaient les membres les plus distingués de l'opposition, les ennemis de North. Pitt y fut bien accueilli, mais on ne put y saisir sa pensée; il refusa de jouer, car il n'aimait pas le jeu, mais il se mêla toutefois, avec une circonspection achevée, à d'instructifs entretiens. Si quelques personnes avaient pu lire dans ce cœur solitaire, elles y auraient vu une immense ambition couverte par une habile mesure, et déjà l'espoir ardent de franchir à un moment venu les différents degrés pour arriver d'un pas à la première place. — Pitt était un grand jeune homme sec, nerveux; son teint était bilieux, sa peau blanche, sa contenance assurée, mais sans grâce, privée de cette distinction de manières que donne la fréquentation des sociétés polies. Sa figure n'avait pas au repos le beau caractère de celle de Fox; dans ces moments-là, ses traits étaient durs, hautains; le sourire ne faisait que passer sur ses lèvres; il avait le nez au vent, cassé à l'extrémité, pour me servir des expressions d'un de ses vieux collègues; ses tempes étaient belles, bien easées; son front large, proéminent, était plus ferme que doux et noble, plus clair qu'expressif, à moins que Pitt ne parlât, que de grands tableaux, de grands intérêts ne le remuassent fortement. — Nous l'avons dit, les circonstances étaient difficiles. Fox fit alors cette motion : « d'aviser aux moyens de faire cesser la guerre avec les États-Unis. » Pitt la soutint avec éloquence, défendit la mémoire de son père contre certains éloges qui le présentaient comme promoteur de plusieurs des mesures qui avaient engagé cette guerre. Au mois de mars, l'opposition brisa le ministère North. Pitt eut une grande part à ce résultat, en prenant presque tous les jours la parole. L'opposition ne le comprit pas parmi les chefs de la nouvelle administration, ayant pour président le marquis de Rockingham. On n'en

connut pas la raison : il y en eut une, l'excessive réserve où il s'était retranché personnellement. On lui offrit pourtant la place lucrative de trésorier de l'Irlande : il la refusa et allégua des études à suivre. Fox et le lord Shelburne furent nommés secrétaires d'état. Pitt resta près d'eux et continua, sans regret apparent ni divergence, à les appuyer : peut-être qu'il leur avait refusé sa participation parce qu'il ne voyait pas les éléments de la vie dans la nouvelle combinaison ministérielle. Toutefois, on pensa que des motifs secrets et intéressés dirigeaient déjà sa conduite, car il n'était pas de ceux-là qui se sacrifient à leurs amis. Une autre ambition le saisit, que je ne crois déjà plus sincère, bien qu'elle rentre dans les recommandations que son père lui avait faites, le désir d'opérer la réforme des élections, cette œuvre incomplète de nos jours. Les nouveaux ministres, dont c'était là l'ancienne opinion, n'acceptèrent pas franchement sa motion; mais Fox et quelques whigs purs, qui avaient de la tenue, l'appuyèrent vivement, sans en faire une question d'existence; dans la séance du 7 mai 1782, la majorité repoussa la motion, qui fut préjugée inopportune. — Au mois de juillet, la mort de l'assez inutile marquis de Rockingham mit la désunion dans le ministère; il fut dissous en partie. Lord Shelburne ayant été nommé premier lord de la trésorerie, Fox, Burke et lord Cavendish s'en éloignèrent; ils dirent au parlement qu'ils avaient envoyé leurs démissions au roi au commencement d'une séance : Fox, d'un air noble, magnanime; Burke, d'un accent ému, plaintif, avec quelques exclamations dolentes qui ne cessèrent qu'à l'arrivée de la baguette noire et quand ils reçurent tous deux l'ordre d'attendre le chancelier à la barre; c'était Pitt qui arriva presque aussitôt et reçut l'échiquier; il n'avait pas 23 ans. Il fallut compléter le cabinet; lord North revint alors sur le tapis, mais Pitt le fit repousser en quelque sorte sans discussion. Il alla personnellement à Fox, à qui il proposa de rentrer, mais ils ne purent s'entendre. Là commence cette séparation qui n'a plus de terme que leur vie. Le ministère, mené par lord Shelburne, appuyé de Pitt, vint toucher de grands écueils, en continuant simplement les négociations de paix ouvertes pendant les premiers mois du ministère Rockingham. Quelques bases étaient légèrement changées, mais le résultat devait être le même. Cependant, comme on avait besoin d'un motif d'attaque, l'opposition déclara désapprouver les concessions, et les deux fractions que l'on venait successivement de renverser s'unirent à leur tour, l'une oubliant qu'elle avait été renversée par le pays, l'autre qu'elle donnait la main dans cette coalition à ses plus anciens ennemis. L'acte de réconciliation entre North et Fox avait été convenu chez le général Fitz-Patrick, intime ami de Fox, avec un jeune fils de l'ex-premier ministre. Fox et North, ces hommes divers, mais éminents, le premier bien supérieur au second, se réunirent contre l'administration actuelle, qui n'était du reste, disaient-ils, « qu'une hérésie, qu'une réunion hétérogène, puisque la majorité parlementaire ne la voulait pas. » Le nouveau ministère ne pourrait pas longtemps soutenir le choc ! Il fallait cependant reconnaître chez le premier lord de la trésorerie, Shelburne, l'habitude des grandes affaires et d'autres qualités imposantes; des manières gracieuses et populaires; la connaissance profonde du temps et du pays; mais, sous le rapport des principes, on ne jugeait pas qu'il fût assez arrêté, assez sévère; il avait fait des fautes dans sa carrière; ce n'était pas cela pourtant qui allait le renverser. — Fox et North se distribuèrent d'avance par traité les dépouilles des vaincus. Fox promit de donner la trésorerie au laborieux, au dévoué duc de Portland. North ne voulut qu'une place secondaire dans le ministère :— « Il n'était revenu, disait-il, que pour arracher à ses accusateurs un bill d'indulgence et de justice pour les affaires d'Amérique. » — L'administration que l'on allait renverser était donc

modérée et habile ; personne n'était plus populaire que le jeune Pitt, qui n'avait défendu jusqu'ici que des choses généreuses; son désir de faire la paix était au fond la pensée de tout le monde, puisque la guerre n'avait donné que de longues humiliations au pays; puisque des circonstances heureuses, fugitives peut-être, une victoire navale de Rodney, permettaient de s'entendre sur de meilleures bases. Des préliminaires furent signés dès le 21 janvier 1783 entre l'Angleterre, la France et l'Espagne, ainsi qu'un armistice avec la Hollande. — Mais quand on voulut exposer la mesure au parlement, les hommes qui avaient irrévocablement demandé la paix s'y opposèrent, blâmèrent par esprit de parti les meilleures dispositions, et soutinrent qu'une bonne paix n'était pas celle-là. Les préliminaires étant très mal accueillis par la majorité; lord Shelburne, qui les avait rédigés, donna sa démission de l'office qu'il occupait (1783); Pitt seul ne se tint pas pour battu, et resta encore six semaines au pouvoir, en butte à mille assauts. « L'ambition naissante de ce jeune homme » pour le qualifier par des expressions de l'époque et de Fox, y fit tête par des discussions qu'il provoqua, et où son talent fut souvent sublime, où il fut grave, riche de ressources de tous les moments. — Si un léger croquis peut offrir quelque idée de ces séances animées sur les négociations de la paix, je vais l'essayer. — La séance venait de s'ouvrir quand lord Cavendish commença par la lecture de ses objections contre le traité projeté, qui, disait-il, en somme, oubliait trop légèrement les intérêts anglais permanents. Pitt relut des passages du projet et le défendit avec fermeté et bonne foi. Mais ce jour-là, plus mélancolique que de coutume, poussé au combat par des paroles vives qu'il n'avait pas encore l'habitude d'écouter, il descendit précipitamment les marches qui longent les bancs ministériels, et ne s'arrêta que sur le parquet du centre de la salle; là, il produisit tous ses moyens et justifia les clauses attaquées du bill. Grande fut l'admiration de tous les côtés de la salle; mais Pitt ne changea pas les votes, il ne les divisa pas; pourtant, ses talents créèrent là, dans cette soirée, une des scènes les plus animées et les plus mémorables de sa vie. Pitt, après avoir défendu ses plans, se défendit avec non moins de feu du reproche d'ambition cachée, de la soif des places, et parla long-temps avec une beauté et une délicatesse de langage que l'on trouva nouvelles, et en promenant sur ceux qui l'écoutaient des yeux pleins de génie et de douceur. Esprit, cœur, imagination, tout fut ému, agrandi; il ne voulait, disait-il, et assez bas, « d'insignes grandeurs que pour son pays; que cette grandeur rêvée par son père, et que lui recommandaient sa mémoire et sa carrière. » Cette nuit-là, ses paroles eurent la hauteur des choses dites de cœur, de ce souffle puissant que peut respirer une assemblée, une chambre d'hommes d'éminent mérite. Il fut écouté religieusement pendant tout le temps qu'il parla. Arrachés de leurs bancs par le charme indicible de ses paroles, Fox, Burke, cent personnes, se tenaient debout et écoutaient avec exaltation; l'on eût pu recueillir jusqu'au bruit de la vie dans toutes ces poitrines agitées! Diverses interpellations lui furent jetées pendant son improvisation; il les arrêta et y répondit dans la minute même, avec cette bonne foi, ce bon sens, cette netteté du génie qui dissipent tous les doutes. Lorsqu'il eut logiquement fait reculer ses compétiteurs, il voulut semer sa harangue de traits d'humeur, de déclamation, de dédaigneuse vivacité; les groupes qui l'entouraient l'interrompirent par des paroles violentes et graves; alors la personnalité mourut sur ses lèvres, car il s'aperçut vite qu'elle était une faute; mais, comme César à Munda, il voulut vaincre pour occuper long-temps la première place; il avait saisi l'importance du moment; le fer d'ailleurs était bien engagé; la discussion fut donc prolongée, ou il eut l'air de la vouloir prolonger, car sa solution intellectuelle et politique était pour le lendemain ou à peu de distance

de là ; c'était l'affection des hommes les plus sages, le pouvoir, les budgets, non pour une année, mais pour un règne, pour toute une époque ! — Il conclut enfin, en termes incisifs et froids comme la pointe de l'acier, que si l'on repoussait la paix, il fallait pouvoir immédiatement recommencer la guerre. « Le pourriez-vous, disait-il aux bancs de la coalition ? » Puis, se retournant du côté où étaient assis haletants, irrités, impatients de répondre, Fox, North, et toute la monstrueuse alliance, il les adjura de cesser de troubler le pays. A ces mots, Fox bondit à sa place et répliqua par quelques paroles emportées qu'on n'entendit pas ; la majorité, ainsi attaquée, murmura comme la mer quand les vents la soulèvent. Pitt ajouta « qu'il ne craignait pas un échec en remplissant ses devoirs, ni d'être ramené à une humble position privée ; qu'il ne combattrait jamais pour sa place, mais pour les principes, pour le bien et l'honneur du pays, qu'il croyait entendre aussi bien que ses adversaires. » « Je sais bien, continua-t-il avec douceur, je tiens même de la lecture des plus beaux génies, que c'est la fortune mobile qui nous gouverne et qu'il faut être résigné à tous ses changements. » Ayant fait une légère pause comme pour suivre ce sentiment, il récita tour à tour avec calme ou énergie quelques vers d'Horace traduits en anglais, afin que les députés des villes industrielles et des campagnes pussent les comprendre. — « La fortune se plaît à des actes rigoureux ; elle s'obstine à jouer des jeux extraordinaires; elle transporte sans cesse des honneurs incertains; favorable, tantôt à moi, tantôt à d'autres. Je la remercie lorsqu'elle reste près de moi; vient-elle à agiter ses ailes légères, je rends ce qu'elle m'a donné » (1). — Et dans la même seconde, quand ces paroles arrivaient à peine à l'auditoire, on l'entendit, éclairé soudain par le tact rapide, l'inconcevable présence d'esprit qui le signalaient toujours dans la haute réplique, on l'entendit qui disait tout bas ou laissait tomber les mots :

« Et mea virtute me involvo. . . . .
Et je m'enveloppe dans ma vertu. . . . »

— L'impression de cette séance fut très grande ; mais ces efforts ne suffirent pas, et Pitt échoua. Du moins, en se retirant, il emporta cet avantage de s'être grandement dessiné dans ces discussions et de personnifier un système. Georges III l'avait supplié de se mettre à la tête du cabinet, mais il lui avait répondu « que le moment n'était pas venu, que ce serait une faute. » Quelques écrits du temps disent pourtant qu'il a été deux jours premier lord de la trésorerie, chancelier de l'échiquier, mais qu'il a reculé au moment de s'engager dans une lutte subséquente. Quoi qu'il en ait été, Pitt dit à la chambre, dans la séance du 30 mars 1783, qu'il venait d'envoyer sa démission à Saint-James. Le ministère de coalition fut constitué quelques jours après. — Fox et North reprirent une des questions principales, les négociations commencées pour la paix. Après d'assez longues conférences, le ministère en signa les bases, qui étaient celles qu'avait fixées, c.-à-d. obtenues la sagacité du lord Shelburne, circonstance qui démontra que les attaques bruyantes de l'opposition n'avaient été qu'une manœuvre d'habiles. La paix fut signée le 3 septembre; cet acte accompli, on prorogea le parlement. — Pitt profita de cette vacance pour visiter le continent ; il vit Paris, l'Italie et l'Allemagne; il fut bien accueilli partout, et revint au bout de quelques mois à Londres pour n'en plus sortir. — Renversé par un violent orage, par une grande majorité, il n'espérait plus que du temps, et songeait sérieusement à reprendre ses travaux du droit et du barreau; c'est qu'il ne comptait pas assez sur la persistance du roi, qui blâmait tout haut lord North,

(1) « Fortuna sævo læta negotio, et
Ludum insolentem ludere pertinax,
Transmutat incertos honores ;
Nunc mihi, nunc aliis benigna.
Laudo manentem; si celeres quatit
Pennas, resigno quæ dedit. . . . . »

anciennement son ami, de son alliance avec Fox, qu'il détestait à cause de ses mœurs relâchées et d'une audacieuse indépendance. — La session ouverte, Pitt alla se placer sur les bancs quittés par Fox; mais il ne voulut pas entraver la marche des affaires. Il dit à la première séance qu'il était d'accord avec les membres du gouvernement sur plusieurs points importants; qu'il croyait par exemple comme eux que les affaires de l'Inde, la paix générale, des améliorations dans la taxe, étaient les objets pressants; et que si ces mesures étaient envisagées patriotiquement, le cabinet pouvait compter sur lui et ses amis. Fox se leva comme ministre, il le remercia, et, en son nom, lui dit « que rien ne pouvait lui causer plus de joie et d'orgueil que cette noble assurance. » Et il annonça à la chambre qu'il présenterait le 18 novembre le bill relatif à l'administration des Indes orientales : les affaires des Indes n'appartenaient pas pourtant au département qu'il présidait. — Au jour dit, Fox présenta ce bill devenu si célèbre; il le présenta avec la netteté, la vivacité qui distinguaient sa haute intelligence : ce fut lui qui en eut la défense spéciale. Burke en exposa le plan; ce qu'il fit, comme toujours, avec simplicité, grandeur, avec une excessive richesse de faits. La question n'était plus l'urgence de la mesure, d'une charte, tout le monde était d'accord sur ce point, mais le déplacement du droit de nomination aux places de l'Inde, qui était retiré à la cour. La question était celle-ci : qui doit nommer? est-ce le roi? est-ce le parlement? Suivant Fox et North, c'était le parlement; mais cette doctrine parut une hérésie aux plus hardis. Lord Thurlow, l'un des intimes du roi, qui lui avait toujours dit que l'impatience, l'impétuosité de Fox, le perdraient, s'écria à la chambre des lords que l'on ne saisissait pas toute la portée du bill; qu'adopté, Georges III « n'avait plus qu'à dépouiller son front du diadème. » Lord Abingdon compara aussitôt, dans une rapide, dans une immense exagération, l'ambition de Fox à celle de Cromwell, ce qui fit légèrement sourire le ministre; on continua d'aller en avant malgré ces déclamations emportées; le bill fut voté à une grande majorité; mais il fut arrêté soudain chez les lords par une autre majorité. Pitt releva la tête; jusqu'ici, il n'avait fait que balbutier quelques objections contre des changements aussi radicaux. — La lutte allait être reprise. Pitt avait protesté déjà par de sages observations contre plusieurs fautes graves. Aujourd'hui, comme un général patient, habile à ramener la fortune, ou du moins à développer des fluctuations subites, il attendait de nouveaux événements, et se tint prêt à en profiter sans considération des assurances données. Les whigs prêtaient le flanc aux attaques. Il y avait chez eux un esprit de revirement vers le pouvoir absolu, mais ministériel; vers des abus de cour qu'ils avaient détruits, dont on n'explique la venue rapide que par la versatilité des hommes, l'éblouissement et l'erreur du pouvoir, ou que l'on n'explique pas du tout, car les esprits les plus élevés ne cèdent pas qu'à des calculs; ils cèdent aussi au hasard, ils cèdent par indifférence. Pitt et ses amis signalèrent, en les exagérant, quelques contradictions. Ce furent ces fausses démarches et la prétendue exagération démocratique du bill qui renversèrent tout à coup Fox et ses collègues. La couronne, attaquée par le bill, qui, suivant l'imagination de ses serviteurs, créait un empire dans un empire, brava la majorité des communes, appuyée de la décision des lords, et déclara le ministère dissous. Le malaise venait de durer trois mois, et, pendant deux de ces mois, l'Angleterre n'avait vécu que des émotions sorties des murailles de Westminster. Le roi lui-même redemanda les sceaux à ses ministres; l'opinion publique, en proie à quelques terreurs produites par d'insidieuses déclamations, n'était pas moins alarmée, et parut disposée à seconder la résistance. — Personne ne voulut voir l'idée de Fox, l'idée qui animait le bill, c'est qu'il n'inféodait pas les nominations à une majo-

rité passagère, à une composition particulière d'hommes, mais à toutes les majorités qui viendraient à la chambre. Pitt eut l'habileté de causer un grand bruit, une terreur panique, et de ne laisser voir qu'une chose, c'est que le bill dépouillait la couronne, quant à l'Inde, d'une de ses prérogatives; les grands corps réclamèrent en faveur du roi; puis la population de Londres et des provinces. — Pitt fut reporté aux affaires comme premier ministre. Il avait près de 24 ans: il prit pour adjoint lord Thurlow, qui reçut les sceaux le premier décembre 1783. — Beaucoup de clameurs, de murmures et de sarcasmes accueillirent ce ministère dans les communes; les membres expérimentés, sans nier les atteintes qu'avaient éprouvées les opinions au dehors, disaient que ces nominations n'étaient qu'un coup de tête de la couronne; qu'elle n'oserait pas, pour leur prêter la vie, en appeler à une élection générale; que d'ailleurs la majorité ne souffrirait pas long-temps un tel ministère. — L'habileté de Pitt consista à bien apprécier les changements subis par l'opinion publique; à ne se pas laisser abattre par des obstacles apparents; à se tenir le plus long-temps possible sur la défensive; à soutenir le siége en combattant et en s'expliquant long-temps devant la nation émue. Il ne s'était rendu au parlement que le 12 janvier 1784, après sa réélection au bourg d'Appleby. Au parlement, la nation put admirer la fécondité de ses moyens comme homme d'état. Le courage de Pitt fut aussi actif qu'inébranlable; il aima mieux lutter dans la discussion, garder des positions de combat que de casser trop vite le parlement, qui le repoussait à tout prix: il ne s'y résigna que lorsqu'une nouvelle chambre fut demandée de toute part; on dit qu'un moment, considérant combien les obstacles grossissaient, il offrit avec découragement sa démission au roi. « S'il en est ainsi, lui aurait dit Georges, je dois remettre aussi la mienne, je ne veux plus de tout ceci. « Quelques jours avant de consentir à la mesure, Pitt engagea dans la chambre des communes une dernière lutte, où il repoussa avec un immense talent les accusations d'égoïsme, d'ambition, qui étaient renouvelées tous les jours contre lui. — Lorsqu'à sa rentrée dans la chambre comme ministre Fox lui demanda avec vivacité s'il était vrai que son cabinet eût le projet de dissoudre la chambre, il donna des déclinatoires habiles, fit des digressions, mais il ne répondit nullement à la question; toutefois, quand il eut assez sondé le terrain des élections, il cassa brusquement le parlement et en appela à un nouveau. Les élections vinrent comme un orage: il y vainquit l'ancienne majorité. Ce fut en combattant tristement ce fait que lord North, las de presque tout, tombé depuis peu de jours dans un état voisin de la cécité, s'écria: « Au parlement, je me retire de la lutte: voyez ce jeune homme! il est né ministre, c'est le ministère immaculé. » — Ainsi finit personnellement North. Cet homme d'état si fier, qui n'était plus désigné depuis de longues années que sous la qualification de *noble lord au grand cordon bleu*, avait résisté, comme chef du ministère, aux obstacles les plus accumulés: « Il avait perdu, disait jadis Fox, plus de royaumes qu'Alexandre, Chatam et Frédéric n'en avaient conquis »; disposé d'une des majorités les plus unies, où se levaient tous les jours des hommes éminents qui avaient pour adversaires des hommes encore plus distingués; ne voulant ni paix, ni trêve avec ses actes, sa politique et sa fierté foncière. Mais, bien que North eût de vives et éminentes capacités, les événements le dominaient depuis plusieurs années, il en était couvert; au milieu des difficultés, North était resté patient, parlementaire, quoiqu'il ne comptât plus guère que sur les accidents de la lutte. Sa fortune était modeste; ses enfants seuls étaient riches par leur mère, ou des places que justifiait leur mérite, ou des alliances. Il se défendit plusieurs fois avec une vivacité touchante de les avoir fait avancer par la faveur, et un jour qu'il avait essuyé cette accusation en face, au

milieu d'une séance et de la part d'un homme considéré, il y répondit sur-le-champ par un éloge éloquent de ses deux fils, et par le précis de leur situation de fortune; cet incident, où il mit beaucoup d'honnêteté et d'ame, émut l'assemblée; l'accusation fut confondue. North était toujours prêt à répondre en homme d'esprit, et avec mesure. On cite un fait qui prouve cette aptitude. Dans cette nuit où Fox et lui, coalisés, parvinrent à renverser Pitt, sa fatigue corporelle fut si grande qu'il lui fallut céder quelques instants au sommeil sur son banc même; mais pendant un discours, je crois de Grenville, North devint personnellement l'objet des attaques virulentes de l'orateur. Fox, qui était assis à côté de ce grand corps penché sur le dos du banc, le réveilla; North écouta quelques instants, et reprit son sommeil en priant Fox de le réveiller à tous les griefs importants. Ce jeu dura une heure et demie, et quand Grenville eut fini sa philippique, North se leva et demanda à répondre; il causa un moment tout bas avec Fox; il reprit les faits avancés, les posa de nouveau et les réfuta avec l'irrésistible entraînement d'un esprit plein d'élévation, qui n'a rien dédaigné; ce fut entre lui et la majorité une conversation magique et étincelante qui convainquit et séduisit tout le monde. Il se rassit les joues pâles et en sueur, mais salué par les plus vifs applaudissements. Voilà North, que je ne puis peindre qu'en passant. — Gros de corps, haut de stature, énergique au besoin, incisif par manière de sentir, le plus fier des hommes d'état et des Anglais, sous les formes les plus bienveillantes, il emprunta, pour bien gouverner, au courage, à la tactique et à ses talents, qui étaient d'une espèce rare. Dans la vivacité des plus longs combats, son flegme était parfait; sa parole vive et posée repoussait ingénieusement le sarcasme âcre, injurieux, et le rejetait sur son auteur. Ces qualités en faisaient un orateur d'action, constamment prêt à répondre, à croiser le fer. Mais revenons à Pitt. — Londres, Bath et d'autres villes considérables demandèrent à l'avoir pour député; il donna la préférence à l'université de Cambridge, le lieu où il avait fini ses sévères études, ces études qui, aujourd'hui, faisaient de lui l'appui et l'ornement de l'Angleterre! Il revint à Cambridge, qui l'avait dédaigneusement écarté lors de sa première candidature: cette fois, une grande majorité l'élut. La nomination de lord Euston était douteuse, il la fit décider. La différence de l'accueil qu'il reçut aux mêmes lieux s'explique encore par d'autres raisons. Pitt avait évidemment changé de parti, modifié ses premières opinions, abandonné ses projets de réforme pour plaire au roi et à la cour, qui ne pouvaient, ainsi que les universités, souffrir l'idée d'une *réforme*. Quelques professeurs, esprits consciencieux et solitaires, l'interpellèrent sur cet abandon de ses principes; mais il ne leur répondit pas: il était passé aux tories. — Il avait si bien calculé, si bien manœuvré, qu'il put ouvrir la session dès le premier moment, au milieu des acclamations d'une majorité immense. — La paix était conclue depuis un an et demi, mais le commerce n'était encore que peu actif et sans ressort; point de crédit, des fonds publics très abaissés, les douanes violées à toute heure du jour; des dépenses publiques qui allaient chaque jour en s'exagérant, sans qu'aucune vue ultérieure, politique ou humaine en fût la cause ou l'excuse; des misères effroyables, presque plus d'unité administrative, les affaires des Indes très malades, faute de justice et d'administration: voilà l'état des choses. Pitt porta sa pensée sur tous ces objets; il fit mieux que vaincre une des majorités les plus puissantes en talents qu'ait vues l'Angleterre, il fit sortir d'*élections hardies* une chambre laborieuse, peut-être plus gouvernementale que la précédente. — Pitt créa des institutions en finances plus ou moins heureuses; et lorsqu'il semblait presque impossible de lever les impôts les plus urgents, il rétablit la régularité des paiements, réprima la contrebande qui infestait chaque circonscription, chaque

frontière, non pas seulement par une surveillance sévère, mais par la fixation judicieuse des *coûts*. Les droits sur le thé, sur les liqueurs, les vins fins, les vins de Bordeaux, dont on peut dire en passant que l'introduction ou la considération à Londres est due à Montesquieu, furent diminués. Le début seul de ce changement fut difficile. Pitt fit face, par des ressources variées, aux lacunes que les réductions laissaient; il augmenta l'impôt sur les fenêtres : cet impôt et tous ceux de la même espèce furent d'abord mal accueillis. La presque totalité des provinces les repoussa : Pitt presque seul eut à les défendre. — Le bill des *Indes* arriva. — Quand la discussion eut établi que la compagnie était riche et non ruinée, quand sa richesse eut été prouvée par les chiffres, le parlement fut édifié, et la majorité prit confiance dans la proposition du gouvernement. Sur sa demande, la compagnie obtint le temps qui lui était nécessaire pour acquitter un million de livres sterling de dette arriérée, qui représentait des frais de douane, etc. : elle fut autorisée, de plus, à accepter toutes les traites tirées de l'Inde. On lui imposa, pour régler le passé, la charge d'un dividende de quatre pour cent, qui répondait aux arrérages dus aux actionnaires. La majorité régla ensuite, sous l'influence de tous les renseignements, sous l'influence des avis éclairés, les formes de la comptabilité. Cet objet présenta d'immenses détails, quelques difficultés sérieuses : on les vainquit. Les affaires civiles et militaires, les revenus du gouvernement, furent placés sous le contrôle et la surintendance de six commissaires nommés par le roi, et résidant en Angleterre. Le gouverneur-général de l'Inde fut muni des pouvoirs les plus étendus, d'une large initiative. Le bill établit à Londres une nouvelle cour de judicature, composée de trois juges tirés de trois cours de Westminster-Hall, de quatre pairs, de six membres de la chambre des communes, auxquels fut conféré le droit de juger les délits commis dans l'Inde par les personnes revenues en Angleterre. Plusieurs articles du bill jaillirent des observations de Fox; la mesure fut remaniée depuis en 1786, et une seconde discussion y effaça diverses imperfections. Ses bases, bien que Fox en eût donné plusieurs, bien que Pitt les eût agrandies, ses bases appartenaient au profond Burke. — C'était l'un des talents de Pitt de savoir réaliser rapidement la conception des autres quand elle lui était utile. Il sut véritablement remédier aux maux de cette époque. Il ramena les emprunts au secours de l'état; je dis qu'il les ramena, parce que Robert Walpole, Godolphin, Bolingbroke, les avaient établis. La forme des soumissions n'était pas complexe; elles étaient reçues cachetées, et le public était appelé au moment de leur ouverture. Il établit une taxe et une surtaxe, et les étendit sur la consommation des objets qui dénotaient l'aisance; sur les rubans, les draps, et sur tous les objets du luxe social; il y joignit de bonne heure les économies procurées par des réformes administratives, et tout fructifia sous ses yeux vigilants. Les choses en vinrent au point que, en 1786, on eut au trésor, tous les services acquittés, un excédant de neuf cent mille livres sterling que quelques autres annexes transformèrent en un million de livres sterling, lequel fut appliqué au rachat de la dette. — Ce fonds particulier, ce *fonds de rachat*, daté de 1786 : ensuite, il a augmenté d'année en année par l'intérêt des effets publics rachetés. Les sommes de l'amortissement étaient versées entre les mains d'une commission présidée par l'orateur des communes, et composée du chancelier de l'échiquier, du gouverneur de la banque et du maître des rôles. On a contesté à Pitt la propriété, du moins la priorité de ses idées, sur les *emprunts* et l'amortissement, pour en faire honneur au docteur Price, le maître de Pitt et son ami. Mais cette assertion est très exagérée; et puis, que signifie-t-elle, puisque les idées justes parmi les idées neuves sont la propriété de tout homme qui gouverne, qui

a assez de caractère et de mérite pour les accomplir? Un homme d'état, entraîné par les exigences de chaque jour, invente peu; il accepte des idées, les perfectionne, les élève à lui, c.-à-d. à l'application; mais il les prend de première main aux penseurs, aux travaux du cabinet, aux documents des administrations qu'il interroge et traduit sans illusion.— Pitt, dont l'école a tant vanté l'amortissement, n'a jamais cru à son efficacité.—Penseur, mais pour l'action et dans l'action, il n'a vu, dès l'origine, en l'amortissement, qu'un *dépôt déguisé* qu'on trouvait au jour d'un danger, au moment d'une guerre. Il feignit un temps, il est vrai, de partager les illusions répandues sur la puissance de l'amortissement. — Les emprunts anglais, que Franklin appelle le type des taxes de guerre, ne sont effrayants, comme nouveautés, qu'en 1797. — L'idée première, qui en est reportée tour à tour de Louvois à Robert Walpole, et même à Philippe de Macédoine, nous importe assez peu; ce qui importe, c'est de considérer les effets de ceux-ci, il y a 30 ans, au-delà du détroit. Le premier a été de maintenir, pendant la révolution française, l'unité anglaise gouvernementale; le second d'y créer des digues, un grand édifice de crédit public pour lequel chacun a aujourd'hui de la sollicitude, parce que tous les intérêts s'y lient. Ce n'est pas faire preuve de connaissance des hommes que de préférer les taxes, les impôts, aux emprunts, qui *semblent ne nous rien enlever,* suivant M. Vansitard. Cette séduction est, en définitive, une raison pour les préférer aux taxes. Sans doute, les états ne rendent pas plus les emprunts que les taxes; sans doute, l'amortissement n'a été et ne sera jamais qu'une promesse d'habiles, une illusion de la foule; mais là n'est pas la question: cette question c'est l'*effet définitif*.Eh bien! cet effet est immense: ne voyez-vous pas aujourd'hui que ce sont les effroyables dettes de l'Angleterre qui en maintiennent l'unité au milieu des dangers qu'elle rencontre par intervalles. — L'erreur de ceux qui croyaient à la réalité de l'amortissement vient de ce qu'ils n'avaient pas vu, la plume à la main, que l'on ne pouvait amortir qu'avec une taxe, qu'avec une recette extraordinaire, et non avec un revenu *fondé*, grossissant, fonctionnant lentement: l'erreur vient encore de ce qu'ils croyaient qu'une nouvelle génération paierait et voudrait toujours payer les dettes de celle qui l'avait précédée. Si l'amortissement eût été efficace dans ce premier plan de 1786, il n'eût pas signifié autre chose que ce fait: deux prêts au *lieu* d'un seul, un prêt de la main gauche à la main droite, et mutuellement. Quand on disait que la dette publique pouvait être diminuée, et même effacée par voie d'économie et de revenu, l'on n'était pas trompé, mais on trompait le public. Ainsi, quand il y a eu excédant de la recette sur les dépenses générales, c'est qu'il y a eu prospérité et supériorité bien marquée de revenu par la consommation. Cet excédant a été notable; il a diminué la dette de 1786 à 1792 d'une somme de dix millions et demi de livres sterling, et Pitt pouvait en réclamer l'honneur; mais depuis 1792, c.-à-d. pendant toute la durée de la guerre avec la France, l'impôt anglais fut très inférieur aux dépenses. Chose curieuse, c'est pourtant alors que le fonds d'amortissement parut aux yeux de la multitude le boulevard des ressources du pays; aussi Pitt, qui ne cherchait que moyens coërcitifs contre la France, réunit-il sous ce nom (commencement de 1801) près de huit cents millions de fr., ou trente-deux millions de livres sterling, qui furent dissipés en intrigues et en machinations infâmes. Lorsque, après sa mort, le plan financier du marquis de Lansdown fit supprimer le fonds, on dit simplement au public qu'il y avait lieu de modérer l'amortissement afin d'avoir contenance de peuple riche aux yeux de l'Europe. — Il est vrai que le savant docteur Hamilton, esprit délié et financier profond, avait dissipé tout prestige pour les hommes instruits, tellement que, à la fin, l'amortissement n'était plus

qu'une friperie, et qu'on n'y croyait plus. Hamilton, qui était de l'intimité de Pitt, savait mieux que personne, avait au même en tout temps, qu'on ne trouverait aucune solution de rachat dans le un pour cent d'amortissement. — L'esprit élevé de Fox seul avait indiqué des moyens curatifs dans un amendement qui n'eut pas de succès, et qui portait qu'il serait imposé des taxes personnelles pour servir l'intérêt des emprunts, et pour les rembourser par fractions annuelles. Erreur que tout cela, repliquèrent Hamilton et M. Gentz. D'abord, l'intérêt composé d'un million de livres sterling ne produit rien dans les caisses de l'état; ensuite, si vous élevez les taxes vous affaiblissez le revenu, vous éteignez la facilité de dépenser. « Mais, ce que l'on peut dépenser fractionnellement par année, répondaient Tierney et Fox, est énorme : on paie ainsi sans souffrir! — Votre amortissement n'a jamais été en réalité que le fonds disponible d'un cas éventuel, d'un cas de guerre. — Remarquez, ajoutait Tierney, avec la lucide pénétration qui le distinguait, que, si vous élevez l'impôt indirect, vous pouvez payer: payez donc! » Toutes ces diverses combinaisons n'avaient eu de sérieux que cet objet, à travers la diversité de leurs modes : lever de l'argent, le lever le plus facilement possible; cela seul aussi était sérieux pour l'Angleterre. Pitt et les siens ont négocié en quinze années vingt-cinq emprunts; quinze dans les trois pour cent; quatre dans les annuités; un dans le quatre pour cent, cinq demi-partie dans les trois pour cent et les annuités. La même période a vu s'établir dix opérations pour fonder des billets, six dans les cinq pour cent, deux partie dans les quatre, et deux à la fois dans les trois, quatre et cinq pour cent, avec annuités pour l'une de ces opérations. C'est sur ces fictions que l'Angleterre a marché, et ces fictions l'ont sauvée. — Les hommes d'état anglais n'ont pas eu tout-à-fait tort : ils avaient dit que, puisque l'ordre politique de l'Europe ne pouvait plus permettre de raser politiquement un pays, il s'ensuivrait ceci, que le pays pourrait toujours plus ou moins payer sa dette. D'ailleurs, tout est périssable; et parmi les biens si mobiles et si fragiles du monde, le bien le moins mobile, le moins fragile, n'est-ce pas le pays collectif, le pays natal? — Voici comment Pitt répondait à l'objection qui était faite contre ses dépenses : « Je viens de faire un long voyage; j'avais laissé à mon régisseur un domaine de seize mille écus de rente, dont neuf à dix mille étaient absorbés par des charges hypothécaires; aujourd'hui que je suis de retour, on me dénonce mon intendant comme ayant doublé ces charges par des dépenses extraordinaires. J'ai accueilli d'abord l'accusation; mais voici comment mon intendant m'a répondu : « J'ai été obligé de faire de gros emprunts pour préserver votre domaine de l'invasion des eaux d'orage, des débordements; j'ai maintenu en bon état vos terres; je les ai fait cultiver, je les ai fécondées; elles rapportent beaucoup aujourd'hui, tandis que celles de vos voisins sont stérilisées par le gravier.—Partant, si votre domaine supporte une charge deux fois plus forte que l'ancienne, il vous donne, sans concurrence, un revenu quatre fois plus fort; sur seize mille écus, vous n'en aviez que six à sept mille qui fussent libres; maintenant, malgré vos charges hypothécaires, votre revenu net excède 40 mille écus : vous effacerez bientôt ces charges. » — Tout cela n'est vrai que d'un côté, puisque les charges pèsent toujours sur l'Angleterre. — Lors des embarras de la banque d'Angleterre, à l'époque où l'on s'alarma en voyant cet établissement prêter les plus fortes sommes au gouvernement, Pitt, qui était au moment de commencer la guerre contre la révolution, ne se cacha pas la gravité des événements; et, avec une rapide sagacité, avec sa merveilleuse connaissance du jeu des finances, qui est celle du cœur humain, il trouva le moyen d'arrêter les remboursements, qui étaient demandés de toute part. Il fit au-

toriser les directeurs de la banque à suspendre provisoirement les paiements jusqu'à ce qu'ils pussent présenter au public un compte-rendu de leur situation. Cette pièce, qui devait être décisive, ne se fit pas attendre; il se trouva que l'actif de la banque dépassait de beaucoup les engagements qu'elle avait contractés. Profitant du mouvement qui ramenait l'opinion à cet établissement, il présenta dans les mêmes séances une loi qui autorisa la banque à rembourser avec du papier, en reconnaissant à ce papier la valeur même de la monnaie. Le parlement vota la mesure; la confiance revint aussi vite qu'elle avait disparu; la réaction fut telle que les bons de la banque furent préférés aussitôt à toute autre valeur dans les principales villes du royaume. L'argent ne servit plus qu'à former les appoints des paiements; le mouvement des anciennes masses monétaires fut ralenti : c'est là l'origine des paiements par billets de la banque. Le coup d'œil juste du ministre anglais avait non seulement étouffé la crise, mais il venait de jeter les fondements d'une ressource énorme sur un effet reconnu sans cause. C'est l'esprit des grandes affaires. — En 1789, l'Angleterre et l'Espagne furent au moment de rompre la paix; mais on parvint à apaiser les différends; et un traité du 28 octobre 1790 ferma la porte à toute discussion nouvelle sur les mêmes points. Pitt se mêla ensuite habilement des affaires intérieures de la Prusse, des Provinces-Unies, de l'Autriche, de la Russie et de l'empire turc, et profita rapidement des dissentiments et des divisions qui survinrent entre le parti démocratique, les Provinces-Unies et le stathouder pour créer des embarras à la France, projet qu'il ne confessa pas du reste; il augmenta les forces de terre et de mer, signa un traité de subsides avec Hesse-Cassel, et se prépara à une grande guerre; mais sa décision et sa fermeté la conjurèrent; ces circonstances et sa conduite lui donnèrent beaucoup d'ascendant en Europe : le comble du talent fut d'avoir, à la fois, provoqué et évité une rupture. — M. Wilberforce, ami particulier de Pitt, présenta en 1790, avec cette douceur et cette éminente habileté qui caractérisaient son esprit, la motion contre la *traite des noirs*, annoncée depuis une année, et que sa mauvaise santé ne lui avait pas permis de présenter avec des développements suffisants. Le jour de la séance, l'orateur, indisposé ou encore trop faible, remit sa motion à Pitt, qui la lut, et parut la patroner : elle fut repoussée, même ministériellement. Le public reprocha à Pitt de n'avoir traité cette question que secondairement; mais ce reproche n'est pas fondé. Le traité ne pouvait être une question vitale, une question de cabinet pour Pitt, qui n'était nullement philantrope, nullement homme d'état exalté; ainsi, l'incarnation du ministre à la question n'était pas possible : on ne pouvait lui demander que cette vive bienveillance que peut avoir, à un moment donné, un honnête homme froid, un négociant éminent. Pitt était cela, un orateur d'affaires, un médecin praque pour les intelligences, plutôt que le rhéteur d'une académie, un philosophe. Il n'avait rien du touchant auteur de la motion; il n'en avait ni la grâce, ni les idées enthousiastes, ni les paroles vives et aimables. Il acceptait simplement, cette fois, une occasion de se donner une légère auréole de popularité, dans un moment où la tempête continentale faisait trembler les murs ébranlés du vieil édifice anglais; peut-être qu'il songeait déjà à nous enlever nos colonies : toutefois, la vivacité des débats colora sa parole. Au milieu de ces incidents, George III fut atteint d'une maladie mentale au commencement d'octobre : on n'en sut la nouvelle qu'à la fin du mois. Politiquement, c'était un événement grave : de grands débats s'élevèrent. Le gouvernement apporta, en novembre 1789, un bill qui déclarait l'incapacité du roi, et transférait la couronne à son fils avec des conditions fort dures pour lui, puisées dans d'anciennes lois. Selon toute apparence, ce bill allait être achevé sous trois jours; les membres de l'administration étaient

sur le point de donner leur démission, et le nouveau ministère était nommé; les ministres actuels paraissaient emporter les regrets nationaux : Pitt déplorait de laisser là ses plans inachevés. Fox et ses amis, pour avoir l'éventualité d'une prochaine puissance, se faisaient pour ainsi dire *tories*, c'est-à-dire qu'ils déclaraient les anciennes règles, en pareil cas, comme dominant l'omnipotence parlementaire; ils mirent au-dessus de ses droits ceux de l'hérédité, ce qui leur eût fait jeter un beau feu, si cela eût eu lieu chez leurs adversaires. — Georges III habitait Kiew avec sa famille. Sa maladie ne donna plus d'inquiétude après quelques jours de repos. Cette première crise parut s'effacer assez rapidement. En conséquence, il ne fut plus rien changé aux habitudes de la famille royale et des ministres. Le prince de Galles continua de demeurer à Brighton. Pitt, occupé de quelques affaires administratives, continua de rester chez lui, à sa petite campagne, sur la bruyère de Putney.— Depuis deux mois, Fox parcourait l'Italie. La nation jouissait d'un moment de ce repos qui suit les longues affaires, qui précède de peu les bals, les réunions et les agitations de l'hiver. — Le roi avait eu les premiers pressentiments de son état, quatre ou cinq jours avant, en assistant, chez la reine, à un concert privé. Il s'était approché du docteur Ayrton et lui avait dit, en passant sa main sur son épaule : « Je crains bien, docteur, de n'être pas long-temps en état d'écouter la musique : elle affecte ma tête; ce n'est pas déjà sans peine que je recueille les sons. « Et, jetant les yeux sur ceux qui l'entouraient, il ajouta, à voix basse, avec un triste sourire : « Les plus forts d'entre nous sont bien faibles! « Ces quelques paroles confidentielles ne transpirèrent pas. Le roi ne se plaignit pas non plus; on n'aperçut le mal qu'au moment où son intelligence s'éclipsa. — Les deux chambres avaient été anciennement prorogées; elles se rassemblèrent le 22 novembre 1788. Dès lors la lutte commença. Comme les chambres n'avaient pas été régulièrement appelées, et que les commissaires du roi n'en avaient pas fait l'ouverture, on ne regarda leur réunion que comme une convention pareille à celle qui fut tenue cent ans auparavant, après la fuite de Jacques II et le débordement de Guillaume III.—Les deux parlements n'eurent pas à s'occuper des affaires accoutumées, mais de la convention. On délibéra pour savoir si l'héritier du trône devait et allait exercer une régence. Sincèrement, le grand objet était de savoir qui, du parti Pitt ou du parti Fox, allait avoir les places, et spécialement si l'on allait avoir pour secrétaires d'état les ducs de Portland, Shéridan, Burke, Fox, etc. L'Angleterre et l'Europe eurent quelques instants les yeux sur cette crise, en apparence grosse d'événements, de conséquences importantes.—Les premières discussions ne furent que des disputes : nulle modération des deux côtés. C'est aussi qu'il s'agissait pour les uns de tout perdre et pour les autres de tout obtenir. Les ducs d'York et de Cumberland, et plusieurs grands seigneurs accusèrent le prince de Galles; Pitt s'appuya du crédit de ses collègues, de sa *majorité* et de l'autorité de la reine : il l'emporta, et il fut décidé que le prince de Galles n'était pas régent né du royaume, et qu'il ne pouvait tenir la régence que du parlement, qui devait lui adjoindre une commission chargée de ramener l'autorité dans les limites de la constitution. Cette décision une fois prise, les débats changèrent de caractère, et leur marche devint lente et solennelle dans les deux chambres. Bref, Pitt fit déclarer l'existence de l'administration du régent. Il était interdit au prince de créer des pairs, de distribuer des pensions, de disposer des domaines particuliers du roi. Le soin de la personne du monarque, la nomination aux emplois de la cour étaient transférés à la reine, à qui l'on donna provisoirement un conseil.— Vives furent les plaintes de l'opposition. Fox dit que ces restrictions étaient un « outrage fait à un prince généreux ». Burke nia les principes invoqués par la majo-

rité, principes incontestables, et fut plusieurs fois sublime, bien qu'il n'eût pas aison dans cette discussion. L'avis du cabinet prévalut néanmoins à une grande majorité (1). Quelques mois plus tard, l'exécution de ce bill aurait fomenté indubitablement nne résistance excessive. Des orages se préparaient, des suites dissolvantes pouvaient être prédites : le génie de l'Angleterre les écarta. — La santé de Georges III se rétablit, et Pitt se raffermit au sommet du pouvoir. Quand ce secours arriva, il cherchait à prolonger l'*intérim* de la royauté sous différents prétextes bien périlleux, bien délicats, pour être ramenés souvent sur le tapis. La maladie du roi, en cessant, le tira d'embarras; il y a mieux, son pouvoir s'agrandit. — Le 22 février, Pitt et lord Melvil étaient à dîner, à la campagne, chez lord Chesterfield, lorsqu'un message pressé fut apporté au premier ministre qui le lut sans laisser paraître d'émotion; mais, comme il était assis près de lord Melvil, il lui dit de prendre connaissance de la lettre; quand celui-ci, un peu troublé, voulut lui dire quelques mots, Pitt, qui se levait, l'engagea à le suivre dans la chambre voisine. Le message était de la main du roi, et conçu en ces termes : « Le roi éprouve la plus grande satisfaction à renouveler avec M. Pitt ses communications, trop long-temps interrompues par une très ennuyeuse et pénible maladie. Il craint que pendant cet intervalle les intérêts publics n'aient souffert beaucoup d'embarras et de difficultés. Il est bien à désirer qu'il soit pris sur-le-champ des mesures pour rétablir le gouvernement du roi dans l'exercice de ses fonctions, et monsieur Pitt s'entendra demain avec lord chancelier sur les moyens les plus expéditifs d'atteindre ce but; après quoi le roi recevra monsieur Pitt à Kiew, à nne heure. » — Pitt était, quelques moments après, sur la route de Kiew, où il trouva Georges III, qui avait non seulement recouvré sa raison, mais qui avait déjà repris le travail. La manière dont Pitt fut instruit de cette circonstance prouve assez que les ministres n'espéraient pas le rétablissement du roi. —Le 10 mars, des commissaires ministériels furent envoyés aux deux chambres pour y déclarer que la santé du prince, entièrement rétablie, lui permettait de reprendre ses fonctions. Le bill de régence fut annulé dans la chambre des pairs. Pitt brilla, après ces incidents, de tout l'éclat de la fortune et de la victoire. Jamais il ne fut plus courtisan à Saint-James, plus déférent pour la cour et le roi, qu'il ne laissait pourtant pas nommer au moindre emploi sans son consentement. Cet homme, tout jeune encore, d'une froideur glaciale, d'un air dédaigneux, courait tous les jours, vers dix heures du matin, à travers le parc, au cabinet du roi; il était habituellement vêtu en noir; toujours pressé, il franchissait les escaliers du château par deux ou trois marches à la fois; il ne demeurait guère qu'une heure chez le prince, qui lui prêtait une grande attention. « Pitt, disait M. d'Entraigues, sait courtiser le roi sans sourire. — Et déjà jusqu'ici quelle carrière, quelle course que cette vie! Que de difficultés il a vaincues tous les jours! L'aspect retrospectif de cette course peut être représentée par deux ou trois points. — Quand Pitt est ministre, ses opinions changent, deviennent timides; quand il est premier ministre, elles se glacent; il ne veut plus la réforme électorale ni celle des abus. Les rêves de Cambridge sont bien effacés! —Pitt ouvrit, le 26 septembre 1790, le second parlement nommé sous son influence. Il était lord de la trésorerie et chancelier de l'échiquier. C'est alors qu'il fit porter au poste d'orateur (de *speaker*) des communes, l'ami de sa jeunesse, Addington, que l'on désignait dans les affaires comme un sage, et qui prit possession de la place avec une admirable modestie. — Au mois de mars suivant, 1791, les excès de la révolution, et peut-être l'im-

(1) Les noms des ducs de Cumberland, d'York, furent portés deux fois, avec ceux de plus de cinquante lords, sur une liste d'opposition dans la chambre haute : plusieurs membres y dirent que les restrictions mises à l'autorité suprême étaient un brigandage, un assassinat de l'autorité héréditaire de la couronne.

Digitized by Google

patience d'une ambition qui ne pouvait plus être satisfaite dans l'opposition, donnèrent à Pitt un adhérent d'un immense talent, l'universel, le disert, le fougueux Burke, qui se sépara des whigs dans la discussion du bill relatif aux terrains à concéder aux cultivateurs dans les deux Canadas; question bien éloignée de la politique de propagande. — Des écrits révolutionnaires furent signalés et poursuivis dans les trois royaumes, et une proclamation de Georges appela l'attention des citoyens anglais sur les événements de la France. Pitt, par cette démarche, fit naître la peur des révolutions. Son pouvoir s'éleva brusquement, devint sans bornes. Il interrogea bien le pêle-mêle des passions indigènes qui faisaient au gouvernement une position nouvelle, si celui-ci parvenait à n'être pas ébranlé; il indiqua du doigt aux siens les dangers que les nouveautés continentales pouvaient lancer sur le rivage. Sans négliger entièrement les questions administratives, Pitt se plaça devant les événements, afin de les faire tourner au profit de sa politique. Ce fut alors surtout que les grands propriétaires et le commerce s'allièrent à lui et appuyèrent fanatiquement ses mesures. Le parti vital de l'Angleterre, qui comptait les meilleurs citoyens et tous les hommes d'étude, fut menacé, outragé, traqué sous toutes les formes. La déclaration ministérielle désignait même mentalement Fox, Erskine, Grey, Grattan, Fitz-Patrick, Shéridan, les hommes les plus généreux de la Grande-Bretagne, ce Shéridan surtout, si spirituel, cet Anglais si bienveillant, si gai et si patriote. Il est vrai que Shéridan valait une armée d'orateurs, lorsque, s'élevant avec sa taille, qui était plus haute que celle de Fox, dans une de ses vives impatiences, il jetait, avec sa figure ouverte et charmante, en promenant ses yeux doux et malins sur l'assemblée, un sarcasme brûlant, abrupte, à quelque assaillant que l'abus de la force avait jeté en avant : sa parole le tuait. — Shéridan, vif, toujours hors de sa place, ressortait, avec ses habitudes aimables et polies, son visage mobile, son teint blanc, parmi la taciturnité, alors proverbiale, des membres de l'opposition; les chefs whigs étaient presque tous propriétaires considérables, doués pour un bon nombre de talents éclatants, cités presque tous pour leur aptitude aux affaires, leur intégrité. — Le malheur n'est jamais long-temps sans devenir complexe; ils se séparèrent encore plus profondément, et des collègues qui s'étaient depuis long-temps aimés s'éloignèrent à jamais les uns des autres pour des différences d'opinions. La défense des institutions ne fut pas abandonnée dans les paroles; mais elle le fut dans les actes; on s'en éloigna, on se couvrit le visage de découragement. « Pourtant, les plus trompés, dit lord Erskine, ne rendirent pas les armes à la mauvaise fortune! » — Les uns approuvaient le fond des réformes, d'autres les désapprouvaient, d'autres prêchaient une froide indifférence, la chose impossible. Ces dissidences constituèrent un champ-clos, un duel des plus graves au milieu d'opinions qui eussent dû être uniformes, au parlement du moins. L'homme impartial et ferme dut trouver la nature humaine bien faible et bien mobile parmi ces hommes d'élite quand les événements les séparèrent, et lorsque Pitt parvint à arracher de l'opposition des esprits fermes et des caractères aussi purs que ceux du duc de Portland. En vain les plus modérés, comme le duc de Richemond, indiquèrent-ils aux ministres quelques réformes pour contenter les classes éclairées, éviter le danger, apaiser les mécontentements qui s'élevaient partiellement dans le pays; la majorité, plus hautaine que jamais, refusa toute concession, même les plus légitimes : il y eut pour ainsi dire un reflux impétueux vers le pouvoir absolu; c'est-à-dire la volonté systématique, ardente, de rejeter tout changement; on fit plus que de s'arrêter, on recula. Toute l'Angleterre fut comme enfermée dans les lois de restriction. C'est ainsi que Pitt et ses amis conçurent leur premier plan de campagne : quelle campagne qu'une lutte acharnée contre le progrès

Digitized by Google

légal ! Les plus modérés, ceux mêmes qui n'abdiquaient pas les saintes croyances, envisageaient la France, non plus comme livrée à des idées de réforme radicale, mais fatale : « C'est le chaos des opinions les plus fausses, les plus atroces; ce sont des crimes infâmes; je ne connais rien d'exécrable, s'écriait un orateur, comme cette sublime *pauvreté qui adopte pour principe de dépossession*, non pas la malheureuse décision des batailles civiles, mais le combat judiciaire, cette justice dérisoire du vainqueur. — Et quelle est sa conclusion ? la mort; les condamnés? des parents, des amis, d'anciens maîtres, tous enfants de la même terre; le crime? des dissidences politiques. » Les déclamations les plus emportées remplissent déjà l'année 1792. Pitt était le conseiller ardent des mesures excessives, ce qu'il n'avoua jamais; mesures que l'habileté de Fox, et ses avertissements ne purent pas suspendre un instant; telle était la force des illusions et de l'aveuglement du cabinet que tout ce que proposait ce noble adversaire était rejeté à la course, désapprouvé même assez fort. Les amis expérimentés que lui avaient donnés la retraite et ensuite la coopération de North, quittèrent ses bancs, renoncèrent à son grand patronage. —La présence de Fox, naguère respecté et chéri de toutes les parties de la chambre, n'excitait plus que de vives clameurs, que nous ne pouvons assez flétrir aujourd'hui. Des personnes notables, en qui on avait cru remarquer une profonde affection pour lui, poussèrent l'égarement jusqu'à lui manquer de respect; on méconnut ses vieux et illustres services. —Ses amis militants se réduisirent à sept ou huit membres; mais quels hommes ! C'étaient le philantrope comte Stanhope, le duc de Bedfort, Erskine, le plus loyal des hommes; Shéridan, le plus aimable; le probe, le logique Wittbread, le spirituel Tierney, etc. Ces personnages éminents se trouvaient destitués de cette influence qu'ils aimaient autant que la vie ! Ils étaient pauvres, comparativement à leurs adversaires, et isolés sur leurs bancs, où ils formaient deux ou trois groupes sans actions sur les bills au moment du vote ! Le contre-poids se réduisit à cela; mais, de nos jours, quelle valeur n'a pas cette fraction parlementaire, car les événements ont justifié ses prévisions ! — Le 30 mai 1794, la veille du 9 thermidor en France, Fox renouvela sa proposition et demanda qu'on prît des mesures pour terminer la guerre; ce même jour, le duc de Bedfort lut à la chambre haute une proposition ayant cet objet; mais leurs efforts furent stériles : ils ne firent même qu'approfondir la séparation existante entre le ministère et l'opposition. — Pitt fut violent, et plus explicite en violence qu'il ne l'avait jamais été. Fox, qui l'avait écouté avec tristesse, ne répondit pas d'abord ; mais quand il entendit le lord Mornington dire qu'on ne traiterait en aucun cas avec un gouvernement jacobin, Fox se leva vivement, la figure affligée, en disant brusquement : « C'est donc la guerre éternelle que vous voulez? » Considérant soudain le discours qui venait d'être lu avec une froideur parfaite, comme un document du cabinet, il demanda la liberté de présenter quelques dernières et peut-être quelques vaines objections. Le silence s'établit aussitôt. D'abord on ne saisit pas tout-à-fait le sens de ses premières phrases, et, je l'ai dit, c'était un défaut qu'il avait au commencement de ses discours ; mais son improvisation ne fut pas long-temps à devenir d'une grande lucidité. Nous n'en rapporterons pas les idées ; le temps les a usées peut-être, mais nous dirons qu'il adjura, par les principes de la constitution, par toutes les raisons actuelles anglaises et humaines, surtout par celle de l'inutilité patente de la guerre, le cabinet de s'arrêter. Il prédit des malheurs prochains, et expliqua, dans des tableaux d'une admirable vivacité, comment l'Europe allait être définitivement vaincue. Si l'on relit ces considérations animées, qui furent alors assez mal accueillies, l'on verra qu'il est rarement arrivé qu'un homme d'état ait su traduire ainsi l'ave-

nir de quelques lois du cœur hnmain. Rien n'avait été préparé ni écrit de toutes ces raisons éloquentes; ce n'était jusque là que des idées assez peu liées; l'émotion seule du moment, une vue que l'exécntion avait rendue supérieure, les avait élucidées, précisées, mais la pnissance n'était pas sur les bancs des whigs; ilfallut plier; Fox n'arracha pas une voix aux légions de Pitt. Tons les gouvernements de l'Europe se réunirent en même temps à l'Angleterre; et pourtant la France défit leurs armées; c'est qne chez nous les fractions s'étaient coalisées à la vue du danger, et que l'action du feu les avait immédiatement mêlées. — Je crois que Pitt avait envisagé avec qnelque légèreté les nouveaux changements : cela s'explique par ses opinions; il ne croyait pas à la pnissance morale des idées; il ne croyait qu'à la puissance des besoins de tous les jours et des instincts : il applaudissait quand Burke, ce profond penseur, qui ne parlait qu'avec une folle exagération de la France, disait qu'il fallait la faire disparaître, la mettre en ruines, la remplacer sur la carte par un *point blanc*. Il approuvait le duc de Kent, le lord Hawkesbury, disant publiquement qu'une *pointe* allait mener les alliés à Paris; ou les duc de Clarence et d'York criant, au milien des lords, qu'on saurait bien châtier les Français! — Pitt, entraîné, fasciné par ses désirs, croyait d'abord à ces tristes bravades, et parut, assez long-temps, espérer par le courrier la *nouvelle de la reddition de Paris*. Il avait coutume de dire : « Attendez quelques mois, et vons jugerez de la justesse des prophéties de Fox. » Mais, au rebours de ses espérances, les nuits anxieuses et sans repos vinrent vite, et ce fut cette révolution, cette *grande terreur*, si méprisée d'abord, qui les lui donna; car, senl des hommes d'état de cette époque, il osa regarder en face ce grand événement, lorsqu'on le jugea tel. Les informations ponrtant n'avaient pas manqué à Pitt, qui avait correspondu long-temps avec l'ambassadeur résidant à Paris et avec de jeunes seigneurs destinés aux affaires qu'il y avait tenus en observation. Plans, vœux, forces des partis, tout lui était transmis. Nous n'avons pas vu que sur aucun point il ait eu de l'inflnence; ça été la manie du temps de la voir partout, mais rien n'est évidemment plus faux. D'ailleurs, scs combinaisons n'eussent pas réussi; car ce n'cst pas le fanatisme qu'on corrompt; ce n'est pas lui qu'on vainc avec facilité, nous disons avec de l'or : l'or n'achète rien qui ne soit vendn déjà; rien de brave, rien de grand! — Pitt, fort de toutes les concessions des chambres, dispersa ou détourna le danger quand il parut menacer l'Angleterre; et ce qui résista à sa loi fut étouffé dans le sang et la calomnie. Il suspendit l'*habeas corpus;* il établit une investigation incessante, odieuse, qni eut le cynisme froid et impie, de celle de Venise, et la grossièreté implacable des recherches conventionnelles. La nation, effrayée par les premières laves du volcan, lui confia, sans conditions légales, ses destinées. Les outrages de Pitt remplirent nos pères de l'indicible colère, de l'indicible exaspération qui les firent vaincre; et ponr vaincre, ils s'armèrent de moyens auxquels nul n'eût songé sans nne immense nécessité, sans nne nécessité implacable! —Grâces à eux, les plans de Pitt échonèrent sur le continent; et la lutte qn'il y fomenta, qu'il y nourrit, plaça la révolution sur un roc où les *fermes volontés qui l'y avaient élevée la maintinrent.* Les Français s'étaient d'aillenrs assez compromis pour la sontenir. — La France avait reçu un nouvean penple de propriétaires; dès qu'ils se croyaient menacés, ils accouraient sous le drapeau, au moindre événement, et donnaient leur assentiment et leur concours à tous les actes de la dictature. — Les gouvernements enropéens étaient indignés des vengeances et des exemples politiques révolutionnaires, et l'on ajoutait à leur haine et à leur épouvante en les entretenant des projets qne la propagande républicaine méditait pour l'étranger. Les ames honnêtes, les amis inébranlables de

la liberté, étaient réduits au silence en présence de l'affreux régime de la convention, et n'osaient plus rien expliquer, rien justifier, car rien de tout cela ne se conciliait avec la solution qu'ils avaient rêvée. De son côté, la dictature française aurait cru s'abaisser en descendant jusqu'à des explications; c'est un de ces moments de l'histoire moderne où les esprits élevés ont dû le plus souffrir. On vit alors (1794) le duc de Portland, qui votait ministériellement sur les bancs de l'opposition, quitter pour toujours ces mêmes bancs. Pitt fit de lui et d'autres transfuges éclatants des ministres au service de ses idées. La minorité des communes fut réduite, par suite des défections, à une cinquantaine de membres, avec deux ou quatre voix dans la chambre haute, celles du duc de Bedfort et de lord Stanhope. — Pitt régnait sans opposition, sans contrôle effectif, et régnait avec colère, appuyé sur les hommes les plus savants et les plus habiles des deux parlements, parmi lesquels se trouvaient des orateurs, et pour les grands rôles, Burke, qui avait assoupli son génie à la vassalité ministérielle. Windham, qui n'avait plus au cœur que la soif du pouvoir; Grenville, esprit froid, mais d'une habile méthode, et Dundas, soutenaient la partie officielle des explications dans les chambres. Dundas, devenu lord Melvil, ancien ami intime de North, était depuis de longues années dans l'administration : c'était un Écossais, un avocat que l'avidité a perdu ensuite. En 1794, Pitt en fit un chancelier; depuis, le duc de Portland remplaça Dundas à l'intérieur : le comte Fitz-Williams, qui les avait suivis, ne fut pas oublié : on l'éleva à un poste éminent. — En 1794 et 1795, Pitt, battu à l'extérieur, perd toute contenance. Calme dans les débats, il confesse qu'il n'a pas *connu la révolution; que c'est la propagande, le fer et le feu;* mais il dit, en regardant la place de Shéridan, que l'on était bien malheureux d'avoir à attaquer un comité de 21 personnes, dont le caractère serait injurié si on les comparait à leurs adversaires. Courtenay, se levant, rappela fermement le ministre à l'ordre; le *speaker* convint aussi que les expressions n'étaient pas convenables. Pitt ne les justifia pas, et Shéridan levé lui renvoya ses mépris. Shéridan avait contesté simplement la réalité d'un des complots dénoncés par le paroxisme de Pitt. Déjà celui-ci venait de dire à Fox que ses opinions étaient telles qu'elles « encourageaient à son avis l'accusation de haute trahison; que le gouvernement saurait punir la trahison partout où elle se rencontrerait; que personnellement il ne serait jamais intimidé par ses menaces. » Fox se leva et répliqua par une vingtaine de lignes qui sont un chef-d'œuvre de vigueur de parole et de mesure d'esprit. « Je désire rétablir correctement mes expressions, mais non en retrancher une seule. On peut dire que mes expressions sont fortes, mais de fortes mesures requièrent de fortes paroles : je ne me soumettrai jamais au pouvoir arbitraire, tant qu'il me restera un moyen de sauver ma liberté. » — Les arrangements ministériels dont je viens tout à l'heure de parler furent modifiés l'année d'après. Le comte de Chatam, frère aîné de Pitt, se démit de la place de lord de l'amirauté ou de ministre de la marine, qu'il occupait depuis dix ans, en faveur de lord Spencer, qui lui remit, en échange, le sceau-privé. Le comte Fitz-Williams fut nommé à la vice-royauté d'Irlande, et céda ainsi la présidence du conseil secret au comte de Mansfield, pur et antique caractère, conquis par l'habileté de Pitt. Plus tard, à Dublin, n'ayant pas voulu exécuter des ordres injustes émanés du ministère, il fut destitué sur l'heure, et redevint un des adversaires de l'administration. C'est au mois de mai 1797 que Pitt ferma son second parlement. L'opposition depuis 3 ans n'était plus qu'un souvenir, une barrière légale à franchir, et non ce contre-poids admirable que Montesquieu avait analysé à l'Europe, tant il est vrai que les bonnes choses durent peu, et ne sont que chimères toujours prêtes à se corrompre, à dévier de la ligne ! Quand Pitt ferma le parle-

ment, l'opposition était terrassée. Pourtant, les éloges adressés à Pitt n'étaient jamais sans mélange de blâmes assez âpres : ce qui lui était alors le plus vivement reproché, c'étaient ses promotions immodérées de pairs, et ses nominations sans excuses à des dignités long-temps respectées, d'hommes qu'il eût fallu payer et ne pas honorer.—Pitt était inébranlable ; mais sa haine était aveugle. Quelques doutes de Canning, qu'il aimait, ne l'adoucissent pas : il ouvre, sur la nécessité de faire la guerre, l'oreille aux moindres espérances qu'expriment les partis vaincus et les cabinets du continent. Séduit par eux, par des calculs excessifs, le *Delenda Carthago* forme son ultimatum. Il ne fait pas preuve de profondeur d'esprit, mais de dextérité, quand il croit la France facile à vaincre. — La guerre lui coûta d'énormes subsides ; ils eurent pour lui cet avantage qu'ils fondèrent un crédit colossal, qu'ils firent admirer la puissance financière de l'Angleterre. Maintes fois, Pitt fut à bout de voie, et resta seul en campagne, mille difficultés sur les bras. Quand on lui disait que la paix ruinerait la révolution ; il répondait : « qu'on ne ruinait pas un événement dans lequel tout le monde s'était compromis. » C'est alors que le crédit des banquiers se releva près de lui. Une fois même, dans les jours les plus sombres de la guerre, il appela dans son cabinet les facteurs et les directeurs de la banque, leur exposa la situation, et leur dit que le sort du pays dépendait d'eux, et que lui-même dépendait de leur expérience des affaires, qu'en ne l'appuyant pas de toutes leurs forces, ils entraineraient la ruine commune ; qu'ayant à opter entre ces maux, de nouveaux sacrifices n'étaient de leur part que des actes logiques ; ils optèrent pour des sacrifices. Ils étaient depuis long-temps garrottés sur le char ministériel. Cette fois les sacrifices furent grands, mais Pitt put continuer la guerre avec vigueur. De nouveaux besoins nécessitèrent de nouveaux emprunts, qui furent accordés sans difficultés, avec l'empressement que la peur met à tout ; les prêteurs étaient dans la position de joueurs désespérés qui courent après leur argent perdu. Pitt n'avait plus à les ménager, il les tenait ; mais il voulait les défendre par ses mesures et ses dispositions. Il exigea et obtint d'eux discrétion, dévouement, probité ; car Pitt, qui faisait toujours de grands avantages, n'était jamais volé ; il concentra l'action gouvernementale, suspendit l'*habeas corpus*, établit des commissions militaires en Irlande ; partout une rapide justice fut instituée dans la vue d'empêcher les insurrections. Pitt reprocha vivement à Fox la virulence de ses attaques, et lui dit que c'était en pure perte qu'il « venait de faire l'oraison funèbre de la liberté anglaise. » Au milieu de la tourmente, deux ans auparavant, était mort dans l'obscurité de la retraite le comte de Guilford, anciennement lord North, réconcilié alors avec Georges III (5 août 1792). Il était aveugle ; son esprit s'était affaibli, et il ne prêtait depuis long-temps aucune attention à ces affaires publiques dont son ame avait vécu pendant trente ans. — Pitt refusa encore de songer à négocier la paix, bien qu'une éloquente motion de lord Charles Grey vînt l'en adjurer le 26 janvier 1795 ; ses motifs, parfaitement déduits, furent, les uns dilatoires et évasifs, les autres impérieux ; pourtant la guerre ne lui offrait que les plus futile espérances. Quelle espérance, en effet, de faire de la France une second Pologne, alors qu'il ne s'agissait de rien moins que de la rayer de la carte d'Europe ? M. Wilberforce, du comté d'Yorck, appuya avec réserve les considérations de lord Grey, bien qu'il soutînt Pitt d'habitude et d'affection. Ce dernier répliqua à son ami avec politesse, mais avec le ton dictatorial qu'il avait pris depuis quelque temps, quand les débats s'animaient, et que la question reprise par lui était une question décidée par une première délibération du parlement, de janvier 1793. Fox, inquiet des suites d'une telle révolution, convaincu que, dans l'intervalle de la

session courante à l'autre, les affaires deviendraient encore plus mauvaises, prit de nonveau la parole, et demanda (le 24 mars) qu'une commission fût nommée pour peser de nouveau la difficulté en comité secret. — Cette motion soudaine, lancée comme l'éclair au milieu d'esprits prévenus et irrités par la défaite de leurs plans sur le continent; cette motion, disons-nous, fut écoutée de tous avec une grande attention, tant était grande encore, parfois, la considération qui s'attachait aux belles facultés de Fox. Rien n'était écrit, et bien que l'orateur n'excellât pas d'habitude dans le début, il eut l'art de poser la question en mots vifs, forts. Pitt se tint debout à sa place; et Fox, le visage tourné de son côté, peignit avec grandenr, pourtant en termes mesurés, simples, les dangers que courait l'Angleterre, et il les démontra « comme on démontre la vérité, l'évidence; car il a tenu à un cheveu, comme il a dit, que ces dangers ne fussent réalisés». Sa voix devint si triste, sa pensée si haute, si précise, il eut des liaisons si heureuses, des images si saisissantes, que la majorité, poussée par ses arguments, voulait tantôt rappeler l'orateur à l'ordre, et tantôt applaudir à l'homme profond et éloquent; elle se fit illusion, et crut n'assister qu'à une magnifique leçon d'histoire et de philosophie politique:cent choses lui parurent aussi justes qu'inspirées. Malheureusement toute cette éloquence a péri, du moins pour sa vie, dans ses beautés parlées. — Pendant cet incident, la figure de Pitt fut aussi expressive que celle de son rival. Lorsque Fox se rassit, des groupes se formèrent; on s'y agita long-temps, mais quand on alla aux voix sur la prise en considération ou le rejet de la motion, l'opposition ne recueillit pas une voix de plus. La motion n'eut pas non plus de faveur au dehors, et il fallut que Fox se contentât d'avoir la raison du côté des siens. Je tiens d'une personne qui le suivait alors que ces séances lui donnèrent de vifs chagrins, et qu'il faut l'avoir vu pour savoir ce que les belles carrières peuvent renfermer d'amertumes et de dégoûts! C'est qu'il faisait face alors, et sans perdre un pouce de terrain dans la discussion, avec 8 ou 10 amis orateurs, à la cohue des talents trompés qui soutenaient de corps et d'ame l'administration. Mais les jours de justice sont venus, et l'Angleterre convient que cette imperceptible minorité a maintenu la dignité du caractère britannique, le respect des principes! Ces députés restèrent à leur poste tant que cela fut nécessaire, malgré ces viles accusations de jacobinisme, ou plutôt de férocité, que Pitt faisait prodiguer à ces noms consacrés par les bénédictions du genre humain : à Lafayette, à Kosciusko, à Erskine, à Shéridan, à Jefferson en Amérique, etc. — Pitt fut de nouveau déçu dans ses espérances contre la France : c'est vers ce temps qu'il envoya sur le continent nn diplomate rempli de talents, lord Malmesbury, moins pour traiter que pour sonder le terrain, et voir de près les hommes. Cette démarche n'eut lieu que comme semblant, et parce que l'administration anglaise rencontrait quelques nouvelles difficultés : par exemple, comme on préparait divers emprunts, Pitt n'était pas fâché de les réaliser en ayant l'air de chercher quelques bases honorables pour la paix. Lord Malmesbnry, qui était venu à Lille, n'avait fait qu'amnser le tapis à l'aide de formes et d'incidents : par exemple, il avait demandé, puis il avait indiqué un principe général de compensation, mais cette compensation n'en était pas une; rien n'était plus hostile, puisqu'il réclamait, avant tonte chose, la séparation de la Belgique. Ce jen diplomatique finit vite; Malmesbury ne put le soutenir. Quand Pitt en rendit compte au parlement, il falsifia les faits, et dit que, sous une foule de formes, l'on n'avait fait au négociateur que cette question : « Avez-vous des pouvoirs? » — Dans les premiers mois de 1797, les antiministériels cherchèrent à tirer parti des embarras de la banque; ils présentèrent au nouveau parlement de violentes motions contre les ministres : des adresses

écrites sous leur dictée arrivèrent bien de plusieurs parties du royaume, mais ce fut en vain; alors plus de 40 membres de la minorité sortirent du parlement, toutefois, sans donner leur démission. — Le duc de Bedford quitta aussi la chambre haute, et s'abstint de voter. Fox s'éloigna de la chambre des communes avec les généraux Tarteron, Fitz-Patrick, avec Shéridan, Grey, etc., etc.; 15 ou 20 personnes seulement restèrent sur les bancs de l'opposition.—Fox s'expliqua quelques jours après, dans *une lettre aux électeurs de Westminster*, sur les raisons qui l'obligeaient, lui et ses amis, à se retirer momentanément. Ce manifeste est un des écrits les plus éloquents de l'orateur. L'histoire de sa rédaction, qu'un illustre ami, M. de Sismondi, vient de me raconter, présente une particularité littéraire curieuse que je ne veux pas passer sous silence. Fox médita ce morceau pendant plusieurs nuits, puis il voulut le rédiger, mais, peu content du premier jet, il déchira le manuscrit et recommença: même insuccès. Dumont de Genève, alors à Londres, qui était venu le voir à la campagne avec plusieurs amis, témoin de ces difficultés que Fox ne s'expliquait pas, lui dit: « Avez-vous bien les bases de votre discours? vos idées sont-elles bien arrêtées? — Oui, dit Fox, mais je ne puis les présenter avec intérêt : tout cela est mort quand je prends la plume. — Que ne parlez-vous? » Et, tirant une grande table, il lui dit: « Montez là, voici l'auditoire, et puis les électeurs de Westminster : — dites pourquoi vous cessez de prendre part aux délibérations. » Fox obéit, et s'exprima presque aussitôt avec une propriété et une lucidité d'expressions admirables. Une copie de ses paroles, faites séance tenante, lue au milieu de tous, fut le manuscrit que l'on envoya à l'imprimerie. — Pendant cette absence de la chambre d'une partie de l'opposition, Tierney, riche propriétaire, ami de l'indépendance, ennemi direct de Pitt, prit le fardeau des discussions. Un jour, son animosité alla si loin qu'il en résulta un duel (mai 1798).—Vers ce temps, un rassemblement populaire eut lieu au club des whigs; des toasts y furent portés qui déplurent aux banquiers de Londres; en conséquence, le duc de Portland, renégat ouvert, fit effacer son nom et celui de toutes les personnes de sa famille de la liste des membres du club. — Il y avait 17 ans que Pitt occupait avec éclat le ministère, lorsque tout à coup, dans le plein exercice de sa formidable puissance, on le vit renoncer à sa place. Des douze changements de ministres qui eurent lieu dans le régne de Georges III, nul n'étonna davantage. Les nouveaux ministres étaient les amis, la plupart les créatures de ceux qu'ils remplaçaient. Aussi, ce ne fut pas un changement de système, mais un changement de personnes, et on ne le mit à exécution qu'au bout de quatre semaines, à cause de la mauvaise santé du roi; il s'établit une espèce d'interrègne pendant lequel Pitt continua d'exercer les fonctions de la place qu'il avait résignée. Quelques biographes citent cette circonstance comme mettant le sceau à sa gloire minstérielle. — La coalition de 1798 se formait. Cette coalition eut quelques succès partiels, mais à Zurich, mais au Helder, Anglais, Russes, Autrichiens, furent défaits. Celui qui avait conquis l'Italie en 1796 et 1797, traversé les mers, gagné de merveilleuses batailles en Égypte, était revenu, avait fait le 18 *brumaire*, qu'il faut glorifier de toute la haine que méritent les coups d'état; et il venait d'être consacré premier consul. Pitt, énervé, vieilli par les batailles perdues, reçut un coup violent de cette élévation; toutefois, et dans les premiers moments, sur la première dépêche, il fut d'avis d'arrêter la guerre, du moins d'écouter, de pourparler par voie officielle; mais Canning, qui était alors jeune, et qui avait sur Pitt l'ascendant qu'exerce toujours une rare et active capacité sur le génie fatigué et désenchanté, accourut d'Irlande à Londres, et détruisit cette première velléité.—Le moment était curieux et grand. En définitive, nous in-

spirions deux espèces de craintes, par nos conquêtes et nos institutions. Le premier consul voulut les dissiper tout de suite; il formula son programme pour le gouvernement de l'intérieur : c'était l'unité, d'abord l'unité administrative absolue; idée qui ouvre, qui domine la sphère de sa première magistrature. — Quant à l'Angleterre, elle avait eu les premiers torts; elle avait commencé la guerre contre des opinions, oubliant même qu'elle avait fait une révolution, qu'elle en avait eu deux; que la première lui avait donné son influence sur le continent, l'*acte de navigation*, etc., etc.; que la dernière, l'accident de 1688, lui avait valu ses meilleures institutions, sa banque, son crédit public, son agriculture, sa marine marchande, ses transits, ses douanes, un système de politique extérieure, son gouvernement colonial, une marine et les premières fabriques du monde. C'est contre l'effet des mêmes changements en France qu'elle s'était définitivement soulevée. Le grief n'était donc au fond que ressentiments et craintes éloignées; mais Pitt déguisait tout cela en disant avec fermeté : « Qu'il s'agissait de sauver l'Angleterre de tout ce qu'il peut y avoir de plus dangereux. » D'ailleurs, sans la guerre, l'administration dure et despotique de Pitt n'était pas possible; la corruption l'eût perdue; en effet, comment eût-il pu réformer parmi les siens, dans son parti? Il eût succombé sous les nouveautés hardies qui remplissaient le continent, et qui eussent assiégé l'Angleterre. Les maux étaient tels que dans le parlement l'aristocratie elle-même était ébranlée : ainsi, en tout, la terre était maintenant sacrifiée à l'intérêt mercantile. Dans les communes, les banquiers écrasaient les partis indépendants (*country gentlemen*); ils étaient adjudicataires exclusifs des fournitures et des emprunts. — La guerre étourdit la nation sur cet état de choses insupportable. Toujours absolu dans ses moyens, Pitt mit à l'encan sans déguisement la chambre des lords, c'est-à-dire qu'à chaque circonstance difficile et pour la franchir il y fit entrer ses créatures. Ce moyen bien téméraire, qui eut pendant quelque temps une précipitation délirante, lui réussit à titre « de moyen de résistance » dans des circonstances terribles. Vous voyez les ressorts : la révolution le rend maître de son pays, et dans les deux chambres il enchaîne la nation par l'intérêt, par la peur, par ses préjugés et par ses passions les plus invétérées et les plus vivaces. — Toutes les forces particulières, toutes les forces énergiques se font *une* et se placent sous sa main, et il affermit sa domination dans l'orgueil satisfait de l'Angleterre. Ce n'était pas précisément Sylla dans les actes privés, intérieurs, mais c'était son ame dans la politique générale; c'était un *Borgia* quant au premier consul. Il introduisit la tyrannie sans limites dans le gouvernement limité : avec un moyen légal audacieusemet affiché, le *vote passif* du corps électoral, qu'il appelait *la nation collective*, il put opprimer le pays par lui-même, en obéissant à quelques conditions d'urbanité dans les manières, en ne manquant jamais à cette politesse noble et sérieuse qui était dans ses habitudes; en s'abstenant de paroles dures ou méprisantes dans les discussions; enfin en affectant cette probité, cette gravité de caractère qui imprime aux choses je ne sais quoi qu'on respecte. — Il eut le clergé en satisfaisant son fanatisme et sa soif de l'or, la noblesse en lui donnant les premières places et des priviléges, la classe intermédiaire en lui conférant le monopole du commerce extérieur dans les deux hémisphères, en l'engageant corps et biens dans la dette nationale; quant à la classe inférieure, il la fit écraser : il la jeta, des souffrances de la misère, dans la sujétion des riches, il la signala aux faciles répressions de 30 mille hommes de cavalerie, de 130 mille membres enregimentés des associations de volontaires, l'identité de nos banlieues, qui, à la honte du nom anglais, sont devenues les plus serviles et les plus sanguinaires instruments du chef du *long cabinet*. La nation parut renoncer dans ces

jours déplorables à ses vieilles immunités de contrôle et d'indépendance individuelle ; il est vrai que la compensation fut belle, que ce fut l'extension illimitée du commerce et l'usurpation de la mer. — Façonné au joug sous la maison de Hanôvre, l'Anglais, devenu souple, égoïste, cupide, esclave de nouveaux besoins et de gros gains, laissa tout envahir, tout dévorer : les garanties constitutionnelles, la validité de la discussion parlementaire, le cercle de la presse, la liberté individuelle, celle de se réunir, de pétitionner, l'indépendance et le crédit de la banque, la responsabilité ministérielle, le droit imprescriptible de discuter loyalement les taxes, la diffusion intelligente des produits; l'Anglais, sous les princes de Hanôvre, a tout abandonné à l'audace du premier ministre.—La guerre même qu'il soutint en appuyant Pitt n'est qu'une résistance violente et honteuse contre les progrès de l'esprit humain, contre les droits des sociétés civilisées; mais, quoi qu'on fasse, tous ces plans vont être détruits sous les murs de Vienne, suivant l'expression des orateurs français; et là sera vérifiée cette prédiction de Fox dans son adresse aux électeurs de Westminster, de Desaix devant les portes de Thèbes : « Que telle chose qu'on pût faire, l'ère des gouvernements représentatifs ne serait pas interrompue. » — Pitt fit couvrir de misérables injures les récits de Marengo, et même ces belles paroles du jeune premier consul à ses collègues : « J'espère que le peuple français sera content de son armée. » Il est vrai que des expéditions anglaises avaient été repoussées de Toulon, d'Ostende, du Helder, de Gênes, de Livourne et des côtes occidentales de France. —Vint la *paix d'Amiens*, puis les obstacles. Les récriminations, les mots vifs et durs, de brusques démentis, se firent entendre dans les deux chambres en vue de la reprise prochaine des hostilités. Ces vivacités étaient bien naturelles, quand on pense aux intérêts qui y étaient représentés. Windham, homme de talent, ancien défectionnaire du parti de Fox, modifié pourtant, commenta un jour avec virulence la paix d'Amiens, et dit qu'on était loin de l'époque où avait en lieu l'expédition de Toulon, expédition admirable, dont il fallait « laisser tout l'honneur à Pitt. » A cette révélation, l'ancien premier ministre, qui se possédait toujours, quoique naturellement fier et violent, interrompit le préopinant, et lui dit brusquement « qu'il devait être rappelé à l'ordre, pour manquer évidemment à la discrétion que se doivent d'anciens collègues. » Ces paroles semblèrent un peu dures. Arrêté par la sécheresse de l'invitation, Windham, l'œil en feu, laissa tomber toute sa véhémence dans quelques mots peu précis qui se perdirent dans les murmures de la chambre.— Quand le tour de Shéridan arriva, la discussion était tumultueuse et sombre ; il la radoucit avec la rapidité de l'éclair par une ironie cruelle et forte, versée abondamment sur toutes ces hautaines dissidences et sur les causes personnelles qui alimentaient la guerre. La vivacité de sa parole rendit ses arguments persuasifs; mais les débats n'étaient plus parlementaires; c'étaient des disputes et des altercations sur de grands intérêts. Et lorsque Bonaparte voulut reprendre Saint-Domingue, lorsqu'en vertu des traités il s'établit dans l'île d'Elbe, au cœur du Piémont, les successeurs de Pitt rompirent les traités, du moins de fait.—Pitt revint au pouvoir, refusa la concession de Malte : dans le même temps, la capture de quelques bâtiments de commerce français révéla ses intentions. Le premier consul réclama avec fermeté les prises, mais le cabinet anglais répondit « que son usage était d'agir ainsi, qu'il l'avait toujours fait et le ferait encore. » Et il adressait en même temps une déclaration de guerre ou l'équivalent, c'est-à-dire l'injonction de quitter la république batave, la Suisse et l'île de Malte. Quand Bonaparte eut dans les mains ces insolences, cet *ultimatum* digne d'un duc de Brunswick, il donna l'ordre d'arrêter les Anglais sur tous les territoires occupés par

nos armes ; et la guerre recommença avec une nouvelle énergie; mais Pitt fut cette fois effrayé par la réunion d'une armée à Boulogne. Les premières chaloupes françaises qui parurent à l'embouchure des fleuves anglais répandirent l'épouvante dans le pays, même parmi les hommes qui jusque là avaient paru les plus rassurés. Dans les premiers moments, les habitations des côtes furent abandonnées, et l'on s'enfuit dans les terres à plus de vingt lieues.—Lorsqu'on put voir que le péril avait été exagéré, on revint chez soi, mais pas avec assez de confiance pour que les relations pussent être reprises; de tous côtés la défense fut précisée, le drapeau rouge fut déployé le long de la mer avec ordre de punir de mort tout Français qui viendrait à débarquer sur la côte, « parce que, disait la proclamation, le nombre des prisonniers, quoique désarmés, pourrait compromettre la sûreté intérieure de l'Angleterre. » Des signaux furent convenus de manière à ce qu'on pût réunir en peu de moments plus de 50 mille hommes sur un seul point. Le parlement mit encore à la disposition de Pitt tous les chevaux et tous les moyens de transport; on décreta la levée en masse et la presse. Tous les abords de la mer furent hérissés de fortifications et d'artillerie; on construisit à grands frais des écluses pour inonder tout le pays d'Essex; enfin, il fut pris des mesures pour qu'à la première nouvelle de débarquement on pût brûler les bois, les villages, les fermes, les moyens de transport. Les plus riches habitants de Douvres se réfugièrent à Cantorbery : Londres fut mis en état d'opposer une résistance. — Une crainte profonde se faisait lire sur tous les visages, et on la retrouvait dans toutes les actions. Malgré la terreur générale, Pitt ne se départit pas de ses prétentions, et maintint comme base, lorsqu'un engagement serait possible, la prééminence de l'Angleterre sur la mer et « le recul de la France dans ses anciennes limites. » Les calomnies contre Napoléon empereur, que Pitt paya dès lors, n'eurent plus ni frein ni limites : il alla jusqu'à soudoyer des tentatives directes d'assassinat contre Napoléon, jusqu'à le mettre au ban des peuples, à le déclarer l'ennemi du genre humain, parce qu'il consacrait par l'ordre, par une administration incomparable, les nouvelles destinées de la France. Aux efforts que faisait l'empereur pour établir l'unité, Pitt répondit par des déclamations et des provocations infâmes, qui n'avaient pas déshonoré jusque là les chancelleries anglaises. — Pitt recommence la guerre, bien que la paix soit devenue nécessaire à toutes les relations du commerce et du travail, bien que les excès des dernières campagnes aient épuisé le trois royaumes; les banquiers étaient tout : les propriétaires et les fabricants se voyaient obérés. Lui, abusant partout des ressorts jusqu'à les briser, avait déjà fait plus de pairs à lui seul qu'il n'en avait été créé depuis 1688.— Pitt avait en tout quelque chose de maître. Quand il se levait de son banc, quand il traversait la salle d'un bout à l'autre pour aller s'asseoir, ses traits froids ne laissaient jamais deviner la nature des pensées qui le préoccupaient. Il marchait droit et vite, ne voyait ni ne saluait personne, à moins qu'on n'allât à lui et qu'on ne l'arrêtât. Il ne se faisait jamais attendre dans les comités ni à la séance. Sa réplique était généralement informée, précise, bien qu'en beaucoup de choses elle fût un peu trop parlementaire, c'est-à-dire discrète. Le lendemain, dans le journal, sa parole paraissait encore plus froide que sur ses lèvres. Observateur calme, il écoutait bien et long-temps, et tenait un compte scrupuleux des objections de ses adversaires. Il n'avait d'affection visible pour personne; de vieux, de jeunes amis ne se pressaient pas à ses côtés, et l'on n'y riait pas comme on le faisait autour de Fox, dont le visage, en quittant le repos, c.-à-d. les traits de ressemblance qu'il avait avec Charles II, respirait la gaîté la plus heureuse. Pitt avait pour voisin l'actif, le soigneux comte de Liverpool, qu'il aimait; il causait rarement pendant les débats. C'est entre

trois et quatre heures, après une course à cheval, qu'il arrivait au parlement, qu'il traversait hâtivement le parquet de la salle, montait l'escalier d'un pas assuré et brusque, la tête haute, dominant bien sa grande taille, mais légèrement renversée. Lorsqu'il se levait, il portait sa tête tantôt en arrière, tantôt en avant; il se penchait vers les bancs qui étaient devant lui en finissant chaque phrase et en posant chaque idée; il gesticulait avec vivacité et venait, en laissant tomber ses paroles, rapporter ses bras sur son pupitre : c'était le moment de la preuve. Il saisissait parfaitement une question dans son premier énoncé. Il était admirable en conférence intime, en explication d'affaires : c'est là qu'il étonnait les plus habiles. On voyait pour ainsi dire dans la clarté de sa parole l'objet même qu'il exposait, et ses expressions les plus senties le fixaient dans l'esprit. — Donner les bases d'un discours, d'une dépêche, n'était jamais une peine pour lui : quand il avait réfléchi, il avait bien vite indiqué les faits et les idées. Sa simplicité d'élocution était riche, souvent charmante; il échauffait, il élucidait son auditeur, mais il ne parlait pas volontiers sans quelque préparation : la sienne était vive, très forte, grâce à ses vastes études. — En séance, il prêtait une attention particulière à Fox, Burke, Shéridan; Tierney, dans les dernières années, le crispait; il laissait aller l'honnête, l'énergique Wittbread. Vu rapidement, de loin, c'était un homme sombre, hautain, décidé, trop décidé; vu de près, dans les salles du parlement, à son banc, c'était un homme poli, d'une extrême attention. Il ne prenait dans le langage des relations journalières aucune supériorité sur ses collègues; et, lorsqu'il fallait préciser la pensée du cabinet, si la question à laquelle il répondait n'était pas abrupte et de circonstance, il ne quittait pas encore la forme collective. Mais quand la discussion passait à des matières nouvelles, lorsqu'il fallait faire une réponse importante, il prenait la parole en son nom, et disait : « Je ne ferai pas la paix; je repousse ces conditions; je résisterai, etc. » Sa présence d'esprit, dans les incidents subits, était merveilleuse; rien n'en affaiblissait la sûreté et l'éclat; toute objection grave était repoussée sur-le-champ avec adresse, mais non pas toujours sans aigreur : il riposta à de certaines attaques par des sarcarmes effroyables, plus effroyables dans le fond que dans l'expression. Après une interruption, il reprenait le fil pour ainsi dire affermi de ses idées. Pitt savait unir la vigueur au plus beau langage; ses idées n'étaient jamais mieux tissues ni plus précises que lorsqu'il était battu et harponné, que lorsqu'il fuyait devant Burke ou Fox, devant Dunning ou Georges Saville, Shéridan, Charles Grey, Tierney. — L'orateur n'avait pas de grâces, mais sa parole était élégante. Rien n'était plus pur et plus clair que son langage; c'était un Anglais simple, mâle, parfaitement plié à l'expression des affaires. — Une autre qualité de Pitt comme orateur, c'était de savoir fouiller dans les coins et recoins d'une question. Les complications lui plaisaient peut-être, parce que sa manière était naturellement captieuse, évasive. Il discutait comme s'il eût voulu conclure, lorsqu'il voulait laisser l'indécision sur une question, et de manière à pouvoir toujours se déplacer avec des lumières nouvelles, ou à pouvoir dire en fin de compte, quand son argument était culbuté et détruit : *J'ai décidé*. — Son visage n'avait pas précisément de belles lignes; mais le feu de ses yeux, mais l'énergie de ses traits, lui donnaient en parlant quelque chose d'imposant, comme sa loyauté en toute chose, même dans la discussion, lui donnait une dignité particulière. Tout en lui se passionnait et s'élevait quand la discussion était longue, opiniâtre, en feu; il laissait parler, mais finissait avec un dédain sec. Sa finesse et sa profondeur dans la réplique le firent passer pour profond, mais il ne l'était que jusqu'à un certain point; jamais un mot, un seul, ne trahit l'état intérieur de son ame, alors même qu'il était très agité; seulement, sa fi-

gure se rembrunissait pendant de longues années. — Il aimait autant à perfectionner un bill proposé qu'à faire voter ; et, lorsqu'il était inoccupé, il croisait les bras, écoutait avec une attention marquée, et encourageait ses amis par des signes rapides.—Les paroles chez Pitt allaient droit au but, et il maniait avec dextérité les plus petits détails en traitant les sujets les plus vastes ; il était presque toujours charlatan et faux dans les plans de sa politique, rarement dans les matières administratives. — Lorsqu'il écrivait, son éloquence et sa facilité n'étaient plus les mêmes ; son esprit si mâle et si souple, si rapide dans l'improvisation, n'avait plus ces qualités spontanées ; pour les retrouver, il lui fallait la scène du parlement, la secousse des objections, le froid d'une épée nue dans les chairs ; alors, il était sûr de lui, hardi, éloquent, rempli de convenance : Gibbon le jugeait ainsi.—Comme Hume et Newton, Gibbon avait passé plusieurs années au parlement, et il avait trouvé Pitt supérieur sur vingt textes différents ; mais, comme artiste, comme homme, Gibbon préférait Fox, qu'il appelle le plus véhément des orateurs, le plus aimable des grands hommes. Pourtant, Fox, comme Mirabeau, commençait péniblement ses discours, souvent sans achever ses phrases ; mais il trouvait vite son ferme et beau style d'orateur : c'était alors le premier des esprits ; sa dialectique était vigoureuse, véhémente ; il était plein d'illuminations soudaines. — Pitt avait au besoin la parole mâle de son père, cette vigueur dans les pensées, mais beaucoup moins d'imagination ; il avait du goût sans les exquises délicatesses de la parole de Shéridan. C'était le type de l'orateur anglais, de l'orateur conférant sur les intérêts positifs, plutôt négociant dans une large acception que politique, comme Richelieu et Bonaparte. A travers sa mesure continuelle, dans la forme retenue de son langage, il laissait percer au fond un esprit violent, outré, implacable.—J'ai à noter cette curieuse particularité sur Pitt, c'est qu'il faisait sa lecture habituelle des moralistes. Par suite de ses idées, il considérait comme le premier bien de l'ordre social les distancea des hiérarchies du temps et du droit. Rien ne le réjouissait comme l'aspect du travail. — C'était le matin qu'il écoutait ses principaux commis ; il donnait une heure ou deux au travail administratif ; déjeûnait, puia montait à cheval pour une course à Putney. — On a beaucoup parlé de son indifférence pour les femmes. Non seulement, cette indifférence était vraie, mais elle dépassait tout ce que l'on' a dit ; seulement, il ne l'affectait pas, et sa constante froideur en était la preuve. Addington, l'ami de sa jeunesse et de toute sa vie, a déclaré qu'il ne lui avait jamais connu de liaisons intimes. — Quand on vit à sa mort combien ses affaires personnelles étaient dérangées, on ne put l'attribuer qu'à la négligence avec laquelle il avait régi sa fortune. On dépensait tout près de lui ; son indifférence allait jusqu'à oublier de faire toucher ses traitements. Cette indifférence directe pour l'argent ne pouvait pas être vaincue. Sa table était une des principales parties de sa dépense ; il ne jouait pas, mais il pariait quelquefois, et des sommes assez considérables. De bonne heure, avec l'espérance de combattre diverses atteintes de goutte, maladie héréditaire dans sa famille, il recourut au stimulant des boissons fortes qui détruisirent sa constitntion. Le spirituel Jones Tooke racontait, et il tenait le fait de Rigsby, le vieux employé supérieur de la trésorerie, que, pendant les nuits de travail, il lui était arrivé de s'envelopper le front de compresses trempées dans des vins généreux mêlés d'épices pour conserver en haleine et jusqu'au lendemain toute la vigueur d'esprit qu'il avait montrée quelques heures avant au parlement. Le moyen est effroyable, s'il est vrai. — Je rapproche ici, je presse ce que j'ai trouvé de plus intéressant dans les mémoires de l'époque, ce que m'ont raconté plusieurs compagnons de sa vie. Pitt n'est pas individuellement assez connu en France,

et la célébrité de sa vie nous autorise à donner quelques détails de plus. — En paraissant sur la scène politique, il n'eut qu'un désir, celui de dominer les esprits, de continuer, avec son caractère particulier, une grande gloire de famille. Les hommes séparément l'intéressaient assez peu ; mais, en masse, ils avaient, ils méritaient, disait-il, tous les soins d'un homme d'état. — Pitt put être impartial de bonne heure, car les premiers rôles lui échurent tout de suite sans efforts; dans sa vie, les commencements et le but se confondent, puisqu'il fut premier ministre à 23 ans et demi, ce qui faisait dire à Fox, qui siégeait au parlement depuis le mois de mai 1768, que « c'était témérité de confier les rênes de l'état à la main et à la présomption d'un jeune homme, éminent sans doute, mais d'un jeune homme. » Soit précocité de raison, soit que son organisation obéit à une loi particulière, Pitt ne prit feu qu'aux illusions du pouvoir : ce sont ces illusions-là qu'il a pu voir au foyer paternel, lorsque le vieux Chatam repassait devant lui les événements de sa vie. Les difficultés des affaires allumèrent et n'affaiblirent pas cette passion d'une grande direction, où il a laissé de bonnes choses, des perfectionnements. La carrière lui plut au fur et à mesure qu'il eut à y vaincre, à y combattre quelques-uns de ces obstacles qui ne tentent que le génie. Il fallait voir, dans une affaire diffuse, comme cette intelligence active, qui parcourait en jouant des détails infinis, avait vite compris. Doué d'un coup-d'œil juste, riche de ressources, lié, ingénieux, il devint rapidement une nécessité pour l'administration détraquée, et il resta cette nécessité pour cette administration réorganisée; il se dévoua avec passion à sa grande tâche, la marche de l'Angleterre au milieu de difficultés très réelles. L'étude des questions pendantes eut presque toujours ses veilles, ses nuits. Avec dix maisons de banque de la cité, il releva le crédit, et gouverna jusqu'au fond des Indes.—Ce qui manquait à Pitt pour être tout-à-fait supérieur, c'est une chaleureuse affection pour la cause du progrès de l'humanité ; c'est, au triste sommet de la dictature parlementaire, quelque pitié pour les hommes, de leur nature mobiles et changeants. Un homme de tant d'esprit, de facultés si fières, aurait dû détester les abus de la force, puisque dans son estime le mérite était une des principales dignités de l'homme, puisqu'il était la puissance moderne.—Il aimait les talents positifs; et les lueurs qui en étaient éparses dans le parlement étaient les seules choses qui sussent remuer son être. Mais, en élevant très haut sa puissance ministérielle, souvent par des moyens méprisables, il ne voulait cependant que conduire à bien le char des affaires publiques, élever davantage ses concitoyens dans l'ordre matériel des sociétés. Sans doute, il ne faut pas trop demander à un homme d'état. —César, Montesquieu, Fox, Napoléon, constatèrent bien certaines impossibilités dans le gouvernement : par exemple, celle de maintenir la nature humaine à une certaine élévation; mais, dans leurs jours d'élan, ils eurent les entrailles meilleures ; ils eurent pour les hommes cette affection, cette illusion du génie que Pitt ne ressentit pas ; et ils eussent voulu réaliser le bien qui était aperçu de la théorie; Pitt jamais. Ses vues et ses sentiments furent moins grands qu'ils ne l'eussent été s'il eût cru conciliables la liberté et l'ordre, la charité, la grandeur nationale des états; s'il eût embrassé cette doctrine : il n'y crut pas, et tomba au-dessous des premières intelligences, au-dessous de César, Napoléon, Montesquieu, Fox ; et son dernier mot ne fut pas un vœu, mais un sarcasme; car les hommes ne « valent pas les soucis que donne la dictature. » Pitt eut malheureusement cette sécheresse de cœur qui condamne sans essayer de relever. Ce tort lui valut long-temps une administration difficile, contrariée, sans prestige, car les hommes marchandent ceux qui ne veulent les mener que la nécessité et la légalité à la main. — La raideur de Pitt fut souvent un obstacle pour ses plans.

Mais quand ses institutions ne marchèrent pas, il se mit à brusquer cette marche; alors, tout fut précipité, et, dans la violence de la course, ses mesures furent fréquemment faussées et avilies. Il défendit le présent à tout prix, mais il ne garantit pas, il ne prépara pas l'avenir. Il eut dans la guerre la même exagération; il l'eût simultanément en Europe, en Angleterre et aux colonies. Mis aux prises avec les forces vives, il s'exagéra les dangers, toutefois, sans faiblir devant eux, sans cesser de leur tenir tête. C'est pour cela que son ministère fut entouré long-temps des plus sombres pronostics; mais son esprit supérieur rassurait tout le monde. Le peuple appelait son gouvernement « un système de papier. » Dans les moyens administratifs, Fox lui donnait souvent l'appui de quelques corrections fort éclairées : c'était le produit de la discussion. Il ne regardait pas les débats publics comme un enjeu sincère; il y était évasif, adroit, furtif, et, lorsqu'il avait à répondre à cette question : « Pourquoi rendre cette guerre implacable? pourquoi n'y pas mettre un terme? D'ailleurs, vous n'avez pas le droit de juger les réformes des nations étrangères!» il répondait : « Je connais les vues de la révolution française, qui est et sera toujours la même, et je dis encore sous son premier consul; je ne traiterai pas avec Marat ou ses héritiers, car c'est la même chose! » Par ces impudentes exagérations, il effrayait les sympathies libérales de la vieille Angleterre, et ramenait les peuples par d'effrénées violences au respect de leurs anciens usages; mais là était l'écueil, car on ne peut pas ressusciter le passé. Ses projets contre-révolutionnaires étaient démesurés : c'est un reproche que les Anglais lui font aujourd'hui. Pitt créa le système des coalitions, c.-à-d. la guerre anglaise, faite contre nous par les grandes puissances de l'Europe; mais, en définitive, à quoi bon la guerre pour son pays, puisque ces exagérations ne firent qu'alimenter notre résistance? puisque la paix était, non seulement possible, mais fructueuse à l'Angleterre, tandis qu'une défaite l'eût fait descendre pour jamais au second ordre. Pitt avait à sa suite et à sa solde une armée de rhéteurs politiques, menés au feu par la parole puissante de Burke; ils avaient eu, comme leur chef, le tort de se précipiter avec la plus excessive violence contre des événements faits pour maîtriser des talents humains. — Mais supprimez cette faute, franchissez ces misérables objections de marchand anglais, ne voyez que l'orateur, alors que de talent! quelle belle langue, quelle unité dans le discours et quelle admirable mesure d'expression, surtout lorsqu'il relevait les inexactitudes, précisait ses réfutations, repoussait les injures et les reproches de ceux qui ne croient qu'aux fautes et à la négligence du pouvoir! Il restait impassible sous le feu des plus vives déclamations; quand il croyait devoir y répondre par quelques paroles précises, il était rare qu'il n'eût pas pour lui la supériorité du trait et de la convenance du langage. Chez Pitt, le caractère était encore au-dessus des talents; et pourtant vous voyiez sur ses lèvres en repos une vive, une brûlante disposition au sarcasme; cette disposition était réprimée dès qu'elles s'ouvraient. Pitt était très attentif, et tellement attentif que, dès les premiers mots, il était dans le sujet; il attaquait corps à corps les objections sans affaiblir leur force et leur netteté. Noble loyauté, vraiment digne d'un talent supérieur! Sa facilité d'élocution était si grande, sa réponse si liée, qu'on eût pu croire, lorsqu'il était levé à son banc, non pas qu'il improvisait, mais qu'il récitait de mémoire quelques pages, car le mouvement de ses lèvres était très pressé; pourtant, excepté dans de grands sujets, ses réponses n'étaient pas préparées. Le soir, après dîner, chez lui ou chez un ami, il était assez expansif; il causait avec une vive clarté; il était curieux de toute idée nouvelle. William Pitt, qui gouvernait une des plus riches sociétés du monde, qui avait refusé avec mépris toutes les décorations, toutes les dignités; Pitt, qui donnait des subsides

à l'Europe, et exerçait la plus vaste influence qu'un talent ambitieux et actif puisse rêver, était souvent embarrassé dans ses affaires domestiques : il est vrai que le roi et ses amis ignoraient cette situation. — Un désordre impossible à décrire la compliquait. Il éludait la difficulté en donnant des à-comptes à ses fournisseurs, mais il entassait leurs mémoires. Du reste, personne ne le pressait. Il n'avait pas d'heures fixes pour son sommeil, et, quand les affaires affluaient, il passait sans fatigue les nuits parmi ses commis. — Un domestique prenait soin de sa maison ; il n'avait pas d'heure non plus pour le dîner, à moins qu'il ne fût invité à dîner en ville et à la cour. Méprisant les plaisirs et les passions du monde, il semblait ne vivre que pour commander, que pour veiller à la défense de son pays. Aussi, chez lui, l'étude, les longs efforts, les actes, formaient une excellente unité, qui n'était que le développement des mêmes vues. Pitt, fantasque, saccadé, triste dans sa vie particulière, était admirable à la tête de l'administration. « Je n'ai pas d'intérêts particuliers ; il est trop tard, d'ailleurs, » disait-il vers la fin de sa vie. Il tenait cette générosité de son père. — Ses traitements furent dilapidés autour de lui, mais il n'eût pas laissé perdre un écu à la caisse du trésor. Pitt n'avait reçu de sa famille, par héritage, qu'environ cent vingt mille francs, auxquels il faut ajouter un legs de trois mille livres sterling, qu'il reçut à la mort du duc de Rutland. — Ses collègues et ses amis politiques étaient riches, mais il ne leur enviait rien ; d'ailleurs, cette opulence, celle de Dundas, de Grenville, était son ouvrage. Il n'accepta du roi qu'une seule sinécure, celle-ci était à vie : c'est le gouvernement des Cinq-Ports, place qu'avait eue North, et qu'occupe aujourd'hui le duc de Wellington. Ce gouvernement rapportait 3,500 liv. sterl., qui étaient consacrées à embellir sa demeure à Putney, à planter des arbres, à servir ses libéralités personnelles, et pour causes à lui connues et quelques pensions qu'il avait voulu retenir à sa charge. Lorsqu'il se démit des affaires, ce revenu fut toute sa ressource pour continuer de payer ses libéralités. — Pitt vécut nombre d'années dans l'intimité et en quelque sorte dans la maison de lord Thurlow, ministre ami de North, et arrivé plus tôt que lui au pouvoir. Les rapides parties de plaisir qu'il faisait à la campagne, comme la première ébauche des travaux parlementaires, étaient, sinon l'œuvre commune de ces deux hommes d'état, du moins une œuvre qui était commencée dans le cabinet de lord Thurlow. Cette intimité fut long-temps précieuse à l'un et à l'autre ; ce ne fut que très tard, dans les dernières années, qu'ils se brouillèrent. La vie de Pitt n'était pas toujours grave. Un soir qu'il venait de dîner avec ses amis à Addiscombre, terre de M. Jenkinson, près de Croecydon, échauffé par quelques vins généreux, il voulut, ainsi que ses amis, franchir une barrière de Londres qu'ils avaient trouvée ouverte ; l'employé leur fit des observations, mais, impatientés, ils piquèrent des deux ; à peine eurent-ils passé la porte qu'on fit feu sur le groupe ; le coup heureusement ne l'atteignit pas. Ces parties n'étaient pas rares. Plusieurs fois l'illustre premier ministre fut dans la nuit, au milieu des communes, hors d'état de prendre la parole, et les débats de la nuit étaient les plus importants. On aurait pu parier ces jours-là qu'il avait dîné chez le duc de Rutland ou lord Gower. Toutes ses après-dînées, en été, étaient passées à la campagne, dans les environs de Londres ; il revenait à cheval lorsqu'il y avait séance de nuit. Je ne sais si tous ces détails intéresseront, mais ils me semblent achever, pour nous, la physionomie d'un homme éminent et singulier qui ne nous était pas assez connu, et que nous devons vouloir connaître. — La vie de Pitt a touché à toutes les parties de l'horizon politique pendant 25 ans : affaires de l'intérieur et de l'extérieur ; il n'y en a guère qui ne soient venus solliciter cette puissante organisation. Mais après 25 années de travaux actifs, force fut bien, non d'aban-

donner la tâche, mais de se l'imposer moins spécialement. Épuisé et dégoûté des hommes, le cerveau atteint par les vapeurs de l'hypochondrie, par la distension d'un esprit qui ne portait plus qu'à pas lents le poids de tant d'affaires et d'affaires malheureuses, il disait avec douleur qu'il n'achèverait pas sa tâche; que l'homme n'achevait pas la sienne; que c'était la cause de la lenteur des progrès des sociétés. En recueillant ces paroles, en constatant cet affaissement profond, les whigs en masse revenaient sur la brèche et revenaient lui reprocher les fautes d'une politique qui avait été, il est vrai, sans nécessité vers la fin. Remarquez qu'il était déjà malade et même mortellement malade : malgré cela, son impassibilité ne se démentit pas; sans doute ces secousses le trouvaient moins souple, sa structure se lassait, car les facultés humaines les plus fortes ne vont pas long-temps si loin. Sa figure prenait une empreinte plus sombre, et cette empreinte anxieuse, moitié colère, moitié orgueil blessé par la défaite, se gravait sur ses traits et les rendait durs, austères, glacés. Il n'y avait plus de sommeil pour lui, car il venait de passer 22 nuits sans repos, en proie à des rêves et à des appréhensions qu'une puissante clientelle ne suffisait plus pour dissiper. Quand il pouvait sortir de cette torpeur, c'était pour se livrer à d'intempestives vivacités contre les hommes; cependant, ses habitudes prudentes de chef de cabinet retenaient ces vivacités sur ses lèvres, et il ne jetait çà et là que quelques paroles hautaines et rapides. La figure de Tierney, qui exprimait l'agression la plus spirituelle, suffisait dans les derniers temps pour lui faire perdre la froideur proverbiale de sa contenance; il sortait des gonds, et, dès les premiers mots, l'équilibre nerveux était rompu. Cependant, en relisant ses derniers discours, l'on ne voit pas que ses hautes qualités se fussent trop altérées; c'était plus par l'impatience qu'autrement que cet affaissement se manifestait, par je ne sais quoi de négligé et de décousu dans les idées. — Comme orateur, comme chef du ministère, il pouvait encore résister avec dextérité; mais il ne se risquait plus. Ce n'était plus le même esprit, les mêmes vues sérieuses; ce n'était plus sa réplique lucide et grave, car l'ironie était plus sur ses lèvres que dans sa parole; il retenait au besoin un mot violent. — Depuis la paix d'Amiens, on remarquait en lui ces changements notables; il ne procédait plus que maladivement, sans suite dans les idées, par soubresauts colères. Sa santé, naturellement délicate, était détruite à jamais; il était triste, et ses tristesses morales étaient au-dessus de ses forces; elles étaient de celles dont on ne guérit pas. — Pendant 20 ans, tout lui avait souri; il avait épuisé la coupe de la gloire et de l'adulation; maintenant allaient venir tous les outrages d'une défaite probable. Son énergie était vaincue, sa vie finie, et il sentait s'éteindre en lui ce qui avait signalé son passage ici-bas, la passion du pouvoir; ses soucis mêmes redoublaient. On était à la fin de 1805; on touchait donc au conflit d'Austerlitz. Sa figure était abattue et pâle de souffrance; ses forces diminuaient d'une manière de plus en plus visible; son grand esprit baissait par instant. Il quitta Londres et se rendit aux eaux de Bath; mais n'en ayant éprouvé aucun bien, il revint quelques jours après chez lui épuisé; son système nerveux était usé. Ce fut au milieu de ces accidents successifs qu'un épanchement se déclara dans la poitrine; alors son estomac, qui était, depuis plusieurs années, frêle et fantasque, repoussa toute espèce de nourriture. Quelques jours après, la nouvelle de la bataille d'Austerlitz parvint à Londres: ce fut un coup de foudre pour lui. Interpellé aussitôt dans le parlement, il contesta timidement la nouvelle, mais elle l'étouffa. On dit que pendant les derniers jours, il rejeta, dans ses nouveaux chagrins, tous les moyens de traitement, et qu'il endormit ses souffrances dans un usage immodéré d'opium et de rum. — Dès lors, sa vie fut perdue; il se mit au lit dans sa petite maison à Putney et ne se releva plus. Sa famille fut appelée; ses nièces

Digitized by Google

et neveux Stanhope vinrent le voir ; il fut bon pour eux, car il n'avait fait que les négliger. L'évêque de Lincoln, son ancien précepteur, l'assista pendant ses derniers moments ; il fut chargé de lui annoncer que ses derniers instants approchaient. Le malade reçut cette nouvelle avec un sourire rapide ; mais il témoigna bientôt combien son affliction était grande de ne laisser aucune fortune à ses parents ; ses nièces étaient charmantes, et l'une d'elles avait quelque chose de son esprit éminent ; il les recommanda à la générosité nationale : « On me paiera mes services en les protégeant ! » Il remit des papiers à l'évêque, fit ses adieux à cet ami intime, qui lui était dévoué depuis son enfance ; puis l'évêque l'exhorta, en pleurant, à mourir ; Pitt ne comprit pas, il revint encore plusieurs fois à la vie. Une fois il indiqua un lieu où il avait placé un acte : on le lui apporta, et il le signa ; il retomba après dans un nouvel affaissement ; il se retourna vers son frère, auquel il fit des adieux touchants ; nomma ses vieux amis, donna des marques d'affection, de reconnaissance ; la léthargie commença. Il étendit une main défaillante vers les assistants, dit adieu, puis demanda à rester seul, et reçut les sacrements. Ayant une nouvelle fois témoigné le désir d'écrire ce qu'il ne pouvait plus prononcer, on lui présenta une plume ; mais ses doigts glacés ne purent la mouvoir. Dans la nuit, il eut une crise si violente qu'on crut qu'il avait passé, mais il respirait encore. Les vésicatoires lui furent appliqués aux pieds : il se sentit mieux ; son visage devint plus calme, puis il prononça ces dernières paroles : *O my country!* et expira. Il avait dit quelques heures auparavant : « Je meurs en paix avec tout le monde. » — Pitt fut enterré à Westminster, près de la porte occidentale, à côté de son père et de sa mère. — Lascelles fit voter à la chambre des communes 50,000 livres sterling, qui furent appliquées au paiement de ses dettes. Pitt expira le 23 janvier : il était dans la 47e année de son âge. Le monument de Westminster fut élevé avec les deniers du pays. Plusieurs députés importants appuyèrent la motion de Lascelles ; seulement, quelques jeunes membres firent un éloge trop pompeux des services que Pitt avait rendus à sa patrie ; opinion que n'a pas adoptée le pays, qui juge peut-être trop sévèrement aujourd'hui cet immense talent, ce noble dévouement. On remarqua que M. Windham s'opposa à l'épithète d'*excellent homme d'état* donnée à Pitt dans le projet d'adresse. Cette opposition de sa part ne parut guère convenable. Fox célébra le grand patriote, le grand ministre, mais il fit toutes ses réserves contre sa politique qu'il qualifia d'horrible. La motion passa à une majorité de 258 contre 89. La somme votée pour le paiement de ses dettes fut de 40,000 livres sterling ; il n'y eut pas d'opposition contre la partie financière de la motion. La proposition d'élever dans Guildhall un monument à la mémoire de Pitt ne passa dans le conseil général de la cité de Londres qu'à une majorité de 6 voix sur 77. — Les forces et le crédit du ministère tenaient si fortement à la personne de Pitt que lord Hawkesbury refusa d'être son successeur ; des modifications importantes étaient indispensables dans l'administration. Lord Grenville reçut l'ordre de se rendre auprès du roi pour donner son avis sur la formation du nouveau ministère, et il ne s'éleva pas d'objection contre l'idée d'associer Fox à ceux qui en feraient partie. Voici comme il fut composé : lord Erskine, chancelier ; le comte Fitz-William, président du conseil ; le vicomte Sidmouth, garde du sceau privé ; lord Grenville, premier lord de la trésorerie ; lord Howich (Grey), premier lord de l'amirauté ; le comte de Moira, grand-maître de l'artillerie ; le comte Spencer, Fox et Windham, secrétaires d'état ; lord Henry Petty, chancelier de l'échiquier ; lord Ellenborough, président de la cour de justice. Tous ces personnages étaient ministres du cabinet ; dans tous les autres départements, le changement fut complet.

FRÉDÉRIC FAYOT.

Digitized by Google

PLINE-L'ANCIEN, ou *le naturaliste* (Caius Plinius Secundus), naquit l'an 23 de J.-C., la 9e année du règne de Tibère. Côme et Vérone se sont longtemps disputé l'honneur de l'avoir vu naitre. Le débat, alimenté par de nombreuses dissertations, n'intéressait du moins que ces deux prétentions rivales, lorsque, dans le XVIIIe siècle, il plut à un commentateur d'en élever une nouvelle en faveur de Rome. Mais la tradition constante de l'antiquité, consignée dans une *Vie de Pline* attribuée à Suétone, dans saint Jérôme (*Chronique d'Eusèbe*) et dans Cassiodore; la naissance de Pline-le-Jeune à Côme, et la découverte, dans les environs de cette ville, d'une foule d'inscriptions relatives à la famille *Pliniana* et aux biens qu'elle y possédait, donnent le plus de partisans à l'opinion qui fait naître à Côme l'auteur de l'*Histoire naturelle*. — Il vint de bonne heure à Rome, où il entendit le grammairien Apion, espèce de crieur public à la voix retentissante, et que Tibère appelait ironiquement la cymbale du monde (*cymbalum mundi*). Pline ne vit point cet empereur, retiré à Caprée; mais, sur ce qu'il dit des pierreries de Lollia Paulina, qui en portait pour 7 ou 8 millions dans ses jours de parure ordinaire, on a conjecturé qu'il alla quelquefois à la cour de Caligula. Il fut, à 19 ans, spectateur du combat livré, dans le port d'Ostie, à un grand cétacé qui s'y était laissé prendre, et, à 22 ans, témoin, sur la côte d'Afrique, du changement de sexe de L. Cossitius, qui, de fille qu'on l'avait cru jusqu'à son mariage, se trouva ce jour-là être un garçon. Pourvu d'un commandement dans la Germanie, il la parcourut tout entière et y composa un traité sur l'art de lancer le javelot à cheval, ainsi qu'une vie de L. Pomponius, son général et son ami. De retour à Rome, vers l'âge de 30 ans, il écrivit, tout en s'essayant dans la carrière du barreau, une histoire en 20 livres des guerres de Germanie, dont il avait, sur la foi d'un rêve, conçu l'idée et le plan quand il y guerroyait lui-même. Il surveillait en même temps à Côme l'éducation de son neveu Pline-le-Jeune, et travaillait, pour la compléter, à un grand ouvrage sur l'art oratoire. Un passage de ce livre, cité par Quintilien, prouve que l'auteur indiquait jusqu'aux vêtements et à la coiffure qu'il croyait convenir à l'orateur. C'était composer avec la décadence : anéantie avec l'antique liberté, l'éloquence en effet ne cherchait plus ses secrets que dans d'arides traités qui réglaient l'habitude du corps et la mesure du geste, déterminaient gravement le point où devait descendre et monter la main, et le moment où l'on pouvait se caresser la tête et s'essuyer le front. Pline employa la plus grande partie du règne de Néron, dont l'ombrageuse tyrannie suspectait tout genre d'étude élevé, à composer un ouvrage de grammaire, un traité en 8 livres sur la propriété des mots. Nommé, par Vespasien sans doute, procurateur en Espagne, il y séjourna quelques années et visita la Gaule, où il assure avoir vu une pierre tombée du ciel. On a dit, mais sans le prouver, qu'il servit ensuite sous Titus dans la guerre contre les Juifs. Il vaut mieux, comme on l'a fait, placer à cette époque de sa vie la composition de l'histoire de son temps en 31 livres, laquelle faisait suite à celle d'Aufidius Bassus et remontait jusqu'au règne de Tibère. Pline, qu'il eût ou non servi sous Titus, n'en fut pas moins très aimé de ce prince, auquel il dédia la dernière, la plus considérable et la seule aujourd'hui connue de ses œuvres, l'*Histoire de la nature*, en 37 livres, ouvrage aussi varié que la nature elle-même, a dit son neveu, et qu'on a appelé avec raison l'*encyclopédie des anciens*. Il embrasse en effet, dans un ordre méthodique, l'astronomie, la physique, la géographie, l'agriculture, le commerce, la botanique, la médecine, les arts mécaniques et les arts de luxe, aussi bien que l'histoire naturelle proprement dite; et il est un des dépôts les plus précieux des connaissances de l'antiquité, puisqu'il se compose, nous dit l'auteur, des extraits de 2,000 volumes, la plupart inconnus, même de son temps, et au-

jourd'hui perdus. Aussi Pline fut-il l'homme le plus laborieux qui ait jamais existé. Après avoir, comme on l'a vu, plaidé, fait la guerre, gouverné des provinces, visité une grande partie du monde romain, il avait, quand il mourut à 56 ans, trouvé le temps d'extraire des milliers de volumes et d'en écrire des centaines. Il consacrait le jour aux affaires, la nuit à l'étude, et n'accordait à son esprit d'autre repos que la variété du travail. En été, il étudiait dès que la nuit était venue; en hiver, dès une ou deux heures du matin, et souvent dès minuit. Tous les jours, avant le lever du soleil, il se rendait chez Vespasien, qui faisait aussi, nous dit Pline-le-Jeune, un bon usage de ses nuits. Pline allait de là faire exécuter les ordres qu'il avait reçus de l'empereur. Durant ses repas, qui étaient très simples, dans ses voyages, et même au sortir du bain, pendant qu'on l'essuyait, il écoutait d'une part un lecteur qui ne le quittait pas, et dictait de l'autre à un copiste des extraits de ce qu'il entendait, n'ayant jamais rien lu, nous dit son neveu, sans prendre aussi des notes, lesquelles formaient, à sa mort, un recueil en 160 volumes, d'une écriture fort menue, et dont, plusieurs années auparavant, on lui avait déjà offert 400,000 sesterces. Il n'allait jamais à pied dans Rome, mais toujours en litière, afin de donner encore à l'étude les heures que semblaient réclamer d'indispensables devoirs; et le froid le plus rigoureux n'affranchissait pas même des siens son copiste, auquel alors il faisait mettre des gants. Trop bon ménager du temps pour ne pas souffrir beaucoup lorsqu'il en voyait perdre, il reprit assez amèrement son neveu un jour que par hasard il s'était promené; un autre jour, un de ses amis ayant, pendant le dîner, fait recommencer une phrase mal prononcée par le lecteur : « Ne l'aviez-vous pas comprise? lui dit Pline; votre interruption nous coûte dix lignes; » mot qui rappelle celui du chancelier d'Aguesseau, lorsque, lisant un poète grec avec un savant de ses amis, il mit fin à une interruption en s'écriant : « Hâtons-nous; si nous allions mourir avant d'avoir achevé! » — L'histoire naturelle de Pline fut ainsi le lent produit de bien des lectures, de bien des veilles laborieuses, et elle n'est guère qu'une vaste compilation. « Ces volumes, dit-il lui-même dans sa dédicace à Titus, ne supposent qu'un travail vulgaire; point de champ ici pour le génie, d'ailleurs si médiocre en moi; digressions, harangues, incidents merveilleux, le sujet de cet ouvrage repousse tout ce qui fait le charme des autres; néanmoins, ajoute-t-il, l'entreprise est immense, et, dût-on plier sous le faix, gloire à qui peut seulement la tenter! C'est là en effet le seul genre de gloire auquel il puisse justement prétendre. La nature ne lui avait pas donné le génie d'observation qu'en avait reçu Aristote. Il ne prit même point à ses auteurs ce qu'ils avaient de plus important, et ne rendit pas toujours leur vrai sens. Souvent inexact et incomplet dans la description des êtres les plus communs, il n'omet aucune des choses singulières et des croyances superstitieuses, favorables aux contrastes qu'il aime à établir, ou aux déclamations chagrines dont il poursuit la Providence et l'homme. Il rapporte avec une puérile complaisance toutes les fables des voyageurs et des poètes grecs sur les hommes sans tête, sans bouche, à un seul pied, à longues oreilles; sur les animaux à tête humaine, sur les chevaux ailés, sur les vertus merveilleuses des plantes, etc. Les savants ne lui reconnaissent plus aujourd'hui d'intérêt véritable que celui qu'il emprunte de quelques détails de géographie et d'histoire, de la peinture des mœurs anciennes, et de ses connaissances dans les arts, dont il suit les progrès et décrit les productions; indiquant les procédés des plus grands artistes, citant, à propos des couleurs, les tableaux les plus célèbres; à propos des pierres et des marbres, les plus belles statues. — Les exemplaires d'un ouvrage qui touchait à tant de sciences diverses se multiplièrent à l'infini, et il est peu d'anciens auteurs qu'aient plus souvent reproduits la main des copistes et l'imprimerie, et défigurés

davantage la critique des savants. Pline n'eut pas les 12,000 commentateurs d'Aristote, mais il n'en fut pas moins torturé par ceux, en plus petit nombre, qui entreprirent de le rectifier; et l'un d'eux (Hermolaüs Barbarus), le trouvant, selon ses expressions, « semblable à une maison pestiférée ou infestée des lutins, » y corrigea plus de 5,000 passages, ajoutant souvent aux fautes et à l'obscurité du texte : « médecin redoutable, a-t-on dit de lui, et qui fit à Pline plus de plaies qu'il n'en guérit. » La compilation de Pline a servi long-temps, avec l'ouvrage de Dioscoride, à grossir d'autres compilations, où l'on ne faisait malheureusement entrer que ce qu'il y avait chez eux d'inexact, de puéril et de merveilleux. Deux auteurs surtout l'ont copié, Tertullien, dans son *Apologétique*, et Solin, dans son *Polyhistor*, Solin, qui en a gardé le surnom de *Singe de Pline*. Mais ce qu'ils n'ont pu reproduire, c'est son imagination, c'est son éloquence, ce sont les beautés sévères de son style, qui lui ont conquis une place éminente parmi les écrivains du dernier âge des lettres romaines. Il fut le modèle de Buffon, qui l'estimait beaucoup et le surpassa par un goût plus sûr. Pline, en effet, trop amoureux d'ailleurs des pointes et des oppositions, tombe souvent dans la déclamation et l'emphase en cherchant l'éloquence; dans la sécheresse et l'obscurité, en visant à la concision. Peut-être aussi manifeste-t-il un trop grand mépris de l'homme et de la vie : sans cesse il accuse la Providence, qui n'est autre à ses yeux que le monde; et peu de philosophes ont mieux développé que lui le système du panthéisme, ce qui l'a fait ranger parmi les athées. Mais il exalte partout la justice et la vertu, autant qu'il flétrit la bassesse et la cruauté. — Pline périt peu de temps après la publication de son grand ouvrage, et le même jour qui vit disparaître Pompeia et Herculanum. Il commandait à Misène la flotte qui gardait la Méditerranée occidentale, lorsqu'arriva dans le mois d'août cette grande éruption du Vésuve dont les cendres volèrent, dit-on, jusque dans l'Afrique, la Syrie et l'Égypte. Il fit appareiller aussitôt et se dirigea, pour y porter des secours, vers les endroits de la côte où le péril était le plus grand, et d'où chacun fuyait, la tête couverte d'épais coussins, à cause des pierres vomies par le volcan. Pour lui, il notait à chaque instant sur ses tablettes les variations successives du phénomène, et, pour le mieux observer encore, il ne craignit pas d'aborder à Stabie, malgré de violentes secousses de tremblement de terre, et une pluie toujours croissante de cendres et de pierres brûlantes. Il sut garder ou affecter un courage et une gaîté qu'il ne put toutefois inspirer à sa suite, et deux esclaves seulement restèrent auprès du malheureux Pline, qui périt bientôt victime de son ardeur à interroger la nature. Son corps, retrouvé trois jours après sous la cendre, le témoigna mieux que les sandales laissées, dit-on, par Empédocle au pied de l'Etna. T. BAUDEMENT.

PLINE-LE-JEUNE (*Caius Cæcilius Plinius Secundus*), naquit à Côme, sous Néron, de Lucius Cæcilius et de la sœur de Pline-l'Ancien. Son éducation, dirigée par son oncle, fut confiée à Quintilien et à Nicétas de Smyrne, le plus célèbre rhéteur de l'époque. Il s'essaya de bonne heure dans la poésie, et, à 14 ans, il avait composé une tragédie grecque; on a même voulu faire honneur à sa jeunesse du livre fameux sur les causes de la corruption de l'éloquence, qui est plutôt de celle de Tacite. La réputation dont il jouissait déjà le fit choisir par les habitants de Tiferne pour patron de leur ville. Envoyé en Syrie, comme tribun, il y consacra tous ses loisirs militaires aux leçons du stoïcien Euphrate. Son père mourut vers cette époque; Pline-l'Ancien, n'ayant point d'enfants, s'empressa de l'adopter, lui fit prendre son nom, et donner pour tuteur Virginius Rufus, célèbre pour avoir dédaigné l'empire. Pline n'avait que 18 ans lorsque son oncle périt sous les cendres du Vésuve. Il était resté à Misène, avec sa mère, qu'il ne voulut point quitter, et y

bravait, à côté d'elle, les menaces de l'éruption, qui purent à peine le distraire de la lecture de Tite-Live. Il entra dans la carrière du barreau, plaida sa première cause à 19 ans, et acquit bientôt une célébrité dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis Cicéron. Ses contemporains, et il faut le dire à sa gloire, ne trouvèrent à lui reprocher que son admiration pour cet orateur, et conséquemment son mépris pour ceux de son siècle; mais son talent lui donna pour amis les rares et derniers soutiens des antiques traditions. Il plaida plusieurs fois devant le sénat, en présence de Trajan, qui, un jour, craignant pour la frêle santé de l'avocat les suites d'une longue plaidoirie, le fit, à diverses reprises, prier par un affranchi de ménager ses forces; il le désignait même familièrement par un diminutif (*corpusculum*) qui peignait à la fois la petitesse de sa taille et la délicatesse de sa complexion. Son goût pour les luttes du barreau, et l'attrait des triomphes qui l'y attendaient toujours, l'y retinrent une grande partie de sa vie. Il aimait à lancer et à soutenir dans cette carrière les jeunes gens que leurs talents désignaient à son patronage; quelquefois même, pour encourager et guider leurs débuts, il les faisait plaider avec lui dans ses propres causes. Dans un siècle où des lois furent nécessaires pour réprimer la cupidité des avocats, Pline n'accepta jamais rien, et il vit dans sa clientelle des provinces romaines et des peuples entiers.—Nommé questeur, tribun du peuple, et prêteur sous Domitien, il fit servir son crédit à protéger ceux que frappait la haine du tyran. Lorsqu'un décret eut proscrit tous les philosophes, Pline, demeurant fidèle à l'amitié, força plusieurs d'entre eux d'accepter de lui des secours dans leur exil, alla trouver Artémidore, l'un des plus célèbres, et lui donna, pour payer des dettes honorables, une forte somme qu'il fut lui-même obligé d'emprunter. Cependant, quatre de ses amis avaient été bannis, trois avaient péri, et, malgré une retraite prudente, il eût enfin succombé comme eux, si la mort inespérée de Domitien ne l'eût soustrait à ses coups, puisqu'on trouva dans les papiers de cet empereur une accusation contre Pline. — Dès que la justice eut reparu, il poursuivit les délateurs, et vengea les mânes de leurs victimes. Il parvint ainsi à écarter du consulat celui qui avait fait périr Helvidius, son ami, dont il honora la mémoire par un ouvrage à sa louange. Nerva et Trajan le rappelèrent aux fonctions publiques, et il devint successivement préfet du trésor, consul, augure, commissaire de la voie Émilienne, proconsul en Bithynie et dans le Pont. Son administration proconsulaire a laissé des traces dans l'histoire. Quand il s'élevait dans les affaires de graves difficultés, il en référait à Trajan, qui tantôt lui en abandonnait la solution, et tantôt la lui envoyait en deux lignes; de là une correspondance précieuse qui montre dans les scrupules de l'un et dans les décisions de l'autre l'esprit de sagesse de tous les deux, et fait connaître, par les réponses de Trajan, ce que les Romains d'alors appelaient la *brièveté impériale*. C'est aussi pendant son administration en Bithynie que Pline écrivit à l'empereur sa lettre fameuse en faveur des chrétiens, calomniés dans le même temps par Tacite et par Suétone, et poursuivis par Trajan, dont il arrêta les rigueurs impolitiques. Mais cette lettre même a servi de texte à bien de diverses conjectures: on a, d'une part, accusé Tertullien de l'avoir fabriquée et imaginée; de l'autre, d'en tirer une légende d'après laquelle Pline, ayant vu en Crète Tite, disciple de saint Paul, fut converti par cet évêque à la religion nouvelle, et souffrit ensuite le martyre. — De retour de Bithynie, Pline donna aux douceurs de la vie privée tout ce qu'il put dérober de temps aux affaires publiques, et passait la plus grande partie de l'année dans une belle maison de campagne, située au bord du lac de Côme, et qui subsiste encore, ou bien dans celles qu'il avait à Tusculum, à Tibur et à Préneste. Mais là encore, on prélevait sur son temps un tribut qu'il

n'osait refuser ; il lui fallait répondre , soit comme patron, aux témoignsges d'amitié des habitants qui célébraient son arrivée par des réjouissances publiques, soit comme juge, à leur confiance; car, dans leurs différends, ils ne choisissaient que lui pour arbitre. C'est dans ces retraites délicieuses qu'il s'occupait, quand ses yeux souvent malades le lui permettaient, et à revoir ses plaidoyers, et à écrire des parties d'histoire , et à faire des vers quelqne peu licencieux. Jeune et remplie d'agréments , Calpurnie , sa seconde femme (on ne sait rien de la première), partageait sa passion pour les lettres , et composait quelquefois sur la lyre des airs pour ses poésies, pour les plus chastes sans doute. Elle ne lisait que ses ouvrages, et les apprenait même par cœur. Absente, elle leur donnait, à table ou dans son lit, la place qu'y occupait Pline , auquel alors elle écrivait jusqu'à deux lettres par jour. S'il plaidait , elle chargeait toujours quelqu'un de venir l'informer des moindres impressions de l'auditoire ; s'il lisait en public , elle se ménageait , derrière un rideau , une place d'où elle pût s'enivrer des applaudissements donnés au lecteur. Semblable, dans cette adoration conjugale à la Claudia de Stace, comme elle aussi elle passait peut - être pour contribuer au triomphe de son mari : un savant allemand, Jean Reich, l'a du moins affirmé dans le XVIIIe siècle. Il alla même plus loin, et, s'appuyant d'un passage du *Digeste*, il prétendit qu'elle remplissait quelquefois les fonctions d'avocat. On courut au *Digeste*, et l'on vit (ce que pourtant n'avait pas dit Reich) que les importunités de la Calpurnie dont il y est question, que sa loquacité, son oubli des convenances, forcèrent le préteur de retirer aux femmes le droit de plaider pour autrui. Quoique rien n'y désignât la femme de Pline, cette découverte rendit le monde savant furieux contre Reich; on l'accusa d'avoir méchamment porté atteinte à la réputation de Calpurnie ; une armée d'érudits se leva contre lui ; Reich trouva des partisans; la querelle devint très vive, et enfanta de gros écrits. —Pline venait à Rome, soit pour l'exercice de ses fonctions, soit pour assister aux conseils de l'empereur et aux lectures publiques, dont il s'efforçait de soutenir l'institution déjà ruinée, soit pour voir les amis qu'il avait dans le sénat, à la cour et dans les lettres : Quintilien , Suétone, Silius Italicus, Martial, Tacite. Il se félicitait surtout de l'amitié constante qui l'unit à ce dernier , dont il revoyait les ouvrages , et consultait le goût pour les siens. «Qu'il m'est doux de penser, lui écrivait-il, que si la postérité s'occupe de nous, on dira dans les siècles notre union et notre mutuelle confiance ! Ce sera un exemple rare et remarquable que deux hommes à peu près du même âge et de quelque renom (car il faut bien que je parle modestement de vous, puisque je parle en même temps de moi) se soient aidés et soutenus dans leurs travaux... Combien je m'applaudis de ce qu'on cite nos deux noms, quand il est question des lettres , de ce qu'on pense à moi lorsqu'on parle de vous. Ce n'est pas qu'il n'y ait des écrivains qu'on nous préfère, mais il m'importe peu, si nous y sommes ensemble, dans quel rang on nous mette ; car , la première place à mes yeux est celle qui touche à la vôtre.» — Riche d'un patrimoine considérable, Pline put s'abandonner sans réserve au penchant d'une libéralité excessive. Il secourut dans leurs besoins Martial et Suétone, dota la fille de Quintilien , fit don à l'un de ses amis de 300,000 sesterces, afin qu'il pût entrer dans l'ordre des chevaliers; de 400,000 à un autre, pour l'achat d'un équipage de guerre ; à sa nourrice , d'une ferme qui en valait 100,000 ; il rendit à un esclave, avec la liberté, un legs que la loi l'autorisait à retenir, et à un fils déshérité par sa mère les biens qu'elle lui avait légués à lui-même; il assura un fonds de 500,000 sesterces pour aliments à des personnes libres , éleva des autels aux dieux , leur bâtit des temples , fonda une bibliothèque publique et des écoles , en paya les maîtres, et créa des pensions pour ceux

que le défaut de fortune mettait hors d'état d'étudier. Il employa noblement le crédit dont il jouissait auprès de Trajan. Ingénieuse à deviner les désirs ou les besoins des autres, prompte à les satisfaire, son amitié, toujours active, tenait ouverte pour tous ceux qu'il en jugeait dignes la source des faveurs impériales. Il fit accorder à des étrangers le droit de cité, à des affranchis le droit romain, à beaucoup de ses amis des charges publique, et surtout ce qu'on appelait le *droit de trois enfants (jus trium liberorum)*, privilége que Trajan conférait difficilement, que Pline obtint pour lui-même, quoiqu'il n'eût point d'enfants, et dont il remercia l'empereur d'une façon assez plaisante : « Je veux désormais, lui écrivait-il, mériter cette faveur autrement que par le seul désir d'avoir une postérité, désir suffisamment manifesté par deux mariages. » — Pline avait appris de son oncle à connaître le prix du temps : aucun de ses loisirs n'était perdu pour l'étude. On lisait pendant ses repas, ou bien l'on récitait des vers. Il ne se promenait qu'avec un livre, ou avec des amis dont la conversation valait des livres. Il avait réglé, pour l'hiver et pour l'été, l'emploi de toutes les heures de sa vie : « La régularité du mouvement des astres, dit-il quelque part, ne me fait pas plus de plaisir que l'arrangement dans la vie des hommes. » Le temps même de la chasse n'était pas exempt pour lui de méditation et de travail; il avoue qu'il y est plus occupé de ses tablettes que de dards et d'épieux : « Se ménageant ainsi, écrivait-il à Tacite, la consolation de remporter des feuillets remplis, s'il s'en retournait les mains vides. » On ne sait quelle année vit finir une vie si pleine ; il avait, dit-on, quand il mourut, environ 50 ans. — Il ne nous reste de Pline-le-Jeune qu'un recueil de *Lettres* et le *Panégyrique de Trajan*. « On ne conçoit pas, a dit Voltaire, comment Trajan put avoir assez de patience ou assez d'amour-propre pour entendre prononcer ce long discours; il semble qu'il ne lui il manqué, pour mériter tant d'éloges, que de ne les avoir pas écoutés ; » et cette phrase a été répétée depuis, sur l'autorité d'un tel nom, par tous ceux qui ont parlé de Pline sans l'avoir lu. Mais il nous apprend lui-même que ce panégyrique ne fut pas prononcé devant Trajan, et qu'il n'étendit qu'au bout de quelques années, par le conseil de ses amis, le remerciment fort court qu'il avait lu dans le sénat, quand cet empereur l'eut déclaré consul; remercîment qui avait eu d'ailleurs un si grand succès que, trois années de suite, on en pria l'auteur de le réciter publiquement. C'est se tromper encore que d'appeler ce discours un chef-d'œuvre d'éloquence. Pline l'a, il est vrai, enrichi de belles images et de sentences profondes; mais on y désirerait plus de force et de simplicité; il a beaucoup d'esprit, mais il le veut trop montrer; il éblouit le lecteur, mais ne l'éclaire pas de cette douce lumière qui pénètre et émeut la raison ; l'artifice de sa phrase est souvent ingénieux, mais son style, comme celui de Sénèque, est coupé, sautillant, plein d'antithèses. Pline, qui admirait tant Cicéron, est bien loin d'égaler son modèle ; il subissait fatalement, et à son insu, l'influence de son époque ; et, dans le même temps, Quintilien lui-même combattait la décadence dans un langage parfois emprunté d'elle. Pline n'est pas élevé, nombreux, facile, entraînant comme Cicéron, mais il a des pages dignes de lui. — Ses lettres sont pleines d'esprit, d'agrément et de variété ; mais on y retrouve quelques-uns des défauts du panégyrique. Elles n'ont pas toujours l'abandon qui convient au style épistolaire ; ses moindres billets, et plus d'un est charmant, ont dû lui coûter beaucoup de temps et de travail; Pline, dans ses lettres, est encore auteur ; publiées, s'il faut l'en croire, à la prière de ses amis, elles font un ouvrage ; et sa vanité, défaut qu'on lui a justement reproché, à même fait supposer qu'il en composa plusieurs exprès pour ce recueil. Inférieures par le style à celles de Cicéron, elles le sont aussi par le sujet ; et la différence sur le dernier point tient à celle

du temps, comme il le dit lui-même. Peut-être aussi, on l'a du moins prétendu, faut-il en chercher la cause plutôt dans une habitude de réserve prudente, contractée sous le règne de Domitien, que dans le calme d'une époque stérile en grands événements. Quoi qu'il en soit, ses lettres abondent en détails curieux sur les mœurs des écrivains du temps et sur l'état assez peu florissant des lettres. Elles le montrent s'occupant sans relâche, soit des affaires du barreau, où il voit, avec d'amers regrets, s'effacer jusqu'aux derniers vestiges de l'éloquence; soit des lectures publiques, dont les destinées lui semblent liées à celles des lettres elles-mêmes. Aussi, que d'efforts pour en ranimer le goût! On le voyait assister à presque toutes les lectures, y applaudir aux moindres essais, et embrasser avec solennité les jeunes débutants pour l'encouragement des autres. Lui-même, il lisait ainsi tous ses plaidoyers, et quelquefois des vers, vers de tout genre, érotiques, élégiaques, héroïques, qu'il ne publiait qu'après cette épreuve. « On les lit, écrit-il à un de ses amis, on les transcrit, on les chante, et les Grecs les marient au son de leurs lyres et de leurs guitares. » Mais il lisait mal les vers; on le lui a dit, il en convient, et, de son propre aveu, ils avaient dans ces assemblées moins de succès que ses harangues, qu'il lisait assez bien, dit-il. Il déclare donc, dans une de ses lettres, qu'il prend le parti de faire lire ses poésies par un affranchi; mais ce qui l'embarrasse, c'est le personnage qu'il lui faudra faire pendant qu'on lira pour lui. Doit-il demeurer assis, les yeux baissés, muet, ou bien accompagner de l'œil, de la main, d'un léger murmure de sa voix celle de l'affranchi? Autre embarras, il l'avoue, car il ne sait pas mieux gesticuler que lire. Il est dans la plus cruelle perplexité, et il supplie Suétone de l'en tirer par ses conseils. Toutefois, la passion de Pline pour les lectures publiques n'était guère partagée de ses contemporains. Il se plaint souvent du peu d'empressement qu'on met à aller entendre les pièces nouvelles. « La plupart, dit-il, de ceux qu'on invite à y venir se tiennent sur une place publique, proche du lieu de la séance, s'amusent à écouter des puérilités, et détachent de temps en temps un esclave pour savoir si l'auteur est entré, si la préface est expédiée, si la lecture est bien avancée; enfin, ils entrent, mais de mauvaise grâce, et encore n'attendent-ils pas la fin pour s'en aller.» Et là même, quel triste spectacle! on ne daigne pas, comme autrefois, applaudir, crier, frapper du pied; ces auditeurs ne font pas un geste, pas un mouvement de lèvres, pas un mouvement d'yeux; ils semblent pétrifiés; et Pline traite ce morne silence d'orgueil et d'inhumanité, sans en distinguer la cause véritable, qui est l'ennui, ni en deviner le but secret, qui est de tuer les lectures en décourageant les lecteurs. Mais quelle joie pour lui quand l'assemblée a été nombreuse, et que c'est lui qu'elle a écouté! Comme il se hâte d'annoncer à ses amis qu'il n'a pas même eu recours aux billets d'usage, qu'on est venu sur un simple avis, qu'on est venu deux jours, trois jours de suite, et par le plus mauvais temps, a-t-il soin d'ajouter. — Il éprouvait pour le sort de l'éloquence les mêmes craintes que pour celui des lettres; et le découragement s'était à la fin emparé de lui au point qu'il ne se montrait plus que très rarement au barreau, et qu'il aspirait à pouvoir n'y plus paraître. Il ne cesse de s'élever contre la présomption des jeunes avocats de son temps, écoliers sans talent, dont la bizarre audace faisait tout le mérite, et il nomme, entre autres, un certain Regulus, lequel se couvrait d'un onguent ou d'un bandeau l'œil droit ou le gauche, selon qu'il était chargé de l'accusation ou de la défense. Aussi les débats judiciaires attiraient-ils aussi peu de monde que les lectures publiques. Les seuls auditeurs étaient des affranchis et des esclaves, dont on payait la présence et les applaudissements quelques sesterces ou un dîner, et qui, pour la plus grande commodité du trafic, se tenaient, à l'heure de l'audience, dans un lieu voisin du tri-

bunal. Deux esclaves de Pline, le trait est piquant, furent un jour enrôlés avec d'autres, pour applaudir un mauvais avocat que détestait leur maître. La foule cependant restait fidèle à Pline, et il est dans l'ivresse : « Réjouissez-vous, écrit-il, tout transporté à un de ses amis, réjouissez-vous pour moi, pour notre siècle! les lettres sont encore en honneur. Ces jours passés, j'avais à plaider devant les centumvirs; je me présentai, mais l'affluence était telle qu'il ne me fut possible de pénétrer qu'en passant par le tribunal, et au milieu des juges mêmes. Un jeune homme d'un rang distingué eut sa tunique déchirée, et je parlai 7 heures. » — Le recueil de ses lettres resta longtemps ignoré pendant le moyen âge, et Sidoine-Apollinaire est, jusqu'au XIII[e] siècle, le seul écrivain qui en fasse mention. Vincent de Beauvais n'en avait pu découvrir que 100 environ ; et le X[e] livre, qui contient la correspondance de Pline et de Trajan, ne vit pas le jour avant le XVI[e] siècle. Mais dès qu'on eut retrouvé tout, les savants de profession se jetèrent sur cette proie nouvelle, et Pline eut à passer par les mains de 15 commentateurs. T. BAUDEMENT.

POÈME. Ce mot, qui vient de *poiêma*, substantif du verbe grec *poiéô* (je fais, et par extension je crée), désigne spécialement tout ouvrage d'esprit ou d'imagination soumis au joug d'un rhythme quelconque. Il appartenait au génie pénétrant des Grecs d'appeler cette émanation, ou parlée, ou chantée, ou écrite, de l'ame, du cœur et du sentiment, une création : en effet, un beau poème est le miroir de la nature morale et physique. Dans la plupart des langues d'Occident et d'Europe, si peu accentuées, et dans la nôtre surtout, le poète a appelé la rime à son secours : écho charmant, mélodieux, qu'il imita des voix magiques, des répercussions des grottes mystérieuses, des monts lointains, des voûtes croulantes, des vieilles ruines et des profondes solitudes. Quelquefois, le cygne de Mantoue, Virgile même, semble s'être complu à accoupler deux rimes à ses hexamètres. L'invention de la rime remonte au berceau du monde, car les psaumes et la plupart des poésies hébraïques sont rimés ; on dirait que les mille échos d'Éden s'y soient perpétués. Des critiques ont impérieusement avancé que tout poème d'assez d'étendue pour mériter ce titre serait imparfait et rejeté des lecteurs s'il n'était, non une imitation de la nature complexe, mais seulement et expressément une imitation de la belle nature. Plaignons leur erreur ou leur ignorance. Ont-ils oublié ou voulu oublier que le divin poète Homère a opposé Thersite contrefait, louche, effronté comme un chien, au majestueux Agamemnon, le roi des rois, qui le châtia sur le dos d'un revers de son sceptre aux clous d'or; que le divin poète jeta, pour faire ombre au tableau, le vieux mendiant Irus, sale, déguenillé, au milieu de la troupe luxueuse, étincelante de pourpre et de jeunesse des prétendants? Ce peintre sublime, qui étala les tableaux enchanteurs de l'île magique de Circé, des riants vergers d'Alcinoüs, a-t-il dédaigné de décrire le toit à porcs du bon Laërte, le père du grand Ulysse? Milton, qui, pour colorer les célestes ailes de Gabriel archange, trempa ses pinceaux dans l'arc-en-ciel, se fit-il scrupule de tremper ces mêmes pinceaux dans la vase fangeuse des fleuves d'enfer, horribles teintes, propres à peindre l'accouplement monstrueux de la Mort et du Péché. Ces contrastes sont admirables, quoi qu'en dise un célèbre critique français, qui regarde le combat des bons et des mauvais anges, et l'inimitable Pandœmonium, comme la *honte* (c'est son expression) du grand poète d'Albion. Rapportons-nous en sur ce point à notre sage législateur, au chantre célèbre du *Lutrin*, qui dit affirmativement dans son code :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

Tous les genres de poèmes sont nés de la nature ou de l'idéal, qui lui-même est aussi ce je ne sais quoi inexplicable de la nature, mais qui, indécis, se reflète dans la transparence du ciel. Sur les limites

finissantes de l'âge d'or, quand déjà commençait à blanchir aux yeux l'âge d'argent, et que les passions des hommes, perdant un peu de leur innocence, s'allumaient plus vivement dans leur cœur, l'amour, la jalousie, la vanité, l'intérêt, les arts naissants, jetèrent avec la vie sociale quelques troubles, mais bien légers encore, dans leurs champêtres demeures. Cette vie nouvelle, ces troubles, des pasteurs à l'ame tendre, aux sentiments délicats, aux impressions vives, les chantèrent d'une voix rustique, simple, naturellement éclose sur leurs lèvres, comme les fleurs sur les buissons voisins : riantes décorations d'une scène improvisée au milieu des chèvres, et que Flore avait peintes. Ces petits drames, que souvent l'écho seul écoutait, les Grecs les nommèrent *poèmes bucoliques*. Bientôt des bourgs, des villages s'élevèrent, et les passions humaines, se rembrunissant, prenaient insensiblement la teinte de l'âge de fer, peu éloigné. La simplicité s'effaça, les ridicules naquirent, enfants de l'orgueil maladroit ; de malins observateurs, au génie rieur et caustique, les peignirent, puis les mirent en scène dans des tombereaux roulant de village en village : ces drames, bouffons d'abord, les Grecs les nommèrent *poèmes comiques* ou *comédies*. Mais tous ces rudiments poétiques tenaient de la grossièreté de leurs auteurs, et l'âge d'argent se polissait vers sa pente. A ce déclin de la félicité humaine, l'art se montra en même temps que le mensonge ; et il se trouva des hommes d'une imagination patiente, mesurée, qui soumirent à des règles, à des lois, non seulement les œuvres de l'esprit, mais plus tard les arts eux-mêmes, mais les sciences positives, telles que l'astronomie, l'agriculture et d'autres. Les Grecs appelèrent les œuvres de ceux-ci *poèmes didactiques*. Cependant les hommes, inquiets, soucieux, étaient entrés dans l'âge de fer ; pour ne pas démentir son triste nom, ils se hâtèrent de forger en épées, en lances, en boucliers, en casques, en armes offensives et défensives ce soc de leurs charrues, qui leur donnait naguère de faciles et abondantes moissons ; puis ils s'entr'égorgèrent ; puis leur raison appauvrie avec la nature nomma cette action de l'héroïsme. Des hommes d'un génie vaste et fort, mais sans innocence, se trouvèrent aussi, qui, dans des œuvres de longue haleine, où intervenaient les dieux, célébrèrent les cités en cendre, les femmes et les enfants égorgés, et ces pluies de sang humain qui engraissaient la terre devenue marâtre. Les Grecs nommèrent ces œuvres pompeuses *poèmes épiques* ou *épopées*. Mais l'ardeur des plaisirs vifs, dispendieux, magnifiques, croissait avec la corruption ; des hommes encore s'offrirent, qui démembrèrent l'épopée, que l'on chantait en plein vent, et, de ses brillants lambeaux, composèrent avec un art infini une action séparée et dialoguée, dont la scène fut un théâtre de marbre et d'or, un palais bâti à Melpomène. Et les Grecs nommèrent ces œuvres nouvelles *poèmes dramatiques* ou *tragédies*. Il y avait déjà longtemps à cette époque que les hommes, surtout ceux de l'âge d'or, avaient chanté leur félicité et leurs amours ; mais l'art n'avait point encore inventé ces kinnors, ces harpes, ces lyres, qui accompagnaient les rhythmes pleins de majesté et de nombre que des poètes inspirés tirèrent depuis de leur idiome. Ces œuvres admirables, accord de la poésie et de la musique, d'abord hymnes chantés aux dieux, les Grecs les appelèrent *poèmes lyriques* ou *odes*. Toutefois, les vices sales et hideux, non les vices aimables de la volupté, cette déesse d'Épicure, qui, avec Psyché *(v.)* ou l'ame s'était, depuis longtemps, enfuie de dégoût, dans l'Olympe, infestaient l'âge de fer. Alors des hommes rigides arrachèrent aux Euménides leur fouet de couleuvres, et en fustigèrent les citoyens éhontés et les Messalines. Les œuvres âcres, nées de leur indignation, les Grecs les nommèrent *poèmes satiriques* ou satires. Voilà tous les genres principaux de poèmes qui dominent sur le Parnasse ; les autres en découlent, et ne sont que secondaires. Bien entendu que

pour être *poèmes* il faut que toutes ces œuvres soient rhythmées, c.-à-d. écrites en vers. — Nous ne pouvons appeler du nom de *poème* une prose poétique, une épopée pédestre, que plus d'un auteur, connu toutefois, a eu l'impudence de commencer par ce mot sacramentel du poète : *Je chante*. Les insensés ! Qui s'aviserait de chanter de la prose, les décades de Tite-Live, par exemple ? Cependant, nous convenons que la prose élevée, choisie, ornée d'harmonieuses périodes, consacrée à de grandes images ou aux riants tableaux de la nature, est susceptible de présenter les plus belles fleurs de la poésie, bien qu'elle ne soit nullement poème. Un poème est le cadre d'une action, d'un sentiment, d'une peinture, où, comme dans une sonate, un air, un opéra, toutes les mesures sont comptées, carrées même, si l'on veut, mais, où les points d'orgue, où les récitatifs n'en ont pas moins une expression musicale, d'autant plus charmante quelquefois qu'elle est libre, aventureuse, et sans joug de la mesure, cette rigide maîtresse. C'est ainsi que la prose poétique, si comparable au point d'orgue et au récitatif en musique, sans être un poème, peut enclore une poésie admirable. Disons donc que le Télémaque nous offre un parfum de poésie tour à tour onctueuse, comme celle de l'Évangile, tour à tour douce comme celle de l'Odyssée, ce dernier rayon mourant du génie d'Homère ; disons que *Paul et Virginie* reflète une candeur de poésie qui n'a de comparable que la blancheur et la mélancolie d'un lis des champs ; et respirons avec volupté, dans les *Martyrs*, ce bouquet de poésie formé des fleurs du Liban, de l'Hymète, de Lucrétile et des frais bocages de la Gaule.

DENNE-BARON.

POÉSIE. La poésie est l'expression la plus haute et la plus noble de la pensée humaine : elle s'élève si fort au-dessus de ses manifestations habituelles que les anciens n'ont pu l'expliquer que par l'intervention directe de la Divinité. De là ces fables antiques d'Apollon, des Muses et de Pégase, qui expriment la possession de l'ame humaine par l'esprit divin. En effet, dans les transports poétiques, l'esprit de l'homme paraît ne plus s'appartenir ; il est comme emporté par l'impulsion d'une force supérieure et étrangère. Les poètes ont été les premières dupes de cette illusion que le vulgaire a facilement partagée. Le mouvement irrésistible de la pensée, les alternatives de transport et d'épuisement, les caprices de l'inspiration (1) rebelle à la volonté qui l'appelle ou qui la repousse, les saisissements soudains et les abattements imprévus, toutes ces vicissitudes du travail poétique ont contribué à faire assigner à la poésie une céleste origine. Dès lors, la poésie n'a plus été que la voix du ciel entendue sur la terre, et les poètes les instruments involontaires de ce commerce mystérieux. Le génie mystique de Platon a essayé de donner à ce mythe, créé par l'imagination et la crédulité populaire, la rigueur d'une théorie philosophique. « Semblables aux corybantes, qui ne dansent que lorsqu'ils sont hors d'eux-mêmes, ce n'est pas de sang-froid que les poètes trouvent leurs beaux vers ; il faut que l'harmonie et la mesure entrent dans leur ame, la transportent et la mettent hors d'elle-même. Les bacchantes ne puisent dans les fleurs le lait et le miel qu'après avoir perdu la raison ; leur puissance cesse avec leur délire : ainsi l'ame des poètes fait réellement ce qu'ils se vantent de faire. Ils nous disent que c'est

(1) Le satirique Régnier a décrit en vers admirables ces *insolences* de l'inspiration :

Encor si le transport dont mon ame est saisie
Avait quelque respect durant ma frénésie ;
Qu'il se réglât suivant les lieux moins importants,
Ou qu'il fît choix des jours, des hommes ou des temps,
Mais aux jours les plus beaux de la saison nouvelle,
Que Zéphyre en ses rets surprend Flore la belle ;
Que dans l'air les oiseaux, les poissons dans la mer,
Se plaignent doucement du mal qui vient d'aimer ;
Ou bien lorsque Cérès de froment se couronne,
Ou que Bacchus soupire amoureux de Pomone ;
Ou lorsque le safran, la dernière des fleurs,
Dore le scorpion de ses belles couleurs :
C'est alors que la verve insolemment m'outrage,
Que la raison forcée obéit à la rage,
Et que, sans nul respect des hommes ou du lieu,
Il faut que j'obéisse aux fureurs de ce dieu.

(Sat. XV).

à des fontaines de miel, dans les jardins et les vergers des Muses, que, semblables aux abeilles, et volant çà et là comme elles, ils cueillent les vers qu'ils nous apportent, et ils disent vrai. En effet, le poète est chose légère, ailée et sacrée; il est incapable de chanter avant la venue de l'enthousiasme : jusque là point de vers ni d'oracles. Or, comme ce n'est point l'art, mais une inspiration divine qui dicte au poète ses vers, chacun d'eux ne peut réussir que dans le genre vers lequel la muse le pousse. L'un excelle dans le dithyrambe, l'autre dans l'élégie; celui-ci dans les chansons à danser, celui-là dans le vers épique; un autre dans l'iambe, tandis qu'ils sont médiocres partout ailleurs, car ils doivent tout à l'inspiration et rien à l'art. Autrement, ce qu'ils pourraient dans un genre, ils le pourraient également dans tous les autres. En leur ôtant la raison, en les prenant pour ministres, ainsi que les prophètes et les devins inspirés, le Dieu veut par là nous apprendre que ce n'est pas d'eux-mêmes qu'ils disent des choses si merveilleuses, puisqu'ils sont hors de leur bon sens, mais qu'ils sont les organes du Dieu qui nous parle par leur bouche (*Ion.*, trad. de Vict. Cousin, t. 4, p. 250). » Cette théorie de l'aliénation mentale, cette assimilation de la folie et de la poésie, ne supporte pas l'examen. Cependant, elle a été prise au sérieux par un grand nombre d'écrivains, même chez les modernes, et mise en pratique, notamment par Georges de Scudéry et Desmarets de St-Sorlin, qui déclare sérieusement que Dieu a mis la main aux neuf derniers chants de son poème de *Clovis*. Nous nous garderons bien d'admettre ces doctrines, qui rendraient les poètes irresponsables, et qui mettraient tant d'extravagances à la charge de l'esprit de Dieu. Il n'y a de divin dans la poésie que la vocation, c.-à-d. cette influence secrète dont parle Boileau. Les poètes comme les autres hommes sont soumis à la loi universelle du travail. Ce qu'ils appellent inspiration n'est que la plénitude de la pensée et l'exaltation des forces de l'intelligence. Lorsqu'un vase est rempli, il déborde ; lorsque les développements intérieurs de la pensée ont donné des ailes à l'ame, elle prend son essor et s'envole. Le phénomène de l'inspiration n'est pas autre chose, c'est une conséquence des lois qui président à la génération intellectuelle. L'inspiration varie suivant la nature des intelligences; elle est plus rare ou plus fréquente, selon qu'elles sont plus ou moins fécondes, plus ou moins actives : elle est plus ou moins élevée en raison de leur élévation naturelle. Il y a des cerveaux dont le bouillonnement n'a pas d'intermittences, et qui vivent sous le charme d'une inspiration continue. Ce tempérament poétique est une véritable maladie voisine de la frénésie. Le propre du génie est la puissance de méditation, le don de se contenir jusqu'à ce qu'il ait recueilli et mesuré ses forces pour la course qu'il prépare, comme le généreux étalon dont Virgile a dit :

Collectumque premens volvit sub naribus ignem.

Ces réserves faites, tâchons de reconnaître quel est l'essence de la poésie, son objet, ses moyens d'expression, son but et ses développements. — Dans l'ame humaine, la poésie est le sentiment vif du beau, du sublime et du ridicule. La théorie de ces trois sentiments est l'objet d'une science que les Allemands ont abordée avec succès, et à laquelle ils ont donné le nom *d'esthétique*. Si à ces principes de la poésie on ajoute la faculté qui choisit et qui combine les images, ou l'idéalisation, et le mouvement de l'ame qui la porte à exprimer ses émotions et ses idées sous une forme sensible, on aura réuni toutes les conditions internes ou psychologiques de la poésie, c.-à-d. le goût et le génie ; le goût qui se compose des trois sentiments que nous avons nommés, et le génie, qui est la plus haute puissance de l'abstraction, de l'imagination, de la raison et de l'enthousiasme. — L'objet de la poésie est multiple : l'esprit poétique est en contact avec trois mondes divers : l'humanité, la nature et Dieu ; c'est à ces trois sources qu'il s'a-

breuve et s'enivre. La poésie se rencontre dans les événements de l'histoire, dans les passions de l'humanité et dans ses travers, dans le spectacle de la nature et dans la contemplation de la puissance infinie du Créateur. Par la combinaison et le choix de ces éléments divers, le poète peut faire vibrer toutes les cordes de l'ame, exciter l'admiration, l'effroi, la sympathie, arracher des larmes ou provoquer le rire, et produire chez les autres les émotions qu'il éprouve. — Pour arriver à ces différents effets, la poésie ne dispose que de deux instruments, le son et la matière; elle n'a pas d'autres moyens d'expression; elle est ou phonétique ou plastique. Le son est le plus puissant de ses organes; par ses diverses modifications, il se prête à l'expression de tous les sentiments, de toutes les idées, et même à la peinture de toutes les formes physiques. Le langage met en dehors l'ame humaine tout entière avec une admirable précision; la musique ne convient guère qu'à l'expression des sentiments, mais elle leur prête une merveilleuse puissance. La poésie plastique, c.-à-d. la peinture, la sculpture et l'architecture, produit des effets analogues, mais dans une sphère moins étendue. Ces deux formes de la poésie se trouvent réunies et combinées, en proportions diverses, dans les représentations théâtrales et dans les pompes de la liturgie. — Le but de la poésie, quelle que soit la forme qu'elle revêt, quel que soit le langage qu'elle emploie, n'est pas l'exacte imitation de la réalité; si elle se plaçait sur ce terrain, elle serait vaincue d'avance dans sa lutte contre le réel, qui aurait toujours sur les productions de sa rivale l'avantage de la vie et du mouvement. La poésie ne peut prétendre à l'empire et même à l'existence, qu'à la condition de créer; elle ne saurait, comme la Divinité, créer les éléments de ses œuvres. Sa création consiste dans le choix et l'assemblage des éléments qui lui sont donnés, et la conception d'un idéal dont elle poursuit la réalisation. Lorsqu'elle emprunte ses matériaux à l'histoire, il faut qu'elle ajoute à la réalité par l'enchaînement plus rigoureux des événements, et qu'elle donne une vie nouvelle aux personnages qu'elle met en scène par le relief des caractères et la concentration des sentiments. Si elle se borne à l'expression des émotions de l'ame, il faut qu'elle les relève par l'isolement et l'exaltation, et qu'elle les grave par le choix de mots colorés et pleins d'images. Lorsqu'elle veut rivaliser avec les beautés de la nature physique, elle doit choisir entre les formes déjà marquées du caractère de la grâce, de la beauté et du sublime, et les épurer encore. C'est par-là seulement qu'elle se fait un domaine, où elle règne souverainement. La poésie n'est pas l'esclave, mais l'émule de la réalité; elle est destinée à créer et à suivre dans ses créations les procédés de l'intelligence divine. Dieu est le poète par excellence; il a marqué ses œuvres du triple caractère de l'intelligence, de la force et de l'amour intime. Les fragments de son œuvre immense qui tombent sous nos sens élèvent la pensée humaine à des conceptions supérieures aux images qu'elle saisit: elle conçoit au-delà de ce qu'elle voit, et elle tend à réaliser ce qu'elle a conçu. C'est par-là qu'elle a créé cette grande famille idéale, dont les figures sont plus vraies que la réalité, puisqu'elles se rapprochent davantage du type divin, dont la société humaine n'est qu'une image altérée; c'est par-là qu'elle a surpassé, à l'aide du marbre, de l'airain et des couleurs, la beauté physique éparse dans les ouvrages de la nature; c'est en vertu de la même puissance qu'elle a trouvé ces harmonies ineffables qui semblent un écho des concerts célestes, et qu'elle a dressé ces hardis monuments dont les vastes proportions et l'indestructible solidité sont comme un symbole de l'immensité de l'espace et de l'éternelle durée. — Puisque telle est la puissance de la poésie, il n'est pas difficile de reconnaître quelle est sa mission. C'est d'épurer les ames par le spectacle de la beauté, de les élever par le sentiment de l'admiration, de

Digitized by Google

les aguerrir et de les fortifier par la peinture des passions, des misères et des grandeurs de l'humanité ; en un mot, de les ennoblir et de les tremper plus vigoureusement. C'est aussi, par sa conception de l'idéal, de remuer sans cesse le possible, et de pousser indéfiniment le genre humain vers des destinées meilleures. Lorsqu'elle ne s'écarte pas de ce noble rôle, elle est le plus puissant auxiliaire de la morale et le meilleur instrument de civilisation. Sans la poésie, l'humanité, sans cesse courbée vers la terre, resserrée dans le cercle étroit des besoins physiques et des intérêts matériels, ne serait que le complément du règne animal, et non plus l'intermédiaire entre Dieu et la nature. Combien donc sont aveugles ou coupables ceux qui la méconnaissent ou qui la dénaturent ! que dire de ces hommes qui détournent la poésie au service des mauvaises passions, qui en font un instrument de blasphême ou de corruption, et qui s'en servent pour énerver et dépraver les ames ! *Corruptio boni pessima* (il n'y a rien de pire que la corruption du bien). Aussi, en présence des écarts de la poésie, est-on tenté de s'écrier avec un de nos poètes (Aug. Barbier, *Iambes*, XII) :

Ils ne savent donc pas, ces vulgaires rimeurs,
Quelle force ont les arts pour démolir les mœurs !
Ils ne savent donc pas que leurs plumes grossières
Referment les sillons creusés par les lumières !
Combien il est affreux d'empoisonner le bien,
Et de porter le nom de mauvais citoyen !
. . . .
Honte à eux ! car, trop loin de l'atteinte des lois,
L'honnête homme peut seul les flétrir de sa voix !
Honte à eux ! car leur main jamais ne s'est lassée
De couvrir de laideur l'immortelle pensée !

—Voyons maintenant quelles sont les différentes phases de la poésie, comment elle se transforme suivant les époques et la disposition des esprits, en partant de ce fait, qu'elle a pour ressort la foi et l'amour. —Aux époques où les questions religieuses et sociales sont résolues, lorsque le besoin de croire est satisfait, et que la sécurité s'est établie dans les ames avec la foi, la sève intérieure se répand au-dehors; l'esprit s'attache aux objets de son culte. Le premier élan de la poésie la porte vers l'auteur des choses. Elle embrasse l'univers, et s'y confond dans son enthousiasme et dans sa reconnaissance: c'est l'époque des hymnes sacrés, des théogonies et des cosmogonies poétiques. Plus tard, elle s'abaisse vers l'humanité ; elle s'éprend de ses hauts faits, elle les célèbre en poèmes inspirés : c'est l'époque des épopées et des cycles héroïques ; ensuite, elle s'intéresse aux passions et aux douleurs de ces familles héroïques dont les noms sont mêlés aux traditions de l'épopée ; elle entre dans un cercle plus étroit, et il ne lui faut plus qu'un pas en arrière pour retomber sur elle-même : aussi long-temps qu'elle s'intéresse à Dieu et à l'humanité, qu'elle sort d'elle-même pour se porter au dehors, c'est que les croyances qui sont le ressort de l'ame la poussent au-dehors d'elle-même ; mais ces croyances, ces principes d'affections extérieures, s'affaiblissent peu à peu par une loi fatale ; dès lors, les liens qui la rattachent au monde extérieur se détendent et se brisent, et elle retombe sur elle-même avec les ruines qu'elle a faites et qui l'oppressent. Ainsi, la poésie, dans ses circonvolutions, décrit une spirale, dont le point de départ est l'infini, et le terme, l'ame de l'homme isolée et réduite à elle-même. Quatre mots résument ce mouvement de la pensée : l'ode, l'épopée, le drame, l'élégie. Plus la croyance a été neuve, énergique et profonde, plus le ressort de l'ame a été vigoureux, plus son impulsion au-dehors a été puissante. Son premier essor atteint Dieu ; après avoir plané quelque temps dans ces hautes régions, elle se joue long-temps dans le cercle immense de l'histoire héroïque, et dans le cercle plus étroit des passions sociales, et finit par retomber sur elle-même après avoir perdu les ailes qui la soutenaient dans son vol. — C'est alors que, privée des aliments qui faisaient sa force et son énergie, elle se prend à elle-même, et vit de sa propre substance. C'est là son supplice : aussi pousse-t-elle de douloureux gémissements ; en vain se débat-elle pour remonter, pour s'abreuver aux sources de vie qui l'avaient rendue heureuse,

puissante et féconde ; elle n'a de prise que sur son trouble et ses douleurs ; elle gémit ou blasphème ; regrets ou imprécations, c'est là toute sa vie.—Ces considérations nous font toucher au doigt la vérité d'une maxime de Vauvenargues : « Il faut avoir de l'ame pour avoir du goût. » Or l'ame, ce sont les principes et les affections. J'entends par principes les croyances qui vont au fond des intelligences, et qui s'y incorporent pour les diriger et les échauffer. Lorsque tous les principes d'affections extérieures manquent à un siècle, on peut dire que l'ame lui manque, comme on le dit d'un homme qui n'aime que lui-même.— J'ai bien peur que cet égoïsme, ce défaut d'ame, ne soit le caractère de notre époque et la cause principale des aberrations du goût. Lorsqu'on jette un coup d'œil sincère sur l'état de la poésie à notre époque, l'esprit est partagé entre deux prévisions, qu'appuient également les enseignements de l'histoire. — Si l'on considère d'un côté la chute des croyances, la décadence de l'admiration, qui est un des plus graves symptômes de l'affaiblissement moral d'un peuple (car il ne faut pas s'y méprendre, nous savons encore nous engouer, mais nous avons perdu le don d'admirer, et notre engouement, cette parodie de l'admiration, s'échauffe sous l'influence de passions mesquines, et pour donner quelque exercice à ce qui reste d'activité à nos ames épuisées), les intérêts matériels marchant tête levée et prenant insolemment le pas sur les intérêts moraux ; les écarts de la pensée et les monstrueux avortements de l'imagination, les convulsions du langage, qui se met à l'unisson de la pensée : l'esprit, frappé de ces symptômes d'abaissement, croit entendre les derniers cris d'une société mourante, et l'on attend comme sous les empereurs une parole puissante qui rende la vie aux ames, et des Barbares pour régénérer les corps. D'une autre part, lorsque l'on considère le mouvement irrégulier, il est vrai, mais rapide, imprimé aux esprits par la venue des littératures du Nord et de l'Orient ; lorsqu'on assiste à cette réaction violente et outrageuse de nos hommes de talent contre les gloires du passé, on croit assister à un second seizième siècle ; il semble encore que Du Bellay s'écrie : « Sus donc ! marchez, Français, marchez courageusement vers cette superbe cité romaine, et des serves dépouilles d'elle, comme vous avez fait plus d'une fois, ornez vos temples et vos autels ! » La croisade d'aujourd'hui n'est plus vers la cité romaine, mais vers la Germanie et vers l'Orient : on veut raviver les sources de la pensée par le mélange de nouvelles eaux. L'Italie et la Grèce apportaient leur tribut : c'est aujourd'hui l'Orient et l'Allemagne.—Le même Du Bellay traitait d'épiceries les naïvetés gauloises des poètes qui, de Villon à Marot, avaient conservé les traditions de l'esprit français. Je crois que de nos jours les gloires du siècle de Louis XIV et de Louis XV n'ont pas été beaucoup mieux traitées : je ne parle pas des épiceries de la république et de l'empire : on n'ose plus en parler, et l'on fait sagement, puisqu'on ne les connaît plus. Ce dédain amer du passé, cette idolâtrie des littératures lointaines, l'imitation indigeste de chefs-d'œuvre encore mal connus, et surtout l'élan des ames vers un avenir obscur, paraissent les préludes d'une renaissance qui promet une nouvelle carrière à la pensée. Cette lutte laborieuse ne se poursuit pas vainement, ce chaos douloureux s'agite pour un nouvel enfantement—C'est là ma ferme espérance. Je suis loin de me livrer au découragement qu'inspirent à quelques esprits distingués les rapports que j'ai signalés entre notre époque et celle qui suivit le siècle d'Auguste, et qui a fait dire qu'elle lui ressemblait à faire peur. Le rôle de la France, son importance dans le drame des destinées de l'humanité, la nécessité de ses grandeurs, qui sont l'espoir du monde civilisé, tout cela découvre à l'esprit attentif que notre pays remplit une mission qui n'est pas encore accomplie ; et puisqu'elle ne peut la conduire à bien que par la

Digitized by Google

puissance des idées, j'ose affirmer que les idées philosophiques qui promettent l'empire du monde intellectuel au génie français pénètreront bientôt les ames; qu'elles y deviendront d'énergiques croyances, qu'elles rendront aux esprits le ressort qui leur manque, qu'elles vivifieront l'imagination épuisée, et feront enfin justice des systèmes dégradants qui ont divinisé le plaisir aux dépens du bonheur et de la dignité de l'homme. Oui, la morale se replacera sur sa véritable base, le dévouement, et non l'intérêt; et le goût, qui n'est qu'une portion de la morale, prendra le beau et l'idéal, et non plus le réel et l'agréable, pour but de ses efforts. GERUZEZ.

POËTE. Ce nom, qu'ont formé les Hellènes de leur verbe *poiéô* (je fais [*v.* POÈME]), est le seul qu'ils aient eu pour traduire le verbe *bara*, si énergique, dont se sert Moïse pour peindre l'acte de Dieu tirant l'univers du chaos, l'acte de la création enfin. *Poiëtês* était chez eux le *faiseur par excellence*, le quasi-synonyme de *créateur*. Il est passé depuis Orphée dans presque tous les idiomes de l'Europe, où il est resté. Dans la langue de David et de Salomon, si concise, si puissante, si près du berceau du monde, et conséquemment des premières sensations humaines, le poète était un prophète, homme rhythmique et inspiré : il était appelé *roë* (voyant). Il partageait cette appellation avec la corneille, qui, chez les Grecs et les Romains, prédisait l'avenir. *Tsophnat* ou le *caché* était aussi son nom, à cause de la solitude si agréable aux grands génies, et si propice à leurs hautes conceptions : témoin saint Jean, qui chercha le silence des grottes de Pathmos. Il appartenait donc à l'Asie occidentale, aux aïeux d'Héber, de donner à ces hommes privilégiés les noms les plus énergiques. Cela pourra-t-il surprendre, quand on saura qu'ils ont appelé la paupière *hafhaf* (oiseau-oiseau), à cause du mouvement rapide et de la forme des cils qui ressemblent à deux ailes, et le *rubis* qui brille dans les ténèbres *ecdac* (l'incendie), et l'épée *kereb* (celui qui rend désert), et la lune *labana* (la blanche). Chose étonnante, les Latins connurent mieux la vocation du poète que les Grecs; au nom de *poeta*, ils ajoutèrent celui de *vates* (devin), rappelant ainsi à la mémoire qu'une pythonisse, Phémonoë, fut la première qui, à Delphes, rendit ses oracles en vers hexamètres. Les poètes prophètes de la Judée chantaient ordinairement sur le kinnor, harpe ou lyre gigantesque, les courtes périodes ou versets rhythmés, et parfois rimés, de leurs hymnes nationales. Ces compositions sont pleines de l'esprit d'en haut : graves, quelquefois gracieuses, elles sont des *allelhuiah* magnifiques au Dieu vivant, ou des menaces foudroyantes contre ses ennemis, ou des tableaux enchanteurs d'amour, réels ou allégoriques, comme le *Schir-Aschirim* [le *Cantique* des *cantiques*](*v.*) Les poèmes hébreux n'ont point eu et n'auront jamais de modèles. La sombre Égypte seule ne chanta point à la face du ciel, tout occupée qu'elle était d'analyser les merveilles de la création qu'elle poétisait avec des dieux mystérieux, ministres cachés des éléments qu'ils représentaient. Pendant que le sistre lugubre de Misraïm donnait un concert à ses momies dans les entrailles de la terre, les hypogées des hiérophantes, il s'élevait de la Grèce naissante des symphonies admirables de poètes, qui montaient vers l'Olympe, montagne voisine, remuée naguère par les géants, éblouissante et aérienne demeure de dieux nouveaux. Les coryphées de ces symphonies primitives furent Linus et Orphée, et cet Amphion, dont les accords étaient si puissants que, sitôt qu'il prenait la lyre, les pierres se mouvaient et s'élevaient en ordre. La trompette juive fit tomber Jéricho, et la lyre grecque éleva Thèbes. Leurs chants, quoique d'abord religieux et sévères, ne portaient point, comme ceux des Hébreux, l'effroi dans l'ame. Ils célébraient dans les rhythmes les plus harmonieux de la terre, invention d'une de leurs Muses, de Calliope, les lois du monde, la vertu, les rites

des divinités. Puis vint le sage et pieux Hésiode, poète agriculteur, qui chanta l'art qui nourrit les hommes; et fit une espèce de poème épique, le *Bouclier d'Hercule*, éclatant çà et là de merveilleuses beautés, mais que noya dans les torrents de sa lumière, cent années après, le soleil homérique, l'Iliade.—Les Gaulois, nos ancêtres, nommèrent leurs poètes si graves, et non moins cruels qu'eux, *Bardes* (de *Bardit*, hymnes des combats, qu'ils chantaient en tête des armées). Des poétesses demeuraient dans l'île de Sein; elles prédisaient l'avenir : c'étaient les pythies des Gaules. Puis, plusieurs siècles après, dans les temps chevaleresques, quand l'amour et la galanterie eurent adouci notre férocité guerrière, troubadours et trouvères, c.-à-d. *inventeurs*, furent les noms pacifiques que nos ayeux leur donnèrent. Les premiers étaient nés sous le ciel bleu du Midi, les seconds dans les brumes du Nord: tous, enfants des Gaules, étaient, sous la protection immédiate des damoiselles, les chantres des fêtes, des banquets, des carrousels, des défis en champ clos, et même des hauts faits d'armes. Ils n'étaient point, il est vrai, transportés du *mens divinior*, de cet esprit qui vous fait l'égal des dieux; mais ils étaient gracieux, gais, spirituels, quelquefois moqueurs, même satiriques, et parfois chevaleresques, car, à cette époque, des suzerains, des princes, et jusqu'à des rois, se tenaient honorés du modeste titre de troubadour ou de trouvère. La *gaie science* était un fleuron populaire, dont ils tempéraient l'éclat de leur couronne. Qu'est devenu ce siècle de franchise et de naïve loyauté, ou l'écharpe d'une dame châtelaine, ou d'une damoiselle, ou d'une reine, était le prix du génie ambulant? Cette familiarité vraiment nationale des grands avec les petits, dans ce siècle de féodalité, s'effaça peu à peu, et bientôt, ducs, empereurs et rois, ne reconnaissant de vraie gloire que la force ou la fortune de leurs épées, dédaignèrent de suspendre la harpe du troubadour aux ambris soyeux de leurs palais. Toutefois, leurs ames valeureuses et sensibles avaient soif de chants belliqueux ou tendres. Ils avaient des victoires à célébrer, des défaites à déplorer, et de longs loisirs à bercer dans les camps : aussi attachèrent-ils au moins un poète à leur personne; ils le décorèrent du nom pompeux de *poète lauréat* (*v.* Lauréat). Ces poètes chantaient comme chantent des poètes gagés; souvent l'inspiration leur manquait, mais parfois aussi, selon que les sujets les saisissaient, elle jaillissait brûlante de leurs lèvres. Mais c'est à un bien petit nombre d'élus des Muses qu'il appartient, ainsi qu'au Soleil, leur dieu, de féconder, les semences cachées. — Un poème épique, un drame, un roman, sont surtout des créations dont le germe inconnu jusqu'alors se développe sous des formes nouvelles dans une imagination de poète. Ainsi, du cerveau d'Homère sortit tout armée cette Iliade guerrière dans laquelle, aidé par les Grâces, il dressa dans l'Olympe, avec des fleurs et du lotus, cette couche ambroisienne où Junon aux bras blancs et Jupiter aux noirs sourcils, oubliant leurs discords, se rapprochèrent par la puissance des baisers. Le jeune Lucain lui-même, qui dédaignait, dans sa force cornélienne, les machines épiques et l'intervention des divinités, qui se retiraient déjà devant la face du Dieu vivant, n'est-il pas créateur lorsque d'un vieux chêne presque mort il fait le grand Pompée? Je traduis ici textuellement les admirables vers de sa Pharsale, où le héros est comparé à ce géant chancelant des forêts.

L'ombre de son grand nom reste seule debout,
Dans un champ fructueux, tel un chêne sublime,
De dépouilles sans nombre orné jusqu'à la cime,
Des chefs avec orgueil portant les dons sacrés,
Dans les airs épandant ses longs bras déchirés,
Nu, vieux, ayant perdu son feuillage si sombre,
Dans la campagne, au loin, de son tronc se fait ombre.
Tremblant, prêt à tomber au moindre vent du nord
Au sol, où sa racine à peine vit encor,
Son propre poids l'attache; et bien que plein de sève
Un bois tout verdoyant autour de lui s'élève,
Seul, il reçoit les vœux, et l'hommage et l'amour.

Shakespeare, nouveau Prométhée, prenant du feu de l'enfer et du ciel, et du sable africain, en pétrit le cœur d'Othello; c'est lui seul qui accoucha Sy-

corax de l'incomparable Caliban, homme-monstre si épouvantablement grotesque, et cent fois plus merveilleux que le Minotaure, tandis que le gentil Ariel, déployant en même temps des ailes de sylphe, s'envolait de sa bouche magique de poète. Corneille évoqua dans les tombeaux de Rome la grande ame de Cinna, et elle obéit aussitôt parce qu'elle avait trouvé un génie digne d'elle. Il fallait détourner des faciles amours un monarque voluptueux, et attacher ses regards sur une illustre figure de femme dans laquelle fussent unies la jeunesse à la beauté, la modestie et la grâce à la noblesse, et l'amour fervent d'épouse et de reine à la piété; l'Esprit-Saint inspira Racine, et il fit *Esther*. Dieu dit à Molière d'arracher en public le masque aux faux dévots, et, riant de son profond rire, Molière créa *le Tartuffe*. La Genèse, en deux ou trois de ses versets au plus, fait échanger quelques paroles d'où dépend le salut du genre humain, à deux belles et terribles figures, Ève et Satan; et le génie presque sexagénaire de Milton s'en empare, et la mère de la vie, et l'ennemi du genre humain, ainsi que les avaient vus les anges et les démons, sont tirés par la seule force de l'imagination du poète, l'une de l'Éden et l'autre du Tartare. En aussi peu de temps que le fils de Maïa eût formé Pandore, Voltaire forma sa Zaïre; et il la donna jeune et belle, comme il l'appelle, au sérail des sultans. Toutefois, il fallait au Nouveau-Monde, à ce paradis long-temps inconnu, une créature à lui, et il naquit dans ses savanes une jeune fille d'une étrange beauté, telle que nous n'en connaissons pas, d'un amour ardent comme la flamme, bien que pur comme le ciel, et d'une mystérieuse mélancolie, qui aima, souffrit, et mourut chrétienne dans un désert, ensevelie par un hermite, et qui, bien qu'une fleur bleue de magnolia dans ses cheveux fût toute sa pompe funèbre, remplit de ses infortunes toute la Floride, et ensuite toute la terre : c'est cette jeune fille que M. de Châteaubriand nomme Atala. Il y eut sur la terre une sainte à laquelle il fut beaucoup pardonné parce qu'elle avait beaucoup aimé, mais on n'avait pas encore vu une femme, dans une lutte sans fin de vertus et de voluptés, être envoyée par son amant même à la félicité des élus : le Christ fit Madeleine, et M. de Lamartine Laurence. Dans la plaine de Sennaar, à la voix puissante de M. Hugo, les briques de Babel remontent en spirale dans les airs, et la nue ardente promène une seconde fois sur l'Égypte le feu du ciel. Le poète dispose dans son imagination, dans son talent, de toutes les couleurs que le peintre a sur sa palette; la nature les lui offre à chaque pas en profusion : comme le peintre, il peut les nuancer à l'infini; comme lui, il peut semer à pleines mains des roses d'un parfum céleste sous les pieds blancs de l'Aurore, et pailleter d'étoiles scintillantes la robe noire de la Nuit; mais cette haleine des roses matinales descendant des jardins éthérés, les pinceaux du peintre ne sont-ils pas impuissants pour nous en donner une idée seulement? Bien plus, ainsi que le musicien, le poète a dans les trésors de son art les rhythmes, la mélodie et presque toutes les voix, les cris, les murmures, les plaintes, les accents de la nature. Il imite à son gré, ou les harmonieuses caresses du zéphyre qui balance mollement ces milliers de cerises, mobiles rubis des riants vergers de la Gaule, ou le rugissement des ouragans engouffrés dans les savanes profondes des tropiques; mais, est-il besoin de le dire? cet éclat de pierre précieuse qu'ont ces fruits charmants, les sons du musicien, tout magiques qu'ils soient, ont-ils la puissance de le peindre? Donc, le plus complet des trois, ou du peintre, ou du musicien, ou du poète, c'est le poète.—Mais cette belle prérogative, de quelles tribulations, de quelles angoisses, de quelles infortunes, de quelles avanies, de quels exils, de quelles persécutions, de quel dénuement, la plupart des grands poètes ne l'ont-ils pas payée! Quand l'ame du poète plane dans les champs éthérés, ivre de la flamme céleste qu'elle boit à sa source, elle jouit de la félicité des es-

prits; mais sitôt l'exaltation tombée, le poète, précipité sur la terre, glacé, nu, tremblant, objet de mépris, ne fait point un pas qu'il ne se heurte à quelque calamité. Hélas! s'il est vrai qu'il n'y a qu'illusion sur la terre, c'est le poète qu'elle fascine par-dessus tous; brillant mirage, elle l'attire et fuit devant lui. L'auréole aux sept couleurs rayonne-t-elle au front du poète vivant, quand il meurt, il a la foi qu'il se couche dans sa gloire comme le soleil, et voilà que le caprice, la mode, le goût même, ce dégustateur qui jamais ne s'enivre, et puis avec eux la destinée et le temps, soufflent sur l'auréole, qui s'efface insensiblement, et ne laisse plus aux regards qu'une tête vulgaire et dans l'ombre : tel fut Du Bartas, proclamé par son siècle le prince des poètes. Quelquefois, une branche d'immortalité, un laurier toujours vert, est tressé pour rafraîchir ce front du poète qu'a brûlé son génie longtemps méconnu; la couronne est prête, mais, miné par l'infortune, son corps est tombé en ruines avant le triomphe : tel fut le Tasse. Quelquefois, d'une main tenant l'épée et de l'autre la lyre, jeté par la foudre dans l'océan furieux, auquel il dispute une sublime épopée, un poète guerrier, les veines taries pour la gloire de l'état, revient rendre, tout mutilé, ses derniers soupirs dans un hôpital, ô honte! vis-à-vis le palais même du monarque qu'il immortalisa : tel fut Camoëns. Le vrai poète s'écrie avec Gilbert :

> Savez-vous quel trésor eût satisfait mon cœur?
> La gloire!

Le grand poète et le conquérant ne se soucient en rien d'une illustration dorée; Napoléon, dans sa munificence, n'estimait l'or que comme un moyen de conquête, et Corneille, au milieu des éclairs de son génie, que comme un moyen d'existence. Le poète fonde ou croit fonder un monument indestructible sur les lointaines limites de l'avenir; il marche à travers les ronces, les roches et les précipices, vers un horizon qui s'agrandit, mais recule. Il hait le profane vulgaire, qui le lui rend bien par ses mépris. Il est plein de miséricorde, de mansuétude même pour les hommes qui le dédaignent, lors même qu'il s'arme contre eux du fouet de la satire. Sa pitié s'étend jusque sur les animaux, sur tout ce qui respire, sur les fleurs si belles, et qui vivent si peu, sur les arbres qu'abat la cognée, ou dans leur verte jeunesse, ou dans la majesté de leurs feuillages, et sur les pierres insensibles mêmes. Une statue de femme ou de héros, gisant, mutilée et sans honneur dans le sable, fait rouler des pleurs sous sa paupière. Il honore Dieu, l'appelle son père, s'en fait un ami dans l'infortune. Il tient à sa parole, à ses serments; il ne trahit jamais; et, dans les grandes douleurs, comme Rachel, il ne veut point être consolé; puis, comme le saint, il accepte le martyre de la vie pour une auréole. C'est dans leurs amours que les vrais poètes ne ressemblent à pas un des hommes; si sur la terre ils ne trouvent point, quoiqu'il s'en trouve, une femme digne de leur flamme éthérée, leur imagination crée aussitôt un être, divin assemblage de beauté, de grâces et de vertus; ils donnent, à leur gré, à la chevelure de cette nouvelle Pandore, ou la teinte noire de l'ébène, ou l'éclat de l'or et de l'ambre; à leurs yeux, ou la pureté du saphir, ou les sombres éclairs du jais; et, si cela leur plaît, ils la gratifient d'une taille de palmier et d'une démarche de reine; puis ils en font jusqu'à la mort la maîtresse de leur cœur et de leurs pensées. Laissons le Mantouan, poète bucolique, sentant quelque peu son bouvier, admirer et chanter les joues rebondies de sa bergère, qu'il compare à deux pommes d'api rougies par le soleil d'automne. Ce n'est point une plaisanterie que ces illusions des grands poètes, c'est pour eux un moyen de félicité que Dieu leur donne sur cette terre ingrate. Le grave, le républicain, le presque sexagénaire Milton, de la mère des humains, de cette Ève si faible à force de bonté, si belle et si chaste, se fit une femme telle qu'il eût désiré en avoir une pour épouse. La noble et charmante Béatrix, sortie du

cerveau brûlant du Dante, s'attacha à lui et ne le quitta plus ; elle descendit avec son amant dans l'enfer, et mangea avec lui le pain de l'exil : ce ravissant fantôme enchanta ses malheurs ! La jeune Laure, si pleine de grâces, aux ardeurs du midi, baignait à côté de Pétrarque ses appas fantastiques dans les eaux transparentes de Vaucluse ; et le poète, ivre de tant de beautés invisibles aux profanes, apprenait, la lyre à la main, le nom de Laure à tous les échos de la Provence, qui n'ont point oublié ce doux nom. Le divin Tasse, dans son cachot, prêtait l'oreille ; il croyait entendre une voix enchanteresse, un frôlement harmonieux d'une robe de soie ; il croyait voir, toucher la jeune sœur du duc de Ferrare, cette ravissante Éléonore, qui, par un doux rayon de ses yeux tombé sur l'infortuné, le frappa d'amour et de démence. Cette quasi-réalité, pire que l'illusion, consuma son ame. Le poète est la proie des objets extérieurs ; enfin, le grand poète est souvent un holocauste allumé par le feu de la nue dans un désert, il y brille, s'y consume, monte au ciel, et ne laisse à sa famille que des cendres. DENNE-BARON.

POÉTIQUES (Les quatre). C'est de ce nom qu'on appelle le code des neuf Muses, car chacune d'elles, selon ses attributions, y a sa section élémentaire. Les plus célèbres des législateurs du Parnasse sont au nombre de quatre : Aristote, Horace, Vida et Boileau. Les lois qui régissent les poètes, tant soit peu modifiées selon les temps, les peuples et les mœurs, en Europe seulement et dans ses colonies, ont emprunté leur titre de *quatre poétiques* à ces quatre pierres angulaires du temple des filles de mémoire. On a exclu du code le gaulois Lafresnaye, et jusques à Jules Scaliger, auteur d'une poétique en latin, qui n'est qu'un écho monotone et confus de celles d'Aristote et d'Horace, auxquels les poètes naïfs et indépendants de son siècle fermaient les oreilles. Nous devons à cette indépendance, à ce joug brisé des vieilles règles, l'invention du rondeau, du madrigal, du sonnet, du triolet, du lai, du virelai, du vaudeville, et de tous ces petits poèmes concis, vifs et naïfs, les délices de la cour, des grandes dames et damoiselles du temps. L'Italie excella aussi dans certaines de ces compositions, le sonnet surtout, dont la lyre de Pétrarque était la reine. Toutefois, dans les poèmes élevés et les hautes conceptions, on osa peu secouer les lois d'Aristote et d'Horace. A quelques exceptions et à quelques lacunes d'années près, depuis environ vingt-deux siècles, elles règlent en Europe le sujet, le style, l'étendue, la durée, les mœurs de chaque espèce de poème dont l'antiquité nous a laissé les modèles. Ce fut sous Alexandre-le-Grand, sous ce règne non moins glorieux pour la Grèce que l'autocratie de Périclès, qu'Aristote, génie universel, écrivit son code. Deux divins poèmes, l'*Iliade* et l'*Odyssée*, le poème didactique d'Hésiode, les *Travaux et les Jours*, les hymnes sublimes de Pindare, les touchantes élégies de Simonide, les odes enflammées de Sapho et les drames de cent quatre-vingts auteurs en ont fourni les lois et les articles. Ces primitifs génies avaient apporté en naissant dans leurs cœurs le beau, le juste, le décent et le convenable. Qui fut plus capable de le sentir qu'Aristote ? Leurs œuvres à la main, il en composa une théorie. « Je donnerai, y dit-il en propres termes, les préceptes de la comédie, du drame satirique, des mimes, du nome, du dithyrambe, des différentes espèces de vers, de chants, de rhythmes, et de leur emploi. » Et cependant, toute la théorie de son livre se borne à l'épopée et à la tragédie seulement. Cette partie si essentielle de sa poétique, qui eût répandu tant de lumières sur les rhythmes si variées de la poésie lyrique des Grecs, que couvrent encore d'épaisses ombres, malgré les élucubrations des commentateurs, s'est-elle perdue ? ou des travaux physiologiques soudainement commandés par Alexandre nous l'auraient-ils enviée ? Ou la mort prématurée qui frappa dans sa force ce génie colossal aurait-elle subitement glacé sa main

durant qu'elle traçait le code des poètes. Il suffit de savoir que ce grand homme, éclairé du flambeau d'Euripide et de Sophocle, définit la tragédie *la purgation des passions*. Toutefois, nous ferons observer que ce philosophe n'exige pas d'une manière absolue l'unité de lieu, et n'impose pas à l'action la rigueur d'un tour de soleil en durée. Ses préceptes sont autant d'articles d'un code parnassien, mais concis et plein de sens, et d'autant plus léger à la mémoire qu'il est l'analyse et la synthèse des œuvres des grands poètes, ces primitives et nobles inspirations de la nature et de la raison unies au génie. A la fin du XVIIe siècle, ces quelques pages échappées à la plume du philosophe de Stagire mirent, pour ainsi dire, les armes à la main des lettrés de France, divisés en deux camps. Dans l'un, que commandait le grave Dacier, qui ne suivait pas Aristote était indigne de vivre; dans l'autre, que haranguait Perrault, on se moquait du code grec avec un fou rire. Au bruit de leur dispute, Corneille et Molière poursuivaient leurs chefs-d'œuvre sous les lois du maître, pendant que sous le ciel brûlant de l'Ibérie et dans les brumes de la Grande-Bretagne, d'un côté Lopez de Vega et de l'autre Shakspeare,

Quoi qu'en dise Aristote et sa docte cabale,

étonnaient la scène, l'un par sa hardiesse, sa fécondité aussi variée qu'inépuisable, et l'autre tour à tour par de sombres conceptions, des tableaux populaires et de fraîches peintures d'une virginale poésie, telles que celles du drame de la *Tempête*, inconnues jusqu'alors de l'épopée même. Corneille, respectueux disciple d'Aristote, le suit pas à pas dans ses drames, dans les discours qui les précèdent, et le commente merveilleusement; Shakspeare ignore s'il fut un Aristote au monde; ses règles sont sa puissante imagination. L'indigent Corneille, comme les rois, mérita le surnom de *grand;* et le vagabond Shakspeare, comme les dieux, celui de *divin*. Ainsi, tous deux couronnés d'une impérissable auréole, sont montés au pinacle du temple de mémoire par un sentier bien opposé. A peu près dans ce temps, le bienheureux Scudéri enfantait sans peine son épopée d'*Alaric*. Composée sous les lois du maître, elle fut l'admiration de l'école aristotélique. Modèle des théories épiques, sa lecture est insipide; je n'y ai remarqué que ce seul beau vers :

Et le champ de bataille est le lit d'un grand homme.

Disons donc que les règles sans poésie seraient comme le plan de Saint-Pierre de Rome, où l'œil attendrait son merveilleux dôme voisin du ciel, ses colonnes démesurées, et ses baldaquins de jaspe et d'or. Aussi notre Corneille est d'autant plus sublime, que, comme le soleil de Ptolémée, soumis aux lois de son orbite, il achève avec tout son éclat sa révolution diurne en 24 heures. Quant à Shakspeare, comparons-le à ces météores échevelés qui effraient, étonnent ou charment nos yeux, et dont nous ignorons encore la nature. Les Muses d'Albion rient sur leurs orageux écueils d'un académicien français, Marmontel, qui reproche à Milton d'avoir violé les lois épiques en mettant à la tête d'un des chants de son *Paradis perdu* (Paradise lost) le touchant prologue à la lumière, par cela seul qu'un prologue interrompt la marche pompeuse de l'action, ou plutôt parce que Homère et Virgile ne l'ont point employé. Ah! que de fois la postérité eût trempé de ses larmes quelques vers de l'*Odyssée*, qui nous auraient entretenus du malheur, de la cécité de son divin auteur et de son éternelle pauvreté si héroïquement soufferte. Nous aimons à entendre le bon et rustique Hésiode, dans son poème des *Travaux et des jours*, nous dire qu'il eut un frère du nom de Persès. — Un peu plus de trois siècles après Aristote, Horace, le premier qui ait charmé les échos du frais Tibur et du riant Lucrétile des accords de la lyre de Thèbes et de Lesbos, montée sur l'idiome sonore du Latium, écrivit comme en se jouant une épître rhythmée adressée à Lucius Pison, chez qui le savoir balançait l'illustration du rang : qu'elle était

cette épître ? un *art poetique*. L'ami de Mécène n'y traite à peu près que du drame, et effleure l'épopée, à laquelle il consacre à peine quelques vers, parmi lesquels est celui-ci d'un poète cyclique dont la fumée sans flamme apparaît déjà dans cet emphatique début :

Fortunam Priami cantabo et nobile bellum.
Chantons Priam, son sort, et sa fameuse guerre.

Horace, dans cette épître, sème çà et là ses préceptes en courant, tantôt en vers précis, fixes et plantés comme des jalons inébranlables, tantôt en vers brillants, pleins de couleur ou de laisser-aller, tantôt en vers parfumés de cette philosophie qui ne l'abandonne jamais, et parfois laissant apercevoir des profondeurs lumineuses d'où jaillissent les sources nouvelles du bon, du beau et de l'utile. Ce n'est point un code aristotélique, systématique, c'est une causerie en vers, une lettre familière roulant sur l'art du poète, des préceptes épars en rapport avec la raison et le goût ; enfin, c'est un art écrit sans art, *ars sine arte tradita*, comme l'a dit si spirituellement Jules Scaliger.—Vida, le poète épiscopal de Léon X, avec ses pipeaux mélodieux et doux, ajustés au ton des églogues de Virgile son maître, le suit pas à pas dans les maximes de son *Art poétique*, écrit en vers latins, où çà et là sont cousus des centons pris au chantre de Tityre et de Lycoris. L'épopée et ses règles constituent à elles seules le sujet du poème de Vida ; et cette épopée n'est pas même celle d'Homère ni celle de Lucain, si originale, cette innovation littéraire du règne de Néron. C'est celle de Virgile tout seul, de son harmonieuse idole, de son Memnon, dont il s'est fait l'écho lointain. Tout est doux, fleuri, coulant dans le poème du pur évêque d'Albe. L'éducation du poète y occupe des pages charmantes. Les pédants, ces tyrans odieux des Muses naïves, lui faisaient tant d'horreur qu'il y recommande de les écarter à coups de fourche des tendres nourrissons de Mnémosyne. Quel rigide censeur de nos collèges royaux retiendrait ses larmes au récit du poète pleurant un aimable enfant, leur victime. « Hélas ! dit-il, un pédant armé de lanières avait déchiré le corps de son tendre élève ; quelques tours de soleil après, l'enfant fut pris d'un mal subit, et il exhala sa vie florissante dans la pure lumière du ciel. Le Pô et ses verts peupliers, les naïades des sources de Crémone, pleurèrent sous leurs ondes ce blond et joli enfant né sur leurs rives. » Ainsi, le chantre mitré de Crémone écartait avec un soin touchant et une douceur qui tenait du Christ et des Muses les soucis, les châtiments, l'effroi, le malheur, les privations des jeunes apprentis de la lyre, dont il voulait qu'on descendît ou montât les cordes selon la faiblesse ou la puissance de doigts si tendres. Il voulait qu'enfants du moins ils fussent heureux, avant qu'hommes ils entrassent dans les maux de ce monde, ou peut-être, comme Tasse ou Camoëns, l'un d'eux tombera mort d'infortune, mais chargé comme ces chantres divins de fruits mûrs et incorruptibles !—Enfin, en France parut Boileau, poète de la raison, régulateur de la langue, profondément versé dans l'art de notre versification, de l'hexamètre surtout, auquel il donna mille harmonieuses formes, et, pour tout dire, auteur du *Lutrin*, tableau d'un petit cadre sans doute, mais parfait, étincelant d'imagination, mais d'une imagination réglée, dont les couleurs, broyées avec un artifice infini, brillent d'un éclat vrai et pur, et font ressortir convenablement chaque personnage, chaque passion, chaque figure, chaque scène ; poète, auquel la sagesse inspira ce vers :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Il appartenait à lui seul de nous donner un *art poétique*. Les Muses le lui inspirèrent, et il nous a laissé un chef-d'œuvre. C'est le plus complet de tous les codes du Parnasse. Le législateur y traite des divers genres séparément, depuis la majestueuse épopée éclose sur les lèvres d'Homère jusqu'au rondeau gaulois, élégant badinage de Marot ; depuis le drame si grave sorti d'Athènes jusqu'au vaudeville, surabondance de la gaîté et de

la malice française. Toutefois, on se demande avec étonnement d'où vient que le poète qui donne dans son code tant d'importance au sonnet ait oublié l'apologue, et avec lui La Fontaine, génie sans pareil, qui semble n'être né que pour qu'il ne manquât rien à l'illustration du siècle de Louis XIV. Ainsi Boileau a rempli avec un artifice, un ordre merveilleux, les lacunes laissées par Aristote, Horace et Vida; bien mieux, il a voulu que la plupart de ses préceptes fussent autant d'exemples, témoin celui-ci de l'idylle, qui lui-même est une idylle.

Telle qu'une bergère, aux plus beaux jours de fête,
De superbe rubis ne charge point sa tête,
Et, sans mêler à l'or l'éclat des diamants,
Cueille en un champ voisin ses plus beaux ornements;
Telle, aimable en son air, mais humble dans son style,
Doit éclater sans pompe une élégante idylle.

DENNE-BARON.

POLICE. Ce mot, si l'on ne consultait que son étymologie, prendrait un sens bien différent de celui qu'il présente aujourd'hui. *Politéia* désignait chez les Grecs l'ensemble de la législation et du gouvernement d'une cité. La *police* n'est pour nous qu'une partie de l'administration d'une commune, d'une province, d'un empire; mais c'est une des plus importantes. Elle a pour objet d'assurer l'exécution des lois qui garantissent la tranquillité de l'état, la sûreté et le bien-être des particuliers. Rien ne doit échapper à son action, tantôt secrète, tantôt patente, mais prompte, persévérante et étendue aux moindres détails. Les lois, ne pouvant approprier leurs prescriptions à tant de besoins qu'elle doit satisfaire, à tant de maux qu'elle doit prévenir, laissent toujours à son action quelque chose d'arbitraire. Restreindre cet arbitraire dans les bornes d'une stricte nécessité, ne le confier qu'à des mains sûres et prudentes, c'est à quoi se doivent étudier le législateur et le gouvernant. — Dans une société bien organisée, il y aura presque autant de polices spéciales que de branches d'administration. L'institution militaire a elle-même sa police, dont la vigueur est une condition sans laquelle ce grand instrument de défense et d'attaque devient plus dangereux pour celui qui le manie que pour ceux contre lesquels on le dirige. — La police intérieure, dont nous nous proposons de nous occuper spécialement, commence dans le régime municipal. Des mesures les plus simples d'ordre et de salubrité, elle s'élève en maintenant dans les marchés publics la bonne foi et la régularité, en assurant la suffisance et la bonne qualité des approvisionnements; elle conserve, elle améliore les voies de communication; elle s'efforce de prévenir ou de réparer les accidents dévastateurs qui peuvent naître, soit de l'action malfaisante de la nature, soit de l'imprudence des hommes. Elle apaise les rixes, elle réprime les violences trop peu importantes pour provoquer la rigueur des lois pénales; elle écarte des lieux publics tout ce qui peut blesser la décence; elle arrête le vagabondage, dont les conséquences sont trop souvent l'habitude de la mendicité et le penchant prochain au crime. — La police veille à la sûreté des propriétés et des personnes, menacées par la cupidité et les mauvaises passions des malfaiteurs. Ce soin, assez facile dans une commune peu étendue, devient une tâche de tous les jours, de tous les moments, partout où une population nombreuse et une grande inégalité dans la distribution des richesses multiplient les tentations de ravir, par la force ou par l'adresse, les jouissances qui ne deviennent que lentement le prix du travail et de l'industrie. —Se rattachant dès lors au pouvoir judiciaire, chargée de l'avertir, de l'éclairer, de le seconder, la police ne peut rester confiée aux seuls magistrats municipaux; les organes du ministère public, les préfets, les ministres mêmes, y doivent prendre part. Assujetti à une concision extrême, je n'énumérerai point les attributions spéciales de chacun de ces fonctionnaires: elles sont variables comme l'étendue de la population et du territoire, comme les mœurs, les habitudes et les besoins des hommes. Je m'abs-

tiendrai également de rechercher comment, dès que les hommes ont été réunis par les liens d'une société durable, la police s'est exercée, sous différents noms, en des temps et des pays différents, et combien, chez les nations les plus civilisées, elle a conservé de pratiques barbares, moins propres à la conduire à son but qu'à l'en écarter, et qni forment un contraste honteux avec les lumières dont se vante l'âge où l'on s'obstine à les maintenir : je fais un article et non pas un volume.—Fixons nos regards sur deux points principaux, auxquels s'appliquent le plus aisément les principes généraux de politique et de justice, les moyens d'action de la police, et les bornes au-delà desquelles l'usage en devient abusif.—Rien de si simple que les premiers moyens d'action. Semblable au père de famille, le magistrat municipal voit l'abus et le réprimè, et, instruit par l'expérience, il y oppose des prohibitions qu'appuie une sanction pénale. Il agit d'après sa conviction personnelle; les plaintes des offensés, les assertions de témoins désintéressés, le garantissent de l'erreur. L'importance médiocre des contraventions et des délits les rend tous à peu près égaux entre eux, à peu près aussi faciles à constater. Un ou deux articles de loi bien clairs, et, au défaut de loi, l'usage, suffisent pour donner aux jugements la rectitude désirable.—Mais les rapports réciproques des hommes se compliquent, et avec eux les délits et les degrés de culpabilité; les peines semblent devoir s'échelonner, la loi ne peut subdiviser à l'infini ses dispositions; l'arbitraire commence : il faut l'accepter comme une nécessité, mais n'oublier jamais que plus les nations sont éclairées, plns l'arbitraire imprime au pouvoir le caractère de l'injustice.—Les hommes sont habiles à se soustraire aux obligations qui les gênent et aux peines qui les menacent; ils éludent les plaintes que leurs actions ont fait naitre, ils demandent à la pusillanimité, à la faiblesse, à l'affection, à la cupidité des témoins, le silence ou des allégations mensongères. Pour s'éclairer, le magistrat sent le besoin de recourir aux déclarations d'hommes qu'il soudoie, et dont il dirige les investigations. Forcé de les croire, et trop sensé toutefois pour ne pas se méfier d'eux, il flottera souvent dans l'alternative de trop d'inquiétude ou de sécurité, de trop de sévérité ou d'indulgence.—Il est naturel de chercher à pénétrer la pensée des hommes à qui l'on suppose des desseins pervers. Cette tâche est, au dehors, celle des agents diplomatiques accrédités ou secrets; à l'intérieur, celle des agents de police. L'opinion est généralement juste dans les jugements qu'elle porte sur les uns et sur les autres. Un soupçon de perfidie atteindra rarement les diplomates dont un titre patent annonce les fonctions : l'homme qu'ils observent sait d'avance ce qu'ils viennent faire près de lui. Les agents secrets n'ont pas le même moyen de justification; mais leur considération est relevée par leurs périls. Ils s'exposent, en temps de paix, à une expulsion ignominieuse, ou même à la perte de leur liberté; en temps de guerre, à la mort sans jugement, et sans que personne réclame en leur faveur. Mais rien n'atténue l'infamie attachée aux êtres qui servent la police intérieure. Que sont-ils, en effet? Si vous en exceptez un petit nombre qu'a jetés dans cette triste carrière l'impuissance absolue d'exercer un métier moins honteux, tous, ou presque tous, n'appartiennent-ils pas à cette classe de malfaiteurs de sang-froid qui, dans le crime, n'ont jamais l'excuse d'une passion violente, d'un transport, d'un égarement. L'immoralité est dans leur essence; ils la calculent, ils la réduisent en théorie; ils ne conçoivent rien au-delà. Et quand ils se sont, à coup sûr, demandé d'avance lequel, de la vérité ou du mensonge, il leur est le plus avantageux de vendre; quand, de peur de paraître inutiles, oisifs ou incapables, ils sont toujours prêts à faire de faux rapports plutôt que de n'avoir rien à rapporter, on ajoute foi à leurs assertions! Que dis-je? les assertions même sont oubliées : il n'en reste dans

l'esprit de l'homme puissant qu'un vague souvenir, rien qu'on puisse assurer, ni par conséquent confirmer ou détruire : il n'importe ; le soupçon est né ; il ne s'effacera point. Le citoyen qu'il atteint est marqué du sceau de la réprobation. Administrateur, militaire ou magistrat, il est arrêté dans sa carrière. « Il m'est revenu quelque chose contre lui, disait Louis XIV ; je ne me rappelle plus ce que c'est, mais il est plus sûr de choisir quelqu'un contre qui il ne me soit rien revenu. » (*Mémoires de Saint-Simon*, tome XII, page 77.) — Sous l'ancien régime, de deux lieutenants de police, l'un (M. de Marville) disait naïvement que, dans son administration, il ne pouvait y avoir qu'un seul honnête homme, le chef ; encore, ajoutait-il, c'est tout au plus. Au reproche d'employer des agents pris au dernier degré de la corruption : « Trouvez-moi des honnêtes gens qui veuillent faire ce métier-là, » répondait l'autre.... De nos jours, une personne grave signalait justement comme une amélioration apportée au régime de la police de Paris, le refus constant d'admettre dans les *brigades de sûreté* des criminels flétris par une condamnation publique. Ainsi, l'homme de bien doit s'estimer heureux de n'être plus inquiété dans sa vie privée et compromis dans son honneur sur la dénonciation vague d'un voleur ou d'un assassin ! — Et cependant, point de police sans espions. Étrange contraste entre le but et les moyens : la police se propose la conservation des propriétés, de la sûreté et de la morale ; et ce sont les hommes les plus capables de troubler la sûreté, d'attenter à la propriété, de corrompre la morale, qu'elle doit choisir pour instruments. Parmi tant de reproches adressés par quelques philosophes à notre état social ; je m'étonne que celui-là ne figure pas en première ligne. — La plus haute attribution de la police consiste dans une surveillance infatigable des actes et des projets qui peuvent compromettre la paix publique. Ici, la moindre négligence serait une trahison, et l'importance de la fin justifie tous les moyens. Mais ici également se font le plus rudement sentir les inconvénients attachés à l'action de la police. Si enclin que soit le magistrat, comme tous les hommes qui, par état, poursuivent les malfaiteurs, à croire le mal plutôt que le bien, il peut, néanmoins, dans le cours ordinaire des affaires, demeurer impartial, et se défier également des dénégations de l'accusé et des affirmations des accusateurs. Mais que deviendra son impartialité lorsqu'il s'agira de l'affaire de tous, de la sûreté de l'état? Il ne sera même pas certain de la conserver lorsque, sous le nom imposant de *sûreté publique*, il ne devra servir que la sécurité ou la vengeance de quelques hommes puissants. Il est bien difficile, en effet, qu'il ne partage pas les intérêts et les passions de ceux qui l'ont choisi pour leur défenseur ; à ses yeux comme aux leurs, l'opinion de leurs adversaires a déjà quelque chose de coupable ; elle suffit pour qu'il puisse, sans injustice, supposer qu'elle se lie à des desseins criminels. A des ennemis, s'écriaient les ministres de la restauration, on ne doit que la justice!..... Il en dira autant dans sa pensée ; et un demi-siècle de révolution nous a appris ce qu'est la justice d'un ennemi ! Calculez ce qu'alors a de menaçant tout ce qui appartient à la police ; l'arbitraire et le secret, l'habitude de condamner ou d'absoudre sans juger, celle d'accorder aux dénonciations des plus vils des hommes la confiance que, dans les mêmes circonstances, la probité la mieux établie n'obtiendrait pas toujours ; la protection enfin, qui couvre, non seulement les erreurs, mais les fautes, mais les crimes, des agents qu'on a employés ; un tribunal les déclare coupables, on ne rougit point de les soustraire au glaive de la loi... L'importance dont il est de prévenir ou de réprimer les attentats, voila l'excuse que l'on donne aux autres et à soi-même : c'est celle aussi qu'allègue l'inquisition. — On se fonde sur le même motif pour admettre en justice le témoignage de ces hommes à qui aucun de

nous ne conficrait avec sécurité le moindre intérêt personnel. Ils se présentent, ils répètent avec assurance leurs dénonciations. N'étant point entraînés à mentir pour soutenir une allégation hasardée sans fondement, ils disent vrai cette fois. La liste des témoins fait comparaître après cux un homme de bien. La morale lui prescrit de déposer dans le même sens : mais nn sentiment de pudeur, qui est aussi de la morale, lui fait trouver bien dur de répéter la vérité sortie de ces bouches impures ; de se ranger, devant un tribunal, devant ses concitoyens, à côté de ce que la société a de plus déshonoré ; de s'exposer à entendre les prévenus ou les défenseurs verser sur lui l'opprobre difficilement séparable d'une pareille association. Cette considération morale nous semble bien propre à contre-balancer l'avantage que peut quelquefois recueillir l'état de l'admission légale du témoignage d'un agent de police. — La morale réprouve également un usage qu'on retrouve plus ou moins consacré sur tous les grands centres de population. Des lois tendent à réprimer la mendicité : mais l'exécution en est commise à la police, qui trouve des agents tout disposés à la servir dans les mendiants qu'elle autorise ou qu'elle tolère. Elle leur vend à ce prix ce qu'elle ne devrait accorder qu'au besoin impérieux. Quel sera le résultat moral d'une pareille combinaison ? J'entends, sur le seuil de ma demeure, gémir un homme qui, peut-être, a des droits à ma pitié... Je m'arrête : je pense qu'il peut être chargé de m'épier ; qu'il lui importe d'interpréter en mal mes démarches, de les exposer à l'autorité sous un jour propre à faire naître le soupçon, à le fortifier, à les présenter enfin comme des vérités dont il ne s'agit plus que d'obtenir la pleine confirmation. Déshonorer ainsi l'infortune, c'est d'avance tuer la compassion ; c'est donner d'avance à l'égoïsme l'excuse fondée de la sûreté personnelle. — La nécessité, s'écriera-t-on ! Et la nécessité sera encore alléguée pour justifier la violation du secret des lettres, acte par lequel on traite les citoyens paisibles comme des scélérats reconnus, comme des conspirateurs incorrigibles. C'est une ancienne coutume, je le sais (*v.* SECRET DES LETTRES). On la retrouve faisant partie de la police, partout où le despotisme règne ou tend à s'établir. On a vu en Toscane, sous un prince sage et généralement bien intentionné, cette violation poussée si loin et secondée par un espionnage si actif que les actions les plus indifférentes des particuliers les plus obscurs n'étaient pas à l'abri de la curiosité du maître ou de ses agents. On l'avait vue auparavant, en France, après avoir fourni des prétextes à des sévérités illégales et à des lettres de cachet sans nombre, placer encore l'exposé hebdomadaire de ses résultats au nombre des divertissements d'un monarque, fort étranger, d'ailleurs, à la marche politique de son royaume. Plus tard, réprouvée universellement, menacée par une loi spéciale, ne s'exerçait-elle pas encore, daignant à peine s'envelopper de quelque mystère, dans un bureau institué exprès, et richement salarié aux dépens des contribuables. La révolution de 1830 fit disparaître ce bureau : les employés qui le composaient, loin d'être traduits devant les tribunaux, aux termes de l'article 187 du code pénal, se retirèrent avec de larges pensions. Nous sommes tellement habitués à l'abus que l'exécution de la loi aurait paru une injustice ! — La présupposition constante du mal, le besoin de trouver des coupables *à tout prix*, toutes les habitudes puisées dans l'exercice de la police, ont influé sur nos lois et sur notre jurisprudence criminelle. Il est utile, sans doute, il est juste de chercher à découvrir les desseins pervers, et à en empêcher l'exécution. Mais le respect dû à la liberté individuelle doit opposer une limite à l'étendue excessive accordée aux mesures préventives. Nos lois ne défendent cette limite que d'une manière insuffisante. Des citoyens peuvent rester plusieurs mois, une demi-année peut-être, sous le coup d'une arrestation préventive, avant de

comparaître devant le tribunal, qui doit seul décider s'ils sont coupables. Cette rigueur s'aggrave encore si le magistrat juge à propos de tenir les prévenus au *secret*. Dans les divers systèmes qui tendent à l'amélioration de notre régime pénitentiaire, on s'accorde généralement à regarder l'isolement absolu comme un supplice plus douloureux que l'existence des bagnes : et ce supplice, on l'inflige sans scrupule à des hommes qui doivent être réputés innocents tant qu'ils ne sont pas jugés ; on le prolonge indéfiniment ; et la durée de la détention arbitraire n'entrera même pas en déduction sur la durée de la détention pénale qu'une condamnation pourra prononcer. Peut-on espérer du moins que ces jours d'angoisse, dont le captif compte les heures et les minutes, seront comptés aussi par le magistrat qui peut en assigner le terme? ou faut-il craindre que celui-ci ne les laisse accumuler, par la raison même qu'aucun témoignage nouveau, produit à la charge du détenu, ne vient rappeler le souvenir de son existence? L'illustre Lafayette a souvent raconté à ses amis que, sous la restauration, il sollicitait en faveur d'un détenu la levée du *secret*. A plusieurs reprises, on lui opposa le besoin d'approfondir à loisir l'instruction d'une affaire criminelle. Il répliqua enfin que 80 jours avaient dû suffire et au delà. On nia que le *secret* durât depuis si long-temps. Il prouva par des dates certaines que le 80me jour était expiré. « Ah! s'écria le magistrat, à regret convaincu, ah ! *comme le temps passe!* » Voilà ce que, dans ses habitudes de rigueur, un homme, d'ailleurs humain et juste, peut contracter d'indifférence pour les souffrances de ses semblables. — Peut-on être entraîné plus loin par le désir passionné de trouver des coupables? oui : à la honte d'une civilisation qui prétend se fonder sur l'humanité et la justice, oui ! Il n'a plus suffi de rechercher les actions; la colère et la peur ont voulu faire le procès aux intentions : ce n'était plus assez de découvrir des coupables, il fallait en faire. J'ai parlé de l'intérêt pressant qu'a un agent de police à trouver souvent quelque chose à dénoncer. Sans même attendre un ordre ou une insinuation, sûr, en cas de succès, de n'être pas désavoué, et, dans tous les cas, de n'être point puni, il fera germer l'idée du crime chez l'homme qui ne l'aurait pas conçue, il l'y sollicitera, il l'y entraînera. Les journaux anglais ont retenti, il y a plus de 20 ans, de plaintes amères contre cet exécrable manège. La France aussi a connu des *agents provocateurs*. En 1820, deux insensés allumèrent, la nuit, un bruyant pétard, sous le guichet des Tuileries le plus voisin du château : accusés d'avoir voulu, par la frayeur que causerait l'explosion, déterminer un avortement qui aurait tranché la vie de la duchesse de Berri et celle de l'enfant à qui elle devait donner le jour, ils prouvèrent jusqu'à l'évidence, devant la cour d'assises, qu'ils avaient été poussés à cette action par un agent de police. Ils donnèrent si bien son nom et son signalement que le tribunal le comprit dans la condamnation. Les deux accusés la subirent seuls : la police ne put jamais retrouver le *provocateur*, qui, dès le lendemain, dans une autre ville peut-être, ou seulement sous un autre nom, reprit sans doute l'exercice de son *honnête* industrie. — Si ce sont là les actes d'une saine politique, je l'ignore : on m'accordera du moins que ce ne sont pas des leçons de morale, ni des titres à la confiance, au respect, à l'amour, que les gouvernants veulent obtenir des gouvernés. — Hé quoi! pour quelques abus que l'atténuation des dissentiments politiques fera peut-être disparaître, faudrait-il renoncer à cette surveillance tutélaire, sans laquelle on ne peut goûter de sécurité, ni comme particulier, ni comme citoyen? Telle n'est point ma pensée. Je reconnais que, dans l'état actuel de la société, la police est un besoin. Mais j'ai dû, ainsi que je me le proposais, montrer jusqu'où et avec quelle facilité les abus de la police peuvent s'étendre, à quel point ils peuvent

blesser la morale et la justice, et combien, jusqu'à présent, notre législation a été impuissante pour empêcher une institution nécessaire de causer ainsi plus de mal que de bien. — Une réforme n'a rien d'impraticable. — Loin de songer à restreindre la police municipale, je voudrais qu'elle fût rendue plus municipale encore; que tous les faits qui se passent dans l'intérieur de la commune, et qui ne portent point le caractère de délits, fussent réglés et jugés *en famille*, sans égard pour cet esprit de centralisation, en vertu duquel l'autorité supérieure veut intervenir partout et en tout : là où le magistrat est choisi par ses égaux, où il agit sous leurs yeux, et les a par conséquent pour juges, l'abus du pouvoir me semble peu à craindre, et l'incurie sera promptement réprimée par le blâme public. — Mais, on le sait, l'action de ce régime se resserre dans un cercle étroit. La police d'un hameau diffère de la police d'une ville et de celle d'un département; la police d'un royaume n'est pas celle d'une simple province. Nous l'avons dit, en étendant sa surveillance, la police doit accroître l'énergie de ses moyens d'action. Mais, plus on lui accorde de latitude à cet égard, et plus on doit se souvenir qu'il n'y a point de magistrats qui ne soient des hommes susceptibles comme nous de passions et d'erreurs ; il en est même bien peu qui se tiennent constamment en garde contre la tentation d'étendre un pouvoir que la loi craint souvent de resserrer dans des bornes trop étroites, et dont les excès se couvrent facilement du prétexte spécieux d'un grand intérêt public. — Les juges sont jusqu'à un certain point irresponsables ; mais leurs procédés sont publics, et leurs jugements doivent toujours être basés sur le texte littéral des lois. La police ne nous présente ni l'une ni l'autre garantie. L'irresponsabilité ne doit donc pas être son partage. Qu'une loi sagement tempérée dans sa rigueur, mais inflexible dans son application, précise les cas où l'arbitraire de la police dégénère en vexation. Que, dans ces cas, on cesse d'opposer aux plaintes des citoyens l'article de la constitution de l'an VIII, qui défend de traduire en justice, sans autorisation, un fonctionnaire coupable, et ne laisse de recours à l'opprimé que l'espoir d'obtenir de l'administration le droit de poursuivre l'administration dans la personne de ses agents ; que les tribunaux ressaisissent le droit de juger avec une parfaite indépendance. Avant 1789, la police était subordonnée aux grands corps judiciaires ; et les parlements lui firent plus d'une fois sentir leur autorité. Cette subordination, il est vrai, avait fini par n'être que nominale : rendons-lui sa réalité dans une juste mesure; rendons un frein aux fonctionnaires, une garantie aux citoyens. Si l'on persiste à admettre devant les tribunaux le témoignage des agents de police, tandis que l'article 25 du code civil repousse celui d'hommes souvent moins infâmes, que ces hommes du moins aient sérieusement à craindre la rigueur des lois dirigées contre les faux témoins ; que surtout la peine la plus grave, appliquée sans espoir de grâce aux *agents provocateurs*, dépose constamment de l'horreur que les gouvernants d'un peuple civilisé doivent vouer à une si exécrable déception. — Et que l'on ne dise point que nous prétendons énerver la police ! S'il fallait acheter par des crimes certains la possibilité de prévenir des crimes qui peuvent n'être jamais commis, disons-le, ce serait payer trop cher la sécurité qui en deviendrait le fruit. Mais cette sécurité même serait-elle toujours bien fondée ? Avec la latitude immense qu'on lui laisse, combien la police n'est-elle pas souvent impuissante dans ses prévisions ? On admet qu'elle n'ait pu prévenir l'attentat d'Alibaud : il était conçu par un homme seul, décidé à agir seul, et ne se réservant aucune chance d'échapper lui-même à la mort. Mais le complot de Fieschi, comment a-t-il trompé son inquiète surveillance ? Combiné à loisir entre plusieurs personnes, les préparatifs qu'exigeait son exécution semblaient ne

Digitized by Google

pouvoir rester secrets : que de temps n'y a-t-on pas consacré, que d'allées et de venues, que de travaux bruyants, de transports patents d'effets lourds et volumineux ! On n'a rien vu toutefois, rien soupçonné ! Nous ne croyons pas juste d'accuser la police de négligence : mais, en présence de cet exemple terrible, il serait absurde d'attribuer à la police une efficacité tutélaire si grande, si certaine, qu'elle compensât les inconvénients attachés à l'irresponsabilité des fonctionnaires qui en font jouer les ressorts. — Ces fonctionnaires fussent-ils les plus justes et les plus sages de tous les hommes, les inconvénients subsisteraient, parce qu'ils tiennent à la nature des choses. Tout homme investi de l'autorité aspire, même à son insu, à agir sans contrôle ; tout pouvoir qui peut s'étendre impunément tendra sans relâche à s'étendre ; toute institution politique qui ne se propose qu'un but marchera vers ce but sans s'inquiéter de ce qu'elle sacrifie au désir de l'atteindre. Des peuples de l'antiquité subordonnaient volontiers au respect de la liberté individuelle la préservation de la sûreté des citoyens : cessons de tomber dans l'excès opposé ; et n'oublions jamais que les institutions les plus conservatrices échangent ce titre contre le nom de *crimes* quand elles portent atteinte à la morale publique. EUSÈBE SALVERTE.

PROPHÈTES. J'aborde ce vaste champ sans hésitation, mais avec douleur. Jamais l'esprit humain n'a répudié avec plus d'orgueil la vérité des miracles et la sincérité des prophètes. Je me trompe : Rome offrit une époque aussi déplorable. De Lucrèce à Cicéron, la reine du monde perdit sa foi religieuse ; de Marius à César, le peuple roi perdit sa foi politique ; les dieux s'en allèrent, puis la liberté, puis la gloire, puis la nationalité : un tyran et des esclaves, voilà tout ce qui resta des vieux Romains. Tandis qu'elle tombait d'autant plus bas qu'elle était jadis montée plus haut, Rome crut pouvoir remplacer la religion par la philosophie qui avait détruit la religion. Ici éclate l'impuissance de l'intelligence humaine : la philosophie ne put tenir lieu du polythéisme, la plus misérable des religions ; et le monde vécut d'incrédulité, de despotisme et de servitude, jusqu'au jour où la parole du Christ vint rattacher la terre au ciel. Nous tendons vers une pareille décrépitude, et un autre Christ ne saurait venir rajeunir l'univers et consoler l'humanité. — Fille de la philosophie des Grecs, et semblable à sa mère, la philosophie moderne a flétri ce qu'elle n'a pu détruire. Elle ouvrit la révolution du monde intellectuel par sa révolte contre l'ordre religieux. Avec Luther, la liberté se place face à face de l'autorité, et l'homme commence sa lutte avec Dieu : la liberté engendre l'examen, l'examen engendre l'analyse, l'analyse engendre la dissolution. — Les réformateurs ne tendaient pas à ce fruit amer de la réforme ; ils voulaient opposer l'autorité qu'ils tentaient de construire à l'autorité qu'ils tentaient d'abattre ; ils eurent long-temps leurs confessions et leur doctrine ; mais la liberté des protestants devait détruire l'autorité du protestantisme ; et leur principe générateur devait nécessairement se transformer en principe destructeur. — A son tour, la vieille et sainte autorité de l'église catholique s'égare dans le combat, elle nie la liberté de l'homme, c.-à-d. l'homme même, et soulève contre elle l'indépendance de l'esprit humain. Spinosa la pousse vers une licence panthéiste, Hobbes vers la servitude matérialiste, Collins et Tolland vers le doute et la négation de l'infini. Au combat des Titans moderner contre le ciel, succède une bataille rangée contre la morale. L'issue était facile à prévoir ; il n'est pas de morale possible sans religion. C'est dans la foi qu'est la morale ; c'est là qu'est sa source, sa sanction et sa fin ; hors de là, il existe des lois et des peines, une opinion et des convenances qui peuvent conduire vers une mort lente les peuples incrédules, mais qui ne sauraient leur dire : relevez-vous et marchez ! La base ébranlée,

l'édifice fut chancelant. Montaigne avec le doute, Rabelais avec le ridicule, La Mothe-le-Vayer avec le raisonnement, portèrent dans la philosophie morale la guerre que Luther et Calvin avaient portée dans la philosophie religieuse; ils furent comme les héritiers des deux grands réformateurs. A la guerre succéda l'anarchie; Voltaire termina cette lutte par le triomphe de l'incrédulité. Après le pouvoir religieux, après le pouvoir moral, restait le pouvoir politique. On le fait à son tour descendre dans l'arène. Abandonné par la religion qu'il avait abandonnée, répudié par la morale qu'il avait flétrie, seul et sans défense, il ne pouvait que tendre la gorge au couteau; le duel engagé par Bodin fut terminé par la passe-d'armes de Mirabeau. Robespierre ne se mesura pas contre des assaillants, il tua des vaincus. — Sans foi religieuse, sans foi morale, sans foi politique, que reste-t-il à un peuple? Il doit voir incessamment tomber toutes les hiérarchies humaines, la famille même doit disparaître. L'homme doit rester seul avec son égoïsme et son intérêt. Ces deux vices deviennent alors des vertus : comme la science de l'homme, par l'homme et sans Dieu, le conduit à l'isolement, il faut qu'il s'aime seul, puisqu'il est seul. Comme il a brisé tous les liens qui rattachent le fini à l'infini, il ne reste de l'homme que ce qu'il a de terrestre et de grossier; et dès lors le bien-être matériel et l'or qui le procure sont le but unique d'une existence qui sort du chaos et retourne au néant. Comme il croit à l'intelligence et non à l'ame, le cri de la conscience, l'attrait de la sympathie, tous ces trésors de joies et de larmes qui surgissent de la sensibilité, cèdent la place à ces émotions grossières de la sensation, qui pousse au plaisir et repousse de la douleur. Alors naissent les théories sensuelles que Locke renouvelle d'Aristote, que Condillac embellit, et que les saints-simoniens ont traduites dans toute leur brutale naïveté. Alors, naissent les théories d'utilité privée, qui, fondant l'homme sur son organisation matérielle, ne le poussent que vers la satisfaction de ses besoins et de ses plaisirs. Alors naissent les théories générales d'utilité qui, dans les pays protestants et dans les pays philosophiques, ont répudié tous les principes pour placer l'homme et le peuple sous la fatalité des événements, en substituant la nécessité à la Providence. — Lorsqu'on est parvenu à ce déplorable état, et nous y sommes, que peut-on dire des prophètes sans s'exposer à la risée de tous, au risque de ne pas trouver un regard qui nous rassure, et une ame qui réponde à notre ame. Sans doute, il est des hommes qui se croient supérieurs, parce qu'ils ont vu que la terre dépeuplée de Dieu est stérile et déserte, et qui voudraient refaire une religion, à charge de ne pas y croire eux-mêmes. Ils bâtiraient volontiers une basilique, comme ils élèvent une caserne; et comme ils peuplent l'une de soldats, ils voudraient peupler l'autre de croyants. Mais à ceux-là on peut leur dire : marche! et à ceux-ci on ne saurait leur dire : crois! Les mouvements de l'ame ne sont pas des manœuvres de régiment, et le pouvoir exerce sur les actions une autorité qui lui échappe sur les sentiments. Il faut que les philosophes dévorent avec effroi le fruit de leurs œuvres.—De nos jours, l'esprit prophétique est incompréhensible aux esprits tels que la philosophie du sensualisme et de l'égoïsme les ont faits. — Quand on répudie la prophétie et le miracle, l'esprit de Dieu animant l'esprit de l'homme, on ne peut faire sur les prophètes que de la science, et de la fausse et déplorable science. Naguère encore, on parlait des oracles avec une foi qui se trompait sans doute, mais qui était du moins de la foi, toute superstitieuse qu'elle pouvait être. On voyait la funeste prévision de l'ennemi du genre humain dans les prophéties des religions étrangères. C'était le génie de Satan, plongeant dans les ténèbres de l'avenir pour y surprendre les mystères de la Providence. Mais s'agissait-il de son Dieu, de sa religion, de sa secte, un éclair d'en haut venait illumi-

ner l'homme d'en bas; il marchait guidé par le doigt de Dieu; il parlait, inspiré par l'esprit de Dieu! L'homme croyait encore, et il rattachait, selon les forces de son intelligence, le connu à l'inconnu, le fini à l'infini, les formes de l'être à l'être lui-même! La science, froide, inanimée, manque du sentiment, de la conscience, de l'ame, en un mot, seule puissance humaine qui rattache la terre au ciel. Aussi, est-il curieux de la voir, armée de l'erreur, du sophisme et du mensonge, pénétrer dans ce champ sans limites du croyant, attaquer la foi passive comme superstition, la foi active comme fanatisme, se servir du faux pour détruire le vrai, et du crime pour nier la vertu. Pour la science tout est analyse; et ce qui ne laisserait pas un résidu dans le creuset ne saurait exister. Pauvre science! Admirable par le raisonnement et la dialectique, par la clarté, l'ordre, la méthode qui a fait des pas immenses, par l'invention et la perfection de tous les instruments qui pourraient conduire à la science réelle, si l'arbre n'en était resté dans l'Éden. Pauvre science! qui nie l'infini avec une parole altière, et qui, stationnaire depuis Aristote et Platon, ne peut pas nous dire encore ce que peuvent être le temps et l'espace, la vie et la mort; qui veut étaler tout l'homme à nos regards et qui ne peut nous dire ce qu'est l'intelligence, le sentiment, comment l'ame existe, comment elle s'unit au corps, comment elle se manifeste à l'extérieur. Pauvre science! qui, avant de passer à l'ame, devrait bien commencer par connaître le corps, et nous dire ce qui constitue la respiration, la circulation, la génération; ce qui produit la peste, le choléra, la variole. Pauvre science! si habile dans la description des effets, à systématiser les résultats, si impuissante à s'élever à une cause, à une idée première quelconque. C'est pourtant la science qui, sans la foi, veut nous expliquer, depuis cent ans, ces mystères de l'infini, ces ténèbres de l'inconnu, où l'on ne peut parvenir que par l'intuition. La science a vu des jongleurs, des médecins, des sibylles. C'est là quelle a trouvé les prophètes. Tout est mensonge, escamotage, art d'empoisonner ou de guérir, tout est prestidigitation, illusion, fourberie, tout est homme, rien n'est Dieu dans la religion. Moïse savait la fontaine qu'il fit jaillir du rocher; Élie montait au ciel sur un char d'opéra; Élisée marchait sur les eaux avec des patins de liége; le malade guérit par un remède; le mort ressuscite parce qu'il n'était pas mort; et celui qui meurt a reçu le poison qui le tue. Comment la raison humaine n'a-t-elle pas suffi pour montrer à ces esprits forts que le crime ne se commet pas en vain, qu'il y faut être poussé par un intérêt personnel ou par un intérêt de caste, et que les prophètes étaient isolés et solitaires, vivant persécutés et pauvres, mourant pauvres et martyrs, ne demandant ni la puissance ni l'or, montrant leur tête quand Dieu leur commandait d'aller porter sa parole dans le temple, dans le palais, sur la place publique; et, leur mission accomplie, cachant ensuite dans les rochers et les déserts cette même tête que l'amour de la vie, inséparable de l'humanité, les poussait à conserver jusqu'au moment où Dieu leur disait: J'en ai besoin! —Non, rien aujourd'hui ne peut être dit sur les prophètes parce que rien ne peut être compris. L'oreille ne peut entendre, l'œil ne peut voir, le cœur ne peut sentir. On appelle la religion comme un instrument dans les affaires publiques; on ne s'aperçoit pas du vide qu'elle laisse dans les ames. Malheur à elle si, au lieu de briser par la main de Dieu la porte qu'on lui ferme, elle entrait, aidée du pouvoir, par la porte qu'on lui ouvre! ce ne serait plus la fille de Dieu, l'ange du malheur, la reine du monde. Prostituée de l'homme, flétrie par ses caresses, elle tomberait bientôt à la fin de son orgie politique. Elle ne peut être que ce qu'elle est, et si elle n'est pas ce qu'on la croit, elle n'est rien. C'est dans cet esprit qu'il faut lire et méditer les prophètes; c'est dans cet esprit que les Hébreux ont écouté Moïse,

et qu'après trois mille ans ils vivent encore de sa vie et de sa parole. C'est dans cet esprit que les chrétiens ont adoré l'Évangile, et que, pleins de confiance dans ses promesses, ils ont enduré le martyre et souffert l'oppression; qu'humbles dans la grandeur, résignés dans la souffrance, ils ont accompli ce rêve qu'on appelle la vie, que quelques illusions sillonnent, que tant de cauchemars frappent de douleur et d'effroi, et qui finit à la tombe, séjour de mort où le chrétien commence à vivre et où les autres croyances cessent d'exister. — Les philosophes hébraïsants se refusent à l'inspiration. C'est par la physiologie et la psychologie qu'ils veulent l'expliquer. Au milieu d'un monde qui se croit animé du sentiment religieux, le *sens intime* de la religion a perdu toute sa puissance. On sent qu'il est un Dieu, une ame; on éprouve le besoin intérieur de croire; on est travaillé du péril de l'ordre social jeté en pâture à l'incrédulité. Mais la philosophie, telle que le XVIII[e] siècle et la révolution l'ont faite, pèse sur le monde comme une fatalité; et, à part quelques hommes que le persiflage de l'esprit fort n'a pas encore effrayés, il faut une autre génération, une autre instruction, d'autres lois, d'autres institutions pour mettre un terme à la révolte du monde matériel contre le monde spirituel. Les ames qui tâchent de croire vont même de nos jours chercher la foi hors de la religion. Swendemborg et Saint-Martin cherchent Dieu à travers le délire de leurs fantastiques visions : ils ont vu ce que l'œil ne peut voir, ils ont entendu ce que l'oreille ne peut entendre. Eux qui ne peuvent appréhender par les sens l'ame captive et souveraine dans leur corps, veulent, à l'aide d'organes matériels, traverser l'abîme qui les sépare de l'infini. Leur folie ne manque ni de zèle ni d'onction, mais elle ne peut mener à rien parce que c'est la folie. D'autres mystiques, renouvelés de madame Guyon, cherchent les mystères par la contemplation; ils lèvent tous les voiles par intuition. Leur ame, qui ne peut sortir d'elle-même pour se manifester par elle-même, leur ame, qui, se ramenant en soi, ne peut se revéler à elle-même, ils veulent qu'elle puisse attirer à elle l'invisible, l'inconnu, l'infini. La psychologie n'est jamais parvenue à une idée première, à une idée simple, à une idée nécessaire; et le rêve des mystiques ne sera jamais qu'un rêve. Le prophète l'a dit avant nous à ceux qui cherchent ce qu'ils ne peuvent trouver dans ce monde : « L'homme ne peut me voir et vivre. »—Ceux-là mêmes qui cherchent avec la foi ne peuvent s'empêcher de chercher avec leur esprit: ils portent l'examen dans la recherche et le libre arbitre dans le jugement. De là la diversité des commentateurs. Est-ce figure ou réalité? sens littéral ou sens allégorique? parabole ou histoire directe? Le prophète qui dévoile l'avenir a la prescience de l'incrédulité qui l'attend : « Écoutez et ne comprenez pas, dit Isaïe.» Mais, lorsque les temps sont accomplis, les voiles soulevés, les mystères révélés à l'homme, alors l'apôtre dit de l'Évangile: « Que celui qui lit comprenne ! » — Au premier aspect, la prophétie directe semble commander la foi. Qui peut résister à la clarté de ces paroles : « Une vierge concevra. » Les Hébreux les admettent et ils en nient l'accomplissement : « Le Christ sera mis à mort. » Ils admettent encore, et ils attendent celui qui doit naître de la vierge et qu'ils doivent livrer à la mort. Ainsi, les Juifs ne croient pas aux prophètes en ce que le christianisme a accompli; les protestants n'en veulent que ce qui ne blesse pas leurs doctrines; les catholiques seuls prennent le livre de Dieu comme les Hébreux jusqu'à l'avénement du Christ, comme l'universalité des fidèles depuis l'Évangile. Ainsi, tous sont d'accord sur ces magnifiques promesses, sur ces terribles menaces de la voix de Dieu tonnant par la bouche des prophètes sur la ruine de Jérusalem, sur la captivité de Juda, sur les soixante-dix ans de servitude, la chute des Chaldéens, les victoires de Cyrus, les conquêtes et les désastres des Perses, des Grecs, des Romains; sur l'abomination et la perte des

Moabites, des Tyriens, des Philistins, des Égyptiens. Les faits sont venus justifier les paroles, et le doute a disparu. Mais les Juifs ne peuvent admettre l'accomplissement de leurs prophéties dans notre religion qu'en abdiquant la leur; les protestants ne peuvent avoir notre intelligence des prophéties qu'en cessant d'être protestants. Ainsi, discuter avec eux sur les prophètes n'est pas chose de science, d'érudition, d'examen et de controverse; c'est le fond même de leur religion qu'on débat, et ils ne pourraient convenir d'un tort historique sans avouer en même temps le mensonge de leur croyance. — Dans notre pauvre scolastique, les commentateurs ont été rarement d'accord: plusieurs abandonnaient le sens littéral pour le sens mystique; et plusieurs variaient encore sur l'allégorie qu'ils imaginaient. Mais ici, tout est d'une sainte loyauté: personne ne peut être surpris à ces interprétations dont la subtilité ne blesse pas la piété naïve. Saint Jérôme n'hésite pas à dire, dans la pureté de son cœur: « Ce que j'ai appris, je le communique avec simplicité à mes frères. Ils sont très libres certainement de choisir l'interprétation qu'ils veulent suivre. » En effet, le texte hébreu, quelquefois mal *transmis*, quelquefois mal *compris*; la version grecque, quelquefois abrégée, quelquefois infidèle, ouvrent la lice à des interprétations diverses pour tous ces esprits à la fois sublimes et simples, pour toutes ces ames à la fois austères et naïves, qui, s'abreuvant à leur soif au fleuve des prophètes, se laissaient entraîner par le courant. — Mais comment oser de nos jours livrer à la risée de l'incrédule ou au dédain de l'indifférent, l'esprit des voyants, tel qu'il apparaissait jadis à l'esprit des croyants (*v.* MALACHIE)? On ne peut aujourd'hui que faire de la science sur les prophètes, c.-à-d. répéter ce que les autres en ont dit, en groupant les mêmes faits dans un système différent, car voilà ce qu'on appelle science de nos jours: elle ne nous enseigne pas ce que nous ne savons point; mais ce que nous savons, elle nous l'apprend autrement, voilà tout. Les païens avaient des temples spéciaux où des prophètes et des sibylles proclamaient leurs oracles: là se signale l'œuvre de l'esprit sacerdotal. Le sacerdoce hébreu fut toujours étranger et souvent ennemi de l'esprit prophétique. L'esprit de Dieu se reposait sur un homme, et l'homme prophétisait. On a divisé les prophètes en grands et en petits: tous sont égaux entre eux; et ce qui les distingue, c'est que ceux-là ont laissé un plus grand nombre de prophéties. Isaïe, Jérémie, Ézéchiel et Daniel sont nos quatre grands prophètes; Ozée, Joel, Amos, Abdias, Michée, Jonas, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie et Malachie sont les petits. Mais les hommes, à qui l'esprit de Dieu a voulu apparaître, forment d'Adam à Moïse une suite non interrompue de vrais prophètes. Ce n'est qu'après Moïse que les prophètes suscités écrivirent leurs prédictions; et de Samuël à Malachie la parole de Dieu sur son peuple et sur le monde nous a été conservée. L'écriture cite des prophètes, des prophétesses, des associations de voyants. Saint Épiphane en compte une succession de 73 d'Adam à Marie, les Juifs en comptent 48. Les commentateurs des prophètes sont innombrables; et leurs dissentiments ont soulevé la colère des philosophes. Il était facile d'éviter cette controverse. Bossuet avait dit avant eux: « Le concile de Trente n'établit la tradition constante, ni l'inviolable autorité des saints Pères, pour l'intelligence de l'Écriture, que dans leur consentement unanime, et dans les matières de la foi. Les explications littérales et historiques ne sont pour la plupart ni de dogme ni d'autorité. » Le champ est libre et vaste, comme on voit, pour les conjectures. Mais ce qui a été cru toujours, pour tout et par tous, est aux yeux du chrétien hors de toute discussion. C'est là ce que l'universalité des fidèles, c'est-à-dire l'Église, a cru jusqu'à ce jour; c'est à cette croyance qu'il faudra revenir, parce que là, et là

seulement est la vérité. L'anarchie des opinions isolées, la licence du droit d'examen, qui plie le sens de l'Écriture à la merci des passions, au gré des sentiments; la révolte du crime qui nie la puissance qui le condamne; la folie de l'homme, qui cherche Dieu hors de Dieu, ou qui veut se faire un Dieu à sa guise, toutes ces saturnales philosophiques auront leur terme. La nature vraie de l'humanité la ramenera dans la voie d'où l'orgueil de l'intelligence et les émotions de la chair l'ont chassée. Le jour du prophète arrivera. « Dieu créera un nouveau ciel et une terre nouvelle. Le soleil ne resplendira plus dans le jour, la lune ne luira plus dans la nuit, Dieu seul sera éternellement notre lumière et notre gloire. »

J.-P. Pagès, de l'Ariège.

Q

Q, dix-septième lettre et treizième consonne de notre alphabet. Le système naturel de l'épellation voudrait qu'on la prononçât *que* ou *ke*; l'usage presque général est de dire *qu* ou *ku*. L'articulation représentée par cette lettre est la même que celle du *k* ou du *c* devant *a*, *o*, *u* (*v.* *K* et *C*). C'est une articulation forte, à la fois linguale et dentale, exigeant le double concours de la langue et des dents inférieures. Des grammairiens regardent aussi cette articulation comme gutturale, à cause de l'espèce de retentissement qu'elle semble produire au fond de la bouche et dans la trachée-artère. Comme le remarque judicieusement le grammairien latin Priscianus, la lettre *q* serait absolument inutile dans notre alphabet, s'il était raisonné et destiné à peindre de la manière la plus simple les éléments de la voix; et ce vice est commun au *q* et au *k*. La lettre *q* est la même dans le latin, l'hébreu et le grec ancien; elle figure dans les alphabets de toutes les langues modernes. Suivant Conrt de Gébelin (*Histoire naturelle de la parole*), cette lettre conserve encore la forme qu'elle avait dans l'alphabet primitif, et plutôt particulièrement dans les caractères de l'écriture minuscule, *q*. Cette forme est celle d'un *couperet*, d'une petite hache, de tout ce qui sert à couper; et, selon le même savant, les langues sont remplies de mots écrits par *q*, ou dans lesquels *c* a pris sa place, qui désignent un partage quelconque. Quand la lettre *q* n'est point finale, la voyelle *u* la suit toujours, comme dans *quelque*, *qui*, *quoi*, etc. Ordinairement alors cet *u* ne sonne point. Cependant, cette voyelle se prononce quelquefois après le *q*, car si l'on dit *quêteur* par *ke*, on articule *questeur* par *cues*; l'*u* se fait sentir dans beaucoup d'autres mots : *aquatique*, *équateur*, *quadrature*, *quadrupède*, *équestre*, etc. Ménage prétend que les anciens Romains ne prononçaient pas l'*u* dans *qui*, *quæ*, *quod*, *quùm*, *quia*, *quatuor*, et qu'ils disaient *ki*, *kæ*, *kod*, *kum*, *kia*, *katuor*. Cela pouvait être vrai devant l'*o* et l'*u*, mais non devant les autres voyelles, du moins tel est le sentiment de la plupart des grammairiens. « Rien n'est plus plaisant, dit Domergue (*Gramm. franç. simplifiée*), que le procès occasionné par l'articulation *qu*, vers l'an 1550. Les professeurs du collége royal, jaloux de substituer la prononciation romaine à la prononciation gothique, faisaient sentir l'*u* dans *quanquam*, *quisquis*. Les docteurs de Sorbonne prononçaient et voulaient qu'on prononçât *kankam*, *kiskis*. Un de leurs confrères, dans un discours public, s'avisa de bien parler : soudain, les docteurs s'assemblent, crient à l'hérésie et dépouillent cette victime grammaticale des revenus de sa place. Le prêtre beau diseur interjette appel au parlement de Paris. Professeurs, sous-maîtres, écoliers, tout le collége royal vole à l'audience. Ramus parle, le prêtre est absous, et chacun déclaré libre de prononcer comme il voudra. C'est sans doute au *kankam* des docteurs de Sorbonne que nous devons cette façon de parler proverbiale : faire un *quanquam*, faire un grand *quanquam* de quelque chose, pour dire faire beaucoup de bruit, beaucoup d'éclat, d'une chose qui n'en vaut pas la peine (*v.* CANCANS). » — *Q*, chez le Romains, était une lettre numérale qui valait 500, et, surmontée d'une ligne horizontale, 500,000. — La lettre *q*, sur nos

monnaies, indique qu'elles ont été frappées à Perpignan. Champagnac.

QUADRAGÉSIME (du latin *quadragesimus*, quarantième), terme de bréviaire, espace de quarante jours. Il ne se dit que du carême : le dimanche de la *Quadragésime* est le premier dimanche de carême. X.

QUADRANGULAIRE, à quatre angles. En prenant le mot *angle* dans son acception la plus simple, c.-à-d. comme représentant l'ouverture de deux lignes qui se coupent suivant des directions quelconques, il ne peut y avoir rigoureusement de *quadrangulaire* que la figure ou plutôt le polygone de quatre côtés. Une pyramide *quadrangulaire* est celle dont la base est figurée par un polygone de ce genre : ainsi, *quadrangulaire* et *carré* peuvent être considérés comme synonymes, avec cette différence que le dernier de ces mots, beaucoup plus restreint que l'autre dans son application, ne sert qu'à déterminer une espèce particulière de figure quadrangulaire, celle dont les angles sont droits et les côtés égaux. Les principales figures quadrangulaires sont, avec le *carré*, le *parallélogramme*, le *rhombe* et le *trapèze*. Le dieu Terme, chez les anciens, était révéré sous la forme d'une pierre carrée. Cette figure quadrangulaire, le carré (*quadratus*), était aussi celle sous laquelle on représentait parfois Mercure, à qui le nombre *quatre* était consacré : on le surnommait *Quadratus*, peut-être à cause de la forme carrée qu'on donnait à ses statues dans l'enfance de l'art, ou parce qu'il était né le 4 du mois, suivant quelques mythographes. F.

QUADRAT. Ce mot, qui a passé de mode avec la science qui l'avait créé, l'*astrologie*, était destiné à indiquer la position de deux corps célestes éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle, ou de 90°. Il était alors usité seulement dans cette locution : *quadrat aspect*, et l'on supposait une influence maligne aux astres ainsi disposés l'un relativement à l'autre. Il est remplacé aujourd'hui en astronomie par le mot *quadrature*, dont l'acception est la même, car ce dernier désigne aussi, dans l'une de ses acceptions, la position de deux astres qui se trouvent à 90° l'un de l'autre, comme l'est la lune, par exemple, avec le soleil, dans ce qu'on appelle son *premier* et son *troisième quartier*.—Le mot *quadrat* est aussi un terme d'imprimerie, et se dit alors des pièces de plomb qui sont dans les casses, de même volume que les lettres. On les met dans les espaces blancs du commencement ou de la fin des lignes, et dans les intervalles des titres, pour tenir les formes en état, en en remplissant les vides. On nomme *quadratins* les petits quadrats de différentes grosseurs. Z. Z.

QUADRATRICE. Cette courbe se forme par l'intersection des rayons d'un quart de cercle avec une règle qu'on fait mouvoir uniformément et parallèlement à l'un des rayons extrêmes de ce même quart de cercle. Elle porte ordinairement le nom de *Dynostrate*, géomètre ancien, contemporain de Platon, et à qui l'on en attribue l'invention. Elle ne fut pas destinée d'abord par son auteur, comme semble l'indiquer le nom de *quadratrice*, à déterminer le rapport de la circonférence au diamètre, ou à résoudre le problème de la *quadrature du cercle;* Dynostrate la proposa seulement pour la solution d'un autre problème qui ne semble pas moins impossible, celui de la *trisection de l'angle*. La quadratrice de Dynostrate est d'ailleurs au nombre des *courbes mécaniques*, et elle ne saurait pas plus servir à réduire un cercle en un carré, quand même il serait possible de la décrire en entier, qu'un procédé graphique, quelqu'exact et délicat qu'il soit, ne saurait atteindre à la précision géométrique proprement dite. Ce serait ici le cas de parler des travaux vraiment prodigieux auxquels se sont livrés des géomètres de tout temps pour arriver à la solution du problème qui est l'objet de la quadratrice. Peut-être a-t-on tort de les improuver, malgré leur inutilité bien reconnue pour atteindre au but que s'en proposent les auteurs, car si les géomètres ne sont

Digitized by Google

point parvenus à démontrer *à priori* l'impossibilité de la quadrature du cercle, du moins Lambert a-t-il fait voir (*Mémoire de l'académie de Berlin*, année 1761) que le rapport du diamètre à la circonférence est incommensurable, et Legendre a-t-il démontré que le carré de ce rapport est aussi lui-même irrationnel : mais avant de condamner un pareil genre de recherches, il faut considérer que la plupart des propositions dont se compose la géométrie n'étaient pas même soupçonnées avant leur découverte, et que celle-ci n'a presque été due, dans le plus grand nombre des circonstances, qu'à l'opiniâtreté d'efforts, de travail dont le but était tout autre que d'arriver à ces découvertes. Billot.

QUADRATURE, terme de géométrie ; réduction géométrique d'une figure au carré. La *quadrature du cercle* est regardée comme un problème insoluble : en effet, quoiqu'on connaisse dans quel rapport les circonférences et les surfaces de deux cercles sont avec leurs rayons ou leurs diamètres, cependant on n'a pu encore jusqu'ici déterminer *précisément* le rapport qui est entre le diamètre d'un cercle et sa circonférence ; de sorte que la grandeur d'un diamètre étant donnée en nombres, on ne peut assigner en nombres la grandeur précise de sa circonférence ; ni par conséquent celle de sa surface, qui est le produit du demi-diamètre par la demi-circonférence ; c'est ce qu'on doit entendre lorsqu'on dit qu'on n'a pas encore trouvé la *quadrature du cercle* ; ce mot *quadrature* vient de ce que le carré est la commune mesure de toute surface. Tous les efforts des plus grands mathématiciens se sont réduits à démontrer qu'il est impossible de la trouver par de certaines voies, mais qu'il est possible d'en approcher à l'infini ; et la justesse avec laquelle on en a approché est plus que suffisante pour l'application de la géométrie à la pratique la plus scrupuleuse ; en sorte que les habiles géomètres ne regardent à présent la quadrature absolue du cercle que comme une chose de pure curiosité, et aiment mieux employer leur temps à des recherches plus utiles ; d'autant plus qu'il est très certain que si le rapport exact du diamètre du cercle à sa circonférence peut être exprimé par des nombres, ces nombres doivent être si grands que l'on n'en pourrait faire usage dans les calculs, et qu'il faudrait toujours dans la pratique en revenir aux nombres dont on se sert actuellement. Mais la plupart de ceux qui n'ont qu'une connaissance très superficielle des mathématiques entreprennent avec confiance la solution de ce fameux problème, sans même entendre trop bien l'état de la question, et ils ne manquent guère de se persuader qu'ils l'ont trouvée. On a inventé des méthodes pour carrer absolument certains espaces renfermés entre des portions de cercles, ou même entre des portions de cercles et des lignes droites : par exemple un ancien géomètre grec, Hippocrate de Chio, a prouvé que si sur l'hypothénuse et sur les côtés d'un triangle rectangle on décrit des demi-cercles, on aura deux espaces curvilignes dont la somme des surfaces sera égale à celle du triangle rectangle : on appelle ces deux espaces les *lunules* d'Hippocrate. Le rapport du diamètre à la circonférence du cercle peut être déterminé à peu près ou mécaniquement, par exemple, en comparant au diamètre d'un cercle la longueur d'un fil qui aurait été plié exactement sur sa circonférence, ou géométriquement, en calculant le contour et les dimensions d'un polygone régulier d'un très grand nombre de côtés. C'est ainsi qu'Archimède a trouvé ce rapport à peu près comme de 7 à 22 ; d'autres l'ont mis comme de 1 à 3, 14159265, etc., en ajoutant jusqu'à 127 décimales, ce qui fait une approximation presque infinie. Metius l'a déterminé de 113 à 355. Ce sont les deux plus petits nombres qui donnent le rapport le plus approchant du véritable. Ainsi, le diamètre d'un cercle étant donné pour calculer son contour, il faut faire cette règle de proportion : comme 113 est à 355, ainsi le diamètre du cercle donné est à sa circonférence ; et si

l'on veut avoir la surface de ce cercle, il faut multiplier la moitié du diamètre par la moitié de la circonférence ainsi trouvée. — L'académie des sciences reçoit régulièrement chaque année des mémoires dont les auteurs annoncent avoir trouvé la quadrature du cercle ; mais comme jusqu'à présent les solutions ont toujours été erronées, on a décidé que l'on ne s'en occuperait plus ; beaucoup de personnes cependant cherchent encore à résoudre le problème, et tout récemment M. L.-A. Lemoine de Favigny-Sforge, ancien géomètre de première classe, supposant une circonférence d'un diamètre infini, en a fait la triangulation poussée jusqu'à la plus petite expression, et il a annoncé que 3,145728 donnerait positivement la circonférence de l'unité pour diamètre ; il lui était facile d'après ce principe de calculer comme il l'a fait les rapports de 1 à 800 à la circonférence, en prenant 6,291456 pour 2 ; 9,437184 pour 3, etc. Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ce travail, par les raisons que nous avons ci-dessus exprimées.

Quadrature en astronomie se dit du premier et du troisième quartier de la lune. La première inégalité de la lune, découverte par Hipparque, a lieu dans les syzygies ; la seconde dans les quadratures ; la troisième, déterminée par les Arabes au xe siècle, et non par Tycho-Brahé en 1602, comme je l'ai démontré, d'après le manuscrit arabe d'Aboulwefa, a lieu dans les octants.

Quadrature (terme d'horlogerie). C'est la manière différente de construction dont les mécaniciens se servent pour les horloges, les pendules et les montres. On dit la *quadrature* d'une horloge à sonnerie d'heure et de demi-heure, la *quadrature* d'une pendule à répétition, qui sonne les quarts et les minutes de cinq en cinq. Sédillot.

QUADRIGE, char à quatre chevaux, en usage dans la Grèce et à Rome (*v.* Char).

QUADRILATÈRE peut se prendre substantivement ou adjectivement, et désigne une figure ou un polygone de quatre côtés. Ce mot peut être considéré comme synonyme de *quadrangulaire* (*v.*), en ce sens qu'un polygone qui a quatre angles a nécessairement quatre côtés, et *vice versâ* : ce qu'on peut dire de l'un, géométriquement parlant, s'applique toujours à l'autre d'une manière nécessaire et absolue. Z.

QUADRILLE, troupe de chevaliers d'un même parti dans un *carrousel* (*v.*). Il se dit aussi de chaque groupe de quatre danseurs et de quatre danseuses qui figurent dans les ballets, dans les grands bals, et qui se distingue quelquefois des autres groupes par un costume particulier. X.

QUADRUMANE (zoologie [du lat. *quadrimani*, formé de *quatuor*, quatre, et de *manus*, main]), famille d'animaux mammifères, qui ont le pouce séparé aux pieds de derrière, comme à ceux de devant : tels sont les singes et les makis. X.

QUADRUPÈDES (zool. [du latin *quatuor*, quatre, et *pes*, pied, qui a quatre pieds]), nom sous lequel on désignait communément, avant les perfectionnements récents des classifications zoologiques, les animaux qui composent la première classe des vertébrés ; terme impropre, et qui caractérisait mal cette classe, puisque l'on trouve dans d'autres, parmi les reptiles, par exemple, des espèces à quatre pieds : tels sont les lézards, les grenouilles, etc., etc. — Nous renvoyons donc, pour les généralités relatives aux quadrupèdes, au mot Mammifères, bien plus exact, et qui doit remplacer définitivement le premier en zoologie. Saucerotte.

QUADRUPLE, même nombre compté quatre fois ou multiplié par quatre. Jadis les lois françaises voulaient que la peine de l'omission de recette par les comptables fût le *quadruple*. — En musique, la *quadruple croche* est une note qui ne vaut que le quart d'une croche ou la moitié d'une double croche. — *Quadruple*, monnaie d'or d'Espagne, double pistole qui depuis 1786 vaut 81 fr. 51 c. On a donné aussi ce nom, en France, à une pièce d'or fabriquée sous Louis XIII,

portant d'un côté l'effigie de ce roi, de l'autre une croix couronnée de quatre couronnes, et cantonnée de quatre fleurs de lis : elle pesait dix deniers, douze grains trébuchants, et valait 20 livres. X.

QUAI (architecture), levée revêtue de maçonnerie ou en pierres de taille, destinée soit à retenir les terres de la berge d'une rivière, soit à en contenir les eaux dans leur lit; et qui procure à certaines villes une promenade commode et agréable. Ce mot, très ancien, viendrait, suivant Scaliger, de *cayare* (contraindre, resserrer, en latin du moyen âge). Borel le dérive de *cadere* ou *caïr*, même signification en vieux français. Du Cange prétend que le quai était primitivement un espace du rivage couvert de poutres et de planches en forme de maison, appelé, dans la basse latinité, *caya, cayum, chaya*, et en français *chas, chai*, lequel servait et sert encore à mettre à couvert les marchandises qu'on décharge des navires. — Plusieurs grandes villes, telles que Rome et Londres, n'ont pas de quais ; Pise et Florence, construites sur les deux rives de l'Arno, en possèdent d'admirables; mais aucune ville n'approche en ce genre de Paris. Son premier quai, celui des Augustins, date de Philippe-le-Bel, comme il conste de lettres-patentes de ce roi, du 9 juin 1312, ordonnant au prévôt des marchands et aux échevins de le construire pour éviter les fréquents débordements de la Seine. L'ensemble, continué à différents intervalles, et presque achevé sous l'administration du préfet actuel, M. le comte de Rambuteau, offre une promenade de plus d'une lieue de longueur. Le fleuve parcourt cet espace dans un canal de pierres de taille, entrecoupé de distance en distance par des ports pour l'arrivée des bateaux, et le déchargement des marchandises.

Quai (marine), espace revêtu de murailles, propre aux mouvements et aux opérations d'un port. On enfouit sur le terre-plein des canons par la volée jusqu'aux tourillons, et, dans les murs de revêtement, on scelle des ancres, de forts organeaux, pour que les navires viennent y amarrer. Pour charger ou décharger, les uns se placent *de bout à quai*, d'autres *bord à quai*. Les quais sont munis de grues et de cabestans volants. Il faut qu'il y ait aussi des robinets d'eau courante, avec des manches et des tréteaux pour envoyer de l'eau à bord des bâtiments, afin de remplir leurs pièces arrimées. En un mot, un quai doit offrir aux vaisseaux tout ce qui peut être utile à leurs mouvements et à leurs amarrages. — Le *quaiage* est le droit que paient les vaisseaux de commerce qui se servent du quai pour leurs opérations. E. G.

QUAKERS (Trembleurs), membres d'une secte religieuse qui se forma au milieu du XVIIe siècle en Angleterre, et surtout dans le nord de l'Amérique où elle prit une grande extension. Les quakers, aux premières années de leur établissement, manifestaient leur enthousiasme dans tous leurs exercices de piété par des contorsions et des tremblements qui firent donner à leur secte le surnom de *trembleurs*. Ils justifiaient cet usage en invoquant les paroles de leur fondateur, Georges Fox, cordonnier, né à Dreton, comté de Leicester, en 1624, mort en 1681, lequel avait dit à ses juges : « Tremblez en présence de la parole de Dieu. » Les quakers ont pris aussi la qualification de *Société chrétienne des Amis*. Ce fut en 1649 que Fox commença à parler des inspirations qu'il prétendait avoir reçues d'en haut, alors que tout tendait à exciter des plaintes contre l'église épiscopale. La témérité avec laquelle cet artisan tonnait contre les vices de toutes les classes de la société, attaquant le clergé, déclarant toutes les sciences humaines inutiles, poussant le peuple à refuser la dîme, ne pouvait manquer de trouver de la sympathie dans les masses. Malgré toutes les persécutions auxquelles il fut en butte, ses doctrines se propagèrent rapidement. Les premières communautés de quakers se formèrent dans le pays de Galles et dans le comté de Leicester. En 1654, il s'en éleva une à Londres ; et en 1658, Fox

présida la première assemblée générale de ses frères à Bedford. Quelques savants, tels que Samuel Fisher, Georges Keith, William Penn (*v.*), et surtout Robert Barklay, dans son *Apologia theologiæ veræ christianæ* (1678), embrassèrent la défense de sa doctrine. Leurs travaux, plus approfondis, plus scientifiques, apportèrent de l'ordre et de la clarté dans les préceptes un peu désordonnés du fondateur. Toute la doctrine des quakers repose sur ce principe : que tout homme qui recherche avec ardeur l'esprit divin en reçoit immédiatement l'inspiration ; que le germe en est du reste dans le cœur humain. Les *Saintes-Écritures* n'ont de valeur pour eux que comme règle de conduite ; ils nient la perfection que leur attribuent les chrétiens et leur application à notre époque. Ils considèrent l'œuvre de la rédemption comme un fait spirituel qui se renouvelle dans l'ame de tout vrai chrétien. Les sacrements ne sont pour eux que des actes intérieurs : ils ne pratiquent ni le baptême ni la communion, et n'observent enfin aucun des rites de l'église. Leur culte l'emporte en simplicité sur tous les autres. On ne voit dans leurs temples ni autels, ni chaires, ni tableaux. On n'y entend ni chant, ni musique : la communauté se rassemble sans avoir besoin d'être appelée par le son des cloches ; elle attend en silence l'arrivée dn Saint-Esprit. Celui qui croit sentir son inspiration, l'annonce par des soupirs et des gémissements auxquels s'associe toute la congrégation. Lorsqu'il prêche ou récite ses prières, chacun l'écoute en silence, et les hommes tête nue. Il est assez commun de voir plusieurs membres de l'assemblée prendre la parole tour à tour. Quelquefois la communauté se disperse après avoir attendu pendant plusieurs heures les inspirations de l'esprit saint. Les quakers n'admettent point d'état ecclésiastique à part ; il est permis à chacun de prêcher dans les assemblées, parce que, disent-ils, le Saint-Esprit, comme au temps des apôtres, dicte à chaque chrétien la parole sainte. Ce n'est guères que dans les derniers temps qu'on a attribué le soin de prêcher aux membres les plus éloquents des communautés, sans cependant porter en rien atteinte au droit qu'a chacun de porter la parole lorsqu'il se sent inspiré. Ces prédicateurs spéciaux sont nommés les *serviteurs* de la communauté ; ils ne renoncent pas pour cela à leur état, et ne reçoivent de secours, sur la caisse commune, que quand ils en ont besoin. Leurs discours sont sans art, et ils évitent avec soin la terminologie usitée dans les autres sectes. La constitution des quakers est démocratique. Les communautés se réunissent chaque mois pour délibérer sur tout ce qui intéresse les écoles, les institutions de charité, la discipline et la morale publique ; elles prononcent sur les punitions à infliger aux membres coupables, punitions qui se bornent, du reste, à des réprimandes et à l'exclusion pour des cas graves ; sur l'admission des nouveaux convertis, sur l'autorisation de contracter mariage, union qui ne consiste qu'en une simple promesse faite en présence des *anciens*. Cette réunion mensuelle juge aussi en première instance les procès qui s'élèvent entre les membres de la communauté ; elle nomme les employés, qui ne reçoivent ni appointements ni distinctions honorifiques ; elle désigne les anciens chargés de maintenir l'ordre, et de veiller aux intérêts des pauvres ; elle nomme enfin les délégués qui doivent la représenter aux assemblées trimestrielles. Ces assemblées se composent des députés des communautés du district ; elles forment un synode d'un ordre supérieur, confirmant les décrets des réunions mensuelles, et rédigeant les rapports à soumettre aux réunions annuelles ; elles reçoivent les appels en seconde instance, et nomment les députés de district pour les assemblées annuelles. Ces assemblées sont pour toutes les communautés d'un pays la juridiction suprême ; elles sont investies du pouvoir législatif dans les affaires de discipline, de constitution et de morale ; elles chargent des missionnaires (nom-

més *apôtres*) du soin de propager leurs doctrines, et jugent en dernier ressort. Des assemblées semblables se tiennent dans la Nouvelle-Angleterre, à laquelle appartiennent le Nouvel-Hampshire, Massachusset, Rhod-Island et le Connecticut, dans la Virginie, dans la Caroline septentrionale et méridionale, en Géorgie, et pour les Européens à Londres; elles reçoivent des rapports sur la situation de la secte entière, et s'attachent à en conserver l'esprit par des secours mutuels. Les caisses de la secte chargées de payer les frais des communautés sont placées sous leur surveillance. Ces caisses sont alimentées par des dons particuliers. Le principe adopté par les quakers de refuser le paiement des dîmes et autres impôts de l'église fait qu'on les tolère difficilement dans les états chrétiens où il y a une église dominante. Leur morale, comme celle de toutes les sectes mystiques, est très sévère. Elle ne leur permet pas de prêter serment, d'entrer au service militaire, de payer des impôts de guerre et de se livrer aux plaisirs qui excitent la sensualité et font naître les passions. Ils considèrent comme illicites les fêtes publiques, les théâtres, les jeux, la chasse, les plaisirs de la table. Ils regardent même comme dangereux le goût des beaux-arts. S'appliquant la maxime de l'*Évangile* : « N'ayez égard à l'autorité de personne; » ils se croient dispensés de toutes les formes de la politesse, ne se découvrent la tête devant personne, et n'admettent ni titres ni qualifications distinctes. Le costume des quakers est très simple; les hommes portent des chapeaux à larges bords, et des habits de couleur sombre sans boutons. Les femmes ont une mantille noire et des tabliers verts. Ils distinguent les mois et les jours de la semaine, non par les qualifications romaines usitées, mais d'après l'ordre numéral. Tant de singularités devaient exposer les quakers au ridicule et aux persécutions. Ils ne s'en montrèrent que plus opiniâtres. En Angleterre, à cause de leur refus du serment, on en jeta un grand nombre dans les prisons et dans des maisons de fous. Ils ne purent propager leurs doctrines en Allemagne, car à peine eurent-ils paru à Hambourg, dans le Holstein et à Danzig qu'ils en furent chassés. Ils eurent plus de succès en Hollande : les communautés qui s'étaient formées en 1658 dans la Frise et dans les principales villes de Hollande se sont maintenues jusqu'à nos jours. En Angleterre, sous Cromwel et sous Charles II, ils furent tantôt protégés, tantôt opprimés, jusqu'à la publication de l'acte de tolérance de 1689, qui leur assura le libre exercice de leur culte. La petite communauté de quakers formée en 1786 par les missionnaires anglais à Friedenthal auprès de Pyrmont, jouit de la même protection. Dans tous les pays où ils sont tolérés, leur promesse de dire la vérité est considérée devant les tribunaux comme un véritable serment; ils sont, moyennant un impôt, libérés du service militaire. C'est surtout dans les États-Unis que cette secte est florissante. Les premiers quakers y arrivèrent en 1660, et s'établirent dans le New-Jersey. Fox lui-même s'y rendit en 1662. En 1681, on y vit arriver des colonies plus nombreuses, et Guillaume Penn leur donna le pays que lui avait concédé le gouvernement anglais, sur les bords de la Delaware. Depuis, ils se sont répandus dans la plupart des provinces de l'Amérique septentrionale, et leur nombre s'élève aujourd'hui à 300,000. Ils jouissent d'une entière liberté de conscience. Cependant, lors de la dernière guerre de l'indépendance, ils furent obligés de reconnaître que leurs principes ne convenaient à aucune constitution politique. A cette époque, il se forma parmi eux une secte particulière, les quakers indépendants et guerriers, dont quelques-uns, tels que Matlock, Grenn, et Thomas Miflin, se distinguèrent comme généraux. — Les quakers, par leur industrie, leur loyauté, leur amour de l'ordre, la simplicité de leur manière de vivre, leur persévérance et leurs vertus domestiques, se sont conci-

lié l'estime générale. Les criminels sont très rares parmi eux ; le suicide leur est presque inconnu. La mendicité et le vagabondage leur répugnent ; c'est à leurs généreux efforts qu'on doit la diminution du commerce des esclaves, et l'affranchissement des nègres dans les quelques états de l'Amérique du nord. Ils cultivent rarement les arts et les sciences; ils aiment à s'occuper surtout des métiers et du commerce. Du reste, la singularité de leurs manières est aujourd'hui moins choquante. L'hypocrisie qu'on leur reprochait est devenue plus rare; il arrive souvent même qu'ils violent la défense de se marier avec une personne d'une autre secte. On voit des familles riches sortir de leur communauté pour rechercher les agréments de la société, et les emplois publics, dont ils sont exclus en Angleterre. Ceux qui ont suivi cet exemple sont nommés *quakers mouillés ;* on les exclut des assemblées mensuelles. Le nombre des quakers purs diminuant chaque jour, il devient évident que cette secte marche à une prompte dissolution.

C. L.

QUALITÉS. Sous des acceptions très diverses, ce terme s'emploie pour signaler les différentes dispositions ou natures et attributs des objets, soit physiques, soit moraux, comparativement à d'autres. Il y a des qualités abstraites et des qualités concrètes : nous serons donc obligé de diviser cet article en plusieurs catégories.

I. *Des qualités selon l'ancienne philosophie et la physique.* Les péripatéticiens, d'après Aristote, établissaient dans la nature quatre premières qualités pour les quatre éléments admis déjà par Empédocle et par d'autres philosophes. Ainsi, le feu était chaud, comme l'air était froid ; la terre était sèche, comme l'eau humide. On établit, en concordance de ces éléments, quatre saisons, quatre tempéraments et humeurs du corps, de cette manière : — *Saisons*, été, hiver, printemps, automne. — *Températures*, chaude, froide, humide, sèche. — *Humeurs*, bile, pituite, sang, atrabile. — *Complexions*, bilieuse, flegmatique, sanguine, mélancolique. — *Affections*, colère, crainte, joie, tristesse. — *Ages*, virilité, enfance, jeunesse, vieillesse. — *Époques du jour*, midi, nuit, matin, soir. — Indépendamment de ces classifications, l'ancienne médecine galénique admettait des médicaments froids ou chauds, etc. : c.-à-d. propres à refroidir ou à échauffer, à humecter ou à dessécher le corps. On dit encore que le nitre est rafraîchissant, la graine de lin humectante, etc. — Jadis, aussi, les alchimistes attribuaient une foule de qualités à leurs principes : le soufre, le sel, l'huile, etc., pour la plupart imaginaires. Il y avait surtout les *qualités occultes*, auxquelles on faisait jouer le plus grand rôle, parce qu'on en admettait partout où l'on trouvait des faits inexplicables. Ainsi, le chien arrêtait la perdrix par une qualité occulte ; le serpent basilic charmait par sa puissance occulte l'homme ou sa proie. L'aimant attirait le fer par une propriété occulte, comme le succin frotté s'attache des fétus de paille, etc. La blessure d'une victime se rouvrait en présence de l'assassin par une *qualité sympathique*. Des poudres sympathiques attiraient le fer hors des plaies, ou faisaient sortir les venins du corps. — Plusieurs de ces merveilles nous manquent aujourd'hui ; il n'y a plus d'armes enchantées, plus de héros invulnérables, plus de remèdes magiques : nous en sommes réduits aux propriétés toutes physiques. La qualité stupéfiante de la torpille n'est plus qu'une commotion électrique ; le charme ravissant du *népenthès* de la belle Hélène, offert à Télémaque, n'est plus que celui de l'opium ou de l'*assich* (chanvre) des Égyptiens, qui enivre, etc. : tous les attributs sont matérialisés. — D'ailleurs, ces *qualités* des objets varient selon la manière de sentir des êtres qui en reçoivent les impressions ; et, certes, toute espèce d'aliment, le fromage passé, l'ail, l'alcool, etc., ne flattent pas également le palais chez les hommes et les animaux : l'odorat du cochon est attiré par telle

odeur qui nous révolte souverainement. On peut dire du *beau* et du *bon*, au physique, qu'ils ne sont tels qne par rapport à notre organisation : *Ad modum recipientis recipiuntur*. Ces qualités n'ont donc rien d'absolu ni de constant, selon les âges, les pays, etc. — Ce que nous qualifions d'amer et de doux, d'aigre et de salé, etc., est-il plus fixe, soit pour nous, soit pour d'autres êtres différemment constitués? non, sans doute. Tel animal, comme la chèvre, digère la ciguë, poison pour d'autres especes; le sucre, qui nous paraît si doux, devient amer au goût du fiévrenx, déplaisant ou insipide à celui d'un Esquimau, délecté plutôt par l'huile rance de baleine. Les couleurs mêmes n'apparaissent pas sous des nuances égales à des yeux bleus ou à des yeux noirs, et chaque peintre a son coloris, tant les qualités sont diversement appréciées! c'est pourquoi l'on dit qu'*il ne faut pas disputer des goûts et des couleurs*, et l'on est merveilleusement enclin à louer les qualités de ses œuvres, ou de ses productions physiques et morales.

II. *Des qualités et titres dans la société*. Cependant, dira-t-on, si ce qui passe pour *vrai*, pour *bon*, pour *juste* dans un siècle, dans un pays, sous tel régime ou gouvernement, et selon tel culte religieux, devient en d'autres temps, en d'autres lieux, *injuste*, *faux* ou *mauvais*, il n'y aura désormais nulle certitude dans les qualités morales, non plus que dans les qualités physiques. Il sera loisible, d'après la législation de Sparte, de légitimer le vol; d'après les coutumes des sauvages, de dévorer son père, et, d'après des cultes atroces qui admettent les sacrifices humains, la prostitution, les plus hideuses profanations seront sanctifiées. Locke a présenté ces objections contre les idées innées, mais ce grand métaphysicien pouvait aussi bien réfuter ses propres arguments par la considération profonde des qualités de la nature humaine, seule susceptible de vertus comme de vices. En effet, il n'est pas vrai que tous les goûts soient dans la nature, et qu'il devienne indifférent, selon les temps et les lieux, à une mère, d'immoler son fils ou de l'allaiter, jusque dans la famine. N'y a-t-il pas quelque instinct sacré qui parle à son cœur, à celui même des panthères et des lionnes? le loup ne se nourrit pas du loup : il y a donc dans les êtres une répugnance à détruire leur espèce; or, le sauvage lui-même, sans lois, sans culte, connaît le juste et l'injuste avec ses semblables; toute société, toute conservation est à ce prix, car la constitution humaine qui permet, qui autorise des guerres, y institue encore certaines règles, comme dans les attroupements des brigands, les rassemblements des animaux. Il s'établit ainsi des rangs, des hiérarchies naturelles, par les qualités réciproques des individus : le courage, l'adresse, la ruse, ou d'autres talents. Quoique nos sociétés modernes offrent souvent une monstrueuse confusion de qualités fort inégalement distribuées ou même injustes, supprimez par la pensée, je ne dis pas les *qualités honorifiques* ou de vanité, de princes, ducs, marquis, etc., mais les généraux et officiers dans l'ordre militaire, les degrés de magistrature dans la société civile, les qualités d'époux, de père et de fils dans la famille; confondez les titres et distinctions des héritiers, ceux de l'honnête homme et du fripon, et vous apprendrez bientôt de quelle nécessité est cette classification indispensable d'une foule de qualités, en apparence si vaines et si frivoles. Bientôt, cette effroyable cohue autoriserait tous les genres de désordres et de crimes, puisque ce nivellement sacrifierait le faible au fort, et la vertu à la scélératesse. Les qualifications, même les plus injustifiables dans la société, entretiennent un ordre factice et une sorte de trève ou pacification qui permet de se reconnaître et de se distinguer comparativement. Un grand poète, portant ou non le costume de l'institut, peut se supposer, dans le monde, par son mérite, l'égal d'un grand seigneur; cet habile manufacturier, qui nourrit des milliers d'ou-

vriers, ne sera point au-dessous d'un lieutenant-général ou d'un évêque. Tel philosophe savant peut contempler du haut de son observatoire tout le genre humain comme une race inférienre : ainsi, ces qualités qu'on obtient, qu'on accorde, ou qu'on croit posséder, consolent les faibles sous d'autres rapports, mais sont heureusement inventées par la vanité pour suppléer au sort dans nos états modernes. Car il nous faut des hochets : le sauvage ne se tatoue-t-il pas pour se qualifier dans sa noblesse? c'est la décoration de sa légion d'honneur qu'il porte sur le nez ou sur les fesses. On serait mal venu à lui prêcher la modestie ; le péché d'orgueil est aussi ancré dans le cœur d'un Hottentot frotté de bouze de vache que sous le turban et les diamants qui couronnent les plus fiers potentats de l'Orient.

III. *Des qualités morales et de leur source, ou de la diversité des caractères.* Dans toutes les actions des animaux, l'instinct est le fil régulateur qui les dirige selon leur nature; l'homme, au contraire, arbitre de sa conduite, supplée au silence de cet instinct par la raison et les lois dont il a besoin de s'enchaîner. Son extrême sensibilité lui inspire des désirs par-delà ses appétits, et jusqu'à l'infini, ce qui le fait sortir de l'ordre naturel. L'animal, circonscrit dans sa sphère étroite, s'arrête avec sa conformation à la limite de ses besoins. Le tigre et l'agneau ne sont, en eux-mêmes, ni *bons* ni *méchants;* leurs espèces se livrent spontanément aux penchants pacifiques ou cruels que leurs inspira la nature en les douant de leur organisation. Ainsi, la sensibilité des animaux, distribuée et consommée uniformément dans leurs membres, ne surabonde en aucun, ce qui maintient mieux leur équilibre vital et la régularité de leurs fonctions. Ils ne peuvent ni se corrompre ni se rendre meilleurs ou plus parfaits ; au contraire, notre sensibilité peut s'accumuler en certains organes, et s'y extravaser pour ainsi dire ; de là tant de déviations de nos qualités et ces monstruosités de dépravation morale, comme ces traits héroïques ou de vertu sublime qui caractérisent la race humaine. — Cette sensibilité, qui fait notre excellence et produit aussi notre corruption, n'altère pas l'animal, tandis que plusieurs causes sont propres à nous dépraver, au contraire. Il ne connaît d'ailleurs aucune de nos conditions exorbitantes de fortune ou de misère, de pouvoir ou de servitude morale. Il vit toujours d'aliments simples, tandis que notre nourriture, prodigieusement variée ou altérée, modifie beaucoup nos facultés. Il n'a qu'une époque pour se reproduire, et non cette faculté perpétuelle d'engendrer qui peut en corrompre les appétits. Il n'a pas, dans une vie sociale comme la nôtre, à essuyer toutes les injustices et les chances diverses qui en sont les compagnes inséparables. Ses connaissances, bornées à ses besoins, ne sont ni étendues ni transmissibles comme parmi nous. Il ne tombe jamais au-dessous de la nature, parce qu'il ne s'élève jamais au-dessus. — Plus l'homme croupit dans l'état de barbarie, plus ses qualités deviennent brutales. Sa vigueur, principalement employée dans ses muscles ou ses membres, laisse l'esprit inactif. Au contraire, l'instruction concentrant nos facultés au cerveau, elle diminue l'animalité. Autant l'homme surpasse les bêtes en raison, autant l'homme civilisé surpasse les Barbares en qualités morales ; c'est pourquoi l'on nomme *humanités* les exercices littéraires qui policent le plus les mœurs. — Presque jamais les plus criminelles dispositions du moral n'existent en effet sans quelque altération mentale. Aussi, les stoïciens regardaient comme des maladies de l'esprit, qui dérangent même l'équilibre de la santé, et la méchanceté du cœur et les scélératesses meurtrières. Au contraire, la raison s'accorde facilement avec l'état sain qui dispose à la bonté, à une gaîté douce et bienveillante, comme pendant la jeunesse, tandis que les manies furibondes décèlent presque toujours une souffrance intérieure. Pour l'ordinaire, les fous, les

Digitized by Google

extravagants de diverse sorte sont portés à blesser, déchirer, nuire, comme s'ils voulaient se venger sur autrui du mal diabolique qui semble bouleverser leurs entrailles. Il est à croire que toutes les actions dénaturées ne s'exécutent pas dans un plein bon sens, puisqu'il les répudie ensuite avec horreur.

IV. *Des rapports des qualités morales avec les diverses complexions humaines.* En supposant des corps parfaitement équilibrés, ils ne seraient susceptibles que d'une santé complète et d'une maladie générale. De telles constitutions, toutes semblables entre elles dans leurs formes et leurs mouvements, se maintiendraient entre tous les extrêmes. Exempts d'excès comme de défauts, ils n'éprouveraient rien de violent dans les plaisirs et les douleurs ; ils vivraient presque indifférents, et leurs fonctions seraient aussi régulières que les révolutions des rouages d'une horloge. L'absence de vices semblerait également exclure les vertus ou les bonnes qualités. — Mais la constitution humaine la plus parfaite est bien éloignée de cet état imaginaire d'immobilité au milieu de l'inconstance universelle des éléments. L'âge, le sexe, le climat, l'inégalité des forces établit pour chacune d'elles sa santé spéciale, ses maladies ou dispositions morbides, comme ses propensions physiques, ses qualités morales et intellectuelles. Il existe en chacun des organes dominants et d'autres inférieurs, soit dès la naissance, soit par l'acquisition du genre de vie, par la révolution des âges et les circonstances environnantes qui nous modifient de toutes parts, incessament, jusqu'à la mort.—Les diverses parties du corps ne se développant pas également, il en est qui obtiennent l'ascendant ou d'autres qui restent originairement débiles, comme la poitrine chez les phthisiques, le cerveau chez les idiots de naissance, les os chez les rachitiques. De plus, les différents degrés d'activité des fonctions impriment chacun leur équilibre aux organes du corps : ainsi, l'homme de peine, exerçant beaucoup ses muscles, sera disposé à juger de tout par la force, tandis que l'homme de lettres ou le savant, chez lesquels l'activité du système cérébral prédomine, mettront les qualités de l'esprit au premier rang. Mais nulle partie ne peut obtenir une supériorité marquée qu'au détriment d'autres facultés : aussi, l'habitude de l'intempérance, développant les viscères digestifs, diminue à proportion la vigueur des actes intellectuels. —Bien que chaque individu possède son tempérament spécial, certains organes peuvent modifier cette disposition : ainsi, quelques hommes ont une *mauvaise tête*, c'est-à-dire le cerveau souvent mal organisé, mais un *bon cœur*, ou l'intérieur dans une parfaite harmonie. Ainsi dans le mouvement général de la vie, les organes dont les fonctions dominent le plus déterminent nos qualités morales. Bien que les ames humaines soient entre elles de pareille nature, la diverse qualité des instruments corporels dispose chacune d'elles à des opérations différentes. Toute constitution physique peut donc déceler ses mœurs et la nature de ses facultés intérieures. Chez les hommes appelés aux grandes choses surtout, par une vocation particulière, le caractère physique et moral se dessine fortement. On voit même ces puissants caractères fleurir et fructifier d'eux même, malgré les obstacles, tels que ces arbres vigoureux, pleins de sève, qui n'attendent point, pour s'élancer, la culture laborieuse du jardinier. Nous aimons à croire pourtant que si l'on exerçait dès l'enfance nos qualités morales, si l'on suscitait des sentiments plus nobles et plus généreux chez la plupart des hommes bien nés, s'ils étaient nourris, comme on l'a dit d'Achille, de moelle de lion, nous verrions resplendir des naturels bien supérieurs à ces lâches et honteuses impulsions, avilies encore par l'égoïsme des temps modernes. La nature avait déposé en nos cœurs un instinct de grandeur et de force ; les circonstances sociales prennent à tâche de le rabaisser sous le joug de la fortune. Les frottements perpétuels du monde, en polissant les surfaces, ont

fini par user l'empreinte même du naturel. La dissimulation y ajoute l'astuce, et l'homme cesse bientôt de rester lui-même pour s'aplatir et se glisser dans les interstices des rangs sociaux, afin de s'y accommoder au gré des circonstances. Les ames les plus fières et les plus élevées sont les plus infortunées; repoussées partout, il faut qu'elles succombent ou se brisent lorsqu'elles refusent de se plier, heureuses seulement si elles savent vivre seules ou renfermées dans elles-mêmes avec ces vertus pures et antiques qui firent les délices des génies les plus sublimes dans tous les siècles. Mais il faut se résigner souvent aussi à être pauvre ou méconnu, ou content de la plus humble destinée.

V. *Quelques autres acceptions des qualités ou des talents spéciaux.* Plusieurs personnes prennent pour synonymes les *qualités* du style d'un écrivain, le faire d'un artiste ou le mérite du dessin et du coloris de ses ouvrages pour désigner son talent. Il y a pourtant cette différence que les qualités sont plus appropriées au moral ou au cœur, tandis que les talents correspondent davantage à l'esprit, c'est-à-dire à l'intelligence. Un style doux et fleuri présente des *qualités* aimables, le style grave et sublime appartient à l'ame et au génie. — On dit des plantes qu'elles ont des *qualités* ou plutôt des propriétés fébrifuges ou amères, etc. — En jurisprudence, une action est qualifiée crime ou délit; un arrêt, d'après son dispositif, établit les titres et *qualités* des parties contendantes; un homme de *qualité* ou noble prend la qualification de *duc* ou de *comte*, et était jadis tenu de la justifier. — En chimie, il y a des analyses *qualitatives*, et d'autres *quantitatives*; les premières font connaître les diverses natures des substances d'un composé, les secondes énoncent leurs proportions ou *quantités*.

J.-J. Virey.

QUANTIÈME, vieux terme par lequel on désignait ou l'on demandait le rang, l'ordre numérique d'une personne, d'une chose, dans un certain nombre de personnes ou de choses: le *quantième* êtes-vous dans votre compagnie? — Il désigne aujourd'hui, mais dans le style familier seulement, le quantième jour: quel *quantième* de la lune, quel *quantième* du mois avons-nous? On appelle *montre à quantièmes* celle qui marque le quantième du mois. X.

QUANTITÉ. On se fait facilement une idée de ce que l'on entend, dans le langage philosophique, par le mot *quantité*, mais il est fort difficile d'en donner une définition rigoureuse. — Tout ce qui peut être augmenté ou diminué, sans changer de nature, sans perdre aucune de ses propriétés générales, est une *quantité*: ainsi, la ligne droite, le nombre, sont des *quantités*, parce qu'ils conservent leur nature et leurs propriétés, qu'on les augmente ou qu'on les diminue, qu'on les alonge ou qu'on les raccourcisse; mais on ne pourrait pas dire qu'un objet quelconque est une *quantité*, parce qu'en y faisant des retranchements ou des additions, on en change la nature ou les propriétés générales. — Un philosophe a défini la *quantité*, la différence interne des choses semblables. Cette définition est rigoureuse sans doute, mais elle est beaucoup trop métaphysique, et, pour en comprendre le sens et en saisir l'exactitude, il faut avoir déjà une idée bien nette de la quantité. — Beaucoup d'autres définitions ont été données successivement, mais c'est, en général, celle que nous avons énoncée en commençant qui est adoptée maintenant. — Il est de l'essence de la *quantité* de n'avoir pas de valeur absolue et de ne pouvoir être jugée que par comparaison; c'est de la relation établie entre les quantités de la même espèce que naît la notion de l'unité qui est leur mesure commune. — Il y a deux ordres bien distincts de quantités: le *nombre*, que l'on nomme aussi la *quantité discrète*, et la *grandeur*, que l'on nomme la *quantité concrète* ou *continue*. La quantité concrète renferme elle-même deux genres: la *quantité successive*, qui est le temps, et la *quantité permanente*, qui est l'espace. — La durée et le mou-

vement donnent la notion du temps et de l'espace, et ces deux quantités sont mises en relation par l'idée de vitesse. A ce sujet, il convient d'expliquer ici ce qu'on doit entendre par *quantité de mouvement*, expression souvent employée en mécanique. On sait ce que l'on doit entendre par la masse d'un *corps* (*v.*). C'est, à proprement parler, la quantité de matière qu'il contient, de telle sorte que, si l'on pouvait supposer identiques les particules élémentaires de tous ces corps, leurs masses auraient pour expression exacte le nombre de leurs particules. La force de la gravité agissant de la même manière sur toutes les particules matérielles, il en résulte que, pour un même lieu, la gravité étant la même, les poids des corps sont proportionnels à leurs masses; mais il y a cette différence essentielle entre la masse et le poids, c'est que l'un est immuable, tandis que l'autre varie avec l'énergie de la gravité; de sorte que les poids de corps de même masse ne sont pas les mêmes, par exemple, aux divers points de la surface du globe. Or, il a été prouvé par l'expérience que lorsqu'un corps, animé d'une certaine vitesse, met en mouvement un second corps qu'il choque, en restant lui-même immobile après le coup, la vitesse qu'il lui communique est telle que, multipliée par la masse du corps choqué, elle donne un produit égal à celui de même genre que l'on obtiendrait en multipliant par sa masse la vitesse du corps qui a imprimé le mouvement. De même, si les deux corps, après le choc, se mouvaient ensemble d'une vitesse commune, cette seconde vitesse, multipliée par la masse des deux corps réunis, donnerait le même produit que la multiplication de la masse du premier corps, par la vitesse qu'il possédait au moment du choc. Ainsi, dans une transmission quelconque de mouvement, le produit de la masse des corps en mouvement, par la vitesse qu'ils possèdent, reste une quantité constante. Ce produit exprime donc, d'une manière complète et rigoureuse, la valeur de la faculté que possède un corps de communiquer le mouvement; ce produit est ce qu'on nomme sa *quantité de mouvement*. — En grammaire et en prosodie, on emploie le mot *quantité* pour exprimer la propriété des diverses syllabes des mots d'être prononcées lentement ou brièvement, ou, pour parler le langage technique, d'être *longues* ou *brèves*. Sans être aussi nettement défini, cela correspond à ce qu'on nomme en musique durée des sons, et qu'on indique en donnant aux notes des formes différentes. Les langues sont toutes, plus ou moins, sous l'influence de la quantité, mais il en est quelques-unes où elle se fait sentir à peine. Au nombre de ces dernières est la langue française, qui renferme bien des longues et des brèves, mais d'une manière assez peu sensible pour que cela n'ait aucune influence sur la construction prosodique des vers. La quantité est au contraire d'une grande puissance dans la langue latine et dans les langues modernes qui en sont descendues en ligne directe : tels sont surtout en première ligne l'italien et quelques patois du midi de la France. Dans la langue latine, la prosodie consiste presque uniquement en règles de quantité, et cette propriété y était même assez bien définie pour que la valeur d'une longue fut parfaitement représentée par celle de deux brèves. Dans l'italien, les règles de quantité ont pris une uniformité que ne comportait pas la langue latine. Chaque mot ne possède jamais qu'une syllabe longue; quelques-uns n'en contiennent pas. Dans le plus grand nombre des cas, cette syllabe est la pénultième. Il résulte de cette uniformité que la quantité n'influe pas, comme dans la prosodie latine, sur le nombre des syllabes qui composent un vers. Dans la prosodie française, la quantité n'influe que sur la rime; quoique presque tou les poètes aient pris à cet égard des licences plus ou moins graves et plus ou moins nombreuses, il ne convient pas de faire rimer une syllabe longue avec une syllabe brève, quelque similitude qu'il y ait d'ailleurs dans le son. — Nous avons dit que, dans la langue latine, la valeur

d'une longue était égale à celle de deux brèves. Les rapports de quantité sont loin d'être aussi bien définis dans les autres langues, et il s'y trouve des brèves et des longues de plusieurs ordres de grandeur. Pour n'en citer qu'un exemple, la syllabe muette qui termine dans le français le plus grand nombre de mots est une brève beaucoup plus rapidement prononcée que toutes les autres brèves de la langue. Disons d'ailleurs que la quantité ne peut être évaluée que par un rapport entre le son bref et le son long, car, suivant les émotions dont on est animé, ou les habitudes de langage qu'on a contractées, on précipite plus ou moins son débit. — La quantité doit être distinguée avec soin d'une autre propriété, du son de la voix articulée, que l'on confond souvent avec elle. Cette propriété est celle qu'a le son d'être ouvert ou fermé, c.-à-d. d'être prononcé la bouche très ouverte ou les lèvres presque fermées. Généralement, les sons ouverts donnent lieu à des syllabes longues, mais ce n'est pourtant pas une raison pour les confondre. L.-L. VAUTHIER.

QUARANTAINE, nombre de quarante ou environ : une *quarantaine* d'écus. Jeûner la *quarantaine*, c'est jeûner quarante jours. Jeûner la sainte *quarantaine*, c'est jeûner tout le carême. La *quarantaine* est aussi l'âge de quarante ans : il approche de la *quarantaine*, il a passé la *quarantaine*. Enfin, *quarantaine* se dit de la précaution que l'on prend contre les maladies contagieuses et du *délai plus ou moins long* qui est imposé aux vaisseaux arrivant de pays infectés ou soupçonnés de l'être. A l'expiration de ce délai, ils peuvent communiquer. Jusque là ils sont dans un mouillage isolé, et on les soumet à toutes les formalités établies pour cet objet. Les passagers sont débarqués dans un local nommé *lazaret* (*v.*). X.

QUARANTE, nombre cardinal. Le produit de la multiplication de dix par quatre est *quarante*. Les académiciens, à cause de leur nombre (*v.* FAUTEUIL, ACADÉMIE), se nomment *les quarante de l'académie* ou simplement *les quarante*. On nomme *trente-et-quarante* un jeu de cartes trop connu pour que la description en soit nécessaire ici. — En style liturgique, les *prières des quarante heures*, ou simplement les *quarante heures*, sont certaines prières extraordinaires qu'on fait devant le Saint-Sacrement dans les calamités publiques et durant le jubilé. Elles ont été ainsi appelées parce que, dans l'origine, elles devaient durer 40 heures sans interruption. Cette dévotion est ordinairement accompagnée de sermons, de saluts, etc. L'origine n'en remonte qu'à l'an 1556. Elle eut alors lieu pour la première fois à Milan, durant les guerres sanglantes que se faisaient les Français et les Espagnols : Joseph de Ferne persuada aux Milanais de rester en prières durant 40 heures, en mémoire du temps que J.-C. passa dans le sépulcre; et cette prière ne tarda pas à se répandre dans toutes les églises chrétiennes. En 1560, l'archiconfrérie de Rome obtint du pape Pie IV la permission de la réciter, et des indulgences furent accordées à tous ceux qui y assisteraient. Le même privilége fut accordé à un neveu de ce pape, saint Charles-Borromée, qui introduisit cette dévotion dans son diocèse. Ce ne fut, toutefois, que, par une bulle du 21 nov. 1592, délivré par le pape Clément VIII, que les *quarante heures* s'établirent dans toutes les églises de Rome. Elles passèrent deux ans après dans le comtat d'Avignon, et commencèrent en France chez les carmes déchaussés, qui les célébrèrent solennellement dans leur église, après en avoir obtenu l'autorisation du pape Urbain VIII. — On nommait autrefois *quarantie*, dans la république de Venise, un tribunal composé de quarante membres. Il y avait trois quaranties, la quarantie civile vieille, la quarantie civile nouvelle et la quarantie criminelle. La quarantie civile vieille était le tribunal d'appel des sentences rendues par les magistrats subalternes de la ville ; la quarantie civile nouvelle, le tribunal d'appel des sentences rendues par les magis-

trats *extra muros*; enfin, la quarantie criminelle, connaissant de tous les crimes, excepté ceux contre l'état, qui étaient de la compétence du *conseil des dix*. J. Humbert.

QUART. Ce mot, dans son acception générale, désigne la quatrième partie d'un tout, d'nne unité quelconque : *un quart de cercle*, *un quart d'heure*, *un quart de lieue*, etc. Il a d'ailleurs plusieurs autres acceptions dépendantes des mots auxquels il est joint : ainsi, *un quart de canon* désignait, dans le XVIe siècle, des canons ayant 17 calibres de longueur, du poids de 1125,86 kilog., dont la charge était de 3,91 kilog. de poudre, et le boulet de 5,87 kilog. : on les nommait aussi *verrats*. On sppelait autrefois *quart d'écu* une monnaie d'argent valant environ 15 ou 16 sols, qui fut frsppée en Frsnce sous le règne de Henri III, et eut cours jnsqu'en 1646 : c'était environ le quart de l'écu d'or, fixé en 1577 à 60 sols. Ce qu'on nomme *quart de cercle* est un instrument de mathématiques formé de la quatrième partie d'un cercle, divisée en degrés, minutes et secondes : il sert à prendre les hauteurs, les distances; à faire un grand nombre d'sutres opérations en astronomie et dans plusieurs autres sciences : il est ordinairement de trois pieds ou plus, portant une lunette fixe ou mobile qui n'y fut appliquée (quoique l'nsage de cet instrument soit fort ancien) qu'en 1667 par Picard et Auzout : le cercle répétiteur est, d'ailleurs, sous tous les rapports, préférable au quart de cercle. Ce qu'on nomme *quart de cercle mural*, ou simplement *mural*, n'est autre chose qu'un quart de cercle, ou même un cercle entier, solidement soutenu dans le plan du méridien par un long et puissant axe horizontal introduit dans un mur massif, d'où cet instrument a tiré son nom. Tycho-Brahé s'en servit pour l'observation des hauteurs méridiennes. Le premier qui ait été fait avec une grande perfection est celui de l'observatoire de Greenwich, qui a servi de modèle à tout les autres. Un *quart de vent* ou *rumb*, en termes de marine, est la 32me partie de la circonférence (11°, 15') ou le qnart de la distance qui est entre deux des huit vents principaux. Le mot *quart* désigne aussi en marine le temps durant lequel la moitié de l'équipage est occupée à la manœuvre, ou plutôt est de service, pendant que l'autre moitié se repose : il y en a deux, le quart de tribord et celui de babord, qui sont ainsi chacun, terme moyen, de 12 heures par jour ponr les matelots. Le quart, pour l'officier, est le temps durant lequel il commande sur le pont : la durée ponr chaque officier de marine en est fixée par le nombre de ceux qni se trouvent à bord. Sur les navires marchands, où le commandant fait le quart, ce quart de commandement est ordinairement, terme moyen, de 12 heures par jour, c.-à-d. aussi long que celui des matelots, pour le cspitaine et son second. Il n'y a que pen de personnes à bord dispensées du quart : tels sont le chirurgien, le commis aux vivres et quelques autres. — *Le quart de conversion* dans les exercices militaires est le mouvement par lequel une des ailes d'une troupe parcourt un quart de cercle, pendant que l'autre aile pivote en raccourcissant le pas, de manière à ce que le front, qui doit tonjonrs être maintenu dans la direction du rayon durant ce mouvement, devienne perpendiculaire à la direction qu'il occupait d'abord. — On appelle *quart de rond* en architecture, nne moulure de 90° tracée au compas. — *Quart de soupir* désigne, en musique, un temps de silence, qui est la quatrième partie d'un soupir et l'équivalent d'une double croche. — *Quart en quart* signifie, en termes de manége, une sorte de volte : travailler un cheval *de quart en quart*, c'est le conduire trois fois sur chaque ligne du carré. — La *fièvre quarte*, en médecine, est une fièvre intermittente, qui laisse au malade deux jours de repos : la *fièvre double quarte* est celle qui vient deux jonrs consécutifs, qui cesse le troisième et reparaît au quatrième jour. — Le *quartaud* est un vaisseau tenant la quatrième par-

tie d'un muid. — Le mot *quart* a produit plusieurs locutions figurées, familières et proverbiales : en voici quelques-unes : *le tiers et le quart*, pour dire un mélange de toutes sortes de personnes : *médire du tiers et du quart*, pour dire de tout le monde. — *Passer un mauvais quart d'heure*, c'est éprouver quelque chose de fâcheux : cette autre locution, *le quart d'heure de Rabelais* signifie à peu près la même chose : c'est le moment où il faut payer son écot; un moment quelconque fâcheux, désagréable. — Un portrait de *trois quarts* est celui où l'un des côtés du visage est vu en entier et l'autre côté en raccourci.

J. Humbert.

Quart. Ce mot a dans la langue du droit diverses applications, qui du reste n'ont plus aujourd'hui une grande importance, depuis que les dispositions du droit romain relatives à la *quarte falcidie* et à la *quarte trébellianique* ne sont plus reçues en France. — Le mot *quart* désigne en droit la quatrième partie des biens qui est mise en réserve, ou qui du moins est soumise à des règles particulières. — Sous l'empire du droit romain, on nommait *quarte falcidie* ou *quarte falcidienne* la part des biens que l'héritier était autorisé à garder, lorsque les legs particuliers absorbaient plus des trois quarts de la succession : il y avait à son profit un quart de réserve, en sorte que les legs devaient être réduits jusqu'à due concurrence. Aujourd'hui, nous ne connaissons, en fait d'hérédité, que la réserve légale établie au profit des enfants et des ascendants, et qui varie suivant les circonstances; mais généralement la *quotité disponible* est demeurée fixée au *quart*, lorsque le testateur laisse trois enfants ou un plus grand nombre. Quand il n'y a point d'héritiers à réserve, la liberté de disposer est entière, et si le testateur, ayant mal calculé l'étendue de sa fortune, vient à dépouiller, même sans le vouloir, les héritiers qu'il institue par des legs particuliers trop importants, il n'y a point lieu à réduction, tant que les forces de la succession peuvent suffire au paiement. Le légataire universel lui-même, à qui la délivrance des legs particuliers enlève la succession tout entière ne peut rien réclamer : il n'a plus l'action falcidienne que lui donnait la loi romaine pour retenir le quart de l'hérédité. — La *quarte trébellianique* se rattachait aux fidéi-commis : on désignait par-là le quart des biens qui devait demeurer à l'héritier lorsqu'il était chargé de rendre l'hérédité à un autre. — On connaissait aussi en droit romain ce que l'on nommait en France la *quarte de conjoint pauvre* ou *de l'authentique prætereà*, sorte de *douaire* ou *préciput* que l'époux survivant pouvait en certains cas demander sur la succession de l'époux décédé. Cette disposition avait été établie par *l'authentique prætereà*. — En droit canon ou ecclésiastique, on nommait autrefois *quarte canonique* ou *funéraire* ce qui était dû au curé du défunt pour obtenir de lui l'autorisation de transporter le corps dans une autre paroisse. Cette dénomination vient de ce que dans un assez grand nombre de contrées le curé retenait alors le quart du luminaire. —En langage féodal, on nommait *quartelage* le droit que s'arrogeaient quelques seigneurs d'enlever aux habitants établis sous leur juridiction le quart de tout ce qu'ils avaient recueilli.—Aujourd'hui, les expressions *quart en réserve* ou *quart de réserve* appartiennent à la langue forestière : on appelle ainsi le quart des bois des communes, des hospices et autres établissements publics qui doit être conservé en haute futaie. L'établissement des réserves remonte à l'ordonnance forestière de 1669 : c'est une ressource extraordinaire qui est prudemment ménagée aux communes, et cette mesure sert en même temps à empêcher l'entière dépopulation des forêts. Ces quarts de réserve fournissent les coupes extraordinaires de bois, dont le montant doit être versé à la caisse des dépôts et consignations, lorsque l'emploi à des travaux d'utilité publique ou communale n'en a pas été fait au moment même où les deniers se trouvent réalisés (*v.* Commune). Teulet, a.

Digitized by Google

QUARTIER· Quoique ce mot, ainsi que l'indique l'étymologie, serve généralement à désigner la quatrième partie d'un tout, comme un *quartier* de veau, le *quartier* de devant, de derrière d'un mouton ; il est cependant pris fréquemment pour une partie quelconque indéterminée de ce tout : un *quartier* de lard, de vigne ; couper un corps en trois ou en quatre *quartiers*, etc. Le corps de certains suppliciés était mis autrefois en *quartiers*, et exposé ainsi aux regards du public, coutume qui existe encore chez un grand nombre de peuples.—En marine, on nomme *quartier de réduction* une sorte d'instrument ou feuille de carton servant dans la timonnerie à résoudre, par des procédés graphiques simples, plusieurs problèmes de pilotage. Le *quartier sphérique* est de même un instrument nautique servant à déterminer l'heure du lever, du coucher du soleil, l'amplitnde de cet astre, etc., quand on en connaît la déclinaison, ainsi que la latitude du lieu où l'on est. On nomme également en style nautique *quartier de réflexion* l'instrument connu sous le nom d'*octant* (*v.*), destiné à prendre des hauteurs et des distances. — Les architectes appellent *quartier tournant* les marches qui sont dans l'angle de l'escalier, et qui tournent autour du noyau.—Les cordonniers nomment *quartier* de soulier la pièce ou les deux pièces de cuir qui entourent le talon.— Les selliers nomment *quartier* d'une selle les parties sur lesquelles portent et reposent les cuisses du cavalier. Chacune des parois latérales du sabot du cheval porte aussi, dans l'art vétérinaire, le nom de *quartier*.— On dit d'un cheval qu'il fait *quartier* neuf, quand, par une cause quelconque, il perd un de ses quartiers, à la place duquel la nature en fait croître un autre.—On nomme également *quartiers* les parties en lesquelles une ville est divisée, comme le *quartier* du Temple, celui du Marais, ou une étendue donnée de terrain, dans le voisinage d'un lieu quelconque. Le même mot s'applique, par extension, du contenant au contenu, comme dans ces phrases : tout le *quartier* est en rumeur, nouvelle du *quartier*, etc.—*Quartier* désigne dans les colléges les diverses salles où sont réunis les écoliers : *quartier* de rhétorique, de seconde ; le maître de *quartier* est celui qui surveille les écoliers et les fait répéter.—L'espace de trois mois, faisant le quart de l'année, se nomme aussi *quartier*, et ne s'emploie guère dans ce sens qu'en parlant de certaines personnes qui remplissent tour à tour les mêmes fonctions : le médecin, l'aumônier de *quartier* à la cour. L'année est divisée en quatre *quartiers* ou *trimestres*, qui sont celui de janvier, celui d'avril, celui de juillet et celui d'octobre. — On appelle *quartier* de la lune la quatrième partie du cours de cet astre, à partir de la nouvelle lune : ces portions de l'orbite lunaire sont déterminées dans le ciel par ce qu'on appelle les *lignes de syzygies* et *de quadrature*.—*Quartier* désigne encore ce qui se paie de trois en trois mois, tel que loyers, pensions, gages, etc. : devoir deux *quartiers* ou un *semestre* de loyer; toucher un *quartier* de sa pension, etc. On fait parfois servir le même mot à désigner la demi-année, quand il s'agit de paiement. — Les généalogistes nomment *quartier* chaque degré de descendance dans une ligne paternelle ou maternelle. — En termes de blason, *quartier* signifie la quatrième portion d'un écusson écartelé. On l'emploie encore dans ce même cas pour désigner des parties d'un grand écusson qui contient des armoiries différentes, quoiqu'il y en ait plus de quatre. *Franc quartier*, toujours en termes de blason, signifie le premier quartier de l'écu qui est à la droite du côté du chef, et qui est moins grand qu'un vrai quartier d'écartelure. A. B.

Quartier (art militaire). Ce mot, pris dans son acception générale, signifie un lieu occupé par un corps de troupe ; il est souvent synonyme de *caserne* : on dit un *quartier* ou une *caserne* d'infanterie, un *quartier* ou une *caserne* de cavalerie (*v.* Caserne).—On emploie aussi le mot *quartier* pour désigner un lieu de garnison, de rassemblement et de cantonnement :

ainsi, on dira que Lunéville est un *quartier* de cavalerie, Longwy un *quartier* d'infanterie, Toulouse un *quartier* d'artillerie; qu'une armée a pris ses *quartiers* d'hiver, qu'elle a été attaquée dans ses *quartiers*. Dans le premier cas, le mot *quartier* équivaut à celui de *garnison*, dans le second à celui de *rassemblement* ou de *cantonnement* (*v.*) Ce mot s'appliquait autrefois au temps de service d'un officier ou d'une troupe : servir par *quartier* signifiait servir trois mois (quartier de l'année) dans un même lieu, dans un même poste. Ce genre de service n'était en usage que parmi les troupes de la maison du roi et autres corps privilégiés.—Une troupe est reçue à *quartier* lorsqu'elle se rend ou qu'elle capitule sous des auspices favorables, soit en rase campagne, soit dans une place de guerre, dans un fort, un château ou une citadelle. Promettre *quartier*, c'est assurer la vie sauve à l'ennemi qui s'abandonne à la discrétion du vainqueur; on dit dans cette hypothèse : demander *quartier*, donner *quartier*. Ne point faire *quartier*, c'est passer la troupe par les armes. — Le mot *quartier d'hiver* désigne l'intervalle de temps qui sépare deux campagnes de guerre (*v.* Hiver).

Quartier d'assemblée ou de rassemblement. Lorsqu'un grand mouvement stratégique doit avoir lieu pour une opération militaire importante, le ministre de la guerre indique aux troupes un lieu de réunion dans l'intérieur ou sur un point déterminé de la frontière. On désigne pour rendez-vous général une ou plusieurs villes assez rapprochées pour faciliter de promptes communications. De là, les corps sont mis en mouvement pour entrer en campagne. — Il y a du talent à faire choix d'un bon quartier d'assemblée. En 1800, l'armée de réserve, dont le noyau était réuni à Dijon, comptait 60 mille combattants. Ce rassemblement, assez dispersé, n'inquiéta pas l'Autriche, et cependant ces troupes allaient bientôt franchir les Alpes, se ruer dans les plaines fertiles de l'Italie et surprendre la sécurité des bataillons ennemis, étonnés de la hardiesse et de la promptitude de ce mouvement stratégique, l'un des plus beaux des temps anciens et modernes. Lorsqu'il s'agit d'une expédition combinée entre une puissance et ses alliés, les quartiers d'assemblée sont toujours choisis à proximité de leurs frontières respectives et les plus rapprochées possibles, afin que les mouvements concertés puissent s'opérer avec ensemble.—On donnait autrefois ce nom à la réunion, dans les capitales des provinces françaises, des milices du royaume pour être passées en revue aux époques déterminées par les réglements. Quelquefois, ces revues, faites par les intendants des provinces ou par les commissaires des guerres, préludaient au départ de ces corps, que l'on dirigeait immédiatement sur les places frontières ou les retranchements dont on devait leur confier la garde.

Quartier de cantonnement, lieux dans lesquels sont distribuées les troupes au commencement ou à la fin d'une campagne. On choisit à cet effet les petites villes, les bourgs et les villages le plus étroitement groupés, afin que l'armée qu'on vient de cantonner puisse se réunir promptement aux premiers ordres du général en chef.—Les quartiers de cantonnement ont deux buts principaux : le premier de conserver des positions favorables aux opérations de la campagne prochaine, le second de faciliter la subsistance des troupes et de les mettre à l'abri des rigueurs du froid.

Quartier de campement. Lorsque l'assiette d'un camp est établie, et que les troupes y ont pris logement, on donne le nom de *quartiers* à la réunion des corps qui le composent, aux parcs d'artillerie, des vivres et fourrages, aux ambulances, en un mot à tout le matériel à la suite de l'armée. On dit reconnaître, fortifier, défendre les *quartiers* d'un camp.

Quartier de fourrages, espèce de quartiers de cantonnement pour la cavalerie. Au commencement ou à la fin d'une campagne, on place des détachements de cavalerie dans des villages ennemis, afin d'assurer la subsistance des chevaux,

et de dégréver l'état de la dépense qu'elle occasionnerait si les matières étaient fournies au compte du gouvernement. Cependant, il arrive souvent que ces quartiers sont établis dans un pays ami : dans ce cas, on observe les formes de distributions légales prescrites par les réglements militaires. En pays ennemi, les quartiers de fourrages doivent être à l'abri de toute surprise, et couverts par des défilés ou par des rivières. Lorsque les localités ne permettent pas de prendre ces précautions, les quartiers sont placés en arrière des cantonnements de l'infanterie.

Quartier-général, lieux occupés par les officiers-généraux et par leur état-major. Ils sont toujours à proximité des camps, des cantonnements ou des rassemblemens de troupes.—Les généraux grecs et romains établissaient leurs quartiers au milieu du camp de leurs cohortes ou légions; les généraux modernes les choisissent dans les lieux les plus commodes et les plus abondants en ressources; une garde quelquefois nombreuse les environne et veille à leur sûreté. En route, le quartier-général est le gîte où s'arrête avec sa suite le chef qui dirige.—Le mot *quartier-général* ne veut pas dire seulement le lieu habité par le chef de l'armée, du corps d'armée ou de la division, il désigne aussi la réunion de tout le personnel de l'état-major : ainsi, on dit : Je fais partie du *quartier-général*, je vais rejoindre le *quartier-général*, le *quartier-général* arrivera ici aujourd'hui, etc. — Lorsque le souverain se trouve à l'armée, on nomme *quartier impérial* ou *quartier du roi* le lieu où il établit sa résidence de guerre. Dans les camps, le quartier du roi est placé à l'abri de toute surprise de la part de l'ennemi; dans les siéges, il est placé hors de la portée du canon de la place.

Quartier de rafraichissement, lieux où l'on dirige, pendant le cours d'une campagne, des troupes harassées de fatigue, ou qui ont eu à souffrir de la disette des vivres. On choisit ces quartiers dans les pays les plus abondants en vivres et en fourrages, de manière à assurer le prompt rétablissement des hommes et des chevaux.

Quartier de siége, terme peu usité de nos jours. Le terrain comprenant les différentes lignes d'investissement d'une place de guerre prend le nom de *quartier de siége*. Les troupes campées dans ces lignes sont sous les ordres de l'officier-général auquel sont confiés le commandement et les opérations du siége. On dit le *quartier* de la droite, le *quartier* du centre, le *quartier* de la gauche, pour exprimer les lieux occupés par les troupes dans ces différentes parties de la ligne de circonvallation. Tous ces quartiers ont entre eux des communications sûres et commodes, disposées de manière à pouvoir se soutenir réciproquement.—Lorsqu'il n'existe pas d'armée d'observation pour protéger les opérations d'un siége, et qu'on a des inquiétudes sur les mouvements que l'ennemi serait tenté de faire pour paralyser les efforts de l'armée assiégeante, celle-ci établit des lignes de contrevallation : ces lignes assurent ses derrières et ses flancs (*v.* Siége).

Quartier de vivres. On donne ce nom à l'emplacement choisi pour parquer les équipages de bouche qui marchent à la suite des armées. C'est au quartier des vivres que se manutentionne le pain nécessaire à la distribution journalière des troupes. Ces quartiers sont placés sur les derrières des armées, à proximité de munitions de bouche et à l'abri d'un coup de main de l'ennemi (*v.* Parcs de guerre).

Quartier-maitre (terme militaire). L'ordonnance du 21 décembre 1762, en ôtant aux capitaines la propriété de leurs compagnies, chargea les majors de l'administration des corps; mais ceux-ci, ne pouvant avoir en même temps le contrôle et le maniement des fonds, on dut leur adjoindre des officiers comptables, placés sous leur surveillance. En conséquence, cette ordonnance créa, dans chaque régiment, deux nouvelles fonctions, un *trésorier*, non militaire, auquel fut confiée la caisse et la comptabilité, et

un *quartier-maître*, avec rang de lieutenant, chargé du logement, du campement, des subsistances et des distributions.— Les trésoriers ayant été supprimés en 1664, les quartiers-maîtres réunirent ces attributions à celles qui leur avaient été précédemment confiées. En 1776, ils prirent la dénomination de *quartiers-maîtres-trésoriers*, qui leur est restée. Depuis 1793, les quartiers-maîtres parvinrent du grade de capitaine à celui de colonel. Sous le consulat et l'empire, ils ne purent franchir le grade de chef de bataillon ou d'escadron. Ils concoururent en 1800 (29 janvier) à la formation du corps des inspecteurs aux revues. — Le quartier-maître-trésorier d'un régiment est aujourd'hui le secrétaire du conseil d'administration. Il est chargé de recevoir, des mains des payeurs ou de leurs préposés, les fonds mis à la disposition des corps, et ne conserve que ceux nécessaires aux besoins journaliers du service et pour les dépenses autorisées par le conseil d'administration, envers lequel il est responsable. On voit que la caisse du corps n'est pas à sa disposition. Cette caisse a trois clés : l'une est entre les mains du colonel, chez qui elle est déposée, l'autre est gardée par un membre du conseil d'administration, la troisième est confiée à l'officier comptable. —Les écritures du quartier-maître sont relatives aux situations d'effectif, à celles des finances, aux distributions des rations de toute espèce; elles ont encore pour objet la tenue des registres-matricules, du registre-journal, du registre de caisse, du registre des délibérations du conseil, etc. — Les quartiers-maîtres du grade de capitaine concourent pour les emplois de majors et d'adjoints aux sous-intendants militaires

Quartier-maître (terme de marine), officier maritime faisant partie de l'équipage d'un bâtiment de guerre ou de commerce. Il est chargé d'aider dans leurs fonctions le maître et le contre-maître; il dirige les matelots dans tout ce qui concerne le service et la manœuvre du voilage, surveille la propreté du bâtiment et fait exécuter les ordres du commandant. — Le quartier-maître est plus particulièrement affecté au service des pompes.

Quartier-maître-général. Ce titre ne constitue pas un grade, il n'est qu'une fonction temporaire, qui cesse en même temps que le besoin qui l'a fait créer. Il n'est en usage que parmi quelques puissances militaires de l'Europe. Le titulaire de cet emploi remplit une partie des fonctions attribuées au chef d'état-major-général d'une armée. C'est lui qui est spécialement chargé de faire choix de l'emplacement des lieux de campement et d'en distribuer le terrain, de transmettre les ordres de mouvement des troupes et d'en diriger l'exécution.

Sicard.

QUARTZ. Il existe deux espèces différentes et très distinctes de silice : la première est anhydre, c'est le *quartz hyalin*; la seconde est hydratée, c'est l'*opale* : celle-ci est très rare; celle-là, au contraire, est très abondamment répandue dans l'écorce de notre globe. — Le *quartz* pur est exclusivement composé de silice avec quelques traces à peine appréciables d'alumine. La couleur en est alors parfaitement blanche; mais le mélange de substances étrangères, et surtout des oxydes de fer et de manganèse, donne au *quartz* toutes les variétés de nuances et de couleurs. Presque toutes nos pierres précieuses, si l'on en excepte le diamant, le rubis, le saphir et la topaze, sont ainsi produites.— Dans sa texture cristalline, le *quartz* offre de grandes variétés : tantôt, en effet, cette cristallisation est complète et parfaitement régulière (cristal de roche); tantôt, au contraire, elle est compacte, ou grenue, ou bacillaire, ou fibreuse, etc., etc. — Mélangé avec une faible proportion de mica, le *quartz* prend le nom de *hyalo-micte* : lorsque le mica vient à dominer, le hyalo-micte se transforme en micaschiste : si le talc ou la chlorite remplace le mica, la combinaison prend le nom d'*itacolumite* : enfin, l'addition d'une faible quantité de fer

donne naissance au *sidérocriste*. — Le *quartz* a long-temps été regardé comme appartenant exclusivement aux terrains primitifs ; mais les recherches de M. de Humboldt démontrèrent d'abord l'existence du *quartz* en couches immenses dans les terrains de transition ; et plus tard les travaux de M Élie de Beaumont constatèrent la présence de la même roche dans les terrains secondaires. Le *quartz* se présente rarement en Europe d'une manière complètement indépendante : du moins les faibles cimes de *quartz* qui couronnent quelques-unes de nos montagnes ne sauraient-elles être comparées à ces roches puissantes qui, au sud de l'équateur, constituent, dans les montagnes du Brésil et dans les cordilières des Indes, des chaînes entières. Le plus généralement, le *quartz* est subordonné au micaschiste, et repose sur le thonscheifer primitif. Il est des cas, toutefois, dans lesquels on observe une indépendance complète de gisement, et dans lesquels la roche quartzeuse atteint une puissance qui ne permet plus de l'envisager comme subordonnée. Ainsi, parfois, comme dans le Nouveau-Monde, le *quartz* repose indifféremment sur le granit, le porphyre, le thonscheifer primitif et le gneiss ; et parfois aussi, comme dans les Andes du Pérou, le *quartz* parfaitement pur, non mélangé, non agrégé, superposé au porphyre, sous-jacent au calcaire alpin, atteint l'énorme épaisseur de 2,000 mètres (Alex. de Humboldt). — L'or, le mercure, le fer oligiste métalloïde, le soufre surtout, sont fréquemment mélangés à ces énormes masses de silice. Belfield Lefevre.

QUASI-CONTRATS. On désigne ainsi des engagements qui dérivent de certains faits, et que néanmoins on ne peut nommer *contrats*, parce que la *convention*, qui est de l'essence des *contrats* proprement dits, ne s'y rencontre pas. Par exemple, le fait d'avoir géré les affaires d'un absent sans sa procuration oblige à lui rendre compte. — Les faits qui peuvent donner lieu à ces sortes d'engagements formés sans convention sont licites ou illicites : les premiers sont appelés *quasi-contrats*, les seconds *délits* ou *quasi-délits* (*v.*)—Les règles établies par le code civil sur cette matière sont fondées sur ce grand principe de morale, qu'il faut faire aux autres ce que nous désirerions qu'ils fissent pour nous dans les mêmes circonstances, et que nous sommes tenus de réparer les torts et le dommage que nous avons pu causer. — Les principaux quasi-contrats dont le code détermine les règles (1371 à 1386) sont : 1° celui qui résulte de la gestion volontaire (*negotiorum gestorum*) ; 2° celui qui résulte du paiement d'une chose non due (*condictio indebiti*).— La *gestion d'affaires* est un quasi-contrat, par lequel celui qui a géré s'oblige envers celui dont il a administré les affaires, et, dans certains cas, envers lui-même. Mais pour qu'il y ait quasi-contrat, trois conditions principales doivent concourir ; il faut : 1° avoir fait *volontairement* l'affaire d'un autre ; 2° avoir géré *sans mandat* ; 3° il faut que le gérant ait eu, dès l'origine, l'*intention de répéter les frais* de gestion, car autrement il y aurait donation. — Les obligations imposées au gérant sont relatives à la continuation, à l'achèvement de l'affaire commencée et aux soins qu'il doit y apporter.—La loi n'a pas voulu que celui qui, par un premier mouvement de générosité, aurait entrepris une affaire quelconque, pût l'abandonner au gré de son caprice, car il aurait ainsi empêché un autre de s'en charger, ou le maître d'y pourvoir. En général, le gérant est soumis à toutes les obligations qui naissent du mandat ; par exemple, s'il s'agit d'une succession, il devra payer les frais de mutation pour prévenir le double droit ; il devra empêcher toute prescription des droits dont il a pu avoir connaissance, etc. — La répétition de la chose non due dérive également d'un quasi-contrat. Celui qui a reçu ce qui ne lui était pas dû est soumis à l'obligation de restituer : cette obligation, comme celle qui résulte de la gestion d'affaires, est fondée sur cette règle, que personne ne doit s'enrichir aux

dépens d'autrui ; toutefois, il faut faire ici une distinction : celui qui a reçu de *bonne foi* n'est tenu de rendre la chose qu'autant qu'elle existe encore en sa possession, ou qu'il en a tiré profit; mais celui qui a reçu de *mauvaise foi* est soumis à des obligations beaucoup plus rigoureuses. Lorsque la chose consiste dans une somme d'argent, il doit tenir compte des intérêts; si elle est de nature à produire des fruits, il doit faire raison de ceux qu'il a perçus, et même de ceux qu'il a manqué de percevoir; s'il se trouve, par son fait, hors d'état de la rendre, il est tenu de tous dommages-intérêts; en un mot, il est assimilé au voleur. — Deux conditions essentielles sont requises pour que la répétition d'une chose puisse être admise : il faut : 1° que ce qui est payé *ne soit pas dû* ou considéré comme indû; le paiement obtenu en vertu d'un titre que la loi déclare nul; par exemple, si un héritier a acquitté le legs fait par un testament, qui depuis a été annulé; le paiement fait par un mineur ou une femme mariée, qui n'avait pas la disposition de la chose, etc.; 2° il faut que la chose non due ait été *payée par erreur*, car celui qui paie ce qu'il sait ne pas devoir exerce une libéralité. — Quant à l'obligation de prouver la non-existence de la dette, elle est en général à la charge du réclamant. A. Husson.

QUASI-DÉLIT. Le quasi-délit est un fait illicite, qui, sans être punissable, cause à autrui un dommage involontaire qui exige réparation. — Chacun est garant de son fait; cette maxime conduit à la conséquence de la réparation du tort, qui n'est que le résultat d'une imprudence, ou même d'une négligence. Les individus seuls qui n'ont pas l'usage de la raison ne peuvent être poursuivis; mais l'ivresse n'est point une cause d'excuse. — On est responsable, non seulement du dommage que l'on cause par son propre fait, mais encore de celui qui est causé par le fait des personnes dont on doit répondre, ou des choses que l'on a sous sa garde.—Le père et la mère sont responsables du dommage causé par leurs enfants mineurs, habitant avec eux; les maîtres et les commettants de celui qui est causé par leurs domestiques et préposés dans les fonctions auxquelles ils les ont employés; les instituteurs et les artisans de celui causé par leurs élèves et apprentis pendant le temps qu'ils sont sous leur surveillance. Cependant, cette responsabilité cesse s'ils prouvent qu'ils n'ont pu empêcher le fait. — Le propriétaire d'un animal ou celui qui s'en sert répond du dommage que cet animal a causé, soit qu'il fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.—Le propriétaire d'un bâtiment est responsable de tout dommage causé par sa ruine, lorsqu'elle est arrivée par suite du défaut d'entretien, ou par le vice de sa construction. (*Voy.* c. civ., art. 1382 et suiv.). A. Husson.

QUASIMODO, terme de bréviaire. Le dimanche de l'octave de Pâques est ainsi nommé parce que l'*introït* de la messe de ce jour commence par ces mots : *Quasimodò geniti infantes*. Il est aussi appelé *dominica in albis*, parce que ceux qui avaient reçu le baptême à Pâques allaient, le jour de l'octave, déposer en cérémonie dans la sacristie les robes blanches dont ils avaient été revêtus : les Grecs l'ont nommé *dominica nova*, à cause de la vie nouvelle que les baptisés doivent commencer dès ce moment. — Les pasteurs de l'église, dans les premières siècles, avaient arrêté que tous les jours de la quinzaine de Pâques seraient des jours de fête : et les empereurs avaient confirmé cette discipline. Nous voyons par les sermons de saint Jean-Chrysostôme et de saint Augustin que tous ces jours étaient employés par les fidèles à célébrer l'office divin, à écouter la parole de Dieu, à recevoir la sainte Eucharistie, à faire de bonnes œuvres.

L'abbé B. M.

QUATERNE, combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Ce mot se dit aussi, au jeu de loto, de quatre numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur. XXX.

QUATRAIN (prononcez *katrain*), est comme son nom l'indique, un accouplement de quatre vers, ou à rimes plates ou à rimes mêlées, qui autrefois renfermait, pour l'ordinaire, un sens complet et aiguisé par une pensée saillante. Ce petit nombre de vers convient merveilleusement à l'épigramme, qui doit être comme le javelot, courte, acérée et rapide; toutefois, il convient aussi aux inscriptions des édifices, des fontaines, des tombeaux surtout. N'oublions pas que Cynthie, chez les ombres, recommande à son Properce une épitaphe qu'elle composa elle-même pour sa tombe, mais très brève, dit-elle, afin que le voyageur le plus hâté, en sortant des portes de la ville, puisse la lire. Le quatrain, depuis long-temps, n'a pu changer de forme, mais il a changé de fond; du temps du sieur Pibrac, qui en était le roi, et qui fut traduit en grec, en latin, en turc, en arabe, et en persan, tout quatrain devait renfermer une moralité exprimée d'un style simple et grave : tel est celui-ci, tout-à-fait boratien, de je ne sais quel auteur :

Insensés ! notre ame se livre
A de tumultueux projets :
Nous mourons sans avoir jamais
Pu trouver le moment de vivre.

DENNE-BARON.

QUATRE-TEMPS, jeûne que l'église observe au commencement de chaque saison de l'année, trois fois par semaine, les mercredi, vendredi et samedi. Ce jeûne était déjà établi du temps de saint Léon, qui, dans ses sermons, parle clairement *des jeûnes des quatre saisons de l'année, observés pendant trois jours*, et qui avaient lieu, celui du printemps au commencement du carême, celui de l'été à la Pentecôte, celui de l'automne en septembre, et celui d'hiver en décembre. Il les regarde comme une tradition apostolique, et même comme une imitation des jeûnes de la synagogue. Saint Thomas n'est pas de cet avis. D'autres auteurs prétendent qu'ils ont été institués par opposition aux bacchanales, qu'on célébrait quatre fois l'année. Quoi qu'il en soit, pas de doute que ce jeûne n'ait été fondé pour consacrer à Dieu les quatre saisons par la pénitence, et pour appeler sa bénédiction sur les fruits de la terre. Plus tard, vers le v[e] siècle, comme il résulte d'une lettre du pape Gélase, ces quatre époques furent choisies pour l'ordination des prêtres. Par ce jeûne, on cherchait à attirer les lumières du Saint-Esprit sur cette importante action, afin d'imiter la conduite des apôtres. Les quatre-temps n'ont pas été admis dans l'église grecque, parce que les Grecs jeûnaient tous les mercredis et vendredis de l'année, et fêtaient le samedi. Dans l'Occident même, il n'a pas été pratiqué universellement; il ne l'était pas encore en Espagne au VI[e] siècle, du temps de saint Isidore de Séville, et on ne peut pas prouver son introduction en France avant Charlemagne. Ce prince en ordonna l'observation par un capitulaire de 769, confirmé par le concile de Mayence de 818. Dans le XI[e] siècle, Grégoire VII fixa définitivement les quatre semaines telles qu'on les observe aujourd'hui. L'abbé B. M.

QUATUOR (mus.), morceau de musique vocale ou instrumentale composé pour quatre parties. Dans son acception la plus étendue, ce mot s'applique à toute espèce de musique écrite pour quatre voix ou pour quatre instruments, quelle que soit d'ailleurs l'importance relative de chacune des parties; mais, dans un sens plus restreint et plus particulièrement usité, il ne s'applique qu'aux compositions dont toutes les parties sont concertantes ou obligées, c.-à-d. que l'une ne brille pas exclusivement aux dépens des autres. C'est dans ce sens que J.-J. Rousseau, dont, au reste, les connaissances musicales étaient fort erronées, dit qu'il n'existe pas de vrais quatuors, ou qu'ils ne valent rien. Cette assertion, trop absolue pour être juste, prouve tout au plus que le célèbre philosophe a voulu jouer sur le mot, ou que la portée de ses vues en musique ne s'étendait pas au-delà du cercle rétréci qui servait alors de limite à l'art musical. Le quatuor concertant, lorsqu'il est écrit

Digitized by Google

pour des voix, peut être accompagné par l'orchestre ; quant au quatuor instrumental, sur lequel nous reviendrons dans la seconde partie de cet article, il est ordinairement exécuté par les seuls instruments pour lesquels il a été écrit. Cependant, il peut être également accompagné par l'orchestre ; et, s'il est conçu dans des proportions instrumentales brillantes, le morceau prend le nom de *symphonie concertante*. — Il n'y a pas fort long-temps que les quatuors et autres morceaux d'ensemble sont usités en France. Les opéras du célèbre Gluck ne présentent même, à l'exception des chœurs, que du récitatif, des airs, quelques duos, et presque jamais des trios et des morceaux d'ensemble : c'est encore à l'Italie que nous devons l'introduction de cette partie si intéressante de l'art. Le premier trio qui parut fut entendu dans un opéra bouffon, composé par un Vénitien du nom de Logroscino, et exécuté vers l'année 1750. Le succès n'eut rien de bien remarquable, mais la route était indiquée; une nouvelle carrière s'ouvrait au génie, et, depuis Piccini jusqu'à Paisiello et Mozart, les progrès furent immenses. On se souvient encore de l'enthousiasme qu'excita le fameux septuor du *Roi Théodore* de Paisiello ; et les quatuors, sextuors et finales des différents opéras de Mozart, Spontini et Weber montrent à quel point il est possible de répandre du charme et de l'intérêt sur les scènes lyriques à plusieurs personnages. — En abordant cette partie de la musique instrumentale, connue sous le nom de *quatuor*, nous avons jugé à propos de comprendre dans le même article tout ce qui a rapport au *quintette*, puisque celui-ci ne diffère du premier que par l'adjonction d'une partie, et que tous deux appartiennent au même genre, soit par la forme, la composition, soit par l'exécution. Les quatuors et les quintettes forment une division principale de la musique instrumentale : ils sont à la musique de *chambre* ce que la symphonie est à la musique de *concert*. Les quatuors pour instruments à cordes sont ordinairement écrits pour deux violons, un alto ou viole, et un violoncelle ; les quintettes pour deux violons, deux altos et un violoncelle, ou bien deux violons, un alto et deux violoncelles. Quelques-uns préfèrent cette dernière combinaison, comme plus favorable à l'expression et à l'énergie des effets d'ensemble. Boccherini est, je crois, le premier qui en fit usage; et, de nos jours, M. Georges Onslow en a tiré des effets très remarquables. L'illustre J. Haydn, qu'on a si justement surnommé le père de la symphonie, peut à aussi juste titre être regardé comme le créateur du quatuor instrumental. Une chose digne de remarque, c'est qu'en comparant ses premières productions à ses derniers ouvrages, on y trouve une différence sensible et progressive sous le double rapport du mérite et de la difficulté. Il semble que ce grand homme se soit appliqué à restreindre les efforts de son puissant génie pour se mettre à la portée des faibles moyens d'exécution qui existaient alors, et que, peu à peu, il ait donné plus d'essor à son imagination, à mesure que l'exécution instrumentale se perfectionnait. On est saisi d'admiration à la pensée des nombreux chefs-d'œuvre qu'il a composés malgré les entraves qu'il s'imposait, et les considérations de toute sorte auxquelles il était obligé de se soumettre. Nous ne pouvons avoir qu'une idée imparfaite du génie de ce compositeur illustre, qui eût sans doute reculé les bornes du genre jusqu'à ses dernières limites s'il eût eu à sa disposition des interprètes dignes de lui, tels, enfin, qu'il en existe de nos jours. Après lui, Mozart et Beethoven, les deux plus grands génies dont l'art musical puisse se glorifier, ont dignement continué l'œuvre qu'il avait commencée, et porté ce genre de musique à un point de perfection qui ne laisse rien à désirer. Il nous reste à mentionner deux musiciens dont les noms sont également chers aux amateurs de musique instrumentale; le premier est Boccherini, qui vécut modeste et retiré, sans aucune communication avec le monde musical de son

Digitized by Google

temps, et qui, par la seule puissance de son imagination, composa un grand nombre de quintettes très remarquables par la naïveté, la grâce et l'originalité du style; le second est Georges Onslow, notre contemporain, qui a su se créer dans le même genre un style et une manière. — Le quatuor et le quintette appartiennent, ainsi que la symphonie, à un genre de musique beaucoup plus difficile à apprécier par les gens du monde que la musique vocale, et surtout la musique de théâtre. Sans parler dans un sens absolu, on peut dire que le mérite de ce genre consiste moins dans le charme et la variété de la mélodie que dans l'exposition, l'arrangement et le développement des idées, la conception d'un plan déroulé avec art, et, enfin, dans l'intérêt d'une instrumentation nuancée avec goût. Haydn et Beethoven se sont surtout élevés à un haut degré de perfection sous ces différents rapports, et, si ce dernier est quelquefois incorrect et bizarre, il déploie une énergie si puissante qu'il excite souvent des transports d'admiration. Mozart, plus passionné, leur est inférieur dans le développement de la pensée; mais il y a tant de charme, tant d'éloquence et de sensibilité dans ses mélodies, son style est d'ailleurs si riche et si correct qu'il parvient toujours à faire naître dans ses auditeurs l'émotion la plus profonde. Les quatuors et les quintettes sont ordinairement divisés en quatre parties : un premier morceau *allegro* ou *moderato*, un *andante*, un menuet ou *scherzo*, et un *finale*. Il existe fort peu de productions de ce genre pour instruments à vent; le célèbre professeur Reicha a composé plusieurs quintettes pour flûte, hautbois, clarinette, cor et basson, qui jouissent d'une réputation justement méritée. Il est fort difficile de composer un bon quatuor ou un bon quintette; et tel musicien, qui compte au théâtre des succès brillants et mérités, serait fort embarassé d'en produire un passable. Ce genre de musique exige des études toutes particulières : il a des mélodies et des tours de phrases qui lui sont propres, des rhythmes d'accompagnement qui ne conviennent qu'à lui, et, enfin, des moyens d'expression qui, partout ailleurs, seraient dépourvus d'énergie. L'exécution du quatuor n'offre pas moins de difficultés, et exige des concertants autant de talent que de goût. Qu'il nous soit permis de payer ici à nos bons et obligeants camarades, les frères Tilmant, dont la réputation est encore au-dessous de leur immense talent, le tribut d'éloges qu'ils méritent à tant de titres. — En instrumentation, on appelle *quatuor* l'ensemble de tous les instruments à cordes, par opposition à la masse des instruments à vent, qu'on nomme *harmonie* (*v.* INSTRUMENTATION, PARTITION). CH. BECHEM.

QUEBEC, chef-lieu du Bas-Canada, sur un promontoire élevé, formé par le Saint-Laurent et le Saint-Charles. En 1829, on y vit arriver au moins 18,000 émigrés, savoir : 10,000 Irlandais, 3,500 Anglais, et 2,500 Écossais. Cette ville est la plus importante de toutes celles des possessions anglaises dans l'Amérique septentrionale. Elle fut fondée, en 1608, par les Français, qui la fortifièrent en 1690, dans un site pittoresque, sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, dont la largeur est là de près d'une lieue. Le promontoire du Diamant s'élève à près de 350 pieds. Un grand nombre de baies et de caps, bordés d'arbres, donnent à la rive méridionale un aspect romantique. La rive septentrionale présente une longue file d'habitations qui se succèdent aussi loin que la vue peut s'étendre. Quebec est défendue par une bonne citadelle, appelée *Saint-Louis*. Il renferme cinq églises, quatre couvents, une université catholique, et possède un évêque de ce culte et un évêque anglican. On y compte environ 30,000 habitants, dont les deux tiers aux moins d'origine française. La ville basse, qui n'est point fortifiée, est habitée en grande partie par les négociants; la ville haute, protégée par la nature et par sa citadelle, est bâtie sur un rocher escarpé; on y arrive par des escaliers taillés dans le

roc. Il y a là de magnifiques hôtels en pierres de taille, et le château du gouverneur des possessions anglaises dans l'Amérique septentrionale. Les deux villes sont assez bien percées et bien pavées. On y remarque la place de la Parade, la cathédrale française et la cathédrale anglicane, la chapelle des Ursulines, le palais de justice, la prison Neuve, la place du Marché, l'hôpital général et l'Hôtel-Dieu. Québec possède une société littéraire et historique, un arsenal considérable et plusieurs établissements de bienfaisance. C'est le siége du gouvernement et de la justice du Bas-Canada, et l'entrepôt central des denrées et des productions du pays. Il s'y fait un commerce considérable de grains, fleur de farine, bois, gros meubles, cendres et articles des manufactures d'Europe. Il n'y a point de port, mais cent navires peuvent mouiller sans peine devant la ville. Les environs sont couverts de délicieux jardins, et de belles maisons de plaisance. Les étrangers y visitent deux cataractes, celle du fleuve Montmorency, dont la hauteur est de 220 pieds et la largeur de 50; et la Chaudière, large de 230 pieds et haute de 100. Le froid et le chaud atteignent dans cette ville à une grande intensité; le mercure y gèle en hiver. Québec fut pris en 1759 par les Anglais, sous les ordres du général Wolf, qui y fut tué; il leur fut cédé par la paix de 1763. Les patriotes américains l'assiégèrent en 1776, et y perdirent leur général Montgomery. Un obélisque a été élevé à Wolf, au lieu même de sa mort. C. L.

QUENOUILLE, petite canne, petit bâton, qu'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, de lin, de laine, etc., pour filer. Ménage fait venir ce mot de *colucula*, diminutif de *colus*. D'autres le dérivent du celte ou bas-breton *queiguel*, dont la signification est la même. On peint les *Parques (v.)* avec une quenouille, un fuseau et des ciseaux. On dit *charger*, *coiffer*, *monter une quenouille*. Ce mot s'applique encore à la soie, au chanvre, au lin, à la laine dont une quenouille est chargée. On dit aussi une *quenouillée*. Allez filer votre quenouille! ordre dédaigneux adressé à une femme qui se mêle des affaires de son mari, des choses qu'elle n'entend pas. En généalogie, *quenouille* se prend pour la ligne féminine. Les royaumes d'Espagne, de Portugal, d'Angleterre, tombent en *quenouille*; c'est-à-dire les femmes y succèdent à la couronne. Celui de France ne tombe point en *quenouille*. L'esprit est tombé en *quenouille* dans cette famille, c.-à-d. les filles y ont plus d'esprit que les garçons. L'empire des Muses est tombé en *quenouille*. — *Quenouilles*, colonnes, piliers, formant les quatre coins et soutenant le ciel des anciens lits; piliers portant l'impériale des vieux carosses, ou sur lesquels s'appuie un dais.—*Quenouille*, plante, espèce de *cnicus*, dont les feuilles sont rudes et piquantes, les fleurs découpées et jaunes, les semences nues, à aigrettes plumeuses. On distillait autrefois à Paris cette plante, et l'on en employait l'eau comme celle du chardon-bénit. Les femmes se servaient aussi de ses tiges en guise de quenouilles. — *Quenouille* se dit encore des arbres fruitiers, taillés de manière à ce que le branchage se rapproche de la forme d'une quenouille. X.

QUENTIN (Saint-), chef-lieu de sous-préfecture du département de l'Aisne (*v.*), bâti sur un éminence au pied de laquelle coulent la Somme et le canal du même nom, ancienne *Augusta-Veromanduorum*, et capitale du Véromandais, patrie du jésuite Charleroi, de Pierre Ramus, de Luc d'Achéri, peuplée de 17,700 ames, et située à 35 lieues nord-est de Paris. X.

Quentin (Bataille de Saint-). Dans la campagne de 1557, entreprise par Philippe II, roi d'Espagne, contre Henri II, les troupes ennemies, entrées par la Flandre et soutenues par les Anglais, fortes en tout de 60,000 hommes, manquèrent Rocroi; mais, attiré par les forces françaises du côté de la Champagne, Philibert, duc de Savoie, par un mouvement aussi rapide qu'imprévu, alla

investir Saint-Quentin, dont la garnison avait été affaiblie. La place, qui n'était fortifiée que par ses marais, ne renfermait que 300 hommes de garnison, point de munitions, et très peu de vivres. L'amiral de Coligni, neveu du connétable Anne de Montmorency, s'y jeta avec 500 hommes. Montmorency s'en approcha, et y fit entrer quelques secours (10 août). Protégé par des marais qui le séparaient de la ville et des quartiers ennemis, et qu'on ne pouvait tourner qu'avec beaucoup de temps, ou traverser que sur une chaussée étroite, il espérait avec le temps s'en retirer (10 août). Mais la chaussée, plus large qu'on ne l'avait cru, donna à la cavalerie la facilité de se former dans la plaine. En vain le prince de Condé l'en fit avertir, il trouva mauvais qu'un jeune homme voulût lui apprendre son métier, et perdit un temps précieux à achever l'introduction de son convoi au travers des marais. Il donna enfin l'ordre du départ; mais il avait à peine fait une lieue, que la cavalerie espagnole, commandée par Lamoral, comte d'Egmont, Philippe de Montmorency, comte de Horne, et le prince de Brunswick, l'attaquèrent de tous côtés, l'empêchèrent de continuer sa route, et donnèrent à leur infanterie et à leur cavalerie le temps d'arriver. Il fallut combattre, mais l'imprudence du connétable avait détruit la confiance de l'armée. Il y eut à peine de la résistance; les Français furent mis en déroute, le connétable fait prisonnier avec beaucoup d'autres. Cette victoire ouvrait aux ennemis le chemin de Paris : heureusement, ils ne surent pas en profiter. Pendant l'action, Philippe II était dans sa tente, adressant des prières au ciel. La paix avec l'Espagne ne fut conclue qu'en 1559, par le fameux traité de Cateau-Cambrésis.

A. Savagner.

QUERCY, ancienne province de France. Elle avait pour bornes au nord le Limousin, au levant le Rouergue, au midi le haut Languedoc, et au couchant l'Agénais et le Périgord. Le Quercy forme aujourd'hui le département du Lot tout entier et une portion de celui de Tarn-et-Garonne. Le Quercy tire son nom des *Cadurci*, ses premiers habitants. Il fut d'abord compris dans la Gaule celtique. Ses plus anciennes localités connues étaient *Uxellodunum* et *Divona*. A l'époque de la conquête des Gaules par les Romains, on divisa le *Cadurci* en *provinciales* et en *eleutheri*, ou *libres*. Les premiers étaient compris dans la province romaine, les autres étaient placés en dehors de celle-ci. Ces derniers combattirent avec gloire pour la liberté de la Gaule, et ceux d'entre eux qui survécurent aux désastres de Vercingétorix défendirent encore, dans leurs rochers et dans les murs d'*Uxellodunum*, leur antique nationalité. Des savants à étymologies ont voulu nous faire connaître celle de la dénomination de cette petite province. Ils ont avancé que le nom de *Cadurci* était une corruption du mot *craouci*, et que celui-ci venait du celtique *crau*, prononcé *craou*, qui signifiait *pierre* ou *caillou*, et que cette origine est d'autant plus naturelle qee le pays possédé par les *Cadurci* est en général couvert de rochers. D'autres ont fait dériver ce nom du mot *quercus*, parce qu'il y a beaucoup de chênes dans le pays. Enfin, quelques-uns ont eu le courage de tirer la dénomination de Quercy du grec *kersonnêsos*, qui convenait très bien, suivant eux, à la position de Cahors, dont le Lot forme une presqu'île. — J'ai dit que les plus anciennes localités connues de cette contrée étaient *Uxellodunum* et *Divona*. On a, pendant long-temps, cherché à déterminer la place exacte de la première. Le Puy-d'Issolu, Luzech et Cahors ont tour à tour été les lieux désignés comme offrant le sol même où s'élevait le dernier boulevard de la liberté de nos pères; mais de nos jours, grâce aux recherches savantes de M. Champollion-Figeac, c'est à Capdenac qu'il faut définitivement placer cette position. —*Divona*, métropole des *Cadurci*, n'a pas donné le nom de *Cadurcum* au pays, mais c'est celui-ci, au contraire, qui l'a communiqué à sa capitale. Sous

la domination romaine, des voies commodes ont été ouvertes dans cette contrée. *Divona* (plus tard Cahors) fut embellie par plusieurs monuments remarquables dont on retrouve encore des vestiges. Lors de la formation du royaume de Toulouse par les Visigoths, le Quercy fut soumis à cette nation étrangère. Après la défaite et la mort d'Alaric II, le pays appartint aux mérovingiens ; de là, il devint la possession des ducs d'Aquitaine, jusqu'au temps où Pépin reconquit cette province. Les comtes particuliers du Quercy eurent pour successeurs les puissants comtes de Toulouse. Ceux-ci conservèrent cette belle partie de leurs domaines jusqu'à la mort d'Alfonse de Poitiers, époque à laquelle on rendit le Quercy à la couronne de France. Par le traité de Brétigni, les Anglais en devinrent possesseurs. Chassés, sous le règne de Charles V, ils ne purent le reconquérir en entier. Ce pays a été souvent ravagé pendant les guerres du XVI[e] siècle. Montauban, devenu l'un des boulevards du protestantisme, envoyait constamment dans la contrée des corps de troupes qui y portaient la désolation et la mort. — Outre les souvenirs de l'antiquité qu'offre de toute part le Quercy, outre ses *cromlech* gigantesques, ses *dolmen*, qui ne sont que des tombeaux, ses *tumuli* nombreux, et les traces de la puissance romaine qu'on y retrouve de toutes parts, le voyageur y remarque encore l'église cathédrale de Cahors, celle de St-Sernin-de-Trézels, le pélerinage et l'église de Rocamadour, les abbayes de Souillac, de Carennac, de Leyme, de Moissac surtout, et encore les églises de Figeac et de Gourdon. Là sont aussi des châteaux d'une grande magnificence, les ruines de celui d'Allier, le manoir de Montal, et d'autres encore. — Montauban, l'une des villes les plus importantes du Quercy, a été fondée, en 1144, par Alphonse Jourdain, comte de Toulouse, au confluent du Tarn et du Tescou, sur le sol même où était assis le monastère de Montauriol et le bourg nommé *Podium Aureoli* ou *Mons Aureolus*. Des médailles et quelques autres monuments assignent une ancienne origine à Moissac (*Mussiacum*). Ce lieu était situé sur la voie romaine, inconnue avant mes recherches, et qui, de Toulouse, se prolongeait, sur la rive droite de la Garonne, jusque auprès de Bordeaux, ou au moins jusqu'à Agen. Sur cette voie, et presque en face de Moissac, mais sur la rive gauche du Tarn, existe encore une ancienne castamétration, nommée vulgairement *gandalou*, mais que les anciennes chartes désignent sous le nom de *castrum Vandalorum*. Le château de Bruniquel avait, selon la tradition, une assez ancienne origine. On en attribue la construction à la fameuse reine Brunehaut, qui possédait en effet cette contrée. Dans sa *Statistique du département du Lot* (tom. 1), M. Delpon de Livernon a décrit les monuments du département du Lot, qui, ainsi que je l'ai dit, est composé en entier d'une portion du Quercy : j'ai réuni, dans mon *Archéologie du département de Tarn-et-Garonne*, ouvrage conservé dans les archives de la préfecture, à Montauban, les dessins de tous les monuments antiques, du moyen âge et de la renaissance qui y existent encore. — Le Quercy était autrefois divisé en Quercy-Noir et en Quercy-Blanc. On donnait le nom de Bas-Quercy à la portion méridionale de cette province, et celui de Haut-Quercy à la partie située entre le Rouergue, le Limousin, le Périgord et le Lot. Le Haut-Quercy, dont Cahors est le chef-lieu, ou le département du Lot, ne jouit pas d'un sol partout fertile. Il en est autrement du Bas-Quercy, qui reconnait Montauban pour sa capitale. Le terrain n'est pas aussi accidenté, aussi montueux, les plaines sont plus vastes, le climat est plus chaud. Les trois chaînes de montagnes qui se dressent dans le Haut-Quercy s'effacent ou disparaissent en s'avançant vers le sud. C'est de ce côté qu'est bâtie Montauban, dans la situation la plus heureuse. Les points les plus élevés du Quercy sont ceux de Labastide, Saint-Bresson et le Peindit. Ils atteignent une hauteur de plus de 760

mètres au-dessus du niveau de la mer. La montagne de la Bastide dépasse les autres de quelques mètres. Là, l'horizon est immense. — Le Quercy avait, avant la révolution de 1789, deux évêchés, ceux de Cahors et de Montauban, et ils lui ont été rendus. Il avait des états qui s'assemblaient tous les ans et qui déterminaient tout ce qui était utile au pays. Ils sont remplacés aujourd'hui par les conseils généraux des départements du Lot et de Tarn-et-Garonne. Outre ses savants et ses littérateurs, parmi lesquels la France compte avec orgueil Lefranc de Pompignan, et le créateur de la science égyptienne, M. Champollion jeune, ce pays a produit plusieurs hommes célèbres. Leur série commence à Lucter, qui combattit le dernier pour la nationalité gauloise, et finit aux généraux Murat et Bessières, qui ont acquis une gloire durable en combattant les ennemis de la grandeur et de la prospérité de la France. Ch. Alex. du Mège.

QUERELLE, contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité. En Corse, il y a des *querelles* de famille, des *querelles* héréditaires. Le sage ne se prend de *querelle* avec personne ni pour personne. Les *querelles* des princes ne se terminent que par les armes. Épouser la *querelle* de quelqu'un, c'est se déclarer pour lui contre un autre. Prendre *querelle* pour quelqu'un, c'est déclarer qu'on se dévoue pour le venger de ceux qui l'ont offensé; c'est prendre son parti avec chaleur; c'est maltraiter de paroles ou d'actions ceux qui sont contre lui. *Une querelle d'Allemand*, c'est une querelle faite légèrement, sans sujet, de gaîté de cœur, *sans rime ni raison*, comme dit le peuple. Et pourtant, tout bien examiné, la nation allemande estelle donc plus querelleuse qu'une autre? Le *Dictionnaire de Trévoux*, traduisant le mot *allemand* par *all man*, tout homme, fait pivoter autour vingt façons de parler proverbiales : vous me prenez pour un Allemand, c.-à-d. pour une dupe. Philis, dit Sarrasin, la plupart des amants sont des Allemands de tant pleurer; et enfin notre fameuse *querelle d'Allemand*, la seule de ces acceptions qui soit restée de mode. Un auteur allemand, M. Venedey, des provinces rhénanes, dans une savante dissertation sur le rapport qui existe entre la langue des peuples et leur état social, s'exprime ainsi à propos du sujet qui nous occupe : « L'Allemand est *querelleur*; une expression française l'en accuse : Il m'a cherché une *querelle* d'Allemand, dit l'habitant des bords de la Seine; et cela prouve que les Français regardent les Allemands comme cherchant, à tort et à travers, dispute à tout le monde. La manie des procès chez les Normands, qui descendent des Allemands, semble confirmer cette accusation. Cependant, les Allemands, même les plus querelleurs, restent bons diables après la querelle; ils se disputent encore, il est vrai, quand ils ne se battent plus, mais ils se réconcilient aussi en se disputant, tandis que les Français se disputent avant de se battre, et laissent souvent leur ennemi sur le carreau. Du reste, si l'Allemand est un peu querelleur, il n'est point *chicaneur*; et sa langue a été forcée d'emprunter ce mot au français, afin de ne pas être prise au dépourvu, si jamais par hasard elle s'avisait d'en avoir besoin. » — En droit romain, la *querelle* d'inofficiosité est une action intentée, soit contre un testament inofficieux dans lequel l'héritier légitime est déshérité sans cause par le testateur, soit contre une donation inofficieuse par laquelle un des enfants est avantagé aux dépens des autres. Dans notre coutume de Normandie, la querelle était tout bonnement une plainte rendue en justice. X.

QUESNAY (François), fils d'un avocat agriculteur, naquit à Merci, près de Montfort-l'Amaury, en 1694, la même année que Voltaire, et mourut octogénaire, quatre ans avant ce grand homme, le 16 décembre 1774. Le père de Quesnay, homme de bien, conciliant plus qu'il ne plaidait, vivait surtout et faisait vivre sa famille du produit de sa ferme. L'éducation première de son fils fut toute agri-

cole ; et ce que celui-ci apprit du latin, du grec, des sciences, il ne le dut à peu près qu'à lui seul. Pour l'exercice d'une profession, son choix se porta sur la chirurgie et la médecine, qu'il vint étudier à Paris. Mais ses connaissances en agriculture et sa profonde compassion pour le sort des cultivateurs, dont la misère l'avait attristé durant son jeune âge, appelèrent ses méditations sur les causes de cette détresse, et sur les moyens de rendre la prospérité aux campagnes. Quesnay a donc parcouru une double carrière, celle de savant et habile professeur dans l'art de guérir, et celle de réformateur dans les sciences économiques. Dans la première, il se signala par des œuvres remarquables, telles que la *préface* du 1er volume de l'académie de chirurgie, fondée par La Peyronnie, et dont Quesnay fut le premier secrétaire perpétuel, en même temps qu'il exerçait la charge de chirurgien ordinaire du roi, et les fonctions de professeur royal ; 2° un *Essai physique sur l'économie animale*, avec l'art de guérir par la saignée (3 volumes in-12, 1747) ; 3° une *Histoire de l'origine et des progrès de la chirurgie en France* (in-4°, 1749) ; et, 4° un *Traité des fièvres continues* (2 vol. in-12, 1753). — Mais, c'est surtout comme réformateur de la science économique, et comme fondateur de l'économie publique moderne, dans ses rapports avec l'agriculture et l'industrie, que Quesnay s'est rendu célèbre. On n'a cependant de lui que quelques travaux épars, comme les articles *Grains*, *Fermiers*, et plusieurs autres, dans la grande *Encyclopédie* de Diderot et de D'Alembert, avec un nombre assez considérable de *Mémoires* donnés par lui aux journaux d'agriculture et aux *Éphémérides du citoyen*. Car l'exposition complète et systématique de sa doctrine dans l'ouvrage renommé intitulé *La Physiocratie*, ou *Constitution naturelle du gouvernement le plus avantageux aux peuples*, est attribuée à Dupont de Nemours (*v.*), qui le publia. Toutefois, il est reconnu que les hommes pleins de zèle et de lumières qui se vouèrent à propager cette nouvelle doctrine, Dupont, les abbés Baudeau, Roubaud, Morellet, le marquis de Mirabeau, Letrosne, Mercier de la Rivière, furent les disciples de Quesnay. Les principes, qui font de l'agriculture la base d'une bonne économie sociale, se trouvaient déjà, chez les anciens, dans les écrits économiques de Xénophon et de Dion-Chrysostôme, et chez les modernes, dans les *Économies royales* de Sully, le *Télémaque*, les œuvres de Vauban et de Boisguilbert. Déjà aussi, dans ces œuvres et dans les *Mémoires* du grand ministre, les principes étaient appuyés sur des faits, des expériences, des calculs. Ce qui appartient à Quesnay, ce sont les formules scientifiques déduites de calculs rigoureux. L'opinion vulgaire ne considérait comme richesse que les métaux précieux et la monnaie ; Quesnay démontra que c'étaient, non pas le moyen d'échange ou le prix de vente des productions, mais les productions elles-mêmes qui constituaient la valeur réelle ou la richesse. La monnaie ne fut plus que ce qu'elle est réellement, un gage, un signe, une mesure. Le *Tableau économique*, dont la *Physiocratie* est l'explication et le développement, distribue la société en trois classes : les producteurs agricoles, les propriétaires, et les industriels fabricants et commerçants. Quesnay ne reconnaît la richesse que dans le revenu net des produits de la terre, déduction faite de tous les frais de culture ; il s'efforce de montrer que la troisième classe, celle des industriels, ne fait que vivre aux dépens de ce revenu, et n'y ajoute rien. C'est là sa première erreur, que dissipèrent M. de Gournay et Turgot, dans son écrit si précis et si substantiel : *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses* : ainsi, la doctrine qui établit les principes de l'économie matérielle et industrielle a été réellement conçue et exposée par l'école des économistes français. Hume et Adam Smith ont été leurs disciples : l'analyse savante et ingénieuse du dernier n'a fait cependant que dé-

duire des conséquences. C'est ce qu'a très bien signalé notre honorable collaborateur M. J.-P. Pagès, dans ses précieux travaux sur l'*Économie politique*. Une autre erreur de Quesnay, ou plutôt du marquis de Mirabeau et de Mercier de La Rivière, erreur bien plus grave, c'est leur despotisme légal, présenté comme corollaire du *produit net*. Ces disciples exagérateurs, en faisant dériver l'ordre social du sol, ont été les premiers à n'établir qu'un ordre tout matériel. En le faisant reposer uniquement sur le travail et l'industrie, les économistes anglais n'ont pas redressé l'erreur : ils l'ont seulement déplacée. Les lois morales qui régissent l'économie sociale dans l'ordre providentiel n'en restent pas moins méconnues : nous nous sommes toujours efforcé d'en montrer la liaison intime avec l'ordre matériel (*v.* Division des propriétés, Division du travail, Économie politique, Économistes, etc., et nos *Essais d'économie politique*, Nos. 5, 6, 7 et 12, de la *Revue mensuelle*, publiée par M. Th. Fix, 1833 et 1834). — Quesnay fut estimé et aimé de Louis XV, qui l'appelait son penseur, et le consultait souvent. Plusieurs de ses écrits furent imprimés à Versailles par ordre exprès du roi, et quelques exemplaires tirés de ses propres mains. Il avait donné au docteur une médaille sur laquelle était gravée une pensée, avec l'exergue *Propter cogitationem mentis*. On trouvera sur Quesnay, et le petit cercle qui se réunissait dans son cabinet à Versailles, des détails curieux dans les *Mémoires* de Mme de Hausset. Le dauphin père de Louis XVI se plaignait un jour au docteur des embarras de la royauté : « Monseigneur, dit Quesnay, je ne trouve pas cela. — Et que feriez-vous donc si vous étiez roi ? — Monseigneur, je ne ferais rien. — Et qui gouvernerait ? — Les lois. Aubert de Vitry.

QUESNE (Du), l'un des premiers hommes de mer qui aient honoré la France (*v.* Duquesne).

QUESNEL (Pasquier), membre de la congrégation de l'Oratoire, né à Paris le 14 juillet 1634, mort à Amsterdam le 2 décembre 1719. Le nom de cet écrivain a conservé plus de célébrité que ses ouvrages, quoique ceux-ci aient obtenu assez long-temps une vogue à laquelle contribua sans doute l'esprit de parti, mais que justifiaient un sentiment de piété vraie et un style recommandable par son élégante clarté. Le plus renommé de ses ouvrages est le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau-Testament*. Ce livre, qui fut pour l'auteur la source de vives persécutions, d'un long exil et d'une lutte qui n'eut de fin qu'avec sa vie, devint l'occasion ou plutôt le prétexte d'une guerre déplorable autant que scandaleuse entre les deux partis qui, sous le nom de *jansénistes* et de *molinistes*, représentés, les uns par les disciples des solitaires de Port-Royal, les autres par les jésuites, désolèrent la France de leurs querelles pendant près d'un siècle et demi. — La fameuse bulle ou constitution *Unigenitus*, fulminée, comme on le disait alors, par le pape Clément XI, le 8 septembre 1713, contre cent une propositions du livre de Quesnel, condamnées *in globo*, semblait devoir mettre un terme à ces violents débats. Les deux partis n'en devinrent que plus acharnés l'un contre l'autre. Ces disputes ont enfanté des milliers de volumes, que personne ne lit plus, et, quoique plusieurs de ces écrits renferment des détails curieux sur l'esprit et les intrigues du temps, ce n'est pas dans des *factums* plus ou moins empreints de passion qu'on ira chercher la vérité. Parmi les apologistes du livre condamné, celui que l'on peut consulter avec le plus de fruit comme le plus modéré et l'un des mieux instruits, pour l'histoire de cette longue querelle, est le précepteur de l'abbé de Louvois, Louail (Jean), auteur du 1er volume in-4° de l'histoire du *Livre des réflexions morales*, etc. Mais une autorité bien plus imposante en faveur de Quesnel est celle de Bossuet. Il paraît certain, malgré les dénégations intéressées du parti opposé, que cet illustre prélat avait composé un *Avertis-*

sement, destiné comme préambule d'un théologien anonyme, à précéder l'édition du livre de Quesnel, qui parut en 1699, sous l'inspection du cardinal de Noailles. Une des copies que Bossuet avait permis de tirer de cet avis justificatif a été vérifiée récemment par un savant ecclésiastique profondément versé dans ces matières. Il a reconnu la main de l'évêque de Meaux dans des corrections et aux titres des sections. Cet écrit fut publié, dix ans après sa mort, sous le titre de *Justification des réflexions sur le Nouveau-Testament*. — Au reste, c'est dans des écrivains dont les lumières et la probité sont incontestées, tels que le chancelier d'Aguesseau, Saint-Simon, Duclos, Marmontel, que l'on trouvera la vérité sur l'histoire du livre de Quesnel et de la fameuse bulle. Les récits des deux derniers, non suspects de jansénisme, dénotent une recherche exacte et impartiale des faits. — Il en résulte que pendant 30 ans ce livre célèbre jouit d'une haute et universelle approbation. On n'y trouvait généralement qu'une piété sincère, sans y avoir découvert les traces du jansénisme. Le cardinal de Bissy, l'un des plus ardents promoteurs de la bulle, avait loué hautement l'ouvrage, qu'il condamna depuis. Le pape Clément XI lui-même se plaisait à le lire, et en avait parlé honorablement.—Le père La Chaise, jésuite comme le Tellier, et qui, avant lui, avait dirigé 32 ans la conscience de Louis XIV, avait toujours sur sa table le Nouveau-Testament de Quesnel. « Quand on s'étonnait, à cause de l'auteur, dit Saint-Simon, de lui voir ce livre si familier, il répondait qu'il aimait le bon et le bien partout où il le rencontrait; qu'il ne connaissait point de plus excellent livre ni d'une instruction plus abondante; qu'il y trouvait tout, et que, comme il avait peu de temps à donner par jour à des lectures de piété, il préférait celle-là à toute autre. » — Le projet de la condamnation fut conçu, l'exécution en fut poursuivie et dirigée par le terrible confesseur de Louis XIV, le père le Tellier. Ce religieux, sans conscience comme sans frein dans son ambition et dans ses animosités, voulait maîtriser le pape, relever son ordre, ébranlé par l'accusation d'une tolérance criminelle pour les cérémonies idolâtres des Chinois soi-disant convertis, et perdre le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, le plus éminent adversaire des jésuites. Le père d'Aubenton, ex-confesseur du roi d'Espagne, et le cardinal Fabroni, celui-ci non moins audacieux et aussi peu timoré que le Tellier, lui servirent d'instruments auprès du pape, tandis qu'avec l'aide des cardinaux de Rohan et de Bissy, ce directeur de la conscience du roi la gouvernait à son gré. L'intrigue surmonta tous les obstacles. Malgré les répugnances du pape et de ses plus habiles conseillers, la constitution fut adoptée et publiée. Malgré la résistance persévérante de quelques évêques, ayant à leur tête le cardinal de Noailles et la désapprobation générale, la grande majorité du clergé, intimidée ou entraînée, l'accepta. Jamais cependant on ne parvint à y rallier l'opinion publique. L'incrédulité, qui fit tant de progrès au XVIII[e] siècle, dut principalement ses succès à toutes ces controverses haineuses et oiseuses, sous lesquelles l'ambition et la cupidité des vainqueurs déguisaient mal de honteuses et basses intrigues. L'opinion d'ailleurs se révoltait contre des persécutions cruelles. On voyait avec une douloureuse indignation une foule d'hommes sans reproche bannis ou obligés de fuir, plongés dans les prisons et les cachots, en proie à des traitements inhumains pour des querelles de mots, auxquelles la plupart de ces victimes ne comprenaient rien, ou n'avaient pas même pris part. Lorsque le duc d'Orléans, régent, les fit mettre en liberté, l'aspect de ces malheureux excita tant de pitié et d'irritation que l'on craignit pour leurs oppresseurs (*Histoire de la régence*, par Lémontey). — On pourra juger de l'emportement du P. le Tellier par le trait suivant. Un de ses amis lui objectait que la bulle condamnait des doctrines de saint Augustin, de saint Thomas et même de

Digitized by Google

saint Paul, dans les propres termes employés par ces lumières de l'église. « Saint Paul et saint Augustin, répondit le bouillant religieux, étaient des têtes chaudes que l'on mettrait aujourd'hui à la Bastille. Quant à saint Thomas, vous pouvez apprécier le cas que je fais d'un jacobin par celui que je fais d'un apôtre. » — La question fondamentale, dit Duclos, entre les jansénistes et les molinistes, était bien antérieure au christianisme. C'est la question philosophique, l'éternelle question sur la liberté (le *Libre arbitre*). « La constitution, ajoute-t-il avec son bon sens exquis, digne tout au plus d'exercer des écoles oisives, ayant commencé par l'intrigue, continuée par le fanatisme, aurait dû depuis long-temps avoir fini par le mépris... Les discussions sur la grâce étant devenues le fond du procès, le jargon et les subtilités scolastiques ont tellement brouillé les idées que ni les uns ni les autres ne se sont entendus, ou ne l'ont jamais été par les gens raisonnables; il semble qu'après tant de disputes et de difficultés insolubles, on aurait dû faire, pour la philosophie comme pour la théologie, un mystère de la liberté et de la grâce? » — Long-temps avant les poursuites contre le livre des *Réflexions morales*, Quesnel avait été persécuté. Ses liaisons avec Arnaud et les jansénistes, mais surtout sa défense des libertés gallicanes dans les notes et dissertations jointes à son édition des œuvres du pape saint Léon, avaient excité contre l'éditeur le courroux de tout le parti ultramontain. Dès 1681, l'archevêque de Paris, de Harlay, l'avait forcé de se retirer à Orléans; en 1684, décidé à ne pas signer un formulaire imposé à sa congrégation contre le jansénisme et le cartésianisme, il se réfugia à Bruxelles, où il vécut dans l'intimité d'Arnaud jusqu'à la mort de celui-ci. Arrêté dans cette ville sur un ordre obtenu par ses implacables ennemis, du roi d'Espagne, puis transféré dans les prisons de l'archevêché de Malines, il s'en échappa, favorisé dans son évasion par un agent du marquis d'Aremberg, et se sauva en Hollande, où il demeura à Amsterdam. Ce fut là qu'il termina, à l'âge de 86 ans, une vie toujours orageuse, et dont les dernières années furent sans cesse occupées à lutter, dans des écrits multipliés, contre ses redoutables adversaires. Ses mœurs et sa conduite furent toujours irréprochables. Ses persécuteurs ne purent que taxer d'opiniâtreté fanatique son inflexibilité sur ses doctrines. — Les ouvrages les plus connus du père Quesnel, après les *Réflexions morales*, sont: 1° un *Abrégé de la morale de l'Évangile* (1687, 3 vol. in-12); 2° *Idée du sacerdoce de Jésus-Christ*, in-12, souvent réimprimé; 3° *Histoire abrégée de la vie d'Antoine Arnaud* (Liége, 1699, 2 vol. in-12); 4° la *Souveraineté des rois défendue contre Leydecker* (Paris, 1704, in-12). On le cite avec éloge surtout pour la pureté des principes. — L'édition des *Réflexions morales*, faite à Amsterdam en 8 vol. in-12, est regardée comme la meilleure. AUBERT DE VITRY.

QUESTEUR, du latin *quærere*, était chez les Romains le titre d'une magistrature qui consistait à administrer les revenus publics; *publicas pecunias conquirebant*, dit Varron dans son livre sur la langue latine. Selon Tacite, l'institution de la questure remonte à la fondation de Rome; ensuite ils furent nommés par les consuls jusqu'à l'année 307 de Rome, époque à laquelle, si l'on en croit Cicéron, on commença à les élire dans les comices par tribus. Plutarque et Denys d'Halycarnasse disent au contraire qu'immédiatement après l'expulsion des Tarquins, le peuple, suivant une loi portée par le consul Valerius Publicola, nomma deux questeurs parmi les patriciens pour prendre soin du trésor public, qui fut déposé dans le temple de Saturne. Dans l'année 333 de Rome, les plébéiens ayant demandé d'avoir part à cette magistrature, le nombre des questeurs fut porté à quatre, savoir deux pour la ville, *quæstores urbani*, et deux pour l'armée, où ils accompagnaient les consuls, *quæstores militares*: c'étaient des espèces d'intendants militaires. L'an 498, après la conquête

de l'Italie, on institua quatre autres questeurs. Sylla en créa vingt, et César jusqu'à quarante. Sous les empereurs, le nombre de ces magistrats était variable et incertain. Une partie était nommée par le prince, l'autre partie par le peuple. Il y eut toujours deux questeurs dans la ville : ils recevaient et dépensaient les revenus publics, dont ils formaient ensuite un état, pour justifier de leur gestion. Ils percevaient les amendes. Les étendards militaires, qui étaient ordinairement d'argent, quelquefois d'or, étaient confiés à leur garde. Les questeurs les remettaient aux consuls lorsque ceux-ci partaient pour une expédition. Ils s'occupaient du soin de loger et de traiter les ambassadeurs étrangers, et leur remettaient les présents que leur fesait la république. —Depuis que Rome eut des provinces, les questeurs qui y accompagnaient les consuls et les préteurs furent appelés *questeurs provinciaux*. Leurs fonctions consistaient à fournir des vivres et de l'argent aux troupes, à payer ce qui était fourni à l'armée. Ils devaient garder l'argent déposé par les soldats, lever les taxes et les tributs de l'empire, veiller sur l'argent et sur le butin pris à la guerre, rapporter un état exact de chaque objet au trésor central de Rome, enfin exercer la juridiction dont les chargeait le consul ou le préteur. Lorsque son chef quittait la province, le questeur y remplissait par *intérim* les fonctions proconsulaires ou prétoriales. On appelait *quæstorium* la tente du questeur à l'armée. Polybe nous apprend qu'elle était gardée par trois sentinelles. On appelait de même dans la province le lieu où ce magistrat avait ses bureaux. Cicéron nous apprend que la plus étroite liaison régnait le plus souvent entre le proconsul ou le propréteur et son questeur. Les généraux, au retour d'une guerre, ne pouvaient obtenir les honneurs du triomphe qu'après avoir juré devant les questeurs que l'état envoyé par eux au sénat des ennemis tués et des citoyens manquant sous les drapeaux était exact. Lorsqu'un questeur provincial mourait, le consul ou le préteur en nommait un autre à sa place, qui prenait le titre de *proquesteur*. Les questeurs à Rome n'avaient ni licteurs ni appariteurs; les questeurs provinciaux avaient des licteurs, au moins en l'absence du préteur. La questure était le degré inférieur dans la hiérarchie des magistratures qui donnaient entrée au sénat : « C'était le premier pas dans la carrière des honneurs, dit Cicéron. » Il fallait avoir 27 ans pour être admis à la questure. Néanmoins, d'anciens consuls se firent honneur d'exercer cette magistrature, sans doute parce qu'il était facile d'y faire de grands profits. Les questeurs avaient quelques attributions judiciaires à Rome; ils convoquaient ordinairement les juges nommés *centumviri*, et présidaient à leurs assemblées. Les questeurs avaient, en certains cas, le droit de convoquer les comices. Sous les empereurs, cette magistrature subit divers changements. Auguste enleva aux questeurs la garde du trésor pour la confier aux préteurs. Claude leur rendit cette attribution, qui paraît plus tard avoir passé aux préfets du trésor. Auguste les chargea en outre de la garde des archives publiques, fonctions jusqu'alors confiées aux édiles. Il établit une nouvelle espèce de questeurs appelés *candidats* (quæstores candidati), qui portaient ordinairement au sénat les messages des empereurs. On les a quelquefois comparés à nos maîtres des requêtes. On les nommait *candidats* parce qu'ils sollicitaient de plus hautes dignités auxquelles la protection du prince leur donnait la certitude de parvenir. Auguste fixa à 22 ans l'âge où l'on pouvait parvenir à cette nouvelle questure. Un questeur du sacré palais (*quæstores sacri palatii*) fut créé par Constantin. Il était chargé de signer les rescrits de l'empereur, et de répondre aux requêtes et aux suppliques qu'on présentait au prince. Il rédigeait les lois et les constitutions impériales, et elles n'avaient force de loi que quand le questeur du sacré palais les avait signées. Ses fonctions paraissent avoir eu beaucoup de rapports avec les attributions des an-

ciens chanceliers d'empire ou de France. —La questure a été consacrée dans notre patrie par les constitutions de l'empire : on appelait ainsi l'administration intérieure du corps législatif par quatre membres nommés par l'empereur sur une liste de douze candidats. Les questeurs ont été conservés au nombre de deux dans la chambre des députés par la charte de 1814 et par celle de 1830. Ils ont 20,000 fr. d'appointements, et sont élus par la chambre au scrutin secret et à la majorité absolue. Cette place est fort recherchée, fort agréable, et donne beaucoup d'influence dans la chambre et même auprès du gouvernement. — Dans l'ancienne université, il y avait des questeurs qui percevaient les revenus des colléges.

Ch. Du Rozoir.

QUESTION (information), demande qu'on adresse à un tiers pour être informé d'une chose ou d'un fait qu'on ignore, ou qu'on feint d'ignorer.

Question, expression de doute ou d'affirmation. On dit: ceci fait *question*, ou ne fait pas *question*; il est *question* de dire ou de faire telle chose.

Question académique, proposition faite par une société savante pour éclaircir ou développer un point de doctrine controversé ou peu connu. Ces problèmes scientifiques, historiques, littéraires ou artistiques, sont mis au concours, et le corps savant qui l'a proposé en est juge. Le prix est ordinairement une médaille d'une valeur plus ou moins élevée, suivant l'importance du sujet ou la libéralité du fondateur. — Ces concours ont aussi pour objet des choses déterminées, savoir, le meilleur ouvrage publié dans un but philantropique, un acte de vertu, etc. Le prix Montyon s'applique à ces deux genres (*v.* Académie, Concours, Prix, etc.).

Question douteuse, prescription de loi dont le sens n'est pas clairement défini, et qui peut être soutenue et réfutée avec une égale force d'argumentation : l'application reste alors à l'arbitraire du juge. C'est ce qu'on appelait une décision de conscience, une appréciation *ex æquo et bono*. Cette faculté d'interprétation arbitraire, consacrée par l'ancienne législation française, est interdite aux juges. Dans les cas où la loi a besoin d'être éclaircie ou complétée, le législateur seul a le droit d'intervenir par une disposition nouvelle (*v.* Cassation [Cour de]).

Question de droit. Elle se décide par l'application du texte de la loi au fait, aux actes qui font l'objet du litige. Cette question, compliquée sous l'ancienne législation, est toute simple depuis qu'un même code régit tous les Français, quel que soit le pays qu'ils habitent et leur situation sociale. Autrefois, chaque localité avait sa loi spéciale, chaque classe de la société ses priviléges, ses juridictions; il était rare que la loi, qui n'était autre chose que l'ordonnance du roi, fût d'accord avec la coutume locale, la qualité des parties, la jurisprudence de la juridiction du ressort, et celle du parlement. Là, le droit romain était considéré comme *raison écrite*; ici, le droit était sans force; chaque parlement avait sa jurisprudence et ses arrêts de réglement. Ce qui était juste en droit à Paris ne l'était plus à Toulouse. Une masse immense, inextricable de commentaires étouffait les textes, que les jurisconsultes, les glossateurs, prétendaient éclaircir. Où était le droit? nulle part, car il ne pouvait être basé que sur des principes certains, sur une législation unique, uniforme pour toutes les parties, pour tous les habitants de la France; et cette loi unique n'existe que depuis la révolution de 1789; on la chercherait vainement ailleurs qu'en France.

Question d'état. Ce mot a dans notre langue une double acception : il eût été facile d'éviter la confusion. On dit *question d'état* dans le sens politique, mais ce n'est qu'une exception. En général, il ne s'applique qu'aux contestations sur l'état civil. Ces questions sont de la plus haute importance; elles intéressent la société tout entière, et sont essentiellement préjudicielles. Un individu prétend appartenir à une famille qui

le repousse : il faut avant tout qu'il prouve sa filiation ; la preuve testimoniale ne suffit point, il faut des documents certains, authentiques, émanés de ceux dont le demandeur soutient être l'enfant. Ces procès, toujours palpitants d'intérêt, étaient autrefois plus fréquents qu'aujourd'hui : notre nouvelle législation a conféré aux magistrats municipaux seuls le droit de constater sur des registres publics, et avec l'assistance des témoins et des parents, la naissance, le mariage, la mort de tous les citoyens. Toutes les précautions ont été prises pour prévenir les erreurs et les omissions (*v.* État civil). Mais que d'accidents imprévus et en-delà des prévisions de la prudence humaine peuvent détruire ces registres ! Dieu seul est infaillible. Combien n'avons-nous pas déjà vu de prétendus fils de Louis XVI, et combien d'autres dans les conditions privées, réclamer une filiation contestée! Ces scandaleux procès absorbaient souvent la génération qui les avait vus commencer : ils occupent une grande place dans les recueils interminables des *Causes célèbres*.

Question de fait. L'examen de cette question doit nécessairement et logiquement précéder celui de la question de droit, qui n'a pour objet que d'appliquer au fait bien constaté le texte de la loi : ainsi, en matière criminelle, le fait qui compose ce qu'on appelle le *corps de délit* doit être constant ; il faut aussi que le fait ait été déclaré délit par une loi formelle, car tout fait non incriminé par la loi ne peut être passible d'une pénalité. De même, en matière civile, il faut que toutes les circonstances de l'acte, du contrat, de l'obligation formulée par la convention authentique ou sous seing privé, aient été rédigées suivant les formalités légales prescrites pour sa validité. Une obligation n'est valide aux yeux de la loi qu'autant qu'elle a été librement consentie ; il faut encore que la cause de cette obligation ne soit pas entachée d'immoralité. La loi déclare nulles les obligations résultantes du jeu, de la prostitution. C'est dans ces cas qu'il est vrai de dire que la forme emporte le fond.— La prescription, la novation, la confusion, l'anatocisme, le stellionat, modifient ou annulent les obligations, et bien que les hypothèques ne soient qu'exceptionnelles, elles sont, quant à l'appréciation essentielle du fait, réglées par le droit commun.

Question préalable (style parlementaire), expression souvent employée dans les débats de nos premières assemblées nationales, depuis celle des états-généraux de 1789. C'était le cri de guerre de la *droite* contre la *gauche*, et *vice versâ*, remplacé depuis par la *clôture* ou l'*ordre du jour*. On entendait par cette locution *question préalable* une question à examiner, à discuter préalablement à la motion qui était proposée ; d'où la conséquence qu'elle devait être écartée ou ajournée, comme intempestive ou inconstitutionnelle.

Question préjudicielle, celle qui doit être agitée avant toute autre. Ainsi, dans les procès relatifs à une succession, si la qualité d'héritier est contestée au demandeur, les juges doivent résoudre ce point avant d'examiner quelle part il a à prétendre dans la succession ; si la chose qui fait l'objet du litige peut périr ou se détériorer, il faut avant tout pourvoir à sa conservation dans l'intérêt de toutes les parties. Dans les *questions d'état*, il est de toute justice de statuer d'abord sur la filiation réelle ou supposée du demandeur, qui peut au préalable réclamer une *provision*. Les ordonnances de référé n'ont ordinairement pour objet que des questions préjudicielles. Cette première décision n'est que provisoire, et ne préjuge rien sur la demande principale.

Question (en matière criminelle), épreuves plus cruelles, plus barbares que les *ordalies* du feu et de l'eau en usage dans les temps d'ignorance et de superstition, et qui se sont également introduites dans le moyen âge. La question n'a été abolie qu'à la fin du 18e siècle. Yves de Chartres, ce fougueux prélat dont le nom se rattache à toutes les calamités que subit

la France sous le règne de Philippe-le-Bel, a solennellement protesté contre ces épreuves, que reprouvaient également la religion et l'humanité. Établies pour défendre l'innocence, elles n'étaient propres qu'à la perdre (*innocentiam defendere est innocentiam perdere*). Ce que l'évêque de Chartres du XIe siècle reprochait aux ordalies, Montaigne le reprochait aux épreuves de la question au XVIe : « Les gehennes, disait-il, sont d'une dangereuse invention; c'est un essai de patience plus que de vérité; car pourquoy la douleur fera-t-elle plustôt confesser à un malheureux ce qui est qu'elle ne le forcera de dire ce qui n'est pas! Et, au rebours, si celuy qui n'a pas fait ce dont on l'accuse est assez patient pour supporter tourments, pourquoy ne le sera celuy qui a faict un crime : un si beau guerdon que celuy de la vie luy estant asseuré. En un mot, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. Que ne diroit-on, que ne feroit-on pas pour fuir de si grièves douleurs? D'où il advient que celuy que le juge a gehenné, pour ne le faire mourir innocent, il le fasse mourir en coupable. » La Bruyère regarde la question comme une prime offerte au criminel robuste. « L'impression de la douleur, dit Beccaria, peut croître au point qu'absorbant toutes les facultés de l'accusé, elle ne lui laisse d'autre sentiment que le désir de se soustraire, par le moyen le plus rapide, au mal qui l'accable. » La question a été long-temps appliquée, en matière civile; notre législation a toujours été dirigée en sens inverse de la civilisation. Les ordalies des temps anciens ne se renouvelaient pas; si c'était une peine méritée, elle était inique. La torture était plus qu'une épreuve, c'était un long et atroce supplice. Les légistes ne l'appelaient pas moins *épreuve de vérité*. L'ordonnance de Villers-Cotterets (1539) ne l'autorisait que pour les crimes capitaux, et dans les cas où les preuves ne seraient pas suffisantes. « Mais si par la question l'on ne peut rien gagner à l'encontre de l'accusé, tellement qu'il n'y ait matière de le condamner, nous voulons lui estre faict droit sur son absolution pour le regard de la partie civile et sur la réparation de la calomnieuse accusation (art. 16). » Cette jurisprudence fut suivie jusqu'en 1670, et les magistrats, les jurisconsultes chargés par Louis XIV de la confection de nouvelles ordonnances, n'ont fait qu'une loi draconienne, que l'on pourrait croire appartenir au siècle le plus barbare. Et sous prétexte d'améliorer la législation criminelle, ils ont ajouté aux rigueurs de l'ancienne loi; ils ont subdivisé l'*épreuve* en question ordinaire et extraordinaire, en question préparatoire et en question définitive. — La *question préparatoire* était appliquée avant la condamnation. Le but avoué était d'obtenir l'aveu de l'accusé, de le contraindre par la douleur à dire la vérité, c.-à-d. à s'avouer coupable. Avant tout, on exigeait son serment devant l'image du Christ. La *question définitive* n'était applicable qu'après la condamnation, et afin de lui faire déclarer ses complices. — La question, dans l'un et l'autre cas, ne pouvait être ordonnée que par arrêt de cour souveraine. Les tribunaux ou seigneurs hauts justiciers, laïcs et ecclésiastiques, pouvaient la prononcer, mais à la charge d'appel au parlement. — Les légistes étaient peu d'accord sur les exceptions; l'ordonnance de 1670 était à cet égard fort ambiguë, et les exceptions étaient de fait à l'arbitraire des juges. Les accusés qui appartenaient aux classes privilégiées, les prêtres, les vieillards infirmes, les femmes enceintes, les enfants, pouvaient n'être pas mis à la question; mais une foule d'exemples ont prouvé que des nobles, des magistrats, des prêtres, ont vainement invoqué leur privilége. Les Grecs et les Romains admettaient la question, mais ils ne l'infligeaient qu'aux esclaves, et dans le cas d'accusation des plus grands crimes. Les législateurs qui les ont imités ont donné à ce supplice, avant condamnation, une déplorable extension. Il suffisait que l'accusation pût entrainer la peine de mort ou des galères pour que l'accusé subit

légalement ce supplice anticipé. Des voix éloquentes et courageuses protestaient depuis plusieurs siècles au nom de la religion, de la justice et de l'humanité. L'opinion publique les appuya de sa toute-puissance. Mais il fallut une révolution pour en délivrer la France. Il est vrai qu'avant 1789 la question fut abolie en Angleterre, en Suède, en Russie, en France; on se réserva cependant d'en faire l'application dans des cas extrêmement rares. En France, il y avait deux sortes de questions, l'une avant, l'autre après la condamnation : une seule fut abolie par Louis XVI, qui sans doute crut les avoir abolies toutes les deux. — Les divers modes de questions, les cas auxquels elles étaient applicables, variaient suivant les usages et les institutions des pays (*v.* TORTURE).

QUESTION (Chambre de la [*v.* CHAMBRE]).

QUESTIONNAIRE, bourreau en sous-ordre, chargé d'administrer la question, de graduer l'intensité progressive de la douleur, suivant les ordres du magistrat rapporteur. Un médecin assistait le questionnaire, et avertissait le magistrat si le patient pouvait ou ne pouvait pas sans risque de la vie supporter long-temps l'épreuve.

QUESTION, au figuré, a plusieurs acceptions que l'usage a consacrées : il n'est pas *question* de telle personne, de telle chose, de tel fait. On dit encore : c'est la personne, c'est la chose en *question;* n'être pas dans la *question*, ramener à la *question;* sortir, rentrer dans la *question*, etc. DUPEY (de l'Yonne).

QUÊTE, action par laquelle on cherche : se mettre en *quête;* après une longue et pénible *quête*. — En termes de chasse, c'est l'action d'un valet de limier qui détourne une bête pour la lancer, l'action du chien qui démêle la voie d'un cerf, d'un sanglier, d'un vol de perdrix, etc. : ce chien est trop vif, trop ardent pour la quête; ce chien a la quête brillante, une fort belle quête.—*Quête* est encore l'action de demander, de recueillir des aumônes pour les indigents, pour les œuvres-pies. On fait la *quête* dans l'église, dans les maisons, pour les réparations de l'église, pour les pauvres. On choisit des dames belles ou titrées pour faire la quête des pauvres, de l'œuvre, afin de recueillir une plus grosse somme. Les religieux des ordres mendiants allaient à la quête, et les novices seuls buvaient le vin qui en résultait. Avant la révolution, on ne pouvait faire de quête publique, même sous prétexte des besoins de l'église, sans l'autorisation expresse du roi ou du parlement Le mot *quête* dans les anciennes coutumes, avait une foule d'acceptions aujourd'hui oubliées. — *Quête*, en marine, est l'inclinaison en dehors de la partie de derrière d'un vaisseau. La quête de l'étambot est la quantité dont il s'écarte de la verticale pour pencher en dehors; il en est de même de la quête de la poupe; la quête est en arrière ce que l'élancement est en avant, l'un et l'autre alongent les vaisseaux.—*Quêter*, signifie ou chercher quelqu'un, quelque chose, ou demander et recueillir. On dit, au figuré, *quêter* des éloges, des voix, etc. Les *quêteurs*, les *quêteuses*, sont ceux ou celles qui quêtent, frère *quêteur*, belle *quêteuse*. Du XIIe au XVe siècle, il y a eu des quêteurs établis en titre d'office dans les églises; mais comme ils faisaient trafic des reliques, cet abus et d'autres encore les ont fait abolir. X.

QUEUE, du latin *cauda*, la partie qui termine le corps de la plupart des animaux. Elle diffère de figure et d'usage. Les quadrupèdes s'en servent pour s'émoucher; elle est ordinairement chez eux garnie d'os et couverte de poils; celle des oiseaux est de plume; elle leur sert de gouvernail pour voler; celle des poissons, formée de cartilages, leur sert de gouvernail pour nager; le lion, pour s'irriter, se bat les flancs de sa *queue;* les chiens agitent la *queue* en signe d'allégresse à l'approche de leur maître. L'Écriture dit que le chien de Tobie accourut à sa rencontre en remuant la *queue*. Le scorpion pique de sa *queue*. Les belles fourrures se font de *queues* de fouine,

de martre, d'hermine, etc. La *queue* du paon est semée des yeux d'Argus, selon la Fable. On appelle singe à *queue* prenante celui dont la queue peut s'enrouler avec force autour de certains objets, et lui servir à s'attacher, à se suspendre. —Chez les Turcs, un pacha à une *queue*, à deux *queues*, à trois *queues*, est celui qui a le droit de faire porter devant lui une ou plusieurs *queues* de cheval comme marques de dignité. — La *queue* d'une feuille, d'une fleur, d'un fruit, est cette partie par laquelle ils tiennent aux arbres, aux plantes : la *queue* des violettes, des roses, des cerises, des poires, des melons, etc. Plusieurs plantes portent aussi les noms de *queue de cheval*, *queue de lion*, *queue de pourceau*, *queue de renard*, *queue de souris*, etc. — La *queue du chat* est une figure de contredanse. La *queue de rat*, une lime ronde, une maladie du cheval, le bout d'une manœuvre en marine. — La *queue*, en parlant des hommes, consistait autrefois en un assemblage des cheveux de derrière, couverts ou non couverts de poudre, attachés avec un cordon, et retenus par un ruban roulé tout autour.— En termes de chancellerie, les lettres scellées sur simple *queue* sont celles dont le sceau est sur cette partie du parchemin qu'on coupe en forme de *queue* pour l'y attacher. Les lettres scellées sur double *queue*, celles dont le sceau est sur une bande de parchemin qui passe au travers des lettres. — La *queue* d'une comète est la longue traînée de lumière qui suit le corps de la comète ; la *queue* d'un manteau, d'une robe, l'extrémité qui traîne, et que se font porter les prélats et les princesses. — *Queue*, au billard, est l'instrument dont on se sert pour pousser les billes. Une *queue* à procédé est celle dont le bout est garni de cuir, et avec laquelle on exécute des coups qui seraient impossibles avec la *queue* ordinaire. Faire fausse *queue*, c'est toucher la bille à faux avec la *queue*. Tout le monde connaît les pianos à *queue*. —*Queue*, signifie aussi la dernière partie, les derniers rangs de quelque corps, de quelque compagnie : la *queue* d'une procession, d'un cortége. On met un soldat à la *queue* de la compagnie pour fait d'indiscipline. Faire *queue*, c'est se ranger par ordre les uns derrière les autres, afin de passer à son tour à un spectacle, à une audience, à une distribution, etc. *Queue*, sorte de futaille contenant environ un muid et demi, pierre à aiguiser, plusieurs ustensiles, divers instruments de divers métiers. — *Queux*, vieux mot qui signifiait autrefois cuisinier. — Le mot *queue* s'emploie dans une multitude d'expressions proverbiales: Le plus embarrassé est celui qui tient la *queue* de la poêle, c'est-à-dire celui qui dirige l'affaire dont il est question. — Quand on parle du loup on en voit la *queue*, se dit de la venue d'un homme au moment où l'on parle de lui. Ce proverbe répond au latin, *lupus in fabulâ*, parce que la présence de celui qui arrive interrompt le discours qu'on tenait sur son compte, et qu'on dit aussi que celui-là se tait qui a vu le loup. Tirer le diable par la *queue*, c'est avoir grand'peine à joindre les deux bouts. A la *queue* le venin, c'est-à-dire la fin dans une affaire récèle la difficulté, le péril. Faire la *queue* à quelqu'un, c'est se jouer de lui. Prendre le roman par la *queue*, c'est vivre maritalement avant que le mariage vienne. A. D.

QUEVEDO (Francisco de Quevedo y Villegas), naquit à Madrid en 1580. Il n'existe peut-être pas une biographie qui, prise dans un grand développement, fût susceptible de présenter plus d'intérêt et d'instruction que celle de cet écrivain, que l'on a, non sans quelque raison, surnommé le Voltaire de l'Espagne. Ce n'est pas, il faut bien se garder de le croire, que Quevedo soit un esprit irreligieux, marchant à la chute d'un culte comme à une sainte croisade, bien loin de là; mais l'Espagnol, ainsi que le brillant auteur de *Zaïre*, possède une portion de l'universalité des connaissances humaines, et ce je ne sais quoi de brillant, de fin, de hardi, apanage éblouissant de quelques rares écrivains. — Né d'une famille

illustre, et remplissant des charges à la cour, Quevedo reçut cette éducation d'enfance qui laisse toujours une trace si profonde. Encore jeune, il avait eu le malheur de perdre son père; mais ce malheur fut en partie réparé par la tendresse de sa mère, et le zèle plein de lumières de D. J. de Villanueva, son tuteur. Envoyé à l'université d'Alcala, Francisco y apprit l'hébreu, le grec, le latin, l'arabe, l'italien et le français; à 15 ans il avait terminé ses études et pris ses degrés. Insatiable dans son amour pour l'instruction, le jeune savant voulut étudier tout à la fois, la scolastique, la théologie, le droit, la philologie, les belles lettres, la physique et la médecine. On croit rêver en voyant un enfant aborder de telles matières, les dévorer avec avidité, et devenir en quelques années jurisconsulte, philologue, physicien, médecin, et demeurer poète. Brillant d'instruction et de langage, il eut de plus, malgré ses jambes tortues, la réputation d'être le plus séduisant et le plus brave cavalier de la cour d'Espagne, où il fut reçu avec un enthousiasme bien facile à concevoir. La fortune s'offrait toute à lui, lorsqu'un jour, pour venger une femme grossièrement insultée, il eut le malheur de tuer un grand seigneur. Il fallut donc que Quevedo quittât l'Espagne. Il passa en Sicile, où le duc d'Ossuna se l'attacha. Jeté dans la grande conspiration du duc de Bedmar contre Venise, il sut éviter le péril, et tellement conquérir la bienveillance de son illustre patron que notre exilé put se croire à la veille d'un destin plus prospère, mais cette espérance fut courte : entraîné par la chute du duc d'Ossuna, D. Francisco, âgé de 40 ans, se vit saisi pour être gardé dans une dure captivité. Pendant 2 ans, il fut captif dans son propre château de la Torre de D. Juan-Abad, où il souffrit toute espèce de maux. Reconnu innocent, il n'en reçut pas moins l'ordre de quitter l'Espagne pour un nouvel exil, mais cet arrêt barbare n'eut pas de suite. Quevedo se crut alors en droit de réclamer quelques dédommagements: pour toute réponse, on lui ordonna d'habiter ses terres. Il se retira à la Torre, où il s'adonna avec persévérance au culte des Muses. C'est une chose digne de remarque que de voir les hommes supérieurs battus par la tempête se dévouer presque tous aux belles études de la poésie, et essayer, comme les filles de Sion aux bords du fleuve, de calmer leur cœur avec des chants inspirés autant par le malheur que par le génie. Bientôt en effet parurent les poésies du prétendu bachelier de la Torre, ouvrage qui fit une telle sensation que l'ordre d'exil de Quevedo dut être rapporté. Nommé, en 1632, secrétaire du roi, Francisco vit encore le comte Olivarès lui offrir l'ambassade de Gênes, qu'il ne voulut pas accepter. Riche de bénéfices ecclésiastiques, il y renonça tout à coup pour épouser une femme d'une illustre naissance. Au bout de quelques mois, l'infortuné était veuf. Pour se distraire, il voulut venir à Madrid; il y demeura jusqu'en 1541, époque à laquelle il se vit, sous une fausse accusation, l'objet d'une infâme captivité. Il resta 22 mois dans les plus affreux cachots : on reconnut son innocence, mais le coup était porté. Le 8 septembre 1645, l'Espagne perdit ce beau génie, lâchement assassiné par les persécutions. Donnons un résumé rapide des divers ouvrages de D. Francisco Quevedo. *De la politique de Dieu et du gouvernement du Christ*, livre original de forme, pur de style, mais indigne comme théorie du secrétaire d'Ossuna et du conjuré de Bedmar. *Les Visions*, ouvrage d'une humeur d'autant plus comique qu'il traite de sujets plus graves. — Un roman, *La vida del buscon llamado don Pablo*, placé en Espagne immédiatement au-dessous de l'immortelle épopée de Cervantes. Beaucoup de livres de dévotion et de critique. Les poésies de Quevedo sont excessivement remarquables : il excelle dans les satires, les sonnets et les chansons, dont quelques-unes sont restées populaires. A. Genevay.

QUIBERON. Cette sanglante tragédie n'est point un fait isolé, comme le

croient peut-être certains lecteurs superficiels, sur la foi d'écrivains plus superficiels encore. Rien de plus curieux, rien de plus inconcevable pour la France actuelle, que la France telle qu'elle se montrait en 1795, à travers des passions, des vanités, des ambitions exaltées, que parait un brillant vernis de patriotisme, qu'honoraient des sentiments généreux et purs. Les meneurs du 9 thermidor s'étaient trouvés subitement jetés entre le reste des jacobins, dont rien ne glaçait l'énergie, et une animadversion presque générale, qui favorisait les vœux des royalistes. En vain les thermidoriens falsifièrent-ils les registres du comité de salut public, pour en effacer les traces de leurs propres œuvres; en vain, par des actes réparateurs, cherchèrent-ils à subjuguer l'opinion, ils ne firent que donner des armes à leurs ennemis. Rien ne pouvait ramener des esprits vivement irrités. A Paris surtout, on était si fortement convaincu du retour prochain de l'ancien régime que l'*Almanach Royal* de 1789 se vendit alors jusqu'à 100 fr. en argent, quoique la monnaie sonnante fût rare et chère. Ce changement de décoration gouvernementale, qui, avec raison, semblerait impossible aujourd'hui, ne l'eût pas été alors, car aucune existence nouvelle ne s'était encore établie et fixée. Qu'nn prince de la stature héroïque du grand Condé se fût présenté, et probablement le trône se relevait. Voilà ce qu'il faut avoir vn et observé dans le calme des passions, pour juger à quel point était critique la position de cette convention nationale, dont les meneurs croyaient voir en perspective, d'un côté le poignard, de l'autre la potence, et dont une grande partie eût rétrogradé avec joie vers le régime révolutionnaire, si elle n'eût été retenue par l'influence des 73 mis hors la loi, et qui venaient d'être rappelés à leur poste. — Il avait été signé avec la Vendée un traité dont les articles secrets (*Mémoires* écrits à Sainte-Hélène, par le général comte de Montholon, t. 6, p. 278 et 279) promettaient le rétablissement de la monarchie dans la personne du fils de Louis XVI. Ce jeune prince mourut, et Charette reprit aussitôt les armes. Stofflet, Scepeaux, Frotté, se préparaient à les reprendre, et un débarquement d'émigrés avait lieu dans la presqu'île de Quiberon. Ce débarquement s'effectuait dans les circonstances les plus favorables aux succès qu'on en pouvait attendre : préparé avec un secret tel que son objet échappa non seulement à la connaissance du gouvernement français, mais à celle même de ceux qui devaient en faire partie, nuls moyens de défense ne semblaient pouvoir être opposés à une invasion d'autant plus redoutable que les secours prodigués par l'Angleterre étaient immenses. La valeur s'en élevait à la somme de 2 millions de liv. sterling (50,000,000 de fr.). Ils se composaient de 80,000 fusils, 80 pièces de canon, d'habillements pour 60,000 hommes, de vivres pour un an, de munitions (poudres, balles, boulets) suffisantes pour alimenter durant 2 années toutes les armées catholiques et royales, de médicaments et instruments d'hôpitaux, de caissons, de chevaux de transport, et de plusieurs millions en espèces. Voilà ce que le comte de Puisaye, ami d'abord de la révolution, mais que sa direction toute démocratique en avait détaché, venait d'obtenir du ministère britannique, en lui promettant que tonte la Bretagne, entièrement dénuée de troupes républicaines, se soulèverait à l'instant où l'expédition toucherait ses côtes, et que ce mouvement serait suivi de la reprise d'armes des chefs royalistes, vendéens et normands. L'expédition, partie de Portsmouth et de Southampton, se composait de trois régiments d'émigrés et d'un corps d'artillerie, formant en tout 3,200 hommes d'élite, dont le commandement fut donné au comte d'Hervilly, à la demande de M. de Puisaye, considéré lui-même comme le chef de l'entreprise. L'escadre anglaise, chargée d'en faciliter le succès, était sous les ordres de l'amiral Waren, intrépide et loyal marin, qui, d'esprit et d'ame, faisait sa cause propre de celle des roya-

Digitized by Google

listes français. Villaret-Joyeuse, qui croisait avec 16 vaisseaux de ligne, ayant rencontré le convoi à la hauteur de Belle-Isle, fut battu par Waren, qui en commandait 15, depuis sa réunion avec l'amiral Bridport; il perdit en outre trois vaisseaux dans ce combat, et fut contraint de se réfugier à Lorient, où nombre de ses matelots désertèrent pour se réunir aux insurgés. La côte étant libre, on débarqua le 28 juin à Carnac, au milieu de l'ivresse générale des populations; hommes, femmes, enfants, tous bénissaient les arrivants comme des libérateurs, car leur retour semblait présager la chute d'un régime qu'on exécrait. Mais les choses étaient déjà ruinées dans leur base, par la querelle qui divisait Puisaye et d'Hervilly: celui-ci, en qualité de chef des troupes à la solde d'Angleterre, prétendait tout diriger, tout décider; et celui-là, qui avait préparé le soulèvement de la Bretagne, obtenu de puissants secours, fait nommer le chef des troupes réglées, se croyait le droit de distribuer à ses Bretons armes, munitions, vivres, solde, et de les faire agir conformément à leur manière de combattre. Or, le comte d'Hervilly, homme entêté et sans connaissance du pays et de ceux qui l'habitaient, voulait obstinément courber à l'exercice et à la discipline militaires des gens qui n'en étaient nullement susceptibles, et qu'il mécontentait au moment où il avait le plus besoin de leur coopération. Cependant l'effroi des républicains avait été tel que les autorités constituées eurent l'ordre de fuir, et que le général Hoche se disposait à évacuer presque toute la province, et à s'appuyer sur Rennes, pour y attendre des forces qui lui manquaient. Déjà Georges Cadoudal s'était réuni aux troupes débarquées, avec des bandes aguerries, montant à 10,000 hommes; et en deux jours 17,000 insurgés avaient été armés. Il était donc de la plus haute importance de profiter promptement de l'enthousiasme des uns et de l'effroi des autres; car l'insurrection, comme la flamme, se fût alimentée dans sa marche, et aurait balayé rapidement toute la Bretagne. Mais on perdit 10 jours avant d'opérer hostilement; on ne s'avança que jusqu'à cinq lieues de la côte, ce qui permit au général Hoche de tenir encore la campagne; il ne parvint pourtant à réunir que 1,800 hommes, bien plus disposés à fuir qu'à combattre, et lorsque l'on n'attendait qu'un ordre de se porter en avant, que la ville d'Aurai témoignait le désir de se soumettre, que Belle-Isle envoyait des émissaires pour demander qu'on vînt occuper ses murs, que toutes les campagnes attendaient l'armée d'invasion pour s'y réunir, d'Hervilly commanda la retraite, et dès lors l'expédition fut en partie manquée, car le mécontentement des royalistes et le découragement des populations devinrent universels. Tout cependant n'était point encore perdu : l'on avait, à la vérité, laissé prendre à l'audacieux Hoche la position menaçante de Sainte-Barbe, qu'il se hâta de fortifier; mais le fort Poullien s'était rendu le 3 juillet, et le 16, d'Hervilly avait attaqué les retranchements dans lesquels le général républicain s'était renfermé. Or, ce fut dans cette journée, devenue décisive, que ce militaire intrépide, mais dénué de talents et d'expérience, commit l'inconcevable faute qui le perdit; il commanda la retraite au moment même où la position de Sainte-Barbe allait être emportée, et la poignée de troupes qui la défendait dispersée sans pouvoir se rallier au sein d'une population ennemie. — Hoche, plus tard, a dit chez Tallien, où l'auteur de cet article se trouvait : « Quand le débarquement eut lieu, je ne voyais d'autre parti à prendre que d'évacuer en hâte presque toute la Bretagne, n'ayant sous mes ordres que peu d'hommes sur lesquels même je ne pouvais compter. Mais les émigrés ayant perdu un temps qui leur était si précieux, puis s'étant retirés après une courte pointe en avant, je les suivis, me fortifiai en les observant, et ils ne m'attaquèrent enfin qu'après 19 jours d'une inconcevable inaction. Or, voici ce qui fut plus inconcevable enco-

re : arrivés assez près de mes retranchements, pour que ma mitraille ne fît plus que boulet, je distinguais les traits des assaillants, je comptais les croix de Saint-Louis qu'un grand nombre portaient, et ne pouvais retenir qu'avec peine mes hommes, très disposés à fuir; trente pas de plus, et tout était perdu; telle était ma détresse, à la tête de 1,800 soldats découragés, quand je vis l'ennemi se retirer. Dès lors, mon artillerie devint pour lui très meurtrière. Échappé ainsi à un inévitable danger, je suis encore à concevoir comment cela a pu avoir lieu.» — Après cette désastreuse échauffourée du 16 juillet, le succès de l'expédition était définitivement ruiné, et l'armée expéditionnaire ne put même rentrer dans ses positions qu'à l'aide de l'amiral Waren, qui, de sa personne, s'était joint à une diversion que l'ineptie de d'Hervilly avait aussi fait manquer. Cet amiral, en faisant approcher ses chaloupes canonnières, parvint à protéger la retraite, devenue une fuite; il n'y avait plus alors qu'une seule chose à faire, c'était de défendre l'entrée de la presqu'île jusqu'à l'évacuation complète des troupes et des magasins, ce qui devenait d'autant plus facile qu'un renfort arrivait, composé des corps de Rohan, Salm, Béarn, Damas et Périgord, ne montant pourtant ensemble qu'à 1,000 hommes. Mais d'Hervilly, blessé à mort, ne commandait plus; Puisaye était sans autorité sur les troupes de ligne; puis Sombreuil, qui ne faisait que d'arriver, tout aussi brave que son prédécesseur, était aussi dénué que lui de talents et d'expérience; il ne prit donc aucune détermination salutaire. Une conversation dans laquelle le général Humbert avait dit au comte de Contades : « Pourquoi nous battre? Nous ne nous en voulons pas; réunissons-nous. » avait eu lieu le 18; elle fut connue, et une désertion considérable se manifesta parmi les prisonniers enrégimentés dans les corps émigrés. Le fort Penthièvre, tourné par une plage découverte à marée basse, durant une nuit d'orage, fut livré, le 21 juillet, par ceux qui étaient chargés de le défendre. Les républicains pénétrèrent dans la péninsule, où rien ne s'opposait à leur marche, car les troupes qui eussent encore pu les en chasser, dispersées dans 13 villages, sans qu'il eût été indiqué un point de rassemblement, et ne recevant pas d'ordres, s'étaient retirées tumultueusement jusqu'au fortin situé à la dernière pointe de terre, tandis que tout ce qui pouvait s'embarquer se hâtait de joindre la flotte anglaise. Sombreuil, acculé à la mer, n'était cependant pas encore sans ressource : à la tête de 3,500 hommes, il n'était attaqué que par une troupe forte de moins de moitié, et qui même ne pouvait facilement l'approcher; la plage était balayée alors par le feu de la frégate anglaise, la *Galathée*. Mais, loin d'attendre, dans cette position, les embarcations britanniques que Waren se serait empressé de lui envoyer, sur la foi des soldats français qui lui criaient : « Ne tirez pas, il ne vous sera pas fait de mal : faites cesser le feu des Anglais; » il envoya demander la cessation de ce feu protecteur, quand un délai de 2 heures seulement eût suffi pour tout sauver, et se rendit avec 3,500 hommes, regardant les promesses verbales des soldats français comme une capitulation, mais sans avoir exigé qu'elle fût écrite par le général Humbert, et ratifiée par le général Hoche, qui ne s'y fût pas refusé. Hoche, effectivement en fournit la preuve; car les émigrés, conduits à Vannes et à Aurai furent si mal escortés que cela leur était une invitation tacite à s'évader, sans même être obligés de combattre leurs gardiens; mais ils avaient donné leur parole de n'en rien faire, et devinrent victimes de leur fidélité à la tenir. La Convention, qui soupçonnait déjà les relations secrètes de Pichegru avec le prince de Condé, et qui connaissait l'esprit de la France à cette époque, la seule depuis la révolution où elle fut réellement royaliste, avait été frappée de terreur en apprenant la descente des émigrés. Les ordres transmis aux deux représentants, Tallien et Blad, s'en ressen-

tirent, ils furent cruels : Tallien fit des représentations qu'on n'écouta point; et il ne pouvait, surtout n'étant pas seul, se relâcher dans leur exécution; mais Hoche ne voulut pas en être le témoin, il partit; les soldats français refusèrent de devenir les bourreaux de ceux qu'ils n'avaient désarmés qu'en leur promettant la vie sauve, et la sanglante exécution fut faite par des Liégeois et des Belges. — Waren s'était empressé d'envoyer réclamer les émigrés, comme des militaires au service britannique, et l'on repoussa ses demandes; Charette déclara qu'en représailles il ferait fusiller les 2,000 prisonniers qu'il avait faits; rien ne put sauver ceux de Quiberon, et l'exécution vengeresse eut également lieu. Quant aux émigrés, ils devinrent l'objet du plus vif intérêt de la part des habitants de Vannes et d'Aurai, des femmes surtout, qui leur prodiguèrent des secours, et en firent évader plusieurs. Plus tard on vit un général, justement célèbre,

Qui depuis... mais alors il était *royaliste*,

royaliste et même dévot, par un acte peu en harmonie avec sa vie et ses opinions précédentes, provoquer l'érection d'un monument expiatoire aux victimes de Quiberon.—Quant à l'amiral Waren, qu'on accusa d'avoir voulu les sacrifier, il avait mis la plus grande activité à sauver tout ce qui pouvait l'être : il prodigua aux vaincus tous les genres possibles de secours, et les transporta dans l'île d'Houel. Ce fut là qu'il reçut cette lettre dans laquelle Sombreuil accusait de trahison le comte de Puisaye, auteur de l'expédition, et qui l'eût fait brillamment réussir s'il en avait eu l'entière direction. Puisaye voulut rentrer en Bretagne pour chercher à y réparer des désastres dont il n'était point la cause. Ce qui l'y poussait, c'est qu'on venait de lui mander, de Paris, que le duc d'Orléans paraissait disposé à se jeter dans les provinces de l'ouest, et qu'il avait dans la capitale un très grand parti, que l'étranger même pourrait favoriser. Notion, vraie ou fausse, qui probablement donna lieu à cette lettre publiée dans les journaux étrangers, et où madame de Genlis disait au prince son élève à quel point elle désapprouvait ce qu'elle qualifiait d'*usurpation*. Puisaye commençait à penser bien différemment; il prenait au sérieux des notions peut-être vagues, et, furieux de n'avoir été secondé par aucun des princes de la ligne directe, et de voir que ceux qui hésitaient à paraître dans les rangs de leurs défenseurs dévoués refusaient de prêter ce titre à l'héroïque branche des Condés, il se permit de dire, en parlant du duc d'Orléans : « Il sera le premier Bourbon qui viendra mettre l'épée à la main parmi nous; il est brave, et malgré nous il deviendra roi. D'ailleurs, tôt ou tard, il est probable que nous nous trouverons forcés de servir la royauté plus que le roi. Le premier Bourbon qui combattra à notre tête forcément deviendra roi. » Ces propos, rendus à Louis XVIII, furent la cause de la haine qu'il voua à Puisaye, du singulier procès qu'il lui fit faire secrètement en Angleterre, par les commissaires d'Avaray, Blacas et autres; procès ridicule, rendu public, et en vertu duquel il rayait le plus habile de ses serviteurs de son service de terre et de mer. —La Convention, qui venait d'échapper à d'imminents périls, par une scène barbare, à laquelle l'instinct de la politique avait en peut-être autant de part que l'intérêt de sa conversation, chercha à irriter les esprits contre l'Angleterre, en disant qu'elle n'avait jeté nos marins sur nos côtes que pour les faire égorger, et nous en priver; niaiserie stupide de la part de ceux qui la débitèrent, et plus stupide encore chez les niais qui y crurent. Au reste, la haine générale ne put être vaincue; et si le nouveau tiers eût eu à sa tête un homme ferme, et se fût fait seconder par un général distingué, la Convention nationale serait tombée le 13 vendém. sous les coups de la capitale, et aux acclamations des provinces. Elle avait été sauvée à Quiberon par l'ineptie du chef des émigrés; elle le fut à Paris par celle des sections et de ceux qui les guidèrent; mais elle avait employé à son

saint la force armée, et semé ainsi le germe, fécondé au 13 fructidor, d'une future révolution militaire antirépublicaine, que l'ambassadeur des États-Unis, Morris, avait prédite dès les premiers actes de la Convention nationale.

Cte Armand d'Allonville.

QUICHOTTE (Don), le plus beau monument de la gloire littéraire des Espagnols (*v.* Cervantes).

QUIDITÉS, terme de l'école, dont le sens est à peu près celui d'*entité*. Les réalistes enseignaient que les idées générales existaient *à parte rei*, qu'elles étaient des *quidités*, c.-à-d. *quelque chose* ayant une réalité en soi, et non pas de simples conceptions purement subjectives ou intellectuelles. Il faut remercier ceux qui ont purgé la philosophie de ce jargon. Les premiers réformateurs, tels qu'Érasme, Nizolius, etc., étaient peut-être plus choqués de la barbarie des termes que de l'absurdité des choses, mais la réforme des mots devait nécessairement amener celle des idées; et l'on peut assurer, même aujourd'hui, que lorsque la langue philosophique aura reçu des perfectionnements nouveaux, on ne prendra plus des métaphores pour des arguments, ni des figures de rhétorique pour des faits. De R—g.

QUIEN (Jacques), pêcheur d'Ostende, partage, avec Gilles Beuckels de Hughenvliet, l'honneur d'avoir les premiers, vers l'année 1405, fait en mer le *hareng caqué*: ce qui prouve que Beuckels n'était pas mort en 1397, comme le prétendent quelque biographes. Mais, ce dernier seul a été signalé comme l'inventeur d'un procédé qui a servi à enrichir la Hollande; et, en visitant son tombeau, Charles-Quint ignorait probablement l'existence de son modeste compagnon. Il faut remarquer, toutefois, que l'importance de cette découverte, disputée par M. Noël de la Morinière aux habitants des Pays-Bas, ne fut pas d'abord appréciée à sa juste valeur, et qu'il se passa encore beaucoup de temps avant que le commerce du *hareng caqué* fût établi. Telle est, en effet, la destinée de la plupart des innovations utiles: il n'y a guère que les absurdités qui prennent pied de prime-abord. De R—g.

QUIÉTISME. L'esprit hiérarchique, enté trop souvent sur des pratiques extérieures, s'était infiltré dans quelques ordres monastiques, et avait, dans le XVIe siècle, changé la piété d'un assez grand nombre de catholiques et leur vénération pour Dieu en une sorte de culte machinal. Passer son temps à réciter des prières d'après les formules des bréviaires, dire son rosaire, observer les jours maigres, se confesser à certaines époques, se soumettre à des pénitences corporelles, faire des pélerinages, invoquer la mère de Dieu et les saints, acheter des indulgences, et en général observer les pratiques les plus minutieuses du culte extérieur, tels étaient les devoirs, dont l'observation constituait, selon eux, le bon chrétien; au milieu d'une telle réaction, on devait s'attendre à ce que des ames pieuses, qui s'étaient fait de la religion une idée plus élevée, se révolteraient contre cette tendance, et ne s'en tourneraient qu'avec plus d'ardeur vers le mysticisme, qui présentait des sources plus abondantes de consolations et de pensées pieuses. Un prêtre espagnol, Michel Molinos, comprit ce besoin de son temps, et y répondit en publiant, à Rome, en 1675, un *Guide spirituel*. Il y parlait, avec un enthousiasme qui lui attira bientôt de nombreux partisans, de la quiétude d'une ame dévouée à Dieu, qui, secouant toute autre pensée, ne se laisse troubler par rien de ce qui se passe autour d'elle, et ne sent que la seule présence de Dieu. — Suivant la trace par lui tracée, des hommes pieux ne recherchèrent que la tranquillité de l'ame (la *quiétude*), de là le nom de *quiétistes*, qui leur fut donné. Les intrigues des jésuites, tout-puissants à la cour de France, l'emportèrent cependant sur ces adversaires dangereux. Le saint-siége, cédant aux sollicitations du cabinet de Versailles, exigea de Molinos la rétractation de ce que l'on appelait ses hérésies, et le condamna à finir ses jours dans un cou-

vent de dominicains, en le soumettant à des pénitences journalières. Il mourut en 1696. Cette mesure violente n'empêcha cependant pas la propagation du quiétisme. Le *Guide spirituel* fut lu avec avidité en Allemagne et en France. Bientôt, d'autres ouvrages parurent, rédigés dans le même sens. Dans le XIVe siècle, on avait déjà donné le nom de *quiétistes* (hesychastes) à des sectaires qui vivaient sur le mont Athos, et qui, conformément aux préceptes d'un abbé Simon, passaient les journées entières en prières. Le partisan le plus célèbre du quiétisme, en France, la riche et belle veuve Jeannette-Marie Bouvier de la Mothe-Guyon, se vit parfaitement accueillie à la cour de Louis XIV. Sa conduite, ses heures consacrées à la prière, ses écrits et les efforts de son confesseur Lacombe lui procurèrent assez de partisans pour attirer sur elle l'attention de l'église. On fut sur le point de la traiter comme folle lorsqu'elle prétendit être l'épouse dont parle l'*Apocalypse* (chap. 12, v. 2). Lacombe fut arrêté et mourut en prison, en 1702. Mme Guyon, après une courte détention, fut rendue à la liberté et fut même admise à l'honneur d'assister aux prières de Mme de Maintenon, à Saint-Cyr. La controverse paraissait terminée lorsque Fénelon (*v.*) crut avoir rencontré en madame Guyon ses propres idées, et la recommanda ainsi que ses écrits dans son ouvrage intitulé : *Explication des maximes des saints sur la vie intérieure* (1691). Recevoir l'approbation d'un prélat dont les écrits étaient accueillis en France avec un enthousiasme universel, c'en était assez pour donner de nouvelles forces au quiétisme. Bossuet, le défenseur des théologiens français, en prit occasion d'adresser à son rival une sévère réprimande. Il obtint, en 1699, une bulle du pape dans laquelle 23 des thèses de Fénelon étaient condamnées comme erronées. La douceur avec laquelle il reçut cet affront fut admirée même à Rome, et enleva à ses ennemis tous les fruits de leur victoire. Désormais, ce ne fut plus à la force, mais au temps, qu'il appartint de faire tomber dans l'oubli le quiétisme et ses doctrines. Du reste, les quiétistes n'avaient jamais formé positivement une secte. Ce n'était au fond qu'une manière de penser propre à certaines ames pieuses, enfantée par une imagination ardente, et qui devait périr avec elle. Madame Guyon mourut en 1717, à la suite d'une seconde captivité. C. L.

QUIÉTUDE (du latin *quies*, repos), terme du langage mystique, tranquillité, repos d'esprit ; la grâce, l'amour de Dieu met l'esprit dans une parfaite *quiétude*; oraison de *quiétude*. Il s'emploie aussi dans le langage ordinaire : vivre à la campagne dans une douce *quiétude*. X.

QUILLE, (terme de marine), longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire. C'est la base sur laquelle on construit tout l'édifice, la première pièce qu'on place sur le chantier. Si l'on compare la carcasse d'un vaisseau à un squelette, les membres ou couples en seront les côtes, et la quille représentera l'épine dorsale. La quille est composée d'une pièce de bois droite, plus haute que large, mais, dès qu'un vaisseau atteint une certaine longueur, la quille se compose de plusieurs morceaux mariés les uns sur les autres par des écarts à croc, bien chevillés de dessous en dessus. Dans les petits navires, la hauteur de la quille, au-dessus des chantiers, est d'une ligne six points par pied de sa longueur ; la largeur, ou si l'on veut l'épaisseur, d'un bord à l'autre est de dix lignes huit points par pouce de sa hauteur. Cette longueur et cette largeur sont les mêmes d'un bout à l'autre : ainsi, une quille de 66 pieds de longueur a huit pouces trois lignes de hauteur et sept pouces quatre lignes de largeur. Dans les gros vaisseaux, les proportions sont un peu différentes. — Prêter de l'argent sur la *quille* d'un vaisseau, c'est affecter, hypothéquer pour de l'argent le corps d'un vaisseau.

QUILLE, morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces

morceaux de bois, qu'on range trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule. On dit d'un homme qu'il se tient droit comme une *quille*, qu'il est planté là comme une *quille*. Recevoir quelqu'un comme un chien dans un jeu de *quilles*, c'est le mal accueillir. Prendre son sac et ses *quilles*, c'est plier bagage, décamper, s'enfuir. Le mot *quille* vient de l'anglais *kiles* ou de l'allemand *kegelen*, dont la signification est la même, ou bien du celte (bas-breton) *quille*, qui indique un morceau de bois se tenant debout. Huet le dérive d'*esquilles*. X.

QUIMPER, appelé aussi *Quimper-Corentin*, du nom de son premier évêque, est l'ancienne capitale de la Basse-Bretagne, et, aujourd'hui, le chef-lieu du département du Finistère. Elle est divisée en deux parties, bâties sur les rives de l'Odet, qui y reçoit un petit affluent, le Benaudet. La vieille ville est située sur l'angle que forment les deux rivières en se réunissant; elle est entourée de murailles flanquées de tours, restes de celles dont la fit entourer le vaillant capitaine Pierre de Dreux; déjà, en 1209, pour la première fois, elle avait été fortifiée, mais son enceinte fut démolie peu de temps après sa construction, sur quelques représentations de l'évêque. La nouvelle ville s'étend en partie sur un côteau et en partie à la base d'une masse de rochers de 5 à 600 pieds de hauteur, couverte de bois et de bruyères, et du sommet de laquelle on jouit d'une vue magnifique sur la ville et les environs. De là, on aperçoit le quai de la vieille ville avec ses maisons gothiques et irrégulières; le port, qui n'est autre chose que l'Odet, dont les eaux sont assez profondes pour recevoir des bâtiments de 300 tonneaux; la longue promenade du Pithiny, et surtout la masse de la cathédrale. Cet édifice, le principal objet sur lequel l'œil s'arrête, forme toute la richesse monumentale de la vieille et laide cité. C'est une fort belle construction gothique du XVe siècle. Elle en a remplacé une bien plus ancienne. Sa première pierre fut posée le 26 juillet 1424 par l'évêque Bertrand de Rosmadec. Ses détails d'ornements sont admirables. Le grand portail de la façade est percé entre deux hautes tours, et consiste en trois arcades en ogives, décorées autrefois de nombreuses statues. Un portail latéral, donnant sur la rue Sainte-Catherine, est remarquable par ses belles proportions et la délicatesse de sa décoration; on y voit beaucoup d'écussons d'anciennes familles bretonnes. Des anciens monuments sépulcraux que cette église renfermait, on ne voit plus que deux obélisques érigés sur la tombe des deux évêques Coëtlogon et Plœuc. Après avoir visité la cathédrale, on peut encore donner quelques moments à l'église Saint-Matthieu, édifice de la même époque, mais lourd et sans grâce; à l'hôpital militaire, qui occupe un tertre d'où la vue s'étend au loin; au collége, vaste bâtiment qu'occupaient autrefois les jésuites; au prieuré de Locmaria, ensemble de constructions de diverses époques, et dont les plus anciennes (le rond-point et une partie des bas-côtés) sont d'architecture gothique-lombarde, et peuvent remonter au Xe ou XIe siècle. A quelque distance, on signale sur une hauteur le manoir de Poulquinan, où résidait, dit-on, fort souvent le fameux roi Grallon. — Quimper, résidence d'un évêque suffragant de l'archevêché de Tours, possède un collége avec cabinet de physique; une bibliothèque de 7,000 volumes, un séminaire, une école de navigation et de dessin linéaire, une société d'agriculture, une pépinière départementale, une salle de spectacle; quelques fabriques de chapeaux, de faïence; des tanneries et des brasseries. On y construit des navires; on y fait aussi la pêche de la sardine. Sa situation au centre des fabriques de Concarneau, Douarnenez, Audierne, Crozon, Port-Louis, est très favorable à son commerce. — Ses principales exportations consistent en grains, vins, eau-de vie, blé, cire, miel, toiles, chevaux, beurre, suif, poissons secs et salés, fer, laines, bétail. Les environs sont peu fertiles, mais couverts de pâturages qui nourrissent des che-

vaux d'une petite race, très recherchés pour leur vélocité. — L'origine de Quimper n'est pas connue. Il paraît qu'au moyen âge on l'appelait en latin *Corisopitum*. Elle prit ensuite le nom de *Quimper*, ou *Kimper-Odet*, qui fut modifié au v[e] siècle en *Kimper-Corentin*, de Corentin son premier évêque. C'était alors la capitale du royaume de Cornouailles. Le siége qu'elle soutint en 1345, par suite de la rivalité du comte de Montfort et de Charles de Blois, eut un caractère de barbarie dont on trouve peu d'exemples dans l'histoire. L'armée de ce dernier en forma le siége, et cette malheureuse place, après quelques jours de résistance, se vit emportée d'assaut, et livrée au fer et à la flamme; presque tous les habitants furent passés au fil de l'épée. Durant les guerres de la Ligue, elle se prononça contre Henri et se rendit enfin au duc d'Aumont en 1595, après un siége long et vigoureux. — Cette ville a vu naître Fréron, le fameux antagoniste de Voltaire. — Dix mille habitants. A 19 lieues 1/2 sud de Brest, et à 132 lieues (624 kilomètres) ouest de Paris. On paie 66 postes 1/2. L'Océan est à 14 kilomètres (3 lieues). — Latitude nord, 47° 58'; longitude ouest, 6° 26'.

Oscar Mac Carthy.

QUINAULT (Philippe), naquit à Paris le 6 juin 1635, année de la fondation de l'académie française. On croit être certain aujourd'hui qu'il était fils de Thomas Quinault, maître boulanger, quoique l'abbé d'Olivet ait regardé cette allégation de Furetière comme dictée par la médisance et la colère. « Quand cela serait vrai, ajoute l'abbé, Quinault n'en mériterait que plus d'estime pour avoir si bien réparé le tort de sa naissance. » — Après avoir fait quelques études, le jeune Quinault eut le bonheur de s'attacher à Tristan-l'Hermite, auteur de *Marianne*, qui le prit en affection et l'admit aux leçons qu'il donnait lui-même à son fils unique. Agé de 18 ans, Quinault présenta au Théâtre-Français, sous la protection de Tristan, sa première comédie des *Rivales* en 1653. On rapporte que c'est à l'occasion de cette pièce que fu établi le droit des auteurs sur la recette, tandis que précédemment le prix était débattu avec l'auteur et une fois payé. — La pièce des *Rivales* et celles qui la suivirent eurent un grand nombre de représentations. « Lorsqu'il fit ses premières pièces, dit Ménage, elles étaient tellement applaudies et si fort goûtées que l'on entendait le brouhaha à deux rues de l'hôtel de Bourgogne. » Cependant, Quinault eut la sagesse, très rare à son âge, de ne point se laisser éblouir par de si brillants succès; et le parti qu'il prit, d'après de sages conseils, d'entrer chez un avocat pour faire des études plus sérieuses que celles du théâtre, prouve qu'il avait en partage un jugement précoce et d'excellents amis. Il fallait que le jeune Quinault fût animé d'une grande ardeur pour le travail, puisqu'en consacrant une partie de son temps aux études de sa nouvelle profession, il en trouvait encore pour composer des comédies, qui se succédaient au théâtre, chaque année, sans interruption. L'*Amant indiscret*, qu'il fit représenter en 1654, fut couvert d'applaudissements. — Après la mort de son bienfaiteur et de son second père, auquel il prodigua toujours les soins les plus tendres et les plus délicats, Quinault continua à travailler pour le théâtre, et donna, en 1655, la *Comédie sans comédie*, dans laquelle il réunit les différents genres de composition théâtrale : pastorale, comédie, tragédie et tragi-comédie à machines ou opéra. L'année suivante parut sa première tragédie, la *Mort de Cyrus*, en cinq actes, qui avait été précédée, dans la même année, des *Coups de l'amour et de la fortune*, tragi-comédie aussi en cinq actes. — Depuis la tragédie de la *Mort de Cyrus*, Quinault donna successivement six autres pièces, jusqu'en 1661, que parut la tragédie d'*Agrippa* ou *le Faux Tiberinus*, qui fut jouée deux mois de suite et reprise plusieurs fois. Enfin, en 1664, le succès d'*Astrate* vint mettre le comble à sa réputation. Pendant trois mois, cette tragédie attira une telle affluence de

spectateurs que les comédiens doublèrent le prix des places. Voltaire dit qu'il y a de fort belles choses dans cette pièce, si malheureusement immortalisée par Boileau, qui, dans cette circonstance, jugeait comme la raison même. — Pour Quinault, les succès amenaient les succès; car il est à remarquer qu'aucune de ses pièces ne reçut un mauvais accueil, si ce n'est *Bellérophon*, son avant-dernière tragédie, qui tomba dès la première représentation; mais sa comédie de *la Mère coquette* ou *les Amants brouillés*, représentée en 1665, aurait suffi pour faire vivre la mémoire de son auteur et raffermir sa réputation dramatique, qui avait souffert quelque atteinte. « Cette pièce, dit La Harpe, est bien conduite; les caractères et la versification sont d'une touche naturelle, mais un peu faible; il y a des détails agréables et ingénieux, de bonnes plaisanteries. » — *Pausanias*, que Quinault fit jouer en 1666, fut sa dernière tragédie. Il n'était alors âgé que de 31 ans, et avait donné 16 pièces au Théâtre-Français, tant comédies que tragédies et tragi-comédies. En 1670, il reçut la plus noble et la plus digne récompense de ses travaux : les portes de l'académie lui furent ouvertes. — Boileau, comme tout le monde le sait, a souvent attaqué Quinault, et on a crié à l'injustice; mais, outre que ses critiques étaient dirigées contre Quinault jeune encore, et auteur de fort mauvais ouvrages qui usurpaient des succès, en égarant le goût du public, on doit convenir que lorsqu'on veut examiner les ouvrages de cet auteur, il résulte de leur lecture un effet tel que la masse des mauvaises choses étouffe les bonnes, et cause un insupportable ennui; les volumes tombent des mains, et, pour ne pas répéter la censure de Boileau, on est obligé d'aller rechercher avec soin les beautés et de les remettre en lumière, en les séparant de l'entourage qui les dépare ou les cache. Ce travail consciencieux est quelquefois indispensable, même pour les meilleurs opéras qui feront vivre la mémoire de Quinault. Hâtons-nous d'ajouter que ces mêmes opéras contiennent des morceaux d'une grâce enchanteresse, d'autres qui s'élèvent jusqu'au sublime, et que, loin d'avoir toujours *désossé* la langue, comme on l'a dit fort plaisamment, le poète déploie parfois une énergie peu commune. — Les nombreux opéras dont Quinault a enrichi la scène lyrique sont les seuls et véritables titres de l'auteur à la gloire, et ces titres ne sauraient être méconnus ou dépréciés par la critique judicieuse. Boileau aurait dû l'avouer franchement, et surtout ne pas omettre, dans son *Art poétique*, un genre qui a produit des ouvrages dignes de la plus haute estime. « Quoi de plus sublime, s'écrie Voltaire, que ce chœur des suivants de Pluton dans Alceste !

Tout mortel doit ici paraître, etc.;

La charmante tragédie d'*Atys*, les beautés, ou nobles, ou délicates, ou naïves, répandues dans les pièces suivantes, auraient dû mettre le comble à la gloire de Quinault... Y a-t-il beaucoup d'odes de Pindare plus fières et plus harmonieuses que ce couplet de l'opéra de *Proserpine* ?

Ces superbes géants armés contre les dieux, etc.

Le quatrième acte de *Roland* et toute la tragédie d'*Armide* sont des chefs-d'œuvre. » — La Harpe, après de nombreux éloges, admire la pureté soutenue du langage de Quinault et le déclare classique sous ce rapport. — « Il semble que ce poète, dit à son tour le sévère Palissot, était né pour donner à un grand roi des fêtes nobles et majestueuses. Personne, en effet, n'a su lier avec plus d'art des divertissements agréables et variés à des sujets intéressants; personne n'a porté plus loin cette molle délicatesse, cette douce mélodie de style qui semble appeler le chant. » — Suivant quelques personnes d'un goût délicat, la musique des opéras de Quinault était toute faite avant de passer entre les mains de Lulli. Le critique allemand A. W. Schlegel, d'accord avec nos aristarques, s'exprime ainsi sur Quinault : «Ses opéras sont remarquables par leur marche légère et animée, et par l'imagination fantastique qui y brille.» — On sait quel enthousiasme excitaient chez Gluck les vers d'*Armide* pendant

qu'il composait cet opéra. De nos jours, Paisiello, occupé à mettre en musique les vers de la *Proserpine* de Quinault, ne cessait d'admirer la suavité du style de l'auteur. Louis XIV, judicieux appréciateur des talents dans tous les genres, et particulièrement sensible aux beautés des premiers opéras de Quinault, s'était plu à lui indiquer des sujets, tels que celui d'*Amadis des Gaules*; il décora l'auteur du cordon de Saint-Michel, en y joignant le brevet d'une pension de 2,000 fr. En 1676, l'académie des inscriptions et belles lettres s'empressa d'admettre le poète au nombre de ses membres. — Après le brillant succès obtenu en 1686 par l'opéra d'*Armide*, son dernier ouvrage et son dernier chef-d'œuvre, Quinault cessa entièrement de travailler pour le théâtre. Quelques auteurs ont pensé qu'il prit cette résolution dans la crainte de rester inférieur à lui-même. Un tel excès de prudence n'est guère le propre du génie, il faut des causes plus puissantes pour en arrêter tout à coup l'essor. Il paraît plus vraisemblable que, pressé par les sollicitations de sa femme, qui lui avait communiqué ses sentiments religieux, Quinault ne voulut plus composer de vers que pour chanter les louanges de Dieu. — Le talent poétique n'était pas le seul que Quinault possédât : il avait le don de la parole, et, plusieurs fois, il eut l'honneur de haranguer Louis XIV au nom de l'académie. Dans un de ces jours solennels, au moment où il allait prendre la parole, il apprit la mort de Turenne. Frappé de la grandeur de cette perte, il improvisa sur-le champ un morceau qui lui valut les louanges de toute la cour. On est fâché de ne trouver, soit dans Racine, soit dans Boileau, aucun souvenir de ce grand homme, si modeste dans sa gloire, doné de tant de vertus antiques, et qui, en outre, aimait et honorait les lettres. — Quinault mourut le 26 novembre 1688, à l'âge de 53 ans. Il fut, dit-on, l'un des hommes les plus aimables et les plus agréables de son siècle, comme il en fut l'un des plus distingués par son esprit. — Les œuvres de Quinault ont été imprimées avec sa *Vie*, Paris, 1739 et 1778, 5 vol. in-12. M. Crapelet a publié pour la première fois, dans le format in-8°, les œuvres choisies de Quinault, précédées d'une notice qu'il a composée sur la vie et les ouvrages de ce poète, et dans laquelle nous avons puisé quelques-uns des renseignements qui précédent. P. F. Tissot, de l'acad. franç.

QUINCAILLERIE, QUINCAILLIER, mots formés, par onomatopée, du son de la chose qu'ils signifient. *Quincaillerie* ou *quincaille* (autrefois *clinquaille*) désigne dans le commerce une infinité de marchandises de fer, d'acier, de cuivre ouvré, toutes sortes d'ustensiles et instruments en fer, en bronze, etc., servant à divers arts industriels et à l'agriculture : ainsi, on trouve dans les nombreux magasins de quincaillerie des outils pour les menuisiers, les tourneurs, les ébénistes, les charpentiers, les maçons, les serruriers, etc. Les principales marchandises qui rentrent dans la quincaillerie et dont la réunion forme ce que l'on nomme une boutique, un magasin, un fonds de *quincaillerie*, sont surtout les couteaux, les ciseaux, les canifs, quelques instruments de chirurgie, des tire-bouchons, des haches, faux, couperets, faucilles, croissants, bêches, pioches, pelles, ciseaux, ratissoires, et autres objets de taillanderie, etc.; des cadenas, serrures, verroux, gonds, loquets, clous à vis, marteaux, tenailles, étaux, forets, vrilles, enclumes, limes, poinçons, compas, scies, porte-crayons, etc.; enfin, des boucles de souliers et autres, des boutons, anneaux pour rideaux, chaînes, mouchettes et porte-mouchettes, éteignoirs, cuillers, fourchettes, moules à balles et autres, tire-bourre, tournevis, mors de bride, étrilles, étriers, éperons, etc. On met même assez souvent au rang de la quincaillerie les ouvrages d'arquebuserie, tels qu'arquebuses, fusils, pistolets, et aussi les armes blanches, comme sabres, épées, baïonnettes, hallebardes, piques, etc. Le négociant qui vend ces objets, de même que l'industriel qui les fabrique en grand, porte le nom de *quin-*

caillier.—A Paris notamment, les magasins de quincaillerie sont fort nombreux, bien qu'une foule de merciers vendent également la plupart des objets qui rentrent dans ce commerce; les marchands qui ne tiennent absolument que les objets à l'usage des horlogers et des tourneurs forment dans la capitale un genre différent de quincailliers. On les nomme plus communément *marchands de fournitures*. — Long-temps nous avons tiré presque exclusivement de l'Allemagne toute notre quincaillerie, mais aujourd'hui la nôtre lui est devenue supérieure, et depuis bien des années déjà la quincaillerie allemande, dite de *balle*, se trouve être la plus commune et la moins chère. En somme, notre quincaillerie française est actuellement la plus estimée, après cependant celle d'Angleterre, qui est généralement plus parfaite, mais aussi bien plus chère. Au reste, les efforts de nos manufacturiers, pour imiter les ouvrages des Anglais en ce genre, ont été, à plusieurs égards, couronnés de succès.—La plus grande partie des marchandises qu'on voit en France, particulièrement à Paris, se fabriquent donc en France : on les tire particulièrement de Saint-Étienne, de Thiers, de Nevers, des environs de Paris, où l'on rencontre plusieurs grandes manufactures, ainsi que de Beaumont, dans le Haut-Rhin, de Châtillon-sur-Loire, etc. Cependant, il en vient aussi beaucoup de Liége, d'Aix-la-Chapelle, de Nuremberg et de Francfort. C'est à Birmingham que se fabrique la meilleure quincaillerie anglaise. Smyrne et les autres échelles du Levant tirent presque toute leur quincaillerie de France, d'Angleterre, de Hollande et de Venise; nous y expédions surtout des épingles, des couteaux, des rasoirs, des canifs, etc. Autrefois, du temps des jurandes et corporations, les marchands quincailliers de Paris faisaient partie du corps de mercerie (*v.* MERCIER).

E. PASCALLET.

QUINCONCE, qui est en échiquier, qui a cinq onces ou cinq parties : *quincunx*. Disposition de plants d'arbres à distances égales, en plusieurs lignes parallèles, tant en longueur qu'en largeur. Il est parlé de quinconces dans Cicéron (*Cato Major*) et dans Quintilien, liv. 1er chap. 3. *La Quintinie*, p. 2, chap 17, entre dans de grands détails sur les quinconces, qu'il préconise comme une œuvre fort difficile. On en peut juger par le quinconce des Invalides à Paris.

QUINE, terme du jeu de tric-trac, coup de dés qui amène deux cinq. Il se dit aussi de cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. Dans les dernières années de la loterie française, on ne pouvait plus jouer le *quine*. Auparavant, on disait, c'est un *quine* à la loterie, d'un avantage qu'il était très difficile d'obtenir, qu'on ne pouvait guère espérer. *Quine* se dit également au loto de cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale, ou de la même couleur. X.

QUINETTE (NICOLAS-MARIE). Cet homme ne mériterait point sans doute de fixer les regards de la postérité s'il n'eût été, avec ses camarades de prison, échangé contre l'auguste fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette, honneur dont il ne sentit peut-être pas tout le prix, quoique seul il ait rendu son nom historique. Considérons-le cependant sous un tout autre rapport, c'est-à-dire comme l'un de ces êtres, malheureusement trop nombreux, que les événements modifient au point de les montrer en contraste perpétuel avec eux-mêmes. En effet, ne l'avons-nous pas vu successivement royaliste, orléaniste, montagnard furieux, modéré, courtisan, redevenu ce qu'on nomme libéral; constant comme la girouette, religieusement fidèle au vent qui souffle? Explorons donc tous les anneaux disparates de la chaîne de sa vie civile et politique. — Quinette, d'une figure assez agréable, quoiqu'il fût un peu louche; d'une tournure qui, dans sa jeunesse, était plus agréable encore; doué d'un esprit gracieux, bien que superficiel, de connaissances plus variées que profondes, de mœurs douces, de formes élégantes, de manières du meilleur

goût et d'un ton parfait, était, avant la révolution, clerc de notaire à Soissons, et, quoique d'ordinaire une telle existence sociale ne fût pas le plus régulier des passeports pour pénétrer dans les salons de la haute société, il y fut favorablement accueilli, à une époque surtout où l'on commençait à y professer une popularité vraie ou fausse, mais du moins polie envers tous. Puis, c'était dans une ville de province et à l'époque de l'assemblée provinciale, dont la composition confondait dans l'habitude de la vie comme dans les séances le troisième ordre avec les deux premiers. Aussi Quinette, âgé alors de 25 à 26 ans, se présentait-il avec aisance chez le comte d'Egmont, président des trois ordres, et chez mon père, procureur-syndic du clergé et de la noblesse de la province. Ses opinions, en apparence du moins, étaient alors en harmonie avec celles des gens que de préférence il fréquentait. La monarchie existait, l'on ne prévoyait point sa chute; il se montrait donc royaliste, et une brochure, dont il voulut bien me soumettre le manuscrit avant de la publier, portait entièrement ce caractère. J'imagine qu'il chercha plus tard à en faire disparaître jusqu'aux moindres traces.— La scène change, et quoique le trône, dont l'éclat pâlissait, ne fût pas encore brisé, il en prévint la chute, et, jeté dans l'assemblée législative, crut y apercevoir une faction orléaniste, faction de valets, dont quelque gens prétendent que le maître lui-même n'était point. Quinette y voit une porte ouverte à la fortune, à la vanité, à une ambition séduisante, quoique vague, et le voilà orléaniste. Mais ce n'était encore là qu'un degré pour monter ou descendre à un ordre antimonarchique. Il a le bon sens de s'en douter, et, devenu membre de la Convention nationale, déclamant avec fureur contre ceux qui l'accusent, et dont il partagea les opinions; ce ne fut plus contre le monarque seul que précédemment il aurait été heureux de servir, mais contre ceux de tous les pays et de tous les âges qu'il se déchaina. « Un roi, un tyran, disait-il à la tribune, doit craindre à chaque instant le poignard de l'homme libre, la massue du peuple, ou le glaive de la loi. » Après avoir cherché à faire restreindre la latitude dans laquelle devraient se renfermer les défenseurs de Louis XVI, il prononça ces paroles en le condamnant à mort sans appel et sans sursis : « Je prends l'engagement solennel de juger avec la même sévérité ceux qui, comme Louis XVI, usurperaient ou voudraient usurper les droits du peuple. » Plus tard, il ne s'en souvint pas mieux que de son ancien royalisme. Il fut le premier, dans la Convention, à proposer un gouvernement révolutionnaire. Car, après avoir voté le 11 mars contre la proposition de nommer les ministres dans l'assemblée, il demanda, le 22, l'établissement d'un comité de sûreté générale, ce qui placerait tous les pouvoirs entre les mains de l'assemblée, et fut, le 26, élu membre du premier comité de salut public. Envoyé alors près de Dumouriez pour le décider à se présenter à la barre de la convention; arrêté et livré aux Autrichiens le 1er avril 1793, avec Beurnonville, Lamarque, Camus, Bancal, sur 33 mois de captivité, il en passa 29 à Spielberg, fut échangé, ainsi que ses compagnons d'infortune, contre Madame, duchesse d'Angoulême, et entra dans le corps législatif du gouvernement pentarchique. Là, il fit sur sa longue détention un rapport aussi mensonger dans le fond que ridicule dans la forme, devint successivement secrétaire et président du conseil des cinq cents, et ce fut alors qu'il commença à se montrer modéré dans ses discours et ses actes : il proposa même d'accorder des secours aux enfants des émigrés. Ce qu'il faut noter ici, c'est que les 18 premiers mois du directoire furent marqués par un esprit d'équité dans une vive opposition, qui l'en fit dévier, le précipita dans le coup d'état du 18 fructidor, époque ou Quinette devint administrateur de l'enregistrement et du domaine, puis ministre de l'intérieur à la place de François de Neufchâteau après la révolution directoriale (4 juin 1799). Là, plus homme de parti qu'administrateur, plus homme du

monde que de cabinet, il fit assez mal le ministre, mais joua passablement le grand seigneur, donnant des dînés, des audiences, des signatures, et laissant tout le travail à son secrétaire, que Lamarque dirigeait secrètement. Il ne favorisa ni ne contraria la faction du 18 brumaire; mais Napoléon, mécontent de ce qu'on ne pouvait réellement nommer son administration, car il y songeait moins aux affaires qu'à ses plaisirs, le relégua dans la préfecture de la Somme, et là commence son rôle d'obséquieux courtisan: ce fut lui qui fit adresser à l'empereur les cygnes que la ville d'Amiens était jadis dans l'habitude d'envoyer au roi. Napoléon se montrait sensible à ces attentions, qui semblaient ajouter à l'éclat de sa dynastie naissante. Quinette les lui prodigua, s'imprégna de l'esprit de son maître, et en fit sa religion politique: il fut appelé au conseil d'état, et désigné pour le sénat conservateur, dans lequel il eût été l'un des plus utiles instruments du pouvoir absolu; mais la restauration l'empêcha d'y entrer. Devenu baron de Rochemont, ayant fondé un majorat, il avait adhéré à la déchéance de celui qu'il flattait avec bassesse; il n'en perdit pas moins sa place de conseiller d'état, et ne reparut sur la scène politique qu'après le 20 mars: il obtint alors cette pairie pseudonyme comme celle qui l'avait précédée et celle qui devait la suivre; fut exilé à la dernière chute de Napoléon, passa en Amérique, en revint, s'établit en Belgique, et mourut à Bruxelles, en 1821, d'une attaque d'apoplexie foudroyante. Il était redevenu libéral; et, s'il eût vécu jusqu'au-delà de 1830, il aurait probablement joué, comme tant d'autres, le rôle que son intérêt du moment lui eût inspiré. Enfin, Quinette fut constamment l'homme de l'année et du régime durant lequel il vécut. Sa vie rappelle d'une manière frappante celle de ce pasteur anglican qui, ayant conservé son bénéfice sous Charles Ier, Cromwell, Charles II et Jacques II, disait: « Je n'ai jamais changé, car j'ai voulu toujours être vicaire de Bray. » Cte Armand d'Allonville.

QUININE. La découverte de cette substance, si importante dans la médecine, ne remonte pas à une époque très éloignée; elle est due à MM. Pelletier et Caventou, qui ont rendu par-là un service éminent à la science médicale, puisqu'ils lui ont fourni un des médicaments les plus précieux qu'elle possède.—Déjà, à une époque plus éloignée, Fourcroy d'abord, puis MM. Séguin et Vauquelin, avaient fait l'analyse de diverses écorces de quinquina; toutefois, l'opinion généralement admise que les végétaux devaient leurs propriétés à des sels essentiels dont on ne connaissait pas la nature, mais que l'on reconnaissait dans les substances végétales, éloigna peut-être ces savants chimistes de l'idée d'un alcali végétal que l'état des connaissances à cette époque ne permettait pas d'admettre. M. Deschamps, pharmacien à Lyon, était bien parvenu à extraire du quinquina une matière fébrifuge, mais l'examen approfondi qui en fut fait par le célèbre Vauquelin vint démontrer que ce n'était que du quinate de chaux, dont les vertus fébrifuges n'étaient que chimériques. Peu de temps après, Duncan d'Édimbourg découvrit la cinchonine, substance alcaline, dont les propriétés sont bien moindres que celles de la quinine. Enfin, guidés par les recherches précédentes, et peut-être aussi par les idées dominantes alors, que les principes actifs des végétaux étaient des alcalis organiques, MM. Pelletier et Caventou découvrirent le nouvel alcali, qu'ils nommèrent *quinine*. Dès lors, la nature chimique du quinquina, de cette écorce si précieuse dans les fièvres intermittentes, fut parfaitement connue; l'analyse ne laissait plus rien à désirer; la découverte la plus importante était faite; on était parvenu à retirer le principe actif du quinquina; dès lors, tous les praticiens, à l'exception de quelques hommes ennemis des améliorations, et fortement attachés aux méthodes suivies par les anciens, rejetèrent le quinquina, dont l'emploi rebutait toujours le malade, pour lui substituer cette substance, qui, à la

dose de quelques grains seulement, produisait des effets si merveilleux. Loin de nous la pensée de prétendre que la quinine soit le seul principe actif du quinquina : certes, la cinchonine, rejetée peut-être à tort de la pratique médicale, le tannin, la matière grasse, ne sont point des substances inertes, et les médecins instruits savent fort bien que les préparations pharmaceutiques dont le quinquina est la base jouissent d'une réputation justement méritée, soit comme toniques, soit comme antiputrides. La quinine ne peut donc pas remplacer d'une manière absolue les préparations de quinquina; seulement, quand on a des fièvres à couper, il faut employer la quinine à la place du quinquina, parce que c'est là surtout que réside la vertu fébrifuge de cette écorce. — Le procédé donné par MM. Pelletier et Caventou pour l'extraction de la quinine était d'abord long et dispendieux; il réclamait des perfectionnements; plusieurs chimistes cherchèrent à l'obtenir plus rapidement et à moins de frais. M. Henri fils est celui qui, le premier, est arrivé à cet heureux résultat. — C'est ordinairement à l'état de sulfate que l'on emploie la quinine en médecine; mais, si on voulait en retirer la base, il suffirait de saturer l'acide par une substance alcaline, et de traiter le précipité par l'alcool bouillant, qui dissoudrait la quinine, laquelle se déposerait par le refroidissement. C. Favrot.

QUINQUINA. De toutes les découvertes faites par la médecine depuis plusieurs siècles, on peut dire que celle du quinquina est une des plus importantes : aussi ce précieux médicament a-t-il été mis au rang des dieux par les poètes, et décoré des titres pompeux d'admirable et d'incomparable par les praticiens qui se livrent à l'art de guérir ; et nous ne serions pas surpris d'apprendre que les Égyptiens l'eussent adoré s'ils l'avaient connu. Le quinquina est en effet le fébrifuge le plus puissant que nous connaissions; on peut dire que depuis sa découverte il a prolongé l'existence de plusieurs millions de malheureux dévorés par des fièvres opiniâtres qui les entraînaient rapidement au tombeau.—Le mot *quinquina* est péruvien; il a été altéré par différents peuples. Le *kina* des Péruviens a été transformé en *china* par les Espagnols, et en *quinquina* par les Français. On l'a long-temps confondu avec la racine de squine, que l'on appelait *radix chinæ*: c'est pour cela qu'on le nommait *cortex chinæ*. — On a fait tant de contes sur la découverte du quinquina que l'on ne sait vraiment quelle version est la vraie : ainsi, les uns ont prétendu que l'eau d'une mare dans laquelle se trouvaient des écorces de quinquina avait servi de boisson à un malade et l'avait complètement guéri ; d'autres assurent (et cette version me paraît la plus fondée) que la comtesse *del Chinchon*, femme du vice-roi de Lima, étant atteinte d'une maladie grave, fut guérie par l'emploi du quinquina, et que cette dame et son médecin, à leur retour en Europe, firent connaître ce remède à l'Espagne. Ce qui rend cette opinion très probable, c'est que pendant long-temps la poudre de quinquina porta le nom de *poudre de la comtesse*. Ce fut vers l'année 1638 que le quinquina arriva en Europe : mais, comme toutes les substances nouvelles introduites dans l'art de guérir, le quinquina éprouva une vive résistance de la part des médecins, alors ennemis de toute innovation; ce qui contribua le plus à sa popularité, ce fut l'empressement des jésuites à le répandre de tout côté; ils firent constater son efficacité dans les fièvres intermittentes, et, dès lors, il devint tellement de vogue que les forêts de Loxa ne pouvaient suffire à la consommation. Heureusement que plus tard on découvrit cet arbre précieux dans un grand nombre de localités, et que l'on put étendre bien davantage ses emplois médicaux. — On avait prétendu d'abord que les Espagnols avaient reçu ce remède des Indiens; mais tout porte à croire que cette assertion est inexacte, car, malgré les fièvres intermittentes qui règnent presque continuellement dans l'In-

de, les habitants ne se servent point du quinquina pour les combattre, et pendant long-temps ils ont pensé que c'était pour la teinture que les Européens recherchaient cette précieuse écorce.—Ce qui paraîtra singulier, c'est que pendant très long-temps on est resté dans une ignorance complète sur l'arbre qui produit le quinquina, et ce n'est qu'après les voyages scientifiques des Rey, des La Condamine, des Jussieu, des Mutis, que l'on a su que c'était un arbre de la famille des rubiacées, auquel on donna le nom de *quinquina* (en latin *cinchona*). — Lorsque La Condamine décrivit le quinquina, on n'en connaissait encore que 4 sortes, désignées sous les noms de *quinquina jaune*, *rouge*, *gris* et *blanc* : ce sont encore celles que l'on connaît aujourd'hui, mais ce nombre a maintenant beaucoup augmenté, puisqu'on en compte jusqu'à 48 espèces, mais qui ne possèdent pas toutes les propriétés fébrifuges au même degré.—Lors de la découverte du quinquina dans la Nouvelle-Grenade et au Pérou, les négociants espagnols, qui, depuis la découverte du quinquina de Loxa, en possédaient le monopole, prétendirent que cette écorce n'avait aucune efficacité; ils trompèrent des médecins ignorants ou cupides, qui soutinrent que le quinquina véritable ne pouvait croître en dehors d'un certain degré de latitude dans l'hémisphère septentrional; le souverain, ajoutant foi à une assertion aussi absurde, fit brûler à Cadix une grande quantité du meilleur quinquina que Mutis avait récolté aux frais de la couronne; mais les Anglais parvinrent à en soustraire une grande partie, et la vendirent ensuite à Londres à des prix très élevés. — Comme on le pense bien, une substance qui jouissait de propriétés si remarquables ne pouvait manquer de provoquer l'examen des chimistes : aussi un très grand nombre d'entre eux se sont-ils occupés de son analyse; mais tous semblaient à l'envi avoir laissé de côté le véritable principe actif du quinquina pour s'occuper des produits accessoires, qui ne faisaient pas faire un pas à la science, et qui n'indiquaient nullement la nature de l'agent principal : cette importante découverte était réservée à MM. Pelletier et Caventou, qui retirèrent du quinquina une matière cristalline blanche, à laquelle ils donnèrent le nom de *quinine* (*v.*). Une opposition presque aussi vive que celle qui avait frappé le quinquina semblait d'abord devoir lutter contre l'emploi de la quinine comme fébrifuge; mais, grâce aux lumières des hommes placés à la tête de la science, grâce surtout aux nombreuses expériences qui ont confirmé pleinement toutes les opinions avancées par les auteurs de la découverte, la lutte n'a pas été longue, et la victoire est restée à la quinine. Aujourd'hui, la fabrication de ce produit est devenue une des branches importantes de notre industrie chimique, et son emploi est si répandu que nous sommes peut-être menacés d'être contraints d'avoir bientôt recours aux succédanés qui ont été découverts, il y a quelque temps, dans les écorces de saule et de peuplier.— Un produit exotique si recherché ne pouvait manquer de trouver des falsificateurs : aussi, du temps même du célèbre La Condamine, on falsifiait des quantités prodigieuses de quinquina, soit en mêlant aux espèces recherchées dans le commerce des espèces différentes, soit en y ajoutant des écorces étrangères; comme à cette époque on n'avait d'autre moyen pour reconnaître la véritable écorce de quinquina que son amertume, de rusés falsificateurs avaient la précaution de tremper les écorces dans le suc d'aloès avant de les livrer au commerce; mais aujourd'hui l'analyse chimique seule peut indiquer la bonne ou mauvaise nature d'un quinquina, car on trouve dans le commerce une grande quantité de faux quinquina, qu'il est souvent impossible de reconnaître aux caractères physiques.—De toutes les variétés, celle dans laquelle M. Pelletier a trouvé la plus grande quantité de quinine est le quinquina rouge non verruqueux, *cascarilla roxa verdadera*. — Nous ne dirons rien des différentes pré-

parations dans lesquelles on administre le quinquina en médecine, depuis les sirops et les électuaires jusqu'aux pilules et aux extraits; on peut dire qu'on le donne sous toutes les formes, car ses propriétés ne sont pas seulement fébrifuges, mais toniques, astringentes, antiputrides, etc. — Toutes ces propriétés ont tellement multiplié l'emploi du quinquina que, malgré la découverte de cette écorce dans d'autres localités que le Pérou, la disette commence réellement à se faire sentir, et le prix en augmente d'une manière sensible. La France, mieux que toute autre nation, est à même de faire des essais pour acclimater le quinquina. Dans des pays plus rapprochés de l'Europe, et dans sa nouvelle colonie d'Afrique, elle pourrait facilement se donner ce produit si important, qu'elle tire à grands frais des colonies étrangères. — Depuis quelques années, on a cherché à remplacer le quinquina par quelques écorces, soit indigènes, soit exotiques, possédant des propriétés fébrifuges. L'écorce de saule et celle de peuplier, qui contiennent la salicine, sont celles qui paraissent s'en rapprocher le plus ; mais ce n'est qu'une approximation, qui pourrait devenir cependant fort utile en cas de guerre, à moins que l'on n'essaie de transporter le quinquina dans notre pays, ce qui ne semblerait pas impossible, puisque, d'après les voyageurs, on en trouve dans des localités où la température est au-dessous de celle de la France.—Les propriétés si merveilleuses de l'écorce de quinquina ont été le sujet d'un poème de La Fontaine, et la muse épigrammatique de Voltaire les a célébrées dans le quatrain suivant :

Dieu mûrit à Moka, dans le golfe persique,
Le café nécessaire aux pays des frimats ;
Il met la fièvre en nos climats
Et le remède en Amérique.

C. Favrot.

QUINQUAGÉSIME, du latin *quinquagesimus*, cinquantième fête de l'église romaine, ainsi nommée parce qu'elle tombe cinquante jours avant Pâques : c'est le dimanche vulgairement appelé *dimanche gras*, qui se trouve avant le mercredi des cendres, et précède le carême. Autrefois, on appelait aussi *quinquagésime* le dimanche de la Pentecôte, parce que c'est le cinquantième jour après Pâques ; et, pour le distinguer de l'autre, on le nommait *quinquagésime pascale*. E. G.

QUINQUENNAL (du lat. *quinque*, cinq, et *anni*, ans), qui dure cinq ans, ou qui se fait de cinq en cinq ans : *Renouvellement quinquennal* d'une assemblée. — Les *quinquennales* étaient des magistrats des colonies et villes municipales dans la république romaine. Ils différaient des édiles. Leur nom ne venait point de ce qu'ils étaient cinq ans en charge, mais de ce qu'ils étaient élus à chaque cinquième année pour présider au cens des villes, et recevoir la déclaration que chaque citoyen était tenu de faire de ses biens. — Les Quinquennales, fêtes quinquennales, ou jeux quinquennaux, étaient célébrés : 1° tous les cinq ans par les habitants de Chio, en mémoire d'Homère; 2° par ceux de Tyr, à l'imitation des jeux Olympiques, tous les quatre ans, au commencement de chaque cinquième année ; 3° à Rome et dans les provinces, du temps des empereurs, au bout des cinq premières années de leur règne, et ensuite de cinq en cinq ans : sous Auguste, en mémoire de la bataille d'Actium ; sous Domitien, en l'honneur de Jupiter-Capitolin, etc., etc. On ne commence à les voir sur les médailles que vers le milieu du IIIe siècle. Le père Pagi cite une médaille où les Quinquennales de l'empereur Posthume sont gravées : on ne les trouve sur aucune médaille de ses prédécesseurs. X.

QUINQUENNIUM, vieux mot emprunté du latin ; cours d'études de cinq ans, deux en philosophie, trois en théologie; certificat que les universités accordaient aux gradués, après avoir examiné les attestations des professeurs : on citait celle d'Angers comme un modèle d'exactitude et de sévérité sur ce point.

QUINTAINE, pal ou poteau servant de but. Les joûtes à la quintaine, ou courses de bagues, étaient un ancien

exercice chevaleresque. Il est fait mention de la quintaine dans la vie en vers de Duguesclin, et dans le roman de *Dolopathos*, mais d'une manière générale, car elle admettait toute sorte de jeux et de *behourderies*.

D'une part li uns behourdoient,
Li autres la pierre jetoient;
Li uns corent, li autres saillent.
De bien faire tot se travaillent.

Louis XIV, brillant de jeunesse, courait la bague babillé en empereur romain, c.-à-d. la tête chargée d'une forêt de plumes, le corps revêtu d'une cuirasse de drap d'or étincelante de pierreries, sans oublier les dentelles et d'autres somptuosités parfaitement ignorées à Rome. Au reste, Fléchier a décrit en beau latin les merveilles de ce costume, que Charles Perrault s'est chargé de retracer en français; c'est le principal sujet d'un ouvrage intitulé, *Festiva ad capita annulumque decursio* (1662, in-fol.). De Reiffenberg.

QUINTAL, poids de cent livres: *Quintal* de foin, de poudre, etc.; cela pèse un *quintal* se dit, par exagération, d'une chose fort lourde. Le *quintal* métrique est un poids de cent kilogrammes.

QUINTE (mus.), intervalle consonnant, la seconde des consonnances dans l'ordre de leur génération. Il se compose de quatre degrés diatoniques, et peut être altéré ou modifié de plusieurs manières. Lorsqu'il est dans son état diatonique ou naturel, c.-à-d. sans altération, il comprend trois tons et demi, c'est la *quinte juste;* lorsqu'il est altéré par diminution, il ne renferme que deux tons et deux demi-tons, et prend alors le nom de *quinte mineure*, ou mieux *quinte diminuée;* enfin, lorsqu'il est altéré par augmentation, il comprend trois tons et deux demi-tons: on l'appelle alors *quinte augmentée*. Nos anciens, qui ne se piquaient guère d'employer en musique des dénominations rationnelles, appelaient improprement la quinte diminuée *fausse quinte*, et la quinte augmentée *quinte superflue*. Il est défendu, en bonne composition, de faire deux quintes justes de suite entre deux parties quelconques lorsqu'elles suivent le mouvement semblable ou parallèle : la règle cesse si la seconde est une quinte diminuée (*v.* Harmonie). — On appelle aussi *quinte* un instrument à cordes nommé plus généralement *alto* ou *viole*, parce qu'il est accordé à la quinte inférieure du violon, et qu'il tient le milieu entre celui-ci et la basse. Ch. Beckem.

Quinte s'emploie encore dans différentes acceptions.— Au jeu de piquet, c'est une suite non interrompue de cinq cartes de même couleur: *Quinte* majeure, basse, de roi, de dame, de valet; *quinte* et quatorze. — En terme d'escrime, c'est la cinquième garde qui s'accomplit quand l'épée fait la révolution du cercle : Commencer de prime, et achever de *quinte*. — *Quinte*, en médecine, se dit ou d'un accès de toux violent et prolongé, ou qui revient tous les cinq jours: La fièvre *quinte* est assez rare. — *Quinte* signifie aussi, figurément et familièrement, caprice, bizarrerie, mauvaise humeur qui prend tout d'un coup : Le *quinteux* est un homme fantasque, sujet à des *quintes*, à des fantaisies, à des caprices. Rabelais appelle *quinte* l'ame raisonnable, et lui donne pour divertissement un ballet où figurent toutes les pièces du jeu des échecs. — Enfin, *quinte*, en termes de manége, est le mouvement désordonné que fait le cheval sous le cavalier, et dans lequel il s'arrête tout court : on dit dans ce sens un cheval *quinteux*. E. G.

QUINTE-CURCE (Quintus Curtius Rufus). Alfonse V, roi d'Aragon, étant tombé malade à Capoue, Antoine de Palerme, cet écrivain qui vendit une de ses terres pour acheter un exemplaire de Tite-Live, lut à ce prince rudit la *Vie d'Alexandre* par Quinte-Curce. Il ne voulait que le distraire, il le guérit, dit-on; et le roi s'écria : « Fi d'Avicenne et des médecins! Vive Quinte-Curce, mon sauveur! » Voilà la première mention authentique que l'on ait faite de l'ouvrage de cet historien, et elle date du milieu du XVe siècle. On ne sait rien de

sa vie ; l'âge où il vécut est resté un problème ; on lui a même contesté son nom ; trois points, outre l'analogie du talent, par lesquels il rappelle Florus. Mais, plus incertaines encore qu'à l'égard de ce dernier, les conjectures de la critique ont erré, pour trouver l'époque où florissait Quinte-Curce, du 1er siècle au xve, et l'on a compté jusqu'à treize opinions diverses avancées par les savants sur cette question, devenue le sujet d'une petite guerre, où nul n'est demeuré vainqueur. Il vécut avant le règne d'Auguste, a dit Moréri ; sous ce prince, sans contredit, avait dit le père Pithou ; non certes, mais sous Tibère, répondit Perizonius ; sous Caligula, reprit Sainte-Croix ; à la cour de Claude, répétèrent, après Juste-Lipse, Brisson, Crévier, Tillemont, Michel Le Tellier, Dubos et Tiraboschi, phalange imposante ; sous Vespasien, assurément, répliquèrent Freinsheim, Voss, Gui-Patin, La Harpe ; sous Trajan, fut-il aussitôt riposté par d'autres, aussitôt combattus par Bagnolo, lequel désigna le règne de Constantin, dans une longue *Dissertation* (1741), qui devait plus tard conquérir Cunze à son opinion. Barth en fit un contemporain de Théodose, et Schmeider un chrétien. Il écrivit après Tacite, dit un commentateur, car il l'a souvent imité ; erreur reprit un autre, l'imitateur est Tacite. Si le père Le Tellier, défendant l'ancienneté de Quinte-Curce, cite triomphalement un poème du xiie siècle (*Alexandreis*), qui reproduit jusqu'aux expressions de l'histoire en prose, on retourne contre lui ses armes, on lui répond que c'est l'historien, plus moderne, qui a pillé le poète, et que cette vie d'Alexandre fut publiée sous le nom imaginaire de *Quinte-Curce*, au xiie ou au xiiie siècle, ou par un Italien du xive, ou même au xve, suivant Bodin et J. Le Clerc. La réplique fut facile ; l'auteur écrivait trop bien, dit Bayle, et il posséda, en géographie, en astronomie, etc., trop peu des connaissances répandues au moyen âge pour avoir vécu à cette époque ; d'ailleurs, ajouta ironiquement un critique, où est l'auteur modeste qui, pouvant par un chef-d'œuvre assurer à son nom l'immortalité, en invente un pour la lui donner? Réplique nouvelle : Quintus Curtius est le nom latinisé de l'auteur italien de ce livre, d'après l'usage long-temps adopté par les savants : et le railleur fut battu sur ce point. Enfin, tout un système fut bâti sur une faute d'impression, réelle ou imaginée ; Quinte-Curce avait dit quelques mots de la *félicité* publique, sous le prince dont il fut le contemporain ; on lut la *facilité*, et, appliquant cette expression à l'état des mœurs, on plaça l'historien d'Alexandre à l'époque où elles avaient été le plus corrompues, comme des savants avaient, par la substitution d'un *i* à un *e* dans un passage de Florus, remporté le petit avantage de faire vivre cet auteur un demi-siècle plus tard que ceux-ci ne le prétendaient. Les passages mêmes du livre de Quinte-Curce qui pouvaient le plus aider à éclaircir la question ne firent que l'embrouiller davantage. « Tyr, avait-il dit, se repose aujourd'hui sous la bienfaisante domination de Rome » (l. iv, c. 4). « Le peuple romain, avait-il écrit plus loin, doit son salut au prince qui lui apparut comme un astre nouveau, etc. (l. x, c. 9). » Quelle époque, quel prince, désignent ces mots? s'est-on demandé de toute part. Auguste, Tibère, Claude, Vespasien, s'écria-t-on diversement, chaque opinion étant aussitôt réfutée qu'émise : et le champ est encore ouvert au doute et à la discussion. Remarquons-le, toutefois, si Quinte-Curce, et cela est vraisemblable, appartient au 1er siècle, il eut, comme Silius Italicus, une singulière destinée : pendant une longue suite de siècles, aucun écrivain ne le nomma. Acidalius regardait ce silence comme l'effet d'une vaste conspiration, qui se proposait l'anéantissement de cette œuvre et de ce nom célèbres : et il en marque une naïve indignation, que partagea le père Le Tellier. Luc Holstein et Wagenseil assurent cependant que Florence possède un manuscrit de Quinte-

Curce du xe siècle; Montfaucon en cite un du même âge; Bongars en posséda un autre; et, dans les xiie et xiiie siècles, Jean de Salisbury, Pierre de Blois, Michel Scot, Jacques de Vitri et Vincent de Beauvais ont, dit-on, cité Quinte-Curce. Il est donc antérieur à l'an 1000, quoiqu'il ne soit probablement ni le Quintus Curtius dont Cicéron parle en peu de mots à son frère, ni le Curtius Rufus de Tacite et de Pline, délateur effronté sous Claude et sous Néron, ni même le Quintus Curtius Rufus inscrit sur un manuscrit de Suétone, parmi les rhéteurs dont l'on prétend que l'historien des Césars avait écrit la vie. — L'ouvrage, quels qu'en soient l'époque et l'auteur, n'a pas été médiocrement admiré. Le cardinal Du Perron en préférait une page à trente de Tacite; Voss, qui le croyait écrit sous Vespasien, le déclarait digne du siècle d'Auguste. La Mothe-Le-Vayer, Rapin, Bayle, Sainte-Croix, La Harpe, et des critiques modernes, s'accordent à le louer presque sans réserve; mais Bodin, Moller, Mascardi, Brucker, Rollin et d'autres l'ont sévèrement jugé du point de vue historique et littéraire, et J. Le Clerc a consacré à l'examen de ses défauts toute une section de son livre *De arte criticâ*. On peut, sans doute, reprocher à Quinte-Curce ses erreurs en géographie, son ignorance de la tactique, son dédain pour la chronologie, son goût pour le merveilleux, son peu de discernement dans le choix des faits, et jusqu'à la pompe de son style et l'appareil de ses harangues, qui ne montrent souvent en lui que le talent d'un rhéteur habile. Mais, comme l'a fait observer Bayle, une partie de ses reproches peut s'adresser à presque toutes les compositions historiques de l'antiquité; et l'on doit être moins surpris de trouver des faits incroyables que de ne pas en rencontrer un plus grand nombre dans l'histoire de cet homme extraordinaire, dont le portrait, long-temps après sa mort, faisait trembler de tous leurs membres, a dit Plutarque, les rois qui le regardaient. Qu'on songe aussi à ses descriptions animées, à l'éclat de ses peintures, à la noblesse et à l'élégance de sa narration, au pathétique et à l'énergie de plusieurs de ses harangues, à son impartialité surtout, laquelle le préserva de tout entraînement pour le héros de son livre, lui fit relever toutes ses fautes, censurer tous ses vices, et préférer le ton sévère de l'histoire aux faciles déclamations du panégyrique. Le sujet de cet ouvrage le destinait à un grand succès auprès de ceux des rois qui avaient un peu de la fougue de celui-là. On a vu qu'Alfonse d'Aragon, conquérant de Naples, lui attribuait tout le mérite de sa guérison; Vasquez de Lucène en fit pour Charles-le-Téméraire, ce bouillant adversaire de Louis XI, une traduction dont on conserve le manuscrit à la bibliothèque du roi; et Charles XII, qui, tout jeune encore, se passionna pour cette lecture, y puisa peut-être le goût, sinon l'excuse anticipée, de ses aventureuses entreprises. Mais, par une fatalité commune à presque tous les historiens de l'antiquité, l'œuvre de Quinte-Curce ne nous est parvenue que mutilée et incomplète : les deux premiers livres, la fin du cinquième, le commencement du sixième et une partie du dixième sont perdus. On croyait, au xviie siècle, avoir retrouvé le premier livre dans un manuscrit de saint Victor; mais c'était un supplément composé, a dit Scaliger, par Pétrarque, que ses petits vers aux beaux yeux de Laure n'empêchaient pas d'être le meilleur latiniste de son temps. Comme lui, plusieurs modernes ont essayé de remplir, dans la langue de Quinte-Curce, les lacunes de son ouvrage. Brunon (1545), Quintianus Stoa (vers 1512), Christophe Cellarius (1688), et Junker (1700), composèrent, à l'envi, d'utiles suppléments, qu'ont cependant fait oublier ceux de Freinsheim (1648). — Les éditions de *Quinte-Curce* sont innombrables, et il fut traduit non seulement chez tous les peuples qui ont une littérature, mais en suédois, en russe, en danois et en turc, dit-on. Nous avons en français huit traductions de son ouvrage; mais

celle qui fit la plus belle fortune littéraire est de Vaugelas, et le nom du traducteur est désormais si intimement lié à celui de l'historien latin qu'on ne peut plus parler de l'un sans parler un peu de l'autre. Publiée par les soins de Chapelain et de Conrart, amis de Vaugelas, cette traduction, qui devait avoir plus de 20 éditions, excita le plus vif enthousiasme, fut unanimement appelée un chef-d'œuvre, mérita l'admiration de Bayle, et fit dire à Balzac: «Si l'Alexandre de Quinte-Curce est invincible, celui de Vaugelas est inimitable.» Aussi 30 ans d'une vie laborieuse avaient-ils été consacrés en partie à cette œuvre qu'achèverait aujourd'hui en 30 jours une dédaigneuse et déplorable facilité. Ayant d'abord pris pour modèle les traductions de Coeffeteau, puis celles de D'Ablancourt, et enfin, ce qui était beaucoup mieux, ne s'étant plus inspiré que de lui seul, Vaugelas fit et refit la sienne, et la retoucha sans cesse. Trois copies différentes trouvées après sa mort, et chargées de corrections sans nombre, attestèrent encore les scrupules de son dernier travail. Il confiait à ses amis, pour qu'ils les revissent sévèrement, les différents livres de cette traduction, et, après cette épreuve, son dernier recours était l'académie, dont il inscrivait les décisions sur les marges de son manuscrit. Toutefois, ce travail de 30 années n'avait pas encore atteint, lorsqu'il mourut, à la perfection qu'il voulait lui donner. Si, selon l'usage du temps, la traduction est parfois très libre, si des difficultés, si des phrases même y sont émises, si les erreurs de sens y sont nombreuses, ces défauts sont plus que rachetés par le bonheur et l'énergie des expressions, par la naïveté des tours, et par les grâces faciles de cette prose du XVIIe siècle, qui n'était plus abandonnée à elle-même, et n'était pas encore savante; ajoutons, avec un écrivain de nos jours, que cet ouvrage, publié avant les *Lettres provinciales*, est, dans notre langue, le premier que distingue une pureté continue. A cette traduction Du Ryer joignit bientôt celle des suppléments de Freinsheim, et, dans sa préface, embouchant la trompette, il criait au public: « Voici le célèbre Quinte-Curce qui vient paraître, en sa pompe, et avec tous ses avantages, sur le théâtre de la France...» Cette édition fut souvent reproduite, moins la dédicace à l'académie, qui la précédait en 1653, époque où l'on faisait des dédicaces à l'académie. T. BAUDEMENT.

QUINTESSENCE. Ce terme, composé de deux mots latins *quinta* et *essentia*, dont le premier veut dire cinquième, et le second essence, signifie *cinquième essence*. Qu'est-ce donc que cette cinquième essence? Rappelons-nous qu'outre la terre, l'eau, l'air et le feu, généralement admis chez les anciens comme les éléments ou essences des corps, quelques philosophes en reconnaissaient une autre à laquelle ils donnaient le nom d'*éther*, et qu'ils plaçaient dans les régions supérieures du ciel. Cette cinquième essence était la plus subtile et la plus pure; mais dans ce sens premier, le mot *quintessence* est tombé en désuétude. — *Quintessence* se dit aussi de la partie la plus subtile extraite de quelques corps: *quintessence* d'absinthe. Il signifie figurément ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un discours, dans un livre: J'ai tiré la *quintessence* de cet ouvrage. Il se dit encore de tout le profit qu'on peut tirer d'une affaire d'intérêt, d'une charge, d'une entreprise, d'un terme à ferme, etc. B.-D.

QUINTETTE (mus.), morceau de musique composé pour cinq instruments ou cinq voix, et dont chaque partie est concertante ou obligée (*v.* QUATUOR).

QUINTILIEN (MARCUS FABIUS QUINTILIANUS). On peut dire de cet illustre rhéteur, à célébrité méritée, qu'il ne fut pas de son siècle, et qu'au milieu du débordement d'idées nouvelles il parut comme un souvenir du passé. Mais cette physionomie des temps qui n'étaient plus doit inspirer du respect pour l'homme qui voulut la conserver, sûr qu'il était de n'être pas compris par la plupart de

ses contemporains. Il y avait du courage à se faire le champion de la vieille et belle éloquence de Cicéron, lorsqu'elle avait tant dégénéré depuis la chute de la république, suivie de celle des beaux-arts; lorsqu'on ne voyait plus monter à la tribune que la flatterie ou les accusateurs à gages de citoyens vertueux que l'empereur avait désignés pour victimes. On n'entendait plus la libre défense : nul n'eût osé déférer à l'indignation publique un Verrès, un Clodius. Toute l'ambition des jeunes orateurs romains se bornait à l'emporter dans les jeux d'esprit, devenus à la mode depuis que le frivole Sénèque les enseignait publiquement. Ce fut au milieu du bruit de ces froides *déclamations*, nom qu'ils avaient adopté pour leurs discours, que se fit entendre au barreau la voix éloquente de Quintilien, comme un écho prolongé de celle du père de la patrie, et qu'il traça ensuite d'une main assurée le portrait détaillé de l'orateur, c'est-à-dire de l'*homme de bien, habile dans la parole*.—C'était au premier siècle de l'ère vulgaire que vivait cet homme, qu'on eût pu appeler le dernier des Romains. L'époque précise de sa naissance et celle de sa mort nous sont inconnues; on lui a même contesté sa qualité de Romain, au mépris des vers de Martial, qui le proclame la *gloire de la toge romaine* :

Gloria romanæ, Quintiliane, togæ.

On a voulu en faire un Espagnol, tiré de sa patrie par Galba : comme si, d'après la remarque judicieuse de Dodwell, il n'eût pas pu suivre, l'an 61, cet empereur en Espagne, y enseigner la rhétorique, y plaider des causes et revenir à Rome en 68 à la suite des légions. Quoi qu'en dise la chronique d'Eusèbe, nous ne le ferons donc pas naître à Calagurris, ou Calahorra, puisque Quintilien lui-même vient contredire cette chronique. Il nous apprend en effet que, fils d'un avocat, il connut dans sa jeunesse Domitius Afer, l'une des nombreuses victimes de la cruauté de Néron, et dont la mort remonte à l'an 55, plusieurs années avant celle où Eusèbe fait quitter l'Espagne à Quintilien.—Ses talents ne furent pas méconnus. Après avoir épousé une jeune femme d'une haute naissance, il fut chargé par Domitien de l'instruction de ses petits-neveux. On porta devant lui les faisceaux du consulat, et, par un insigne honneur qu'on n'avait encore accordé à personne, on lui assigna un traitement sur le trésor public. Aussi, poussé du noble désir de répondre à l'estime générale qui l'entourait, renonça-t-il au barreau, qui lui offrait tant d'attrait, tant de gloire, pour consacrer vingt ans de sa vie à donner des leçons de rhétorique à la jeunesse romaine.—Ce dévouement lui est déjà un titre de gloire; mais ce qui ne lui fait pas moins d'honneur, c'est d'être resté pauvre, lorsqu'il se trouvait à la source des faveurs et des richesses. Juvénal a bien voulu à la vérité égaler sa fortune à son crédit, mais il est clair pour nous que cette opulence n'exista que dans l'imagination du poète satirique, ainsi que vient le démontrer la noble action de Pline-le-Jeune, qui dota la fille de l'illustre rhéteur. Sa fille, qui devint l'épouse de Novius Celer, homme distingué, était tout ce qui lui restait de sa famille, dont il avait vu successivement mourir tous les membres. Il avait eu d'abord la douleur de perdre sa jeune épouse. Peu de temps après, et lorsqu'il venait de terminer son ouvrage *Sur les causes de la corruption de l'éloquence*, la mort vint encore lui enlever un de ses fils. Enfin, il eut à déplorer la perte de son autre fils, lorsqu'il écrivait ses *Institutions oratoires*. On s'étonne que dans l'introduction de cet immortel ouvrage l'auteur se soit quelque temps arrêté à donner des pleurs à sa famille, dont il avait été sitôt privé. On a prétendu ne voir que l'amplification d'un rhéteur dans l'expression de la douleur d'un père. Veut-on donc que Quintilien, dont les sentiments étaient si grands, si généreux, ait été insensible à de si chères affections sitôt brisées? D'ailleurs, s'il donna ces quelques pages à sa douleur, tout le reste des *Institutions* a été pour ses contemporains et pour la

postérité, qui a su l'apprécier. — Cet ouvrage, le seul de Quintilien qui soit parvenu jusqu'à nous avec tous les caractères de l'authenticité, fut exhumé en 1419, des archives de l'abbaye de St-Gall, par Poggio, qui le rendit aux lettres. Léonard Arétin en possédait déjà une copie défectueuse, ainsi qu'il nous l'apprend d'un ton emphatique. Ces deux manuscrits ont été les seules sources de tous ceux qui ont paru depuis. Les *Institutions* se divisent en douze livres : le premier traite de l'éducation de l'orateur, le second de l'art oratoire en général, les suivants de l'invention, de la disposition, de l'élocution, de la mémoire et de l'action; le douzième, des mœurs de l'orateur. Tous les critiques qui ont parlé de Quintilien ont reconnu d'une voix unanime le mérite éminent et incontesté des *Institutions oratoires*. C'est le cours de rhétorique le plus complet que nous aient laissé les anciens. — Cependant, un reproche mérité que l'on adresse à son auteur, et que Gibert lui-même formule avec énegie, c'est de s'être fait le flatteur de Domitien, qui n'eut guère que des titres à la haine publique. — Sans prétendre nullement justifier cette basse adulation, disons que nous en avons eu bien souvent de malheureux exemples, sans compter, dans des temps infiniment meilleurs, Boileau, qui

Jadis à tout son siècle a dit la vérité,

et qui n'eut que des flatteries ridiculement exagérées pour le grand roi.

Théodore Le Moine.

QUINTILLUS (Marcus Aurelius Claudius Augustus), était frère de l'empereur Claude II, qui lui avait donné le commandement des troupes d'Italie. A peine le bruit de la mort de l'empereur, arrivée à Sirmium en Pannonie (an de Rome 1023, et de l'ère vulgaire 270), se fut répandu en Italie que Quintillus prit le titre d'*Auguste* et revêtit la pourpre, « croyant, disent les historiens, que sa qualité de proche parent d'un empereur mort sans enfants lui donnait le droit de regarder le trône comme son héritage. » Ce fut sur les derniers jours du mois de mai 270 que ses troupes le proclamèrent empereur; le sénat s'empressa de confirmer leur choix, et le peuple, de son côté, le proclama seul digne de présider aux destinées de Rome, « parce que, a-t-on dit, on avait reconnu en lui quelques-unes des grandes qualités que l'on avait admirées dans Claude. » Cependant, l'armée que commandait Aurélien en Illyric, voulant aussi élire un empereur, proclama son chef, qui aussitôt partit de Sirmium, et marcha vers l'Italie. Dans cette circonstance, la guerre civile était inévitable, si Quintillus eût voulu disputer le trône à son rival; mais, après avoir harangué ses troupes, et avoir acquis la conviction qu'elles étaient peu disposées à se mesurer contre celles qui, victorieuses, s'avançaient vers Rome avec la ferme volonté d'y faire reconnaître leur général, Quintillus, au lieu d'en venir aux mains, rejeta toute proposition de résistance, dans la crainte de compromettre le salut de l'empire, en le livrant aux fureurs de la guerre civile. « Descendre ainsi du premier rang, a dit un écrivain en parlant de cet empereur, c'est se montrer ami des hommes et supérieur à l'orgueil, qui domine ordinairement dans le cœur des princes. » — « Quintillus, ajoute le même auteur, se fit ouvrir les veines dans un bain, et finit ainsi ses jours à Aquilée, avec autant de liberté d'esprit et plus de résignation que Sénèque, dont pourtant plusieurs savants enthousiastes ont admiré la morale, et dit, pour la gloire du christianisme, *qu'il était très chrétien dans le cœur.* » — D'après Vopiscus, le trône impérial avait été occupé vingt jours par Quintillus; selon Pollion, il n'aurait régné que dix-sept jours, et serait mort victime de son amour de l'ordre : « car ayant voulu, dit-il, comme l'empereur Pertinax, dont il avait toutes les qualités, rétablir la discipline militaire, il trouva des bourreaux dans les gens de guerre qui avaient été les propres artisans de son élévation. » — Beaucoup d'autres historiens prétendent aussi que Quintillus, en cédant la place à son illustre com-

pétiteur, ne fit qu'obéir aux dernières volontés de l'empereur Claude, « qui, disent-ils, ne reconnaissant dans son frère ni assez de force de caractère, ni des idées assez vastes, ni assez de renom militaire pour arrêter l'état sur le penchant de sa ruine, avait, peu de jours jours avant sa mort, recommandé aux généraux de son armée d'élire Aurélien, *comme l'homme le plus capable de rétablir dans sa gloire l'empire déchu.* » — Quintillus était recommandable par sa modération, son affabilité, ses mœurs et son amour de la discipline, mais il manquait de hardiesse, de courage et de fermeté pour soutenir le poids de la position qu'il s'était faite. Il laissa deux fils, Quintillus et Claude, mais on ignore ce qu'ils devinrent, ainsi que leur mère, dont le nom n'est pas venu jusqu'à nous. Les honneurs de l'apothéose furent décernés à ce prince, moins sans doute par reconnaissance de la part des Romains, qu'en vertu de l'usage; et sa mémoire, long-temps chérie des chrétiens, n'eut jamais à braver les haineuses attaques de leurs adversaires. E. Pascallet.

QUINTINIE (Jean de la), célèbre écrivain agronomique, né à Saint-Loup, en 1626, fit avec distinction ses études à Poitiers. Après y avoir achevé son cours de philosophie et pris des leçons de droit, il se rendit à Paris, où il fut reçu avocat. Dans cette noble carrière, il se fit estimer par ses travaux, par ses talents et par ses vertus. — Il est une voix intérieure qui tourmente le génie oisif ou déplacé. Cette voix n'appelait point La Quintinie au barreau; il eût manqué au vœu de la nature s'il y fût resté : les jardins fruitiers et potagers réclamaient ses lois. Un événement le mit dans l'heureuse obligation d'abandonner les textes et les gloses des jurisconsultes. M. Tambonneau, président en la chambre des comptes, informé du mérite du jeune avocat, lui confia la conduite de son fils. Quoique ce nouvel emploi laissât à La Quintinie peu de loisir, il trouva néanmoins assez de temps pour satisfaire la passion qu'il avait pour l'agriculture. Il lut *Columelle*, *Varron*, *Virgile* : il éprouva les effets de la sympathie, et sa vocation fut décidée. Ce fut ainsi que la lecture de l'*Homme* de Descartes fixa la vocation de Mallebranche, et la vue d'une plante celle de Tournefort. — A la l'étude des anciens, La Quintinie joignit celle des modernes, et il acquit bientôt toute la théorie qu'on pouvait alors avoir du jardinage et de l'agriculture. Il eut occasion de faire, avec son élève, un voyage en Italie, la terre classique des arts. Ce magnifique jardin de l'Europe lui offrit plus de richesses que tous les livres qu'il avait lus. La vue de ce qui s'y pratiquait pour le jardinage devint pour lui une source abondante de réflexions curieuses et utiles. Il ne lui manquait plus que de joindre à cette théorie l'expérience et la pratique. Il ne tarda point à jouir de cet avantage. Dès qu'il fut de retour à Paris, M. Tambonneau, qui connaissait son goût, lui fournit les moyens de le satisfaire, en lui abandonnant le jardin de sa maison. Ce fut là qu'il feuilleta le livre de la nature. — Il faut oser en tout genre; mais la difficulté est d'oser avec sagesse. La Quintinie, pour suivre la marche presque insensible de la végétation, mit dans un même terrain un grand nombre de plantes de la même espèce; ensuite, il les arracha les unes après les autres pour distinguer le progrès des racines, et pour suspendre en quelque sorte la nature sur le fait. Il réitéra plusieurs fois ses expériences. — Les commencements de ceux qui n'ont pour eux que leur mérite sont presque toujours lents et obscurs : La Quintinie l'éprouva. Sa constance pour sa profession fut à la fin récompensée par de brillants succès. Je m'arrête pour considérer la carrière où il fit des pas de géant. Elle était hérissée d'obstacles suscités par l'ignorance. Le seul ouvrage qui eût pu la mettre en honneur, le *Théâtre d'agriculture* d'Olivier de Serres, était dans l'oubli. La chimie n'avait pas encore soumis à l'analyse les principes reproductifs des engrais naturels et artificiels; on n'en était qu'aux

dissertations ; on n'avait pas encore établi les fondements de la physiologie végétale ; Tournefort était à peine connu ; les Jussieu, les Linné n'avaient point encore vu le jour. — Dans les premières années du règne de Louis XIV, on n'avait point d'idées du jardinage. Une complète indifférence sur les qualités qu'une terre doit avoir pour être propre à un jardin, empêchait de s'occuper, soit de la situation ou de l'exposition, soit de la distribution du fonds de cette terre. Le caprice présidait au choix des arbres et à leur placement. — La Quintinie fut frappé de ces erreurs et des obstacles multipliés que lui opposaient les préjugés de la routine. Il s'arma de courage et de patience, deux moyens indispensables pour réussir dans les ouvrages difficiles et de longue haleine. Cependant, avec ces armes, il eût eu de la peine à assurer son triomphe et à dicter des lois à son siècle, sans la grande renommée que lui acquirent l'estime et l'amitié de plusieurs personnages illustres. Le grand Condé s'entretenait familièrement avec lui, et le héros engageait le jardinier à le venir voir à Chantilly. La Quintinie fit deux voyages en Angleterre, et des seigneurs anglais briguèrent l'avantage de le voir et de le connaître. Il entretint avec eux, jusqu'à sa mort, un commerce épistolaire. Charles II l'accueillit avec distinction ; et, par ses bienfaits, il voulut le fixer dans son royaume, et l'attacher à la culture de ses jardins. L'amour de la patrie ne permit pas à La Quintinie d'accepter les offres avantageuses de ce monarque. — Cependant, un homme que son mérite nous avait fait envier par le roi de la Grande-Bretagne, ne pouvait rester plus long-temps inconnu à Louis XIV. Colbert eut la gloire de le lui présenter, et l'on créa en sa faveur la charge de directeur des jardins fruitiers et potagers de toutes les maisons royales. — Revêtu de cette magistrature de nouvelle espèce, La Quintinie eut alors assez d'influence pour faire exécuter les lois qu'il avait créées pour la perfection du jardinage. Les arbres livrés autrefois à eux-mêmes couvrirent de leurs branches, de leurs feuilles, de leurs fleurs et de leurs fruits, la nudité et la rusticité des murs. — La Quintinie commença par opérer une espèce de prodige dans les jardins de Versailles, où le terrain le plus ingrat devint, par son industrie, aussi ornée que fertile. L'art, on peut le dire, triompha entre ses mains de la nature. A son aspect, la terre parut changer : celle qui était, ou trop forte, ou trop pierreuse, ou trop légère, vit mêler avec elle une terre dont le défaut opposé devint, par le mélange, une vertu. Il creusa les fonds rebelles, et les rendit féconds par de nouvelles couches. Comme il connaissait parfaitement la nature des différents arbres, l'aspect qui leur convient et les lois de leur culture, il transporta dans les jardins de Versailles les terrains et les climats divers, de telle sorte que les plantes étrangères s'y développaient comme sous le ciel de leur patrie. « Ce grand homme, dit Rozier, opéra une révolution presque aussi entière dans la culture du légumier. » On accourut de toute part pour admirer les merveilles que venait de créer La Quintinie, et pour y apprendre l'art du jardinage. Mais, non content d'être l'objet d'une vaine admiration, et jaloux d'être utile, même après sa mort, à ceux qui voudraient s'adonner au jardinage, cette portion la plus noble de l'agriculture, La Quintinie réduisit en art sa méthode, sous le titre modeste d'*Instruction pour les jardins fruitiers et potagers*. On peut appliquer à cet ouvrage ce que Montaigne dit de ses Essais: *C'est ici un livre de bonne foi*, car il renferme les préceptes d'un savant agronome, qui les a prouvés par des succès. — La Quintinie a inventé les serpettes, et perfectionné les scies usitées de nos jours dans le jardinage. Il a proscrit les *jardinières*, qui étaient de gros et grands étuis remplis d'une multitude d'outils massifs et pesants, dont les anciens jardiniers se servaient seulement au temps de la taille. — C'est La Quintinie qui a le premier enseigné l'art d'avoir des jardins bien garnis pour toutes les saisons de l'année, et qui a prescrit la distribution

des jardins pour les espaliers, depuis quatre jusqu'à douze cents toises. — Il a fait connaître et mis en honneur certains bons fruits, tels que la poire de Colmar, l'eschasserie, la virgoulée. Il en a justement discrédité d'autres, tels que l'orange verte, le portail, poire autrefois chérie des Poitevins; l'amadotte, qui faisait les délices des Bourguignons.—Les primeurs étaient presque entièrement inconnues avant La Quintinie. Le premier, il parvint à obtenir dans le terrain froid, tardif et infertile de Versailles, des asperges et des laitues pommées en janvier, et même en décembre, des fraises à la fin de mars, des cerises, des pois verts en avril, des figues en juin, etc.—Chez les ignorants, les préjugés sont plus forts que la raison. Aussi La Quintinie fut-il regardé comme un novateur dangereux: cette injustice ne le rebuta point. — J'avouerai cependant que La Quintinie échoua dans la culture du pêcher. Inventeur de la manière heureuse d'appliquer les arbres aux murailles, il n'y plaça qu'en tremblant le pêcher, tandis qu'il avait rangé en espalier même la prune Sainte-Catherine, usage dont il s'était bien trouvé. — Malgré cette erreur, qui pourrait ne pas admirer l'ouvrage de La Quintinie? Ses contemporains mêmes ne purent lui refuser ce glorieux témoignage de leur estime. Évelin le traduisit en anglais. Voyez les poètes de son temps s'empresser de consacrer son mérite dans leurs vers: Boileau n'appelle plus l'art du jardinage que l'*art de La Quintinie*; Santeuil, dans un poème latin, engage toutes les nymphes du jardinage à couronner La Quintinie; et Perrault, en des vers français bien inférieurs aux vers latins de Santeuil, le loue aussi fort ingénieusement.—Je ne dois pas dissimuler que le jésuite Rapin, dans son poème des jardins, n'a point parlé de La Quintinie, quoique la reconnaissance lui en imposât l'obligation; mais, un autre poète de la même société, Vanulères, l'a vengé de cet injurieux oubli. — Nous n'avons que peu de renseignements sur la vie et la famille de Jean de La Quintinie. Nous savons vaguement qu'il épousa Marguerite Joubert, dont il eut trois fils. Le second, seul, lui survécut, et publia son ouvrage. Nous ignorons si ce second fils, qui était abbé, est le même que cet abbé de La Quintinie à qui l'académie de Bordeaux décerna un prix en 1732. J. de La Quintinie mourut en 1686, non en 1680 selon Dreux-Duradier, ni en 1700 d'après le *Dictionnaire historique*.

H.-A. Briquet (de Niort).

QUINTUS de Smyrne ou de Calabre, poète grec. On ne connaît ni l'époque où il vécut ni le lieu de sa naissance. Son double surnom lui vient de ce que son poème fut trouvé en Calabre, et de ce qu'il y nomme Smyrne comme l'endroit qu'il habite. Il est cependant probable qu'il vivait dans le ive siècle. Son poème intitulé *Post homerica* est une continuation de l'*Iliade*. En vain l auteur cherche-t-il à imiter Homère : jamais il n'atteint à son admirable simplicité. La dernière édition a été publiée par Tychsen (Strasbourg, 1807). Le savant Tourlet en a publié une excellente traduction sous le titre de *Guerre de Troie*. C. L.

QUINZE, nombre cardinal. A Paris, on désigne sous le nom de *Quinze-Vingts* un hôpital fondé par Louis IX pour trois cents aveugles. Le jeu du *quinze* est encore une des prodigieuses variétés offertes par les combinaisons des cartes. On y emploie deux jeux entiers, mais distribués de telle manière que tous les trèfles et les piques sont réunis d'un côté, tous les cœurs et les carreaux de l'autre. De là les dénominations de *jeu rouge* et de *jeu noir*. Cette singularité n'est pas la seule : au lieu de distribuer les cartes une à une, en prenant les premières en dessus, on donne successivement les dernières en dessous du talon. — Le *quinze* se joue entre deux, trois, quatre, cinq ou six personnes. Chacun reçoit d'abord une carte; il a le droit de *passer*, soit parce qu'il a mauvais jeu, soit parce qu'il se réserve la faculté de *renvier* ou de réclamer ceux qui ouvriront avant lui. On a en effet une cave, comme à la bouillotte, et l'on peut risquer depuis un seul

Digitized by Google

jeton jusqu'au *va-tout*. Lorsque les propositions sont faites et acceptées, les joueurs engagés demandent tour à tour des cartes, jusqu'à ce qu'elles soient épuisées, ou que les points réunis soient parvenus au nombre suprême de quinze ou très peu au-dessous, car il ne faut point le dépasser. Au-dessus de quinze, on crève et l'on perd sa mise. A égalité de points, la primauté décide. Ce passe-temps aurait, comme on le voit, la simplicité d'un jeu d'enfant; mais ici, comme à la bouillotte, la science consiste à s'engager, à renvier ou à reculer à propos. BRETON.

QUIPOS. On nomme ainsi des nœuds de laine, de coton, etc., dont se servaient et dont se servent encore quelques peuplades indiennes de l'Amérique du sud pour tenir compte du nombre de leurs bestiaux, de la quantité de leurs denrées, etc. Si l'on veut se faire une idée de cet usage, il faut se rappeler que lors de la découverte de l'Amérique quelques peuples indiens du sud de cette contrée, notamment les Péruviens, avaient tous des cordes de coton d'une certaine grosseur, auxquelles s'en trouvaient attachées d'autres plus petites, qui, par le nombre et la variété des nœuds qu'elles portaient, leur servaient à tenir compte de l'état de leurs affaires. Les *quipos* ne remplaçaient pas seulement ainsi au Pérou l'usage que nous faisons aujourd'hui de l'arithmétique, ils servaient encore à établir entre le prince et ses sujets, et entre ces derniers eux-mêmes, des relations de toute nature : l'on conçoit en effet aisément que, par suite de conventions faites d'avance, relatives au nombre, à la forme et à la couleur des nœuds, l'inca pouvait s'en servir pour faire parvenir à ses généraux ou à d'autres fonctionnaires les ordres les plus secrets, à peu près comme les signaux télégraphiques passent aujourd'hui sous nos yeux sans que nous en comprenions le sens. Les quipos servaient même à transmettre les plus intimes affections. Deux auteurs Italiens, après avoir copié ce que Garcilasso a dit des quipos, ont tellement brodé sur ce sujet qu'ils en ont fait un gros in-4°, contenant toute une grammaire et un dictionnaire : mais ce travail est purement conjectural. Le secrétaire des incas se nommait *quipo camayon*. Tout ce qui est d'ailleurs relatif aux *quipos* ou à la *quipographie* a été si mal observé par les premiers Espagnols que, quoique les *quipos* servissent d'annales au Pérou, l'étude de la *quipographie*, non plus que celle des hyéroglyphes mexicains, ne nous apprend rien sur l'histoire du Mexique ou du Pérou. Z.

QUIPROQUO (terme latin), formé du pronom *qui*, de la préposition *pro* (pour) et de l'ablatif *quo*, c'est-à-dire un *qui* pris pour un *quo*, *méprise* (*v.*). Nos anciens attribuaient l'origine de cette expression, ou à une ordonnance de médecin, laquelle, renfermant un *qui* pour un *quo*, fut cause que l'apothicaire empoisonna le malade, ou à l'ignorance de l'apothicaire qui, lisant l'ordonnance du médecin, et prenant un *qui* pour un *quo*, occasionna le même malheur. Aussi disait-on alors proverbialement : Dieu vous garde des *quiproquo* d'apothicaires et des *et cætera* de notaires! X.

Serait-ce juger trop sévèrement notre pauvre humanité, de prétendre que la moitié au moins de tout ce qui a été écrit est la part de l'erreur? Il semble que Bayle était de cette opinion, lorsqu'il abandonna, comme gigantesque, son projet de faire le dictionnaire des erreurs accréditées, pour s'arrêter au plan bien plus restreint de celui qu'il nous a laissé. Dans une bibliothèque des erreurs accréditées, la section des *quiproquos* tiendrait un nombre assez notable de volumes. Cette sorte d'erreurs, la moins grave de toutes, est souvent plus palpable, tant le malentendu qui la cause peut se trouver léger, fortuit ou bizarre. Elle n'en a pas moins de consistance, une fois autorisée par le temps; et l'on peut lui appliquer, comme aux autres, le mot de La Fontaine :

L'homme est de glace aux vérités;
Il est de feu pour les mensonges.

Google

Ce zèle de l'homme pour l'erreur vient-il de ce qu'elle est son ouvrage, sa triste création; tandis que la vérité, quand il est obligé de l'admettre, s'impose à lui avec la rigueur des faits? Mais que de fois la lumière d'un fait tente vainement de percer le brouillard épais d'un préjugé! — Qu'y a-t-il, par exemple de plus généralement admis que l'incendie de la bibliothèque d'Alexandrie par le kalife Omar, et ces bains publics chauffés pendant quinze mois avec les livres des Ptolémées? Je me rappelle un mouvement oratoire très remarquable du général Foy, motivé par cette tradition Elle n'a contre elle que cette objection : c'est que la fameuse bibliothèque des Ptolémées fut brûlée sous le dernier de ces princes, frère de la belle Cléopâtre, lorsque Jules-César s'empara d'Alexandrie, et que celle qui se reforma depuis fut brûlée à son tour sous Théodose. Or, je doute que, de Théodose à Omar, les bibliothécaires alexandrins aient réuni des matériaux assez nombreux et assez précieux pour que leur perte ait mérité une si méchante réputation au kalife. — L'entière extermination de Carthage par les Romains est une opinion qui n'est guère moins généralement répandue. Les ruines mêmes avaient péri, *etiam periere ruinæ*, a dit le poète. Or, un savant académicien a prouvé récemment, par les auteurs mêmes, que cette malheureuse cité, après sa prise, avait été seulement démantelée par Scipion, et que les démolitions opérées sous ses ordres par l'armée romaine, pendant le temps fort court qu'elle resta encore sur la plage punique, avant le retour à Rome, s'étaient bornées aux édifices principaux. Ce qu'il reste encore aujourd'hui des traces de cette colossale cité (ruines bien distinctes de celles de la Carthage romaine) avait démontré le même fait, par l'inspection des lieux, à plusieurs archéologues qui les avaient long-temps étudiés. M. de Châteaubriand en avait été frappé à son passage, et l'avait hautement proclamé dans l'*Itinéraire*, et avec quelle voix! Vains efforts contre une poétique fiction, vieille de deux mille ans. — Une opinion également fausse, mais moins protégée par le temps, et qu'on a pu combattre avec plus de succès, était l'excessive exagération de la population de l'ancienne Rome. La cause en était bien légère; on avait pris pour base du calcul un mot dont on ignorait l'acception dans les anciennes topographies. *Insula*, qui signifie à la vérité une île ou un *pâté* de maisons bordé par quatre rues, a aussi le sens de *boutique*; et pour faire servir ce mot comme l'un des termes d'une multiplication dont le produit doit donner la population de Rome, il fallait prendre pour l'autre terme le nombre approximatif des habitants, non pas d'une île de maisons, mais d'une boutique, ce qui, au lieu de plusieurs millions, ne donne guère plus de trois cent mille. — C'était là un véritable *quiproquo*, tenant aux deux sens d'un mot. Il est plus excusable que celui de ce magistrat dont parle Balzac : « Homme de robe longue, dit-il, mais célèbre par le peu de connaissance qu'il avait des lettres, et que nos pères virent à Paris, quand les ambassadeurs de Pologne y vinrent. Il firent à cet homme leur compliment en latin, et il les pria de l'excuser s'il ne leur répondait pas, parce qu'il n'avait jamais eu la curiosité d'apprendre le polonais (*Aristippe*, discours 2e). » — Un quiproquo particulier comme celui-là a pour tout résultat d'amuser un instant aux dépens de son auteur. On en cite même aujourd'hui quelques-uns qui pourraient encore défrayer passablement la satire, comme celui de cet académicien, dont nos enfants pourront dire comme disait Balzac : *que nos pères ont vu*, et qui regrettait que Charlemagne n'eût pas reçu de l'histoire le surnom de *Grand*. — Mais il y a dans la circulation générale du langage une foule de locutions reçues, qui sont de véritables quiproquos, et dont le recueil ne remplirait pas seulement un simple article, mais un gros volume. J'indiquerai dans le nombre les localités dont le nom, par suite de quelque malenten-

du, a été changé ou altéré au point d'être méconnaissable. En vain le nom d'*Agylla* avait-il été donné à une ville de Toscane, fondée, dès une haute antiquité, par une colonie grecque. Les gens du pays, encore barbares à côte de ces nouveaux colons, n'entendaient pas leur langue; mais une chose les frappa dès le commencement : c'est que ces étrangers, à l'abord affable et poli, ne les rencontraient jamais sans les saluer du mot *khœre*, qui en grec veut dire *bonjour*. Ils imposèrent donc ce mot comme nom, à ceux qui e prononçaient si fréquemment, usant en cela d'un procédé analogue aux premières désignations des enfants. De là, cette ville prit insensiblement le nom de *Cære*, car le *c* des anciens Latins se prononçait comme un *k*. Les habitants de cette ville étaient très versés dans la science du culte et dans la régularité de ses pratiques; d'eux est venu, comme on sait, le mot *cæremoniæ*. Ainsi, par cette filiation étymologique, une formule de salutation se trouve l'origine première de notre terme *cérémonial*. — D'autres altérations de noms sont dues à des rapports qu'on croit apercevoir dans l'écriture ou la prononciation de certains mots significatifs de notre langue, avec des dénominations en langue étrangère, n'offrant pour nous que des sons privés d'idée. Dans les géographes du dernier siècle, il est fait quelquefois mention du couvent de Sainte-Laure, en Grèce. Les Grecs ne connaissent pas cette sainte; mais il y a chez eux un couvent si célèbre, qu'on l'appelle, par excellence, le *saint couvent*, ce qui s'exprime en grec par les mots *haghia lavra*, ou, d'après la prononciation de nos écoles, *laura*. De là sainte Laure attribuée comme patronne à ce monastère, avec lequel elle n'a jamais eu d'autre relation que cette espèce d'homonymie. Notre vieux historien Ville-Hardouin trouvait bien dans les noms de Cyzique et de Méthone les mots français *esquisse* et *mouton*; car ainsi nomme-t-il ces deux villes grecques dans sa chronique. Autour de nous, dans les vieilles cités, les noms des plus anciennes rues nous offrent souvent de ces bizarres corruptions de la désignation primitive. Plus d'un bibliophile, en bouquinant dans la rue des Grès, oublie que c'est celle des *Grecs*. La place Maubert réveille encore moins, par les clameurs habituelles dont elle retentit, le souvenir d'Albert-le-Grand, dont les leçons furent suivies avec une telle affluence, lorsqu'il vint à Paris, que de la rue du Fouarre, célèbre dans les annales de l'Université, et où se tenaient alors les cours de philosophie, ses auditeurs refluaient jusque sur la place prochaine. Du nom de ce grand philosophe, elle fut appelée place de *Maistre Albert*, d'où la prononciation usuelle a fait *Maubert*. Du moins est-ce l'une des étymologies : car les noms de ces anciennes rues en ont ordinairement plusieurs, sur lesquelles, les savants ne sont pas d'accord. Telle est la rue du Petit-Musc, dont le nom est évidemment corrompu; mais les uns le font venir de *petimus*, premier mot de tous les placets qu'apportaient à l'hôtel Saint Pol, séjour du roi, les nombreux solliciteurs, logés ordinairement dans cette rue, située tout auprès; l'autre opinion, plus probable, est celle qui regarde les mots *petit musc* comme une corruption de *pute y musse*. Ce nom est encore conservé dans certaines localités à des rues jadis très mal famées à cause des habitantes qu'elles recèlaient; et la brillante cohue de l'hôtel Saint-Pol n'excluait pas absolument dans ses alentours de pareilles voisines. — Tandis que les plus bizarres modifications font ainsi disparaître des dénominations anciennes, il nous arrive à travers les siècles les noms de quelques grands personnages, encadrés dans des locutions burlesques dont il est souvent fort difficile de suivre la transmission traditionnelle. Pourquoi un prince aussi magnifique que Dagobert figure-t-il dans cette foule de proverbes populaires, non pas comme un type de magnificence, mais comme un type de triviale bonhomie? Pourquoi un noble seigneur de la maison de Montmorency, Jean, sire de Nivelle, a-t-il dû à

Digitized by Google

son chien la baroque popularité de son nom? Ces questions n'ont pas été dédaignées par la curiosité des savants. — Mais une tradition du même genre, dont la grotesque trivialité provient d'une facétie plate et antinationale, c'est l'emploi niais du nom de La Palice. Par quelle fatalité l'ami particulier du chevalier Bayard et le compagnon de ses exploits, l'habile lieutenant de François Ier, et qui fut tué à ses côtés, n'a-t-il laissé de lui dans les traditions populaires que le ridicule privilége de présider à l'un des plus sots genres de niaiseries? Jacques de Chabannes, sieur de La Palice et maréchal de France, fut tué, comme chacun sait, à la bataille de Pavie, en combattant vaillamment; et c'est sur cette mort honorable et sur la prise du roi qu'a été faite la niaise chanson, débitée depuis avec tant et tant de variantes sous le nom de La Palice. Cette chanson sur la bataille de Pavie, publiée récemment par la société de l'histoire de France, parmi d'autres documents originaux, est aussi plate que le succès en fut honteux pour l'esprit national. En voici le premier couplet :

Hélas! La Palice est mort,
Il est mort devant Pavie!
Helas! s'il n'estoit pas mort,
Il seroit encore en vie.

Cette chanson aurait-elle été composée par quelque laquais du connétable de Bourbon? Resterait toujours à comprendre comment on put donner la vogue parmi nous à des couplets de moquerie sur un maréchal de France mort au poste de l'honneur. L'amiral de Bonnivet lui-même, bien que son impéritie eût causé le désastre, fermait la bouche à la satire par une fin semblable. Mais c'est le nom seul de La Palice qui figure avec celui du roi dans ces sots couplets, tout comme dans la complainte qui fut faite avec une sérieuse tristesse sur le même désastre, et que la société de l'histoire de France a également publiée. Là se trouve de plus le nom de La Trémoille;

Monsieur de La Palice, La Tremoille aussy,
Estoyent nobles gendarmes, noblement ont frappez,
Pour toute récompense ils ont leurs jours finez.

L'acception, aujourd'hui usitée, d'un autre nom, qui est loin de réveiller, comme le précédent, aucun pénible souvenir, est à noter ici par le peu de rapport du mot avec l'idée qu'il exprime. C'est le nom d'Amphitryon, appliqué à la personne qui donne à dîner, depuis ces vers du Sosie de Molière :

Je ne me trompais pas, messieurs, ce mot termine
Toute l'irrésolution.
Le véritable Amphitryon,
C'est l'Amphitryon où l'on dîne.

Dans le premier succès de cette délicieuse comédie, des personnes de bonne humeur s'amusèrent entre elles à faire en ce sens l'application du nom d'Amphitryon, qui devint ainsi un symbole moins fâcheux qu'on aurait pu le craindre pour le rival légitime de l'heureux Jupiter. Aujourd'hui cette expression s'emploie si naturellement que bien des gens s'en servent sans avoir réfléchi d'où elle vient. — Après ces exemples de mots isolés, détournés si étrangement de leur sens primitif, on conçoit que la structure des phrases doit offrir des quiproquos plus fréquents, surtout dans les deux langues classiques, par l'absence de cette quantité de relatifs, qui chez nous allanguissent le discours, mais en l'éclaircissant. Les personnes curieuses des broutilles de l'érudition s'amusent parfois à recueillir beaucoup de petits traits de ce genre, comme le testament de ce Romain qui léguait à un temple, objet de sa dévotion particulière, *statuam auream hastam tenentem*; ce qui, suivant les prêtres légataires, signifiait une statue d'or tenant une lance; et au dire des héritiers, une statue tenant une lance d'or : selon que l'adjectif *auream* se rapportait au mot suivant ou au mot précédent. Les rhéteurs anciens faisaient un grand usage de ces sortes d'amphibologies dans les causes fictives appelées *declamationes*, auxquelles ils exerçaient la jeunesse. Ici d'après notre manière actuelle d'écrire, la question aurait roulé sur la place d'une virgule, comme dans le *Mariage de Figaro*. C'est de même, au déplacement d'un simple signe de ponctuation, que le moine Martin dut la perte du prieuré d'Azelle pour

avoir confié l'inscription hospitalière de son couvent.

Porta, patens esto; nulli claudaris honesto,

à un écrivain ignorant qui la ponctua ainsi :

Porta, patens esto nulli; claudaris honesto.

Refusant par-là à tout le monde, surtout aux honnêtes gens, la porte qui, d'après la véritable ponctuation, leur était constamment ouverte. Privé de sa dignité par suite de cette négligence, le pauvre prieur a vu son nom figurer dans un second vers léonin, qui rime avec le precier :

Pro solo puncto, caruit Martinus Asello.

Du double sens du dernier mot de ce vers est résulté le quiproquo de ce proverbe si usité : *Faute d'un point, Martin perdit son âne*.. — Peut-être cette historiette était-elle un peu trop connue pour figurer ici. Ce qui ne l'est pas tout-à-fait autant, comme nous le prouvent des citations presque journalières, c'est le quiproquo résultant de l'emploi des mots *vis comica*, que l'on croit communément avoir été appliqués à Térence par Jules César dans des vers que nous a conservés une biographie attribuée par les uns à Suétone et par les autres à Ælius Donat. Mais, dès le commencement de ce siècle, Frédéric-Auguste Wolf a prouvé que les mots *vis* et *comica* de ces vers ne devaient pas se rapporter l'un à l'autre, d'après la phraséologie latine et la contexture même du passage, et les savants, depuis lors, s'accordent à lire ainsi :

Lenibus atque utinam scriptis adjuncta foret vis;
Comica ut æquato virtus polleret honore
Cum Græcis.

C'est-à-dire : « Et plût au ciel que la vigueur ne fût pas étrangère à tes doux écrits, et que ton talent comique pût lutter avec les Grecs à honneurs égaux. » On n'en continue pas moins à alléguer chaque jour le *vis comica*, malgré la remarque de Wolf.—Ici, la remarque de la critique devrait faire renoncer à citer cette locution latine, puisque cette locution n'existe pas dans le seul endroit où on avait cru la voir. Mais quelquefois un quiproquo de mots, en se naturalisant dans une langue, s'y enracine tellement qu'il y aurait folie à vouloir l'extirper. Une observation que je n'ai vue nulle part, mais qui doit souvent avoir été faite, c'est que l'expression *histoire naturelle*, appliquée depuis long-temps en France à la science zoologique, est un véritable quiproquo, remontant tout simplement au titre que Pline-l'Ancien avait donné à son ouvrage encyclopédique. Le titre de : *Histoire de la nature* (Naturalis historia), allait bien à un pareil plan. La partie zoologique de cet ouvrage, étudiée principalement à une certaine époque, habitua à donner à la zoologie le nom d'*histoire naturelle*. Depuis, on a été plus loin, on a dit : l'*Histoire naturelle de tel ou tel animal*, c'est-à-dire la description de son organisation et de ses habitudes. Il y a aussi des écrivains qui ont cité l'*Histoire naturelle* d'Aristote. L'ouvrage dont ils ont voulu parler est intitulé *Histoire des animaux*. (Et encore le mot grec *historia* ne répond-il pas bien à notre mot *histoire*.) Mais si le livre de Pline a donné lieu à ce malentendu, l'un des livres les plus célèbres du grand philosophe grec et la science qu'il y a fondée doivent leur nom à une origine à peu près semblable ; car l'opinion le plus généralement admise attribue le nom que nous allons dire à un ancien arrangement des œuvres d'Aristote, où le traité des opérations intellectuelles, placé, sans titre, à la suite de la physique, fut d'abord désigné par les mots *meta physica*, c'est-à-dire *traité* qui vient après celui de la physique, puis en un seul mot *metaphysica* (métaphysique). — Mais, parmi tant de quiproquos très répandus, en est-il qui puissent fausser les idées d'une manière grave sur des sujets intéressants ? On en pourrait, je crois, réunir un certain nombre. Deux exemples seront en proportion avec le reste de cet article. — Dans l'histoire de l'esprit humain n'y a-t-il pas une source de nombreuses erreurs, comme l'a remarqué Nicole, dans ces noms païens des planètes passés dans l'astrologie judi-

ciaire ? Tous les chrétiens qui se livraient à cette folle science ne croyaient ni à Mars, ni à Jupiter, ni à Vénus, comme divinités; et ils attribuaient pourtant à chacun des corps célestes précisément une influence semblable au caractère de la divinité dont les païens lui avaient donné le nom. — Un dernier quiproquo, que nous citerons comme reçu généralement, a une telle portée que nous mettons quelque hésitation à le faire figurer ici sous un pareil titre. Il offre cependant tous les caractères du genre, bien qu'il tienne à l'un des plus vénérables préceptes de la religion. C'est dans l'Évangile que, par un contre-sens auquel les termes n'autorisaient nullement, on a puisé une maxime bizarre que les plus éclairés des catholiques et des protestants reconnaissent aujourd'hui comme faussement attribuée au texte sacré, bien qu'ils ne lui substituent pas, des deux parts, la même explication. Nous voulons parler du passage si souvent cité de saint Matthieu : *Bienheureux les pauvres d'esprit*. Remarquons tout de suite que, ni dans le grec, langue originale de l'Évangile, ni en latin, ni en français, l'adjectif *pauvre* ne se construit avec un autre mot pour exprimer la privation de la chose que ce mot exprime; car si nous l'employons ainsi quelquefois, ce n'est que par allusion à la manière dont on croyait devoir entendre ce verset de l'Évangile, qui a donné lieu à tant de développements éloquents et à tant d'irréligieuses moqueries. D'après ce contresens, un *pauvre d'esprit* était un homme dépourvu d'intelligence. Dès lors, les rapprochements avec le caractère surnaturel que le peuple accorde presque partout aux idiots n'ont pas manqué, etc., etc. Après tout ce qui a été dit, écrit, prêché, chanté, mis en vers et en prose, respectueusement ou ironiquement, sur cette maxime ainsi entendue, l'on pense bien que nous ne prétendons pas lutter contre le droit de prescription le plus solennel que puisse invoquer une erreur de ce genre. Constatons seulement que la raison et l'esprit de l'Évangile, aussi bien que la grammaire, demandent, au lieu de cette étrange sentence, un de ces deux sens également bienfaisants : *Bienheureux ceux qui sont pauvres par l'esprit*, c'est-à-dire qui, sans être réellement du nombre des pauvres, ces privilégiés de la charité évangélique, s'assimilent à eux par leur humilité ; ou *Bienheureux ceux qui sont affligés d'esprit*. Ce dernier sens est moins beau, mais il est peut-être plus conforme au style particulier de saint Matthieu, qui, écrivant pour les Juifs d'Alexandrie, se servait du langage de la Septante. Or, les hébraïsans ont remarqué que, dans cette première version, où est employé l'idiome populaire d'Alexandrie, le mot grec *ptôkhos* (pauvre) répondait le plus souvent au terme hébreu, qui signifie *affligé, malheureux*. C'est donc une raison philologique en faveur de la dernière interprétation. On ne pourrait appliquer le même argument à un passage de saint Luc, dont le style élégant est si différent de celui de saint Marc et de saint Matthieu. —Ainsi, une palme offerte à l'humilité ou une céleste consolation promise à la tristesse doivent être substituées à l'apothéose de la bêtise, et ne le seront pas cependant. B. DE XIVREY.

QUITO, l'Athènes de la Colombie, située à 1,480 toises au-dessus du niveau de la mer, au pied du terrible volcan de Pichincha, avec une population de 70 mille ames (*v.* COLOMBIE). X.

QUITTANCE, QUITTE, QUITTER, QUITUS (du verbe latin *linquere*, délaisser, abandonner, d'où nous avons fait le verbe *quitter* ; au propre, laisser quelqu'un en quelque endroit, se séparer de lui ; et, par extension, au figuré, *délaisser, abandonner*). On employait autrefois ce mot, surtout au palais, comme signifiant une cession absolue de droits, pour exprimer que l'on n'entendait rien retenir sur l'objet qui faisait la matière du contrat. De là cette locution, qu'une chose était rendue *franche et quitte*, ou encore *franchement et quittement*, c'est-à-dire que le vendeur la *quittait* pour la livrer à l'acquéreur, sans retenir ni

Digitized by Google

pour lui ni pour autrui aucun droit sur elle, ce que l'on exprimait par cette autre locution, que le vendeur *quittait* la chose à l'acquéreur *franche et quitte*. Il signifie alors que cette chose est libre, que celui qui en dispose ne l'a ni aliénée à d'autres, ni hypothéquée, ni mise en gage, et qu'ainsi la valeur qu'elle se trouve avoir au moment du contrat ne peut être diminuée sous aucun prétexte, par suite de dispositions qui auraient été faites par le vendeur antérieurement au contrat. — Appliqué au débiteur, ce mot exprime le fait de sa libération à l'égard du créancier. Le débiteur *quitte* envers son créancier est celui qui ne peut plus être recherché, que le créancier ne peut plus poursuivre, parce qu'il a sa *quittance*, c.-à-d. un acte constatant sa libération. De là cette locution, être *quitte* envers quelqu'un, qui a passé dans la langue usuelle. Elle est surtout employée au jeu, où l'on dit que l'on joue *quitte* ou *double*, lorsque le perdant propose de doubler l'enjeu, afin d'être *quitte*, s'il gagne, sous peine de payer *double*, s'il vient à perdre encore. Dans le cas où la chance du jeu se montre favorable pour lui, il se trouve libéré, et l'on dit alors que les deux joueurs sont *quitte à quitte*. — La *quittance*, qui constitue en droit l'acte même constatant la libération de toute obligation contractée, est le contrat écrit par lequel le créancier reconnaît qu'en effet le débiteur a exécuté ce à quoi il était tenu, et qu'ainsi il n'existe plus entre eux aucun lien de droit qui puisse autoriser une action en justice. La quittance a donc pour objet de détruire un contrat formé, et de prévenir l'abus qui pourrait en être fait, si, malgré la libération, on venait le présenter en justice pour en demander l'exécution. Dans ce cas, en effet, le débiteur n'a d'autre ressource que de rapporter la preuve que cette exécution ne peut plus être poursuivie, parce qu'elle a déjà eu lieu, et, par exception, il oppose au contrat constitutif de l'obligation un contrat postérieur constatant sa libération. La quittance est donc elle-même un véritable contrat, et elle se trouve ainsi soumise à toutes les règles qui régissent les conventions en général (*v.* Convention). Ce mot s'applique à toute espèce de *libération*, mais il s'entend plus spécialement des remboursements faits d'une somme d'argent ou de quelque redevance. Il n'est pas nécessaire pour que la quittance soit valable qu'elle soit absolument de même nature que l'acte auquel elle se rattache. Quoique l'obligation soit notariée, la quittance peut être faite sous seing-privé, et réciproquement elle pourra être faite devant notaire, quoique l'obligation résulte d'un acte sous seing-privé : pourvu qu'il y ait preuve de libération, la loi ne demande rien de plus. Cette preuve pourra même ressortir en certaines circonstances d'une quittance imparfaite, c'est-à-dire qui ne portera pas la signature du créancier, comme on le décide lorsque la preuve du paiement résulte d'une mention écrite par le créancier sur ses livres ou sur le titre même constitutif de la créance. On déclare même à l'égard de l'obligation sous seing-privé que la remise volontaire du titre faite par le créancier au débiteur dispense de la quittance et fait preuve de la libération. — Bien que la quittance emporte avec elle l'idée d'une entière libération, elle peut être donnée *à compte*, lorsque le débiteur ne paie qu'une partie de la somme qu'il doit; elle fait preuve de la libération jusqu'à due concurrence; seulement elle n'est pas quittance alors absolue et définitive, puisqu'il reste encore compte à faire. Mais dans ce cas le créancier n'en a pas moins son action en justice pour la totalité de la somme portée au contrat, sauf au débiteur à payer, comme on le dit au palais, en *deniers* ou *quittances* ; cependant, à l'égard de ce qui est purement accessoire à la dette, il n'est pas besoin de quittance particulière : c'est ainsi que la quittance du capital emporte avec elle quittance des intérêts, quoiqu'elle ne renferme pas la mention formelle qu'ils ont été payés. C'est au créancier dans ce cas à faire ses réserves, en constatant dans la quittance

même que les intérêts lui sont dus.—Les frais de paiement étant à la charge du débiteur, c'est lui qui est tenu de payer les frais auxquels peut donner lieu la quittance, mais aussi il ne peut être contraint de recevoir une quittance notariée, et s'il veut se contenter, pour constater sa libération, d'un acte sous seing-privé, il est libre d'éviter la dépense que pourrait occasionner l'emploi d'un officier public, comme aussi il a le droit de choisir le notaire qui devra dresser l'acte. Il est utile de remarquer toutefois que les quittances notariées ne sont point sujettes à se perdre, ce qui, dans une foule de circonstances, doit les faire préférer aux quittances sous seing-privé, auxquelles il est impossible de suppléer, si on se trouve dans l'impossibilité de les reproduire.—On nomme *quitus*, en termes de finances ou de comptabilité administrative, la *quittance* définitive accordée au comptable de deniers publics, pour constater que ses comptes ont été apurés, et qu'il est libéré ou *quitte* envers le trésor public. La cour des comptes est chargée de faire la vérification de la comptabilité de toutes les parties du service : c'est elle qui seule a autorité pour rendre les ordonnances de *quitus*, et le cautionnement de chaque comptable doit être retenu tant que cette ordonnance n'est pas reproduite. TEULET, a.

QUOLIBET. Dans le principe on disait *quod libet*, et ces deux mots latins, qui signifient *ce qui plaît*, ce qui est de fantaisie, désignaient des propos de pur amusement, sans ordre, sans portée. Cette expression doit son origine aux questions équivoques, énigmatiques, quelquefois burlesques et ridicules, qu'on adressait sur des matières métaphysiques, pour exciter la sagacité des étudiants en philosophie ou en théologie. Ces questions s'appelaient *quæstiones quodlibeticæ*, (questions quolibétaires) ou *quodlibets*. Elles étaient d'ordinaire si impertinentes que le mot est resté aux questions sottes et ridicules. Molière a dit :

De *quolibets* d'amour votre tête est remplie.

—Les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux* prétendent que de leur temps il était encore resté à la cour quelques diseurs de *quolibets*, quelques vieux plaisants qui n'étaient plus de mode. « Les *quolibets*, dit le père Bouhours, ne sont, à proprement parler, que de misérables pointes qui ne tombent sur rien : ce sont des allusions froides, insipides, qui fatiguent et ennuient les personnes raisonnables. Il y a pourtant des occasions où le quolibet peut trouver sa place, mais il faut qu'il soit bien délicat et ingénieusement appliqué ; autrement, il est rampant, et on le prend pour la marque d'un petit esprit. » (*V.* AMUSEMENTS DE L'ESPRIT et CALEMBOURGS.) ALBERT DEVILLE.

QUOTIENT (Le), qui vient évidemment de *quoties* (combien de fois), est le nombre qui sert à indiquer combien de fois une quantité quelconque est contenue dans une autre, ce qui se détermine au moyen de celle des quatre règles fondamentales de l'arithmétique qu'on a nommée *division* : ainsi, 5 est le quotient de la division de 20 par 4, ou indique que 4 est contenu 5 fois dans 20 : 3 1/3 est le quotient du même nombre 20 divisé par 6, ou indique que ce dernier est contenu 3 fois plus 1/3 de fois dans 20 : ce quotient est appelé, dans ce dernier cas, nombre *fractionnaire*, parce qu'il est formé de nombres entiers et d'une fraction. Il résulte évidemment de la définition que nous venons de donner du mot *quotient* que, dans toute multiplication, l'un des facteurs peut toujours se considérer comme le quotient de la division du produit par l'autre facteur et *vice versâ*, c.-à-d. que dans toute division le dividende ou nombre qu'il s'agit de diviser peut toujours être considéré comme le produit d'une multiplication, dont le diviseur et le quotient seraient le multiplicande et le multiplicateur, ou les deux facteurs. Z.

QUOTITÉ, QUOTE-PART. Ces deux expressions servent à désigner une partie *aliquote* de quelque chose. Cependant, le terme *quote-part* s'entend plus spécialement de la partie aliquote proprement dite, c.-à-d. de celle qui est

contenue exactement un certain nombre de fois dans la somme totale, comme le tiers, le quart, etc. La *quotité* se dit de toute fraction quelconque d'un tout, et de la réunion de ces fractions comparée à la somme totale. La quotité est le *quantum*, ou la part que chacun doit payer dans une répartition faite au *prorata*. L'*impôt de quotité* est celui par lequel on détermine immédiatement la *quote* ou *cote* de chacun des contribuables, c.-à-d. la *cotisation*, à laquelle il doit être soumis, la somme à laquelle il est taxé, et pour laquelle il faut qu'il se *cotise*. L'impôt de quotité se dit par opposition à *impôt de répartition* et *impôt de capitation*. L'impôt de répartition comprend la somme totale qu'une collection d'individus doit fournir : c'est bien un impôt de quotité par rapport à la masse générale des impôts dont il n'est qu'une fraction ; mais il y a encore des sous-répartitions à faire pour atteindre directement le contribuable. L'impôt de capitation s'adresse directement à l'individu ; il se prend par tête, mais, comme il est réglé à une somme fixe et déterminée sans égard à l'importance des fortunes, il ne forme pas un impôt de quotité (*v.* Impôt). — On entend aussi par *quotité* la somme des impôts qu'une même personne paie à divers titres, soit comme impôt de quotité, soit comme impôt de capitation ; somme qui sert aujourd'hui de base pour l'exercice des droits électoraux. C'est la *quotité du cens* qui seule peut donner droit à prendre part à la nomination des membres de la chambre des députés, et qui seule aussi peut autoriser à en exercer les fonctions. On a bien voulu se départir, dans ces derniers temps, de la rigueur du principe pour les droits civiques de moindre importance, tels que la coopération aux élections municipales, de conseils d'arrondissement et de département (*v.* Élection). — En droit, on nomme *quotité disponible* la part des biens dont il est permis à chacun de disposer librement lorsqu'il se trouve dans des circonstances telles que le législateur ait cru devoir, dans un intérêt de famille, mettre des bornes à l'esprit de libéralité. Il n'y a lieu à fixer la portion ou quotité disponible que dans le cas seulement où la succession se trouve déférée à des enfants ou à des ascendants. Aucun autre héritier n'ayant droit à une *réserve légale*, ne peut quereller les dispositions que son auteur aurait faites à titre gratuit, soit par donation, soit par testament (*v.* Disponible, Disponibilité, t. 21, p. 220, et Réserve légale). — Relativement aux légataires, il y a une distinction à faire entre ceux dont le legs se compose d'une certaine quotité des biens et ceux dont l'émolument est fixe et déterminé. Les légataires à quotité, connus en droit sous le nom de *légataires à titre universel*, sont appelés à prendre dans la succession une quote-part, qui n'est déterminée que par son rapport avec la masse. Ces légataires ont titre d'héritiers ; ils contribuent avec eux au paiement des dettes de la succession au *prorata* de l'émolument qu'ils recueillent (*v.* Légataire). Teulet, a.

R

R (*erre*, suivant l'épellation ancienne, *re*, suivant la nouvelle). C'est la dix-huitième lettre et la quatorzième consonne de notre alphabet. La consonne *r* est le signe représentatif d'une articulation linguale, qui est le résultat d'une vibration très vive de la langue dans toute sa longueur. Il est beaucoup de personnes qui ne peuvent prononcer cette lettre sans grasseyer d'une manière plus ou moins désagréable. L'un de nos collaborateurs, M. le docteur Colombat, de l'Isère, dans un article savamment détaillé, a indiqué diverses modifications de ce vice de la parole, ainsi que les moyens d'y porter remède (*v.*Grasseyement). Au jugement des hommes les plus compétents en pareille matière, le *r* est une des lettres les plus difficiles à prononcer. — Ses liaisons sont presque toujours d'une extrême douceur; mais dans une foule de cas cette consonne ne se fait point sentir dans la prononciation, et demeure absolument muette, comme à la fin des infinitifs de la première conjugaison, et dans un grand nombre de finales en *er* et en *ier*. Il n'y a que très peu d'exceptions à cette règle, comme dans *amer*, *cancer*, *cher*, *hiver*, *mer*, et quelques autres mots que l'usage fera connaître; car l'usage est le souverain arbitre du langage, arbitre souvent capricieux et fantasque, mais dont il ne faut pas moins subir les arrêts. La finale de l'infinitif des verbes de la première conjugaison a été l'objet d'une vive discussion parmi nos anciens grammairiens. La difficulté roulait sur deux points, savoir, si, hors le cas de la liaison du *r* et devant les consonnes ou à la fin des phrases, on devait prononcer l'*e* ouvert ou le *r* sonore, et si, dans la liaison de cette finale, le son de l'*e* devait être ouvert ou fermé. L'affirmative sur la première de ces questions paraît avoir eu long-temps pour elle l'opinion générale. Ainsi, dans nos anciens poètes, il n'est pas rare de rencontrer des vers où les finales des infinitifs des verbes en *er* riment avec des finales incontestablement formées de l'*e* ouvert et du *r* sonore, comme dans ceux-ci de Corneille :

Et souffrez que je tâche enfin à *mériter*,
Au défaut de Phinée, un fils de *Jupiter*.

Le célèbre Vaugelas était opposé à cette prononciation, qu'il appelait *normande*, et son sentiment a prévalu. Aujourd'hui, on maintient la prononciation des finales fermées, et non sonores, dans tous les verbes en *er*, quand ils sont suivis d'une consonne ou qu'ils terminent une phrase. On n'est pas aussi généralement d'accord sur le son qu'on doit donner à l'*e*, quand les finales en *er*, par leur position, doivent se lier avec les voyelles suivantes. Molière faisait prononcer rigoureusement à ses acteurs tous les *e* des finales en *er*, comme s'ils eussent été fermés, dans le cas de la liaison de ces finales. Mais on est revenu de cet ancien usage, et l'on a rendu toute sa sonorité à la finale des infinitifs en *er* qui va se lier avec une voyelle, ce qui nous semble plus en harmonie avec les lois les plus reconnues de la prononciation française. Ainsi, l'on doit dire *marché-r' au combat*, *volé-r' à la victoire*, etc.—Les anciens appelaient le *r* une *lettre canine*, parce que les chiens semblent souvent la prononcer en grondant ou en aboyant. Dans l'antiquité, le R était au nombre des lettres numérales : elle valait 80 ; et surmontée d'un trait horizontal, elle signifiait 80,000.—Les monnaies qui portent la lettre R ont été frappées à Orléans.

Champagnac.

Digitized by Google

RABAUT DE SAINT-ÉTIENNE (Jean-Paul). Lorsque les états-généraux furent convoqués, la bourgeoisie avait grandi, l'opinion publique se dressait toute puissante, et se manifestait par un besoin vague d'innovations, que les grands seigneurs eux-mêmes avaient appelées de leurs vœux, tant avait été grande l'influence des philosophes. La noblesse, dans ses salons dorés, sur ses sophas de soie, aux clartés des bougies de ses petits soupers, et jusque dans les alcoves de ses nuits orientales, avait mêlé, imprudente, les maximes du philosophisme de l'époque aux propos légers de ses futiles amusements. — La foi aux choses du passé n'avait plus trouvé de soutien : elle s'était abritée dans quelques ames isolées comme dans des cryptes mystérieuses, elle y avait perdu sa puissance extérieure ; une autre force lui succédait, indécise sur son avenir, ignorant la voie qu'elle allait suivre, bien décidée à rompre avec le passé, mais ne sachant point comment s'y prendre. Dans ces graves circonstances, le tiers-état, qui était, selon l'heureuse expression de Sieyès, *la nation*, choisit généralement pour le représenter des hommes de talent, mais de haute loyauté, des hommes animés de l'amour du bien public, et qui, pleins des intentions les plus pures, donnèrent à notre première assemblée législative un noble et beau caractère, et une grande puissance morale. Rabaut de Saint-Étienne fut un de ces hommes. Né d'une famille protestante à Nimes, en avril 1740, il fut avocat et ministre protestant. Littérateur distingué, Rabaut serait sorti des rangs de la foule, par la seule force de son talent, s'il n'eût été poussé par les événements de son époque à une illustration politique qui lui coûta la vie. — Déjà Rabaut, esprit ardent, avait eu occasion de se signaler par son activité dans une importante mission, qui touchait aux plus chers intérêts de ceux de sa croyance. Plusieurs de ses co-religionnaires, inquiets de ce que les édits de Louis XIV contre les protestants n'étaient point abrogés, résolurent d'obtenir du nouveau roi, prince vertueux, qui avait le sentiment du bien en tout, des garanties qui pussent empêcher le retour des violences dont les protestants avaient été si souvent les victimes. Ils députèrent alors à Paris Rabaut, qui, aidé de ses collègues, appuyé du parti philosophique et des ministres eux-mêmes, obtint pour ses co-religionnaires l'égalité des droits civils avec les catholiques.—Cette négociation satisfaisante attira l'attention de ses concitoyens sur Rabaut, sur Rabaut, l'homme de lettres, aux horizons étendus, sur Rabaut, ministre du protestantisme, qui n'est que le théisme du XVIIIe siècle discipliné. Aussi, les électeurs de la sénéchaussée de sa ville natale le nommèrent ils leur député aux états-généraux de 1789. — Dans ce poste, digne de l'élévation de son esprit et de celle de ses talents, Rabaut prit part à tous les débats et à tous les travaux importants de la première période de la révolution. Il se montra tout d'abord des plus progressifs et des plus compréhensifs, en demandant l'unité de la législature : il fut pour l'opinion par tête et pour l'indivisibilité des états-généraux. — Dans la mémorable nuit du 4 août, il provoqua avec ardeur l'abolition de tous les priviléges : le protestantisme, et la liberté religieuse par conséquent, eurent en lui un soutien plein de logique et de chaleur. Ce fut le 23 août qu'il plaida avec le plus de vigueur la grande cause de l'égalité de tous les cultes, et qu'il la gagna. En un mot, Rabaut fut associé à toutes les mesures d'amélioration de l'époque. — D'une ame pure et candide, d'un caractère plein de douceur et de mansuétude, Rabaut ne fut point *montagnard* à la Convention, où l'avait envoyé le département de l'Aube : ses habitudes, ses goûts et ses sympathies l'entraînèrent dans le parti moralement beaucoup plus avancé et plus philosophique que celui des montagnards. Il fit de l'opposition à tout ce qui lui sembla sortir des limites de la constitution, et quand vint le moment de se prononcer sur le sort de Louis XVI, il déclara bien l'accusé cou-

pable, mais il vota pour l'appel au peuple, pour la détention jusqu'à la paix, et pour le sursis. On le voit, Rabaut était logique : s'il voulait la mort de la monarchie, il ne voulait pas celle du roi, car il savait par intuition, ce que nous savons maintenant par expérience, que tant que le principe monarchique n'est pas détruit dans le cœur d'un peuple, rien n'est plus facile à trouver qu'un roi, en tuât-on des milliers, et que si l'on veut absolument tuer quelque chose, il faut choisir la royauté et non le roi, autrement c'est une atrocité qui n'a pas même le mérite d'un résultat.—Rabaut porta la peine de sa modération. Nommé après le jugement du monarque, membre de la commission établie par le parti de la Gironde pour surveiller les opérations du tribunal révolutionnaire ; il ne tarda pas à être enveloppé dans la sanglante catastrophe du 31 mai. Mis en état d'arrestation chez lui le 2 juin, il s'évada, puis se réfugia dans une retraite qui lui fut offerte à Paris : il y fut découvert et monta sur l'échafaud le 5 décembre 1793. — Rabaut avait écrit un grand nombre de ces ouvrages éphémères, nés des circonstances et qui meurent avec elles ; heureusement pour sa mémoire, il est auteur du *Précis historique de la révolution*, depuis 89 jusqu'à la fin de la session de l'assemblée nationale constituante, ouvrage plein de conscience et d'élévation. — Rabaut de Saint Étienne eut deux frères, Rabaut-Pommier et Rabaut-Dupuis: le premier fut aussi ministre du Saint-Évangile et député à la Convention, le second fut négociant à Nîmes et député du Gard au conseil des anciens ; il avait été proscrit en 1793 comme fédéraliste. Leurs opinions furent celles de leur frère aîné. Rabaut-Dupuis est mort dès 1808 ; et Rabaut-Pommier en 1802. Tous deux sont auteurs de différents opuscules, et Rabaut-Dupuis a en outre écrit dans plusieurs journaux. J. Pautet.

RABBANITES ou RABBINITES, *talmudistes* (*v.* Talmud).

RABBIN, docteur de la loi juive, plus particulièrement préposé à une synagogue. En France, les rabbins sont salariés par l'état, depuis le 1er janvier 1831.

RABBINIQUE (Langue et littérature). Lorsque les rabbins, chassés par les Arabes de Babylone, alors le siége de l'érudition juive, se furent établis en Europe, particulièrement en Espagne, et y eurent fondé des écoles, ils se virent bientôt amenés, par les savantes et profondes recherches des Maures sur la langue maure, à élaborer aussi par la critique, et à rétablir dans sa pureté leur propre langue qui, de l'ancien hébreu, avait dégénéré en un idiome chaldaïque corrompu. Ils cherchèrent donc à faire de nouveau de l'hébraïsme biblique une langue littéraire, mais ils ne purent ni exclure de la grammaire toutes les formes chaldaïques, puisqu'ils avaient entièrement perdu les moyens d'arriver à ce but, ni se renfermer dans la signification propre des mots, puisque ces mots ne suffisaient plus à représenter tant d'idées nouvelles. De là naquit une langue littéraire hébraïque moderne, dans laquelle écrivirent les rabbins d'Espagne, de Portugal, d'Italie et d'Allemagne, et qui, pour cette raison, a été appelée *langue rabbinique*. Pour son étude, des grammaires, des dictionnaires et d'autres ouvrages auxiliaires ont été composés par Cellarius, Reland, von der Hardt, Tychsen, Buxtorf, etc. ; et, pour prix de cette étude, on acquiert les richesses de la littérature hébraïque, que l'on apprend à connaître surtout par les travaux de Buxtorf, de Bartoloccius et de Wolf. — Nous ne nommerons ici que quelques écrivains rabbiniques de la période la plus florissante du moyen âge. Comme grammairiens célèbres, on doit citer Aben-Esra, et surtout Elias Levita, connu par un dictionnaire talmudique souvent réimprimé, Nathan-Ben-Jechiel (1100), et David Kimchi, mort vers l'année 123?, et renommé par un dictionnaire hébraïque, qui a long-temps été considéré comme classique. Le premier qui, d'après les recherches d'Aben-Esra,

de Maimonides (né en 1139), de Salomon Jarchi et de David Kimchi, entreprit un examen critique plus étendu du Pentateuque, en prenant pour guide la Masora, fut Meyer Hallevi (Haramah) de Tolede, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Après lui vint le rabbin Ménachem de Lonzano (dont l'*Or Torah* fut imprimé avec le *Schete Jadoth*, à Venise, en 1618). Menachem fut suivi de Salomon Norzzi, dont l'œuvre surpassa en solidité et en étendue tout ce qui avait été fait jusqu'alors. Parmi les commentateurs de l'ancien Testament, les plus remarquables sont le linguiste habile, mais obscur, Aben-Esra, Salomon Jarchi (1180), obscur et pauvre en connaissances linguistiques; Joseph Kimchi (vers 1160), l'un des Juifs les plus savants, et son fils David Kimchi, que l'on cite si souvent; Levi Ben Gerson (avant 1370), et Isaac Abarbanel (avant 1508). Maimonides chercha à confirmer les livres saints de sa nation par des rapprochements philosophiques et théologiques; parmi la foule des commentateurs, il est, avec Raschi, le plus remarquable. Levi Ben Gerson et Lipman de Mulhouse (1399) ont écrit pour la défense de leur foi. Moïse Petachia de Ratisbonne (avant 1187), Benjamin de Tudèle (après 1160) et Perizol d'Avignon (1550) ont rendu des services à la géographie de leur temps par des relations de voyages. Les mathématiques, l'astronomie, la philosophie et la médecine furent également étudiées et perfectionnées avec un grand zèle par les Juifs, surtout dans les écoles arabes en Espagne; mais, un trop petit nombre de leurs ouvrages scientifiques ayant été imprimés, nous devons nous contenter de citer le fameux Maimonides, qui, comme philosophe, a fait un grand mélange des idées d'Aristote et de Platon avec celles de la Kabbalah et du Talmud, et qui, dans ses ouvrages de médecine (*Aphorismi* et *De Regimine sanitatis*) se montre partisan zélé de Galien. C. L.

RABELAIS (FRANÇOIS), né en 1483, mort vers 1553, auteur de *Pantagruel*, et successivement cordelier, bénédictin, médecin, chanoine, curé de Meudon (*v.* l'article FRANCE [*Histoire de la littérature*, tom. XXVIII, pag. 233.]).

RABUTIN (ROGER DE), comte de Bussy, auteur de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, et cousin-germain de Mme de Sévigné (*v.* BUSSY).

RACAN, disciple de Malherbe, est connu surtout, dans l'histoire de notre poésie, par les vers où Boileau le cite avec éloge. Son nom est resté plus populaire que ses ouvrages, qui ne sont guère lus que d'un petit nombre d'amateurs, curieux d'étudier tous les monuments de notre langue. Il y a cependant un mérite réel dans les vers de Racan, qui, avec moins de nerf et de correction que son maître, conserva à la poésie française le caractère de noblesse et d'élégance que Malherbe lui avait imprimé. Il a de plus que ce dernier une certaine grâce négligée et une douce mélancolie qui fait le charme principal de ses écrits. Mais il est juste de dire qu'il n'atteint jamais à l'énergie de son modèle, et qu'on peut lui reprocher un laisser aller extrême qui dégénère souvent en monotonie, même dans ses plus belles pièces, telles que les *Stances sur la retraite*. L'ouvrage qui lui valut sa réputation, les *Bergeries*, est une espèce de tragédie pastorale, où règne ce ton de galanterie si fort à la mode pendant la première moitié du XVIIe siècle, et cette métaphysique amoureuse qui faisait les délices de l'hôtel Rambouillet. Néanmoins, on y trouve des beautés de détail, des passages remarquables par l'harmonie ou par l'élévation des pensées, et un grand nombre de vers pleins de grâce et de naïveté. Cet ouvrage lui valut l'honneur d'être compté parmi les premiers membres de l'académie française. Outre les *Bergeries*, on a de Racan des odes, des stances et des sonnets. — Boileau a caractérisé avec justesse le genre de mérite de Racan, lorsqu'il a dit dans son *Art poétique :*

Malherbe d'un héros peut vanter les exploits,
Racan chanter Philis, les bergers et les bois.

Mais il s'estjet é dans l'hyperbole et au delà de la vérité, en écrivant ces vers de la 9e satire :

Tout chantre ne peut pas, sur le ton d'un Orphée,
Entonner en grands vers la Discorde étouffée,
Peindre Bellone en feu tonnant de toutes parts,
Et le Belge effraye fuyant sur ses remparts.
Sur un ton si hardi, sans être téméraire,
Racan pourrait chanter, à défaut d'un Homère.

Le passage suivant d'une lettre de Boileau à Maucroix contient une appréciation beaucoup plus raisonnable : « Racan avait plus de génie que Malherbe, mais il est plus négligé, et songe trop à le copier ; il excelle surtout, à mon avis, à dire les petites choses ; et c'est en quoi il ressemble mieux aux anciens, que j'admire surtout par cet endroit. Plus les choses sont sèches et malaisées à dire, plus elles frappent quand elles sont dites noblement, et avec cette élégance qui fait proprement la poésie. » — Les sujets que Racan traite de préférence dans ses poésies diverses se rapportent à la philosophie morale : il imite volontiers, et reproduit souvent avec bonheur, la pensée et l'expression des odes philosophiques d'Horace On aurait quelque lieu d'en être surpris, si l'on ajoutait foi à certaines traditions des biographes sur son peu de goût pour l'étude ; telle était, disent-ils, son aversion pour le latin que ses maîtres ne purent jamais lui faire apprendre par cœur le *Confiteor*. — Racan était né en 1589, d'une famille noble, au château de la Roche-Racan, dans la Touraine. Son père était maréchal-de-camp dans les armées du roi. Destiné au métier des armes, Racan fut élevé dans une grande liberté : ses jeunes années se passèrent dans les loisirs de la campagne. De bonne heure son ame s'ouvrit aux impressions des beautés de la nature, dont le reflet se répandit plus tard sur ses ouvrages. Bientôt, nommé page de la chambre de Henri IV, il fut reçu chez le duc de Bellegarde, un des courtisans du roi. Ce fut là qu'il fit la connaissance de Malherbe : ils prirent du goût l'un pour l'autre, et leur liaison dura toute leur vie. Le jeune Racan devint disciple du poète qui régnait alors à la cour : il apprit de lui les secrets de cette versification à la fois élégante et correcte, que Malherbe défendait avec tant de rigorisme. Il eut à la cour des succès de tout genre. Mais, de retour de sa première campagne, au moment d'entrer dans le monde, il vint trouver son ami, et lui demander conseil sur la manière de s'y conduire. Ce fut alors que Malherbe lui répondit par l'ingénieux apologue de Poggio Bracciolini, dont La Fontaine a tiré ensuite la fable du *Meunier, son fils et l'âne*. Racan se maria vers sa 38e année. Il eut un fils qu'il perdit à l'âge de 16 ans, et dont il fit l'épitaphe. Il mourut lui-même en 1670, âgé de 81 ans, après avoir joui de toute sa gloire. ARTAUD.

RACCORDEMENT, terme d'architecture. C'est la réunion et l'ajustement convenable de deux bâtiments, ou portions de bâtiments non semblables de deux systèmes différents de décoration en sculpture ou en peinture, ou seulement de quelques parties de ces décorations. — Lorsque l'ensemble ou les détails des parties à raccorder sont à peu près semblables, le travail de l'architecte, du sculpteur ou du peintre est facile. Lorsque, au contraire, il y a dissemblance plus ou moins grande entre les niveaux, entre les systèmes de construction, ou entre les détails d'ornement, le travail de raccordement devient fort difficile ; parfois même, il est impossible à l'artiste, quelque ingénieuses que soient ses combinaisons, de satisfaire les gens de goût, et de se satisfaire lui-même. — Un des meilleurs exemples qu'on puisse citer, pour les difficultés à vaincre, c'est le raccordement qui fut fait de la cour du Palais-Royal, à Paris, avec les bâtiments qui entourent le jardin, lors de la suppression des vieilles galeries, dites *galeries de bois*. Toutes les combinaisons, toutes les ressources inventives de l'architecte, M. Fontaine, n'ont pu produire un travail entièrement satisfaisant : peut-être n'était-il pas possible de faire mieux. — Il y a encore dans l'école royale des beaux-arts, dont l'achèvement a été confié à M. Duban, des raccordements qu'on peut consulter comme exemples de bon ou de mauvais

Digitized by Google

goût. — En hydraulique, *raccordement* se dit de la jonction de tuyaux de grosseurs différentes, au moyen d'un tambour en plomb qui réunit deux tuyaux, dont l'un s'embranche à l'autre pour aller distribuer l'eau aux fontaines, ou pour d'autres distributions. C. F.

RACCOURCI se dit en peinture de certains aspects de figures entières, ou de parties de ces figures, qui sont dessinées de manière à n'être pas vues dans tout leur développement. Un bras représenté étendu vers la droite ou la gauche du tableau est vu dans tout son développement; un bras représenté venant plus ou moins directement vers le spectateur est vu en raccourci. — Le même terme peut s'employer en parlant des figures elles-mêmes vues dans la nature; car, à cet égard, il n'y a pas de différence entre les corps eux-mêmes et leur représentation au moyen du dessin et de la peinture. — Il est d'usage, en parlant des lignes d'architecture, et en général des objets autres que les corps animaux vus sous la même condition, c.-à-d. n'offrant pas à l'œil tout leur développement, d'employer le mot *perspective* au lieu du mot *raccourci*. — Le tableau qui offre le plus de raccourcis, le plus de tours de force en ce genre, indépendamment de ses autres mérites, est le grand tableau du *Jugement dernier*, peint à fresque par Michel-Ange, dans la chapelle Sixtine à Rome, et dont une copie, par M. Sigalon, a été placée au fond de l'ancienne église des Petits-Augustins, faisant maintenant partie de l'école royale des beaux-arts. Dans le genre de peinture dite *peinture de plafond* et *peinture de coupole*, les raccourcis sont la principale condition de la composition du sujet, puisque les corps sont censés vus en dessous, comme dans une ascension ou dans tout autre sujet céleste. De beaux plafonds et de belles coupoles ont été exécutés notamment du temps de Louis XIV et de Louis XV, par des peintres qui ont laissé une grande réputation. Ce genre, rempli de difficultés, a été ensuite négligé et presque abandonné. La coupole la plus remarquable parmi les œuvres modernes est celle du Panthéon, par le célèbre Gros. Quant aux plafonds, on semble y avoir tout-à-fait renoncé, et on est venu au point de violer, non seulement les règles du goût, mais aussi les règles du simple bon sens, en ajustant en plafond, pour éviter les difficultés, des tableaux faits pour être vus verticalement. C'est dans ce système ridicule que sont exécutés, par exemple, les plafonds des anciennes salles du conseil d'état au Louvre. Ch. Farcy.

RACE, lignée, lignage, extraction, tout ce qui vient d'une même famille: génération continuée de père en fils, ascendants et descendants: bonne, illustre, ancienne, noble *race*; *race* royale, *race* des Héraclides, des Carlovingiens, de saint Louis. Iphicrate, général des Athéniens, fils d'un cordonnier, répondit à Hermodius, qui lui reprochait la bassesse de sa naissance: « Il vaut mieux être le premier que le dernier noble de sa *race*. » Dieu promit à Abraham de multiplier sa *race* comme les étoiles du ciel. —Ce mot s'applique par extension à une multitude d'hommes originaires du même pays, et se ressemblant par les traits du visage, par la conformation extérieure: *race* caucasienne, mongole, malaise (*v.* Génération et Homme). — *Race* se dit quelquefois d'une classe d'hommes exerçant la même profession, ou ayant des inclinations, des habitudes communes. En ce sens, il se prend toujours en mauvaise part: les usuriers sont une méchante *race*; la *race* des pédants est insupportable, la *race* des fripons est fort nombreuse. — Ce mot désigne aussi des espèces particulières d'animaux, tels que chiens, chevaux, etc. Cheval de *race*. —Proverbialement, *bon chien chasse de race*, signifie que les enfants tiennent des mœurs, des inclinations de leurs pères. *Cette fille chasse de race*, elle est coquette comme l'était sa mère. — *Race de vipères*, expression de l'Écriture pour désigner les Pharisiens, et qu'on applique aujourd'hui à de méchantes gens. X.

RACHAT ou RÉMÉRÉ (faculté ou pacte de). La convention par laquelle un vendeur se réserve le droit de reprendre la chose vendue, moyennant la restitution du prix, reçoit le nom de *pacte de rachat* : elle est également connue sous le titre de *faculté de réméré*. Les règles de cette espèce de contrat, dont l'origine est fort ancienne, ont été d'ailleurs clairement et précisément fixées par les articles 1,659 et suivant du code civil. Nous allons en tracer l'analyse.—Disons d'abord que la vente avec faculté de rachat diffère essentiellement du *contrat d'engagement* ou *contrat pignoratif*, en ce que celui qui engage des héritages en conserve la propriété, et qu'il ne transfère à l'engagiste que le droit de les posséder et d'en percevoir les fruits, tandis que celui qui vend un immeuble avec faculté de rachat transfère à l'acheteur la propriété de cet immeuble, et conserve seulement le droit de le racheter.—La faculté de rachat, lorsqu'elle a été régulièrement stipulée, est considérée comme tellement importante et essentielle qu'elle passe aux héritiers du vendeur, et qu'il peut même la céder à un étranger.—Toutefois, on comprend que cette faculté ne puisse durer au-delà d'un certain terme; car l'état d'incertitude où se trouve l'acquéreur doit écarter l'idée de tous travaux d'amélioration, de conservation même : aussi, la faculté de rachat ne peut-elle être stipulée pour une période excédant cinq années; toute convention contraire ne peut produire aucun effet, et le terme doit être réduit. — Bien plus, la rigueur du terme convenu est telle qu'il ne peut être prolongé par les tribunaux, et que, faute par le vendeur d'avoir exercé son action dans le délai prescrit, l'acquéreur doit devenir propriétaire irrévocable (art. 1,662). — Si l'acquéreur avait revendu l'héritage sans déclarer que ce fonds était soumis à la faculté de réméré, le nouvel acquereur, nonobstant sa bonne foi, n'en pourrait pas moins être dépossédé. — Du reste, et malgré cet état d'incertitude ou de propriété provisoire, l'acquéreur n'est pas moins saisi de tous les droits du vendeur, et il peut en user comme celui-ci les aurait lui-même exercés. C'est ainsi qu'il peut se prévaloir de la prescription contre tous ceux qui prétendraient à des droits ou à des hypothèques sur la chose vendue. De même, il peut opposer le bénéfice de la discussion aux créanciers de son vendeur, c'est-à-dire qu'il peut exiger que le vendeur soit discuté dans ses biens avant que les poursuites soient exercées contre lui-même.—On conçoit qu'en rentrant dans son héritage le vendeur doive indemniser complètement l'acquéreur dépossédé: aussi l'article 1,673 du code civil décide-t-il, en termes formels, que le vendeur qui use du pacte de rachat doit rembourser non seulement le prix principal, mais encore les frais et loyaux coûts de la vente, les réparations nécessaires, et celles qui ont augmenté la valeur du fonds, jusqu'à concurrence de cette augmentation. Il ne peut entrer en possession qu'après avoir satisfait à toutes ces obligations.—Mais, en compensation de ces charges légitimes, il est juste que le vendeur retrouve son héritage aussi libre de dettes qu'au moment où il l'avait vendu : c'est pourquoi le même article 1,673 ajoute que « le vendeur, en rentrant dans son héritage par l'effet du pacte de rachat, le reprend exempt de toutes les charges et hypothèques dont l'acquéreur l'aurait grevé. » — Non seulement, le vendeur reprend son héritage libre des charges qui ne proviennent pas de son fait, il doit le retrouver exempt de toute détérioration survenue par la faute de l'acquéreur, et celui-ci est passible des dommages-intérêts résultant de cette détérioration. — Quant aux fruits ou revenus de l'héritage, l'acquéreur n'est tenu de les rendre qu'à compter du jour où le remboursement du prix de la vente lui a été offert; car le rachat n'opère la résolution de cette vente que pour l'avenir, et tout ce qu'a produit la chose aliénée, pendant la durée de l'aliénation, doit appartenir à l'acquéreur. — Que si la récolte n'est

Digitized by Google

pas faite lors de l'exercice de la faculté de rachat, les fruits doivent se partager entre le vendeur et l'acquéreur, eu égard au temps qui s'est écoulé de l'année de la récolte, c.-à-d. que si le vendeur est rentré en possession six mois avant la récolte, l'acquéreur a droit à la moitié des fruits. — L'exercice de la faculté de rachat opère la résolution de la vente. Ainsi, le vendeur, en usant de cette faculté, redevient propriétaire au même titre que celui qui lui appartenait avant d'avoir vendu. De plus, le bien vendu reprend les qualités de propre ou d'acquêt qu'il avait avant l'aliénation. — Et comme, du reste, l'acquéreur avait le droit de jouir de la chose, le code civil (art. 1,673) oblige le vendeur qui rentre dans son fonds, par l'effet du réméré, d'*exécuter les baux faits sans fraude par l'acquéreur*. DUBARD.

Ainsi, le *rachat*, en général, est l'action par laquelle on rachette, on recouvre une chose qu'on avait vendue, en en rendant le prix à l'acheteur. Le *rachat* d'une rente, d'une pension, est le paiement d'une certaine somme pour l'amortissement, pour l'extinction d'une rente, d'une pension. On dit de même : le *rachat d'une servitude*.—*Rachat*, en matière féodale, se disait de la somme à laquelle était estimé le revenu d'une année du fief qui devait le droit de relief. — Ce mot signifie enfin *délivrance*, *rédemption* : le *rachat* des captifs; Jésus-Christ a donné son sang pour le *rachat* du genre humain. E. G.

RACHEL, seconde fille de Laban, une des plus belles filles de son temps, épousa Jacob, et lui donna deux fils, Joseph et Benjamin (*v.* JACOB).

RACHITIS ou **RACHITISME**. On doit désigner sous l'une ou l'autre de ces expressions la déformation des os par suite de leur ramollissement spontané, avec développement du tissu spongieux, sans carie ni production de tissus accidentels. Le nom de *rachitis* (de *rachis*, épine), rappelle seulement l'un des symptômes principaux de cette maladie, qui le plus souvent est accompagnée de déviation plus ou moins prononcée de la colonne vertébrale. — Le rachitisme n'affecte le plus ordinairement que les enfants de l'âge de six à huit mois, jusqu'à celui de deux ou trois ans; dans quelques cas, il se manifeste vers l'époque de la deuxième dentition ou de la puberté : quand il s'est montré chez des adultes, c'était toujours après des maladies longues et graves. — On l'observe particulièrement dans les lieux froids, humides, marécageux, exposés à des brouillards fréquents, dans les grandes cités, telles que Londres, Paris, Amsterdam, etc. Les enfants nés de parents rachitiques, scrofuleux, scorbutiques ou syphilitiques, y sont plus exposés. Un air concentré, le défaut de propreté, des vêtements froids, trop étroits, une nourriture malsaine, un lait de mauvaise qualité, le défaut de mouvement, sont les causes les plus ordinaires de cette maladie. — Les symptômes varient beaucoup, selon le degré auquel l'affection est arrivée. Dans le principe, le volume considérable de la tête, la saillie du front, la maigreur des membres, leur exiguité, surtout dans les intervalles des articulations; la faiblesse des mouvements, le développement précoce de l'intelligence, sont les principaux phénomènes qui attirent l'attention du médecin. Plus tard, on voit survenir dans la disposition du squelette des changements remarquables : aux membres, les articulations deviennent volumineuses pendant que leurs intervalles offrent de jour en jour une maigreur plus sensible. En même temps, ils présentent des courbures vicieuses qui souvent sont en sens opposé dans les os qui se correspondent; quelquefois leur longueur est inégale ou disproportionnée à celle du tronc ou des autres membres. Dans quelques circonstances, il y a suspension dans l'accroissement, et ces malades conservent, presque pendant tout le reste de leur existence, la taille qu'ils avaient dans leur enfance. Au tronc, les changements qu'offrent les os de la poitrine et surtout ceux du rachis sont plus communs et plus remarquables

encore. La colonne vertébrale se contourne, soit latéralement, soit en avant ou en arrière, souvent même dans ces deux dernières directions à la fois. Les côtes se fléchissent dans des sens divers, et les parois du thorax, dont la capacité devient toujours moindre, présentent des saillies ou des enfoncements irréguliers à droite et à gauche. Le sternum est poussé en avant, principalement à sa partie inférieure, à cause du volume du ventre, ce qui donne à la poitrine une forme de carène. Le bassin est très souvent altéré dans sa configuration et dans sa direction; ses détroits sont ordinairement rétrécis, ce qui peut avoir des conséquences fort graves pour l'accouchement. Le crâne offre fréquemment un volume plus considérable que chez les autres individus; les fontanelles s'ossifient fort tard. Les bosses occipitales, frontales et pariétales forment des saillies assez considérables, ce qui donne à l'ensemble de la tête un caractère tout particulier. — Divers phénomènes généraux accompagnent les altérations des os qui viennent d'être exposées; la physionomie est plus réfléchie, plus expressive que ne le comporte l'âge du malade, ce qui, joint au volume du crâne, à la maigreur et au peu de développement de la face, donne à ces individus l'aspect de petits vieillards. La peau est molle et douce, souvent couverte de sueur au moindre exercice; la respiration et la circulation sont souvent gênées mécaniquement, mais elles ne le sont pas autant que pourrait le faire penser la disposition vicieuse du thorax. Les organes génitaux sont proportionnellement très développés, et quelquefois le siége d'excitation précoce. La marche de cette affection n'a rien de fixe; elle est tantôt rapide, tantôt lente; ses progrès peuvent assez souvent être suspendus en enlevant l'individu à l'action des causes qui altèrent sa constitution : sa terminaison est fort variable. Chez quelques malades, les os reprennent leur conformation naturelle; chez d'autres, la maladie s'arrête, mais les parties du squelette déformées conservent leur disposition vicieuse, sans empêcher la constitution de se fortifier et l'individu de bien se porter. Ailleurs, la mort, précédée d'un dépérissement progresif avec ou sans carie et tubercule des os, est la suite du *rachitis*. Quelques rachitiques succombent aussi avec des tubercules dans le poumon ou un épanchement de sérosité dans le cerveau, dans le péritoine ou dans la poitrine. — Le prognostic de cette affection est toujours grave, surtout si la poitrine et le bassin sont déformés.—Les moyens thérapeutiques que l'on emploie contre le *rachitisme* sont loin de répondre constamment aux effets qu'on en attend. Il faut placer les malades dans un air chaud, sec, et souvent renouvelé; éviter qu'ils subissent l'action brusque du froid, et prévenir les suppressions de transpiration en les couvrant de vêtements chauds. Il faut les faire coucher sur des lits fermes et composés de plantes aromatiques; les frictionner avec des flanelles chaude sou une brosse douce; leur prescrire l'usage des bains aromatiques, sulfureux, des bains de mer; un régime animal, varée suivant l'âge; le lait d'une nourrice robuste, dans les premiers mois. A un âge plus avancé, le bouillon, les préparations d'osmazome, les viandes rôties d'animaux adultes, un vin généreux. On doit leur recommander l'exercice actif etpassif, dirigé méthodiquement, de manière à provoquer la contraction des muscles propres à redresser les courbures des os et de la colonne vertébrale. — On joint à ces moyens hygiéniques, qui tiennent la première place, l'usage des médicaments amers et stimulants. Dans plusieurs circonstances,il est nécessaire d'avoir recours aux moyens orthopédiques.

Les végétaux, comme êtres organisés et vivants, sont susceptibles d'être atteints d'un assez grand nombre de maladies, qui, presque toutes, consistent dans des altérations de nutrition. Au rang de ces dernières, il faut placer le rachitisme, qui se reconnaît chez eux aux caractères suivants. L'arbre n'atteint pas, ou n'atteint qu'après de très

longues années son volume ordinaire; les pousses annuelles sont faibles, peu étendues; le tronc est frêle, tortillé, noueux, souvent penché vers le sol; il ne s'élance pas avec force et en droite ligne vers le ciel; les feuilles sont petites, peu nombreuses, jaunâtres ou ternes; les fruits sont en petite quantité, atrophiés, altérés dans leur forme, comme dans leur saveur. — Les blés, atteints de rachitisme sont clairs; leur tige est basse, tortue et nouée; les épis sont petits et renferment un grain maigre.

Dr Huguier.

RACINE. Partie des plantes, dont le double objet est de les fixer à la terre et d'en tirer les sucs propres à leur accroissement. La radicule dans les graines germinantes est l'élément de la racine et se montre la première. La radicule, en se développant, forme le *pivot*, puis *les racines secondaires*, qui, se divisant et se subdivisant un grand nombre de fois, donnent naissance, dans la plupart des végétaux, *au chevelu*, terminé par des *spongioles* absorbantes. Les racines qui, sous le rapport de la forme et de la structure ont été réparties en trois grandes divisions (*bulbeuses*, *tubéreuses*, *fibreuses*), sont de plus distribuées en *annuelles*, *bisannuelles*, *vivaces*, *ligneuses*, *pivotantes*, *fusiformes*, *rameuses*, etc. — Les racines et les tiges ont la plus grande analogie; elles offrent à peu près la même composition. En outre, la racine ligneuse se transforme souvent en tige lorsqu'elle est exposée à l'air, et réciproquement la tige devient racine lorsqu'elle est mise en terre. Les circonstances les plus favorables au développement des racines et par suite du végétal, sont une terre meuble, suffisamment humide, et une position naturelle. L'habitude de rafraîchir les racines des végétaux transplantés est convenable pour la plupart; elle est nécessaire pour ceux dont les racines ont été contournées fortement, comme il arrive dans les caisses et les pots. Les branches et les racines sont liées dans leur développement par des actions directes des unes aux autres; les racines donnent la première impulsion aux bourgeons lorsque vient le printemps, et les bourgeons développés en branches et en feuilles aident à leur tour le développement des racines. — *Racine* se dit dans un sens plus restreint de la racine de certains arbres qui sert à faire des meubles et différents instruments : *bois de racine*, *meuble de racine*, etc. Le bois des racines d'*orme*, d'*if*, d'*olivier*, de *buis*, est souvent préféré au tronc, parce qu'il est plus dur, et à raison de sa couleur et des veines dont il est orné. — *Racine* se dit au figuré d'un animal ou d'un homme restés dans la même position, d'un visiteur importun : *Il prendra racine*. — *Racine* s'applique par extension à l'ensemble d'un végétal dont la racine seule est comestible. Les *betteraves*, les *navets*, les *carottes*, sont des racines. — *Racine* est le nom de tout organe, de toute production vivante implantée dans un tissu : *racine des dents*, *des cheveux*, *des ongles*, *d'un polype*, *d'une loupe*, etc. — *Racine*, point de départ d'un fait de l'ordre physique, intellectuel ou moral : *Il faut couper le mal dans sa racine*. — *Racines*, mots primitifs de chaque langue, d'où les autres sont dérivés. — *Racine* en arithmétique, nombre qui, multiplié un certain nombre de fois par lui-même, produit un nombre donné : multiplié une fois, *racine carrée*; deux fois, *racine cubique*, etc.

P. Gaubert.

RACINE (Jean), naquit à la Ferté-Milon, le 21 décembre 1639, de Jean Racine, contrôleur du grenier à sel de cette ville, et de Jeanne Sconin, fille d'un procureur du roi aux eaux et forêts de Villers-Coterets. Sa famille, anoblie par l'acquisition d'une charge, avait un cygne dans ses armoiries; et certes jamais armes parlantes ne furent mieux justifiées. L'antiquité, qui disait que des abeilles étaient venues déposer du miel sur les lèvres d'un poète encore au berceau, n'aurait pas manqué de voir une prophétie dans une circonstance due au simple hasard; les Grecs particulièrement jetaient sur

tout les riantes couleurs de leur imagination, amie des fables et des prodiges. Orphelin de père et de mère à l'âge de trois ans, Racine passa sous la tutèle de son aïeul paternel, nommé aussi Jean Racine, qui légua peu de temps après cette tutèle à sa veuve. Le précieux enfant étudia d'abord à Beauvais, puis à Paris, au collége d'Harcourt; il vint ensuite écouter les leçons des Lemaître, des Sacy, des Lancelot, des Nicole, auteurs célèbres de la logique, de la grammaire générale et d'autres ouvrages classiques connus sous le titre de *Méthodes de Port-Royal*. Lancelot se chargea particulièrement d'enseigner le grec au jeune Racine; l'élève y fit de tels progrès que, ses maîtres lui ayant retiré le roman de *Théagène et Chariclée*, il s'en procura un autre exemplaire et l'apprit par cœur; puis, le remettant à Lancelot, il lui dit : « Vous pouvez brûler encore celui-là. » Racine sentit de bonne heure en lui les dispositions du poète. Inspiré par les Grecs, il dut en partie à sa connaissance intime de leur langue la divine mélodie de ses vers. Le premier essai du rival naissant d'Euripide fut *la Nymphe de la Seine*, ode qu'il composa pour le mariage de Louis XIV. Chapelain, qui n'était ni sans connaissances littéraires ni sans critique, reconnut d'heureuses dispositions dans l'auteur, et obtint pour lui une gratification de cent louis, envoyée par Colbert au nom du roi; une pension de six cents livres suivit cette première libéralité. Quatre ans plus tard, vers la fin de 1663, une seconde ode, *la Renommée aux Muses*, valut encore au poète une gratification royale accompagnée de la grâce qui double le prix du bienfait. La critique de cette ode par Boileau lia les deux écrivains et commença entre eux cette amitié qui devint si utile à Racine, en lui procurant les précieux avis d'un censeur aussi sincère qu'éclairé. Un peu avant cette époque, il connut Molière, qui lui donna le plan des *Frères ennemis*. La pièce eut quelque succès; celle d'*Alexandre*, qui lui succéda, fut plus heureuse encore; cependant toutes deux étaient des ouvrages médiocres, qui rappelaient tous les défauts de Corneille, sans les racheter par ces beautés sublimes qui ravissaient d'admiration tous les grands hommes du siècle. Le véritable début de Racine fut *Andromaque*, jouée en 1667. La pitié, la terreur, maniées avec le plus grand art dans cette pièce, empreinte de tout l'éclat de la jeunesse qui commence à mûrir, produisirent des impressions nouvelles et profondes sur les spectateurs. On ne connaissait rien de pareil aux orages du cœur de la jalouse Hermione, à la fatalité d'Oreste et aux transports de son délire après l'assassinat de Pyrrhus et la mort d'Hermione. Jamais non plus on n'avait versé d'aussi douces larmes que celles que venait de faire couler la veuve d'Hector et la mère d'Astyanax. En 1668, après cette grande œuvre tragique, parurent *les Plaideurs*, pièce imitée *des Guêpes* d'Aristophane, et le public ne vit pas sans étonnement celui qui venait de prendre place auprès d'Euripide exceller dans la plaisanterie et cueillir une palme dans le champ de Molière. Molière reconnut lui-même la verve comique de l'auteur. Cependant la gaîté de la pièce est plutôt dans le genre de Régnard que dans le genre de Molière. *Andromaque* avait été accueillie avec le même enthousiasme que *le Cid*; *Britannicus*, donné l'année suivante, n'obtint pas d'abord la même faveur; mais Boileau soutint Racine contre l'injustice du public. « C'est ce que vous avez fait de mieux, disait-il à son ami. » Oser mettre des Romains sur la scène après Corneille, l'entreprise était hardie; Racine la rendit plus hardie encore, en s'imposant l'obligation de lutter contre Tacite. Il se montra digne de ses deux modèles, et fut à la fois grand peintre d'histoire et grand auteur tragique. Les rôles d'Agrippine et de Burrhus, si fièrement tracés, celui de Néron, conçu avec tant d'habileté, le personnage de Narcisse, qui représente si fidèlement la profonde corruption d'un affranchi devenu le ministre d'un prince prêt à commencer sa carrière de crimes

par un fratricide, sont des créations de premier ordre; quant au style, moins brillant que celui d'*Andromaque*, il offre un genre de perfection dont nous n'avions pas de modèle; il soutient souvent la concurrence avec le style de Tacite, dont il n'a point les défauts, c'est-à-dire l'excès de concision et l'obscurité. — Bientôt, à la prière d'Henriette d'Angleterre, Corneille et Racine entreprirent chacun une tragédie de *Bérénice;* on sait pourquoi Corneille échoua; des deux rivaux, Racine était le plus jeune, il peignit l'amour avec toute sa tendresse, avec toutes ses séductions; sa pièce eut trente représentations consécutives à l'hôtel de Bourgogne : c'est la plus faible des tragédies de l'auteur, ou plutôt ce n'est point une véritable tragédie. Elle renferme pourtant des traits dignes de Corneille dans le rôle même de Titus, quoiqu'il parle d'amour comme un courtisan de Louis XIV ou un héros de la Fronde; mais que de beautés de détail! et quel charme inexprimable dans la diction!—L'année 1692 vit paraître *Bajazet*, pièce du second ordre, qui ne pouvait avoir été faite que par un écrivain du premier. Roxane, jalouse comme Hermione, et plus cruelle encore dans ses emportements, puisqu'elle fait mourir elle-même son amant, qu'elle livre au fatal cordon envoyé par Amurat son frère, montre quelle était la flexibilité de Racine dans l'art de traiter les passions. Voltaire n'avait point assez d'éloges pour témoigner son admiration du caractère d'Amurat; toutefois, Corneille dit avec raison de la pièce en général : « Les habits sont à la turque, mais les caractères sont à la française. » Boileau reprochait des négligences au style de *Bajazet :* la censure était sévère, injuste peut-être. —*Mithridate*, représenté pour la première fois en 1673, est, suivant La Harpe, l'ouvrage où Racine paraît avoir voulu lutter de plus près contre Corneille, en mettant sur la scène de grands personnages de l'antiquité tels qu'ils sont dans l'histoire, mais déjà cette intention avait éclaté dans *Britannicus*. Quoi qu'il en soit, le *Mithridate* de Racine égale en grandeur, sinon en sublimité, les plus beaux caractères de Corneille; malheureusement, et ce fut ce défaut peut-être qui contribua au succès de la pièce, Racine a fait son héros amoureux et jaloux; mais ces faiblesses, qui rabaissent le plus redoutable ennemi des Romains, et l'un des plus grands rois de l'Asie, nous ont valu le rôle de Monime, le plus parfait, le plus touchant du théâtre de Racine, et par conséquent de la scène française. Monime est une création grecque transportée sur notre théâtre, pure de dessin comme une statue de Praxitèle, avec un charme inexprimable dans l'expression. Il est étonnant que le sévère et dur Charles XII, qui était bien loin de sacrifier à la noble passion de l'amour, eût une prédilection pour *Mithridate*; mais il ne voyait sans doute, dans le héros de Racine, que l'homme capable de méditer le projet de changer la face du monde. — Racine allait croître en renommée par une nouvelle création, par son *Iphigénie*, qui parut en 1674.— « J'avoue, dit Voltaire, que je regarde *Iphigénie* comme le chef-d'œuvre de la scène. Veut-on de la grandeur? On la trouve telle qu'il la faut sur le théâtre, nécessaire, passionnée, sans enflure et sans déclamation. Veut-on de la vraie politique? tout le rôle d'Ulysse en est plein, et c'est une politique parfaite, uniquement fondée sur l'amour du bien public; elle est adroite, elle est noble, elle ne discute pas; elle augmente la terreur. Clytemnestre est le modèle du grand pathétique; Iphigénie celui de la simplicité noble et intéressante; Agamemnon est tel qu'il doit être. Et quel style! voilà le vrai sublime. » *Iphigénie* trouva cependant des critiques pour la blâmer, et des sots pour lui préférer un moment la pièce de Leclerc et de son ami Coras, très indignes confrères de l'illustre poète, qui se vengea par une épigramme assez maligne. Il y eut aussi des barbares qui tentèrent de défigurer ce chef-d'œuvre, en substituant un dénouement en action à l'admirable récit d'Ulysse. Trois ans s'écoulèrent entr

Iphigénie et *Phèdre*. Une cabale, à la tête de laquelle se trouvaient plusieurs personnages importants, et notamment le duc de Nevers, assura d'abord un succès complet à la *Phèdre* de Pradon, tandis que celle de Racine fut accueillie avec une outrageuse indifférence. Il est fâcheux pour Mme Deshoulières qu'elle ait compromis la réputation de son goût en faisant de méchants vers contre un chef-d'œuvre. — La reprise de *Phèdre*, qui eut lieu au bout d'un an, mit les deux pièces à leur place. Pradon tomba plus bas si cela était possible; Racine vit sa gloire augmenter encore. La pièce n'est pas au même rang qu'*Iphigénie* : l'amour d'Hippolyte et d'Aricie n'est pas à l'abri des reproches d'un goût sévère; mais de ces défauts mêmes Racine a fait jaillir des beautés admirables, et le rôle de Phèdre est la plus belle et la plus savante des créations dramatiques. Avec ce seul rôle, transformé de toutes sortes de manières, et presque toujours défiguré par des mains téméraires, les auteurs modernes ont enlevé vingt succès. Ce rôle trace surtout la ligne de séparation entre Racine et Corneille. Jamais ce grand homme n'eut cette grande connaissance des passions, et cet art si profond de peindre les orages qu'elles soulèvent dans le cœur. Après le succès de la reprise de *Phèdre*, Racine eut de nouveaux chagrins. Ses ennemis publièrent une édition fautive de la pièce, et substituèrent aux plus beaux vers des vers de leur façon, ridicules ou plats. Dégoûté par tant d'intrigues, et trop sensible aux blessures de l'amour-propre, Racine quitta le théâtre à l'âge de trente-huit ans, c'est-à-dire dans toute la force du talent. On ne conçoit pas que Louis XIV, dont cet illustre écrivain contribuait à honorer le règne, n'ait pas su trouver alors quelque noble et encourageante parole pour relever le courage de Racine, et exciter son génie à de nouveaux chefs-d'œuvre. Un mot de ce monarque, qui ralliait à lui toutes les renommées et semblait distribuer la gloire à tous les grands hommes de son siècle, avait tant de magie et de puissance que Racine, consolé par cette flatteuse et délicate attention, eût ranimé son audace pour plaire au prince. Après un silence de douze années, le poète fut enfin arraché à son oisiveté par les prières de Mme de Maintenon; il composa *Esther* pour les jeunes pensionnaires de Saint-Cyr (1689). Mme de Sévigné fut admise à l'une de ces représentations, rare faveur accordée seulement à quelques personnes privilégiées; et, dans ses lettres, elle témoigne pour la pièce une admiration qui va jusqu'à l'enthousiasme. Peut-être l'invitation du monarque, qu'elle trouvait si grand après avoir eu l'insigne honneur de figurer dans une contredanse avec lui, l'avait-elle encore plus touchée que la tragédie même. Comme on veut toujours trouver des allusions aux circonstances du jour, par suite de ce désir irrésistible de paraître plus clairvoyant que les autres, chacun s'efforça de reconnaître Mme de Maintenon dans Esther, et Mme de Montespan dans l'altière Vasthi. Quelques-uns même s'obstinèrent à reconnaître Louvois dans le personnage d'Aman. —Depuis la composition d'*Esther*, Racine avait renoncé à traiter l'amour païen et à faire de la littérature profane; il voulait expier quelques erreurs de sa vie passée par un retour sincère aux idées religieuses et à la littérature sacrée. *Athalie* suivit de près *Esther*, mais l'indifférence qui avait accueilli *Phèdre* était réservée à la nouvelle tragédie chrétienne. Cette œuvre admirable, représentée d'abord dans une chambre, à Versailles, sans pompe théâtrale, sans costumes, et devant un public d'amis, obtint l'assentiment de quelques connaisseurs, et ne produisit aucun effet quand elle fut exposée au grand jour de la scène. Le public, qui avait accueilli *Polyeucte* avec enthousiasme, méconnut un chef-d'œuvre où tous les genres de beautés sont prodigués par la magnificence du génie parvenu au plus haut degré de perfection. Pendant long temps, dans les jeux de société, on s'imposait la lecture d'*Athalie* comme une punition. L'auteur mourut avec la crainte d'avoir fait un mauvais ouvrage. *Athalie*, dont

la première représentation date de 1690, ne réussit qu'en 1716. Racine s'était de nouveau décidé à quitter le théâtre. Il avait la faiblesse de se chagriner même des mauvaises critiques, et sa sensibilité exquise devait lui rendre plus cruel encore le nouveau coup qui l'avait frappé ; néanmoins, la religion, toujours vive dans son ame, vint à son secours, en l'aidant à supporter son malheur. —Depuis la disgrâce de *Phèdre*, Racine avait apporté la plus grande régularité dans sa conduite. Après l'outrage fait à son *Athalie*, la piété, dans laquelle il avait été nourri par les sages de Port-Royal, se réveilla facilement et lui offrit des consolations. On assure même qu'il forma un moment le projet de se consacrer tout-à-fait à Dieu. La réflexion lui fit préférer des chaînes plus légères. Il se maria, en 1677, à la fille d'un trésorier de France d'Amiens; il fit un bon choix qui le rendit heureux. Ce fut cette même année que Louis XIV nomma Racine et Boileau ses historiographes, poste difficile, où le courage des écrivains qui soumettaient leur travail au prince pouvait être mis à de difficiles épreuves. Et, en effet, comment la critique, sans laquelle il n'y point d'histoire, puisqu'il n'y a pas de vrai jugement, aurait-elle pu trouver sa place dans une œuvre commandée? Le feu a consumé l'ouvrage auquel Racine avait particulièrement donné ses soins. Le monarque accordait à Racine une faveur particulière et méritée. Une circonstance honorable, et pourtant fâcheuse pour le poète, lui attira une sorte de disgrâce. En 1697, la France était en proie à de grandes calamités, suites inévitables d'une guerre longue et désastreuse. Mme de Maintenon, pleine de confiance en Racine, et touchée comme lui des maux de la patrie, lui conseilla de rédiger, pour Louis XIV, un mémoire sur les moyens de remédier à tant d'infortunes. Racine s'abandonna dans cette composition à tout l'élan d'une ame chaleureuse. Le roi, piqué de ce qu'un poète osait lui donner des avis, répondit avec fierté à cette œuvre, qu'il aurait dû récompenser : « Parce qu'il fait bien des vers, croit-il tout savoir? Et parce qu'il est grand poète veut-il être ministre? » Racine fut affligé de cet accueil fait à un travail qu'il regardait comme une bonne action; mais l'humeur de Louis ne dura pas; il conserva son estime et sa bienveillance au poète et ne cessa jamais de le voir. Durant la dernière maladie de Racine, le roi se fit donner chaque jour de ses nouvelles avec un touchant intérêt, et ses bienfaits le suivirent au-delà du tombeau. Cependant on ne peut nier que le chagrin d'avoir déplu au roi n'ait contribué à augmenter le mal incurable (un abcès au foie) dont Racine était atteint depuis plusieurs années. Mort en 1699, le grand poète fut enterré à Port-Royal, comme il l'avait demandé, et transporté ensuite à Paris, dans l'église de Saint-Étienne-du-Mont, où sa tombe, enlevée pendant la révolution, fut rétablie en 1818. —On a reproché à Racine d'avoir été trop enclin à la raillerie; suivant la tradition, il lançait, dans la conversation, des traits d'autant plus piquants qu'ils étaient assaisonnés de beaucoup d'esprit. Boileau lui-même eut à s'en plaindre quelquefois. Un jour, que Racine raillait trop vivement, et depuis trop long-temps, son ami, celui-ci lui dit enfin : « Aviez-vous envie de me fâcher?—Dieu m'en garde! —Eh bien! vous avez donc tort, car vous m'avez fâché. » Racine aurait pu égaler la mordante ironie de Pascal, et surpasser Catulle ou Martial dans l'art d'aiguiser l'épigramme; il se corrigea des dispositions qui auraient pu le conduire à ce genre de talent dangereux et peu digne de lui. Racine, devenu meilleur, conserva des amis que sa causticité lui aurait peut-être fait perdre. — En lisant sa correspondance avec sa famille et ses amis, on ne peut s'empêcher de remarquer combien le ton en est peu familier. Dans un volume entier de lettres, on ne trouve pas un seul exemple de tutoiement. Racine fut lié intimement avec les écrivains les plus célèbres de son temps, avec Bourdaloue, La Bruyère, Rapin, Bouhours, Bernier, Nicole, La Fontaine et Boileau. Il est fâcheux pour Racine d'avoir perdu

l'amitié de Molière ; au reste, ils ne cessèrent pas de s'estimer : Racine défendit *le Misanthrope* et Molière *les Plaideurs*, contre un public ignorant ou prévenu. On ne peut s'empêcher de regretter ici que l'auteur de *Cinna* et celui d'*Iphigénie* n'aient pas vécu ensemble dans un commerce de génie et d'attachement. Racine, par une susceptibilité d'auteur qui était grande en lui, avait offensé ses anciens maîtres de Port-Royal dans cette fameuse lettre à l'auteur des *Hérésies imaginaires*, qu'il eut le malheur d'écrire avec le talent de Pascal ; mais il se hâta de réparer cette faute cruelle. De quel respect, de quel attendrissement ne se sent-on pas saisi, quand on se représente Racine se faisant conduire par Boileau chez Arnaud, et se précipitant aux pieds de celui-ci, en présence de vingt témoins ; Arnaud se jetant à son tour aux pieds de Racine, et tous deux s'embrassant en frères, en amis, en chrétiens réconciliés ! Racine était naturellement mélancolique ; il avait l'ame tendre et recherchait les émotions tristes ou religieuses. Économe et généreux, il aidait de ses secours beaucoup de parents éloignés. Il prenait un soin tout particulier de sa nourrice, qu'il n'oublia point dans son testament. Il avait un cœur d'époux et de père. L'éducation chrétienne de ses enfants était son affaire principale, et jamais il ne leur a parlé de religion qu'avec des termes d'amour et de respect ; il croyait et faisait croire. Sur les dix dernières années de sa vie, Racine allait peu à la cour, et cependant combien n'avait-il pas de moyens d'y plaire et d'y acquérir des partisans ! Une noble et belle figure, des manières gracieuses, tous les charmes de l'esprit, tout l'éclat de la renommée, avec l'art heureux de la faire oublier. Racine possédait encore au plus haut degré le talent de la déclamation ; aucun homme de son temps ne lisait et ne récitait mieux que lui. Baron et la Champmêlé durent en partie leurs succès sur le théâtre à ses leçons. Mais qui nous dira ce qu'il dut lui-même, sous le rapport de la composition et du style, aux conseils éclairés de Boileau ! De combien de fautes ce judicieux Aristarque a purgé les écrits de son ami ! Quel prix dans cette critique de tous les moments, offerte par la raison en personne au génie de l'auteur de tant de chefs-d'œuvre ! L'amitié des plus grands écrivains du siècle de Louis XIV est un des plus nobles exemples de ce siècle qui en a donné de si beaux. Racine avait aimé la gloire avec passion ; sur la fin de sa vie, il ne revoyait pas même les nouvelles éditions de ses œuvres ; la religion occupait toutes ses pensées, la vie à venir remplissait toute son ame. En voyant son indifférence pour les choses dont l'éclat l'avait ébloui autrefois, et son refus de s'y mêler pour être tout entier aux pensées du ciel, on aurait pu lui appliquer ce trait de Bossuet sur saint François-de-Paul, appelé par Louis XI au secours de son ame assiégée des angoisses de la mort et des terreurs de l'enfer : « Il n'entend pas, il a affaire ; il ne peut quitter, il est enfermé avec son Dieu dans de secrètes communications. » — Outre les ouvrages dont nous avons déjà parlé, Racine a laissé : 1° l'*Abrégé de l'histoire du Port-Royal*, imprimé en 1673 ; 2° les *Cantiques spirituels*, composés pour Saint-Cyr. Fénelon n'en parlait qu'avec enthousiasme ; mais leur caractère religieux le touchait peut-être plus que le mérite poétique, qui n'approche pas des grâces, de la tendresse et du charme des chœurs *d'Esther* et *d'Athalie*. — On a tout dit sur les ouvrages et le talent de Racine. On proposait un jour à Voltaire de faire un commentaire de ce grand poète, comme il en avait fait un de Corneille. « Il n'y a, répondit-il, qu'à mettre au bas de chaque page : beau, pathétique, harmonieux, admirable, sublime. » Cette réponse d'enthousiaste n'empêche point que l'on ne puisse commenter Racine avec succès et même avec utilité, parce qu'il importe surtout de noter des défauts que l'autorité d'un grand nom peut excuser et l'éclat d'un grand talent rendre contagieux. Plus tard, Voltaire lui-même a pensé ainsi ; et La Harpe,

son disciple, a laissé sur l'auteur d'*Iphigénie* une suite d'observations d'autant plus précieuses qu'elles sont des souvenirs de la conversation du patriarche de Ferncy. La Harpe comprenait et sentait Racine, mais Voltaire descendait en homme supérieur, judicieux et passionné, dans les mystères de l'art approfondi par Racine, dont les beautés, semblables à celles de Phidias et de Raphael, ont quelque chose de majestueux, de pur, de vrai, d'idéal, accompagné d'une grâce infinie qui réunit tous les caractères de la perfection. Homère et Virgile, Euripide et Sophocle, Corneille et la Bible, Moïse et les prophètes, ont contribué à faire de Racine un homme à part qui les reproduit les uns après les autres avec le plus rare bonheur, et en mettant aux emprunts qu'il leur fait l'empreinte d'un génie immortel comme le leur. L'édition la plus complète des œuvres de Racine est celle que M. Aimé Martin a publiée, en six volumes in-8°, en 1820, réimprimée en 1822. Les comparaisons, les citations, les divers commentaires, les réflexions de l'éditeur forment un utile et précieux travail. Les éditions du théâtre sont innombrables; nous indiquerons seulement celle de Bodoni, en 1813, trois volumes in-folio, et celle de P. Didot, an IX (1801-1805), trois volumes in-folio, le plus magnifique ouvrage de typographie qu'aucun pays ait encore produit. L'éloge de Racine, par La Harpe, est l'un des meilleurs morceaux de cet écrivain, bien plus habile en prose qu'en poésie, et profondément pénétré des beautés de notre *Euripide*. P.-F. Tissot, de l'académie française.

RACINE (Louis), second fils de l'auteur d'*Andromaque* et d'*Iphigénie*, naquit à Paris le 6 novembre 1692. Son père, qui avait cultivé avec le plus grand succès les heureuses dispositions de son enfance, le recommanda avant de mourir au bon Rollin, alors principal du collége de Beauvais. Le jeune Racine suivit les leçons de Mésenguy, professeur habile, dont la piété égalait le savoir, et qui développa en même temps dans son élève les facultés du cœur et celles de l'intelligence. Dès le collége, Louis Racine manifesta un vif penchant pour les vers, et il s'y livrait déjà avec succès, quoiqu'à l'insu de sa mère, que les triomphes de Jean Racine, son glorieux époux, n'avaient pu réconcilier avec la poésie. Boileau, consulté sur la valeur des premiers essais de cette muse naissante, se montra d'une grande sévérité : « Depuis que le monde est monde, dit-il au fils de son célèbre ami, on n'a point vu de grand poète fils d'un grand poète; et d'ailleurs vous devez savoir mieux que personne à quelle fortune cette gloire peut conduire. » Louis Racine voulut d'abord se montrer docile aux conseils du grave Aristarque : il fit son droit au sortir du collége et prit sa licence; mais il se dégoûta bientôt du barreau, prit l'habit ecclésiastique, et se retira quelque temps au sein de la congrégation de l'Oratoire. Ce fut pendant le séjour qu'il fit dans la maison religieuse de Notre-Dame-des-Vertus qu'il composa son poème de la *Grâce*. Les amis auxquels il fit part de cette première et importante production y reconnurent une versification facile, agréable et souvent élevée. Quelques personnes lui conseillèrent d'entrer dans la carrière où son père s'était immortalisé. Racine n'était pas loin de suivre cet avis : lui-même avoue que la gloire du poète tragique l'avait souvent et fortement tenté. « Je me sentais capable, a-t-il dit quelque part, de faire comme un autre de ces pièces qui ne demandent pas un grand effort de génie, et qui cependant, à cause de leur nouveauté, rapportent à l'auteur beaucoup d'applaudissements dans quelques représentations, avec des émoluments; mais je n'en voulais faire que d'excellentes : mon ambitition fut mon salut. Ayant toujours devant les yeux l'*OEdipe* de Sophocle et *Athalie*, je n'eus jamais la hardiesse de commencer une scène. » — Il faut ajouter, et peut-être fut-ce là la véritable cause de la sage détermination de Racine, que la vocation tragique lui manquait complètement, et qu'il eût probablement échoué dès ses premiers es-

sais, s'il eût eu la faiblesse de céder à quelques flatteurs, qui voulaient lui persuader qu'il avait hérité du génie de son père. — Le chancelier d'Aguesseau s'attacha de bonne heure le jeune Racine, et l'appela près de lui à sa résidence de Fresnes. Le poète y passa les plus heureux moments de sa vie, et se concilia pour jamais l'estime et l'affection de son protecteur. — En 1719, ses premières œuvres, mais surtout le souvenir de son père, lui firent ouvrir les portes de l'académie des inscriptions; et quelque temps après, il se présenta à l'académie française. Le cardinal Fleury s'opposa à son élection, et le dédommagea en lui donnant une place d'inspecteur-général des fermes en Provence. Louis Racine se vit obligé, par des nécessités de position, d'accepter cet emploi, et remplit consciencieusement des fonctions si peu en harmonie avec ses goûts et ses travaux habituels. Malgré des voyages fréquents et des occupations nombreuses, il sut consacrer quelques loisirs à la poésie, et travailler à des mémoires, qu'il lisait chaque année avec succès à l'académie des inscriptions, et qui ont été insérés dans le recueil de cette compagnie. C'est à cette époque qu'il publia le poème de la *Religion*, son meilleur titre au souvenir de la postérité. — Dans un séjour de quelques mois à Lyon, il épousa Mlle Presle, la fille d'un secrétaire du roi, et trouva dans cette union à la fois fortune et bonheur. Il ne tarda pas à demander sa retraite et à se démettre de ses fonctions pour revenir à Paris avec l'intention de consacrer le reste de ses jours aux lettres et à la poésie. En 1750, il se présenta une seconde fois pour une place vacante à l'académie française, et retira sa candidature, dans la crainte de la voir traverser par la cour, qui le soupçonnait de jansénisme. — Louis Racine venait de terminer sa traduction du *Paradis perdu* de Milton, et se préparait à la publier, quand il apprit la nouvelle de la mort de son fils, qui s'était noyé à Cadix, lors de l'inondation causée par le tremblement de terre qui détruisit Lisbonne. Ce fut un coup terrible pour lui, et il faillit y succomber. Dans sa douleur, il résolut de renoncer à l'étude et vendit sa bibliothèque, ne conservant de ses livres que ceux qui pouvaient détacher son ame des biens terrestres et le préparer à une autre vie. Sa seule distraction était de cultiver des fleurs dans un petit jardin qu'il possédait au faubourg Saint-Denis, et où il recevait les personnes qui venaient lui porter un tribut de consolation et d'amitié. Ce fut là que Delille alla le consulter sur sa traduction des *Géorgiques* : « Je le trouvai, dit-il, dans un cabinet au fond du jardin, seul avec son chien, qu'il paraissait aimer extrêmement. Il me répéta plusieurs fois combien mon entreprise lui paraissait audacieuse. Je lis avec une grande timidité une trentaine de vers; il m'arrête et me dit : « Non seulement je ne vous détourne pas de votre projet, mais je vous exhorte à le poursuivre. » J'ai senti peu de plaisirs aussi vifs dans ma vie. Cette entrevue, cette retraite modeste, ce cabinet, où ma jeune imagination croyait voir rassemblées la piété tendre, la poésie chaste et religieuse, la philosophie sans faste, la paternité malheureuse, mais résignée, enfin le reste vénérable d'une famille illustre et prête à s'éteindre, faute d'héritiers, mais dont le nom ne mourra jamais, m'ont laissé une impression forte et durable. » Le Brun parle également de Louis Racine dans des termes de profonde et pieuse estime, et se fait honneur d'avoir reçu de lui les premières leçons de poésie. — Racine mourut le 29 janvier 1763, avec le courage et la résignation que donne une foi vive et éclairée. C'était un homme d'une grande simplicité de caractère, d'une humeur douce, égale et facile. Sa modestie était extrême. Il se fit peindre les œuvres de son père à la main, et le regard arrêté sur ce vers de *Phèdre* :

Et moi, fils inconnu d'un si glorieux père.

C'était un excès d'humilité, car Louis Racine, sans avoir eu les grands dons que la nature fit à son père, eut cependant un talent élevé, et a laissé d'admira-

bles vers. Rien ne manque à la partie didactique de son poème de la *Religion;* mais le plan aurait pu être fécondé par une imagination plus forte, et la poésie être plus entraînante, plus lyrique, plus inspirée : c'est un flambeau qui luit sans échauffer et sans darder jamais une vive lumière. Malgré ces justes reproches, il faut dire qu'il y a dans ce poème des passages où le nombre des bons vers est considérable. L'auteur a voulu développer dans son poème cette pensée de Pascal : « A ceux qui ont de la répugnance pour la religion, il faut commencer par leur montrer qu'elle n'est point contraire à la raison ; ensuite qu'elle est vénérable; après, la rendre aimable, faire souhaiter qu'elle soit vraie, montrer qu'elle est vraie, enfin qu'elle est aimable. » Le premier chant est consacré aux preuves de l'existence de Dieu; la nécessité d'une révélation est démontrée dans le second; au troisième, le poète cherche à établir que la religion chrétienne est fondée sur une révélation; l'historique de son établissement fait le sujet du quatrième; enfin, les deux derniers ont pour objet de répondre aux objections et aux sophismes.—Le poème de la *Grâce* est inférieur sous tous les rapports à celui de la *Religion :* c'est l'œuvre d'essai d'un jeune homme, dont l'instinct poétique se révèle et demande à être mûrement développé. On estime sa traduction en prose du *Paradis perdu*, qu'il a enrichie de notes et d'éclaircissements pleins de goût et d'une saine érudition. Ses odes manquent généralement d'inspiration et n'ont que rarement l'accent lyrique; quelques-unes sont d'une poésie pleine de grâce et d'élégance, comme l'ode sur l'*Harmonie*, où le précepte et l'exemple sont heureusement joints, a dit L Harpe. Les *Mémoires sur la vie de Jean Racine*, avec ses lettres et celles de Boileau, sont un monument de piété filiale et un morceau biographique d'un vif intérêt; malheureusement, la vérité y est quelquefois altérée.—La meilleure édition des œuvres de Louis Racine est celle que M. Lenormand a publiée en 1808 (6 vol. in-8°); elle est précédée de l'éloge de l'auteur par Lebeau.

P.-F. Tissot, de l'académie française.

RACK, liqueur des Indes, mélange de riz fermenté, de sucre et de noix de coco (*v.* Arack). Il se dit aussi de l'eau-de-vie de canne de sucre, appelée *catchas* au Brésil et *tafia* (*v.*) dans les colonies françaises de l'Amérique. X.

RACOLEUR. Ce mot, de style trivial, mais qui, cependant, se trouvait dans le dictionnaire de Wailly, ne s'est répandu que depuis le règne de Louis XIV, et s'est d'abord écrit et prononcé *raccoleur*, ce qui autorise à supposer qu'il a été imité du verbe italien *raccogliere;* il servait à désigner les recruteurs que les chefs de corps entretenaient, à fonctions permanentes, dans les grandes villes, et qui étaient des espèces d'entrepreneurs de levées. Outre un salaire fixe, il avaient par chaque soldat qu'ils enrôlaient un profit proportionné à la taille et à la beauté de l'homme de recrue. Ce genre de commerce prit surtout de l'extension à mesure que la durée du service à accomplir devint plus prolongée; quand les aventuriers, soit d'Italie, soit de France, s'engageaient mois par mois, il n'était pas difficile de trouver des amateurs décidés à essayer le métier des armes ou des vagabonds prêts à chercher un refuge contre les poursuites de la justice. Les capitaines, intéressés à garder plus long-temps sous les armes ceux qu'ils incorporaient dans leurs compagnies, marchandaient la durée du service, proportionnaient la prime d'engagement aux bonnes dispositions du nouveau venu, ou quelquefois abusaient de l'ignorance d'hommes illétrés pour faire souscrire des actes d'engagement dont les conditions écrites étaient autres que les conditions verbales. Pour remédier en partie à ces abus, les plus anciennes ordonnances de Louis XIV défendirent d'enrôler pour moins d'un an; c'était du moins un minimum connu. La loi accrut successivement la proportion du service; il fut de trois ans et ensuite de huit. Cette durée prolongée rendit, et plus difficile

l'enrôlement, et plus chers la prime et les pour-boire; de là cette nécessité des corps étrangers, qui, dans des pays populeux et pauvres, trouvaient à meilleur compte des recrues; de là cette transformation des lieutenants et sous-lieutenants en recruteurs; ils n'obtenaient de semestres, surtout si leurs parents habitaient la campagne, qu'à la condition de ramener du domaine paternel une ou deux recrues; de là aussi toutes ces hideuses supercheries des racoleurs qui, vivant dans l'écume des cités populeuses, avaient pour domicile une maison de prostitution, pour bureau de recrutement un cabaret, et pour dépôt un *four*: on appelait ainsi un lieu où ils gardaient sous clé les malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans de subalternes biribis, et qu'ils avaient enivrées en les faisant boire à la santé du roi. Tels s'étaient engagés dans l'espoir d'être chirurgiens, d'être aumôniers, d'être cavaliers, et se trouvaient tout surpris d'être envoyés aux îles dans les *quarterons*: on appelait ainsi une espèce de chaîne de 25 recrues. Gal Bardin.

RADCLIFFE (Anne), l'une des plus célèbres romancières qu'ait produites l'Angleterre, naquit à Londres en 1762, et mourut aux environs de cette ville le 7 février 1823. Dès son enfance, elle annonçait cette exaltation d'esprit, cet amour du merveilleux et du grandiose qu'elle devait pousser si loin dans ses romans; elle se plaisait au récit de ces légendes terribles dont abonde l'histoire d'Angleterre, et son imagination s'alimentait à ces sources de terreur. Tous ses romans portent le cachet de cette disposition d'esprit; ils semblent composés sous l'étreinte d'une puissance irrésistible qui guide la main de la romancière. Le monde réel disparaît; les habitudes de la vie commune s'effacent; le ciel perd sa sérénité; le soleil qui nous éclaire s'abîme derrière la montagne; des ombres vigoureuses annoncent la nuit, et la lune se montre au milieu des nuages, non pas la lune qui plaît aux amants, qui éclaire de sa douce lumière les scènes d'amour et de plaisir, mais la lune sanglante, celle qui prête sa lumière blafarde aux crimes, aux sacriléges; celle qui ne reçoit que d'horribles invocations; alors le drame et le roman commencent. L'imagination de la romancière s'est placée dans ce milieu sinistre dont elle a besoin; son cœur se serre, son œil devient fixe et sa plume frissonne. La conception se ressent de cette agitation sibyllique; les scènes s'assombrissent, et tous les personnages semblent marqués au front d'un sceau réprobateur ou fatal. On peut dire que tout le talent d'Anne Radcliffe se trouve dans le délire de son imagination, tant elle semble subjuguée dans ses écrits par une pesante terreur. A côté de l'horrible, le merveilleux domine : ce ne sont que bois sombres, châteaux mystérieux, cloîtres, donjons, souterrains, hantés par des spectres et visités à minuit par des fantômes gémissant sous le poids des chaînes. Cette influence d'une imagination portée aux effets dramatiques ressort tellement de ses nombreux écrits qu'on a voulu accréditer le bruit qu'elle vécut assiégée par de continuelles terreurs; que les personnages de ses romans lui apparaissaient, et que sa mort fut causée par les rêves et les visions sinistres qui électrisaient son imagination dans ses dernières années. Ce bruit ridicule n'a pas besoin de réfutation; on espérait, en accréditant cette supposition gratuite, attirer l'intérêt du public sur une foule de mauvais romans qui parurent sous son nom après sa mort, et qui ne sont point sortis de sa plume. Les principaux romans d'Anne Radcliffe ont été traduits en français à plusieurs époques; c'est à l'abbé Morellet qu'on en doit les premières et les meilleures traductions. Aujourd'hui, les romans d'Anne Radcliffe ne sont plus goûtés que par les jeunes gens; le goût et le jugement ne sauraient trouver un délassement à la lecture de ces récits, où le merveilleux et l'horrible sont semés à pleines mains. Néanmoins, on ne saurait nier l'habileté avec laquelle les scènes sont liées les unes aux autres, la correction du style et l'intérêt toujours croissant de l'intrigue. Ché-

nier a dit qu'Anne Radcliffe avait *quelques tons de Shakespeare*, et cela est vrai. Un tel éloge explique suffisamment la renommée dont jouissent encore ses romans en Angleterre : *les Mystères d'Udolphe, les Châteaux de Dumblaine et d'Athlin, la Forêt ou l'Abbaye de Saint-Clair, le Confessionnal des pénitents noirs.* JONCIÈRES.

RADE. Après le port, dont l'enceinte, limitée de toutes parts, défend le navire des dangers de la mer, il est une autre anfractuosité des côtes où il trouve un abri moins sûr, mais enfin souvent plus commode, et surtout plus spacieux. Cette anfractuosité, qui n'est en quelque sorte qu'une dépression plus ou moins profonde du rivage, est ce que l'on appelle *rade*: *statio est, sed non portus*, dit Sénèque. Une bonne rade doit être à l'abri des vents du large, de l'assaut de la mer et de la violence des courants. L'appareillage doit y être facile, la tenue bonne, le fond net, et le brassiage moyen, dix brasses environ. Elle doit être assez spacieuse pour contenir aisément les navires qui peuvent la fréquenter, et leur offrir une chance suffisante en cas d'accidents. La rade qui ne jouit pas de tous ces avantages, où le vaisseau est balloté par la vague, en proie aux vents qui balaient le ciel, est ce que l'on nomme une *rade foraine*. Quand une rade est abritée d'un certain vent, et qu'elle a en outre tous les avantages qu'exige ce genre de mouillage, on dit : *bonne rade d'est*, *de sud*. Les grands vaisseaux mettent à la rade, quand ils ne trouvent pas de port qui aient assez de fond, ou quand ils en sont trop éloignés. Quelques ports sont précédés de *rades* où les navires attendent le moment de pénétrer dans le port. Nous citerons ici celui du Havre. L'une des plus belles rades de l'Europe est celle de Spethead, dans la Manche, sur la côte du comté de Southampton, entre Portsmouth et l'île de Wight. Elle a environ 8 lieues de long, et peut offrir un abri sûr à mille vaisseaux. C'est le rendez-vous de la flotte anglaise en temps de guerre. O. MAC CARTHY.

RADEAU. Espèce de plate-forme flottante consistant dans la réunion de pièces de bois assez rapprochées pour se toucher dans le sens de leur longueur et attachées les unes aux autres par des liens qui les empêchent de se séparer. Formés de bois dont la pesanteur spécifique est moindre que celle de l'eau, les radeaux ont dû fournir aux hommes le premier moyen dont ils aient fait usage pour traverser les grandes rivières ou pour se rendre de la terre ferme à une île voisine, revenir de cette île au continent, ou passer dans une autre île. La facilité, la promptitude de leur construction a dû les faire employer dans les temps anciens pour transporter les armées d'un bord d'une rivière à l'autre bord. L'histoire nous apprend qu'Alexandre s'en servit pour faire traverser l'Hydaspe à la sienne. Dans les temps modernes et, pour ainsi dire, de nos jours, le roi de Suède Charles XII n'eut jamais recours à d'autre moyen quand il voulut faire franchir quelque fleuve à ses soldats. — On fait dans les ports de mer un usage assez fréquent de radeaux construits avec des bois équarris, des planches, et fortement assemblés. Ils servent aux ouvriers qui ont à réparer ou à peindre quelque partie voisine de de la ligne de flottaison d'un bâtiment équipé, et qui se trouve au mouillage dans un port ou dans une rade. — Ces trains de bois à brûler et de charpente que l'on voit toute l'année descendre la Seine et arriver à Paris, ne sont autre chose que des radeaux dont les matériaux doivent servir à l'approvisionnement de cette grande métropole. — Les Anglais, maîtres du Canada, ont essayé deux fois de faire venir en Europe d'immenses quantités de bois de construction pris dans la colonie et formés en radeaux, conduits à l'aide de mâts et de voiles. Le premier radeau parvint à sa destination après avoir échappé à de grands dangers. Le second fut dispersé par les tempêtes, et des portions seulement arrivèrent en Angleterre. On paraît avoir renoncé à ce moyen si périlleux d'approvisionne-

ment. — On a construit à Constantinople un pont qui traverse le port et joint la ville aux faubourgs de Galata, Péra, etc. Complètement supporté par des radeaux, ce pont flottant peut être séparé en plusieurs parties lorsque les besoins de la navigation l'exigent. Il suffit pour cela de lever les ancres qui tiennent un ou plusieurs des radeaux particls fixés à la place qu'ils occupent dans la ligne que forme le pont, ce qui permet de retirer ces radeaux et d'ouvrir un passage aux grands bâtiments. V. de Moléon.

RADIATION, terme de finance et de palais, action de rayer. Il se dit lorsque, par autorité judiciaire ou administrative, on raie quelque article d'un compte, ou lorsqu'on biffe quelque acte, quelques parties d'un acte pour les annuler : *radiation* de compte, *radiation* de l'écrou d'une personne détenue injustement; *radiation* d'une inscription hypothécaire (*v. hypothèque*). C'est aussi l'action de rayer une personne des matricules d'un corps auquel il appartenait : sa *radiation* des contrôles de l'armée a été prononcée au retour des Bourbons; il a été rayé du tableau des avocats; ou l'action d'effacer le nom d'une personne d'une liste sur laquelle elle avait été portée injustement, ou par erreur : demander, obtenir sa radiation du rôle des contributions. La cause qui devait être plaidée à été rayée du rôle. — *Radiation*, terme didactique, est l'action d'un corps qui lance des rayons de lumière : la *radiation* du soleil : il est peu usité dans ce sens. X.

RADICAL, terme didactique. En chimie il se dit des substances métalliques, ou non métalliques, qui forment des acides en se combinant avec l'oxygène. Le phosphore, le soufre, l'arsenic et le chrome, sont les radicaux des acides phosphorique, sulfurique, arsénique et chromique. On devrait bien bannir enfin ce mot du langage chimique où il a été introduit lorsqu'on croyait à tort que tous les acides étaient formés d'oxygène et d'un ou de plusieurs corps simples. — En botanique, on nomme feuilles *radicales*, pédoncules *radicaux*, les feuilles, les pédoncules qui naissent de la racine d'une plante. Ce mot se dit figurément de ce qui est regardé comme le principe, comme l'essence de quelque chose, et de ce qui a rapport au principe d'une chose, à son essence.—Dans le langage politique il est des hommes auxquels on a donné la qualification de *radicaux*. L'Angleterre (*v.*) a son parti radical qui, dans plusd'une circonstance, a fait trembler le pouvoir, quoique ce parti ait toujours été en minorité au sein des chambres et au dehors. Le radical, dans l'ordre de ses propres idées politiques, s'estime plus utile et plus haut placé que l'homme du progrès, car son rôle ne doit finir que lorsqu'il aura vu les abus extirpés jusqu'à la racine. — On a donné dans le temps le nom d'*humide radical* à une sorte de fluide imaginaire qu'un préjugé médical supposait être le principe de la vie dans le corps humain. Un *vice radical* est celui qui en produit d'autres : une guérison, une cure radicale, celle qui détruit le mal dans sa racine; elle est l'opposé de la cure palliative. On appelle en jurisprudence *nullité radicale*, celle qui vicie un acte de telle manière qu'il ne puisse jamais être valide. — En grammaire on nomme *terme radical* celui qui est la racine de plusieurs autres, et *lettres radicales*, celles qui sont dans le mot primitif et qui se conservent dans les mots dérivés. On dit aussi, un *radical*, des *radicaux*. Le radical d'un mot est sa partie invariable, par opposition aux différentes terminaisons ou désinences que ce mot est susceptible de recevoir : chant, par exemple, est le radical du verbe chanter. En algèbre on appelle *signe radical* celui qu'on place devant les quantités dont on veut extraire la racine et qui est figuré de cette manière $\sqrt{}$. La quantité radicale est celle qui est précédée du signe radical. E. G.

RADZIVIL, ancienne famille polonaise, qui tire son origine de Harimund, grand-duc de Lithuanie, et fut élevée au rang des princes de l'empire en 1515, par l'empereur Maximilien Ier. Elle pos-

sède en Pologne, mais surtout dans la ci-devant Lithuanie, des duchés et des principautés de quelque importance, tels que Slutyk, Nieswiecs, Birze, Dulimky, Klezk, Olyka, Kopyl et autres, et elle se divise en quatre branches, dont les plus connues sont celles d'Ordinat, à Klezk, et de Birze. Le prince Michel VI, de la branche de Klezk, qui était revêtu de plusieurs dignités dans la ci-devant Lithuanie, est possesseur du majorat de Klezk à Niéborow. Il aura pour successeur son fils aîné, Louis-Nicolas, né le 4 août 1773, qui réside à Radziwilmonty, en Lithuanie. Son second fils, Antoine-Henri, né le 13 juin 1775, se maria le 17 mars 1796, à la princesse Louise, fille unique du prince Ferdinand de Prusse, et fut, en 1815, nommé par le roi Frédéric-Guillaume gouverneur du grand-duché de Losen, et plus tard membre du conseil d'état prussien. Il possède les majorats de Niswicz, Mir et Olyka; sa résidence est à Posen. Père de quatre fils et de deux filles, il passe pour grand amateur des beaux-arts, surtout de musique. C. L.

RAFALE (terme de marine), passage subit d'un vent modéré à un vent violent et momentané. Il arrive parfois qu'un coup de vent souffle par rafales : c'est encore un signe posthume de tempête : les rafales se font sentir à un vaisseau qui traverse un parage, où la tempête qui vient de finir exprime son ressentiment par son intermittence. La rafale produite par un nuage égaré n'est, dans le langage des matelots, qu'une risée. La risée a lieu par un beau temps ; la rafale, au contraire, se fait sentir avant, pendant et après le mauvais temps. On éprouve souvent des rafales à l'abri des hautes terres ; le vent, se précipitant par toutes les ouvertures, par toutes les gorges, par toutes les crevasses, tombe en rafales très pesantes sur les vaisseaux qui se trouvent dans sa direction. Une pareille rafale peut démâter et démâte même parfois un navire. O. G. P.

RAFFINAGE, RAFFINEMENT. Le premier n'est en usage que dans le vocabulaire industriel : *raffinage* de sel, de sucre, de poudre, de métaux ; le second, appliqué aux facultés morales, s'emploie en bonne et en mauvaise part. Un esprit raffiné peut avoir plus de tendance à la ruse, à la dissimulation qu'à la prudence unie à la bonne foi. La sagesse des stoïciens s'occupait à raffiner les crimes et à les rendre spirituels. L'acception de ce mot n'est jamais que relative. Elle n'exprime une nécessité que dans le style de la diplomatie moderne. — *Raffinement* est à peu près tombé en désuétude, et la langue n'y a pas perdu ; des locutions plus claires, plus significatives, l'ont rendu à peu près inutile. On dit *sensiblerie* pour *raffinement de sensibilité*.

Raffinés, ribauds de cour, élégants du moyen âge. Les mignons de Henri III étaient des raffinés du premier ordre. L'espèce s'est perpétuée d'âge en âge ; le nom seul a changé avec le costume. A l'accoutrement riche, mais étriqué, au toquet brillant, au court mantel, bariolé d'or, des Valois, les raffinés de la branche des Bourbons substituèrent les larges hauts-de-chausse, le manteau espagnol, le grand chapeau des vieux Bretons, retroussé d'un côté et orné de plumes. A la perruque près, les *roués* de la régence n'étaient que les dignes successeurs des courtisans du grand roi, avec un vice de moins, l'hypocrisie. Après eux sont venus les petits-maîtres, qui ne sont plus aussi que de l'histoire ancienne. Nos heureux du siècle s'appellent *viveurs*. Ils s'habillent comme tout le monde, mais ne vivent que pour eux. — Le mot *viveur* durera plus que celui de *raffiné*. Ce mot peint toute une époque.

Dufey (de l'Yonne).

RAGE, délire furieux, qui est accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre, et qui revient ordinairement par accès. De tous les animaux, le chien est le plus sujet à la rage. — On appelle *rage blanche* celle où le chien écume et mord, et *rage mue* celle où il écume et ne mord point. Cette maladie se nomme aussi *hydrophobie* (v.).

Digitized by Google

La cure en était confiée autrefois chez nous aux reliques de saint Hubert (*v.*). Ceux qui avaient été mordus allaient en pélerinage visiter ces reliques et y apporter leur offrande. Ils étaient persuadés qu'ils seraient préservés des suites funestes de leurs blessures si on leur insérait dans le front une parcelle d'étole, et si l'on pratiquait sur eux quelques exorcismes. Pour la commodité des personnes auxquelles leur fortune ou leurs occupations ne permettaient pas de se transporter dans le fond des Ardennes, où étaient déposées les reliques de saint Hubert, il se trouvait dans presque toutes les provinces du royaume quelques familles qui, ayant trouvé saint Hubert sur leur arbre généalogique, s'arrogeaient, en raison de la parenté, la vertu de leur aïeul. Chaque individu de ces familles croyait fermement pouvoir préserver de la rage avec un mélange d'œufs, de racine d'églantier, d'écailles d'huîtres, etc., dont on composait une omelette qu'on assaisonnait de prières qui se transmettaient avec le blason et les vieux parchemins. — On dit proverbialement et au figuré : quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la *rage*; ce qui signifie que, quand on veut nuire à quelqu'un, lui faire une injustice, le perdre, on lui suppose des torts, des défauts, des vices qu'il n'a pas. — *Rage* se dit par exagération d'une douleur violente : *une rage de dents*, et figurément d'un violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. : les martyrs domptaient par leur résignation la *rage* des persécuteurs. Il se dit encore familièrement d'une violente passion, d'un penchant outré, d'un goût excessif : la *rage* du jeu, la *rage* d'amour, la *rage* d'écrire. Aimer quelqu'un, quelque chose à la *rage*, c'est l'aimer à l'excès, avec fureur. X.

RAGOT, homme de petite taille, court, gros, trapu. En vénerie, c'est un sanglier de deux ans et demi (*v.* SANGLIER).

RAGUSE était anciennement une petite république, d'origine slavone, située en Illyrie, sur les bords de l'Adriatique. Fondée l'an 656 de notre ère, elle se glorifiait d'une étendue de 25 milles carrés, et d'une population de 60,000 ames. Elle fut surtout florissante de 1427 à 1440. On la vit, depuis 1356 jusqu'en 1526, placée sous la protection de la Hongrie, se soumettre à la Porte dès que le pouvoir des Turcs devint formidable, et leur payer un tribut annuel. Le contre-coup de la révolution française amena sa chute. Les habitants de cette contrée, en grande partie montagneuse, professent le catholicisme; leur langue est un mélange d'italien et de slavon. Leur ancienne constitution était aristocratique et presque entièrement calquée sur celle de Venise. A la tête du gouvernement était un recteur qu'on changeait tous les mois. Lorsque Bonaparte partit pour son expédition d'Égypte, il força cette république à lui payer une contribution de 70,000 ducats. Le général Lauriston occupa, en 1806, son territoire, bien qu'elle eût observé la neutralité la plus exacte. Depuis ce temps, elle se vit exposée aux agressions continuelles des Russes et des Monténégrins. En 1811, Napoléon incorpora Raguse et son territoire au gouvernement général d'Illyrie fondé en 1809. Le 29 janvier 1814, la ville se rendit par capitulation aux armées autrichiennes. Cette république forme actuellement un des cercles du gouvernement de Dalmatie. — L'ancienne Épidaure, fondée l'an 528 avant J.-C. par une colonie grecque (aujourd'hui *Ragusa Vecchia*), devint, l'an 164 avant J.-C., colonie romaine. L'an 656 de notre ère, une peuplade slavone soumit les colons et détruisit entièrement leur ville. Les pestes de 1548 et 1562, et les tremblements de terre de 1667, portèrent un coup fatal à cette ancienne capitale de la république, où était cultivée avec beaucoup de goût la littérature slave. — Raguse est située au pied d'une haute montagne, sur une péninsule de l'Adriatique. Elle est bien fortifiée. Ses rues sont larges et régulières; on y compte 1,200 maisons et 7,000 habitants. Elle en a eu 40,000. On y admire un magnifique palais, jadis la résidence du recteur. Indépendamment de fabriques d'é-

toffes, de soie, de draps, elle possède des tanneries, des chantiers de construction navale. Son port n'arme pas moins de 300 bâtiments marchands. Mais il est peu étendu; en revanche, celui de Gravosa, situé au nord, est vaste et bien abrité. L'eau arrive dans la ville par un aqueduc. Raguse est le siége d'un archevêché; elle possède un gymnase et un lycée (*liceo convitto*). Le maréchal Marmont reçut de l'empereur Napoléon le titre de duc de Raguse (*v.* Marmont). C. L.

RAIA, qualification donnée aux chrétiens par les Turcs. Le raïa a été longtemps en Turquie un roturier taillable à merci et miséricorde. Il n'y avait point d'injures, d'avanies, de mauvais traitements qu'on ne lui fît supporter; l'envie redoublait ses fureurs dans l'ame des nouveaux circoncis à la vue d'un Grec plus favorisé par la nature. M. Pouqueville rapporte qu'une moustache bien fournie, une belle chevelure, des traits réguliers, étaient des crimes qui blessaient l'orgueil d'un aga, indigné que la Providence eût répandu ses dons sur une *espèce créée pour ramper et servir.* Aussi le raïa ne marchait-il jamais que le front incliné devant les Turcs; il s'arrêtait à leur approche, il descendait de sa monture lorsqu'ils passaient, heureux quand le Musulman se contentait de le dédaigner. Telle était alors la condition du chrétien frappé de mort civile sur le sol paternel, que le plus vil des Turcs pouvait l'outrager, l'assassiner même, sûr de son impunité auprès des juges qui partageaient son fanatisme et sa haine nationale. La population des raïas est beaucoup moins considérable aujourd'hui. Les vexations et la guerre civile les ont décimés. Sous Bajazet Ier, le nombre des chrétiens payant *caratch* était de 1,112,000 dans la Turquie d'Europe. Sous Sélim, il s'élevait jusqu'à 1,333,000. L'influence du sultan actuel aura bientôt entièrement relégué cette odieuse persécution parmi les souvenirs historiques. E. G.

RAIL, mot anglais en usage dans la technologie des chemins de fer, synonyme d'*ornière*, de *rainuré*, terme impropre aujourd'hui que les roues des locomotives sont creuses et que les ornières des chemins de fer ne le sont plus (*v.* Chemin de fer).

RAILLERIE, arme dont la puissance dépend de celui qui l'emploie; tantôt elle blesse à mort, tantôt elle n'effleure pas même en passant; il arrive même souvent qu'on la tourne avec avantage contre celui qui le premier s'en est servi. Les sciences peuvent s'acquérir; une longue habitude du monde en donne quelquefois les manières extérieures; on parvient à s'énoncer avec facilité en public; mais la raillerie est un genre particulier d'esprit qu'on n'acquiert jamais : il naît avec nous, il est indépendant de toute réflexion, et forme un véritable instinct qui nous entraîne et nous subjugue. La raillerie échappe sans qu'on puisse la retenir, et maintes fois aux dépens de la vie; on la voit désunir des familles et armer des populations les unes contre les autres. Si elle ne se montrait que dans l'épanchement d'un petit cercle, elle serait sans péril; mais il lui faut le grand jour de la publicité. De même qu'il existe dans la société un grand nombre d'hiérarchies, il y a des plaisanteries qui sont particulières à chaque classe et qui amènent les conséquences les plus désastreuses, parce qu'elles désespèrent la vanité et que celle-ci ne pardonne jamais. On aurait tort au reste de croire que les railleries qui laissent les plus profonds souvenirs tiennent toujours à la malice de la pensée ou au piquant de l'exppression; ces dernières sont loin d'être généralement comprises; les personnes au contraire qui ont quelque chose de railleur dans le sourire ou le regard peuvent, au moyen de certains mots presque indifférents, déconcerter l'homme de mérite et le rendre l'objet d'une moquerie complète. En résumé, la raillerie ne suppose pas une grande force d'esprit; elle élude les difficultés au lieu de les attaquer de front. — Le plus habile railleur de l'antiquité, Cicéron, n'a pas fait preuve d'une rare énergie au milieu des troubles civils de

Digitized by Google

Rome. — On rencontre dans la société des gens de lettres tristes et sérieux, et qui paraissent incapables de repousser la plus légère attaque; mais, rentrés dans leur cabinet et la plume à la main, ils déploient une verve, une abondance de plaisanteries qui, si elle se mêle à la politique, écrase un parti tout entier; il est en outre à remarquer, à leur avantage, que la plaisanterie des livres est de bien meilleur aloi que celle de la société. — Le plus grand danger de la plaisanterie, c'est qu'elle ronge les choses sans même qu'on s'en aperçoive; elle ôte avec le temps toute certitude du cœur, et, à la première commotion violente, la société dépourvue de croyance, tombe et est entraînée sans retour. SAINT-PROSPER.

RAINS (BERTRAND DE). LE FAUX BAUDOUIN. La funeste nouvelle de la défaite de Baudouin, et du barbare traitement qu'il avait subi, près d'Andrinople, par ordre de Johannice, roi des Bulgares, avait jeté la consternation dans les Pays-Bas. La Flandre, qui naguère avait vu son souverain bien-aimé monter sur le trône de Constantinople, était réduite à déplorer la perte de ce prince cruellement massacré sur une plage lointaine. Le comte Henri, frère de l'empereur, avait donné à cet égard les plus tristes détails dans sa lettre au pape Innocent II. — Jeanne, l'aînée des filles de Baudouin, encore sous la tutelle de Philippe, comte de Namur, est proclamée comtesse de Flandre : Philippe-Auguste la marie, en 1211, à Fernand, fils du roi de Portugal; et en 1214 ce même Fernand est fait prisonnier à Bouvines, puis emmené à Paris et renfermé dans la tour du Louvre. La jeune comtesse, chargée seule du gouvernement de ses états, s'en acquitta avec sagesse et fermeté. Elle renouvelait auprès de Louis VIII, pour la liberté de son mari, des négociations que la mort de Philippe-Auguste avait interrompues, lorsqu'un événement singulier vint jeter le trouble dans le pays. On raconte que divers seigneurs revenus de la croisade et dégoûtés du monde, s'étaient retirés, pour faire pénitence, dans la forêt de Glançon, entre Valenciennes et Tournai, aux environs de Mortagne. Parmi ces solitaires s'était glissé un ermite mendiant, qui offrait quelques traits de ressemblance avec le comte Baudouin, dont le peuple regardait toujours la mort comme douteuse, de même que, de nos jours, il se trouve encore des gens qui hochent la tête en signe d'incrédulité quand on parle de la mort de Napoléon. On aborde notre ermite, on le presse de questions : le pauvre homme étonné répond négativement, et prie les questionneurs de le laisser passer son chemin. La curiosité et l'intérêt publics ne font que s'accroître. Plus l'ermite se montre silencieux et plus on est porté à le regarder comme le personnage tant regretté. De telles instances triomphent à la fin. L'ermite trouve qu'en effet il lui serait fort agréable de passer pour un grand prince. Il dit d'abord tout bas qu'on pourrait bien ne pas se tromper, puis il dit tout haut qu'on ne se trompe pas. Bientôt le peuple, dans son amour pour le merveilleux, forme un immense cortége au prince ressuscité. La comtesse Jeanne, qui résidait alors dans son château du Quesnoy, informée de ce qui se passait, fait prier son prétendu père de se présenter devant elle. Le *pélerin à la longue barbe* (c'est ainsi que le peuple le désignait), ne juge pas à propos de se soumettre à cette épreuve, et se laisse promener triomphalement de ville en ville, où il est partout salué des plus vives acclamations. Le roi d'Angleterre et le duc de Brabant, qui n'étaient pas fâchés de voir s'élever des troubles en Flandre et sur la frontière de France, favorisaient sous main le soulèvement populaire en faveur de ce prétendant. Jeanne, alarmée tout à la fois par l'aspect sérieux des séditions qui la menaçaient, et par la crainte de méconnaître son père, si en effet il était vivant, prit le sage parti de députer à Andrinople l'évêque de Mutelan avec un religieux augustin, pour s'enquérir de la vérité. Elle fit en outre interroger les seigneurs

croisés qui s'étaient refugiés à Glançon. Ceux-ci répondirent de manière à ne laisser aucun doute sur la mort de Baudouin ; mais,opiniâtres dans leur dessein de vivre inconnus, ils déclinèrent toute comparution en justice, et disparurent avant qu'on pût les y contraindre. — Cependant les événements marchaient, et Jeanne se vit obligée de chercher un refuge en France contre l'aveuglement populaire. Le roi Louis VIII, loyal médiateur dans cette grave affaire, fit sommer le prétendant de comparaître devant lui à Péronne et d'y justifier son identité. Il n'y avait pas moyen de résister : le prétendu Baudouin, suivi d'un cortége brillant et pompeux, où figurait l'élite de la noblesse et de la bourgeoisie, se présente à Péronne. Le roi avait ordonné que les premiers jours de l'entrevue fussent consacrés à des fêtes durant lesquelles d'anciens chevaliers de la cour du comte pourraient observer et étudier celui qui se qualifiait leur maître et seigneur. Les festins furent splendides et la joie expansive. Le pélerin, bien que préparé à jouer habilement son rôle, ne se tint pas toujours assez snr ses gardes. Dans les libres épanchements qu'inspirent l'hypocras et le vin, le fumet des paons rôtis et des cygnes poivrés, il laissa échapper des traits qui décelaient plutôt l'homme de peu, que le puissant comte de Flandre et le glorieux empereur des Grecs. Du reste, tout semblait aller pour le mieux ; et l'illustre ermite croyait n'avoir plus qu'à prêter foi et hommage entre les mains du roi, quand l'évêque de Senlis se leva de son siége, et déclara qu'avant tout il le requérait de répondre aux questions suivantes : 1° En quel lieu il avait prêté serment au roi de France lors de son premier avénement au comté de Flandre. 2° Où et par qui il avait été armé chevalier. 3° Quand et en quel lieu il avait épousé Marie de Champagne. — Malheureusement, ces questions, fort naturelles, n'avaient pas été prévues : le pélerin demeura court, et demanda dn temps pour répondre. Il n'en fallut pas davantage pour mettre à découvert la fourberie dn personnage. Le roi lui fit d'amers reproches, et lui ordonna de sortir. L'aventurier, retiré dans ses appartements, se vit soudain abandonné de ses partisans, et lui-même prit clandestinement la fuite pendant la nuit, emportant tout l'or dont il avait pu se charger, avec deux affidés qui partagèrent son sort. La révolte, devenue dès lors sans objet, s'apaisa; et la comtesse Jeanne reçut la soumission de toutes les villes insurgées. Bientôt après, le faux Baudouin fut arrêté en Bourgogne, par les soins d'Érard de Chatenai, qui le renvoya en Flandre, et le mit à la disposition de la comtesse. Dans l'interrogatoire, il déclara se nommer Bertrand, être natif de Rains (village à une lieue et demie de Vitry-sur-Marne), fils de Pierre Cordel, avoir été ménestrel, jongleur et enfin ermite. Vainement il essaya de rejeter sa faute sur les barons et le peuple, qui l'avaient excité à user de cette imposture. Les pairs du comté le condamnèrent à être pendu, après toutefois qu'il aurait été mené ignominieusement par toutes les villes de Flandre, en réparation du triomphe dont il y avait joui quelque temps auparavant. Il subit sa peine à Lille devant les halles; et son corps fut exposé aux fourches patibulaires, sur le territoire de Loos, à une demi-lieue de cette ville. — Il semble que le doute ne devrait plus avoir prise sur des faits aussi bien constatés. Cependant, il resta quelques rumeurs malveillantes parmi le peuple pour qui le merveilleux a plus d'attraits que la vérité. Les historiens et chroniqueurs se rendirent presque tous à l'évidence. Parmi ceux qui crurent devoir se faire les partisans de Bertrand de Rains, il faut compter Matthieu Pâris, chroniqueur anglais contemporain, écrivain crédule et partial, que Guillaume Cave nomme le moins croyable des historiens. De nos jours, on a vu avec étonnement M. de Sismondi essayer de rendre quelque authenticité à cette fable surannée, que M. Le Bon et M. le Mis de Fortia, ont de nouveau réfutée, en 1835, par des arguments victorieux. Le Glay.

RAISIN, fruit de la vigne (*v.*); *racemus, uva*. On figure la terre promise dans l'Écriture sainte par une énorme grappe de raisin que portent deux hommes, suspendue à une perche, comme un lustre. Le poète Anacréon mourut, dit-on, à table, étranglé par un pepin de raisin. — L'expression proverbiale : il n'est ni *figue* ni *raisin*, sert à désigner un homme qui n'a ni vice ni vertu. — Le *raisin-d'ours* est un arbrisseau traînant, une espèce d'arbousier toujours vert, dont on prétend que les ours recherchent le fruit. — *Grand-raisin*, papier employé d'ordinaire à certaines publications de luxe. — Qui ne connaît le *raisiné*, confiture de raisin doux, qu'on fait cuire et réduire, en y ajoutant des poires et des coings, et dont l'enfance est très friande? — Dans l'affreux argot des voleurs le *raisiné* est le sang. X.

RAISON, RAISONNEMENT. Ces mots sont chargés, dans notre langue, d'emplois si multipliés et si divers qu'ils ne peuvent les remplir tous avec la même exactitude, sans laisser apercevoir quelques fautes au préjudice de la clarté et de la justesse d'expression. Il faudra pourtant les suivre partout où ils se sont introduits, car c'est en les voyant en place, et pour ainsi dire à l'œuvre, que l'on parvient à connaître le sens qu'on y attache. Commençons par le plus noble usage que l'on fasse du mot *raison*. Il désigne la puissance régulatrice des opérations de l'ame humaine, l'éminente faculté de coordonner des affections et des intérêts fort peu disposés à se concilier, de les contraindre à céder une partie de leurs prétentions. Comme cette faculté est en possession du pouvoir de juger, il semble, au premier aperçu, qu'elle n'est pas autre chose que l'un des attributs de l'intelligence, le *jugement*. Mais un examen plus attentif et une analyse plus approfondie font abandonner cette opinion. En effet, le jugement fait les comparaisons, établit les rapports entre les objets de même nature dont les notions lui sont fournies, conduit aux connaissances, et dirige leurs applications; sa marche n'est pas moins régulière que celle de la raison, mais il ne parcourt qu'un espace plus limité et n'aperçoit point l'ensemble de ce qui affecte l'ame simultanément; il conserve quelquefois toute sa vigueur, quoique la raison soit faible : *Video meliora proboque, deteriora sequor*, a dit Horace. Cette disposition morale du plus grand nombre des hommes fut remarquée de tous temps, et cependant les anciens n'avaient pas poussé bien loin l'analyse philosophique des facultés de l'ame. Il est évident que la raison ne peut subsister séparée du jugement; mais il n'est pas moins incontestable que toutes les fonctions du jugement peuvent être très bien remplies sans que l'homme aussi *judicieux* se conduise conformément à la *raison*. Un bon jugement n'est pas moins nécessaire au scélérat qu'à l'homme vertueux, et sert indifféremment l'un et l'autre; c'est un instrument mis à la disposition de tous ceux qui peuvent en faire usage; la raison commande, et se retire dès que son autorité est méconnue. C'est à elle seule qu'il appartient de réduire les prétentions excessives des intérêts opposés, et de les forcer à se concilier, tâche souvent laborieuse, et qui suscite de vifs débats intérieurs, de longues délibérations après des plaidoyers dont le juge conserve fidèlement le souvenir. Pour ces actes d'une haute importance, l'ame fait agir à la fois toutes ses facultés; l'imagination seule est exceptée, en qualité de *folle du logis*; mais ne trouve-t-elle point quelquefois le moyen de s'introduire furtivement et de prendre aux discussions une part inaperçue? Il est si difficile et si rare que l'homme se soustraie totalement aux séductions de cette enchanteresse dont il ne peut se séparer que pour quelques moments, et avec une pénible contention d'esprit! Les sciences exactes mêmes n'ont pas échappé à l'influence universelle de l'imagination; on la reconnaît jusques dans les mathématiques; quand même la raison subirait aussi cette sorte d'asservissement, son autorité ne devrait pas en être affaiblie, et le pouvoir qu'elle

exerce n'en serait pas moins salutaire. C'est à ce régulateur de ses opérations que l'intelligence humaine est redevable de sa haute dignité; les anciens l'ont déjà dit, mais ils n'étaient conduits à cette vérité que par de mauvais *raisonnements* tirés de comparaisons entre les facultés de l'homme et celles des animaux les plus intelligents; ils n'avaient pas vu que la raison franchit des intervalles dont l'intelligence n'approche point lorsqu'elle est seule, et que par conséquent l'être pourvu de raison ne peut être comparé à ceux qui n'ont pas reçu cet inestimable présent, qu'il leur est *hetérogène* dans le sens rigoureux de ce mot. On se dispensera d'énumérer et d'apprécier les services que la raison peut rendre aux individus qu'elle gouverne constamment, aux sociétés dont elle a dicté les lois; on sait que l'ensemble des vérités morales compose la science qui la dirige, et son code est le recueil des préceptes déduits de cette science *morale* pour que les individus et les sociétés puissent jouir de la plus grande somme de bonheur.—Comment descendre des hauteurs où nous sommes parvenus et nous abaisser jusqu'aux autres sens du mot *raison?* Afin de diminuer autant qu'il est possible les dangers de la chûte, voyons d'abord comment ce mot a pu se trouver réduit à n'être plus qu'un *équivalent* de ceux de *vérité*, de *justice*, de *droit*. En tout ce qui est du ressort de la raison, les arrêts prononcés par ce juge sont définitifs, sans appel; pour qu'ils soient reconnus comme tels, il suffit d'indiquer le tribunal dont ils émanent. De là vient sans doute la locution abrégée *il a raison*, en parlant d'un homme que l'on soupçonnait mal à propos d'erreur ou d'injustice, et que l'on rétablit dans la bonne opinion qu'on doit en avoir. Cette façon de parler a reçu plusieurs formes dont il est facile de reconnaître l'origine commune, et sur lesquelles on ne se méprend jamais. Les mathématiques employèrent long-temps le mot *raison* comme synonyme de rapport, et on le trouve encore dans des ouvrages consacrés à l'enseignement. Il faut espérer que la science *exacte* par excellence donnera la première le bon exemple de n'avoir qu'un signe pour l'expression d'une seule idée. Mais quand même cette réforme serait opérée, le discours ordinaire ne renoncera pas aux phrases telles que la suivante: « La terre peut recevoir des habitants plus ou moins nombreux *en raison* de la surface et de la fertilité du sol.» Comme cette évaluation est juste et conforme à la *raison*, nul motif n'engage à changer son énonciation. A propos de *motif*, observons que ce mot est fréquemment remplacé par celui de *raison*, lorsque la détermination de la volonté est l'effet du *raisonnement*. C'est aussi par un raisonnement que l'on explique un fait et la *raison* de son existence, quoique l'intelligence seule ait part à cette opération lorsqu'il ne s'agit point de faits moraux. Mais comment justifier l'expression du spadassin qui prétend *tirer raison*, l'épée à la main, des torts qu'il impute à ceux qu'il provoque? Au reste, l'inconvenance de ce langage n'est pas le reproche le plus grave que l'on ait à faire à la manie des duels. Lorsque l'opinion publique sera devenue raisonnable (cette heureuse époque arrivera-t-elle jamais?) elle frappera d'une flétrissure méritée le temps où l'on mit sur les canons la fastueuse inscription: *ultima ratio regum*; elle n'accordera pas plus d'estime aux duels des nations qu'à ceux des individus; il n'y aura plus de couronnes pour les vainqueurs; un deuil expiatoire succédera, dans les deux camps, au crime de lèse-humanité commis sur le champ de bataille. Dans l'état actuel de nos sociétés et de nos opinions, il nous est impossible d'entrevoir ce que serait le genre humain sous l'empire de la raison universelle; mais on ne craindra point d'affirmer qu'il y aurait alors une toute autre répartition de la louange et du blâme, et que des prétentions très hautes aujourd'hui seraient peut-être abaissées jusqu'au néant. La belliqueuse inscription *ultima ratio regum* peut être interprétée suivant le double sens du mot

latin *ratio*, souche du mot raison dans notre idiome; on sait que l'argumentation royale à coups de canon avait pour but de convaincre les esprits, sans doute en les éclairant, ou que c'était un *moyen*, une *manière d'agir*, un *procédé* sûr pour obtenir l'obéissance dont le vainqueur voulait bien se contenter au défaut de la conviction qu'il n'avait pas opérée. C'est ainsi que l'ancienne philosophie scolastique reconnaissait le pouvoir de l'*argumentum baculinum* comme propre à fortifier, au besoin, l'autorité du syllogisme. Le mot *raison* n'a pas entièrement perdu dans notre langue l'autre fonction dont le latin l'avait chargé; le commerce l'emploie à peu près dans le même sens, et les associations de négociants ou de manufacturiers établissent leurs relations et leur correspondance *sous une raison commerciale* qui porte le nom de leur chef, en ajoutant les mots *et compagnie*. Dans la conversation on décore du nom de *raison* tout ce qu'on allègue pour soutenir son opinion, justifier sa conduite, défendre les absents auxquels on s'intéresse, etc.; il y a, par conséquent, de *bonnes* et de *mauvaises* raisons. Dans le discours familier, le mot *raisonner* est toujours pris en mauvaise part lorsqu'on l'applique aux observations qu'un inférieur ose faire sur les ordres qu'il reçoit ou les réprimandes qui lui sont adressées. L'homme *raisonnable* est celui qui se conforme en tout aux préceptes de la raison; mais pour obtenir ce titre il suffit ordinairement d'être modéré, de ne manifester ni passions ni enthousiasme. Il est cependant des circonstances où il convient de n'être pas trop *raisonnable* dans le sens rigoureux de ce mot. Quant aux *raisonneurs*, comme ils sont trop souvent ennuyeux, on est loin de désirer que leur nombre s'accroisse et de chercher les moyens de les multiplier. En bonne logique on ne *raisonnerait*, et il n'y aurait de raisonnement que lorsque la raison est en activité. Cette règle du bon sens est généralement abolie, ainsi que beaucoup d'autres, auxquelles une langue bien faite se conformerait. Toute suite d'opérations intellectuelles dirigée vers un but usurpe le titre de *raisonnement*, quoique le *jugement* dirige seul le travail, et non cette faculté supérieure, essentiellement morale, qui doit conserver exclusivement le nom de *raison*. Autre inconséquence de notre langue et de plusieurs autres: la logique est, dit-on, la *science du raisonnement*; la définition est exacte, s'il est question des *méthodes d'exposition* du raisonnement, soit par le discours, soit par l'écriture. En considérant les opérations intellectuelles dans les facultés qui les exécutent, on ne trouvera ni science qui les éclaire, ni méthode qui puisse les diriger; on reconnaîtra que chaque intelligence est abandonnée à ses propres forces, et choisit sans assistance ni conseils la route qui peut la mener aux découvertes. La logique n'aide réellement pas à faire les raisonnements, et ne devient utile que pour mettre en ordre et revêtir des formes du langage les résultats des investigations intellectuelles qui ont eu lieu sans qu'elle y participât. Il ne suffit point de dire que le génie franchit toutes les barrières qu'on prétend lui opposer et s'ouvre des voies nouvelles; on doit ajouter que les esprits ordinaires auxquels on est aussi redevable d'un grand nombre de découvertes ne sont pas plus assujettis que les plus hautes intelligences à suivre des sentiers frayés. Dès qu'on se livre aux méditations sur le perfectionnement des langues dont on ne peut méconnaître l'influence sur la formation des pensées, on arrive promptement à cette conclusion affligeante: l'analyse des facultés intellectuelles et sentimentales de l'homme n'est pas assez avancée, et aussi long-temps que ce travail préliminaire occupera les esprits capables de l'entreprendre et que les difficultés ne rebuteront point, ce que l'on nomme *philosophie* sera peu digne du nom de science, et ne servira peut-être qu'à déguiser sous le masque d'un faux savoir une ignorance présomptueuse et très nuisible aux progrès de la véritable philosophie. FERRY.

RAJAH (Rad-Cha), prince de race hindoue, possédant des parties de l'Hindoustan, presque toutes dépendantes des Européens maîtres de diverses contrées de ce pays. Les Rajahs appartiennent à la caste des Zschettris ou Kschetris. Dans les îles orientales, surtout dans l'intérieur, où les armes des Européens n'ont pas encore pénétré, beaucoup de Rajahs ont maintenu leur indépendance. La Porte-Ottomane désigne sous le nom de Rajah ses sujets non turcs, surtout en Arménie (*v.* Raïa). C. L.

RAKOCZY (et non Ragotz), nom d'une célèbre famille princière de Transylvanie, dont la branche masculine est aujourd'hui éteinte. Les Rakoczy régnèrent long-temps sur cette principauté, et rendirent d'importants services aux Transylvaniens en défendant avec persévérance leurs droits religieux et politiques. Plus d'une fois, ces princes furent assez puissants pour se faire craindre de la maison impériale d'Autriche. Le premier des Rakoczy, Sigismond, après deux années de règne, abdiqua, l'an 1608, en faveur de Gabriel Bathory. Après la mort de ce dernier et celle de Bethlen Gabor, en 1629, le fils de Sigismond, le célèbre Georges Rakoczy, monta sur le trône. Dans la guerre de trente ans, il prit parti pour les Suédois, et parvint, en 1645, à obtenir pour ses frères les protestants une paix qui leur assura plus de 90 églises, et leur rendit plusieurs libertés et franchises qui leur avaient été ravies. François, petit-fils de Georges II, après la soumission de la Transylvanie à l'empereur Léopold, se retira dans ses terres, et y vécut dans une profonde retraite jusqu'en 1697. Léopold, le soupçonnant de relations secrètes avec le cabinet de Versailles, le fit arrêter et jeter dans un cachot, d'où il parvint à s'échapper en 1701. Condamné comme coupable de haute trahison, il résolut de se venger, et crut ne pouvoir mieux atteindre son but qu'en aidant les Hongrois à secouer le joug de la maison d'Autriche. Son appel fut entendu, 100,000 mécontents se rangèrent sous ses drapeaux. L'empereur, absorbé par la guerre de la succession d'Espagne, ne put envoyer des forces suffisantes contre les révoltés. Rakoczy occupa la majeure partie de la Hongrie et de la Moravie, se rendit maître d'un grand nombre de forteresses, et se porta sur Vienne à marches forcées. En vain Léopold mit tout en œuvre pour obtenir la paix; l'infatigable Rakoczy exigeait que la Hongrie fût reconstituée en royaume indépendant et électif, que toutes les religions fussent tolérées, toutes les anciennes libertés rendues; il demandait en outre la reconnaissance positive de ses droits comme prince de Transylvanie, et la levée du séquestre apposé sur les terres des partisans de sa famille. La victoire remportée par le duc de Marlborough et par le prince Eugène sur l'armée française à Hochstedt rendit à l'empereur l'espérance de disposer de forces considérables contre Rakoczy, qui n'avait pas encore soumis toute la Transylvanie. Mais la mort le surprit en 1705, au milieu de ses préparatifs. Joseph Ier, son fils et son successeur, offrit inutilement aux révoltés la médiation de l'Angleterre et de la Hollande. L'Autriche fut obligée de continuer la guerre, et y employa des forces plus imposantes. Rakoczy, à son tour abandonné de la fortune, fit de vaines démarches pour obtenir l'assistance de la Turquie. De nombreuses défaites et la peste éclaircirent ses rangs. Neuhaeusel et d'autres forteresses que ses troupes occupaient lui furent enlevées, et il se vit contraint de descendre à son tour aux plus humbles négociations. Un voyage en Pologne, auprès du tsar Pierre Ier, n'eut aucun résultat. Les négociations continuées en Hongrie durant son absence se terminèrent le 29 avril 1711, à Szathmar. Les états hongrois assemblés signèrent, le premier mai 1711, à Kavol, une convention avec l'Autriche: une amnistie pleine et entière fut accordée à tous les insurgés, le séquestre des biens levé, le libre exercice accordé à tous les cultes, et la nation hongroise remise en possession de

Google

toutes ses libertés et franchises. Rakoczy se retira d'abord en France, puis en Romélie, où il mourut dans ses terres. Nous avons de lui des mémoires sur la révolution de Hongrie (Haag, 1738, 2 vol. in-4°, ou 6 vol. in-12). Il y fait preuve de beaucoup d'esprit et d'une rare intelligence des affaires. Le testament politique et moral du prince Rakoczy paraît être apocryphe. C. L.

RALE, RALEMENT (pathologie), murmure bruyant que l'air fait entendre chez les mourants en traversant les crachats que les poumons ne peuvent plus rejeter. Hippocrate l'a comparé au bruit de l'eau bouillante (*v.* Agonie). Laënnec donne au mot *râle* une acception plus étendue; il désigne sous ce nom tous les bruits produits par le passage de l'air pendant l'acte respiratoire, à travers les liquides quelconques qui se trouvent dans les voies aériennes : il en admet quatre espèces principales; le *râle* humide ou crépitation, le *râle* muqueux ou gargouillement, le *râle* sec sonore ou ronflement, et le *râle* sibilant sec ou sifflement.

Rale (ornithologie), genre d'oiseaux de l'ordre des échassiers, bec comprimé, queue courte, doigts alongés. Il y a diverses sortes de râles : râle de genêt, râle rouge, râle noir, râle d'eau, etc. Les chasseurs appellent le râle de genêt le roi des cailles. X.

RALEGH (Walter), naquit en 1552, à Hayes, lieu obscur du Devonshire. Cet homme, fameux par sa vie aventureuse et sa fin infortunée, et sans contredit l'un des plus remarquables du siècle où il vécut, si fertile en grands esprits et en caractères originaux, annonça dès son enfance les grandes et brillantes qualités qui se développèrent plus tard en lui. Il fit ses études à Oxford, et ce génie actif et bouillant, rebuté par la forme pédantesque, sèche et scholastique qu'on donnait alors à la science, chercha ailleurs un aliment qui pût le satisfaire. Il le trouva dans la poésie; le genre gracieux et léger avait surtout des charmes pour lui; il s'y exerça avec succès, il y montra même du talent. Malheureusement, il retint du commerce des muses une disposition romanesque qui s'accorde assez mal avec le positif de la vie active et matérielle, et qui le jeta dans des fautes qui lui furent funestes. Cependant il n'était guère possible que la vie contemplative pût suffire à cette nature qui avait un si grand besoin de mouvement. Aussi, dès 1569, il était en France, faisant partie d'un secours qu'Élisabeth envoyait aux protestants de ce pays, et il s'y trouvait encore après la mort de Charles IX. Quelques années plus tard, il part pour les Pays-Bas, avec un corps de troupes qui devait soutenir les insurgés contre la puissance espagnole. L'année suivante (1579), il fait partie d'une expédition à Terre-Neuve; partout et toujours se distinguant, par son habileté et son adresse, dans les commissions qu'on lui confie, par les ressources de son esprit et par une valeur que n'arrêtait aucun obstacle, que n'intimidait aucun danger. Ce qu'on aura peine à concevoir, c'est qu'au milieu de cette vie toute d'action il pût trouver quelques instants à donner à l'étude et à la méditation. Mais c'est le privilége des ames d'élite de pouvoir s'arracher, par un puissant effort de la volonté, au tumulte et au fracas des affaires pour se retirer dans le sanctuaire silencieux et paisible de la pensée. Tel fut Ralegh. Les heures de sa journée étaient distribuées, et l'emploi en était déterminé avec un soin scrupuleux. Après en avoir accordé cinq au sommeil, il en réservait quatre pour l'étude; le reste de son temps, il le donnait aux soins de sa charge, et en trouvait encore à consacrer à des exercices qui pussent le rendre habile dans la navigation et dans l'art militaire. Enfin, après avoir couru maintes aventures, il fut appelé au conseil; là, il déploya tant d'éloquence et d'intelligence des affaires qu'il s'acquit l'estime et la faveur de la reine. La fortune le visita alors. Mais les biens que la faveur de sa souveraine accumula sur lui, il voulut les employer à des découvertes dans le nouvel hémi-

Digitized by Google

sphère. C'était la passion du siècle. Ralegh en fut possédé plus qu'aucun. Quelques vaisseaux expédiés par lui abordèrent dans une partie du continent américain, qui reçut le nom de *Virginie*. Bientôt il part lui-même (6 fév. 1595), à la recherche du fameux *el Dorado*. Cette première expédition, suivie d'une seconde, ne produisit rien, si ce n'est peut-être d'entraîner plus tard Ralegh dans une entreprise dont l'issue fut si tragique. Cependant Ralegh, qui avait siégé plusieurs fois dans le parlement, était arrivé aux premiers postes de l'état. Mais il eut à disputer la faveur de la reine contre un redoutable rival. Ses démêlés avec le comte d'Essex ont été représentés avec partialité par tous les historiens qui en ont parlé. Hume lui-même ne se montre pas toujours juste pour Ralegh, au moins à notre sens. Dans ces difficultés, le devoir d'un écrivain est de renvoyer un lecteur curieux aux sources mêmes. D'ailleurs, l'histoire de la vie de Ralegh est encore à faire; celles que nous en avons sont ou incomplètes ou partiales. Gibbon avait, dans sa jeunesse, entrepris cette intéressante biographie : l'historien était digne du héros. Mais ce travail fut malheureusement abandonné. Pour revenir à Ralegh, on a dit qu'il s'était réjoui de la chute et de la mort d'Essex; on prétend même qu'il assista à son exécution pour assouvir sa haine. Il paraît pourtant, au contraire, que ce fut en qualité de capitaine des gardes qu'il fut obligé d'être présent à ce tragique spectacle, et que, loin de s'en réjouir, il en fut profondément affligé. — Après la mort d'Élisabeth, Ralegh, mécontent du gouvernement de Jacques Ier, favorisa quelques hommes perdus dans une conspiration contre le roi. Ce complot découvert exposa Ralegh à la vengeance de ses ennemis; et sa supériorité, autant que sa fierté et sa fougue, lui en avait fait beaucoup. Une commission, composée de ses plus violents adversaires, le déclara coupable, sur les preuves les plus légères, après un quart d'heure de délibération. Il était condamné à mort; mais le roi voulut qu'il fût sursis à son exécution jusqu'à nouvel ordre. Il fut enfermé dans la tour de Londres (5 déc. 1603), et il y subit une captivité de douze ans. Dans cette situation, il montra toute l'énergie d'une grande ame et tout le calme d'un philosophe. L'étude et l'éducation de ses enfants lui fournirent des consolations; et il trouva surtout un adoucissement à son sort dans le dévouement de son épouse, dont l'histoire ne doit point omettre le nom. Elle se nommait Élisabeth Throckmorton. Ce fut dans sa prison qu'il acheva son grand ouvrage sur l'histoire du monde. Ce livre montra à l'Angleterre un écrivain du premier ordre, et un penseur hors de ligne. Quoiqu'il fît partie de la secte des *libres-penseurs* (free-thinkers), il considéra l'histoire du point de vue religieux : il est le prédécesseur de Bossuet.—Cependant Jacques se relâcha de sa sévérité. Ralegh fut enfin tiré de prison pour être mis à la tête d'une flotte : il avait promis au roi de lui découvrir des mines d'or et d'argent connues de lui seul. Le résultat de cette expédition fut désastreux. Ralegh, ayant échoué partout, fut ramené à Londres par ses soldats mutinés. Il fut accusé de haute trahison pour avoir attaqué en pleine paix les Espagnols, alliés de l'Angleterre. L'ambassadeur d'Espagne, Gondemar, pressait sa condamnation. Jacques, pour satisfaire ses alliés qu'il voulait ménager, et tout ensemble pour sauver l'honneur national, fit revivre et ratifia l'ancienne sentence qui condamnait Ralegh. Il fut exécuté en 1618, âgé de 66 ans. Il mourut comme il avait vécu, avec fermeté. Il n'était point aimé du peuple; mais l'injustice de son supplice lui donna la faveur que n'avaient pu lui donner ses écrits et ses exploits. Il fut pleuré des Anglais.—Outre le livre que nous avons cité, Ralegh avait composé quelques ouvrages qui ont été perdus : c'était un *Traité sur les Indes occidentales*, et un autre sur la *Tactique navale*. La meilleure édition de l'*Histoire universelle* est la onzième et dernière, publiée en 1736 par Oldy (in-

Digitized by Google

fol.). On a recueilli quelques autres écrits de Ralegh, lesquels furent donnés au public par Thomas Birch en 1751 (2 vol. in-8°). A. Og.

RALLIEMENT, terme de guerre, action des troupes qui, après avoir été rompues ou dispersées, se rassemblent. On dit de même le *ralliement* d'une flotte, d'une armée navale. — *Mot de ralliement* (v. Mot et Ordre) —*Signes de ralliement*, certains signes dont on convient aux armées pour se reconnaître, comme de frapper sur la giberne ou dans la main. — *Points de ralliement*, endroits indiqués aux troupes pour se rallier. — Par extension, *le mot*, *le signe de ralliement* devient le mot, le signe caractéristique auquel une secte, un parti se reconnaît, ou par lequel on le signale. *Point de ralliement* est encore, et le lieu où les personnes d'un même parti se rassemblent, et l'opinion sur laquelle s'accordent des sectes, des personnes divisées sur d'autres points. X.

RAMA (villes). Dans la langue hébraïque, *Rama* signifie *hauteur*, *élévation*; aussi, les livres sacrés parlent-ils de plusieurs lieux habités, plus ou moins importants, tous désignés par ce nom. Comme seuls dignes d'intérêt, nous signalerons: 1° *Rama*, ville de la Palestine, située entre Lydda, nommée plus tard *Diospolis*, et aujourd'hui *Loudd*, et Jérusalem. Saint Jérôme, sans doute par inadvertance, la place entre Jérusalem et Joppé (*Yasa*, *Jafa*). Rama de Palestine est l'ancienne *Arimathie*, patrie de Joseph, cet homme juste qui eut la gloire d'ensevelir le Sauveur. Malgré son nom, cette ville est assise dans une plaine; mais pour ne point compromettre l'infaillibilité de leur étymologie, les savants assurent qu'elle devait son appellation à la hauteur de ses édifices. Rama de Palestine a subi le sort de toutes les grandes cités de cette contrée : elle a perdu totalement sa splendeur et jusqu'à son nom. Les Arabes l'appellent *Ramlé*, c'est-à-dire *sable*, parce qu'elle est bâtie sur un terroir sablonneux. Ce n'est plus qu'un chétif village, où l'on ne marche qu'à travers des décombres; ses maisons, entassées sans ordre et sans régularité, sont des cahuttes de plâtre parfaitement semblables à nos ruches, et le sérail de l'aga de Gaze, qui doit faire sa résidence à Ramlé, n'est qu'une masure dont les planchers s'écroulent avec les murailles. Mais la campagne des environs soulage la vue attristée par cet amas de tristes manoirs : ce sont des oliviers grands comme des noyers de France, très industrieusement arrangés en quinconce, ayant sur leurs flancs des figuiers, des grenadiers, de superbes nopals, et les plus beaux palmiers de l'Idumée. En parcourant ces plantations, on découvre à chaque pas des puits desséchés, des citernes en ruine, et de vastes réservoirs couverts par leurs voûtes affaissées, qui prouvent que jadis la ville dut avoir une lieue et demie d'enceinte. Aujourd'hui, à peine y compte-t-on deux cents familles, dont quelques-unes cultivent un peu de terre appartenant au mufti. Les ressources des autres se bornent à filer du coton pour des comptoirs français. On fait aussi à Ramlé du savon pour l'usage des habitants du Caire. La seule antiquité qu'on remarque dans ce malheureux village est le minaret d'une mosquée ruinée, qui se trouve sur le chemin de Yafa. L'inscription arabe apprend qu'il fut bâti par *Saïf-Eddin*, sultan d'Égypte. De son faîte élevé, l'on suit toute la chaîne des montagnes qui vient de Nâblous (Naplouse), côtoyant la plaine, et qui va se perdre dans le sud. Les musulmans révèrent auprès de Ramlé le tombeau de *Lokman* le sage, et les sépultures des soixante-dix prophètes qu'ils croient y avoir été enterrés.—2° *Rama*, ville de Benjamin, se trouvait entre Gabaa et Béthel, à sept milles de Jérusalem, vers le septentrion. Elle subsistait encore du temps de saint Jérôme, mais elle n'était plus qu'un village.—Comme cette ville était sur le chemin de Samarie (Naplouse) à Jérusalem, Baasa, roi d'Israel, la fit fortifier pour défendre le passage des terres de Juda dans celles d'Israel. Josèphe l'appelle *Ramathon*. C'est à Rama de Benjamin que fait

allusion le prophète Jérémie, dans cette pathétique prosopopée, où il ranime l'épouse de Jacob, la mère de Joseph et de Benjamin, pour lui faire déplorer la perte de ses descendants : *Vox in Ramâ audita est lamentationis, luctûs et fletûs : Rachel plorantis filios suos et nolentis consolari super eis, quia non sunt.* « Une voix s'est fait entendre dans Rama, voix de lamentations, de larmes et de deuil : c'est la voix de Rachel pleurant ses enfants et refusant toute consolation à leur égard, parce qu'ils ne sont plus. » La même Rama doit une grande partie de son illustration à Samuel. Ce fut là que naquit ce prophète, là qu'il remplit ses fonctions de juge, et qu'il termina sa carrière. — 3° *Rama de Nephtali*, sur les frontières d'Aser : les Septante et l'historien Eusèbe l'ont mentionnée plusieurs fois. E. Lavigne.

RAMADAN, RAMASAN, neuvième mois du calendrier turc. On sait que les musulmans calculent leur année d'après le cours de la lune ; en sorte qu'elle a onze jours de moins que la nôtre, et qu'au bout de trente-trois ans le ramadan a parcouru toutes les saisons de l'année. C'est dans ce mois que les Turcs observent une sévère abstinence depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Cette solennité religieuse et celle de Bairan, qui la suit, sont les deux fêtes principales des peuples soumis à l'empire du Croissant. C. L.

RAMAJANA, épopée célèbre en langue sanscrite, œuvre d'un poète indien, nommé Valmiki. Quelques savants prétendent qu'elle est plutôt due aux travaux communs d'une ancienne école poétique indienne, et cette hypothèse n'est pas sans vraisemblance. Le *Ramâjana* contient le récit des aventures de Rama (*v.* Indienne [Mythologie]). Il a été publié à Bonn par G. de Schlegel, avec une traduction latine, en huit volumes. L'édition de Serampore (1806-10, 3 vol. in-4°) n'a pas été achevée. Cette œuvre se rattache au poème philosophique connu sous le nom de *Bhagavad-Gita*, lequel n'est autre chose qu'un dialogue entre Krischna et Arguna sur les choses divines. Ce dernier a aussi été publié par Schlegel (Bonn, 1823). Le *Ramâjana* occupe, avec le *Maha-Bharata*, le premier rang parmi les poèmes mythologiques auxquels les Indiens donnent le nom générique de *puranas* ou *traditions anciennes*. Il ne contient pas moins de 24,000 distiques. Unité d'action, tableau vivant et animé d'une époque héroïque et patriarcale, richesse et variété d'images poétiques, scènes pittoresques de la nature indienne, peinture ravissante et pleine de charmes des caractères et des passions, tels sont, au dire de Schlegel, les trésors littéraires qu'il livre aux amis des lettres. C. L.

RAMBOUILLET (Hôtel de). Les destinées de l'hôtel de Rambouillet méritent d'être étudiées. Ce salon de beaux esprits, qui régenta la littérature pendant la première moitié du XVIIe siècle, et qui fut l'arbitre du goût, le sanctuaire de la morale, l'académie du beau langage, après avoir joui long-temps d'une gloire incontestée, a vu décliner son autorité sous le règne de Louis XIV, et le XVIIIe siècle n'a plus eu pour lui que le sarcasme ou le dédain ; on l'a vu à travers les *Précieuses ridicules* de Molière, et on a détourné contre lui des traits que le grand comique n'avait dirigés que contre les maladroits imitateurs de son langage et de ses manières. Il est temps de se placer entre l'engouement des contemporains et le dénigrement de la postérité pour apprécier justement les services et les torts de cette réunion célèbre. — M. Rœderer, dans son *Histoire de la société polie en France*, fait remonter l'ouverture du salon de Mme de Rambouillet à l'année 1600, sous le règne de Henri IV. L'esprit de cette société, à son origine, fut politique et moral. Le marquis de Rambouillet, ami du duc d'Épernon, était hostile à Sully, alors au comble de la faveur ; Catherine de Vivonne, sa chaste et noble femme, voyait avec mépris les dérèglements de la cour : ces rancunes politiques et ces scrupules de pudeur les déterminèrent à se tenir

sur la réserve, et à faire de leur hôtel un centre d'opposition modérée qui combattrait indirectement les barbarismes et les orgies de la cour par la pureté du langage et des mœurs. L'hôtel de Rambouillet ne tarda pas à devenir le rendez-vous des beaux esprits et des femmes les plus distinguées. On briguait ardemment l'honneur d'y être admis, car l'admission était un double brevet de culture intellectuelle et de vertu. Une pareille réunion, que Bayle appelait un véritable palais d'honneur, ne pouvait pas manquer d'exercer une grande influence. Les circonstances extérieures en favorisèrent l'accroissement. La sévère économie du roi et de son ministre Sully, et, plus tard, l'indifférence littéraire de Louis XIII et des divers ministres qui se succédèrent jusqu'à Richelieu, abandonnèrent à l'hôtel de Rambouillet le patronage et la direction des lettres : cette espèce de dictature eut ses avantages et ses inconvénients. — L'hôtel de Rambouillet continua le travail de Malherbe sur la langue française : celui-ci avait donné à notre idiome la force et la noblesse, ses continuateurs l'assouplirent, l'affinèrent et ajoutèrent aux qualités qu'il possédait déjà la finesse et la délicatesse. Il faut encore rapporter à ce cercle ingénieux l'art de converser, qui fut une des principales gloires de la France, et d'où découlèrent la politesse, l'urbanité et le savoir-vivre, dont le nom même n'existait pas avant cette époque. On ne saurait non plus nier sans injustice les services rendus à la morale par cette société d'élite : elle rendit chastes, au moins en paroles, les auteurs qu'elle admettait, et plus retenus ceux qu'elle n'avait pas enrôlés. Son influence se fit sentir sur le théâtre, d'où furent bannies les obscénités qui le déshonoraient : l'accueil que l'hôtel Rambouillet fit à l'*Astrée* de D'Urfé contribua beaucoup à cette réaction, et mit en honneur les beaux sentiments dans les livres et dans le commerce de la vie. — Malgré l'excellence de ses intentions, le cercle de la marquise de Rambouillet ne put échapper à la loi qui domine les coteries littéraires. Ces réunions exclusives se font toujours des idées et un langage à part ; de sorte que ceux qui les fréquentent sont des initiés, et les étrangers des profanes. Ce besoin de se distinguer engendre la manière et l'affectation. L'hôtel Rambouillet pouvait d'autant moins s'y soustraire que, dans l'indifférence de la cour et l'ignorance du peuple, aucun contact extérieur, aucun avertissement du dehors ne pouvait le réprimer dans ses écarts. La conséquence forcée de cette situation sera la grande importance des petites choses, le sérieux des bagatelles. Il faudra chaque soir fournir un aliment à l'activité des esprits ; ce besoin fera la fortune des billets galants, des rondeaux, des sonnets, des madrigaux, des énigmes ; on s'extasiera sur un mot, on se divisera à propos d'un quatrain, on se formera en camps ennemis à l'occasion de deux sonnets. Voiture et Benserade tiendront le monde littéraire en suspens entre *Job* et *Uranie* ; et *la Belle Matineuse* de Malleville le disputera long-temps à celle de Voiture ; Balzac et son rival discuteront gravement s'il faut dire muscardins ou muscadins ; on prendra parti pour ou contre la conjonction *car*, et la rivalité de deux diseurs de bons mots également gastronomes, Ménage et Montmaur, ameutera tout le Parnasse, et suscitera une guerre interminable. — Ce n'est pas tout : l'absence d'idées sérieuses et vraies portera les efforts de l'esprit sur les mots, qu'on tourmentera de mille manières, et sur la versification, qu'on surchargera de nouvelles entraves. Le sonnet, malgré la rigueur de ses lois, ses quatrains à rimes uniformes, ses tercets au sens suspendu, la proscription de toute répétition de mots, ne suffira plus ; le rondeau ajoutera aux difficultés de la rime identique la nécessité de ramener deux fois, à point nommé, les mots de son début ; l'acrostiche placera toutes les lettres d'un mot, dans leur ordre de succession, à la tête de ses lignes rimées ; certain rimeur bizarre (De Neufgermain) prendra le contrepied de l'acrostiche, et placera, tour à tour, chacune des

syllabes du nom de son héros à la fin de ses vers; enfin, les bouts-rimés donneront la torture au bon sens par la tyrannie de leurs rimes étranges. — Le règne des salons, dans le sommeil des grandes questions religieuses et politiques, devait non seulement donner cours aux petits genres littéraires, tourmenter les phrases, les mots, les syllabes, les lettres mêmes, mais fausser ce qu'il y a de plus naturel au cœur humain, la passion. Les femmes réglaient et dominaient la conversation, elles devaient y introduire le sentiment. Comment ne pas parler d'amour, et comment en parler avec bienséance? On prit un biais pour le faire en tout bien, tout honneur; on sépara le sentiment de son but matériel et grossier; on prit pour point de départ et pour but la galanterie; on l'épura, on la subtilisa, on en tira la quintessence, et l'on en fit sortir ce qu'on peut imaginer de plus fin, de plus délicat et de plus faux, et, comme si ce n'était pas assez de fausseté comme cela, on s'avisa de transporter ce sublimé sentimental dans l'antiquité, et de mettre toute cette belle métaphysique sur le compte et à la charge des héros de l'Italie et de la Perse (*v.* SCUDÉRY [Mlle de]). — Les femmes qui fréquentaient l'hôtel de Rambouillet prirent le nom de *précieuses* : c'était un titre d'honneur, et comme un diplôme de bel esprit et de pureté morale. Les *précieuses* se divisaient, suivant l'âge, en jeunes et anciennes; le nom de *vieilles* aurait été trop dur pour leur délicatesse; et, dans l'ordre moral, elles se classaient en *galantes* ou *spirituelles*, selon leur vocation pour les délicatesses du sentiment ou les finesses de l'esprit. Les principaux articles de leur code de morale consistaient à fuir la fausseté et la perfidie; à honorer cette sage contrainte qui est le principe et la garantie de la politesse; à demeurer fidèle à l'amitié, et à donner à l'esprit le pas sur les sens. La matière était leur partie adverse, et, ne pouvant la supprimer, elles voulaient du moins l'asservir. Ce mépris des choses sensibles, sans les réduire au célibat, leur donnait de l'aversion pour le mariage, dont elles reculaient toujours la conclusion. Ce fut en vertu de cette poétique matrimoniale que M. de Montausier attendit courageusement que Julie d'Angennes eût dépassé ses 30 ans avant de l'épouser : il n'en fallait pas moins pour faire un séjour convenable sur tous les points de la carte du *Tendre:* c'est pour cela que Ninon appelait les *précieuses* les jansénistes de l'amour; mais cette rigueur n'était pas de l'hypocrisie; et il faut bien se garder de croire sur parole cette mauvaise langue de St-Évremond lorsqu'il nous dit que les *précieuses* fesaient consister leur grand mérite « à aimer tendrement leurs amants sans jouissance, et à jouir solidement de leurs maris avec aversion. » — Les *précieuses* s'étaient fait une langue de convention propre à dépayser les profanes; Paris n'était plus Paris, mais Athènes; l'ile Notre-Dame s'appelait Délos; la place Royale, place Dorique; Poitiers était Argos; Tours, Césarée; Lyon, Milet; Aix Corinthe; la France avait fait place à la Grèce; non seulement les villes, mais les hommes, étaient débaptisés; Louis XIV avait échangé son nom contre celui d'Alexandre; le grand Condé devait répondre au nom de Scipion; Richelieu était devenu Sénèque et Mazarin Caton. Tous les beaux esprits avaient subi la même métamorphose. Ne parlez plus de Chapelain, c'est Chrysante qu'il faut dire; Voiture, c'est Valère; Sarrasin, Sésostris; la Calprenède, Calpurnius; Scudéry, Sarraïdès : Scudéry et la Calprenède devaient être deux fois plus fiers avec ces noms sonores et pompeux. — Les scrupules des *précieuses* en matière de langage les portaient à éviter les mots vulgaires, et à les remplacer par de nouvelles métaphores et par des périphrases; elles faisaient du miroir le conseiller des grâces, des fauteuils, les commodités de la conversation, du prosaïque bonnet de nuit, le complice innocent du mensonge. Ce sont là les ridicules de leur manière; mais souvent elles ont rencontré juste, et leur vocabulaire a enrichi la langue,

C'est des *précieuses* que nous viennent les locutions suivantes : « Cheveux d'un blond hardi, » pour ne pas dire roux ; « n'avoir que le masque de la vertu ; revêtir ses pensées d'expressions nobles ; être sobre dans ses discours ; tenir bureau d'esprit ; danser proprement, » et une foule d'autres que l'usage a consacrées. Croirait-on que le mot énergique *s'encanailler*, auquel Chamfort a donné pour complément *s'enducailler*, soit sorti de la fabrique des *précieuses*? En somme, le procédé des *précieuses* se réduit à substituer la périphrase aux mots vulgaires, et à rajeunir les métaphores usées : or, les grands écrivains ne font pas autre chose, mais il le font avec goût et mesure. Ce n'est pas là ce que Molière a attaqué. Dans sa critique, l'hôtel Rambouillet était hors de cause, et il faut l'en croire lorsqu'il nous dit que les plus excellentes choses sont sujettes à être copiées par de mauvais singes qui méritent d'être bernés, et que les véritables *précieuses* auraient tort de se piquer lorsqu'on joue *les ridicules* qui les imitent mal. Malgré cette protestation de notre grand comique, l'hôtel de Rambouillet a été compris dans le ridicule qu'il destinait à des parodistes sans esprit et sans goût ; et le nom dont s'honoraient les Longueville, les Lafayette, les Sévigné et les Deshoulières n'est plus aujourd'hui qu'un sobriquet injurieux. — Tâchons de reproduire en quelques traits les habitudes de ce cercle de beaux esprits, et pénétrons un instant dans le sanctuaire, je veux dire la chambre bleue d'Arthénice (c'était le nom *précieux* de la marquise de Rambouillet : Malherbe et Racan avaient trouvé en commun cet élégant anagramme du prénom de Catherine). Voici les abbés De Belesbat et Du Buisson qui ne demandent pas mieux que de nous introduire dans la ruelle de cette chaste alcôve ; nous sommes alcôvistes, grâce à la complaisance de nos deux introducteurs. Laissons entrer Sarrasin, Cotin, l'abbé de Pure, la Calprenède, Godeau, Ménage et même Chapelain, et tâchons de ne pas rire en voyant le chantre de la *Pucelle* ôtant son vieux chapeau pour montrer sa vieille perruque, et laissant voir sous son manteau râpé son justaucorps de taffetas noir fait aux dépens d'un vieux cotillon de sa sœur ; les maîtres du logis lui font trop bon accueil pour que des intrus osent le railler ; l'arrivée de Voiture va donner cours à une gaîté légitime ; mais il entre d'un air mystérieux, le front chargé de nuages ; et comme on s'inquiète de ce changement d'humeur : « Mesdames, dit-il à demi-voix, il court de mauvais bruits sur le soleil. » Cette saillie rassure tout le monde, et l'on s'extasie sur cette nouvelle forme d'enjouement. Cotin profite de cette bonne disposition pour lancer une de ses énigmes, et l'assemblée, par déférence, laisse à la belle Julie l'honneur d'en deviner le mot. Puisque Julie s'est mise en scène, il faut s'occuper de la guirlande qu'on tresse en son honneur : « Qui de vous, dit la marquise, apporte aujourd'hui son hommage ? M. de Voiture s'est-il enfin résigné à payer son tribut ? » Voiture, au lieu de répondre, tombe dans sa rêverie ; car, un peu jaloux de M. de Montausier, il avait juré, à part lui, de n'être pour rien dans la galanterie de son heureux rival. « Madame, dit alors Desmarets, voici un quatrain sur la violette ; je désire qu'il ne paraisse pas indigne de figurer à côté des stances de M. des Réaux sur le lis, ou de M. Chapelain, sur la couronne impériale ; au reste, écoutez :

Modeste en ma couleur, modeste en mon séjour,
Franche d'ambition, je me cache sous l'herbe ;
Mais si sur votre front je puis me voir un jour,
La plus humble des fleurs sera la plus superbe.

On devine les applaudissements que soulève ce madrigal ; au fait, il est fort joli, et Ménage n'hésita pas à lui donner la palme. Lorsque l'extase et les commentaires eurent cessé, une voix grave et lente s'éleva ; la figure qui parlait avait le teint jaune et des traits virils ; ses premières paroles amenèrent un silence général ; or, c'était Mlle de Scudéry, l'oracle de l'assemblée ; elle posa une thèse de psychologie amoureuse : « Examinons, dit-elle, maintenant, quel est le plus mal-

heureux d'un amant jaloux, d'un amant dédaigné, d'un amant séparé de sa maîtresse, ou d'un amant qui a perdu l'objet de sa passion?» La discussion fut longue et approfondie, si approfondie et si longue que la décision en fut remise au lendemain. Tels étaient, à peu près, les entretiens de cette société choisie : et ce procès-verbal d'une séance peut donner une idée des sujets qui se traitaient habituellement entre ces beaux esprits. Pour le ton et le style des interlocuteurs, on peut s'en faire une idée par les lettres de Voiture, et les conversations qu'on rencontre si souvent dans la *Clélie*. — L'hôtel de Rambouillet, qui était, avant tout, un sanctuaire de pureté morale et une académie de beau langage, laissait cependant passer la médisance et la chronique scandaleuse. Nous avons vu que l'esprit d'opposition entrait pour beaucoup dans son institution ; car essayer, sous le règne passablement graveleux du Béarnais, de mettre en honneur la pureté des mœurs, c'était élever autel contre autel. Les beaux sentiments dont le chaste salon de la marquise de Rambouillet donnait le précepte et l'exemple étaient déjà la satire indirecte de la cour ; mais pense-t-on que cette satire discrète fût la seule qu'on se permît ; c'eût été trop de vertu ; le diable a toujours sa petite place de réserve dans les meilleures ames, et la faiblesse humaine voulait qu'on traçât quelquefois le tableau des désordres que l'on condamnait par la pureté de sa conduite. Je pense, toutefois, que ces anecdotes, empruntées à la chronique de la cour et de la ville, se racontaient à voix basse lorsque le vieux marquis prenait à part, dans un coin du salon ou dans l'embrasure d'une fenêtre, Chaudebonne, Voiture, Sarrasin et le nain de Julie, Godeau, qui, malgré son évêché, entendait la plaisanterie. Cette partie secrète des entretiens du salon d'Arthénice nous a été transmise par le caustique et spirituel Tallemant des Réaux ; et, Dieu soit loué de ses indiscrétions ! sans cela, nous aurions perdu ces bons contes qui nous égaient aux dépens de Henri IV, et qui ternissent un peu son auréole de vert-galant ; nous ne saurions rien des peccadilles de son grave ministre le duc de Sully. L'opposition de l'hôtel Rambouillet, plus réservée sous Louis XIII, ne laissa pas de suivre son cours ; on s'y entretenait des galanteries de la cour ; on glosait sur le compte de Louis XIII, qui faisait si sottement son métier de roi ; Louis XIII, le moindre de sa race, héritier des vices et des faiblesses de sa mère, et qui ne tenait de son père que l'odeur du gousset, le plus ennuyé des princes et le plus ennuyeux, perfide en amitié, lâche et cruel jusqu'à contrefaire les grimaces des mourants, et regrettant de ne pas voir celle que devait faire à l'heure du supplice M. Le Grand (Cinq-Mars), le complice et, dit-on, le triste instrument de ses plaisirs. On n'épargnait pas non plus le cardinal-ministre, dont le patronage littéraire faisait concurrence, et l'on se permettait de railler sur ses amours avec la belle Marion, sur ses bévues d'érudit lorsqu'il faisait du poète Terentianus Maurus une comédie de Térence, et sur son admiration pour les vers où Guillaume Colletet se plaisait à peindre dans le bassin de la place Royale :

La canne s'humectant de la bourbe de l'eau.

Les témoignages de l'admiration contemporaine ne manquèrent pas à l'hôtel de Rambouillet, et la considération dont il jouissait ne fut pas détruite pendant la durée du XVIIe siècle. Fléchier a parlé ainsi dans son langage antithétique de ce salon, « où se rendaient tant de personnes de qualité et de mérite qui composaient une cour choisie, nombreuse sans confusion, modeste sans contrainte, savante sans orgueil, polie sans affectation. » Jugement qui serait plus près de la vérité si l'on transformait les correctifs en compléments ; il vaut mieux s'en tenir au jugement du duc de Saint-Simon, qui constate sans commentaire l'importance historique de cette illustre société : « C'était le rendez-vous de tout ce qui était le plus distingué en condition et en mérite ; un tribunal avec qui

il fallait compter, et dont la décision avait un grand poids dans le monde sur la conduite et sur la réputation des personnes de la cour et du grand monde. » L'héritage de l'hôtel Rambouillet fut recueilli par les duchesses de Montausier et d'Orléans, et par Mme de Maintenon, qui continuèrent les traditions de la conversation spirituelle et polie, qui se maintinrent, au XVIIIe siècle, à la petite cour de la duchesse du Maine, et dans les cercles de Mmes de Tencin et Geoffrin. Cet art de converser s'est perdu pendant la crise révolutionnaire; Mme de Staël y substitua un instant ses éloquents monologues, interrompus par un coup d'état de Napoléon; Delille et Suard avaient conservé les secrets de cet art ingénieux qu'ils ont emporté dans la tombe. La tribune et les journaux ont tué les salons, la conversation a fait place aux discours; on ne cause plus, mais on discute, on pérore, on déclame; et si nous n'avons plus de beaux esprits, nous possédons en retour d'éloquents orateurs et de spirituels journalistes. Il faut bien accepter la compensation, et même s'en réjouir, car le règne des salons ne pourrait renaître que sur le tombeau de nos institutions politiques. GÉRUZEZ.

RAMEAU, petite branche d'arbre : un *rameau* d'olivier. Noé, après le déluge, lâcha la colombe qui rapporta un rameau d'olivier. Arnobe et Clément d'Alexandrie prétendent que les Thespiens adoraient un rameau. — *Ramée*, assemblage de branches entrelacées naturellement ou de main d'homme : danser sous la *ramée*. Il se dit aussi des branches coupées avec leurs feuilles vertes. — Figurément, présenter le *rameau* d'olivier, c'est offrir la paix, faire des propositions d'accommodement. — Le dimanche des *Rameaux*, le jour des *Rameaux*, c'est le dimanche d'avant Pâques, ainsi appelé à cause des rameaux qu'on porte ce jour-là à la procession, en mémoire de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem (*v.* PALME). C'était aussi une coutume du paganisme. On portait des rameaux dans les cérémonies en l'honneur des dieux; de là les *thallophores* ou porte-rameaux. La sibylle de Cumes fit prendre un rameau d'or à Énée pour lui ouvrir la route des enfers. Le héros, à l'aide de deux colombes envoyées par Vénus, trouva cet heureux rameau, l'arracha sans peine de l'arbre et le porta à la sibylle. Quand ils furent arrivés au palais de Pluton, Énée attacha ce rameau à la porte et elle s'ouvrit. Le rameau d'or est, en effet, la clé des portes les mieux fermées. — *Rameau* se dit par extension, en terme d'anatomie, des diverses branches ou divisions des artères, des veines et des nerfs. — Il s'applique, en terme de métallurgie, à différentes branches d'une mine d'or, d'argent, etc. — En terme d'art militaire, un *rameau* est une galerie de petite dimension qui établit une communication entre une galerie principale et un fourneau de mine. — Figurément, *rameau* se dit en généalogie des différentes sous-divisions d'une branche d'une même famille. On l'applique enfin aux subdivisions d'une science, d'une secte, etc. E. G.

RAMEAU (JEAN-PHILIPPE), célèbre compositeur français, né à Dijon le 25 septembre 1683, était fils d'un organiste qui lui enseigna de bonne heure les éléments de la musique et l'art de jouer du clavecin. Le jeune Rameau étudia pendant quelques temps la langue latine, mais il n'acheva pas ses classes. A l'âge de 18 ans, il fit un voyage en Italie et demeura à Milan. Son séjour dans ce pays, où la musique était alors si florissante, dut avoir une grande influence sur le développement de son instruction et de son goût en musique. En 1703, Rameau se fit entendre à Paris sur l'orgue des jésuites de la rue St-Antoine, puis à Lille, où il toucha pendant quelques mois l'orgue de St-Étienne. Son habileté lui valut alors sa nomination à la place d'organiste de la cathédrale de Clermont. Il séjourna assez long-temps dans cette ville et s'y occupa de la rédaction de son *Traité d'harmonie*, qu'il publia en 1722. Il revint alors se fixer dans la capitale, où il ne tarda pas à jouir de la ré-

putation de grand organiste. Cependant, en 1727, il échoua dans un concours avec le célèbre D'Aquin pour obtenir l'orgue de St-Paul. Aujourd'hui, ce qui reste des œuvres de D'Aquin est tellement médiocre qu'il n'est pas permis de révoquer en doute l'immense supériorité de Rameau sur son rival. En 1726, Rameau avait publié son *Nouveau système de musique théorique*; le mérite de cet ouvrage, son talent comme organiste, quelques morceaux de chant insérés dans les opéras comiques de Piron, avaient établi sa réputation. Voltaire, qui avait pressenti les succès de Rameau dans le genre dramatique, lui confia la musique de la tragédie de *Samson*; mais cet ouvrage ne put être représenté, parce qu'il parut peu convenable de laisser jouer une pièce dont le sujet était tiré des livres saints. Rameau avait alors près de 50 ans; tourmenté du désir d'essayer son génie dans la musique dramatique et d'y appliquer ses études consciencieuses, ses théories profondes, et surtout les idées nouvelles, les ressources variées que l'habitude de l'improvisation lui avait données, Rameau obtint un poème de l'abbé Pellegrin. Ce dernier, qui augurait assez mal du talent et du génie dramatique de Rameau, exigea de lui un billet de 500 liv. avant de lui livrer son opéra. Mais, après la première représentation, les préventions et les craintes de l'abbé se dissipèrent, et il anéantit l'obligation que Rameau avait contractée. *Hippolyte* fut représenté en 1733, et le succès fut complet. Indépendamment du mérite de sa musique, Rameau n'avait rien négligé pour que son début sur la scène de l'opéra fût le signal d'améliorations notables dans l'exécution et dans les autres parties du spectacle. On était alors au temps où les violons se disaient: *gare l'ut!* lorsque cette note se trouvait hors de l'étendue qu'embrassait ordinairement leur instrument. — Les *Indes galantes*, *Castor et Pollux*, *Dardanus*, *Zoroastre*, et une foule d'autres pièces, suivirent de près *Hippolyte* et obtinrent le même succès. Louis XV donna alors à Rameau une pension de 2,000 liv., et, quelque temps avant sa mort, il fut anobli et décoré du cordon de St-Michel. — La liste des opéras et des ouvrages de Rameau est trop longue pour la rapporter ici, mais il suffira, pour donner une idée de sa prodigieuse fécondité et de son étonnante activité, de faire remarquer que, de 1733 à 1760, depuis l'âge de 50 ans jusqu'à sa 77e année, Rameau composa trente opéras, environ douze volumes sur la théorie de la musique, et en particulier sur son système de la basse fondamentale. Rameau mourut en 1764, âgé de plus de 80 ans. L'académie de musique lui fit célébrer à l'Oratoire un service solennel, dans lequel on exécuta plusieurs morceaux tirés de ses opéras, sur lesquels on avait ajusté les paroles de l'office. — Il nous reste à juger Rameau comme organiste, comme théoricien et comme compositeur dramatique. — Il n'est pas douteux qu'il ne fût très habile organiste, et ses compositions pour le clavecin, écrites souvent dans le style de l'orgue, sont our la plupart des chefs-d'œuvre en ce genre. Toutefois, il faut remarquer que, doué d'un génie essentiellement dramatique, il a dû ne pas conserver à l'orgue le caractère grave et austère qui appartient au chant ecclésiastique. Nous avons même lieu de croire que l'exemple de Rameau n'a pas été sans influence sur la décadence de l'art de jouer l'orgue, qui, de son temps, commença à prendre les formes de la musique dramatique. — Les théories de Rameau sur la *basse fondamentale (v.)* sont abandonnées aujourd'hui, et on n'a pas tardé à reconnaître que son système était faux sous plusieurs rapports. Néanmoins, en soulevant des discussions animées et savantes sur la théorie de l'harmonie, Rameau a beaucoup avancé les progrès de cette science, et ses travaux ont été d'une utilité incontestable pour en réformer et en améliorer l'enseignement. — Comme compositeur dramatique, Rameau est un des plus grands génies que la France ait produits. Avant lui, l'opéra était un spectacle monotone, où le récitatif et les chœurs pré-

sentaient seuls quelque intérêt. Rameau y introduisit une grande variété par ses mélodies toujours dramatiques, par ses airs de ballet dont plusieurs seraient encore entendus avec plaisir; enfin, par ses ouvertures, auxquelles il sut donner une forme neuve, un plan et des développements mieux conçus. Le seul reproche fondé qu'on puisse faire à Rameau, c'est d'avoir souvent écrit ses ouvrages avec négligence. Son style est moins pur et moins correct que celui de Lully, et on doit regretter qu'il ne se soit pas livré avec plus de soin à l'étude des grands maîtres italiens, qui avaient poussé alors jusqu'à ses dernières limites la science d'écrire pour les voix. — Rameau a eu, comme Lully, le privilége de régner sans partage sur la scène de l'Opéra pendant 50 ans. On sait qu'à l'apparition des ouvrages de Gluck, Piccini, Sacchini, il s'opéra dans la musique dramatique une révolution dont le résultat fut de faire oublier Rameau et ses plus belles compositions. — Aujourd'hui, les œuvres de ce grand compositeur sont ensevelies dans les rayons poudreux de quelques bibliothèques, d'où personne ne songe à les exhumer, malgré les beautés réelles qu'elles renferment. F. Danjou.

RAMIER (*columba palumbus*), gros pigeon sauvage qui niche sur les arbres (*v.* Colombe, Palombe et Pigeon).

RAMLER (Charles-Guillaume), poète lyrique, traducteur et critique, né le 25 février 1725 à Kolberg, fit ses études à Halle, et devint, en 1748, professeur de belles-lettres au corps des cadets, à Berlin. Il se démit de ces fonctions en 1790 pour être co-directeur du théâtre national de Berlin. En 1798, il se retira des affaires et mourut le 11 avril 1798. Ramler parut comme poète lyrique dans une époque aride et peu féconde en œuvres poétiques dignes d'être distinguées, et, en célébrant son roi, il rattacha sa gloire à celle du plus grand héros de son siècle. Horace chantant les louanges d'Auguste fut le modèle qu'il se proposa d'imiter, et on ne peut méconnaître cette imitation dans plusieurs de ses odes. On peut appeler Ramler l'Horace allemand, en ce sens qu'Horace fut également, sous beaucoup de rapports, comme poète lyrique, imitateur des Grecs. Mais en force lyrique et en vivacité d'imagination, Ramler reste aussi loin d'Horace que celui-ci peut-être est resté loin de ses modèles. En général, ce génie poétique, qui crée par ses propres forces, manqua à Ramler; mais il était doué d'un goût fin et se distinguait par une grande correction. Il a rendu des services durables à la langue allemande comme modèle d'expressions bien combinées et rigoureusement correctes. Mais il a reproduit d'une manière encore très incomplète l'hexamètre et le rhythme d'Horace, de même qu'en général la construction et la nature du vers antique lui restèrent tout-à-fait cachées; car il partit de ce principe, que tout monosyllabe peut à volonté être bref ou long, quoique ce principe fût contredit par la prononciation et par l'usage. Ces observations suffiront pour faire apprécier ses traductions d'Horace, de Martial, de Catulle, des Odes Saphiques, etc. Il a tout aussi peu réussi à obtenir la reconnaissance des amis de Gessner, en mettant à sa façon en hexamètres les *Idylles* de cet auteur. En reproduisant dans ses Fleurs lyriques (*Lyrische blumenlese*) et dans son Choix de fables (*Fabellese*) les œuvres d'autres poètes au milieu des siennes, il se permit des changements qu'on ne saurait approuver. Voss a soutenu qu'il corrigea le *Printemps* de son ami Kleist et les poésies de Gœtz; quant à ses propres poésies, il faut citer, après ses odes, les cantates, dont l'une, *la Mort de Jésus*, est devenue célèbre par la musique de Graun. Ses ouvrages en prose sont un *Abrégé de mythologie* et un traité de tous les personnages allégoriques à l'usage des artistes. Il a traduit en outre les *Principes de littérature* de l'abbé Batteux. De concert avec Lessing, il ressuscita Logau. En général, il entretint des relations amicales avec les hommes les plus distingués de son temps, dont il possédait à juste titre l'estime, et, se tenant éloigné

Digitized by Google

dès disputes et de l'esprit de parti, il contribua avec eux aux progrès de la littérature allemande. Ses poésies complètes ont eu plusieurs éditions. C. L.

RAMNES ou **RAMNENSES**, nom que Romulus donna à la première des trois tribus du peuple romain. Elle comprenait tous les individus qui habitaient le mont Palatin. La centurie des premiers chevaliers romains, tirée de cette tribu, portait le même nom. Les deux autres tribus s'appelaient *Tatienne* et *Lucères*.

RAMPONNEAU (Grégoire).

> Et le peuple eut Ramponneau
> A cheval sur son tonneau;
> Ramponneau qui fit éclore
> Des refrains qu'on chante encore.
> (Pis.)

Deux grandes célébrités bien appropriées à la frivolité de l'époque surgirent tout à coup dans la capitale en 1760 : ce furent celles de Nicolet, fondateur du premier théâtre du boulevard; et de Ramponneau, cabaretier aux Porcherons; tous deux fondèrent leurs succès sur la même base : procurer au peuple du plaisir et du vin au meilleur marché possible.—Ramponneau avait encore d'autres moyens pour achalander sa guinguette. Doué d'une de ces faces et de ces rotondités qui rappelaient sur-le-champ que Bacchus était son patron, son seul aspect eût donné l'envie de consommer sa marchandise, et, buveur intrépide, il eût au besoin tenu tête à toute sa clientelle ; aussi, son nom devint bientôt populaire : on le citait, on le chantait de toutes parts ; tous les ivrognes et tous les curieux de Paris firent le pélerinage des Porcherons ; que l'on juge de l'affluence qui s'y porta ! — Parmi ses pratiques les meilleures et les plus assidues, on comptait surtout les principaux auteurs et acteurs du théâtre de Nicolet. C'était là que le père des *Janot* et des *Jocrisse*, Dorvigny, venait chercher ses inspirations. Quant à l'acteur-auteur Taconnet, l'habitué à double titre du lieu, il venait y échauffer sa muse grivoise et se préparer à jouer le soir ses rôles d'ivresse au naturel. C'est avec lui surtout que Ramponneau était toujours invité à faire les honneurs de son nectar à six sous la pinte ; lorsqu'il fallait se lever de table, tous deux semblaient plus unis que jamais :

> Et ces deux grands buveurs se soutenaient entre eux.

— A force de se frotter aux acteurs, Ramponneau se sentit un jour le désir de devenir acteur lui-même ; il signa, entre deux bouteilles, un engagement avec un nommé Gaudon, directeur du spectacle de la foire St-Laurent, et s'apprêta à y débuter. — Tout Paris se disputait d'avance pour ce grand jour les places de l'humble théâtre forain, lorsqu'il survint au cabaretier futur comédien un scrupule religieux. Les acteurs n'étaient-ils pas tous excommuniés, et devait-il, en montant sur les tréteaux, risquer son salut, qu'il ne doutait nullement de faire dans sa profession, en ne mettant point d'eau dans son vin? Cette crainte prit tant d'empire sur lui qu'il renonça à son projet, et déclara à Gaudon qu'il ne paraîtrait point sur son théâtre. — Ce n'était point là le compte de ce dernier, qui avait spéculé sur la renommée de son pensionnaire récalcitrant, auquel il intenta un procès. Un procès ! il ne manquait plus que cela à la gloire de Ramponneau ; la cour et la ville ne s'occupèrent plus d'autre chose, et, pour ajouter à son illustration, le malin vieillard de Ferney s'amusa à composer pour lui un plaidoyer ironique qui fit scandale. Le clergé alors prit le procès au sérieux, et crut devoir intervenir en soutenant qu'on ne pouvait obliger un homme à se damner malgré lui. Un argument plus convaincant pour Gaudon, ce fut une indemnité pécuniaire qu'on lui paya, et moyennant laquelle Ramponneau devint libre de rompre son angagement. — Ici s'arrête tout ce que la tradition nous a appris sur l'illustre Ramponneau; mais nous ne faisons nul doute qu'avec la fortune acquise par son industrie il n'ait dignement terminé sa carrière; devenu propriétaire ou rentier, peut-être même, vu le bon exemple qu'il avait donné, est-il mort marguillier de sa paroisse. — La renommée populaire lui a survécu ; en dépit de ses refus, le théâtre des Variétés l'a fait mon-

ter sur la scène après sa mort, dans le *Réveillon de la Courtille*, et nombre de cabarets offrent encore l'image de ce Véry des Porcherons, qui semble sourire aux buveurs et prêt à leur chanter le refrain si connu :

Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?

OURRY.

RAMSAY, ancienne et noble famille d'Écosse, a compté plusieurs de ses membres distingués dans les arts, les sciences et les lettres. — Le plus anciennement connu est Charles-Louis Ramsay. Il ressuscita, en Europe, vers la fin du XVI[e] siècle, la *sténographie* (*v.*), ou l'art tironien, entièrement oublié depuis que les chartes du moyen âge avaient cessé d'être écrites en caractères abrégés. Son premier essai a paru à Londres, sous le nom de *Tachy-Graphia*; la traduction française, faite par Ramsay lui-même, sous le nom de *Tachéographie*, a été publiée en 1681, et dédiée à Louis XIV. C'est à l'un des adeptes de Ramsay que l'on doit la conservation du *Petit-Carême* de Massillon, qui avait coutume d'improviser tous ses sermons. — Le plus célèbre des Ramsay fut, sans contredit, André-Michel, né en 1686. On lui conteste à la vérité sa filiation, et l'on croit que, né dans le clan des Ramsay, il en prit le nom, suivant l'usage du pays. Voilà pourquoi l'on voit en Écosse tant de Bruce, de Wallace, et d'autres qui ne descendent point des anciens rois ou princes de cette contrée. — Docteur à l'université d'Oxford, et livré dès sa plus tendre jeunesse à la fureur des controverses, alors en vogue, Ramsay ne savait peut-être pas lui-même s'il était anglican, presbytérien, quaker ou anabaptiste. Peu s'en fallut qu'il ne finît par devenir docteur de Sorbonne. Réfugié en France avec les jacobites, il fut converti à la religion catholique par Fénelon, dont il devint le disciple et l'admirateur le plus ardent. « Si Fénelon, écrivait-il à Voltaire, était né dans un pays libre, il y aurait développé son génie, et donné un entier essor a ses principes, qu'on n'a jamais bien connus. » — Le prétendant, fils de Jacques II, appela Ramsay à Rome, et voulut lui confier l'éducation de ses enfants; mais le intrigues de cour conservent toute leur force même auprès des princes exilés. Il se vit bientôt contraint à revenir en France, où il fut chargé d'élever deux rejetons de la maison de Bouillon, le duc de Château-Thierry et le prince de Turenne. Il composa pour leur éducation les *Voyages de Cyrus*, où l'on trouve de trop fréquentes réminiscences de Fénelon et de Bossuet. Cet ouvrage, anglais et français, était encore, il y a une vingtaine d'années, entre les mains de tous ceux qui commençaient à étudier la langue anglaise; mais c'était un guide trompeur par sa facilité même, par la dissimulation des idiotismes et de tout ce qu'il y a de plus important et de plus épineux dans l'étude de cette belle langue. — La reconnaissance a guidé la plume de Ramsay dans son *Histoire de la vie et des ouvrages de Fénelon* et dans son *Histoire du maréchal de Turenne*. Ce dernier ouvrage est inférieur même à la biographie sèche et plate de l'abbé Ragnenet; cette dernière offre du moins les faits avec exactitude et dans l'ordre parfait de la chronologie. — Vers la fin de sa carrière, Ramsay avait entrepris une œuvre louable. Louis Racine avait été blessé de quelques traits satiriques de l'*Essai sur l'homme*. Le pape pria Ramsay de réconcilier le grand versificateur avec le poète-philosophe. Ramsay n'imagina pas de meilleur moyen que de composer, sous le nom de Pope, et en langue française, une *Lettre apologétique* adressée à Louis Racine. La supercherie eût peut-être atteint son but, si le fils du grand Racine, touché de ces avances, eût fait une réponse. Ramsay se fût alors interposé entre eux, en leur disant, comme maître Jacques : *Vous êtes réconciliés*. Malheureusement, on fit observer à Louis Racine que Pope, très peu versé dans la langue française, était incapable d'écrire avec cette élégance, et que la plume de l'auteur des *Voyages* anglo-français *de Cyrus* s'y trahissait à chaque

phrase. Cette découverte fit échouer la tentative. — D'autres ouvrages de Ramsay, beaucoup moins connus, sont : 1° le *Psychomètre*, ou *Réflexions sur les différents caractères de l'esprit*, par un milord; 2° un *Plan d'éducation*; 3° de *Petites Pièces de poésie*, en anglais; 4° *Principes philosophiques de la religion naturelle et révélée*, développés et expliqués dans l'ordre géométrique. — Ramsay est mort à St-Germain-en-Laye, le 6 mai 1743, avec le vif regret de n'avoir point été membre de l'académie française. — Un autre RAMSAY (Alain), mort à Édimbourg en 1763, a commencé sa carrière par être garçon barbier, et l'a finie comme auteur dramatique. Il a laissé une *Pastorale du gentil berger*, et des poésies fugitives, bien différentes sous tous les rapports des compositions légères d'André-Michel, que Voltaire avait qualifié de *pédant hibernais*. BRETON.

RAMSÈS, RHAMSÈS, RAMISÈS ou RAMESSÈS, puissant roi d'Egypte, que quelques auteurs croient être le même que Sésostris. Ce prince leva une armée de 700,000 hommes, et conquit l'Éthiopie, la Libye, la Perse et les autres nations de l'Orient. Selon Pline, ce fut sous son règne qu'arriva la prise de Troie.

RAMUS (PIERRE DE LA RAMÉE), plus connu dans l'histoire de la philosophie sous le nom de Ramus, qu'il s'était donné, naquit dans un village du Vermandois en 1502. Né de parents trop pauvres pour faire les frais de l'éducation que réclamait son génie, il ne dut qu'à son courage et à sa persévérance la culture qui développa enfin ses heureuses facultés. Il vint deux fois à Paris, poussé par le désir d'apprendre, la première à l'âge de huit ans; deux fois la misère l'en chassa. Admis enfin comme domestique au collége de Navarre, il y fit, presque sans maîtres, de rapides progrès dans la littérature et dans les sciences. — A cette époque d'imminente réforme, un homme soutenu dans sa vie laborieuse par l'insatiable besoin de savoir ne pouvait demeurer étranger au mouvement qui poussait l'esprit contemporain. Aussi, Ramus, à peine sorti de son cours de philosophie, qui avait duré trois ans et demi, ayant obtenu le grade de maître ès-arts, se déclara-t-il l'adversaire d'Aristote. — Lorsque nous réfléchissons aujourd'hui avec calme, en présence des ouvrages de ce grand philosophe, aux accusations portées contre lui par les réformateurs du XVIe siècle, nous sommes étonnés qu'un génie si profond et si précis, si original et si indépendant, ait pu devenir, à la naissance de l'esprit moderne, comme le type du despotisme intellectuel le plus absolu. Cependant, un examen plus attentif explique ce singulier phénomène : c'était moins Aristote qu'attaquaient les novateurs que l'étrange abus qu'avaient fait, depuis plusieurs siècles, du nom de ce grand homme, les chefs de l'enseignement, aidés dans leurs prétentions exclusives par les conciles et la Sorbonne. Le besoin d'arrêter les esprits dans des formes solidement constituées, avait dès long-temps fait sentir à l'église que les mystiques élans du platonisme arracheraient tôt ou tard à son autorité les ames avides de ces communications immédiates en quelque sorte, promises par le philosophe grec, et que semblait, d'ailleurs, autoriser plus d'un passage de l'Évangile. Aristote, aussi profond que Platon, son maître, mais profond d'une autre manière, fournissait, contre son intention, dans sa doctrine analytique et positive, des moyens d'imposer de sévères entraves à l'esprit toujours aventureux des libres penseurs. Il avait donc servi d'instrument involontaire à ce besoin du pouvoir religieux, et il fut dès lors attaqué avec tout l'emportement inspiré à ses adversaires par mille motifs qui lui étaient complètement étrangers. — Malgré la supériorité de son génie, Ramus n'a certainement compris ni la logique, ni la métaphysique d'Aristote. Il avait jugé ses ouvrages avec la partialité irréfléchie d'un réformateur enthousiaste, sans pénétrer jusqu'au génie profondément analytique duquel ils témoignent, quelles que fussent, d'ailleurs, les critiques légitimes qu'on eût pu

Digitized by Google

leur adresser dès lors. Mais, il faut l'avouer, comme tous les commencements de grande période littéraire ou scientifique, l'aurore de la réforme au XVI[e] siècle fut confuse, obscure, et n'eut pour guider ses pas aucune philosophie digne de son objet. Cette philosophie, qui devait au contraire en sortir, ne pouvait présider à sa naissance. — La témérité ne manqua point aux réformateurs; elle était justifiée à leurs yeux par leur enthousiasme, elle l'était dans le fait par la faiblesse de leurs adversaires. Ramus s'engagea à disputer tout un jour contre Aristote. Disons-le franchement : ce défi était imprudent. On ne dispute pas contre les subtilités de la scolastique, on la laisse. Dans l'artificieux enlacement de ces arguments captieux, il est impossible de savoir quel est celui des adversaires qui a raison. Offrir le combat, c'est reconnaître la valeur des armes à employer. Ramus, toutefois, triompha complètement; mais Govéa, son adversaire, irrité de sa défaite, le peignit comme un impie et un séditieux. Le parlement informa sur cette grave affaire, et prit sous sa protection l'amour-propre blessé d'un pédant vaniteux; enfin, le roi évoqua à son conseil le jugement de ce duel aristotélique. Ce ridicule procès se termina par un arrêt plus ridicule encore. Forcé d'abandonner dès le commencement la partie par la mauvaise foi de ses adversaires, Ramus fut condamné. Le chevaleresque François I[er], l'ami des dames, le poète élégant, le troubadour couronné, apposa sa signature à un arrêt où nous trouvons ces barbares paroles, dignes de l'arrêt burlesque de Boileau : « Lesquels, après avoir le tout vu et considéré, eussent été d'avis que ledit Ramus avait été téméraire, arrogant et impudent, d'avoir réprouvé et condamné le train et art de logique reçus de toutes les nations, que lui-même ignorait, et que, parce qu'en son livre des *Animadversiones*, il reprenait Aristote, était évidemment connue et manifeste son ignorance; voire qu'il avait mauvaise volonté, de tant qu'il blâmait plusieurs choses, à quoi il ne pensa oncques; et en somme, ne contenait sondit livre des *Animadversiones* que tous mensonges et une manière de médits, tellement qu'il semblait être le grand bien et profit des lettres et des sciences que ledit livre fût du tout supprimé; semblablement l'autre dessus dit intitulé : *Dialecticæ Institutiones*, comme contenant aussi plusieurs choses fausses et étranges; sçavoir faisons, etc., etc... » Pour que rien ne manquât au ridicule de ces étranges conclusions, elles excitèrent dans Paris une joie qui n'eût pas été plus grande pour la plus brillante victoire. — Le loisir que donna à Ramus l'arrêt qui le condamnait fut consacré de sa part à de nouvelles études, et à préparer l'édition des éléments d'Euclide qu'il publia en 1544, et qu'il dédia au cardinal de Lorraine. — Après avoir professé la rhétorique au collége de Presles à Paris, avec l'autorisation du parlement et contre le gré de la Sorbonne, il vit enfin, à la prière du cardinal, le roi annuler, en 1545, l'arrêt qui lui défendait d'enseigner la philosophie. Ce ne fut cependant pas sans opposition qu'il reprit l'exercice de cette fonction. Ses ennemis lui disputaient encore le droit de professer à la fois les mathématiques et la rhétorique, lorsque Henri II le nomma professeur de philosophie et d'éloquence au collége de France en 1551. — Cette faveur du prince ne devait pas toutefois mettre un terme aux malheurs de Ramus. Son esprit hardi et inquiet le poussa bientôt à se déclarer partisan enthousiaste de la réforme. Dans l'ardeur de son zèle, il enleva de la chapelle du collége de Presles les images des saints, et s'exposa à la colère de ses collègues. Retiré à Fontainebleau sur l'invitation et sous la protection de Charles IX, dont ses plans sur la réforme de l'Université en 1562 avaient attiré l'attention, il y mit sa personne à couvert des effets de leur haine; mais sa maison et sa riche bibliothèque furent pillées. Il reparut au collége de France l'année suivante (1563), où il empêcha bientôt Jean Dampestre,

qu'il convainquit d'incapacité, d'occuper une chaire de mathématiques qu'il devait à la faveur. Il fut moins heureux contre Charpentier, successeur de Dampestre, auquel il avait en secret acheté sa charge. Ramus voulait le punir, en le privant de son emploi, de cette sorte de simonie littéraire. Il ne réussit pas; Charpentier resta, et lui garda rancune. — L'édit d'Amboise maintenait, depuis 1563, une sorte de paix entre les réformés et les catholiques. Ramus vivait tranquille à l'abri de cette transaction passagère; mais, lorsque les troubles religieux recommencèrent en 1567, il fut obligé de se réfugier dans le camp du prince de Condé. Le rétablissement de l'édit de janvier 1562 le ramena encore une fois au collége de France. Mais, l'état des esprits ne lui ayant pas paru rassurant, il prit le parti de voyager. Il parcourut l'Allemagne, où partout il reçut les honneurs dus à sa haute capacité. Ce fut à Heidelberg qu'il fit profession publique de protestantisme. Ramené en France par une sorte de fatalité en 1571, il périt l'année suivante victime de la Saint-Barthélemi, à l'instigation de son rival Charpentier. — Ramus a écrit sur de nombreux sujets (réforme grammaticale, mathématiques, antiquités, philosophie). Ses principaux ouvrages sont ceux qu'il a composés contre Aristote. Comme philosophe, il a beaucoup plus renversé qu'édifié. Il ne reste aucune doctrine de quelque importance qui lui soit due. On a plusieurs *Vies* de cet infortuné savant. M. Théry a publié, en 1837, un *Mémoire* sur l'enseignement public en France, où se trouve une intéressante notice sur Ramus.

H. Bouchitté.

RANCÉ (Armand-Jean Le Bouthilier de), célèbre par la réforme de l'abbaye de la Trappe, avait passé la première moitié de sa vie au sein des plaisirs mondains, quoiqu'il eût été de bonne heure revêtu du caractère ecclésiastique. Né à Paris le 9 janvier 1626, d'une famille dont les membres avaient été élevés à d'éminentes fonctions dans le ministère et dans le clergé; il avait eu le cardinal de Richelieu pour parrain, et pour marraine la marquise d'Effiat, femme du surintendant des finances. On le destinait d'abord à la profession des armes, mais la mort de son frère aîné ayant laissé vacants de riches bénéfices, il reçut la tonsure à dix ans pour pouvoir y succéder. Doué de facultés brillantes, il reçut une éducation propre à les développer. Baillet, qui lui a consacré un article dans son livre sur les enfants célèbres, s'exprime ainsi : « A l'âge de dix ans, il savait fort bien les poètes grecs, et Homère sur tous les autres; et à peine avait-il douze ou treize ans, lorsqu'il publia une nouvelle édition des poésies d'Anacréon, avec des remarques en grec qui furent admirées des savants.» L'astrologie judiciaire, qui excitait alors une curiosité générale, l'occupa quelque temps; mais la théologie devint sa principale étude; il se livra à la lecture de l'Écriture-Sainte et des Pères de l'Église. Dès son début dans la prédication, il se fit remarquer par une élocution facile et par l'autorité de sa parole. Une grande fortune, des avantages extérieurs, un esprit agréable, le firent rechercher dans le monde, et les succès qu'il y obtint le détournèrent long-temps de cette vie régulière que doit imposer le sacerdoce. On lui offrit en ce temps-là l'évêché de Laon, qu'il refusa parce qu'il n'en trouvait pas les revenus assez considérables. De plus, il avait alors l'espérance de succéder un jour à l'archevêque de Tours, qui était son oncle. Il fut néanmoins député à l'assemblée du clergé en 1655, et il prit une part active aux affaires qui y furent traitées. Il passait alors pour avoir des liaisons très intimes avec le parti de Port-Royal, qui commençait à soutenir son ardente controverse contre les jésuites. D'un autre côté, il était en relation avec le coadjuteur, depuis cardinal de Retz, ce qui ne contribuait pas à le faire bien venir du cardinal Mazarin, ministre dirigeant. Ses liaisons dans le parti de la Fronde ne se bornaient pas là. La duchesse de Montbazon, appelée

Digitized by Google

la belle des belles, avait inspiré au jeune abbé de Rancé une vive passion, que l'on disait même partagée. On a prétendu que la mort de cette dame avait été un des principaux motifs de sa conversion et de sa retraite du monde; et voici comment on a raconté le fait. La duchesse de Montbazon étant morte de la rougeole pendant que l'abbé de Rancé était à la campagne, celui-ci, à la première nouvelle de la maladie de la duchesse, revient à Paris, se rend chez elle, et ne rencontrant personne à la porte, monte à l'appartement de la duchesse par un escalier dérobé qu'il connaissait, et le premier objet qui s'offre à sa vue est la tête de madame de Montbazon, qu'on avait détachée du tronc pour pouvoir la faire entrer dans un cercueil de plomb qui se trouva trop court. Ce spectacle fit, dit-on, une impression si vive sur lui, qu'il renonça au monde, et se retira à la Trappe où il établit une réforme austère. Mais d'autres biographes ont traité ce récit de pure fable, et ont écrit que l'abbé de Rancé avait passé auprès du lit de madame de Montbazon la nuit où elle mourut, et qu'il l'avait même exhortée vivement à remplir ses devoirs de religion. — Quoi qu'il en soit, ce fut peu de temps après cette mort, arrivée le 8 avril 1657, que l'abbé de Rancé se retira d'abord à la campagne pour réfléchir au parti qu'il devait prendre. De cette époque date la réforme qu'il commença par opérer sur lui-même et sur sa vie dissipée. Revenu chez lui, il bannit de sa maison le luxe et les plaisirs; il congédia la plupart de ses domestiques, vendit sa vaisselle et ses meubles précieux pour en distribuer le prix aux pauvres; il régla sa table de la manière la plus frugale, et s'interdit jusqu'aux récréations les plus innocentes pour ne s'occuper que de la prière et de l'étude des choses saintes. Ni les représentations de ses proches, ni les railleries de ses anciens amis, ne purent le ramener au monde. Regardant tous ses biens comme le patrimoine des pauvres, il se hâta de les leur distribuer; il se démit de tous ses bénéfices, à la réserve de l'abbaye de la Trappe, que le roi lui permit de tenir, non plus en commande, mais comme abbé régulier : ce fut en 1662 qu'il s'y retira. — L'ancienne discipline monacale s'était relâchée depuis long-temps dans cette maison, et des abus s'y étaient introduits. L'abbé de Rancé entreprit de les réformer. Cependant, les religieux, habitués à moins de rigueurs, montrèrent de l'opposition aux premières mesures; il ne voulut pas les soumettre par la contrainte, il leur permit même de se retirer dans d'autres couvents. Pour mieux se préparer à l'entreprise qu'il méditait, il s'enferma dans le monastère de Notre-Dame de Perseigne, et le 13 juin 1663, il y prit l'habit de l'étroite observance de Cîteaux. Il passa tout le temps de son noviciat dans les pratiques de la règle la plus austère, et il n'en voulut rien relâcher, malgré le mauvais état de sa santé. De là il revint à la Trappe, où il jeta les fondements de sa célèbre réforme. Il se borna d'abord à interdire à ses religieux l'usage du vin et du poisson, et à leur prescrire le silence et le travail des mains.— En 1664, il se rendit à une assemblée des supérieurs de l'observance de Cîteaux, et il fut député à Rome pour y soutenir la nécessité d'étendre la réforme à tous les monastères de l'ordre; mais son opinion ne put prévaloir dans le collége des cardinaux. A son retour à la Trappe, il assembla ses religieux et leur fit part de son projet de rétablir la règle primitive dans toute sa sévérité. Tous y consentirent, et renouvelèrent leurs vœux entre ses mains. Dès lors, les pratiques de la pénitence la plus rigoureuse, jointes à la prière et au travail des mains, se partagèrent le temps de ses moines. Cette austérité même de la Trappe y attira bientôt des religieux des autres ordres en si grand nombre que les supérieurs recoururent au pape pour obtenir un bref qui défendît de les y recevoir. L'abbé rétablit à la Trappe l'usage de l'ancienne hospitalité, pratiquée par les premiers fondateurs. Quoique l'abbaye n'eût pas

Digitized by Google

10,000 livres de revenu, cette somme lui suffit pour subvenir aux dépenses des visiteurs qui venaient s'édifier dans cette solitude, et pour fournir aux besoins des pauvres du voisinage. — Les relations qu'il avait eues autrefois avec Port-Royal semblaient devoir le mêler aux querelles du jansénisme, et l'on essaya de l'amener à y prendre part; mais il se contenta de signer le formulaire, sans y joindre aucune explication. Cette réserve reçut des interprétations diverses : les uns lui reprochèrent d'abandonner ses anciens amis dans la persécution, les autres l'accusèrent de partager secrétement leurs opinions. — L'excessive austérité du régime auquel les solitaires de la Trappe étaient soumis, fit naître parmi eux diverses maladies, qui provoquèrent des représentations de la part de plusieurs évêques; ceux-ci engageaient l'abbé à se relâcher un peu de la rigueur de sa règle, mais il ne voulut pas y consentir. Au nombre des ouvrages qu'il composa dans sa retraite, on distingue le *Traité de la sainteté et des devoirs de la vie monastique*, qui parut être une critique de la vie studieuse des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et qui suscita plusieurs réfutations. — Tout en passant ses jours au fond du désert, l'abbé de Rancé ne put jamais se détacher complètement du monde où il avait laissé un grand nombre d'amis; il entretenait une correspondance très active avec eux, et une foule de personnes, même étrangères, lui écrivaient pour lui demander des conseils de conduite, et pour le consulter sur les intérêts de leur salut. Enfin, il mourut, comme tous les religieux de la Trappe, couché par terre sur la paille et sur la cendre, à l'âge de soixante-quinze ans, le 26 octobre 1700. Saint-Simon a rapporté dans ses mémoires l'impression que fit sa mort dans toute l'église et même à la cour. ARTAUD.

RANZ DES VACHES. Quelques-uns, mais à tort, écrivent RANS DES VACHES. C'est un air bucolique, sans art, grossier même, que les bouviers de la Suisse jouent avec délice sur la cornemuse en menant paître leurs vaches sur les rochers, où ils sont nés ainsi qu'elles. Cet air est devenu fameux, européen même, par les effets sympathiques qu'il exerçait sur les montagnards helvétiens, au temps de l'âge d'or de l'Helvétie, il y a un peu plus d'un demi-siècle. Dans les régiments suisses à la solde de France, sitôt que la cornemuse s'enflait pour jouer cet air, une douce joie brillait dans les yeux de ces fiers soldats; mais ils n'entendaient pas plus tôt ces sons rustiques et si connus que répétèrent si souvent les échos de leurs montagnes, que la patrie, leurs châlets, leurs rochers, leur enfance, leurs sœurs, leurs vieux pères, leurs fiancées, se réflétaient dans leur ame avec tant de vivacité, qu'une mélancolie profonde succédait à cette première joie. La plupart d'entre eux n'y pouvaient résister; les uns désertaient, d'autres tombaient dans une langueur incurable, et beaucoup mouraient. Dès lors, le code militaire défendit de jouer cet air sous peine de mort. Ainsi, le despotisme punissait de la perte de la vie le plus noble, le plus doux sentiment de la nature, l'amour de la patrie! Quand les cannibales étaient cannibales, ils n'eussent point seulement pensé à un pareil moyen de répression, à cette loi atroce faite par des adorateurs du Christ! Oui, telle est la puissance des chants nationaux qu'elle électrise comme le feu du ciel. Que de pleurs ruisselaient sur les joues des Juifs captifs à Babylone, si au pied des saules pâles de l'Euphrate quelques voix mélancoliques qu'ils avaient entendues dans le temple venaient à leur tour chanter un des cantiques des *Montées*, c.-à-d. le chant du départ si désiré pour Jérusalem bâtie sur les hauteurs de Sion! On nous dira que le *Ranz-des-Vaches*, tout rustique, composé sans doute par quelque ancien bouvier inconnu, peut-être comme Polyphème se consolant par ses chants, assis sur une roche, des rigueurs d'une autre Galatée plus blanche que le lait même, ne peut être comparé aux magnifiques cantiques

des enfants de Coré. Nous répondrons que le *Ranz-des-Vaches*, villanelle sans art, ainsi que nous l'avons dit, n'en a pas moins une des conditions voulues par toute musique, l'art de toucher. C'est un $\frac{3}{8}$ qui commence d'abord par un adagio plaintif où quatre mesures de suite redisent les mêmes notes, et rien n'est plus mélancolique que ces répétitions ; les grands compositeurs l'ont bien senti : Mozart et Beethoven surtout, génies aimant la solitude, en eurent le sentiment comme le bouvier helvétien : tous les trois l'avaient pris dans la nature. Après l'adagio du *Ranz-des-Vaches*, vient un allégro où l'ame semble secouer sa mélancolie ; puis elle y retombe par un court adagio ; puis elle se relève par un allégro ; puis enfin, elle semble s'absorber à jamais dans sa tristesse sous les notes d'un adagio de 21 mesures qui termine l'air. Ce n'est pas le Conservatoire de musique qui donne le feu sacré, mais il l'alimente par l'étude des grands maîtres, et l'empêche de s'éteindre en naissant. DENNE-BARON.

RAOUL ou **RODOLPHE**, duc de Bourgogne, usurpa la couronne de France après la mort de Robert, son beau-père, qui s'en était emparé au détriment de Louis-d'Outre-Mer, fils de Charles-le-Simple. Raoul était monté sur le trône du consentement de Hugues, son beau-frère, en 923, et mourut en 936. Sa mort fut suivie d'un interrègne (*v.* BOURGOGNE.)

RAOUL, ROU, ROLF, ROLLON, HAROUL ou ROBERT, premier duc de Normandie, et le plus illustre des chefs de ces hordes qui envahirent et dévastèrent une partie de la France aux 9e et 10e siècles. (*v.* NORMAND, NORMANDS). X.

RAPHAEL. Devant le trône et la face de Dieu, une multitude d'anges ou messagers, en hébreu *melakim*, attendent prosternés, et le front ombragé de leurs ailes, les ordres du Seigneur. Mais parmi ces anges il en est sept principaux au nombre desquels on compte Raphaël. Il tire son nom de la racine hébraïque *rapha* (il guérit) et de *el* (Dieu), comme qui dirait médecin de Dieu. Le nom de cet ange ne se trouve que dans l'histoire de Tobie ; en effet, les appellations hébraïques des messagers célestes ne furent connues qu'après la captivité de Babylone. Dans la touchante légende de Tobie, si simple, si naïve, si patriarcale, Raphaël jette un merveilleux divin, tout caché qu'il est sous la figure d'un guide à une drachme par jour. Tobie, alors aveugle et pauvre, au temps de sa prospérité avait prêté à un certain Gabelus de Ragès, ville de Médie, une somme de 10 talents, près de 48,672 fr. de notre monnaie. Un jour il dit à son jeune fils : « Allez chercher présentement quelque jeune homme fidèle qui puisse aller avec vous, en le payant de sa peine, afin que vous receviez cet argent pendant que je vis. » Tobie, étant sorti ensuite, trouva un jeune homme fort bien fait qui était ceint et prêt à marcher. Il s'offrit pour guide à Tobie au prix d'une drachme par jour, 60 centimes de notre monnaie, mais à la condition d'être nourri ; et celui qui disait cela se nourrissait à la table céleste du pain des anges ; c'était Raphaël sous le nom d'Azarias (secours de Dieu) ! Il se mit en route avec Tobie que le chien de la maison suivait par derrière. Ils arrivèrent au bord du Tigre dans une hôtellerie. Tobie, qui était assis se lavant les pieds dans le fleuve, en vit sortir un énorme poisson prêt à le dévorer. De frayeur il fit un grand cri, mais le guide céleste était à ses côtés : « Prenez-le par les ouïes, dit Raphaël, et le traînez à terre, et il y expirera ; puis prenez-en le cœur, le fiel et le foie. » Tobie exécuta les ordres de son guide ; il mit le cœur, le fiel et le foie du poisson dans son sac. Puis ils se remirent en route, et arrivèrent à la fameuse Ecbataoe, capitale de la Médie. Là vivait un homme fort riche, le plus proche parent de Tobie, du nom de Raguël. Alors le guide divin dit au fils du patriarche : « Cet homme a une fille unique nommée Sara, demandez-la à son père et il vous la donnera en mariage. » Raguël donna sa fille à Tobie ; les noces se firent avec plus de pompe que de joie,

car les sept maris précédents de Sara, tués par le démon Asmodée, revenaient sans cesse au milieu de ces fêtes à l'idée du nouvel époux, de la jeune et triste épouse et du beau-père. Mais l'ange Raphaël, justifiant son nom, devait encore guérir toutes ces plaies. Il commanda à Tobie de tirer de son sac le foie du poisson et de le mettre sur des charbons ardents dans la chambre nuptiale. A l'odeur qu'il exhala, le démon Asmodée prit la fuite et ne revint plus, car le bon et bel ange l'enchaîna à jamais dans les montagnes de la Haute-Egypte. Nos voyageurs prirent congé de Raguël et partirent; c'était l'ange Raphaël qui portait les 48,672 fr. qu'il avait été toucher lui-même chez l'honnête Gabelus. Le onzième jour, Raphaël, Tobie et son chien arrivèrent à Charan, que l'on rencontre en chemin en allant à Ninive; cette même Charan si célèbre depuis par la défaite de Crassus qui y laissa sa tête et les aigles romaines. C'est là que l'ange dit au jeune Tobie : « Mon frère Tobie, vous savez l'état où vous avez laissé votre père : si vous le jugez donc à propos, allons devant, et que vos domestiques suivent lentement avec votre femme et toutes vos bêtes. » Et Tobie obéit à son guide, il partit devant, et selon l'ordonnance de l'ange; après les premières joies du retour, il frotta les yeux de son père aveugle avec le fiel du poisson, et son père recouvra la vue. Ainsi l'ange, par cette cure touchante, justifia encore son beau nom de Médecin de Dieu, qui lui-même est le médecin de l'ame, comme Raphaël est celui du corps. Alors le bon Tobie, car son nom en hébreu signifie la bonté de Dieu, offrit au guide Azarias la moitié de ses biens en récompense de si grands services; mais le guide répondit à cette heureuse famille : « La paix soit avec vous, ne craignez point : il vous a paru que je buvais et que je mangeais avec vous; mais pour moi je me nourris d'une viande invisible et d'un breuvage qui ne peut être vu des hommes : je suis l'ange Raphaël, l'un des sept qui sont toujours présents devant le Seigneur. » Il parlait encore qu'il disparut à leurs yeux. Ceux qui tourneraient en dérision cette légende biblique si touchante, si merveilleuse et si simple à la fois, n'auraient pas de larmes dans le cœur : certes dans plusieurs endroits elle se cache sous des allégories orientales; mais sous ces voiles merveilleux que de vertu, de naïveté, de tendresse, de bonté native, de couleur locale de ces heureux siècles des patriarches, de ces siècles de bénédition où les justes chargés d'années s'en allaient contents de leurs jours dormir dans le sein d'Abraham ! DENNE-BARON.

RAPHAEL-SANZIO. La vie de Raphaël-Sanzio, né à Urbin, dans les états de Rome, de parents peu connus, est renfermée, jour pour jour, suivant le comput catholique, entre les années 1483 et 1520. Ce fut un vendredi saint que ce grand homme ouvrit la première fois et qu'il ferma pour jamais les yeux à la lumière. Cette double date serait-elle un hommage rendu par le ciel lui-même au talent qui s'immortalisa en reproduisant les douleurs du Christ avec un succès trop difficile à expliquer s'il n'avait tenu de l'inspiration ?—La spécialité des mérites dans la plupart des personnages illustres atteste les bornes devant lesquelles est forcée de s'arrêter la nature humaine. Bien des capitaines fameux des temps anciens ou modernes n'ont fixé l'attention de leur siècle que sous le rapport de leur aptitude guerrière; en preuve, plus d'un nom célèbre s'offrirait à notre plume. Raphaël n'a dû son immense renommée qu'à son pinceau; mais de combien de parties diverses a dû se former un talent parvenu à cette élévation ! Que de connaissances des diverses littératures, de physiologie, d'histoire, de perspective, de morale, et des effets sensibles de l'ombre et de la lumière, ont dû être amassées avant de venir briller avec autant d'éclat sur la toile ! Si l'on avait égard à ces choses, on s'étonnerait beaucoup moins de voir les chefs-d'œuvre de peinture n'apparaître qu'à de longs intervalles. On oublie qu'ils doivent naître

d'une réunion presque toujours contrariée, et par conséquent bien rare, des qualités les plus heureuses. On demande des tableaux au génie, et c'est le métier qui répond. — Les circonstances relatives à la carrière de l'homme privé, chez le peintre d'Urbin, se retrouvent partout. Il n'y a pas de biographie qui, avec plus ou moins de critique, ne les ait recueillies. Tous disent que, favorisé des grâces du corps, il fut l'artisan de sa fortune; que la douce harmonie qui régnait dans l'ensemble de ses traits annonçait celle de son ame (particularité attestée par son portrait, qui a reçu de sa propre main un caractère d'une grande élévation, sans perdre celui d'une candeur virginale); que, de l'école ingrate du Pérugin, il fut appelé à Rome par son oncle Le Bramante, architecte de la fameuse basilique à l'achèvement de laquelle tant de grands artistes concoururent; que la protection de deux papes, Jules II et Léon X, lui procura les moyens de perfectionner son talent; qu'il eut trois manières, et que la dernière fut la meilleure; que les travaux du Vatican furent dirigés par lui et souvent exécutés sur ses dessins; qu'à ses frais on copiait pour lui, sur carton, ce qui restait dans les divers pays des monuments de l'antiquité grecque ou romaine; que l'entrée au sacré collége lui avait été promise; qu'il dédaigna la main de la nièce du cardinal de Sainte-Bibiane; que la beauté des femmes eut cependant beaucoup d'empire sur ses sens, et sans doute sur son cœur; que, pour le contraindre à terminer une des fresques du palais Farnèse, dont il était trop distrait par les soins de son amour, il fallut lui permettre d'y loger sa maîtresse; que son attachement pour la *Fornarina* précipita le déclin d'une existence déjà pleine, si l'on compte le nombre des chefs-d'œuvre qui en furent le fruit, mais bien courte sous le rapport des jours ordinairement accordés à l'homme; que la capitale du monde policé le pleura, et que le dernier tableau sorti de sa main, placé à côté de son lit de mort comme le plus digne ornement de ses funérailles, accrut la douleur de sa perte, en même temps qu'il rehaussa sa gloire.—Nous ne nous appesantirons pas sur ces détails. Notre intention est de nous livrer à des aperçus plus utiles aux progrès de l'art, ou du moins qui fassent mieux connaître le génie auquel il dut tant de merveilles. —En supposant le talent de Raphaël parvenu à sa maturité en 1506, époque à laquelle le pape Jules II jeta les fondations de la métropole de toutes les églises chrétiennes, la carrière du plus grand des artistes qui aient laissé dans leurs œuvres une trace lumineuse de leur passage ici-bas, s'est écoulée dans la limite étroite de quatorze ans. On a peine à comprendre que, pendant ce peu de jours, partagés encore entre de fortes études et des plaisirs qui ne manquèrent pas de vivacité, tant de chefs-d'œuvre aient été conçus, entrepris et conduits à leur terme. De quelle puissance d'exécution ne fallait-il pas que fût doué ce jeune homme, qui, à peine sorti d'une école, fondait la plus célèbre de toutes, et imprimait à la peinture un caractère que les autres maîtres essaient en vain de faire revivre aujourd'hui? Le seul recueil des estampes, assemblées vers le milieu du siècle suivant, par l'abbé de Marolles, en contenait 740 gravées d'après Raphaël, et le burin n'avait pas encore reproduit la moitié des sujets traités par cet artiste.—C'est du simple trait de quelques figures esquissées sur de la faïence, dans un atelier obscur, qu'il arriva aux sublimes poèmes de l'*École d'Athènes*, de l'*Attila* terrassé dans son orgueil par un prêtre (Léon Ier), du supplice d'*Héliodore*, de la *Galatée* du palais de Farnèse, et de *la Transfiguration!* Ces belles scènes de la vie animée vinrent enchanter les regards, sans que d'autres pas eussent frayé la route où marchait le jeune Sanzio avec une sorte de majesté. Le Corrége, il est vrai, et Michel-Ange, s'avançaient déjà vers leur immortalité; mais les travaux presque ignorés de l'un enrichissaient sans bruit la coupole de Parme, et les cartons de

l'autre à Florence, ainsi que son terrible *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine à Rome, avaient été à peine entrevus par l'élève du Pérugin. On va jusqu'à dire qu'il avait suffi d'un coup d'œil donné à l'une de ces compositions pour permettre à Raphaël de s'en approprier les hardiesses les plus heureuses : si ce bruit traditionnel était l'expression d'un fait vrai, il renfermerait le plus grand éloge dont pût s'honorer la mémoire d'un artiste, puisqu'il constaterait à la fois la force d'une imagination prête à se saisir de ce qui a passé devant elle comme une simple image, et la simultanéité d'un talent qui, sans hésiter, appelle sur la toile des beautés du premier ordre à une seconde naissance, de même qu'un homme exécute des mouvements libres par un simple acte de volonté.—Tel était effectivement le trait caractéristique du génie de Raphaël. Il peignait, comme avec une tête bien organisée on pense sans effort, comme on s'explique et l'on raisonne dans un cercle où une société choisie est admise. C'est un récit noble, touchant ou gracieux, et quelquefois riche de ces trois qualités, auquel il se livre à l'aide de sa palette, ainsi qu'un orateur d'un goût épuré s'en acquitterait avec des paroles ; ainsi qu'un poète, sous le souffle de l'inspiration, le retracerait dans un style plein de cette magie qui rend les actions présentes. Il est aussi bien maître de ses crayons que Pergolèse et Cimarosa le sont des consonnances harmoniques, que leurs doigts habiles semblent enchaîner en frappant sur les touches d'un clavier. Quel dessin fut jamais aussi correct et plus coulant? N'éprouve-t-on pas une secrète satisfaction alors que l'œil en suit les contours ? Tout est expression dans ses figures ; tout est d'accord pour la créer, depuis l'orteil qui pèse sur le sol ou qui l'effleure à peine, jusqu'aux cheveux qui se dressent au sommet de la tête ou qui l'accompagnent en ondulant avec grâce. La belle, la noble antiquité revit dans ses tableaux; elle y gagne même un accroissement de ce sens moral qui, dans les œuvres des Phidias et des Praxitèle, lui communique tant de charmes. C'est à la poésie de la religion chrétienne que Raphaël a emprunté celui-ci. Avec un cœur tendre, mais dont la flamme, dédaignant une nourriture terrestre, va se repaître dans une région plus haute, avec une imagination riche de ses conquêtes, pleine du sentiment de sa force, mais dont une réflexion judicieuse règle toujours les mouvements, Raphaël a deviné les mystères les plus doux du culte de l'Évangile, et a été le digne interprète des autres. — En vous invitant à contempler les douleurs de l'Homme-Dieu dans le *Christ du Spasimo*, il vous permet d'interroger la pensée éternelle sur les destins de l'humanité entière, et il vous initie à ce grand secret de la nouvelle alliance qui, par expiation, dans la mort d'un juste, a trouvé son accomplissement. Mais vient-il à placer l'enfant céleste entre les bras de la femme surnommée le Vase d'élection, il vous émeut et vous demande en même temps du respect : comme de cette double impression il résulte une harmonie d'un style à la fois suave et sublime! comme toutes les cordes sympathiques frémissent au cœur des mères ! Marie, on le voit bien, est devenue participante de son ineffable maternité ; Marie en aurait l'orgueil si, de Bethléem ou de la solitude d'Égypte, Golgotha ne lui apparaissait en perspective. Il y a de l'amour dans ses yeux quand elle les abaisse sur le Nazaréen, et cet amour est plein de dignité. Il y a de l'avenir dans ses regards quand elle les dirige vers le ciel, et cet avenir également est plein de mélancolie et de résignation. Que Raphaël s'attache à l'une ou à l'autre idée, il est toujours fidèle à la voix du ciel ou à celle de la nature. Lorsque le chaste travail du pinceau, associant ainsi ce qui se trouve de tendre dans les entrailles de l'être essentiellement reproducteur, à ce qu'il y a de grand dans la confidence des décrets éternels, est parvenu à confondre des sentiments presque contraires dans une seule expression, on peut dire qu'il est monté au faîte de l'art. Bien loin

derrière lui, il laisse alors la plume du prosateur ou celle du poète, auxquels il n'est donné, en dépit de leurs efforts, que de décrire d'une manière imparfaite et successive ce qui nous ravit par sa simultanéité inattendue sur un front de quelques printemps.—Cette supériorité d'exécution est si positive que Raphaël a ôté aux artistes qui viendront après lui le droit de peindre des *Vierge*, à moins qu'ils ne les conçoivent dans la même pensée; car c'est bien de lui, et de lui seul, qu'on peut dire que, transformant en réalité effective la parole de l'ange annonciateur, il nous les a montrées *pleines de grâce*.—Et ses *Vénus*, ses *Psyché*, ses *Galatée*, ses *Nymphes*, ne sont-elles pas les déesses et les beautés juvéniles que l'imagination d'une société naissante avait enfantées avec délices sous le beau ciel de la Grèce? Qui oserait entrer en lutte avec le peintre des *Heures?* Poussin a fait danser celles-ci aux accords du vieux Saturne : mais leur physionomie est austère. Le Guide a mis des fleurs dans les mains de l'*Aurore* : mais elle est froide. Le Corrége a prêté des formes d'une morbidesse remarquable à ses *Léda* et à ses *Antiope* : mais elles sont quelquefois lourdes, et leur sourire n'est pas toujours exempt d'afféterie. Raphaël crut que la beauté réelle, la beauté parfaite est dans la nature. Aussi il ne s'égara pas à la recherche d'une beauté de convention. Dans l'imitation de la beauté véritable, il consentit bien à prendre les anciens pour maîtres de ses études; ce fut ailleurs qu'il trouva ses modèles, et il apprit seulement de ses devanciers à les discerner et à les choisir. De la sorte, il s'appropria jusqu'à ses réminiscences, avantage dont n'a pas joui toujours ce chef illustre de l'école française auquel une terre étrangère a servi de sépulture. Voilà ce qui fait que, dans tout ce qui est sorti du pinceau de Raphaël, il existe une vérité telle que l'on est tenté de dire : « Cela a eu vie : femme, cela a charmé par son regard, par ses formes, par son attitude, ou par sa simple démarche; homme, cela a pensé et a eu une volonté ferme. » Cette condition remplie est le cachet, ou plutôt la pierre de touche du talent, et c'est à ce signe que vous reconnaîtrez partout le peintre d'Urbin. Une autre preuve de la mission à laquelle il fut appelé dès sa naissance, c'est qu'aucun de ses ouvrages ne porte la dure empreinte du travail. Admis au secret de sa courte destinée, on dirait volontiers que, pour tromper celle-ci, il s'est hâté de les produire; on serait même tenté de croire qu'ils lui ont fort peu coûté. Il faut en effet qu'ils n'aient point fatigué l'artiste, car le spectateur ne se lasse pas de les voir. L'œil qui y trouve un repos, ou mieux l'ame qui, en les contemplant, goûte une sorte de quiétude heureuse, ne s'en détache jamais qu'avec peine, et y est ramenée par un attrait toujours nouveau. C'est le voyageur quittant à regret le beau site devant lequel il a arrêté ses pas.—Ici, nous signalerons une particularité dont plus d'un artiste a pu faire l'épreuve sur lui-même : quand nos jeunes élèves français sont jetés, pour la première fois, au milieu de la Rome des pontifes chrétiens, succombant, à bien dire, sous le poids des chefs-d'œuvre qui les entourent, escortés en esprit par les grandes ombres de tant de personnages illustres qui ont foulé les pavés de cette capitale, deux fois abattue et deux fois remontée sur le trône de l'univers, ils ne portent leurs pas sous les voûtes du Vatican qu'avec l'impatience de repaître leur vue des admirables peintures dont, sur la foi des livres et des estampes, surabonde déjà leur mémoire; comme de raison, avant toutes, celles de Raphaël y ont pris place : eh bien! devant les tableaux qui plus tard exciteront leur enthousiasme jusqu'au désespoir de parvenir jamais à de pareils succès, ils cherchent Raphaël, et s'étonnent de ne pas le trouver. Il faut qu'on leur dise : « Vous êtes devant lui! tournez les yeux; le voilà encore! c'est sur cette toile, c'est sur ce stuc qu'il peignait. Prenez-y donc garde! » — Ceci s'explique sans peine : ils s'attendaient au fracas des écoles moder-

nes, et tout est tranquille sous leurs yeux, ou plutôt il ne règne tout juste, sur les surfaces où s'est promené le pinceau du grand maître, que cette somme de mouvement nécessaire à la consommation de l'action représentée. Rien d'exagéré, rien de superflu. L'actualité de la vie est constatée par la seule pose des figures qui, saisies presque toutes au milieu de leur intention, parlent, confèrent ou agissent, ainsi qu'elles le feraient dans un appartement ou sur la place publique. Pas une ne se dessine comme si elle se croyait regardée du dehors; chaque geste attend sa fin ou indique qu'elle vient d'avoir lieu. Telle est l'impression que vous recevrez de *la Dispute du St-Sacrement* et de l'*École d'Athènes*. Dans l'*Attila*, il est vrai, la scène est plus animée; mais encore cet effet a lieu sans la ressource ordinaire des peintres, sans entassement, sans désordre, car il n'en fallait pas ici. Le ciel a brillé; c'est la terreur qui va agir sur l'esprit du roi des Huns, marteau de l'univers. A la vue de l'épée flamboyante des deux apôtres qui planent dans le ciel comme un nuage épais, les coursiers se dressent, se replient sur eux-mêmes; les cavaliers, par une attitude pareille, semblent se dérober au coup qui les menace. Voilà le seul mouvement manifesté à la droite du tableau, tandis qu'à la gauche, occupée par saint Léon sous les traits du pape régnant et par trois ou quatre autres membres du sacré collége, se remarque une tranquillité imposante et un calme plein de majesté. L'artiste a voulu vous dire que la force de Dieu est dans cette partie de la composition offerte à vos regards; et ce qu'il a voulu, il l'a pleinement exécuté.—On conçoit à présent que, si nos jeunes dessinateurs commencent par être peu sensibles aux beautés de Raphaël, un peu plus tard ces beautés, sûres de leur effet, les captiveront et les attacheront par des liens secrets. Ils y reviendront sans cesse; ils y seront rappelés même involontairement; et peut-être, par elles, devenus trop difficiles, ils paieront en mépris qu'ils étendront sur tout le reste, les arrérages accumulés au profit d'une admiration tardive. Ils immoleront jusqu'à leurs maîtres, oubliant que le jeune Sanzio s'arrêta avec respect devant les plafonds du Pérugin, dont Jules II prétendait faire le sacrifice à un talent hors de ligne. Si les œuvres de Sodoma furent moins épargnées, au moins peut-on dire que cet artiste, aujourd'hui presque ignoré, rendant le dernier soupir sous le pinceau d'un aussi grand maître, reçut un beau linceul. — Le genre de mérite de Raphaël serait très difficile à caractériser. Ce serait vouloir définir la nature elle-même, dont il a été constamment l'interprète. Toutefois, nous ne saurions lui refuser quelque analogie avec deux écrivains célèbres. Beau comme Virgile, vrai comme lui dans les détails et dans l'expression du sentiment, Raphaël a sur lui l'avantage d'une ordonnance plus noble, plus vaste et mieux disposée pour l'effet général de la composition. Pur, tendre, gracieux et plein d'harmonie comme Racine, il est mieux nourri, plus antique, et constamment plus près de la nature; il sacrifie moins aux conventions; il paie un moindre tribut à son siècle. Les tableaux du fondateur de l'école romaine sont de tous les temps; quelques-unes des tragédies du poète français, bien que les sujets en soient pris ailleurs, datent trop ouvertement du règne de Louis XIV. Aussi ce serait surtout avec le chantre d'Énée qu'il serait permis de comparer le peintre d'Urbin! Le favori de Léon X a eu une dernière conformité avec l'ami d'Octave : c'est que tous les deux ont péri à la fleur de l'âge. Leur Muse, car c'était sans doute la même, avant leur trépas, fit entendre également le chant du cygne. Dans les derniers soupirs de l'un, elle a murmuré les beaux vers de l'*Énéide*, ainsi que dans le magnifique tableau de *la Transfiguration* de l'autre elle a produit des accords dignes d'être répétés dans les cieux. — Par suite de ce plaisir secret que les hommes trouvent à se venger des éloges qu'on leur arrache, les contemporains de Raphaël, après lui

avoir reconnu le mérite éminent du dessin, de l'expression et de la composition, attaquèrent son coloris. De bouche en bouche, ce reproche est arrivé jusqu'à nous; il a presque l'autorité d'une chose jugée; mais nous croyons convenable d'être appelant de la sentence, tandis que les pièces du procès existent encore. Nous connaissons plusieurs tableaux de chevalet de Raphaël; sa *Transfiguration* a été pendant plusieurs années sous nos yeux; sa *Sainte Famille* est encore au Louvre, et nous demandons quels sont les ouvrages modernes qui, après avoir subi les attaques de trois siècles, brilleront de cette même force de touche et de cette harmonie de couleurs! Nous le demandons à tous ceux qui tiennent un pinceau dans les diverses écoles de l'Europe, si tant est que l'Europe ait aujourd'hui des écoles! Cinq talents qui n'ont été ni surpassés, ni même égalés, florissaient à la fois au commencement du XVIe siècle, Léonard Vinci, auteur de la fameuse *Cène* de Milan; Titien, Corrége, Michel-Ange et Raphaël. La postérité, toujours juste, a distribué les places entre ces maîtres. Pour avoir obtenu la première, pour la conserver, croyons qu'il fallait l'avoir méritée. — « Raphaël, grand homme entre tous ceux qui, depuis la naissance des sociétés, ont honoré leur pays et leur âge par les travaux réunis de la main et de l'intelligence, dans des moments où notre attention était moins distraite des chefs-d'œuvre dus à ton génie, nous essayâmes d'ajouter quelques fleurs à la couronne que le temps, juge suprême du mérite des frêles mortels, a déposée sur ta tombe: aujourd'hui nous t'apportons ce dernier hommage d'une conscience véridique, mais d'une imagination qui se refroidit. Encore quelques siècles, peut-être seulement quelques lustres, et tu n'existeras plus dans tes propres œuvres! et tes fresques admirables venant à s'effacer, la ville éternelle pleurera sur la nudité de ses murailles! tu le savais. Déjà, bien avant ta naissance, le vieux Saturne avait dévoré en leur entier les Apelles, les Zeuxis, les Pausias, les Parrhasius et les Polygnote. Ils n'étaient connus que par quelques citations obscures et par le petit nombre de pages où Pline le naturaliste les a célébrés, trop souvent sur parole. Alors que les amis des arts sont encore réduits à disserter sur l'identité de quelques marbres attribués aux statuaires de l'ancienne Grèce, plus heureux, tu as trouvé, pour prolonger ton existence, le burin des Marc-Antoine, des Volpato, des Dénoyers, des Raphaël Morghen, des Richomme et des Toschi. Ta gloire eût été mise à couvert sans les faibles lignes que nous te consacrons en ce moment; cependant nous sommes fier de te les offrir: elles attesteront au moins que nous avons eu le bonheur de comprendre quelquefois l'artiste sublime dont la statue devrait s'élever sous tous les portiques de l'église romaine, et auquel le paganisme, qu'il a fait plus d'une fois revivre par son pinceau, eût probablement dressé des autels! » KÉRATRY.

RAPIN (NICOLAS), littérateur du XVIe siècle, né vers 1540 à Fontenai-le-Comte (Poitou), se fit recevoir avocat au parlement, fut pourvu de la charge de vice-sénéchal de sa province, et vint ensuite à Paris sur la recommandation du président Achille de Harlay, qui lui fit avoir la place de lieutenant de robe courte. Le zèle qu'il montra pour le service du roi Henri III lui suscita la haine des Ligueurs, qui le dépouillèrent de sa charge et le chassèrent de la capitale. Ayant embrassé avec la même ardeur le parti de Henri IV, il se signala à la bataille d'Ivry, et coopéra pour beaucoup à la *Satire ménippée* (v.). Quelques écrivains lui ont même attribué tous les vers de cette pièce. En 1599, son grand âge le força de se démettre de sa place de lieutenant de robe: il se retira à Fontenai, sa ville natale, où il avait fait bâtir une jolie maisonnette, qui devint le temple des Muses. Il mourut à Poitiers en 1608. Il avait composé diverses poésies, que, par son testament, il chargea ses amis Scévole de Sainte-Marthe et J. Gillot de rassembler et de publier. Ce re-

cueil parut sous le titre d'*Œuvres latines et françaises de Nicolas Rapin* (Paris, 1620, in-4°). On y trouve deux livres d'épigrammes latines estimées, des élégies, des odes, des stances et des sonnets; des traductions ou imitations en vers français des satires et épîtres d'Horace, de l'*Art d'aimer* d'Ovide, des *Psaumes de la pénitence*, et quelques écrits en prose. On a encore de lui une traduction en vers français du 28ᵉ chant de *Roland le furieux* (Paris, 1572, in-12), une pièce délicieuse intitulée *la Puce de madame Desroches*, et les *Plaisirs du gentilhomme champêtre* (1583). Rapin est un des poètes de cette époque qui essayèrent de supprimer la rime dans les vers français, et de les construire à la manière des Grecs et des Latins sur la seule mesure des pieds. Cette singularité n'a pas réussi. On trouve de ces vers blancs dans ses œuvres.

Albert Deville.

Rapin (René), est du nombre des jésuites qui, par leurs talents littéraires, ont procuré à leur société une gloire plus pure et plus durable que la célébrité que lui valurent et l'astuce politique de ses chefs et les intrigues de quelques-uns de ses membres. Né à Tours en 1621, René Rapin était dans sa dix-huitième année lorsqu'il entra chez les jésuites. Il professa les belles-lettres à Paris pendant neuf ans. Il mourut dans cette ville le 27 octobre 1687. Il avait débuté dans la carrière littéraire par quelques pièces en vers latins, qui eurent le plus grand succès, à cette époque où l'on faisait cas de ce genre de littérature aujourd'hui si dédaigné. La plupart de ces pièces étaient inspirées par la circonstance. La première en date s'adresse *A la sérénissime république de Venise, sur sa victoire sur les Turcs et le rappel de la société de Jésus* (Paris, 1757, in-fol.) ; une autre de la même année a pour titre : *Trophée à la gloire de S. Em. le cardinal Mazarin*. Le père Rapin avait été préfet des études d'Alphonse Mancini, neveu de Mazarin. Ce jeune homme fut enlevé par une mort prématurée, et son professeur, dans des vers touchants, a jeté des fleurs sur la tombe si tôt ouverte de son disciple (Paris, 1658, in-fol.). L'année suivante, il adressa au cardinal un *Chant triomphal sur la paix des Pyrénées* (Paris, 1659, in-fol.). Ses *Églogues sacrées*, accompagnées d'une dissertation sur le poème pastoral (Paris, 1759, in-4°), accrurent encore sa réputation. Les beaux esprits du temps, entre autres Santeuil et Huet, lui prodiguèrent des éloges; Costar le proclama *Théocrite second*, d'autres le comparèrent à Virgile. La renommée des églogues de Rapin s'est si bien maintenue que vers la fin du siècle dernier elles ont encore trouvé un traducteur dans l'Italie, Pietro Alpini (Turin, 1790, in-8°). Deux autres pièces en vers latins, dignes de leurs aînées, *la Paix entre Thémis et les Muses*, et *le Dauphin pacificateur* (Paris, 1659, in-fol.), précédèrent la publication du poème des *Jardins* (*Hortorum libri* IV), en quatre chants (Paris, 1665), qui est demeuré le principal titre littéraire du père Rapin. Virgile, dans ses *Géorgiques*, avait laissé à d'autres le soin de développer cette partie de l'agriculture :

> Verùm hæc ipse equidem spatiis inclusus iniquis
> Prætereo, atque aliis post commemoranda relinquo.
> (Géorgiques, liv. iv.)

— Le docte jésuite prit sur lui la tâche abandonnée par le chantre d'*Aristée*, et il s'en acquitta avec une supériorité de talent qui lui attira les éloges exagérés des amis enthousiastes de l'antiquité. Si vous en croyez l'abbé Desfontaines (*v.*), Rapin « n'est point inférieur à Virgile pour l'élégance et la pureté du langage. » Sans aller aussi loin dans la louange, on peut dire que dans le poème de Rapin l'agrément des descriptions dissimule la sécheresse des préceptes. La latinité en est pure, et le style plein de grâce. On a critiqué avec raison le peu d'intérêt et de variété du plan, et surtout la profusion des détails mythologiques, mêlés d'ailleurs à des allusions au christianisme : ainsi, l'auteur, à côté du nom de tant de divinités païennes, a placé celui de Jésus-Christ, à propos du lis et de la fleur

de la Passion. La description successive qu'il fait de toutes les plantes appartient plutôt à un botaniste qu'à un poète. De plus, il n'a chanté que les jardins d'un genre régulier, et en effet lorsque parut son poëme, on ne connaissait pas encore en France cette partie de l'horticulture qui perfectionne par l'art les beautés de la nature : en un mot, comme l'a observé Delille, les *Jardins* du P. Rapin sont ceux de « l'architecte, les autres sont ceux du philosophe, du peuple et du poète. » Quoi qu'il en soit, le poème des *Jardins* de Rapin jouit encore de sa première réputation ; et, en 1782, quand Delille, si sévère dans sa *Préface* contre son devancier, publia son poème sur le même sujet, l'œuvre du jésuite put soutenir avantageusement la comparaison avec le chef-d'œuvre du plus brillant versificateur de la fin du XVIIIe siècle. La dissertation latine sur la culture des jardins qui accompagne le poème du père Rapin mérite d'être lue, et a, ainsi que son poème, été traduite en plusieurs langues. On a dit que les vers de Rapin « n'approchent pas de la délicatesse et de la pure latinité de ceux du père Commire, ni de la grandeur et de la majesté de ceux du père de La Rue, ni de la facilité et de la netteté de ceux du père Cossart, etc. » Aujourd'hui, on fait peu de cas de ces parallèles, qui supposent un sentiment si délicat des beautés et des nuances de la langue latine. Après la publication de ses *Jardins*, le père Rapin composa encore un grand nombre de pièces de vers latins. Il fit aussi dans cette même langue des livres de théologie polémique, entre autres une *Dissertation sur la nouvelle doctrine*, ou l'*Évangile des jansénistes* (Paris, 1658). Bayle reconnaît à cette occasion que Rapin n'était pas le moins dangereux adversaire de ce parti, et qu'il l'attaqua par l'endroit faible. Ce jésuite suppose qu'un janséniste allant prêcher l'Évangile chez les nations infidèles leur enseigne naïvement la doctrine de la prédestination gratuite, et de l'impuissance du libre-arbitre sans la grâce efficace. Les infidèles, entendant un pareil Évangile, en concluent qu'on leur annonce un Dieu injuste, qui leur prescrit des lois dont il sait bien que l'accomplissement sera impossible à la plupart d'entre eux. A toutes les plaisanteries du jésuite, on a répliqué avec raison, « qu'un janséniste qui prêcherait les infidèles du Japon ou de la Chine ne serait pas assez bête pour débuter par le dogme de l'extinction du franc arbitre, ou par celui de la prédestination absolue..... il renverrait son jansénisme au temps où ses néophytes n'auraient plus besoin de lait, et seraient capables d'une viande plus ferme (Bayle). » L'*Évangile des jansénistes* n'est pas le seul écrit du père Rapin qui ait fait jeter les hauts cris à cette secte : il en publia plusieurs autres, tant en latin qu'en français, qui eurent un succès de vogue. En effet, au mérite de la poésie latine, ce savant jésuite a joint celui d'écrire avec pureté et avec goût dans sa propre langue. Ses *Réflexions sur l'éloquence et sur la poésie*; ses *Instructions pour l'histoire*, sont des productions didactiques remarquables par la précision du style et la sagacité des observations, mais on y trouve peu de profondeur et une érudition souvent superficielle. Le père Rapin traça aussi le parallèle d'Homère et de Virgile, de Platon et d'Aristote, de Thucydide et de Tite-Live, de Démosthène et de Cicéron, etc. Ses *Réflexions sur la Poétique d'Aristote* lui attirèrent une querelle avec un de ses confrères, le père Vavasseur, qui fit des *Remarques sur les Réflexions*, et appela son adversaire l'*auteur réflexif*, épithète à laquelle Rapin fut très sensible. La dernière production poétique de celui-ci fut un chant héroïque intitulé *Christus patiens* (Paris, 1674, in-8°). Ses derniers livres de dévotion sont : l'*Esprit du christianisme* (1773, in-12), qu'il ne faut pas confondre avec son ouvrage sur la *Perfection du christianisme* (même année) ; enfin, la *Vie des prédestinés dans la bienheureuse éternité* (Paris, 1684, in-4°), production qui a joui long-temps d'une grande estime parmi les personnes dé-

votes. Comme ce jésuite laborieux travaillait alternativement sur des sujets littéraires et sur des matières de religion, on disait de lui qu'il servait Dieu et le monde par semestre. Toutes les poésies latines du père Rapin ont été réunies en deux tomes in-12 (Paris, 1781); ses *Parallèles* et *Réflexions sur l'éloquence*, *la Poétique*, etc., en deux tomes in-4° (Paris, 1784); enfin, ses traités de piété en un volume in-12 (Amsterdam 1795). Le père Bouhours a fait l'éloge du père Rapin; ses contemporains ont vanté l'aménité de ses mœurs, bien qu'il ait été un adversaire peu modéré des jansénistes, mais cela tenait à sa robe. Toute sa vie au reste est dans ses ouvrages, et l'on ne cite de lui que l'anecdote suivante : Duperrier et Santeuil, qui faisaient comme lui des vers latins, l'avaient pris pour juge du mérite de leurs poésies. Abordé par eux au moment où il sortait de l'église, il leur reprocha leur vanité, leur déclara que leurs vers étaient détestables, et jeta dans le tronc des pauvres l'argent qu'ils avaient déposé entre ses mains comme enjeu de leur débat. Ch. Du Rozoir.

RAPIN-THOYRAS (Paul de), fils de Jacques de Rapin, et petit-fils de Pierre de Rapin, l'un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV. Une branche de cette famille ancienne en Savoie s'était réfugiée en France sous François Ier, et y avait embrassé la réforme. Ses membres s'étaient distingués parmi les soutiens de la cause protestante. L'un d'eux, Philibert de Rapin, chargé par le roi de faire enregistrer l'édit de pacification en 1568, avait été victime du fanatisme parlementaire à Toulouse, où on lui fit trancher la tête, sans égard pour la mission dont il était investi; mais, par une de ces réactions destinées au châtiment des crimes politiques, ce meurtre juridique avait été vengé par la dévastation et l'incendie des terres et des maisons des conseillers au parlement. Des charbons fumants inscrivaient sur les masures la *vengeance de Rapin* (v. dans De Thou et Mezeray). Jacques, père de Paul, d'abord destiné aux armes, mais se conformant ensuite aux désirs de sa mère, fut reçu avocat en la chambre mi-partie de l'édit de Nantes, à Castres. Il en exerça les fonctions pendant cinquante ans, tant dans cette ville qu'ailleurs, et même à Paris, où il eut part au *factum* rédigé pour Fouquet par Pelisson, dont Jacques de Rapin avait épousé la sœur. Par un contraste singulier, la vocation de Paul fut changée dans le sens opposé. Né à Castres le 25 mars 1661, il fut d'abord destiné au barreau, reçu avocat, et plaida une cause; mais les chambres de l'édit ayant été supprimées, il s'attacha plus que jamais à l'étude des langues et des littératures anciennes et modernes, ainsi qu'à celle des mathématiques et de la musique. L'anglais, l'espagnol et l'italien lui devinrent familiers, et l'édit de Nantes ayant été révoqué en 1685, deux mois après la mort de son père, il ne tarda pas, pour éviter la persécution, à se rendre avec son plus jeune frère en Angleterre, où il arriva au mois de mars 1686. Il passa bientôt après en Hollande. Son cousin germain y commandait à Utrecht une compagnie de cadets français. Paul de Rapin y entra, passant ainsi du barreau dans la carrière des armes. Ayant suivi en Angleterre le prince d'Orange, devenu en peu de temps le roi Guillaume III, il servit avec beaucoup de courage et de distinction en Irlande, combattit à la bataille de la Boyne, fut grièvement blessé à l'assaut de Limerick, et contraint, par suite de ses blessures, à quitter les drapeaux. Il eut pour récompense du roi Guillaume une pension de 100 livres sterling, convertie après la mort de ce prince en une charge dont la vente ne lui valut qu'un mince capital. Mais lord Galloway lui procura l'éducation du fils du comte de Portland; et quoiqu'il se fût marié en 1699, il continua cette éducation, accompagnant son élève en Allemagne, en Italie et en France. De retour à La Haye, auprès de sa famille, il transporta, par raison d'économie, sa résidence à Wesel en 1707. Ce fut là qu'il composa ses ouvrages, dont le

plus important est son *Histoire d'Angleterre.* Un travail presque sans relâche pendant dix-sept ans ruina sa santé, quoiqu'il tînt de la nature un tempérament robuste : il succomba le 16 mai 1725, à l'âge de 64 ans. — Rapin-Thoyras était d'un caractère grave, sans cependant se montrer ennemi d'une gaîté modérée. — Il avait amassé avec soin d'immenses matériaux pour son histoire, et il profita surtout du volumineux recueil des actes de Rymer, dont il fit un ample extrait. Sans doute, s'il eût continué de vivre en Angleterre, et s'il eût pu résider en France, il eût mis à contribution d'autres sources non moins abondantes en documents essentiels, telles que les journaux du conseil privé, les registres du parlement anglais, ceux du parlement de Paris, la collection des mémoires (*papers office*), et notre trésor des chartes. Toutefois, l'on n'a jamais refusé à cet historien une grande connaissance des faits, l'art de les débrouiller et d'en déduire les causes avec netteté et exactitude. Son ouvrage, même après ceux de Hume et de Lingard, est encore regardé comme celui où les annales anglaises sont déroulées avec le plus de fidélité et de franchise. Quant à son style, s'il est trop fréquemment ou sec ou prolixe, il a du moins le mérite de la clarté. On lui a reproché de la partialité contre son pays natal : les malheurs de ses ancêtres et les siens expliqueraient son ressentiment sans le justifier.—L'*Histoire d'Angleterre* de Rapin-Thoyras parut à La Haye en 1724 en 8 vol. in-4°. Elle ne conduit que jusqu'à la mort de Charles Ier. Le ministre protestant David Durand en a publié une continuation jusqu'à la mort de Guillaume III : mais ce travail est inférieur à celui de son devancier. Il en existe une autre, qui vaut beaucoup mieux, de l'un des traducteurs anglais de Rapin-Thoyras, Nicolas Tyndal, dont les remarques judicieuses sur l'histoire de Rapin ont été traduites en français en 2 vol. in-4°. L'édition la meilleure et la plus complète de cette *Histoire d'Angleterre* est celle qu'a donnée Lefèvre de Saint-Marc en 16 vol. in-4° (La Haye [Paris], 1749 et années suivantes). Falaiseau l'a abrégée en 3 vol. in-4° ou 10 volumes in-12, publiés à La Haye en 1730. — On a encore de Rapin-Thoyras une dissertation estimée sur les whigs et les tories (La Haye, 1707, in-8).

AUBERT DE VITRY.

RAPP (JEAN) naquit en Alsace le 29 avril 1772, et entra au service le 1er mai 1788. Il fit les premières guerres de la révolution avec distinction aux armées du Rhin, sous Custines, Pichegru, Moreau, Desaix, et y reçut plusieurs blessures. Devenu aide-de-camp de Desaix, il le suivit en Égypte, où de nouvelles blessures, reçues sous les ruines de Memphis et de Thèbes, témoignèrent assez que le jeune aide-de-camp ne reculait point devant l'ennemi. Ce fut après la bataille de Marengo, où il eut la douleur de voir Desaix expirer dans ses bras, qu'il devint aide-de-camp du premier consul Bonaparte, et, nous pouvons le dire, un de ses favoris privilégiés. Rapp profita souvent de son ascendant sur le vainqueur des rois pour le ramener à des sentiments favorables à ceux de ses compagnons d'armes dont il croyait avoir à se plaindre, ou lui arracher la grâce de quelque coupable attendu par l'échafaud. Cependant, de petites brouilles s'élevèrent quelquefois entre le favori et le maître ; alors l'empereur, pour lui témoigner son mécontentement, n'usait plus envers lui de ce tutoiement familier dont il se servait habituellement avec ses plus affectionnés compagnons d'armes; mais ces nuages ne tardaient pas à se dissiper.—En 1802, il fut chargé par Napoléon d'aller apaiser en Suisse de graves dissentiments qui s'étaient élevés dans quelques cantons ; son intervention produisit le résultat qu'on en espérait. — L'empereur, comme on sait, aimait à marier ses généraux ; un jour, après une réconciliation avec Rapp, qu'il appelait *mauvaise tête*, il lui dit qu'il voulait le marier. Le général épousa en effet la personne que lui proposait l'empereur ; c'était la fille d'un fournisseur. « Malheureusement, dit-il dans ses mémoires,

l'estime de V. M., je désire finir ma carrière dans ma patrie ; s'il en était autrement, je serais le premier à demander d'aller passer mes jours chez l'étranger ; je ne saurais vivre dans mon pays sans l'estime de mon souverain. Je ne demande que cela et n'ai besoin que de cela. » Grâce peut-être à cette démarche, Rapp ne fut pas inquiété par les réactionnaires de 1815; mais au bout de quelques mois, il crut devoir aller habiter le canton d'Argovie. Il ne revint à Paris que lorsque les temps furent devenus plus calmes. Accueilli, en 1818, par Louis XVIII, comme il s'avançait péniblement vers ce prince, celui-ci lui dit avec ce tact et cette finesse qui le caractérisaient : « Ne vous pressez pas général ; quand on est chargé de lauriers comme vous l'êtes, on peut ne pas aller vite. » Louis XVIII lui rendit la dignité de pair que Napoléon lui avait conférée dans les cent-jours; mais, après une vie de périls et d'activité, il succomba à l'inaction de sa nouvelle carrière autant qu'aux suites des blessures dont il était criblé. Tous les braves que la restauration avait dédaigneusement rejetés dans la vie civile trouvèrent toujours en lui un protecteur dévoué dont la bourse leur fut ouverte. Il n'avait à sa mort que 45 ans ; il a laissé un volume de mémoires, publié dans la collection des mémoires contemporains. NAPOLÉON GALLOIS.

RAPSODES, RAPSODIES, RAPSODISTES. Sans doute nous devrions écrire *rhapsodes*, afin de rappeler par l'orthographe la véritable source de l'expression; mais un abus que la négligence a d'abord introduit, et qu'a sanctionné depuis l'académie française, dont le dictionnaire fait loi, nous contraint de commettre ce délit contre l'étymologie. Le nom de *rhapsodes* vient de *rhabdô adéin* (chanter avec un rameau), ou de *rhaptô ôdas* (je cous des chants), ou bien encore, suivant Mme Dacier, de *rhapsontes ôdas* (ceux qui cousent des chants à la suite l'un de l'autre). Ces diverses origines seront toutes vraies si l'on veut avoir égard à la différence des temps. Les premiers rhapsodes ou rhapsodistes composaient eux-mêmes des chants héroïques ou des poèmes en l'honneur des hommes illustres, puis, un rameau d'olivier à la main, allaient de ville en ville, chantant leurs ouvrages, pour gagner leur vie. Ceux qui croient à l'existence d'Homère (nous sommes de ce nombre), pensent que le chantre d'Achille faisait ce métier, et regardent Homère comme le plus sublime des rhapsodistes ; mais des savants, entre lesquels il faut citer pour le siècle précédent le célèbre Wolf, et pour notre temps M. Dugas-Monthel, ne veulent point qu'il ait jamais existé un poète du nom d'Homère, et s'efforcent de prouver que les deux poèmes qu'on lui attribue sont les ouvrages de plusieurs rhapsodistes, ouvrages d'abord épars, mais plus tard recueillis et mis dans l'ordre où nous les voyons. Quand les poèmes d'Homère furent répandus, les rhapsodes, renonçant à composer eux-mêmes, se bornèrent à chanter les divers épisodes de l'Iliade et de l'Odyssée. Ils cousaient ces chants l'un à la suite de l'autre, suivant les désirs de leurs auditeurs : par exemple, ils faisaient suivre la *colère d'Achille*, devenue le premier chant de l'Iliade, par le *combat de Pâris et de Ménélas*, qui en forme le troisième ; chacun de ces chants pris à part s'appelait une *rhapsodie*. Le Sphinx aussi rendait différents oracles selon qu'on l'interrogeait ; voilà pourquoi Sophocle, dans *OEdipe-roi*, l'appelle *rhapsodon*. Les nouveaux rhapsodes étaient fort recherchés par les Grecs, si passionnés pour les arts et les jouissances qu'ils procurent. On les invitait aux fêtes et aux sacrifices publics, où ils chantaient les poèmes d'Orphée, de Musée, d'Hésiode, et surtout d'Homère. Les rois et les princes en avaient à leurs gages pour chanter durant les repas. On donnait des prix et de magnifiques gratifications à ceux qui, par leur habileté à exprimer les différentes passions, réussissaient à les faire passer dans l'ame de leurs auditeurs ; ils chantaient ordinairement assis sur un théâtre, et s'accompagnaient eux-mêmes avec le luth. Ils étaient fort soigneux de leur pa-

Digitized by Google

rure extérieure, et ne se montraient jamais qu'avec de riches habits; quelquefois même, à l'imitation des poètes, avec une couronne d'or sur la tête. Pour rendre un hommage particulier au divin Homère, ils avaient l'attention de s'habiller de rouge pour chanter l'Iliade, et de bleu pour chanter l'Odyssée. Mais le soin de leur parure n'était rien en comparaison de la peine qu'ils prenaient pour prononcer chaque morceau de poésie suivant le rhythme qui lui était propre, aussi bien que pour entrer dans l'esprit du poète; car la récompense était proportionnée au succès. Le grave Platon s'égaie de leur sollicitude lorsque, dans son dialogue d'Ion, il fait dire à un rhapsode qui devait exécuter un morceau très pathétique : « Si je fais pleurer mes auditeurs, je rirai, car je serai bien payé; mais si je les fais rire, je pleurerai, car je n'aurai rien. » Après avoir lu l'histoire des rhapsodes, admirons le prodigieux changement que le temps apporte à toutes choses, même à l'acception des mots. Aux chantres si élégants de l'ancienne Grèce ont succédé les gondoliers de Venise, et, ce qui est cent fois pis, nos chanteurs publics aussi dégoûtants de leurs personnes que par les chansons qu'ils font entendre; et, tandis que dans la plus belle langue qui fut jamais parlée une *rhapsodie* faisait naître l'idée d'un chant délicieux, tel que les *adieux d'Hector et d'Andromaque*, le même mot, dans notre moderne idiôme, ne signifie plus qu'un mauvais ramas, soit de vers, soit de prose, de même que ce titre de *rhapsodiste*, dont le peuple le plus poli honorait le plus grand des poètes, n'est plus de nos jours qu'une injure jetée au faiseur de mauvaises compilations, dans n'importe quel genre. E. Lavigne.

RAPT, enlèvement, du mot latin *raptus*, qui a la même signification. Le mot *rapt* s'applique exclusivement à l'enlèvement fait par violence d'une jeune fille ou d'une femme, qui se trouve ainsi entièrement livrée à la merci de *ravisseur*. C'est également la signification propre du verbe *ravir*, qui veut dire enlever de force, emporter avec violence, d'où ces locutions : *ravir l'honneur d'une femme, ravir une femme*. Le substantif *ravissement* exprimait autrefois la même idée; mais, comme dans le langage usuel il a une tout autre signification, il n'est plus d'usage dans le sens d'enlèvement; on dit cependant encore, comme le témoigne le *Dictionnaire de l'académie*: le *ravissement d'Hélène*, le *ravissement de Proserpine*. Le *rapt* emporte donc toujours avec lui l'idée d'un crime, et spécialement du crime de *viol*; c'est le viol exercé au moyen de l'enlèvement. Aussi, ce mot a-t-il disparu de notre législation pénale, qui se sert constamment du terme générique (*v.* Enlèvement). — Dans l'ancienne législation criminelle, le *rapt* constituait un crime à part, qui avait des caractères spéciaux. On avait même donné une telle extension à ce terme, qu'il s'appliquait aussi bien à l'enlèvement fait avec le consentement de la personne enlevée, qu'à l'enlèvement fait par violence. On considérait donc deux sortes de *rapt*, l'un nommé *rapt par violence*, et l'autre *rapt par séduction*, ou, mieux encore, comme on le disait en droit romain, *raptus in parentes*, parce qu'alors la violence était exercée contre les parents auxquels le ravisseur arrachait une fille qui ne pouvait pas encore disposer d'elle. Ce double crime fut presque toujours puni de mort; et l'on n'admettait même pas l'indulgence de la loi moderne, qui déclare le crime effacé et la peine remise lorsque le mariage vient en quelque sorte légitimer, non pas le *rapt*, mais l'*enlèvement*. Justinien avait réuni toutes les dispositions qui concernaient ce crime, auquel il a consacré dans son code un titre tout entier, sous la rubrique *de raptu virginum et viduarum*. Non seulement il ne permettait pas le mariage, mais il prononçait les peines les plus sévères contre les parents eux-mêmes s'ils gardaient le silence. Il n'y avait pour le ravisseur ni prescription ni appel; et défense formelle lui était faite d'épouser la personne ravie, quand même elle y aurait

Digitized by Google

consenti ainsi que ses parents. Les biens du ravisseur étaient confisqués au profit du trésor public ; les parents qui faisaient la poursuite n'y pouvaient rien prétendre, parce que, disait-on, ils devaient être punis eux-mêmes de n'avoir pas su veiller, comme c'était leur devoir, à la garde de leurs enfants. L'église, dans l'origine, avait ajouté à ces rigueurs la peine de l'excommunication contre le ravisseur, et elle avait eu à punir un nouveau genre de rapt, celui qui était exercé contre une religieuse que le ravisseur enlevait à l'autorité ecclésiastique. Si la religieuse avait consenti à l'enlèvement, elle était punie par la supérieure du couvent des peines les plus sévères. Cependant, on ne tarda pas à se départir de cette rigueur ; et l'on finit par admettre que, si la personne enlevée consentait à épouser le ravisseur, il n'y aurait plus lieu à poursuites criminelles. Le concile de Trente avait admis ce tempérament ; il exigeait seulement, ce qui était juste, que le ravisseur fût condamné à doter lui-même sa femme. Toutefois, cette règle ne put s'établir en France, où la peine de mort continua à être prononcée sans rémission, non seulement pour le rapt exercé à l'égard des jeunes filles, mais pour le rapt exercé à l'égard des fils de famille. Cette disposition, qui avait un intérêt tout politique, parce que l'on voulait interdire par tous les moyens ce que l'on appelait des *mésalliances*, fut consacrée notamment par l'article 42 de l'*Ordonnance de Blois*, dont les termes méritent d'être rapportés : « Voulons que ceux qui se trouveront avoir suborné fils ou fille mineurs de 25 ans sous prétexte de mariage ou autre couleur, sans le gré, su, vouloir et consentement des pères, mères, et des tuteurs, soient punis de mort, sans espérance de grâce et de pardon, nonobstant tous consentements que lesdits mineurs pourraient alléguer, par après, avoir donnés audit rapt, lors d'icelui ou auparavant. Et pareillement seront punis extraordinairement tous ceux qui auront participé au rapt, et qui auront prêté conseil, confort et aide, en aucune manière que ce soit. » Au reste, on sait combien était vague et incertaine la législation criminelle en France avant la révolution ; car les parlements exerçaient à cet égard un pouvoir souverain, contre lequel les ordonnances générales ne luttaient pas toujours avec avantage. Chaque province voulait avoir ses coutumes aussi bien pour la pénalité que pour le droit civil ; et chaque parlement en expliquait, ou en modifiait à son gré les dispositions. C'est ainsi qu'en Bretagne le rapt avait donné naissance à l'usage bizarre de mariages faits par *autorité de justice*. On admettait dans cette province que tout ravisseur était punissable de mort, mais qu'il n'y avait pas lieu d'appliquer la peine lorsque le mariage venait éteindre le crime ; on y suivait aussi la célèbre maxime *virgini creditur;* et l'on s'avisa d'en faire application au simple *rapt de séduction*, sans enlèvement ; en sorte que l'on était arrivé, par une série de raisonnements très logiques, à cette conséquence, qu'une jeune fille n'avait qu'à nommer en justice son suborneur, pour qu'il lui fût donné comme époux. Sur la plainte et sans autre preuve, le suborneur était condamné à mort comme coupable de rapt, *si mieux n'aimait*, ajoutait l'arrêt, *épouser la plaignante*. Placé ainsi entre la potence et le mariage, le condamné préférait toujours le mariage à la mort ; alors un commissaire du parlement le conduisait à l'église les fers aux mains ; et, sans publication de bans, sans le consentement du propre curé, et même sans la permission de l'évêque, on procédait au mariage par la seule autorité des juges séculiers. Les abus résultant de cette jurisprudence firent tomber dans un excès contraire, car on renouvela avec plus de rigueur que jamais toutes les prescriptions des anciennes lois, et une déclaration du 22 nov. 1730, qui fut enregistrée au parlement de Rennes le 9 avril 1731, fit défense formelle d'autoriser le mariage entre le ravisseur et la personne ravie. La peine de mort fut d'ailleurs

maintenue; mais, comme l'attestent les anciens auteurs, cette disposition n'était pas rigoureusement appliquée, et, dans l'usage le plus commun, les juges ne punissaient de mort le coupable de séduction que quand il se trouvait de condition fort inférieure à la personne ravie, comme le domestique qui enlevait la fille de son maître, ou qu'il exerçait sur elle l'autorité, comme le tuteur sur sa pupille, l'instituteur sur son élève. TEULET, a.

RASCHID (HAROUN-AL-), cinquième khalife de la race des Abassides, contemporain de Charlemagne, et célèbre par sa bravoure, son amour des arts, sa barbarie et sa magnanimité (*v.* AAROUN-AL-RASCHID).

RASCHID-EDDIN, célèbre historien persan du XIIIe siècle, dont le véritable nom était *Fadhl-Allah ben Emad-Eddin-Aby' lkhaïr ben Aly Raschid-Eddin*, exerça d'abord la médecine, et devint vézyr du sulthan Ghazan-Khan. Ce fut à la sollicitation de ce prince qu'il entreprit le grand ouvrage historique auquel il doit sa réputation. Cet ouvrage, intitulé *Djami-al Tewarikh* ou *Collections d'annales*, est regardé, pour les renseignements précieux qu'il renferme, comme une des productions les plus importantes de la littérature persane. Outre ce grand travail historique, Raschid a composé en arabe une espèce de *Somme théologique musulmane*, intitulée *Madjmou-Arraschidiah*, dont il existe un très bel exemplaire à la Bibliothèque du roi à Paris. X.

RASK (RASMUS-CHRISTIAN), professeur d'histoire littéraire et sous-bibliothécaire à l'université de Copenhague, linguiste, qui a rendu de grands services à la littérature scandinave, en particulier à la littérature islandaise, et à la linguistique en général, naquit, en 1784, de pauvres paysans, à Brendekilde, près d'Odensée, dans l'île de Fyen, fit ses études à Copenhague, vécut ensuite quelques années en Islande, et, plus tard, fit des voyages scientifiques en Suède, en Finlande et en Russie. Avec son génie extraordinaire pour les langues, il lui fut facile, lorsqu'en 1808 il fut placé à la bibliothèque de l'université de Copenhague, de se rendre familières les anciennes sources de l'histoire du Nord. Son *Introduction à la connaissance de la langue islandaise ou de l'ancienne langue du Nord* (Copenh., 1811); sa *Grammaire anglo-saxonne* (Stockh., 1817); ses *Recherches sur l'origine de l'ancienne langue du Nord ou langue islandaise*, un ouvrage couronné par la société des sciences de Danemark (Copenh., 1818); et de précieux matériaux pour d'autres ouvrages sur l'ancienne littérature du Nord, aussi bien que la publication de Biœrn Haldorsen, *Dictionnaire islandais* (Copenh., 1814), prouvèrent le talent distingué de ce savant pour les recherches de linguistique comparée. En 1819, Rask entreprit, pour des études de cette sorte, un voyage en Perse par la Russie; il séjourna à Tauris, Teheran, Persépolis et Schiraz; ensuite, il alla d'Abuschekr, sur le golfe persique, à Bombay en 1820, et s'arrêta jusqu'en 1822 dans l'Inde et à Ceylan, d'où il revint à Copenhague en 1823. Rask avait acheté dans l'Inde orientale, pour l'université de Copenhague, 113 manuscrits orientaux, en partie très anciens et rares, dont 33 concernent l'ancienne littérature persaue, principalement le Zend-Avesta, et dont quelques-uns avaient échappé aux recherches du savant Anquetil-Duperron; 19 sont écrits en langue zende, les autres en pehlwi. Vingt-quatre manuscrits appartiennent à une partie presque inconnue jusqu'à ce jour de l'ancienne littérature indienne. L'Allemagne connaissait depuis long-temps ce savant linguiste par ses remarques sur les langues et la littérature du Nord, dans le sixième volume de *Annuaire de Vienne*. L'Angleterre apprit à le connaître et à l'apprécier par ses *Dissertations* et ses *Lettres* dans les *Mémoires* des sociétés de Bombay et de Columbo dans l'Inde orientale. Après son retour, Rask donna une *Grammaire espagnole* (Copenh., 1824), et une *Grammaire frisonne* (Copenh., 1825).

Sa *Dissertation sur l'âge et la pureté de la langue zende et du Zend-Avesta* a été traduite par F.-H. van der Hagen (Berlin, 1826). Vater, dans ses *Tables comparatives des langues-mères de l'Europe et du sud-ouest de l'Asie* (Halb., 1822), a traduit la *Dissertation de Rask sur la classe de la langue thrace.* C. L.

RASORI (Jean), célèbre médecin italien, naquit à Parme le 20 août 1766. Son père, très versé dans la chimie pour l'époque où il vivait, était directeur de la pharmacie de l'hôpital de Parme, charge qu'on ne donnait qu'à des hommes d'un talent reconnu. Sa mère, Cajetane Vezzani, appartenait également à une famille très distinguée de la ville. Le père de Rasori n'eut que ce fils : de bonne heure il s'occupa de son éducation; et l'enfant de son côté répondit aux soins paternels en manifestant les plus heureuses dispositions pour les sciences. A l'âge de huit ans, il fut admis à étudier la grammaire à l'université de Parme, où il apprit également le latin et le grec, les langues française et anglaise, et plus tard l'allemand et l'espagnol. Il eut pour professeurs de mathématiques les deux savants abbés Gandolfi et Cossali. Enfin, le dessin, la littérature et la poésie ne lui furent pas étrangers ; mais son génie et le goût qu'avait su lui inspirer le père, le poussaient plus particulièrement à l'étude des sciences physiques. Aussi, loin de se livrer, comme les jeunes gens de son âge, aux jeux, aux distractions et aux plaisirs bruyants, il allait passer des heures entières à la bibliothèque publique. Le seul regret qu'il éprouvait était de ne pouvoir se procurer des ouvrages philosophiques, qu'à l'insu du conservateur, ecclésiastique estimable, mais qui prisait fort peu Galilée, Descartes, Locke, Bacon, Condillac, Voltaire, etc. Le jeune Rasori fut reçu docteur en médecine à l'université de Parme à l'âge de 19 ans. A cette occasion, il donna des preuves non équivoques d'un talent supérieur. Le célèbre Girardi, l'élève et l'héritier des manuscrits de Morgagni, qui, lui-même, avait professé avec succès l'anatomie dans cette université, le prit en affection ; il le dirigea dans ses études, et lui procura l'amitié de Spallanzani et la connaissance du comte Camuti, proto-médecin du duché de Parme. Celui-ci et le ministre comte Ventura lui conseillèrent de se livrer spécialement à la chirurgie, alors fort négligée dans ce pays, et lui obtinrent du duc une pension pour aller se perfectionner dans les universités étrangères. — Rasori, qui n'avait alors que 21 ans, se rendit d'abord à Florence, et, durant les trois ans qu'il y séjourna, il étudia la chirurgie sous les célèbres Ange et Laurent Nannoni, fréquenta l'hôpital de Santa-Maria-Nuova, et sut acquérir l'estime et l'amitié des hommes illustres de la Toscane, tels que le chevalier Fontana, directeur du cabinet d'histoire naturelle, Targioni, Bicchierai, et le professeur d'anatomie Giannetti. A cette époque, Rasori préférait la lecture des ouvrages de Buffon à toute autre, soit à cause de l'immensité des faits qu'ils recèlent, soit par une admiration bien naturelle pour l'éloquence avec laquelle ils sont écrits; mais il ne tarda pas à se livrer aux études d'une plus haute philosophie, et alors les œuvres de Bacon firent ses délices. Ces études laissèrent dans son esprit des traces profondes, que l'on reconnaît aisément à la lecture de tous ses ouvrages. — A Florence, Rasori entendit parler de la doctrine médicale de J. Brown. Le professeur Giannetti lui procura un exemplaire du livre anglais de cet auteur, et il en fit immédiatement la traduction. En 1791, il se rendit de Florence à l'université de Pavie, célèbre alors par les leçons des professeurs Volta, Spallanzani, Franck, Scarpa, etc.; et il y séjourna 2 ans. L'an 1792, il publia en deux volumes sa traduction de Brown, qui lui fit une grande réputation dans toute l'Italie. Ce travail contient un discours préliminaire et des notes qui prouvent que le jeune méde-

Digitized by Google

cin savait aussi bien penser que bien écrire. — Il quitta Pavie, de concert avec le proto-médecin Camuti, pour se rendre en Angleterre et en Écosse, toujours pensionné par le duc de Parme. Il résida en Angleterre jusque vers la fin de 1795, approfondissant ses connaissances en médecine et chirurgie, se familiarisant avec la langue et la littérature anglaises. De Londres, en passant par la rive gauche du Rhin et la Suisse, et surtout sans voir Paris, il se rendit à Milan, et s'y arrêta pour étudier les maladies des yeux, sous le célèbre oculiste Bussi. Là il entreprit la publication d'une réfutation du professeur Vacca Berlinghieri, de Pise, qui avait attaqué la doctrine de Brown. Dix feuilles étaient déjà imprimées, lorsque les armées républicaines, conduites par le général Bonaparte, occupèrent la Lombardie. L'ouvrage ne parut plus. Rasori, comme tous les hommes au cœur généreux, à l'esprit noble et élevé, pensa que les gouvernements absolus et despotiques étaient arrivés à leur terme, et que désormais sa belle patrie, libre du joug de l'étranger, ne serait plus gouvernée que par des lois faites par des citoyens italiens élus par leurs compatriotes. Triste et vaine illusion qui le berça jusqu'à son dernier jour! Rasori donc, avec les autres patriotes italiens, favorisa par tous les moyens possibles les entreprises de l'armée républicaine, qui occupa Milan dans le mois de mai 1796. Dès ce moment, il chercha à servir sa patrie en publiant un écrit périodique intitulé le *Journal des amis de la liberté et de l'égalité*, avec cette épigraphe : *Rarâ temporum felicitate ubi sentire quœ velis et quœ sentias dicere licet.* Il continua cette publication du 23 mai au 28 octobre, époque où les chers républicains rétablirent la censure, toujours favorable aux abus et aux spoliations. — Vers la fin de la même année 1796, on reforma l'université de Pavie. Rasori fut nommé recteur, professeur de pathologie à la faculté de médecine, et médecin de l'hôpital de la ville. Il prononça, le 9 janvier 1797, un discours d'ouverture sur une nouvelle doctrine médicale fondée sur les lois de l'économie animale; et dans ses leçons il exposa ses idées, origine de la doctrine médicale qu'il développa plus tard et qui le rendit célèbre en Europe. Un an après, il fut appelé à Milan en qualité de secrétaire-général du ministère de l'intérieur de la république ; mais son génie, ses goûts, ses études, tout le ramenait à la science d'Esculape. En 1799, il demanda donc et obtint de rentrer à l'université de Pavie en qualité de professeur de clinique interne. Trois mois s'étaient à peine écoulés qu'à la suite d'obscures intrigues il était remplacé par le docteur Moscati. Peu de temps après, il fit paraître son fameux discours *Sur le prétendu génie d'Hippocrate*, qu'il avait prononcé à l'ouverture de son cours de clinique, et qu'il dut publier pour se défendre des attaques indirectes de son successeur. De là, l'inimitié qui sépara pour toujours ces deux médecins célèbres. — Si la position des individus changeait alors rapidement, les événements politiques se succédaient d'une manière non moins inattendue. Les armées austro-russes avaient forcé les républicains à la retraite. Rasori, nommé depuis peu médecin de l'armée française, se retira avec elle à Gênes, où il resta jusqu'à la reddition de la place. Une maladie épidémique s'étant développée durant le siége, il employa, pour la combattre, une méthode de traitement basée sur sa doctrine, et publia ensuite son *Histoire de la fièvre pétéchiale de Gênes*, qui eut plusieurs éditions et fut traduite en plusieurs langues. — De retour à Milan, après la bataille de Marengo, il épousa Mlle Rubini, dont il eut une fille. Veuf presque aussitôt, il se remaria avec une veuve Vadori, croyant ainsi donner une nouvelle mère à sa fille. Illusion et désappointement! au bout d'un mois les deux époux étaient obligés de se séparer pour incompatibilité de caractères. Il confia alors sa fille à une

institutrice mercenaire dont il n'eut pas à se louer. — En 1802, il publia les *Annales de médecine*, journal qui ne parut que six mois. Bien écrit, il contenait cependant des critiques trop sévères contre des ouvrages et des auteurs qui jouissaient alors d'une certaine réputation. Il mit ensuite au jour sa traduction de la *Zoonomie de Darvin* (6 vol. in-8°), ouvrage enrichi d'une préface et de notes fort curieuses, et qui eut plusieurs éditions. Vers cette époque, il fut nommé inspecteur-général de salubrité pour la république *cisalpine*, qui devint *italienne* pour se métamorphoser en *royaume d'Italie* : son titre alors fut changé en celui de proto-médecin. Il obtint, en 1806, l'autorisation de créer une clinique médicale gratuite au grand hôpital de Milan, et l'année suivante il en fonda également une à l'hôpital militaire de Saint-Ambroise, de sorte qu'il se trouva ainsi tout à coup le professeur des deux grandes cliniques de la capitale du royaume. Là il rassembla une série d'observations et d'expériences sur la manière d'agir des médicaments, découvrit ou confirma la loi de la capacité morbide, et fonda sa nouvelle doctrine médicale, connue sous le nom de *Théorie du contre-stimulus*, laquelle doctrine opéra une réforme complète dans la thérapeutique. Dans les dernières années de cette période, qui dura jusqu'à la fin de 1814, l'auteur de cet article fut l'aide de clinique et le collaborateur de Rasori.—Dès 1810, avec Ugo Foscolo et M. Léoni, il avait fondé les *Annales des sciences et lettres*, journal très estimé, dans lequel il publia plusieurs mémoires de médecine, entre autres ceux qui expliquent le mode d'agir de la digitale, de la gomme-gutte, du nitre, de l'émétique, etc. Attaqué avec acharnement dans de nombreux écrits qui combattaient ses principes et niaient les résultats de sa pratique, il se défendit en publiant des tableaux comparatifs de mortalité, etc. Ozanam de Lyon prêta son nom à Moscati, en publiant contre Rasori un libelle, qui avait pour titre : *Aperçu de la théorie et de la pratique du contre-stimulus*. Rasori méprisa le prête-nom, et prépara une vigoureuse réponse en forme de lettres adressées à Moscati, lesquelles sont restées inédites, mais qu'on peut regarder comme un modèle exquis de polémique judicieuse et profonde, fine et mordante. — Pour se délasser des querelles savantes, Rasori entreprit la traduction de l'*Agatoclès*, roman allemand de madame Pickler, amusant, moral, instructif, remarquable par une rare élégance de style et par une pureté exquise de langage. — Le royaume d'Italie disparut, en 1814, avec celui qui l'avait fondé. Une régence se forma composée de pauvres petites têtes milanaises, qui ne trouvèrent dans une aussi grave circonstance rien de mieux à faire que de décréter l'exclusion des emplois publics de tous les *étrangers* nés hors des anciens états héréditaires de l'Autriche ; ainsi, Rasori, né à Parme, devint tout à coup un paria dans sa véritable patrie, dans le pays qu'il avait pendant 20 ans servi en homme d'honneur et illustré par ses talents. Misérables hommes ! misérable époque !.... Il ne lui resta que la profession de médecin pour vivre, et jusqu'à sa mort il ne remplit plus aucune fonction publique.— Compromis dans une conspiration militaire contre l'Autriche, il fut arrêté le 4 déc. 1814, et ne sortit de captivité que le 9 mars 1818. Ici je m'estime heureux de pouvoir dire que de tous ses amis et élèves, je fus le seul qui, bravant les soupçons, la haine et les persécutions de la police, vint le recevoir aux portes du cachot et lui offrir l'appui de mon bras pour retourner chez lui. Durant sa captivité, Rasori avait employé tout son temps à l'étude ; il avait traduit divers ouvrages poétiques de Wielland, de Goethe, de Schiller, et les lettres de Enghel *sur la mimique*, qu'il publia en deux volumes aussitôt après sa sortie de prison. — Dans les cachots de Mantoue, il avait fait des observations importantes sur la nature des fièvres intermittentes, dont il avait été attaqué dangereusement ainsi que ses com-

pagnons d'infortune. Il nous écrivit alors ses nouvelles opinions sur le mode d'agir du quinquina, nous engageant à répéter ses observations dans notre salle de l'hôpital de Milan. — Alors, la pratique de la médecine redevint encore sa seule ressource; ce qui ne l'a pas empêché de publier, dans le journal le *Conciliatore* (1818-1819), plusieurs articles intéressants, parmi lesquels on remarque un *Tableau de la mortalité* de sa clinique pendant trois ans, comparée à celle des autres salles de l'hôpital, d'où il résulte que, sur cent malades, il en sauvait au moins cinq de plus que ses confrères, dont on exaltait l'habileté au détriment de la sienne. Après avoir gardé le silence jusqu'en 1830, il publia à cette époque en deux volumes la collection de ses *Opuscules cliniques*, qu'il fit précéder de l'*Examen d'un jugement de Sprenghel*, etc. Cet écrit est précieux sous plusieurs titres. On y trouve, à côté d'une élégance tout-à-fait attique, la profondeur d'un esprit mûr et grave. Vers la même époque, on réimprima à Milan la *Zoonomie de Darvin*, que Rasori avait déjà traduite et publiée de 1803 à 1805. Il ajouta à cette nouvelle édition la biographie de l'auteur, que les connaisseurs regardent comme un chef-d'œuvre. Durant l'épidémie qui se manifesta à Milan en 1836, il se prêta avec zèle et succès au traitement des cholériques. — Enfin, dans la même année 1836 et dans les premiers mois de 1837, il mit sous presse sa *Théorie de la phlogose ou inflammation*, dernier fruit de longues années de recherches et d'expériences. Hélas! avant qu'il eût eu la consolation de voir sa dernière feuille imprimée, une affection catharrale violente l'enleva en moins de trois jours à ses amis et à la science. Il mourut à Milan le 13 avril 1837. Rasori était d'un tempérament nervoso-bilieux, d'une taille élevée. Il avait le corps maigre et agile, la face pâle et décharnée, de grands yeux à fleur de tête et un large front. Sa chevelure forte, épaisse et noire, blanchit entièrement dans les dernières années de sa vie. Sa mise était toujours recherchée. — Rasori fut un des plus heureux réformateurs de la thérapeutique, et le fondateur d'une bonne méthode d'expérimentation médicale; les vrais principes de sa doctrine du *contre-stimulus*, sont encore inconnus en France, du moins dans l'ensemble. A côté de cela, on trouve dans Rasori l'écrivain élégant, pur, vigoureux; le poète passionné ou caustique, l'homme généreux, le bon citoyen et le patriote ferme et incorruptible. Il faut nous en tenir là. Le professeur Delchiappa, de Pavie, doit publier incessamment une biographie exacte et complète de ce médecin célèbre; mais il lui sera certainement interdit de dire que Rasori, patriote intègre, a été toute sa vie le véritable ami de la liberté et de l'indépendance de sa patrie.

Fossati.

RASSEMBLEMENT, action de réunir dans un lieu donné des troupes éparses. Ce mot s'applique aussi à un concours, à un attroupement de personnes, surtout à ceux que la loi défend (*v.* Martiale [Loi]). X.

RASTADT ou Rastatt, petite ville murée du grand duché de Bade (Murg et Pfinz), aux bords de la Murg qu'on y passe sur trois ponts. Elle a trois faubourgs et un beau château : c'est un chef-lieu de bailliage. Bien bâtie, bien percée, elle possède plusieurs établissements de bienfaisance, d'instruction publique et des fabriques de tabac. Il y a dans le voisinage une source thermale. Rastadt, qui renferme 4,200 habitants et qui est situé à 6 lieues S.-S.-O. de Carlsruhe, paraît être destiné à devenir une forteresse du deuxième rang. C'est à 500 pas de cette ville que fut commis, en 1799, l'un des plus grands attentats contre le droit des gens dont fasse mention l'histoire de la diplomatie. Trois négociateurs français, Roberjot, Bonnier et Jean Debry, avaient été envoyés aux longues et inutiles conférences de Rastadt. Ils s'en retournaient de nuit quand ils furent assaillis par les hussards de Szeckler. Roberjot et Bonnier sont massacrés; Jean

Debry échappe aux assassins. Le crime reste impuni, et le mépris qu'inspire le directoire empêche le peuple de s'exalter de cet esprit de colère et de vengeance qu'eût excité, sous un autre pouvoir, la lâche atrocité de cet assassinat (*v.* DIRECTOIRE). X.

RAT, de l'allemand *rat* on du celte bas-breton *ract*, qui signifie la même chose. Covarruvias prétend qu'il a été ainsi nommé, *à rodendo*. Les naturalistes donnent le nom de *rat* à un nombre assez considérable d'espèces animales appartenant à l'ordre des rongeurs, et constituant un genre distinct dans l'immense famille que Linné et Pallas avaient jadis créée sous cette même dénomination. Ils différencient les rats des autres genres de la même famille par les caractères suivants : à chaque mâchoire, deux dents incisives et tranchantes, et six molaires à couronne tuberculeuse ; aux pattes antérieures, quatre doigts et un pouce rudimentaire ; aux pattes postérieures, cinq doigts non palmés ; une queue nue, longue et converte d'écailles épidermiques furfuracées ; des mamelles dont le nombre varie de quatre à douze. — Ainsi limité, le genre *rat* renferme encore un assez grand nombre d'espèces distinctes, et la plupart de ces espèces comptent elles-mêmes de nombreuses variétés ; mais les limites de ce recueil ne nous permettant pas de consacrer à cette curieuse tribu tout l'espace qu'elle mérite, nous allons nous borner à esquisser ici l'histoire des espèces les plus communes et les plus répandues : le rat, le surmulot, la souris.

Le *Rat* (mus rattus, Linné). Notre race de rats n'est point autochtone : elle paraît s'être introduite, pour la première fois, en Europe vers le XIVe ou le XVe siècle, et nous ignorons complètement le pays où elle a pris naissance. Aristote ne fait aucunement mention du rat ; Pline le naturaliste, Élien et même tous les zoologistes anciens, ne s'en occupent pas davantage ; et Conrad Gesner de Zurich, qui écrivait vers le milieu du XVIe siècle, nous paraît être à peu près le premier naturaliste qui se soit arrêté à le décrire. — Le rat est essentiellement un animal domestique ; il aime la vie de famille ; il affectionne la demeure du pauvre, et il préfère de beaucoup aux palais de nos rois la chétive masure aux murs de boue et d'argile, à la toiture de chaume. Les mœurs du rat sont patriarcales : sa longue moustache blanche, ses sourcils proéminents, son regard vif et pénétrant, ses habitudes sournoises, lui donnent une physionomie à la fois fine et respectable. Son pelage est noirâtre, et ce caractère, sur lequel on ne saurait trop insister, le différencie du surmulot, dont le pelage est brun-fauve, et avec lequel le vulgaire des mortels le confond sans cesse. Sous le point de vue philosophique, historique et économique, cette confusion nous paraît vraiment déplorable : c'est un véritable fléau pour la science. Le rat noir est un débris du régime féodal, de la vieille monarchie : il appartient au passé, et, de jour en jour, l'espèce s'éteint et s'efface devant les envahissements de la civilisation moderne. C'est au rat noir que se rapportent toutes les vieilles traditions de la mystique Allemagne : c'est lui qui se fait ermite et qui se retire du monde — dans un fromage ; c'est lui dont la vieille sagesse et la sagacité antique prévoient la ruine imminente du toit qui lui a servi d'abri, et l'abandonne toujours à temps ; c'est lui, enfin, qui prend pitié des aveugles et des infirmes de son espèce, et qui honore la vieillesse pour profiter de ses conseils. Et tous ces caractères, que la tradition universelle des peuples accorde aux rats, deviennent complètement inexplicables lors qu'on les applique à notre rat moderne, au rat brun, au surmulot.

Le *Surmulot* (mus decumanus, Linné). Le rat brun ne parut en Europe que dans le XVIIe siècle, et ce fut en Norwége et en Suède qu'il planta ses premières colonies. Plus tard, en 1727, suivant Pallas, de formidables légions de rats bruns, venant du désert, traversèrent le Volga et envahirent Astrakan, qu'ils faillirent dépeupler, et d'où ils se répandirent sur

le reste de l'Europe. Enfin, au milieu du XVIIIe siècle, ils pénétrèrent en France et firent de Paris leur métropole, de Montfaucon leur demeure royale. Mais c'est à Londres surtout que la tribu des rats bruns compte d'innombrables légions : le vaste système d'égoûts qui sillonnent de toutes parts la grande Babylone leur fournit une demeure digne d'eux ; et l'immense quantité d'immondices qui s'y versent chaque jour donne une abondante pâture à cette population souterraine, mille fois plus nombreuse peut-être que celle qui habite à la surface du sol. Dans ce labyrinthe royal, tel que Crète n'en posséda jamais, les rats bruns naissent, vivent et se multiplient avec une fécondité incroyable : dignes disciples de Jérémy Bentham, *utilitairiens* dans toute l'étendue du mot, ils font profit de tout ; les ruisseaux des rues, les fosses d'aisances, les abattoirs, les marchés, versent à chaque instant du jour dans les égoûts leurs immondices, leurs excréments et leurs débris ; mais l'égoût ne rend à la Tamise que de la boue et de l'eau : les rats morts eux-mêmes sont ensevelis dans les entrailles de leurs enfants. C'est la grande concurrence sur une immense échelle : la population est portée aux dernières limites de la subsistance ; puis, quand la subsistance fait défaut, on applique à la multiplication de l'espèce le *frein positif* de Malthus, et les forts mangent les faibles.—Dans quelques années probablement, Paris n'aura rien à envier à Londres sous ce rapport; et déjà, s'il faut en croire un bulletin publié, nous croyons, par M. Dussaussois, dans une bataille livrée naguère contre les rats bruns de Montfaucon, 18,000 de ces hardis Philistins mordirent la poussière. — Comme l'on voit, le rat noir et le rat brun appartiennent à des époques historiques complètement distinctes : il y a entre les mœurs de ces espèces si voisines de formes toute la distance qui sépare la civilisation patriarcale de notre grande industrie.

La *Souris* (mus musculus, Linné). La race des souris européennes remonte à la plus haute antiquité, ainsi que l'atteste cette admirable épopée que l'on attribue à Homère, et que nous préférons à l'*Iliade*, la *Batrachomyomachie*. Aussi la souris est-elle universellement connue même dans ses différentes variétés, depuis la souris domestique, qui accompagne partout l'homme comme la mouche, jusqu'à la souris des moissons, qui bâtit sa demeure dans les épis de blé, jusqu'aux souris blanches, véritables Albinos de l'espèce, que les enfants de l'Italie cisalpine nous apportent des vallées de l'Arno, attachées, comme Ixion, à leur éternelle roue, et roulant, comme Sisyphus, leur infatigable rocher. La connaissance générale que l'on possède des mœurs des souris nous dispense d'insister davantage sur ces intéressants rongeurs : nous passerons également sous silence, et les *Campagnols*, sous les dents desquels les forêts tombent comme les moissons sous la faucille, et les *Loirs*, que les Romains dévoraient avec tant de délices que les consuls furent forcés d'en limiter la consommation par des lois somptuaires (*v.* dans Pétrone, Pline, Nonnius, Apicius, etc.), et tous ces nombreux genres de la famille des rats, sur lesquels il nous reste encore tant à dire et tant à apprendre.—La malédiction de Caïn le meurtrier semble peser, du reste, sur la famille entière des rats, et « quiconque les rencontre cherche à les détruire. » L'homme leur fait une guerre d'extermination ; il les circonvient par des piéges, il les poursuit par le fer, par le feu, par le poison ; notre tigre domestique, le chat, ne leur accorde ni paix ni trève ; le milan, l'épervier, le hibou, s'engraissent de leur sang, et en repaissent leurs petits ; mais la marte, le furet, la belette, les tuent pour les tuer, froidement, scientifiquement, par pure haine : ils leur incisent d'un coup de dent les veines du cou, et les laissent mourir baignés dans leur sang. La belette n'a qu'un cri de guerre : *Mort aux rats!* Enfin, les dieux eux-mêmes leur ont déclaré la guerre : Minerve les a anathématisés pour avoir rongé ses filets et mangé ses sacrifices; et Apollon en a exterminé des colonies entières, ainsi que nous l'apprend son épithète de

Smintheus (Exterminateur des rats), ainsi que le confirment les monnaies frappées à son honneur par les habitants de Ténédos. (Spanheim.) Belisle-Lefevre.

Ce mot a donné naissance à un grand nombre d'acceptions figurées et proverbiales : la *mort-aux-rats* est une composition où il entre de l'arsénic, et dont on se sert pour détruire les rats. Être gueux comme un *rat* d'église, gueux comme un *rat*, c'est être fort pauvre ; à bon chat, bon *rat*, c'est-à-dire : bien attaqué, bien défendu ; un nid à *rats*, c'est un logement étroit, obscur et sale ; avoir des *rats* en tête, avoir des *rats*, c'est avoir des caprices, des bizarreries, des fantaisies ; donner des *rats*, c'est, de la part des enfants, marquer dans la rue, en temps de carnaval, les habits des passants avec de la craie dont on a frotté un petit morceau de drap ou de feutre coupé en forme de rat. On appelle *rats* de cave les employés des contributions indirectes qui visitent les boissons dans les caves, et une espèce de bougie mince et longue roulée sur elle-même, dont on se sert pour descendre à la cave. X.

RATE (La) (*splen* des Grecs, *lien* des latins, dérivé de *leios*, uni, poli) est un organe spongieux et vasculaire, dont les fonctions peu connues paraissent liées à celles du système veineux abdominal.— Profondément située dans l'hypochondre gauche, elle est maintenue dans sa position par plusieurs vaisseaux et par plusieurs replis du péritoine, qu'on peut nommer, d'après leurs insertions gastro-splénique, spléno-phrénique et spléno-colique ; en sorte que, suspendue à des parties mobiles, la rate doit participer à leurs mouvements, et ressentir une influence non équivoque de la contraction du diaphragme et des alternatives de distension et de relâchement de l'estomac. — La rate est unique dans l'espèce humaine ; cependant il n'est pas rare de rencontrer dans son voisinage quelques petites rates surnuméraires, disposition qui peut être considérée comme le vestige de celle qui existe chez un grand nombre d'animaux dont la rate est multiple. — Le volume de la rate est assez considérable ; sa longueur, terme moyen, est de quatre pouces et demi ; sa masse est à celle de tout le corps comme un est à deux cents. Ce volume est susceptible de beaucoup de variétés relatives à l'âge, aux conditions physiques, et surtout aux maladies. — Sa couleur est d'un rouge livide : sa consistance mollasse, et telle que son tissu s'écrase facilement sous le doigt. — On peut avec Haller comparer la forme de la rate à un segment d'ellipsoïde, coupé suivant sa longueur, et dont le grand diamètre serait vertical, la section à droite et la convexité à gauche. — La face externe, convexe et lisse, est en rapport avec le diaphragme qui la sépare des dernières côtes : ce rapport avec le diaphragme nous explique en partie la douleur qu'on ressent à la région splénique par suite d'une course forcée, ainsi que la gêne et la douleur qu'éprouvent dans une forte inspiration ou pendant une course les personnes dont la rate est hypertrophiée.— La face interne ou gastrique, concave, présente de haut en bas une série de trous qu'on appelle *scissure* ou *hile* de la rate ; c'est par ces trous qu'entrent et sortent les vaisseaux de ce viscère. — La circonférence elliptique, assez ordinairement unie, est quelquefois sillonnée par des échancrures plus ou moins profondes. — *Texture.* Deux membranes d'enveloppe, une séreuse, lisse et polie, qui n'est qu'une portion du péritoine ; une fibreuse ou tunique propre, qui, après avoir enveloppé entièrement l'organe, envoie dans son intérieur un grand nombre de prolongements qui en forment la charpente. Des cellules à parois fibreuses que remplit un suc boueux de couleur lie de vin, et auquel les anciens donnaient le nom d'*atrabile* ; des granulations peu distinctes chez l'homme, une artère volumineuse, une veine plus volumineuse encore, et dont les parois percées de trous communiquent avec les cellules ; des vaisseaux lymphatiques et des nerfs qui viennent presque tous du grand sympathique, telles sont les parties qui constituent la rate. Les vaisseaux

Digitized by Google

par leur surabondance forment un véritable tissu érectile, comparable à celui des pénis et du placenta.— *Fonctions de la rate.* On ne connaît pas encore d'une manière positive les fonctions de cet organe, et les opinions qu'on a émises à ce sujet sont aussi nombreuses que diverses; ainsi, sans parler de plusieurs qui sont évidemment hypothétiques, comme celles, par exemple, qui sont le siége de l'ame sensitive, celui du rêve, de la mélancolie, du sommeil, des appétits vénériens, etc., nous nous restreindrons à trois conjectures plus raisonnables, et nous considérerons la rate d'abord comme un organe sécréteur auxiliaire du foie; ensuite comme un ganglion; et enfin comme un diverticulum du sang.— La première opinion, soupçonnée par Malpighi et Keil, est admise par plusieurs physiologistes modernes; elle offre en effet beaucoup de vraisemblance quand on considère que chez tous les animaux pourvus de rate, lors même que le sang artériel ne vient pas d'un tronc commun avec l'artère du foie, les vaisseaux veineux de la rate vont se rendre dans le système veineux du foie, et que la bile paraît avoir subi des modifications après l'extirpation de la rate. Mais quel est le rôle que joue la rate dans la sécrétion biliaire, nous l'ignorons complètement; cette opinion n'est donc qu'une supposition probable. — La deuxième, qui fait de la rate un ganglion vasculaire, lymphatique ou sanguin, compte aussi de nombreux partisans. — Ruysch pensait que la lymphe est élaborée par cet organe comme la lymphe l'est par les lymphatiques, ce qui rentre dans l'opinion de Chaussier qui considérait la rate comme un corps gangliforme, dans l'intérieur duquel était sécrété un suc ou séreux ou sanguin, qui, repris par l'absorption, allait concourir à la lymphose. — Selon MM. Tiedmann et Gmelin, la rate serait un ganglion destiné à préparer un fluide qui sert à animaliser le chyle; la rate, en effet, n'existe que chez les animaux pourvus de vaisseaux chylifères, et il résulterait des observations publiées par ces auteurs, que chez les animaux auxquels on a enlevé la rate, le chyle serait moins animalisé, et qu'en même temps les glandes lymphatiques augmenteraient de volume par surcroît d'action. Dupuytren dans ses expériences n'a pas remarqué que le chyle fût altéré. — Reste l'opinion que la rate est un diverticulum du sang, opinion fondée sur la structure spongieuse et vasculaire de cet organe, et sur l'absence de valvules qui permet au sang veineux de refluer dans la rate lorsqu'il existe quelque obstacle à la circulation, et de rétablir ainsi l'équilibre du système veineux abdominal. — Cette opinion de Lieutaud est admise par Haller, Sœmmering, Blumenbach; elle a été soutenue par M. Broussais, et c'est à elle que paraît se rallier M. Cruveilhier. La rate, en effet, offre des changements de volume en rapport avec les divers états de l'estomac; plus grosse lors de la vacuité de ce viscère, elle est plus petite lors de sa plénitude. D'un autre côté, l'estomac, dont les fonctions sont intermittentes, ne doit pas recevoir en tous temps la même quantité de sang; dans l'intervalle des digestions, la circulation est ralentie dans cet organe par le défaut d'excitation, et par la flexuosité de ses vaisseaux: la rate reçoit alors l'excédant du sang. Un moyen de connaître les véritables usages de la rate serait son extirpation; et d'après Pline, elle aurait été pratiquée sur des hommes pour les rendre plus aptes à la course, ce qui serait un argument en faveur de la dernière opinion, puisque c'est au gonflement de la rate produit par l'afflux du sang dans cet organe, et à la compression qu'exerce sur lui le diaphragme, qu'on doit attribuer la douleur que l'on éprouve à la région splénique à la suite d'une course forcée. Le fait est que la rate peut être enlevée impunément chez les animaux, et qu'ils ne succombent quelquefois que des suites de l'opération; l'observation rapportée en 1816 dans un journal anglais, d'un homme qui continua à se bien porter après qu'on eut été obligé de lui enlever la rate, nous amène à conclure *que la rate n'est qu'un organe*

Digitized by Google

accessoire, et dont la nécessité n'est pas absolue pour l'entretien de la vie. — Figurément et familièrement, désopiler, épanouir la rate, c'est divertir, réjouir, faire rire. Les songes drolatiques de Rabelais désopilent, épanouissent la rate.

Dr. Hoguier.

RATIONALISME. On entend par *rationalisme* le système qui a pour but de fonder toutes les croyances religieuses sur les principes fournis par la raison, sans avoir besoin de recourir à une révélation surnaturelle. Tous les efforts des hommes les plus sages des temps anciens et modernes ont incessamment eu pour but de démontrer la nécessité de la religion à l'aide des conclusions de la raison. Anaxagore, Socrate, Cicéron, Anastase, Philon, Bonnet, Linné, Paley, Reimarus voulurent, par la contemplation de la nature, et en constatant les lois régulières, immuables et éternelles auxquelles elle est soumise, y trouver la preuve de l'existence d'un Dieu, et, comme corollaire de celle-ci, celle d'une ame immortelle. D'autres philosophes ne s'arrêtèrent pas à cette argumentation, ils pénétrèrent plus profondément dans l'étude des mystères de la nature humaine, et voulurent *à priori* prouver par l'existence de notre esprit celle de l'esprit de Dieu, voyant dans le premier la manifestation rationnelle de celui-ci. Ils résolurent d'une manière irréfutable le problème de la raison humaine, et fondèrent sur celle-ci la démonstration de la croyance en Dieu et de l'immortalité de l'ame. L'histoire philosophique nous prouve cependant que ces croyances rationnelles n'appartiennent qu'à un petit nombre d'hommes. — Voici à peu près avec quels arguments les rationalistes ont défendu leur système : pourquoi chercher la vérité en dehors de nous et de notre nature, quand nous la portons en nous, quand elle est gravée en traits ineffaçables au fond de notre raison, et que nous n'avons qu'à rentrer en nous pour l'y trouver écrite de la main même de la nature ? Pourquoi la chercher dans des traditions obscures, dans des livres qui n'ont d'autre autorité que ces traditions, et qui sont périssables et contestables comme toute œuvre humaine ; quand l'univers, grace à la raison, s'illuminant à nos yeux d'une lumière nouvelle, fait rayonner sur nous la vérité de toute part, et que nous ne pouvons jeter nos regards autour de nous sans être éblouis des preuves de la divinité et de notre céleste origine ?—Toute révélation extérieure n'est vraie que pour une partie des hommes, que pour un peuple, ou une portion de peuple. L'histoire est l'irrécusable témoin de la différence et de la multiplicité des croyances assises sur un pareil fondement. La raison, au contraire, étant la même chez tous les hommes, les vérités qu'elle annonce seront les mêmes pour tous, et de cette unité de source pourra seulement sortir l'unité de croyances ; or, comme la vérité est une, il ne peut y avoir de vérité pour l'homme que celle qui brille uniformément à tous les yeux, qui éclaire le Lapon dans sa hutte, comme l'Éthiopien dans ses déserts. Celle-là seule aura droit à notre foi et à nos hommages, et recevra une consécration nouvelle de l'assentiment du genre humain ; celle-là seule, en réunissant tous les hommes autour des mêmes autels, peut amener cette harmonie universelle qui est le vœu et le but de l'humanité, et qui doit servir de lien indestructible entre tous les membres de la grande famille.—Quel doit être le résultat du spectacle que présente cette diversité de croyances fondées sur la révélation, sinon qu'elles se détruiront l'une par l'autre aux yeux de l'homme intelligent qui assiste à ce débat ? Or, s'il les voit toutes s'écrouler en même temps, et s'il n'existe pas pour lui un refuge dans cette tempête qui entraîne pêle-mêle tous les systèmes religieux, s'il n'a pas en sa raison une foi vive qui lui offre un port assuré contre ce vaste naufrage, où sera-t-il entraîné, si ce n'est dans l'abîme de l'incrédulité ou du scepticisme? Car toutes ces croyances, au milieu des erreurs qu'elles renferment nécessairement, puisqu'elles sont différen-

tes, contiennent aussi des vérités éternelles que la raison leur a fournies, et à l'aide desquelles seulement elles ont pu quelque temps étendre leur empire sur une portion de l'humanité. Or, pour celui qui aurait cru d'abord qu'elles seules contenaient la vérité, et qui les repousserait ensuite tout entières, la vérité subirait le sort de l'erreur; et en les condamnant, il jeterait au feu le bon grain avec l'ivraie. C'est encore ce dont l'histoire nous offre de trop déplorables exemples. — Si un de ces systèmes religieux vient sur quelques points à offrir des contradictions évidentes avec les vérités enseignées par la raison seule, faudra-t-il que l'homme soit réduit à offrir le honteux spectacle d'une créature mutilant son être moral, reniant la plus sainte de ses facultés, sacrifiant à des dogmes obscurs et mystérieux les clartés immortelles de la raison, le plus noble des attributs que lui a conférés son créateur, et dont il lui a transmis la possession par des titres évidents et imprescriptibles? Si l'homme n'a plus confiance dans ses lumières naturelles, et s'il renonce à leur flambeau, à quelles erreurs, à quels crimes ne peut-il pas être conduit, privé qu'il sera de ce guide sûr et fidèle? — S'il est vrai que les dogmes sur lesquels toutes les religions s'accordent sont précisément ceux que la raison nous révèle, n'est-ce point une preuve que la raison seule doit être regardée comme la base de la religion de tous les peuples, et que c'est à elle que les religions diverses ont emprunté ce qu'elles ont de vrai? — Si Dieu a révélé à l'homme la vérité au moyen de la raison, a-t-il eu besoin de recourir à une révélation surnaturelle pour lui enseigner ce qu'il lui avait déjà fait connaître? S'il était vrai que l'homme eût eu besoin de cette révélation surnaturelle, n'aurait-elle pas été la même pour tous? Dieu se serait-il manifesté de différentes manières aux hommes des différents pays? Et en admettant qu'il n'eût manifesté qu'à un seul peuple sa véritable lumière, ne serait-on pas fondé à demander la raison de cette préférence? Tous les hommes n'avaient-ils pas les mêmes droits à être tirés de l'erreur, et Dieu n'a-t-il permis cette diversité des cultes et des croyances, que pour que les peuples s'égorgeassent en son nom? — Voici maintenant les arguments des supernaturalistes ou partisans de la révélation contre le rationalisme. Ils sont tirés de l'impossibilité de faire sortir du rationalisme une religion pratique, et de la nature vague et hypothétique des croyances fondées sur cette doctrine. — Si je reconnais l'existence d'une loi morale, je dois être aussi convaincu de la possibilité de son observation. Comme la religion de la raison ne peut jamais donner de certitude, mais seulement des hypothèses, elle manque absolument des ressorts nécessaires à la moralité. Lorsque l'homme est aux prises avec les tentations et les séductions de la volupté, de l'avarice et de l'ambition, lorsqu'il est enfin en proie aux orages des passions, auxquels souvent résistent mal les plus sages, il faut reconnaître que la seule croyance philosophique est insuffisante pour assurer à la vertu la victoire dans le combat. Si dans cette lutte les philosophes sont souvent vaincus, comment admettre qu'une religion rationnelle puisse avoir plus d'influence sur les masses? Certainement Socrate a posé le principe le plus élevé, il l'a en quelque sorte consacré par les actes de toute sa vie et par sa mort; sa doctrine cependant est restée stérile. Son disciple Aristippe et son successeur Épicure ont trouvé plus de sectateurs pour la pratique de leurs doctrines que n'en ont trouvé les martyrs de la religion de la raison. Dans notre temps nous avons vu un exemple plus éclatant encore de l'insuffisance de cette dernière. Quels inutiles efforts ne firent pas J.-J. Rousseau, Kant, Fichte, Jacobi et toute l'école écossaise pour implanter dans l'esprit des hommes la croyance de la pure raison? C'est donc une grave erreur, et c'est celle surtout qui caractérise notre siècle, de prétendre que toutes nos institutions proviennent des préceptes fondés sur cette

croyance, car l'histoire est là tout entière pour lui donner un démenti formel à l'aide de chacun de ses faits ; bien plus, ne nous apprend-elle pas que l'époque où régnait cette raison tant vantée fut justement celle de la dépravation des mœurs et de la décadence des constitutions des états? Quand les efforts de la philosophie parviendraient à changer les mystères révélés en faits rationnels, ils ne pourraient jamais les inculquer dans l'esprit des nations, et leur assurer une existence durable, sans l'aide de l'autorité, et surtout sans le secours d'une croyance à une plus haute révélation. La raison ne peut prétendre l'emporter sur la révélation divine, elle ne peut se permettre de former des règles ou des doctrines sur ce que celle-ci annonce. La raison est la mère de la religion, mais elle doit recevoir de l'extérieur une révélation positive, divine, afin de pouvoir donner naissance à l'enfant divin, bienfaiteur et sauveur de l'humanité, et il faut croire à la sagesse divine qui a prévu ce besoin d'une révélation, et qui de bonne heure a su y pourvoir. Comme la raison ne peut nous donner aucune certitude sur les choses divines, comme elle ne peut nous donner que de la croyance et des pressentiments, Dieu, s'il existe, doit faire annoncer sa religion par des voies extraordinaires, puisque l'homme sans cela est incapable de la connaître *à priori*. Une religion véritable et bienfaisante doit être positive ; la foi, par sa force divine, en fait une persuasion inébranlable. C'est à cause de cela que chez tous les fidèles croyants nous trouvons, non-seulement dans leurs opinions, mais aussi dans chaque acte de leur vie, et enfin dans leur mort, une assurance, une fermeté, une détermination que n'eût pu produire aucune religion rationnelle. Cela seul suffirait pour démontrer aux plus incrédules la divinité de la révélation. Si les *rationalistes* ne peuvent citer, en Socrate, qu'un seul exemple de la vie et de la mort d'un martyr de la croyance de la raison, l'histoire des saints et de l'église nous montre des milliers de martyrs de la croyance la plus sublime ; et si l'on voit Socrate, dans les *Dialogues de Platon*, chercher à démontrer à ses disciples l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame à l'aide de raisonnements longs et compliqués, Moïse, envoyé de Dieu, n'a besoin pour y parvenir que de ces paroles : « Je suis ton maître et ton Dieu, il ne faut pas souffrir de dieux étrangers à mes côtés. » Puis, toute une nation, docile à cette voix d'en haut, renonce à ses idoles, et s'agenouille pour prier le Très-Haut. C'est ainsi que la religion agit avec efficacité sur l'opinion. Pourrait-on penser que Dieu ne nous eût pas donné le moyen le plus efficace pour assurer notre éducation religieuse et morale ? Une religion ne consiste pas, comme un système philosophique, en idées, jugements et conclusions ; ce qui fait sa divinité, c'est qu'elle repose sur des mystères, des symboles et des articles de foi ; car si Dieu voulait, en révélant sa religion, se révéler aux hommes, il faudrait d'abord qu'il les changeât tous en dieux. Quoique les idées des choses divines soient au-dessus de notre raison, une véritable doctrine religieuse ne peut rien contenir de contraire à la vraie morale. Si, par exemple, dans les symboles de la foi chrétienne, on parle de la Trinité, de la nature de Dieu, du péché d'Adam, de la Résurrection, du salut du genre humain, ces dogmes religieux, il est vrai, sortent des limites du domaine de la raison; mais, comme par les recherches et les travaux de plusieurs philosophes, tels que Socrate, Platon, Leibnitz et Kant, nous en avons déjà dans notre raison des pressentiments, ils ne sauraient être rejetés comme contraires à la raison, et ne peuvent pas non plus être considérés comme des principes d'une religion rationnelle. Nous ne saurions expliquer l'extérieur sans l'intérieur, et nous ne pouvons comprendre les apparitions spirituelles qu'à l'aide de ce que nous dit d'analogue notre vie interne. Nous ne comprenons aucune langue sans le secours de la grammaire générale dont les principes sont en nous, aucune

philosophie sans l'assistance de la logique générale ; l'art consiste donc à expliquer les spécialités par les généralités sans pour cela les confondre avec celles-ci. Mais la possibilité d'une révélation suppose chez l'homme la faculté de la comprendre. Il doit en effet avoir en soi-même l'aptitude à concevoir la religion, puisqu'avant l'apparition de la révélation divine il avait un culte, quelque grossier qu'il fût. Aujourd'hui encore, chez les peuples que n'a pas éclairés la lumière du christianisme, qui vivent dans les ténèbres de l'état sauvage, on remarque à un degré plus ou moins prononcé une tendance à la croyance religieuse. Or, du moment qu'on appelle *religion naturelle* ce penchant pour la religiosité, tout être qui pense doit s'attacher à comparer la vérité qui est placée dans le cœur des hommes avec les doctrines divines du Christ, afin de s'assurer s'il existe entre elles contradiction ou similitude. Ici il s'agit de la généralité comparée à la spécialité ; dans le christianisme apparaît tout ce que la religion offre de général et d'éternel dans la plus grande pureté, il est vrai, et dans la perfection la plus exquise, mais aussi sous des formes particulières. L'art d'interpréter sainement les saintes écritures, ainsi que toute théologie historique, consiste à découvrir ce qui est général dans les choses particulières, à expliquer l'un par les autres, et quand on rencontre des points obscurs, à attendre la lumière d'en haut. Celui-là seul qui a la conscience des idées éternelles de la raison, est apte à être initié dans l'esprit du christianisme. L'objection de ceux qui prétendent que tout ce qui est éternel et divin est soumis au jugement humain et doit être subordonné à la raison, n'est qu'un malentendu. Il n'appartient pas à la raison d'inventer et de mettre au jour les vérités éternelles de la religion, mais seulement de les reconnaître en nous. La croyance vient de Dieu, c'est le lien spirituel qui nous unit au monde invisible et supérieur à nous. L'homme ne peut que suivre ses inspirations secrètes, mais non obtenir une contemplation claire et palpable. Il a été doué d'un œil intérieur qui, lorsqu'il étudie les divers modes d'activité, et les symptômes de la vie de l'ame, lui fait découvrir, dans les profondeurs de la vie intérieure, la source d'où émane cette flamme céleste qui échauffe et éclaire tout. Il peut en reconnaître l'existence, mais non l'approfondir. On ne doit donc pas craindre qu'on nous objecte d'obéir, par ce mode d'examen du christianisme, à une apparition humaine, en ne retrouvant en lui que les vérités éternelles de la croyance de la raison, et encore sous une forme temporelle. Comment ne qualifierait-on pas de divin ce qui brille au-dessus de tout ce qui est humain avec un éclat et une grandeur éternelle, ce qui nous élève au-dessus de notre vie fragile, au-dessus des apparitions et des efforts passagers de la vie humaine, pour nous rappeler notre origine divine, la source sainte d'où émanent toutes choses; ce qui enfin nous purifie, nous fait plus forts, nous tranquillise et nous rend meilleurs? Où pourrions-nous mieux pressentir l'œuvre de Dieu que quand, frappés de la contemplation de ce qui est au-dessus de notre intelligence, nous nous élevons à des idées d'un ordre supérieur? C'est ainsi que nous reconnaissons dans le christianisme une apparition divine parce que nous voyons les idées éternelles de la croyance en jaillir et se traduire en pensées claires et pures, en sentiments pieux doués de toute l'énergie d'une vive persuasion; parce que nous trouvons en lui ce qui donne à l'ame l'élévation, la tranquillité et la force de l'enthousiasme. — *Voy. D. Fr. Geschichte der Rationalismus und Supernaturalismus*, par Standlein, Gœttingue, 1826.—*Dissertatio de Rationalismo qui dicitur vera indoles*, auctore Hahn, Leipzig, 1827. C. L.

RATIONNEL est scientifiquement l'opposé d'*empirique*, et signifie *raisonné*. Il s'applique à tout système, à tout précepte fondé sur des principes avoués par la raison, et déduit de ces prin-

cipes comme leur conséquence naturelle et rigoureuse. En médecine on est appelé *rationnel* quand on agit d'après des principes systématiques et des lois scientifiques, tandis que l'empirique est celui qui ne prescrit l'emploi d'un remède que parce qu'il l'a vu réussir dans des cas analogues. Il est clair que la méthode empirique est plus ancienne que la méthode rationnelle, car il faut d'abord recueillir un grand nombre de faits, d'expériences, avant de pouvoir établir des principes scientifiques. Celse, dans ses huit livres sur la médecine, apprécie avec beaucoup de tact les relations qui existent entre la médecine empirique et la médecine rationnelle. C. L.

RATISBONNE (en allemand *Regensburg*) est une des villes les plus anciennes d'Allemagne. Sa fondation remonte au temps des Romains qui lui donnèrent le nom de *Regina* ou de *Castra-Regina*. C'était déjà au second siècle de notre ère une place commerciale fort importante; elle devint quelque temps capitale de la Bavière, et passa plus tard sous la protection particulière des rois des Romains. Administrée par un comte, elle reçut le titre de ville impériale comme toutes celles qui renfermaient des associations de commerce considérables. L'empereur Frédéric Ier l'enleva de nouveau à la domination des ducs de Bavière qui l'avaient reconquise, et la réunit immédiatement à l'empire. De 1663 à 1806 elle fut le siége de la diète. En 1803, elle passa, avec son évêché, à l'électeur de Mayence, qui prit le titre d'électeur archi-chancelier. Élevée au rang de principauté, elle fut admise à jouir d'une neutralité perpétuelle dans les guerres de l'empire. Le siége archi-épiscopal de Mayence fut alors transféré dans la cathédrale de Ratisbonne. Mais lorsqu'en 1810, après la dissolution de l'empire d'Allemagne, l'électeur archi-chancelier eut été nommé par Napoléon grand-duc de Francfort, la ville et la principauté de Ratisbonne furent livrées à la Bavière. Aujourd'hui cette ville est la capitale du cercle de Regen dans le royaume de Bavière, et le siége d'un commissariat général. Elle renferme 1539 maisons et 26,000 habitants. Entourée de murs et de fossés, elle est bâtie au sein d'une contrée fertile, dans une belle vallée qu'arrose le Danube, à son confluent avec le Regen. Un pont de pierre (bâti de 1135-46) ayant 15 grandes arches de 23 pieds de largeur, et une longueur totale de 1091, est jeté sur le Danube, et met en communication Ratisbonne et l'autre rive (*Stadt am Hof*). Le fleuve forme en cet endroit deux petites îles fort agréables, l'*Ober-Woerth* et le *Nieder-Woerth*, que le pont réunit et que couvrent de belles promenades. Les édifices les plus remarquables de Ratisbonne sont l'ancien Hôtel-de-Ville, dont la bibliothèque a servi aux assemblées de la diète; la cathédrale, que le roi Louis Ier embellit en 1830 de nouveaux vitraux coloriés; l'église de Saint-Pierre et de la Trinité, le château du prince de La Tour et Taxis, le palais de Ditmar, le nouveau théâtre et les anciennes abbayes impériales de Saint-Emmeran, de Nieder et d'Obermunster. Les vastes bâtiments de la première présentent l'aspect d'une ville; elle possède une bibliothèque, une collection de tableaux, un musée et un cabinet de physique. En général, il y a à Ratisbonne un grand nombre de belles bibliothèques et de collections d'art. On y compte une société botanique, un gymnase, un lycée et une institution d'aveugles. On y voit des fabriques de fayence, de chandelles, de savon, des distilleries, des teintureries fort remarquables. Les habitants se livrent à la construction des vaisseaux et à une grande exportation de sel et de bois. Le prince primat, Charles de Dalberg, y érigea en 1817 un monument à la mémoire du célèbre astronome Kepler, mort dans cette ville, en 1630. Dalberg lui-même est enterré dans l'église cathédrale, où le duc son neveu lui a fait élever une tombe magnifique. En 1809, les murs de Ratisbonne ont été témoins d'une bataille qui a duré 5 jours (19-24 avril) (*v. Eckmuhl* [bataille d']). Le 23 avril 134

Digitized by Google

maisons étaient incendiées, et la ville livrée au pillage; sa perte éprouvée en cette occasion a été évaluée 1,500,000 florins. Le roi Louis a fait élever dans le voisinage de Ratisbonne un temple aux Allemands vertueux, et lui a donné le vieux nom de *Walhalla*. C. L.

RAUCH (Christian), professeur de sculpture à l'académie des beaux-arts de Berlin, chevalier de l'Aigle-Rouge de Prusse, naquit, le 2 janvier 1777, à Arolsen, dans la principauté de Waldeck. La belle collection d'objets d'art du château ducal d'Arolsen fixa, dès le bas-âge, son attention, et contribua à développer en lui le goût de la statuaire. On le mit en pension chez Valentin, sculpteur de la cour, lequel se chargea de son éducation. Là, il s'occupa d'ornements en bois et en pierre pour encadrements, et de décors pour sculptures. Plus tard, il entra, à Cassel, chez le sculpteur Ruhl, et continua à gagner sa vie par de semblables travaux, consacrant ses courts loisirs à l'étude des grands modèles. Des affaires de succession l'amenèrent à Berlin, et, par une étrange série d'événements, il parut d'abord jeté dans une carrière bien différente de celle à laquelle l'appelaient ses idées et ses études. Il travailla chez un homme de loi. Cependant, tout ce qui tendait à entraver sa marche dans la carrière des beaux-arts ne faisait que redoubler son ardeur; les instants qu'il pouvait dérober à ses devoirs, il les consacrait à ses études. On ne le regardait que comme un amateur, et cette circonstance le priva des leçons et des conseils du directeur Schadow; mais il se lia intimement avec de jeunes artistes pleins de talent, gagna l'estime et la confiance de grands personnages, et trouva des protecteurs parmi les plus hauts fonctionnaires de l'état. Ce fut à leur recommandation que le roi actuellement régnant lui accorda des secours pour poursuivre sa carrière. Malgré les nombreux obstacles qu'il avait eu à surmonter, Rauch avait cependant fait de rapides progrès qu'attestent encore plusieurs statues sculptées d'après nature et quelques autres travaux, notamment un magnifique bas-relief, exécuté sur les plans de Schadow, et qui fait l'ornement de la salle de l'institut médical de Berlin. En 1804, Rauch quitta cette résidence pour se rendre à Rome, en compagnie et aux frais du comte de Sandrecky. Il y arriva, en 1805, après avoir traversé le midi de la France et visité Gênes. Indépendamment de la faveur de Guillaume de Humboldt, qui, à cette époque, résidait auprès du souverain pontife en qualité de ministre de Prusse, il gagna bientôt, par son assiduité, son amour pour les arts et ses agréments personnels, l'amitié des artistes les plus distingués, et surtout celle de Thorwaldsen. Cependant Rauch ne fut jamais son élève. Il se lia d'une étroite amitié avec Canova et surtout avec Lund, professeur à l'académie des beaux-arts de Copenhague. De tous les travaux exécutés par Rauch durant son séjour à Rome jusqu'en 1811, nous ne citerons que le bas-relief de *Phèdre et Hippolyte*, acheté par le chambellan russe de Balck; *Mars et Vénus*, commandé par le ministre d'état baron Humboldt, ainsi qu'une statue d'une jeune fille de onze ans. Il faut aussi mentionner la statue colossale du roi de Prusse, placée dans la salle Blanche du château de Berlin; celle de la reine Louise, de grandeur naturelle, que possède le comte Magnis, en Silésie; celle du comte Wirigerski, celle de M. de Balck, et enfin la statue de Raphaël Mengs, commandée pour la collection du roi de Bavière. Dans toutes les œuvres de sa jeunesse, on admire déjà une vérité pleine de naturel et une exécution gracieuse. Bientôt des excursions artistiques à Naples et à Pestum donnèrent plus d'élan à son génie et à ses compositions. En 1811, le roi de Prusse, qui lui avait déjà assuré une pension annuelle, l'appela à Berlin pour concourir, avec d'autres artistes, à l'exécution d'un monument qu'il voulait élever à la mémoire de la reine Louise, dont la mort prématurée avait été l'objet d'un deuil national. Le plan présenté par Rauch ayant réuni tous

Digitized by Google

les suffrages, l'exécution du monument lui fut confiée. A peine les travaux étaient-ils commencés que l'artiste fut atteint d'une fièvre névralgique. Les médecins lui conseillèrent l'air de l'Italie, et il obtint du roi la permission de continuer son œuvre dans ce beau pays. Un aigle vivant, dont il fit la rencontre, lui fournit l'occasion de faire des études sur ce roi des oiseaux, que depuis il a reproduit plusieurs fois avec une admirable fidélité. Les deux superbes aigles placés au pied du monument de Charlottenbourg sont les premiers fruits de cette observation. Il continua, à Rome, la statue de la reine, et y mit la dernière main à Carrare, où son ami, le professeur Fr. Tieck, exécutait en même temps les candelabres qui devaient en faire partie. Rauch put retourner, dans l'hiver, à Berlin pour présider à la pose du monument. Comme à Rome, la statue de la reine devint l'objet de l'admiration générale; l'enthousiasme fut si grand que le roi crut ne pouvoir mieux récompenser les services de l'artiste qu'en le nommant professeur à l'académie des beaux-arts. En 1815, ce monarque le chargea d'achever les statues des généraux Scharnhorst et Bulow, destinées à l'ornement de la grande rue de Linden. Il partit, en conséquence, de nouveau pour l'Italie, et se rendit à Carrare, dans l'intention d'y acheter le marbre qui lui était nécessaire; mais il fut forcé d'exécuter ces travaux sur place parce qu'il n'y avait alors en rade aucun vaisseau assez grand pour emporter ces énormes blocs. Pendant son séjour à Carrare, il termina aussi la statue de l'empereur Alexandre, moulée sur nature à Berlin. Elle lui avait été commandée par le comte Osterman-Tolstoy. Il acheva encore le candelabre que les officiers de l'armée prussienne voulaient consacrer aux mânes d'un des généraux de la Vendée, le marquis de La Rochejacquelein. Durant une courte résidence à Rome, il s'occupa beaucoup de recherches archéologiques pour le musée des antiques qu'on allait établir à Berlin. Son retour dans cette résidence eut lieu en 1818; et l'inauguration des statues en marbre de Scharnhorst et de Bulow fut faite au printemps de 1822. Vers cette même époque Rauch exécuta les statues du roi, de la reine, de la princesse Charlotte, du prince de Hardenberg, de l'empereur Alexandre, de Goëthe et de Wolf. Dans le cours de 27 ans (de 1797 à 1824), il termina de sa propre main 69 statues en marbre, dont 20 sont de dimension colossale. Durant son séjour à Carrare, il fut chargé par la Silésie d'exécuter, en bronze, une statue colossale destinée à honorer la mémoire du prince feld-maréchal Blucher et de son armée, statue qui devait être érigée sur la place de Breslau. Les nombrenses difficultés qu'offrait cette image en costume moderne n'étaient pas sans charme pour le talent créateur de l'artiste. Il fit choix du moment où Blucher, tenant l'épée de la main droite, levant la gauche au ciel, s'élance en criant aux peuples de la Silésie : *Avec Dieu, pour le roi et la patrie!* La fonte de cette statue réussit complètement; sa hauteur est de dix pieds deux pouces. Elle fut solennellement érigée à Breslau, le 9 juillet 1827, sur un piédestal de granit. Le roi de Prusse actuel en commanda une seconde après la mort du général. Elle est de la même grandeur que la première, et repose sur un piédestal en bronze de 16 pieds de haut. Ici, il a rendu avec un rare bonheur le grand capitaine dans une attitude contemplative, se reposant sur la paix du monde qu'il a conquise. Rauch s'occupa ensuite des bas-reliefs qui ornent le piédestal et qui représentent des scènes de la guerre de l'Indépendance. C'est le premier monument de l'Allemagne qui ait été exécuté en bronze dans toutes ses parties. La fonte et le moulage atteignirent sous la direction de Rauch à un haut degré de perfection. Il a aussi coopéré à l'érection des douze statues, de sept pieds de haut, qui ornent le monnment national élevé sur le Kreuzberg aux portes de Berlin. En 1829, il acheva, à Munich, la statue en bronze du roi Maximilien de Bavière, dont la hauteur est de 12 pieds. La statue de

Digitized by Google

Goëthe est encore son ouvrage. Aujourd'hui, il travaille à celle de Frédéric-le-Grand, qui, d'après la décision du roi actuel, sera érigée sur une des places de la capitale. Elle ne sera pas indigne de son talent et de ses autres grandes compositions. C. L.

RAUCOURT (Françoise-Marie-Antoinette Saucerotte), née à Nancy, en 1756, eut pour marraine madame de Graffigni, qui se trouvait alors à la cour du roi Stanislas. Son père, François-Éloi Saucerotte, qui avait débuté deux fois sans succès au théâtre Français, et qui s'était résigné au triste emploi de comédien ambulant, l'emmena avec lui en Espagne, n'étant encore âgée que de douze ans. Elle y joua, dit-on, quelques rôles tragiques. Cela paraît difficile à croire; mais il y a des talents précoces; et mademoiselle Raucourt a bien pu être du nombre. Ce qu'il y a de certain, c'est que vers la fin de 1770, étant à Rouen, du Belloy lui donna à créer, bien qu'elle n'eût pas encore quinze ans, le rôle d'Euphémie dans sa tragédie de *Gaston et Bayard*, qui n'avait pas encore été jouée à Paris. L'essai qu'il en fit sur le théâtre de Rouen surpassa ses espérances, et le succès fut surtout attribué au talent de l'actrice. Avertis de l'événement, les gentilshommes de la chambre ne voulurent pas que la capitale de la Normandie eût à jouir seule de ce prodige enfantin; et ils résolurent de le produire dans la capitale de la France. Ils mandèrent donc la jeune Raucourt sur le champ, et chargèrent Brizard de lui donner des leçons. L'exemple et les talents du maître aidèrent puissamment les dispositions de l'élève qu'on fit débuter en 1772, par le rôle de Didon. Jamais il ne s'était vu plus belle femme au théâtre, jamais début n'avait annoncé plus de talent: aussi l'enthousiasme fut-il à son comble. Si l'usage eût été alors de lancer des couronnes aux actrices, à coup sûr mademoiselle Raucourt en aurait été, ce jour-là, couverte des pieds à la tête. Elle joua ensuite, et avec le même succès, Émilie, Idamé, Monime, et chaque nouveau rôle était pour elle l'occasion d'un nouveau triomphe. Cette vogue se soutint constante, une année durant, au bout de laquelle vinrent les tribulations. On attribua généralement à madame Vestris celles que mademoiselle Raucourt éprouva, et qui se traduisirent souvent en murmures, quelquefois en sifflets. Ces petites tracasseries de coulisse étaient tellement connues du public, qu'un jour pendant que mademoiselle Raucourt débitait avec chaleur le monologue d'Émilie, dans *Cinna*, un chat s'étant mis à miauler, un plaisant du parterre s'écria: « Je parie que c'est le chat de madame Vestris. » Au surplus, que la cabale dirigée contre elle fût ou non du fait de madame Vestris, mademoiselle Raucourt n'en continua pas moins majestueusement le cours de ses triomphes; et le public, chaque fois qu'elle jouait, la vengeait par ses applaudissements. Rien ne lui manqua, pas même de petits vers à son adresse signés Voltaire. L'engouement qu'elle excitait passa de la ville à la cour, et elle reçut de Louis XV, de la dauphine et de monsieur le comte de Provence, des témoignages de satisfaction et des preuves de munificence. Il n'y eut pas jusqu'à madame Dubarry qui lui remit un fort joli écrin, en lui recommandant *d'être sage*. Mademoiselle Raucourt ne tarda pas à éprouver que tout a un revers dans ce monde. Bientôt il courut sur son compte les bruits les plus injurieux: quelques-uns même furent de telle nature qu'elle se vit abandonnée de ses plus fervents adorateurs. Le prince d'Henin, celui qu'on appelait le *Nain des princes*, fit seul tête à l'orage, et demeura fidèle à la beauté injuriée et délaissée. Ces bruits, ouvrage de calomnie ou de médisance, prirent une telle consistance que mademoiselle Raucourt ne pouvait plus paraître en scène sans être outrageusement sifflée. Un jour qu'elle jouait le rôle de Didon, ce rôle de début où elle avait été accueillie avec des tranports d'admiration, les sifflets devinrent si nombreux qu'elle fut sur le point de se trouver mal et voulut quitter la scène.

Lekain qui jouait le rôle d'Iarbe l'en empêcha. Elle quitta la scène, les larmes aux yeux. Peu après cependant, elle eut un retour de fortune dans le rôle de Galatée. Larive qui jouait Pygmalion partagea avec elle les applaudissements de toute la salle ; et, en effet, il était difficile de réunir pour ces deux rôles deux plus belles personnes et qui eussent plus de talent. Je ne sais si le Pygmalion et la Galatée de Girodet soutiendraient la comparaison à leur avantage. Mais les tribulations ayant recommencé après ce succès d'un jour, mademoiselle Raucourt, d'ailleurs criblée de dettes, il faut bien le dire, disparut du théâtre, et alla se réfugier dans l'enclos du Temple, asile ouvert alors aux débiteurs insolvables. C'était le bon temps : aujourd'hui leur seul asile est la maison de Clichy. Après quelques jours de retraite, mademoiselle Raucourt s'évada du Temple pendant la nuit, alla voyager quelque temps dans les cours du Nord, et revint en France, où Marie-Antoinette, devenue alors, pour son malheur, reine de France, l'accueillit avec sa bonté ordinaire, paya généreusement ses dettes et la fit rentrer à la Comédie française. Elle y reparut en 1777, dans ce même rôle de Didon qui lui avait valu ses premiers succès et où elle avait été si indignement traitée la dernière fois qu'elle l'avait joué. Vers cette époque, les deux demoiselles Sainval débutèrent à la Comédie-Française : leurs débuts furent brillants, mais pas toujours exempts des atteintes d'une cabale malveillante. Leurs partisans firent courir le bruit que mademoiselle Raucourt était l'ame de cette cabale, et de nouveau elle se vit en butte aux sifflets. Ayant démenti dans les journaux, d'une manière noble et franche, et avec l'accent de la vérité, les menées perfides qu'on lui supposait, on finit par la laisser tranquille. Ce fut alors qu'elle se livra entièrement à des études sérieuses sur son art, et qu'elle reconquit, à force de talent, les suffrages du public qui, cette fois, ne l'abandonnèrent plus. A l'époque de la révolution, bien différente de sa camarade madame Vestris, de Dugazon, Laïs, Trial, et autres histrions qui, comblés des bienfaits de la cour, s'étaient jetés à corps perdu dans le parti jacobin, mademoiselle Raucourt n'oublia pas les bontés qu'avait eues pour elle Marie-Antoinette, et lui resta constamment attachée. Aussi fut-elle comprise dans le troupeau des *noirs* de la Comédie-Française (c'était ainsi que Chénier, Talma et Dugazon appelaient les acteurs de la Comédie-Française qui s'étaient prononcés contre la révolution ; et cela parce qu'on appelait *noirs* les aristocrates du côté droit de l'assemblée nationale); et lorsqu'à propos des représentations de *Paméla*, la Convention ordonna l'incarcération en masse des comédiens français, mademoiselle Raucourt alla occuper une cellule aux Madelonnettes, en compagnie de Saint-Phal, Saint-Prix, Larive, Naudet, mesdemoiselles Lange, Joly, Devienne, Contat, et autres *noirs* comme elle. Elle sortit de prison avec eux après le 9 thermidor ; ils obtinrent la permission de rouvrir leur théâtre, qui est dit aujourd'hui de l'Odéon; et ils y jouèrent jusqu'au premier incendie de cette salle qui arriva en 1796. Ce fut alors qu'elle fonda un second théâtre français à Louvois, où la suivirent quelques-uns de ses camarades. La faveur publique s'attacha à elle, en raison des persécutions dont elle avait été la victime sous le règne des jacobins; et son théâtre était en voie de prospérité, quand la journée du 18 fructidor ayant remis, pour un moment, le sceptre aux mains des jacobins, elle vit toutes ses espérances de nouveau détruites. Le directoire, en effet, se hâta de l'exproprier. Lorsque Napoléon ordonna, en 1799, la réunion de tous les comédiens français dans la salle qu'ils occupent maintenant, il donna des marques de bienveillance particulière à mademoiselle Raucourt, dont il admirait le jeu savant et profond ; et il lui assigna une forte pension sur sa cassette. Quelque reconnaissance qu'elle éprouvât pour lui, elle se souvenait toujours que la fa-

mille royale exilée l'avait comblée de bienfaits. Aussi vit-elle avec une véritable joie la restauration. Monsieur, comte d'Artois, lui accorda une audience, et il l'assura de toute sa protection. Elle ne devait pas en jouir long-temps. Une maladie inflammatoire l'enleva presque subitement, le 15 janvier 1815, à l'âge de 59 ans. On sait le scandale auquel donnèrent lieu ses obsèques. Le curé de Saint-Roch, dont elle avait refusé les secours spirituels, crut devoir à son tour refuser à sa dépouille mortelle l'entrée de son église. Une multitude furieuse enfonça les portes, et après s'être livrée aux plus tristes excès, accompagna religieusement le cercueil de la grande actrice jusqu'au cimetière du Père-Lachaise, où un tombeau lui fut élevé sur lequel son buste en marbre blanc est signalé aux visiteurs. Mademoiselle Raucourt manquait de sensibilité au théâtre; mais elle y suppléait à force d'art; et dans l'emploi des reines, comme dans tous ceux qui demandent de la vigueur et de la majesté, elle marchait sans rivale. Athalie, Cléopâtre, Agrippine étaient ses rôles de prédilection. Son organe était naturellement dur et voilé, quelquefois même rauque, malgré les efforts qu'elle faisait pour l'assouplir; mais on s'apercevait à peine de ce défaut lorsqu'elle se livrait à son inspiration. Mademoiselle Raucourt a laissé en mourant une partie de son secret à mademoiselle Georges, sa digne élève.

Georges Duval.

RAUMER (Frédéric-Louis-Georges de), fils du célèbre économiste Georges de Raumer, naquit à Wœrlitz, près de Dessau, le 14 mai 1781; il fut envoyé à 12 ans au gymnase de Joachimsthal à Berlin, où son séjour dans la famille du président de Gerlach eut une grande influence sur son avenir. A 17 ans, il fréquentait les cours de l'université et se livrait à l'étude du droit et de l'économie politique. Après un séjour de trois années à Halle et à Gœttingue, il revenait à Dessau s'occuper d'agriculture pratique. Nommé, en 1821, référendaire à la trésorerie de Kur-Mark, il se distingua sous les yeux du célèbre Bassewitz et devint un employé du premier mérite. En se consacrant au service du gouvernement prussien, il ne perdait pas de vue ses travaux littéraires, et, dès 1803, il avait réuni les premiers matériaux de son excellent ouvrage : l'*Histoire des Hohenstaufen et de leur époque*. Lors de l'invasion française (1806-8), il était à la tête d'un département de la chancellerie des domaines à Wusterhausen près de Berlin. Ces fonctions ne l'empêchèrent pas de continuer ses recherches, et, pour la première fois, il fit un cours public d'histoire. — Nommé, en 1809, conseiller de régence à Potsdam, il fut, en 1810, appelé à de hautes fonctions au ministère des finances à Berlin. Le chancelier d'état, prince de Hardenberg, non seulement l'initia aux affaires les plus importantes, mais il le reçut même dans sa maison, où le jeune de Raumer était admis journellement aux entretiens du grand homme. Quoiqu'il n'eût qu'à gagner à ces rapports qui pouvaient ouvrir à son ambition une brillante carrière, il ne tarda pas à comprendre que tout son temps allait y être absorbé, et qu'il serait forcé de renoncer à ses études favorites. Trois ans auparavant, il avait déjà résolu, sur la recommandation de Jean de Muller, de se faire agréger comme professeur à une des universités du sud de l'Allemagne. Cette pensée lui revint à l'esprit, et il écrivit lui-même l'ordre du roi qui le nommait professeur à l'université de Breslau (1811). Là, il se consacra tout entier à la science et à l'amitié. En 1815, il fit un voyage à Venise. Il était convaincu de la nécessité de faire pour ses études une plus longue excursion, et le roi lui en fournit les moyens. Il trouva dans le sud de l'Allemagne, en Suisse et en Italie, d'importants documents pour son histoire des Hohenstaufen. En 1819, il fut nommé professeur à Berlin, où, après la mort de l'historien Ruhs, il enseigna la statistique, le droit public et l'histoire. Appelé à la commission de censure, il donna bientôt sa démission. Son principal ou-

vrage est l'*Histoire des Hohenstaufen* dont nous avons déjà parlé. Ce livre est remarquable par un coup d'œil philosophique profond, par des vues qui révèlent un grand homme d'état, par le calme paisible d'un esprit indépendant, et par une rare sagacité critique. L'étude et le monde se sont réunis pour compléter cet habile historien, et le mettre à même d'offrir aux Allemands un nouvel ouvrage d'une haute importance. C'est l'histoire des trois derniers siècles. On lui doit aussi un annuaire historique. C. L.

RAUPACH (Ernest-Benjamin-Salomon), l'un des poètes dramatiques allemands sur les œuvres desquels s'est surtout arrêtée l'attention publique. Il naquit le 21 mai 1724, à Straupitz, hameau de Silésie, et perdit son père à l'âge de 10 ans. Placé au gymnase de Liegnitz, son esprit s'y développa, grâce aux soins paternels du professeur Wedermann. En 1801, il se rendit à l'université de Halle pour y apprendre la théologie. Lorsque ses études furent terminées, il alla, en 1824, rejoindre son frère aîné à St-Pétersbourg. Précepteur pendant 10 ans en Russie, il profita de ce temps pour se familiariser avec la langue du pays, et dix-huit mois après son retour dans ses foyers, il fut rappelé à l'université de St-Pétersbourg pour y remplir les fonctions de professeur de philosophie. On lui confia aussi le cours de littérature allemande, et plus tard la chaire plus importante d'histoire. En 1821 commença sur lui et sur quelques-uns de ses collègues une enquête judiciaire qui fit grand bruit. Comme il ne pouvait en prévoir l'issue, il quitta la Russie, envoyant sa démission qui fut acceptée. Depuis, il vécut constamment en Allemagne, à l'exception d'un voyage qu'il fit en Italie. C'est surtout dans ces dernières années que son talent a brillé d'un vif éclat sur les théâtres de Berlin. Ses principaux ouvrages dramatiques sont : *Timoléon*, *Lorenzo et Cécile*, les *Princes Chawansky* (1818), *Erdennacht* (La nuit de la terre), *Die gefesselten* (Les prisonniers [1821]), *Die Kœniginnen* (Les reines [1822]), *Die Freunde* (Les amis [1825]), *Isidore et Olga*, et *Raphaël*, tragédie en cinq actes. Ces pièces se font remarquer par des situations neuves et intéressantes, un style énergique, l'empreinte de passions fortes, une poésie aussi riche de pensées que brillante d'ornements, et un rhythme harmonieux et habilement varié. On prétend cependant que dans ses dernières productions il s'est plus attaché au raisonnement qu'à l'action, et qu'il en est résulté, surtout dans les *Princes Chawansky* et dans *Isidore et Olga*, une rapide diminution d'intérêt dramatique. C. L.

RAVAILLAC (François), l'assassin d'Henri IV, né à Angoulême en 1578 ou 1579, et condamné, le 27 mai 1610, à être tenaillé, avec versement d'huile bouillante, à avoir la main droite brûlée par le soufre, et à être écartelé (*v.* Henri IV).

RAVENNE, l'une des plus anciennes villes d'Italie, dans la Romagne, a 24,000 habitants, et est le siége d'une délégation et d'un archevêché. Elle fut la résidence des derniers empereurs romains d'Occident, et, après la destruction de leur empire, celle des rois goths, puis des exarques. Ceux-ci furent chassés, en 752, par les Lombards, auxquels à son tour le roi franc Pépin enleva, dès l'an 755, la ville avec tout l'exarchat, pour en faire don au siége pontifical. De 1440 à 1508, Ravenne fut au pouvoir des Vénitiens, auxquels elle fut arrachée par suite de la ligue de Cambrai. Depuis lors, elle appartint de nouveau au pape. Ravenne est entourée de marais dont l'étendue a été diminuée par des travaux d'écoulement vers les rivières de Montone et de Ronco, ainsi que par une plus grande culture des environs. Le port, qui s'ouvrait jadis sur la mer Adriatique, a été singulièrement détérioré par de nouveaux attérissements et par une plus grande inclinaison de la mer vers les côtes illyriennes, de sorte que Ravenne, qui anciennement était placée tout au bord de la mer, en est maintenant presque

à une lieue. Dans le voisinage, vers Forli, est le champ de bataille où le fameux général français Gaston de Foix mourut au sein de la victoire qu'il remporta, le 11 avril 1512, sur les troupes espagnoles et papales. A côté des ossements des empereurs Honorius, Constantin et Valens III, et de ceux de la fille du grand Théodose, Galla Placidia, reposent aussi, à Ravenne, ceux de Dante Alighieri. C. L.

RAVENNE (L'anonyme de), auteur inconnu d'une géographie fort curieuse, publiée pour la première fois par dom Placide Porcheron, bénédictin et bibliothécaire de l'abbaye St-Germain-des-Prés, sous le titre de : *Anonymi ravennatis qui circà sæculum septimum vixit, de geographiâ libri quinque*, etc. (Paris, 1688, in-8°). J. Gronovius a fait paraître de nouveau cet ouvrage à la suite de Pomponius Mela, avec une préface toute parsemée d'invectives contre dom Porcheron. X.

RAVENNE (Jean de) célèbre professeur, en Italie, lors de la renaissance des lettres, était né, vers 1350, de parents pauvres et obscurs, dans un village situé sur les bords de l'Adriatique, non loin de la ville de Ravenne, dont il prit le nom. Très jeune encore, il devint le secrétaire et l'ami de Pétrarque. Ce grand poète se plaisait à l'appeler son fils; et, dans les lettres qu'il écrivait à son ami Boccace, il exaltait avec effusion de cœur la tempérance, la gravité virile, la douceur et le désintéressement de son adolescent secrétaire. D'après le conseil de son maître, Jean prit l'état ecclésiastique; et, sur la foi d'une lettre de recommandation écrite par Pétrarque, il se rendit auprès de l'archevêque de Ravenne, prélat rempli de bienveillance, qui l'accueillit avec faveur, lui recommanda d'aimer, de respecter toujours Pétrarque, et lui promit un bénéfice dont le revenu suffirait à ses besoins. Jean, dont l'inconstance était le principal trait de caractère, habitait depuis quatre ans avec Pétrarque, lorsqu'il lui prit fantaisie de parcourir le seul monde alors civilisé, la précoce Italie. Vainement son maître lui remontra la folie d'un tel projet, Jean partit de Padoue, et vint à Pise pour attendre un bâtiment qui devait ensuite poursuivre sa route vers Avignon, devenu le séjour des papes. Ce bâtiment n'arrivant point, les ressources de Jean s'épuisèrent, alors il prit le parti d'aller à Pavie, où il espérait rencontrer Pétrarque. Celui-ci était absent; mais un de ses amis, Francesco da Brossano le reçut avec toute la cordialité que lui aurait témoignée Pétrarque lui-même. Quelques jours après celui-ci arriva à Pavie, et, après avoir embrassé Jean et da Brossano, qui étaient venus à sa rencontre, il dit à ce dernier : « Jean va me demander bientôt la permission de me quitter : eh bien! j'ai déjà mis à part l'argent nécessaire à son nouveau voyage; et pour qu'il ne s'irrite pas de rencontrer un obstacle à son projet, il trouvera ses fonds bien comptés, la porte ouverte, et moi gardant un silence parfait. » — Jean ne tarda pas effectivement de vouloir aller en Calabre afin de visiter le tombeau d'Ennius. Il partit avec une lettre de recommandation écrite par Pétrarque à la reine Jeanne de Naples; car les bontés de son maître devaient l'accompagner dans toutes ses courses capricieuses. Après la mort de Pétrarque, ce maître si indulgent, qui ne se vengea de son fantasque élève qu'en lui écrivant une lettre portant pour suscription : *Vago cuidam*; *à un certain vagabond*, Jean ouvrit une école à Bellune; il fut renvoyé de cette ville au bout de quelques années parce qu'on le trouvait trop savant pour enseigner les éléments de la grammaire. Appelé à Udine, il y reçut un traitement annuel de quatre-vingt-quatre ducats, et l'on fit fermer une école que dirigeait un certain Gregorio, pour donner plus d'éclat à celle de Jean de Ravenne. Mais son caractère changeant le poussa vers Florence où, en 1412 encore, il expliquait le poème du Dante. On conjecture qu'il mourut en 1420, à l'âge de 70 ans. Il était sorti de son école un si grand nombre de savants qu'on l'a comparée au cheval de

Troie, d'où s'échappèrent un nombre infini de Grecs illustres. Jean de Ravenne avait beaucoup écrit, comme le prouvent ses nombreux manuscrits déposés à la bibliothèque royale de Paris, à celle du Vatican, à Rome, et à celle du collége Balliol à Oxford. Le cardinal Querini a publié, d'après le manuscrit du Vatican, les prologues de deux nouvelles de Jean de Ravenne; ce sont les seuls fragments de cet écrivain qui aient été imprimés jusqu'à ce jour. E. Lavigne.

RAVIN, RAVINE. La ravine, en général, est une espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes ou d'autres lieux élevés, après une grande pluie. Le ravin est le lieu que la ravine a creusé, ou, quelquefois, un simple chemin creux, quelle qu'en soit l'origine. Les récits d'actions de guerre, les relations de siéges offensifs, présentent fréquemment ces deux mots sans en caractériser d'une manière satisfaisante le sens. Si l'une des expressions est plus correcte que l'autre, il paraitrait que c'est le terme féminin, puisqu'on le retrouve dans le bas latin : le langage soldatesque aura probablement créé le substantif masculin. En campagne, les troupes qui parcourent des lieux accidentés s'assurent s'il n'est pas recélé d'embuscades dans les ravins. Si une place que des ravins avoisinent est attaquée, l'assiégeant s'empare de ces ravins, les occupe, s'en fait un lieu d'appui, de dépôt, de sauvegarde, et les relie à ses tranchées. C'est pour parer à ce désavantage que les constructeurs de forteresses ou de camps retranchés s'appliquent à rester maîtres des ravins, à y avoir des vues, à y plonger, ou même se décident à les combler, s'il y a possibilité. Un jour de bataille, les ambulances s'établissent, si faire se peut, dans des ravins. Les cartes topographiques dressées à l'usage des armées ne sauraient énoncer les ravins transitoires, mais elles doivent signaler ceux qui sont d'une nature permanente, ou finiraient en fondrières. G[al]. Bardin.

RAVISSEMENT, enlèvement exécuté avec violence ; il n'est guère d'usage que dans ces locutions : « Le *ravissement* d'Hélène ; le *ravissement* de Proserpine. » Il signifie plus fréquemment cet état d'extase, d'exaltation de l'esprit, lorsqu'il est saisi d'admiration, ou transporté de joie (*v.* Extase). X.

RAVITAILLEMENT. Ce mot, réduplicatif d'*avitaillement*, est resté en usage dans la langue de la guerre de siége, tandis que son primitif simple a cessé depuis long-temps d'y être employé. Du mot latin *victualia*, on a formé d'abord *victaillement*, *vituaillement*, *vitaillement*, *avictuaillement* ; on trouve dans le *Rozier des guerres*, livre attribué à Louis XI, le substantif *vituailles*, pris sous l'acception de vivres militaires; cette expression est tombée dans l'oubli, ainsi que tous ses dérivés, hormis *ravitaillement*. L'armée anglaise, lorsqu'elle combattait en France, sous les règnes de Philippe-Auguste, de Jean, de Charles V, de Charles VII, était assez habile déjà, en fait d'administration militaire, pour savoir avitailler les forteresses qu'elle occupait. Chaque gouverneur s'engageait à pourvoir, non seulement de *victuailles*, mais d'hommes, d'armes, de chevaux, la place qu'il était chargé de défendre. Ce genre d'entreprise ou de contrat souscrit par le souverain s'appelait *endenture*. Les Français, dépourvus alors de toute règle en fait d'administration, avaient en ce genre de guerre un désavantage marqué, parce que la plupart des places fortes étaient indépendantes de la couronne. Sous François I[er], le chancelier de France avait le ministère des approvisionnements de guerre : il *envitaillait*, suivant l'expression du *Dictionnaire de Trévoux*. Le *ravitaillement* d'un lieu fort est regardé, depuis Louis XIV, comme une importante opération d'une armée de secours ; on a dit dans le même sens : *Rafraîchir une garnison*, c.-à-d. la pourvoir de troupes fraîches et de munitions. G[al]. Bardin.

RAYMOND. Sept comtes de Toulouse ont porté ce nom, et presque tous

se sont distingués par leur bravoure chevaleresque (*v.* l'art. TOULOUSE).

RAYMOND LULLE, célèbre philosophe chrétien du XIIIe siècle que, par une inconcevable inadvertance, plusieurs écrivains ont confondu parmi les adeptes des sciences occultes (*v.* LULLE [RAYMOND]).

RAYNAL (l'abbé GUILLAUME-THOMAS-FRANÇOIS), auteur de l'*Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les Indes*, fut un des philosophes qui firent le plus de bruit dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. Il naquit à Saint-Geniez, petite ville du Rouergue, le 11 mars 1711. Après avoir étudié chez les jésuites, il entra dans leur société, et obtint d'abord quelques succès, en province, dans l'enseignement et comme prédicateur. En 1747, il quitta les jésuites et vint à Paris, où il vécut d'abord uniquement du produit de ses messes, comme prêtre attaché à la paroisse de Saint-Sulpice. Peu à peu, il se fit bien venir auprès de quelques seigneurs en crédit qui lui firent obtenir la rédaction du *Mercure de France*. Ce fut en 1748 qu'il publia ses premiers ouvrages, une *Histoire du stathoudérat*, qui eut plusieurs éditions, et une *Histoire du parlement d'Angleterre*. Grimm reproche à ces écrits un style fatigant et entortillé, la fureur des antithèses et des portraits faits au hasard. En 1753, il fit paraître deux volumes, sous le titre d'*Anecdotes historiques, militaires et politiques de l'Europe*, depuis l'élévation de Charles-Quint au trône de l'empire jusqu'au traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Il promettait une suite qui n'a jamais paru, mais il réimprima cet ouvrage avec des additions, en 1754 et en 1772, sous le titre de *Mémoires historiques, militaires et politiques de l'Europe*. Par ces publications et par le genre d'esprit qui y domine, l'abbé Raynal se trouva enrôlé parmi les écrivains qui, sous le nom de *philosophes*, donnaient alors le ton à la société française, en attaquant le vieux régime et en prêchant la réforme des abus. A ce titre, il fut accueilli dans les salons à la mode, où se faisaient les succès littéraires, et qui dispensaient la gloire, chez madame Geoffrin, Helvétius, le baron d'Holbach. — Dans les premiers mois de l'année 1772, parut l'*Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, en 6 volumes in-8°. Voici comment Grimm en parle à cette époque : « Ce livre est fort rare et se vend fort cher. On sait qu'il a été imprimé à Nantes et que l'auteur n'a pu donner ses soins à l'édition.... Il est généralement attribué à M. l'abbé Raynal ; mais comme on dit qu'il est très hardi, très véridique, et par conséquent assez dangereux pour son auteur dans ce quart-d'heure-ci, il ne convient pas à un honnête homme d'avoir une opinion là-dessus, ni de l'attribuer à qui que ce soit. Ces sortes de livres n'appartiennent à leurs auteurs qu'après leur mort. L'ouvrage, tel qu'il est, est certainement d'un parfaitement honnête écrivain, d'un grand ennemi du despotisme, d'un homme qui a de vastes connaissances des forces politiques et commerçantes des différentes puissances de l'Europe, et qui ne manque pas de vues. Vous trouverez peut-être, dans un ouvrage de si longue haleine, quelquefois de l'inégalité dans le style, souvent un ton déclamatoire et de prédication, peu d'art dans les transitions, des idées d'un bonhomme plutôt que d'un vrai philosophe, et des vues plus humaines que vraiment philosophiques pour ceux qui ont étudié la nature humaine avec un certain soin ; quelquefois aussi des vues plus conformes à la politique établie qu'à la justice. Je ne doute pas qu'il n'y ait aussi beaucoup d'inexactitudes dans un ouvrage qui renferme des détails si immenses. Avec tous ces défauts, dont j'ai entrevu quelques-uns, et d'autres peut-être que je n'ai pu apercevoir encore, c'est un livre capital, qui, je crois, n'aurait été fait nulle part, s'il ne l'avait été en France. Il fera une forte sensation ; et il est à désirer que l'auteur ait assez de loisir et de courage pour lui donner le degré de perfection

dont il est susceptible. » Les éditions de cet ouvrage se multiplièrent; celle de 1774 était déjà fort augmentée, elle contenait un volume de plus; le dernier livre, entièrement nouveau, traitait de l'influence que les liaisons avec le Nouveau-Monde ont eue sur les mœurs, les arts et les opinions de l'ancien. Grimm, qui tout en vantant le livre n'en dissimule pas les défauts, ajoute : « Nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il y a une sorte d'étoile pour les livres comme pour les hommes. Que de livres brûlés et persécutés, même de nos jours, qui ne sauraient être comparés pour la hardiesse à l'*Histoire philosophique!* Cependant, elle s'est vendue partout assez publiquement : serait-ce parce que ce livre attaque toutes les puissances de la terre avec la même audace, que toutes l'ont supporté avec la même clémence? Rois, ministres, prêtres, il dit à tous les vérités et souvent les injures les plus dures; il n'y a de sacré à ses yeux que la morale, les femmes et les philosophes. J'en félicite l'auteur, et j'en bénis le ciel, mon siècle et ma patrie. » —Mais il semble que cette tolérance n'était pas tout-à-fait le compte de l'abbé Raynal, qui se serait fort bien arrangé d'un peu de persécution, pourvu qu'elle enflât un peu le bruit de sa renommée. Après avoir encore retouché son livre, il en prépara donc à Genève, en 1780, une nouvelle édition, beaucoup plus hardie que toutes celles qui l'avaient précédée; elle parut en 1781. Des ordres rigoureux avaient été envoyés sur toutes les frontières pour en défendre l'entrée dans le royaume. Mais, malgré la surveillance, on trouva moyen d'en introduire un très grand nombre d'exemplaires. Necker même, alors ministre, fut accusé, quoique à tort, d'avoir favorisé cette contrebande. Entre autres améliorations, la partie historique de cette édition était beaucoup plus exacte particulièrement pour les colonies espagnoles et portugaises, sur lesquelles l'auteur avait eu d'excellents mémoires, communiqués par le comte d'Aranda et par M. de Souza. Mais les digressions inutiles ou déplacées y causaient toujours la même fatigue. De plus, l'abbé Raynal, pour vouloir être trop sûr d'exciter une grande sensation, s'était laissé emporter au-delà de toute mesure; tout ce que lui et ses amis pouvaient penser de plus hardi sur les différentes puissances du ciel et de la terre, sur les prêtres, sur les ministres, il n'avait pas craint de l'imprimer et de le signer. Le 21 mai 1781, le parlement rendit un arrêt qui condamnait son *Histoire philosophique*; cet arrêt, rendu sur le réquisitoire de l'avocat-général Séguier, à la requête du procureur-général, qui avait reçu à ce sujet des ordres supérieurs, ordonnait que le nommé Guillaume-Thomas Raynal, dénommé au frontispice dudit livre, serait saisi et appréhendé au corps, et amené ès-prisons de la conciergerie du palais, pour y être ouï et interrogé par-devant le conseiller rapporteur sur les faits dudit livre, ses biens saisis et confisqués, etc. L'avocat-général avait fait avertir d'avance l'abbé Raynal, afin qu'il eût le temps de pourvoir à sa sûreté. Dans son réquisitoire même, il exhalait quelques regrets sur les reproches que cette fonction indispensable de son ministère allait lui attirer encore de la part des philosophes. Nous citerons le passage, car ce sont là de ces traits qui caractérisent une époque : «Ces apôtres de la tolérance, dit-il, ne craignent point d'accuser d'envie et de jalousie ceux qui osent réclamer contre l'autorité qu'ils s'arrogent, et ils vont jusqu'à prodiguer le titre de persécuteurs à ceux mêmes qui, par état, sont obligés de s'élever contre leurs erreurs. » — Raynal se réfugia d'abord à Bruxelles. Le prince Henri de Prusse, auquel il s'était adressé pour y obtenir un asile, en fit, à Spa, la demande au comte de Falkenstein, qui s'empressa de l'accorder. On raconta même qu'il avait eu l'honneur de dîner chez le prince de Prusse avec l'empereur Joseph II, alors incognito à Spa : il s'était contenu dans la réserve convenable pendant tout le dîner; mais, au dessert, il ne tint presque à rien qu'il n'entreprît d'endoctriner Joseph aussi li-

breotent que s'il eût été sur sa chaise de paille, la plume à la main. On dit malheureusement quelques mots des abus de la finance; c'était parler de géants devant le chevalier de la Manche; il essaya d'entrer en matière en disant, avec beaucoup de vivacité : « Je suis bien sûr que M. le comte n'aura jamais de fermiers-généraux chez lui.... » — Dans le voyage qu'il avait fait en Suisse, Raynal, indigné de ne trouver aucun monument public dans la vallée de Grutli, où les trois fondateurs de la ligue Helvétique firent le serment d'affranchir leur pays du joug de la maison d'Autriche, s'offrit à en faire élever un à ses frais, ce qui fut accepté. A Lyon, il remit à l'académie, dont il avait été reçu membre, les fonds de deux prix, l'un de la valeur de 600 livres et l'autre de 1200. Il proposa pour sujet du premier prix : « Quels ont été les principes qui ont fait prospérer les manufactures qui distinguaient la ville de Lyon ? Quelles sont les causes qui peuvent leur nuire ? Quels sont les moyens d'en maintenir et d'en assurer la prospérité ? » Pour sujet du second : « La découverte de l'Amérique a-t-elle été utile ou nuisible au genre humain ? S'il en est résulté des biens, quels sont les moyens de les conserver et de les accroître ? Si elle a causé des maux, quels sont les moyens d'y remédier ? » — Ce fut précisément depuis cette dernière édition de l'*Histoire philosophique*, à laquelle Raynal avait mis son nom et son portrait, que l'on s'obstina à nommer ses collaborateurs, et à leur faire honneur des parties de l'ouvrage dont il s'était montré le plus jaloux. En effet, il est à peu près avéré que plusieurs mains étrangères travaillèrent à ce livre : Diderot surtout paraît en avoir fait des parties importantes; parmi les autres coopérateurs, on citait Naigeon, d'Holbach, Pechméja, etc. — De Bruxelles, Raynal passa en Allemagne, et séjourna quelque temps à Berlin. Thiébaut, dans ses *Souvenirs*, a raconté l'entrevue du philosophe avec Frédéric. Celui-ci avait conservé un vif ressentiment de l'apostrophe dirigée contre lui dans l'*Histoire philosophique*. Raynal, au bout de plusieurs mois, voyant que Frédéric ne l'avait point fait appeler, se rendit à Potzdam, et demanda une audience qui lui fut accordée. Le roi lui dit : « M. l'abbé, asseyons-nous; nous sommes vieux l'un et l'autre. Il y a bien long-temps que je vous connais de nom; j'ai lu, il y a de longues années, et je m'en souviens bien, votre *Histoire du stathoudérat* et votre *Histoire du parlement d'Angleterre*. — Sire, dit l'abbé, j'ai fait depuis des ouvrages plus importants. — Je ne les connais pas, dit le roi. » Cette réplique fut vive comme l'éclair, et elle eut le degré de fermeté nécessaire pour faire comprendre qu'il ne fallait pas parler de ces ouvrages plus importants. Raynal obtint, en 1787, la permission de rentrer en France. Mais l'arrêt du parlement subsistant toujours, il ne put habiter Paris, ni même dans le ressort du parlement. Il se retira d'abord à Saint-Geniez, lieu de sa naissance; mais le besoin de société et de livres l'en fit bientôt sortir. Malouet, intendant de la marine à Toulon, lui offrit l'hospitalité. Lors de la convocation des états-généraux, Raynal, élu député du tiers-état de Marseille, n'accepta pas à cause de son grand âge, et il fit élire Malouet à sa place. En présence de la crise qui annonçait une grande rénovation sociale, le philosophe, autrefois si ardent, était revenu à des opinions plus modérées. En décembre 1789, parut une *Lettre de l'abbé Raynal à l'assemblée nationale*, qui contenait une vive critique des travaux de l'assemblée. Cette lettre, qui n'était pas de lui, mais du comte de Guibert, paraît avoir exprimé du moins ses propres sentiments. En effet, le 31 mai 1791, il adressa réellement au président de l'assemblée nationale (alors Bureau de Puzy) une lettre qui désapprouvait formellement les actes et les doctrines de la Constituante, et qui contenait le désaveu des principes qu'il avait avancés lui-même autrefois dans ses ouvrages. La lecture de cette lettre excita un violent orage dans l'assemblée : Robespierre se borna à dire qu'il fallait

pardonner à l'auteur à cause de son grand âge; mais Rœderer demanda le rappel à l'ordre du président qui l'avait lue. Raynal traversa les années de la révolution dans une retraite à Montlhéry. Le directoire le nomma membre de la troisième classe de l'Institut. Lors d'un petit voyage qu'il avait fait à Paris, il mourut le 6 mars 1796, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. ARTAUD.

RAYNOUARD (FRANÇOIS-JUST-MARIE), naquit le 8 septembre 1761, à Brignolles, dans le département du Var. Il passa son enfance au sein de sa famille, et y puisa sans doute ce goût de simplicité noble et antique, cette fermeté et cette franchise de caractère qu'il a retenus dans les diverses fortunes de sa vie. Après avoir fait avec distinction ses humanités au petit séminaire d'Aix, il prit, vers 1784, ses grades à l'école de droit de la même ville. Durant son séjour au séminaire d'Aix, quelques volumes de Corneille et de Racine tombèrent dans ses mains : cette lecture fut une révélation pour lui, et lui montra dans le genre dramatique un but glorieux qu'il ne désespéra pas d'atteindre; et depuis lors, les ouvrages de ces deux grands poètes furent constamment et consciencieusement étudiés par lui. Ce fut ainsi qu'un écrit de Descartes poussa Malebranche dans la carrière qu'il devait courir avec tant de gloire, et que La Fontaine sentit, au récit d'une ode de Malherbe, les premiers mouvements du génie poétique. Sa vocation ainsi décidée, et portant un gage assuré de succès dans sa constance et dans son ardeur pour le travail, le jeune Raynouard vint, en 1784, à Paris : ce fut plutôt un pélerinage littéraire qu'un voyage; visiter les bibliothèques, les musées, assister aux séances des académies, aux cours du collége de France, furent les uniques occupations du jeune homme; le monde et ses plaisirs lui restèrent étrangers; et il ne vit même de la littérature que le côté calme, silencieux, savant; le côté saillant et vivant, pour ainsi parler, lui échappa entièrement, ou s'il l'aperçut, il dédaigna d'en tenir compte, laissant volontiers les savants pour la science, laquelle seule pouvait intéresser cet esprit curieux et réfléchi. Cependant le peu qu'il vit de l'avidité et des jalousies du peuple écrivant et des actes condamnables qu'il se permettait pour vivre lui fut utile. Les lettres l'attiraient, il est vrai, mais il résolut de ne s'y livrer qu'après s'être assuré une existence qui le mît à l'abri des protecteurs. Le pain lui semblait trop cher acheté par la complaisance ou la flatterie. Plein de cette idée, il repart pour la Provence, se montre avec éclat au barreau de Draguignan, et consacre aux détails des affaires et à un travail sans charme quinze années, les plus précieuses dans la vie du poète. Cependant, par un privilége des esprits supérieurs, il était si peu chargé du poids de ces misères qu'on appelle des *affaires*, et dont les génies médiocres sont accablés, que parmi tout ce tracas il trouvait encore le moyen d'étudier et d'écrire. Ainsi furent composés *Caton d'Utique*, tragédie en trois actes, que l'auteur communiqua seulement à quelques amis, et un petit poème couronné par l'académie de Marseille, où l'auteur célèbre les troubadours, préludant ainsi aux grands travaux qu'il devait exécuter un jour. — En 1791, M. Raynouard fut nommé suppléant à l'assemblée législative. Arrêté par le parti de la Montagne, après le 31 mai 1793, il fut amené à Paris en charrette, et jeté dans les prisons du Plessis. La réaction thermidorienne le sauva. Le calme étant rétabli vers 1800, M. Raynouard se fixa définitivement à Paris, et, le 6 nivose an XII, il vit couronner par l'académie française son poème de *Socrate au temple d'Aglaure*, dont Bernardin de Saint-Pierre disait que c'était un tableau *ordonné comme ceux du Poussin*. Ce premier succès fut suivi d'un autre plus flatteur encore : le 14 mai 1805, les *Templiers* parurent, et le théâtre français retentit d'applaudissements qu'on avait cessé d'entendre depuis Voltaire. Cette tragédie eut 35 représentations consécutives. En vain la malveil-

lance et les préjugés littéraires se sont exercés contre cette pièce; elle est restée et restera au théâtre à cause des beautés supérieures dont elle étincelle, et d'un style dont l'énergie n'est pas commune. Ce succès ouvrit à M. Raynouard les portes de l'académie française : il y fut reçu le 24 novembre 1807. Enfin, sa réputation le désignant à l'attention publique, il fut nommé membre du corps législatif, et élu l'un des cinq candidats pour la présidence. Mais un homme de la trempe de M. Raynouard ne pouvait pas prétendre à plaire à Napoléon : le héros n'aimait pas les hommes *à qui on ne peut rien donner*. Après un court entretien avec l'empereur, tout fut dit, M. Raynouard ne fut pas président. Cependant les *États de Blois*, tragédie composée dès 1804, furent joués à Saint-Cloud par ordre de Napoléon, le 22 juin 1810, à l'époque de son mariage avec Marie-Louise : mais il faut ajouter que la représentation en fut défendue à Paris. Cette pièce fut publiée en 1814. Le public l'accueillit assez froidement au Théâtre-Français, où elle fut donnée alors. —M. Raynouard fut appelé une seconde fois, en 1811, au corps législatif. A la fin de 1813, choisi le premier pour faire partie de la commission de l'adresse, il fut chargé de la rédaction par ses collègues, Gallois, Lainé, Maine de Biran et Flaugergues. Jusqu'alors, ces harangues n'avaient été que des cérémonies vaines que Napoléon souffrait sans y faire trop d'attention. Le discours de M. Raynouard, fort et plein de cette éloquence mâle que donne le sentiment de la justice joint à la hardiesse, excita la colère de l'empereur. On a diversement jugé de l'opportunité de cet acte, qui n'en demeure pas moins un acte de courage. D'autres décideront; quant à nous, nous renverrons aux mémoires de M. Raynouard, que M. Paquet donnera bientôt au public. Du reste, ces mêmes réclamations, M. Raynouard les répéta à la chambre des députés de 1814; et quelques discours prononcés alors par lui le rangèrent parmi nos orateurs les plus distingués. Durant les cent-jours, il fut maintenu à la nouvelle chambre par le collége électoral de Draguignan, et Carnot, alors ministre de l'intérieur, lui offrit le portefeuille de la justice. M. Raynouard refusa tout excepté un siége au conseil de l'instruction publique. Cette dernière place lui fut enlevée par Louis XVIII à la seconde restauration. Cette destitution inique le blessa : dès lors, il renonça à la politique et à tous ses dégoûts, et voua sans retour ce qui lui restait de vie à l'achèvement d'une œuvre qui l'occupait alors, l'exhumation, pour ainsi dire, de la langue et de la littérature romanes. Quelques lectures qu'il fit sur ces matières nouvelles alors excitèrent un vif intérêt au sein de l'académie, et celle des inscriptions le reçut parmi ses membres en 1816. L'année suivante, il fut nommé secrétaire perpétuel de l'académie française, en remplacement de Suard, qui venait de mourir; et depuis lors entièrement étranger aux affaires publiques, uniquement livré à ses importantes études sur les troubadours, il ne quittait sa retraite de Passy que pour se rendre aux séances de l'Institut dont il se montrait un des membres les plus assidus. L'année 1821 vit paraître le dernier des six volumes de son *Choix des poésies originales des troubadours*. Cette publication le plaça au premier rang des savants en Europe. En effet, c'était la première fois qu'on voyait la philologie reconstruire une langue dans ses principes, fixer sa place parmi toutes les autres langues sorties du latin, apprécier en passant et comme en se jouant les mérites des nombreuses productions enfantées par la littérature de cette langue, déterminer la forme et les règles de ces productions, poser enfin d'une main ferme la base entière d'un édifice dont à sa mort il allait élever le couronnement. Ce couronnement, c'est le *Lexique roman*, dont deux volumes sont déjà publiés, et dont les quatre autres le seront par les soins de M. Paquet, assisté de MM. Pellissier et Dessales. M. Raynouard nous montre dans la langue romane l'intermédiaire entre le latin et

les langues qui en sont venues, telles que l'italien, l'espagnol, le français et le portugais. Ce système (car on lui a donné ce nom) fut vivement et ingénieusement combattu ; mais les preuves nombreuses dont il est soutenu et les documents cités à l'appui lui donnent un air de vérité qui en a séduit bien d'autres que nous. Quelque parti qu'on prenne sur cette question, il reste toujours dans ce qu'a donné M. Raynouard, outre le matériel des publications, la partie qu'on peut appeler philosophique, c.-à-d. cette poursuite étymologique de la signification des mots, cet effort pour pénétrer dans le sens intime des vocables, lequel n'est autre que l'étude de l'esprit humain, dans son produit le plus élevé, le langage. D'ailleurs, pour apprécier la difficulté d'un travail de cette nature, il faut qu'on sache que dans ce labyrinthe étymologique les fils qui guident le téméraire qui s'y ose engager sont si déliés et souvent si imperceptibles qu'ils échappent même aux yeux les plus exercés. Ces études philologiques, on les retrouve encore dans nombre d'articles donnés par M. Raynouard au *Journal des savants*, car il en fut un des rédacteurs dès sa reprise en 1816, et, en 20 années, il y inséra 192 articles. Cependant la langue romane ne l'occupait pas tellement qu'il ne trouvât du temps à donner à autre chose. Chemin faisant, il avait écrit l'*Histoire du droit municipal* en France, qui parut en 2 vol. in-8°, en 1829 ; comme autrefois, à propos de sa tragédie des *Templiers*, il avait publié, pour réhabiliter dans l'opinion cet ordre célèbre, un volume de recherches, qui est ce que nous avons de plus savant et de plus complet sur cette matière. L'*Histoire du droit municipal* contient de même tout ce que l'érudition peut fournir sur ce sujet, et tout ce que la sagacité connue de l'écrivain pouvait tirer des données que lui seul peut-être était capable de rassembler. Du reste, les formes en sont peu attrayantes; l'auteur passe rapidement à travers l'immense amas de matériaux qu'il a réunis, et se contente d'en constater la solidité, de les ordonner et de dessiner l'ensemble, laissant à d'autres le soin de le polir et de l'orner. — Les ouvrages inédits de M. Raynouard sont nombreux et importants; on y compte sept tragédies et une épopée : ce sont *Scipion*, ouvrage de sa jeunesse; *Las-Casas*, *Éléonore de Bavière*, *Don Carlos*, *Charles Ier*, *Débora*, *et Jeanne d'Arc à Orléans*. L'épopée est intitulée *Judas Machabée*; une publication les fera bientôt connaître. — Nous ne parlerons pas des autres productions de M. Raynouard, elles sont moins importantes. Mais nous croirions n'avoir rempli que la moitié de notre tâche si nous n'ajoutions quelques mots sur le caractère de cet homme qui rappela de nos jours quelques-unes des vertus fortes et grandes des sages de l'antiquité. Hardi à bien faire et courageux pour dire la vérité, il n'eut jamais de ces ménagements politiques qui imposent silence à la conscience. L'étude de toute sa vie fut de retirer son cœur au dedans des limites de sa nature et de l'asservir à la loi inflexible du devoir. Du reste, l'indulgence qu'il n'avait pas pour lui il la ressentait pour les autres, et sous cette rudesse apparente, sous cette âpreté de formes dont quelques-uns se sont plaints, il cachait tant de sensibilité et même de grâce et d'enjouement que son commerce était plein de charmes. Il aimait la jeunesse quand elle avait le goût du travail, et jamais il n'a refusé de lui ouvrir les trésors de son érudition et de son expérience. De combien de jeunes gens il a été le patron et l'appui dans les jours pénibles de l'apprentissage littéraire ! Ami fidèle et sûr, il savait encore être ami désintéressé; il aimait pour autrui et non pour lui-même : il n'avait point de ces témoignages d'affection qui sont des tyrannies; il voulait la liberté partout, même dans l'amitié. Parlerons-nous de son désintéressement ? Mais que dire à cet égard d'un homme qui, en un jour, sans hésitation, sans regret, sacrifie à sa famille une fortune honorable amassée par quarante années de nobles tra-

vaux, et qui recommence sans murmure, à l'âge de 70 ans, la vie de privations de sa jeunesse ? — M. Raynouard est mort à Passy le 20 octobre 1836, dans sa 76e année. A. Og.

RAYON et **RAYONNEMENT**. Dans le langage géométrique, le rayon est la ligne allant du centre d'un cercle à la circonférence. Quelques courbes, telles que l'ellipse et l'hyperbole, ont aussi des rayons qui vont de leur centre à leur contour; mais on y joint généralement l'épithète de *vecteur* pour les distinguer du rayon du cercle qui a seul la propriété de rester égal à lui-même dans une même circonférence. — La propriété générale des rayons, dans leur signification géométrique, est, comme on voit, d'émaner d'un centre unique pour diverger dans tous les sens : c'est de là que sont venues les diverses acceptions du mot dans les sciences physiques, où l'on nomme *rayon* toute émission en ligne droite d'un argent naturel pondérable ou impondérable, et, en particulier, du feu, de la lumière et de la chaleur. — On appelle *rayon direct* celui qui arrive à l'œil en ligne droite; *rayon rompu*, celui qui s'écarte de cette ligne en passant d'un milieu dans un autre; *rayon réfléchi*, celui qui, après avoir rencontré une surface polie, est renvoyé par elle suivant une nouvelle direction; *rayons parallèles*, ceux qui, partant de divers points, conservent toujours la même distance entre eux; *rayons convergents*, ceux qui, partant de divers points, aboutissent à un même centre; *rayons divergents*, ceux qui, partant du même point, s'écartent et s'éloignent les uns des autres, et *rayons visuels*, ceux qui partent des objets, et par le moyen desquels les objets sont vus. — C'est aussi par des raisons du même genre, quoique moins précises, que l'on se sert vulgairement de certaines expressions, telles que : *rayons de soleil*, *rayons de miel*, etc. Il serait plus difficile de faire rentrer dans l'idée qui précède le sens du mot *rayon*, employé pour désigner les divers compartiments horizontaux d'une bibliothèque ou d'une armoire. *Rayon* se dit, par analogie, de certaines choses qui partent d'un centre commun, et vont en divergeant : Une étoile à cinq *rayons*. En botanique : Les *rayons* d'une ombelle; les *rayons* médullaires : certaines fleurs composées ont des demi-fleurons ou *rayons* à leur circonférence. On entend par *rayons* d'une roue, les rais ou bâtons qui vont du moyeu de la roue aux jantes; et par *rayon*, en agriculture, un petit sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau, ou sur le bord d'une allée pour en fixer la largeur. *Rayon* s'emploie, enfin, figurément au sens moral, et signifie *émanation, lueur, apparence*: Un *rayon* de la sagesse divine éclaira son ame; il ne faut qu'un *rayon* de la grâce pour éclairer le pécheur. — Le sens de *rayon*, en physique, tel que nous l'avons défini plus haut, trouve surtout de fréquents emplois dans la théorie de la lumière; il est moins employé dans la théorie de la chaleur, pour laquelle il a cependant presque exclusivement créé le mot de *rayonnement*. Par *rayonnement*, l'on doit entendre, en général, l'action d'émettre des rayons, et, lorsqu'il s'agit de chaleur, l'action d'un corps qui transmet aux autres sa chaleur, à travers l'espace, par une sorte d'émission ou de projection de ses propriétés calorifiques. Du mot *rayon* vient aussi l'adjectif *rayonnant*, qui s'emploie pour qualifier la chaleur de *rayonnement*. — Les lois du *rayonnement* de la chaleur, quoique beaucoup étudiées dans ces derniers temps, surtout par M. Dulong, dont le monde savant déplore la perte récente, présentent encore bien des faits obscurs. D'autres sont, au contraire, établis d'une manière certaine. Ainsi, entre plusieurs corps à des températures différentes, le *rayonnement* est d'autant plus rapide que ces différences sont plus grandes. Il est aussi établi que l'état de la surface d'un corps influe beaucoup sur les propriétés *rayonnantes*, et l'on sait, par exemple, qu'un corps noir placé dans les mêmes circonstances calorifiques qu'un

corps blanc rayonnera beaucoup plus énergiquement que ce dernier.

L.-L. Vauthier.

RÉ, note de musique que les Allemands et les Anglais appellent D dans leur solmisation. C'est le second degré de notre échelle musicale. Il porte accord parfait mineur, et s'emploie en harmonie comme second degré de la gamme majeure naturelle d'*ut*, ou comme quatrième degré du relatif mineur de cette même gamme. Dans ce dernier cas, on le fait quelquefois majeur pour éviter la mauvaise relation que ferait la tierce mineure avec la sensible du ton (*v.* Mode). — *Ré* est aussi le nom qu'on donne quelquefois à la troisième corde du violon et à la seconde de l'alto, du violoncelle et de la contrebasse, parce que, dans l'accord ordinaire, ces cordes sonnent l'unisson ou l'octave de cette même note.

Ch. Bechem.

RÉ (Ile de), petite île de France, d'environ 5 lieues de long, 1 1/2 de large, 15 de circuit et 11 lieues carrées de superficie, séparée du continent par un bras de mer de près de 400 mètres : elle fait partie du département de la *Charente-Inférieure* (*v.*).

RÉACTIFS. On désigne en chimie, sous le nom de *réactifs*, les substances dont on se sert dans les analyses, et qui opèrent sur les corps avec lesquels on les met en contact un changement qui frappe les sens et sert à les faire reconnaître. Un exemple fera comprendre plus facilement notre pensée. Lorsque l'on ajoute une dissolution de savon dans de l'eau renfermant du sulfate ou du carbonate de chaux, il se forme à l'intant un précipité blanc qui indique la présence des sels terreux ; dans ce cas, le savon joue le rôle de réactif. Le contraire arrive lorsqu'il s'agit de reconnaître quelques traces de savon à l'aide d'une dissolution des mêmes sels calcaires ; bien que le phénomène soit absolument le même, ce sont alors les sels calcaires qui sont considérés comme réactifs, parce que ce sont réellement eux qui servent à démontrer la présence du savon. En un mot, deux corps qui par leur réaction moléculaire manifestent des caractères bien tranchés peuvent être considérés, l'un à l'égard de l'autre, comme des réactifs. — La formule suivante nous paraît de nature à faire comprendre, même aux personnes qui sont le plus étrangères à l'étude de la chimie, ce que l'on doit entendre par réactif. Si le corps A et le corps B, tous deux incolores, donnent lieu par leur combinaison à un produit C de couleur rouge, et qu'eux seuls jouissent de cette propriété, il est évident que ces deux corps pourront se servir mutuellement de réactif, c.-à-d. que le corps A indiquera la présence du corps B., et réciproquement. — Le nombre de réactifs employés dans les laboratoires des chimistes, n'est pas aussi considérable qu'on pourrait le croire de prime abord ; dans la plupart des cas, un petit nombre suffit pour déterminer rigoureusement la nature et les proportions des divers éléments renfermés dans les composés que l'on soumet à l'analyse. Voici les principaux : sous-acétate de plomb, proto-sulfate de fer, proto et deuto-hydrochlorate d'étain, teinture d'iode, teinture alcoholique de noix de galle, sous-carbonate de potasse, sous-carbonate d'ammoniaque, bi-carbonate de potasse, prussiate de potasse et de fer, hydro-sulfate sulfuré de potasse, hydro-sulfate de potasse, muriate de platine, arséniate de potasse, eau de chaux, eau de baryte, ammoniaque, nitrate d'argent, nitrate de mercure, chromate de potasse, sulfate de soude, hydrochlorate de soude, sulfate de cuivre ammoniacal, sous-carbonate de soude, acide sulfurique, nitrique, hydrochlorique, oxalique, hydro-sulfurique, tartrique, gallique, potasse, soude, éther, alcohol, chromate de potasse. — Les *réactifs* doivent être préparés avec beaucoup de soin et d'une pureté extrême. Dans la plupart des cas, on ne les emploie qu'en dissolution dans l'eau. Les papiers à réactifs, c.-à-d. colorés avec les teintures de curcuma, de tournesol, de rhubarbe et de campêche, dont on fait un si fréquent usage pour

s'assurer de la présence des acides ou des alkalis, font exception à la règle. Les minéralogistes font également usage de réactifs solides, tels que le borax, qu'ils soumettent à une haute température à l'aide du chalumeau. Il est difficile de se faire une idée de la puissance et de la fidélité de quelques réactifs, mais plus particulièrement de ceux qui donnent lieu à des précipités colorés. Un tube de verre trempé dans une dissolution de muriate d'or, et que l'on plonge ensuite dans un verre d'eau renfermant quelques atomes d'hydrochlorate d'étain, détermine à l'instant une belle couleur rouge qui est connue sous le nom de pourpre de Cassius. Une seule goutte de prussiate de potasse suffit pour colorer en bleu une carafe d'eau renfermant un millième de grain de protosulfate de fer. — Les substances végétales, même les plus énergiques, ne fournissent point avec les réactifs des caractères aussi tranchés, et cette circonstance rend leur analyse fort difficile. Dans des cas de médecine légale, il est à peu près impossible de découvrir les traces de quelques poisons très violents qui figurent parmi les alkalis végétaux; la strichnine est de ce nombre. La morphine elle-même, bien que donnant lieu par sa combinaison avec certains réactifs à des produits fortement colorés en rouge, ne peut être reconnue avec toute la rigueur qu'exigent les expériences toxicologiques. — Grâce aux travaux de MM. Orfila, Barruel et autres savants, les réactifs sont devenus aujourd'hui des moyens infaillibles d'éclairer les tribunaux dans presque tous les cas de médecine légale. Il y a peu d'années, on se contentait, pour reconnaître la présence de l'arsenic, de placer sur des charbons ardents la substance qu'il s'agissait d'analyser: toutes les personnes qui assistaient à l'opération, gendarmes, procureur du roi, président, etc., étaient consultées, et si les gendarmes n'étaient pas trop enrhumés du cerveau, si les nerfs olfactifs du président étaient assez sensibles, et que l'odeur d'ail fût reconnue à l'unanimité, il était démontré qu'il y avait empoisonnement. Maintenant ces caractères empiriques sont complètement mis de côté; on ne se contente même pas, pour reconnaître l'arsenic, d'obtenir des précipités verts et jaunes avec le sulfate de cuivre ammoniacal et l'acide hydro-sulfurique, on tâche d'obtenir le métal lui-même, et ce n'est qu'alors seulement que l'on prononce affirmativement. — L'usage des réactifs n'est pas encore très répandu; quelques-uns cependant sont d'un emploi très facile et pourraient rendre à chaque instant de grands secours, même dans l'économie domestique. C'est ainsi qu'à l'aide de l'iode on pourrait s'assurer si le lait renferme de la fécule; à l'aide du muriate de baryte, si le vinaigre est alongé avec de l'acide sulfurique étendu d'eau; à l'aide de la potasse caustique, si certains tissus renferment de la laine. Les propriétaires eux-mêmes auraient le plus grand avantage à pouvoir analyser leurs terres, afin de connaître les amendements qu'elles réclament. — Les jongleurs font un fréquent usage de réactifs pour frapper les yeux des personnes peu familiarisées avec les phénomènes chimiques; leurs principales expériences consistent à mêler des liquides incolores, et qui par leur réunion donnent lieu à des composés fortement colorés, ou bien à combiner des liquides très fluides et qui jouissent de la singulière propriété de former instantanément une masse compacte. Tout le monde a pu voir transformer une foule de fois la teinture d'indigo en liquide bleu ou rouge, selon que l'on ajoute alternativement un acide ou bien un alkali. Personne n'ignore que la vapeur de soufre donne aux fleurs bleues une belle couleur blanche; que l'on rougit les violettes en les trempant dans de l'eau acidulée, que le borax colore les immortelles en rouge, etc., etc. Ce qui précède nous dispense de donner l'explication de ces diverses expériences que l'on peut multiplier à l'infini. — L'histoire des réactifs étant pour ainsi dire l'histoire de la chimie tout entière, nous

sommes dans l'obligation, pour éviter des détails qui feraient longueur, de donner seulement le tableau des caractères que présentent les principaux d'entre eux. L'eau de chaux précipite en rouge les dissolutions mercurielles; l'acide hydrochloriqne et les hydrochlorates précipitent en blanc les sels à base d'argent, et l'ammoniaque redissout ce précipité; le chromate de potasse donne un beau précipité, marron avec l'argent et jaune avec le plomb; l'eau de baryte donne un précipité blanc très abondant avec l'acide sulfurique et les sulfates solubles; l'hydro-cyanate de potasse ferruré précipite en bleu les proto-sels de fer; l'eau chargée d'hydrogène sulfuré, et plusieurs hydro-sulfates, décomposent la plupart des sels métalliques; l'hydriodate de potasse donne, avec le proto et le deuto-nitrate de mercure, des précipités jaunes et rouges d'une nuance très riche; la teinture de noix de galle, en se combinant avec les sels de fer, produit une couleur violette; les dissolutions de tannin précipitent la gélatine; l'albumine précipite le deuto-chlorure de mercure de ces dissolutions; et l'iode colore fortement en bleu toutes les espèces de fécules. TOURNAL.

RÉACTION. Le phénomène de résistance, en opposition avec la puissanco lorsqu'il donne lieu à nn mouvement en sens contraire de celui qui a été d'abord communiqué, est désigné par les physiciens sous le nom de *réaction*; en d'autres termes, lorsqu'un corps agit sur un autre, ce dernier réagit à son tour sur lui, et lui communique nn mouvement en sens inverse, c.-à-d. de réaction. On doit donc entendre par ce dernier mot l'action d'un corps snr un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. — La loi qui régit les phénomènes de ce genre, et dont la connaissance et la vérification sont dues an génie de Newton, peut être réduite à deux propositions principales: 1° la réaction est toujours égale à l'action ou à la compression; 2° elle double le mouvement communiqué, et réciproquement. — Les corps célestes présentent un exemple très curieux des mouvements occasionnés par l'action et la réaction des corps les uns sur les autres. Chacun sait que leur translation à travers l'espace est due à une force primitive d'impulsion, et que leur mouvement se continue en vertu de la loi d'inertie et de la nature du milieu dans lequel ils se meuvent. La direction qu'ils suivent dépend donc de l'action et de la réaction qu'ils exercent les uns sur les autres. C'est ainsi que la puissance d'attraction exercée sur la lune par la terre, combinée avec sa force impulsive, oblige cet astre à suivre la terre dans son mouvement autour du soleil; mais la lune à son tour exerce une grande influence sur la terre, puisqu'elle détermine les mouvements réguliers de la mer, connus sous les noms de flux et de reflux. — Un petit fragment d'aimant placé en face d'un morceau de fer d'un volume plus considérable, est attiré par ce dernier. Au contraire, si ces conditions sont changées, le résultat sera également différent; enfin, si les deux corps sont d'un égal volume ou d'une égale puissance, ils marcheront l'un vers l'autre. Les phénomènes de ce genre sont extrêmement variés, et leur étude embrasse pour ainsi dire celle des forces en général. — Ce mot *réaction* s'applique figurément au mouvement des partis opprimés qui cherchent la vengeance et agissent à leur tour comme leurs oppresseurs. Les bons princes s'évertuent à enlever tout prétexte aux réactions politiques. TOURNAL.

RÉAL (monnaie d'Espagne), dérivé de *reale*, royal, comme si l'on disait *monnaie royale*. Il y a des *réaux de plate* et des *réaux de veillon*. Chacun de ceux-ci vaut un quart de franc. X.

RÉAL (CÉSAR-VICHARD, abbé de SAINT-), auteur de l'*Histoire de la conjuration des Espagnols contre la république de Venise* (*v.* SAINT-RÉAL).

RÉALISME, RÉAUX, NOMINAUX, UNIVERSAUX. Qui n'a remarqué que jamais deux hommes ne se ressemblent de telle sorte qu'on puisse les confondre; que, du côté du corps et du côté de l'ame, il se

trouve toujours une multitude de différences qui les distinguent; que cependant ils ont la même nature, puisqu'ils sont également hommes? Cette nature est ce qu'on appelle un *universel*, parce qu'étant commune à tous les individus, elle est leur unité et l'opposé de ce qu'il y a de particulier dans chacun d'eux. L'universel n'est donc que le général, et ce que nous disons de la nature humaine s'applique de soi-même à toutes les autres choses générales, comme l'animal, le végétal, le minéral, la vertu, le vice, le triangle, le cercle, etc., etc. Mais cet universel a-t-il quelque réalité, ou n'est-il qu'une chimère, qu'une œuvre pure de l'esprit, qu'un mot enfin? Ceux qui soutiennent l'un s'appellent *réalistes*, ceux qui soutiennent l'autre s'appellent *nominaux*, et mieux *nominalistes*, quoique le premier soit seul consacré par l'usage; car les dénominations de *réaux* et de *nominaux* conviennent aux objets, celles de *réalistes* et de *nominalistes* aux adeptes.—Parmi les réalistes, une autre question s'élève : dans l'individu, l'universel est-il tellement fondu avec le particulier qu'il en soit inséparable, constituant avec lui un tout indivisible? ou bien peut-il s'en séparer, et avoir en dehors une existence à part, autre que celle dont il jouit, en tant qu'idée, dans les esprits créés et dans l'esprit incréé? Par exemple, la nature humaine ou l'humanité existe-t-elle ailleurs que dans chaque homme, et ailleurs que comme idée dans Dieu et dans les autres êtres pensants, ou, ce qui revient au même, a-t-elle une existence propre et indépendante? Ici les réalistes se divisent en deux partis, non moins opposés l'un à l'autre qu'ils ne le sont ensemble aux nominalistes. — Voilà les sectes fameuses qui de leurs querelles, quelquefois sanglantes, ont agité la scolastique du moyen âge. La fin du XIe siècle vit paraître les nominalistes, et entre eux et les réalistes commencer la lutte. Depuis l'origine de la scolastique, ou la fondation des écoles par Charlemagne, qui restaura un peu les études en Occident, la réalité des universaux n'avait point été mise en doute. Les questions qui s'y peuvent faire, Porphyre les avait soulevées dans le premier chapitre de son *Isagogue* ou introduction aux catégories d'Aristote. Mais Boëce, commentateur de l'*Isagogue*, aussi bien que des *catégories*, de l'*interprétation*, des *deux analytiques*, des *topiques* et des *sophismes*, c'est-à-dire des six parties de l'*organon* ou logique d'Aristote, et dont les commentaires servaient surtout à l'enseignement, Boëce s'étant déclaré pour la réalité, son opinion passa comme en croyance. Le premier auteur de renom qui se prononça contre fut Roscelin. Heurtant l'opinion reçue, il se suscita des adversaires, mais aussi l'amour de la nouveauté lui créa des partisans. Quoique engagé, le combat ne prit cependant une importance majeure et ne devint une crise que lorsque Roscelin, portant sa doctrine dans la théologie, débita que les trois personnes de la trinité étaient trois choses séparées, indépendantes, comme le sont trois anges, trois ames; de façon que si l'usage le permettait, on pourrait les appeler trois dieux. Cette application néanmoins se faisait d'elle-même. Si l'universel n'est rien, si le particulier est tout dans l'individu, il ne saurait exister un être divin commun à plusieurs personnes : chacune d'elles doit avoir son être à part, comme chaque ange, chaque ame. Seulement, on est curieux de savoir ce que Roscelin faisait des trois personnes divines, ainsi que des anges, des ames, en un mot des individus, quels qu'ils soient. Il saute aux yeux que le principe par lequel il anéantissait l'être divin anéantit l'être de chacune des personnes divines, et celui de chaque ange, de chaque ame, de chaque individu; car l'universel étant l'une des deux parties intégrantes de l'individu, dont le particulier est l'autre, dès qu'il périt, l'individu périt avec lui. Que dans une ame, par exemple, s'évanouissent le penser et le vouloir, qui en sont l'universel, que reste-t-il? Il reste, direz-vous peut-être, le particulier ou cette manière spéciale de penser ou de vou-

loir, par laquelle cette ame est telle et non telle autre. Il le semble en effet, vu qu'il est réel et essentiellement différent du penser et du vouloir universel, et que partant il devrait lui survivre. Il n'en est point ainsi cependant : du penser et du vouloir universel ou commun à toutes les ames viennent les idées et les sentiments généraux, sans lesquels nulle pensée, nulle volonté, par conséquent nulle substance pensante et voulante, nulle ame n'est possible; et le particulier est invinciblement entraîné dans la ruine de l'universel, qui le serait pareillement dans la ruine du particulier. L'ame entière disparaît donc; aucun être qui résiste à ce principe de destruction, tout s'en va : il ne reste que le néant, ultième et inévitable conséquence du nominalisme. Qui ne reconnaît là, pour le fond, l'opinion de Protagoras, soutenant que rien n'existe en soi, que tout n'est qu'apparence, si bien réfutée dans le *Théétète* de Platon? le système sensualiste, qui nie les idées générales, et par suite la réalité des substances?—Roscelin est vivement combattu par saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, et condamné dans un concile de Soissons en 1092. Le réalisme, qui auparavant régnait comme préjugé, triomphe dès lors comme doctrine raisonnée; mais ses partisans se divisent bientôt. Tandis que les uns, comme Guillaume de Champeaux sur ses derniers jours, saint Thomas et ses disciples, soutiennent que l'universel ne subsiste que dans les individus, ou dans les esprits, en tant qu'idée; les autres, comme paraissent être Amaury de Chartres et David de Dinant, prétendent qu'il a une existence indépendante. De cela seul qu'ils lui attribuent une pareille existence, ils supposent qu'il ne se multiplie point; car s'il se multipliait, il ne pourrait le faire que pour se fondre, ou plutôt qu'en se fondant avec le particulier dans les individus, puisque ces reproductions de lui-même, parfaitement identiques et qui ne se trouveraient plus différenciées par leur fusion avec le particulier, impliqueraient contradiction, étant contradictoire de donner comme plusieurs des choses qui ne se distinguent absolument en rien, et qui, par cette absence complète de différence, se réduisent nécessairement à une seule. Mais si l'universel a une existence indépendante, s'il est immultipliable ou unique, il s'ensuit qu'il est une substance dont participent tous les individus, c.-à-d. qu'il est leur substance commune, et qu'ils ne diffèrent entre eux que par les accidents ou apparences. *Quorum quidem nulla est in essentiâ diversitas, sed sola multitudine accidentium varietas* (*Introduction aux œuvres inédites d'Abélard*, par M. Cousin, pag. 115), disait Guillaume de Champeaux avant que les objections d'Abélard l'eussent fait changer d'opinion et embrasser le vrai réalisme. Or, ce qui a lieu des individus hommes, des individus animaux, des individus végétaux, des individus minéraux, à l'égard des universaux humanité, animalité, végétalité, minéralité, selon les expressions de la scolastique, a lieu de l'humanité, de l'animalité, de la végétalité, de la minéralité, à l'égard de l'univerel être, par rapport auquel elles sont comme des individus, et qui est lui-même l'être nécessaire ou Dieu, puisque rien de plus universel que Dieu. Voilà donc Dieu substance de tous les autres êtres, lesquels se trouvent simplement des accidents, des modifications de lui; et au panthéisme aboutit la séparation de l'universel, comme au nihilisme sa négation.—Abélard, tout en étant cause que Guillaume de Champeaux est arrivé à la vérité, ne peut y parvenir lui-même. Il veut un milieu entre la doctrine des réalistes et celle des nominalistes, et il donne naissance au conceptualisme, qui n'est qu'un nominalisme déguisé, et qui conduit droit au sensualisme (*v.* ÉCOLE ÉCOSSAISE). A l'instar de Roscelin, il attaque la Trinité; et non moins inconséquent que lui, qui niait la réalité de l'être divin, sans nier celle des personnes divines, il nie ou tend à nier, car il est embarrassé, hésitant, il tend à nier la réalité des personnes divines sans nier celle

de l'être divin. Il est condamné dans deux conciles de Soissons, l'un de 1121, l'autre de 1141. Frappé dans le maître dans le disciple, après l'avoir été dans le maître (Abélard avait étudié sous Roscelin), le nominalisme demeure long-temps abattu. Le faux réalisme, qui avait aussi essuyé un échec dans plusieurs anathèmes lancés contre ses auteurs (*Gerson*, *de concordiâ logicæ et metap.*), se rapproche du véritable, sans néanmoins s'effacer et en lui tenant ardemment tête. Duns Scot et ses adhérents soutiennent contre saint Thomas et les siens que l'universel est bien dans l'individu, mais non point tellement fondu avec le particulier qu'il ne reste jusqu'à un certain degré indifférent à faire partie d'un individu plutôt que d'un autre. Or, ce commencement, au moins cette possibilité de désunion, là où doit régner une parfaite et indissoluble unité, équivaut à la séparation effective, et ce n'est que par inconséquence ou par timidité que Scot et ceux qui le suivent refusent de la prononcer. Cependant, au plus fort de cette lutte, où les deux écoles, surtout celle de Scot, à cet égard passée en proverbe, s'arment de toutes les subtilités qui se peuvent inventer, le nominalisme, un peu masqué de conceptualisme, se relève avec bruit en la personne d'Occam; mais enfin ces interminables discussions tombent devant la révolution que Descartes opère dans la dhilosophie. Toutefois, le problème qui en formait l'objet n'est point abandonné. D'une façon ou de l'autre, l'esprit humain se le pose, parce que c'est le problème même de la philosophie, et au fond il en donne toujours les mêmes solutions. —L'universel ne répond-il pas aux idées générales relevées par Descartes? Qu'est-ce qui, dans les esprits, constitue le penser, et par suite le vouloir, commun à tous, sinon les idées générales, ainsi que nous l'avons déjà remarqué? Dans les autres êtres, l'universel n'est pas à leur égard les idées, puisque les idées sont relatives à la pensée, et que ces êtres ne pensent point; mais il l'est à l'égard des esprits, qui ne le saisissent dans les êtres non pensants que par les idées, lesquelles se trouvent ainsi pour eux l'universel, qu'elles leur représentent (*v.* Pensée, Platon). C'est pourquoi les nominalistes tombaient dans le sensualisme en niant la réalité de l'universel, comme on y tombe quand on nie la réalité des idées. C'est pourquoi Amaury et Dinant se perdaient dans le panthéisme en isolant des êtres l'universel, comme on s'y perd quand de la pensée, soit humaine, soit divine, on isole les idées (*v.* Malebranche, Fichte, Kant). Et c'est pourquoi les thomistes échappaient à ces deux erreurs souveraines et se tenaient dans le vrai, en affirmant que l'universel est réel et inséparable des choses, comme on le fait quand on affirme que les idées sont réelles et inséparables de notre pensée et de celle de Dieu. — Néanmoins, quoique l'universel revienne aux idées générales, il n'est point indifférent de s'attaquer à l'un plutôt qu'aux autres. Nous l'avons montré aux articles Platon et Pyrrhonisme, les idées sont le vrai moyen de connaître, et dans leur étude seule se fonde la philosophie. Lorsqu'au moyen âge, sous le nom d'*universaux*, et avant Socrate sous divers autres noms, on a tenté de l'asseoir ailleurs, je veux dire dans l'étude des objets en eux-mêmes, on s'est engagé et confondu dans un amas de dangereuses ou ridicules subtilités, dans la sophistique et la scolastique, immortel opprobre de la raison. Mais en flétrissant la scolastique et la sophistique, n'oublions pas que dans les discussions dont elles sont le déplorable abus, on agitait quelquefois les mêmes questions que la philosophie aux jours de sa force et de sa gloire chez les anciens et chez les modernes.—Dans les œuvres inédites d'Abélard, récemment publiées par M. Cousin, se trouvent plusieurs morceaux importants jusqu'ici inconnus sur le réalisme et le nominalisme. L'introduction, qui est un ouvrage, offre une histoire succincte, mais soignée, de ces systèmes. Suivant nous, M. Cousin est pour la vraie doctrine; aussi convient-il de ne point prendre dans leur rigueur quelques ex-

pressions où il semble exagérer à l'excès le rôle de l'universel. Bordas Demoulin.

RÉALITÉ. La langue philosophique oppose ordinairement le mot *réalité* à ces expressions : conception *idéale*, *idée*, *pensée*, *abstraction*, etc. *Réalité* emporte le plus souvent avec lui la supposition d'une existence physique. Ainsi, on dit : le monde *réel*, c.-à-d. le monde physique, par opposition au monde intellectuel ou monde des idées. Cependant, on ne doit pas méconnaître que le monde des idées a aussi une réalité propre, quoiqu'elle soit d'une autre nature. — Plusieurs écoles de philosophie, les sceptiques en particulier et les idéalistes, ont mis en question la réalité du monde extérieur, et ont prétendu que l'homme vivait dans une espèce d'illusion continuelle, toujours trompé par le rapport de ses sens. Ici, le mot *réalité* exprime incontestablement l'existence physique du monde, existence qui se montre comme indépendante des sensations qu'elle cause et qui la font connaître. — Cependant, le mot de *réalité* ne peut pas se borner à exprimer l'existence des objets physiques, il doit s'étendre nécessairement aux êtres spirituels. Dieu, par exemple, est la plus haute des *réalités*. Aucune autre ne saurait exister sans cette *réalité* première qui en est la source et le soutien. — Entendu de cette manière, le mot *réalité* s'applique à tous les êtres-substances, quel que soit d'ailleurs l'ordre auquel ils appartiennent, et qui sont l'objet de la science appelée ontologie. — Il y a cette différence entre les mots *vérité* et *réalité*, que le premier s'applique aux idées, le second aux choses. On dit d'une idée qu'elle est *vraie*, on ne dit pas qu'elle est *réelle*. Elle est *vraie* toutes les fois qu'elle exprime un jugement conforme à la vérité; pour être *réelle*, il faudrait qu'elle cessât d'être idée pour devenir un être substantiel. — Le mot *réalité* contient donc toujours l'idée d'existence, et d'existence substantielle, tandis que le mot *vérité* exprime la conformité entre le jugement porté et la nature même des choses. — La théologie n'emploie guère le mot de *réalité* que dans la question de l'Eucharistie.

H. Bouchitté.

RÉAUMUR (René-Antoine Ferchault de), membre de l'académie des sciences et de plusieurs autres sociétés savantes de l'Europe, né à la Rochelle en 1683, et mort en 1757, à la suite d'une chute, dans l'une de ses terres, où, durant les vacances de l'académie, il était allé chercher le seul repos qu'il pût goûter, c.-à-d. des études appliquées à de nouveaux objets. La vie de ce savant fut uniforme, paisible, sans autres événements que des découvertes, des observations importantes, des ouvrages sur l'histoire naturelle, la physique, les arts. Son enfance fut très courte; quoique son éducation le dirigeât vers l'étude du droit afin qu'il succédât à son père dans le présidial de la Rochelle, les sciences l'emportèrent sur le digeste et le code, et, à l'âge de 20 ans, Réaumur quitta la province, et vint étonner les savants de la capitale par la multitude et la nouveauté des sujets traités dans les mémoires qu'il apportait. En 1708, l'académie des sciences le mit au nombre de ses membres; le jeune académicien pensa que le titre dont on l'avait honoré lui imposait le devoir d'être utile à son pays, et il se voua plus particulièrement aux applications des sciences aux arts. Le travail des forges, la fabrication de l'acier, l'emploi de la fonte de fer lui durent le premier ouvrage que l'on ait publié en France sur cette partie essentielle de l'industrie nationale. Réaumur était réellement parvenu à composer un traité que l'on pût consulter sans défiance; à indiquer des procédés auxquels on a peu ajouté depuis que la chimie a mieux éclairé le travail du fer. Quoique son livre soit inutile aujourd'hui, il fut digne, au commencement du XVIIIe siècle, de l'accueil qu'il reçut; on peut le citer comme une œuvre éminemment judicieuse, où nulle erreur ne s'est glissée, malgré l'état d'imperfection des sciences à l'époque où elle fut rédigée. Plusieurs autres travaux analogues à celui que Réaumur avait fait

sur le fer attirèrent l'attention du gouvernement; une pension de 12,000 fr. fut accordée au laborieux académicien, qui ne voulut pas l'accepter en son nom (il se trouvait assez riche, même pour ses recherches scientifiques), et fit transférer à l'académie des sciences le don que le prince destinait au bienfaiteur de plusieurs industries d'une haute importance. Le nom de Réaumur n'est plus attaché qu'au thermomètre qu'il a perfectionné et régularisé; on ne se rappelle déjà plus qu'il introduisit en France les fabriques de fer-blanc, de porcelaine aussi belle que celle de Saxe; qu'il perfectionna l'art du verrier, et parvint à donner au verre la blancheur et toutes les apparences extérieures de la porcelaine. On a tout-à-fait oublié ses recherches sur les *rivières aurifères de la France* et l'histoire qu'il en a écrite. Les nombreux mémoires où il a consigné ses observations et ses expériences sur la chaleur, ses effets, sa propagation, etc., ne sont plus consultés, et l'on sera peut-être contraint de réinventer beaucoup de choses qu'il nous avait apprises; cependant, quelques-uns de ces mémoires offrent une lecture des plus intéressantes, où des faits imprévus sont révélés à chaque page, où la curiosité n'est pas moins satisfaite que le désir d'une instruction solide; tel est par exemple le récit des expériences sur des animaux soumis à l'action d'un air beaucoup plus chaud que l'eau bouillante, et que Réaumur fit sur lui-même, etc. On a reproché à l'*Histoire naturelle des insectes*, le plus volumineux des écrits de notre savant (6 vol. in-4°), la diffusion du style, quelques détails trop minutieux; on s'accommode mieux aujourd'hui de la sécheresse des abrégés, de ce qui fait acquérir promptement et sans peine une instruction superficielle. Si le goût des études approfondies peut revenir en France, on ne redoutera plus la prolixité de Réaumur, ses œuvres sur l'histoire naturelle deviendront classiques, parce qu'on y trouve l'exposition complète des faits tels qu'ils ont été vus par un observateur très attentif et très exercé. Quant aux écrits du même savant sur les arts dont il s'occupa spécialement, comme ils ne sont plus au niveau des connaissances acquises, ils ne serviront désormais qu'à fournir des matériaux pour l'histoire de ces arts, destinée commune des ouvrages scientifiques. On voit même approcher l'époque où le thermomètre centigrade, substitué généralement à celui dont on se sert encore aujourd'hui, fera perdre à Réaumur le peu de célébrité populaire qui lui reste, et relèguera son nom chez les physiciens et les naturalistes. L'obscurité dont la mémoire de ce savant illustre est menacée, malgré l'éclat dont il fut environné durant toute sa vie; cette sorte d'ingratitude que l'on serait tenté de reprocher à la génération actuelle, n'est que l'inévitable résultat des circonstances, un effet de causes qui subsisteront dans tous les temps, quel que soit notre état social. Réaumur ne prit lui-même aucun soin de sa renommée; entièrement absorbé par les objets qui attiraient son attention, il ne vécut que pour l'observation des phénomènes de la nature, et pour faire le bien qui était en son pouvoir. Il ne passait point, comme Buffon, des jours entiers à polir quelques phrases; son temps avait une autre destination : il le réservait pour les recherches, les expériences. Son style a dû se ressentir de la précipitation de l'écrivain, du peu de soin qu'il accordait à tout ce qui ne concourait pas à rendre l'expression plus exacte, à représenter plus correctement les observations et les faits. Une vie aussi bien employée est certainement digne de plus d'illustration qu'elle n'en obtiendra; mais on sait depuis long-temps que la renommée laisse volontiers ses trompettes à la disposition de ceux qui veulent se contenter de faire du bruit. — Réaumur fit présent à l'académie des sciences de toutes ses collections d'histoire naturelle et d'objets d'arts, ainsi que de ses manuscrits; ce fut ainsi qu'il prolongea, même après sa mort, les services qu'il avait rendus pendant toute sa vie. Il jouit constamment du bonheur d'un sage, d'un ami de l'humanité et de

sa patrie, et il n'en rechercha point d'autre. FERRY.

REBEC, vieux mot qui signifiait autrefois un violon à trois cordes, accordé de quinte en quinte. Ménage le fait venir de l'espagnol *rabel*, emprunté à l'arabe *rebab*, *rebaba*, dont la signification est la même. Borel le dérive de l'hébreu *rebiac* qui est l'équivalent de *sistrum*. D'autres, enfin, trouvent son origine dans le celte ou bas-breton *reber* (violon) et *rebeter* (jouer du violon). Les Portugais désignent encore cet instrument par le vieux mot *rebeca*. On menait autrefois les épousées à l'église avec *rebec* et tambourin. Régnier a dit :

Bref, vos paroles non pareilles,
Résonnent doux à nos oreilles
Comme les cordes d'un rebec.

RÉBECCA. Abraham, fort vieux et vivant dans la terre de Chanaan, fait jurer au plus ancien de ses serviteurs qu'il ira chercher une épouse pour son fils dans le pays où il laissa ses parents; le serviteur se dirige vers la Mésopotamie, mais Dieu doit toujours intervenir quand il s'agit de la race d'où sortira son Christ, et il désigne lui-même Rébecca, que le serviteur reconnaît près du désert à ses gracieuses et prévenantes manières : c'est la fille de Nachor, frère d'Abraham. Le serviteur rend grâce au Très-Haut. Sa suite, ses chameaux, les présents qu'il offre annoncent la richesse de son maître. Les parents de Rébecca accordent leur fille, qui part avec sa nourrice et ses suivantes. Après un voyage rapide, sur le déclin du jour, Rébecca aperçut un homme qui méditait dans la campagne : « C'est mon jeune maître, lui dit le serviteur. » Alors Rébecca se couvre de son voile. Isaac la fait entrer dans la tente de Sara, sa mère, dont il pleurait encore la mort ; la prend pour femme ; et l'affection qu'il conçoit pour elle est si grande que sa douleur filiale en est tempérée. Deux fils naissent de Rébecca : Esaü et Jacob. Sa préférence pour le dernier est dans l'ordre de la Providence, et Jacob la justifie par son amour et son obéissance envers sa mère. Les mœurs bibliques l'emportent ici sur les mœurs homériques par la délicatesse et la chasteté des sentiments, la naïveté des peintures et la fidélité des détails. Rébecca, fille, épouse et mère, est le type de la femme dont le naturel n'a point été altéré. Son bistoire est une des plus intéressantes de celles qui sont renfermées dans la Bible, dont la lecture doit être recommandée aux écrivains qui ont pressenti que le beau n'était que le résultat du bon et du simple.

C^sse DE BRADI.

REBECQUE (BENJAMIN-CONSTANT DE), homme d'état et publiciste français (*v.* CONSTANT DE REBECQUE).

RÉBELLION, révolte, soulèvement, résistance ouverte aux ordres de l'autorité légitime, action de se mettre en guerre, *iterùm bellare*. La loi qualifie ainsi, selon les circonstances, toute attaque, toute résistance avec violence et voie de fait envers les officiers ministériels, les gardes champêtres et forestiers, la force publique, les préposés à la perception des taxes et des contributions, leurs porteurs de contraintes, les préposés des douanes, les officiers ou agents de la police administrative ou judiciaire, agissant pour l'exécution des lois, des ordres ou ordonnances de l'autorité publique, des mandats de justice, ou jugements. Le code pénal détermine les faits qui constituent le crime de rébellion et les peines qui doivent punir ceux qui s'en rendent coupables. Il doit être dressé procès-verbal de rébellion par tout officier public insulté dans l'exercice de ses fonctions. Lorsque la rébellion est commise par un débiteur soumis à la contrainte par corps, et qui oppose de la résistance à l'exécution du jugement, l'huissier peut établir garnison aux portes pour empêcher l'évasion, et le débiteur est poursuivi conformément à la loi. X.

RÉBUS, expression figurée d'une pensée par une suite d'images d'objets, dont les noms rappellent des mots, ou des syllabes, images entremêlées de chiffres, de syllabes et de mots selon le be-

soin, et le tout disposé souvent de telle manière que l'arrangement même y a son effet particulier. Ménage appelle les rébus des équivoques de la peinture à la parole. Il existe un curieux recueil de rébus de Picardie par Des Accords (*v.* Amusements de l'esprit). — *Rébus* se dit par extension des allusions, des équivoques, des mots pris en un autre sens que celui qui leur est naturel, et généralement de toute sorte de mauvaises plaisanteries et de mauvais jeux de mots. X.

RECEL, RECÈLE (droit). Le *recel* ou *recélé* consiste à recevoir en tout ou en partie, à quelque titre que ce soit, des choses enlevées, détournées ou obtenues à l'aide d'un crime ou d'un délit, si au moment où l'accusé a reçu la chose recélée il savait qu'elle provenait d'une source illicite. Le coupable de recel est puni comme complice du crime ou du délit par suite duquel l'objet recélé est tombé entre ses mains. — Le recel du *cadavre* d'une personne homicidée ou morte des suites de coups et blessures, celui d'une personne que le recéleur savait avoir commis des crimes emportant peine afflictive, sont soumis à des peines déterminées par la loi. — Aux termes de l'article 40 de la loi du 21 mars 1832, quiconque sera reconnu coupable d'avoir *recélé* ou d'avoir pris à son service un soldat *insoumis* sera puni d'un emprisonnement qui ne pourra excéder six mois. Selon les circonstances, la peine pourra être réduite à une amende de 20 à 200 francs.—Si le délinquant est fonctionnaire public, employé du gouvernement ou ministre d'un culte salarié par l'état, la peine pourra être portée jusqu'à deux années d'emprisonnement, et il sera en outre condamné à une amende qui ne pourra excéder 2,000 francs.

Savagner, père.

Recèlement (droit), action de celui qui s'approprie frauduleusement, en ne les faisant pas connaître, des objets dépendants, soit d'une succession, soit d'une communauté au partage de laquelle il a droit de concourir. Si les objets sont enlevés ou détournés, l'action prend alors le nom de *divertissement*. — Les héritiers qui auraient diverti ou recélé des effets d'une succession sont déchus de la faculté d'y renoncer; ils demeurent héritiers purs et simples nonobstant leur renonciation, sans pouvoir prendre aucune part dans les objets divertis ou recélés.— L'héritier bénéficiaire qui s'est rendu coupable de recélé, ou qui a omis sciemment et de mauvaise foi de comprendre dans l'inventaire des effets de la succession, est déchu du bénéfice d'inventaire. — Dans ces deux cas, la loi suppose que l'héritier coupable, ou n'avait point encore fait acte d'héritier, ou du moins n'avait accepté que sous bénéfice d'inventaire. Dès lors, aucune pénalité spéciale ne serait applicable au successible qui, antérieurement au recélé, aurait renoncé. La législation romaine et l'ancienne jurisprudence française, dans ce cas, le considérant comme entièrement étranger à la succession, lui appliquaient les peines dues au voleur ordinaire. Tous les commentateurs s'accordent à dire qu'il doit en être également ainsi sous l'empire du code civil.—Il en serait toutefois autrement si le recélé ou le divertissement avait lieu par un successible après sa renonciation, mais avant que d'autres héritiers eussent formulé une acceptation. Habile encore dans cette hypothèse à appréhender lui-même la succession, il est censé avoir usé de ce droit, et n'avoir agi que dans cette vue, car, en présence de ces deux interprétations, l'une favorable, l'autre défavorable, il est plus équitable d'adopter la première et de ne pas lui imputer une intention frauduleuse. — A l'égard des mineurs coupables de recélé, il est important de faire une distinction. Jamais ils ne peuvent accepter une succession purement et simplement, toujours ils sont héritiers bénéficiaires, et, en raison de l'incapacité dont la loi les a frappés, ils ne peuvent se départir du droit d'accepter ou de renoncer; on pense donc que la pénalité doit se borner, à leur égard, à l'incapacité de prendre une part de l'objet recélé ou diverti. —

La cour de cassation, par arrêt du 14 mars 1818, a décidé que des dispositions des lois civiles il ne résulte aucune modification aux droits de l'action publique; qu'en conséquence le cohéritier qui, au détriment de ses cohéritiers, soustrait frauduleusement des effets dépendants de la succession, se rend coupable de *vol*.— Cependant le principe posé dans cet arrêt est limité nécessairement aux héritiers collatéraux par l'article 380 du code pénal.—En ce qui concerne le *recélé* ou *divertissement* des objets dépendants d'une communauté, la loi statue ce qui suit.—La veuve qui a diverti ou recélé quelques effets de la communauté est déclarée commune nonobstant la renonciation qu'elle aurait faite; il en est de même à l'égard de ses héritiers.—Le mari ne pouvant jamais répudier la communauté dont il a été le chef et l'administrateur, ces dispositions ne sauraient lui être appliquées; mais il est atteint par l'article 1,477, lequel dit : Celui des deux époux qui aurait diverti ou recélé quelques effets de la communauté est privé de sa portion dans lesdits effets.— La femme recéleuse n'est pas seulement déclarée commune nonobstant sa renonciation, elle est en outre déchue du privilége de n'être tenue des dettes que jusqu'à concurrence de son émolument.— De simples omissions dans l'inventaire, si elles étaient faites sciemment et dans un but frauduleux, constitueraient le recélé. Lorsque la fraude n'est pas constante, on peut seulement demander que les objets omis soient rapportés à la masse. Mais, en cas de fraude, la modicité de ces objets ne saurait servir d'excuse ni de justification.—Aux termes de l'article 380 du code pénal déjà cité, les détournements ou recélés commis par l'un des époux après le décès de son conjoint, par le père et la mère lors du décès de leurs enfants, ou par ceux-ci au décès de l'un de leurs auteurs, ne peuvent donner lieu qu'à des réparations civiles. SAVAGNER, père.

RECENSEMENT, dénombrement de personnes, d'effets, de droits, de suffrages, etc. C'est dans la première acception surtout que ce mot est le plus fréquemment employé. Il y eut une pensée profonde dans le premier recensement fait d'une population pour y chercher l'appréciation des forces de l'état et les moyens de répartir également les charges. De ce premier essai devaient jaillir, comme d'un germe fécond, toutes les théories de l'économie politique. La France, sous ce point de vue comme sous beaucoup d'autres, a une grande obligation à sa révolution de 89, qui, transférant les registres de l'état civil des mains du clergé dans celles des magistrats du peuple, et séparant ainsi l'acte du baptême de celui de la naissance, l'acte du mariage de celui de la bénédiction nuptiale, fonda à côté de la société religieuse une société civile, et fournit à l'histoire moderne un exemple unique d'affranchissement et de civilisation. Or, que d'utiles conséquences découlent de ce premier point de départ! Voyez comme chez les peuples civilisés les recensements approchent de l'exactitude, de la vérité! voyez comme ils s'en éloignent, combien ils donnent au caprice, au hazard, chez les peuples encore dans l'enfance ou arrivés à la décrépitude. Cette question vitale du recensement a été traitée sous plusieurs aspects dans ce *Dictionnaire*. Nous renvoyons particulièrement le lecteur aux articles DÉNOMBREMENT, ÉTAT CIVIL, MORTALITÉ et POPULATION. E. G.

RECETTE, du latin *recepta*, ce qui est reçu en argent ou autrement : la *recette* et la dépense. Une caisse est dans une bonne situation quand la *recette* égale ou excède la dépense. Elle périclite quand la dépense excède la *recette*. — *Recette* se dit aussi de l'action et de la fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû, soit en denrées, soit en espèces. — Dans tous les gouvernements, soit monarchiques, soit républicains, l'état des finances a toujours exercé une influence décisive sur la marche des affaires. En effet, l'une des causes principales des révolutions fut, à toutes les époques,

le défaut d'argent : il impose au pouvoir des mesures oppressives qui aigrissent les esprits, les poussent à la résistance, puis enfin à la révolte. Ce dernier motif, rendu plus irrésistible par la disposition des esprits aspirant alors à modifier la forme et les ressorts des institutions établies, concourait puissamment à la destruction de la monarchie française dans les dernières années du XVIII[e] siècle. A cette époque, la gestion des deniers publics était livrée à un petit nombre d'agents supérieurs, dont les uns, appelés *fermiers-généraux*, prenaient à bail les gabelles, la vente du tabac, l'octroi de Paris et plusieurs taxes de ce genre, et dont les autres percevaient la taille et la capitation. Ceux-ci portaient le titre de *receveurs-généraux*. Les revenus royaux avaient été long-temps distincts de ceux du pays; François I[er] les confondit dans son intérêt particulier, car les ressources personnelles de ce prince n'auraient pu faire face aux dépenses auxquelles le condamnaient ses goûts ruineux et les exigences de la politique. Il établit en même temps la vénalité des offices, et porta à seize le nombre des receveurs-généraux, qui n'étaient que quatre sous Charles V. Nous ferons d'abord remarquer à nos lecteurs que la France se divisait en pays d'état et en pays d'élection : les premiers se taxaient eux-mêmes, les autres l'étaient par le bon plaisir du souverain. Or, chaque pays d'état avait son receveur particulier, indépendamment des receveurs-généraux, dont les fonctions consistaient à recevoir le produit des impôts versés entre leurs mains par les collecteurs et fermiers. Mais il n'existait aucun moyen de vérifier les opérations des gens de finance. Desmarets essaya de combler cette lacune en créant des charges d'inspecteurs, mais les receveurs-généraux obtinrent la permission de les acheter, et s'investirent du droit de se contrôler eux-mêmes. Après avoir encaissé les sommes puisées par les collecteurs, ils fournissaient en retour de l'argent ou des rescriptions, sorte de mandats à l'ordre du contrôleur-général. Sous le règne de Louis XVI, les généralités s'élevaient à 22, et les receveurs-généraux au double. Ils étaient 44 n'exerçant leurs fonctions que tous les deux ans, arrangement bizarre et qui devait enfanter de graves inconvénients. Quelquefois ils faisaient des avances au gouvernement, qui, en 1714, les substitua aux traitants chargés de pourvoir à ce qu'on appelait les affaires extraordinaires. On voit que les finances formaient dans leur ensemble un chaos que son obscurité rendait inaccessible à toutes les intelligences : les adeptes seuls avaient la clé de son organisation mystérieuse. Quand l'assemblée constituante porta la hache de la réforme dans tout notre édifice social, elle imagina une nouvelle division du territoire, qui fut partagé en départements et en districts; elle créa en même temps des agents financiers sous la dénomination de receveurs des départements et des districts : ce sont aujourd'hui les receveurs-généraux et particuliers, dont l'organisation, ébauchée à cette époque, devint complète sous le consulat. — Traçons en peu de mots les attributions des premiers de ces comptables. Au chef-lieu de chaque département réside un receveur-général ayant sous sa direction des receveurs particuliers et des percepteurs; il est responsable de la gestion des receveurs particuliers, lesquels cautionnent à leur tour celle des percepteurs. En entrant en exercice, il est tenu de verser une somme plus ou moins forte appelée *cautionnement*; elle sert de garantie pour ses opérations, et ne lui est remise, s'il perd ou abdique son office, que sur la présentation de son *quitus*, délivrée par la cour des comptes. Il faut de plus qu'il mette à la disposition du trésor une somme à titre de fonds particuliers, c'est-à-dire que le crédit de son compte soit toujours égal au montant de son cautionnement. — Les receveurs doivent verser par avance les revenus des contributions directes et indirectes, car s'ils ne perçoivent pas par eux-mêmes certaines taxes, telles que les douanes, les droits d'enregistrement, les frais de justice, leur caisse en recueille

Digitized by Google

le produit par les mains des collecteurs de ces mêmes droits. Depuis 1806 ils sont devenus les banquiers du trésor, pour le compte duquel ils font des paiements de toute espèce. Cette mesure a pour but d'éviter les frais de déplacement de fonds et de servir les intérêts des particuliers, qui, munis de mandats à terme, touchent sur tous les points du territoire l'argent dont ils ont besoin, sans aucun débours de leur part. Ils sont encore autorisés à opérer des virements, en d'autres termes, à tirer des effets les uns sur les autres afin d'être toujours en état de faire face aux besoins du service.—Chargés de faire l'avance des impôts et d'effectuer des paiements pour le compte de l'état, les receveurs-généraux obtiennent en retour certains avantages sous les dénominations suivantes : *taxations*, *intérêts* et *commissions*. Les premières sont prélevées sur les contributions directes et indirectes, les seconds sur les mêmes impôts recouvrés par anticipation, et les troisièmes sur les recouvrements, paiements et remises de fonds pour le compte du trésor. Le receveur-général touche encore un traitement de 6,000 francs en qualité de receveur particulier, car il en exerce les fonctions dans l'arrondissement du chef-lieu du département. — Quoique très succint, cet aperçu des attributions des receveurs-généraux nous semble suffisant pour faire apprécier cette institution, dont le mécanisme est aussi habile qu'avantageux à l'état et aux contribuables. En effet, il importe aux gouvernants et aux gouvernés de posséder un bon système de recouvrement des impôts. Est-il vicieux? le pays paie en plus ce que le trésor reçoit en moins. Chez les Romains, le pouvoir rendait le corps municipal ou la curie de chaque ville responsable des contributions, et faisait peser sur quelques-uns un poids qui les écrasait. Aussi les provinces de l'empire s'appauvrissaient de jour en jour. Les Turcs ont adopté le même expédient, et recueillent le même résultat, car les impôts ruinent bien moins les peuples que le mode de les percevoir. Les impôts sont les nerfs de l'état, puisqu'ils donnent le mouvement à toute la machine; il faut donc prendre garde de gêner leur action. Ce but nous semble avoir été atteint par la création des receveurs-généraux; on peut perfectionner certains détails, mais l'excellence du principe est désormais hors de doute, puisqu'il a produit les plus heureux effets, et qu'il a reçu la sanction d'une longue expérience,

Saint-Prosper jeune.

Indépendamment des receveurs-généraux et particuliers, il y a encore des receveurs des douanes, de l'enregistrement et des domaines, des droits réunis, de l'octroi, etc. (*v.* Contributions, Domaines, Douanes, Droits réunis, Enregistrement, Octroi, etc.). — *Recette*, outre les acceptions que nous avons signalées ci-dessus, en a une fort différente. Ce mot sert à désigner la composition de certains remèdes ou médicaments : une bonne *recette* pour la fièvre, ou bien l'écrit qui indique la manière de faire cette composition. Il se dit aussi, dans les deux acceptions, de certaines méthodes, de certains procédés dont on se sert dans les arts, dans l'économie domestique : une *recette* pour conserver les fruits, pour faire l'encre, et familièrement de la manière de se conduire dans le monde : une excellente *recette* pour se faire des amis, c'est d'être obligeant. X.

RÉCIDIVE. C'est, dit l'académie, la rechute dans une faute; dans le langage des lois, c'est l'action de commettre un délit du même genre que celui à raison duquel on a déjà été condamné. Le mot *récidive* vient du latin *recidere*, retomber : la raison, d'accord avec la loi, veut que celui qui retombe dans les mêmes délits soit puni plus sévèrement que la première fois : *Nam relapsus pejor est quàm prima infirmitas, crescente enim contumaciâ æquum est ut crescat pœna.* Telles sont les expressions des anciens jurisconsultes.—Aussi le code pénal contient-il à cet égard des dispositions expresses, et prévoit-il les différents cas d'aggravation : « Quiconque, ordonne l'art. 56, ayant été condamné pour crime,

aura commis un second crime emportant la dégradation civique, sera condamné à la peine du carcan. Si le second crime emporte la peine du carcan ou le bannissement, il sera condamné à la peine de la réclusion. Si le second crime entraîne la peine de la réclusion, il sera condamné à la peine des travaux forcés à temps. Si le second crime entraîne la peine des travaux forcés à temps ou la déportation, il sera condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité. Si le second crime entraîne la peine des travaux forcés à perpétuité, il sera condamné à la peine de mort. — Si, après une condamnation motivée par un crime, le condamné se rend coupable d'un délit passible d'une peine correctionnelle, cette peine doit être appliquée dans son maximum, et même elle peut être élevée jusqu'au double (art. 57). — Pareillement, les coupables condamnés correctionnellement à un emprisonnement de plus d'une année, doivent être, en cas de nouveau délit, condamnés au maximum de la peine portée par la loi; et cette peine peut, de même, être élevée jusqu'au double : de plus, ils doivent être mis sous la surveillance spéciale du gouvernement pendant au moins cinq années et dix au plus (art. 58). — La rigueur de ces dispositions ne peut pas être adoucie : le maximum de la peine doit toujours être appliqué au cas de récidive, et l'art. 463 qui permet de réduire, en certains cas, les peines encourues même au-dessous de six jours d'emprisonnement, et l'amende même au-dessous de 16 francs, ne peut être invoqué. Ainsi l'ont décidé plusieurs arrêts de la cour de cassation. » — Bien plus, les lettres de grâce accordées pour un crime, quoiqu'elles aient fait remise de la peine, ne dispensent pas de l'aggravation qui est la conséquence de la *récidive*, parce que les lettres de grâce ne relèvent que de la peine, et n'anéantissent pas la condamnation. La jurisprudence a confirmé ce principe qui, d'ailleurs, est consacré par une ordonnance royale en date du 14 octobre 1818. — De même, l'aggravation doit encore avoir lieu lorsque le condamné, au lieu de subir sa première peine, est parvenu à s'y soustraire par la prescription; ou même, lorsqu'après un premier crime, il a obtenu sa réhabilitation. — Mais peut-on poursuivre comme coupable de *récidive* le condamné qui a subi la peine de son premier crime? Ne peut-on pas dire que le châtiment a effacé la faute, du moins aux yeux de la loi? La raison semble avoir résolu d'avance cette question, et la cour de cassation, appelée à la décider, a prononcé dans les termes suivants : — « Considérant que la disposition de l'art. 56 du code pénal portant, *quiconque ayant été condamné pour crime*, est générale et absolue; qu'elle s'applique aux condamnations dont la peine a été subie, comme à celles dont la peine ne serait pas encore expirée ou à laquelle le condamné se serait soustrait;... que l'application d'une plus forte peine ordonnée par l'art. 56 du code contre les crimes qui ont été précédés d'un autre crime sur lequel il y a eu condamnation.... est prononcée seulement à raison de la perversité et des habitudes criminelles que suppose la *récidive*; et attendu que N*** et N*** ont été déclarés coupables par le jury d'un crime emportant la peine des travaux forcés à temps; que par la déclaration du même jury, et, plus légalement encore, par des jugements qui font partie des pièces de la procédure, il était établi qu'ils avaient été anciennement condamnés pour crime; que néanmoins la cour d'assises du département de l'Hérault a refusé de prononcer contr'eux la condamnation ordonnée par ledit art. 56 du code pénal, sur le motif absolument erroné et formellement contraire à la loi... qu'ayant subi la peine prononcée contr'eux, les accusés en étaient entièrement libérés; la cour casse et annulle l'arrêt rendu, le 16 mai 1812, par la cour d'assises du département de l'Hérault. » — Plusieurs autres arrêts ont consacré les règles que nous venons d'indiquer, et il serait tout-à-fait superflu de les développer davantage.

DUBARD.

RÉCIF. Ce mot, qui n'est plus d'usage que dans la géographie, désigne soit une roche continue, soit une chaîne de rochers peu éloignés les uns des autres, à peine élevés au-dessus de la mer, à une petite distance le long de laquelle cette chaîne s'étend. Un récif offre en quelques lieux un bon mouillage, un port où les vaisseaux peuvent stationner en sûreté; on rencontre surtout cette disposition avantageuse dans les roches discontinues et qui ne laissent entre elles que des passes assez étroites. Plusieurs îles du grand océan équinoxial n'eussent offert aux navigateurs que des côtes inhospitalières si les récifs n'avaient point formé autour d'elles des ports très commodes, en leur procurant en même temps les ressources d'une pêche facile et abondante. Les récifs paraissent en général appartenir à une formation postérieure aux côtes qu'ils bordent. La plupart de ceux que des naturalistes ont visités sont des roches de madrépores, même autour de quelques îles granitiques. Il est donc probable que des côtes actuellement dépourvues de cette sorte de ceinture pourraient, après un certain nombre de siècles, se trouver dans le même état que les îles dont on vient de faire mention, si les mouvements de la mer et les travaux des hommes n'y mettaient point d'obstacle. Une telle œuvre n'est certainement pas au-dessus du pouvoir de ces petits vers marins qui, du fond des abîmes de l'océan, ont élevé jusque au-dessus des eaux des colonnes de plusieurs lieues de diamètre, et formé les îles basses de l'Océanie dont l'homme a pris possession. Auprès de ces immenses constructions que seraient les fameuses pyramides d'Égypte? Les formations sous-marines qui couvrent une si grande partie de la terre n'ont pas totalement cessé; des roches analogues croissent actuellement dans les mers, et les circonstances qui ont mis à découvert celles que nous voyons aujourd'hui peuvent se renouveler encore. Les îles basses qui sont l'œuvre des madrépores n'ont point de récifs et ne peuvent en avoir: les animaux qui les ont construites n'auraient point terminé leur édifice s'ils l'avaient commencé sur une base trop étroite; pour résister à toutes les causes de destruction, il ne fallait rien moins que la vaste étendue de la base supportée par le fond de l'océan; les édifices de cette grandeur sont nécessairement loin les uns des autres. FERRY.

RÉCIPIENT, du latin *recipere*, *recipio* (recevoir); l'étymologie indique suffisamment que ce mot est susceptible d'un très grand nombre d'applications. On voit qu'il peut trouver sa place dans l'anatomie, la physiologie animale et végétale, l'hydrographie, etc., etc. En physique, on connaît le *récipient* de la machine pneumatique: c'est ordinairement une voûte posée sur la platine de l'appareil; elle est en verre, pour permettre de voir ce qui se passe dans l'intérieur. Veut-on transmettre le mouvement dans le récipient après que le vide y a été fait au moyen du jeu de la pompe? on perce le récipient au sommet ou centre, on adapte une boîte cylindrique en cuivre, remplie de rondelles de cuir graissé, pressées les unes contre les autres, et que traverse une tige métallique, cylindrique et bien polie, à l'extrémité supérieure de laquelle est fixé un anneau pour aider à la faire mouvoir de bas en haut et en la tournant sur elle-même: à l'extrémité inférieure est ajusté un crochet. Au moyen de cette espèce de boîte à cuir il devient facile de transmettre toute sorte de mouvement dans le vide. Dans la chimie du laboratoire, le *récipient* est un vase dans lequel on recueille à l'état de condensation les produits vaporeux d'une distillation, qui s'y transforment en liquides, ou les produits gazeux permanents. La forme du récipient est très variable, et dans beaucoup de cas il est muni d'appendices: ce sont le plus souvent des *tubulures* pratiquées dans la fabrication même des *ballons* ou récipients. Ces tubulures servent à recevoir des tubes de verre qu'on y lutte. Dans les arts chimiques on fait un fréquent usage de récipients en terre cuite

ou en grès, surtout dans la distillation de plusieurs acides. Pour celle de l'acide fluorique, qui dissout si rapidement la silice du verre et du grès, on se sert d'un récipient en plomb ou en étain. Enfin le récipient en usage dans la distillation du phosphore est un tube cylindrique, épais, en cuivre. PELOUZE père.

RÉCIT, relation, narration d'un fait (*v.* NARRATION).

RÉCIT (musique). Cette expression a vieilli, et n'est plus guère en usage aujourd'hui; elle est remplacée par le mot italien *solo* (seul), qui paraît plus convenable, puisque *réciter*, dans le langage suranné, signifiait *chanter* ou *jouer seul*, par opposition au chœur ou à la symphonie, qui, comme on sait, sont exécutés par un nombre plus ou moins considérable de concertants. Si l'on veut absolument faire l'application de ce mot *récit* à la musique, il nous semble que ce ne doit être que dans le cas où un *solo* peu difficile se trouverait mêlé à un chœur. Encore, faudrait-il que ce fût une musique destinée à être exécutée dans un vaste local, comme il arrive souvent pour la musique religieuse ou pour les hymnes nationaux. On est alors obligé de faire exécuter ce *récit* par deux ou plusieurs voix, ou deux ou plusieurs instruments, afin de donner aux sons un plus grand degré d'intensité. CH. B.

RÉCITATIF (musique). Un opéra entièrement composé d'airs chantés sans interruption nous ennuirait et nous fatiguerait à la seconde scène, malgré le charme, la beauté, l'expression, qui pourraient se trouver réunis dans ces airs. Pour remédier à ce grave inconvénient, il faut avoir recours au dialogue parlé, ou imaginer un langage de convention qui tienne le milieu entre la parole ordinaire et la parole musicale, un moyen d'union enfin, qui fasse disparaître ce qui nous choque dans la transition immédiate de la parole au chant. Le *récitatif* semble remplir toutes ces conditions. C'est une sorte de déclamation notée, soutenue par une basse ou qu'accompagne l'orchestre, et contre laquelle il n'y aurait rien à dire sans la monotonie de son accentuation, sans la pauvreté de ses formes musicales, dont les combinaisons sont extrêmement restreintes. Tel qu'il est encore aujourd'hui, le *récitatif* offre cependant quelquefois des passages remarquables, surtout lorsqu'il est entremêlé de traits de symphonie qui lui donnent de l'expression, et lui impriment ce caractère énergique qui nous le rend supportable. Il y a deux espèces de *récitatifs* : celui qui n'est accompagné que par la basse ou le piano, quelquefois par tous les deux ensemble, et qu'on appelle *récitatif libre* ou *simple*, et celui qui est accompagné par l'orchestre, et dont les intervalles de repos sont remplis par des traits de symphonie; il prend alors le nom de *récitatif obligé*. Les Italiens font grand usage du premier dans leurs opéras bouffes; le second est plus particulièrement usité dans les tragédies lyriques, les drames, et les opéras d'un caractère mixte, tels que nos opéras comiques français. Tout le mérite du récitatif réside dans l'expression et l'énergie de l'accentuation. Il diffère des airs en plusieurs points. D'abord le rhythme y est presque nul; il faut même qu'il s'y fasse peu ou point sentir, puisque le récitatif doit se rapprocher autant que possible de la parole ordinaire, en imiter les accents et les diverses inflexions. Ensuite, il n'est pas aussi rigoureusement soumis à la mesure, quoiqu'il ne soit pas exact de dire qu'il faille entièrement l'affranchir de ses lois, puisque, dans ce cas, il serait impossible de l'accompagner. Ainsi, quand on dit que le récitatif ne se mesure pas, cela doit s'entendre de la liberté laissée à l'acteur dans la déclamation récitative de presser ou de ralentir la mesure, et de modifier à son gré les différentes valeurs des notes. Mais cela n'empêche pas le récitatif d'avoir, ainsi que toute autre espèce de musique, ses valeurs de note et ses temps de mesure, conditions utiles pour indiquer l'ordre et la quantité des syllabes, et indispensables pour établir la correspondance de l'accompagnement avec le chant. A cet

égard, si vous voulez donner plus d'ensemble à l'exécution, et la rendre plus précise, il faut avoir soin d'écrire audessus de chaque partie d'accompagnement le chant et les paroles du récitatif, afin que les symphonistes suivent sans hésitation la mesure, à chaque instant pressée ou retardée, interrompue ou reprise, selon le caprice, la verve ou l'inspiration du chanteur. Il y a néanmoins des occasions où le récitatif se courbe momentanément sous le joug rigoureux de la mesure, ce qu'on indique par les mots *mesuré* ou *a tempo :* on l'appelle alors *récitatif mesuré*. Et, quoique cette expression puisse paraître contradictoire, elle n'en est pas moins juste et consacrée par l'usage. Ces moments où, dans le cours d'un récitatif déclamé, le rhythme et la mesure reprennent tout à coup leur influence, sont ce qu'il y a de plus expressif dans ce genre de musique. Mais ces moyens doivent être ménagés. On ne les emploie avec succès que lorsque la situation le comporte, quand, par exemple, il se présente quelque phrase touchante et triste ou de tout autre caractère déterminé, quelque pensée tendre qui exige l'accent mélodique. Encore, faut-il que la phrase qui interrompt le débit déclamé soit courte et pourtant complète, afin de pouvoir reprendre bientôt, par une même transition brusque et vive, le cours du récitatif ordinaire. Les modulations s'emploient très fréquemment dans l'accompagnement des récitatifs; mais il faut avoir soin de ne pas s'en servir à contre-sens, et de ne changer l'accord que quand les paroles en présentent naturellement l'occasion. En général, tout bon récitatif déclamé doit faire entendre beaucoup de paroles sur une même note de basse, ou, selon le genre d'accompagnement, n'être soutenu par des accords frappés qu'à de certains intervalles assez éloignés pour laisser aux auditeurs le temps de bien comprendre les paroles. Les compositeurs médiocres pèchent souvent contre cette règle, et font voir par là qu'il n'ont ni le sentiment ni l'entente des moyens qu'ils emploient. — Malgré ce qui vient d'être dit, nous sommes forcé d'avouer que le récitatif, surtout celui dont se servent de préférence les Italiens dans leurs opéras bouffes, nous paraît une chose ennuyeuse et très fatigante. Ces formules de déclamation musicale, qui se réduisent à deux ou trois, et qu'on reproduit sur toutes les inflexions de la voix et sur tous les degrés de l'échelle, deviennent bientôt d'une monotonie désespérante, en dépit des modulations sous lesquelles on cherche à déguiser leur pauvreté, et feraient presque regretter la parole ordinaire sans les rares instants où le récitatif mesuré vient interrompre cette insignifiante psalmodie. Nous pensons qu'on pourrait produire des effets plus dramatiques, si l'on renonçait à noter le récitatif simple autrement que pour la mesure et l'accompagnement, en laissant à l'acteur l'accent et les inflexions de sa voix ordinaire, qu'on réglerait seulement sous le rapport des temps de la mesure et des ritournelles d'accompagnement. Sans doute, notre langue est loin d'avoir la mélodie et l'accentuation de la langue grecque, qui se chantait véritablement avec le seul secours du mètre et de la cadence; mais, sans atteindre au même degré de perfection, nous obtiendrions sûrement un résultat de beaucoup préférable au récitatif libre de nos opéras. Et ce qui se ferait pour un seul personnage pourrait également se faire pour plusieurs, et même pour des chœurs. Nous sommes persuadé que cette dernière combinaison, bien qu'elle puisse paraître étrange au premier abord, produirait des effets qu'on ne soupçonne pas. Ceux qui ont assisté à la représentation de quelque bon mélodrame allemand peuvent se faire une idée du parti qu'on en pourrait tirer, s'ils se rappellent l'effet que produisent certaines scènes dramatiques, parlées seulement, et soutenues par la musique avec d'énergiques ritournelles adroitement placées dans les endroits où les personnages, en cessant de parler, suivent et complètent leur pensée par

Digitized by Google

l'expression du visage et des gestes.
CH. BECHEM.

RÉCLUSION (droit). La réclusion est une peine qui ne peut être infligée que par les cours d'assises : elle est afflictive et infamante. — Elle consiste à être détenu dans une maison de force, et être astreint dans l'intérieur de cet établissement à des travaux déterminés par les réglements administratifs ; une partie du salaire affecté à ces travaux est appliquée aux condamnés, et leur est remise au moment de leur libération. — La durée de cette peine est de cinq ans au moins, et de dix ans au plus. — L'exposition est un accessoire de cette peine, dont les cours d'assises peuvent exempter le condamné s'il n'est pas en récidive. La réclusion emporte nécessairement la dégradation civique et l'interdiction légale : il est donc nommé un tuteur au condamné, dont les fonctions cessent avec la peine. SAVAGNER, père.

RÉCOLLETS. Déjà, sur la fin du XIV[e] siècle, comme on a pu le voir à l'article CORDELIERS, des moines scrupuleux, désirant revenir à la règle de St-François, dont on ne s'était que trop écarté, s'assemblèrent dans un nouvel ordre, appelé *de l'Observance*. Les plus timorés d'entre eux jugèrent bientôt qu'on ne s'était point encore assez rapproché de l'austérité primitive, et formèrent la résolution de se réunir pour vivre dans des maisons de *récollection* ou de recueillement, selon la stricte rigueur des anciennes institutions : ils prirent le nom de *frères de l'étroite observance* ou de *récollects*, mot que l'euphonie adoucit par la suite en celui de *récollets*. Cette nouvelle réforme prit commencement en Espagne, vers l'an 1484, par le zèle de Jean de la Puebla y Soltomajor, comte de Bellalcazar ; et fut admise en Italie dès 1525. Elle eut plus d'efforts à faire pour pénétrer en France ; mais, en 1592, Louis de Gonzague, duc de Nevers, parvint à l'y introduire. Le premier couvent de récollets de France fut fondé à Tulles en Limousin ; peu de temps après, il s'en ouvrit deux autres à Montargis et à Muraten Auvergne. Partout les anciens frères de l'Observance montraient une vive opposition à l'établissement de la nouvelle réforme. Afin de mettre un terme aux tracasseries qu'on leur suscitait, les récollets eurent recours au pape Clément VIII, qui, par un bref adressé au cardinal de Joyeuse, lui commanda d'affermir par autorité apostolique l'institut des *frères de l'étroite observance* ; le cardinal rendit, en 1600, un mandement conforme aux ordres du souverain pontife. Désormais à l'abri de toute atteinte, les récollets vinrent, en 1603, former un nouvel établissement à Paris. D'abord, ils se logèrent au Sépulcre, dans la rue St.-Denis ; mais ils ne tardèrent pas à se transporter au faubourg St.-Martin, dans une maison qu'ils devaient à la piété généreuse de deux notables bourgeois. Henri IV augmenta cette modeste demeure d'une grande pièce de terre, en joignant à ce don le privilége d'une prise d'eau à la fontaine placée devant le monastère. Par suite des libéralités du bon roi, les nouveaux moines purent bâtir, en 1605, une église plus grande que l'ancienne. Marie de Médicis, reconnue protectrice de l'ordre, posa la première pierre du nouvel édifice, que l'archevêque d'Auch bénit, et mit sous l'invocation de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle. Les successeurs de Henri IV ne se montrèrent pas moins affectionnés envers les frères de l'étroite Observance. Louis XIII posa la première pierre de leur couvent, devenu bientôt fort riche, grâce à la munificence de ce monarque, et aux dons multipliés d'Anne d'Autriche, son épouse. Louis XIV les établit à Versailles, en 1673, et les combla de ses largesses. Parmi les récollets de Paris, on a distingué le frère Antoine, jardinier du couvent, homme charitable et pieux que Henri IV se plaisait à venir voir dans ses courts moments de loisir. Assis sur un banc du jardin, l'humble moine et le grand roi s'entretenaient avec une fraternité toute chrétienne ; et leurs entrevues ne furent jamais sans fruits pour les pauvres. La reconnais-

Digitized by Google

sance a dû conserver encore le nom du vénérable père Grégoire-Luet, qui, dès l'apparition d'une maladie contagieuse, quitta le couvent pour aller s'enfermer dans l'hospice de Saint-Louis, où il prodigua ses soins aux pestiférés, et mourut victime de son dévouement. Les récollets de Paris possédaient une bibliothèque précieuse, enrichie surtout par le père Lebret, savant bibliothécaire de la maison. Outre les nombreux établissements des pères récollets, il existe encore des religieuses récollètes, établies à Tolède, en 1584, par Béatrix de Sylva, et approuvées par le saint-siége en 1589, sous la règle de Sainte-Claire : elles avaient un couvent à Paris, et plusieurs dans les provinces. E. Lavigne.

RÉCOLTE. Ce mot désigne l'action de recueillir les biens de la terre, il désigne aussi des fruits récoltés. Dans le premier sens, on dit : «Le temps de la *récolte;* » dans le second :«Récoltes de blé, de vin, de pommes, etc.» — La récolte des différents produits du sol dure à peu près toute l'année dans les climats tempérés, si l'on y comprend les végétaux cultivés dans les jardins. Pourtant, il est quatre ou cinq récoltes principales pour la grande culture qui méritent spécialement ce nom : ce sont la coupe des foins et autres fourrages (*v.* Foin, Fenaison), la moisson, les vendanges (*v.*), la récolte des pommes à cidre, dans les pays où la vigne n'est pas cultivée, et celle des pommes-de-terre. La première a lieu vers la fin du printemps, la seconde en été, et les autres en automne. Les pluies, contraires pour toutes, sont surtout funestes à celle des foins et à celle des céréales. Les autres récoltes, telles que celles du maïs, des olives, etc., sont traitées à l'article des fruits qui en sont l'objet. Les longs détails que comporte l'article Récolte sous ce rapport, déjà consignés dans une foule de passages de notre *Dictionnaire*, ne seraient ici que des redites. — On appelle *récoltes améliorantes* celles qui, coupées avant la floraison, ou avant la maturité des graines, n'épuisent pas le sol par les derniers actes de la végétation; les plantes qui produisent ces récoltes, telles que les prairies artificielles, fertilisent la terre par l'humidité qu'elles y maintiennent, par la stagnation de l'air au collet des racines, par les débris de leurs feuilles et de leur tiges, par la destruction des mauvaises herbes, etc. — Les *récoltes enterrées pour engrais* sont les plantes que l'on sème dans l'intention de les enterrer vertes pour la bonification du sol; celles qui ont les racines épaisses, les tiges charnues, les feuilles nombreuses conviennent surtout pour cet objet : ce sont les raves, le sarrasin, le trèfle, les fèves de marais, le lupin, etc. « Le tabac, semé à la volée au printemps, dit Bosc, notre savant agriculteur, est une des plantes les plus avantageuses pour être enterrée en vert, en ce que, outre l'humus, elle fournit beaucoup de potasse par sa décomposition. » Une autre autorité, également respectable, doit être citée ici : c'est M. Français de Nantes, qui, par la succession intelligente des assolements, a fait produire à une terre vingt-quatre récoltes en 21 ans, sans autres engrais que quelques *récoltes enterrées*.—Les *récoltes épuisantes* sont celles qui sont cultivées pour leurs graines, telles que l'orge, le froment, le seigle, le chanvre, etc. — L'expérience prouve que la formation et la maturation des graines enlèvent à la terre une quantité de sucs nourriciers incomparablement plus grande que l'évolution antérieure de la plante. — On emploie le mot *récolte*, dans un sens figuré, pour certaines choses reçues ou réunies : « Ce savant a fait une brillante *récolte* de faits, d'observations, de coquilles nouvelles, d'antiquités, etc.

P. Gaubert.

RECONNAISSANCE. Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne quand on vient à la revoir. Dans un grand nombre de pièces de théâtre, le dénoûment se fait par une reconnaissance. — *Reconnaissance* se dit aussi de l'action d'examiner en détail et avec soin

certains objets pour en constater l'espèce, le nombre : faire la reconnaissance des lieux, des meubles et des papiers.

Reconnaissance militaire. C'est une opération ayant pour objet d'examiner la topographie et la statistique du théâtre de la guerre, de découvrir et de vérifier la force, l'emplacement, les dispositions, les projets de l'ennemi que l'on doit combattre.— Il est facile de voir d'après cela combien sont nombreuses à la guerre les opérations de ce genre et leur importance sur les résultats d'une campagne. —Les reconnaissances militaires peuvent se diviser en deux grandes classes : 1° celles qui ont pour objet l'exploration de l'ennemi ; 2° celles qui ont pour but plus spécial l'étude et la connaissance du terrain. — Les premières sont faites pour veiller à la sûreté des camps, des cantonnements, des postes avancés ; pour évaluer la force et la composition des corps de l'ennemi, surprendre et pénétrer ses desseins ; pour préparer enfin ou exécuter toutes ces opérations de détail qui se rattachent aux grands mouvements de deux armées manœuvrant en présenee l'une de l'autre. Les secondes sont faites ou près ou loin de l'ennemi ; elles ont pour but de connaître la configuration du terrain et les positions militaires, d'étudier les ressources matérielles que peut offrir le pays, d'examiner les lignes de communication que doivent suivre les colonnes de l'armée. Les officiers d'état-major sont le plus souvent chargés de ces reconnaissances spéciales qui demandent un coup d'œil intelligent et exercé, ainsi qu'une grande habitude des travaux topographiques. Dans les guerres de la république et de l'empire, beaucoup d'officiers ont dû le commencement de leur réputation militaire à une grande aptitude pour cette importante spécialité ; spécialité qui dans les armées modernes est une des parties les plus essentielles des études et de l'instruction des ingénieurs militaires et des officiers d'état-major. Em. Pillivuyt.

Reconnaissance en marine se dit de l'action d'apercevoir, de découvrir, de reconnaître, d'explorer des côtes, des rades, des baies inconnues. Ce mot désigne aussi des marques, telles que *balises* (*v*), qui indiquent des passes ou quelque danger. Avant de s'exposer à mouiller dans un lieu peu fréquenté, on envoie un officier faire la reconnaissance. Cela a lieu surtout dans les voyages d'observation ou de découvertes. Les vaisseaux du roi ont des signaux de reconnaissance de jour et de nuit : le jour avec des pavillons, la nuit avec des feux. Le signal change tous les jours et suit un ordre indiqué pour revenir à jour nommé. On en dresse un tableau qui n'est confié qu'au capitaine. Il tient ce tableau sous clé, enfermé dans une boîte de plomb, et s'il succombe dans un combat, son premier soin est de jeter la boîte à la mer. Il doit aussi détruire tous les signaux, particulièrement ceux de reconnaissance.

Reconnaissance en droit, acte écrit, contenant l'aveu d'un fait ou d'une obligation préexistante. Ainsi, on reconnaît avoir reçu une chose, soit par emprunt, soit en dépôt; on reconnaît qu'on est obligé à quelque chose. En matière d'obligations, la reconnaissance qui en est faite ne dispense pas du titre primordial, à moins que sa teneur n'y soit spécialement relatée. Ce qu'elle contient de plus ou de différent n'a aucun effet. Plusieurs reconnaissances conformes, soutenues de la possession, et dont l'une a trente ans de date, dispensent de représenter le titre primordial. — La *reconnaissance de promesse* ou *d'écriture* est une déclaration contenue dans un acte authentique ou faite en jugement, par laquelle celui à qui un écrit privé est représenté reconnaît qu'il émane de lui ou qu'il l'a souscrit. — La *reconnaissance d'enfant* est une déclaration par laquelle on reconnaît être le père ou la mère d'un enfant naturel. Elle doit être inscrite sur les registres de l'état civil (*v.* Écritures, Enfant naturel).

Reconnaissance en diplomatie, action de reconnaître un gouvernement étran-

ger. Pour les nouvelles républiques de l'Amérique du sud, la reconnaissance des États-Unis et de l'Angleterre a précédé celle de toutes les autres puissances.

Reconnaissance, gratitude, souvenir des bienfaits reçus. « Les branches d'un arbre, dit le Bramine inspiré, rendent à la racine la sève qui les nourrit; les fleuves rapportent à la mer les eaux qu'ils en ont empruntées. Tel est l'homme reconnaissant : il rappelle à son esprit les services qu'il a reçus; il chérit la main qui lui fait du bien, et, s'il ne peut le rendre, il en conserve précieusement le souvenir. Mais ne reçois rien de l'orgueil ni de l'avarice! la vanité de l'un te livre à l'humiliation, et la rapacité de l'autre n'est jamais contente du retour, quel qu'il puisse être. » Il ne faut point subtiliser en matière de reconnaissance, dit Nicole; la reconnaissance s'évapore en subtilisant. Selon Larochefoucauld, ce qui fait qu'on se trompe dans la reconnaissance d'un bienfait, c'est que celui qui donne et celui qui reçoit ne conviennent point du prix du bienfait. Le mot *reconnaissance*, composé de *connaissance*, marque littéralement le *ressouvenir* qu'on a d'un objet, la *mémoire* d'un objet qu'on a connu, l'aveu par lequel on reconnaît et on certifie une chose, ou enfin une sorte de compensation dont on se confesse redevable. La reconnaissance appelle la connaissance. *Gratitude*, au contraire, désigne le gré qu'on sait à quelqu'un, l'affection qu'on ressent d'une grâce, le sentiment qui nous rend un bienfaiteur cher et agréable. L'idée de reconnaissance est ici relative aux services, aux bienfaits qui demandent de la gratitude. — La reconnaissance est le souvenir, l'aveu d'un service, d'un bienfait reçu. La gratitude est le sentiment, le retour inspiré par un bienfait, par un service. Il suffirait, ce semble, d'être juste pour avoir de la reconnaissance; il faut être sensible pour avoir de la gratitude; la reconnaissance est le commencement de la gratitude; la gratitude est le complément de la reconnaissance. La gratitude peut être considérée comme la reconnaissance d'un bon cœur. — La reconnaissance pèse sur le cœur sans la gratitude. — La reconnaissance rend ce qu'elle doit; elle s'acquitte. La gratitude ne compte pas ce qu'elle rend; elle doit toujours. La reconnaissance est la soumission à un devoir. La gratitude est l'amour de ce devoir.—Celui qui oublie les services est *méconnaissant*, celui qui tâche de les oublier est *ingrat*. — La reconnaissance est due au bienfait; la gratitude, à la bienfaisance. Service pour service, c'est reconnaissance; sentiment pour sentiment, c'est gratitude. — On a beaucoup vanté cette réponse du sourd-muet Massieu : *La reconnaissance est la mémoire du cœur*. On se serait beaucoup moins extasié sur cette définition si l'on avait su qu'elle n'est que la traduction littérale dans la langue des sourds-muets du mot français *reconnaissance*, et que pas un de ces enfants n'eût fait une autre réponse que Massieu. Ainsi, souvent sur une fausse apparence de victoire s'échafaude une réputation colossale.

Albert Deville.

RECOURS, action par laquelle on recherche de l'assistance, du secours : Avoir *recours* à Dieu, à la justice, à la clémence du prince. Il signifie aussi *refuge* : Tout mon *recours* est en Dieu, Dieu seul est mon *recours*. Il ne faut pas attendre à l'extrémité pour avoir *recours* aux médecins du corps et de l'ame. Molière a dit, en parlant des coquettes que le monde abandonne :

Dans un si noir chagrin, leur sombre inquiétude
Ne voit d'autre *recours* que le métier de prude.

Recours, en terme de jurisprudence, est le droit de reprise par voie légale, l'action qu'on peut avoir contre quelqu'un pour être garanti et indemnisé. *Le recours en cassation* est l'acte par lequel on attaque devant la cour de cassation les jugements ou arrêts rendus en dernier ressort pour violation de formes ou pour infraction à la loi (*v.* Cassation et Pourvoi). *Le recours en grâce* est la demande par laquelle on s'adresse au

prince pour obtenir la remise ou la commutation d'une peine infligée par jugement. R. D.

RECRUE, nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les fantassins ou les cavaliers qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. Les dernières guerres de l'Empire ont vu souvent de jeunes *recrues* se comporter comme de vieux soldats. *Le recrutement* est l'action de recruter; officier de *recrutement*, loi de *recrutement* (v. Conscription, Racoleur). — *Recruter*, c'est l'action de faire des recrues. Il se dit familièrement en parlant des personnes qu'on attire dans une association, dans un parti. Les sociétés politiques se *recrutent* d'ordinaire parmi les hommes à imagination exaltée. E. G.

RECTANGLE (formé du mot *angle* et de la racine de l'adjectif latin *rectus*, qui veut dire *droit*). Le mot *rectangle*, tantôt substantif, tantôt adjectif, désigne sous sa première forme une figure de quatre côtés, dont tous les angles sont droits, et sous sa seconde, il qualifie diverses figures planes ou divers solides contenant des angles droits. Le rectangle est une espèce du genre des parallélogrammes, figure de quatre côtés, dont les côtés opposés sont égaux et parallèles deux à deux, et qui font partie de la famille des quadrilatères. Un très grand nombre d'objets façonnés par la main de l'homme ont pour contour un rectangle; tels sont surtout les produits de l'art du menuisier, qui ne procède guère que par figures de cette sorte. Ainsi, les cadres, les châssis de portes et de croisées, les tables de nos appartements sont des *rectangles*, ou ce que les gens du monde nomment des *carrés longs*, mauvaise habitude que perdront, j'espère, ceux qui auront lu ces lignes, qui leur sont destinées.—Comme qualificatif, le mot *rectangle* se joint surtout fréquemment au mot *triangle*, pour désigner une figure de trois côtés, dont un angle est droit, et qui jouit alors de propriétés particulières.

Rectangulaire. Ce mot n'est autre chose qu'un adjectif destiné à qualifier les figures ou les solides contenant des rectangles.

Rectiligne. Cet adjectif, composé avec les deux mots *ligne* et *rectus*, désigne généralement toutes les figures géométriques dont la surface est terminée par des lignes droites. Il s'emploie souvent dans la trigonométrie, science de la mesure des angles, par opposition à l'adjectif *curviligne*. L.-L. Vauthier.

RECTEUR (du latin *rector*, dérivé de *regere*, régir, gouverner). Tel était le titre que portait sous l'ancien régime le chef de l'université. Il n'était élu que pour trois mois; mais on le continuait communément pendant deux ans. Il ne pouvait être pris que dans la faculté des arts, et cette faculté seule le nommait. Pour obvier à toute intrigue, chaque *nation* (v.) chargeait un électeur de faire la nomination, en se réservant le droit de la confirmer. Le recteur portait une marque distinctive, même hors de ses fonctions : c'était une ceinture violette, avec un bourdalone d'or au chapeau. L'université, en la personne du recteur, était invitée aux funérailles des rois et des princes du sang. Elle haranguait le roi dans les événements extraordinaires, et prenait rang avant les académies. Tous les ans, elle lui présentait un cierge la veille de la Chandeleur. Quand le recteur se présentait chez le roi, on ouvrait les deux battants; dans ces occasions solennelles, le recteur marchait suivi des massiers de chaque faculté : de là ce trait si connu de Boileau :

> ....marchant à pas comptés
> Comme un *recteur* suivi des quatre facultés.

— Le recteur présidait le tribunal de l'université, qui se composait des doyens, des quatre procureurs de chaque nation, d'un syndic et d'un greffier. A ce tribunal se portaient toutes les affaires relatives aux études et à la police des écoles. Dans le cas de partage entre les voix, celle du recteur était prépondérante. Les sentences de ce tribunal se relevaient au parlement. Je lis dans l'*Almanach royal* de 1753 que le tribunal de l'université se

Digitized by Google

tenait chez le recteur; dans la suite, ce fut au collége de Louis-le-Grand, devenu le chef-lieu de l'université depuis l'abolition de la société de Jésus. Le recteur avait le titre d'*amplissime;* on appelait *mandements* les actes émanés de son autorité : ils étaient publiés en latin. Malgré tous les honneurs attachés à cette dignité, le fonctionnaire qui en était revêtu ne renonçait pas aux devoirs, ni même aux habitudes modestes du professorat. « On peut, sans injustice pour le présent, sans engouement pour le passé, dit un biographe de Rollin, regretter pour le corps enseignant le temps où ses libres suffrages lui donnaient des chefs de son choix, où la durée temporaire, la transmission rapide du rectorat en faisaient une récompense accessible à beaucoup de services, même simplement utiles, qu'elle couronnait d'un éclat durable. Des noms modestes étaient à jamais ennoblis par le titre de recteur, auquel se rattachaient les souvenirs du grand rôle autrefois joué par l'université au sein des conseils publics et des conciles, parmi les querelles des papes, des peuples et des rois; qu'entouraient encore, dans la décadence nécessaire d'un corps restreint désormais aux devoirs de l'enseignement, d'éclatantes prérogatives; qui, dans cette république littéraire des nations et des facultés, dont les assemblées s'appelaient des *comices*, et disaient décerner à leurs élus la *pourpre* et les *faisceaux*, semblait, par ces formes empruntées à l'antiquité romaine, une sorte de consulat. Ce consulat, glorieux à obtenir, ne s'exerçait pas sans peine. Maintenir le rang, les honneurs et le droit de l'université, la défendre des entreprises des corporations rivales, concilier les prétentions opposées des compagnies de diverses origines dont elle se composait, rappeler chacun à son devoir, et accorder avec le soin de l'utilité publique de justes égards pour les personnes. » L'institution du rectorat est fort ancienne; mais on ne peut pas en fixer l'époque. Dans les archives de la nation de France, on trouvait le *Mémoire* d'un concordat fait en 1206, entre les quatre nations, pour l'élection d'un recteur. Une bulle du pape Innocent III, donnée en 1199, ou, selon d'autres, d'Innocent IV, publiée en 1245, établit le droit des quatre nations de nommer les officiers de l'université et le *recteur*, qui en est le chef général. Depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'au règne de Louis XII et de François Ier, le recteur de l'université jouissait des pouvoirs les plus étendus; il avait droit de justice haute et basse sur tous les suppôts de l'université : en un mot, il était plus roi que le souverain lui-même, dans le pays latin, qui s'étendait alors sur toute la rive gauche de la Seine, depuis l'abbaye de Saint-Victor jusqu'au Pré-aux-Clercs. Le recteur était obligé de prendre les avis de son conseil. Dans plus d'une circonstance, les officiers des nations, et surtout les doyens des trois facultés de théologie, de droit et de médecine, qui ne concouraient pas à la nomination du recteur, s'attachèrent à restreindre ses attributions. Dans nos temps modernes, les plus illustres recteurs de l'université ont été Rollin, Coffin, Guérin; le dernier recteur, en 1789, était Dumouchel, qui est devenu évêque constitutionnel en 1791. Après lui, Binet, exerça les fonctions de *vice-recteur* jusqu'en 1792. Depuis 1790, la surveillance de l'université, attribuée sous l'ancien régime, au parlement, était dévolue au département de Paris. Dans l'organisation de l'université impériale, Napoléon plaça les diverses académies de France, qui sont au nombre de 26, sous l'administration d'un recteur; il est nommé par le ministre grand maître de l'université, pour cinq ans, et choisi parmi les officiers de l'université : il peut être renommé autant de fois que cela est jugé utile pour le bien du service. Chaque recteur est assisté par des inspecteurs particuliers, auxquels il donne des instructions pour la visite des colléges, des institutions, des pensions et des écoles primaires. Il peut aussi charger ces fonctionnaires de la visite des écoles supérieures; il a la haute surveillance des fa-

cultés ; il propose au conseil royal la nomination et la radiation des fonctionnaires ; il peut les suspendre provisoirement, en rendant compte sur-le-champ au conseil royal ; il préside le conseil académique ; il vise et adresse au conseil royal les certificats de capacité ; il surveille la régie des biens appartenant à l'université : en un mot, pour l'administration personnelle et temporelle, il est revêtu des attributions du ministre, et les exerce *au petit pied*, sauf l'approbation du grand-maître et du conseil royal. Les recteurs ont rang après les inspecteurs-généraux et le chef de l'école normale. Sous la restauration, l'académie de Paris a eu pour recteur, en 1820, l'abbé Nicolle, qui usa de son crédit sur le duc de Richelieu pour faire rendre à l'université la Sorbonne. Enfin, M. Frayssinous, ministre et grand-maître, lassé des empiétements de ce fonctionnaire, par lequel il était totalement effacé, attribua exclusivement au grand-maître le rectorat de Paris. Depuis cette époque les fonctions administratives en ont été exercées, sous l'autorité des divers grand-maîtres, par M. Rousselle, inspecteur-général des études. En Corse, les fonctions rectorales sont attribuées à un inspecteur de l'académie d'Aix. Le *maximum* des appointements d'un recteur est de 6,000 francs, avec des frais de bureaux qui ne s'élèvent jamais au-delà de 3,000 francs. On a vu des recteurs préférer à leur place celle d'inspecteur de l'académie de Paris ; mais, le plus ordinairement, le rectorat est un acheminement au grade élevé d'inspecteur-général. — *Recteur* signifie, dans quelques provinces de France, un curé qui administre une paroisse. Les jésuites qualifiaient ainsi les supérieurs de leurs colléges. Enfin, à Venise, ce nom était donné au podestat ou au capitaine d'armes de la république.

RECTORAT (*v.* Recteur).

Ch. Du Rozoir.

RECUEILLEMENT, concentration volontaire de la pensée dans une disposition favorable à la *réflexion* (*v.* ci-après, p. 387.)

RÉCUSATION (du latin *recusatio*), refus, action de refuser un juge, un juré, un expert, etc. Le code de procédure civile détermine les cas où il y a lieu à récuser les juges de paix, un juge-commissaire, des experts, des membres d'un tribunal ou d'une cour, des arbitres, et le mode suivant lequel la récusation doit être proposée. Les causes de récusation relatives aux juges sont applicables au ministère public lorsqu'il est partie jointe ; mais il n'est pas récusable quand il est partie principale. — Le code d'instruction criminelle détermine le mode de récusation des jurés, et les causes et la forme de la récusation de l'interprète donné à l'accusé, ou aux témoins, lorsqu'ils ne parlent pas la même langue.

J. C.

RÉDEMPTEUR, RÉDEMPTION. Dans l'Écriture-Sainte comme dans le style ordinaire, *rédemption* et *rachat* sont synonymes. *Rédempteur* est celui qui rachète ; or, l'hébreu *goël* (rédempteur) se dit de celui qui rachète, ou qui a le droit de racheter l'héritage vendu par un de ses parents, ou de le racheter lui-même de l'esclavage lorsqu'il y est tombé. Il se dit aussi de celui qui rachète une victime dévouée au sacrifice, ou un criminel condamné à mort. Les Juifs appelaient Dieu leur *rédempteur*, parce qu'il les avait retirés de l'esclavage d'Égypte et, plus tard, de la captivité de Babylone. Ils rachetaient leurs premiers nés en mémoire de ce que Dieu les avait délivrés de l'ange exterminateur. L'Écriture nomme aussi *rédempteur* du sang celui qui avait droit de venger le meurtre d'un de ses parents en mettant à mort le meurtrier. — Nous lisons de même dans le Nouveau-Testament que Jésus-Christ est le *rédempteur* du monde ; qu'il a donné sa vie sur l'arbre de la croix pour la *rédemption* de plusieurs, ou plutôt pour la *rédemption* de la multitude des hommes (St. Math., c. xx, v. 28) ; qu'il s'est livré pour la *rédemption* de tous (I. Tim., c. ii, v. 6) ; que nous avons été rachetés par un grand prix (I. Cor., c. vi, v. 20) ; que notre rachat n'a point été

fait à prix d'argent, mais par le sang de l'agneau sans tache qui est Jésus-Christ (I. Petr., c. 1, v. 18). Les bienheureux lui disent, dans l'Apocalypse (c. v, v. 9) : « Vous nous avez rachetés à Dieu par votre sang. » Déjà le prophète Isaïe avait dit en parlant du Messie : « Il a été froissé pour nos crimes; le châtiment qui doit nous donner la paix est tombé sur lui, et nous avons été guéris par ses blessures. » — Ainsi, le *rédempteur* est celui qui rachète, et ce terme est particulièrement consacré à désigner Jésus-Christ, qui a racheté les hommes par son sang. La *rédemption* est en général le rachat, et en particulier celui du genre humain par Jésus-Christ. — On entendait par *rédemption* des captifs, le rachat des captifs chrétiens qui étaient au pouvoir des infidèles. Les ordres des Mathurins et de la Merci se vouaient principalement à cette œuvre de charité. L'abbé B. M.

REDEVANCE, rente foncière, ou autre charge qu'on doit payer ou acquitter en totalité, ou par parties, à des termes fixes, soit en argent, soit en grains, soit en corvées ou services personnels. Autrefois on estimait beaucoup une seigneurie en possession de nombreuses redevances. Le redevancier était le vassal sujet à redevances.

RÉDHIBITION, terme de jurisprudence, action qui est attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse pour en faire opérer la vente. On appelle *rédhibitoire* ce qui peut opérer la *rédhibition*. Il y a des actions, des vices, des cas *rédhibitoires*. La pousse, la morve, la courbature, sont des cas *rédhibitoires* pour la vente d'un cheval (*v.* Cas rédhibitoires).

REDITE, REDONDANCE. Pour établir la différence qui existe entre ces deux mots, précisons la signification de chacun d'eux. On appelle *redite* la répétion fréquente et fastidieuse d'un chose qu'on a déjà dite. Il ne faut pas confondre la *redite* qui est de tout point un défaut ridicule avec la *repétition*, figure de rhétorique qui consiste bien à répéter plusieurs fois le même ou les mêmes mots, mais pour insister sur quelque pensée, pour exprimer avec plus de force une passion vive, un sentiment profond (*v.* Répétition). Les répétitions de mots, qui n'ont pas la vertu de produire l'un ou l'autre de ces effets, sont oiseuses et fatigantes; ce sont là des *redites*, et cette dénomination semble en quelque sorte les flétrir. Malheur à l'auteur, malheur au discoureur qui tombent fréquemment dans l'ornière des *redites;* mais malheur aussi à ceux qui sont obligés de les lire ou de les écouter! Le défaut des redites provient presque toujours, ou d'une excessive négligence, ou d'une grande préoccupation; quelquefois aussi, et surtout dans la conversation, il est le résultat de l'habitude. Ainsi le fameux comte d'Aranda, ambassadeur d'Espagne à la cour de France dans le siècle dernier, avait un tic étrange, et même un peu ridicule; presque à chaque phrase il ajoutait ces mots : *Entendez-vous? Comprenez-vous?* — La *redondance* est un autre défaut, moins choquant peut-être, mais encore plus soporifique. Ce mot *redondance*, comme le remarque fort bien M. Ch. Nodier, est une dérivation figurée du son que rend un corps dur qui rebondit dans sa chute. « Ainsi, ajoute-t-il, on a dit *redondance* d'une vicieuse superfluité de paroles, qui ne fait que nuire à la netteté du discours, parce que c'est une espèce de bondissement de la pensée, qui, après avoir frappé l'esprit, rejaillit et retombe avec moins de force. » C'est donc avec raison qu'on a désigné ce mot, non comme une *onomatopée* (*v.*) propre, mais comme une onomatopée abstraite construite par analogie. La redondance est à l'usage des orateurs, des poètes médiocres, et qui par conséquent ne sont ni poètes ni orateurs; car, dans la poésie comme dans l'éloquence, une certaine médiocrité est le signe de la nullité absolue. Le roulement du tambour des charlatans de nos places, le *taratantara* de leur trompette, l'emphase de leurs paroles retentissantes, peuvent donner une idée de la redondance dans les vers comme dans la prose. Elle n'a le plus sou-

vent pour objet que de cacher le vide des pensées sous l'ampleur des mots, ou bien encore elle a la prétention d'épuiser un sujet, alors qu'elle néglige le principal pour ne s'occuper que de futiles accessoires.

Évitez de Bernis la stérile abondance,

disait le grand et malicieux Frédéric, et, tout en décochant une poignante épigramme, il proscrivait la redondance. C'est ce que Boileau avait fait plus positivement dans ces deux vers-axiomes :

Tout ce qu'on dit de trop est fade et rebutant :
L'esprit rassasié le rejette à l'instant.

CHAMPAGNAC.

REDOUTE, pièce de fortification détachée, petit fort fermé construit en terre ou en maçonnerie, et propre à recevoir de l'artillerie : *redoute* revêtue, *redoute* frisée et palissadée. — *Redoute* se dit aussi, dans quelques villes, d'un endroit public où l'on s'assemble pour jouer ou danser.

RÉDUCTION, action de diminuer, de réduire ou de se réduire; résultat de cette action : la *réduction* de la fortune oblige à l'économie; *réduction* de dépenses, d'appointements, d'hypothèques, d'impôts; *réduction* d'un liquide par l'évaporation.—La *réduction* des rentes est leur diminution à un taux plus bas. Cette question importante a vivement préoccupé les esprits dans ces derniers temps, et la chambre lui a consacré plusieurs séances (*v.* RENTES). — *Réduction*, en jurisprudence, est l'action de ramener à moindre valeur une disposition, une libéralité dans laquelle a été excédée la faculté permise par la loi. Les libéralités par actes entre vifs ou à cause de mort, qui excèdent la quotité disponible, sont réductibles à cette quotité lors de l'ouverture de la succession. L'action en réduction ne peut être exercée que par les héritiers à réserve, leurs successeurs ou ayant-cause. Elle peut être dirigée, tant contre les donataires entre vifs, que contre les tiers détenteurs des immeubles faisant partie de la donation et par eux aliénés, en suivant l'ordre des aliénations, discussion préalablement faite des biens de ces donataires : le code civil règle la forme et les effets de l'action en *réduction*. — *Réduction* se dit, en géométrie, de l'opération par laquelle on change une figure en une autre semblable, mais plus petite, et de l'opération par laquelle on divise une figure en plusieurs parties : échelle de *réduction*, compas de *réduction*, *réduction* d'un polygone en triangles.— En peinture, *réduction* est l'opération par laquelle on copie un objet dans une grandeur moindre que celle de l'original, en conservant toujours la même forme et les mêmes proportions : on dit, dans un sens analogue, la *réduction* d'un plan. — *Réduction* se dit aussi de l'action de soumettre, de subjuguer et du résultat de cette action : la *réduction* d'une ville à l'obéissance d'un roi. — En arithmétique, c'est l'opération par laquelle on établit le rapport que les différents nombres, les poids, les mesures, les monnaies, ont les uns avec les autres : la *réduction* des fractions en entiers, des poids étrangers en poids nationaux, des milles d'Angleterre en lieues de France, etc. — En marine, la *réduction* d'une route est la recherche des éléments d'un parallélogramme, ou plutôt de la base et de la hauteur d'un parallélogramme dont la route cinglée est la diagonale, ou de la différence en latitude et longitude donnée par une route cinglée. Le quartier de *réduction* est un instrument qui sert à résoudre plusieurs problèmes de pilotage par les angles semblables.— En terme de logique, la *réduction* à l'impossible, à l'absurde, est un argument par lequel on démontre une proposition en faisant voir que le contraire serait impossible ou absurde, ou que la proposition elle-même contient quelque chose d'absurde ou d'impossible, ou conduit nécessairement à des conséquences qui auraient ces mêmes vices. — La *réduction*, en chimie, est une opération par laquelle on enlève l'oxygène aux oxydes métalliques. Il est des oxydes qui se réduisent par la chaleur seule; il en est d'autres pour lesquels il faut, outre la chaleur, un corps avide d'oxigène, comme le char-

bon. Enfin, il en est qui ne peuvent être réduits par aucun de ces moyens, et que la pile électrique seule peut désoxyder. — En chirurgie, on a donné le nom de *réduction* à l'opération chirurgicale, qui a pour but de remettre à leur place les parties déplacées. Ainsi on fait la *réduction* d'une luxation, d'une fracture, lorsqu'on rétablit les rapports articulaires des os luxés, ou qu'on affronte des fragments d'un os fracturé. On opère la *réduction* d'une hernie lorsqu'on replace dans une cavité splanchnique les viscères déplacés. Cette dernière espèce de réduction a reçu le nom particulier de *taxis*.

Albert Deville.

RÉDUIT, retraite, petit logement; *réduit* agréable, commode, tranquille. Il signifie aussi un lieu où plusieurs personnes ont coutume de se réunir pour converser, jouer, se divertir. En termes de fortifications, on distingue deux espèces de réduits. L'une consiste en un corps-de-garde ou poste crénelé situé dans les demi-lunes des places-fortes et près de la place. Les assiégés s'y enferment et s'y retranchent lorsque la demi-lune est enlevée. Du réduit, l'assiégé peut, par un feu vivement soutenu, inquiéter l'ennemi, l'empêcher de s'établir dans la demi-lune, et peut-être même le forcer à l'abandonner. — Le *réduit* est encore, à défaut de citadelle, une demi-lune ou tout autre ouvrage fortifié à la gorge, du côté de la place, et pouvant au besoin agir contre elle. On conçoit dès lors combien les abords extérieurs de ce réduit doivent être difficiles, combien ils doivent être forts, puisque l'ennemi, en s'en rendant maître, pourrait de ce point agir plus facilement contre la place. On trouve des réduits de ce genre dans les ouvrages des grandes places-fortes du nord et de l'est de la France. En temps de guerre, la défense de ces réduits est confiée à une garnison placée sous les ordres d'un commandant spécial.

Martial Merlin.

RÉFÉRÉ (droit), de *referre*, rapporter, s'en rapporter à l'avis de quelqu'un. Le *référé* est une procédure sommaire qui a pour but de faire juger provisoirement et avec rapidité, soit les difficultés survenues dans le cours de l'exécution d'un jugement, soit toute autre affaire *urgente*. Ce recours est porté devant le président d'un tribunal, jugeant seul. La loi a pris soin d'indiquer elle-même la plupart des cas d'urgence, pour lesquels il y a lieu à référé; ce sont notamment: les décharges de séquestration (*C. de proc.*, 606); les ouvertures de portes, lors des saisies revendications (829); les contestations sur la délivrance ordonnée d'actes imparfaits (843 *et suiv.*); les difficultés en matière de saisie, scellés, inventaires, ventes judiciaires (607-921 *et suiv.*); la mise en liberté ou l'incarcération d'un débiteur qui se prétend arrêté illégalement (785); le privilége du propriétaire sur les deniers saisis (661), etc. — Sous l'ancienne jurisprudence, il n'existait aucune loi générale sur les référés, qui n'étaient usités qu'au Châtelet de Paris. — Il ne faut pas confondre les cas d'urgence avec ceux qui requièrent *célérité*; dans ces derniers, on peut assigner à bref délai devant le tribunal composé, comme il l'est ordinairement; mais, lorsqu'il y a urgence, c.-à-d. lorsqu'il faut faire cesser sur-le-champ des entraves, aplanir des difficultés sur l'exécution d'un acte, ou empêcher un préjudice irréparable en définitive, on peut alors assigner *en référé*, directement et sans permission préalable, à l'audience tenue par le président du tribunal seul, ou par le juge qui le remplace; toute la procédure consiste dans l'assignation et dans l'exposé verbal des moyens des parties. La décision qui intervient s'appelle *ordonnance de référé*. Ces ordonnances ne préjugent point le fond de l'affaire; elles sont exécutoires par provision, et ne sont pas susceptibles d'opposition, lorsqu'elles ont été rendues par défaut. L'appel est le seul mode de recours admis contre elles; il doit être interjeté dans la quinzaine, et jugé sommairement sans nouvelle procédure (*C. de proc.*, 806 à 811).

A. Husson.

RÉFLECTEUR. Dans l'acception la plus générale, tous les corps de la nature sont des *réflecteurs*, car tous ont la propriété de réfléchir ou de renvoyer la lumière et la chaleur qui tombent à leur surface; mais on n'emploie ce mot que pour ceux qui jouissent à un degré élevé de cette propriété. Encore, n'en fait-on guère usage que pour les corps réfléchissants ayant une forme particulière, propre à donner à la lumière ou à la chaleur qui leur arrive une direction déterminée d'avance. Ainsi, l'on nomme plus spécialement *réflecteurs* les miroirs métalliques au moyen desquels on concentre la lumière d'une lampe sur un point donné. Les formes de ces corps qui, d'après les lois connues de la réflexion de la lumière et de la chaleur, peuvent être déterminées géométriquement, doivent varier avec l'usage qu'on en attend. Avant l'invention de Fresnel, la plus belle application des réflecteurs était celle destinée à l'éclairage des phares. A la partie postérieure des becs de lampe produisant la lumière, étaient placés des réflecteurs de forme parabolique qui réunissaient, en un faisceau de rayons parallèles, dirigés vers l'horizon de la mer, les rayons divergents émanés de la source lumineuse. Ce sont maintenant des lentilles de verre qui produisent, avec une bien plus grande puissance, la concentration de la lumière en faisceau. — Le son se réfléchissant comme la lumière, et, d'après des lois analogues, il y a des réflecteurs pour lui comme pour elle; mais dans la théorie du son l'on trouve rarement des applications de ce mot.

Réflexion. La *réflexion* est une sorte de répulsion et de brisement qu'éprouvent la lumière ou la chaleur, lorsqu'elles rencontrent, dans leur marche, un corps quelconque, d'une nature différente de celle du milieu où elles se trouvent. Mais, pour les corps dont la surface est irrégulière et raboteuse, l'effet de la réflexion étant très faible, et ses lois n'ayant rien de précis, on dit généralement que la réflexion ne s'opère qu'à la surface des corps polis. Dans toutes les circonstances où l'on a pu l'observer, on a trouvé que la chaleur se réfléchit d'après les mêmes lois que la lumière; aussi, ne traiterons-nous ici que de cette dernière. — Lorsqu'un rayon lumineux tombe à la surface d'un corps poli, il se réfléchit sans sortir du plan qui le contient, et qui est perpendiculaire à la surface du corps au point d'incidence. De plus, il repart en ligne droite, en faisant de l'autre côté du plan un angle égal à celui sous lequel il est tombé, ce qu'on exprime généralement, en disant que l'angle de réflexion est égal à l'angle d'incidence. Ainsi, par exemple, un rayon lumineux qui se réfléchit sur un miroir plan horizontal ou sur la surface d'une eau tranquille, ne sort pas du plan vertical où il se trouve, et fait, après sa réflexion, mais en sens inverse, le même angle avec l'horizon. Ce fait unique contient toutes les lois géométriques de la réflexion, et il ne s'agit pour chaque cas particulier que d'en déduire des conséquences logiques (*v.* Miroir). — Il ne faudrait pas croire, du reste, trompé par les expressions que nous avons été obligé d'employer, que, pour aucun corps, la lumière réfléchie soit toute la lumière incidente. Il s'en perd toujours beaucoup, dans ce changement de direction, et d'autant plus que la lumière incidente se rapproche davantage de la perpendiculaire à la surface réfléchissante. C'est au physicien Bouguer que l'on doit à ce sujet les premières expériences dont les résultats ont été vérifiés ensuite, avec des appareils plus précis, par MM. Fresnel et Arago. La quantité de lumière réfléchie varie beaucoup aussi avec le poli et la nature de la surface réfléchissante. Les miroirs métalliques, en général, et particulièrement la surface du mercure, produisent une réflexion beaucoup plus intense que les autres corps de la nature. C'est pour cela qu'on enduit d'un amalgame d'étain et de mercure l'une des faces des glaces dont on veut faire des miroirs. C'est à une réflexion d'un genre particulier, s'opérant à la surface des couches d'air de différente densité et conti-

gués l'une à l'autre, qu'est dû le phénomène du *mirage* (v.).

Reflet. On appelle *reflet*, en peinture, l'effet de la lumière réfléchie sur des surfaces placées dans l'ombre. Les reflets se produisent toujours d'une manière déterminée, et donnent au clair-obscur de la vie et du mouvement. D'après les lois de la réflexion, il arrive généralement dans un corps cylindrique que la partie la plus fortement ombrée est près de la ligne de passage de la lumière à l'ombre, laquelle va, en décroissant successivement d'intensité, jusqu'au contour extrême où il y a reflet. — On emploie ce mot au figuré, pour désigner le vague souvenir d'un fait presque oublié, ou l'impression que produit en nous, au physique ou au moral, une action ou un fait extérieur. L.-L. Vauthier.

RÉFLEXION. La *réflexion* est cette faculté de l'esprit humain au moyen de laquelle il se replie sur lui-même pour observer les divers phénomènes dont il est le théâtre. Le mot *réflexion* vient du latin *retrò flecti* (se plier en arrière). Cette faculté est une de celles qui appartiennent en propre à l'homme et qui caractérisent sa nature. Son importance est telle, que celui qui en est dépourvu, incapable par lui-même de comprendre la mission qu'il a reçue, devient infailliblement le jouet et la victime de ses passions ou de l'erreur, et qu'elle assure à celui chez lequel elle s'est développée, une immense supériorité sous le rapport intellectuel et moral. Tant il est vrai que ce précepte de l'antiquité : *connais-toi toi-même* est le principe de toute science et de toute sagesse. Mais décrivons d'abord cette faculté, nous en apprécierons ensuite les bienfaits sublimes. — Outre le monde matériel, qu'on appelle aussi le monde extérieur, et dont les phénomènes nous sont révélés par nos sens ou par l'induction, il est un autre monde, inaccessible à nos sens, il est vrai, mais où peuvent pénétrer les regards de notre esprit: c'est celui du sentiment et de la pensée, monde plus vaste encore que le premier, puisque indépendamment des phénomènes intellectuels par lesquels il réfléchit le monde extérieur, il en possède une foule d'autres qui lui sont propres, qui n'offrent pas moins de variété, et qui ont pour l'homme un plus puissant intérêt. Ce monde tout spirituel, nous l'appelons intérieur par opposition au premier, parce que les scènes qu'il nous présente se passent au-dedans de nous, et qu'il nous suffit de rentrer en nous-mêmes, pour prendre connaissance de tout ce qui vit dans son sein. Or, la faculté qui nous initie d'abord à ces phénomènes invisibles, c'est la *conscience*. En effet, rien n'arrive en nous que nous n'en soyons avertis par l'infaillible témoin qui assiste constamment au grand drame de notre vie intérieure. Aucune joie, aucune souffrance, aucun désir, aucune passion, aucune pensée, aucun acte, ne peuvent venir modifier notre être, sans que la conscience ne nous atteste en même temps l'apparition de ces faits divers. Toutes les impressions, tous les mouvements de l'ame, nous sont aussitôt répétés par cet écho fidèle. Mais aussi, la scène est si changeante, est si mobile, les événements s'y succèdent avec une telle rapidité, que les vestiges qu'ils laissent dans l'ame s'effaceraient bientôt, et qu'ils seraient à jamais perdus pour nous, si nous n'avions le pouvoir de revenir sur leurs traces fugitives, en dirigeant et en arrêtant sur eux nos regards attentifs. L'activité que déploie alors l'esprit pour se concentrer sur les faits connus spontanément par la conscience, constitue la faculté que nous avons appelée *réflexion*. La réflexion, comme on voit, est une faculté complexe, c'est la *conscience* elle-même, devenant *active* pour éclaircir et compléter les connaissances que l'état de spontanéité avait laissées dans l'obscurité et la confusion. Ce n'est donc point un pouvoir de l'entendement à part et distinct de la faculté chargée de nous faire connaître les faits internes, c'est cette faculté elle-même passant de l'état spontané à l'état actif, et se portant au-devant de la connaissance des phénomè-

nes spirituels, au lieu de la laisser venir à elle. On comprendra encore mieux la relation intime qui existe entre la conscience et la réflexion, quand nous aurons comparé cette dernière à la faculté d'observation, qui est dans un rapport semblable avec la faculté chargée de percevoir les faits du monde extérieur, c.-à-d. la perception externe. Nous connaissons d'abord les modifications de la matière par le moyen des sens, et le monde physique vient se représenter à nous par l'entremise des organes, sans que nous fassions effort pour le connaître; en un mot, nous percevons d'abord passivement les objets extérieurs. Mais, comme les notions que nous en recevons à l'état passif sont encore confuses, incomplètes et fugitives, nous voulons leur donner de la consistance et de la clarté; nous agissons pour que la faculté aille au-devant de l'objet de la connaissance; nous ne nous contentons plus de voir, nous regardons; ni d'entendre, nous écoutons; en un mot, nous *observons*. Or, qu'y a-t-il de plus dans le fait de l'observation que dans celui de la simple perception? Un acte, un effort de l'ame qui se porte au-devant de la connaissance. Mais c'est toujours la perception externe qui est en jeu; c'est au moyen des yeux que nous avons vu; c'est encore au moyen des yeux que nous regardons. L'observation n'est donc autre chose que la perception externe à l'état actif. Il en est de même pour la réflexion; en la définissant *la conscience à l'état actif*, on en peut donner une juste idée. La réflexion ressemble donc à l'observation en ce qu'elle est comme elle une faculté intellectuelle mue par l'activité pour se porter au devant des connaissances qui sont de son domaine, et c'est cette ressemblance qui a fait réunir ces deux facultés sous une dénomination commune, celle d'*attention*. Mais elle en diffère en ce que les faits dont elle s'occupe n'appartiennent pas au monde extérieur et matériel, qu'ils appartiennent à l'ame seule, et qu'ils ne sont accessibles qu'à l'œil de la conscience. Ce qui distingue avec le plus d'évidence la réflexion de l'observation, c'est la différence, on peut dire l'opposition des moyens employés pour exercer ces deux facultés. En effet, l'homme qui observe, c'est-à-dire qui veut connaître et analyser les phénomènes du monde physique, s'oublie tout entier pour se porter en dehors de lui-même, et est sans cesse occupé d'exercer ses sens et de les appliquer aux objets extérieurs. L'homme qui réfléchit, au contraire, loin de s'oublier ainsi, n'est occupé que des faits qui se passent au sein de sa pensée; il est obligé de s'isoler le plus possible des faits extérieurs qui l'assiégent, et de leur fermer tout accès en suspendant l'action des organes chargés de les percevoir. Il lui faut la retraite, le repos, l'obscurité, le silence : et c'est alors seulement qu'il peut saisir ces phénomènes de l'esprit, et distinguer clairement ces objets invisibles et impalpables que la lumière lui cachait, que le silence et la nuit lui révèlent. — La réflexion n'est point l'observation; elle n'est pas non plus le raisonnement. La faculté de raisonner, c.-à-d. d'apercevoir un rapport nouveau résultant de rapports directement perçus entre les objets, peut s'exercer sur les faits que lui fournit la réflexion; mais elle peut s'exercer aussi sur les faits que l'observation lui présente. Ainsi, quand on a perçu le rapport d'égalité entre deux objets, et qu'on perçoit ce même rapport entre l'un d'eux et un troisième, il n'est pas besoin de réfléchir pour conclure que ce troisième objet est égal à celui des deux objets avec lequel il n'a pas été comparé. D'ailleurs, le raisonnement n'est pas chargé d'atteindre les faits qui modifient notre ame. Son objet, au contraire, est de nous faire atteindre, à l'aide d'idées fournies par la raison, des faits que nous n'apercevons ni au-dedans ni au-dehors de nous.—La réflexion n'est pas non plus l'imagination. Assurément l'imagination agit la plupart du temps sur les matériaux que lui a fournis la réflexion. Car le plus souvent elle opère seulement sur des idées, et dans cette

opération tout intérieure, la réflexion a une large part; mais l'imagination va plus loin que cette dernière; elle ne se contente pas comme elle de demêler et d'éclaircir des faits tout intellectuels; elle les dispose dans un certain ordre, selon le but qu'elle se propose. Voilà son objet spécial, et c'est ce qui la caractérise comme faculté distincte de la réflexion, à laquelle pourtant elle doit les matériaux avec lesquels elle a composé son œuvre. En un mot, l'homme qui imagine fait plus que réfléchir, il choisit, combine et rassemble les données de la réflexion. — La méditation est presque synonyme de la réflexion, cependant une légère nuance l'en distingue. Méditer, c'est bien réfléchir, mais c'est réfléchir sur un objet déterminé et dont l'étendue ou l'importance nous oblige à rassembler un grand nombre d'idées. Ainsi, on dira : méditer une vérité, c.-à-d. réfléchir à son importance, aux conséquences qu'elle renferme, aux applications qu'on en peut faire. On dira méditer un sujet, un poème, une entreprise; c'est-à-dire préparer et rassembler par la réflexion les éléments d'un sujet, d'un poème, d'une entreprise. On voit que le mot *méditation* offre un sens plus restreint et plus précis. — Le recueillement diffère davantage de la réflexion. Se recueillir, c'est se mettre dans une disposition favorable à la réflexion, c'est se préparer à rentrer en soi-même, c'est se dégager de tous les obstacles qui peuvent entraver ce mode d'action de l'esprit, c'est s'isoler du monde extérieur; c'est apaiser le bruit des passions, imposer silence à toute préoccupation qui gênerait le libre exercice de la pensée, et concentrer toute son activité sur le spectacle intérieur de l'ame. Le recueillement est une préparation à la réflexion, il en est la condition, il n'est pas la réflexion elle-même. — La réflexion est la faculté dont l'exercice est le plus difficile pour l'homme. Ce retour de l'esprit sur l'esprit, ce travail de la pensée sur la pensée, quand il est sérieux et prolongé, exige de lui des efforts plus pénibles que l'application de ses forces physiques aux plus rudes travaux, ou que l'observation la plus attentive. L'état valétudinaire de la plupart des hommes livrés par leurs habitudes à la méditation en est une preuve manifeste. Aussi Rousseau a-t-il dit avec raison que l'homme qui pense est un *animal* dégénéré. Mais si la réflexion nous coûte tant de fatigues et de peines, nous ne payons pas encore trop chèrement ses bienfaits; car tout ce que l'homme possède de plus grand et de plus précieux, c'est à elle qu'il en est redevable. Énumérer tous ses résultats importants, ce serait dire presque tout ce que l'humanité doit à la religion, à la philosophie, aux beaux-arts : nous ne pouvons ici qu'en rappeler les plus généraux. De même que de l'observation scrupuleuse des faits de la nature physique sont sorties et les sciences physiques, et leurs merveilleuses applications, de même, de l'attention donnée par l'homme aux phénomènes de son esprit, est sorti tout ce qui peut contribuer à l'éducation et à l'amélioration de son être moral. Et en effet, la morale est fille de la réflexion, c'est par la réflexion seule que l'homme arrive à dessiner nettement dans sa pensée les idées de liberté, de bien et de mal, de droit et de devoir, de mérite et de démérite; c'est la réflexion seule qui lui révèle les sentiments généreux ou pervers que la nature a placés dans son cœur ou que les circonstances y ont développés. C'est avec son secours qu'il connaît de ses propres actions, les examine, en pèse les bonnes ou les mauvaises conséquences, en apprécie le caractère moral; et c'est ce que le christianisme a compris quand il a recommandé à ses enfants de se recueillir à la fin de la journée pour faire *l'examen de leur conscience*. C'est par la réflexion que l'homme est conduit à distinguer le principe immatériel qui l'anime, de l'organisation matérielle qui l'enveloppe; c'est elle qui lui révèle toutes ces nobles facultés de l'ame qui le placent au-dessus de tous les êtres créés; c'est elle qui en lui montrant le but où l'appellent ces glorieux attributs, lève en

même temps à ses yeux le voile qui lui cachait sa destinée. Ses regards ne pénètrent pas jusqu'à la nature mystérieuse de l'être infini, puisqu'elle se borne à la contemplation de l'esprit humain, mais c'est par le spectacle de notre nature, par la lumière qu'elle répand sur les principaux attributs de l'ame, qu'elle nous élève à l'idée des attributs divins, et si notre pensée a conçu en Dieu la puissance, la sagesse et l'amour comme principes de toute vérité, de toute beauté, de tout bien, c'est au spectacle des facultés de l'homme qu'elle doit cette conception sublime; car si l'homme n'est qu'un pâle reflet de la divinité, il ne se glorifie pas moins, et avec raison, d'en être la plus parfaite image. — C'est encore la réflexion qui nous permet d'ajouter aux enseignements que nous donne l'observation de nous-mêmes, le fruit que nous pouvons retirer de l'observation de nos semblables. En effet, quoique nous ne puissions lire dans leur ame comme dans la nôtre, et que nous ne fassions que conclure des faits extérieurs aux faits psychologiques qui y correspondent, nous ne pourrions jamais connaître ni apprécier ces derniers, si nous n'avions d'abord aperçu et étudié en nous des faits analogues, et ce n'est que l'observation attentive de notre nature qui nous expliquera les mystères de la nature d'autrui. C'est à la réflexion qu'est due l'intelligence des signes destinés à représenter les faits psychologiques, et ce qu'on appelle vulgairement les idées abstraites. Or, ces signes si nombreux n'ont pour nous de sens et de valeur qu'autant que l'esprit regarde en lui-même l'idée qui y correspond, et ils sont d'autant mieux compris, que nous avons fait par la pensée une analyse plus profonde des abstractions qu'ils représentent. La vertu ne sera qu'un mot pour celui qui n'en aura point cherché et trouvé les éléments dans son cœur. Pour le philosophe, c'est-à-dire pour celui qui a consacré sa vie à l'étude de la vérité, et qui a pour but principal la connaissance complète et scientifique de la nature humaine, de ses lois, de sa destinée et des moyens propres à l'accomplissement de cette destinée, tout est dans la réflexion. C'est elle qui d'abord lui a donné l'existence, c'est elle qui lui a inspiré sa noble mission, c'est elle qui sera son guide, ce n'est que par ses yeux qu'il pourra voir; c'est elle qui deviendra dans sa main un levier puissant qui remuera le monde et en changera la face. Armé de la réflexion, le philosophe tracera sa route à l'esprit humain, donnera aux sciences leur méthode, posera les fondements de l'éducation, éclairera la religion, constituera la morale, dictera à la société ses lois, apprendra leurs droits aux peuples, aux gouvernants leurs devoirs. Et, en effet, l'étude approfondie de la nature humaine peut seule révéler les besoins, les lois, la destinée de cette nature : or, qu'est-ce que l'étude approfondie de la nature humaine, si ce n'est la réflexion donnant à son action le plus large développement possible ? — Mais sans parler de la philosophie qui ne vit que par la réflexion, que ne doivent point à cette faculté les arts eux-mêmes, que ne lui doit point la poésie, qui semble ne vivre que des couleurs et des images fournies par le monde extérieur, et qui va puiser à la même source que la philosophie ses beautés les plus réelles, ses inspirations les plus sublimes? On a fait une remarque fort juste : c'est que les peuples du nord, dont l'imagination est plus froide et la pensée plus sérieuse, ont néanmoins une poésie plus touchante et plus élevée que les peuples du midi. Et, en effet, contraints par la nature sombre de leur climat à mener une vie plus retirée, plus méditative, et à se réfugier pour ainsi dire en eux-mêmes, c'est-à-dire à réfléchir, ils sont beaucoup plus préoccupés de tout ce qui est relatif à la nature de l'homme et à sa destinée. Or, c'est cette préoccupation d'idées toutes philosophiques qui a donné à leur poésie plus de vérité, de sentiment et de profondeur, et qui a fait que leurs chants entraînent la pensée dans une sphère plus élevée, nous font rêver davantage, et trouvent dans les ames plus

Digitized by Google

de retentissement et de sympathie. Témoin Milton, Shakspeare et Byron, témoin l'Allemagne toute entière; en un mot, le véritable romantisme. Un immortel génie a consacré bien des pages à prouver l'excellence de la poésie inspirée par le christianisme, et sa supériorité sur la poésie des anciens. Rien de plus vrai; car le christianisme, qui avait résumé et développé l'œuvre intellectuelle de la Grèce, a eu pour but et pour résultat principal d'arracher l'humanité au monde matériel pour la transporter entièrement dans le monde de la pensée par la réflexion. Mais la poésie grecque elle-même, qui semble s'être étudiée avant tout à reproduire avec fidélité les beautés de la nature physique, ne doit-elle pas un de ses plus grands charmes aux fables ingénieuses de sa mythologie, où, sous des emblèmes sensibles, se cachent des idées philosophiques, des vérités morales qui accusent chez ces poètes une étude profonde de la nature humaine, et qui prouvent qu'en Grèce comme en Allemagne la poésie et la philosophie étaient sœurs et se donnaient la main?

C.-M. Paffe.

REFLUX, mouvement réglé de la mer qui se retire du rivage après le flux : il y a flux et reflux dans l'Océan. Dans la Méditerranée, le flux et le reflux sont peu sensibles. Il se dit figurément, et surtout en parlant de la vicissitude des choses humaines : la fortune a son flux et reflux (*v.* Flux).

REFONTE, action de refondre les monnaies pour en fabriquer de nouvelles espèces. Il se dit quelquefois en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une législation, etc., dont on change la forme, l'ordre : ce n'est pas une simple correction, c'est une *refonte* totale. La législation fut soumise à une *refonte* complète.

RÉFORMATION, rétablissement dans l'ancienne forme ou dans une meilleure forme : la *réformation* des mœurs, de la discipline, d'un ordre religieux, de la justice, des finances, du calendrier, d'un culte, d'une pièce fausse ou altérée, d'un acte de l'état civil, des abus, des désordres. La *réformation* des monnaies est l'action de refrapper des espèces, sans les refondre, soit pour en changer la valeur, soit pour en changer l'empreinte. — *Réformation* se dit enfin absolument des changements que les protestants ont fait à la doctrine et à la discipline du christianisme (*v.* Protestantisme).

RÉFORME, rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme ou dans une meilleure. La *réforme* des abus est le retranchement des abus qui se sont introduits. La prétendue *réforme*, et plus ordinairement la *réforme*, se dit du changement que les protestants du XVI[e] siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline du christianisme. Telle ville embrassa la prétendue *réforme*, la *réforme*, en telle année. La *réforme* de Calvin, de Luther. On le dit aussi du corps de doctrine adopté par les protestants et de la communion formée par les églises protestantes (*v.* Protestantisme).

Réforme, en parlant de religieux, signifie rétablissement de l'ancienne discipline dans un ordre. Une *réforme* austère a été introduite dans telle abbaye. Honneur aux religieux de la *réforme!* (*V.* Communautés, Congrégations, Couvents, Monastères, etc.). — *Réforme*, changement de mal en bien dans la conduite, dans les mœurs; réduction à un moindre nombre des employés d'une administration; diminution dans la table, les équipages, les domestiques; action ancienne de rétablir les valeurs réelles des monnaies dont on avait surhaussé le prix.

E. G.

Réforme (terme militaire). On comprend, dans l'acception générale de ce mot, tout ce qui est hors d'état de servir activement dans les rangs de l'armée. La réforme atteint le personnel et le matériel. On réforme un soldat en lui donnant son congé, pour cause d'infirmités ou d'incapacité; on réforme un officier en lui ôtant son emploi et en lui conservant une partie de son traitement pendant un temps limité. Les jeunes gens soumis à la conscription peuvent être réformés pour dé-

faut de taille ou pour infirmités prévues par la législation militaire en vigueur. On réforme les chevaux d'artillerie et de cavalerie lorsqu'ils sont jugés impropres au service, soit pour cause de vieillesse, soit pour cause de maladie. Les voitures, les caissons, les armes, les effets de campement et de casernement, etc., sont mis à la réforme pour cause de vétusté et autres cas prévus par les règlements militaires. — On opère quelquefois des réformes dans l'armée pour diminuer les charges de l'état. C'est ordinairement à la suite d'une longue guerre que l'on procède à cette opération, soit par la réduction des cadres, soit par la suppression de corps entiers. Après la signature du traité d'Aix-la-Chapelle (1748), le gouvernement français fit une réforme générale qui réduisit les régiments d'infanterie de 123 à 110, et les escadrons de cavalerie de 220 à 164. Cette réforme atteignit un très grand nombre d'officiers qui furent renvoyés dans leurs foyers avec ou sans traitement. A l'époque de la première restauration (1814), on réforma 188 régiments d'infanterie de ligne ou légère, et 37 régiments de cavalerie, non compris la garde impériale, les régiments étrangers (les Suisses exceptés) et les troupes auxiliaires. Plus de 40,000 officiers furent placés au traitement de non activité ou de demi-solde.

Réforme (congé de). Tout homme impropre à faire un service actif, pour cause d'incapacité ou d'infirmités graves, par les lois et réglements en vigueur, obtient un congé de réforme du corps dont il fait partie. Ce congé est délivré par le conseil d'administration, sur un certificat des officiers de santé délégués à cet effet; il est visé par l'intendant ou le sous-intendant militaire ayant la police administrative du corps auquel l'individu appartient, et approuvé par l'inspecteur-général ou par le lieutenant-général commandant la division.

Réforme (traitement de). Sous l'empire de l'ancienne législation militaire, on accordait un traitement de réforme aux officiers de tous grades et aux membres des divers services administratifs de l'armée que les circonstances plaçaient en dehors des cadres, et qui se retiraient dans leurs foyers en attendant leur remise en activité. — Aujourd'hui, la réforme est la position de l'officier sans emploi qui, n'étant plus susceptible d'être rappelé à l'activité, n'a pas de droits acquis à la pension de retraite : elle peut être prononcée pour cause d'infirmités incurables qui empêchent de faire un service actif, et par mesure de discipline. Dans ce dernier cas, l'officier est jugé par un conseil d'enquête qui donne son avis sur les motifs qui ont déterminé la réforme. — Depuis la loi du 19 mai 1834, sur l'état des officiers, nul officier n'a droit à un traitement de réforme s'il n'a accompli sept ans de service. — Tout officier réformé ayant moins de 20 ans de service reçoit, pendant un temps égal à la moitié de la durée de ses services effectifs, une solde de réforme égale aux deux tiers du *minimum* de la pension de retraite de son grade. — L'officier ayant, au moment de sa réforme, plus de 20 ans de service actif, reçoit une pension de réforme dont la quotité est déterminée d'après le *minimum* de la retraite de son grade, à raison d'un trentième pour chaque année de service effectif. — Les pensions de réforme peuvent se cumuler avec un traitement civil. Tout ce que nous avons dit dans cet article n'est applicable qu'à la France. Chez les autres puissances de l'Europe, les causes que nous avons développées sont soumises à des formes trop variables, à des systèmes trop diversement adoptés, pour qu'il soit possible de les reproduire ici. Sicard.

RÉFRACTAIRES. Terme militaire qui ne date que du commencement du consulat. On appelait *conscrit réfractaire* celui qui, après être tombé au sort, refusait d'obéir à la loi de la conscription, ou qui, ayant fait partie d'un détachement de conscrits, avait déserté avant d'arriver à sa destination. — Ces réfractaires étaient poursuivis par la gendarmerie, arrêtés et ramenés à leurs corps, de brigade en bri-

gade, pour y être jugés comme déserteurs, conformément aux lois en vigueur. — Vers la fin du consulat, le nombre des réfractaires était devenu si considérable que le gouvernement se vit obligé de créer, par décret du 12 octobre 1803, onze dépôts destinés à les recevoir. Réduits à huit par un autre décret du 28 octobre 1808, ils furent établis: le premier, à Flessingue (transféré depuis au fort Lillo); le deuxième, à Cherbourg; le troisième, au château de Nantes (transféré à Port-Louis); le quatrième, à Saint-Martin-de-Ré; les cinquième et sixième, à Bordeaux et à Bayonne (transféré à Blaye); le septième, au fort Lamalgue; le huitième à Gênes. — Chaque dépôt formait une compagnie dont le cadre se composait d'un capitaine, un lieutenant, deux sous-lieutenants, un sergent-major, un fourrier, huit sergents : le nombre des caporaux et des soldats était fixé à 160. — Les conscrits de chaque compagnie étaient divisés en seize escouades, ayant à leur tête un caporal, pris parmi les réfractaires. Ils n'avaient pas d'autre coiffure que le bonnet de police: leurs fusils étaient sans baïonnette. — Constamment consignés dans les casernes, ils n'en sortaient que pour les corvées, les exercices et les travaux auxquels ils étaient assujétis. On les employait dans les corvées des arsenaux, à la réparation des fortifications des places de guerre, aux travaux de route et de canalisation. Ils ne recevaient pour ces travaux ni solde ni traitement. — Le général commandant la division inspectait deux fois par an chaque compagnie, et désignait au ministre de la guerre ceux des conscrits réfractaires qui, par leur zèle et leur conduite, lui paraissaient les plus dignes d'être incorporés dans l'armée. — Les régiments de Walcheren, de Belle-Ile et de l'Ile-de-Ré, créés en 1810, furent formés de conscrits réfractaires. — Le mot *retardataire*, pris dans le même sens que le premier, paraît aujourd'hui l'avoir entièrement remplacé. — La loi du 10 mars 1818, celle du 21 mars 1832, qui abrogent toutes les dispositions antérieures relatives au recrutement de l'armée, défèrent aux tribunaux civils et militaires l'application des lois pénales sur le fait de la désertion des hommes de recrue et des retardataires. SICARD.

RÉFRACTION. Tous les corps de la nature sont divisés en deux grandes classes, relativement à la manière dont ils se comportent lorsque la lumière les frappe. Les uns l'interceptent, ce sont les corps opaques; les autres la laissent passer, ils se nomment diaphanes ou transparents. Il y a bien sur la ligne de séparation de ces deux grandes classes des corps qui, sans être complétement opaques, sont très peu diaphanes, et auxquels on donne le nom de *translucides*, mais ces corps sont en fort petit nombre, et nous n'en dirons rien. — C'est au passage de la lumière à travers les corps diaphanes que se manifeste le phénomène de la réfraction, qui change, d'après des lois déterminées, la marche de la lumière. Les milieux diaphanes les plus communs, tels que l'eau et tous les liquides transparents, le verre et tous les milieux homogènes, brisent seulement les rayons lumineux sans les diviser. Il n'en est pas de même des milieux cristallisés, non homogènes dans toutes leurs parties. Nous allons d'abord parler du phénomène tel qu'il s'opère dans les milieux de la première espèce : il porte alors le nom de *réfraction simple*. — Cette réfraction consiste en une déviation du rayon lumineux qui s'opère à son entrée dans le second milieu, et qui, sans le faire sortir du plan perpendiculaire à la surface du milieu, le rapproche ou l'éloigne de la perpendiculaire au point d'incidence, suivant que le second milieu est plus ou moins dense que le premier. Ainsi, quand un rayon de lumière passe de l'air dans l'eau, il se brise sans sortir du plan vertical qui le contient; mais il se rapproche de la verticale, parce que l'eau est plus dense que l'air. Inversement, lorsqu'un rayon passe de l'eau dans l'air, il s'éloigne de la verticale, ou, ce qui revient au même, il se rapproche

de la surface du liquide. La déviation dont nous venons de parler n'est pas seulement variable avec la densité des corps ; elle dépend aussi de l'angle que fait, avec leur surface, la lumière qui y tombe. Mais la loi qui régit cette seconde partie du phénomène est la même pour tous les corps et de la plus grande simplicité, de sorte qu'on peut facilement, connaissant la déviation produite par un corps pour un certain angle, en conclure pour ce corps toutes les autres déviations. C'est au phénomène de la réfraction que sont dues les illusions auxquelles donnent lieu les objets plongés dans l'eau. On doit voir, par ce que nous venons de dire, que, lorsqu'on regarde un objet plongé, on le voit au-dessus de la position qu'il occupe réellement. C'est pour cela qu'un bâton plongé à moitié et qu'on regarde à peu près dans le sens de sa longueur, paraît brisé à son entrée dans l'eau et relevé vers la surface. Une expérience bien simple, et que l'on fait toujours pour convaincre du fait que nous venons d'énoncer, consiste à mettre au fond d'un vase une pièce de monnaie ou un corps quelconque. Si l'on se place dans une position telle que les bords du vase cachent l'objet en effleurant son contour, et qu'on y verse de l'eau sans changer sa situation, on verra peu à peu l'image de l'objet se relever au-dessus des bords et paraître même tout-à-fait, suivant la grandeur et la profondeur du vase. Sans s'en rendre compte, les gens habiles à manier les armes à feu connaissent parfaitement le fait dont nous venons de parler, et ils ont bien soin, lorsqu'ils tirent un poisson dans l'eau, de viser au-dessous de la position qu'il leur paraît occuper. — Nous avons dit que la réfraction était d'autant plus forte que les milieux étaient plus denses; il résulte de là qu'un rayon lumineux qui traverse une suite de couches d'air d'une densité différente, comme elles le sont lorsqu'on s'élève dans l'atmosphère, doit nécessairement ne pas progresser en ligne droite. C'est en effet ce qui arrive, et tous les rayons lumineux qui nous viennent de la voûte céleste sont déviés de leur direction, excepté cependant ceux qui traversent l'atmosphère dans la ligne du zénith, c.-à-d. perpendiculairement à sa surface. Cette déviation, qui est d'autant plus sensible que l'on s'éloigne du zénith, se nomme *réfraction atmosphérique*; elle a pour effet constant de recourber les rayons lumineux vers la terre, et de nous montrer alors les astres d'où ils émanent, au-dessus de leur position réelle. Ainsi, le soir, le soleil est déjà au-dessous de l'horizon que nous l'apercevons encore. Ces fausses apparences doivent nécessairement entacher d'erreur les observations astronomiques. On les corrige maintenant au moyen de tables dressées à cet effet, mais qui ne pourront de long-temps être parfaitement exactes, eu égard à la grande variabilité des circonstances atmosphériques. Du reste, ces tables elles-mêmes ne commencent qu'à une trentaine de degrés au-dessus de l'horizon. Au-dessous, la réfraction est tellement forte et tellement variable, qu'on ne pourrait avoir par la correction des observations que de faibles chances d'exactitude. — La loi générale de la réfraction simple, telle que nous l'avons énoncée plus haut, est l'unique point de départ que l'on puisse et que l'on doive prendre pour étudier la marche de la lumière à travers les milieux diaphanes. Tous les phénomènes auxquels donnent lieu les lentilles, les modifications qu'elles produisent dans les objets que l'on regarde à travers, découlent comme des conséquences mathématiques de cette loi unique (*v.* LENTILLES, FOYERS, OPTIQUE). Nous remarquerons seulement que, pour pouvoir suivre avec certitude la marche d'un rayon lumineux à travers divers corps diaphanes successifs, il faut avoir la mesure exacte des déviations successives que ces corps sont susceptibles de lui imprimer. On y arrive facilement lorsqu'on connaît pour chacun d'eux la déviation qu'éprouve un rayon lumineux qui passe de l'air dans leur intérieur, ou ce qu'on nomme l'*indice de*

réfraction. Les physiciens ont employé et emploient chaque jour des procédés particuliers pour arriver à la mesure de ces éléments indispensables de toutes les questions d'optique. On connaît maintenant, avec la plus grande exactitude, l'indice de réfraction de presque tous les corps transparents de la nature. — Ainsi que nous l'avons remarqué à propos de la réflexion, il ne faut pas croire que, dans la réfraction, toute la lumière passe d'un des milieux dans l'autre. Il y a toujours des réflexions produites à chaque surface que la lumière traverse, ce qui diminue d'autant la portion qui se réfracte; de plus, une autre portion est éteinte ou absorbée par le milieu lui-même. Cette dernière perte varie beaucoup avec la nature du milieu; ainsi, un morceau de verre à glace de trois pouces d'épaisseur affaiblit d'environ moitié la lumière qui le traverse perpendiculairement à ses faces, tandis que dix pieds d'eau de mer en absorbent tout au plus les deux cinquièmes. Dans l'air, la lumière perd à peu près un tiers de son intensité sur une longueur de quinze cents mètres, ou trois huitièmes de lieue. Cette perte, qui varie beaucoup d'un lieu à l'autre, change beaucoup aussi avec l'état de l'atmosphère; elle diminue lorsque l'air est pur et tranquille. Un fait naturel qui arrive chaque jour est propre à démontrer la vérité de ce que nous venons de dire; c'est l'affaiblissement rapide de la lumière solaire, lorsque l'astre s'abaisse vers l'horizon. — C'est au phénomène de la réfraction que se rattache le plus parfait de nos organes; c'est par une suite de réfractions dans des milieux d'une densité différente, que les rayons lumineux, divergents à leur entrée dans l'œil, finissent par converger et se réunir, pour peindre sur les membranes qui en tapissent le fond l'image de l'objet d'où ils émanent (*v.* Œil). — A l'article Polarisation, nous avons déjà dit quelques mots de la double réfraction. Nous allons y ajouter quelques détails. Ce sont les substances cristallisées de la nature qui donnent lieu à ce phénomène, qui n'est autre chose que la production, dans la réfraction, de deux rayons au lieu d'un seul, de deux images pour un objet. — Les corps qui jouissent de cette propriété forment deux classes. Dans la première sont les substances cristallisées, dont la forme primitive est un polyèdre semi-régulier (*v.* Cristallisation); dans la seconde, sont les substances dont la forme cristalline primitive est un polyèdre tout-à-fait irrégulier. Dans la première classe, l'un des faisceaux suit la loi de la réfraction simple; dans la seconde, ils suivent tous deux des lois nouvelles. Lorsqu'on taille dans un cristal de l'une des deux classes une face plane quelconque, et que l'on y fait tomber perpendiculairement un rayon lumineux, il se sépare généralement en deux, excepté dans les corps de la première classe, pour une position particulière de la face plane, et dans ceux de la seconde pour deux positions. On nomme axe du cristal la direction particulière qu'occupe le rayon réfracté lorsqu'il pénètre ainsi sans se diviser, et de cette dénomination sont venus pour les deux classes différentes de cristaux les noms de cristaux à un axe et cristaux à deux axes. On a d'ailleurs reconnu que ces axes occupent dans le cristal des positions symétriquement disposées par rapport à sa forme élémentaire, et il paraît bien démontré que la propriété de doubler les images est due à un manque d'homogénéité dans toutes les directions. On a en effet obtenu des images doubles en juxta-posant des prismes de verre comprimés à d'autres prismes n'ayant pas subi de compression. — Le phénomène de la double réfraction a été utilisé dans un instrument nommé lunette de Rochon, et qui peut servir à savoir, du point où l'on se trouve, la distance d'un objet dont on connaît la grandeur, ou réciproquement. Les indications de cet instrument ne sont pas d'une exactitude parfaite, et ne conviendraient guère dans des observations délicates; mais on peut l'employer à certains usages, comme, par exemple, à connaître la distance d'un corps d'armée

d'après la hauteur moyenne des hommes qui le composent.

RÉFRANGIBILITÉ. Lorsqu'on connait le sens de réfraction qui vient d'un temps particulier du verbe latin *refrangere* (briser), on voit tout de suite, à la nature de sa terminaison, que le mot *réfrangible* signifie *qui est susceptible d'être réfracté*, d'où il suit que le mot *réfrangibilité* se rapporte à la propriété que possède un corps de subir la réfraction. Ainsi, l'on peut dire que la lumière, la chaleur et le son jouissent de la réfrangibilité. Ce mot est surtout employé dans la partie de l'optique où l'on traite de la dispersion qui se manifeste dans la lumière lorsqu'elle traverse un prisme transparent et qu'elle se sépare en faisceaux de couleurs différentes. On dit alors que les divers rayons colorés jouissent de réfrangibilités différentes (*v.* DISPERSION, SPECTRE SOLAIRE, etc.).

L.-L. VAUTHIER.

RÉGALE, DROITS RÉGALIENS, *Quod ad regem attinet* : ce sont les droits qui tiennent à l'essence même de la royauté, parce qu'ils en forment en quelque sorte l'attribut exclusif. Dans les royautés absolues, le droit régalien absorbe tout, *si veut le roi, si veut la loi*. Il n'y a de droit alors que sous le bon plaisir du monarque, ou plutôt il n'y a point de droit. Mais quelque étendus que soient les pouvoirs d'un roi, il ne peut pas les exercer par lui-même; il faut bien qu'il en use par voie de délégation, et c'est de ce moment que le droit régalien prend naissance, parce qu'il y a nécessité de faire une distinction entre les actes de pouvoir qui ne peuvent pas être délégués et qui constituent le *droit régalien proprement dit*, et d'autres actes de moindre importance qui peuvent sans danger être confiés à des représentants. Cependant peu à peu le pouvoir de délégation s'est étendu, et l'on a fini par établir une distinction entre les droits régaliens euxmêmes en les divisant en deux classes: ceux qu'il était impossible de déléguer et ceux qu'il était permis en certaines circonstances d'aliéner temporairement, bien qu'en principe ils tinssent également à l'essence de la royauté. De là cette division des grandes et des petites régales, *majora et minora regalia*. — Au nombre des premières, qui avaient pour caractère spécial d'être réputées un attribut tellement essentiel de la royauté qu'on les tenait pour *incommunicables*, tous les anciens auteurs s'accordaient à mettre « le droit de faire des lois, de rendre ou faire rendre la justice en dernier ressort, de créer de nouveaux offices, de faire la guerre ou la paix, de traiter par des ambassadeurs, de donner des saufs-conduits et des lettres de marque ou représaille, de battre monnaie, d'établir des impôts, de donner des grâces ou des lettres d'abolition pour crime, et généralement de dispenser de la rigueur des lois, de naturaliser des étrangers, d'anoblir, de légitimer les bâtards, de donner des lettres de grâce, d'amortir des héritages tombés en main morte, de fonder des corporations, d'ériger des foires et marchés. » Les petites *régales*, au contraire, étaient *communicables* et comprenaient généralement, suivant les mêmes auteurs, « les grands chemins, les bords de la mer, les grandes rivières, les péages, les droits de Leyde, les salines, les trésors, les confiscations, le droit d'avoir château avec créneaux, forteresse, et divers autres attributs de juridiction, etc. » — Cette simple énumération suffisait pour montrer combien le droit de régale est éloigné aujourd'hui de nos mœurs et de notre législation moderne. On peut même dire que le droit constitutionnel n'admet plus aucun principe régalien, puisqu'il faut que tout acte de souveraineté porte le contre-seing d'un ministre responsable, qui est un délégué nécessaire, sans l'intermédiaire duquel l'acte ne pourrait pas recevoir son exécution. Autrefois ces distinctions elles-mêmes entre les régales *majeures* et *mineures*, *grandes* et *petites*, n'étaient pas parfaitement observées; elles variaient suivant les temps et les lieux : on comptait à cet égard en France autant d'usages divers qu'il y

avait de grandes seigneuries; et en général les grands vassaux, qui dans l'origine, il est vrai, étaient les égaux des rois, jouissaient dans toute l'étendue de leurs fiefs de toutes ou presque toutes les régales majeures et mineures; on doit même remarquer que c'est à l'aide de traités et de contrats d'acquisition que les rois de France sont parvenus à réunir dans leurs mains ces attributs de la souveraineté que les grands feudataires avaient eux-mêmes retenus par droit de conquête. Considérée sous ce rapport, l'histoire du droit régalien serait l'histoire de la féodalité tout entière; mais nous devons nous borner ici à indiquer les diverses significations de ce mot. — Il se prend aussi en effet dans une autre acception, lorsqu'il est considéré dans ses rapports non plus avec le droit féodal, mais avec le droit religieux. Pris dans ce sens, la *régale* exprime encore tout droit qui appartient essentiellement à la royauté, par opposition au droit qui appartient à l'église. L'histoire du droit régalien comprendra alors cette longue suite de discussions interminables entre la suprématie spirituelle et la suprématie temporelle, et nous trouverons devant nous toute l'histoire des guerres religieuses du moyen âge, toute l'histoire des libertés gallicanes. On sait comment en France ces libertés s'étaient établies plutôt de guerre lasse et comme par une sorte de consentement tacite, que par un traité formel. Cependant on finit par se mettre d'accord sur quelques points seulement, et l'on admit pour règle dans l'église métropolitaine que les rois pouvaient en effet exercer un droit sur les affaires de l'église, sans s'expliquer toutefois d'une manière bien précise sur l'origine de ce droit, qui ne serait plus régalien s'il ne provenait lui-même que d'une simple délégation donnée par le souverain pontife, représentant de Dieu sur la terre. Ce n'est point ici non plus le lieu d'entrer dans des discussions nouvelles sur des points aussi importants; nous nous bornerons donc à rappeler qu'on reconnaissait autrefois en matière ecclésiastique deux sortes de régales, la spirituelle et la temporelle. On nommait *régale spirituelle*, ou simplement *régale* par excellence, le droit qui appartenait au roi de jouir des revenus des archevêchés et évêchés vacants par la mort naturelle ou civile du titulaire, ou toute autre cause, jusqu'à ce que les nouveaux pourvus eussent prêté le serment de fidélité. On nommait *régale temporelle* le droit qui appartenait au roi de prendre les fruits et les revenus de l'évêché ou archevêché qui se trouvait vacant en *régale*. Le roi avait-il le droit de donner la collation pleine et entière du bénéfice? c'était là surtout l'objet de la controverse. On fesait dériver ce droit en France de la souveraineté du roi, de sa qualité de fondateur des églises, de sa qualité de seigneur féodal des biens qui en composaient les revenus, et enfin de sa qualité de gardien, avocat et défenseur des droits et prérogatives des églises de ses états; mais il n'y avait pas un seul de ces titres qui ne fût contesté à Rome. Les partisans des deux opinions étaient divisés en trois classes: les uns qui accordaient à l'autorité pontificale toute souveraineté, sans restriction aucune; les autres qui attribuaient cette suprématie à l'autorité royale, également sans restriction; et d'autres enfin qui, prenant un terme moyen entre les deux systèmes, reconnaissaient l'autorité pontificale pour souveraine, ajoutant qu'il y avait eu délégation ancienne faite aux rois, mais irrévocable. On comprend combien devait être obscure une discussion établie sur de telles bases; aussi le droit de régale est-il assez difficile à bien saisir; heureusement qu'il n'offre plus aujourd'hui pour ainsi dire qu'un intérêt de pure curiosité historique. TEULET, a.

REGARD, action de la vue qui se porte sur l'objet qu'on veut voir (*v.* OEILLADE). En termes de peinture, on appelle *regard*, deux portraits de grandeur égale ou à peu près, qui sont peints de telle manière que les deux figures représentées se regardent l'une l'autre. *Un*

Digitized by Google

regard du Christ et de la Vierge.— *Regard* se dit encore d'une ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un conduit, d'un aqueduc, et où sont parfois établis des robinets servant à la distribution des eaux. *Regard* de fontaine.— *En regard :* vis-à-vis. Cette locution ne s'emploie guère qu'en parlant d'un ouvrage traduit et dans lequel la traduction se trouve à côté du texte. X. X.

RÉGENCE, administration de l'état confiée à une ou plusieurs personnes chargées de suppléer le souverain dans les cas où il ne peut gouverner par lui-même, soit à cause d'absence, de captivité ou de maladie, soit à cause de minorité. Ceux qui furent revêtus de ce pouvoir furent appelés d'abord *gardiens du royaume*, *administrateurs*, *lieutenants du roi ou du prince*, *ruwards*, *mambourgs*, *bails*, etc. Ce ne fut qu'au commencement du XIV[e] siècle qu'on les désigna sous le titre de *régents*. Dagobert I[er] nomma en mourant, pour gardien de la personne et du royaume de son fils mineur Clovis II, Ega, l'un de ses leudes, sans autre motif que la confiance qu'il avait placée en lui. Long-temps après seulement les droits du sang influèrent sur le choix des régences. Les ordonnances de 1403 et de 1407 offrent sur ce sujet une législation précise. Les reines-mères sont appelées à régler l'état si elles vivent, ainsi que les plus *prochains du lignage*. On sait quels troubles marquèrent la régence de la mère de Louis XIV, et quelle corruption de mœurs signalèrent celle de Philippe d'Orléans après la mort de ce monarque. Un trait de la politique extérieure de ce temps-là qu'il est curieux de remarquer, c'est l'union franco-anglaise, consommée de nos jours avec plus d'habileté et de grandeur par un descendant de la branche d'Orléans, surnommé à si juste titre le *Napoléon de la paix*. — — On appelle encore *régences* le gouvernement des petites principautés germaniques, et les administrations municipales d'Allemagne, de Hollande et de Belgique. Dans ce dernier pays, la constitution, qui est la plus libérale de toutes celles de l'Europe, accorde aux communes une indépendance tellement exagérée que si le peuple belge n'était doné d'une étonnante modération et de l'amour instinctif de l'ordre, cette loi deviendrait une source de résistances perpétuelles, en entravant chaque jour la marche du pouvoir.— La banque de France est également administrée par une régence (*v.* BANQUE). Enfin, c'est par ce mot qu'on désigne ces nids de pirates jetés sur la côte d'Afrique, et dont la France a eu la gloire de restreindre le nombre, en châtiant l'insolence des beys qui bravaient impunément l'Europe, tout en tremblant devant leur milice et leurs eunuques. Si la Méditerranée n'est plus souillée par les affreux brigandages que protégeaient jadis même des puissances chrétiennes, c'est surtout à la politique et aux armes françaises qu'on en a l'obligation. DE REIFFENBERG.

RÉGICIDE (politique). Dans les états monarchiques, cette question est toujours grave en elle-même, et toujours funeste quand elle surgit dans les débats publics. Elle n'est toutefois qu'une question secondaire et dépendante de l'ordre social tel qu'il est établi. Il faut l'envisager dans le système du droit divin, du droit national et de ce droit mixte qui naît des constitutions convenues.—Pour les hommes qui considèrent les sociétés comme établies par Dieu et indépendantes des volontés de l'homme, le régicide est un sacrilége. Le crime qui porte la main sur l'homme de Dieu s'attaque à Dieu même. Mais, dans cette hypothèse, le roi n'est que l'instrument de Dieu; il existe au-dessus des rois un représentant de Dieu; et le chef de la religion, jugeant les princes selon leurs œuvres, a le droit d'affermir ou de briser leur sceptre. La monarchie veut bien régner de droit divin, mais la monarchie ne veut pas s'asservir à la théocratie; elle adopte tout le pouvoir du pape par le roi, moins le pouvoir du pape sur le roi. Ces débats causèrent la perte de la branche de Valois, suscitèrent la Ligue, assassinèrent Henri III et finirent par le meurtre de

Henri IV. Cette puissance des conciles sur les papes, des papes sur les rois et des rois sur les peuples, fut en partie réfrénée par la déclaration du clergé de France de 1682 : mais l'esprit sacerdotal ne voulut pas abdiquer sa souveraineté : la querelle existe encore en théorie, et l'impuissance du Vatican la rend peu redoutable aux couronnes. L'autel ne menace plus le trône; et cependant, par cela seul que, dans le droit divin, la suprématie du prince a été contestée par le prêtre, il en est résulté que, dans le droit national, l'inviolabilité du roi a été contestée par le peuple. Le droit du peuple étant substitué au droit de Dieu, ce résultat était inévitable. Les prétentions sont pareilles, les arguments les mêmes, et les juges de Charles Ier et de Louis XVI ont employé les arguments des Ligueurs, des Guise et de la cour de Rome. Lorsqu'on établit une doctrine au profit d'un pouvoir, toutes les forces s'en emparent. — La question se complique lorsqu'on l'envisage selon le droit national séparé du droit divin : il faut d'abord savoir dans quelles mains est tombé l'exercice actif de la souveraineté. Si, dans les mains du roi, le régicide est admis par toutes les puissances : Romulus frappe Rémus, Henri de Transtamare frappe don Pèdre, Élisabeth frappe Marie Stuart; si, dans les mains de l'aristocratie, le fait s'érige encore en droit : les rois de la Grèce furent tous expulsés ou meurtris par les sénats des villes de l'Hellénie, Romulus tomba sous le fer des sénateurs, et Tarquin fut chassé par la révolte des patriciens; si, dans les mains de l'armée, la victoire légitime l'attentat : prétoriens, janissaires, strélitz, soldats de tous les pays, ont joué pendant deux mille ans avec la tête des rois. Triste effet du crime lorsqu'il tombe de haut! sa semence est vivace et féconde, et il s'élève ensuite pour la ruine des puissances qui n'en voulaient qu'à leur profit. La civilisation condensée sur les hauteurs possède une force d'expansion qui rayonne et s'étend jusqu'à ce qu'elle ait tout éclairé; et la civilisation, c'est la tyrannie ou la liberté, le crime ou la vertu, la religion ou l'impiété sortant du monopole de quelques-uns pour se mettre au service de tous. Elle sort du sacerdoce pour entrer dans la monarchie, et de la royauté pour entrer dans l'aristocratie civile ou militaire. Un dernier pas lui restait à faire, elle devait pénétrer dans le peuple, et ce résultat était inévitable. Le protestantisme, aidé de presque tous les rois, de presque toute la féodalité de l'Europe, suscite la démocratie chrétienne contre la souveraineté et la hiérarchie catholiques; la révolte de la Suisse, secondée par les puissances rivales ou jalouses de l'empire, suscite la démocratie sociale contre la souveraineté et la féodalité de l'Europe. Une révolution est à la fois un fait et une doctrine; un fait qui triomphe par le glaive des résistances matérielles, une doctrine qui triomphe par le raisonnement des résistances intellectuelles. Sans ce double triomphe sur la force et sur l'intelligence, toute révolution avorte. Les puissances ne virent que le fait, et l'acceptèrent de guerre lasse. Aveugles et sans prévision, elles ne virent pas la doctrine révolutionnaire qui, par la paix, put étendre ses conquêtes futures devenues légitimes par la sanction de ses conquêtes accomplies et acceptées. Tout l'avenir de l'Europe était là : la presse, armée terrible et invincible; la plume, glaive plus redoutable que l'épée, sapa toutes les hiérarchies religieuses et politiques. L'opinion, puissance née de la publicité, s'éleva sur toutes les puissances. Dans la lutte religieuse, elle rendit le sacerdoce impuissant contre les ennemis de la religion; dans la lutte politique, elle fascina les rois assez pour les porter au secours des peuples contre la royauté. Dès lors, ce qui n'était pas encore accompli était déjà inévitable. L'ennemi commun fut la stabilité; le monde se mit en marche, ici par le progrès, révolution lente; là par la révolution, progrès abrupte : la démocratie combattit partout, tantôt par la parole et tantôt par l'épée. Elle hérita des droits que tou-

tes les supériorités s'étaient arrogées avant elle, et le régicide entra avec bien d'autres crimes dans ce redoutable héritage.—Malheureusement pour les nations modernes, aucune n'avait ni mœurs, ni lois, ni littérature qui lui appartinssent en propre : chacune d'elles puisait la science à des sources étrangères. L'éducation religieuse s'inspirait plus de la Bible que de l'Évangile. Le prêtre préférait le Dieu fort au Dieu bon, celui qui brise toutes les résistances à celui qui s'insinue dans tous les cœurs. Là se trouvait un dédain profond pour la royauté; elle ne survenait qu'à cette époque de corruption où Israël ne fut plus digne du règne des patriarches, des juges et des prêtres, et quelle effroyable prédiction du règne d'un homme sur les hommes dans les paroles de Samuel! Encore sous les rois, Saül est rejeté du trône par un prêtre, et les prophètes font sans cesse tonner la parole de Dieu sur des couronnes qu'ils réprouvent ou qu'ils brisent; et les papes interdisent les royaumes, déposent les princes, arment les peuples contre leur pouvoir.—L'instruction scientifique n'avait que deux sources, la Grèce et Rome, pays républicain, terre natale du régicide. L'histoire écrite de la Grèce commence à l'expulsion ou au meurtre de ses rois. Les peuples étrangers soumis à leur joug sont des esclaves ou des Barbares, les monarques sont des tyrans ou des despotes. Sparte conserve un simulacre de royauté; on a deux rois pour n'en avoir pas un, et les princes, premiers ilotes de la république, sont toujours en dehors des lois, entre la proscription et la mort. Rappelez-vous le désespoir de la Grèce entière lorsque les peuples, indignes déjà de la liberté et encore impatients de la servitude, n'avaient pas assez de malédictions et de colères contre Philippe, Alexandre et leurs premiers successeurs! Rome nous apparaît avec une haine plus prononcée encore contre la monarchie. Quel triste récit nous ont transmis ses historiens de ses rois et de ses triumvirs! Malgré ce respect pieux qui entoure de prodiges, de vertus et de sacrifices le berceau de la patrie, on voit plus de haine de la tyrannie que de mépris des tyrans. Quel effroyable tableau que le règne des Tarquins! quel noble spectacle offert au monde par ce Brutus digne de Rome, et ce sénat digne de Brutus! Comme l'histoire fait vibrer toutes les cordes généreuses du cœur humain entre la tombe du despotisme expirant et le berceau de la liberté naissante! comme la gloire, la puissance, l'immortalité s'amoncèlent sur ce Capitole républicain! comme un Brutus et un Caton terminent avec un patriotique courage ce grand drame de l'humanité ouvert par un autre Brutus, illustré par un autre Caton! Et voyez après, d'Auguste à Augustule, comme Rome s'éteint, comme le genre humain s'abaisse, comme la royauté s'offre dégoûtante de débauche, de rapines, d'impuissance et d'atrocité! L'instruction politique, je veux dire le livre du monde contemporain, est souillé de pages plus hideuses encore. C'est le prêtre réprouvant la race de Clovis pour consacrer l'usurpation des carlovingiens, c'est le prêtre déposant le fils de Charlemagne, lançant l'anathème sur Philippe et l'interdit sur son royaume. C'est le vassal sans cesse armé contre son maître, et la féodalité en révolte ouverte et permanente contre la souveraineté, jusqu'au jour où elle fait passer le sceptre de la seconde à la troisième race. Et je n'exhume pas des jours de barbarie, quoiqu'ils soient l'unique instruction des siècles barbares. Dans notre époque de civilisation, dans cette France classique en Europe pour l'amour de ses rois, Henri III meurt assassiné, Henri IV meurt assassiné, Louis XIII, Louis XIV, chassés par la révolte, sont presque sans asile dans leur royaume; Louis XV est frappé d'un fer meurtrier. — Voilà l'esprit tel qu'il a été façonné par les livres, voilà l'homme tel qu'il a été pétri par les hommes dans la nation de l'Europe la plus renommée par l'aménité de ses mœurs, la politesse de ses manières, le peu de saillie de son caractère. Je ferais frémir si je disais toutes les calamités de la puis-

sance dans les autres états.—On s'étonne, on s'indigne toutefois lorsque la démocratie, héritant de ces fatales traditions, ose imiter ces funestes exemples. Il faut gémir, mais non s'étonner. Tout est dans les décrets de la Providence; et ici tout est encore dans l'enchainement inévitable des choses humaines, qui déduit l'effet de la cause, et ce qui suit de ce qui précède. Sans doute, les moyens sont différents : la démocratie, forte comme un peuple, n'a besoin ni d'une coupe empoisonnée, ni d'un poignard assassin, ni d'une révolte d'un jour. Son émeute à elle est une révolution. Ce n'est pas par un meurtrier, c'est par un arrêt qu'elle envoie la mort. Qui n'est glacé d'angoisse et d'effroi à l'aspect de Charles Ier, de Louis XVI, devant ces corps politiques qui se transforment en bourreaux nécessaires, par cela seul qu'ils se disent juges légitimes? Qui ne sent son cœur brisé par ces voix impassibles, faisant retentir sur tous les bancs ce cri terrible : *la mort!* qui ne voit que, s'il y a plus d'humanité, il y a un plus profond oubli de la puissance dans ces voix qui crient l'*exil*, la *prison!* Telle est cependant la justice des peuples quand ils osent juger! Et depuis cet arrêt, et sous nos yeux, quel mépris aveugle de la royauté par les rois! Napoléon jetant du trône ou jetant au trône, au gré de son désir, les princes qu'il craint ou les soldats qu'il aime; Murat fusillé comme un caporal; l'Amérique répudiant ses rois; la France qui les prend ou les chasse au souffle d'une émeute; les couronnes en suspens devant le glaive en Portugal, en Espagne, en Belgique, et le droit attendant sa consécration de la force; ces monarques qui fuient, ces princes qui mendient, ces royautés que chacun coudoie, mesure, insulte dans la rue. Tout est éteint, et la réalité, et les mystères, et les fictions de la puissance. L'un a tué des rois, l'autre a tué des royautés; le fer, la presse, la parole, le siècle, l'état social, tout est régicide, complice du régicide, fauteur de régicide. Et au milieu de cette perversion des idées, des discours, des actions, la puissance ne sait opposer que des lois à la force; elle est impuissante de volonté, de courage, de caractère à se prendre corps à corps avec l'état des esprits. Elle ne peut changer les mœurs que par les mœurs, les doctrines que par les doctrines, la vieille éducation que par l'éducation nouvelle. Qu'a-t-elle fait pour notre état intellectuel? quel respect de l'autorité a-t-elle imprimé dans ses lois sur l'instruction? qu'a-t-elle tenté pour affermir l'une par l'autre et lier ensemble l'autorité de la religion, l'autorité du père de famille, l'autorité municipale et l'autorité politique? Le monde va à la dérive, et chacun le laisse aller! et lorsqu'il se brise à l'écueil, on accuse les peuples, les agitateurs des peuples, les corrupteurs des peuples! Hommes chétifs, créatures d'aveuglement et de vanité, qui prenez l'ambition pour la capacité, et la soif de l'autorité pour la science et le caractère du pouvoir, que vous ferez pitié à l'avenir si vous êtes condamnés à parvenir jusqu'à lui! Combien vous seriez coupables si votre excuse n'était dans votre faiblesse, et si vous aviez la conscience intelligente de vos devoirs! Regarder et gémir, voilà notre lot. Dieu nous laisse faire le présent; il se réserve l'avenir.

J.-P. Pagès (de l'Ariége).

RÉGIE, économat, garde, administration et direction d'un revenu, à la charge d'en rendre compte. La *régie* d'un bien, d'une succession. Jadis les fermiers-généraux mettaient en *régie* les droits qui se prélevaient à Paris, et affermaient ceux des provinces. *Régie* se dit particulièrement de certaines administrations chargées de percevoir les impôts indirects, ou de certains services publics. La *régie* des tabacs, des vins, etc.

X. X.

RÉGIME (en latin *regimen*, de *regere*, gouverner). C'est l'usage raisonné des aliments et de toutes les choses essentielles à la vie, tant dans l'état de santé que pendant la maladie; un bon, un mauvais *régime*; se mettre au *régime*, renoncer au *régime*, etc. (*v.* Hygiène et

Diète). *Régime* signifie aussi la manière de gouverner, d'administrer les états; *régime* paternel ou despotique. Le *régime féodal*, c'était l'organisation, la constitution féodale; le *régime représentatif*, c'est celui où la nation concourt par ses représentants à l'exercice de la puissance législative. Le nouveau, l'ancien régime, c'est la nouvelle, l'ancienne forme de gouvernement (*v.*). Dans le même sens le mot *régime* s'emploie à propos de quelques établissements publics et des maisons religieuses. Le régime des *prisons*, des *couvents* (*v.*). En jurisprudence, il y a le *régime* dotal et le *régime* communal. Le premier est l'ensemble des dispositions législatives qui régissent la société conjugale lorsque la dot reste la propriété de la femme. Le second est l'ensemble de ces dispositions lorsque les époux vivent en communauté (*v.* Contrat de Mariage). La botanique s'est également emparée du mot *régime*; ainsi, en Afrique et dans les deux Indes, on donne ce nom au spadix des dattiers et des bananiers ou à l'assemblage de leurs fruits. X. X.

Régime (grammaire). La plupart des grammairiens distinguent par cette dénomination un mot qui restreint la signification du verbe, et qui lui sert de complément; et comme un mot peut restreindre un verbe ou directement ou indirectement, il suit de là que l'on reconnaît deux régimes, l'un direct, l'autre indirect. Dans cette phrase: « Il sert bien la patrie; » la *patrie* est le régime du verbe *servir*; c'est là un régime direct; il sert bien *qui?* ou *quoi?* Réponse, *la patrie*. Toutes les fois que le régime répond aux questions qui? ou quoi? il est direct. S'il ne répond qu'à l'une des questions *à qui?* ou *à quoi? de qui?* ou *de quoi?* alors, il est nécessairement indirect, comme dans les phrases suivantes: « Envoyer de l'argent à ses créanciers; convenir à ses lecteurs, se venger d'une injure. » Ces mots, *à ses créanciers*, *à ses lecteurs*, *d'une injure*, sont les régimes indirects des verbes *envoyer*, *convenir*, *se venger*. Cette notion simple, précise, et presque vulgaire, est certainement ce qu'on a dit de plus clair sur les régimes des verbes. De savants et profonds grammairiens ont donné d'autres noms à cette partie constitutive de la phrase, et l'ont expliquée d'une tout autre manière. Celui-ci reconnaît des régimes absolus et des régimes relatifs; celui-là nomme *complément* ce que nous avons appelé *régime*. Suivant d'autres, on doit lui donner le nom de *modificatif*, ou de *déterminatif*, ou d'*adjonctif*, etc., etc. A la suite de ces différentes appellations se trouvent des raisonnements plus ou moins satisfaisants. Mais, il faut le dire, une pareille anarchie dans les termes n'est pas de nature à mettre de l'ordre et de la lucidité dans les choses. Si chacun veut faire un nouveau vocabulaire pour la grammaire, alors il n'y aura plus moyen de s'entendre. C'est un inconvénient qui n'est que trop commun dans l'enseignement des sciences. Nous avons voulu l'éviter ici, en nous en tenant à l'explication la plus élémentaire.

Champagnac.

RÉGIMENT, corps de troupes formé de plusieurs compagnies. Cette dénomination ne remonte pas au delà du XVI[e] siècle: ce fut Henri II qui la donna en 1558 aux légions qu'il institua (*v.* Armée, Cavalerie, Infanterie et Organisation militaire).

REGIOMONTANUS, ainsi appelé de sa ville natale Kœnigsberg en Franconie. Son véritable nom était Jean Muller. Il avait vu le jour le 6 juin 1436. Ce célèbre mathématicien, qui n'excellait pas moins dans les sciences exactes que dans la philologie, eut pour professeur depuis 1451 le célèbre Georges de Peurbach. Durant plusieurs années, il fit avec succès un cours public de mathématiques à Vienne; puis, pressé du désir d'apprendre la langue grecque, il se rendit l'année 1461 en Italie avec le cardinal Bessarion. Là, sa vaste érudition excita une admiration générale. Il traduisit du grec plusieurs traités de mathématiques et d'astronomie, et acheva l'abrégé de l'*Almageste* de Ptolémée

(Venise, 1496, in-fol.), commencé par son professeur Peurbach. Il écrivit aussi, sous le titre de *Tractatus de doctrinâ Triangulorum*, le premier livre qui eût encore été publié sur cette matière. Depuis, il vécut à la cour de Mathias Corvin, roi de Hongrie, qu'il quitta dans l'année 1471, pour aller s'établir à Nuremberg, où il se lia avec Walter et fonda une imprimerie. Peu de temps après, le pape Sixte IV le promut à l'évêché de Ratisbonne, et le détermina à venir près de lui à Rome en 1474. Ce fut dans cette ville qu'il mourut, le 6 juillet 1476, de la peste suivant les uns, selon d'autres assassiné par les fils de Georges de Trébisonde, qui voulaient venger leur père, dans les écrits duquel Regiomontanus avait signalé de graves erreurs. Il fut le premier en Allemagne qui réhabilita l'algèbre, et imprima à la trigonométrie une direction plus scientifique. Il introduisit l'usage des tangentes, après avoir subdivisé le demi-diamètre en dix millionièmes. La mécanique lui doit aussi beaucoup. Ses observations astronomiques, intitulées *Éphémérides* (Nuremberg, 1474; Venise, 1476 et 1484), sont très exactes et lui ont acquis une grande renommée. Au nombre de ses écrits les plus importants, il faut citer : *de Reformatione calendarii* (Venise, 1484); *Tabula magna primi mobilis* (Nuremberg); *de Cometæ magnitudine longitudineque* (Nuremberg, 1531), etc. C. L.

RÈGLE, instrument fort simple de bois ou de métal dont on se sert pour tirer des lignes droites. — Au figuré, ce sont les principes, les maximes, les lois, tout ce qui sert, en un mot, à conduire et à diriger l'esprit et le cœur : les *règles* du devoir, de la morale, de la bienséance, de la politesse; ou bien encore, ce sont les lois humaines, les coutumes, les ordonnances, les usages; les *règles* de la justice, de la procédure; agir en *règle*, procéder selon les *règles*. — Proverbialement : « Il n'y a point de *règle* sans exception », c.-à-d. qu'une loi, une maxime, quelque générale qu'elle soit, n'est point applicable à tous les cas particuliers. — En parlant des sciences et des arts, *règle* désigne les préceptes qui servent à les enseigner, les principes et les méthodes qui en rendent la connaissance plus facile et la pratique plus sûre : les *règles* de la grammaire, de la logique, de la poésie, de la peinture, etc. — La *règle*, en arithmétique, est l'opération qui se fait sur des nombres donnés pour trouver des sommes ou des nombres inconnus : la *règle* de trois ou de proportion, les quatre premières *règles*, etc., etc. — Enfin, ce mot signifie encore les statuts que les religieux d'un ordre sont tenus d'observer : la *règle* de saint Benoît, de saint François, de saint Augustin, etc., etc. X. X.

RÉGLEMENT, statut qui détermine et prescrit ce que l'on doit faire, action d'appliquer les règles, acte qui est fait pour leur exécution. Les ordonnances royales sont des réglements : elles obligent les citoyens comme les règles ellesmêmes. Les réglements de police qui sont faits par le préfet de police à Paris, par les préfets dans les départements, par les maires des communes, sont aussi obligatoires pour leurs administrés. Les réglements des administrations particulières n'obligent que leurs subordonnés et employés; les tribunaux peuvent faire des réglements pour le service intérieur, et pour l'ordre et la distribution des causes; mais il leur est défendu de prononcer, par voie de disposition générale et réglementaire, sur les causes qui leur sont soumises. *Réglements* de l'université, d'une faculté, d'un corps savant. Il se dit particulièrement des statuts d'une assemblée délibérante : Le *réglement* de la chambre des députés, de la chambre des pairs. On s'en sert aussi pour désigner l'ordre à observer, la distribution des exercices, des travaux, etc., dans une communauté, dans une maison d'éducation, dans une manufacture, etc. — En procédure, le *réglement des juges* est l'arrêt qui décide devant quels juges un procès doit être porté. Il y a lieu à *réglement de juges* en matière civile et en matière criminelle, lorsque deux ou plusieurs

Digitized by Google

tribunaux sont saisis du même différend ou de la connaissance d'un même délit, d'une même contravention, ou de délits et de contraventions connexes. Le code de procédure civile et le code d'instruction criminelle règlent les formes qui doivent y être observées, et les tribunaux qui doivent en connaître. *Réglement* s'applique particulièrement à l'action de régler les mémoires des ouvriers, d'en réduire les articles à leur juste valeur; on dit dans le même sens: *réglement de compte*. E. G.

RÉGLISSE. Cette racine, fort connue dans les besoins de la vie domestique, porte en latin le nom de *glycyrrhiza glabra*, et appartient à la grande famille des légumineuses. — La réglisse officinale, la plus importante de toutes les variétés de racines qui portent ce nom, est ordinairement de la grosseur du doigt, jaune en dedans, roussâtre à l'extérieur; elle ne peut jamais se rompre dans le sens de sa largeur, mais se tire au contraire très bien en fils. On la trouve en grande quantité en Italie, en Espagne et dans le Languedoc; elle est vivace, et se cultive en grand dans les jardins: on la multiplie très facilement par rejetons qu'on détache des vieilles racines. On peut, dans le même terrain où l'on cultive de la réglisse, semer des légumes, sans craindre que l'accroissement de l'une puisse nuire au développement des autres. —La réglisse a une saveur douce et mucilagineuse, qui cependant finit par acquérir un peu d'amertume lorsqu'on la mâche long-temps. Elle est extrêmement précieuse pour les classes indigentes, car elle remplace pour les pauvres malades le sucre qu'ils sont obligés d'ajouter à leurs tisanes pour en diminuer l'amertume; outre sa saveur douce et mucilagineuse, elle a encore une action marquée sur les voies urinaires; elle est d'un puissant secours dans les rhumes et dans toutes les maladies de poitrine. Mais on ne doit jamais la faire bouillir, à moins que le médecin ne le prescrive d'une manière formelle; au contraire, toutes les fois qu'on l'emploie à édulcorer une tisane, il faut verser celle-ci toute bouillante sur la racine coupée en petits morceaux, et la laisser infuser quelques heures. De cette manière, le principe sucré seul se dissout, et la tisane n'a que la saveur agréable de la racine de réglisse et non point son âcreté. — L'emploi de la réglisse ne se borne point là, on en prépare encore un extrait connu sous le nom de *suc* ou *jus de réglisse*; c'est un très mauvais produit qui, loin d'avoir l'efficacité qu'on lui attribue, n'est nullement propre au traitement des affections de poitrine: cela tient à sa mauvaise préparation. Ce suc ou extrait nous vient de la Calabre et de l'Espagne, principalement de la Catalogne. On fait bouillir long-temps dans l'eau les racines sèches, puis on fait évaporer cette décoction après l'avoir filtrée. Lorsqu'elle est en consistance d'extrait, on la fait sécher au soleil. On parvient ainsi à retirer de la racine environ la moitié de son poids d'extrait sec: on trouve cet extrait dans le commerce sous forme de bâtons cylindriques, longs d'environ six pouces, et enveloppés de feuilles de laurier. Il contient une énorme quantité de fécule et un peu de cuivre.— Ce n'est point ce médicament qu'on trouve dans les officines du pharmacien: pour préparer l'extrait de réglisse, le pharmacien traite par l'eau froide le suc de réglisse du commerce. Après que l'eau froide a épuisé tout le principe sucré et le principe mucilagineux qui sont solubles, il filtre et fait évaporer le liquide au bain-marie. Quand il est en consistance convenable, il l'aromatise avec un peu d'essence d'anis, et le coule sur une table de marbre où il l'étend avec soin; puis il le coupe avec des ciseaux en petits fragments. Il est complètement inutile de faire connaître la supériorité de ce médicament sur le mauvais extrait qu'on désigne sous le nom de *suc de réglisse* dans le commerce.—Enfin, les brasseurs, à Paris surtout, vendent une quantité prodigieuse de petite bierre dans laquelle ils ajoutent de la réglisse: c'est ce qui donne à cette bierre une saveur sucrée

qu'elle ne devrait pas avoir ; mais cette fraude n'est nullement nuisible, et ne fait qu'augmenter la vente, et par conséquent les bénéfices du fabricant.

C. Favrot.

RÉGNARD (Jean-François), notre premier auteur comique après Molière, naquit, le 8 février 1655, à Paris, sous les piliers des halles, comme l'immortel écrivain auquel il devait succéder. Jusqu'à l'âge de 40 ans, Régnard, livré tout entier aux hasards d'une vie de plaisir, de voyages et d'aventures, n'annonçait pas que la comédie, veuve depuis long-temps du génie de Molière, trouverait encore en lui un digne interprète. Quelques pièces de vers d'un style et d'un jet faciles, mais entachées de négligences trop répétées ; un assez grand nombre de comédies spirituelles, mais ébauchées, faites, la plupart, en collaboration avec Dufresny pour le théâtre italien, telles étaient les seules preuves qu'il eût données de son talent lorsque parut *le Joueur*, cette comédie de haut goût qui le plaça immédiatement après l'auteur du *Misanthrope*. La passion pour les voyages, pour le jeu, pour le luxe d'une vie dissipée, explique naturellement le retard qu'il mit à prendre la place que lui assuraient les facultés éminentes de son esprit. Maître, à la mort de son père, marchand fort aisé, d'une fortune de plus de 40,000 écus, Régnard put satisfaire fort jeune ses goûts dominants en allant visiter l'Italie. Il rapporta de ce premier voyage 10,000 écus gagnés au jeu, et ce succès l'engagea à en faire un second dans les mêmes lieux. A Bologne, il conçut une passion très vive pour une dame provençale: cette dame retournait en France, Régnard se décida à s'embarquer avec elle et son mari sur une frégate anglaise qui faisait route de Civita-Vecchia à Toulon. La frégate fut attaquée, à la hauteur de Nice, par deux corsaires barbaresques, prise après trois heures de combat, et conduite à Alger. Régnard fut vendu 1,500 livres et la Provençale 1,000, « ce qui pourrait, dit La Harpe, faire naître des suppositions peu avantageuses sur sa beauté, quoique son amant la représente partout comme une créature charmante.» Grâce à son *talent*, Régnard sut adoucir sa captivité : son goût pour la bonne chère lui avait acquis un fonds de connaissances culinaires qui ne lui furent pas médiocrement utiles en cette occasion. Son maître, Achmet-Talem, le nomma son cuisinier, et cette charge de confiance rendit sa position moins insupportable. Sa famille lui fit passer 12,000 livres à Constantinople, où son patron l'avait conduit, et cette somme servit à sa rançon et à celle de sa maîtresse, dont le sort avait dû être plus triste encore pendant cette captivité. Régnard rapporta en France la chaîne qu'il avait traînée lors de son esclavage, et la conserva toujours dans son cabinet. Rendu, après cette longue mésaventure, à son heureuse vie de Paris, aimé de la belle Provençale qu'il avait ramenée de Constantinople, il était sur le point de s'unir avec cette dame, pour laquelle il avait tant souffert, lorsque le retour du mari, qu'on avait cru mort à Alger, vint rompre tout-à-coup ces projets de bonheur. Pour se distraire de ses chagrins, Régnard recommença à voyager. Il alla d'abord en Flandre et en Hollande, de là en Danemarck, de Danemarck en Suède et de Suède en Laponie. Deux gentilshommes français, qui avaient voyagé en Asie, nommés, l'un Fercourt, l'autre Corberon, l'accompagnèrent. Parvenus à Tornéo, la dernière ville du globe du côté du nord, ils continuèrent leur route en avant de 7 ou 8 lieues, et, arrivés au pied d'une montagne, ils la gravirent le 22 août 1681, et écrivirent sur le roc ces vers latins que l'antiquité n'eût pas désavoués :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem
Hausimus, Europamque oculis lustravimus omnem ;
Casibus et variis acti terrâque marique,
Sistimus hic tandem, nobis ubi defuit orbis.

De retour à Paris en 1682 après avoir encore été visiter la Pologne, Régnard acheta une charge de trésorier au bureau des finances : les plaisirs, surtout ceux de la table, occupèrent alors ses loisirs; ses soupers eurent une grande vogue, et il

eut l'honneur de compter quelquefois les princes de Condé et de Conti au nombre de ses convives. La maison qu'il possédait au coin de la rue Richelieu, quartier alors le plus reculé de Paris, devint le rendez-vous d'une société élégante, spirituelle et des mieux choisies. Régnard a fait en vers fort heureux la description de cette

. . . . maison modeste et retirée,
Dont le chagrin surtout ne connut pas l'entrée.

Plus tard, il alla habiter sa belle terre de Grillon près Dourdan, et c'est là qu'il composa la plupart de ses comédies et ses voyages : il y mourut le 4 septembre 1709. — Il n'y a rien à dire des relations de voyage de Régnard : à l'exception de celle de son voyage en Laponie, elles ne renferment rien de curieux et qu'on ne trouve partout ailleurs. Sa nouvelle intitulée *la Provençale*, et dans laquelle il raconte, sous des noms d'emprunt et avec des couleurs tant soit peu romanesques, ses amours avec la voyageuse de Civita-Vecchia, sa captivité et son retour, n'offre également qu'un fort médiocre intérêt : tout y est pris sur le ton chevaleresque et semi-épique des romans d'alors. Ses épîtres, ses satires et ses premières comédies, bien que remarquables par quelque endroit, n'auraient certes pas suffi pour faire passer son nom à la postérité. *Le Joueur* est, sans contredit, le chef-d'œuvre de Régnard, et l'une des meilleures comédies qu'on ait vues depuis Molière. Dufresny voulut en revendiquer le plan, et Gacon les plus heureux vers : le temps a fait justice de ces prétentions contemporaines. Après *le Joueur* vient *le Légataire universel*, la pièce la plus gaie sinon la plus comique de notre répertoire ; puis, par gradation décroissante, *les Ménechmes*, *le Distrait*, *les Folies amoureuses*, *Démocrite amoureux*, *le Retour imprévu*, toutes pièces inégalement bonnes, mais dignes de figurer en seconde ligne sur la scène française. L'espace nous manquerait ici pour analyser convenablement le génie de Régnard. Cette analyse, au reste, se trouve à peu près partout. Je me contenterai de citer ce mot de Boileau, qui n'était pas porté à la louange de Régnard. On prétendait un jour devant Boileau que l'auteur du *Joueur* était un médiocre auteur : « Il n'est pas médiocrement gai », répondit celui-ci. Le grand talent de Régnard fut en effet de n'être pas *médiocrement gai* : il n'a ni la profondeur, ni la philosophie, ni l'éloquence, ni l'esprit d'observation de Molière, mais il en a la gaîté, et cela a suffi pour lui donner le second rang parmi les auteurs comiques. JONCIÈRES.

RÈGNE. Ce mot a différentes significations. Il sert d'abord à désigner le gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain qui n'a pas le titre de roi (*v.* GOUVERNEMENT). Il s'emploie ensuite au figuré en parlant des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, comme la raison, la justice ; ou qui sont en vogue, en crédit, comme la mode, les arts, les usages. Pour exprimer le pouvoir de la grâce et l'empire du péché sur les hommes, la théologie a depuis long-temps consacré ces deux locutions : le *règne* de la grâce, le *règne* du péché. Mais c'est en histoire naturelle surtout que ce mot joue un rôle important. — Lorsque les hommes se sont occupés à reconnaître les objets qui les environnaient, ils ont vu que leur multitude empêchant de les étudier, il était nécessaire d'abord de les ranger dans un ordre avantageux pour la mémoire. Les substances qui avaient des caractères communs furent réunies sous le même titre, et l'on disposa sous différents chefs celles qui jouissaient de propriétés diverses. De ce premier mode de généralisation résultèrent trois grandes divisions parmi les corps de la nature, et on les appela des *règnes*, des espèces de royaume. On observa que les terres, les métaux et les matières fossiles ne donnant aucun indice de vie, de mouvement spontané, de nutrition intérieure et de génération, n'ayant aucun organe destiné à des fonctions spéciales, étaient des corps *bruts* ou *minéraux*. D'autres corps enracinés dans la terre, pourvus d'organes, prenant une nourriture intérieure, croissant et se reproduisant, fu-

rent reconnus doués de vie; mais comme ils ne donnent aucun signe de sentiment, on les nomma *végétaux*. Enfin, d'autres corps vivants, capables de sentir et de se mouvoir d'eux-mêmes, se nourrissant et se reproduisant, furent désignés sous le nom d'*animaux*. — Cependant une distance infinie semble séparer le végétal et l'animal de la pierre la plus parfaite, du fossile le plus travaillé. La vie, les fonctions de la génération, la forme régulière des parties, l'harmonie de l'ensemble, cette sorte d'instinct qui se manifeste dans les plantes comme chez les bêtes, tout annonce que ces êtres ont reçu des qualités bien supérieures à celles du minéral. En conséquence, il était bien plus logique de ranger les corps naturels en deux principales divisions, et les trois grandes classes anciennes ont été réduites à deux: le *règne organique*, comprenant les animaux et les végétaux, et le *règne inorganique*, comprenant les minéraux (*v.* Animal, Botanique, Histoire naturelle, Minéralogie, etc.). X. X.

RÉGNIER (Mathurin), né à Chartres en 1573, poète satirique français qui, non moins que Malherbe, contribua à *réduire* la muse gauloise *aux règles du devoir*, selon l'expression de Boileau-Despréaux. — On a peu de renseignements biographiques sur Régnier. Destiné à l'état ecclésiastique, nommé chanoine de Notre-Dame de Chartres, en remplacement de son oncle Desportes, sa conduite n'en fut pas plus édifiante. Ses poésies nous apprennent qu'il fit deux voyages à Rome, l'un à la suite du cardinal François de Joyeuse, le second avec l'ambassadeur Philippe de Béthune. Il n'eut pas à se louer de ces deux protecteurs, et il est probable qu'il n'aurait pu en accuser que ses mœurs, qui le conduisirent au tombeau en 1613, pendant un voyage qu'il fit à Rouen dans sa quarantième année. — Il est à regretter que les ouvrages de Régnier, par la nature des sujets qu'il affectionnait, ne puissent être mis entre les mains des jeunes gens. On a dit de notre langue que c'était une *gueuse fière*. Je crois qu'on n'eût point émis cette opinion, si nos grands écrivains du XVIIe siècle, au lieu de prendre Malherbe pour seul guide, eussent aussi attentivement étudié les ouvrages de Régnier. Malherbe, exclusivement livré à la poésie lyrique, a constamment tendu son style à une hauteur souvent sublime; Régnier, plus simple, plus naturel, eût donné à notre langue un aspect moins dédaigneux: son expression est énergique et pittoresque; sa pensée force le rire par ses conséquences inattendues, ou étonne par la profondeur qu'elle cache sous une apparence frivole. Pardonnons-lui ce que son langage, qui était celui de son temps, peut nous offrir d'étrange et de grossier; passons-lui quelques scènes qui offensent la pudeur, mais qui, en ne les considérant que comme objet d'étude, ne toucheront pas plus nos sens que le modèle nu de l'académie ne fait rougir l'élève des arts. Ne peut-on d'ailleurs excuser la licence de ses peintures et de ses expressions en remarquant que de son temps le nom seul de *satire* indiquait un ouvrage obscène (*v.* Satire). — Lisons donc nos vieux poètes, ne fût-ce que pour nous habituer graduellement au langage de Régnier, qui alors nous paraîtra correct et élégant. Cette étude d'ailleurs, convenablement dirigée, me paraît aujourd'hui le seul moyen de conserver à notre langue son aspect national, et peut-être de lui en donner un nouveau. N'oublions point que la gloire de notre littérature, autant que son intégrité, exigent qu'on ne l'enrichisse qu'à ses propres dépens, et non par des emprunts faits à l'étranger.

Viollet Le Duc.

REGULUS (Marcus-Atilius), célèbre consul romain, né, selon les uns, vers l'année 310 avant J.-C., suivant les autres vers l'année 320 ou 325, descendait d'une famille illustre dès l'an 310 de Rome. Quatre de ses ancêtres avaient déjà été avant lui revêtus des plus hautes dignités de la république. Élu une première fois, Regulus défit les Salentins, prit Brindes, et obtint, de concert avec son collègue Julius Libo, les honneurs

du triomphe. Renommé l'année suivante, qui était la neuvième de la première guerre punique, il battit, conjointement avec son nouveau collègue, Manlius Vulso, les Carthaginois commandés par Amilcar et Hannon. Cette bataille navale eut lieu sur la côte méridionale de la Sicile, non loin d'Agrigente, et fut très fatale aux ennemis de Rome : trente de leurs vaisseaux furent coulés à fond, et soixante-trois tombés entre les mains des Romains et radoubés par eux, en même temps qu'ils affaiblirent l'armée carthaginoise, accrurent encore les forces rivales. Après cet important avantage, les deux consuls firent voile vers l'Afrique, et déjà ils s'étaient rendus maîtres d'un port, lorsque, rappelé par le sénat, Manlius Vulso dut emmener avec lui la plus grande partie de la flotte, et laisser son collègue avec quarante vaisseaux seulement, cinq cents cavaliers et quinze mille fantassins. Regulus avait affaire à trois chefs que venaient de se donner les Carthaginois. Seul, sur une terre ennemie et inconnue, il remporta près d'Adis une victoire signalée, se rendit maître de Tunis et s'empara d'un nombre considérable de villes que les auteurs latins ont porté jusqu'à deux cents. Craignant que son collègue ne revînt partager l'honneur de ses exploits, il offrit la paix à Carthage, alors en proie au triple fléau de la discorde, de la terreur et de la famine, et qu'il croyait en quelque sorte en son pouvoir. Mais les conditions qu'il proposait étaient si rigoureuses et si humiliantes, que le sénat carthaginois ne put se résoudre à les accepter ; soutenu par un renfort de mercenaires lacédémoniens que lui amenait Xantippe, il préféra risquer encore la chance des combats. A la tête d'une armée de douze mille hommes, de quatre mille chevaux et d'une centaine d'éléphants, le spartiate, habile capitaine, présenta la bataille au général victorieux. En totalité, les forces étaient à peu près égales, mais Regulus avait moins de cavalerie et point d'éléphants ; les Carthaginois combattaient en hommes désespérés qui défendent le foyer domestique ; les Romains loin de leur patrie commençaient à se défier de leur fortune. Quoique les dispositions de leur général fussent excellentes pour résister au choc redoutable des éléphants, Xantippe avait disposé sa cavalerie, plus nombreuse, de manière à envelopper les forces de son adversaire. Les mesures de Regulus devaient échoner devant cette tactique ; il succomba. Cinq cents soldats tombèrent avec lui entre les mains des Carthaginois ; hors deux mille hommes qui se refugièrent à Clypea, tout le reste périt sur le champ de bataille. Après plusieurs années de captivité, le malheureux consul accompagna à Rome des ambassadeurs que les Carthaginois y envoyaient pour négocier la paix. Il avait juré, si elle n'était pas conclue, de venir reprendre ses fers. Mais, aussi inflexible envers lui-même qu'il s'était jadis montré rigoureux envers ses ennemis, il vota dans le sénat pour la continuation des hostilités, et s'opposa à l'échange de prisonniers qui n'avaient pas su vaincre ou mourir. Ses paroles décidèrent les sénateurs à rompre toute négociation, et, malgré les pleurs de ses parents et de ses concitoyens, quoique le grand pontife voulût le dégager d'un serment arraché par la violence, fidèle à sa promesse, il retourna se livrer à ses indignes ennemis. S'il faut en croire certains historiens, ceux-ci le firent périr au milieu des plus affreux tourments qu'ait jamais inventés une exécrable barbarie. On lui aurait coupé les paupières, on l'aurait, au sortir d'un sombre cachot, exposé, tout enduit de miel, à l'ardeur d'un soleil dévorant et aux piqûres des insectes ; on l'aurait attaché sur une croix ou roulé dans un tonneau hérissé de pointes de fer. Rollin, après Florus, suppose *qu'il* endura successivement toutes ces tortures. Cicéron, Horace, Tite-Live, Valère-Maxime, Silius-Italicus, Appien et Dion Cassius mentionnent également l'un ou l'autre de ces supplices. Mais Polybe, auquel nous avons emprunté toute la première partie de cette biographie

et Diodore de Sicile, qui a donné comme lui de nombreux détails sur la vie de Regulus, gardent à ce sujet le plus profond silence. Cependant les compilateurs modernes se sont emparés des circonstances de cette mort, et, vraie ou fausse, c'est une version qu'il n'est pas permis d'ignorer, non plus que l'histoire du fameux serpent qui, sur les bords du fleuve Bagrada, pendant le deuxième consulat de Regulus, se montra plus redoutable aux Romains que ne l'avait été l'armée carthaginoise, et contre lequel il fallut employer des machines de guerre. Le dévoûment de Regulus a inspiré plusieurs poètes. Métastase l'a produit sur la scène italienne lyrique. Chez nous, Pradon, Dorat, et plus tard M. Arnault fils, en ont fait le sujet de tragédies. Le rôle de Regulus fut un des derniers créés par Talma. VICTOR RATIER.

RÉHABILITATION. Le *Dictionnaire de l'académie* ne voit dans la réhabilitation que le rétablissement dans le premier état; mais, dans le langage vulgaire, on a altéré le sens de ce mot, et beaucoup de personnes estiment que la réhabilitation est l'anéantissement de la condamnation prononcée contre un accusé, et en quelque sorte sa rétractation. Il n'en est pas ainsi. Les lettres de réhabilitation de l'ancien régime pouvaient jusqu'à un certain point autoriser cette interprétation; données par le roi, elles faisaient mention expresse de la volonté de S. M. que, pour la condamnation prononcée contre l'impétrant, il ne lui fût imputé aucune incapacité ou note d'infamie. Aujourd'hui les condamnés aux travaux forcés et à la réclusion peuvent demander leur réhabilitation cinq ans après l'expiration de la peine, et les condamnés à la dégradation civique cinq ans après l'exécution de l'arrêt; il faut avoir demeuré cinq ans dans le même arrondissement communal, être depuis deux dans la même commune; enfin, la demande déposée au greffe est rendue publique, les cours royales donnent leur avis, et le roi prononce dans un conseil privé. La réhabilitation fait cesser toutes les incapacités qui résultaient de la condamnation. C'est faute de comprendre ces idées, c'est pour avoir toujours confondu la réhabilitation avec la révision que l'on a fait si souvent des motions, très généreuses sans doute, mais très peu rationnelles, sur la réhabilitation de quelques condamnés célèbres. Dans nos lois, il n'y a point de réhabilitation de la mémoire, puisqu'il ne s'agit que de réintégration dans l'exercice de droits personnels, abstraction faite du bien ou mal jugé et sans aucun retour vers le procès..... C'est une récompense offerte à la bonne conduite du condamné; elle s'applique au coupable comme à l'innocent. La réhabilitation des faillis a des règles particulières, celle des banqueroutiers frauduleux est interdite dans le commerce. Enfin, dans l'ancien droit civil, on connaissait la réhabilitation de mariage, que les parlements ordonnaient quelquefois pour réparer quelque vice de forme dont un mariage était entaché, quand les parties consentaient à demeurer unies; on procédait alors à une nouvelle célébration. Nous terminerons cet article par une anecdote qu'on lit dans un registre du *Trésor des chartes*, et qui est rapportée par le président Hénault. Le roi Charles VI voulant réhabiliter un coupable nommé Jean Mauclere, habitant de Senlis, à qui le poing avait été coupé pour avoir frappé un Flamand nommé Jean-le-Brun, lui permit, par lettres du 20 juin 1383, de remplacer ce poing par un autre fait de la manière qu'il voudra. DE GOLBÉRY.

REICHA (ANTOINE-JOSEPH), naquit à Prague le 27 février 1770. Il perdit son père dès sa plus tendre enfance, et sa première éducation fut très négligée à cause de cet affreux malheur. Cependant, vers sa 11e année, le jeune Reicha fut tourmenté du besoin d'apprendre, et afin de se livrer à l'étude avec plus de fruit, il alla s'établir dans la maison de son grand-père paternel qui demeurait à Glottow, petite ville située sur la frontière de la Bavière. Désirant étudier l'art musical, Reicha se mit ensuite sous la

direction de son oncle Joseph, habile compositeur. Le violon, le piano, et surtout la flûte, devinrent bientôt les instrumens favoris du petit musicien. A l'avénement de Maximilien d'Autriche à l'électorat de Cologne, Reicha suivit son oncle, nommé maître de chapelle de ce prince, et obtint une place d'instrumentiste dans son orchestre. Ce fut malgré Joseph et à son insu que Reicha étudia les premiers éléments de la composition. — Les événements politiques ayant dissous la chapelle de l'électeur de Cologne, Reicha alla se fixer pour 5 ans à Hambourg, et ce fut dans cette ville, asile choisi par une multitude d'émigrés français, que Reicha, qui possédait à fond notre langue, devenue depuis européenne, s'essaya à composer un opéra sur des paroles françaises. *Obaldo*, ou *les Français en Égypte*, tel était le titre de cet ouvrage. Reicha allait faire représenter son opéra sur le théâtre de Hambourg, lorsqu'il apprit que Bonaparte revenait d'Égypte. Il partit subitement pour Paris, espérant y pouvoir donner un ouvrage qui, par son titre et le sujet, était tout de circonstance; mais, hélas! le poème ne valait pas grand'chose! Aussi, fut-il refusé aux théâtres Favart et Feydeau. Reicha, pour s'en consoler, fit exécuter en 1800, au Concert des Amateurs de la rue de Cléry, une symphonie à grand orchestre. Cette œuvre, écrite avec une grande pureté de style, obtint un succès honorable. Garat, qui ne refusait jamais aux jeunes compositeurs l'appui de son beau talent, chanta souvent dans le monde des cantates italiennes de Reicha; et, enfin, un librettiste célèbre alors, Gui, voulut bien lui confier un poème reçu; mais bientôt il le lui retira. Afin de se distraire des ennuis qu'il éprouvait dans la capitale, Reicha partit pour Vienne en Autriche, où il arriva en 1802. Haydn, alors le patriarche de l'art en Allemagne et dans le monde entier, le prit en affection, et lui donna d'excellents conseils. Ce fut pendant les six années qu'il passa à Vienne que Reicha se lia étroitement avec Beethoven. Les publications successives d'un recueil de 36 *fugues*, de la cantate *Burgers Lenore*, d'un opéra *seria*, d'un *oratorio* et d'un *Requiem*, établirent sur des bases solides la réputation de Reicha en Allemagne. De retour à Paris, en 1808, il s'y fixa pour toujours. Dès l'année 1809, Reicha ouvrit des cours de composition, où tous les instrumentistes de cette époque, féconde en talents, se rendirent en foule. — Malgré les nombreuses occupations que lui donnait son enseignement lucide et élevé, Reicha s'occupait toujours de composition pratique, et il donna à Feydeau, en société de M. Dourlen, l'opéra-comique en 3 actes de *Cagliostro*. Mais ce fut surtout par ses beaux *quintetti* d'instruments à vent qu'il se popularisa à Paris. Ce genre, dont il est le créateur, a fait placer Reicha à côté de Haydn; et, disons-le en passant, les difficultés sont bien plus grandes dans la spécialité que Reicha a créée que dans celle qui illustre Haydn. — En 1818, Reicha fut nommé professeur de contrepoint au Conservatoire. Deux ans avant sa nomination de professeur, en 1816, Reicha avait fait représenter à l'Académie Royale de musique, *Natalie* ou *la Famille Suisse*. En 1822, le même théâtre donna son opéra de *Sapho*. Ces deux ouvrages n'obtinrent pas tout le succès qu'on était en droit d'en attendre; la faiblesse des poèmes d'un côté, et les mauvais vouloirs de l'autre, les condamnèrent bientôt à l'oubli. Mais, si Reicha n'a jamais pu réaliser avec éclat les rêves brillants d'un compositeur dramatique, nous devons dire que, comme didacticien, il s'est placé en première ligne. Son *Traité de mélodie*, ouvrage entièrement neuf, est d'une haute portée; ses cours d'*harmonie pratique*, de *composition*, et de *composition dramatique*, ont fait une véritable révolution dans l'art des accords, et ce n'est pas à tort que la voix publique l'a proclamé le *Cuvier de l'art musical*, car nul auteur, avant lui, n'avait su descendre d'un pas plus ferme dans les entrailles de la science. — La plupart de nos compositeurs les

plus distingués ont été les élèves de Reicha, et ce dernier partage avec l'illustre Chérubini l'honneur d'avoir doté la France de musiciens instruits et renommés par leurs succès scientifiques et mélodiques. Enfin, partout où l'on enseigne l'art de la composition, à Rome, à Naples, à Vienne, à Madrid, etc., les ouvrages de Reicha, traduits par les professeurs les plus célèbres, guident les élèves, et contribuent efficacement à leurs progrès rapides; car le propre du système de Reicha, c'est d'aplanir les difficultés de la science en la rendant aimable et facile à tous.—Marié à Paris, et père de deux filles intéressantes par leur esprit cultivé et les grâces de la jeunesse unies à celles du talent, Reicha fut naturalisé en 1829, décoré de l'ordre de la Légion-d'Honneur en 1831, et appelé en 1835, à remplacer Boieldieu dans la section de musique de la classe des beaux-arts de l'Institut de France. Reicha allait jouir enfin du fruit de ses nombreux travaux, lorsqu'une pleurésie l'enleva en quelques jours à l'amour de sa famille, le 28 mai 1836. Ses obsèques eurent lieu le 1er juin suivant. Si l'Institut fut muet sur sa tombe entr'ouverte, un de ses plus sincères admirateurs, et qui devait à sa confiance d'avoir été nommé par M. Cherubini le répétiteur de sa classe au Conservatoire, consacra dans une allocution touchante les regrets que causaient à tous ses élèves la perte d'un aussi grand professeur. Désormais Reicha appartient à l'histoire de l'art; et, comme l'a dit avec beaucoup de vérité M. Delaire, son disciple distingué, dans une brochure que nous avons consultée pour la rédaction de cet article : « Quelque jugement que l'on porte sur l'école de Reicha, il est certain qu'elle a été féconde; et, sans nul doute aussi, les semences de talent qu'elle a répandues germeront et produiront leurs fruits. » — Malgré la juste et belle réputation de Reicha, le comité d'enseignement du Conservatoire n'a rien fait pour continuer l'œuvre du maître dans le sein de cet établissement, et ce n'est pas un de ses plus brillants élèves qui a été appelé à continuer la large route qu'il y avait tracée. — Un monument simple et modeste a été élevé par souscription à la mémoire de Reicha, au cimetière de l'Est. Tout ce que la France renferme d'artistes distingués a voulu contribuer à son érection. Mais Reicha laisse un monument plus durable que le marbre funèbre; il laisse au monde musical ses œuvres régénératrices, et la postérité les prendra sous sa puissante et impartiale sauve-garde. A. Elwart.

REICHENBACH, ville du cercle de Prusse, dans la régence de Breslau, avec une population de 4,000 hommes. Là fut tenu, en 1790, le congrès à la suite duquel fut signée, le 27 juillet de la même année, la célèbre convention entre l'Autriche et la Prusse. Ce fut aussi dans cette même ville qu'eurent lieu les négociations débattues au quartier général de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, pendant l'armistice de 1813, entre les ministres d'état de ces puissances et les plénipotentiaires anglais, lord Cathcart et sir Charles Stuart. A la suite de ces négociations fut signé, le 14 et le 15 juin 1813, un double traité de subsides, qui amena immédiatement la rupture des négociations entamées à Prague avec la France. Par le premier traité que sir Charles Stuart signa avec le prince de Herdenberg, l'Angleterre s'engagea à payer une somme de 666,666 livres sterling, pendant les six derniers mois de l'année, pour l'entretien d'une armée. Par un article secret, en cas de succès dans la guerre de coalition, l'Angleterre s'obligeait à faire tous ses efforts pour agrandir la monarchie prussienne, ou, du moins, pour lui rendre une position équivalente à celle qu'elle occupait en 1806. Le roi de Prusse promit de céder Hildesheim au Hanôvre, et l'Angleterre en prit possession le 5 novembre 1813. Dans le second traité, signé le 15 juin par lord Cathcart, par le comte de Nesselrode, ministre d'état de Russie, et par le baron d'Anstett, plénipotentiaire russe, il fut décidé que l'empereur de Russie

mettrait en campagne une armée de 160 mille hommes; que l'Angleterre lui paierait, pour la fin de l'année, une somme de 1,333,334 livres sterling, et que, en outre, elle fournirait aux dépenses de la flotte russe, qui à cette époque stationnait dans les ports de la grande Bretagne : cette dernière dépense fut évaluée à environ 500,000 l. sterl. L'Autriche, comme puissance médiatrice, conclut à Reichenbach, avec la Russie et la Prusse, une alliance dont cependant les conditions sont restées secrètes : on sait seulement que le traité fut ratifié le 27 juillet 1813 par l'empereur d'Autriche (*v. Histoire des traités de paix*, par Schoeli). C. L.

REICHSTADT, majorat et principauté du royaume de Bohême. La ville principale, qui porte le même nom et qui possède un fort beau château, est peu importante. Elle renferme à peine 240 maisons et une population de 1900 habitants. Située à 12 milles de Prague, sur les frontières de la Haute-Lusace, elle ne doit sa célébrité qu'au fils de Napoléon, le jeune roi de Rome, à qui elle fut donnée en appanage par décret de l'empereur François en date du 18 juillet 1818. Les revenus de cette principauté s'élevaient à 400,000 florins. Après la mort du duc de Reichstadt, l'Autriche est rentrée en possession de ce domaine (*v.* Napoléon et Marie-Louise). C. L.

REID (Thomas). S'il est des philosophes dont la vie et les doctrines sont à tel point enveloppées de nuages qu'on n'est jamais sûr de les avoir mises en lumière, quelques efforts qu'on ait faits (*v.* Hegel et Schelling), il en est d'autres dont les opinions et les destinées sont tellement à jour qu'on hésite presque d'en parler. Reid est du nombre des derniers. Qui ne connaît ce philosophe? et qui ne sait par cœur son petit système? Sa vie a été celle de tout professeur écossais, sa doctrine celle de toute l'école écossaise, sauf les légères modifications qui, en Écosse, sont la fortune propre et privée de chacun des maîtres. Cela étant, on pourrait dire *à priori*, sans avoir consulté les mémoires biographiques de Dugald Stewart sur le docteur Reid, Robertson et Adam Smith, que Reid a été élevé dans l'école de sa paroisse et au collége de sa province, qu'avant de commencer à professer la morale et la philosophie, il avait commencé par prêcher la morale et la religion; qu'après avoir professé avec distinction au collége de sa province il a été appelé à la chaire de morale de l'université de Glasgow ou d'Édimbourg; enfin, qu'il y modifia légèrement la doctrine de son prédécesseur, et qu'il mourut avec le calme du sage, après avoir joui d'un bénéfice qui l'avait mis dans l'aisance et d'une vénération à qui sa mort devait mettre le dernier sceau. Telle est généralement la carrière d'un philosophe écossais; telle fut celle de Reid. Elle offre cependant de curieuses nuances. Né en 1710 dans le comté de Kincardine, Reid fut mis à douze ans au collége d'Aberdeen, où il apprit la philosophie du docteur Turnball, auteur des *Principes de philosophie morale*. Il resta assez long-temps dans ce collége pour y obtenir l'emploi de bibliothécaire, et il n'en sortit qu'en 1736 pour visiter Londres, Cambridge et Oxford, et occuper ensuite le bénéfice ou la paroisse de New-Machar. Cette paroisse, il la desservit avec des sermons faits par d'autres, lui lisant tour à tour, au lieu de ses propres compositions, celles d'Evans et de Tillotson, et donnant à la philosophie morale beaucoup trop de moments dérobés à la cure des ames. Toutefois, il philosopha long-temps pour lui seul, et ce ne fut qu'au bout de onze ans qu'il se mit en relation avec le public. On essayait alors d'appliquer à toutes les études la méthode ou les principes des mathématiques. Cela était déjà fait pour la médecine; cela se faisait pour la morale, par le célèbre Hutcheson, qui évaluait en fractions les rapports de nos actions à nos dispositions. Reid, dont le bon sens se révoltait contre cette manie d'assimilation, inséra dans les *Transactions philosophiques* de la société royale de Londres un

mémoire intitulé : *Essai sur l'application des mathématiques à la morale*, où il combattait l'erreur d'Hutcheson, en démontrant la différence fondamentale qui existe entre l'objet de la morale et les matières auxquelles s'appliquent les mathématiques. Cependant Reid sut apprécier dans toute sa valeur philosophique une étude qui, dans ses inductions et ses déductions, a la rigueur du raisonnement géométrique, j'entends la logique. Peu d'années après son premier essai de philosophie, il imprima une *Analyse de la logique d'Aristote*, en 1752. Une publication de Hume avait provoqué celle de Reid. Mais depuis long-temps un autre ouvrage de Hume, un livre presque mort-né de ce grand écrivain, préoccupait davantage le ministre de New-Machar, et Reid devait trouver dans la réfutation de ce volume sa mission philosophique et sa gloire. Par son livre *De la nature humaine* (*A treatise of human nature being an attempt to introduce the experimental method of reasoning into moral subjects*), 1739, et les volumes qui étaient venus expliquer et développer ce premier essai, Hume avait complétement anéanti la bonne œuvre de Berkeley, c'est-à-dire que, de l'idéalisme même que Berkeley avait opposé à l'empirisme si séduisant de l'école de Locke, Hume avait fait jaillir un scepticisme mille fois plus dangereux. Cela était grave dans la situation des esprits fatigués par les divisions religieuses. Le scepticisme philosophique allait donc venir renforcer l'indifférence et l'incrédulité pratique qui déjà, de toute part, envahissaient la religion et la morale : c'est ce que Reid vit avec douleur, et c'est ce qu'il vint combattre avec constance. Cependant, il ne se hâta pas d'entrer dans l'arène. Après son second ouvrage, le collége d'Aberdeen l'avait nommé professeur de philosophie, c'est-à-dire de métaphysique, de morale, de mathématiques et de physique, car alors, en Écosse comme ailleurs, comme chez nous encore dans quelques petites villes, il n'y avait pour toutes les sciences qu'une seule chaire. Reid occupait depuis douze ans celle d'Aberdeen et y dirigeait depuis douze ans une société philosophique, dont il était l'ame comme le créateur, lorsqu'il porta devant le public sa première attaque contre Hume. Ce fut dans son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'esprit humain* (*Inquiry on human understanding*, 1763). Comme Berkeley avait aspiré à détruire l'empirisme jusque dans sa racine, Reid aspirait à détruire le scepticisme jusque dans la sienne. « Nous ne tenons que nos idées, avait dit Berkeley, nous ne tenons pas les objets de nos idées. » — « Nous n'avons donc que la science de nos idées, et nous n'avons pas celle des objets, » s'était écrié Hume. Il avait ajouté : Que nos idées n'étaient que nos imaginations. Pour réfuter Hume il fallait réfuter Berkeley ; il fallait même réfuter Malebranche et Descartes, et, pour ne pas retomber, en sortant des hauteurs de l'idéalisme, dans les régions basses de l'empirisme, il fallait encore réfuter Épicure, Gassendi et Locke. Reid n'entreprit rien moins que cela. Mais il lui sembla que, pour accomplir sa tâche, il n'avait qu'à débarrasser les écoles de l'erreur où elles étaient sur la *nature de nos idées*. Écoutons à ce sujet le philosophe d'Aberdeen lui-même : il nous parlera de ses investigations et de ses découvertes métaphysiques à peu près comme les touristes de son pays parlent de eurs voyages dans quelque continent ou quelque île inconnue. « Je suis entré, dit-il, *pour ma propre satisfaction*, dans un examen sérieux des principes sur lesquels ce système sceptique est fondé, et je n'ai pas été peu surpris de trouver qu'il avait pour base unique une hypothèse, fort ancienne à la vérité, et universellement reçue des philosophes, mais qui n'en paraît pas plus vraie pour cela. Cette hypothèse est, que rien n'est perçu que ce qui est dans l'entendement qui le perçoit; que nous ne percevons pas réellement les choses extérieures, mais seulement certaines images qui les représentent dans notre esprit et qu'on a appelées *impressions* ou

idées. S'il est vrai que je ne perçoive que des impressions, des images, des représentations des choses en moi, je ne suis sûr que de l'existence de ces représentations; et je ne saurais en inférer celle d'aucune autre chose, puisque je ne perçois réellement d'autres êtres que ces représentations. Ces êtres, du reste, sont si fragiles, si passagers, qu'il n'ont plus d'existence dès que je ne les perçois plus. En conséquence de cette hypothèse, l'univers entier dont je suis environné, les esprits, le soleil et la lune, les étoiles et la terre, mes amis et mes parents, et toutes les choses, sans exception, que je regardais comme ayant une existence permanente, soit que j'en eusse la perception actuelle ou non: tout cela s'évanouit comme les songes d'un malade, ou comme une vapeur légère, sans laisser après soi aucune trace de son existence. Je crus déraisonnable d'admettre sur la seule autorité de ces philosophes une hypothèse qui renversait toute philosophie, toute religion, toute vertu et le sens commun: l'ouvrage que je présente aujourd'hui est le fruit de toutes les recherches que j'ai faites à ce sujet (dédicace).» Reid avait raison, l'erreur était où il la voyait, et l'ouvrage qu'il publia pour la combattre fit une révolution profonde. Il n'anéantit pas l'empirisme, l'idéalisme et le scepticisme, car rien ne saurait anéantir la vérité, et chacun de ces systèmes a un côté vrai qui en soutient les exagérations, mais Reid affaiblit ces systèmes. Il affaiblit surtout le scepticisme de Hume, car il démontrait, comme on démontre dans ces matières, que la perception externe est directe, et qu'au lieu de saisir les objets au moyen d'images, l'intelligence les saisit immédiatement par les organes des sens. En analysant toutes les idées qui nous viennent par les cinq sens, Reid prouva qu'elles nous donnent réellement, non pas la connaissance d'images dont l'existence serait concentrée dans notre esprit, mais celle d'objets existants au dehors. Nul philosophe n'a mieux enseigné que lui ce curieux chapitre de la perception, qui, dans ses espérances, devait trancher tant de questions. L'ouvrage de Reid en trancha peu dans l'origine; il ne fit sensation que dans les écoles; et Hume, l'historien, l'écrivain politique, l'homme du monde, qui s'était exprimé sur ce livre avec la bienveillance d'un protecteur, avant même qu'il parût, continua de régner dans sa sphère. Cependant Reid aussi se trouvait désormais sur un plus vaste théâtre et lié avec quelques-uns des hommes les plus éminents de son pays. Dès l'an 1762 l'université de Glasgow l'avait appelé à la chaire de philosophie morale que venait de quitter le célèbre Adam Smith. Bientôt l'exemple qu'il venait de donner en attaquant le puissant sceptique de l'époque, encouragea d'autres athlètes. Deux ministres éloquents, Beattie et Oswald, philosophes estimables l'un et l'autre, combattirent à leur tour les doctrines de Hume, et portèrent celles de Reid devant une nombreuse classe de lecteurs. Déjà, cinq ans après sa publication en anglais, l'ouvrage de Reid avait paru en français sous ce titre: *Recherches sur l'entendement humain d'après les principes du sens commun* (2 vol. in-12, Amsterdam, 1768). En effet, Reid, en combattant ce scepticisme qui était né d'une fausse théorie sur les idées, ce scepticisme qu'il appelle la *théorie idéale*, aimait surtout à insister sur la valeur du sens commun. « Expliquer, disait-il, pourquoi nous sommes persuadés par nos sens, par la conscience, par toutes nos facultés, est une chose impossible. Nous disons: *cela est ainsi*, *cela ne peut pas être autrement*, et nous sommes à bout. Mais n'est-ce pas là l'expression d'une croyance irrésistible, d'une croyance qui est la voix de la nature, et contre laquelle nous lutterions en vain? Voulons-nous pénétrer plus avant, demander à chacune de nos facultés quels sont ses titres à notre confiance, et la lui refuser jusqu'à ce qu'elle les ait produits? Alors je crains que cette extrême sagesse ne nous conduise à la folie, et que, pour n'avoir pas voulu subir le sort commun de l'humanité, nous ne soyons tout à

fait privés de la lumière du *sens commun.* » Ce passage est tiré d'un ouvrage qui parut vingt-un ans après le précédent, sous ce titre : *Essays on the intellectual powers of human mind*, (1785), mais qui n'offre que le développement de la première réfutation de Hume, et que vinrent compléter trois ans plus tard les *Essays on the active powers of human mind.* Reid fit d'autres publications. Il embrassait dans ses leçons à l'université de Glasgow non seulement ce que nous appelons la philosophie proprement dite, c'est-à-dire la psychologie, la logique et la métaphysique, mais encore la morale, la jurisprudence ou le droit naturel, le droit politique, et même la rhétorique ; mais il ne livra rien au public sur ces dernières études, et dans les mémoires qu'il donna sur les premières, il ne présenta guère d'idées nouvelles. Son *Examen des opinions de Priestley sur l'esprit et la matière*, ses *Observations sur l'utopie de Thomas Morus*, ses *Réflexions physiologiques sur le système musculaire*, écrit composé dans la quatre-vingt-sixième année de l'auteur, n'ajoutèrent rien à sa renommée ni à la science. S'étant survécu à lui-même, ce fut à peine s'il laissa un vide lorsqu'il mourut à Glasgow le 7 octobre 1796. Sans avoir jeté un grand éclat, soit par ses leçons, soit par ses ouvrages, il avait pourtant joui d'une haute considération dans les écoles, et, puissamment aidé devant le public par Beattie et Oswald, il avait, tout en ouvrant à la psychologie des voies nouvelles, préservé les meilleurs esprits du scepticisme de Hume. On lui contesta ce mérite. Le docteur Priestley s'efforça de montrer qu'il s'était borné à combattre des chimères, vu qu'en parlant de ces prétendues images que les objets sensibles déposaient dans l'intelligence, les philosophes avaient toujours entendu s'exprimer au figuré. L'histoire de la philosophie le dit, Priestley manque ici de justice envers le docteur Reid. Mais le grand tort de ce philosophe, à côté de son incontestable mérite, a été son défaut de science et d'érudition. Ce défaut était capital. En effet, contemporain de tout ce que le XVIIIe siècle a produit de philosophes éminents en France et en Allemagne, Reid a ignoré les uns comme les autres. Les uns comme les autres lui ont rendu dédain pour dédain, et il a fallu la parole des trois premiers penseurs de nos jours pour lui assurer chez nous le rang qui lui appartient. On peut dire que M. Royer-Collard a découvert Reid, que M. Cousin l'a établi, que M. Jouffroy l'a légitimé parmi nous. Nous ne terminerons pas sans signaler l'attitude à la fois pleine d'impartialité et de dignité qui distingue de nos jours la philosophie en France. Tandis qu'en Écosse et en Allemagne cette science est encore fortement nationale, je n'ose dire étroitement nationale, elle est chez nous généreusement et hautement cosmopolite. Parmi nous, nulle prévention à l'égard d'aucune école, à quelque pays qu'elle appartienne, quelles que soient ou l'ambition ou l'humilité de son langage. Et de qui refuserait-on d'accepter, quand il s'agit de la principale de ces sciences dont Pascal a dit avec tant de génie : « Les sciences ont deux extrémités qui se touchent. La première est la pure ignorance naturelle où se trouvent tous les hommes en naissant ; l'autre extrémité est celle où arrivent les grandes ames qui, ayant parcouru tout ce que les hommes peuvent savoir, trouvent qu'il ne savent rien, et se rencontrent dans cette même ignorance d'où ils étaient partis. Mais c'est une ignorance savante qui se connaît. Ceux d'entre eux qui sont sortis de l'ignorance naturelle et n'ont pu arriver à l'autre ont quelque teinture de cette science suffisante et font les entendus. Ceux-là troublent le monde, et jugent plus mal de tout que les autres. » — Les œuvres complètes de Reid ont été publiées par M. Jouffroy avec des fragments de M. Royer-Collard, et une belle introduction de l'éditeur (Paris, 6 v. in-8°). Nous y renvoyons nos lecteurs ainsi qu'à la biographie de Dugald Stewart sur ce philosophe (Édimbourg, 1811). MATTER.

REIFFENBERG, maison que Feller et d'autres auteurs appellent avec raison une des plus anciennes de l'Allemagne, puisqu'on voit paraître de ses membres dans les exercices équestres ou tournois, dès le XIe siècle, et que, par une succession non interrrompue, elle s'est continuée depuis cette époque jusqu'à nos jours. Le savant Ludewig a recueilli les annales de Bamberg d'Hoffmann, où l'on voit qu'en 1188 les Reiffenberg possédaient la dignité de comtes. Cette famille se divisa en plusieurs branches, fixées dans la Vettéravie, le cercle du Rhin, et, plus tard, dans le Luxembourg et la Lorraine. Les sires de Reiffenberg, château situé non loin de Francfort, firent souvent la guerre à ceux de Limpurg. Frédéric, surnommé le *chevalier noir*, était célèbre par sa valeur au XVe siècle. Dans le siècle suivant, un autre Frédéric, aussi entreprenant que pénétré de son importance féodale, osa se déclarer contre Charles-Quint, qui, le 17 août 1538, le mit au ban de l'empire avec le rhingraf et le landgraf de Hesse. Il fut compris dans le traité de Passau, et envoya, quelque temps avant, à l'empereur une sorte d'apologie très curieuse, qui fournirait une excellente scène de comédie. Cette pièce est conservée aux archives du royaume à Bruxelles. Ce fut pour Philippe de Reiffenberg, lieutenant-général du pays de Trèves, que Feycrabend rédigea, en 1580, le premier corps d'historiens belges qui ait été livré à l'impression. Le 28 avril 1649, Philippe-Louis, chef de la branche aînée, fut nommé coadjuteur de l'électorat de Trèves. Ayant choisi sa sœur pour son héritière, les principaux fiefs de ses ancêtres passèrent aux Walbott-Bassenheim, parmi lesquels cette sœur avait choisi son époux. Jean-Philippe de Reiffenberg-Sayn cultiva les lettres avec succès. Il fit des notes importantes sur les annales de Trèves de Brower, et composa en latin les antiquités de Sayn. Elles n'ont paru qu'en 1830, quoiqu'il soit mort en 1722. Son arrière-petit-fils, Frédéric, né en 1737, devint jésuite, et quoique décédé à l'âge de 27 ans, acquit de la réputation comme écrivain et comme érudit. On connaît son histoire des jésuites dans la province du Rhin et son traité sur la prononciation du grec, publiés sous le nom de *Sarpedonius Mirtisbus*, mais ce ne sont pas ses seuls ouvrages. Le comte Pierre-Philippe-Joseph de Reiffenberg, qui épousa une comtesse de Raigecourt, était l'oncle de notre savant collaborateur. Parmi les alliances de cette famille, on en remarque avec les Nassau, les Schwartzenberg, les Metternich, les Von Eltz, les Renesse, les Schwalbach et les Reventlow, en Danemarck. EUG. DE MONGLAVE.

REIMS ou RHEIMS (*Durocontarum*), chef-lieu du département de la Marne, ville où ont été sacrés les rois de France depuis Philippe-Auguste jusques et y compris Charles X, à l'exception de Henri IV et de Louis XVIII (*v.* MARNE [Département de la] au supplément de la lettre M.).

REINS (en grec *néphros*), sont deux organes glanduleux placés dans le ventre au niveau des deux premières vertèbres lombaires et des deux dernières dorsales, reposant sur les dernières fausses côtes à droite et à gauche de la colonne épinière, à laquelle ils touchent. Ils sont plongés dans un tissu cellulaire très extensible, et ordinairement surchargé d'une grande quantité de graisse. Les reins sont enveloppés d'une tunique de nature fibreuse, qui pénètre dans leur intérieur avec les vaisseaux. Leur forme est celle d'un haricot, et leur longueur est de quatre pouces chez un adulte. Leur côté externe est arrondi, l'interne est échancré, et c'est par cette échancrure, que l'on nomme la scissure du rein, que parviennent dans l'intérieur de l'organe les artères, les veines, les nerfs, et que sortent les uretères.—Lorsqu'on fend un rein pour examiner son intérieur, on le trouve composé de deux substances, l'une externe, ou *corticale*, de deux lignes d'épaisseur, de couleur rouge brun, d'où semblent partir une foule de petits canaux excréteurs, qu'on appelle conduits

des reins; l'autre, à l'intérieur de la première, est la substance *tubuleuse* ; celle-ci est jaunâtre; elle reçoit tous les conduits de la substance corticale et n'est presque entièrement composée, comme celle-ci, que de tubes creux qu'on nomme conduits de Bellini. Ils se terminent bientôt, vers la scissure du rein, par de petits mamelons qui viennent s'ouvrir dans les calices. Ces calices sont des canaux membraneux d'une autre espèce, qui se réunissent pour former une sorte d'entonnoir qu'on appelle le *bassinet*; celui-ci s'alonge enfin de manière à former l'uretère, conduit excréteur qui se rend dans la vessie. Le tissu du rein, au milieu duquel sont plongés tous ces conduits, est ferme et comme granulé. Cette disposition est très manifeste chez certains animaux, comme les rats d'eau, dont le rein ressemble à des grappes de raisin, et montre en quelque sorte l'analyse de la glande : chaque grain est muni d'un petit canal qui, se réunissant à plusieurs autres, finit par n'en plus former qu'un seul qui se verse dans un bassinet commun. Les nerfs des reins sont très nombreux et viennent des plexus rénal et pancréatique; ceux du rein droit viennent aussi du plexus hépatique, et ceux du gauche du plexus splénique. Les artères viennent directement de l'aorte ; elles sont très grosses relativement au volume de l'organe. Il en est de même des veines : ces vaisseaux ont reçu le nom particulier d'artères et de veines *émulgentes*. Les reins sont chargés de secréter l'urine, qu'ils transmettent à la vessie au moyen des *uretères* (*v.* ce mot). Il existe entre la transpiration et la sécrétion urinaire une sympathie remarquable, quand l'une augmente ou diminue, l'autre diminue ou augmente en même proportion ; ainsi, l'on sue davantage et l'on urine moins l'été que l'hiver; l'urine aussi, par cette raison, est moins abondante dans la jeunesse parce qu'on transpire davantage. Hippocrate supposait qu'il existe une communication directe entre l'estomac et la vessie, à cause de la rapidité avec laquelle certaines boissons, comme les eaux gazeuses, la bierre, les diurétiques, passent de l'un à l'autre de ces organes; mais l'anatomie a démontré que les reins étaient l'intermédiaire indispensable (*v.* Urine). Les reins sont sujets à un grand nombre de maladies qui leur sont propres, la plus fréquente est la gravelle, qui cause des douleurs néphrétiques très vives. La plus remarquable des affections des reins est le *diabètès*, maladie durant laquelle les malades rendent d'énormes quantités d'urine sucrée. C'est sous le nom de *rognons* que l'art culinaire s'empare des reins des animaux; la saveur urineuse qui les caractérise est ce que recherchent les amateurs de cette sorte de mets.

Reins succenturiaux, ou capsules surrénales. C'est ainsi qu'on nomme de petits corps rougeâtres et mollasses qui coiffent les reins, auxquels ils tiennent comme le cimier d'un casque : ils ont joué un grand rôle dans la physiologie ancienne, puisqu'on leur attribuait la sécrétion de l'atrabile ou bile noire, d'où dépendait, disait-on, la mauvaise humeur : rien n'est plus vague que cette hypothèse, ainsi que toutes celles qui ont été faites à ce sujet ; mieux vaut avouer, dans l'état actuel de la science, que leur usage est complètement inconnu. L'observation a seulement démontré qu'elles sont fort grosses chez le fœtus et fort petites chez l'adulte.

Reins, dans l'acception vulgaire, signifie cette partie du bas du dos que les médecins appellent la région lombaire : on dit aussi la chute des *reins*. Avoir mal aux *reins* n'est donc pas une expression juste, si elle se dit d'une personne qui s'est tenue long-temps courbée, par exemple, on qui a fait un effort. On devrait dire : avoir mal aux *lombes*, mais l'usage a prévalu. Il est vrai toutefois que les reins répondent à peu près à cette partie, mais à l'intérieur. L. Labat.

Reins s'emploie dans une foule d'acceptions figurées. *Poursuivre*, *presser quelqu'un l'épée dans les reins*, c'est le presser vivement de conclure, d'achever une affaire, ou le presser dans la dispute

par de si fortes raisons qu'il ne sait que répondre. *Avoir les reins forts*, se dit d'un homme riche, ayant les moyens de soutenir la dépense qu'exige une affaire, une entreprise. *N'avoir pas les reins assez forts*, *avoir les reins trop faibles*, se dit aussi d'un homme qui entreprend une chose au-dessus de ses forces, ou qui n'a pas la force, la capacité nécessaire pour réussir.— En architecture, *les reins d'une voûte* sont cette partie extérieure de voûtes ou de cintres qu'on laisse quelquefois vide pour alléger leur charge, et qu'on remplit souvent de maçonnerie. X.

REIS, terme emprunté de l'arabe, qui signifie *chef*, et qui est le titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire ottoman : *reis-effendi*.

Reis, monnaie de cuivre de Portugal et du Brésil : 160 *reis* font un franc.

REISKE (J.-J.), philologue infatigable, dont les travaux sont précieux pour la littérature grecque, et particulièrement pour la littérature arabe, né le 25 décembre 1716 à Zœrbig, en Saxe, était fils d'un tanneur qui ne put lui donner que peu d'éducation. Néanmoins, en partie dans l'école de la ville à Zœrbig, en partie par des leçons particulières, et, de 1728 à 1732, dans la maison des orphelins à Halle, il acquit un excellent fonds d'études classiques, et passa, en 1733, à l'université de Leipsig. L'éducation monacale de Halle l'avait rendu sombre et mélancolique; elle l'avait disposé à s'éloigner de toute fréquentation. Il ne suivit donc les cours d'aucun collége, mais étudia pour lui-même, sans ordre, surtout les langues. A Leipsig, il fut dominé d'un violent désir d'apprendre l'arabe, et mit à profit tous les secours que lui offrait cette ville. Lorsque ces secours lui manquèrent, il entreprit, sans argent, le voyage de Leyde, qui était alors le siége de la littérature arabe. A Hambourg, il trouva deux nobles protecteurs, le pasteur Wolf et le professeur Reimarus, qui lui facilitèrent les moyens d'atteindre le but auquel il aspirait. La bibliothèque de Leyde lui fut ouverte par Schulten, et il en profita avidement. D'Orville et Burmann, qui l'employèrent à des traductions et à des corrections, furent ses protecteurs. Il continua enfin, avec le plus grand zèle, ses études philologiques, et se livra en même temps à l'étude théorique de la médecine avec une telle ardeur, qu'il fut promu sans frais au grade de docteur par la faculté. Reiske, par son assiduité aussi bien que par son érudition, avait à Leyde la meilleure réputation. Mais il refusa des places qui lui furent offertes, parce qu'il avait encore de plus hautes espérances. Il aurait pu être heureux en Hollande, s'il ne s'était fait des ennemis par son amour-propre et son amour de l'indépendance. Privé par là de toute perspective, la Hollande lui devint odieuse. Il retourna à Leipsig en 1746; mais il ne put rien y obtenir jusqu'en 1748, époque à laquelle il dut à la protection de l'électeur le titre de professeur de langue arabe. Il dut pourvoir péniblement à son entretien par des leçons particulières, en écrivant et en corrigeant des livres, par des traductions et par des articles dans quelques journaux de critique. Cependant il était fréquemment pressé par le besoin, parce qu'il employait presque tout ce qu'il gagnait à l'achat des meilleurs livres, surtout d'ouvrages de littérature grecque et arabe, et parce qu'il ne savait tirer aucun parti de ses écrits. En 1756, il gagna, par l'explication d'une inscription arabe, la faveur du comte de Wackerbarth, qui lui procura en 1758, la place vacante de recteur de l'école de Nicolaï à Leipsig. Pendant seize ans, Reiske remplit consciencieusement ces fonctions au milieu de ses nombreux travaux littéraires. En 1764, il épousa Ernestine-Christine Müller (née à Kemberg en 1735, morte au même lieu en 1798), femme de qualités rares et d'une instruction peu ordinaire. Elle embellit sa vie, l'aida dans ses travaux, et fut pour lui une compagne fidèle jusqu'à sa mort, arrivée en 1774. La littérature grecque doit à Reiske d'excellentes éditions de

Théocrite (Vienne et Leipsig, 1765, 2 vol. in-4°), des orateurs grecs (Leipsig, 1770-75, 12 vol.), de Plutarque (Leipsig, 1774-79, 12 vol.), de Denys d'Halicarnasse (Leipsig, 1774-77, 6 vol.), de Maxime de Tyr (Leipsig, 1774, 2 vol.). Il a prouvé, dans les *Animadversiones in græcos auctores*, son érudition peu commune et son excellent esprit de critique. Cet ouvrage, imprimé à Leipsig (1759-66), corrige un grand nombre de passages des Classiques grecs. Sa traduction des discours de Démosthène et d'Eschine (Lemgow, 1764 et suiv.) manque complètement de goût et d'élégance, bien qu'elle soit fidèle et exacte. La nombreuse collection de manuscrits, surtout arabes, qu'au prix des plus grandes peines et des plus grandes dépenses il avait en partie copiés lui-même, en partie achevés, passa après sa mort aux mains du grand protecteur des sciences, Suhm, de Copenhague. Reiske a écrit lui-même sa vie avec une telle impartialité et une telle franchise, que l'on se sent porté malgré soi à estimer son caractère et son amour de la vérité. Sa femme a publié à Leipsig, en 1783, cette biographie qu'elle a continuée jusqu'au jour de sa mort. On doit comparer à ce travail l'excellente vie de Reiske donnée par J.-F.-N. Morus, à Leipsig, en 1777. C. L.

REITRES. Cavaliers allemands qui combattaient en troupes ou en cornettes de forces diverses, du XIIIe au XVIIe siècle. Leur histoire, qui n'a point encore été approfondie, serait à faire, et jetterait du jour sur celle des lansquenets qui n'étaient, dans le principe, que des valets de pied attachés au service individuel des reitres; ils s'en détachèrent par la suite, pour former, à part, les corps mercenaires qu'on appelait *enseignes* ou *bandes*. La forme primitive des corps de *reitres* rappelle celle des aventuriers germaniques qui combattaient sous les condottieri; ils étaient, comme la chevalerie, comme toutes les cavaleries du moyen-âge, un composé de maîtres et de valets, semblables par conséquent aux mameloucks, aux chevauchées féodales, aux lances fournies; c'étaient d'abord des vassaux anoblis par leur maître, qui les vendait avec armes et chevaux aux souverains ou aux états qui se faisaient la guerre. Cet usage existait long-temps avant que la France, devenant en cela imitatrice de l'Allemagne et de l'Italie, allât acheter outre Rhin ses hommes de cheval. Quand la révolution helvétique, quand les fameuses terces castillanes régénérèrent l'infanterie dans toute l'Europe, les reitres, qu'on appelait aussi *maîtres*, jusque-là espèce de gendarmerie, ne furent plus que de simples soldats pourvus d'un seul cheval et tenus de le panser en personne. Cette transition d'une forme à l'autre, cette substitution du système de l'escadron au système de la lance fournie apportaient, dans le XVIe siècle, un changement immense dans l'art de la guerre, et furent le rétablissement de la vraie cavalerie devenant, de principal agent qu'elle était, l'agent auxiliaire de l'infanterie; ses hommes de troupe conservèrent cependant, bien plus tard, ce nom allemand de maître, *meister*, quoiqu'en réalité ils ne fussent plus que soldats; mais ce nom de *soldats* répugnait aux successeurs des maîtres, un reste d'orgueil, autrefois légitime, les dominait, et ils se firent appeler *pistoliers*, parce qu'ils combattaient du pistole, arme qu'il ne faut pas confondre avec le pistolet. — Les reitres, du temps de la féodalité, marchaient conduits par leur suzerain; les reitres dépourvus de leurs lansquenets étaient conduits par des puînés de grandes maisons, par des bâtards de grands seigneurs; la troupe était un ramas d'aventuriers de tous pays, de serfs échappés à la glèbe et ayant contracté à la guerre le goût du pillage. Le luthéranisme s'étant répandu principalement dans les provinces peu distantes du Rhin, et dans les cercles, qui étaient des pépinières d'aventuriers, les reitres appartinrent, en général, à la religion réformée; et ce fut peu après cette révolution que la France commença à recourir à leur épée. Leur nom, que des écrivains

ont corrompu en l'écrivant *reytre* et *reistre*, dérivait de *ritter*, chevalier, et de *reiter*, cavalier ; ces deux substantifs répondent aux époques où les reitres, d'abord vassaux d'un ordre un peu relevé, n'étaient plus devenus que de simples hommes de cheval ; comme chevaliers, ou hommes de tenûre, ils avaient eu la lance ; comme soldats volontaires, ils portaient le pistole, arme d'abord à rouet, et ensuite à pierre, dont on voit le modèle dans l'ouvrage de Gheyn sur la cavalerie. Ce pistole à silex devint l'arme des mousquetaires à cheval qui furent institués sur le modèle des reitres. Des auteurs tels que Brantôme, d'Espagnac, etc., dépeignent les reitres comme une cavalerie légère; c'est vrai, suivant le temps dont ils parlent ; c'est faux, si l'on se rapporte à d'autres époques plus anciennes ; aussi les reitres, même quand ils devinrent troupe légère, étaient-ils restés armés, c'est-à-dire couverts d'armes défensives, comme au temps où ils étaient gens d'armes en Allemagne ou en Italie. Au temps de Montluc, ils portaient la barbe longue sous un casque ouvert, et montaient de petits chevaux non bardés; il avaient une épée longue qui, au besoin, leur servait de lance, comme en servait l'épée des hussards; mais rarement ils y recouraient, parce qu'étant devenus porteurs d'armes à feu, ils étaient surtout, par cette raison, devenus voltigeurs. Ils avaient, à la manière orientale, des attabales : c'était un souvenir des croisades. Déjà les reitres français étaient soumis à un colonel-général, alors que ce mot *colonel* était inconnu encore dans la langue française ; il en avaient apporté l'usage d'Italie. Les auteurs ne sont pas d'accord touchant les services que rendaient les reitres aux partis dont ils épousaient la querelle ; il y en a qui les peignent comme des pillards incapables de tenir tête aux hommes d'armes d'Espagne ou de France. Montluc les préconise, au contraire, comme habiles à se garder, et courant aux armes avec une remarquable célérité; mais une quantité de corps de *reitres* ayant été sur pied, on a vu comme toujours tels corps plus valeureux que d'autres : c'est ce que négligent d'observer tant d'écrivains dans les jugements exclusifs qu'ils se permettent de porter. Tels de ces corps, se rappelant les perfectionnements tactiques qu'on devait aux anciens condottieri, avaient poussé l'art des manœuvres jusqu'à l'exécution des feux successifs, c'est-à-dire que la cornette formée sur 20, sur 30 rangs, fournissait rang par rang des feux d'ensemble, et que le rang qui avait tiré, tournant bride de gauche et de droite, galoppait pour se former en arrière-rang. C'était l'ancien coup de lance des tournois; le feu de chaussée, dans le dernier siècle, en était une imitation. A Montcontour, les cornettes étaient de mille reitres. Les reitres du XVe siècle, formés en bandes noires, s'appelaient les *diables noirs*. Dans les dissensions religieuses de nos pères, des reitres vinrent prêter leurs secours à leurs co-religionnaires, tandis que d'autres embrassaient le parti des catholiques; il y en avait à Yvry dans les deux partis adverses. Montargis avait été témoin de la défaite des reitres par Guise-le-Balafré, et, s'il faut ajouter foi au récit de Brantôme, « de 50,000 que Doné avait amenés, quand ils arrivèrent à Genève, qui estoit leur refuge, ils n'estoient pas 500 chevaux. » Le château d'Auneau, près de Chartres, fut célèbre aussi par un mémorable massacre de reitres, témoin ce vers de la Henriade, où l'on voit que Guise :

> Accablait dans Auneau les alliés surpris,
> Et couvert de lauriers, se montra dans Paris.

Les fossés du château comblés de débris de cuirasses et de pots de fer, fournirent pendant deux siècles aux forgerons des alentours la ferrure des chevaux et le métal des outils du labourage. Les greniers du château regorgeaient encore d'armures, et nous en avons vu une partie à Paris dans les cabinets d'un amateur d'antiquités, M. Collin. La langue française doit aux reitres et aux lansquenets le mot barbare *abresac* ou *havresac* ; voici comment. Les reitres chargeaient de

l'administration du hafer-sack ou habersack, ou sac à avoine, leurs valets, les lansquenets ; ceux-ci, devenus fantassins par émancipation, continuèrent à appeler par routine havresac, leur carnassière, leur canapsa. L'infanterie française, car ainsi s'est faite la langue des armes, eut la bonhomie de les en croire, et plus d'un grenadier est mort à la peine, en ignorant qu'il avait porté pendant 20 campagnes un sac à avoine sur son dos. Gal Bardin.

RELAIS, station de poste, lieu où l'on réunit plusieurs chevaux frais, soit de selle, soit d'attelage, pour que les voyageurs ou les chasseurs s'en servent à la place de ceux qu'ils quittent (*v.* Postes). Il se dit aussi des chiens que l'on poste à la chasse au cerf ou à la chasse au sanglier. — *Relais*, en terme de fortification, est un espace de quelques pieds de largeur qu'on réserve entre le pied du rempart et l'escarpe du fossé pour recevoir les terres qui s'éboulent. — C'est aussi le terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives en se portant sur l'autre. Il se dit de même des terrains que la mer abandonne entièrement (*v.* Lais et Relais). *Relais*, dans le vocabulaire des manufactures de tapisseries, désigne les ouvertures que l'ouvrier laisse à une tapisserie quand il change de couleur ou de figure. X.

RELAPS, hérétique qui retombe dans une erreur qu'il avait abjurée. L'église accorde plus difficilement l'absolution aux hérétiques relaps qu'à ceux qui ne sont tombés qu'une fois dans l'hérésie ; elle exige des premiers de plus longues, de plus fortes épreuves, parce qu'elle craint avec raison de profaner les sacrements en les leur accordant. Dans les pays d'inquisition, les hérétiques relaps étaient condamnés au feu, et dans les premiers siècles, les idolâtres relaps étaient pour toujours exclus de la société chrétienne. B. M.

RELIEF, ouvrage de sculpture plus ou moins relevé en bosse. On appelle *haut relief*, ou *relief entier*, celui qui est de l'épaisseur de toute la chose représentée ; *demi-relief*, celui où la représentation des objets sort à moitié du fond sur lequel elle semble posée ; et *bas-relief*, celui où la représentation des objets a moins de saillie encore. Il se dit, dans un sens analogue, en termes de gravure sur métaux et sur pierres fines : on grave en creux ou en relief sur les métaux et sur les pierres. Il signifie aussi, en termes de peinture, la saillie apparente des objets. On appelle *plan en relief*, un plan géométral sur lequel on place le modèle, la représentation en bois ou en plâtre de chaque objet.—*Relief* s'applique figurément à l'éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de quelques autres : certaines couleurs opposées les unes aux autres se donnent du relief. Il se dit aussi figurément de l'éclat, de la considération que donne une dignité, un emploi, une bonne action : les emplois qu'un homme a occupés donnent souvent du relief à sa famille. — *Relief* indique en termes de fortification la hauteur d'un ouvrage au-dessus du terrain sur lequel il est construit. En marine, c'est la hauteur d'un bâtiment au-dessus de la surface de l'eau. En termes de jurisprudence ancienne, c'était le droit que le vassal payait à son seigneur lors de certaines mutations, et qui variait suivant les différentes coutumes ; ou l'ordre du prince qu'obtenait un officier qui avait été absent pour une cause légitime afin de toucher ses appointements échus durant son absence. On appelait *lettres de relief d'appel*, ou simplement *relief d'appel*, des lettres de la petite chancellerie qui autorisaient à faire intimer ou assigner pour procéder sur l'appel qu'on avait interjeté d'une sentence. — *Reliefs*, au pluriel, signifie ce qui reste des mets qu'on a servis :

> Autrefois le rat de ville
> Invita le rat des champs,
> D'une façon fort civile,
> A des reliefs d'ortolans. La Fontaine.

Albert Deville.

RELIGIEUX, RELIGIEUSE, celui ou celle qui se sont consacrés à Dieu par un vœu solennel, qui ont embrassé la vie monastique, qui se sont enfermés dans un cloître pour y mener une vie pieuse, austère, sous quelque règle ou institution. Par le concile de Trente, un religieux peut réclamer contre ses vœux dans les cinq ans. « Anciennement, dit Baluze, les religieux étaient laïques, et il leur était défendu de se faire admettre aux ordres sacrés. » En 1557, le parlement de Paris fit difficulté de recevoir au serment de duc et pair un évêque de Laon qui était religieux. La plupart des ordres militaires se prétendaient religieux, comme celui de Malte. Il y avait des religieux profès, des religieux réformés, des religieux rentés, des religieux mendiants. « Le véritable religieux, dit l'abbé de la Trappe, est un homme qui, ayant renoncé par un vœu solennel au monde et à tout ce qu'il y a de sensible et de périssable, ne vit plus que pour Dieu, et n'est plus occupé que de choses éternelles. » Dom Masson, général des Chartreux, rejette cette proposition comme outrée et même fausse, en ce qu'elle veut que le religieux ait renoncé à tout ce qu'il y a de sensible, et ne soit occupé que de choses éternelles comme par vœu. « Les ames les plus épurées, dit-il, ne peuvent s'exempter, tant qu'elles vivront sur la terre, d'être sujettes à des pensées, à des sentiments d'affection pour les choses sensibles. De semblables propositions, avancées surtout par une personne qui s'est acquis beaucoup d'estime, sont capables, premièrement d'inquiéter, ensuite de désoler, et enfin de décourager les meilleures ames. » (*V.* Communautés, Congrégations, Couvents, Monastères, etc.). A. D.

RELIGION. Satisfaction donnée aux plus mystérieux besoins de l'ame, objet de ces facultés sublimes que ne saurait limiter une demeure d'un jour entre le berceau et la tombe, la religion est, dans sa notion complète, l'expression des rapports qui unissent la créature au Créateur, notre vie présente à notre destinée future, le monde des choses visibles à un ordre de faits surnaturels. Lien du ciel et de la terre, elle forme en même temps le nœud le plus ferme et le plus haut placé des sociétés humaines. Par ses dogmes, par les préceptes moraux qui en découlent, par la sanction que leur réserve l'inévitable justice d'un Dieu rémunérateur et vengeur, elle harmonise sous la loi du devoir les volontés que mettraient incessamment en conflit les passions et les intérêts terrestres. Aussi est-elle appelée la loi par excellence, le premier des liens sociaux. *Religio, religare. Lex est religio*, disait énergiquement la sagesse romaine. — Si la religion touche en plus d'un point à la philosophie par la matière de ses enseignements, elle n'en diffère pas seulement en ce que, par le culte, elle organise extérieurement la vérité sacrée, et incline devant elle toutes les puissances de l'homme, le corps non moins que l'intelligence; elle en diffère surtout par les titres d'autorité qu'elle invoque. — Travail solitaire de l'esprit humain, réagissant sur lui-même et sur les objets extérieurs, la philosophie ne se communique qu'à la condition de soumettre au contrôle de chacun de ses disciples la vérité intrinsèque de chacune de ses conceptions. Le doute, l'examen, son unique moyen d'action, deviennent en même temps la source de sa faiblesse. Inaccessible aux masses, elle ne peut même (l'histoire de ses plus florissantes époques l'atteste), conserver dans le cercle restreint de l'école l'unité traditionnelle d'un système. Se formant et se déformant incessamment par le libre travail des opinions individuelles, elle n'abdique cette perpétuelle mobilité que lorsque l'esprit de foi s'est subrepticement introduit dans son sein, a enchaîné son indépendance propre, dénaturé son principe ; le moyen âge en offre un exemple frappant. — Ce n'est point comme issues du génie de l'homme, et laborieusement enfantées par sa raison, que les religions se produisent au milieu des peuples. Vraies ou fausses, elles commandent la

foi à leurs enseignements au nom de l'autorité surhumaine dont elles les prétendent émanés. Le polythéisme grec ou romain se gardait de discuter rationnellement les droits de ses fabuleuses divinités aux hommages des mortels ; il plaçait leur manifestation terrestre dans la nuit des origines nationales, sous le prestige de lointaines et poétiques traditions. Mahomet s'élance dans la carrière de conquérant, tout illuminé des visions de la solitude ; il dit ses entretiens avec l'ange Gabriel, et des prodiges d'audace et de fortune, le sacrant définitivement prophète aux yeux de ses belliqueux disciples, érigent en religion nouvelle un mélange de traditions juives et chrétiennes, modifiées par les prétendues inspirations de l'homme de génie ; puis, le glaive fait taire les incrédules. Si une religion a confiance dans les titres qui établissent son origine surnaturelle ; si elle est en mesure de prouver l'authenticité des lettres de créance qui lui confèrent mission de la part du ciel près de la terre, elle appellera sur ces documents l'examen de ceux dont elle sollicite l'adhésion ; elle leur présentera le motif de la foi ; mais l'objet même de cette foi, elle déniera à l'homme le droit de le mesurer, de le juger, de l'accommoder aux vues de sa raison bornée. Saint Augustin, cet homme si grand, et par le génie et par le cœur, se promenait un jour sur le bord de la mer, pensif, absorbé dans une méditation laborieuse. Il scrutait le mystère de la Sainte-Trinité, et ses pensées se perdaient dans les ténébreuses profondeurs de l'être divin. Il aperçoit un petit enfant qui, muni d'une coquille, allant du rivage à la mer et de la mer au rivage, semblait vouloir déverser l'océan dans une petite fosse que ses mains avaient pratiquée au milieu du sable. Augustin souriant au spectacle de ses puérils efforts : « Es-tu moins présomptueux, ô homme dont l'esprit faillible et borné prétend contenir et épuiser la sagesse infinie ! » — Ce disant, l'enfant déploie des ailes d'ange et prend son vol vers les cieux. Leçon donnée, sous le voile d'une gracieuse allégorie, aux téméraires questions que la curiosité humaine adresse à Dieu ! — L'institution divine et l'autorité traditionnelle de l'église une fois admises, si elle ne refuse point de faire pénétrer dans l'intérieur de ses dogmes les lumières empruntées à la philosophie et à la science humaine, c'est à la condition que l'homme n'abaissera point, pour se les rendre accessibles, les hauteurs de la sagesse révélée. L'autorité, la tradition, demeurent la base du saint édifice, son rempart contre les hardiesses novatrices de la raison individuelle. — Un écrivain contemporain, justement célèbre, se demandant ce que c'est qu'une religion, quelles sont ses conditions d'existence et de durée, les éléments essentiels de son organisation, réfute l'opinion de ceux qui ne veulent voir dans la religion qu'un rapport individuel entre Dieu et l'homme, et condamnent par conséquent toute religion aboutissant à une magistrature sacerdotale, à un corps de prêtres. Il établit que dès lors qu'il y a une société de croyants, non seulement un culte est l'inévitable manifestation de leur commune croyance, mais qu'il doit y avoir aussi nécessairement un gouvernement religieux chargé de la régler et de la maintenir : « Il faut un gouvernement, un corps de magistrats religieux qui recherche quelles sont les doctrines religieuses qui résolvent le problème de la destinée humaine ; ou, s'il y a déjà un système général de croyances dans lequel ces problèmes soient résolus, il faut que, dans chaque cas particulier, il mette en lumière les conséquences de ce système. Il faut qu'il promulgue les préceptes moraux correspondant à ces croyances, qu'il les prêche, les enseigne, les rappelle à la société lorsqu'elle s'en écarte. Rien de coactif, mais, au besoin, les admonitions, la censure. C'est le devoir du gouvernement religieux. » (M. Guizot, *Cours sur l'histoire de la civilisation.*) — Par ces considérations d'autant plus remarquables qu'elles se trouvent sous une plume protestante, l'auteur semblait s'être in-

terdit le droit de protester, au nom de l'indépendance de l'esprit humain, contre l'église catholique, admirable organisatrice du principe de l'autorité religieuse. Car il avoue implicitement qu'une religion qui abandonne au libre examen de chacun le fond même de sa doctrine et de sa loi, introduit dans son sein un germe d'anarchie, d'où résulte à la longue la ruine entière de l'esprit de foi; qu'elle abdique ainsi son caractère de religion, et n'est plus qu'un système philosophique déguisé. Aussi, sans méconnaître les vertus que le respect pour la morale évangélique perpétue parmi les nations protestantes, et qui les placent à une incommensurable distance au-dessus des peuples non chrétiens; sans refuser à la piété d'un grand nombre de sectateurs des diverses communions réformées l'hommage qui lui est dû; on peut dire que le protestantisme est par son principe la moins religieuse des religions, puisqu'il est la négation de l'autorité, la protestation de l'individu contre la magistrature religieuse. Livrée à l'interprétation arbitraire de chacun, l'Écriture-Sainte devient un tumultueux rendez-vous et un champ-clos pour tous les systèmes contradictoires de la philosophie, pour toutes les luttes de l'esprit humain et tous les jeux de l'imagination individuelle. Loin de les contenir, elle les excite, leur offrant pour aliment ce qu'il y a de plus mystérieux pour l'homme, et ce sur quoi, néanmoins, il lui importe le plus d'être fixé. — L'existence de croyances religieuses chez tous les peuples est un fait qui ne trouve plus de contradicteurs sérieux. « Jetez les yeux sur la surface du globe, disait Plutarque, vous y verrez des villes sans fortifications, sans magistrature régulière, sans lettres; des peuples sans habitations fixes, sans l'usage des monnaies; vous n'en verrez point sans connaissance des dieux. » — Lucrèce félicitait Épicure, son maître, d'avoir été comme le premier qui eût osé s'affranchir de l'universelle superstition du genre humain. Les peuples du Nouveau-Monde offrirent également aux regards des navigateurs européens un culte plus ou moins grossier par lequel se manifestait leur foi à une puissance surnaturelle. Des observations superficielles avaient fait d'abord soupçonner d'athéisme quelques peuplades : les Otaïtiens, les Souriquois, les Hurons. Bayle et Helvétius ne se tenaient pas d'aise. Triste et éphémère triomphe ! Cook, Wancouver et d'autres auteurs de relations subséquentes, plus fidèles et plus circonstanciées, constatèrent chez ces peuplades des linéaments, bien imparfaits et bien grossiers, il est vrai, mais non équivoques, de religion; et l'on peut dire aujourd'hui, avec le savant Schœl : « Il n'est pas prouvé qu'il existe un peuple sans religion. » Que signifierait après tout, dans l'immense concert du genre humain élevant la voix vers le ciel, le silence de quelques sauvages habitants des bois, êtres abrutis qui n'ont d'homme que la forme et le nom? Dans l'étude des lois qui régissent l'organisation de notre espèce, tient-on compte des cas exceptionnels et monstrueux? — Les plus anciens monuments historiques connus et les traditions antérieures dont il sont l'écho nous montrent les religions assises près du berceau des sociétés, dictant leurs premières lois, présidant à leur formation. Rechercher l'origine de la religion, c'est donc rechercher l'origine de la société elle-même. — Une école philosophique, qui tend à ruiner le christianisme par sa base, en éliminant complètement la notion de révélation surnaturelle et divine, et qui, dans la philosophie de l'histoire, efface Dieu derrière l'humanité, veut que l'homme soit parti de l'état sauvage, du mutisme, de la promiscuité, de l'abrutissement, d'un état voisin de celui des orangs-outangs, pour inventer successivement le langage, la famille, la société, la religion. Toutes ces conquêtes auraient été un développement spontané, un progrès purement naturel de l'humanité. La religion, en particulier, n'est, dans ce système, qu'une création subjective de l'esprit humain, ou, tout au plus, un instinct de notre

nature, s'épurant chaque jour davantage par le progrès de la civilisation et de l'activité intellectuelle. Les phases successives de l'éputation religieuse auraient été celles-ci : primitivement, le fétichisme, forme grossière du culte des éléments; puis le sabéisme, adoration des corps célestes; ensuite le polythéisme sous des castes sacerdotales; le polythéisme indépendant; le monothéisme sous forme théocratique; enfin, le monothéisme libre. — Cette hypothèse d'une stupidité primitive, la philosophie matérialiste du XVIIIe siècle l'admettait hardiment : non pas qu'elle l'étayât sur aucun fait, puisque, au contraire, tous les faits connus la démentent, mais elle l'admettait comme une conséquence forcée du rejet préalable de la révélation primitive, proclamée par le christianisme. Déjà, cependant, Rousseau avait objecté « que la parole semblerait bien avoir été nécessaire à l'homme pour inventer la parole. » Aujourd'hui, l'hypothèse d'un abrutissement primordial n'est plus combattue seulement par les écrivains orthodoxes et, entre autres, par MM. de Bonald et de Maistre, qui en ont démontré toute l'inanité, le premier dans ses *Recherches philosophiques*, le second dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*; elle est à peu près désavouée par d'illustres représentants de cette philosophie spiritualiste du XIXe siècle, qui hésite et s'arrête quand elle se voit conduite à des conclusions décidément chrétiennes, et qui semble avoir peur de trouver les enseignements du cathéchisme à la dernière page du grand livre de la science. Benjamin Constant, dans son ouvrage *De la religion considérée dans sa source, ses formes et ses développements*, s'est posé la question : « L'état sauvage a-t-il été l'état primitif de notre espèce? » Voici le résumé de sa réponse : « Des philosophes du XVIIIe siècle se sont prononcés pour l'affirmative avec une grande légèreté. Tous leurs systèmes religieux et politiques partent de l'hypothèse d'une race réduite primitivement à la condition des brutes, errant dans les forêts, et s'y disputant le fruit des chênes et la chair des animaux : mais si tel était l'état naturel de l'homme, par quels moyens l'homme en serait-il sorti? Les raisonnements qu'on lui prête pour lui faire adopter l'état social ne contiennent-ils pas une manifeste pétition de principe? Ces raisonnements supposent l'état social déjà existant. On ne peut connaître ses bienfaits qu'après en avoir joui. La société, dans ce système, serait le résultat du développement de l'intelligence, tandis que le développement de l'intelligence n'est lui-même que le résultat de la société. — Invoquer le hasard, c'est prendre pour cause un mot vide de sens. Le hasard ne triomphe point de la nature. Le hasard n'a point civilisé des espèces inférieures, qui, dans l'hypothèse de nos philosophes, auraient dû rencontrer aussi des chances heureuses. — La civilisation par les étrangers laisse subsister le problème intact. Vous me montrez des maîtres instruisant des élèves, mais qui a instruit les maîtres? Il y a plus, les sauvages repoussent la civilisation quand on la leur présente. Les hordes errantes que nous avons découvertes, clair-semées, aux extrémités du monde connu, n'ont pas fait un seul pas vers la civilisation. Les habitants des côtes que Néarque visita il y a deux mille ans ont été retrouvées par nos voyageurs modernes telles que les observait l'amiral d'Alexandre. Il en est de même des sauvages décrits dans l'antiquité par Agatharchide, et de nos jours par le chevalier Bruce. Entourées de nations civilisées, elles sont demeurées dans leur abrutissement. Le besoin ne les a pas instruites, la misère ne les a pas éclairées. — Aussi ne prenons-nous point l'état sauvage comme celui dans lequel s'est trouvée l'espèce humaine à son origine. Nous ne nous plaçons point au berceau du monde, nous ne voulons point déterminer comment la religion a commencé, mais seulement de quelle manière, lorsqu'elle est dans l'état le plus grossier qu'on puisse concevoir, elle se relève et parvient graduellement à des notions

plus pures. Nous ne disons nullement que cet état grossier ait été le premier ; nous ne nous opposons point à ce qu'on le regarde comme une détérioration, une dégradation, une chute. » — Mais, si l'homme n'a point débuté par l'état sauvage, comment a-t-il pu naître civilisé ? Si les développements naturels de son intelligence, sous la seule incitation de ses besoins et du spectacle de la nature, n'ont pu l'élever aux notions sociales et religieuses, de qui les a-t-il reçues? Sous peine de tourner éternellement dans un cercle vicieux, il faut dire avec Fichte : « Qui a instruit les premiers hommes? Car nous avons prouvé que tout homme a besoin d'enseignement. Aucun homme n'a pu les instruire, puisqu'on parle des premiers hommes. Il faut donc qu'ils aient été instruits par quelque être intelligent qui n'était pas homme, jusqu'au moment où ils pouvaient s'instruire réciproquement eux-mêmes. » (*Droit de la nature.*) — Ainsi, la révélation primitive serait encore la conception la plus philosophique, lors même qu'elle ne serait pas un fait traditionnel consigné dans les livres de Moïse, qui l'emportent incontestablement sur tous les monuments écrits du genre humain, par l'authenticité, l'antiquité, l'intégrité. Ils nous enseignent que Dieu, qui s'était complu dans la création d'un être intelligent et libre, ne dédaigna point de l'instruire lui-même par un mode de communication approprié à sa double nature spirituelle et corporelle. — « Qu'importe, dit avec raison un écrivain catholique, que nous ne nous représentions pas clairement ce genre de communication ? Nous représentons-nous mieux la création elle-même ? et qui ne voit que, dans toutes les suppositions imaginables, le commencement des choses implique l'extraordinaire ? En rejetant les prodiges de la bonté divine, on n'échappe pas au miracle; on ne fait que leur substituer des prodiges d'un autre genre. » (M. l'abbé Gerbet.)—L'homme ne commença donc point par un état d'abrutissement et de stupide ignorance, mais, au contraire, il connut dès le principe le Dieu unique et immatériel. Ses notions ne s'altérèrent, suivant le récit de la Genèse, qu'après que, soumis à une épreuve, il eut mésusé du libre arbitre qui lui avait été donné pour glorifier le Créateur et se faire à lui-même ses destinées. Il aspira à devenir le centre indépendant de la vie et de la science, et, en châtiment de cette révolte de l'orgueil, il fut livré en proie aux passions sensuelles, aux erreurs, aux misères physiques et morales. De là l'obscurcissement croissant de sa raison et de son cœur : le culte des astres et des éléments substitué à celui du Dieu-Esprit ; puis le culte des idoles de bois et de métal, des images d'hommes, d'animaux et de reptiles; les vices eux-mêmes et les plus honteuses passions divinisés. Cependant, pour conserver, au milieu du chaos des cultes idolâtriques, les vérités révélées auprès de la race humaine, et la promesse de rédemption qu'emportèrent les exilés d'Éden, Dieu se choisit quelques familles fidèles, puis un peuple, dont il prit soin de garantir la nationalité et la foi par la plus forte législation qui fût jamais. Tandis qu'ailleurs les ténèbres s'ajoutent aux ténèbres, et que les nations chez lesquelles la civilisation et le génie humain brillent d'un vif éclat, sont livrées aux plus grossières superstitions, ce petit peuple adore le Dieu unique; ses prophètes annoncent de jour en jour plus clairement le Sauveur salué de loin par les patriarches. — On sait les efforts tentés, à une époque peu éloignée, pour infirmer l'autorité du récit mosaïque. D'équivoques systèmes, imposant à la multitude par un appareil scientifique, des témoignages suspects, des assertions où l'audace de l'affirmation suppléait à la solidité de la preuve, semblèrent d'abord réduire au silence la religion contristée. Mais de haineux préjugés ont disparu tandis que la science marchait, et voici qu'appelée à déposer contre la Genèse, elle confond les accusateurs et fait justice des témérités ou des mensonges produits sous son nom. Par la bouche de l'illustre et vénérable Ampère, la science

Digitized by Google

a proclamé : « que la formation du globe, telle que l'expose la Genèse, est la plus plausible des hypothèses que l'on puisse adopter dans l'état actuel de nos connaissances; de sorte que, si l'on ne reconnaît pas Moïse pour divinement inspiré, il faut admettre qu'il possédait toutes les notions conquises depuis lui par l'observation et le calcul. » — Avec l'imposante autorité de Cuvier, la science met au néant toutes les objections élevées contre l'unité originelle de notre espèce. Elle refuse positivement aux Indiens, aux Égyptiens, aux Chinois, les centaines de siècles qui leur avaient été si libéralement octroyés par l'école voltairienne. Elle lit, sur les murs où sont sculptés les zodiaques d'Esné et de Denderah, auxquels on avait attribué une si haute antiquité, des inscriptions qui nomment les empereurs romains du règne desquels ils datent. — La Bible nous enseigne que Dieu, pour punir une nouvelle et sacrilége tentative de l'orgueil humain, mit la confusion dans le langage des hommes et les dispersa sur la surface de la terre. Sur ce point encore, les résultats de la science moderne semblent converger vers la donné fournie par la révélation. Car, ainsi que le remarque un jeune et judicieux écrivain : « Les travaux philologiques de la science contemporaine, en ramenant de plus en plus toutes les langues connues à un très petit nombre de familles, et en constatant entre ces familles des similitudes essentielles et des différences non moins essentielles, conduisent à cette conclusion : qu'il y eut d'abord unité de langage, et que cette unité, au lieu de s'altérer par des modifications graduelles, a dû se rompre par une séparation brusque et instantanée. » (M. Edm. de Cazalès.)— Ce que nous savons de l'histoire et de la doctrine des anciennes religions n'est nullement d'accord avec le système du perfectionnement naturel et incessant de l'idée religieuse. A la vérité, cette matière demeure pleine d'incertitudes et d'obscurités, malgré les patientes recherches et les beaux travaux dont elle a été l'objet dans ces derniers temps. La Grèce, qui nous a légué tant de monuments de sa pensée, divise les savants sur la question de son antiquité religieuse. La *Symbolique* de Creuzer, l'*Anti-Symbolique* de Voss, le *Prométhée* de Welcker, les *Divinités de la Samothrace* de Schelling, l'*Histoire des races Helléniques* d'Otfried Muller, laissent le lecteur suspendu entre des systèmes plus ou moins ingénieux, dont aucun n'établit avec solidité un ensemble de notions claires et précises. Tout ce qu'on y apprend de certain, c'est que les dieux élégants de l'Athènes de Périclès, et même les divinités de l'Iliade, ne sont, pour ainsi dire, que les statues d'un portique, derrière lequel on aperçoit les ruines massives d'un temple beaucoup plus ancien et beaucoup plus grandiose. Les orientalistes ont à peine soulevé un coin du voile qui cache la religion de Bouddha, point de contact des grandes nations asiatiques. Les recherches récentes de M. Burnouf sur la langue zend bouleversent les notions que l'on s'était faites du Zend-Avesta sur la foi d'Anquetil-Duperron. L'énigme hiéroglyphique de l'antique et sacerdotale Égypte est toujours poursuivie par les élèves de Champollion. Il est reconnu, du reste, que le Pentateuque a été écrit avant la rédaction définitive des Kings des Chinois et des livres zends, qui reçurent leur forme actuelle de Zoroastre et de Confucius. OEuvre de plusieurs mains et de plusieurs époques, sans qu'on puisse leur assigner ni un auteur certain, ni une date certaine, les *Vedas* se composent de matériaux qui remontent à une antiquité très reculée, mais postérieure, incontestablement, aux premières prévarications de la race humaine. Malgré toutes ces ténèbres et les altérations qui défigurent, dans ces anciennes religions, le dogme primitivement révélé, on y trouve des traces d'une doctrine incomparablement plus haute et plus profonde que le polythéisme des civilisations postérieures. Dans les plus anciens fragments des livres sacrés de l'Inde apparaissent les débris d'un spiritualisme colossal qui

embrassait l'univers dans un ordre d'idées mystiques, suivant lequel les éléments du monde matériel n'étaient que la représentation du monde invisible. On croit, dit un juge compétent, M. Abel Rémusat, que, dans la haute antiquité, le dogme de l'existence d'un Dieu toutpuissant et rénumérateur n'était pas exclusif de la religion de Confucius, que plusieurs lettrés chinois, depuis le xııe siècle de notre ère, ont fait dégénérer en un système qui tient du matérialisme, et qui aboutit à l'athéisme. La Grèce elle-même, si fière de ses lumières, ne confessait-elle pas son infériorité dans la connaissance des vérités religieuses, lorsqu'elle envoyait ses sages s'instruire à l'école de l'antique sagesse orientale? Tout conspire donc contre le système de l'école philosophique qui représente l'humanité comme aspirant et expirant tour à tour, en vertu des lois propres de son organisation, l'aliment de sa vie religieuse, de plus en plus épuré à mesure que la civilisation progresse.— Empreintes, dans leur diversité, du cachet des circonstances locales au sein desquelles chacune s'est développée, les religions présentent, d'autre part, des traits de similitude qui deviennent un nouveau titre de parenté entre les membres dispersés de la grande famille humaine. Dans plusieurs de ces croyances communes à tous les peuples, et non moins remarquables par leur caractère mystérieux que par leur universalité, on reconnaît les vestiges des dogmes révélés, des souvenirs et des espérances que l'humanité déchue emporta de son berceau. Le paganisme ne détruisait pas radicalement la vérité, il l'altérait ou l'intervertissait.—Tous les anciens peuples gardèrent un confus souvenir du *paradis terrestre*, de l'*âge d'or*, où les dieux ne dédaignaient pas de descendre parmi les hommes innocents et heureux. Le *péché originel* par lequel fut interrompu l'ordre primordial des communications et des grâces divines, mystère sans lequel, dit Pascal, l'homme est beaucoup plus inexplicable à lui-même que ce mystère n'est inexplicable à l'homme, n'a pas seulement été entrevu par quelques génies méditatifs cherchant le nœud du dualisme qui travaille douloureusement l'homme et le monde. Non seulement Platon, le théologien par excellence du paganisme, a écrit : « Que la nature et les facultés de l'homme ont été changées dans son chef dès sa naissance (*Tim.*). » « Mais les religions de presque tous les anciens peuples ont pour fondement la chute de l'homme dégradé, et l'attente d'un réparateur était générale (Voltaire, *Phil. de l'Hist.*).» L'espoir d'une régénération par un médiateur fut l'idée-mère de toutes les religions sacerdotales, comme de toutes les doctrines philosophiques traditionnelles. Il y a plus : le besoin d'une expiation sanglante tourmentait vaguement l'humanité. Partout où l'homme ignorait le vrai sacrifice qui dégage la promesse de salut faite à nos premiers parents, il a cru que le ciel ne pouvait être satisfait par de pacifiques offrandes; il a cru ne pouvoir se rédimer efficacement du courroux céleste qu'en lui dévouant la vie d'un autre homme. L'Inde, la Phénicie, Carthage, l'Étrurie, la Grèce, Rome, les Gaules, tout le monde ancien pratiqua l'horrible coutume des sacrifices humains, et les navigateurs européens la retrouvèrent avec étonnement et effroi établie chez les plus florissantes nations du Nouveau-Monde. Dans les circonstances solennelles et critiques, le couteau sacré choisissait des victimes pures et sans tache : en Etrurie, de jeunes vierges; à Carthage, au Mexique, au Pérou, de jeunes enfants. Quoi de plus contraire à tous les sentiments d'humanité qu'une pareille coutume? Quoi de plus étranger à toutes les conceptions rationnelles de notre esprit que cette foi à la vertu propitiatrice du sang, au rachat d'une tête que menacent les dieux, par la substitution d'une autre tête innocente? Ne pouvant découvrir le principe de cette pratique et de cette foi, ni dans la sphère du raisonnement, ni dans les instincts de notre nature, et les voyant néanmoins établies dans toute la gentilité, comment

Digitized by Google

s'en rendre compte, si ce n'est en y reconnaissant l'altération monstrueuse du dogme auguste suivant lequel l'homme devait être racheté par l'effusion du sang de l'Homme-Dieu. — Dans son *Traité sur le sacrifice*, le comte de Maistre n'a exploité qu'un des filons de cette mine opulente de l'antiquité religieuse, où descendent aujourd'hui tant et de si hardis travailleurs. Avant eux, Vossius, Berruyer, Beurrier, Thomassin, Huet, avaient, à l'exemple des Pères de l'église, recherché les précieux restes des traditions des anciens peuples, et montré, sous le voile de grossières erreurs, des vérités dérivant de la révélation. Cette recherche tient aujourd'hui une grande place dans la science sacrée; elle correspond au mouvement général qui porte les esprits vers les études historiques. Les savants et zélés explorateurs qui s'y livrent sont exposés sans doute à se laisser décevoir par les feux-follets de l'imagination, ou trop promptement séduire par les demi-lueurs d'analogies plus ingénieuses que solides. Toutefois, les résultats déjà obtenus et incontestés convergent uniformément à cette conclusion : que le christianisme tient par ses racines aux traditions universelles du genre humain. En cette sorte, non seulement le catholicisme se glorifie de remonter, par la chaîne non interrompue de la tradition apostolique, depuis le pontife qui occupe maintenant la chaire suprême, jusqu'au prince des apôtres; de Pierre à Jésus-Christ; de Jésus-Christ aux prophètes, à Moïse, aux patriarches qui saluèrent son lointain avénement; et par ceux-ci, jusqu'au père de la race humaine, à qui le Rédempteur avait été promis; mais de plus, à côté du canal où la vérité coule sans mélange depuis le commencement des siècles, il recueille, dans les torrents fangeux de l'idolâtrie, de précieuses parcelles de la doctrine révélée, auxquelles il restitue leur val ur en les dégageant de l'alliage humain. — Rome, choisie par Dieu pour être l'infatigable ouvrière de l'unité politique du monde, et frayer ainsi les voies à la prédication évangélique, s'ouvrit successivement à tous les dieux comme à tous les peuples. Vainement son patriciat invoque l'autorité des ancêtres pour maintenir l'esprit hautain et étroit qui caractérisait les nationalités antiques. Le monopole des choses sacrées, base de ses priviléges politiques, lui échappe. Les Latins, les *peregrini*, les *hostes*, les affranchis, envahissent la cité. Les peuples se mêlent dans son sein où sera placé un jour le dépôt de la parole divine qui proclamera la fraternité de tous les fils d'Adam, rachetés par le Christ. A mesure que la cité s'élargit, l'antique religion se déforme; à mesure que le mouvement politique prépare le monde aux notions générales d'humanité, le paganisme se dissout : tant ces deux choses étaient inconciliables! — De bonne heure, les élégantes divinités de la Grèce se glissèrent dans les temples de Rome, sous le nom des vieilles divinités latines. A son tour, l'Asie conquise se vengea des vainqueurs, en leur portant ses religions sensuelles et son culte orgiaque de la nature ; tandis qu'à l'occident et au nord un culte sombre comme les forêts druidiques et les grèves de l'Océan entretenait une martiale ardeur dans l'ame des peuples que tenait en réserve la justice divine ; tandis que les fils d'Odin, impatients d'aller boire la bierre au Walhalla, aiguisaient leurs framées et entonnaient le chant de guerre autour du glaive sacré.—Lorsque se furent accomplis les temps annoncés pour la venue du Messie, tout l'univers, faisant silence sous César comme dans l'attente d'un grand événement, Jésus-Christ parut. Réduite d'abord à chercher dans la nuit des catacombes un asile contre la sanglante publicité de l'amphithéâtre, sa religion vit, au bout de quelques siècles, l'empire à genoux devant ses autels. L'école philosophique dont nous avons parlé salue dans le christianisme un grand progrès social; elle lui concédera même l'épithète de divin ; car, pour elle, toute manifestation de l'esprit humain est par cela seul une révélation de Dieu, en ce sens qu'il fait progresser

l'humanité vers la notion de la vérité pure. Pour infirmer le prodige de l'établissement du christianisme, et écarter l'idée d'une assistance directe et surnaturelle de la Providence, elle attribue les succès rapides de la foi chrétienne au scepticisme général qui régnait à l'époque où elle vint rallier les intelligences et les cœurs; elle montre l'humanité se dépouillant spontanément de ses anciennes croyances, comme d'un manteau usé et revêtant des croyances nouvelles mieux appropriées à ses besoins nouveaux. — Incontestablement, s'il se trouvait parmi les païens de l'empire de ces *hommes de désir et de bonne volonté*, pour lesquels le doute n'est que l'aveu d'une indigence aspirant après la parole de vie, le sentiment d'une faiblesse de jour en jour mieux constatée les disposait à accueillir la révélation évangélique. Quarante siècles d'épreuves avaient pu convaincre l'orgueil humain de son néant; et peut-être est-il permis de penser que, par une si longue et si douloureuse attente, l'Éternel, devant qui les siècles ne sont rien, avait voulu préparer l'humanité à recevoir, avec un tressaillement de joie et d'humble reconnaissance, l'embrassement de l'amour divin venant féconder son impuissance, guérir sa misère, dissiper ses ténèbres. Au plus beau temps de la philosophie antique, son plus glorieux représentant, Platon avait confessé que la vérité ne se dévoilerait pleinement à l'homme que si un envoyé divin daignait l'instruire. L'abjection des doctrines épicuriennes, le triste et infécond individualisme du stoïcisme, les rêves des mystiques alexandrins, voilà où avaient abouti en dernier lieu les efforts de la sagesse humaine. Puissante leçon d'humilité, assurément! Est-ce à dire que le scepticisme, si général qu'on le veuille supposer, rende raison des rapides et merveilleux progrès de la foi nouvelle? Est-ce à dire que les intelligences fussent ouvertes sans obstacle aux hardis apôtres du Christ, de même qu'une place démantelée et affamée appartient d'avance au capitaine étranger qui dresse fièrement son étendard devant les murs? Étrange raisonnement d'atténuer ce qu'il y a d'extraordinaire dans l'établissement du christianisme, par cela même que toute autre doctrine mourait à la peine en essayant ce qu'il réalisa, la conquête d'une société sceptique et corrompue; par cela même qu'aucun des systèmes philosophiques pullulant sur la surface de l'empire ne parvint à jeter de racines dans ce sol dénué de consistance, où seule la croix s'implanta; par cela même que ni tant de souvenirs, de passions, d'intérêts, ni une si formidable autorité ne purent prolonger la vie de l'ancien culte dans cette atmosphère mortelle à toute croyance! Non moins étrange assertion de présenter la doctrine chrétienne comme étant en rapport naturel avec l'état de la civilisation, et en quelque sorte son jet spontané! L'humilité, la chasteté, la charité, l'austérité de mœurs, étaient toutes prêtes en effet dans le cœur des hommes de l'empire, et n'attendaient qu'un mot pour éclore! — D'où vient donc qu'ils ne dépouillèrent point le vieil homme entre les mains des philosophes d'Alexandrie, dont l'idéalisme mystique offrait une large satisfaction à ce prétendu besoin de croyances plus épurées et plus hautes? Cette école célèbre ouvrait libre carrière au spiritualisme : rien de plus hardi, sous ce rapport, n'a été pratiqué par le christianisme auquel elle fit d'ailleurs de nombreux emprunts. En second lieu, elle possédait l'assurance dogmatique qui commande la foi; elle mettait en jeu l'amour du merveilleux, inné chez l'homme. Personne n'ignore que la tendance au supernaturalisme fut le trait caractéristique des alexandrins. Ils se faisaient fort de développer chez l'homme, en spiritualisant sa nature, des facultés nouvelles par lesquelles il entrait en communication directe avec la source même de la vérité et de la lumière, avec le monde supérieur et les génies invisibles. Porphyre, disciple de Plotin, affirmait que son maître avait été honoré de la

vue de Dieu. Le suprême élan dans lequel les alexandrins épuisèrent les forces accumulées de la philosophie antique a été justement appelé *le coup de désespoir de la raison humaine*. En troisième lieu (et ceci était une immense chance de succès sur le christianisme), les païens pouvaient adopter le spiritualisme alexandrin, sans répudier les pompes nationales et la poésie extérieure de l'ancien culte, sans maudire les dieux de leurs pères, sans tomber sous la main des proconsuls et sous la griffe des lions. La philosophie alexandrine essaya en effet de transformer, d'épurer le paganisme, en y faisant pénétrer son esprit, et de s'organiser elle même à l'état de religion. Pour réaliser cette pensée, elle eut à sa disposition le génie, un nom illustré par la victoire, l'autorité de mœurs austères, la puissance impériale rehaussée par d'éclatantes qualités : tout cela dans la personne de Julien. « Julien, dit M. Cousin, c'est l'école d'Alexandrie sur le trône. » On sait le résultat : *Galilææ, vicisti!* La tentative ne servit qu'à précipiter la ruine de l'ancien culte.— Exemple dont devraient se souvenir, pour le dire en passant, ceux de nos contemporains qui, pleins d'égards pour le passé du catholicisme, pour ses ministres, pour des cérémonies chères au peuple et consacrées par le temps, mais impatients de l'immobilité du vieux dogme, rêveraient le projet de le passer au laminoir philosophique pour le faire *progresser*. Une religion qui n'avait rien de précis dans ses enseignements, et dont les fables se prêtaient d'elles-mêmes à l'interprétation, succomba dans une épreuve analogue tentée par des esprits éminents et par un maître du monde. Comment concevoir que l'on pût l'essayer avec succès sur une religion aussi compacte, aussi homogène dans toutes ses parties, aussi inflexible dans son unité que l'est le catholicisme ? On peut chercher à l'anéantir dans un pays ; mais jamais le géant ne passera sous les fourches caudines du rationalisme. — Revenant à notre sujet, nous demanderons par quelle étrange interversion du cours ordinaire des choses la seule doctrine qui réussit là où les autres échouèrent fut précisément celle qui choquait de la manière la plus directe et la plus absolue les idées, les traditions, les passions, l'ordre politique et religieux de la société ? Cette religion du Galiléen, qui n'avait pour elle, à son origine, qu'un symbole ignominieux et d'obscurs sectateurs, où puisa-t-elle la vertu de surmonter et la sagesse grossière des philosophes matérialistes, et les conceptions grandioses ou raffinées du spiritualisme alexandrin, et le redoutable culte dont le glorieux passé de Rome était complice, l'empereur grand-prêtre, le bourreau vengeur. Comment expliquer par les lois naturelles de l'humanité un fait qui va à l'encontre de toutes les probabilités humaines ? — Attribuer au scepticisme les étonnants progrès de la foi chrétienne, ce n'est pas seulement méconnaître que le scepticisme, presque toujours fils de l'orgueil et de la volupté, est l'état moral le plus rebelle aux efforts de la charité évangélique ; ce n'est pas seulement reléguer dans l'ombre les noms de Julien, Libanius, Symmaque et autres personnages haut placés dans l'histoire, qui défendirent le paganisme à outrance, ou pleurèrent son agonie comme s'il allait emporter la civilisation dans sa tombe; c'est aussi oublier les longues et terribles persécutions qui protestent avec une trop réelle énergie contre les envahissements du christianisme. Les divinités étrangères introduites dans les murs de Rome, à la suite des peuples vaincus, étaient à ses yeux comme autant de témoins sacrés de la suprématie qui lui avait été promise par d'antiques oracles. Elle s'honorait elle-même dans ces images de la fortune des nations, dans ces représentants du monde groupés autour du Capitole. Seul, le Dieu des chrétiens fut traité sans merci. Il ne voulait point subir des hommages partagés : ces disciples du *Nazaréen* refuser un grain d'encens à la statue de la Victoire, aux aigles qui avaient porté par toute la terre

Digitized by Google

la domination romaine, aux dieux solidaires des destinées de la ville éternelle! c'était une chose inouie et sacrilége ! De là un acharnement général contre la *sédition chrétienne!* L'orgueil chez les empereurs, la sensualité chez la multitude, étaient deux terribles zélateurs de l'ancien culte. La mollesse des convictions, la ductilité de croyances attiédies que l'on présente comme facilement malléables aux enseignements du christianisme, contre lui, et contre lui seul, se tournaient en fureur.—Au surplus, l'universalité des triomphes de la foi chrétienne exclut toute cause purement locale et passagère. Elle avait pénétré au sein d'une société savante, efféminée et sceptique; elle eut prise sur la nature vierge et abrupte des Barbares. Œuvre de celui qui a formé le cœur et l'intelligence de l'homme, elle s'est montrée supérieure aux influences de climat, d'histoire, de mœurs, de civilisation, par lesquelles s'explique le développement des religions fausses, dans ce qu'elles ont d'étranger aux traditions primitives et universelles. Malgré les larges blessures faites à l'église par le glaive de l'islamisme, le christianisme n'a pas cessé de présider aux destinées de l'humanité; il éclaire de sa lumière les peuples qui marchent à la tête de la civilisation, et il est, de toutes les religions du monde, celle qui embrasse dans ses ramifications le plus grand nombre de croyants. Nous empruntons à M. Balbi le tableau approximatif du nombre des sectateurs de chacune des religions qui se partagent aujourd'hui la terre :

Le christianisme.	L'église latine ou occidentale (catholique) .	139,000,000
	L'église grecque ou orientale avec toutes ses branches	62,000,000
	Le protestantisme avec toutes ses subdivisions	59,000,000
	Total	260,000,000
Le judaïsme, tout au plus		4,000,000
L'islamisme avec toutes ses branches		96,000,000
Le brahmanisme		60,000,000
Le bouddhisme avec toutes ses branches		170,000,000
Les religions de Confucius, de Sinto, le culte des esprits, la religion des Siks, le magisme, etc., et le fétichisme . . .		147,000,000

Privés de sacerdoce et de sacrifice, unis seulement par des souvenirs religieux qui, chez un grand nombre, n'osent plus être des espérances; sans patrie, et pourtant nation vivace et indestructible; mêlés avec tous les peuples et ne se confondant avec aucun, les Juifs ont accompli une lamentable mission. Ils se transmettent de génération en génération le livre où furent prédits à leurs pères et la venue du Messie, et les malheurs de la ville infidèle sur laquelle pleura le Rédempteur méconnu des siens. Depuis le jour où monta vers le ciel une clameur sinistre : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants!* par le monde a erré un monument vivant de cette justice divine qui s'exerce sur les peuples comme sur les individus. Il est manifeste cependant que le nombre des Juifs décroît. D'un autre côté, dans la plupart des états de la chrétienté, s'opère entre eux et le reste de la population un rapprochement qui paraît devoir devenir à la longue une fusion véritable. Des lois nouvelles élèvent au bénéfice du droit commun les anciens parias de l'Europe; l'adoucissement des mœurs publiques ôte à leur foi l'énergique stimulant de la persécution. Dans ce baptême social que leur confère la civilisation moderne, serait-il permis de voir une

préparation lointaine et providentielle à la promesse de miséricorde dont parle l'apôtre des gentils? — Le long duel de l'Europe chrétienne contre les religions fatalistes et sensuelles de l'Orient se perpétue sous une forme moins brillante, et sous l'impulsion d'instincts moins chevaleresques. L'activité commerciale et politique a remplacé l'enthousiasme des croisades. L'Asie est étreinte entre les comptoirs anglais et les colonies militaires de la Russie. Dans le centre même de sa puissance, l'islamisme assiste tristement au spectacle de sa propre ruine, et voit tarir les dernières sources de sa vitalité religieuse par l'importation de nos coutumes et de nos idées. La civilisation chrétienne reparaît à la suite du drapeau français sur les rivages où jadis retentit la voix d'Augustin. — Par son génie propre et celui de la seule religion qui ait chance d'avenir chez elle, la France est appelée à exercer une influence décisive sur les destinées religieuses du monde. Facilement accessible aux idées étrangères, ardente à propager les siennes, douée de l'esprit pratique et organisateur qui résume et met en action les unes et les autres, elle possède au plus haut degré l'instinct social; elle sent vibrer en elle l'humanité tout entière. Au moyen âge, son université vraiment universelle se partageait en *nations*, et battait monnaie intellectuelle pour toute la chrétienté. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, tous les états de l'Europe conférèrent à sa langue des lettres de noblesse. Aujourd'hui elle est présente partout, par ses souvenirs militaires, par l'autorité de sa législation, par l'exemple de sa liberté. Nul peuple n'offre ni un penchant aussi décidé, ni une égale aptitude pour l'assimilation des intelligences et la conquête des volontés. — D'une autre part, la supériorité du catholicisme en fait de propagande est incontestable. L'église grecque, stationnaire et comme paralysée depuis qu'elle s'est détachée du centre de l'unité, manque totalement du génie des grandes choses. Malgré les gigantesques ressources dont elle dispose, la société biblique reconnaît et envie les succès des missionnaires catholiques, qui dépassent de si loin les résultats obtenus par les honnêtes pères de famille dont elle soudoie le confortable apostolat. En Europe, le protestantisme subit le travail de décomposition signalé par Bossuet lorsqu'il mettait à nu le vice fondamental d'un système religieux qui autorise l'homme à appeler Dieu tout ce qu'il pense : — « Dès lors on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini, et que tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs rêveries pour des inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme. » (*Oraison funèbre de la reine d'Angleterre*). — Le protestantisme se résout d'une manière chaque jour plus manifeste, ou en un sentiment individuel de mystique piété, ou en un déisme rationaliste empreint d'un grand respect pour la *sagesse* et la morale du Christ. Dans une circonstance solennelle et assez récente, lors de la célébration du jubilé protestant qui réunit à Genève des représentants des diverses communions réformées, le concile décida que, *pour maintenir la concorde et la fraternité évangélique entre ses membres, on s'abstiendrait de traiter du dogme!* Silence plus significatif que toutes les mêlées de paroles ! — Le protestantisme n'a jamais été populaire en France, si ce n'est dans quelques articles de journaux faisant arme de tout contre la catholique restauration. Son importance politique et le nombre de ses sectateurs n'ont fait que décroître depuis les guerres de religion. Ce n'est point sous cette forme douteuse et timide qu'aime à se produire le rationalisme français lorsqu'il rejette le principe d'autorité; il n'échappe point à l'église et à la tradition catholique pour s'emprisonner dans

dans les sacrements, les aliments de sa vie spirituelle. Ces mystiques hérésiarques méprisaient le corps et le mettaient « en dehors de la loi de Dieu, » qui prétendirent, au moyen âge, qu'il pouvait se vautrer dans la boue des jouissances charnelles sans altérer les rapports de l'ame avec Dieu. Mais l'église, au contraire, tient le corps en si haute estime, qu'elle l'associe au plan divin qui embrasse l'éternité; elle le rend solidaire des immortelles destinées de l'ame. Le dogme de la résurrection des corps est inscrit parmi les vérités fondamentales de son *Credo*. Voici un cadavre dont votre délicatesse s'éloigne avec dégoût, tristes restes qui bientôt seront « ce quelque chose qui n'a plus de nom dans aucune langue. » La religion les entoure de ses honneurs; elle dit anathème à la main impie qui oserait troubler leur repos: elle fait surnager le signe du salut au-dessus du naufrage où sont venues s'engloutir toutes les jouissances et toutes les beautés terrestres. C'est que, dans cette hideuse pâture des vers, l'église reconnait et honore les ruines de la demeure auguste consacrée par l'Esprit-Saint, et le compagnon que l'ame fidèle retrouvera au dernier jour, glorieux et participant de son immortalité. A moins d'ignorer les plus vulgaires notions du catéchisme, comment prétendre qu'aux yeux de l'église l'ame est l'homme tout entier?—Donner satisfaction à la matière, dans le sens où l'entendent les épicuriens ce ne peut être ici-bas l'affaire de la religion; sa mission est au contraire de former contre-poids à ces instincts toujours trop dominateurs et trop volontiers obéis, à ces appétits de chair et de sang qui tendent incessamment à ravaler l'homme au rang des brutes. Aux monstrueux excès de corruption dans lesquels s'était abîmé le monde antique, le christianisme, venant renouveler la face de la terre, opposa des prodiges d'austérité et de pénitence. La Thébaïde expia Carthage, Antioche, Rome, Parthénope et Alexandrie. La chair, la matière, fut domptée au désert par des légions de saints athlètes, et le spiritualisme chrétien y puisa le souffle puissant de vie qui a transformé le monde barbare, et qui soutient aujourd'hui ce qui reste de vigueur et de noblesse dans les ames alanguies. L'église ne cesse point d'inviter des hommes d'élite à montrer par leur exemple jusqu'à quel point la volonté humaine, aidée de la grâce, peut dompter les sens et s'affranchir de la tyrannie de la matière. Dans un but analogue à celui des Spartiates qui, pour inspirer à leurs fils le dégoût de l'ivresse, livraient à leurs risées des esclaves dégradés par cette grossière passion, l'église agit en sens inverse; elle propose aux respects des peuples les représentants de la liberté morale élevée à sa plus haute puissance. — Mais, demander si elle espère que le monde prononce entre ses mains les vœux de pauvreté, d'humilité, de chasteté, et endosse picusement le cilice des anachorètes, c'est confondre à plaisir le précepte et le conseil, la vocation commune et la vocation privilégiée. La religion bénit la fécondité de l'épouse et toutes les joies pures de la famille. Elle place la paresse au rang des péchés capitaux, érige le travail en loi divine, et ennoblit, en la stimulant, l'activité humaine. Comment l'église commanderait-elle au monde d'abjurer entre ses mains son savoir et ses richesses, elle qui en a conservé ou préparé les premiers éléments? elle qui a sauvé les lettres et les arts d'une ruine totale, défriché les landes et les intelligences incultes de l'Europe, édifié les plus magnifiques monuments dont s'énorgueillissent nos cités, fondé les grands centres d'instruction, fait prévaloir la notion de supériorité intellectuelle et morale sur l'empire de la force et la fatalité de la naissance? Sans doute le christianisme avertit l'homme de ne point emprisonner son cœur et captiver ses affections dans des biens périssables, dont il lui faudra tôt ou tard se séparer. Il lui rappelle que, voyageur ici-bas, il doit marcher les yeux fixés vers le ciel, et ne point oublier sa patrie, comme firent les compagnons d'Ulysse séduits et

dégradés par des enchantements perfides. A ses yeux, le riche peut être pauvre en esprit, de même que le pauvre peut nourrir dans son cœur une coupable cupidité et l'amour désordonné des richesses. Régler les jouissances, les subordonner à la loi du devoir, ne pas être possédé par elles, n'est-ce pas la meilleure manière de les posséder? La plus vulgaire sagesse ne le dit-elle pas de concert avec le christianisme? On éprouve quelque embarras à rappeler d'aussi triviales vérités. — Le stoïcisme, dernier asile des vertus païennes, sombre sanctuaire où un mâle orgueil s'isolait pour échapper aux séductions et aux atteintes hostiles du monde extérieur, méritait le reproche que l'on adresse à tort au christianisme. En acceptant sa devise favorite : *Abstine et contine*, celui-ci a donné au monde trois vertus que les stoïciens ignoraient : l'humilité, la charité, l'espérance. Par elles, il a fait de l'homme de bien, non pas un contempteur hautain et inactif des faiblesses d'autrui, mais un serviteur de Dieu et de l'humanité, travaillant à corriger les vices et à secourir les misères de ses frères avec toute la force et toute la douceur qu'il puise dans la parole du Père commun. Il ne donne point un démenti fastueux à la nature humaine en proclamant, comme faisaient les stoïciens, que le plaisir et la douleur sont de vaines dénominations dépourvues de réalité; lors même qu'il commande à ses disciples de mourir plutôt que de forfaire au devoir, il associe la plus haute protestation de la dignité morale aux plus solides calculs de l'intérêt bien entendu, il promet pour récompense d'une souffrance passagère les trésors que recèle la beauté éternelle et infinie. Le philosophe stoïcien désespérait-il de faire triompher la cause de la justice parmi ses semblables, se sentait-il troublé dans le for intérieur par le déchaînement et la mêlée orageuse des passions qui bouleversaient la société: la mort s'offrait à lui comme le seul moyen de terminer la lutte et de se retirer avec les honneurs de la guerre; il mettait la tombe entre lui et un monde corrompu. Dans les derniers temps de la république romaine et sous l'empire, le suicide décima les rangs des stoïciens : triste et fière retraite par laquelle ils protestaient une dernière fois contre le règne des méchants et l'excès des iniquités contemporaines! Voyez, à la même époque, quelle activité prodigieuse le christianisme déploie pour améliorer le monde qu'il avait tant de raisons de maudire! Avec une humble résignation, les chrétiens acceptent l'état social tel qu'il est, et pas une pensée de révolution violente ne se présente à eux; mais avec un zèle infatigable et une mansuétude qu'aucun obstacle ne décourage, ils attaquent le vice et l'erreur sur tous les points à la fois; par l'exemple, par la charité, par la science. Le christianisme ne désespère point du salut de cette société si profondément corrompue; puis, quand elle se dissout, il va au devant des peuples nouveaux; il se prête à toutes les conditions sociales, exerçant, suivant les temps et les lieux, une influence plus ou moins directe, plus ou moins impérieuse, mais toujours et à tous les degrés de civilisation, faisant circuler la sève morale, activant la vie intellectuelle, épurant, ennoblissant tout ce qu'il touche. Son histoire entière contredit le point de vue de ceux qui le représentent comme une religion essentiellement monacale, réduite à anathématiser un monde dont elle ne sait ni comprendre les besoins ni accepter les conditions. La vie purement contemplative des austères anachorètes qu'il a formés, est une brillante exception, presque exclusivement limitée aux contrées orientales, dont presque toutes les religions ont enfanté des prodiges du même genre. En Occident, les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'humilité, ont mis aux mains de l'église les plus actifs des instruments, à l'aide desquels elle a opéré les grandes œuvres qui forcent les hommages des historiens modernes. Ce sont eux qui continuent d'y alimenter les sources les plus pures de la civilisation chrétienne, qui consa-

Digitized by Google

crent sans partage des milliers d'hommes au sublime ministère de la paternité spirituelle et de la prédication évangélique, qui donnent des précepteurs aux fils du pauvre, des servantes à toutes ses douleurs, des mères aux enfants abandonnés par les égoïstes et imprévoyants esclaves de la chair. Eh! la philantropie administrative ne reproche-t-elle même pas un excès de miséricordieuse tendresse pour ces existences délaissées, à la religion que vous dites si impitoyablement dédaigneuse du corps de l'homme? En cette sorte, les vertus exceptionnelles et surhumaines qui semblent s'isoler du monde, deviennent les plus utiles ministres de ses besoins, non seulement par l'exemple du triomphe des passions saintes sur les passions impures, non seulement par la mystérieuse solidarité qui fait accepter les souffrances volontaires des justes en expiation des fautes de leurs frères, mais encore par des bienfaits directs, immenses et que rien ne saurait remplacer. — Au reste, le temps est mal choisi de se récrier contre le spiritualisme chrétien, contre la religion qui prêche la tempérance des désirs, la résignation, les immortelles espérances de l'ame. L'égoïsme des préoccupations matérielles, l'âpre avidité des jouissances que l'on touche et que l'on achète, la fièvre des ambitions jalouses, la prostration de la dignité humaine devant le veau d'or, voilà le mal à redouter et à conjurer! voilà l'écueil d'une civilisation dont nous ne méconnaissons point d'ailleurs les avantages et que nous n'avons garde de maudire. Le spiritualisme chrétien sera, nous l'espérons, l'arôme divin qui empêchera de se corrompre le monde collé à la matière; il exaltera chez l'homme, à mesure que s'étendront ses conquêtes sur la nature physique, le sentiment de sa dignité intellectuelle et de sa grandeur morale. Si le souffle de Dieu ne courait sur ces flots, dont la brillante surface recouvre tant de germes de corruption, il faudrait désespérer de l'avenir! Louis de Carné.

Religion, se dit encore de l'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'église. Mettre une fille en *religion*, c'est la faire religieuse; entrer en *religion*, c'est se faire religieux ou religieuse. — *Religion* a encore plusieurs acceptions: se faire un point de *religion* de ne point divulguer un secret, c'est s'en faire une obligation sacrée; violer la *religion* du serment, c'est manquer à sa parole, se parjurer; surprendre la *religion* de quelqu'un, c'est le tromper par de fausses paroles. — Au temps des guerres de religion, on appelait *religionnaires* ceux qui faisaient profession de la religion réformée. X.

RELIQUAIRE. Boîte, coffret, vase ou cadre varié de formes et de dimensions, dans lequel on consacre et on expose à la vénération quelques reliques, telles que: une dent, une phalange, un fragment, ou même l'esquille d'un os, quelquefois aussi des morceaux d'étoffes provenant des vêtements d'un martyr, ou ayant seulement enveloppé ou touché quelques précieuses reliques. — La différence entre une châsse et un reliquaire ne consiste donc pas seulement dans la forme, mais aussi en ce que la châsse peut contenir le corps entier, ou au moins des fragments d'assez grande proportion, tandis que les reliquaires ne contiennent que des parcelles toujours minimes.— Les reliquaires sont très multipliés; il s'en trouve souvent plusieurs sur le même autel; quelques personnes pieuses en ont chez elles, soit dans leur oratoire, soit même sur une console.

Duchesne aîné.

RELIQUES. Il a été imprimé dans le cœur de l'homme des sentiments d'amour, de crainte ou de respect pour tel ou tel autre homme que la nature ou le hasard ont jeté sur sa route, comme une statue de saint ou une croix de bois sur le sentier du voyageur, pour fléchir le genou devant, et l'honorer: et, quand l'ame a déchiré, comme un vêtement usé, ce corps où étaient placés notre vénération ou notre amour, nous aimons à conserver quelque chose de ce costume

de théâtre avec lequel il joua sur la scène de la vie, pour nous rappeler celui qui le porta jadis : de là ce culte sacré des tombeaux ; de là cette religion de la mort, cette vénération des corps des justes, que nous appelons *reliques*. — A l'origine des sociétés, au milieu de cette couche primitive du genre humain, nous pouvons déjà trouver la trace de ce pieux hommage à la tombe : alors que la tribu était commandée par le plus fort ou le plus agile de ses enfants, on devait conserver, de génération en génération, sa massue, son arc, ou la ceinture qui entourait ses reins puissants ; et puis, dans les jours de fête ou de guerre, on montrait ces signes de force antique, et la tribu admirait : les plus forts, les plus grands, les plus agiles, se regardaient et se redressaient en voyant leur infériorité, et tous marchaient vaillamment au combat, dans l'espoir d'être aussi un jour les dieux et les idoles de la tribu : et, quand un guerrier fameux avait succombé, on honorait son corps ; les hommes entonnaient des chants lugubres, et agitaient leurs armes en les baissant devant lui ; les femmes se frappaient le sein, et pleuraient le défenseur de leur faiblesse. — Et toujours, d'âge en âge, ce pieux usage s'est conservé comme un souvenir religieux dans la mémoire des peuples : il n'y a pas de nation si petite et si sauvage, qui n'ait embrassé ce culte saint, et qui ne possède ses reliques. — Si nous consultons les coutumes des peuples anciens, nous trouvons que tous rendaient tel ou tel hommage à la tombe : lisons le grand faiseur, le grand poète des récits de la Grèce antique ; examinons comme il dépeint l'assaut de dix ans que les peuples hellènes donnèrent à Troie la phrygienne ; l'Occident, toujours plein de cette haine invétérée qu'il porte au cœur, se ruant contre l'Orient, et, dans la fin sanglante de cette mêlée si longue, les héros tombant sur le champ du carnage ; puis, les bûchers s'allumant pour le corps du brave Patroclès, et les victimes immolées, les jeux célébrés en son honneur, les chevelures jetées dans les flammes de son bûcher ; et, lorsque tout commence à s'éteindre, le vin et les parfums apaisant le feu de ses restes ; et l'urne la plus brillante recevant les cendres de ce modèle des amis. — Si nous feuilletons au hasard un historien, quand il parle d'un peuple, il n'oublie jamais de mentionner les hommages qu'il rend à ses morts, et les cérémonies dont il entoure leur tombeau : nous voyons le respect qu'il leur porte, tantôt vif et mêlé de crainte, tantôt poussé jusqu'au fanatisme. — N'avons-nous pas tous présent à la mémoire de notre cœur, ce délicieux récit de Châteaubriand, où une mère dépose les restes de son enfant sur des branches embaumées, afin que la brise du matin et le souffle du soir viennent le bercer dans les fleurs ? Ce sont là ses reliques à elle, ses reliques qu'elle regarde avec amour : le fruit de ses entrailles et de sa douleur ne fût-il qu'un cadavre hideux et desséché, l'amour de la mère saurait bien revêtir ces ossements des formes les plus séduisantes, et se faire un dieu du souvenir ou de l'idée de cette douce chimère : ce ne peut pas être pour elle un squelette sans forme et sans vie, ce ne peut être que la tente où reposa son bel enfant. — Jetons les yeux sur l'histoire de ce *peuple-milieu*, comme il s'appelle, de cette immense momie qui subsiste depuis tant de siècles, de la Chine, en un mot, et nous admirerons le respect de ce peuple pour ses morts. — L'Égypte avait ses momies, et c'était déjà là le fanatisme de l'amour pour les reliques : c'était le corps tout entier de l'ancêtre que l'on conservait, c'était le chef de famille subsistant encore entouré de respect après sa mort. — Et ces peuplades sauvages où le fanatisme est poussé jusqu'à la cruauté, où, communiant pour ainsi dire de son propre père, on dévorait ses membres où la vie était usée et allait s'éteindre ! c'était une sorte de communication de vie que l'on essayait : on espérait avec son corps manger aussi son ame, sa force passée et son courage toujours plus actif et plus vif

sous les glaces de l'âge. — Aussi, n'y a-t-il pas à s'étonner de ce que la religion catholique approuve et pratique universellement le culte des reliques; et de ce que l'on raconte des miracles opérés au tombeau des martyrs et aux reliques des saints : s'il est vrai que, favorisés du ciel, des hommes, commandant une exception, marchèrent dans la vie plus grands en sagesse et en vertu devant leurs frères et devant Dieu, ces ames fortes ont dû imprégner leurs vases d'argile d'une odeur de parfum assez puissante pour qu'aux parois du vase survivent attachées quelques parcelles odorantes et salutaires. Et puis, n'y a-t-il pas quelque chose de bien poétique dans cette croyance aux vertus de la relique, dans cette demi-superstition qui attache un pouvoir surnaturel à un corps inanimé ? — C'était autrefois une croyance populaire en Écosse, que si l'assassin jurait son innocence sur le corps de la victime, ou s'il mettait seulement le pied sur le seuil de la maison où le corps était enfermé, un mouvement se faisait remarquer dans les muscles raidis par la mort, et une large goutte de sang tombait de la plaie mortelle, comme si le cadavre eût ressenti une aversion insurmontable pour son assassin. — N'était-ce pas là un mythe caché de cette croyance à la relique sacrée? En effet, si la maladie cesse au moment où le malade est en contact avec l'objet saint, il y a là aussi inimitié, antipathie entre la beauté et la laideur, la pureté et l'impureté, la maladie et la santé. Les croyances populaires sont toujours les mêmes, la forme seule change. Un écrivain distingué (Georges Sand) a dit qu'il écoutait avec un certain intérêt l'obscénité du peuple, car, continue-t-il, l'obscénité du peuple est presque toujours empreinte de génie. — Et moi, j'aime la croyance du peuple, j'aime sa superstition, car la superstition populaire est toujours empreinte de poésie. — Il est dans l'ame du poète et de l'écrivain un culte qu'il rend aussi à ses reliques : il chante mieux sur le tombeau de Virgile, ou près des cendres de Milton. Il lui semble qu'alors un parfum poétique s'exhale de ces restes sacrés. Celui qui est là, caché sous la terre, vient poser devant lui : il voit la figure délicate aux traits doux et presque féminins du poète romain; le Tasse lui apparaît avec toute sa folie sublime; ou bien, c'est la figure hardie et les traits prononcés du vieux Gibelin : dans cette douce extase, il garde un religieux silence, et serre dans son cœur, comme dans un reliquaire, le précieux souvenir de l'heureuse vision.

THÉODORE LE MOINE.

RELIURE, RELIEUR (technologie). Cet art, tel qu'il s'exerce aujourd'hui, ne doit son origine qu'à la découverte du papier et de l'imprimerie, car auparavant on ne faisait que rouler (*volvere*, d'où est venu le mot *volume)* le parchemin et les feuilles ou écorces sur lesquels les livres étaient écrits. Il n'est personne qui n'ait remarqué à quelles détériorations sont exposés les livres brochés dont les feuilles réunies par une couture légère ne sont protégées que par une fragile couverture de papier. Les volumes manquant de soutien s'affaissent sur les rayons de la bibliothèque, le dos se fendille, et chaque page cédant à l'action réitérée de la main se crispe et se sépare de manière à compromettre l'ouvrage entier. Le relieur est l'artiste chargé de prévenir ou de réparer ce désordre. Son premier soin, après avoir *débroché* le volume, doit être d'en *collationner* les feuilles, de vérifier si elles se suivent dans l'ordre numérique ou alphabétique, de replier celles qui auraient été mal pliées, de veiller à ce que les marges aient toutes la largeur voulue, de redresser les coins et d'intercaler les tableaux, les planches, les cartons ou feuilles à remplacer, en les collant sur un *onglet* ou petite bande de papier, insérée à cet effet entre les feuilles. Ces préparatifs terminés, l'ouvrier divise son volume en plusieurs cahiers, qu'il *bat* successivement sur un bloc de pierre ou de marbre avec un marteau à tête convexe, pesant une dixaine de livres. Au

lien du battage, quelques relieurs, à l'imitation des Anglais, passent les feuilles entre les cylindres d'un laminoir. Les cahiers battus sont ensuite mis entre deux ais sous une presse fortement serrée. De là, ils passent entre les mains de la couseuse qui les réunit tous au moyen d'un point arrière, disposant les fils de manière à ce qu'ils ne forment point de saillie, et ne se laissent point voir lorsque la reliure sera terminée. Il s'agit alors de fixer à chaque face externe du volume une feuille de carton de même grandeur, et de l'*endosser* en égalisant tous les feuillets, en les *trempant* à plusieurs reprises avec de la colle de farine pour qu'ils ne puissent bouger, et en les polissant avec un *frottoir*. Il faut encore rogner la tranche, et la couvrir d'une couleur unie, jaspée ou marbrée, ou bien d'une dorure, puis l'orner d'une *tranche-file*, espèce de cordonnet de soie de deux couleurs, qui se place à chacune des extrémités près du dos. En cet état, le volume est soumis à un second battage qui rend le carton à la fois plus dur et plus mince. Quand on a appliqué sur le dos une bande de parchemin mouillé ou de toile, on colle la couverture. Cette couverture est empruntée à toute sorte de substances, au parchemin, à la basane, au maroquin, au satin, etc. Cette dernière opération demande beaucoup de propreté et de précaution pour conserver à la reliure son élégance et sa fraîcheur. Il ne doit y avoir ni pli, ni rides, ni bosses. Puis on pratique sur les peaux qui ne doivent pas rester unies un racinage ou une marbrure, lesquels s'obtiennent à l'aide d'un pinceau chargé de diverses liqueurs, suivant les différents résultats qu'on se propose. Ce racinage dont les ouvriers font une espèce de secret a pour objet à la fois, et d'orner la couverture, et de dissimuler les taches et les défauts de la peau; enfin, après avoir imprimé les titres en or, bruni la tranche, on polit avec un fer chaud, ou l'on vernit. Dans les reliures de luxe, on imprime à froid sur chaque côté de la couverture des vignettes en creux qui sont d'un fort bon effet. Les principales qualités d'une bonne reliure sont d'être à la fois solide, légère, gracieuse et élastique; les marges doivent être égales, ni trop larges, ni trop étroites; le livre doit s'ouvrir facilement. Depuis une vingtaine d'années, on est parvenu, sous ce rapport, à une grande perfection, grâce à ce que l'on appelle les *dos brisés*. Bradel a laissé son nom à un genre de reliure ou plutôt de cartonnage imité des Allemands, précieux en ce qu'il laisse la marge intacte, et conserve au livre une valeur supérieure, car c'est une chose remarquable que, dans le commerce de revente, les livres reliés perdent plus que les brochés. Enfin, il faut mentionner la demi-reliure, qui ne diffère de la reliure entière qu'en ce que les côtés du livre sont recouverts de papier, et non de peau. Le dos, aussi élégant que dans la reliure ordinaire, offre le même aspect sur les rayons d'une bibliothèque. Ce système plus économique est adopté dans beaucoup de bibliothèques publiques et particulières.— Il y avait, disent les écrivains du temps, pour vingt mille écus de reliure (somme énorme alors) dans la bibliothèque de M. de Thou. Le relieur appartenait à la corporation des libraires et des imprimeurs. Pasquier rapporte qu'en 1492 la chambre des comptes, en recevant un relieur de ses registres et procès-verbaux, le fit jurer qu'il ne savait ni lire, ni écrire, afin qu'il ne pût divulguer les secrets de la compagnie.

Victor Ratier.

REMBOURSEMENT, paiement qui se fait pour rendre une somme que l'on doit; dédommagement de dépenses faites ou de pertes causées. La question du remboursement des rentes a dans ces derniers temps vivement occupé le public et les chambres (*v.* Rente au *Supplément* de la lettre R).

REMBRANDT naquit en 1606, sur les bords du Rhin, à quelques lieues de Leyde, entre les villages de Leyendorp et de Koukerck, et mourut en 1674; son père était meunier, et le nom de sa famille était Gerretsz. On voulut lui

faire apprendre le latin, dans l'intention de lui donner une profession savante, l'église ou la robe peut-être. Il montra peu de goût pour ces études, qui flattaient la vanité paternelle. Au bout de quelque mois, sa répugnance pour la grammaire et la littérature latine devint formelle et manifeste. Il montra pour le dessin un goût très prononcé et obtint non sans peine, de son père, la permission d'entrer dans l'atelier d'un peintre de la ville voisine, aujourd'hui très obscur, et dont l'enfance de Rembrandt a seule conservé le nom, Jacques Zvaanenburg. Il resta trois ans sous la direction de ce premier maître; en le quittant, il partit pour Amsterdam, et suivit assidument les leçons de Pierre Lastman et de Jacques Pinas. Quand il se fut rompu à toutes les ruses du métier, qu'il eut acquis la faculté de faire comme eux, aussi vite qu'eux, ce qu'ils savaient faire; quand il fut sûr de sa palette et de son pinceau, et qu'il fut à bout d'obéissance, il ne commença pas comme Rubens son tour d'Italie, il ne visita pas les galeries de Florence, de Rome et de Venise, il ne tenta pas de s'initier par une contemplation de tous les jours aux mystérieux génies de Léonard et de Paul Véronèse : il n'en avait d'ailleurs ni le goût ni les moyens. Quoique son père eût acquis par son travail une aisance convenable, il n'aurait pu défrayer de pareils voyages ; et puis l'esprit de Rembrandt se contentait de peu. Il revint au moulin, et n'eut plus désormais d'autre maître ni d'autre modèle que la nature. Il n'avait pas besoin des *Noces*, de *la Cène*, des *Loges* ou du *Jugement*, pour s'inspirer; la richesse des paysages italiens, les splendides fêtes des cours de Londres et de Madrid, n'étaient pas nécessaires au développement de son génie. Son premier ouvrage piqua vivement la curiosité. Les gens de la ville accoururent en foule pour le voir et l'admirer. Il n'y eut qu'une voix sur l'avenir qui lui était réservé. Il suivit le conseil de ses amis, et se décida à partir pour La Haye, où il vendit son tableau 100 florins, somme très modique assurément, mais suffisante pour l'encourager à son début. Dès ce moment, il se fixa dans la capitale de la Hollande, et non seulement il y multiplia ses ouvrages, mais il y fonda une école de peinture, qui fut une des sources principales de sa richesse. — Les premiers accroissements de sa fortune ne lui donnèrent aucun goût de dissipation. Malgré ses rapides et brillants succès, il n'éprouva pas même le besoin de recueillir dans un monde élevé, au milieu d'une société élégante, éclairée, ingénieuse, les éloges dus à son talent. Il restreignit tous ses désirs, toute son ambition dans le cercle de son art. Il se maria; mais, loin de faire de cette démarche une spéculation lucrative, il épousa une paysanne, continua de vivre, comme par le passé, parmi les gens du bas peuple, sujet habituel et préféré de ses compositions. « Ce n'est pas l'honneur que je cherche, disait-il souvent, c'est le repos d'esprit et la liberté. » L'argent, à ce qu'il paraît, entrait pour beaucoup dans ses calculs de retraite et de simplicité. Sans ajouter foi à tous les témoignages de ses contemporains, il faut croire cependant qu'en général il avait réglé ses dépenses de toutes sortes très modestement. Ses meilleurs repas, assure-t-on, se composaient de harengs secs et de fromage. Ce qui semblerait donner quelque crédit à ce détail biographique, c'est le caractère singulier des expédients qu'il mettait en usage pour augmenter ses revenus. Il exigeait de son fils, qu'il chargeait de vendre ses dessins et ses gravures, qu'il feignît de les avoir dérobés, afin d'en obtenir un prix plus élevé. Mais la plus fantasque de ses imaginations en ce genre, qui s'élève jusqu'à la plus bouffonne comédie, c'est la supposition de sa mort : sa femme, qui partageait sa passion pour l'économie, fut de moitié dans le stratagème, et répandit le bruit qu'il avait cessé de vivre. Du jour au lendemain le prix de ses œuvres fut quadruplé. Les collecteurs se pressèrent dans

son atelier; puis, quand ils eurent fait maison nette, le nouvel Epiménide se réveilla, et vint compter les florins de ses admirateurs. Je sympathise bien volontiers avec le dépit des acquéreurs désappointés; mais je ne puis partager la sévérité de ses biographes, qui trouvent dans cette bizarre plaisanterie le sujet d'une accusation. Ou les acquéreurs voulaient garder ses tableaux, et alors ils les payaient selon leur estime, ou ils voulaient les revendre, et alors leur mystification n'a rien qui mérite notre colère. S'il est vrai, comme on le dit, que ses élèves, profitant de son goût pour l'argent, se soient amusés à figurer sur du papier des pièces de monnaie qu'ils semaient ensuite dans l'atelier, et que le maître manquait rarement de ramasser, je ne les blâme pas, et c'était, je crois, la seule punition qu'on pût infliger à son avarice. Il avait garni son atelier de vieux meubles, de vieilles armures, d'ustensiles brisés, d'étoffes rares, qu'il appelait ironiquement ses *antiques*. Cette singularité, à laquelle on attribue beaucoup trop d'importance, puisqu'elle peut se rencontrer chez ceux-là mêmes qui n'en font pas, comme Rembrandt, un moyen d'études, ne vaut guère la peine d'être remarquée. Il est plus curieux, sans contredit, de connaître les caprices d'entêtement qu'il suivait sans dévier jusque dans ses relations avec les personnages les plus élevés. Le portrait, une des faces les plus éclatantes et les plus incontestables de son talent, l'obligeait souvent d'écouter les observations de ses modèles, qui, pour la plupart, appartenaient aux premières classes de la société. Mais, s'il est vrai qu'on doit, dix fois sur douze, mépriser tranquillement les remontrances d'un ignorant, il n'en est pas de même pour ce qui advint une fois à Rembrandt. Il composait un tableau de famille; il avait groupé dans une attitude heureuse les principales têtes de sa toile, et déjà il recueillait les éloges de ses modèles et de leurs amis, lorsqu'on vient lui annoncer qu'un singe qu'il aimait est mort il y a quelques instants. Il pousse un soupir de regret; puis, sans prévenir personne, il esquisse la figure du défunt, et achève sans mot dire l'apothéose du singe bien-aimé. La noble famille s'emporte, exige qu'il efface les traits adorés de l'ami singulier dont il vient d'assurer l'immortalité. Rembrandt résiste, et préfère emporter chez lui la toile inachevée. Les élèves de Rembrandt, qui suffiraient à sa gloire, sont Gérard Dow, Flinck et Eeckhoutz. Il faut maintenant interpréter l'artiste et ses œuvres par sa vie que nous venons de raconter. — Le procédé de Rembrandt ne ressemble à aucun autre procédé connu avant lui dans l'histoire de la peinture. Ce qui le préoccupe en effet dans la composition et l'exécution d'un tableau, ce n'est jamais ni la beauté des lignes, ni la riche ordonnance des groupes, ni la pureté des types; il n'emprunte jamais aux chefs-d'œuvre d'un maître, ni aux marbres de l'antiquité, l'élévation et la majesté d'une tête, la grâce et l'énergie d'une attitude. Sa pensée se laisse bien rarement séduire aux projets solennels, sa volonté ne s'en prend guère à la poésie de la forme. Et ainsi il se sépare plus nettement encore que Rubens des grandes écoles d'Italie. Bien qu'il rivalise avec les Vénitiens pour l'éclat et le charme de la couleur, on ne peut pas, sans injustice ou sans ignorance, identifier ces deux manières; car ce qui distingue les maîtres de Venise, c'est une couleur franche, vive, mais nette, et l'on peut même dire, dans un grand nombre de cas, saisissante jusqu'à la crudité. Rembrandt n'a pas suivi leur exemple, il s'en faut de beaucoup. Il se complaît surtout dans l'étude attentive et minutieuse des détails de nature, que les imaginations italiennes dédaignent constamment comme vulgaires et placées en dehors de la mission poétique et presque divine de la peinture, que l'esprit moqueur de la France couvrirait de risées. Comme il n'a pas promené ses yeux sur un grand nombre d'objets, il tire de tout ce qu'il voit un parti mer-

veilleux, et apporte dans l'emploi de ses moyens une sorte d'avarice. Dans l'imitation de ses modèles, il n'omet aucune circonstance, frivole en apparence, mais importante dans l'exécution; il se défend de négliger un seul des éléments qui composent en se réunissant une vérité complète. La critique vulgaire, celle qui ne voit dans l'histoire de l'art qu'une époque déterminée à l'exclusion de toutes les autres, qui nomme la poésie latine Virgile, la prose française Fénelon, et la peinture Raphaël, accuse les plus belles compositions de Rembrandt de trivialité. *La Descente de croix*, une des plus admirables créations de la fantaisie humaine, lui semble volontiers un tableau de genre, et même, si on la pousse à bout, elle ne se fera guère prier pour traiter de caricature la figure, l'attitude et le costume des principaux acteurs de ce beau drame. A cette sorte d'opinion, qui veut cacher son ignorance et sa niaiserie sous un triple rempart de négations, qui déclare inutile la connaissance de toutes les parties du passé qu'elle ne soupçonne pas et qu'elle ne devinera jamais, il n'y a vraiment rien à répondre. La compassion est le seul devoir. N'est-ce pas en effet un malheur très réel que cet aveuglement obstiné qui ne voit dans la biographie de l'humanité qu'un siècle ou deux tout au plus dignes d'étude ou d'analyse, qui se prend à des vétilles, et qui refuse à Rembrandt le titre glorieux qu'il a mérité, parce que dans sa préoccupation pour la vérité il lui a plu de copier, jusque dans l'exécution des sujets bibliques, les costumes qu'il avait sous les yeux? parce qu'il a naïvement affublé un proconsul romain de la redingote à brandebourgs d'un bourguemestre hollandais? Comme si l'art élevé, l'art vrai, l'art profond, dépendait de pareilles vétilles! comme si *Phèdre* et *Cinna* n'étaient pas des chefs-d'œuvre de grandeur, d'énergie et de passion, parce que Pierre Corneille et Jean Racine n'avaient pas étudié le costume grec et romain, parce que la belle-mère d'Hippolyte et la généreuse Émilie portaient de la poudre et des paniers. — Comme si le *Jules-César* de Shakspeare n'avait pas rang entre Euripide et Sophocle, parce qu'il a négligé de demander aux savants de la cour d'Élisabeth comment étaient coupées les tuniques et les toges des tribuns et des sénateurs! N'est-ce pas une pitié de ravaler au métier de costumier le rôle de l'artiste? A coup sûr, aujourd'hui, avec les moyens populaires d'instruction qui sont à notre usage, ce serait un étrange et ridicule caprice d'omettre volontairement une étude qui prend quelques jours à peine; mais au temps de Rembrandt, où ces renseignements vulgaires étaient assez rares, je conçois très bien qu'un maître tel que lui s'en soit passé sans trop de répugnance. Qu'est-ce à dire, en effet? La vérité humaine n'est-elle pas la première et la plus indispensable condition d'une œuvre pittoresque? Est-on peintre pour avoir feuilleté pendant deux ou trois matinées les volumes poudreux d'une bibliothèque et calqué servilement quelques vieilles gravures? Mais cette objection n'est pas la seule qui ait été faite contre Rembrandt; je ne veux pas parler des grotesques chicanes de Sobry et de Piles. Je ne veux pas raconter les calculs incroyables de la balance des peintres, ni examiner si Rembrandt dessine comme sept, compose comme quinze, exprime comme trois, etc.; je ne rechercherai pas non plus s'il est le Shakspeare de la peinture, comme Shakspeare lui-même est le Rembrandt de la poésie moderne. De pareilles comparaisons ne sont que des misères puériles. Je laisse en paix de Piles et Sobry. On a reproché à Rembrandt de manquer d'élévation, de prodiguer à tous propos et jusque dans les sujets les plus graves les types de taverne. Cette inculpation me paraît très acceptable, si l'on entend par élévation les lignes pures, mais systématiques, qui se voient aux loges. Je comprends très bien qu'on accuse de trivialité la canaille qui regarde mourir Jésus en croix, si l'on a décidé à l'avance que *la Vierge à la chaise* doit servir de

modèle à toutes les femmes, que tous les hommes devront ressembler aux hommes du Vatican. Mais je m'inscris en faux de toutes mes forces contre une pareille doctrine. Car c'est une sottise impardonnable de vouloir parquer le génie humain dans un type donné; de dire à sa fantaisie : Tu feras ceci et rien de plus. Tu inventeras sans jamais t'éloigner des lignes et des tons que voici : hors de là il n'y a que désordre et impiété. Il est réservé à Rembrandt, comme à toutes les imaginations d'élite, de rencontrer bien des exclusions, parce qu'il est exquis dans la forme qu'il a choisie, et qu'il n'est accessible et pénétrable qu'aux esprits à qui cette forme agrée pour elle-même et par elle-même, non pas pour la pensée qu'elle enveloppe, mais pour la combinaison qu'elle exprime. Par sa naïveté même, par son incomparable simplicité, il s'éloigne de toutes les intelligences vulgaires, et aussi de tous les effets démonétisés depuis long-temps par l'usage. Le mécanisme de sa composition n'appartient qu'à la peinture, et n'a aucune parenté avec les autres expressions de la pensée. Il ne trouve pas à l'avance une idée qui pourrait au besoin se traduire en marbre, et devenir statue, ou en paroles et devenir poème. Non : il aperçoit du premier coup un groupe lumineux, mais d'une lumière mystérieuse et capricieusement découpée, puis au centre une tête ou deux tout au plus éclairées en plein, vives, saillantes, et sur lesquelles convergent tous les rayons. Cette idée, qui ne peut être ni ciselée en Carrare, ni versifiée dans aucune langue humaine, il demande à sa palette les moyens de la rendre, et sa volonté toute-puissante la confie à la toile. Ainsi faisait Beethowen, quand ses oreilles ne pouvaient plus entendre les sons que son génie avait prévus et combinés. La symphonie pastorale et la symphonie héroïque, malgré le titre qu'elles portent, n'auraient pas impunément cédé le germe idéal qu'elles renferment au ciseau de Phidias, aux harmonies doriennes de Théocrite, ni au pinceau de Michel-Ange. Non, les idées écloses dans un cerveau tel que celui de Rembrandt ou de Beethowen, participent fatalement du caractère et des habitudes intellectuelles de celui qui les conçoit et les met en œuvre. Avant de s'échapper du front pour descendre sur les lèvres, sur le piano, le marbre ou la toile, elles sont déjà complètes et armées comme la Minerve qui s'échappa du front de Jupiter. Il est dans la destinée de la pensée de n'être puissante qu'autant qu'elle est volontaire, et volontaire qu'autant qu'elle est circonscrite et spéciale. Il lui faut des habitudes, des goûts, des prédilections. Autrement, elle demeure à l'état de rêverie, et se prête avec une égale et constante facilité à toutes les formes qu'on veut lui donner. Ainsi faite et menée, elle pourra, selon le caprice ou le hasard, devenir tout ce qu'on voudra, poème ou tableau, excepté une belle et grande chose. Pour réfuter les objections dont j'ai parlé, il serait fort inutile de rappeler l'admirable portrait de deux époux qui se voyait encore, il y a quelques années, dans la précieuse galerie de Sébastien Érard, et qui maintenant a quitté la France, peut-être pour aller s'enfouir dans quelque château de l'aristocratie anglaise, pour reposer les yeux dédaigneux du landlord au retour d'une chasse au renard. Tout en reconnaissant la beauté du velours et du satin, la vérité des chairs et du regard, on me contesterait l'élévation et la dignité des personnages. Je ne perdrai pas mon temps à réfuter ces accusations puériles. Je prie seulement qu'on veuille bien vérifier, sur la belle composition de *Tobie*, les conjectures que je hasarde sur le mécanisme de la pensée dans le cerveau des grands artistes prédestinés à des missions diverses. Qu'on étudie attentivement chaque figure de cette toile inestimable, qu'on essaie de remonter par la réflexion à l'existence primitive de chacun des acteurs avant que son rôle ne fût réalisé, et qu'on se demande, après une sévère et patiente analyse, si Rembrandt n'a pas dû voir au-dedans de lui-même,

comme en un rêve, une lumineuse auréole, comme celle dont il est parlé dans la Bible ; s'il n'a pas dû voir la masse avant de voir les figures. Cette manière de procéder est la plus difficile, je le sais bien ; mais c'est la seule à l'usage des hommes éminents. C'est une méthode que l'enseignement ne pourra jamais révéler, méthode instinctive, immédiate, à qui le travail et la réflexion peuvent venir en aide, mais qu'ils ne peuvent jamais suppléer. Depuis Homère jusqu'à Byron, elle s'appelle l'inspiration.

GUSTAVE PLANCHE.

REMÈDE, ce qui sert à guérir un mal, une maladie, et que l'on emploie dans ce dessein. La vente et la distribution des remèdes secrets, les annonces et affiches qui les annoncent, sont prohibées par la loi. Elles constituent un délit punissable d'une amende de 25 à 600 fr., et en outre, lorsqu'il y a récidive, d'une détention de 3 à 10 jours. Les auteurs et inventeurs de remèdes ne peuvent obtenir la permission de les débiter ; ils doivent en remettre la recette au ministre de l'intérieur avec la note des maladies auxquelles ils sont applicables, et des expériences qui en ont été faites. Le ministre nomme une commission pour examiner la composition du remède et déterminer, dans le cas où il serait bon en soi, et où il aurait produit des effets utiles à l'humanité, quel prix il conviendrait de payer à l'inventeur pour sa découverte. En cas de réclamation de la part de ce dernier, il est nommé une seconde commission pour examiner le travail de la première, entendre les parties et donner un nouvel avis. Les procureurs du roi et les officiers de police sont chargés de poursuivre les contrevenants (*v.* PURGATION). On appelle *remède de bonne femme* un remède simple et populaire. Ce mot a donné naissance à plusieurs expressions proverbiales : il y a *remède* à tout fors à la mort, le *remède* est pire que le mal, aux grands maux les grands *remèdes*. Il se dit figurément de ce qui sert à guérir les maladies de l'ame ; de ce qui prévient, surmonte, détruit un mal : la connaissance de soi-même est un *remède* contre l'orgueil ; la sagesse est un *remède* contre les accidents de la vie. C'est un *remède* d'amour, se dit d'une femme vieille ou laide. En terme de monnayage, on entend par *remède de loi* la quantité d'alliage dont la loi tolère l'emploi dans la fabrication des espèces d'or et d'argent, et par *remède de poids* la quantité de poids dont elle permet de faire les espèces plus légères. Ces mots ont vieilli : on dit aujourd'hui *tolérance*. R. R.

RÉMÉRÉ (de *iterùm emere*), acheter de nouveau, racheter. On appelle *vente à faculté de réméré*, celle dans laquelle le vendeur se réserve le droit de racheter l'objet vendu dans un temps déterminé par l'acte. (*v.* RACHAT).

REMONTE, achat de nouveaux chevaux pour un corps de cavalerie, répartition de ces chevaux dans ce corps, chevaux eux-mêmes donnés à des cavaliers pour les remonter. La *remonte* française se fait principalement en Normandie, Bretagne, Poitou, Limousin, Basse-Navarre, Franche-Comté et Lorraine (*v.* CAVALERIE et CHEVAL).

REMONTRANCE. L'académie définit ce mot : un discours par lequel on représente à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite, ou qu'il est sur le point de faire. Il offre ainsi le même sens que le mot *représentation*, dont l'académie donne la définition suivante : sorte d'objection ou de remontrance qu'on fait à quelqu'un avec égards, avec mesure. Il serait assez difficile, en effet, de bien préciser les distinctions que l'on doit établir entre ces différents termes ; cependant, on peut dire que la *remontrance* emporte une idée de blâme beaucoup plus prononcée que la représentation. Elle indique aussi, assez ordinairement, un rapport de supériorité ou, tout au moins, d'égalité. On fait des remontrances à ses inférieurs ou à ses égaux sur leur conduite, on fait des représentations à ses supérieurs. Quoique le mot *remontrance* soit le substantif du verbe *remontrer*, il n'a pas la signification propre de ce dernier, qui signifie montrer

pour la seconde fois ; il ne se prend que dans la signification figurée du verbe, qui veut dire aussi : représenter à quelqu'un les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire. *Remontrer* à quelqu'un ses fautes, c'est lui faire des représentations, des remontrances; c'est lui donner des avis utiles pour qu'il vienne à résipiscence. Mais, pour s'attribuer ainsi le pouvoir de censurer les actes d'autrui, il faut avoir pour soi l'autorité de l'âge, de l'expérience, de la science ou de la raison. On dit d'un ignorant qui prétend faire la leçon à qui en sait plus que lui que « c'est gros Jean qui veut *remontrer* à son curé. — Autrefois, le mot *remontrance* était consacré pour désigner les actes par lesquels les parlements ou autres cours souveraines représentaient au roi les motifs qui devaient s'opposer à l'exécution de ses volontés. Le *droit de remontrance* faisait partie de la constitution du pays; c'était peut-être la constitution tout entière, car le *veto* des parlements, ou autres cours souveraines, avaient bien aussi sa force, puisque l'édit royal ne pouvait pas être exécuté dans le ressort de la cour de justice qui s'était refusée à l'enregistrement ; alors, le droit de faire la loi appartenait au roi seul, mais le droit de la promulguer appartenait aux parlements; et les lits de justice dans lesquels le roi prétendait briser cette résistance n'ont jamais été considérés que comme des actes attentatoires à la constitution du pays ; c'était la lutte de la puissance royale contre la puissance parlementaire : ainsi, l'histoire du *droit de remontrance* n'est-elle autre chose que l'histoire parlementaire elle-même (*v.* Parlement). Teulet, a.

REMONTRANTS, secte du culte réformé fondée, vers la fin du XVIe siècle, par Arminius, professeur à Leyde. On les appelait aussi *arminiens* (*v.* Arminius).

REMORDS, reproche que la conscience adresse au criminel, regret, repentir du crime. *Conscientiæ stimulus, angor, morsus* (*v.* Conscience).

REMORQUE, action de faire avancer sur l'eau un bateau, un vaisseau ou tout autre corps flottant au moyen d'une corde attachée à un autre bateau ou vaisseau mis en mouvement par des rames ou des voiles. On a appliqué ce mot par analogie à la conduite sur les chemins de fer des wagons, ou autres voitures portant des voyageurs ou des marchandises, et traînés, un ou plusieurs à la fois, par une voiture sur laquelle est établie une machine à vapeur avec l'appareil nécessaire pour la faire marcher.

Remorqueur, bateau ou vaisseau qui en conduit un autre à la remorque. Depuis l'application de la vapeur à la navigation, l'emploi des remorqueurs s'est considérablement étendu. Dans beaucoup de ports et de rivières, des bateaux à vapeur sont spécialement établis pour prendre à la remorque les bâtiments qu'un vent contraire empêche d'entrer dans le port à la voile, ou ceux qui, voulant remonter la rivière, ne pourraient le faire qu'en se faisant hâler par des bateaux à rames, des chevaux ou autrement.—On donne également le nom de *remorqueur* à la machine à vapeur locomotive qui, traînant à la suite les voitures destinées à parcourir un chemin de fer, les conduit aux points où elles doivent arriver. Les remorqueurs remplacent avec beaucoup d'avantage les chevaux qu'on employait dans le principe au même usage. Ils se composent généralement d'une voiture principale à quatre ou six roues, sur laquelle est établie une machine à vapeur avec l'appareil nécessaire pour imprimer le mouvement aux roues et faire marcher la voiture, et d'une seconde voiture tenant immédiatement à la première, et sur laquelle on place la provision d'eau et de charbon nécessaire au service de la machine pendant la durée ou une partie de la durée du trajet, depuis le point de départ jusqu'à celui d'arrivée. La partie essentielle d'une machine à vapeur locomotive est l'appareil qui sert à convertir l'eau en vapeur. Tant qu'on s'est contenté d'une vitesse de huit à dix milles à l'heure (3 à 4 lieues à l'heu-

re), on a pu se servir des anciennes chaudières cylindriques ; mais on a bientôt reconnu qu'on pouvait obtenir une vitesse double et même triple de la première, et qu'il ne s'agissait pour cela que de trouver le moyen de produire de la vapeur en quantité suffisante : on est parvenu à remplir cet objet en substituant aux chaudières ordinaires des combinaisons de tuyaux métalliques dans lesquels se forme la vapeur plus vite, plus abondamment et sans presque aucun danger d'explosion. Ce nouveau système présentait une foule de difficultés qui ne sont pas encore toutes complètement vaincues, mais qui ne résisteront certainement pas long-temps aux efforts du grand nombre de personnes ingénieuses qui travaillent à les faire disparaître. Un remorqueur est un appareil très compliqué, composé presque uniquement de métal, et dont le poids ne peut guère s'évaluer à moins de huit à dix mille kilogrammes. La force de la machine qui lui donne une vitesse par heure de neuf à dix lieues (de 25 au degré) doit être d'environ trente chevaux. Chaque chemin de fer exigeant l'emploi d'une demi-douzaine au moins de ces voitures, leur construction et leur entretien forment une portion considérable des dépenses qu'entraîne cette voie rapide de communication (*v.* Chemin de fer). De Moléon.

REMPART. Ce mot n'a que depuis des époques peu anciennes l'orthographe incorrecte que lui a donnée le *Dictionnaire de l'académie.* Les anciens auteurs militaires l'écrivaient *rampar*, parce que l'expression analogue au substantif et au verbe *ramparer* (rampe) provenait de l'italien *ramparo.* De plus modernes théoriciens se sont ingérés de l'écrire *rampart*, et il a pris enfin, sans qu'on devine pourquoi, sa forme actuelle. On a d'abord nommé *terrail*, *terraux* les remparts non revêtus : c'étaient des massifs en terrasse, qui ont succédé aux murailles en maçonnerie pleine du moyen âge ; car le système de fortification changeant depuis l'invention de la poudre, le temps et les bras manquaient pour construire des remparts à chaux et à ciment. Un rempart, en prenant le mot dans le sens actuel, a son terre-plein formé de la terre extraite du fossé ; il consiste en une enceinte rasante, composée de bastions et de courtines, couronnée d'un parapet, garnie d'artillerie ou susceptible d'en recevoir, entourée d'un fossé polygonal, et percée de portes et de poternes. La fortification ancienne avait son fossé accessible à l'ennemi ; la fortification moderne en interdit l'approche par la construction du chemin couvert protégé lui-même par des dehors : une dissemblance aussi marquée a totalement changé la forme des siéges et la marche des attaques, puisque le cordon du rempart n'est aperçu que du chemin couvert, et que l'escarpe et la contre-escarpe sont masquées par les ouvrages extérieurs. Un rempart étant originairement le produit d'une tranchée, et du travail des constructeurs que le langage ancien appelait *trancheours*, quelques-uns ont pris comme synonymes *rempart* et *retranchement ;* mais il y a maintenant cette différence, qu'un retranchement est un travail plus général, et qu'un rempart est la pièce principale d'un retranchement. Les remparts sont gardés par des guérites qu'on appelait jadis *échauguettes* et *nids de pie ;* ils sont à fossé sec ou inondé ; ils recèlent, s'il y a lieu, des contre-mines ; il y en a de casematés ; ils surmontent tant soit peu les dehors, rasent le glacis, couvrent les casernes, et doivent être à l'abri de tout commandement qui les dominerait. — *Rempart* se dit aussi figurément : cette place est le *rempart* de la province ; ce soldat a fait à son capitaine un *rempart* de son corps. Gal Bardin.

REMPLAÇANT, celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire (*v.* Conscription), et généralement toute personne substituée à une autre dans une fonction, dans une occupation quelconque.

Remplacement, action de substituer une chose à une autre ; résultat de cette substitution. Ce mot se dit aussi en par-

lant des hommes, particulièrement de ceux qui sont appelés au service militaire. Il signifie aussi un emploi utile de deniers provenant d'un immeuble vendu, d'une rente rachetée, etc., et qu'on est obligé de placer ailleurs : l'obligation de faire le *remplacement* des biens dotaux est une clause ordinaire des contrats de mariage. A. D.

REMUS, frère de Romulus, fut exposé ainsi que lui sur le Tibre, par l'ordre d'Amulius, et sauvé de la même manière. Quelques étymologistes forcenés ont prétendu que, ne pouvant s'accorder avec son frère, il s'était jeté dans les Gaules, et y avait fondé la ville de Reims. La plupart des auteurs rapportent qu'il fut tué par Romulus, parce qu'il avait sauté le fossé qui traçait l'enceinte de Rome, ou plutôt parce que ce frère ambitieux voulait régner seul. La peste éclata, dit-on, après ce meurtre. Romulus, pour apaiser les mânes de son frère, institua en son honneur des fêtes qu'il appela *rémunies* (*v.* ROME). V. E.

REMUSAT, famille honorablement connue en Provence, depuis 5 siècles, et à laquelle appartenait un député au Conseil des Anciens, mort en 1805, et auteur d'un recueil de poésies, d'une comédie en trois actes, en vers, et d'un *Mémoire sur sa détention au Temple*. Nous mentionnerons encore pour mémoire le comte de Remusat, premier chambellan et surintendant des spectacles sous Napoléon, puis préfet de la Haute-Garonne et du Nord depuis la restauration; Mme de Remusat, sa femme, morte en 1822, et auteur d'un *Essai sur l'industrie des Femmes*, auquel l'académie française décerna une médaille d'or en 1825; et leur fils, M. Ch. de Remusat, avocat et littérateur, aujourd'hui conseiller d'état et membre de la chambre des députés. C'est à leur homonyme, Jean-Abel Remusat, que nous avons spécialement consacré un article d'autant plus indispensable, qu'il complétera et rectifiera non-seulement diverses biographies faites de son vivant, mais encore la notice de 48 pages, insérée par un de ses disciples, dans deux numéros du *Journal Asiatique* de 1834, et l'éloge que M. Silvestre de Sacy, en qualité de secrétaire perpétuel de l'académie des inscriptions, lut à la séance publique de l'Institut, le 25 juillet 1834, et inséra dans le *Moniteur* du 2 août suivant. — L'auteur de la notice n'osant ou ne pouvant donner à la seconde moitié de la vie de Remusat les louanges qu'il avait prodiguées à la première, s'est arrêté à mi-chemin, pour éluder la difficulté. Quant à M. de Sacy, sa position et ses principes religieux lui ont imposé l'obligation de ne pas tout dire sur le compte d'un confrère ingrat. Mais nous que la reconnaissance, ni la haine, ni la crainte ne forcent de taire la vérité, nous allons présenter un tableau impartial et succinct de la vie littéraire et politique d'Abel Remusat. — Né à Paris, le 5 septembre 1788, il tenait à la Franche-Comté par sa mère, et à la Provence par son père qui, natif de Grasse, n'était point, comme on l'a dit, un des six chichirurgiens privilégiés du roi, puisqu'il ne figure pas même sur la liste des chirurgiens de Paris, dans les almanachs royaux de cette époque. Une chute que fit Remusat, dans sa première enfance, de la terrasse des Tuileries sur le pavé du quai, mit en péril son existence, et le contraignit, durant plusieurs années, à un repos absolu. Mais cette vie sédentaire, développant son intelligence, lui fit de l'étude un besoin et un plaisir. A 11 ans, il avait rédigé pour son usage un dictionnaire mythologique, et à 14, il fit un tableau chronologique, généalogique et synchronique des rois de la Grande-Bretagne. Il se livrait en même temps à l'étude de la botanique, et se formait un herbier en faisant sécher les plantes qu'il rapportait de ses promenades. Comme il n'y avait alors ni colléges, ni universités, il avait appris le latin sans autre maître que son père, qu'il perdit en 1805. Devenu alors l'unique soutien de sa mère, il sacrifia ses goûts à la nécessité d'embrasser un état, et il entra dans la carrière de la médecine. A cette époque, il forma, avec quelques-

uns de ses condisciples, une réunion sous le titre de société *philantropique*, dont le double but était de conduire à la perfection intellectuelle et morale. Mais les devoirs de position, les habitudes du monde arrêtèrent les progrès de cette association dont il avait rédigé les statuts en latin. Il compléta son éducation en suivant les cours de sciences et de haute littérature de l'école centrale au palais des Quatre-Nations. Ce fut là qu'il connut Saint-Martin, et que, malgré la disparité de leur caractère, de leur esprit, de leur physique et de leurs manières, et sans autre point de contact alors que le goût de la science, il se forma entre eux une amitié que, depuis, la conformité d'opinions politiques et de vues ambitieuses rendit étroite et durable. — Un magnifique herbier chinois que Remusat vit à l'Abbaye-aux-Bois, où l'abbé de Tersan avait formé une belle collection d'antiquités et de curiosités, enflamma l'imagination du jeune savant, et excita en lui la passion d'apprendre la langue qui pouvait lui en expliquer toutes les planches. Encouragé par l'abbé de Tersan qui lui prêta plusieurs livres chinois, il se mit à l'étude sans maître, sans secours, sans pouvoir obtenir communication des dictionnaires chinois de la bibliothèque royale, mis alors à la disposition de M. de Guignes fils, que le gouvernement avait chargé de publier le grand *Dictionnaire Chinois* du P. Basile de Glemona ; aidé toutefois par la grammaire de Fourmont, par les ouvrages des missionnaires en Chine, et par les livres chinois que M. de Sacy lui faisait venir de Berlin et de Saint-Pétersbourg, Remusat parvint, au bout de 5 ans, à publier, en 1811, deux opuscules, fruits de ses observations et de ses recherches : 1° *Essai sur la langue et la littérature chinoises*, qui le fit recevoir à l'académie de Besançon, et qui, malgré l'incohérence et la précipitation qui s'y font sentir, obtint un succès qu'il n'aurait pas aujourd'hui où l'étude de cette langue a fait de grands progrès ; 2° *Mémoire sur l'étude des langues étrangères chez les Chinois*, qui apprend que, depuis six siècles, il existe à Pékin un collége pour l'enseignement des langues de l'Occident. L'explication d'une inscription en chinois et en mandchou, du cabinet des antiques de Grenoble, en 1812, valut à Remusat son admission à l'académie de cette ville. Mais ses travaux philologiques ne lui faisaient pas négliger les sciences naturelles et les connaissances qu'exige l'art de guérir. Deux écrits qu'il publia en 1813, sur la médecine des Chinois, et dont le premier était rédigé en latin, lui méritèrent le grade de docteur. Pour joindre la pratique à la théorie, il fréquenta les hôpitaux, et bientôt les circonstances lui en firent un devoir. Louche d'un œil et fils unique d'une veuve, il avait pu, en 1808, échapper aux rigueurs de la conscription : mais l'invasion générale de nos frontières, suite inévitable de nos mémorables revers, ayant nécessité, en 1813, un rappel des conscrits libérés des six dernières années, Remusat n'avait aucun espoir d'en être exempté. Ce fut alors que l'intérêt qu'il avait inspiré à M. Silvestre de Sacy lui valut l'active bienveillance de ce savant orientaliste, et par suite la protection de Clarke, ministre de la guerre. Nommé chirurgien aide-major aux nouvelles succursales des hôpitaux militaires de Paris, et quelque temps après adjoint au médecin en chef de l'hôpital de Montaigu, il rendit à la France et à l'humanité des services consignés honorablement dans la *Biographie des Vivants*, et dans celle des *Contemporains*. Croira-t-on que dans la *Biographie portative* dite *de Rabbe*, il n'a pas rougi de désavoner les faits et de répudier les éloges, de peur que le gouvernement des Bourbons ne retirât ses faveurs à un homme qui avait pansé les soldats de Napoléon ! C'est en effet de l'époque de la restauration que date la fortune littéraire d'Abel Remusat, qui cessa d'exercer une profession où le courage n'est pas moins nécessaire que le talent. Deux nouvelles chaires de langues orientales ayant été créées au collége de

France, en novembre 1814, sur la proposition de M. de Sacy, celle de langue et de littérature chinoises fut donnée à Remusat, que l'on chargea en outre de faire le catalogue de tous les livres chinois de la Bibliothèque royale. Il ouvrit son cours, en janvier 1815, par un discours dont M. de Sacy donna une analyse obligeante dans le *Moniteur*. Appuyé par l'influence de ce protecteur, il fut élu membre de l'académie des inscriptions, le 5 avril 1816, et l'un des collaborateurs du *Journal des Savants*, en 1818. Il publia, en 1820, le 1er vol. in-4°, de ses *Recherches sur les langues tartares*, ouvrage qui lui fait plus d'honneur dans la littérature que dans le monde savant, parce qu'imprimé à la hâte, il renferme plusieurs contradictions que l'auteur aurait été fort en peine de concilier : aussi le t. 2e, annoncé comme achevé en 1824, ne paraîtra jamais. Quelques parties en ont été publiées dans divers recueils, ou refondues dans d'autres ouvrages. Remusat a obtenu une réputation plus méritée parmi les sinologues, par ses *Éléments de la grammaire chinoise*, mis au jour en 1822. Remusat fut, en 1822, l'un des principaux fondateurs de la société asiatique, dont il parut long-temps se contenter d'être secrétaire, au moyen du triumvirat dirigeant qu'il y avait formé avec Klaproth et Saint-Martin, rédacteur en chef du *Journal Asiatique*. Le professeur Cirbied ayant publié, en 1823, sa *Grammaire arménienne*, contre laquelle Saint-Martin mit dans son journal une diatribe inconvenante et injurieuse, Remusat refusa par deux fois d'y laisser insérer la réfutation justificative de l'auteur, sous le vain prétexte qu'elle était plus longue que la critique, invita malignement Cirbied à se concerter, pour les coupures à y faire, avec Saint-Martin (ennemi personnel et dénonciateur du réclamant), et donna place dans un autre numéro du *Journal Asiatique* à un second article, plus long et plus malveillant que le premier, contre la réfutation que Cirbied avait fait imprimer. La même année, Remusat fut nommé chevalier de la Légion-d'honneur et membre correspondant des sociétés asiatiques de Londres et de Calcuttaet; en 1824, il obtint, par la protection des ministres Corbière et Frayssinous des lettres de noblesse qu'il a tenues secrètes, et la place de conservateur des manuscrits orientaux, vacante à la Bibliothèque royale par la mort de Langlès. Ce ne fut qu'après une longue lutte qu'il l'emporta sur son compétiteur Chezy, dont les droits bien plus authentiqnes et plus nombreux, comme premier employé à la bibliothèque et comme orientaliste, étaient fortement appuyés par M. de Sacy. Mais déjà Remusat et Saint-Martin, suppôts du jésuitisme, s'étaient affranchis de toute reconnaissance envers un protecteur devenu sans influence depuis qu'il ne siégeait plus au conseil de l'instruction publique. On cessa de le ménager, on l'abreuva de dégoûts. Saint-Martin lui enleva la place d'inspecteur de la typographie orientale à l'Imprimerie Royale, et Remusat la présidence de la société asiatique, au commencement de 1829. Les opinions et les liaisons ultràroyalistes des deux amis n'avaient pas manqué de les lancer dans la coterie nommée *société des bonnes lettres*. Plus souple d'esprit et de caractère que son ami, Remusat s'était mis aisément an diapason de son auditoire musqué. Il y avait lu des épisodes de son roman chinois *Iu-Kiao-li*, ou *les Deux Cousines*, publié en 4 vol. in-12, en 1826, et divers morceaux sur l'histoire, la législation et les usages des peuples asiatiques, où, déposant la gravité d'un érudit, d'un orientaliste, il traitait d'un ton leste les questions les plus importantes, se livrait à des plaisanteries de mauvais goût, à des allusions malignes contre les philosophés, les savants, et contre la politique des gouvernements de l'Europe. Il n'a pas craint de donner dans le *Journal Asiatique*, de janvier 1823, un assez triste échantillon d'une de ces pasquinades, sous le titre de *Fragments* d'un ouvrage traduit du danois et intitulé : *Considérations sur les peuples et les*

gouvernements de l'Asie. — La société des bonnes lettres ayant été dissoute par les huées de l'opinion publique, Remusat et Saint-Martin entreprirent, avec leurs amis, d'en propager les doctrines absolutistes et ultramontaines dans le journal l'*Universel*, qui commença de paraître le 1er janvier 1829; mais la révolution de 1830 anéantit les espérances des deux amis, et mit un terme à leurs prospérités. Dès le 27 juillet, l'*Universel* fut enterré; on cassa les vitres du bureau établi rue Coquillière, et on vint à la Bibliothèque royale demander Remusat, fondateur de ce journal. Le portier répondit qu'il ne connaissait que le conservateur qui portait ce nom, et on crut s'être trompé. Remusat n'en ressentit pas moins une vive frayeur, et sa santé éprouva une forte atteinte. Bien différent de Saint-Martin qui garda son audace en perdant sa place de conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, Remusat louvoya prudemment, conserva ses sinécures, et fit même partie, en 1831, d'une commission qui, présidée par Cuvier, ne servit qu'à maintenir les abus des bibliothèques publiques dont elle devait proposer la réforme. Il perdit sa mère la même année, et ne lui survécut que 9 mois. Dès l'apparition du choléra, à la fin de mars 1832, il fit mettre des vases remplis de chlorure dans toutes les salles des manuscrits de la Bibliothèque royale; mais loin d'être rassuré par ce préservatif, il ne sortit plus de son vaste appartement; il y mourut le 3 juin, d'un cancer dans l'estomac, et fut enterré le même jour que le général Lamarque. Marié depuis un peu plus de 2 ans, il ne laissa point d'enfants, et sa veuve, qui avait obtenu une pension de 3000 fr., à cause du nom qu'il lui avait donné, l'a quitté pour se remarier. Remusat était membre du conseil de perfectionnement de l'institution royale des sourds-muets, de la commission chargée de surveiller l'impression des manuscrits orientaux, à l'Imprimerie Royale, et de la commission littéraire établie en 1828 pour examiner les demandes des gens de lettres. Il était en outre correspondant de l'institut des Pays-Bas, de la société asiatique de Batavia, associé étranger de la société royale de Gottingen, des académies de Berlin, Turin, Saint-Pétersbourg, etc. Ses principaux ouvrages, outre ceux que nous avons cités, sont : *Plan d'un Dictionnaire chinois*, 1819; *Examen critique du Dictionnaire chinois du P. Basile de Glemona, publié par M. de Guignes.* Il y traite avec beaucoup de malveillance et d'injustice ce savant contre lequel il gardait rancune, et dont il décrie avec amertume le travail. *Description d'un groupe d'îles peu connues, colonie japonaise*, 1817; l'*Invariable milieu, ouvrage moral de Tseu-ssé*, 1814; le *Livre des Récompenses et des Peines*, trad. du chinois, 1816; *Description du royaume de Camboge*, 1819; *Mémoires et Anecdotes* sur la dynastie des Djogonrs, souverains du Japon, 1820; *Histoire de la ville de Khoten*, 1820; deux *Mémoires sur les relations politiques des princes chrétiens, et particulièrement des rois de France avec les empereurs mogols*, 1822, 1824; *Mémoire sur la Vie et les opinions de Lao-tseu*, 1823; *Mélanges asiatiques*, 1825, 1826, 2 vol. in-8; *Nouveaux Mélanges asiatiques*, 1828, 2 vol. in-8. Ces deux recueils contiennent des fragments, des mémoires, des analyses, des dissertations, et autres morceaux relatifs aux religions, aux sciences, aux coutumes, à l'histoire et à la géographie des nations orientales, imprimés séparement ou insérés successivement dans le *Moniteur*, le *Magasin encyclopédique*, les *Mines de l'Orient*, le *Journal des Savants*, le *Journal Asiatique*, etc. Remusat, au moment de son décès, s'occupait d'un ouvrage important dont il avait été chargé par la société royale de Londres, et relatif à l'*Histoire du Bouddhisme*. C'était la relation du *Voyage de Fo-Koue-Ki* et autres moines bouddhistes de la Chine, dans les régions occidentales. Cet ouvrage, continué par Klaproth et par M. Landresse, a été publié par le gouvernement français, en 1836. Remusat s'occupait aussi d'une

histoire naturelle des contrées orientales de l'Asie. Les envieux de Remusat ont prétendu qu'il ne savait pas le chinois : nous avons acquis la preuve du contraire, et on nous croira sans peine. Son érudition était un peu superficielle, mais il la faisait valoir par un style ingénieux, énergique, brillant, et toujours clair, simple et logique, bien que visant trop souvent à la plaisanterie. Son esprit vif était aimable et gai par caprice, mais naturellement caustique ; une politesse quelquefois affectée, un son de voix doux et flexible, une élocution facile et surtout une constante pusillanimité dissimulaient son caractère haineux et vindicatif et sa malveillance habituelle. Au total, Remusat gagnait plus à être lu que connu, et, malgré ses talents, il n'aurait pu jouer qu'un rôle secondaire dans la carrière politique que son ambition voulait parcourir. H. Audiffret.

RENAISSANCE. Les arts furent exercés en Grèce, en Égypte, dans l'Inde, dans tout l'empire romain, et par conséquent dans la Germanie et la Gaule; ils le furent à des époques fort reculées, et leur naissance est entourée d'une telle incertitude qu'on a quelquefois de la peine à savoir quel est le peuple qui les a enseignés à l'autre. La statuaire parvint en Grèce à un tel degré de beauté qu'elle est toujours le but vers lequel on tend et qu'on n'a encore pu atteindre. L'architecture aussi arriva à la perfection ; si elle fut d'un goût différent chez les Égyptiens et chez les Romains, elle n'en arriva pas moins à un très haut degré d'élévation. La peinture seule resta toujours dans un état inférieur à ce que nous ont offert les temps modernes. Mais tous les arts déclinèrent peu à peu pendant le bas-empire, et ils arrivèrent même partout à une décadence complète. Cependant, le royaume de Byzance semblait en conserver encore quelques traces quand la prise de Constantinople par Mahomet II, en 1403, força les artistes à quitter une ville et un pays où le sabre était la seule puissance et la seule raison. La religion des Turcs ne permettant de faire ni d'avoir aucune figure, les artistes émigrèrent en hâte ; quelques-uns se réfugièrent en Allemagne, d'autres en Italie, à Venise ou à Florence. C'est donc cette époque qu'on a regardée généralement comme celle de la *renaissance*, mais on est encore loin de pouvoir préciser ce qu'on entend par là, même en y joignant la désignation de *renaissance des arts* ou *des lettres, en France* ou *en Italie*. Il reste même à savoir si l'on veut parler du siècle où vivait Giotto, le Dante, ou bien si on veut parler du règne des Médicis ou de celui de François Ier, car toutes ces époques sont désignées comme celle de la *renaissance*. — Depuis quelques années, le goût ou plutôt la mode ayant également repoussé les élégants ornements grecs et les sévères formes égyptiennes qu'elle avait adoptées précédemment, elle recourut pour les constructions, pour les meubles, pour les bijoux, à ce qui se faisait sous le règne de François Ier. Mais les meubles de ce temps étant rares, on confondit avec eux, comme s'en rapprochant, les meubles des règnes de Henri II et Henri III ; on y joignit même ceux du règne de Henri IV. C'était toujours comme objets du temps de la *renaissance* qu'on les offrait à la curiosité et qu'on les admettait non plus dans les cabinets des curieux, mais bien dans les chambres à coucher et dans les boudoirs. Bientôt on ne trouva plus rien de ces époques, et le désir toujours croissant d'avoir des objets d'une exécution ancienne engagea le commerce à faire adopter aussi tous les objets d'ameublement du règne de Louis XIV. Le style de cette époque avait pourtant un caractère bien différent de celui qui présida aux arts sous le règne de François Ier ; mais la mode voulait des objets de la *renaissance*, et les flambeaux, les girandoles, les miroirs surchargés de lourds ornements, les armoires, les commodes, les tables de l'ébéniste Boule, dont le cabinet fut brûlé lors de l'incendie du Louvre en 1660, tout cela passa, tout cela fut reçu comme de la *renaissance*. La mode, toujours exigeante, vou-

lui encore de ces objets lorsqu'il ne s'en trouvait plus. L'industrie se mit donc à en confectionner; mais ce ne fut pas seulement l'ébéniste et le tapissier à qui on demanda du travail, le ciseleur, le fabricant de bronze, le bijoutier, se mirent aussi en œuvre et firent *de la renaissance* : les bijoutiers trouvèrent une source assez riche dans les nombreux modèles d'ornements et de broderies, dans les bijoux si multipliés sous le règne de Henri III et de ses mignons, véritables fashionables de cette époque. L'ébénisterie, la ciselure, ne furent pas aussi heureuses, et le manque de goût d'un côté, l'ignorance de l'autre, causèrent une nouvelle cacophonie : les vases, les pendules, les flambeaux, les girandoles, tout le *rococo* du règne de Louis XV, si j'ose me servir de cette expression, vint meubler les salons et emplir les magasins, en s'y plaçant à côté de ce que la *renaissance* offrait comme modèle de bon goût. — C'est en Italie surtout que la *renaissance* doit être étudiée, puisque c'est là que se réfugièrent les artistes byzantins qui conservèrent le feu sacré. Dès le commencement du XIVe siècle, on vit Giotto, berger des environs de Florence, abandonner la houlette et la garde de son troupeau pour prendre la palette. On possède encore quelques-uns de ses travaux, parmi lesquels nous citerons d'une manière particulière *Jésus-Christ dormant dans la barque de saint Pierre*, peinture en mosaïque, placée maintenant sous le portique de l'église St-Pierre de Rome, et si connue sous le nom de la *Navicelle; Boniface VIII publiant la bulle pour l'institution du jubilé*, fresque peinte à St-Jean-de-Latran; plusieurs tableaux tirés de l'*Histoire de saint François*, ouvrage si remarquable et dont se glorifie avec tant de raison la ville d'Assise. Vers le même temps, nous citerons Buffalmacco, Bernard Orcagna et Bernard Nelli, qui ont peint plusieurs fresques dans le cimetière de Pise. Vient ensuite Puccio Capanna, qui peignit en détrempe la *Vierge tenant l'enfant Jésus et entourée de saints et de saintes*, petit tableau qui, en 1820, appartenait à M. Seroux d'Agincourt. Nous trouvons à la même époque Thaddée Gaddi, qui travailla à Florence, à Pise, à Arezzo; André Orcagna, frère de Bernard, né au moment où mourait le Dante, et qui, dans l'église de St-Marie-Nouvelle, à Florence, peignit l'*Enfer* d'après les idées émises par le célèbre poète. Il a aussi peint plusieurs fresques dans le cimetière de Pise. Gérard Starnina, qui travailla entre 1354 et 1403, et peignit dans l'église del Carmine, à Florence, la *Mort de saint Jérôme*. Simon Memmi, mort à Avignon en 1344, et dont on remarque, à St-Marie-Nouvelle à Florence, une fresque représentant *Saint Dominique et ses compagnons disputant contre les hérétiques*. Disons en passant que la partie inférieure de cette peinture offre une allégorie singulière : les hérétiques y sont représentés sous la forme de loups cherchant à dévorer des brebis, défendues par des chiens noirs et blancs, ce qui fait allusion à la couleur de l'habit des dominicains. Pierre Cavallini, qui avait peint plusieurs fresques dans cette célèbre église de St-Paul hors les murs que le feu vient de dévorer presqu'entièrement il y a peu d'années, et qui rebâtie maintenant, n'en a pas moins perdu ses plus précieuses richesses. Thomas et Barnabé de Modène, auquel, par cette raison, on a cru devoir donner le nom de Mutina, et dont on trouve aussi des fresques très remarquables, soit à Trévise, dans le chapitre du couvent des dominicains; soit à Vienne, dans la galerie du Belvedère, où est un tableau représentant *la Vierge portant l'enfant Jésus sur son bras;* à droite et à gauche se voient saint Wenceslas et saint Dalmace, patrons de la Bohême. Ce motif a entraîné Chrétien de Mechel à regarder comme auteur de ce tableau Thomas de Muttendorf, gentilhomme bohémien qui vivait en 1297, ce qui est une triple erreur de temps, de pays et de nom. Stammatico, dont on voit plusieurs peintures à Subiaco. Jean-Ange de Fiesole, dont les

peintures à fresque ont tant de célébrité; et enfin André Mantegna, Masaccio, Ghirlandajo, Jean et Gentil Bellin, auxquels nous nous arrêterons, comme arrivé à l'époque où l'art de la peinture touchait à son plus grand développement en Italie. La sculpture n'étant pas tombée dans une aussi forte décadence que la peinture, l'époque de sa renaissance est plus difficile à constater; cependant, nous croyons pouvoir citer comme remarquables dans le XIVe siècle, les mausolées des princes Angevins à Naples, entre autres, celui de Robert d'Anjou, par Thomas, fils d'Étienne, ordinairement désigné sous le nom de Masuccio. Nous indiquerons ensuite Albert Arnold, dont une statue de la *Vierge* se voit dans l'église de la Miséricorde à Florence; Orcagna, qui a fait un très beau bas-relief au maître-autel de St-Michel de Florence; deux sculpteurs de Pise, désignés sous les noms de Jean et de Nicolas; leurs ouvrages se voient dans l'église de St-Dominique à Bologne, au baptistère de Pise, à Florence dans l'église de St-Jean et dans celle du Dôme. Nous terminerons en citant les portraits de *Pétrarque* et de la *Divine Laure*, sculptés par Simon de Sienne en 1344. — L'architecture n'eut pas, pour ainsi dire, de décadence, mais le style grec, le style romain, furent remplacés par l'architecture dite *gothique*, dans laquelle on retrouve le goût mauresque et le goût arabe. Celle-ci fut à son tour abandonnée, et c'est là ce qu'on nomme la *renaissance*. Nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard, nous citerons seulement la tour de Ste-Claire à Naples, par Thomas, dit *Masuccio*, dont nous venons déjà de parler comme sculpteur; le palais de St-Marc à Rome, par Julien de Maiano; les églises de St-Thomas et du St-Esprit à Florence, par Philippe Bruneleschi; celles de St-François à Rimini, de St-André, de St-Sébastien, à Mantoue, par Léon-Baptiste Alberti; et enfin la célèbre basilique de St-Pierre de Rome, dont le plan est dû à Bramante, qui en commença la construction en 1513. — La *renaissance* se fit aussi sentir en Allemagne, et on peut citer comme des artistes de cette époque les peintres Théodoric de Prague, Nicolas Wurmser de Strasbourg. Nous donnons aussi en France cette dénomination de *renaissance* au siècle de François Ier et de Henri II, sous lesquels nous avons vu fleurir comme architectes Pierre de Lescot, dont le talent se démontre si bien dans l'ancien Louvre, dans la fontaine des Innocents, primitivement construite à l'angle des rues St-Denis et au Fer en 1550, et démontée vers 1785, lors de la destruction de l'église des Innocents, et replacée alors par les soins de MM. Le Grand et Molinos au milieu de l'ancien cimetière, devenu la halle aux légumes; et Philibert de Lorme, né à Lyon, où il construisit le portail de St-Nizier. Nous voyons encore de lui le château des Tuileries, dont il ne fit que le pavillon du milieu avec les deux arrière-corps et les pavillons maintenant intermédiaires, et qui alors terminaient le palais. Ce fut lui aussi qui construisit à Fontainebleau la cour du Cheval-Blanc, et à Anet le château récemment relevé dans la cour de l'école des beaux-arts de Paris; mais on a détruit de cet architecte la chapelle des Valois à St-Denis et l'ancien château de Meudon. Jacques Androuet Du Cerceau vint ensuite, et nous avons de lui le pont Neuf, l'hôtel de Carnavalet et une partie de la galerie du Louvre, ainsi que les deux ailes et les pavillons de chaque bout des Tuileries. — Parmi les sculptures françaises, nous aurions sans doute à nommer beaucoup de monuments funéraires qui ornaient autrefois plusieurs églises, qui en ont été enlevés après la révolution de 1793, et dont quelques-uns y ont été rétablis depuis 20 ans, mais nous aurions bien souvent le regret de ne pouvoir faire connaître les artistes qui ont exécuté ces sculptures. Nous nous bornerons donc à rappeler les noms de Jean Goujon, Germain Pilon, Jean Beuch et son élève Jean de Douay, connu sous le nom de Jean de Bologne, parce qu'il résida quelque temps dans cette ville où il se maria, mais que la France

peut revendiquer comme lui ayant donné naissance; Pierre Francaville et Jean-Juste de Tours. Nous admirons du premier de ces sculpteurs les bas-reliefs de la fontaine des Nymphes, dite fontaine des *Innocents*; au Louvre, plusieurs bas-reliefs dans l'attique de ce palais, ainsi que la belle et riche tribune dans la salle du rez-de-chaussée, qui en a reçu le nom de salle des *Cariatides*; une figure de Diane maintenant dans la cour du palais des Beaux-Arts, et qui fut faite pour orner le château de Diane de Poitiers; enfin, les sculptures de l'hôtel de Carnavalet; devons-nous dire aussi que c'est lui-même qui profila pour son ami Philibert de Lorme la colonne cannelée placée au premier étage du pavillon du milieu aux Tuileries, à l'angle du côté de la rue de Rivoli. Germain Pilon nous a laissé plusieurs beaux monuments dont nous citerons en première ligne le groupe en marbre des trois Grâces soutenant une urne de bronze, où étaient renfermés le cœur de Henri II et celui de Catherine de Médicis, monument autrefois placé dans l'église des Célestins; puis le tombeau des Valois, où sont placées les figures en bronze de Henri II et de Catherine de Médicis, enfin, le mausolée du chancelier de Birague, placé dans l'église de St-Louis, rue St-Antoine. Jean de Bologne, dont les travaux sont très nombreux à Florence et dans d'autres villes d'Italie, mais dont nous ne possédons plus rien, puisqu'on a fondu en 1793 le cheval de la statue de Henri IV qui était de son invention, mais qui pourtant fut terminé par Pierre Francaville, aussi de Douai, et qui, comme son concitoyen, avait long-temps travaillé en Italie. — Pour la peinture, c'est plutôt l'*importation* que la *renaissance* dont nous pourrions parler, car c'est de l'école de Fontainebleau, où se sont trouvés les maîtres italiens Rosso, Primatice, Nicolo del Abbate, André del Sarte et Léonard de Vinci, que sont sortis plus ou moins directement les peintres français Claude Baudouin, Simon Le Roy, Charles et Thomas Dorvigny, Charles Carmoy, Jean et Guillaume Rondelet, Louis Du Breuil, Germain Musnier, Michel Rochetet. La plupart des travaux de ces artistes étaient dans des plafonds ou dans des églises; ils sont maintenant détruits, mais on trouve un assez grand nombre de portraits peints ou dessinés qui, sans doute, sont dus aux talents de François Clouet de Tours, plus connu sous le nom de Janet; Nicolas du Moustier et Foulon, dont je n'ai trouvé le nom qu'une seule fois sur le portrait du fils de Henri IV, César duc de Vendôme, fort enfant. Ce portrait fait partie d'une suite nombreuse de dessins aux crayons rouge et noir sur papier blanc, et dans lesquels on trouve une extrême naïveté et un vrai talent. Ambroise Dubois, Étienne Duperac, Jacques Bunel, Martin Fremimet et Jean Cousin, dont on peut encore admirer les vitraux peints à St-Gervais de Paris, dans la chapelle de Vincennes et dans l'église St-Romain de Sens. Nous aurions quelque peine à donner une connaissance exacte des tableaux faits par tous les peintres de la *renaissance*; on sait qu'ils ont travaillé à Fontainebleau, au Louvre et dans d'autres châteaux royaux, tels que ceux de Chambord, Blois, Vincennes, et aussi le château de Beauté; mais beaucoup de leurs ouvrages sont détruits, ceux qui existent ne portent pas de nom; il serait donc difficile de désigner avec certitude quels sont positivement les travaux qui leur appartiennent, car Florent Le Comte est presque le seul qui ait parlé de la plupart d'entre eux, et rarement il désigne les tableaux dont nous leur sommes redevables.

Duchesne aîné.

RENARD. Le nom moderne de cet animal, que nos ancêtres appelaient GOUPIL, du latin *vulpes*, date du commencement du XIIIe siècle. Ménage le dérive du nom propre *Reginardus*, en se fondant sur ce que, dit-il, on a souvent donné des noms d'hommes aux animaux; mais il serait plus exact de renverser cette proposition. Huet le regarde également comme une contraction des noms propres d'hommes *Renald* et *Renauld*.

Wachter le tire de l'allemand *rein* (fin, rusé), qui se prit d'abord au propre, dit-il, pour poli, limé (du verbe grec *pinein*, qui a la même signification), puis auquel on donna par métaphore l'acception d'esprit subtil, fin, délié, rusé. On le fait encore venir, dit Roquefort, du tudesque *reinhart*, cœur ou esprit subtil, et ces deux mots réunis ont formé, en effet, le surnom de plusieurs personnages historiques. Suivant Legrand d'Aussy, l'histoire parle d'un certain *Réginald* ou *Reinard*, politique très rusé, qui vivait, au IXe siècle, dans le royaume d'Austrasie, et qui fut conseiller de Zucntebold. Exilé par son souverain, il alla, au lieu d'obéir, se mettre à couvert dans un château-fort dont il était le maître, et d'où il suscita au prince toutes sortes d'affaires fâcheuses, armant contre lui tantôt les Français, tantôt le roi de Germanie. Cette conduite fausse et artificieuse rendit son nom odieux. Son siècle fit sur lui différentes chansons, dans lesquelles il est appelé *Vulpecula*, et, dans les siècles suivants, plusieurs poèmes allégoriques et satiriques en langue romane, où il est toujours désigné sous l'emblème de l'animal auquel, dans la nôtre, il a donné son nom.

Renard. Ce quadrupède *carnassier*, qui appartient au genre chien (*v.* ce mot), se distingue par sa queue longue et très touffue, sa tête plus large, son museau plus pointu que dans les chiens proprement dits, et surtout par ses prunelles qui de jour sont en fente verticale. C'est un animal nocturne, généralement plus petit et plus bas sur jambes que le chien et le loup, qui répand une odeur fétide, se creuse des terriers, n'attaque que des animaux faibles, montre peu de courage et beaucoup de ruse, et cherche, en cas de danger, son salut dans la fuite, ou du moins ne se défend qu'à la dernière extrémité, lorsqu'on le poursuit jusque dans sa retraite. Parmi les espèces assez nombreuses que les naturalistes ont reconnues, nous signalerons seulement les plus remarquables. Par exemple,

Le renard commun (*canis vulpes*, Lin.), dont la longueur est d'un pied et demi environ, le pelage fauve semé de poils blanchâtres et de quelques taches noires, avec la gorge, le devant du cou, le ventre, l'intérieur des cuisses et les bords de la mâchoire supérieure blancs, le derrière des oreilles noir, le museau roux, les pattes brun foncé en avant, la queue touffue et terminée par des poils noirs. Le renard, dit Buffon, est fameux par ses ruses, et mérite en partie sa réputation; ce que le loup ne fait que par la force, il le fait par adresse, et réussit le plus souvent sans chercher à combattre les chiens ni les bergers..... Fin autant que circonspect, ingénieux et prudent, même jusqu'à la patience, il varie sa conduite; il a des moyens de réserve qu'il sait n'employer qu'à propos; il veille de près à sa conservation; quoique aussi infatigable et même plus léger que le loup, il ne se fie pas entièrement à la vitesse de sa course; il sait se mettre en sûreté en se pratiquant un asile où il pénètre dans les dangers pressants, où il s'établit, où il élève ses petits: il n'est point animal vagabond, mais animal domicilié..... Il se loge au bord des bois, à portée des hameaux; il écoute le chant des coqs et le cri des volailles; il les savoure de loin; il prend habilement son temps, cache son dessein et sa marche, se glisse, se traîne, arrive, et fait rarement des tentatives inutiles. S'il peut franchir les clôtures, ou passer par dessous, il ne perd pas un instant; il ravage la basse-cour; il y met tout à mort, se retire ensuite lestement, en emportant sa proie qu'il cache sous la mousse, ou porte à son terrier. Il revient quelques moments après en chercher une autre, qu'il emporte et cache de même, mais dans un autre endroit; ensuite une troisième, une quatrième, etc., jusqu'à ce que le jour ou le mouvement dans la maison l'avertisse qu'il faut se retirer et ne plus revenir. Il fait la même manœuvre dans les pipées et dans les boqueteaux, où l'on prend les grives et les bécasses au lacet; il devance le pipeur, va de très grand matin, et souvent plus

d'une fois par jour, visiter les lacets, les gluaux emporte successivement les oiseaux qui se sont empêtrés, les dépose tous en différents endroits, surtout aux bords des chemins, dans les ornières, sous les mousses, sous un genièvre, les y laisse quelquefois deux ou trois jours, et sait parfaitement les retrouver au besoin. Il chasse les jeunes levrauts en plaine, saisit quelquefois les lièvres au gîte, ne les manque jamais lorsqu'ils sont blessés; déterre les lapereaux dans les garennes, découvre les nids de perdrix, de cailles, prend la mère sur les œufs, et détruit une quantité prodigieuse de gibier. Le renard est aussi vorace que carnassier; il mange de tout avec une égale avidité : des œufs, du lait, du fromage, des fruits, et surtout des raisins. Lorsque les levrauts et les perdrix lui manquent, il se rabat sur les rats, les mulots, les serpents, les lézards, les crapauds, etc. Il en détruit en grand nombre : c'est là le seul bien qu'il procure. Il est très avide de miel; il attaque les abeilles sauvages, les guêpes, les frelons, qui d'abord tâchent de le mettre en fuite en le perçant de mille coups d'aiguillons. Il se retire en effet, mais en se roulant pour les écraser, et il revient si souvent à la charge, qu'il les oblige à abandonner le guêpier; alors il le déterre et en mange le miel et la cire. Il prend aussi les hérissons, les roule avec ses pieds, et les force à s'étendre. Enfin, il mange du poisson, des écrevisses, des hannetons, des sauterelles, etc. Il produit une seule fois par an : les portées sont ordinairement de quatre ou cinq, rarement de six, et jamais moins de trois. Lorsque la femelle est pleine, elle se recèle, sort rarement de son terrier, dans lequel elle prépare un lit à ses petits. Elle devient en chaleur en hiver, et l'on trouve déjà de petits renards au mois d'avril. Lorsqu'elle s'aperçoit que sa retraite est découverte, et qu'en son absence ses petits ont été inquiétés, elle les transporte tous les uns après les autres, et va chercher un autre domicile. Ils naissent les yeux fermés; ils sont, comme les chiens, dix huit mois ou deux ans à croître, et vivent de même treize ou quatorze ans. Le renard glapit, aboie, et pousse un son triste, semblable au cri du paon; il a des tons différents, selon les différents sentiments dont il est affecté : il a la voix de la chasse, l'accent du désir, le son du murmure, le ton plaintif de la tristesse, le cri de la douleur, qu'il ne fait jamais entendre qu'au moment où il reçoit un coup de feu qui lui casse quelque membre, car il ne crie point pour toute autre blessure..... Son glapissement est une espèce d'aboiement qui se fait par des sons semblables et précipités. C'est ordinairement à la fin du glapissement qu'il donne un coup de voix plus fort, plus élevé et semblable au cri du paon. En hiver, surtout pendant la neige et la gelée, il ne cesse de donner de la voix, et il est au contraire presque muet en été : c'est dans cette saison que son poil tombe et se renouvelle. L'on fait peu de cas de la peau des jeunes renards ou des renards pris en été. La chair du renard est moins mauvaise que celle du loup; les chiens et même les hommes en mangent en automne, surtout lorsqu'il s'est nourri et engraissé de raisins; sa peau d'hiver fait de bonnes fourrures.

L'ISATIS OU RENARD BLEU (*canis lagopus*, Linné), est un peu plus petit que le précédent. Il est cendré foncé et a le dessous des doigts garni de poils. Souvent en hiver il devient blanc. On le trouve dans le nord des deux continents, surtout en Norwége et en Sibérie. Ses poils sont longs, épais et doux, et sa fourrure est très recherchée, surtout dans sa couleur d'été.

Le RENARD ARGENTÉ (*canis argentatus*, Geoffroy) se trouve dans l'Amérique septentrionale, et aussi, dit-on, dans les contrées froides de l'ancien continent. Il est de la grandeur du renard commun. Son pelage est noir de suie, légèrement glacé de blanc, parce que l'extrémité des poils est blanche; l'extrémité de la queue est également d'une blancheur parfaite; le poil est extrêmement fin et léger, et la fourrure de cet animal est la plus

précieuse de toutes celles que fournissent les renards. Demezil.

Le mot Renard s'emploie dans différentes acceptions proverbiales : *Prendre martre pour renard*, c'est se méprendre, se tromper, prendre une chose pour une autre d'après une sorte de ressemblance. *Coudre la peau du renard à celle du lion*, c'est ajouter la ruse, la finesse à la force. *Se confesser au renard*, c'est découvrir son secret à un homme qui est intéressé à en retirer un avantage personnel. — On appelle *renards* les fentes, les trous par lesquels les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent et qu'il est difficile de découvrir ; *queues de renard*, au pluriel, certaines touffes de racines qui se forment dans les tuyaux des fontaines et qui les bouchent ; et *queue de renard*, une certaine plante qui croît dans les lieux humides et qui a quelque ressemblance avec la queue de cet animal. X.

Renard (le roman du). Le renard est le type de la ruse et de la fourberie dans les fables indiennes ainsi que dans celles que les Grecs et les Romains ont imitées. Mais à qui appartient l'idée de choisir cet animal pour le héros principal d'une longue suite d'aventures? En second lieu, ces aventures sont-elles une perpétuelle allusion historique? La donnée fondamentale du poème du *Renard* n'appartient à personne; c'est un de ces sujets auxquels s'applique la sentence d'Horace : *difficile est propriè communia dicere*, et auquel il est toujours possible d'ajouter. Il semble, en examinant les plus anciennes rédactions, que ce poème a été conçu primitivement dans les provinces belges; du moins la philologie et l'étude approfondie des mœurs aux différentes époques semblent conduire à ce résultat. Quant aux allusions, il est facile de comprendre qu'un écrivain qui traite un sujet satirique cède volontiers à la tentation d'y introduire des personnages et des événements contemporains. Mais que le *Renard* soit d'un bout à l'autre une histoire bien liée où le moindre détail réponde à une réalité, c'est ce qu'il n'est pas permis de croire, malgré le talent qu'ont déployé les partisans de ce système d'interprétation. Il y a plus, dans les *branches* françaises l'intention de retracer des faits véritables et précis sous une forme emblématique a disparu entièrement : on n'y remarque qu'une malignité plaisante qui s'attaque à des abus et à des ridicules généraux.— J.-G. Eccard, en publiant les *Collectanea etymologica* de Leibnitz, a prétendu que le *Renard* mettait en scène Zuentibold, qui fut roi de Lorraine à la fin du IXe siècle, et Renier-au-long-Col, comte de Hainaut. M. Mone a développé depuis cette opinion avec autant de finesse que d'érudition. Toutefois, les règles de la saine critique ne sont point favorables à ces deux écrivains, et M. Raynouard l'a montré dans le *Journal des savants* de juillet 1834. — Il faudrait un volume pour rappeler tout ce qui concerne le poème du *Renard*, appelé assez inconsidérément *épopée*. Henri d'Alkmar, l'a donné en bas-saxon, en 1498. Ce texte a été reproduit, avec plus ou moins de fidélité, par Gottsched, Schettema, Hoffmann von Fallersleben, etc. M. Mone, ce philologue modeste et habile, a publié les textes français en 1826, et M. Chabaille, en 1835, a ajouté un supplément curieux à cette belle édition. En 1832, M. Mone a mis au jour une rédaction latine que M. Bormans a examinée avec une attention minutieuse. Deux ans après, Jacques Grimm, le Varron de la moderne Allemagne, a gratifié le monde savant de son *Reinard fuchs*. La même année, M. J.-F Willems en a imprimé une jolie imitation en flamand moderne, comme Goëthe l'avait déjà fait dans sa langue. En 1836, à l'une des ventes de sir Richard Heber, M. Van de Veyer, ministre de Belgique à Londres, acheta, pour son gouvernement, l'unique manuscrit flamand complet du poème du *Renard*, et le paya la somme considérable de 4000 fr., pour ne pas le laisser passer en Hollande. Le gouvernement belge ne s'en tint pas là ; jaloux de conserver les monuments de l'ancienne il-

lustration littéraire du pays, il chargea M. Willems de mettre en lumière le précieux manuscrit, et ce littérateur s'acquitta de cette flatteuse commission de manière à mériter sous les suffrages.

De Reiffenberg.

RENAUDIE (Godefroy de Barri, seigneur de la), dit *La Forêt*, chef de la conjuration d'Amboise, tué d'un coup de pistolet dans la forêt de Château-Renard (*v.* Amboise [Conjuration d']).

RENAUDOT (Théophraste), médecin, fondateur, avec le généalogiste d'Hozier, de la *Gazette de France*, le plus ancien de nos journaux politiques, naquit à Loudun en 1584, et obtint, par le crédit du cardinal de Richelieu, la charge de commissaire général des pauvres du royaume, celle de maître-général des bureaux d'adresses, le privilége pour l'établissement de la *Gazette*, en 1631, et l'autorisation d'ouvrir une maison de jeu. Ayant voulu débiter en outre des remèdes secrets, la faculté le fit interdire, mais il continua de braver ses foudres jusqu'à sa mort, arrivée en 1653. Ses deux fils, Isaac et Eusèbe, lui succédèrent dans la carrière médicale et dans la publication de la *Gazette* (*v.*). A. Deville.

RENÉ, duc d'Anjou et comte de Provence, était fils puiné de Louis II, roi des Deux-Siciles. Le testament de Jeanne II l'appela au trône de Naples, en 1435. René se trouvait alors prisonnier sur parole du duc de Bourgogne; il retourna dans sa prison malgré les prières de ses nouveaux sujets. L'on ne sait si l'on doit plus admirer la bonne foi de René que s'indigner de la brutalité du duc qui retint trois ans encore son prisonnier, et qui ne le remit en liberté que sur une rançon considérable. Cependant René avait envoyé à Naples sa femme Isabelle de Vaudemont. Cette princesse arrivait dans des circonstances difficiles; un compétiteur redoutable, Alphonse d'Aragon, occupait une partie du royaume : elle se conduisit avec tant d'habileté et de sagesse qu'elle déjoua toutes les tentatives du rival de son mari, et remit à celui-ci un trône qu'elle avait su lui conserver, quoiqu'il fût bien mal affermi. René arriva en 1438. Il avait du courage et quelque génie pour la guerre. Long-temps il tint la fortune en balance entre Alphonse et lui : mais trop faible pour faire tête à la puissance de l'Aragonais, il perdit pied à pied son royaume, et se vit contraint de retourner en Provence. Il fut rappelé une seconde fois quelques années plus tard; mais il eut encore moins de succès, et le royaume de Naples fut perdu pour lui sans retour. Il ne songea plus désormais qu'à gouverner sa Provence, et à rendre heureux les peuples que la Providence lui avait confiés. Jamais roi ne réussit mieux dans cette noble tâche; son règne est unique dans l'histoire; et il doit apprendre aux rois que quand ils ne se font pas aimer c'est la volonté qui leur manque. Il appela d'Italie des savants, établit des colléges, fonda des bourses gratuites, encouragea les hommes instruits et expérimentés à faire de bons livres élémentaires, les examina lui-même, et s'appliqua à répandre la lumière parmi ses peuples. La culture de l'esprit pour lui et pour les autres était l'objet de ses constantes méditations. Les beaux-arts, les sciences, l'agriculture, le commerce, furent également encouragés par lui. Lui-même s'exerça avec succès à la peinture. On dit qu'il peignit un grand tableau à l'huile représentant le *Buisson ardent*. Montaigne raconte qu'il vit à Bar-le-Duc, présenter au roi François II un portrait que René avait fait de lui-même. Il aimait la poésie et y réussissait; il composa l'*Abusé en cour*, roman en prose et en vers; le roman de *Très doulce merci au cœur d'amour épris*, et le *Traité d'entre l'ame dévote et le cœur*. Rien de plus simple que sa vie privée. Un financier de nos jours dépense plus en six mois que ce bon roi ne dépensait en un an pour sa maison. Il sortait presque toujours à pied, aimait à s'entretenir familièrement avec les gens du peuple, et se réfugiait contre le froid sous ces abris connus en Provence, et qu'on nomme encore aujourd'hui les *Chemi-*

nées du roi René. Jamais il n'engloutit la substance des peuples dans de vastes parcs, dans de magnifiques châteaux, dans d'énormes grands-chemins : il avait une simple maison des champs, *la Bastide*. La Provence fut une fois désolée par une grande sécheresse; René exempta le peuple d'impôts pour un an. — Ce bon prince ne fut pas heureux comme il le méritait dans ses enfants. Sa fille Marguerite d'Anjou remplit le monde de ses infortunes, dans les guerres de la Rose-Rouge et de la Rose-Blanche qui désolèrent si long-temps l'Angleterre; et son fils aîné, le duc de Calabre, périt dans une expédition en Espagne, où il avait été appelé par les Catalans. René chérissait ses enfants : qu'on juge de sa douleur ! Quelques-unes de ses lettres qui nous restent nous montrent la profonde affliction de son cœur paternel, et en même temps sa résignation à se soumettre sans murmure aux épreuves qu'il plaisait à Dieu de lui envoyer. Il mourut à l'âge de 72 ans. Jamais prince ne fut plus regretté de ses peuples; son nom vit encore dans la mémoire des Provençaux, et ils ne parlent qu'avec vénération du *bon roi René* et de ses vertus, qui firent le bonheur de leurs aïeux. — En 1819, ils ont élevé dans la ville d'Aix un monument à sa mémoire, et, pour perpétuer le souvenir de cet événement, ils ont frappé une médaille qui représente d'un côté cet excellent prince, et sur le revers de laquelle sont gravés ces mots : *Au bon roi René, mort à Aix en* 1480, *dont la mémoire sera toujours chère aux Provençaux*, 1819. Il y avait trois siècles et demi qu'il était mort. L'histoire nous montre-t-elle beaucoup de rois qui méritent un semblable monument? A. Oc.

RENÉGAT, RENÉGATE, celui ou celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion et particulièrement le mahométisme. Les renégats passaient autrefois dans les états barbaresques pour être les plus cruels envers les chrétiens qui devenaient leurs esclaves (*v.* Apostat).

RENI (Guido), plus connu sous le nom de *Guide*, peintre célèbre de l'école bolonaise, né en 1575, mort en 1642 à l'âge de 67 ans, accablé de chagrins et de misère (*v.* Guido Reni).

RENNE (*cervus tarandus*). Ce ruminant, de la taille du cerf, au genre duquel il appartient, a les jambes plus courtes et plus grosses, les oreilles plus longues, le museau plus élargi; le poil épais, d'un brun fauve en été, et devenant presque blanc en hiver. Ses bois sont divisés en plusieurs branches, d'abord grêles et pointues, puis se terminant, avec l'âge, en palmes élargies et dentelées. La femelle en porte comme le mâle. Ils tombent chaque année, et sont refaits en quelques mois. — Ce mammifère vit par troupes nombreuses dans les régions glaciales des deux continents. Il est surtout très commun en Amérique, où on lui donne le nom de *caribou*. — Le renne est la principale ressource des peuplades du Nord, particulièrement en Laponie, où on la réduit en domesticité. Il n'est point de Lapon qui n'en possède quelques couples. Les plus riches élèvent des troupeaux composés de plusieurs centaines d'individus, qu'ils mènent paître dans les plaines, et en été dans les montagnes, où l'on trouve un air plus frais et moins de mouches. Quand la terre est couverte de neige, on les attèle à des traîneaux, dans lesquels on parcourt quelquefois plus de trente lieues dans un jour, grâce à l'agilité de ce quadrupède, merveilleusement secondé par d'épais sabots, conformés de la manière la plus propre à courir sur un sol neigeux sans s'y enfoncer. Mais ce n'est pas là le seul service que le Lapon tire de cet utile animal : il boit son lait ou en fait de bons fromages, il mange sa chair, qui est d'une saveur agréable, se fait de son pelage d'excellentes fourrures, et un cuir très souple de sa peau. Il n'est pas jusqu'à ses excréments que l'on ne sèche pour brûler. En échange de tant de services, ce pauvre animal, aussi doux que laborieux, aussi laborieux que sobre, se contente de quelques mousses ou de quelques li-

chens, qu'il va chercher sous la neige.

SAUCEROTTE.

RENNES, ancienne et grande ville, capitale de la Bretagne, et aujourd'hui chef-lieu du département d'Ile-et-Vilaine. Sous les Romains, elle s'appelait *Condate*, et prit ensuite le nom des peuples (les *Redons*, *Redones*) dont elle était la cité principale. Son évêché est toujours, comme avant la révolution, suffragant de l'archevêché de Tours. Son parlement, supprimé en 1790, a été remplacé par une cour royale, à laquelle ressortissent les cinq départements dont se composait l'ancienne Bretagne. Rennes possède en outre aujourd'hui un tribunal de première instance, un tribunal de commerce, un arsenal de construction et une direction d'artillerie, une faculté de droit, une académie, un collége royal, une école secondaire de médecine, une société savante, une société et école de peinture, un musée de tableaux, une école d'agronomie, un jardin des plantes, une bibliothèque publique, un télégraphe, etc. Cette ville est le chef-lieu de la 13e division militaire, qui comprend, outre le département d'Ile-et-Vilaine, ceux du Finistère, du Morbihan et des Côtes-du-Nord.—Les Romains ayant été expulsés de l'Armorique par les Francs de Clovis, la Bretagne cessa de faire partie de la troisième Lyonnaise, dont Tours était la capitale. Rennes conserve peu de traces du séjour du peuple-roi, qui s'établit principalement sur les côtes, et craignit de s'avancer dans un pays barbare et couvert de landes incultes et de forêts impénétrables. Cette ville devint et resta longtemps la capitale du duché de Bretagne, jusqu'en 1491, époque du mariage de Charles VIII et de la duchesse Anne. Autrefois fortifiée, elle soutint honorablement plusieurs siéges : en 843 contre Charles-le-Chauve, qui fut obligé de se retirer sans la prendre; en 874 contre Pasquiten, qui avait des prétentions à la couronne de Bretagne; en 1155 contre Conan-le Petit, qui finit par s'en emparer. Pendant la guerre entre Jean de Montfort et Charles de Blois, elle fut prise et reprise; les Anglais y échouèrent en 1342 et en 1356. Le duc de La Trémouille lui-même, vainqueur à Saint-Aubin-du-Cormier, ne parvint point à la soumettre en 1487, malgré ses effrayantes sommations. La Sainte-Ligue ne put faire entrer Rennes dans sa séditieuse association; toutefois, quelque temps après, le duc de Mercœur triompha par la ruse des mesures loyales et énergiques du parlement, mais le succès de ce frère des Guises ne fut pas de longue durée, grâce au courage entreprenant du sénéchal Gui de Breguigni. Après l'assassinat de Henri III, le parlement resta fidèle à Henri IV, comme il l'avait été à son prédécesseur. En 1598, Henri IV vint à Rennes, où il fut accueilli avec enthousiasme, et accorda plusieurs demandes, telles que l'abolition de certains impôts, et la destruction de plusieurs châteaux qui lui furent représentés comme de véritables repaires de la tyrannie féodale la plus odieuse. — Dans la nuit du 21 au 22 décembre 1720, un menuisier, qui était ivre, mit par mégarde le feu dans son atelier, situé vers le milieu de la rue Tristain. Cet incendie, qui ne cessa que le 29, dévora le 5e de la ville, qui perdit ainsi en huit jours 850 maisons. Le 23, vers deux heures du matin, la cloche de l'horloge, atteinte par le feu, tomba avec un horrible fracas; elle pesait 40,000 liv. Cette catastrophe fut mal à propos attribuée au régiment d'Auvergne. Quoi qu'il en soit, elle fit disparaître de hideuses rues, qui furent reconstruites belles et commodes sur les plans de l'ingénieur Robelin, agréés, avec quelques modifications, par ordonnance du roi en date du 14 juin 1723.—Madame de Sévigné a rendu fameuse l'émeute relative au timbre et au tabac, qui, en 1675, fit employer avec plus de rigueur que de justice la corde, et même la roue, réduisit aux dernières extrémités de pauvres familles, dont les femmes et les enfants au moins n'étaient pas coupables, et livra quelque temps le pays à l'oppression d'une soldatesque effrénée. En 1788,

Digitized by Google

une plus noble cause souleva Rennes et la Bretagne : elles répondirent à l'écho de Vizille, et, comme le Dauphiné, l'Armorique fit entendre la voix de la liberté. Plus tard, le 27 janvier 1789, des rixes sanglantes éclatèrent à Rennes entre les bourgeois et les nobles : il semblait que l'ombre auguste de La Chalotais appelait à l'indépendance ses concitoyens, et pénétrait de ses courageux sentiments les Moreau, les Lanjuinais et les Le Chapelier.—Les principaux édifices de Rennes sont : le palais où siége la cour royale, la préfecture, qui était autrefois l'intendance; l'hôtel-de-ville, la salle de spectacle, la maison de Saint-Georges, l'hôtel Blossac et la caserne de Kergus. On remarque la cathédrale, qui n'est pas encore terminée ; l'église Saint-Pierre, qui sert de cathédrale provisoire, et l'église Toussaint, bâtie en 1624 pour les jésuites. Des onze places publiques, on ne peut guère citer que la place du Palais et celle de l'hôtel-de-ville. Les promenades sont fort belles, telles que le Mail, quoiqu'un peu humide, à cause du voisinage de la rivière; le Champ-de-Mars, plus vaste que beau; la Motte, petite, mais agréable par son aspect, jusqu'à ce qu'elle y joigne l'ombrage que lui promettent ses arbres nouvellement plantés, et surtout le Thabor, point élevé d'où la vue s'étend très loin, qui est voisin de la préfecture, ainsi que du jardin des plantes, et où l'on remarque la statue de Du Guesclin et le cénotaphe des Rennois morts en combattant pour la liberté à la fin de juillet 1830. Rennes compte cinq hospices : l'hôpital général, Saint-Yves, Saint-Meen, les Incurables et l'hôpital militaire.—D'après le recensement de 1836, la population de cette ville s'élève à 35,552 habitants. — Les hommes les plus illustres qu'elle ait produits sont : Tournemine, les jurisconsultes Lanjuinais, Carré et Hévin ; l'avocat Gerbier, le directeur Gohier, MM. Duval, le littérateur Ginguené, le criminaliste Le Graverend, les historiens Lobineau et Poullain de Saint-Foix, le philosophe Robinet, auteur d'un *Traité de la nature*, qu'on a eu tort de confondre avec le *Système de la nature* du baron d'Holbac; La Chalotais, magistrat incorruptible, et le chanteur Elleviou.—Il y a peu de choses à dire du commerce de Rennes : il se borne à des fils retors, à quelques grosses toiles, au beurre trop vanté de la Prévalais, à de gros miels, qui ne sont pas faits pour la table, à quelques lins communs, à de bons bois de construction. — Située sur la Vilaine, qui la traverse, cette ville a un débouché sur le port de Saint-Malo par le canal d'Ile-et-Rance, et se trouve accessible par les grandes routes de Paris à Brest, de Saint-Malo, d'Angers, de Nantes, de Caen, de Lorient et de Vannes. LOUIS DU BOIS.

RENOMMÉE. C'est ainsi que nous avons qualifié le bruit que fait un *nom*, dans l'impuissance où fut notre langue à traduire le *fama* des Latins, qui eux-mêmes l'avaient emprunté aux Doriens dont le dialecte sonore était passé en Italie. *Phama* ou *phêmê* en grec signifie proprement le *bruit* des paroles. Les Anglais, si hardis dans leurs emprunts philologiques, ont gardé ce mot; *fame* chez eux veut dire renommée. Le *nom* sert à distinguer les personnes et les choses, surtout dans leur absence. Un *nom* qui, par quelque célébrité populaire, court de bouche en bouche, mille fois redit, et empruntant la syllabe itérative *re*, devient un *renom*. Ce mot ne s'applique qu'aux petites célébrités, surtout à celles des professions. Ainsi, Mignot était un cuisinier en *renom* du temps de Boileau; sans le poète, cet artiste culinaire eût été à jamais oublié. Le berger Daphnis eut un grand *renom* dans la Sicile ; sans Théocrite, sans Virgile, qui lui fait fouler le seuil éblouissant de l'Olympe, son renom se serait perdu avec ses cendres dans quelque grotte de l'Etna. Mais il n'y a point d'îles, de continents, de mers, d'Alpes, de Pyrénées, de Cordilières, d'Himalaya, dont les cimes, de 27,000 pieds de haut, sont dans le ciel, que ne franchisse la renommée. C'est avec raison que les poètes, en la personnifiant, lui ont donné d'immenses ailes.

Celle-ci laissant dans les carrefours, dans les marchés, sur les tréteaux, le Renom, nain timide que caresse le vulgaire, prend son vol dans les airs et fait le tour du globe. Elle ne s'attache qu'aux héros, aux conquérants, aux écrivains illustres, aux grands artistes. Alexandre, César, Napoléon étaient précédés de leur renommée quand ils entrèrent, l'un dans les Indes, l'autre dans les Gaules, et le dernier dans les mers du Tropique. Le philosophe chrétien, l'honnête homme, se soucient peu du renom et encore moins de la renommée; mais ils tiennent à la réputation. La réputation, comme son étymologie *(rursùm putare)* l'indique, est ce que l'on pense et pense encore de vous. Modeste souvent, elle se cache; le Renom chemine en bourdonnant; la Renommée remplit les cités, la terre et l'espace du bruit de son vol; la Gloire éblouit de ses rayons, mais toujours elle a besoin de la Renommée pour la porter sur ses ailes: sans cette dernière, elle périrait consumée dans ses propres feux. Capricieuse comme la Fortune, que de fois la Renommée échappe à ceux qui veulent la saisir! que de fois l'a-t-on vue, après plusieurs siècles, s'arrêter sur la cendre oubliée d'un mort, la sanctifier ou la consacrer éternellement! Ce n'est point une déesse de l'âge d'or; sœur des géants, comme dit l'antiquité, elle en a le cœur farouche, les goûts belliqueux; ainsi qu'eux, elle convoite le feu céleste. Sitôt que sa voix bruït dans le cœur de l'homme, il n'est plus pour lui de repos, de sommeil, de douces habitudes de la vie; il poursuit nuit et jour cet oiseau monstrueux qui souvent lui échappe. La renommée des arts et des lettres est la plus conforme à notre bonheur; celle-ci redoute la renommée des armes. Disons donc qu'il y a mille diverses renommées. Un traître traiteur, le *perfidus caupo* d'Horace, n'a-t-il pas osé mettre pour enseigne de son tandis: *A la renommée des pieds de mouton!* Terminons par ce proverbe de nos pères, si juste, si applicable en tout temps: « Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. » Ce qui y donna lieu, furent des ceintures d'or avec lesquelles les dames de qualité, il y a près de 400 ans, se serraient la taille. Les femmes folles de leurs corps, dites aussi les *amoureuses*, malgré le prévôt de Paris qui les leur interdisaient, se donnaient aussi des airs de ceinture dorée. Des sergents de ville avaient ordre de les leur saisir sur le corps même; la chaste épouse de M. le prévôt en faisait sa parure fériée. — En effet, jamais proverbe ne fut si juste que celui que nous venons de citer; car en 1459 on saisit, dit Sauval, une ceinture ferrée de boucles, mordant et clous d'argent doré, pesant trois onces et demie, sur une dame noble appelée damoiselle Laurence de Villars, femme *amoureuse*. DENNE-BARON.

RENOMMÉE (myth.). Dans la foule des divinités subalternes écloses de l'imagination des Grecs, cette déesse est au premier rang. Les Athéniens lui avaient élevé un temple et l'honoraient d'un culte particulier, et long-temps après, les Romains lui en consacrèrent un sous les auspices de Furius Camillus. C'est à tort que quelques mythologues en ont fait la messagère du maître des dieux: le léger et svelte Mercure remplissait seul près de lui cet office. Virgile fait de la Renommée un monstre horrible, d'une taille gigantesque; il lui donne pour mère la Terre qui l'engendra pour dévoiler les turpitudes des dieux de l'Olympe, vengeant ainsi les géants, ses fils, foudroyés par l'arme des Cyclopes. La Renommée est donc une divinité toute terrestre. Virgile, dans la peinture de la Renommée, a suivi la vieille théogonie en donnant aux géants Cœus et Encelade cette sœur dernière. Ovide ne fait point de la Renommée un monstre, mais bien une déesse. Quant à l'iconographie de cette divinité, nous ne pouvons mieux la tracer qu'en traduisant ici la belle description qu'en a faite l'immortel auteur de l'*Énéide*. — « De tous les fléaux, dit le poète, il n'en est pas de plus rapide que la Renommée; elle tire toutes ses forces de sa mobilité; c'est en courant

qu'elle les accroît. D'abord de crainte se faisant petite, bientôt elle s'élève dans les airs; les pieds dans la poudre, elle cache son front dans les nues. La Terre, dans son ressentiment contre les dieux, l'enfanta, à ce que l'on raconte; ce fut la dernière sœur de Cœus et d'Encelade; sa mère lui donna des ailes rapides et des pieds non moins légers. Monstre horrible, immense, autant qu'il a de plumes sur le corps, autant d'yeux veillent sous ses ailes, et, chose merveilleuse, autant de langues, autant de bouches s'y font entendre, autant d'oreilles s'y dressent. La nuit, il vole entre le ciel et la terre, bruissant dans l'ombre; et jamais le doux sommeil n'abaisse sa paupière. Le jour, il se tient en sentinelle ou sur le faite des palais élevés ou sur les hautes tours, et de là terrifie les grandes cités, non moins opiniâtre à semer le mensonge que la vérité. »— Il est à remarquer que les séraphins sont aussi représentés avec de longues et vastes ailes toutes semées d'yeux, nécessaires attributs de ces actifs messagers du Dieu vivant. Si Ovide a fait preuve de sagesse et de modestie en ne voulant pas lutter avec Virgile par une description à lui propre de cette déesse, il efface sans contredit son rival par le tableau si plein d'imagination qu'il fait du palais de cette même déesse. Nous reproduirons ici son étrange architecture, avec sa tour à jour, ses murs d'airain, ses mille issues, ses sonores vestibules et ses bourdonnants habitants. Nos peintres en feront leur profit; c'est une œuvre toute romantique. — « Au centre de l'univers, dit le poète, est un lieu à égale distance de la terre, de la mer et des célestes regions; il est la limite de ces trois empires. Malgré son éloignement de toutes contrées habitables, on y découvre tout ce qui se passe dans le monde; et toutes les voix de la terre y viennent frapper l'oreille. Là demeure la Renommée; c'est le haut d'une tour élevée qu'elle a choisi pour séjour; elle y pratiqua d'innombrables avenues, elle y perça mille issues, dont pas une seule porte ne clôt le seuil: jour et nuit elles sont ouvertes. Toutes les murailles en sont faites d'un airain sonore; elles bourdonnent sans cesse, répercutent les voix et répètent ce qu'elles entendent. Dans l'intérieur, nul repos, pas un moment de silence; toutefois, ce n'est point une clameur qui s'en élève, c'est le murmure d'une voix affaiblie, semblable à celui des flots de la mer qu'on entend dans l'éloignement, ou au bruit d'un tonnerre lointain quand gronde Jupiter dans la nue ténébreuse. Les vestibules de ce palais sont encombrés d'une foule immense, populace légère, qui toujours va et vient. Mille rumeurs fausses et vraies y circulent de tous côtés; des paroles confuses y roulent continuellement. Ceux-ci remplissent de rapports leurs oreilles vides; ceux-là courent les redire à d'autres. Le mensonge, sans mesure, y va croissant; et celui qui transmet une nouvelle ne manque jamais d'ajouter quelque chose à ce qu'il a entendu. Dans ce palais habitait aussi la Crédulité, l'Erreur imprudente, la vaine Joie, les Craintes consternées, la Sédition instantanée, les incertains Babils. Du haut de la tour, la déesse voit tout ce qui se passe dans le ciel, sur la mer et sur la terre, et fait l'enquête de tout le globe. » — Le poète anglais Dryden a traduit en vers, avec beaucoup de talent, ce beau fragment du XIIe liv. des *Métamorphoses*. Stace, Valerius-Flaccus, Boileau, J.-B. Rousseau, Voltaire, dans leur peinture de cette déesse, se sont traînés sur les pas du chantre mantouan. L'auteur de la *Henriade* a tronqué Ovide de deux vers; et tous n'ont produit que de pâles imitations de deux grands poètes. — La vie commune ou le vulgaire a pour son usage modifié la Renommée, déesse des héros; il a inventé le *bon* et le *mauvais* Renom. Le premier a des ailes, tient à la main une branche d'olivier, pacifique symbole; et le second cache son vol dans une nuée ténébreuse; il se dérobe à des cornes de bouvier, espèce de charivari qui semble le poursuivre à travers les airs. Pour l'ordinaire, la Renommée est représentée sous la figure d'une

femme pleine de fierté, mais vierge, forte, d'une haute stature, les ailes déployées et volant une trompette à la bouche, et quelquefois avec deux emblèmes de la vérité et du mensonge qu'elle va semant indifféremment. Nous devons au ciseau de Coysevox une belle Renommée en marbre, jetée à cru sur un cheval ailé, Pégase sans doute, et d'un art si merveilleux qu'il semble fendre la plaine éthérée. Ce chef-d'œuvre orne l'entrée des Tuileries par le Pont-Tournant. Il a pour pendant un Mercure également jeté à cru sur Pégase. Est-ce une double Renommée que le sculpteur aurait produite? On serait tenté de le croire, car une médaille de Trajan l'avait d'abord exprimée par un Mercure tenant de la main droite un caducée, et de la gauche la bride de Pégase, qui se dresse sur ses pieds de derrière. Il faut bien se garder de confondre dans les monuments antiques des Victoires avec des Renommées; toutefois, celles-ci sont quelquefois représentées sonnant de la trompette au milieu de boucliers et de trophées. La robe de cette déesse doit être légère, retroussée, mais modestement, plutôt nouée autour des hanches que relevée par une ceinture. DENNE-BARON.

RENONCIATION (en droit). Rien de plus simple et de plus naturel en apparence que la faculté de s'abstenir d'exercer des droits acquis ou éventuels. Cependant les différentes espèces de désistements, soit formels et conventionnels, soit tacites et présumés, ont été entourées de formes tutélaires par la législation de tous les peuples. Il ne fallait pas seulement veiller aux intérêts des tiers, ni à la conservation des principes d'ordre public, il était bon encore de prémunir les personnes intéressées elles-mêmes contre un entraînement trop aveugle. Traduit incompétemment devant un tribunal consulaire, vous vous serez vainement soumis à la contrainte par corps en concluant sur le fond, le juge a droit de se dessaisir d'une matière dont la connaissance ne vous appartient pas, et en cas de perte de procès, les moyens d'appel ou de cassation vous resteraient encore, au moins dans la plupart des cas. — La femme mariée ne peut répudier la communauté de biens, et ses héritiers ne peuvent y renoncer pour elle que suivant certaines formes et dans certains délais après la dissolution survenue, soit par un jugement de séparation, soit par la mort de l'un des conjoints. — Il en est de même de la renonciation aux successions. L'article 781 du code civil défend de renoncer, même par un contrat de mariage, à la succession d'une personne vivante. On ne peut plus faire ce qu'on faisait autrefois en s'engageant dans les ordres monastiques, se frapper de mort civile et d'incapacité absolue de recevoir aucune espèce d'héritage. Il ne dépend pas non plus d'un héritier d'abdiquer une succession opulente, et de frustrer ainsi ses créanciers du meilleur gage sur lequel ils ont pu compter. Le créancier peut, en cas de négligence ou de mauvais vouloir de son débiteur, exercer les droits qui lui appartiennent. C'est ainsi que les créanciers des émigrés et des colons de Saint-Domingue ont pu demander, sous leur propre nom, les indemnités accordées par les lois de 1825 et 1826. — La renonciation à un héritage, lors même que le droit n'en est pas contesté, est soumise à des règles protectrices de l'intérêt des tiers. Il serait trop commode, après s'être emparé des valeurs les plus portatives, les plus précieuses, d'abandonner aux créanciers du défunt les chétifs débris de la succession, et de s'affranchir ainsi de toute espèce de charges. Il ne suffit pas que la renonciation soit faite sans fraude, il faut encore que celui qui l'exerce ne se soit immiscé en aucune manière dans la succession, à moins qu'il ne se soit conformé aux formalités minutieuses que la loi impose à l'héritier bénéficiaire et qu'il n'ait rendu un compte exact de tout l'actif; sans cela il tomberait dans l'application rigoureuse de cette maxime d'éternelle justice : *semel hæres, semper hæres.* BRETON.

RENONCULE (en lat. *ranunculus*), genre de la polyandrie polyginie et de la

famille des *renonculacées*. Les botanistes comptent environ 50 espèces de renoncules. Ce sont des herbes, la plupart indigènes d'Europe et à racine vivace. Leurs fleurs, communément jaunes, quelquefois blanches ou rouges, naissent aux aisselles des feuilles, et le plus souvent à l'extrémité des rameaux. Nous ne nous occuperons ici que de la *renoncule asiatique*, qui doit être mise au premier rang de toutes les espèces du genre; c'est en effet la plus belle de toutes, et celle que les fleuristes de l'Europe, les Hollandais surtout, cultivent avec le plus de soin. L'illustration de la renoncule asiatique remonte à celle de Mahomet IV, qui, substituant l'amour de l'horticulture à celui de la chasse, obtint bientôt de Candie, de Chypre, de Rhodes et de Damas, tout ce que ces pays possédaient de curieux en produits de ce genre. Les bostangis, connaissant les goûts de leur maître, redoublèrent de zèle, et les jardins du sérail renfermèrent en peu de temps les plus belles espèces du monde. Mais les bostangis n'étaient pas incorruptibles: leurs scrupules cédèrent devant l'or des ambassadeurs qui purent envoyer à leur cour des griffes de cette fleur précieuse; plusieurs riches négociants de Constantinople en adressèrent également à leurs amis et à leurs correspondants, notamment à M. de Malcaval de Marseille, qui s'attacha vivement à cette culture, dont l'ancienne ville des Phocéens devint le premier théâtre.—Le mérite de la renoncule asiatique consiste dans les variétés nombreuses qu'elle fournit en toutes sortes de couleurs, et dans l'éclat qu'elle donne à un parterre qui en est émaillé. Deux moyens sont employés pour sa propagation: les *griffes* (c'est le nom des racines de la renoncule) et les *semis*. En plantant les griffes, on conserve les espèces ou variétés rares; en semant la graine, on obtient de nouvelles variétés. Ce dernier moyen est donc préférable, et c'est le seul dont nous parlerons.—Quand la graine est mûre et recueillie, on en fait deux lots; le premier est semé tout de suite et le second au renouvellement de la saison, l'année d'après. Pour le premier semis, on choisit de larges terrines qu'on remplit de terreau passé au tamis de crin; on répand également la graine par dessus, et on la recouvre sur une épaisseur de deux à trois lignes avec le même terreau et à l'aide du même tamis. Ces terrines demandent à être placées dans un lieu bien aéré, à l'abri de la pluie et du soleil. On éparpille sur chacune d'elles une petite quantité de paille hachée très menu, qui brise le coup de l'eau lors des arrosements. Certains fleuristes arrosent avec une espèce de goupillon percé de trous très fins, et cette méthode est excellente, car si le terreau demande à être tenu frais, il faut éviter de le rendre très humide. Lorsque les graines ont germé, on continue les mêmes soins, et, à l'entrée de l'hiver, on porte les terrines dans un lieu où pénètre la lumière du soleil et où il ne gèle point. Au renouvellement de la saison, on lève les jeunes griffes et on les plante de nouveau dans un terrain bien enrichi, à la distance d'un pouce ou deux. L'exposition la plus convenable pour ces plantes délicates est celle du soleil levant, et jamais celle du nord ou du couchant. Le second lot de graine qu'on sème au retour de la belle saison doit être traité comme le premier, et devient une ressource assurée si le premier semis a péri. Après la seconde année, les griffes provenues du semis fleurissent, et leurs fleurs sont encore de très médiocre grosseur; c'est à la troisième que le fleuriste fait son choix et rejette impitoyablement toute plante qui ne donne aucun signe de perfection. — Pour les noms des variétés nombreuses de renoncules, nous renvoyons aux catalogues que les jardiniers fleuristes distribuent en si grande profusion aux amateurs. A. DE ST-MAURIS.

RENTE (du lat. *reditus*, revenu), revenu annuel. On dit d'un homme: il a trente mille francs de *rente*, il vit de ses *rentes*, il n'a ni fonds ni *rentes*. — Ce mot se dit plus ordinairement de ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé: *rente* foncière, bail à

rente, *rente* en grains, en vin, en espèces. — Il s'applique aussi à ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution : *rente* au denier vingt, au denier vingt-cinq ; ces expressions ont vieilli. *Rente* à quatre, à cinq, à six pour cent. On appelle *rente viagère* celle qui ne doit être payée que pendant la vie de celui au profit de qui elle est constituée, et qui s'éteint par la mort naturelle du propriétaire ; mais elle n'est pas éteinte par sa mort civile. La rente viagère est placée par le code civil dans le nombre des contrats aléatoires. Comme les arrérages des rentes constituées ou perpétuelles, ceux des rentes viagères se prescrivent par cinq ans. Les rentes constituées ou perpétuelles et les rentes viagères sont meubles par la détermination de la loi. Les rentes viagères sont essentiellement rachetables, mais le créancier a le droit de régler les conditions du rachat et d'en fixer le terme, qui ne peut jamais excéder trente ans. Les intérêts d'une rente viagère léguée à titre d'aliments courent à dater du jour du décès du testateur, et sans qu'il soit besoin d'en former la demande en justice. — *Rente* se dit par extension de certaines charges qu'on s'impose à soi-même et qui reviennent à peu près périodiquement : on donne fréquemment à ce pauvre homme, on lui fait une *rente*. — *Rente* enfin, pris dans un sens absolu, signifie la rente constituée par l'état (*v.* pour ce mot, et pour la conversion et le remboursement de la rente, le supplément de la lettre R). E. G.

REPARTIE. On prend souvent l'un pour l'autre, dans la conversation, les mots *réponse*, *réplique*, *repartie* ; et pourtant il y a entre eux des nuances qu'il ne faudrait pas oublier. La *réponse* se fait à une demande ou à une question ; la *réplique* se fait à une réponse ou à une remontrance ; la *repartie* se fait à une raillerie ou à un discours offensant. Une *repartie* se fait toujours de vive voix, une *réponse* se fait quelquefois par écrit. Les réponses, les répliques et les reparties doivent être justes, promptes, judicieuses, convenables aux personnes, aux temps aux lieux et aux circonstances. Une repartie peut être sentencieuse, jolie, flatteuse, galante, noble, belle, bonne, heureuse, héroïque. On peut mettre dans l'ordre des jolies reparties toutes les saillies quand elles ont du sel. La vivacité et la promptitude sont les caractères essentiels d'une repartie. Le mot de *repartie* a une énergie propre et particulière pour faire naître l'idée d'une apostrophe personnelle contre laquelle on se défend, soit sur le même ton, en apostrophant aussi de son côté ; soit sur un ton plus honnête, en émoussant seulement les traits qu'on nous lance : on fait des reparties aux gens qui veulent se divertir à nos dépens, à ceux qui cherchent à nous tourner en ridicule, et aux personnes qui n'ont, dans la conversation, aucun ménagement pour nous. La meilleure repartie ne vaut pas une réponse judicieuse. X. X.

RÉPARTITION, action de faire des parts, de diviser, de distribuer. En matière de faillite, le code de commerce règle le mode de *répartition* de l'actif mobilier du failli entre ses créanciers : ils doivent être avertis de l'époque fixée pour l'opérer. Ceux d'entre eux qui n'ont point fait l'affirmation de leurs créances, ne sont pas admis à y prendre part ; néanmoins, la voie de l'opposition leur est ouverte jusqu'à la dernière distribution inclusivement ; mais ils ne peuvent rien prétendre aux répartitions consommées. A. D.

REPAS (du latin *pastus*, d'où les Italiens et les Espagnols ont tiré *pasto*, et les Anglais *repast*). Cette étymologie donnée, je devrais, sans doute, poser la plume. Et que dire, en effet, après les articles DÎNER, et ART CULINAIRE ! Que dire surtout après Jules Janin, Frédéric Fayot, Carême et le marquis de Cussy !!! Toute vanité à part, j'avoue que la réflexion me décourage ; mais à quoi bon aussi perdre mon temps à réfléchir au lieu d'écrire ? je suis femme et je n'ai pas le sens commun...en cuisine ; voilà mon excuse en deux mots : et je continue. —

L'homme est un animal dégénéré. Prenez la Bible, lisez la description des repas que faisaient les patriarches, et cette vérité, qui n'est pas neuve du reste, vous sera clairement démontrée. Deux exemples suffiront. Le vénérable Abraham reçoit un beau matin la visite de trois anges à figure humaine; il leur sert un magnifique veau tout entier, plus trois mesures de farine pétries et cuites sous la cendre, ce qui, en réduisant à un quintal le poids du quadrupède, établit un total de 156 livres, ou de 26 kilogrammes par tête, vin, potage, entremets et dessert non compris. Plus modeste dans ses goûts, le fils de ce généreux propriétaire, Isaac, l'époux de la tendre Rébecca, se contentait pour déjeûner d'une couple de chevreaux; hélas! hélas! deux mauviettes et un filet de sole au gratin révolutionnent aujourd'hui nos estomacs les plus robustes. Quant aux héros d'Homère, la moitié d'un bœuf, un grand porc de cinq ans et une demi-douzaine de moutons, grillés à la pointe des piques, tels étaient les hors-d'œuvre qui remplaçaient à leur dîner nos huîtres, nos crevettes et notre salade d'anchois. Mais en présence de toutes ces formidables traditions, un doute gastronomique me préoccupe : est-ce bien la baleine qui a dévoré Jonas? ne serait-ce pas plutôt Jonas qui a dévoré la baleine? Peut-être aussi que dans cet âge d'or de l'appétit et des digestions excentriques, le poisson était dédaigné comme une nourriture trop délicate et trop légère? Mais laissons la plaisanterie de côté : notre tâche est sérieuse; il faut la remplir avec la gravité convenable.— *Repas chez les Grecs.* Les Grecs faisaient habituellement trois repas qu'ils nommèrent d'abord *acratismos*, *ariston* et *dipnon* ou *dorpos*; entre les deux derniers, quelques appétits impérieux en intercalèrent un troisième appelé *dilinon* ou *hesperisma*. Ces dénominations changèrent dans la suite : le mot *ariston* désigna le premier repas, *dorpos* le second, et *dipnon* le troisième. On croit que le premier était le principal, et que les deux autres étaient de simples collations. Il était rare de voir un seul individu faire les frais d'un grand festin; le plus souvent c'étaient des pique-niques (*to apo spuridos*), ou des festins par écot (*eranoi*) comme ceux dont parle Homère. Les Lacédémoniens avaient des salles publiques où, en vertu d'une ordonnance de Lycurgue, ils étaient forcés de manger en commun. Ces festins se nommaient *sissytia* et *pandæsiæ*; les tables étaient d'environ 15 personnes, et chacune apportait par mois 1 boisseau de farine, 8 mesures de vin, 5 livres de fromage, 2 livres et demie de figues, et quelque peu de monnaie pour l'apprêt et l'assaisonnement des vivres. Il y avait également à Athènes plusieurs établissements de ce genre, entre autres le Prytanée, où la république entretenait à ses frais les citoyens qui avaient bien mérité de la patrie. Dès le principe, les Athéniens furent aussi sobres que leurs rudes émules; mais lorsqu'ils eurent étendu leurs conquêtes en Asie, lorsque leur commerce les eut approvisionnés de ce qu'il y avait chez les nations étrangères de plus exquis et de plus rare, ils s'abandonnèrent sans réserve à tous les raffinements du luxe et de la gastronomie. Alors trois parties distinctes composèrent leur souper. La première, nommée *prooimion* (prélude), consistait en œufs, huîtres, herbes amères et autres appétissants; la seconde, en mets solides étalés à profusion; et la troisième appelée *second service*, en confitures et pâtisseries d'une délicatesse exquise. Le maître de la maison se faisait même apporter d'avance le menu du repas, et chaque convive choisissait ensuite les mets à sa convenance comme chez les restaurateurs de nos jours. Les coupes étaient ornées de guirlandes, et toujours pleines jusqu'aux bords; le caprice du *roi du festin* décidait du nombre de rasades que chacun devait boire; tantôt c'étaient trois en l'honneur des trois Grâces, ou neuf en l'honneur des Muses; tantôt il fallait vider un nombre de coupes égal au nombre de lettres contenues dans le nom de sa maîtresse. Puis on se livrait à des délassements de tout genre, tels que les chants

de table nommés *scolies*, et le jeu chéri du *cottabos*. — *Repas chez les Romains.* Les Romains avaient l'habitude de ne faire par jour qu'un repas appelé *cœna*, qui avait lieu à trois heures en été et à quatre en hiver. S'ils prenaient quelque chose vers midi, ce léger dîner, nommé *prandium*, ne peut être regardé comme un repas, puisqu'il ne consistait qu'en un morceau de pain sec ou quelques fruits. Plus tard, l'usage s'introduisit de faire le matin un déjeûner (*jentaculum*), et le soir, en buvant, une collation, *commessatio*; quelques-uns mangeaient également entre le *prandium* et la *cœna*, et ce goûter fut nommé *merenda* ou *antecœna*. Dans les premiers temps, à l'exemple des Grecs, des Germains, et des Espagnols, les Romains mangeaient assis sur des bancs de bois rangés autour de la table; ils vivaient d'œufs, de laitage, et de légumes, qu'ils apprêtaient eux-mêmes. Mais l'austérité de ces mœurs républicaines ne résista pas long-temps à l'or pernicieux des conquêtes, et désormais la seule ambition du peuple de Romulus fut d'écraser de toute la supériorité de son luxe et de son sybaritisme les nations les plus efféminées de l'Orient. Des lits magnifiques, chargés de coussins et de matelas couverts d'étoffes de pourpre et de broderies, et resplendissants d'or et d'argent remplacèrent le banc modeste des aïeux. Ses tables, en bois de citronnier, venu de la Mauritanie, étaient vernies de couleur pourpre et or, et supportées par des pieds d'ivoire du plus riche travail. De même que chez les Grecs, on prit le bain avant le souper; et le costume ordinaire était alors remplacé par un vêtement nommé *synthesis*, dont notre robe de chambre n'est qu'une imitation. Les guirlandes et les parfums dont la vogue était si répandue chez la *fashion* d'Athènes, furent prodigués à pleines mains par l'élégante société de Rome. La plus minutieuse délicatesse vint présider au choix des fleurs et des feuillages qui composaient la couronne des convives. Alors on vit des salles à manger dont les lambris, imitant les conversions du ciel par un mouvement circulaire, représentaient les diverses saisons de l'année, qui changeaient à chaque service, et faisaient pleuvoir les essences les plus rares. Alors eurent lieu ces repas mythologiques dont la dépense ferait pâlir nos plus fastueux aristocrates. Là, près du mulet, du turbot, du sarget, de la lamproie, du loup-marin et des coquillages les plus rares, figuraient en seconde ligne le paon, la poule de Guinée, le faisan, le rossignol, et le chevreau d'Ambracie. Toutes ces pièces étaient servies au son de la flûte par des esclaves couronnés de fleurs, dont les attributions respectives étaient sévèrement réglées; ainsi, un maître-d'hôtel (*structor*), était l'ordonnateur en chef du service; un écuyer-tranchant (*captor*), découpait les viandes, tandis que la foule subalterne remplissait les coupes, chassait les mouches et rafraîchissait la salle avec des éventails. Le roi du festin, ordinairement désigné par le sort, présidait la fête et réglait, comme en Grèce, le nombre de coups. Parlerai-je maintenant des chanteurs, des jongleurs, des danseurs, des gladiateurs, qui venaient développer en présence des convives toute l'habileté, et souvent toute l'atrocité de leur art? dirai-je que dans tous ces repas il y avait assaut général de gulosité, et qu'il était de bon goût de se *faire vomir* après chaque service, afin de recommencer sur nouveaux frais? Au nombre des zélés propagateurs de cette recette, signalons en terminant l'empereur Vitellius et son frère, ce digne Lucius, dont le nom ne périra pas, grâce au fameux banquet où il fit servir 2,000 plats de poisson et 7,000 pièces de gibier!! — *Repas chez les Francs.* La frugalité primitive des Grecs et des Romains se retrouve chez les Francs et les Gaulois: du porc et de grosses viandes; pour boisson de la bierre, du poiré, du cidre et du vin d'absinthe, tel était l'ensemble de leur repas. Cependant, je lis dans Fortunat de Poitiers que sainte Radegonde ne but jamais que de la *tisane*: mais l'auteur ne

Digitized by Google

nous dit pas si c'était de la tisane de vin de Champagne; la préférence alors s'expliquerait d'elle-même.—Les hommes recommandables dont les noms figurent en tête de cet article, ont décrit une à une les phases diverses de la cuisine française, cette cuisine sans rivale, la gloire de la civilisation moderne. Ma tâche, bien simplifiée, se bornera donc à faire connaitre les changements successifs apportés dans les heures de nos repas. — Nos aïeux, sous François Ier, dînaient à neuf heures du matin et soupaient à cinq heures du soir, suivant cette rime :

Lever à cinq, dîner à neuf,
Souper à cinq, coucher à neuf,
Font vivre d'ans nonante neuf.

—Sous Louis XII, on dînait à huit heures du matin; mais pour plaire à sa dernière femme, le monarque changea de régime; il ne dîna plus qu'à midi, et au lieu de se coucher à six heures du soir, il se coucha souvent à minuit. Cette nouveauté ne fit pas fortune à la cour de France; aussi, après la mort de ce roi continua-t-on à dîner de neuf à dix heures du matin, et à souper à cinq ou six heures du soir. Sous Henri IV et sous Louis XIV, la cour dînait à onze heures du matin. Aujourd'hui, on le voit, nous déjeûnons à l'heure où l'on dînait autrefois, et nous dînons à l'heure du souper. — *Repas funéraires*, *repas des morts*, *repas des noces.* Pour compléter cette esquisse rapide, il me reste à jeter quelques indications qui ne sont pas dépourvues d'intérêt. Dans l'antiquité grecque et romaine, on appelait *repas funéraire* une cérémonie religieuse instituée pour honorer la mémoire de celui dont on pleurait la perte, et pour rappeler aux assistants le souvenir de sa mort. La cérémonie terminée, ils se disaient adieu comme pour une séparation éternelle. Ordinairement, le repas était servi chez un des parents du mort. Lorsque la république d'Athènes voulut célébrer les obsèques des guerriers de Chéronée, elle fit un de ces repas, et la maison de Démosthène fut choisie pour le donner. — Le repas du mort (*cœna mortui*) était également une cérémonie funèbre; on en distinguait de deux sortes : les uns avaient lieu dans la maison du mort, au retour du convoi, entre ses parents et ses amis; les autres se fesaient sur le tombeau même : l'on y servait à manger pour les ames errantes, et on croyait que la déesse Trivia, qui présidait aux chemins et aux rues, y assistait pendant la nuit. — L'usage de mettre de la nourriture sur les sépulcres était commun chez les Hébreux. Tobie exhorte son fils à manger son pain sur la tombe du mort et à n'en point manger avec les pécheurs, c.-à-d. avec les païens qui pratiquaient la même cérémonie. C'est de ces derniers que le prophète Baruch dit: *Rugiunt autem clamantes contra deos suos, sicut in cœnâ mortui.* — Les repas de noces étaient proscrits à Lacédémone; mais il paraît, d'après un dialogue de Lucain, intitulé *les Lapithes*, qu'ils ne l'étaient pas chez les Athéniens. A Rome, le lendemain du mariage, l'époux donnait à ses parents et amis un grand festin appelé *repotia*, pendant lequel la jeune mariée, assise avec lui sur le même lit, tenait les propos les plus graveleux. — Voilà le résumé de mes études historiques sur un sujet si fécond en développements de tous les genres. J'aurais pu écrire un volume en quatre services. Puisse cette considération me faire trouver grâce aux yeux du lecteur!

Lucy de Castelmore.

REPENTIR. Autrefois le grand orateur Démosthène se sentant pris d'une violente passion pour la courtisane Laïs, celle-ci lui demanda cent drachmes pour une seule nuit d'amour; alors le grand homme redevint philosophe et s'écria: « A Dieu ne plaise que j'achète si cher un *repentir!* » Il savait bien que lorsque la passion ne serait plus pour lui qu'un souvenir sans attraits, la réflexion lui viendrait au cœur, et qu'alors il se dirait dans sa conscience : « J'étais bien fou quand je mis mon or aux pieds de l'idole pour servir à la parer aux yeux de la foule et pour l'encourager de mon hommage, » et qu'alors un regret amer s'emparerait de son ame en proie au plus vif *repentir*. — Lorsqu'un homme a com-

mis un crime, d'abord la vengeance lui paraît douce; ou s'il l'a commis pour de l'or, il s'étourdit avec le fruit de son forfait. Mais quand le feu de la vengeance est éteint, ou quand l'or s'est dissipé, il se prend à repasser dans sa mémoire la vie de l'homme qui fut sa victime, et ce qui le porta à se rougir ainsi du sang d'un de ses frères. Au milieu du silence de recueillement dans lequel il se plonge, il lui vient une pensée pénible : c'est d'abord un regret; il n'y a plus là de crainte de la justice outragée ou du châtiment qui menace, c'est un commencement de remords. Peu à peu sa conscience se trouble; bientôt l'ombre de la victime vient plaider sa cause devant le coupable; puis le nuage se dissipe, l'ombre s'efface et le remords apparait. Alors, si l'ame du coupable est faible, il a peur, il tremble; il voudrait à tout prix n'avoir pas commis son crime. Dans sa terreur, il se déteste lui-même; il maudit l'instant où sa fatale passion l'a poussé. — Si l'ame du coupable est forte, il réfléchit et il se dit : J'ai mal fait; et lui aussi voudrait à tout prix se débarrasser du poids de ce crime qui l'écrase; et l'ame de tous deux est pleine de *repentir*. Si le mal est réparable, l'homme qui se repent le réparera; s'il ne l'est pas, l'homme qui se repent est presque absous. Car le *repentir* est le regret amer et réfléchi d'une ame qui a commis une faute et qui voudrait la réparer. Le *repentir* est le dernier degré; il vient après la pitié et la peur, le regret et le remords. « Ces larmes, dit J.-J. Rousseau, sont de regret, mais non de *repentir*. » On ne craint pas de laisser voir son *repentir*, car le *repentir* est tout près de l'aveu. « C'est mon plus cruel supplice, dit encore Jean-Jacques, de n'être amusé que par mon cœur, et de voir attribuer au bon naturel des larmes que m'arrache un long et pénible *repentir*. » — C'est une chose bien admirable que d'avoir fait du *repentir* une religion et un mérite; c'est là une des institutions les plus belles et les plus nobles qu'ait pu faire une religion; et le christianisme, qui appelait à lui les Gentils et les pécheurs, a appelé aussi le *repentir* et l'a baptisé chrétien, répondant en cela au besoin de notre cœur. Car si le *repentir* est près de l'aveu, il renferme aussi une certaine honte. L'homme qui se repent veut une ame pour épancher son ame, pour dire sa honte et son regret. On veut encore dire ici avec le philosophe de Genève : « Vous qui pûtes pardonner mes égarements, comment ne pardonnerez-vous pas la honte qu'a produite leur *repentir* ! » Et c'est en cela que la religion catholique a bien compris le cœur de l'homme; elle lui a fait un devoir de la confession, et quand le *repentir* a mené le coupable à l'aveu, il est absous. — Avant ce sublime baptême du *repentir*, païen comme le reste des passions du cœur humain, il s'arrêtait ordinairement au remords; et, parce qu'alors il était généreux de se délivrer de la vie qu'on ne pouvait plus porter, on arrêtait le *repentir* en se tuant; et le repentir alors était stoïque. Il est bien des morts que l'histoire du temps a traitées de courage et de magnanimité, qui n'étaient que la conviction et le regret d'une faute poussés à leur dernière conséquence. Et ces suicides fréquents qui épouvantent tous les jours la société qui se voit ainsi décimée de ses propres mains, et sur lesquels elle jette ce mot : *Désespoir!* ne sont aussi bien souvent que des remords, que des regrets et du repentir qui n'ont pu trouver de consolation. Car la société se fait vieille; elle n'a plus la jeunesse avec sa poésie, sa religion, ses douces croyances et ses baisers de mère. Elle a l'âge mûr; mais, vieille avant le temps, c'est l'âge mûr avec son étroit esprit de chiffres et de calcul, son athéisme mort, ses habitudes de débauches, et ses froides voluptés de courtisanes qu'il dégoûte. Chaque jour qu'elle ajoute à ses années de dépravation la vieillit d'un siècle, et c'est à pas de géant qu'elle enjambe vers la décrépitude. Peut-être que vers sa vieillesse le souvenir de ses crimes et de ses fautes viendra lui apparaître comme un remords..... Puisse-t-elle alors avoir

Digitized by Google

au cœur un *repentir*, car alors elle serait absoute, la société : elle se serait faite vierge de nouveau! Théodore Le Moine.

RÉPÉTITION. Redite, retour de la même idée, du même mot. Une *montre à répétition*, est celle qui, lorsqu'on pousse un ressort, répète l'heure indiquée sur le cadran.— *Répétition*, figure de rhétorique qui consiste à employer plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit le même tour. Racine a dit :

Je le pardonne au roi qu'aveugle sa colère,
Et qui de mes chagrins ne peut être éclairci :
Mais vous, seigneur, mais vous, me traitez-vous ainsi?

— C'est encore l'exercice des écoliers qu'on répète, et l'action d'essayer en particulier une symphonie, un ballet, une pièce de théâtre, pour les mieux exécuter en public. La répétition générale est celle qui précède la première représentation. — *Répétition*, en jurisprudence, *iterùm petere*, est l'action par laquelle on réclame ce qu'on a donné par erreur, ce qu'on a payé de trop, ce qu'on a avancé pour un autre. X.

REPOUSSOIR. Cheville de fer qui sert à expulser une autre cheville de fer ou de bois. En marine, c'est une sorte de marteau à manche de fer dont la tête est courte, propre à recevoir une percussion, et qui se termine, au lieu de panne, par une longue tige comme une cheville. C'est avec cet outil qu'on repousse les chevilles qu'on veut retirer de leur trou. Ce mot sert encore à désigner divers instruments de chirurgie, d'arts et de métiers. En peinture, *repoussoir* se dit des objets vigoureux de couleur ou très ombrés qu'on place sur le devant d'un tableau pour *repousser* les autres objets dans l'éloignement (*v.* Effet, Opposition, Coloris). E. G.

REPRÉSENTATION, représentant, représentatif. Le *représentant* est celui ou celle qui tient la place d'un autre, qui a reçu d'un autre des pouvoirs pour agir en son nom. Les ambassadeurs sont les représentants des souverains qui les envoient. Dans quelques assemblées législatives, les députés de certaines classes d'électeurs, ou d'une portion, ou de la totalité du peuple, prennent le nom de *représentants*. — En jurisprudence, le *représentant* est celui qui exerce les droits d'un autre. Dans les successions, on nomme *représentants du défunt* ceux qui sont appelés à lui succéder.— *Représentatif*, qui *représente*. Les cérémonies de l'ancienne loi étaient des types et des figures représentatives des mystères de la loi nouvelle. *Représentatif* se dit aussi de la forme de gouvernement suivant laquelle la nation ou une partie de la nation élit les députés qui votent l'impôt et concourent à la formation des lois : gouvernement *représentatif*, système *représentatif*, assemblée *représentative*. — *Représentation*, exposition, exhibition, production. *Représentation* de titres, *représentation* d'un passeport. On doit à la peinture, à la sculpture, à la gravure, la *représentation* d'une bataille, d'une tempête, d'un fait historique. *Représentation* se dit de l'action de jouer les pièces de théâtre : parmi ces ouvrages, il en est beaucoup qui obtiennent plus de succès à la lecture qu'à la *représentation*. On désigne encore par *représentation* l'état que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité : on alloue à certains fonctionnaires des frais de *représentation*. En jurisprudence, ce mot s'applique à ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits des parents morts qu'ils représentent. Dans certains états, la *représentation nationale* est une assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation, pour faire les lois ou concourir à leur formation. *Représentation* signifie enfin une sorte d'objection ou de remontrance qu'on adresse à quelqu'un avec égards et mesure. A. D.

REPRIS DE JUSTICE, homme qui a déjà subi une condamnation criminelle. Tout individu prévenu d'un délit qui déjà aurait été repris de justice ne peut être mis en liberté provisoire dans le cas où la loi accorde cette faculté au juge.

REPRISE, continuation de ce qui a été interrompu. En matière de compta-

bilité, c'est ce que le comptable emploie en dépense à la fin de son compte, parce qu'il l'a fictivement employé en recette, quoiqu'il ne l'ait pas reçu. Le code de procédure civile veut que les articles en reprise fassent l'objet d'un chapitre particulier sous le titre d'*objets à recouvrer*. La *reprise* d'instance est l'action de reprendre une instance mise hors de droit pour une des canses indiquées par le code de procédure civile. Ce code règle ce qui est relatif aux formalités particulières à l'assignation en reprise et au délai qui doit être observé; à l'acte par lequel se fait la reprise, aux contestations auxquelles elle peut donner lieu, au jugement et à ses suites. — *Reprises*, en matière de succession, se dit des sommes que l'époux survivant, ou ses héritiers, ont le droit de prendre, avant partage, dans l'actif de la communauté. Le code civil indique les biens sur lesquels les reprises peuvent être exercées; la nature de celles que peut faire la femme qui renonce à la communauté; le cas où le mari ne peut exercer celle des biens qui lui sont échus pendant le mariage, et les conditions auxquelles elle leur est accordée. La femme a une hypothèque légale, indépendante de toute inscription, à raison de ses reprises sur les biens de son mari, à compter du jour du mariage. — La *reprise* est la réparation qu'on fait à une étoffe, à une dentelle qui a été déchirée, à un tissu dont une maille s'est échappée. C'est, en termes de jeu, une partie composée d'un certain nombre de coups limités; en architecture, la réparation qu'on fait à un mur, à un pilier, etc., soit à la surface, soit aux fondations; en marine, la position d'un navire capturé par les ennemis, et repris ensuite par la nation sur laquelle il avait été pris; en manége, chaque leçon donnée au cavalier ou au cheval, et après laquelle ils se reposent, ou un certain nombre de cavaliers travaillant en même temps et ensemble. — La *reprise* d'une pièce dramatique est sa remise au théâtre. — *Reprise* se dit aussi des vers d'un rondeau, d'une ballade, d'un couplet de chanson que l'on reprend, que l'on répète pour refrain. E. M.

Reprise (musique). An sens propre, c'est toute partie d'un morceau de musique qui doit être jouée ou chantée deux fois; mais généralement on applique cette dénomination à la première ainsi qu'à la seconde division d'un morceau, quoique cette dernière ne s'exécute presque jamais qu'une fois. Dans un sens plus restreint, on entend quelquefois par *reprise*, la seconde partie seulement : c'est dans ce sens qu'on dit : La *reprise* de cette ouverture est mieux faite que la première partie. La séparation des reprises se marque par deux barres perpendiculaires tracées sur la hauteur de la portée et accompagnées de points (:‖:). Lorsque ces points ne sont marqués que d'un côté, on ne répète que la partie qui suit ou précède, selon sa position à l'égard de la barre pointée : d'où il suit que dans les morceaux à plusieurs *reprises*, comme les scherzo, les menuets, etc., on ne répète que les parties comprises entre deux barres pointées, l'une à gauche et l'autre à droite. Il arrive souvent que, dans l'enchaînement de la première à la seconde reprise, les notes finales de la partie qui précède ne correspondent pas exactement aux notes initiales de la partie qui suit : on est alors obligé d'écrire deux fois les dernières mesures de la première partie, l'une avant le signe de séparation, l'autre après, pour commencer la seconde reprise. Puis on trace une ligne circulaire au-dessus de la première version pour avertir l'exécutant qu'à la seconde fois il doit passer tout ce qui est compris sous cette ligne. Pour éviter, en outre, toute méprise, on écrit ordinairement au-dessus de chaque variante des mesures finales, *prima*, et *seconda volta*, ou nº 1 et nº 2. Ch. Bechem.

REPRODUCTION. Faculté que possèdent tous les êtres vivants, animaux et végétaux, de multiplier leurs espèces sur la terre, pour remplacer les individus qui succombent. Il est un fait constamment observé dans les deux règnes, c'est que la quantité des êtres produits chaque

année surpasse immensément (sauf les circonstances extraordinaires de mortalité ou de dépopulation par maladies épidémiques, intempéries de l'atmosphère, inondations, etc.) le nombre des êtres qui périssent. Il y a donc beaucoup de germes, d'œufs, de semences qui avortent ou ne trouvent point l'occasion de se développer. On en jugera par le simple calcul suivant qui montre l'inadmissibilité du système de l'emboîtement des germes, ou de leur préexistence à l'infini.—Prenons, par exemple, un hareng, et ne lui accordons que 2000 œufs, bien qu'il en produise davantage. Admettons que le diamètre de chaque œuf soit seulement la centième partie de la longueur d'un pouce. Réduisons ce nombre d'œufs à la moitié pour les femelles. Chacune de celles-ci, après être parvenue à sa taille ordinaire, pondra pareillement 2000 œufs, dont moitié pour le sexe femelle. Donnons cinq ans à chacune de ces femelles pour s'accroître avant que de pondre. Certes, on ne peut pas faire des calculs plus modérés. Cependant, après cinq mille ans, il est prouvé par le calcul que le nombre des œufs engendré par un seul hareng femelle et sa postérité sera l'unité augmentée de trois mille chiffres, c'est-à-dire un nombre presque impossible à désigner. Ces œufs réunis occuperaient un espace plus considérable que l'étendue d'une sphère dont le diamètre serait celui d'une étoile fixe à une autre étoile fixe opposée, et la plus reculée.—Or, comment le premier hareng femelle, ou la mère Ève de ces poissons pouvait-elle contenir dans son sein les germes, quelque petits et imperceptibles qu'on les suppose, de toute sa postérité, qui pourtant n'est pas près de s'éteindre, et qui doit se multiplier encore bien des milliers d'années, sans doute? Et si l'on considère qu'un seul ovule de hareng fécondé peut produire une génération de deux mille œufs, lesquels se multiplieront à l'infini à leur tour, sans s'épuiser jamais, si le monde dure, on verra qu'admettre l'hypothèse de Bonnet et d'autres auteurs, c'est avancer la chose la plus incompréhensible ou la plus absurde qui ait jamais été prononcée en ce genre; car, au lieu du hareng, si nous prenions la moindre vesse-loup (*lycoperdon*), dont la poussière intérieure se compose de millions de semences d'une ténuité capable de se dissiper dans les airs, nous comprendrons tout ce qu'offre d'abîmes mystérieux cette puissance de reproduction dans l'univers: ce sont des flots qui s'écoulent d'une urne intarissable. Comment et pourquoi?

Tes *pourquoi*, dit le Dieu, ne finiraient jamais.

Ceux-là sont bien aveugles, qui ne voient pas dans cette étrange machine de l'univers que nous sommes les instruments involontaires d'une suprême puissance et d'une haute intelligence qui nous crée et nous brise à son gré, pour ses desseins inconnus.— Frappé de terreur à ce débordement de productions, Malthus, voyant que le nombre des naissances dans l'espèce humaine surpasse de beaucoup la quantité des subsistances qu'on peut obtenir dans un territoire borné, s'écrie qu'on n'a pas le droit de donner l'existence à ceux qu'on ne peut pas nourrir, et que celui qui ne trouve pas à subsister par son travail dans la société *n'a pas le droit de vivre*. Il ne veut pas que les pauvres engendrent cette foule de prolétaires malheureux et sans fortune, cause de bouleversements et de révolutions politiques, ou de guerres et d'exterminations, à moins que par des colonies, des exportations, l'on ne se décharge de temps à autre de cette vermine et engeance, qui finirait par tout dévorer, comme les sauterelles sur la terre d'Égypte. Plusieurs statisticiens soutiennent que les subsistances se multiplient dans la progression arithmétique seulement, et la population dans une progression géométrique, ou celle-ci comme le cube, la première comme le carré. Toutefois, cette évaluation, fût-elle réelle, n'aurait pas lieu dans le même espace de temps, car les subsistances végétales se reproduisent chaque année, tandis que l'espèce humaine ne renouvelle complètement ses générations qu'a-

Digitized by Google

près une période de vingt-cinq à trente ans. Toutefois, d'autres causes modifient encore ces résultats. — Ainsi, on s'étonne de voir des régions stériles habitées par des nations pauvres, qui versent un excédant de population sur leurs voisines plus riches, mais moins fécondes : c'est que les pays libres ayant des possessions assurées par les lois en chaque famille, ces propriétés sont cultivées avec soin pour en obtenir le plus de produits possible. On est maître de ce qu'on possède, et on peut se promettre de le laisser à ses enfants. On craint donc peu une nombreuse famille, en l'habituant au travail et à se contenter de la sobriété : c'est une richesse, une augmentation d'industrie et de bras. Pour l'homme de luxe et d'opulence au contraire, les enfants sont plutôt une charge, une cause d'appauvrissement, qui divise et ébranle les plus hauts rangs et la fortune : aussi voyons-nous les familles riches décliner et s'éteindre, tandis que les familles indigentes propagent leurs branches. Il en est de même des empires opulents, comparés aux états petits et pauvres. Voilà pourquoi les modestes montagnards de la Suisse, de la Savoie, de l'Auvergne, de la Galice, de l'Écosse, etc., font beaucoup d'enfants, qui émigrent chez les nations plus luxueuses pour s'y livrer aux travaux pénibles et en recueillir le superflu. Ainsi, les pays froids, les états républicains, sont les plus favorables à la multiplication de l'espèce humaine; et de là sans doute sont venues ces hordes effroyables qui ont envahi l'Europe à la chute de l'empire romain, se précipitant les unes sur les autres pour en arracher les lambeaux sanglants. Les monarchies, les climats tempérés, les sociétés policées, ayant déjà beaucoup de luxe, sont moins avantageux à la reproduction ; enfin, les gouvernements despotiques, les climats chauds les plus fertiles, les nations mêmes polygames, lui sont plus contraires que favorables. Dans ces derniers états, les hommes deviennent la plupart fainéants et corrompus dans l'immoralité. Rome républicaine pullulait de soldats, et ses légions étaient victorieuses du monde ; Rome esclave sous ses empereurs parut épuisée d'hommes et perdit ses conquêtes. Ainsi, les empires despotiques de l'Asie ont souvent été subjugués par une poignée de guerriers tatares. — Les relevés de naissances en Europe constatent : 1° que les villages et les bourgs habités par le bas peuple sont plus féconds que les villes riches ; 2° que les années de disette sont nuisibles à la reproduction ; 3° que les mois d'été et de printemps sont les plus heureux pour la fécondation des femmes; 4° que dans nos climats on compte une naissance par 25 personnes, tandis que le nombre des morts varie du 35e dans les villes à un 39e dans les campagnes. Enfin, l'époque de la révolution, favorable aux droits des citoyens, à la division des propriétés, à l'égalité des partages, au nivellement des fortunes, etc., a contribué à l'augmentation de la population de la France. J.-J. Virey.

RÉPROUVÉS, ceux que Dieu a rejetés et maudits. La réprobation est le jugement par lequel Dieu exclut un pécheur du bonheur éternel et le condamne au feu de l'enfer ; c'est le contraire de la prédestination. Avoir un visage de *réprouvé*, une figure, une face de *réprouvé*, c'est avoir quelque chose d'effrayant, de sinistre, de repoussant dans la physionomie (*v.* Damnés).

REPTILE. Dans l'état actuel de la science, les zoologistes désignent sous le nom de *reptiles* des animaux à colonne vertébrale, à respiration pulmonaire, à température variable, dépourvus de plumes, de poils et de mamelles. La présence chez les reptiles d'une colonne vertébrale les sépare radicalement de tous ces animaux non vertébrés avec lesquels les naturalistes anciens ne les confondaient que trop souvent, et avec lesquels le langage vulgaire les confond encore aujourd'hui : tels sont surtout les *annélides*, les *araignées*, les *scorpions*, quelques *mollusques gastéropodes* et quelques *crustacés*. L'existence chez eux d'une respiration pulmonaire les sépare

d'une manière non moins complète des poissons, chez lesquels la respiration est toujours et essentiellement branchiale. Enfin, la variabilité de leur température et l'absence complète de plumes, de poils et de mamelles les éloignent également des oiseaux, des monotrêmes, des didelphes et des mammifères proprement dits. — Cette définition suffira à tout individu quelque peu versé dans les sciences naturelles; mais pour tous ceux auxquels ces sciences sont étrangères, la dénomination de *reptile* ne représentera encore qu'une idée extrêmement confuse et vague; et cette confusion est parfaitement naturelle. Il semble en effet que dans toute cette classe d'animaux il y ait quelque chose de transitoire, de mixte, d'ambigu, de contradictoire même : on a peine à saisir un seul caractère général et saillant qui puisse servir à les différencier. Les mammifères sont organisés pour marcher sur la terre, les oiseaux pour voler dans les airs, les poissons pour nager dans les eaux; mais les reptiles semblent aptes à tout, et ils ne sont propres à rien: ils ne marchent pas, ils se traînent sur le sol à l'aide d'appendices locomoteurs qui sont à peine des pattes : ils ne volent pas, ils se suspendent dans les airs à l'aide de membranes qui ne sont aucunement des ailes : ils ne nagent pas, ils se meuvent dans les eaux à l'aide de membres qui ne sont pas des nageoires : leur reptation même n'est pas semblable à celle des mollusques et des annélides qui présentent le même mode de locomotion. La forme générale du corps chez les reptiles n'est pas plus facile à déterminer; car ils offrent à peu près toutes les formes que comporte une organisation symétrique, depuis la forme des serpents jusqu'à celle des tortues. Le nombre et la disposition de leurs membres ne présentent pas davantage de caractères constants; car les serpents sont tous apodes, les tortues et les lézards ont quatre pattes, et les batraciens, qui sont en général apodes dans la première période de leur vie, ont, après leur métamorphose, tantôt deux et tantôt quatre pattes. Leur enveloppe tégumentaire présente également toutes les variétés possibles, depuis la peau nue et muqueuse des grenouilles jusqu'à la peau squammeuse des lézards et des serpents, jusqu'à la peau complètement cornée des tortues. Enfin, dans leur mode de reproduction existe la même négation de tout caractère général; car on les trouve tantôt ovipares et tantôt ovo-vivipares, tantôt à métamorphoses et tantôt sans métamorphoses. Ainsi, l'on se trouve dans l'impossibilité complète de définir les reptiles par des caractères généraux déduits, soit de leur habitat, soit de leur mode de locomotion, soit de leur forme générale, soit du nombre de leurs appendices, soit de l'apparence de leur peau, soit du mode de leur reproduction : et ce sont là précisément les caractères les plus saillants, et ceux que l'esprit saisit le plus facilement. — Nous nous trouvons donc contraints de chercher dans l'anatomie générale et dans la physiologie des reptiles les caractères généraux qui sont communs à tous les ordres dans lesquels cette classe se divise; et nous renvoyons à chacun de ces ordres pour tous les caractères extérieurs et plus facilement saisissables qui sont particuliers à chacun d'eux.

1° *Appareils de la locomotion*. Les reptiles sont des animaux *vertébrés* : l'appareil passif de la locomotion se compose donc essentiellement chez eux d'une colonne vertébrale, formée par la juxtaposition bout à bout, ou l'empilation, d'un nombre plus ou moins considérable de vertèbres distinctes : et c'est là à peu près tout ce qu'il est possible de dire de général à ce sujet. En effet, quant au nombre de ces vertèbres, il n'y a rien de fixe; car on en compte quelquefois jusqu'à trois cents chez quelques serpents, tandis que chez quelques batraciens on en compte à peine dix. Il n'y a rien de fixe encore quant à leur mode d'articulation; car cette articulation est très imparfaite chez la plupart des sauriens : elle est transformée en une ankylose complète pour toutes les vertè-

bres dorsales chez tous les chéloniens; et dans tous les serpents au contraire elle offre une élégance et une perfection que l'on ne trouve dans aucune autre classe de la série animale. Il n'y a rien de fixe non plus quant aux formes relatives de ces vertèbres; car les sauriens ont des vertèbres cervicales, dorsales et caudales parfaitement distinctes de forme ; tandis que chez les serpents toutes les vertèbres, depuis celle qui s'articule avec la tête jusqu'à celle qui termine la queue, ont une forme très analogue, sinon identique. Il n'y a rien de fixe enfin quant aux appendices annexés à ces mêmes vertèbres, car nous trouvons chez quelques ophidiens jusqu'à deux cents vertèbres à côtes, tandis que chez quelques batraciens nous n'en trouvons pas une seule. — Les appendices locomoteurs ne présentent pas de caractères plus constants : les pattes manquent totalement chez tous les vrais serpents : elles existent à l'état rudimentaire chez les ophisaures et les orvets : les pattes antérieures existent seules chez les chirotes et les sirènes, les pattes postérieures chez les hystéropes : enfin, les sauriens et les chéloniens ont tous quatre pattes. — Dans les reptiles quadrupèdes, les membres sont en général disposés d'une manière peu favorable à la locomotion : ils sont trop courts, trop écartés de l'axe central du corps, trop éloignés aussi l'un de l'autre; enfin, ils se meuvent dans un plan trop parallèle au plan du sol. Aussi, ces reptiles ont-ils grand' peine à soutenir le poids de leur corps, qui, dans leur marche laborieuse, traîne le plus souvent sur la terre. Cependant, ici encore nous ne pouvons rien dire d'absolu ; car les reptiles quadrupèdes et terrestres peuvent nous offrir toutes les variétés de la marche, depuis la dégaîne proverbialement gauche et lente de la tortue de terre, jusqu'à la course élégante et rapide de l'iguane ou du lézard vert. L'appareil actif de la locomotion est composé de muscles dont les fibres sont en général courtes, peu colorées, presque exsangues, et disposées par trousseaux placés entre des cloisons fibreuses. Une multitude d'expériences communes dans la science, surtout depuis Swammerdam, constatent que ces muscles, lorsqu'ils ont été détachés du corps, conservent leur contractilité et leur irritabilité bien plus long-temps que ne le font ceux des autres vertébrés. Ainsi, le cœur des reptiles continuera à battre pendant bien des heures après qu'il aura été arraché du corps; la queue, que perdent si facilement les lézards, se contracte et se tord long-temps après son évulsion; enfin, les pattes arrachées à une grenouille peuvent encore, dans quelques circonstances, se contracter convulsivement 48 heures après qu'elles ont été séparées du corps.

2° *Appareils de la sensation.* Le système nerveux est très peu développé dans toute la classe des reptiles, et la centralisation en est extrêmement imparfaite : l'existence même de cette centralisation est à nos yeux fort douteuse. Nous avons lieu de croire que si l'ablation du cerveau était faite avec un soin suffisant, cette ablation n'empêcherait aucunement un reptile de vaquer encore, et pendant long-temps, à toutes ses fonctions de locomotion, de nutrition et de reproduction; et l'on sait parfaitement que ces animaux vivent et produisent des mouvements volontaires long-temps après leur décollation. Du reste, de grandes différences se remarquent dans le développement relatif de leur appareil nerveux central : ainsi, chez les batraciens, le poids du cerveau sera quelquefois au poids du corps :: 1 : 200, tandis que chez les chéloniens ces deux poids seront quelquefois entre eux :: 1 : 6,000. — Parmi les sens spéciaux, la vue seule paraît avoir acquis chez les reptiles quelque perfection ; encore les organes de la vision sont-ils souvent très petits et fort incomplets quant à leurs annexes, comme dans les pipas et les amphisbènes, si même ils ne disparaissent pas complètement, comme dans les cœcilies et le protée anguillard. Quelques espèces cependant, parmi les chéloniens, les sauriens

et les batraciens, ont des lames osseuses développées dans la portion antérieure de la sclérotique, et cette structure coïncide généralement avec une vision assez parfaite. La couleur de l'iris est très variable; autant en faut-il dire de la forme de la pupille, qui, semblable à celle du chat chez le crocodile, est quadrangulaire chez les geckos, et ronde chez les lézards et les caméléons. La position des yeux est le plus souvent latérale; mais elle est verticale chez les crotales parmi les serpents, et chez les pipas parmi les batraciens. Enfin, les organes accessoires de la vision offrent aussi chez les reptiles des caractères extrêmement mixtes; et souvent l'on y trouve confondus des appareils que l'on ne retrouve plus qu'isolés chez les autres ostéozoaires.—L'oreille externe manque à peu près chez tous les reptiles, les crocodiles exceptés: l'oreille interne, si elle ne fait pas complètement défaut, est peu développée. Néanmoins, comme la plupart des reptiles ne sont pas muets, on est presque fondé à admettre qu'ils ne sont pas non plus absolument sourds.—L'appareil olfactif est un peu plus parfait, et il est assez probable qu'un grand nombre de reptiles n'ont pour découvrir leur proie d'autres indications que celles qui leur sont fournies par leur odorat. — Quant aux sens du goût et du toucher, nous n'avons absolument aucun moyen d'en apprécier chez eux le degré de perfection.

3° *Appareils de la nutrition*. Les reptiles sont, presque en totalité, carnivores, et parmi ceux-ci, la grande majorité s'attaque exclusivement aux animaux vivants. Les chélonées, toutefois, ainsi que les tortues terrestres et lacustres, sont généralement phytophages. — Les chéloniens sont tous complètement dépourvus de dents, et, dans les autres ordres, on trouve rarement des dents qui soient composées d'un cément et d'une partie éburnée : presque toujours elles sont acérées, légèrement courbes et coniques, et elles sont implantées en nombre considérable, non seulement sur les maxillaires, mais encore sur les os du palais, et jusqu'à l'origine de l'œsophage. Les dragones seules, parmi les sauriens vivants, présentent de véritables dents tuberculeuses. Le canal intestinal est d'autant plus long et plus flexueux que le reptile lui-même est moins exclusivement carnivore; ainsi les tortues, qui sont phytophages, ont des intestins sinueux et longs, tandis que les serpents, qui tous sont carnassiers, les ont au contraire grêles et courts : ainsi, le canal alimentaire des batraciens anoures, qui est extrêmement alongé dans la première période de la vie de ces animaux, alors qu'ils se nourrissent de végétaux, perd les quatre cinquièmes de sa longueur lorsque ces animaux subissent leur métamorphose et deviennent carnassiers. — Les reptiles ne divisent pas leurs aliments et ne les triturent pas par la mastication; ils les engloutissent. Mais leurs forces digestives sont extrêmement énergiques, et ils épuisent complètement de toute matière assimilable la proie qu'ils ont ainsi engloutie, et qu'ils ne remplacent qu'à de longs intervalles de temps. La grande puissance d'absorption dont sont doués les intestins des reptiles devient surtout évidente lorsque l'on examine ce qui est survenu à la proie avalée. Il n'est pas rare, par exemple, de rencontrer dans nos forêts des éjections fécales de serpents qui ne sont autre chose que le résidu épuisé, le *caput mortuum* d'un animal tout entier. Toutes les parties assimilables ont été absorbées : les parties *inabsorbables* sont demeurées intactes, et elles occupent dans le résidu les positions relatives qu'elles occupaient dans l'animal avant qu'il n'eût traversé le canal intestinal du serpent. Ainsi, si la proie vivante était un rat, on retrouvera dans le résidu la place occupée par le museau de l'animal, et ses longues moustaches, et ses différentes espèces de poils, et jusqu'au duvet de ses oreilles, et jusqu'aux ongles de ses pattes : les dents, et les sels calcaires qui entraient dans la composition des os, se retrouveront également et indiqueront la place que ceux-ci occupaient dans

l'animal englouti ; mais de tout ce qui était muscle ou matière molle dans ce corps, il ne restera pas même un vestige. — A cette grande puissance digestive s'unit, chez les reptiles, la faculté de supporter des jeûnes extrêmement prolongés, des abstinences vraiment incroyables. M. Duméril a vu une emyde au long col demeurer une année entière sans prendre un atome de nourriture : il en est de même des tortues vertes qui nous viennent des Indes pour le service de nos tables, et qui, ce qui est plus singulier encore, s'engraissent souvent en ne mangeant pas. Une salamandre supportera, sans aucune espèce d'inconvénient, un jeûne de six mois ; et un protée s'abstiendra, pendant deux ou trois ans, de toute nourriture : mais l'abstinence des crapauds, s'il faut en croire certaines traditions et même certains savants, dépasse véritablement toute créance ; car il ne s'agit plus d'une abstinence de quelques années, mais d'un jeûne absolu prolongé pendant plusieurs siècles.

4° *Appareils de la circulation et de la respiration.* Les reptiles sont des *vertébrés à respiration pulmonaire*, c'est-à-dire que l'air atmosphérique est reçu chez eux dans une cavité spéciale, le poumon, et que leur sang est dirigé vers cette même cavité pour y être mis en contact médiat avec l'air. Mais la circulation pulmonaire des reptiles est fort incomplète : leur cœur est disposé de telle façon qu'à chaque contraction il n'envoie vers le poumon qu'une faible portion du sang qu'il a reçu du corps ; le reste de ce sang retourne d'où il vient sans avoir subi une nouvelle oxygénation. La respiration pulmonaire ne semble donc pas absolument indispensable à la vie des reptiles ; aussi trouvons-nous qu'ils ont la faculté de rendre cette respiration arbitraire en quelque sorte : tantôt, en la suspendant pour un temps assez considérable, ils se plongent dans une espèce de somnolence léthargique ; et tantôt, au contraire, en l'accélérant outre mesure, ils s'excitent à une énergie véritablement frénétique. Ainsi, l'on remarque assez généralement que les reptiles, avant de tenter quelque effort musculaire surnaturel, s'y préparent par une respiration accélérée et profonde ; c'est ce qui explique le sifflement du crotale, sifflement qui précède toujours et qui annonce son fatal élan. — Parce que la respiration des reptiles est incomplète, leur température est variable ; elle dépend toujours de la température du milieu dans lequel ils se trouvent plongés. Aussi l'élévation et l'abaissement de cette température exerce-t-elle sur toutes leurs fonctions une puissante influence. Tous, par l'action du froid, tombent dans une léthargie comateuse qui simule la mort ; et l'excès de chaleur dans les terres intertropicales, produit chez quelques espèces un effet semblable (Alex. de Humboldt). Dès qu'apparaît la froide saison, les premiers phénomènes de torpeur apparaissent : chaque reptile se traîne lentement vers un lieu de refuge approprié à ses habitudes. Les chélonées s'ensevelissent dans la boue ; les tortues s'enterrent ; les crocodiles s'enfouissent dans le sable ; les batraciens cherchent des trous creusés d'avance dans la vase. A mesure que le froid devient plus intense, leur léthargie devient plus complète ; et rien n'en peut arrêter le développement si ce n'est l'application de la chaleur. Enfin, cette torpeur arrive à un degré tel que tout signe de vie disparaît, et ni la section des membres, ni la lacération du corps, ni la destruction des chairs par les acides minéraux ou par les caustiques, ne peuvent réveiller la moindre contraction, le moindre frémissement musculaire. Toutefois, la vie, quoique dissimulée, n'est point éteinte ; et, dans cet état de mort apparente, les reptiles, comme tous les animaux *hibernants* (*v.* ce mot), absorbent encore la graisse déposée à cet effet dans les replis du péritoine, dans les feuillets du mésentère, et dans certains appendices spéciaux que les anatomistes regardent comme analogues aux épiploons des mammifères.

5° *De la reproduction des membres.*

Il nous reste à nous occuper d'un phénomène extrêmement curieux que présente, d'une manière plus ou moins complète, toute la classe des reptiles. Pline et Élien avaient déjà remarqué que les reptiles qui sont sujets à perdre leur queue, les lézards, les scinques, les orvets, etc., etc., reproduisaient en fort peu de temps l'organe qu'ils avaient perdu de manière à faire disparaître toute trace de mutilation : mais ce n'est que plus récemment que des expériences ont été tentées dans le but d'établir les limites et les conditions de cette reproduction. Blumenbach, après avoir extirpé les yeux à un lézard vert, vit ces yeux intégralement reproduits au bout d'un temps fort court. Platerretti, Spallanzani, Murray et Charles Bonnet ont pleinement constaté que les salamandres aquatiques, les tritons, etc., reproduisaient constamment, quoique avec des déviations considérables du plan normal, les bras et les cuisses qui leur avaient été amputés; et quelquefois l'expérience fut répétée jusqu'à quatre fois sur le même membre. Enfin, M. Duméril a extirpé les trois quarts de la tête à un triton marbré; et non-seulement l'animal a survécu à cette opération, mais encore le travail de reproduction était déjà fort avancé lorsqu'une négligence fit périr l'animal.— Tels sont, autant qu'il nous est permis de les développer ici, les caractères anatomiques et physiologiques qui sont communs à toute la classe des reptiles : il nous reste maintenant à résumer en quelques lignes les caractères principaux des quatres grands ordres dans lesquels cette classe se subdivise : les *chéloniens*, les *sauriens*, les *ophidiens* et les *batraciens*. Ajoutons tontefois, avant de clore ces considérations générales, que les reptiles nous semblent une création qui s'éteint, qui s'efface lentement devant l'envahissement de l'homme, et qui tend à disparaître du règne animal. La prophétie de la Genèse s'accomplit : «*Inimicitias ponam inter te et mulierem, et inter semen tuum et illius semen : ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus.* » Quant à l'utilité directe que l'homme retire des reptiles, elle est à peu près nulle. La tortue verte, parmi les chéloniens, l'iguane, parmi les sauriens, la grenouille commune, parmi les batraciens, sont à peu près les seules espèces dont il fasse sa nourriture. Toutefois le crapaud, la vipère, le lézard étaient, dans la médecine de nos pères, des agents thérapeutiques fort efficaces; et l'on dit que, dans le siècle dernier, certaines femmes folles de leur fragile beauté cherchaient encore dans le bouillon de vipère un préservatif contre la flétrissure de leurs charmes; on dit aussi que le bouillon de vipère a disparu de la table des coquettes au moment même où la soupe à la tortue a paru sur la table des gourmets. C'était le péché mortel de concupiscence qui cédait le pas au péché mortel de gourmandise.

Chéloniens (ou les *tortues*). Les tortues ont le corps court, ovale, bombé, recouvert d'une carapace ou d'un plastron : elles ont toutes quatre pattes; et leurs mâchoires sont dépourvues de dents. —Les tortues sont terrestres, fluviales, paludines ou marines, suivant qu'elles habitent la terre ferme, les marais, les fleuves ou la haute mer. — Ce sont à peu près les seuls reptiles qui puissent se nourrir de substances végétales. En général, les chélonées et les tortues proprement dites sont phytophages. Les trionix et les chelydes font la chasse aux poissons et aux petits oiseaux aquatiques qu'elles saisissent avec leur bec tranchant, et qu'elles lacèrent avec les ongles aigus de leurs pattes antérieures. Enfin les émydes s'attaquent de préférence aux mollusques, aux crustacés, aux insectes et aux annélides (*v.* le mot Chéloniens).

Sauriens (ou les *lézards*). Les sauriens forment un ordre extrêmement nombreux en genres et en espèces, ordre que Linné avait jadis divisé en deux genres seulement, les *dragons* et les *lézards*, et qui renferme aujourd'hui six grandes familles : les crocodiles, les lézards, les

iguanes, les geckos, les caméléons et les scinques.—Les sauriens ont tous une colonne vertébrale composée de trois ordres de vertèbres, cervicales, dorsales et caudales; leur bouche est toujours armée de dents; tous ont des membres, le plus souvent développés, quelquefois rudimentaires; la plupart sont quadrupèdes; mais ce caractère n'est pas constant, car quelques espèces sont bipèdes (les *chalcides*), d'autres sont bimanes (les *chirotes*), d'autres enfin sont sensiblement apodes (les *ophisaures* et les *orvets*). — La peau des sauriens est en général écailleuse: elle est chagrinée chez les caméléons, verruqueuse chez les geckos et les iguanes. Elle adhère intimement aux muscles sous-jacents, et sa couleur varie singulièrement avec l'âge, le sexe et l'époque de la vie. Quelques espèces, telles que les marbrés et les caméléons, possèdent la faculté de changer à volonté les teintes et les nuances de leur peau; d'autres, appelées à vivre dans l'obscurité (les *protées* et les *amphisbènes*), présentent cet étiolement que l'on remarque chez tous les individus qui sont soustraits à l'influence du soleil. L'épiderme est en général corné; mais les formes différentes que cet épiderme revêt varient à l'infini: tantôt les lames cornées, distribuées symétriquement à côté les unes des autres, forment des anneaux ou des verticilles (les *ophisaures*, les *chalcides*); tantôt elles constituent de petits tubercules distribués avec une parfaite symétrie (les *tupinambis*): tantôt elles forment des écussons, des boucliers cornés à arêtes saillantes, ciselés et sillonnés de scissures et d'excavations (les *crocodiles*, les *dragones*); quelquefois aussi elles constituent une véritable crinière de lames verticales et minces placée le long du col (les *iguanes*, les *lophyres*); d'autres fois encore, on les trouve réunies en petites perles arrondies, et disposées comme un collier autour du cou des lézards.—Les sauriens présentent également une grande variété de mouvements. Les iguanes et les anolis, sauriens aux doigts alongés, distincts et armés d'ongles crochus, grimpent avec une rare dextérité le long des arbres: les caméléons, aux doigts réunis en deux faisceaux opposables, sautent de branche à branche comme des singes, et, se suspendant par leur queue préhensile, ils donnent à leur corps un mouvement oscillatoire dont ils profitent pour s'élancer dans la direction voulue: les geckos, aux pattes garnies de conssincts mous, courent sur les surfaces planes, et y demeurent suspendus contre leur propre poids comme des mouches aux plafonds: les dragons, par une extension subite de toutes leurs puissances motrices, s'élancent dans les airs, et s'y maintiennent suspendus au moyen de leurs membranes étalées en parachute: enfin, un grand nombre d'espèces vivent sur le bord des eaux et s'y meuvent, tantôt à l'aide de leurs pattes étalées en nageoires, tantôt à l'aide de leur queue déprimée comme celle des cétacés, ou comprimée comme celle des poissons. — La nourriture des sauriens est aussi variée que leurs formes et leurs mœurs: les crocodiles, les gavials, les tupinambis, poursuivent les poissons et les mammifères, qu'ils noient, dit-on, avant de les dévorer: les monitors, les iguanes, les dragones font la chasse aux nids d'oiseaux dont ils dévorent les œufs, et, si faire se peut, les petits: les lézards, les dragons poursuivent les insectes, les chenilles, les lombrics: les caméléons atteignent au vol des insectes ailés par la projection de leur langue gluante et vermiforme: les geckos attaquent les mollusques, les crustacés, les annélides; ils les reçoivent tout entiers dans leur vaste gueule, et les écrasent au moyen des muscles puissants de leur os hyoïde, etc. (*v.* les mots Caméléon, Crocodile, Iguane, Lézard, etc.).

Ophidiens (ou les *serpents*). Cuvier, dans son *Règne animal*, a divisé en trois familles son ordre des ophidiens: la famille des *anguis*, celle des *serpents* proprement dits, et celle des *serpents nus*. Mais de ces trois familles, la première (qui ne renfermait que deux genres, les

ophisaures et les *orvets)* est aujourd'hui réunie à l'ordre des sauriens, et la troisième, plus restreinte encore, puisqu'elle ne contenait que le seul genre *cœcilie*, est aujourd'hui définitivement classée dans l'ordre des batraciens : de telle sorte que la deuxième famille de Cuvier constitue maintenant à elle seule tout l'ordre des ophidiens. Quant à la sous-division de cet ordre en familles, tribus et genres, tout nous paraît encore à faire, car, de toutes les sections de la zoologie, l'ophiologie est peut-être la moins bien connue : disons seulement que les *boas*, les *couleuvres*, les *vipères*, les *crotales* et les *hydres* paraissent être les types principaux auxquels doivent se rapporter la plupart des espèces jusqu'ici connues. —Le squelette des serpents est extrêmement simple : il se compose exclusivement d'un crâne et d'une colonne vertébrale formée par l'empilation d'un nombre très considérable de vertèbres toutes semblables. Le crâne est en général très petit ; mais les os de la face sont mobiles, et sur les os du crâne et entre eux : ils sont aussi plutôt liés l'un à l'autre par des ligaments élastiques qu'ils ne sont véritablement articulés ; cette disposition permet aux serpents de donner à leur gueule une distension énorme. Cette gueule est essentiellement un organe de préhension également impropre à la division et à la mastication des chairs: aussi la morsure des ophidiens les plus puissants, les pythons de l'Asie et les boas de l'Amérique, est-elle en elle-même peu redoutable. Cependant l'armature de la gueule des serpents présente souvent une apparence très formidable, surtout chez les espèces qui sont dépourvues de crochets à venin, l'innocuité de la morsure tenant surtout à la faiblesse des appareils osseux et musculaires. Ainsi, le monarque redouté des marais pestilentiels des îles orientales, le grand python porte à sa mâchoire inférieure une rangée de trente-six dents coniques, longues, recourbées et dirigées en arrière; et, à sa mâchoire supérieure, on compte jusqu'à cent quatre dents semblables distribuées sur les os maxillaires, palatins et ptérygoïdes ; et cependant, avec cet appareil en apparence si meurtrier, le grand python ne viendrait pas à bout d'un chien de moyenne taille si ce n'était par la puissance surnaturelle de ses muscles dorsaux. — La colonne vertébrale des serpents compte quelquefois jusqu'à trois cents vertèbres qui s'articulent entre elles d'une manière toute spéciale : chaque vertèbre porte à sa face postérieure une véritable tête articulaire hémisphérique, qui est reçue dans une cavité creusée à la face antérieure de la vertèbre suivante : cette articulation *en genou*, fortifiée qu'elle est par de nombreux faisceaux de fibres ligamenteuses, donne à l'axe vertébral tout entier une grande flexibilité jointe à une solidité extrême; et l'admirable disposition des muscles dorsaux et intercostaux en fait l'un des plus surprenants chefs-d'œuvre qui soient sortis des mains toutes puissantes de Dieu. A la colonne vertébrale s'attachent à titre d'annexes un très grand nombre de côtes toutes mobiles et recourbées en cercles : ces côtes ne se réunissent jamais ni entre elles, ni au sternum, qui manque toujours chez les véritables ophidiens.—La peau des serpents est formée par un derme extrêmement serré, et par une *surpeau* ou épiderme cornée. Cet épiderme est en général distribué sur la surface du corps en petits tubercules de formes variables: sous le ventre seulement, il forme des lames écailleuses, larges et entuilées, qui se redressent à volonté et qui aident puissamment la reptation. La surpeau se renouvelle plusieurs fois dans le cours de l'année : après chaque exfoliation de l'épiderme, les couleurs du serpent apparaissent plus vives et plus brillantes. Chez les serpents du genre crotale, le nombre des *mues* (*v.* ce mot) est inscrit dans les nombre des anneaux cornés qui terminent la queue, et qui constituent ce qu'on appelle leur *sonnette*. — Les serpents rampent, glissent, grimpent, s'élancent à l'aide des innombrables inflexions qu'ils savent imprimer à leur

corps alongé et flexible : quelques espèces, telles que les boas dont le ventre est plus étroit que le dos, rampent avec difficulté sur un sol uni ; mais celles-là parviennent avec une rapidité extrême jusqu'aux cimes les plus élevées des arbres, jusqu'aux extrémités même des branches, en les enroulant d'une espèce de spire concave. La plupart nagent et plongent ; quelques espèces sont complètement aquatiques ; parmi celles-ci, les unes, comme la *couleuvre à collier*, nagent à la surface des eaux avec un corps gonflé d'air et difficilement submersible, et se meuvent à l'aide des ondulations qu'elles impriment à leur corps ; d'autres, comme les *pélamides* et les *hydrophides*, se dirigent à travers les eaux au moyen d'une queue mince et aplatie qu'elles font mouvoir de droite à gauche comme une rame.—Les serpents les plus redoutables, soit par leur puissance musculaire, soit par l'énergie de leur venin, se trouvent dans les pays chauds et humides : les terres arides et brûlées du soleil en sont exemptes, ainsi que les climats froids. Tous les serpents sont carnassiers ; les plus puissants, comme les typhons et les boas, s'attaquent aux chèvres, aux chiens, aux couguars et même aux bœufs : les plus faibles se contentent de faire la guerre aux oiseaux, aux lézards, aux mollusques, aux insectes, aux batraciens, etc. Les boas, et en général les espèces qui se distinguent par leur force musculaire, sont très agiles lorsqu'ils ont faim ; ils rampent et grimpent avec une effrayante rapidité ; les crotales, les vipères, et en général les espèces vénimeuses, sont moins alertes ; elles demeurent volontiers cachées jusqu'au moment où elles doivent déployer toute leur énergie musculaire dans un seul bond. Il paraît constant que les crotales inspirent à quelques animaux une terreur telle qu'ils perdent et la volonté et la faculté de se soustraire à la mort : mais cette terreur n'est pas universelle ; quelques animaux, et entre autres le cochon, recherchent pour les manger les *serpents à sonnette* ; et les oiseaux moqueurs d'Amérique, tout chétifs qu'ils sont, savent très bien mettre à la raison l'horrible crotale lui-même lorsqu'ils le trouvent rôdant autour de leurs nids pour se faire un déjeûner de leurs œufs.—Le poison des vipères, des crotales et de tous les serpents vénimeux, est secrété par une petite glande dont le canal excréteur aboutit à la base d'une dent canaliculée. Ce poison a à peu près la consistance et l'aspect d'une solution de gomme. Les propriétés n'en sont pas détruites par la dessiccation ; mais il est à remarquer que ce poison, si promptement, si terriblement fatal quand il est introduit directement dans le sang, est parfaitement inerte lorsqu'il est absorbé par la muqueuse intestinale ou par la peau. La ligature du membre blessé, l'application des ventouses sur la plaie, la succion et la cautérisation par le fer rouge, par l'ammoniaque, par la potasse caustique, sont encore aujourd'hui les moyens les plus efficaces que la médecine puisse opposer aux terribles conséquences de la morsure des serpents vénimeux.—Pline rapporte qu'il existait dans son temps, près de l'Hellespont, une tribu ou race d'hommes, les Ophiogènes, qui avaient reçu de leurs ancêtres la puissance de commander aux serpents, et qu'il en était de même des Psylles d'Afrique. Élien et plusieurs autres naturalistes nous ont conservé aussi une multitude de traditions semblables, dans lesquelles, comme dans toutes les traditions, le faux est tellement mêlé au vrai que le tout devient éminemment invraisemblable. Ce qui est certain, c'est que les *snake-men* (hommes-à-serpents) de l'Hindoustan éduquent le serpent à lunette, et le font danser aux sons de la flûte : ce qui est certain encore, c'est que les bateleurs du Caire se rendent parfaitement maîtres du terrible *hajè* (l'aspic des anciens). Le grand tour consiste *à transformer l'hajè en bâton, et à lui faire faire le mort.* Pour ce faire, ces bateleurs lui entr'ouvrent la gueule, y crachent, puis la ferment en comprimant fortement la tête ; et aussitôt l'*hajè* tombe dans un

Digitized by Google

véritable état de catalepsie, dans lequel il prend et conserve toutes les formes qu'on veut bien lui donner. Le public attribue ce curieux phénomène à la salive enchantée du bateleur : c'est à la compression du cerveau qu'il faut bien plutôt l'attribuer.

Batraciens (ou les *grenouilles* [v. les mots Batraciens, Crapaud, Grenouille, Protée, etc.]). Belfield-Lefevre.

RÉPUBLIQUE, état dont la constitution est démocratique, où le peuple se gouverne lui-même, soit immédiatement, soit par ses délégués. On a décoré du même nom des états oligarchiques dans lesquels la masse nationale n'avait aucun pouvoir, et en général, tous ceux où l'autorité suprême n'appartenait pas à un seul homme, en sorte que l'on ne reconnaissait que deux sortes de gouvernement, le *monarchique* et le *républicain*. A la rigueur, si la chose publique (*res publica*) est le domaine exclusif du petit nombre, si l'immense majorité de la nation n'y a point de part, le sens primitif du mot *république* n'est plus reconnaissable, et si la pensée est juste, elle n'est pas représentée par des signes qui lui conviennent. Il est temps que la politique prenne, dans son langage, l'habitude d'une correction dont elle s'est beaucoup trop dispensée. Il n'y a presque plus de république dans l'ancien monde, et parmi celles qui y subsistèrent autrefois, ce n'est guère que dans la Grèce que l'on en rencontre quelques-unes auxquelles on puisse appliquer la définition que l'on vient de donner. Ce sera désormais dans le nouveau continent que les avantages ou les inconvénients des constitutions républicaines se manifesteront; et que les expériences faites par de grands états, par des peuples différents, sous l'influence de divers climats, etc., offriront aux générations futures une instruction qui nous manque. En nous appuyant sur ce qu'il nous plaît de nommer les *leçons de l'histoire*, nous résolvons très lestement des questions politiques d'une extrême complication, sans prendre la peine de les soumettre à l'analyse afin d'étudier avec plus de succès chacun des éléments dont elles sont composées; mais que nous apprennent ces annales du temps passé? peut-on y trouver autre chose que d'inutiles répétitions des mêmes faits, des résultats parfaitement identiques, et auxquels on devait s'attendre, puisque rien n'avait changé dans toutes les causes qui concouraient à leur production? L'art de gouverner peut, aussi bien que les autres, atteindre son but par des procédés très différents en apparence, et réellement équivalents : s'il en est un qui mérite la préférence comme plus simple, plus court et plus sûr que tous les autres, aucune science ne l'indique, et même il y a tout lieu de croire que ce *maximum* est encore à découvrir; l'état qui aurait eu le bonheur de le mettre en pratique eût résisté plus que tous les autres aux agents de destruction, il subsisterait encore aujourd'hui. Le meilleur gouvernement serait, sans contredit, celui qui gouvernerait le moins, qui laisserait à chacun le plus d'indépendance, en garantissant à tous une entière sécurité. Une république offre-t-elle la solution de ce beau problème social? ou si les devoirs imposés aux citoyens sont plus onéreux que les charges supportées par les sujets d'une monarchie, la liberté civique a-t-elle assez de charmes, est-elle une source d'assez grandes jouissances pour faire pencher la balance du côté de ce titre de *citoyen?* On le croit dans la jeunesse; dans l'âge mûr on examine, on reste indécis, mais on espère encore que le premier jugement sera confirmé par des observations ultérieures, et malgré ce que l'on voit dans les républiques autant que dans les monarchies, on fait des vœux pour que le Nouveau-Monde parvienne, avec ses gouvernements républicains, à la haute félicité que tout semble lui promettre. En deçà de l'océan Atlantique attendons que des lumières nouvelles viennent nous éclairer. Sachons nous borner aux légers perfectionnements qui se trouveront à notre portée. Lorsque nous aurons tout ce qu'il faut pour fonder l'é-

Digitized by Google

difice social sur une base immuable, de le construire et de le distribuer convenablement, alors seulement il sera temps de procéder à quelques démolitions si elles sont jugées absolument nécessaires. — Quelques peuplades barbares ont formé des républiques avant le temps où leur civilisation a commencé : tels furent, en Amérique, les Tlascalans, les Araucaniens, etc. Si l'on s'en rapporte à Tacite au sujet des anciens Germains, l'Allemagne fut couverte autrefois de petites républiques. A cette époque, suivant le même historien, les mœurs de ces peuples, que les Romains nommaient barbares, eussent dû servir de modèle à cette Rome si fière d'être la capitale du monde civilisé. Les républiques de la Grèce perdirent leurs vertus à mesure qu'elles firent des progrès dans la culture des lettres, des beaux-arts, des sciences, de la philosophie; ce fut au prix de leur indépendance qu'elles obtinrent l'honneur de civiliser leurs vainqueurs. Lorsque les Romains se mirent à fréquenter les écoles des Grecs, à *gréciser* (*græcari*), la chute de leur république devint inévitable; ils abdiquèrent le titre d'*hommes libres*, et restèrent au-dessous de leurs instituteurs, quoique leur puissance s'accrût encore au dehors, et que Virgile pût leur dire :

Excudent alii spirantia mollius æra;
Tu, regere imperio populos, romane, memento.

Lorsque Rome eut cessé d'être vertueuse, des richesses immenses s'y accumulèrent et la corrompirent; des monstres souillés de tous les crimes y exercèrent leur affreuse domination, et l'abandonnèrent enfin aux Barbares. « La vertu est le mobile du gouvernement républicain, » dit Montesquieu; et l'histoire justifie cette assertion. Mais, en détournant nos regards de ce triste passé pour nous occuper d'un avenir qui n'interdit point l'espérance, on demandera si les républiques modernes peuvent être assimilées à celles d'autrefois; si les observations de l'auteur de l'*Esprit des Lois* leur sont également applicables? Comme l'effet d'un bon gouvernement est de rendre les vertus moins nécessaires, si les états républicains avaient, plus que tous les autres, besoin de ce supplément à la puissance des lois et à l'autorité des magistrats, on douterait qu'ils fussent bien gouvernés, on contesterait les avantages attribués à leur organisation. On est donc réduit à solliciter de nouvelles observations, non sur les faits accomplis et appartenant au domaine de l'histoire, mais sur ceux que le temps amenera. Que les différentes formes de gouvernement établissent entr'elles la plus noble concurrence au profit de l'humanité; le prix de louanges, d'actions de grâces et de bénédictions sera décerné par une postérité plus heureuse que nous ne le fûmes. On saura mieux alors par quelle voie la plus grande somme de bien peut arriver à la société tout entière, et comment il convient de la répartir entre les membres suivant les lois de la justice et pour l'intérêt commun.—L'effervescence des passions politiques a mis en mouvement, en France, un parti républicain dont l'intolérance ne peut être excusée. Ennemi déclaré de tout gouvernement qui ne lui semble pas conforme à ses vues, il ne craint pas de s'exposer en l'attaquant, brave les lois et la volonté nationale, va droit à son but, et, en cas de non succès, accepterait le supplice comme une couronne civique. Sa conduite décèle trop l'aveuglement du fanatisme pour qu'on ne le reconnaisse point. Malheureusement, ces écarts des ames fortes et pures, égarées par de fausses notions du juste, du bon et de l'utile, passeront long-temps encore pour des actes d'une vertu de l'ordre le plus élevé. La doctrine de Montesquieu sur les républiques devrait être modifiée pour les temps modernes, et il nous faudrait aussi une définition plus exacte et plus précise du mot *vertu*, que nous chargeons souvent d'emplois fort au-dessous de sa dignité. FERRY.

RÉPUDIATION, action par laquelle on congédie une femme, on fait divorce entier avec elle. La répudiation fut jugée légitime pour le cas d'adultère dans la loi de Moïse (voy. *Deutéronome*, ch. 24,

et *St. Matthieu*, 19). Elle est généralement permise chez tous les peuples qui ne sont pas chrétiens (*v.* Divorce). X.

RÉPULSION. Lorsqu'une ou plusieurs forces agissent sur deux corps de manière à les écarter l'un de l'autre, comme le ferait un ressort bandé qu'on interposerait entre eux, on nomme *répulsion* l'effet de ces forces. On nomme au contraire *attraction* l'effet des forces qui tendent à rapprocher deux corps les uns des autres. On conçoit que, suivant leur position par rapport aux corps qu'elles sollicitent, les mêmes forces peuvent produire tantôt une attraction, tantôt une répulsion. — Dans la nature, une lutte continuelle existe entre les forces répulsives et attractives, et c'est de leur égalité que résulte l'équilibre du monde. Elles agissent partout, dans l'infiniment grand comme dans l'infiniment petit, dans le mouvement des astres comme dans l'équilibre de la moindre parcelle de matière.—D'après les idées les plus récentes sur la constitution intime des corps, ils seraient formés de particules matérielles distantes les unes des autres, et sollicitées par deux genres de forces, les unes répulsives, les autres attractives. Pour se rendre compte, dans ces idées qui paraissent parfaitement fondées, de l'état solide, liquide ou gazeux d'un corps, il faut joindre à la notion générale des deux genres de forces quelques autres hypothèses. Ainsi, pour se rendre compte de l'état d'un corps solide qui ne change pas d'état dans le vide, et qui se dilate ou se contracte suivant que la température augmente ou diminue, il faut admettre que les forces attractives qui sollicitent ces diverses molécules sont plus énergiques que les forces répulsives, et qu'il n'y a pas besoin d'une pression extérieure pour que cette supériorité existe. Pour concevoir les effets de la chaleur, il faut admettre que l'accumulatiion dans les corps de cet agent physique augmente dans certaines limites l'énergie des forces répulsives. Cela ne suffit pas encore pour se rendre compte de l'immuabilité de forme que conservent les corps solides, excepté lorsqu'un effort extérieur les désagrège. Pour expliquer ce dernier fait, il faut admettre qu'il y a pour ces corps une certaine orientation particulière de chaque molécule propre à la conservation de l'équilibre, et sans laquelle il se trouve détruit. — Pour se rendre compte de l'état liquide, il faut de même admettre des forces répulsives et attractives; mais comme les liquides s'évaporent lorsqu'on fait le vide à leur surface, il faut supposer qu'une pression extérieure est nécessaire pour donner une certaine supériorité aux forces attractives sur les forces répulsives. De plus, les molécules d'un fluide ayant une liberté presque complète de changer leurs positions mutuelles, on n'a plus besoin d'admettre ici qu'elles aient des orientations particulières.—Quant à l'état fluide, il faut supposer que, par l'accumulation de la chaleur, les forces répulsives ont pris tant d'empire sur les forces attractives qu'elles règnent seules ou presque seules. C'est ainsi qu'on explique la tendance des gaz à se dilater indéfiniment. — Ces idées sur la constitution des corps paraissent de plus en plus rationnelles et probables, à mesure qu'on les creuse davantage.—Ces forces répulsives que nous venons de montrer régnant entre les particules de la matière à l'état statique, ne se produisent entre les corps célestes que par l'effet du mouvement. La matière est inerte, c.-à-d. qu'elle ne jouit pas du mouvement par elle-même. D'après cela, lorsqu'on imprime à un corps un certain mouvement, il doit y persévérer en ligne droite. Aussi, lorsque, par une cause quelconque, un corps est forcé de se mouvoir en ligne courbe, il doit toujours et à tous les points du chemin qu'il décrit tendre à suivre la tangente de la courbe au point où il se trouve. Il doit donc résulter du mouvement curviligne une force tendant à éloigner le corps qui en est doué du centre autour duquel il se meut. C'est cette force répulsive, nommée généralement *force centrifuge*, qui, dans les

monvements des astres, fait équilibre à la force attractive qui les attire à travers l'espace les uns vers les autres. — Nous avons ainsi justifié, et nous justifierions, s'il était nécessaire, par des exemples plus nombreux, ce que nous avons avancé de la lutte permanente que se livrent dans la nature les forces répulsives et attractives. — Outre les répulsions dont nous venons de parler, il y en a d'autres particulières qui naissent entre les corps sous l'action de l'*électricité* (*v.*). Nous netraiterons pas ici de ces phénomènes, dont on doit chercher le détail aux articles relatifs à cet agent physique.— Le mouvement que l'on fait instinctivement pour s'éloigner des objets qui inspirent de la *répugnance* a rendu le mot *répulsion* synonyme de ce dernier. D'ailleurs, ici comme dans toute synonymie, il y a quelque légère différence entre le sens des deux mots : *répulsion* s'applique plutôt aux personnes qu'aux choses, et s'entend aussi plus particulièrement des répugnances instinctives que de celles qui sont raisonnées. L.-L. Vauthier.

RÉPUTATION (*rursùm putare*), renom, estime, opinion que le public a d'une personne. Lorsqu'il s'emploie absolument et sans épithète, il se prend toujours en bonne part. Il se dit aussi en parlant des choses qui ont le renom d'être excellentes dans leur espèce (*v.* Renommée). E. G.

REQUÊTE, terme de jurisprudence, demande par écrit présentée à qui de droit et suivant certaines formes établies. On donne aussi ce nom aux mémoires fournis par les avoués des parties dans les causes qui sont instruites par écrit, et l'acte par lequel une partie qui s'est laissé condamner par défaut forme son opposition motivée au jugement rendu contre elle. — La *requête civile* est un mode extraordinaire de requérir justice contre les arrêts des cours, contre les jugements contradictoires rendus en dernier ressort par les tribunaux, et contre les arrêts et jugements en dernier ressort qui, étant rendus par défaut, ne sont plus susceptibles d'opposition. Le code de procédure civile en règle la forme ; il indique le délai dans lequel elle doit être signifiée, le tribunal devant lequel elle doit être portée, les formalités dont elle doit être accompagnée, et ses effets : il signale isaus les jugements qui ne peuvent être attaqués par cette voie.—La *section des requêtes* à la cour de cassation est celle qui statue sur l'admission ou le rejet des requêtes en cassation. Les *maîtres des requêtes* étaient autrefois des magistrats qui rapportaient les requêtes des parties dans le conseil du roi présidé par le chancelier. Ce sont aujourd'hui des magistrats chargés de rapporter les affaires au conseil d'état.— Dans les exploits, *tel jour à la requête de tel*, signifie tel jonr à la demande, à la réquisition de tel. — *Néant à la requête* est une locution familière exprimant un refus, par allusion au mot *néant* qu'on apposait autrefois sur les requêtes rejetées. A. D.

REQUIEM, mot emprunté du latin, prière que l'église fait pour les morts, et dont l'introït commence par ce mot. Il y a eu de sublime musique composée sur ce thème par Jomelli, Mozart et Cherubini (*v.* Messe).

REQUIN, espèce de poisson du genre *squale*, très célèbre à raison de sa grandeur, de sa force, de sa hardiesse et de sa voracité, qu'on appelle aussi *chien de mer* ou *lamie*, et qui a donné ces divers noms au genre entier (*v.* Squale).

RÉQUISITION (jurisprndence), demande incidente formée à l'audience, soit par l'organe du ministère public, soit par l'avoué ou l'avocat de l'une des parties, soit par la partie même. Cette demande a pour objet de requérir l'apport au greffe ou la communication d'une pièce, de requérir acte d'une assertion, d'un fait articulé dans les plaidoiries ou les actes d'un procès, etc., etc. L'acte par lequel le ministère public formule, soit de vive voix, soit par écrit, cette demande s'appelle *réquisitoire*.

Réquisition (droit public, législation). Les gouvernements ont dans le temps usé et le plus souvent abusé du droit de

requérir pour le service de l'état, au nom des princes ou des agents supérieurs du pouvoir, des subsides en hommes, en argent, en denrées, et autres objets ou revenus des propriétés particulières. Ainsi, dans le gouvernement féodal, les habitants des lieux que parcouraient les rois, les princes, les ministres et les principaux officiers, étaient obligés de leur fournir, sous le titre de *droit de prise*, les meubles, vivres et tout ce qui leur était nécessaire pour eux et leur suite pendant leur séjour dans les communes. Les objets fournis n'étaient point payés; et les meubles et linges n'étaient point restitués. Le droit de réquisition pour cause d'utilité publique réelle ou supposée n'est point nouveau; seulement notre législation moderne ne l'a renouvelé que pour les cas d'utilité publique bien reconnue. Ce droit a été consacré comme principe par toutes les constitutions qui se sont succédées depuis 1791. « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » (Constitution de 1791.)

Réquisition des personnes pour un service local ou d'utilité générale : telles étaient jadis les corvées pour la confection ou l'entretien des routes. Ces sortes de réquisitions existent encore dans des cas exceptionnels, lorsque, par exemple, il s'agit de travaux urgents pour arrêter une inondation ou les progrès d'un incendie, pour s'opposer à une invasion ennemie, ou à quelques désordres intérieurs (*v.* Réquisition de la force armée). Lors de la première invasion des armées coalisées, une loi du 24 février 1793 ordonna la levée de trois cent mille hommes. Tous les Français de 18 à 40 ans, non mariés ou veufs sans enfants, furent mis en état de réquisition permanente jusqu'à la concurrence du nombre de soldats requis par cette loi. Les citoyens compris dans ce recrutement extraordinaire s'appelèrent *réquisitionnaires*. Des lois ultérieures mirent en réquisition des officiers de santé, des médecins, des chirurgiens et des pharmaciens. Les ouvriers pour la confection des monnaies de billon, la fabrication des assignats, ne purent quitter leurs emplois. La même exception eut lieu en faveur des charpentiers et des ouvriers de la marine, et pour ceux qui étaient employés au transport des objets de première nécessité. Furent aussi mis en réquisition les citoyens et citoyennes des communes rurales qui travaillaient aux récoltes. Les jeunes gens détenus de 16 ans et au-dessous furent mis à la disposition de la commission de marine. Les ministères étaient alors composés de commissions spéciales; il fallut une loi positive pour exempter du service dans l'armée active les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif. Une proclamation au peuple français en date du 14 août 1793 ordonna la levée en masse de tous les jeunes gens de 18 à 25 ans. Cette levée extraordinaire rencontra sur quelques points une forte opposition et rendit nécessaires des mesures sévères pour en assurer l'exécution. L'opposition se fit surtout sentir dans les départements de l'Ouest; elle a beaucoup contribué au progrès effrayant de la guerre civile. Il fallut, pour en atténuer les funestes résultats, suspendre, par des ordres secrets, l'exécution de la mesure dans ces contrées. Sous le consulat et l'empire les réquisitions de personnes ont donné lieu à une foule de lois dont il est heureusement inutile de faire la vaste nomenclature et de motiver les dispositions. Ces lois et les causes qui les ont produites appartiennent à l'histoire de cette époque. La réquisition d'hommes pour le service militaire a été remplacée par la conscription formulée dans des limites plus restreintes, mais l'objet est le même, il n'y a de changé que le nom. Les premières proclamations des Bourbons (1814) promettaient l'abolition de la conscription et des droits-réunis : c'était un puissant moyen de popularité. Cependant il n'y eut encore qu'un changement de mots dans le vocabulaire. La conscription fut appelée *recrutement*, les conscrits *jeunes*

Digitized by Google

soldats, les droits réunis *contributions indirectes*. Un des premiers bienfaits de la paix fut la réduction de ces levées annuelles ; et le recrutement s'exécute maintenant sans obstacle. La faculté de remplacement a été pour la classe aisée une véritable exemption ; choisi dans les classes ouvrière et agricole, le personnel de l'armée a gagné sous le rapport de la force, de la santé et de l'aptitude. Il suffit de constater ce fait sans prétendre en apprécier la justice et la moralité. Cette polémique est en dehors de la spécialité du dictionnaire.

Réquisition des choses. Armées, approvisionnements, vivres, équipements, ressources intérieures et extérieures, il fallut tout improviser en 1792 pour la défense de la France et de sa nationalité. Alors commencèrent les réquisitions de tout genre; tout fut considéré comme propriété commune pour assurer la défense de tous. Ce système ne pouvait avoir de terme que lorsque le but de ce mouvement extraordinaire serait atteint. La législation de cette époque est surchargée d'une multitude de décrets, d'ordres émanés de toutes les autorités, dont la seule nomenclature exigerait plusieurs volumes. On peut à cet égard consulter le *Bulletin des lois*, qui est le meilleur arsenal de toutes ces armes, fort heureusement rouillées aujourd'hui pour la plupart.

Réquisition de la force armée. Le droit d'exercer cette réquisition n'appartient qu'au magistrat auquel la loi l'a délégué pour la sûreté des personnes et des propriétés. Cette délégation est prescrite par toutes les lois et les chartes constitutionnelles. La définition de la force armée a été l'objet d'un article spécial (*v.* Force armée, Marchés pour le service du gouvernement, Maximum).

Réquisitionnaire (*v.* Réquisition).

Dufey (de l'Yonne).

RÉQUISITOIRE, acte par écrit contenant une réquisition : ce mot s'applique spécialement aux demandes faites à une cour ou à un tribunal par le procureur-général, par le procureur du roi, ou par le substitut qui remplit leurs fonctions (*v.* Ministère public). E.

RESCISION (droit). L'action en rescision a pour but de faire annuler un acte. Elle doit toujours reposer sur des vices radicaux de l'acte attaqué, tels que la *violence*, le *dol*, l'*erreur*, la *fraude*, la *lésion*. Pour exercer cette action, il fallait, autrefois, obtenir des *lettres de rescision*, dont les tribunaux prononçaient l'entérinement après examen des faits. Dans l'état actuel de la législation, les causes de cette espèce sont immédiatement déférées au juge, qui rend un jugement interlocutoire si les faits l'exigent, ou prononce immédiatement sur le fond de la contestation. — Il existe trois catégories principales où la rescision peut être demandée. *Par les mineurs*. « La simple lésion donne lieu à la rescision en faveur du mineur non émancipé, contre toutes sortes de conventions qui excèdent les bornes de sa capacité, etc., etc. » — Peu importe que l'engagement portant préjudice ait été contracté au nom du mineur par son tuteur : il n'en sera pas moins rescindable en cas de lésion. — Le mineur n'est pas rescindable pour cause de lésion, lorsqu'elle ne résulte que d'un événement casuel et imprévu. Le mineur commerçant, banquier ou artisan, n'est point rescindable contre les engagements qu'il a pris à raison de son commerce ou de son art. — *Par les vendeurs d'immeubles*. Pour qu'il y ait lieu à rescision dans ce cas, il faut qu'une lésion d'outre moitié, soit des sept douzièmes de la valeur de l'objet vendu, soit prouvée, ou qu'il y ait eu dol ou fraude lors de la vente. — *Par les cohéritiers d'une succession à l'occasion du partage*. La rescision peut avoir lieu pour cause de dol ou de violence, ou si l'un des cohéritiers établit, à son préjudice, une lésion de plus d'un quart. La simple omission d'un objet de la succession ne donne pas lieu à l'action en rescision, mais seulement à un supplément à l'acte de partage. L'action en rescision est admise contre tout acte qui a pour objet de faire

cesser l'indivision entre cohéritiers, encore qu'il soit qualifié de vente, d'échange, de transaction ou de tout autre manière. Mais, après le partage ou l'acte qui en tient lieu, l'action en rescision n'est plus admissible contre la transaction faite sur les difficultés réelles que présentait le premier acte, même quand il n'y aurait pas eu à ce sujet de procès commencé. L'action n'est pas admise contre une vente de droits successifs faite sans fraude à l'un des cohéritiers, ou par l'un d'eux.—Pour juger s'il y a eu lésion, on estime les objets suivant leur valeur à l'époque du partage. Le défendeur à la demande en rescision, peut en arrêter le cours, et empêcher un nouveau partage, en offrant et en fournissant au demandeur le supplément de sa portion héréditaire, soit en nature, soit en numéraire. — *Les effets de la rescision* sont de rendre nul l'acte qui a été attaqué, et de placer les choses dans l'état où elles étaient avant cet acte. — Le vendeur doit donc restituer le prix qu'il a touché, et tenir compte, s'il y a lieu, à l'acquéreur des améliorations que celui-ci justifierait avoir faites à la chose qui lui avait été vendue. Entre partageants, les mêmes restitutions et dédommagements doivent avoir lieu : les fruits perçus doivent être restitués par ceux qui auraient joui d'une portion de l'héritage au préjudice des autres. — *La prescription*, contre toute action en rescision, est acquise deux ans après la date de l'acte que l'on voudrait attaquer, si elle n'a été interrompue pour cause de *minorité* du poursuivant.

SAVAGNER père.

RESCRIT. C'est littéralement une réponse par écrit à une demande ou consultation aussi présentée par écrit; mais, en histoire du droit, ce sont bien positivement des décisions rendues par les empereurs romains ou les papes. Ceux des papes s'appellent aussi *bulles* ou *monitoires*, et portent sur des points de théologie. Les empereurs mettaient leur autorité à la place des lois et des sénatus-consultes; ils adressaient leurs réponses aux magistrats des provinces, aux corporations, ou même aux particuliers : ces réponses étaient d'abord des lettres *Epistolæ seu litteræ*, ou des *sanctions pragmatiques*, ou des *annotationes*. Quelquefois, le prince rendait la sentence lui-même en pleine connaissance de cause; et, quand l'affaire semblait d'un intérêt plus général, les rescrits devenaient des *édits* ou des *constitutions*. Vespasien paraît avoir le premier donné un rescrit de ce genre, mais ses successeurs ne l'imitèrent que fort rarement. Adrien, au contraire, en fit un grand usage; et c'est le plus ancien des empereurs dont les constitutions ont pris place dans le code. Les Antonins et les autres empereurs ont continué à faire eux-mêmes, ou dans leur conseil, ces réponses, qui, souvent, sont des monuments de jurisprudence. Les sénatus-consultes devinrent naturellement plus rares, bien que les discours des empereurs en fussent souvent toute la substance; mais il ne faut pas se méprendre sur l'expression *oratio principis;* le plus souvent, le questeur la récitait, à peu près comme auraient fait, dans notre constitution de l'an VIII, les orateurs du gouvernement. Les rescrits particuliers n'étaient pas loi pour tous les cas semblables, mais ils formaient un grand préjugé; ceux que Justinien admit dans son code acquirent une grande autorité. — Les rescrits des papes concernent on les bénéfices, ou les procès, ou la pénitencerie en toute matière. En France, ils ne sont reçus que sous réserve des libertés de l'église gallicane : le pape ne pouvait commettre que des juges français, et devait ne choisir que dans le ressort du parlement où demeuraient les parties.

DE GOLBÉRY.

RÉSÉDA ODORANT, *reseda odorata*, plante herbacée, d'une odeur très agréable, qui croît à la hauteur d'environ un pied, et dont les feuilles sont alternes, les fleurs irrégulières et d'un jaune verdâtre. Tout le monde connaît cette plante au parfum délicieux. On la sème au printemps en pleine terre, où elle fleurit tout l'été, ou dans des pots, que

l'on peut forcer sur couche. Le réséda, rentré dans la serre, dure deux ou trois ans, et forme alors un petit arbuste; mais il est plutôt considéré comme plante annuelle, et semé partout comme tel. Il produit, tout le printemps, l'été et l'automne, une telle abondance de fleurs qu'elles embaument l'air d'alentour.

C.)TOLLARD aîné.

RÉSERVE, action de retenir un droit. Ce mot s'applique aussi à la chose réservée. La loi et la jurisprudence règlent les effets des réserves dans le cas où il est permis d'en faire. Le code civil désigne sous le nom de *réserve* la portion de biens déclarée indisponible. La *réserve* légale est la portion de biens que la loi déclare non disponibles en les réservant à certains héritiers. On disait autrefois, dans un sens analogue, *réserves coutumières*.—En termes de marine, *réserve* se dit d'un certain nombre de vaisseaux placés hors des lignes, et destinés à secourir les autres, ou à remplacer ceux qui sont trop désemparés. — En termes de chasse, canton de *réserve*, ou simplement *réserve*, s'entend d'un espace de terrain réservé pour celui à qui la chasse appartient. — Un bois de *réserve*, ou simplement une *réserve*, est une portion de bois qu'on laisse croître en futaie et qu'on ne peut couper qu'après en avoir prévenu l'autorité compétente.—*Réserve* s'emploie au sens moral, et signifie discrétion, circonspection, retenue. La réserve est l'armure des femmes; on n'en peut retrancher une pièce que la partie qu'elle était destinée à couvrir ne reçoive quelque blessure. C'est une précaution que commande leur propre sûreté; elle assure la vertu, avertit la pudeur, et garantit la décence, que l'honnêteté même ne sait pas toujours suffisamment conserver. La grande différence qui existe entre un homme et une femme réservés, c'est que l'homme le sait et s'en fait un devoir, tandis que la femme l'ignore; c'est là son instinct, sa disposition, son habitude; le naturel vient chez elle avant le devoir; et le charme de l'un se joint à la solidité de l'autre. E. G.

RÉSERVE. On entend par *réserve*, sur un champ de bataille, la partie de l'armée qui en est distraite momentanément par le général en chef pour se porter sur tous les points où son action devient nécessaire. La réserve est ordinairement placée en arrière de la ligne de bataille, mais surtout au centre, et à portée du point sur lequel on doit principalement avoir à faire effort pour attaquer ou se défendre; elle est, autant que possible, formée de corps d'infanterie et de cavalerie: son objet est d'achever la défaite de l'ennemi, ou de faciliter la retraite. La réserve doit être composée des meilleures troupes, et commandée par un homme capable et audacieux. Dans nos guerres de la république et de l'empire, le gain de plusieurs batailles et leurs résultats les plus importants furent dus à l'action décisive de la réserve. — On applique également la dénomination de *réserve* à des corps de troupes qui sont destinés à n'entrer en ligne que pour suppléer à l'insuffisance de ceux qui ont été les premiers engagés, ou que des revers forceraient à chercher un appui. La force de cette réserve, les positions qu'elle doit occuper, ses points de liaison avec l'armée qui combat en ligne, rentrent dans la sphère des combinaisons stratégiques arrêtées par le général en chef au début de la campagne. — On donne encore le nom de *réserve* à une armée qui aurait une organisation à part, ou qui réunirait tous les éléments et toutes les conditions pour combattre seule dans une campagne. Le projet de créer pour la France une réserve de ce genre est devenu l'une des questions les plus importantes de notre organisation militaire. Depuis 1815, deux illustres maréchaux ont cherché à résoudre cet important problème. M. le maréchal Soult, pendant son dernier ministère, présenta un projet de loi qui aurait donné à l'armée active, forte de 350,000 hommes, l'appui d'une réserve de 210,000 soldats classés, instruits, et pouvant être rendus rapidement à l'activité. Les chambres, sans adopter ou rejeter ce système,

accordèrent un crédit, qui fut retiré l'année suivante. L'importance d'établir un bon système de réserve se fait sentir tous les jours : ce serait, à la fois, servir les intérêts des contribuables, et donner à notre organisation militaire de nouvelles garanties de force et de succès. « Si les armées gagnent les batailles, a dit un grand homme de guerre, les *réserves* sauvent les empires. »

Em. Pillivuyt.

RÉSERVOIR, récipient qui contient une quantité d'eau quelconque, *réservée* pour divers ouvrages. Si le réservoir est pratiqué dans un corps de bâtiments, il consiste ordinairement en un bassin revêtu de plomb. En plein air, c'est un grand bassin de forte maçonnerie avec un double mur, appelé *mur de douve*, et glaisé ou pavé dans le fond, où l'on conserve de l'eau pour élever du poisson ou alimenter les fontaines jaillissantes des jardins. On cite parmi les plus grands réservoirs celui du château de Versailles, qui est revêtu de lames de cuivre étamé, et soutenu par 30 piliers de pierre. Il a 13 toises 4 pieds de long sur 10 toises 5 pouces de large, et 7 de profondeur. il contient 472 muids d'eau. Le réservoir du Château-d'Eau, vis-à-vis le Palais-Royal à Paris, se divise en deux bassins dont le plus grand à 12 toises de long sur 5 de large, et 11 pouces de profondeur.

Réservoir, en anatomie. Ce sont diverses cavités du corps humain où s'amassent les liquides. Ainsi, la vessie est le réservoir de l'urine; le vésicule du fiel le réservoir de la bile; le sac lacrymal le réservoir des larmes. Le réservoir du chyle est une dilatation considérable que présente le canal thoracique au devant de la région lombaire de la colonne vertébrale. On lui a donné aussi le nom de *réservoir* de Pecquet, parce que Pecquet de Dieppe en a fait la découverte. Q. C.

RÉSIDENCE, la demeure ordinaire et habituelle d'une personne, *sedes ejus*. La résidence se distingue quelquefois du domicile; on ne réside pas toujours dans le lieu où l'on est domicilié. *Résidence* est une chose de fait indépendante de toute espèce de droit. Au domicile sont attachés des droits qui n'ont rien de commun avec la résidence. Ce mot se dit aussi du séjour actuel et obligé d'un évêque, d'un préfet, d'un administrateur dans le lieu où ils exercent leurs fonctions. Un des premiers décrets du concile de Trente sur la discipline ordonne la résidence à tous les ecclésiastiques pourvus d'un bénéfice ayant charge d'âmes : « Qu'ils sachent, dit le saint concile, qu'ils sont obligés de travailler et de remplir leur ministère par eux-mêmes; qu'ils ne satisfont point à leur devoir, si, comme des mercenaires, ils abandonnent le troupeau qui leur est confié, et ne gardent point leurs ouailles, du sang desquelles le souverain juge leur demandera compte. » — C'est aussi le lieu ordinaire de la *résidence* d'un prince, d'un seigneur : en route on s'arrête d'ordinaire à la résidence royale. — Le *résident* est enfin l'envoyé d'un souverain vers un autre pour résider près de lui, et remplir plutôt les fonctions d'agent que celles d'*ambassadeur* (*v.*). A. D.

FIN DU QUARANTE-SIXIÈME VOLUME.

ERRATA. — Tome XLVI, p. 191, 2e col., lig. 5, au lieu de *le sacerdoce hébreu fut toujours étranger et souvent ennemi de l'esprit prophétique*, lisez : *le sacerdoce hébreu fut toujours étranger à l'esprit prophetique, et en fut souvent l'ennemi.* — Page 77, 2e col., lig. 10, au lieu de *XIe époque*, lisez : *Xe époque.* — P. 83, 2e col., lig. 44, au lieu de *XIIe époque*, lisez : *XIe époque.* — P. 93, 1re col., lig. 18, au lieu de *XIIIe époque*, lisez : *XIIe époque.* — P. 96, 2e col., lig. 39, au lieu de *XVIe époque*, lisez : *XIIIe époque* — P. 98, 2e col., lig. 39, au lieu de *XVe époque*, lisez : *XIVe époque.* — P. 103, 1re col., lig. 41, au lieu de *XVIIIe époque*, lisez : *XVe époque.* — P. 117, 2e col., lig. 16, avant ces mots *Paris sous Charles X*, lisez : *XVIe époque.* — P. 121, 1re col., lig. 27, au lieu de *XXIe époque*, lisez : *XVIIe époque.* — Même page, même col. lig. 44, au lieu de : *au mois de decembre* 1830, *pendant le procès des ministres, la colère du peuple, après avoir dévasté l'église Saint-Germain-l'Auxerrois....., a fait place nette*, etc., lisez : *la colère du peuple a dévasté...... et le* 13 *février suivant elle a fait place nette*, etc.

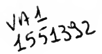

VA 1
1551392

TABLE DES MATIÈRES.

SUPPLÉMENT A LA LETTRE P.

Q

Digitized by Google

R

FIN DE LA TABLE.